

Rapport mondial sur le développement humain 2006

Au-delà de la pénurie :
pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau



Publié pour le
Programme des
Nations Unies pour le
développement
(PNUD)

Copyright © 2006

Programme des Nations Unies pour le développement

1 UN Plaza, New York, New York, 10017, USA

Tous droits réservés. Il est interdit, sauf accord préalable de l'éditeur, de reproduire le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou tout autre moyen.

ECONOMICA

49, rue Héricart, 75015 Paris France

ISBN: 2-7178-5323-5

Imprimé par Colorcraft of Virginia, Inc., sur papier sans chlore au moyen d'encre végétale et de technologies respectueuses de l'environnement.

Maquette et couverture : Grundy & Northedge Information Designers, Londres

Cartes et graphiques : Philippe Rekecewicz, Narestø, Norvège

Rédaction technique, maquette et gestion de la production : Communications Development Incorporated, Washington, D.C.

Traduction et composition : euroscript Luxembourg S.à r.l.

Pour une liste des erreurs ou omissions trouvées après impression, veuillez consulter notre site à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org>

Membres de l'équipe chargée de la rédaction du Rapport mondial sur le développement humain 2006

Directeur et rédacteur en chef

Kevin Watkins

Recherches, rédaction et statistiques

Liliana Carvajal, Daniel Coppard, Ricardo Fuentes, Arunabha Ghosh, Chiara Giamberardini, Claes Johansson (responsable intérimaire du service des statistiques), Papa Seck, Cecilia Ugaz (conseillère politique en chef) et Shahin Yaqub.

Conseiller statistique : Tom Griffin

Gestion de la production et coordination de la traduction : Carlotta Aiello et Marta Jaksona

Assistance éditoriale : Bruce Ross-Larson, Meta de Coquereaumont et Christopher Trott

Maquette et couverture : Peter Grundy et Tilly Northedge

Cartes et graphiques : Philippe Rekacewicz

Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (BRMDH)

Le *Rapport mondial sur le développement humain* est le fruit d'un effort collectif. Les membres de l'équipe en charge des rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) fournissent des commentaires détaillés et des conseils dans le cadre des travaux de recherche. Ils établissent également le lien entre le Rapport et un réseau international de rapports sur le développement humain au sein des pays en développement. L'équipe chargée des RNDH, dirigée par Sarah Burd-Sharps (Directrice déléguée), se compose d'Amie Gaye, Sharmila Kurukulasuriya, Hanna Schmitt et Timothy Scott. Oscar Bernal, Mamaye Gebretsadik, Melissa Hernandez, Fe Juarez et Mary Ann Mwangi, membres de l'équipe administrative du BRMDH, effectuent les tâches administratives. Sarantuya Mend assure la gestion des opérations. Marisol Sanjines gère les opérations du BRMDH sur le terrain ainsi que le programme promotionnel.

Préface

Le développement humain consiste avant tout à permettre aux hommes de mener la vie qu'ils souhaitent et à réaliser leur potentiel en tant qu'êtres humains. Le cadre normatif du développement humain se reflète aujourd'hui dans la vision plus vaste exprimée dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement – ensemble d'objectifs assortis de délais et fixés par la communauté internationale dans le but de réduire la pauvreté extrême, de renforcer l'égalité entre les genres et d'élargir le champ des opportunités en matière de santé et d'éducation. Le progrès réalisé en direction de ces objectifs est un repère à l'aune duquel il est possible d'évaluer la volonté de la communauté internationale de traduire ses engagements en actions. Plus encore, il constitue le fondement de la prospérité commune et de la sécurité collective dans un monde de plus en plus interdépendant.

Cette année, le *Rapport mondial sur le développement humain* s'intéresse à une question dont l'influence sur le potentiel humain et le progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement est considérable. Depuis des temps immémoriaux, le progrès humain dépend de l'accès à l'eau salubre et de la capacité des sociétés à exploiter le potentiel de l'eau en tant que ressource productive. L'eau qui permet de vivre au sein du ménage et l'eau garantissant les moyens de subsistance par le biais de la production sont deux des conditions nécessaires au développement humain. Or, pour une part importante de l'humanité, ces conditions ne sont pas réunies.

Le terme de *crise* est parfois employé de façon abusive en ce qui concerne le développement. Toutefois, dès lors qu'il s'agit de l'eau, on reconnaît de plus en plus que le monde est confronté à une crise qui, hors de tout contrôle, risque d'enrayer le progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'entraver le développement humain. Pour certains, la crise internationale de l'eau se limite à la pénurie absolue de la disponibilité physique. Ce Rapport s'oppose à ce point de vue. Il invoque le fait que la crise de l'eau trouve son origine dans la pauvreté, l'inégalité et des rapports de force inéquitables, ainsi que dans des politiques de gestion de l'eau inadaptées qui en aggravent la rareté.

L'accès à l'eau pour vivre est un besoin humain de base, de même qu'un droit de l'Homme fondamental. Pourtant, dans le monde de plus en plus prospère

dans lequel nous vivons, plus d'un million d'individus se voient privés du droit à l'eau salubre et 2,6 milliards d'êtres humains sont sans accès à un dispositif d'assainissement adéquat. Ces chiffres choc n'illustrent qu'une facette du problème. Chaque année, près d'1,8 million d'enfants meurent des suites directes de diarrhées ou d'autres pathologies causées par la consommation d'eau insalubre ou par un assainissement inadéquat. En ce début de XXI^e siècle, l'eau insalubre est la deuxième cause de mortalité chez l'enfant à travers le monde. Chaque jour, des millions de femmes et de jeunes filles vont chercher de l'eau pour leur famille — un rituel qui ne fait que renforcer l'inégalité de genre, tant au niveau de l'emploi que de l'éducation. Pendant ce temps, les problèmes de santé associés aux déficits en eau et en assainissement entravent la productivité et la croissance économique, ce qui renforce les inégalités profondes qui caractérisent les schémas actuels de la mondialisation, et enferme les ménages les plus vulnérables dans le cycle infernal de la pauvreté.

Comme le montre ce Rapport, les sources du problème peuvent varier d'un pays à l'autre, mais plusieurs thèmes ressortent. D'abord, rares sont les pays qui accordent une priorité politique à l'eau et à l'assainissement, comme en témoigne la faiblesse des allocations budgétaires. Deuxièmement, parmi les plus pauvres de la planète, certains paient l'eau à des prix parmi les plus élevés en raison de la faible couverture par les services d'approvisionnement en eau des bidonvilles et des zones d'habitat informel, où vivent

les populations pauvres. Troisièmement, la communauté internationale n'a pas accordé la priorité à l'eau et à l'assainissement dans le cadre des partenariats pour le développement créés autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement. À l'origine de chacun de ces problèmes, le fait que les personnes qui souffrent le plus de la crise de l'eau et de l'assainissement – les pauvres, de manière générale, et les femmes pauvres en particulier – sont souvent privées de la représentation politique nécessaire pour faire valoir leurs droits à l'eau.

Le Rapport étudie dans le détail ce point, parmi de nombreux autres. Les défis qu'il expose sont décourageants. Toutefois, ses auteurs ne préconisent pas de baisser les bras. Comme l'indiquent les cas rapportés, c'est une bataille que nous pouvons remporter. De nombreux pays ont réalisé des progrès extraordinaires pour fournir de l'eau salubre et un système d'assainissement. Dans le monde en développement, des individus vivant dans des bidonvilles et des villages ruraux ont pris l'initiative et montré l'exemple, mobilisant des ressources et faisant preuve d'énergie et d'innovation pour surmonter leurs problèmes. Au début du XXI^e siècle, nous avons les moyens financiers, la technologie, et les capacités nécessaires pour reléguer la crise de l'eau et de l'assainissement au rang de souvenir, tout aussi efficacement que les pays riches actuels l'ont fait il y a un siècle. Ce qui fait défaut, c'est un effort concerté pour développer l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, par le biais de programmes nationaux bien conçus et financés de façon adéquate, soutenus par un plan d'action mondial destiné à galvaniser le bon vouloir politique et à mobiliser les ressources.

L'eau source de moyens de subsistance pose des défis tout à fait différents. Le monde ne manque pas d'eau, mais plusieurs millions de personnes parmi les plus vulnérables vivent dans des régions soumises à un stress hydrique croissant. Près d'1,4 milliard d'individus vivent dans des bassins hydrographiques où la consommation d'eau est supérieure aux taux de recharge. Les symptômes de la surutilisation de l'eau sont on ne peut plus éloquentes : les fleuves s'assèchent, les nappes phréatiques baissent et les écosystèmes aquatiques se dégradent rapidement. À proprement parler, le monde est en train de piller l'une de ses ressources naturelles les plus précieuses et d'engager des dettes écologiques insoutenables dont hériteront les générations à venir.

Il est également nécessaire de réagir face aux menaces que le changement climatique fait peser sur le développement humain. Comme l'indique le Rapport, ce n'est pas une menace lointaine. Le réchauffement de la planète est déjà une réalité — et, dans de

nombreux pays, il a le potentiel d'anéantir les avancées en matière de développement humain réalisées sur plusieurs générations. Des réserves d'eau réduites dans des zones déjà marquées par un stress hydrique chronique, des conditions climatiques plus extrêmes et la fonte des glaciers, tels sont les différents visages du défi qui menace. Une action multilatérale destinée à limiter les changements climatiques en réduisant les émissions de dioxyde de carbone n'est qu'un volet de la réponse de politique publique dont on a besoin pour relever ce défi. L'autre volet implique un soutien plus important accordé aux stratégies d'adaptation.

Il est d'ores et déjà clairement établi que la concurrence pour l'eau s'intensifiera dans les décennies à venir. L'accroissement de la population, l'urbanisation, le développement industriel et les besoins de l'agriculture ne font qu'accroître la demande à l'égard d'une ressource limitée. Parallèlement, on est de plus en plus conscient qu'il faudra intégrer les besoins de l'environnement aux schémas futurs d'utilisation de l'eau. Deux dangers manifestes émergent. D'abord, si la concurrence nationale pour l'eau s'intensifie, les hommes les plus faibles en droits – les petits paysans et, parmi eux, les femmes – verront leurs droits à l'eau s'éroder de par la présence de groupes plus puissants. Ensuite, l'eau est la ressource fugitive ultime, elle traverse les frontières par le biais des fleuves, des lacs et des aquifères – un état de fait qui souligne le potentiel de tensions transfrontalières dans les régions soumises au stress hydrique. Il est possible de pallier et d'éviter ces deux dangers au moyen de politiques publiques et de la coopération internationale – cependant, des signaux d'alarme clignotent déjà sur les deux fronts.

L'objectif de ce Rapport, fruit de recherches et d'analyses effectuées par des experts internationaux et le personnel de l'ONU, est de susciter le débat et le dialogue autour d'un certain nombre de points en étroite relation avec la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de progrès en matière de développement humain.



Kemal Derviş
Administrateur
Programme des Nations Unies
pour le développement

Les analyses et les recommandations exprimées dans le Rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour le développement, de son Conseil d'administration ou de ses États membres. Le rapport est une publication indépendante réalisée pour le compte du PNUD. Il est le fruit d'une collaboration entre des consultants, des conseillers éminents et l'équipe du *Rapport mondial sur le développement humain*. Ces travaux ont été dirigés par Kevin Watkins, Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Remerciements

Ce Rapport n'aurait pas pu voir le jour sans la généreuse contribution d'un grand nombre de personnes et d'organisations. Les auteurs souhaitent exprimer toute leur gratitude à Amartya Sen, dont le travail a influencé l'évolution du Rapport mondial sur le développement humain ces dernières années. Kemal Derviş, l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fourni un soutien et des encouragements sans faille. Son engagement personnel est très apprécié. Les erreurs et omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Contributions

Nombre des études de fond, des textes et des notes ont été rédigés à partir de sujets thématiques très variés relatifs au Rapport. Ces sujets ont été fournis par : Martin Adams, José Albiac, Rajindra Ariyabandu, Jacob Assa, Karen Bakker, Bernard Barraqué, James Bartram, Jeremy Berkoff, Anders Bertell, Helen Bryer, Stephanie Buechler, Ximing Cai, Belinda Calaguas, Lorenzo Cotula, Elizabeth Daley, Andre DeGeorges, Malin Falkenmark, Matthew Gandy, Leonardo Gasparini, Toni German, Michael Grimm, Alejandro Guevara-Sanginés, Laurence Haller, Ken Harttgen, Léo Heller, Juan Emilio Hernández Mazariegos, Caroline Hunt, Guy Hutton, Anders Jägerskog, Marion W. Jenkins, Stephan Klasen, Michelle Kooy, Jakub Landovsky, Jan Lundqvist, Boris Marañón, Richard R. Marcus, Ernst-Jan Martijn, Gordon McGranahan, Lyla Mehta, Ruth Meinzen-Dick, Mark Misselhorn, Erik Mostert, Synne Movik, Sobona Mtisi, Arnold Michael Muller, Sunita Narain, Alan Nicol, Tobias Pfütze, David Phillips, Brian Kevin Reilly, Claudia Ringler, Vicente Sánchez Munguía, Juan J. Sánchez-Meza, David Satterthwaite, Christopher Scott, Dajun Shen, Nur Endah Shofiani, Steven Sugden, Erik Swyngedouw, Oumar Sylla, Sahnaz Tigrek, Leopoldo Tornarolli, Cecilia Tortajada, Håkan Tropp, Erika Weinthal, Dale Whittington et Aaron T. Wolf.

Plusieurs organisations ont généreusement apporté leurs informations ainsi que d'autres éléments de recherche : le Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique, le Secrétariat de la communauté caribéenne, le Center

for International Comparisons de l'Université de Pennsylvanie, Development Initiatives, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Institut de recherche sur le développement, l'Observatoire des situations de déplacements internes, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'Institut international d'études stratégiques, l'Organisation internationale du travail, le Fonds monétaire international, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union internationale des télécommunications, l'Union interparlementaire, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Luxembourg Income Study, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation de coopération et de développement économiques, Practical Action Consulting, l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, l'Institut international de l'eau de Stockholm, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le service des statistiques et le service de la population de la Division des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des affaires

juridiques des Nations Unies, WaterAid, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce.

Comité de Consultants

Ce Rapport a bénéficié dans une très large mesure des conseils et orientations éclairés d'experts éminents réunis au sein d'un comité de consultants extérieurs réunissant Karen Assaf, Michel Camdessus, Margaret Catley-Carlson, Leonid Dmitriev, Jan Eliasson, David Grey, Wang Hao, Sylvie Jaglin, Sir Richard Jolly, Inge Kaul, Roberto Lenton, Bindeshwar Pathak, Gérard Payen, Riccardo Petrella, Claudia W. Sadoff, Miguel Solanes, Olinda Sousa, Sandra Suarez Perez, Anna Kajumulo Tibaijuka, Klaus Toepfer, SAR le Prince Willem-Alexander des Pays-Bas, Ngaire Woods et Gordon Young. Le comité de consultants sur les statistiques, composé de Carla Abou-Zahr, Tony Atkinson, Hubert Escaith, Haisan Fu, Gareth Jones, Ian D. Macredie, Anna N. Majelantle, John Male-Mukasa, Marion McEwin, Saeed Ordoubadi, Francesca Perucci, Tim Smeeding, Eric Swanson, Pervez Tahir et Michael Ward, a apporté une contribution inestimable. L'équipe remercie Karen Frenken, Angela Me et David Pearce, qui ont assuré la relecture des statistiques et des données du Rapport et ont apporté leur expertise en la matière.

Consultations

Un grand nombre de personnes consultées pendant la rédaction de ce Rapport ont fourni des avis, des informations et des documents inestimables. L'équipe remercie Nigel Adderley, Wondu Alemayehu, Serge Allegrezza, Juan Carlos Alurralde, Paul Appasamy, Glauco Arbix, Togzhan Assan, Kaisha Atakhanova, Dan Banik, Michelle Barron, Aparna Bannyat, Ivar A. Baste, Charles Batchelor, Sylvia Beales, Rosangela Berman Bieler, Åsa Blomström, Rutgerd Boelens, Anne Bousquet, Benedito Braga, Marcia M. Brewster, Tony Burton, Eva Busza, Fernando Calderon, Ken Caplan, Markela Castro, Tarek Abou Chabake, Lekha Chakraborty, Mary Chamie, Jacques Charmes, Declan Conway, Esteve Corbera, Priti Darooka, Raj Kumar Daw, Partha Deb, Manuel Dengo, Catalina Devandas Aguilar, Philip Dobie, Moez Doraid, Kassym Duskayev, Arne Eide, Melissa Eisdell, Pauline Eizema, Elin Enge, Janique Etienne, Merle Douglas Faminow, Jean-Marc Faurès, Kimberly Fisher, Richard Franceys, Sakiko Fukuda-Parr, Ludmila Funso, Oscar Garcia, Maria Genina, Uladzimir Gerus, Peter Ghys, Donna L. Goodman, Maurizio Guadagni, Irene Guimarães Altafin, le prince héritier Haakon de Norvège, Brian

Hammond, Bente Harstad, Hans Olav Ibrekk, Artemy Izmetiev, Kareen Jabre, S. Janakarajan, David Jones, Hazel Jones, Andrei Jouravlev, Tim Kasten, Ashfaq Khalfan, Nariman Kipshakbayev, Aloysius Kiribaki, Karoly Kovacs, Radhika Lal, Jean Langers, Christopher Langton, Bruce Lankford, James Lenahan, Michael Lipton, Edilberto Loaiza, Mitchell Loeb, Jan Lundqvist, Nora Lustig, Rolf Luyendijk, Howard Mann, Sebastien Martin, Wariara Mbugua, Charlotte McClain-Nhlapo, Patrick McCully, David Molden, Daniel Mont, Federico Montero, Trevor Mulaudzi, Carlos Muñoz, Teresa Munzi, Naison Mutizwa-Mangiza, Ngila Mwase, Rohini Nayyar, Gunhild Oerstavik, Siddiq Osmani, P. Sainath, Richard Palmer-Jones, Eric Patrick, David Pearce, Agueda Perez, Chris Perry, Henrik Pilgaard, Will Prince, Shammy Puri, Eva Quintana Mourelle, Xavi Ramos, Kalyan Ray, Chris Reij, Nils Rosemann, Shea Rutstein, Steven Sabey, Bharati Sadasivam, Zhanara Sagimbaeva, Julio Sanjines, Lisa Schipper, Janet Seeley, Sharda Sekaran, Yuriko Shoji, Yuriy Shokamanov, Vladimir Smakhtin, David Smith, Petter Stålenheim, Ashok Subramanian, Morten Svelle, Michel Thieren, Håkan Tropp, Tuong To Phuc, Vanessa Tobin, Kerry Turner, Sriti Vadera, Imraan Valodia, Henk van Norden, Veronique Verdeil, Saïd Ould A. Voffal, Charles Vorosmary, Bill Walker, Tessa Wardlaw, Dominic Waughray, Siemon Wezeman, Peter Whalley, Howard White, Florian Wieneke, Lars Wirkus, Albert M. Wright, Nancy Yanez Fuenzalida, Bulat Yessekin, Elizabeth Zaniewski et Windy Zhang.

Comité de lecture du PNUD

Un comité de lecture formé de collègues du PNUD a également formulé des remarques et suggestions et apporté des éléments extrêmement utiles au cours de la rédaction de ce Rapport. L'équipe remercie tout particulièrement Nada Al-Nashif, Amat Al Aleem Ali Alsoswa, Johan Arvling, Walid Badawi, Michel Balima, Mohamed Bayoumi, Robert G. Bernardo, Razina Bilgrami, Aeneas C. Chuma, Niamh Collier-Smith, Pedro Conceição, Philip Dobie, Jafet Enriquez, Sergio Feld, Emilie Filmer-Wilson, Bjoern Foerde, Edith Gassana, Prema Gera, Tegegnework Gettu, Rebeca Grynspan, Tim Hannan, Joakim Harlin, Gilbert Fossoun Hougbo, Andrew Hudson, Ragnhild Imerslund, Abdoulie Janneh, Bruce Jenks, Gordon Eric Johnson, Nanak Kakwani, Douglas Keh, Rima Khalaf Hunaidi, Olav Kjørven, Elie Kodsi, Oksana Leshchenko, Carlos Linares, Metsi Makhetha, Lamin Manneh, Elena Martinez, Pratibha Mehta, Kalman Mizsei, Cielo Morales, David Morrison, Abdoulaye Ndiaye, Shoji Nishimoto, Joseph Opio-Odongo, William Orme, Hafiz Pasha, Stefano Pettinato, Gonzalo Pizarro, Martin

Santiago, Susanne Schmidt, Guido Schmidt-Traub, Salil Shetty, Moustapha Soumare, Juerg Staudenmann, Mounir Tabet, Sarah Timpson et Louisa Vinton.

Édition, production et traduction

Le Rapport a bénéficié dans une très large mesure des conseils et contributions de l'équipe éditoriale de Communications Development Incorporated. Bruce Ross-Larson a fourni des conseils relatifs à la structure et à la présentation du Rapport. La rédaction technique et la production ont été assurées par Meta de Coquereumont, Elizabeth Collins et Christopher Trott. La mise en page et la correction d'épreuve ont également été effectuées par Communications Development Incorporated. La conception du Rapport (couverture comprise) a été assurée par Grundy & Northedge Information Designers. Les cartes et les graphiques du Rapport ont été produits par Philippe Rekacewicz, avec l'aide de Laura Margueritte.

La production, la traduction, la distribution et la promotion du Rapport ont été réalisées avec l'aide et le soutien du Bureau des communications du PNUD : Niamh Collier-Smith, Maureen Lynch, David Morrison et Bill Orme. Les traductions ont été revues par Yu Gao, Cécile Molinier, Vladimir

Scherbov, Rosine Sori Coulibaly, Mounir Tabet et Oscar Yujnovsky.

Susana Franco (qui a géré le projet relatif aux indicateurs sexospécifiques) et Jonathan Morse ont fourni une aide précieuse à l'équipe statistique. Plusieurs membres des équipes internes ont également apporté une contribution considérable à la rédaction du rapport : Paola Adriazola, Carolina Aragon, Nurit Bodemann-Ostow, Torsten Henricson-Bell, Roshni Menon, Sarai Nuñez Ceron and Min Zhang.

Gloria Wightman et Juan Arbelaez, du Bureau des services de soutien aux projets des Nations Unies, ont fourni une prestation administrative et logistique essentielle.



Kevin Watkins
Directeur

Rapport mondial sur le développement humain 2006

Table de matières

Préface	v
Remerciements	vii
<hr/>	
Vue d'ensemble Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau	1
<hr/>	
Chapitre 1 Mettre un terme à la crise de l'eau et de l'assainissement	25
<hr/>	
Enseignements de l'histoire	28
Une croissance économique et un développement humain dissociés du fait de l'insécurité de l'eau	30
La rupture eau-assainissement – et des progrès qui se font attendre	31
La crise mondiale actuelle de l'eau et de l'assainissement	31
Monde riche contre monde pauvre	31
De l'importance de la richesse	35
... et l'assainissement accuse un retard par rapport à l'eau	36
Les données ne rendent jamais compte de toute l'ampleur du déficit	37
Coûts de la crise en matière de développement humain	42
Aggravation de la pauvreté en termes de revenus – l'impact de la crise sur les ressources budgétaires	42
Retarder les améliorations du taux de mortalité infantile revient à instaurer un lien mortel dès la naissance	42
Des préjudices nombreux tout au long du cycle de vie	45
Augmentation des coûts sanitaires au sens plus large	45
Une situation qui porte atteinte à l'éducation des filles	47
Manque de temps et inégalité de genre exacerbés	48
Une dignité humaine altérée	48
Ce sont de loin les pauvres qui sont le plus durement affectés par la crise	49
Le déficit concerne surtout les pauvres	49
Les pauvres paient davantage – et plus que leurs moyens financiers ne le leur permettent	51
Objectifs du Millénaire pour le Développement et au-delà : progresser dans la bonne direction	55
Rapport d'étape sur la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement	56
Atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le	
Développement permettra de réaliser des économies	58
Concrétiser le progrès	60
Reconnaissance du droit de l'Homme que constitue l'accès à l'eau et à l'assainissement	60
Développement de stratégies nationales puissantes	61
Accroître l'aide internationale en faveur de l'eau et de l'assainissement	67
Construction du partenariat mondial – arguments en faveur d'un plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement	70
<hr/>	
Chapitre 2 L'eau destinée à la consommation humaine	75
<hr/>	
Pourquoi les pauvres paient-ils plus cher mais reçoivent-ils moins d'eau ?	80
Eau « potable » et « non potable » : frontière illusoire entre propreté et saleté	80
Approvisionnement auprès de plusieurs sources	82

Les prix montent en flèche dans les bidonvilles urbains	83
Importance des tarifs	84
Populations rurales pauvres : les dernières servies	86
Une gestion des réseaux axée sur l'efficacité et l'équité	88
Prestataires publics : des acteurs clés de l'approvisionnement et du financement	89
Prestataires privés : au-delà des concessions	91
Concrétisation des résultats escomptés : les politiques	96
Financement public et accès à l'eau des populations urbaines pauvres	97
Rôle capital de la réglementation	100
Desserte des régions pauvres	102
Soutien international au financement local	105

Chapitre 3 L'ampleur du déficit en assainissement **109**

2,6 milliards de personnes privées d'assainissement	112
Qui se situe où sur l'échelle de l'assainissement ?	113
Le cercle vertueux eau-assainissement-hygiène	115
Pourquoi l'assainissement accuse-t-il un tel retard par rapport à l'eau ?	118
L'obstacle lié aux politiques nationales	118
L'obstacle lié au comportement	119
L'obstacle lié à la perception	119
L'obstacle lié à la pauvreté	119
L'obstacle lié au genre	120
L'obstacle lié à l'offre	120
Mettre l'assainissement à la portée de tous	120
Les initiatives à la base font la différence	121
Le leadership du gouvernement est essentiel	122
Le problème du financement	127
Développer des marchés réactifs	127
La voie à suivre	128

Chapitre 4 Pénurie d'eau, risque et vulnérabilité **131**

Repenser la pénurie dans un monde soumis au stress hydrique	134
Comprendre la pénurie	134
Franchir les limites de l'utilisation durable – problèmes, politiques et réponses	138
Augmenter l'offre – options et contraintes	148
Réglementer la demande d'une ressource rare	152
Faire face aux risques, à la vulnérabilité et à l'incertitude	155
Le rôle crucial des infrastructures	155
Réchauffement de la planète – l'urgence prévisible	159
La voie à suivre	169

Chapitre 5 La concurrence pour l'accès à l'eau dans l'agriculture **171**

L'eau et le développement humain – liens avec la subsistance	174
L'agriculture sous pression – les scénarios émergents	175
Barrière immuable et force irrésistible	177
La concurrence, les droits d'accès et la ruée vers l'eau	178
Les limites des marchés privés de l'eau	179
L'agenda des droits sur l'eau – manque d'équité et d'autonomisation	181

Droits coutumiers et formels – l'expérience de l'Afrique subsaharienne	183
Les droits sur l'eau à l'origine de privilèges	186
Améliorer la gouvernance des systèmes d'irrigation	187
Réduire le risque de pauvreté	188
Le financement dans l'équité	189
Autonomisation – le chaînon manquant	192
L'accroissement de la productivité de l'eau pour les pauvres	195
La récupération de l'eau et la micro-irrigation	195
Des solutions de basse technologie à haut rendement pour le développement humain	197
La voie à suivre	199

Chapitre 6 La gestion des eaux transfrontalières **201**

L'interdépendance hydrologique	204
Partager les eaux de la planète	205
Suivre le cours d'eau	206
Les coûts de la non-coopération	209
La transmission des tensions en aval	209
Des lacs qui rétrécissent, des fleuves qui s'assèchent	211
Plaidoyer en faveur de la coopération	215
Les règles du jeu	215
Sur le fleuve et au-delà	218
L'état de la coopération	221
La coopération autour du bassin hydrographique au profit du développement humain	224
La coopération au niveau du bassin	224
Des structures institutionnelles de gestion de l'eau faibles	226
Créer les conditions de la coopération	228

Notes	233
Notes bibliographiques	236
Bibliographie	238

Encadrés

	Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement	22
1.1	Un grand pas en avant dans la Grande-Bretagne du XIX ^e siècle – depuis la réforme de l'eau jusqu'à la réforme de l'assainissement	29
1.2	Dissocier les questions de race, de maladie et d'inégalités dans les villes des États-Unis	32
1.3	Les « toilettes volantes » de Kibera : une couverture en eau et en assainissement négligée dans les quartiers pauvres de Nairobi	38
1.4	L'écart entre eau et assainissement aux Philippines	40
1.5	Les coûts sanitaires du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement	46
1.6	L'Afrique du Sud : intervention dans le domaine de l'eau en tant que droit	64
2.1	Le lourd héritage du passé : de nombreux réseaux n'ont pas été conçus pour atteindre les quartiers pauvres	86
2.2	L'eau, la dimension de genre et le manque de temps	87
2.3	Les services publics peuvent être performants : le département de l'eau et de l'assainissement de Porto Alegre en est une excellente illustration	90
2.4	Quel a été le problème des concessions ? Trois échecs et trois leçons	93
2.5	Politiques de prix favorables aux pauvres en Côte d'Ivoire	94
2.6	Subventions à la consommation d'eau au Chili : efficacité et équité accrues	98

2.7	Bornes-fontaines : elles alimentent les pauvres, mais souvent à un prix trop élevé	100
2.8	Fiches d'évaluation des citoyens : une voix formatrice de changement	101
2.9	Approvisionnement en eau des régions rurales du Ghana : une approche participative couronnée de succès	103
2.10	L'eau n'est pas le droit de quelques-uns mais celui de tous en Ouganda	104
2.11	Autonomisation des communautés rurales du Maroc : la demande locale induit un élargissement de la couverture	105
3.1	Invalidité et assainissement	114
3.2	Les enfants en tant qu'agents du changement	116
3.3	Une initiative à la base – le projet d'Orangi	121
3.4	La campagne d'assainissement total au Bangladesh	123
3.5	Sulabh – permettre aux populations indiennes démunies de jouir de l'assainissement	124
3.6	Lesotho – les progrès en matière d'assainissement rural	125
3.7	L'approche axée sur la concession retenue pour le réseau d'égouts de Brasilia – dimension politique et technologique	126
4.1	Chine – gérer une crise hydrologique dans une économie en forte croissance	142
4.2	Le Yémen soumis au stress hydrique	144
4.3	Subventions favorisant l'épuisement des ressources en eau souterraine au Mexique	146
4.4	La valeur réelle des écosystèmes basés sur l'eau	147
4.5	Accroître l'offre en réduisant la pollution – marchés et technologie	148
4.6	Le dessalement – et ses limites	150
4.7	Gestion intégrée des ressources en eau	154
4.8	Sécheresses, inondations et insécurité de l'approvisionnement en eau au Kenya	157
4.9	Fonte des banques d'eau – les débits d'eau changent en raison du recul des glaciers	166
5.1	Chili – Les marchés de l'eau et la réforme dans une économie à croissance soutenue	179
5.2	Le commerce de l'eau dans l'Ouest des États-Unis	180
5.3	Les droits sur l'eau et la redistribution en Afrique du Sud	182
5.4	Le chevauchement des droits sur l'eau et l'inégalité des échanges aux Philippines	183
5.5	Le textile contre l'agriculture dans l'Ouest de Java	184
5.6	Le droit coutumier et les inégalités au Sénégal	185
5.7	Les gagnants et les perdants de la réforme de la politique de l'eau sur le fleuve Pangani en Tanzanie	187
5.8	Irrigation et gestion de l'eau en Asie centrale	190
5.9	Délégation de la gouvernance de l'eau dans l'Andhra Pradesh	193
6.1	Au-delà du fleuve – Les coûts de la non-coopération en Asie centrale	214
6.2	Les droits sur l'eau dans les Territoires palestiniens occupés	216
6.3	L'expérience européenne de la gestion des bassins hydrographiques : le Rhin et le Danube	219
6.4	La coopération autour du bassin hydrographique prend de nombreuses formes	225
6.5	Afrique australe – L'intégration régionale par le biais de la coopération autour des fleuves internationaux	227
6.6	Le Fonds pour l'environnement mondial – Renforcer le savoir, les capacités et les institutions	229

Tableaux

1.1	Cible au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement : performances antérieures et objectifs en matière d'eau et d'assainissement	56
2.1	Cebu, Philippines : schémas d'utilisation de l'eau au sein des ménages non raccordés au réseau principal de distribution d'eau	81
2.2	Fournisseurs d'eau indépendants : des acteurs importants mais chers dans les villes d'Amérique latine	84
2.3	La participation privée dans les réseaux d'approvisionnement en eau prend de nombreuses formes	91
4.1	Projection de l'utilisation de l'eau et de sa réaffectation à des secteurs non agricoles par région, 2000 et 2050	139
4.2	Réchauffement de la planète : seuils et objectifs	160
5.1	Coûts d'irrigation et valeur de production dans une sélection de réseaux d'irrigation en Asie	191
6.1	De nombreux pays partagent des bassins internationaux	206
6.2	Dans 39 pays, la majeure partie de l'eau provient de l'étranger	210

6.3	Les pays prélèvent de l'eau plus rapidement que les réserves ne se reconstituent	210
6.4	Les avantages potentiels dans le sous-bassin de la rivière Kagera	226

Schémas

1.1	Une réduction lente du déficit mondial en eau et en assainissement	33
1.2	Des inégalités profondes sur un plan mondial : l'écart en matière d'accès à l'eau	34
1.3	De nombreux pays sont encore loin de bénéficier d'une couverture universelle	36
1.4	Revenus et résultats dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : une divergence fréquente entre richesse et performances	37
1.5	La diarrhée : la deuxième maladie la plus meurtrière chez les enfants	43
1.6	L'eau salubre et la mise à disposition de toilettes réduisent la mortalité infantile	43
1.7	L'eau salubre réduit le risque de diarrhée ...	44
1.8	... tout comme l'accès à l'assainissement	44
1.9	Le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement concerne surtout les pauvres	48
1.10	La fracture de l'eau	49
1.11	La grande fracture de l'assainissement	50
1.12	Au Brésil, les pauvres bénéficient d'une moins bonne couverture en assainissement	50
1.13	Le prix à payer lorsque l'on est pauvre : l'eau accapare une part plus élevée du budget du ménage pour les 20 % des ménages les moins fortunés	51
1.14	Le coût du manque d'accès aux services collectifs	52
1.15	Les prix de l'eau : les pauvres paient plus, les riches paient moins	53
1.16	La fracture de l'eau au sein des pays : Kenya, Ouganda et Tanzanie	53
1.17	Clivage ville-campagne : les disparités en matière d'accès à l'assainissement restent profondes	54
1.18	Certains groupes ethniques bénéficient d'un accès à l'eau bien inférieur	54
1.19	Disparités régionales : au Pérou, la couverture plus limitée dont bénéficient les provinces les plus pauvres coûte des vies	55
1.20	Certaines régions sont encore très loin d'atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement	57
1.21	Le taux de couverture en eau diminue en raison d'une rapide urbanisation dans certains pays	58
1.22	L'eau : une question peu prioritaire dans de nombreux budgets	62
1.23	Dans de nombreux pays, l'investissement public dans l'eau et l'assainissement est insuffisant pour répondre à la cible fixée dans le cadre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement	67
1.24	Le degré d'engagement des bailleurs de fonds varie considérablement, et le niveau de financement est imprévisible	68
1.25	Certains bailleurs de fonds attachent plus d'importance à l'eau et à l'assainissement que d'autres	69
2.1	La plupart des ménages de Djakarta obtiennent leur eau de plusieurs sources	81
2.2	Les services collectifs de distribution fournissent l'eau la moins chère	83
2.3	En général, le prix de l'eau fournie par les services collectifs augmente avec le volume	85
2.4	À qui profitent les subventions dans le secteur de l'eau ?	99
2.5	La tarification minimale fonctionne si le taux de raccordement est élevé	100
3.1	La progression sur l'échelle de l'assainissement a des implications financières autant que sanitaires	113
3.2	Les bienfaits de l'assainissement dépendent de l'action des ménages et de la communauté	115
3.3	Au Viêt Nam, les pauvres sont largement sur la touche	119
3.4	Assainissement au Cambodge : les disparités liées à la richesse	120
3.5	Extension de l'accès à l'assainissement en Colombie et au Maroc grâce à une croissance bénéficiant en priorité aux pauvres	124
4.1	Déclin de la disponibilité en eau	136
4.2	Selon les projections, la pénurie d'eau devrait gagner en intensité dans plusieurs régions	136
4.3	Le stress hydrique s'intensifie à l'échelle mondiale	137
4.4	Notre monde plus riche et plus assoiffé	137
4.5	Comment le monde utilise son eau	138
4.6	L'agriculture reste la plus grande consommatrice d'eau	138
4.7	La variabilité des revenus suit la variabilité des précipitations en Éthiopie	156
4.8	Inégalités marquées dans la capacité à réduire les risques	158

4.9	Notre monde se réchauffera nettement au cours du prochain siècle	160
4.10	Réchauffement de la planète : la stabilisation nécessitera des réductions drastiques des émissions	161
4.11	Aides à l'agriculture en baisse	169
5.1	L'accès à l'eau d'irrigation peut réduire la pauvreté et la vulnérabilité	175
5.2	L'Afrique subsaharienne a le plus faible taux d'agriculture irriguée par rapport à l'agriculture pluviale non irriguée	177
5.3	L'Asie compte plus de la moitié des terres irriguées dans le monde	177
5.4	L'irrigation se traduit par une pauvreté moindre dans de nombreux pays en développement	188
5.5	Productivité agricole et équité sont souvent étroitement liées	189
5.6	Volume – Gagnants en tête de ligne, perdants en fin de ligne ...	189
5.7	... et les agriculteurs en fin de ligne sont plus pauvres	189
5.8	La récupération de l'eau en baisse en Inde	196
6.1	Les conflits autour de l'eau portent essentiellement sur les volumes, la coopération peut être beaucoup plus vaste	221
6.2	Au-delà du volume – les accords sur l'eau couvrent de nombreux domaines	222

Cartes

4.1	La consommation excessive d'eau dégrade l'environnement dans de nombreux bassins importants	140
4.2	Le changement climatique causera une diminution du ruissellement dans de nombreuses régions	162
4.3	Le changement climatique menace de réduire la productivité céréalière dans une bonne partie de l'Afrique subsaharienne	164
4.4	Le changement climatique s'accompagnera d'une diminution du nombre de jours de précipitations en Inde	167
6.1	Les bassins hydrographiques et lacustres d'Afrique traversent de nombreuses frontières	207
6.2	Le Mékong génère des moyens de subsistance transfrontaliers	208
6.3	La disparition du lac Tchad	211
6.4	Le rétrécissement de la mer d'Aral : les coûts environnementaux du coton	213

Contributions spéciales

	Concentrer le financement lors des étapes initiales décisives pour pouvoir répondre à l'Objectif du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement, <i>Gordon Brown et Ngozi Okonjo-Iweala</i>	72
	L'accès à l'eau salubre est un besoin vital et un droit de l'Homme fondamental, <i>Kofi Annan</i>	78
	L'eau salubre, accessible et abordable constitue un droit de l'Homme et un pilier du développement économique et social, <i>Luiz Inácio Lula da Silva</i>	79
	L'eau et l'assainissement : un défi de taille, que nous sommes toutefois en mesure de relever, <i>Jimmy Carter</i>	117

Indicateurs du développement humain

L'état du développement humain	263	
Guide du lecteur et notes relatives aux tableaux	274	
Mesurer le développement humain : accroître les choix ...		
1	Indicateur du développement humain	283
1a	Indicateurs de base pour les autres pays de l'ONU	287
2	Indicateur de développement humain : tendances	288
3	Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays en développement	292
4	Pauvreté humaine et en termes de revenu : Pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI	295

... Vivre longtemps et en bonne santé ...	
5 Tendances démographiques	297
6 Assurer la santé : ressources, accès et services	301
7 Eau, conditions sanitaires et nutrition	305
8 Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants	309
9 Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale	311
10 Survie : progrès et reculs	315
... Acquérir un savoir ...	
11 Assurer l'éducation : dépenses publiques	319
12 Alphabétisation et scolarisation	323
13 Technologie : diffusion et création	327
... Accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...	
14 Paramètres économiques	331
15 Inégalités en termes de revenus ou de dépenses	335
16 Structure des échanges	339
17 Responsabilités des pays riches : l'aide	343
18 Flux d'aide, de capitaux privés et de dette	344
19 Priorités dans les dépenses publiques	348
20 Le chômage dans les pays de l'OCDE	352
... tout en les préservant pour les générations futures ...	
21 Énergie et environnement	353
... vivre à l'abri de l'insécurité ...	
22 Réfugiés et armements	357
23 Victimes de la criminalité	361
... et parvenir à l'égalité entre hommes et femmes	
24 Indicateur sexospécifique du développement humain	363
25 Indicateur de la participation des femmes	367
26 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation	371
27 Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique	375
28 Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes	379
29 Participation des femmes à la vie politique	380
Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs	
30 État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme	384
31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail	388
Note technique 1	393
Note technique 2	400
Note technique 3	402
Définitions des termes statistiques	404
Références statistiques	411
Classification des pays	413
Index des indicateurs	417
Index des indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les tableaux statistiques	421



Vue d'ensemble

Au-delà de la pénurie

Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau

La crise mondiale de l'eau laisse des tranches importantes de la population en proie à la pauvreté, à la vulnérabilité et à l'insécurité

L'eau de cet étang n'est pas bonne. Nous la puisons car nous n'avons pas d'autre choix. Tous les animaux boivent l'eau de cet étang, tout comme les membres de la communauté. À cause de l'eau, nous attrapons aussi toutes sortes de maladies.

Zenebech Jemel, Chobare Meno, Éthiopie

Bien sûr que je préférerais être à l'école. Je veux apprendre à lire et à écrire ... Mais comment faire ? Ma mère a besoin de moi pour aller chercher l'eau.

Yeni Bazan, 10 ans, El Alto, Bolivie

Les conditions ici sont terribles. Les eaux usées sont partout. Elles polluent notre eau. La plupart des gens se servent de seaux et de sacs plastique en guise de toilettes. Nos enfants souffrent en permanence de diarrhée et d'autres maladies en raison de l'extrême saleté.

Mary Akinyi, Kibera, Nairobi, Kenya

Elles [les usines] utilisent tant d'eau alors que nous en avons à peine assez pour nos besoins élémentaires, et encore moins pour arroser nos récoltes.

Gopal Gujur, agriculteur, Rajasthan, Inde

Quatre échos provenant de quatre pays réunis autour d'un seul et même thème : le manque d'accès à l'eau. Les statistiques sont là, qui mesurent ce manque, mais derrière les chiffres se cachent plusieurs millions de visages humains dans l'impossibilité de réaliser leur potentiel. L'eau, essence de la vie et un des droits de l'Homme fondamentaux, est au centre d'une crise que traversent au quotidien plusieurs millions d'êtres humains parmi les plus vulnérables au monde – crise d'une ampleur dévastatrice qui menace des vies et détruit les moyens de subsistance.

Contrairement aux guerres et aux catastrophes naturelles, la crise mondiale de l'eau ne fait pas les titres des médias. Elle ne mobilise pas non plus l'aide internationale. Tout comme la faim dans le monde, le manque d'accès à l'eau est un fléau silencieux qui frappe les pauvres tout en restant toléré par ceux qui possèdent les ressources, la technologie et le pouvoir politique nécessaires pour y mettre fin. Pourtant, il s'agit d'une crise qui constitue un frein

au progrès humain, laissant des tranches importantes de la population en proie à la pauvreté, à la vulnérabilité et à l'insécurité. Cette crise tue plus par la maladie que n'importe quelle guerre par les armes. Elle accentue également les différences intolérables en matière d'égalité des chances qui divisent notre monde toujours plus prospère et interdépendant en nations riches et pauvres tout comme elles divisent les populations au sein même des nations sur la base de la richesse, du genre et d'autres facteurs d'inégalité.

Résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement est l'un des grands défis du développement humain de ce début de XXI^e siècle. Parvenir à relever ce défi à travers une action nationale et internationale concertée servirait de moteur au progrès dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et de la réduction de la pauvreté et permettrait de dynamiser l'économie. Cela donnerait une impulsion décisive aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, à savoir les objectifs fixés par les gouvernements sur la base d'un par-

La pénurie au centre de la crise mondiale de l'eau trouve ses origines dans le pouvoir, la pauvreté et les inégalités, non dans la disponibilité physique

tenariat mondial de lutte contre la pauvreté. L'autre solution consiste toujours à tolérer un niveau de souffrances évitables et de pertes de potentiel humain, ce que tous les gouvernements devraient considérer comme un comportement éthiquement indéfendable et économiquement préjudiciable.

De l'eau pour vivre, de l'eau pour garantir les moyens de subsistance

Selon le Coran, l'eau est source de vie. Ce simple enseignement renferme une sagesse plus profonde encore. Les hommes ont besoin d'eau comme ils ont besoin d'oxygène. Sans eau, pas de vie. Mais l'eau est également source de vie dans un sens bien plus large. Les hommes ont besoin d'eau salubre et de systèmes d'assainissement pour rester en bonne santé et préserver leur dignité. En outre, au-delà du niveau domestique, l'eau permet de préserver les écosystèmes et fournit une aide précieuse aux systèmes de production qui garantissent les moyens de subsistance.

Enfin, le développement humain se base sur la réalisation d'un potentiel. Il est le fondement des accomplissements et de l'avenir des hommes – c'est-à-dire de leurs capacités – sur lequel repose leur liberté d'exercer de vrais choix de vie. L'eau s'infiltré dans tous les aspects du développement humain. Si l'on refuse à l'homme l'accès à l'eau salubre à usage domestique ou l'accès à l'eau en tant que ressource productive, ses choix et libertés sont restreints à cause de la maladie, la pauvreté et la vulnérabilité. L'eau est source de vie y compris en ce qui concerne le développement humain et la liberté de l'homme.

Dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année, nous allons nous pencher sur deux volets distincts de la crise mondiale de l'eau. Le premier volet, abordé aux chapitres 1 à 3, sera intitulé « De l'eau pour vivre ». Donner accès à une eau salubre, éliminer les eaux usées et fournir des systèmes d'assainissement constituent trois des bases les plus fondamentales du progrès humain. Nous considérerons le prix à payer en l'absence d'intervention visant à instaurer ces bases et exposerons certaines des stratégies nécessaires en vue de généraliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Le deuxième volet, intitulé « De l'eau pour garantir les moyens de subsistance », fera l'objet des chapitres 4 à 6. Nous y évoquerons l'eau en tant que ressource productive partagée au sein des nations et au-delà des frontières, en mettant en évidence les défis gigantesques auxquels de nombreux gouvernements se trouvent confrontés à l'heure actuelle en ce qui concerne la gestion équitable et efficace de l'eau.

D'aucuns pensent que les défis en matière d'eau à l'échelle mondiale relèvent uniquement de la pé-

nurie. L'idéologie de Thomas Malthus, qui au XIX^e siècle déconcerta les leaders politiques en prédisant des pénuries alimentaires pour le futur, s'insinue de plus en plus dans les débats internationaux sur l'eau. L'argument avancé suit la logique arithmétique : étant donné l'accroissement de la population et la demande grandissante en eau sur Terre, l'on arrive à la sinistre déduction que l'avenir sera marqué par une pénurie d'eau. Nous réfutons ce point de départ. La disponibilité en eau constitue certes un problème pour certains pays, mais la pénurie au centre de la crise mondiale de l'eau trouve ses origines dans le pouvoir, la pauvreté et les inégalités, non dans la disponibilité physique.

Ceci est d'autant plus visible dans le domaine de l'eau en tant que source de vie. Aujourd'hui, près d'1,1 milliard d'êtres humains vivant dans des pays en développement ne peuvent accéder à l'eau de manière appropriée et 2,6 milliards de personnes ne bénéficient pas de systèmes d'assainissement de base. Ces deux déficits trouvent leur origine dans les institutions et les choix politiques, non dans la disponibilité en eau. Les besoins domestiques en eau ne représentent qu'une infime fraction de l'eau utilisée, en général moins de 5 % au total, mais il existe d'énormes inégalités en matière d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement au niveau domestique. Les habitants des quartiers aisés de certaines villes d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et d'Asie ont la chance d'avoir accès à des centaines de litres d'eau par jour qui leurs sont fournis à domicile pour un prix modique par les services publics. Parallèlement, les habitants des bidonvilles et les ménages pauvres vivant dans les zones rurales de ces mêmes pays disposent de moins de 20 litres d'eau par jour et par personne pour satisfaire à leurs besoins les plus élémentaires. Les femmes et les jeunes filles doivent supporter un double inconvénient puisque ce sont elles qui sacrifient leur temps et leur éducation pour aller chercher de l'eau.

Globalement, la même chose s'applique à l'eau en tant que source de moyens de subsistance. Dans le monde entier, l'agriculture et l'industrie s'adaptent aux contraintes hydrologiques de plus en plus sévères. Mais alors que la pénurie constitue un problème très répandu, ce problème n'est pas vécu par tous. Dans les régions de l'Inde soumises au stress hydrique, des pompes d'irrigation extraient l'eau des aquifères 24 heures sur 24 pour les riches exploitants agricoles, tandis que les petits propriétaires voisins dépendent des caprices de la pluie. Ici aussi, la cause sous-jacente à la pénurie d'eau est, dans la majorité des cas, d'ordre institutionnel et politique et non le résultat d'un manque physique de ressources. Dans de nombreux pays, la pénurie résulte de politiques publiques qui ont encouragé la surexploitation de l'eau par le biais de subventions et d'une sous-tarification.

Les ressources en eau sont plus que suffisantes au niveau mondial pour les besoins domestiques, pour

l'agriculture et pour l'industrie. Le problème réside dans le fait que certaines personnes – notamment les pauvres – sont systématiquement exclues de l'accès à l'eau en raison de leur pauvreté, de leurs droits juridiques restreints ou en conséquence de politiques publiques limitant l'accès aux infrastructures qui fournissent l'eau en tant que source de vie et de moyens de subsistance. En bref, la pénurie est générée à travers des processus et des institutions politiques qui pénalisent les pauvres. Dans de nombreux pays, lorsqu'il s'agit d'eau salubre, la difficulté repose sur le fait que le pauvre reçoit moins, paie plus et doit supporter les coûts du développement humain liés à la pénurie.

Sécurité humaine, citoyenneté et justice sociale

Il y a plus de dix ans, le *Rapport mondial sur le développement humain 1994* introduisait le concept de sécurité humaine au sein du débat plus vaste sur le développement. L'objectif était d'aller au-delà des conceptions restreintes de la sécurité nationale, qui reposaient sur les notions de menace militaire et de protection des objectifs stratégiques de politique étrangère, pour se tourner vers une vision de la sécurité fondée sur la vie des êtres humains.

La sécurité de l'approvisionnement en eau fait partie intégrante de cette conception plus large de la sécurité humaine. Globalement, la sécurité de l'approvisionnement en eau consiste à garantir à chaque personne un accès fiable à une quantité suffisante d'eau salubre à un prix raisonnable afin de lui permettre de vivre de manière productive, en bonne santé et dans la dignité, tout en préservant les écosystèmes qui fournissent l'eau et dépendent également de celle-ci. Si ces conditions ne sont pas réunies ou si l'accès à l'eau est interrompu, les hommes sont confrontés à des risques élevés sur le plan de la sécurité humaine en raison de leur santé précaire et du manque de moyens de subsistance.

Dans la société du début du XXI^e siècle, les problèmes de sécurité nationale occupent une place prépondérante sur la scène internationale. Les conflits violents, les inquiétudes à propos des menaces terroristes, la prolifération des armes nucléaires et la hausse du commerce illégal d'armes et de drogues donnent tous lieu à de grands défis. Dans ce contexte, il est facile de perdre de vue les fondements de la sécurité humaine, y compris ceux liés à l'eau. Le nombre d'enfants morts chaque année (1,8 million) en raison de l'insalubrité de l'eau et de la déficience de l'assainissement dépasse de loin les pertes occasionnées par les conflits violents. Aucun acte terroriste n'est aussi dévastateur sur le plan économique que la crise de l'eau et de l'assainissement. Pourtant cette question est rarement à l'ordre du jour sur la scène internationale.

Ce n'est pas seulement le contraste avec les impératifs de sécurité nationale qui est frappant. À l'heure

actuelle, l'action internationale visant à contrer la crise du VIH/SIDA a été institutionnalisée dans les programmes du Groupe des Huit. Menacé d'une crise sanitaire probable sous la forme de la grippe aviaire, le monde se mobilise rapidement pour dresser un plan d'action international. Mais la réalité vivante de la crise de l'eau et de l'assainissement ne suscite que d'infimes réactions isolées. Pourquoi ? L'une des explications possibles est que, contrairement au VIH/SIDA et à la grippe aviaire, la crise de l'eau et de l'assainissement constitue la menace la plus immédiate et directe à l'encontre des personnes défavorisées vivant dans les pays pauvres – groupe dont le poids est insuffisant pour influencer la vision internationale de la sécurité humaine.

Outre ses conséquences destructrices largement apparentes sur les populations, l'insécurité de l'approvisionnement en eau transgresse certains des principes les plus élémentaires de justice sociale. Parmi ces principes, citons :

- *L'égalité dans la citoyenneté.* Tous les êtres humains disposent des mêmes droits civils, politiques et sociaux, y compris de la faculté d'exercer ces droits dans la pratique. L'insécurité de l'approvisionnement en eau compromet l'accès à ces droits. Une femme qui passe de longues heures à récolter l'eau ou qui souffre constamment de maladies liées à l'insalubrité de l'eau dispose de peu de moyens pour participer à la vie en société, même si elle peut prendre part aux élections de son gouvernement.
- *Le minimum social.* Tous les citoyens devraient avoir accès à des ressources suffisantes pour leur permettre de satisfaire leurs besoins élémentaires et de vivre dans la dignité. L'eau salubre fait partie de ce minimum social, correspondant à une quantité minimale de 20 litres d'eau par personne et par jour.
- *L'égalité des chances.* L'égalité des chances, fondement de la justice sociale, est compromise par l'insécurité de l'approvisionnement en eau. La plupart des gens reconnaîtraient que l'éducation fait partie intégrante de l'égalité des chances. Par exemple, les enfants incapables de suivre une scolarité en raison d'accès incessants de maladies liées à l'insalubrité de l'eau ne jouissent pas de manière satisfaisante de leur droit à l'éducation.
- *Une distribution équitable.* Toutes les sociétés fixent leurs propres limites aux inégalités qu'elles estiment justifiables. Les inégalités profondes en matière d'accès des ménages à l'eau salubre ou d'accès à l'eau en tant que ressource pour la production agricole ne permettent pas de générer une distribution équitable, notamment si elles s'accompagnent de niveaux élevés, mais néanmoins évitables, de mortalité infantile et de pauvreté.

Les ressources en eau sont plus que suffisantes au niveau mondial pour les besoins domestiques, pour l'agriculture et pour l'industrie. Le problème réside dans le fait que certaines personnes – notamment les pauvres – sont systématiquement exclues

Garantir à chaque personne un accès à au moins 20 litres d'eau salubre par jour constitue une exigence minimale pour assurer le respect du droit de l'Homme à l'eau

Le concept de l'eau en tant que droit de l'Homme reflète ces inquiétudes sous-jacentes. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies, « l'accès à l'eau salubre est un besoin vital et un droit de l'Homme fondamental ». Veiller au respect du droit de l'Homme à l'eau salubre est une fin en soi et constitue un moyen de renforcer les droits plus généraux définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et d'autres instruments juridiques contraignants – y compris le droit à la vie, à l'éducation, à la santé et à un logement décent. Garantir à chaque personne un accès à au moins 20 litres d'eau salubre par jour pour satisfaire à ses besoins élémentaires constitue une exigence minimale pour assurer le respect du droit à l'eau – et devrait être l'objectif minimum des gouvernements.

Les droits de l'Homme ne sont pas un luxe superflu. Ils ne constituent pas non plus une disposition légale volontaire que l'on accepte ou que l'on abandonne d'un gouvernement à l'autre. Ce sont des obligations qui reflètent les valeurs universelles et engagent la responsabilité des gouvernements. Pourtant, le droit de l'Homme à l'eau est enfreint en toute impunité à large échelle et de manière systématique – et ce sont les droits des pauvres qui font l'objet des abus les plus graves.

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015 – un test d'humanité

Moins de 10 ans nous séparent actuellement de l'horizon 2015 – échéance fixée pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement; ces objectifs assortis de délais définis par la communauté internationale visent à réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde, à faire baisser la mortalité infantile, à garantir aux enfants l'accès à l'éducation et à vaincre les inégalités de genre. Les progrès en la matière dépendront de la réponse des gouvernements à la crise de l'eau.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement procurent une référence pour mesurer le progrès réalisé vers la concrétisation du droit de l'Homme à l'eau. C'est pourquoi, réduire de moitié la population mondiale qui ne dispose pas d'un accès durable à l'eau potable et aux infrastructures élémentaires d'assainissement (Objectif 7, cible 10) constitue une cible fondamentale en soi. Atteindre ce but est crucial pour la réalisation d'autres objectifs. Une eau salubre et un assainissement décent permettraient de sauver la vie d'innombrables enfants, de soutenir les efforts entrepris en matière d'éducation et de libérer les populations des maladies qui les maintiennent dans la pauvreté.

Il est impératif de ne pas sous-estimer l'urgence d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Dévelop-

pement en matière d'eau et d'assainissement. Même si les objectifs sont atteints, l'année 2015 verra toujours plus de 800 millions d'êtres humains privés d'eau et 1,8 milliard de personnes privées de structures d'assainissement. Pourtant, malgré les progrès réalisés, le monde ne réussit pas pleinement à faire face à tous les besoins, en particulier dans les pays les plus pauvres. Pour modifier cette image, il est nécessaire de poursuivre l'action au cours de la prochaine décennie et de l'associer à un abandon des pratiques actuelles considérées comme le modèle à suivre.

L'horizon 2015 est une échéance importante pour des raisons d'ordre pratique et symbolique. Sur le plan pratique, il nous rappelle que le temps passe et qu'il est grand temps de mettre en œuvre les investissements et les politiques nécessaires à l'obtention des résultats souhaités. Sur le plan symbolique, l'an 2015 revêt une signification plus profonde. La situation du monde à cette date reflètera la situation de la coopération internationale d'aujourd'hui. C'est à ce moment que les leaders politiques ayant signé la convention relative aux Objectifs du Millénaire pour le Développement pourront se pencher sur les progrès accomplis et que sera rendu le verdict : cette convention s'est-elle distinguée par ses manquements ou par son respect ?

Au cours de l'année 2015 se produira un autre événement moins important, mais tout aussi symbolique. L'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) lancera son projet « Jupiter Icy Moons ». Grâce à une technologie actuellement en cours de développement, une navette spatiale sera mise en orbite autour de trois des lunes de Jupiter afin d'étudier la composition des immenses lacs sous-glaciaires d'eau salée et de déterminer si l'on y retrouve des conditions propices à l'apparition de la vie. L'ironie sous-jacente au fait que l'humanité dépense des milliards de dollars dans l'exploration du potentiel de vie sur d'autres planètes prendrait une signification puissante – et tragique – si, parallèlement, nous permettions la destruction de la vie et des capacités humaines sur la planète Terre en raison d'un manque de technologies bien moins sophistiquées nécessaires à l'établissement d'infrastructures d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement accessibles à tous. Procurer un verre d'eau potable et des toilettes peut constituer une véritable gageure, mais ne relève en aucun cas de la science aérospatiale.

Le Mahatma Gandhi a un jour déclaré que « la différence entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire suffirait à résoudre la plupart des problèmes dans le monde ». Appliquée aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, cette observation revêt une signification profonde. La combinaison sans précédent de ressources et de technologies dont nous disposons à l'heure actuelle rend l'argument selon lequel les objectifs fixés pour l'horizon 2015 relèvent de l'impossible intellectuellement

et moralement indéfendable. Nous ne devons pas nous satisfaire de progrès ne permettant pas de réaliser pleinement les objectifs fixés ni nous contenter de demi-mesures qui négligent des régions entières de l'humanité.

De l'eau pour vivre – la crise mondiale de l'eau et de l'assainissement

L'eau salubre et l'assainissement figurent parmi les moteurs les plus puissants du développement humain. Ils génèrent des opportunités, renforcent la dignité et soutiennent la création d'un cercle vertueux au sein duquel la santé s'améliore pour à son tour engendrer des richesses.

À l'heure actuelle, les hommes vivant dans les pays riches ne sont que vaguement conscients de la manière dont l'eau salubre a encouragé le progrès social dans leurs propres pays. Il y a un peu plus d'un siècle, Londres, New York et Paris étaient des foyers de maladies infectieuses – telles que diarrhée, dysenterie et fièvre typhoïde – qui mettaient en péril la santé publique. Les taux de mortalité infantile étaient alors aussi élevés que les taux actuels dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. L'accroissement des richesses généré par l'industrialisation a certes fait progresser les revenus, mais la mortalité infantile et l'espérance de vie n'ont pratiquement pas évolué.

Les réformes radicales mises en œuvre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont modifié ce paysage. L'eau salubre a été à l'origine de l'essor du progrès humain. Motivés par les coalitions en faveur de la réforme sociale, par le sens moral et par leurs intérêts économiques propres, les gouvernements ont placé l'eau et l'assainissement au centre d'un nouveau contrat social entre l'État et les citoyens. En l'espace d'une génération, ils ont mis en place le système de financement, la technologie et les réglementations nécessaires pour garantir l'accès de tous à l'eau et aux infrastructures d'assainissement.

Les nouvelles infrastructures ont permis de briser le lien entre l'eau insalubre et les maladies infectieuses. Selon une estimation, la purification de l'eau est à l'origine d'une diminution de moitié de la mortalité aux États-Unis au cours du premier tiers du XX^e siècle. En Grande-Bretagne, le développement de l'assainissement a contribué à augmenter l'espérance de vie de 15 ans au cours des quatre décennies qui ont suivi les années 1880.

Le clivage entre l'assainissement et l'eau

Dans les pays riches, il suffit désormais d'actionner le robinet pour obtenir de l'eau salubre. Les installations sanitaires privées sont devenues monnaie courante. Les pénuries d'eau peuvent parfois être source d'inquiétudes dans certains pays, mais il faut relativiser

ces désagréments. Dans les pays riches, les enfants ne meurent pas à cause d'un manque d'eau potable et les jeunes filles ne sont pas obligées de manquer l'école parce qu'elles doivent faire de longs trajets pour puiser l'eau des ruisseaux ou des rivières. Et les maladies infectieuses véhiculées par l'eau ne subsistent que dans les livres d'histoire; elles ont déserté les salles communes des hôpitaux et les morgues.

Le contraste avec les pays pauvres est frappant. Alors que le manque d'accès à l'eau frappe inégalement à travers les régions, les faits en relation avec la crise mondiale de l'eau parlent d'eux-mêmes. Près d'1,1 milliard d'êtres humains vivant dans les pays en développement n'ont pas accès à une quantité minimale d'eau salubre. Bien que l'Afrique subsaharienne enregistre les taux de couverture les plus faibles, la plupart des personnes privées d'eau salubre vivent en Asie. Le manque d'accès à l'assainissement est un phénomène encore plus répandu. Quelque 2,6 milliards d'êtres humains – soit la moitié de la population des pays en développement – n'ont pas accès à des dispositifs d'assainissement de base. Par ailleurs, la sous-déclaration systématique a pour conséquence que ces chiffres sont en dessous de la réalité.

« Ne pas avoir accès » à l'eau et aux dispositifs d'assainissement est un euphémisme courtois pour désigner une forme de privation qui menace des vies, détruit toute opportunité et porte atteinte à la dignité humaine. Pour les populations pauvres, ne pas avoir accès à l'eau signifie utiliser l'eau des fossés, des rivières et des lacs pollués par des matières fécales d'origine humaine ou animale, ou encore employer la même eau que les animaux. Cela signifie également ne pas disposer d'assez d'eau pour satisfaire ne serait-ce que les besoins humains les plus élémentaires.

Bien que les besoins élémentaires soient variables, la quantité minimale est d'environ 20 litres d'eau par jour. La plupart des 1,1 milliard d'êtres humains répertoriés comme étant privés d'accès à l'eau salubre se contentent d'environ 5 litres par jour – soit un dixième du volume quotidien moyen utilisé dans les pays riches pour tirer la chasse d'eau. En moyenne, les populations européennes en utilisent plus de 200 litres – et plus de 400 litres pour les États-Unis. Lorsqu'un Européen tire la chasse d'eau ou qu'un Américain prend une douche, il emploie plus d'eau que la quantité disponible pour des centaines de millions d'individus vivant dans les bidonvilles urbains ou dans les régions arides des pays en développement. Dans les pays riches, un robinet qui fuit gaspille plus d'eau que la quantité disponible chaque jour pour plus d'1 milliard de personnes.

Pour certaines personnes, ne pas avoir accès à des dispositifs d'assainissement implique être obligé de déféquer dans des champs, des fossés et des seaux. Les « toilettes volantes » de Kibera, un bidonville de Nairobi au Kenya, témoignent de ce que signifie être privé

« Ne pas avoir accès » à l'eau et aux dispositifs d'assainissement est un euphémisme courtois pour désigner une forme de privation qui menace des vies, détruit toute opportunité et porte atteinte à la dignité humaine

L'eau et l'assainissement figurent parmi les médicaments préventifs les plus puissants dont les gouvernements disposent pour faire baisser le nombre de maladies infectieuses. Les investissements dans ce domaine sont aux maladies meurtrières telles que la diarrhée ce que la vaccination est à la rougeole : ils sauvent des vies

de moyens d'assainissement. Dépourvus de toilettes, les gens défèquent dans des sacs plastique qu'ils jettent à même la rue. L'absence de toilettes occasionne des problèmes particulièrement graves de santé publique et de sécurité pour les femmes et les jeunes filles. En matière d'assainissement comme en matière d'eau, l'inégalité de genre est à l'origine du coût humain des inconvénients qu'elle génère.

L'accès à l'eau et à l'assainissement renforce certains enseignements bien ancrés en matière de développement humain. En moyenne, les taux de couverture dans ces deux domaines augmentent avec le revenu : un accroissement des richesses est susceptible d'entraîner une amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Mais il existe de grandes variations autour de la moyenne. Certains pays – tels le Bangladesh et la Thaïlande pour l'assainissement, et Sri Lanka et le Viet Nam pour l'eau – s'en sortent beaucoup mieux que prévu sur la seule base du revenu. D'autres – tels que l'Inde et le Mexique pour l'assainissement – s'en sortent beaucoup moins bien. La leçon qu'il faut en tirer est la suivante : le revenu revêt certes de l'importance, mais ce sont les politiques publiques qui influencent la transformation du revenu en développement humain.

Des coûts colossaux pour le développement humain

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement a un effet multiplicateur. Ont été recensées au nombre des coûts pour le développement humain, les préjudices suivants :

- Environ 1,8 million de décès d'enfants dus à la diarrhée chaque année – soit 4 900 décès par jour ou encore un nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans équivalent aux populations de New York et de Londres réunies. À eux deux, l'insalubrité de l'eau et la déficience de l'assainissement constituent la deuxième principale cause de mortalité infantile au monde. En 2004, le nombre de décès dus à la diarrhée était de six fois supérieur au nombre annuel moyen de morts dans les conflits armés dans les années 1990.
- La perte de 443 millions de jours de scolarité chaque année en raison de maladies véhiculées par l'eau.
- Près de la moitié de toutes les personnes qui vivent dans les pays en développement souffrant à un moment donné d'un problème de santé en raison du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Des millions de femmes passant plusieurs heures par jour à puiser de l'eau.
- Des vies entières marquées par la misère pour des millions de personnes qui affrontent la maladie et la perte d'opportunités en matière

d'éducation durant leur enfance et la pauvreté qui en résulte à l'âge adulte.

À ces coûts humains, il faut ajouter la dégradation massive de l'économie qui accompagne le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Il est intrinsèquement difficile de mesurer ces coûts. Néanmoins, une nouvelle étude menée dans le cadre du *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année souligne l'immensité des pertes subies dans certaines régions les plus pauvres du monde. Cette étude a mis en évidence les coûts liés aux dépenses de santé, à la perte de productivité et à l'absentéisme au travail.

Les pertes subies sont plus importantes dans certains des pays les plus pauvres. Les pertes de l'Afrique subsaharienne représentent environ 5 % de son PIB, soit quelque 28,4 milliards USD chaque année, un chiffre qui dépasse le montant total de l'aide et de l'allègement de la dette alloué à la région en 2003. À un aspect majeur, ces coûts économiques agrégés dissimulent l'impact réel du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Dans leur majorité, ces pertes sont supportées par les ménages qui se situent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui retarde les efforts des pauvres pour sortir de la pauvreté.

En termes d'efficacité, les investissements dans l'eau et l'assainissement sont en mesure de générer un rendement élevé. 1 USD investi dans ce secteur en rapporte en moyenne 8 grâce à une baisse des coûts et à la réalisation de gains de productivité. Au-delà du simple profit, l'amélioration de l'accès à l'eau et aux moyens d'assainissement peut générer des effets dynamiques à long terme, lesquels stimuleront l'efficacité économique.

Si l'on mesure le déficit en eau et en assainissement au lot de souffrances humaines, aux pertes économiques ou à l'extrême pauvreté qu'il génère, on découvre que la facture est terriblement salée. De l'autre côté de la médaille se trouve le potentiel disponible pour réduire ce déficit en vue de dynamiser le progrès humain. L'eau et l'assainissement figurent parmi les médicaments préventifs les plus puissants dont les gouvernements disposent pour faire baisser le nombre de maladies infectieuses. Les investissements dans ce domaine sont aux maladies meurtrières telles que la diarrhée ce que la vaccination est à la rougeole : ils sauvent des vies. Les recherches menées dans le cadre du présent Rapport démontrent que l'accès à l'eau salubre réduit le taux de mortalité infantile de plus de 20 % au Cameroun et en Ouganda. En Égypte et au Pérou, la présence de toilettes à chasse d'eau dans la maison réduit de plus de 30 % le risque de mortalité infantile.

Une crise qui touche essentiellement les pauvres

La crise de l'eau et de l'assainissement affecte avant tout les pauvres. Près de deux personnes sur trois privées d'accès à l'eau salubre survivent avec moins de 2 USD par jour et une sur trois vit avec moins d'1 USD par jour. Plus de 660 millions d'hommes dépourvus de moyens d'assainissement vivent avec moins de 2 USD par jour et plus de 385 millions avec moins d'1 USD par jour.

Ces faits ont des répercussions importantes sur les politiques publiques. Ils révèlent clairement que les capacités restreintes des populations non desservies ne leur permettent pas de financer un meilleur accès à l'eau à travers des deniers privés. Tandis que le secteur privé peut jouer un rôle dans la pratique, ce sont les finances publiques qui détiennent la clé pour mettre un terme au déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans de nombreux pays, la distribution de l'accès à une eau et des moyens d'assainissement adéquats reflète la distribution des richesses. En moyenne, l'accès des ménages à l'eau courante avoisine les 85 % pour les 20 % les plus nantis de la population contre 25 % pour les 20 % les plus pauvres. L'inégalité ne concerne pas uniquement l'accès. Le principe pervers qui s'applique à la plupart des pays en développement est celui selon lequel les plus pauvres ont non seulement accès à moins d'eau et à moins d'eau salubre, mais paient également plusieurs des plus forts tributs du monde :

- Les personnes vivant dans les bidonvilles de Djakarta en Indonésie, de Manille, aux Philippines, et de Nairobi au Kenya paient l'eau à l'unité 5 à 10 fois plus cher que les personnes vivant dans les zones les plus nanties de leur propre ville – et davantage encore que les consommateurs londoniens ou new yorkais.
- Les ménages à revenu élevé utilisent beaucoup plus d'eau que les ménages pauvres. À Dar es-Salaam en Tanzanie et à Mumbai en Inde, la consommation d'eau par habitant est 15 fois plus élevée dans les banlieues riches qui possèdent l'eau courante que dans les bidonvilles.
- La tarification inéquitable de l'eau a des effets préjudiciables sur la pauvreté des ménages. 20 % de ménages les plus pauvres en El Salvador, en Jamaïque et au Nicaragua dépensent en moyenne plus de 10 % du revenu du ménage pour la consommation d'eau. Au Royaume-Uni, on considère un taux de 3 % comme un indicateur de pauvreté.

Pronostic sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne sont pas le premier ensemble d'objectifs ambitieux adoptés par les gouvernements. Durant une décennie, le programme « Eau et assainissement pour tous » s'est inscrit dans le contexte de l'ensemble impressionnant d'objectifs adoptés lors de conférences de haut niveau dans les années 1970 et 1980. Les résultats n'ont pas été à la mesure des promesses. En sera-t-il autrement cette fois ?

Dans l'ensemble, le monde est en voie de réalisation de l'objectif relatif à l'eau – notamment en raison des énormes progrès accomplis en Chine et en Inde – alors que seules deux régions sont en bonne voie en ce qui concerne l'assainissement (l'Asie de l'Est et l'Amérique latine). Le tableau général masque de grandes variations au niveau national et régional.

- Si la tendance actuelle se confirme, l'Afrique subsaharienne atteindra l'objectif relatif à l'eau en 2040 et l'objectif relatif à l'assainissement en 2076. En ce qui concerne l'assainissement, l'Asie du Sud accuse un retard de 4 années et, en matière d'eau, les États arabes ont accumulé un retard de 27 ans.
- Si l'on effectue un calcul pays par pays, l'objectif relatif à l'eau ne sera pas atteint pour 234 millions d'hommes issus de 55 pays hors course.
- L'objectif relatif à l'assainissement ne sera pas atteint pour 430 millions d'hommes issus de 74 pays hors course.
- Pour que l'Afrique subsaharienne se remette sur la bonne voie, le nombre de raccordements aux réseaux de distribution d'eau devra passer de 10 millions par an pour la décennie passée à 23 millions par an pour la décennie à venir. En Asie du Sud, il est indispensable d'accroître l'accès aux réseaux d'assainissement pour passer de 25 millions de personnes par an à 43 millions par an.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement devraient être considérés comme un seuil minimum à atteindre et non comme un plafond. Même si ces objectifs sont réalisés, le déficit mondial sera toujours immense. Si l'on observe l'évolution générale actuelle, le plus préoccupant est de constater que le monde est en voie d'aboutir sous le seuil fixé par les engagements pris dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Près de deux personnes sur trois privées d'accès à l'eau salubre et plus de 660 millions d'hommes dépourvus de moyens d'assainissement survivent avec moins de 2 USD par jour

Au cours de la décennie à venir, il sera nécessaire de mettre en œuvre une campagne internationale concertée et fondée sur les stratégies nationales, mais associée à un plan d'action à l'échelle mondiale

Comblent le fossé entre les tendances actuelles et les objectifs à atteindre

Modifier cette image n'est pas seulement la meilleure chose à faire, c'est également la plus sensée. C'est la meilleure chose à faire car l'eau et l'assainissement sont des droits de l'Homme élémentaires – et aucun gouvernement ne devrait être prêt à fermer les yeux sur le niveau actuel de violation des droits de l'Homme ou sur la perte de potentiel humain qui en résulte. C'est la chose la plus sensée à faire car l'accès à l'eau et à l'assainissement permet aux hommes de sortir de la pauvreté par leurs propres moyens et contribue à la prospérité nationale.

Il est difficile de quantifier les bénéfices potentiels pour le développement humain du progrès accompli en matière d'eau et d'assainissement, mais les statistiques les plus fiables laissent entendre que les bénéfices dépassent de loin les coûts. Si l'on opte pour une technologie durable et bon marché, les coûts supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement représentent près de 10 milliards USD par an. Comblent le fossé entre les tendances actuelles et les buts à atteindre dans le cadre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement se traduirait par les bénéfices suivants :

- Une diminution des décès d'enfants en 2015 (moins 203 000) et plus d'1 million de vies d'enfants sauvées au cours de la prochaine décennie.
- Un gain de 272 millions de jours de scolarité résultant de la réduction des seuls cas de diarrhée.
- Un bénéfice économique total d'environ 38 milliards USD par an. Les bénéfices engendrés en Afrique subsaharienne (environ 15 milliards USD) représenteraient 60 % des aides octroyées à cette région en 2003. Les bénéfices enregistrés en Asie du Sud s'élèveraient à près de 6 milliards USD.

Le monde peut-il se permettre d'assumer le coût d'un développement accéléré en matière d'approvisionnement en eau et en moyens d'assainissement ? Il faut plutôt se poser la question suivante : le monde peut-il se permettre de ne pas effectuer ces investissements ?

La facture d'un montant de 10 milliards USD pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement peut sembler exorbitante, mais elle doit être replacée dans son contexte. Ce chiffre représente moins de cinq jours de dépenses militaires mondiales et moins de la moitié des dépenses annuelles en eau minérale des pays riches. C'est un prix modique à payer pour un investissement qui peut sauver des millions de jeunes vies,

libérer le potentiel éducatif gâché, délivrer les populations des maladies qui ruinent leur santé et générer un rendement économique qui relancera la prospérité.

Les quatre piliers du succès

Si les conférences internationales de haut niveau, de par leurs déclarations encourageantes et leurs objectifs audacieux, pouvaient faire apparaître l'eau salubre et les dispositifs d'assainissement de base, la crise mondiale serait résolue depuis longtemps. Depuis le milieu des années 1990, l'on a assisté à une prolifération des conférences internationales sur le thème de l'eau s'accompagnant d'une multiplication des partenariats internationaux de haut niveau. À ce jour, il existe 23 agences des Nations Unies en charge de l'eau et de l'assainissement.

Autant de conférences et tant d'activité pour si peu de progrès. Si l'on se remémore la décennie passée, il est difficile d'échapper à la conclusion selon laquelle l'eau et l'assainissement ont souffert d'un excès de paroles et d'un manque d'action. Au cours de la décennie à venir, il sera nécessaire de mettre en œuvre une campagne internationale concertée et fondée sur les stratégies nationales, mais associée à un plan d'action à l'échelle mondiale. Il n'existe pas de formule toute faite en ce qui concerne les réformes, mais le succès repose sur quatre piliers essentiels.

- *Faire de l'eau un droit de l'Homme – et le vouloir.* Tous les gouvernements devraient aller au-delà de la formulation de principes constitutionnels vagues pour entériner le droit de l'Homme à l'eau dans la législation habilitante. Pour qu'il ait une réelle signification, ce droit de l'Homme doit s'accompagner de la reconnaissance du droit à un approvisionnement en eau sûr, accessible et abordable. Le droit approprié pourra varier en fonction des circonstances propres aux pays et aux ménages, mais il devra au minimum satisfaire à un objectif d'au moins 20 litres d'eau salubre par jour et par citoyen, fournis gratuitement aux personnes trop pauvres pour en acquitter le prix. Il serait judicieux d'établir des repères clairs afin de progresser vers la réalisation de l'objectif fixé, tout en rendant les gouvernements locaux et nationaux ainsi que les fournisseurs d'eau responsables de cette progression. Alors que les fournisseurs privés ont un rôle à jouer dans l'approvisionnement en eau, il est du devoir des gouvernements d'élargir ce droit de l'Homme à l'eau.

- *Mettre au point des stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement.* Afin d'accélérer le progrès dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, tous les gouvernements devraient préparer des plans nationaux assortis d'objectifs ambitieux et soutenus par des systèmes de financement et des stratégies claires pour vaincre les inégalités. L'eau, et plus encore l'assainissement, sont les parents pauvres des programmes de réduction de la pauvreté. Ils souffrent de sous-financement chronique, les dépenses publiques dans ce domaine étant régulièrement inférieures à 0,5 % du PIB. Les investissements dans l'eau et l'assainissement permettant de sauver des vies sont dérisoires au regard des dépenses militaires. En Éthiopie, le budget militaire représente 10 fois le budget alloué à l'eau et à l'assainissement – et 47 fois au Pakistan. Les gouvernements devraient ambitionner de consacrer un minimum de 1 % de leur PIB aux dépenses en eau et en assainissement. La lutte contre les inégalités exigera de prendre des engagements dans le cadre de stratégies de financement – en ce compris les transferts fiscaux, subventions croisées et autres mesures – en vue de mettre à la disposition des pauvres une eau et des moyens d'assainissement à prix abordable. Les stratégies nationales devraient prévoir des modèles à suivre pour favoriser l'équité, tels que :
 - *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement.* Adjoindre à l'objectif 2015 consistant à diminuer de moitié la population privée d'accès à l'eau et à l'assainissement, des politiques visant à réduire de moitié le fossé en matière de couverture entre les riches et les pauvres.
 - *Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.* Faire de l'eau et de l'assainissement une priorité absolue assortie de cibles et d'objectifs clairs, en y associant des mesures de financement à moyen terme.
 - *Les fournisseurs d'eau.* S'assurer que les services aux collectivités, publics ou privés, ainsi que les organismes municipaux intègrent des modèles clairs en termes d'équité, en y associant des sanctions en cas de non-respect.
 - *Soutenir les plans nationaux à travers l'aide internationale.* Pour la plupart des pays les plus pauvres, l'aide au développement est cruciale. Le progrès en matière d'eau et d'assainissement nécessite des investis-

sements initiaux importants et de longs délais de remboursement. Les contraintes qui pèsent sur les revenus des gouvernements limitent la capacité de financement de la plupart des pays les plus pauvres, tandis que le potentiel de recouvrement des coûts est restreint par les niveaux élevés de pauvreté. La plupart des donateurs reconnaissent l'importance de l'eau et de l'assainissement. Néanmoins, en chiffres réels, l'aide au développement a chuté au cours de la décennie passée et peu de donateurs considèrent ce secteur comme prioritaire : moins de 5 % de l'aide au développement lui sont octroyés. Les flux d'aide devront être pratiquement doublés pour avoir une chance d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement, soit augmenter de 3,6 à 4 milliards USD chaque année. Des stratégies de financement innovantes, telles celles mises en œuvre dans le cadre de la Facilité de financement internationale, sont essentiels pour garantir aujourd'hui un financement initial, afin de prévenir les insuffisances imminentes qui menacent la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement. Les donateurs devraient soutenir les stratégies élaborées et poursuivies à l'échelle nationale en fournissant une aide sûre à long terme. Une action doit également être menée pour soutenir les efforts des gouvernements locaux et des services municipaux visant à lever des fonds sur les marchés des capitaux locaux.

- *Développer un plan d'action mondial.* Les efforts internationaux voués à accélérer le progrès en matière d'eau et d'assainissement ont été fragmentaires et inefficaces en raison d'un excès de conférences de haut niveau et de l'absence d'action concrète. Par rapport à la puissance de la réaction internationale dans les domaines du VIH/SIDA et de l'éducation, l'eau et l'assainissement n'ont pas pas figuré de manière flagrante à l'ordre du jour du développement mondial. Alors que le Groupe des Huit s'était engagé en faveur d'un plan d'action mondial il y a deux ans, il n'a pas défini l'eau et l'assainissement comme une priorité. La mise au point d'un plan d'action mondial visant à mobiliser le financement de l'aide, aider les gouvernements des pays en développement à tirer parti des marchés des capitaux locaux et renforcer les capacités pourrait constituer une base pour la sensibilisation du public et pour les efforts politiques en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Les pauvres bénéficient d'un accès limité à l'eau salubre et paient davantage pour celle-ci

Le critère d'évaluation d'une politique ne devrait pas reposer sur sa nature publique ou privée, mais sur les progrès ou l'absence de progrès réalisés en faveur des pauvres

Distribuer l'eau source de vie

Ainsi que le définit le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, « Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun ». Ces cinq caractéristiques de base constituent les piliers de la sécurité de l'approvisionnement en eau qui, pourtant, sont largement méprisés.

Pourquoi les pauvres bénéficient-ils d'un accès limité à l'eau salubre et paient-ils davantage pour celle-ci ? Dans les zones urbaines, la source d'eau la moins coûteuse et la plus fiable est souvent celle disponible auprès du service d'approvisionnement qui entretient le réseau. Les ménages pauvres sont moins susceptibles d'être raccordés à ce réseau et courent un risque plus grand d'obtenir leur eau à partir de diverses sources non potables. À Dar es-Salaam en Tanzanie ou à Ouagadougou au Burkina Faso, moins de 30 % des ménages sont raccordés.

Lorsque les ménages ne sont pas raccordés, leur choix est limité. Soit ils se procurent de l'eau à partir de sources non traitées ou d'une source publique, soit ils achètent l'eau par le biais d'une série d'intermédiaires au nombre desquels figurent les fontainiers, les vendeurs d'eau et les camions citernes. Le débat sur la privatisation de l'eau a eu tendance à négliger le fait qu'une grande majorité des personnes pauvres achète déjà son eau sur des marchés privés. Ces marchés fournissent de l'eau de qualité variable à des prix élevés.

Des prix élevés pour les pauvres

La distance qui sépare du lieu d'approvisionnement fait gonfler les prix. À mesure que l'eau passe par les différents intermédiaires, qui ajoutent leurs propres coûts de transport et de commercialisation, les prix montent en flèche. Les personnes pauvres habitant les bidonvilles paient généralement 5 à 10 fois plus cher le litre d'eau que les personnes riches vivant dans la même ville.

Les politiques de tarification de l'approvisionnement ne font qu'aggraver le problème. La plupart des services d'approvisionnement appliquent actuellement des systèmes de tarification par tranches progressives. Ils ont pour objectif de combiner équité et efficacité en augmentant le prix en fonction du volume d'eau utilisé. Dans la pratique, ils ont souvent pour effet de maintenir les ménages les plus pauvres au niveau de la tranche tarifaire la plus élevée. La raison est la suivante : les intermédiaires qui desservent les ménages pauvres achètent l'eau

en grandes quantités au prix le plus fort. À Dakar, les ménages pauvres qui utilisent des bornes-fontaines paient plus de trois fois le prix payé par les ménages raccordés aux services d'approvisionnement.

Si les prix des services d'approvisionnement en eau sont si bon marché, pourquoi les ménages pauvres ne se raccordent-ils pas ? Souvent, parce qu'ils ne peuvent assumer le coût du raccordement : même dans les pays les plus pauvres, celui-ci peut dépasser les 100 USD. À Manille, le coût du raccordement représente près de trois mois de salaire pour 20 % de ménages les plus pauvres et jusqu'à six mois de salaire dans les zones urbaines du Kenya. La situation géographique est un autre obstacle à franchir. Dans de nombreuses villes, les services d'approvisionnement en eau refusent de raccorder les ménages qui ne possèdent pas de titres de propriété officiels, excluant ainsi certains ménages les plus pauvres.

Les ménages ruraux doivent faire face à d'autres problèmes. Vivant en marge des réseaux officiels, les communautés rurales ont l'habitude de gérer leurs propres systèmes d'approvisionnement en eau, bien que les agences gouvernementales sont en général impliquées dans la fourniture de services. La plupart des agences ont fonctionné sur la base d'une approche de réglementation pure (ce que les anglo-saxons appellent « command and control ») en apportant souvent des technologies inadéquates dans des zones géographiques inappropriées avec peu de consultation. Cette approche s'est traduite par une combinaison de sous-financement et de couverture réduite dont les femmes des milieux ruraux font les frais, contraintes d'aller chercher l'eau dans des endroits éloignés.

Le rôle clé des services publics d'approvisionnement en eau

Ces dernières années, le débat international sur le droit de l'Homme à l'eau a été dominé par des échanges axés sur les rôles que les secteurs public et privé devaient tenir. D'importantes questions ont été soulevées, mais le dialogue a suscité plus de chaleur que de lumière.

Certains programmes de privatisation ont eu des effets positifs, mais le résultat global n'est pas encourageant. De l'Argentine à la Bolivie et des Philippines aux États-Unis, la conviction selon laquelle le secteur privé détient la formule magique pour engendrer l'équité et l'efficacité nécessaires à l'accélération du progrès en matière d'eau pour tous a démontré qu'elle était hors de propos. Alors que ces échecs passés de concession d'eau ne permettent pas d'attester que le secteur privé n'a aucun rôle à jouer, ils mettent en évi-

dence la nécessité de faire preuve de plus de prudence et d'engagement ainsi que de renforcer la réglementation en faveur de l'équité dans le cadre de partenariats public-privé.

Deux aspects particuliers de l'approvisionnement en eau dans les pays bénéficiant d'un faible niveau de couverture nous mettent en garde contre une confiance excessive dans le secteur privé. En premier lieu, le secteur de l'eau possède de nombreuses caractéristiques d'un monopole naturel. En l'absence de solides capacités réglementaires pour protéger les intérêts publics à travers la mise en place de règles en matière de tarification et d'investissement, il existe des risques d'abus monopolistiques. En deuxième lieu, dans les pays caractérisés par des niveaux élevés de pauvreté parmi les populations non desservies, le financement public est une nécessité pour veiller à assurer un accès accru, quel que soit le type de fournisseur (public ou privé).

Le débat sur la privatisation a parfois détourné l'attention de la question pressante d'une réforme des services publics. Les services publics ont une position dominante dans l'approvisionnement en eau puisqu'ils fournissent plus de 90 % de l'eau par le biais de réseaux dans les pays en développement. De nombreux services d'approvisionnement publics négligent les pauvres, faisant rimer inefficacité et rejet des responsabilités en matière de gestion avec iniquité en matière de financement et de tarification. Néanmoins, certains services publics (Porto Alegre au Brésil en est un magnifique exemple) ont réussi à rendre l'eau abordable et accessible à tous.

Il existe à présent de réelles opportunités de tirer un enseignement des échecs et d'utiliser les succès pour aller de l'avant. Le critère d'évaluation d'une politique ne devrait pas reposer sur sa nature publique ou privée, mais sur les progrès ou l'absence de progrès réalisés en faveur des pauvres.

Certains pays ont enregistré des progrès rapides en matière d'approvisionnement en eau. De la Colombie à l'Afrique du Sud, en passant par le Sénégal, des stratégies innovantes ont été mises au point pour accroître l'accès à l'eau des ménages pauvres situés en zone urbaine. Tandis que les populations rurales continuent d'accuser un retard par rapport aux populations urbaines à l'échelle mondiale, des pays aussi différents que le Maroc et l'Ouganda ont réussi à enregistrer des augmentations rapides en termes de couverture. Quelle est la clé du succès ?

Un leadership politique et des objectifs réalisables font la différence

Comme nous le soulignons tout au long de ce Rapport, il n'existe pas de solutions toutes faites. Les politiques qui, dans un certain contexte, recueillent des résultats positifs en faveur des pauvres peuvent

échouer dans un autre contexte. Néanmoins, on peut tirer certains enseignements généraux des succès rencontrés. Le premier, et peut-être le plus important, est que le leadership politique joue un rôle majeur. Le second est que le progrès repose sur la définition, au sein des plans nationaux, d'objectifs réalisables soutenus par des mesures de financement et des stratégies visant à combattre les inégalités.

Ceci ne signifie pas pour autant accorder des subventions globales sans faire preuve d'esprit critique. Des subventions bien pensées au Chili, en Colombie et en Afrique du Sud bénéficient aux pauvres – et c'est là toute la différence. Par contre, dans de nombreux cas, les subventions manifestement mises en œuvre pour améliorer l'équité en matière de tarification de l'approvisionnement engendrent d'importants transferts en faveur des riches et peu de bénéfices pour les ménages pauvres privés du raccordement. De même, dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, les ménages les plus aisés bénéficiant du raccordement retirent la plupart des bénéfices provenant de l'eau vendue à des prix bien inférieurs au niveau requis pour couvrir les frais de fonctionnement et de maintenance.

Une réglementation et un système durable de recouvrement des coûts sont essentiels pour assurer l'équité et l'efficacité

Les réseaux de distribution d'eau étant des monopoles naturels, une réglementation doit être mise en place afin de garantir le respect effectif, de la part des fournisseurs, des normes d'efficacité et d'équité, ceci en vue de protéger les intérêts des utilisateurs. Il est difficile d'établir des organes de réglementation influents et indépendants dans de nombreux pays en développement, car ils conduisent à une ingérence politique et à un rejet des responsabilités. Néanmoins, les efforts visant à créer une réglementation à travers un dialogue entre fournisseurs et citoyens ont engendré des progrès majeurs, comme à Hyderabad en Inde.

D'une manière plus générale, il est important que les gouvernements étendent la portée de la réglementation au-delà des exploitants officiels de réseaux, c'est-à-dire aux marchés informels auxquels les gens pauvres ont recours. Une réglementation ne signifie pas mettre un frein aux activités des fournisseurs qui approvisionnent les pauvres, mais collaborer avec ces fournisseurs afin de garantir leur adhésion aux règles applicables en matière de tarification équitable et de qualité de l'eau.

La mise en place d'un système de recouvrement des coûts durable et équitable fait partie de tout programme de réforme. Dans de nombreux cas, il existe des arguments de poids pour augmenter le prix de l'eau à des niveaux plus réalistes et pour améliorer l'ef-

Le progrès repose sur la définition, au sein des plans nationaux, d'objectifs réalisables soutenus par des mesures de financement et des stratégies visant à combattre les inégalités

Bien plus encore que l'eau, l'assainissement souffre de l'effet combiné d'une fragmentation institutionnelle, d'un manque de programmes nationaux et d'un statut politique faible

efficacité de la gestion de l'eau : dans nombre de pays, les pertes en eau sont trop élevées et les recettes trop faibles pour financer un système viable.

Les notions de durabilité et d'équité varient en fonction des pays. Dans de nombreux pays à faible revenu, le champ de recouvrement des frais est limité par la pauvreté et la faible moyenne des revenus. Il est crucial de soutenir les dépenses publiques à travers des aides. Les pays à revenu moyen ont davantage de marge pour garantir un système équitable de recouvrement des frais si les gouvernements mettent en œuvre des mécanismes visant à limiter le fardeau financier qui repose sur les ménages pauvres.

Les pays à revenu moyen ainsi que certains pays à faible revenu disposent également du potentiel requis pour faire davantage appel aux marchés des capitaux locaux. Il s'agit d'un secteur où le soutien international peut faire la différence au moyen de garanties de crédit et d'autres mécanismes permettant de réduire les taux d'intérêt et la perception du risque par les marchés.

En se fondant sur le cadre défini au chapitre 1 concernant les programmes nationaux et internationaux, les stratégies fondamentales de lutte contre les inégalités nationales en matière d'accès à l'eau devraient :

- Définir des objectifs clairs visant à réduire les inégalités et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et du système de déclaration de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, y compris à réduire de moitié les disparités en termes de couverture entre les riches et les pauvres.
- Fixer des tarifs minimaux permettant de fournir assez d'eau pour faire face aux besoins fondamentaux soit gratuitement soit à des taux abordables, comme en Afrique du Sud.
- S'assurer qu'aucun ménage ne dépense plus de 3 % de ses revenus pour faire face à ses besoins en eau.
- Orienter les subventions pour garantir aux ménages pauvres l'accès au raccordement et l'utilisation de l'eau, comme au Chili et en Colombie.
- Investir davantage dans les bornes-fontaines en tant que stratégie de transition visant à garantir aux pauvres l'accès à une eau salubre à un prix abordable.
- Promulguer des lois autorisant les usagers à engager la responsabilité des fournisseurs.
- Intégrer aux contrats de partenariat public-privé des références claires à l'équité en ce qui concerne le renforcement de l'accès des ménages pauvres à une eau au prix abordable.
- Développer des systèmes réglementaires efficaces et politiquement indépendants dont la portée dépasse le réseau de distribution officiel pour englober les fournisseurs informels.

Endiguer le déficit considérable en matière d'assainissement

« L'égout, c'est la conscience de la ville », a écrit Victor Hugo dans *Les Misérables*. Il y décrivait certes le Paris du XIX^e siècle, mais l'état de l'assainissement demeure un indicateur profond de l'état du développement humain dans toute communauté.

Près de la moitié des pays en développement manquent d'accès à l'assainissement. Bien plus sont privés d'accès à un assainissement de bonne qualité. Le déficit est distribué sur une grande échelle. Les taux de couverture sont scandaleusement faibles dans nombre de pays les plus pauvres du monde : seule 1 personne sur 3 en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud y a accès – en Éthiopie, ces chiffres chutent pour atteindre 1 personne sur 7. Les taux de couverture masquent le problème, notamment dans les pays à revenu plus élevé. À Djakarta et à Manille, les anciens systèmes d'égouts ont été saturés par l'effet combiné d'une urbanisation rapide et d'un sous-investissement chronique, entraînant une large prolifération des latrines à fosse. Ces latrines contaminent aujourd'hui les eaux souterraines et se vident dans les rivières, polluant ainsi les sources d'eau et mettant en danger la santé publique.

L'accès à l'assainissement engendre des bénéfices à tous les niveaux. Des études réalisées dans plusieurs pays démontrent que la méthode utilisée pour éliminer les matières fécales est l'un des facteurs les plus déterminants pour la survie des enfants : le passage d'un assainissement médiocre à un assainissement amélioré réduit d'environ un tiers le taux global de mortalité infantile. Un assainissement amélioré apporte également son lot d'avantages pour la santé publique, les moyens de subsistance et la dignité – avantages dont bénéficient non seulement les ménages, mais également des communautés entières. Il peut sembler invraisemblable que les toilettes constituent un moteur du progrès humain, mais les preuves en ce sens abondent.

Pourquoi le déficit est-il si important ?

Si l'assainissement est aussi essentiel au progrès social et économique, pourquoi le déficit est-il si important et pourquoi le monde est-il hors course dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement ? De nombreux facteurs entrent en ligne de compte.

Le premier facteur relève du leadership politique ou, du moins, de son absence. Les politiques publiques en matière d'assainissement sont aussi importantes pour l'état d'une nation que la gestion économique, la défense ou le commerce. Pourtant, l'on n'accorde à l'assainissement que la deuxième ou la troisième

place dans l'ordre des priorités. Bien plus encore que l'eau, l'assainissement souffre de l'effet combiné d'une fragmentation institutionnelle, d'un manque de programmes nationaux et d'un statut politique faible.

La pauvreté constitue un autre obstacle au progrès : les ménages les plus pauvres manquent souvent de capacités de financement pour acquérir des structures d'assainissement. Mais d'autres facteurs entravent également le progrès, notamment la demande des ménages et les inégalités de genre. Les femmes ont tendance à accorder plus d'importance à l'assainissement que les hommes, mais les priorités des femmes ont moins de poids dans les choix budgétaires des ménages.

En quoi les partenariats entre communautés et gouvernements peuvent-ils être utiles ?

L'ampleur décourageante du déficit de l'accès à l'assainissement et la lenteur de l'évolution vers une réduction de ce déficit sont considérées par certains comme autant de preuves que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne sont pas réalisables à l'heure actuelle. Cette inquiétude est justifiée mais la conclusion est hâtive. Nombreux sont les exemples de progrès rapide dans le domaine de l'assainissement, certains étant issus d'initiatives menées à la base par les communautés locales et d'actions gouvernementales :

- En Inde et au Pakistan, les associations d'habitants des bidonvilles ont collaboré pour fournir des moyens d'assainissement à des millions de personnes en utilisant l'influence des communautés pour mobiliser des ressources. La Fédération nationale des habitants des bidonvilles en Inde et le projet pilote d'Orangi au Pakistan, parmi de nombreuses autres organisations issues des communautés, ont démontré ce qu'il était possible de réaliser à travers des actions concrètes.
- La Campagne Assainissement Total au Bangladesh a été élevée du rang de projet communautaire au rang de programme national, lequel enregistre des augmentations rapides en matière d'accès à l'assainissement. Le Cambodge, la Chine, l'Inde et la Zambie l'ont également adoptée.
- Les programmes gouvernementaux menés en Colombie, au Lesotho, au Maroc et en Thaïlande ont étendu l'accès à l'assainissement à toutes les classes sociales. Le Bengale occidental, en Inde, a également accompli des progrès extraordinaires.
- Au Brésil, le concept de concession du réseau d'assainissement a permis de réduire les coûts et de fournir des moyens d'assainissement à des

millions de personnes; ce concept est sur le point d'être adopté par d'autres pays.

Chacune de ces réussites a des origines différentes. Des politiques publiques largement opposées ont été développées afin de résoudre les problèmes locaux mais, dans chaque cas, l'accent a été placé sur le développement de la demande en assainissement plutôt que sur la mise en application de modèles d'approvisionnement basés sur la hiérarchisation de l'offre. Les initiatives et les implications des communautés sont cruciales, mais l'interaction entre les agences gouvernementales et les communautés locales le sont tout autant.

Bien que l'adage « à problèmes locaux, solutions locales » puisse constituer le point de départ du changement, il est du ressort des gouvernements de créer les conditions pour résoudre les problèmes nationaux en mobilisant les moyens financiers et en instaurant un environnement propice qui permettra aux marchés de fournir la technologie adéquate à un prix abordable. Les initiatives menées par les communautés sont importantes et même capitales, mais elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'action gouvernementale. De même, le financement privé par les ménages pauvres ne peut pas remplacer le financement public et la fourniture de services publics.

Vaincre la stigmatisation liée aux déchets humains

L'un des enseignements les plus importants à tirer des réussites dans le domaine de l'assainissement est que le progrès rapide est de l'ordre du possible. Grâce au soutien des bailleurs de fonds, même les pays les plus pauvres sont en mesure de mobiliser les ressources qui conduisent au changement. L'obstacle majeur peut sans doute se résumer en un seul mot : la stigmatisation.

Il existe certaines analogies embarrassantes entre l'assainissement et le VIH/SIDA. Jusqu'à très récemment, les tabous culturels et sociaux qui entouraient le VIH/SIDA ont entravé la mise en œuvre de réactions nationales et internationales concrètes, ce qui s'est traduit par un coût humain colossal. Ce tabou s'affaiblit au fil du temps, en partie en raison de l'étendue de la destruction, mais également parce que le VIH/SIDA touche toutes les couches de la population sans distinction de niveau social.

Dans le cas de l'assainissement, le tabou reste résolument intact, ce qui contribue à expliquer pourquoi l'assainissement ne bénéficie pas d'un leadership politique de haut niveau et n'apparaît que rarement dans les campagnes électorales ou dans les débats publics. L'une des raisons pour lesquelles la stigmatisation est si lente à disparaître est que la crise de l'assainissement, contrairement à la crise du VIH/SIDA, est plus discriminatoire : elle affecte

Les initiatives menées par les communautés sont importantes, mais elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'action gouvernementale – de même, le financement privé par les ménages pauvres ne peut pas remplacer le financement public et la fourniture de services publics

La pénurie est le résultat d'échecs politiques – dans son approche de la gestion de l'eau, le monde s'est lancé dans une surenchère de dépenses financées par des crédits, au mépris des principes de prudence et de durabilité

une majorité écrasante de pauvres et épargne les riches. Combattre cette crise exigera une plus grande prise de conscience de l'ampleur des coûts engendrés par le déficit de l'accès à l'assainissement ainsi qu'une plus grande reconnaissance de l'assainissement en tant que droit fondamental.

Parmi les défis politiques clés en matière d'assainissement, citons :

- Le développement d'institutions politiques à l'échelle locale et nationale qui reflètent l'importance de l'assainissement dans le progrès économique et social.
- La mise au point d'initiatives à l'échelle de la communauté par le biais d'interventions gouvernementales visant à renforcer l'instauration des meilleures pratiques.
- Un investissement dans des approches basées sur la demande à travers lesquelles les prestataires de services répondent aux besoins des communautés, en intégrant le rôle des femmes dans la définition des priorités.
- L'extension de l'aide financière aux ménages les plus pauvres afin de garantir que l'assainissement constitue une option abordable.

Gérer la pénurie d'eau, les risques et la vulnérabilité

Au début du XXI^e siècle, les débats sur le thème de l'eau se sont de plus en plus apparentés à un diagnostic malthusien du problème. De terribles mises en garde ont été formulées en référence au « sinistre calcul » basé sur la croissance démographique et le déclin de la disponibilité en eau. Le monde va-t-il manquer d'eau ?

Pas de manière significative, mais l'insécurité de l'approvisionnement en eau représente une menace pour le développement humain d'une grande partie – sans cesse croissante – de l'humanité. La concurrence, le stress environnemental et l'imprévisibilité de l'accès à l'eau en tant que ressource productive sont les causes majeures de l'insécurité de l'approvisionnement en eau pour une grande part de la population mondiale.

À l'échelle mondiale, il y a plus d'eau que nécessaire pour satisfaire les besoins de l'humanité entière. Alors pourquoi la pénurie d'eau est-elle un problème ? En partie, parce que l'eau, tout comme les richesses, est distribuée de manière inéquitable entre les pays et au sein de ceux-ci. Le fait que le Brésil et le Canada possèdent plus d'eau qu'ils ne pourront jamais en utiliser n'aide en rien les pays du Moyen-Orient affectés par le stress hydrique. De même, le fait que la disponibilité moyenne en eau du Brésil soit la plus élevée du monde n'aide aucunement les personnes

vivant dans les zones touchées par la sécheresse au Nord-Est du pays. Un autre problème réside dans le fait que l'accès à l'eau en tant que ressource productive exige un accès à des infrastructures et que l'accès aux infrastructures est, lui aussi, inégal entre les pays et au sein de ceux-ci.

Si l'on tient compte des indicateurs conventionnels, on constate que le stress hydrique s'aggrave. À l'heure actuelle, environ 700 millions de personnes réparties dans 43 pays vivent en dessous du seuil de stress hydrique – limite arbitrairement fixée à 1 700 mètres cubes par personne. D'ici à 2025, ce chiffre atteindra les 3 milliards, le stress hydrique s'intensifiant en Afrique subsaharienne, en Chine et en Inde. Si l'on se base sur les moyennes nationales, les projections sous-estiment le problème actuel. Les 538 millions de personnes vivant en Chine occidentale habitent déjà une région extrêmement marquée par le stress hydrique. À travers le monde, près d'1,4 milliard de personnes vivent dans des bassins hydrologiques où les niveaux d'utilisation de l'eau dépassent les limites de la durabilité.

Ce stress hydrique se répercute dans le stress environnemental. Les réseaux fluviaux qui n'atteignent plus la mer, le rétrécissement des lacs et l'amointrissement de la nappe phréatique sont les symptômes les plus visibles de l'utilisation excessive de l'eau. Le déclin des réseaux fluviaux – depuis le fleuve Colorado aux États-Unis jusqu'au fleuve Jaune en Chine – est une conséquence manifeste de cette utilisation excessive. Moins visible, bien que non moins préjudiciable pour le développement humain, est l'épuisement rapide des eaux souterraines en Asie du Sud. Dans certaines parties de l'Inde, la nappe phréatique subit une baisse de plus d'1 mètre chaque année, mettant en danger la production agricole future.

Des symptômes de la pénurie sont bel et bien présents, mais celle-ci est le résultat d'échecs politiques. Dans son approche de la gestion de l'eau, le monde s'est lancé dans une surenchère de dépenses financées par des crédits, au mépris des principes de prudence et de durabilité. En termes plus simples, les pays ont utilisé beaucoup plus d'eau qu'ils n'en disposaient, tel que le démontre le taux de reconstitution des ressources en eau. Résultat : une importante dette environnementale liée à l'eau qui se transmettra aux générations futures. Cette dette soulève des questions essentielles à propos des systèmes de comptabilité nationale, qui omettent de mesurer le niveau d'épuisement d'un capital naturel rare et précieux – et incite à s'interroger sur l'équité intergénérationnelle. La sous-tarification (ou l'absence de tarification dans certains cas) a contribué à la surexploitation : si les Porsche étaient vendues sur le marché à des prix dérisoires, une pénurie de Porsche se ferait vite sentir.

Les scénarios futurs d'utilisation de l'eau soulèvent des inquiétudes majeures. Depuis près d'un siècle, l'utilisation de l'eau augmente pratiquement deux fois plus vite que la population, tendance qui se poursuivra. L'agriculture irriguée demeurera la plus grande consommatrice d'eau, sa part dans la consommation d'eau des pays en développement s'élevant actuellement à plus de 80 %. Par ailleurs, les demandes provenant de l'industrie et des usagers urbains s'accroissent rapidement. D'ici à 2050, les ressources mondiales en eau devront soutenir les systèmes agricoles qui, à leur tour, produiront la nourriture et créeront des moyens de subsistance pour 2,7 milliards de personnes supplémentaires. Parallèlement, l'industrie, davantage que l'agriculture, comptera pour la majeure partie d'augmentation de l'utilisation de l'eau prévue à l'horizon 2025.

Accroître l'offre

Dans le passé, les gouvernements répondaient au problème du stress hydrique en cherchant à accroître l'offre. En Chine et en Inde, les programmes menés à grande échelle en vue de détourner les cours d'eau soulignent l'attrait constant pour ce type d'approche. De plus en plus d'autres options basées sur l'offre ont également vu le jour. La technique de dessalement de l'eau de mer gagne du terrain, bien que les coûts énergétiques élevés de cette option la rendent uniquement accessible aux pays et aux villes les plus riches situés à proximité de la mer. Les importations d'« eau virtuelle » – eau contenue dans les denrées alimentaires importées – constituent une autre possibilité. Dans ce cas également, ces options sont restreintes pour les pays à faible revenu caractérisés par des problèmes importants de déficit alimentaire – sans compter les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire en cas de perte d'autonomie.

Freiner la demande

Les politiques basées sur la demande ont tendance à être plus efficaces. Grâce à une nouvelle technologie permettant d'accroître la productivité, l'augmentation du « rendement par goutte d'eau » peut aboutir à une réduction de la pression sur les réseaux hydriques. Plus généralement, les politiques relatives à la tarification de l'eau doivent refléter plus fidèlement la valeur de rareté de l'eau. Un retrait rapide des subventions pernicieuses encourageant l'utilisation excessive de l'eau constituerait un pas important dans la bonne direction pour des pays tels que l'Inde et le Mexique qui, par mégarde, ont créé des incitations à l'épuisement des eaux souterraines à travers des subventions à l'électricité octroyées aux grandes exploitations agricoles. Dans la pratique, les gouvernements ont subventionné l'épuisement d'une ressource naturelle précieuse, faisant supporter les coûts à l'environnement – et aux générations futures.

nements ont subventionné l'épuisement d'une ressource naturelle précieuse, faisant supporter les coûts à l'environnement – et aux générations futures.

Gérer l'incertitude

De nombreux gouvernements de pays en développement sont aujourd'hui confrontés à la nécessité de gérer les ajustements de grande ampleur dans le secteur de l'eau. Repositionner l'offre et la demande à l'intérieur d'un environnement écologique durable en tenant compte des disponibilités en eau – objectif premier des nouvelles stratégies de gestion intégrée des ressources en eau – permettrait de créer des gagnants mais aussi des perdants. Il existe également des scénarios gagnant-gagnant, mais le danger réside dans le fait que les intérêts des pauvres seront ignorés à cause des revendications des grandes exploitations agricoles et de l'industrie – deux électors possédant un poids politique important. Dans de nombreuses sociétés, l'eau est synonyme de pouvoir et les inégalités en matière de pouvoir peuvent entraîner d'importants déséquilibres dans l'accès à l'eau.

Les infrastructures hydrauliques sont capitales pour réduire l'imprévisibilité et modérer les risques. À l'échelle mondiale, les inégalités en matière d'accès aux infrastructures sont très importantes. Elles se reflètent dans les simples indicateurs de capacité de stockage de l'eau : les États-Unis stockent près de 6 000 mètres cubes d'eau par personne, contre 43 pour l'Éthiopie. Néanmoins, même les pays riches sont exposés à des problèmes de rupture de l'approvisionnement en eau, tel que le prouve l'impact de l'ouragan Katrina sur la Nouvelle-Orléans, mais les risques sont plus grands pour les pays pauvres.

Les vagues de sécheresse et les inondations, formes extrêmes d'insécurité de l'approvisionnement en eau, ont des conséquences dévastatrices sur le développement humain. En 2005, plus de 20 millions de personnes vivant dans la Corne de l'Afrique ont été touchées par la sécheresse. Parallèlement, les inondations qui ont frappé le Mozambique ont réduit son RNB de 20 %, selon les estimations. La variabilité des précipitations et les changements extrêmes du débit de l'eau peuvent détruire des biens, anéantir des moyens de subsistance et réduire le potentiel de croissance d'économies entières : cette variabilité réduit le potentiel de croissance de l'Éthiopie d'environ un tiers, selon une estimation de la Banque mondiale. Des sociétés entières sont touchées, mais ce sont les pauvres qui paient le plus lourd tribut des désastres liés à l'eau.

Gérer le changement climatique

Le changement climatique modifie la nature de l'insécurité de l'approvisionnement en eau à l'échelle mondiale. Alors que la menace que représente le

Le changement climatique modifie la nature de l'insécurité de l'approvisionnement en eau à l'échelle mondiale

L'aide internationale en faveur de l'adaptation devrait constituer une pierre angulaire du cadre multilatéral mis en place pour faire face au changement climatique

réchauffement climatique est à présent bien ancrée dans l'agenda international, l'on n'accorde pas assez d'attention à ses conséquences pour les producteurs agricoles vulnérables des pays en développement. La Convention-cadre sur les changements climatiques adoptée en 1992 a mis en garde les gouvernements en ces termes : « quand il y a des risques de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour différer l'action ». Peu d'avertissements ont été aussi gravement ignorés.

Le réchauffement de la planète transformera les modèles hydrologiques qui déterminent la disponibilité en eau. Des exercices de modélisation font apparaître les effets complexes des microclimats, mais les nombreuses preuves en ce sens peuvent se résumer par une formule simple : de nombreuses zones figurant parmi les plus touchées par le stress hydrique dans le monde disposeront de moins en moins d'eau et le débit de l'eau deviendra moins prévisible et plus soumis à des conditions extrêmes. Parmi les conséquences à venir, citons :

- Une baisse significative de la disponibilité en eau en Afrique de l'Est, au Sahel et en Afrique australe suite à la baisse des précipitations et à la hausse des températures, entraînant d'importantes pertes de productivité au niveau des produits de consommation de base. Les projections pour les zones pluviales d'Afrique de l'Est mettent en lumière des pertes probables de productivité pouvant aller jusqu'à 33 % pour le maïs, plus de 20 % pour le sorgho et 18 % pour le millet. Des perturbations dans les systèmes de production alimentaire qui exposeront 75 à 125 millions de personnes supplémentaires à la menace de la faim.
- Une accélération de la fonte des glaces entraînant une diminution des disponibilités en eau à moyen terme pour de nombreux pays d'Amérique latine, de l'Est et d'Asie du Sud.
- Une accélération de la fonte des glaces entraînant une diminution des disponibilités en eau à moyen terme pour de nombreux pays d'Amérique latine, de l'Est et d'Asie du Sud.
- Des perturbations dans le phénomène des moussons en Asie de l'Est, avec la possibilité d'observer davantage de précipitations mais moins de jours de pluie et davantage de personnes touchées par la sécheresse.
- Une élévation du niveau de la mer entraînant des baisses des disponibilités en eau douce dans les réseaux des deltas des fleuves de pays tels que le Bangladesh, l'Égypte et la Thaïlande.

La réaction internationale face à la menace qui pèse sur la sécurité de l'approvisionnement en eau en raison du changement climatique s'est révélée inadéquate. Des efforts multilatéraux ont été consentis

afin d'atténuer les changements climatiques futurs. Ces efforts sont d'une importance capitale – et les négociations menées en vue de réduire davantage les émissions de carbone après l'expiration de l'actuel Protocole de Kyoto en 2012 sont primordiales. Limiter le réchauffement futur de la planète à une augmentation de 2 degrés Celsius maximum par rapport au niveau préindustriel doit constituer une priorité. La réalisation de cet objectif exigera des ajustements fondamentaux au sein des politiques énergétiques, tant de la part des pays industrialisés que de la part des pays en développement, ainsi que des mesures de financement pour le transfert de technologies propres.

Une adaptation accrue et non une simple réduction

Même en réduisant de façon drastique les émissions de dioxyde de carbone, le monde doit à présent faire face à un changement climatique dangereux, en raison des émissions passées. Le changement climatique ne constitue pas une menace future, mais une réalité à laquelle les nations et les populations doivent s'adapter. Jamais le défi consistant à élaborer des stratégies efficaces d'adaptation n'a été aussi urgent que dans le secteur de l'agriculture pluviale, où les moyens de subsistance de millions de personnes parmi les plus pauvres au monde deviendront de plus en plus précaires à mesure que la variabilité des précipitations augmentera et, dans certains cas, à mesure que la disponibilité en eau diminuera.

L'aide internationale en faveur de l'adaptation devrait constituer une pierre angulaire du cadre multilatéral mis en place pour faire face au changement climatique. Les transferts d'aide ont malheureusement été inadéquats. Selon les projections actuelles, le Fonds d'adaptation créé dans le cadre du Protocole de Kyoto mobilisera seulement quelque 20 millions USD d'ici à 2012, tandis que le Fonds pour l'environnement mondial – principal instrument multilatéral en faveur de l'adaptation – a alloué 50 millions USD pour soutenir les actions menées au profit de l'adaptation entre 2005 et 2007.

Au-delà de ce cadre multilatéral, la diminution de l'aide au développement agricole a entraîné une réduction des moyens de financement disponibles pour la stratégie d'adaptation. Au cours de la dernière décennie, l'aide s'est effondrée rapidement tant en termes absolus qu'en termes relatifs. Pour les pays en développement dans leur ensemble, l'aide octroyée à l'agriculture a chuté en termes réels de 4,9 milliards USD à 3,2 milliards USD par an, sa part passant de 12 % à 3,5 % de l'aide totale depuis le début des années 1990. Toutes les régions ont été

touchées. L'aide au développement agricole en Afrique subsaharienne se situe à présent juste sous le seuil de 1 milliard USD, soit moins de la moitié de l'aide octroyée en 1990. Renverser ces tendances sera essentiel à une adaptation réussie.

La voie à suivre

Les pays sont également confrontés à différents défis dans le domaine de la gestion de l'eau, mais il existe certaines lignes directrices, tout comme certaines conditions générales, pour garantir le succès des stratégies. Parmi les principales politiques à mettre en œuvre, citons :

- L'élaboration de stratégies de gestion intégrée des ressources en eau permettant de fixer les niveaux nationaux d'utilisation de l'eau dans les limites de la durabilité environnementale et de fournir un cadre cohérent de planification de toutes les ressources en eau.
- L'instauration de l'équité et des intérêts des pauvres en tant que priorités de la gestion intégrée des ressources en eau.
- L'intégration de la gestion de l'eau dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- La reconnaissance de la réelle valeur de rareté de l'eau à travers des politiques de tarification adéquates, la révision des procédures comptables nationales et le rejet des subventions pernicieuses qui encouragent l'utilisation excessive de l'eau.
- L'augmentation de l'offre d'eau en faveur des pauvres grâce à la mise à disposition d'eaux usées sans danger destinées à la production, en séparant les eaux usées industrielles des eaux usées domestiques et en collaborant avec les agriculteurs afin de réduire les risques sanitaires.
- L'augmentation des investissements nationaux et de l'aide internationale à l'investissement dans les infrastructures hydrauliques, y compris dans le domaine du stockage et du contrôle des inondations.
- La réorganisation de l'action menée pour faire face au réchauffement de la planète, en accordant plus d'importance aux stratégies d'adaptation tant au sein des politiques nationales de gestion de l'eau qu'au niveau des efforts financiers.
- La multiplication par trois de l'aide en faveur de l'agriculture à l'horizon 2010, avec une augmentation des flux annuels de 3 à 10 milliards USD. À l'intérieur de ce large financement, l'aide octroyée à l'Afrique devra augmenter d'environ 0,9 à environ 2,1 milliards USD par an, tel que prévu pour l'aide aux activités agricoles aux termes du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

Gérer la concurrence pour l'accès à l'eau dans l'agriculture

Il y a un siècle, William Mulholland, responsable du Département de l'eau de Los Angeles, a résolu le problème de pénurie d'eau que connaissait la ville grâce à une innovation efficace et brutale : la « confiscation de l'eau ». En détournant par la force l'eau utilisée par les agriculteurs de l'Owens Valley, située à plus de 320 kilomètres, il a permis à Los Angeles de devenir l'une des villes à plus forte croissance des États-Unis.

Les temps changent. De nos jours, les Californiens règlent leurs différends sur l'eau devant les tribunaux mais, dans la plupart des pays développés, l'intensification de la concurrence pour l'accès à l'eau prend un tour alarmant et donne lieu à des conflits intenses et parfois violents. Le danger réside dans le fait que le modèle Mulholland risque de ressurgir en puissance sous une autre forme, ignorant les préoccupations relatives à la pauvreté et au développement humain et dictant l'issue des conflits.

La nature de la concurrence varie en fonction des pays, mais on peut distinguer deux tendances principales. Tout d'abord, à mesure que la demande en eau de la part des centres urbains et de l'industrie augmente, l'agriculture perd du terrain et continuera à en perdre. Ensuite, au sein même de l'agriculture, la concurrence pour l'accès à l'eau s'intensifie. Sur les deux fronts apparaît le danger de voir l'agriculture en général et les ménages pauvres des zones rurales en particulier souffrir du processus d'ajustement.

Une telle conséquence pourrait avoir une incidence grave sur les efforts menés en vue de réduire la pauvreté dans le monde. En dépit de l'urbanisation rapide, la plupart des personnes de la planète victimes de la pauvreté extrême continuent de vivre dans des zones rurales – et les petits agriculteurs, tout comme les ouvriers agricoles, représentent la majorité de la population souffrant de malnutrition dans le monde. L'agriculture irriguée, première consommatrice d'eau dans la plupart des pays, sera soumise à une pression très forte. Étant donné le rôle important de ce type de technique en vue d'augmenter la productivité agricole, nourrir une population croissante et réduire la pauvreté, ce problème représente un défi majeur pour le développement humain.

Recourir à la médiation à travers des structures économiques et politiques

En raison de l'augmentation de la demande en matière de ressources en eau, certaines réaffectations entre utilisateurs et secteurs s'avèrent inévitables. Dans toute situation de concurrence liée à des ressources rares, les revendications rivales font l'objet

Pour les plus pauvres, c'est-à-dire les personnes les plus vulnérables de la société, les conséquences dépendront de la manière dont les institutions arbitreront et gèreront les revendications rivales, mais également du choix des gouvernements d'intégrer ou non l'équité en tant que priorité dans leurs politiques nationales

Une des leçons qu'il faut tirer des réformes dans le domaine de l'eau est la nécessité d'accorder beaucoup plus d'importance à l'équité

d'une médiation à travers des structures économiques et politiques et des systèmes de droits et de prérogatives. À mesure que la concurrence pour l'eau s'intensifiera, l'accès futur à l'eau reflètera de plus en plus la force des revendications des différents acteurs. Pour les plus pauvres, c'est-à-dire les personnes les plus vulnérables de la société, les conséquences dépendront de la manière dont les institutions arbitreront et géreront les revendications rivales, mais également du choix des gouvernements d'intégrer ou non l'équité en tant que priorité dans leurs politiques nationales.

Instaurer un équilibre entre efficacité et équité

Des processus d'ajustement sont déjà en voie d'introduction. Les villes et les industries étendent leur portée hydrologique aux zones rurales, ce qui contribue à l'émergence de conflits et de protestations parfois violentes. Parallèlement, des conflits apparaissent de plus en plus ouvertement entre les différentes régions d'un même pays et entre les différents usagers.

Certains considèrent le développement du commerce des droits relatifs à l'eau à travers des marchés privés comme la solution pour instaurer un équilibre entre efficacité et équité dans les processus d'ajustement de la distribution des ressources en eau. L'argument avancé est le suivant : en permettant aux producteurs agricoles de vendre l'eau, les gouvernements peuvent réunir les conditions nécessaires pour orienter cette ressource rare vers des débouchés plus productifs, tout en apportant une compensation et en assurant un revenu aux agriculteurs.

Les marchés privés de l'eau offrent une solution controversée à un problème systémique. Même aux États-Unis, où ces marchés sont basés sur des règles et des institutions très bien conçues, il est souvent difficile de protéger les intérêts des pauvres. Au Chili, l'introduction de marchés privés de l'eau dans les années 1970 a permis d'améliorer l'efficacité, mais a conduit à des inégalités très marquées et à des distorsions de ces marchés dues à des concentrations de pouvoir et à une information incomplète. Les pays en développement, qui jouissent de capacités institutionnelles réduites, disposent de moyens limités pour accéder à ces marchés.

Gérer les affectations et les licences

Au-delà des marchés de l'eau, on constate que de nombreux gouvernements tentent de gérer les pressions issues du processus d'ajustement par le biais d'affectations quantitatives et de licences. Cette approche semble plus prometteuse mais, même dans ce cas, les inégalités de pouvoir manifestes ou déguisées portent souvent préjudice aux pauvres. Dans la

province de Java Ouest, en Indonésie, les usines de textile ont usurpé les droits des petits agriculteurs en matière d'eau et, aux Philippines, les programmes d'irrigation ont désavantagé les agriculteurs au profit des usagers municipaux. L'absence de contrôle dans la mise en pratique des réglementations constitue une autre menace redoutable. En Inde, l'extraction non réglementée des eaux souterraines de la rivière Bhavani a entraîné un déficit en eau et une augmentation de la pauvreté dans les réseaux d'irrigation.

Les droits relatifs à l'eau sont d'une importance capitale pour la sécurité humaine dans les zones agricoles. La perte brutale ou l'altération des prérogatives en matière d'eau peut mettre en péril les moyens de subsistance, accroître la vulnérabilité et aggraver la pauvreté à grande échelle. Bien plus que pour les riches, les droits relatifs à l'eau sont essentiels pour les pauvres et ce, pour une raison évidente : les pauvres n'ont pas assez de ressources financières et ne disposent pas d'un poids politique suffisant pour protéger leurs intérêts en-dehors du système réglementaire. Les droits relatifs à l'eau ne sont pas très utiles si, dans la pratique, ils avantagent ceux qui possèdent le pouvoir.

Instaurer un équilibre entre droits formels et droits coutumiers

L'Afrique subsaharienne est confrontée à des défis spécifiques. Dans les pays de cette région, les gouvernements essaient, grâce au soutien des donateurs, de repousser les limites des réseaux d'irrigation et de mettre en place un cadre officiel de droits complémentaires (ou de substitution) pour les droits coutumiers. Quelle en sera l'incidence sur le développement humain ?

L'issue dépendra des politiques publiques. Il est important de développer les capacités d'irrigation car ceci permettrait d'accroître la productivité et de réduire les risques. La région dépend presque exclusivement de l'agriculture pluviale mais les infrastructures d'irrigation sont des ressources rares et contestées. Certaines observations effectuées dans la région du Sahel, en Afrique occidentale, démontrent que les petits propriétaires, par rapport aux grands producteurs commerciaux, sont souvent perdants en matière de concurrence pour l'irrigation à une plus grande échelle.

La gestion des droits coutumiers soulève encore d'autres problèmes. Contrairement à certaines idées reçues, les droits coutumiers relatifs à l'eau prévoient des dispositions détaillées en matière de gestion et d'utilisation afin de préserver la durabilité écologique, mais désavantagent souvent les ménages les plus pauvres et les femmes. L'introduction de lois et de règles formelles ne modifiera pas automatiquement cet état de fait. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les dé-

tenteurs de droits coutumiers ont usé de leur pouvoir pour maintenir l'exclusion sociale issue de l'accès à l'eau. Parallèlement, en Tanzanie, l'introduction de droits formels en matière d'eau a bénéficié aux agriculteurs commerciaux du fleuve Pangani au détriment des petits agriculteurs situés en aval.

Accorder plus d'importance à l'équité

Une des leçons qu'il faut tirer des réformes dans le domaine de l'eau est la nécessité d'accorder beaucoup plus d'importance à l'équité. Contrairement à la réforme agraire, par exemple, les problèmes de distribution n'ont pas été mis clairement à l'ordre du jour de la gestion intégrée des ressources en eau. Il existe quelques exceptions – comme en Afrique du Sud – mais même dans ces contextes, il s'est avéré difficile d'obtenir des résultats en matière de redistribution.

Les réseaux d'irrigation sont au centre du processus d'ajustement. Les infrastructures d'irrigation ont une influence majeure sur la pauvreté. Une recherche menée dans plusieurs pays suggère que le taux de pauvreté est habituellement 20 à 40 % moins élevé à l'intérieur des réseaux d'irrigation qu'à l'extérieur, bien que les chiffres accusent de grandes variations. Il semble que l'irrigation soit une arme bien plus puissante pour réduire la pauvreté dans certains pays que dans d'autres. Les inégalités agraires en sont une des causes principales. Les pays qui connaissent de grandes inégalités (comme l'Inde, le Pakistan et les Philippines) possèdent un taux combiné d'efficacité et d'équité plus faible que les pays plus équitables (comme la Chine et le Viêt Nam).

Cette découverte suggère qu'il n'existe pas de corrélation intrinsèque entre l'accroissement de la productivité et la réduction de la pauvreté dans le domaine de l'irrigation. Il existe une marge de manœuvre considérable pour gérer les pressions d'ajustement dans l'agriculture à travers des mesures permettant d'améliorer tant l'efficacité que l'équité au sein d'un cercle vertueux de renforcement mutuel. C'est dans le partage équitable des coûts, les investissements publics en faveur des pauvres et la participation des producteurs aux mécanismes de gestion que se trouve la clé du succès des réformes.

Résoudre le problème profondément enraciné des inégalités de genre

Pour instaurer une véritable autonomisation dans le domaine des réseaux d'irrigation, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures visant à résoudre le problème profondément enraciné des inégalités de genre. Les femmes sont doublement désavantagées au sein des réseaux d'irrigation. Privées de droits agraires formels dans de nombreux pays, elles sont exclues de la gestion des réseaux d'irrigation. Dans

le même temps, les inégalités déguisées – telles que la répartition des tâches dans le ménage, les principes régissant la prise de parole des femmes en public, etc. – s'opposent à l'octroi d'un réel pouvoir de décision aux femmes.

Il s'avère difficile de renverser de telles structures, même dans le cadre des projets les plus ambitieux visant à transférer le pouvoir de gestion des agences gouvernementales aux usagers. Dans l'Andhra Pradesh, en Inde, les agriculteurs pauvres peuvent à présent exprimer plus amplement leur avis quant à la gestion, mais les agricultrices pauvres sont toujours réduites au silence. Toutefois, le changement est possible. En Ouganda, la législation qui exige la représentation des femmes au sein des associations d'usagers de l'eau fait la différence.

Être à l'écoute des pauvres

Si l'on se tourne vers l'avenir, l'un des défis majeurs consistera à s'assurer que les stratégies visant à augmenter la productivité de l'eau concernent également les pauvres. L'incidence de la technologie sur la distribution n'est pas insignifiante – et le risque existe que les ménages pauvres soient maintenus à l'écart des efforts entrepris en vue d'accroître le rendement par goutte d'eau des ressources disponibles.

Ceci n'est pas acceptable. En Inde, l'émergence de nouveaux programmes de récupération de l'eau à petite échelle en réponse à la crise des eaux souterraines a démontré qu'il était possible de générer des rendements sur investissement importants tout en réduisant les risques et la vulnérabilité. De même, les technologies de micro-irrigation ne doivent pas être adaptées aux seuls besoins des producteurs générant un capital conséquent. D'autres projets novateurs et technologies peu coûteuses dans le domaine de l'irrigation au goutte-à-goutte se sont multipliés de manière significative. Dans ce contexte également, les bénéfices sur le plan social et économique sont considérables. Selon une estimation, l'extension des technologies d'irrigation peu coûteuses à 100 millions de petits propriétaires pourrait générer des bénéfices nets supérieurs à 100 milliards USD, sans compter l'effet multiplicateur considérable de celui-ci sur l'évolution des revenus et de l'emploi.

La manière dont les gouvernements des pays en développement relèveront le défi consistant à instaurer un équilibre entre les objectifs d'équité et d'efficacité dans le domaine de la gestion de l'eau aura une influence fondamentale sur le développement humain. Le principe organisateur consiste à placer les intérêts des pauvres au centre des politiques de gestion intégrée des ressources en eau. Ce principe doit toutefois être soutenu par des politiques concrètes en faveur des pauvres.

La crainte selon laquelle la concurrence transfrontalière pourrait devenir une source de conflits et aboutir à l'avenir à des guerres de l'eau est exagérée : la vie est faite de bien plus de coopération que de conflits

La gouvernance de l'eau transfrontalière relève du développement humain : la coopération permet de réduire les risques de conflit et peut apporter des bénéfices en améliorant la qualité de l'eau partagée, en garantissant la prospérité et des moyens de subsistance plus sûrs

Parmi les plus importantes, citons les suivantes :

- Le renforcement des droits en matière d'eau et des droits agraires des ménages pauvres.
- Le respect des droits coutumiers et l'intégration de ceux-ci dans des cadres légaux formels.
- Le renforcement des capacités des populations pauvres, afin qu'elles puissent revendiquer et défendre leurs droits en matière d'eau par le biais d'une autonomisation légale et d'institutions responsables.
- L'augmentation des investissements nationaux et la restitution des coupes budgétaires en faveur du secteur de l'irrigation en prévoyant un doublement de l'aide au développement pour atteindre quelque 4 milliards USD par an au cours des 20 prochaines années.
- Le renforcement de l'équité au sein des réseaux d'irrigation en vue de soutenir les objectifs de réduction de la pauvreté et d'efficacité à travers des mécanismes durables et équitables de partage des coûts.
- La décentralisation des systèmes de gestion et de financement de l'irrigation afin de renforcer l'autonomie des usagers.
- L'intégration du développement de l'irrigation dans les programmes de développement rural à grande échelle en vue d'augmenter la rentabilité des cultures agricoles des petits propriétaires.
- L'introduction de l'égalité entre les genres en matière d'eau au centre du développement national et la mise en œuvre de politiques visant à renforcer le pouvoir de décision des femmes dans le domaine de la gestion de l'eau.
- Le développement de politiques intégrées de récupération de l'eau et de gestion des eaux souterraines englobant tant les infrastructures à petite échelle que les infrastructures à grande échelle.
- La promotion du développement, de la distribution et de l'adoption de technologies en faveur des pauvres.

Gérer les eaux transfrontalières pour garantir le développement humain

L'eau est une source d'interdépendance humaine. Dans tous les pays, l'eau est une ressource partagée au service d'un grand nombre d'entités, de l'environnement à l'agriculture en passant par l'industrie et les ménages. L'eau est également la ressource fugace par excellence. Elle traverse les limites territoriales en reliant les usagers par-delà les frontières au sein d'un système d'interdépendance hydrologique.

Plus la concurrence pour l'accès à l'eau s'intensifiera à l'intérieur des pays, plus les pressions qui en découlent se répandront par-delà les frontières nationales. Certains observateurs craignent que la concurrence transfrontalière devienne une source de conflits et aboutisse à l'avenir à des guerres de l'eau. Ces craintes sont exagérées : la vie est faite de bien plus de coopération que de conflits. Toutefois, l'on ne peut ignorer les tensions et conflits transfrontaliers éventuels. Alors que la plupart des pays disposent en leur sein de mécanismes institutionnels de partage de l'eau et de résolution des conflits, les mécanismes institutionnels transfrontaliers sont beaucoup plus faibles. L'interaction entre stress hydrique et faiblesse des institutions s'accompagne de risques de conflits bien réels.

L'interdépendance hydrologique

L'interdépendance hydrologique n'est pas une notion abstraite. Deux personnes sur cinq dans le monde vivent dans des bassins hydrologiques internationaux partagés par plusieurs pays. Les cours d'eau internationaux constituent un fil qui relie les pays entre eux : par exemple, 9 pays se partagent l'Amazone et 11 le Nil. Les cours d'eau permettent également de générer les moyens de subsistance des populations. Le Mékong, l'un des plus grands fleuves du monde, fournit de l'électricité le long de son cours supérieur en Chine et favorise la production de riz et l'industrie de la pêche le long du cours inférieur de son bassin, qui à leur tour fournissent des moyens de subsistance à plus de 60 millions de personnes vivant dans cette zone.

L'interdépendance hydrologique s'accompagne d'une interdépendance plus profonde. En tant que ressource productive, l'eau est unique car elle ne peut jamais être réservée à une seule et même utilisation : elle s'écoule de secteur en secteur et d'utilisateur en utilisateur. Ceci se vérifie tant à l'intérieur même des pays qu'entre ceux-ci. La manière dont un pays situé en amont d'un cours d'eau utilise l'eau affecte la quantité, la durée et la qualité de l'eau disponible pour les usagers situés en aval. La même interdépendance s'applique aux aquifères et aux lacs.

Pourquoi la gouvernance de l'eau transfrontalière relève-t-elle du développement humain ? Parce qu'un échec dans ce domaine peut avoir des conséquences néfastes sur l'équité et la durabilité environnementale, et causer des pertes sociales et économiques plus graves.

Les exemples en ce sens ne manquent pas. La mer d'Aral, que certains décrivent comme le plus grand désastre écologique causé par l'homme, en constitue un cas extrême. Une autre catastrophe, bien moins connue, est celle des dégâts causés aux cours d'eau et aux lacs partagés par l'utilisation excessive : l'assèche-

ment du lac Tchad en Afrique subsaharienne en est un exemple.

Une gestion inéquitable de l'eau peut aggraver les inégalités et l'insécurité de l'approvisionnement en eau. Par exemple, les personnes vivant dans les Territoires palestiniens occupés sont confrontées à de graves pénuries d'eau en raison d'un accès limité à l'eau de surface et, plus important encore, d'un partage inéquitable entre Israël et la Palestine des aquifères situés sous la Cisjordanie. Les colons israéliens de Cisjordanie utilisent en moyenne environ six fois plus d'eau par personne que les Palestiniens, qui partagent en grande partie les mêmes sources d'eau.

Les bénéfices de la coopération en termes de développement humain

Une coopération réussie dans le domaine de la gestion de l'eau partagée peut être bénéfique au développement humain à différents niveaux. Outre le fait qu'elle permet de réduire les risques de conflit, la coopération peut apporter des bénéfices en améliorant la qualité de l'eau partagée, en garantissant la prospérité et des moyens de subsistance plus sûrs et en créant un cadre pour une coopération plus large.

L'expérience met en lumière les bénéfices potentiels de la coopération, d'une part, et les coûts de la non-coopération, d'autre part. Grâce à la coopération, les pays de l'Union européenne ont relevé de manière drastique les normes hydrologiques des cours d'eau, ce qui a engendré des bénéfices dans les domaines de l'industrie, de la santé humaine et de l'usage domestique. En Afrique australe, un programme conjoint dans le domaine des infrastructures génère des recettes pour le Lesotho et permet d'améliorer la qualité de l'eau en Afrique du Sud. Le Brésil et le Paraguay ont tiré profit de la gestion de l'eau partagée à travers la production d'électricité. Par contre, certains pays d'Asie centrale paient un lourd tribut en raison de la non-coopération et enregistrent de grandes pertes en matière d'irrigation et d'énergie hydroélectrique.

Contrairement aux affirmations des pessimistes convaincus qu'une guerre de l'eau est inévitable, les conflits liés à l'eau ont été des exceptions et non la règle. Si l'on observe les 50 dernières années, on remarque qu'il y a eu 37 cas rapportés de violence entre États sur la question de l'eau – la plupart de ces épisodes étant uniquement des querelles mineures. Pendant ce temps, plus de 200 traités ont été négociés dans le domaine de l'eau. Certains d'entre eux, tels

que le Traité du bassin de l'Indus conclu entre l'Inde et le Pakistan, sont restés en vigueur même lors de conflits armés.

Malgré l'absence de conflits armés, la coopération a souvent présenté des limites. Pour leur plus grande part, les mécanismes de coopération sont axés principalement sur la gestion technique du débit de l'eau et les dotations en volume. Certaines initiatives menées dans les bassins hydrologiques – en particulier l'Initiative pour le bassin du Nil – constituent une amorce de changement. Toutefois, des obstacles ont gêné le progrès, tels que les mandats limités, la faible capacité institutionnelle et le sous-financement. Il s'agit là de tous les domaines où la coopération et les partenariats internationaux peuvent faire la différence.

* * *

L'eau baigne tous les aspects de la vie humaine. Au cours de l'histoire, la gestion de l'eau a mis des populations et des gouvernements en présence de défis techniques et politiques d'ampleur considérable. L'histoire de la gestion de l'eau est à la fois une histoire d'ingéniosité humaine et de fragilité humaine. Depuis les aqueducs de la Rome antique jusqu'aux grands travaux publics du XIX^e siècle en Europe et aux États-Unis, l'approvisionnement en eau salubre nécessaire à la vie est devenu possible grâce aux innovations technologiques. Parallèlement, l'insalubrité de l'eau et le manque d'assainissement ont coûté plus de vies au cours du siècle dernier que n'importe quel autre fléau – et continuent de sévir dans de nombreux pays en développement.

La gestion de l'eau pour garantir les moyens de subsistance est plus ancienne encore. Depuis l'aube de la civilisation dans la vallée de l'Indus et en Mésopotamie, la gestion de l'eau en tant que ressource productive s'est distinguée par des réseaux ingénieux d'infrastructures qui ont cherché à exploiter le potentiel productif de l'eau tout en limitant son potentiel de destruction. Face à l'échec des diverses tentatives ou encore en raison de modifications du cycle hydrologique, la vulnérabilité humaine trouve son reflet dans l'extinction de civilisations, l'effondrement de systèmes agricoles et la destruction de l'environnement. Au regard de la menace que fait peser le changement climatique et de la pression croissante qui s'exerce sur les ressources mondiales en eau douce, la gouvernance de l'eau au XXI^e siècle figurera sans doute parmi les défis les plus décourageants de l'histoire de l'humanité.

L'insalubrité de l'eau et le manque d'assainissement ont coûté plus de vies au cours du siècle dernier que n'importe quel autre fléau

Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont des objectifs limités dans le temps qui ont été fixés à l'échelle mondiale afin d'éliminer la pauvreté extrême et d'accroître la liberté humaine. Plus qu'une simple série de points de référence quantitatifs qu'il s'agit d'atteindre d'ici 2015, les Objectifs intègrent une vision étendue des priorités communes en matière de développement. Cette vision repose sur l'idée simple selon laquelle la pauvreté extrême et les disparités flagrantes en matière d'égalité des chances ne sont pas des caractéristiques inévitables de la condition humaine mais bien une calamité dont il est possible de venir à bout et dont la persistance nous diminue tous et menace notre sécurité et notre prospérité collectives.

Les objectifs fixés au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement revêtent de multiples facettes et touchent un large éventail de dimensions relatives au développement qui entretiennent des liens entre elles, allant de la réduction de la pauvreté extrême à l'égalité de genre en passant par la santé, l'éducation et l'environnement. Ces dimensions sont reliées par un échec complexe d'interactions. Ainsi, la réalisation

d'un progrès soutenu dans un domaine quelconque dépend fortement des avancées enregistrées dans tous les autres domaines. L'absence de progrès dans un domaine quel qu'il soit peut également empêcher des améliorations à de nombreux égards. La question de l'eau et de l'assainissement illustre parfaitement ces interactions. En effet, si la situation dans ce domaine ne progresse pas plus rapidement, de nombreux pays passeront à côté des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Outre le fait de réduire des millions d'individus comptant parmi les plus pauvres de la planète à une vie marquée par une pauvreté évitable, un mauvais état de santé et des chances réduites, la non-réalisation des Objectifs contribuerait à perpétuer des inégalités profondes au sein de certains pays ainsi qu'entre eux. Même si le développement humain ne se limite pas aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, les objectifs qui ont été fixés confèrent un cadre de référence utile et propice à une meilleure compréhension des relations entre les avancées réalisées dans différents domaines – et de l'importance primordiale que revêt une amélioration dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Objectif du Millénaire pour le Développement

Pourquoi les gouvernements devraient agir

Comment les gouvernements devraient agir

Objectif 1 Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim

- Le manque d'accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement adéquat est une cause majeure de pauvreté et de malnutrition :
- Un habitant du monde en développement sur cinq – soit 1,1 milliard d'individus – n'a pas accès à une source d'eau améliorée.
- Une personne sur deux – soit 2,6 milliards d'individus – n'a pas accès à un dispositif d'assainissement adéquat.
- Les maladies et les pertes de productivité liées à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement représentent 2 % du PIB, et même 5 % en Afrique subsaharienne – soit plus que les sommes reçues par la région au titre de l'aide.
- Dans nombre des pays les plus pauvres, seuls 25 % des ménages les plus démunis ont l'eau courante à domicile, contre 85 % des ménages les plus riches.
- Les ménages les plus pauvres paient leur eau jusqu'à dix fois plus cher que les ménages aisés.
- L'eau est un facteur de production vital pour les petits exploitants agricoles qui représentent plus de la moitié de la population mondiale vivant avec moins de 1 USD par jour.
- Des pressions croissantes visant une redistribution vers le secteur industriel de l'eau jusque là attribuée au secteur agricole risquent d'aggraver la pauvreté rurale.

- Pour que la question de l'eau et de l'assainissement soit intégrée aux stratégies nationales et internationales dédiées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, il s'agit de mettre en œuvre des politiques visant à :
- Faire de l'accès à l'eau un droit de l'Homme et inscrire dans la législation la mise en œuvre progressive de ce droit en veillant à ce que tout le monde ait accès à au moins 20 litres d'eau salubre par jour.
- Accroître l'investissement public consacré à l'élargissement du réseau de canalisations dans les zones urbaines et à la hausse de l'approvisionnement dans les zones rurales.
- Introduire des « tarifs minimaux », des subventions croisées et des investissements dans les bornes-fontaines pour veiller à ce que personne ne soit privé d'un accès à l'eau à cause de son état de pauvreté, en fixant à 3 % maximum la part des revenus des ménages allouée à l'eau.
- Réglementer les services collectifs chargés de l'approvisionnement en eau afin d'améliorer l'efficacité, de promouvoir l'égalité et de veiller à les rendre responsables devant les pauvres.
- Mettre en œuvre des politiques publiques qui associent durabilité et équité du développement des ressources en eau pour l'agriculture.
- Soutenir le développement et l'adoption de technologies d'irrigation pro-pauvres.

Objectif 2 Garantir à tous l'enseignement primaire

- La corvée consistant à aller chercher l'eau et à la transporter sur de longues distances fait que des millions de filles ne vont pas à l'école, ce qui les voue à un avenir caractérisé par l'analphabétisme et des choix limités.
- Les maladies liées à l'eau telles que la diarrhée et les infections parasitaires coûtent 443 millions de jours d'école par an – ce qui équivaut à une année scolaire entière pour tous les enfants éthiopiens de 7 ans – et réduisent le potentiel d'apprentissage.
- L'inadéquation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dont pâtissent les écoles de nombreux pays constitue une menace pour la santé des enfants.
- L'absence de sanitaires adaptés et d'eau dans les écoles est une des raisons majeures pour lesquelles les filles abandonnent leur scolarité.
- Les infections parasitaires transmises par l'eau et l'insuffisance du système d'assainissement retardent le potentiel d'apprentissage de plus de 150 millions d'enfants.

- Relier les objectifs et les stratégies dédiés à la réalisation d'un enseignement primaire pour tous aux stratégies visant à doter chaque école d'un accès à l'eau et à un dispositif d'assainissement adéquat, avec des sanitaires séparés pour les filles.
- Intégrer la question de l'assainissement et de l'hygiène aux programmes scolaires, en donnant aux enfants les connaissances dont ils ont besoin pour réduire les risques sanitaires et leur permettre de devenir des agents du changement dans leurs communautés.
- Créer des programmes de santé publique dans les écoles et au sein des communautés pour prévenir et traiter les maladies infectieuses liées à l'eau.

Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (suite)

Objectif du Millénaire pour le Développement

Pourquoi les gouvernements devraient agir

Comment les gouvernements devraient agir

Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Le manque d'accès à l'eau et à un dispositif d'assainissement perpétue les inégalités de genre et prive les femmes de leur autonomie.
- Les femmes sont les principales responsables de la corvée d'eau, passant souvent jusqu'à 4 heures à aller la chercher à pied, à faire la queue et à la transporter. Il s'agit là d'une cause majeure du manque de temps.
- Le temps que les femmes doivent passer à soigner les enfants atteints d'une maladie liée à l'eau contribue à réduire leurs possibilités d'accomplir un travail productif.
- L'inadéquation de l'assainissement est un problème vécu par des millions de femmes comme étant à l'origine d'une perte de leur dignité et d'insécurité.
- Les femmes sont les principales responsables de la production de denrées alimentaires, mais elles jouissent de droits d'accès à l'eau limités.

- Placer la question de l'égalité de genre en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement au cœur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- Créer des lois qui exigent une représentation féminine au sein des comités responsables de l'eau et d'autres organes de même type.
- Soutenir les campagnes d'assainissement qui permettent aux femmes de participer davantage à la prise de décisions en matière d'investissement public et de dépenses des ménages.
- Réformer les droits de propriété et les règles qui régissent les associations des usagers de l'irrigation et de l'eau pour garantir aux femmes des droits égaux.

Objectif 4 Réduire la mortalité infantile

- L'eau souillée et la mauvaise qualité de l'assainissement sont les principales raisons qui font que 1,8 million d'enfants meurent chaque année de diarrhée – soit presque 5 000 chaque jour –, ce qui fait de cette maladie la deuxième cause de mortalité infantile.
- L'accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement peut réduire le risque de mortalité infantile de 50 %.
- La diarrhée due à l'eau souillée est l'une des plus importantes causes de mortalité à travers le monde, tuant cinq fois plus d'enfants que le VIH/SIDA.
- L'accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement compte parmi les mesures les plus puissantes pour prévenir la mortalité infantile : plus d'un million de vies pourraient être sauvées au cours de la prochaine décennie si l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement était atteint ne serait-ce qu'en fournissant un approvisionnement élémentaire ; un approvisionnement universel ferait passer le nombre de vies sauvées à 2 millions.
- Les maladies liées à l'eau renforcent les disparités profondes et socialement injustes, les enfants des ménages pauvres étant confrontés à un risque de mortalité trois à quatre fois plus important que les enfants de ménages riches.

- Traiter les morts d'enfants imputables à l'eau et à l'assainissement comme une urgence nationale – et comme une atteinte aux droits de l'Homme fondamentaux.
- Recourir à l'aide internationale pour renforcer les prestations en matière de soins de santé élémentaires destinés à prévenir et à traiter la diarrhée.
- Instaurer des liens explicites entre les objectifs de réduction de la mortalité infantile et les objectifs d'expansion de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Accorder la priorité aux besoins des ménages les plus pauvres lors des décisions relatives à l'investissement public et aux stratégies de prestation de services dédiés à l'eau et à l'assainissement.
- Veiller à ce que les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté reconnaissent le rapport qui existe entre l'eau et l'assainissement, d'une part, et la mortalité infantile, d'autre part.
- Publier une estimation annuelle de la mortalité infantile imputable aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

- La fourniture d'eau et de dispositifs d'assainissement réduit l'incidence des maladies et autres affections – telles que l'anémie, la carence vitaminique et le trachome – qui affectent la santé des mères et contribuent à la mortalité maternelle.

- Traiter la fourniture d'eau et de dispositifs d'assainissement comme un composant clé des stratégies dédiées à l'égalité de genre.
- Habilitier les femmes à contribuer aux décisions prises en matière d'eau et d'assainissement au niveau du ménage ainsi qu'à l'échelon local et national.

Objectif 6 Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

- L'inadéquation de l'accès à l'eau et à l'assainissement limite les possibilités de jouir de bonnes conditions d'hygiène et expose les individus atteints par le VIH/SIDA à un risque d'infection accru.
- Les mères infectées par le VIH ont besoin d'eau salubre pour la préparation du lait en poudre.
- La réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement réduirait pour les systèmes de santé les coûts imputables aux maladies infectieuses liées à l'eau de 1,7 milliard USD, ce qui contribuerait à accroître les ressources disponibles pour traiter le VIH/SIDA.
- La mauvaise qualité de l'assainissement et du drainage contribue au paludisme, maladie qui fait quelque 1,3 million de victimes par an, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans.

- Intégrer la question de l'eau et de l'assainissement aux stratégies nationales et mondiales de lutte contre le paludisme et d'amélioration des conditions de vie des malades atteints du VIH/SIDA.
- Veiller à ce que les ménages ayant à leur charge des personnes atteintes du VIH/SIDA aient accès à au moins 50 litres d'eau gratuite.
- Investir dans les équipements de drainage et d'assainissement qui réduisent la présence de mouches et de moustiques..

(suite page suivante)

Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (suite)

Objectif du Millénaire pour le Développement	Pourquoi les gouvernements devraient agir	Comment les gouvernements devraient agir
<p>Objectif 7 Assurer un environnement durable</p> <p><i>Réduire de moitié la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable et à l'assainissement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'allure actuelle, l'objectif consistant à réduire de moitié la part de la population privée d'eau et d'assainissement ne sera pas atteint pour 235 millions d'individus en ce qui concerne l'eau, et 431 millions en ce qui concerne l'assainissement. • L'Afrique subsaharienne devra accroître le nombre de raccordements au dispositif d'assainissement qu'elle effectue chaque année, les faisant passer de 7 millions par an au cours des dix dernières années à 28 millions par an d'ici 2015. • La lenteur des avancées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement freinera les avancées dans d'autres domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures pratiques permettant de transformer en actions concrètes les engagements pris au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. • Instituer un leadership politique national et international pour venir à bout du déficit dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. • Compléter l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement par un autre objectif consistant à réduire de moitié les disparités au niveau de la couverture en eau et en assainissement entre les 20 % des individus les plus riches et les 20 % les plus pauvres. • Permettre à des organismes de réglementation indépendants de soumettre les prestataires à l'obligation de fournir des services efficaces et abordables aux pauvres.
<p><i>Inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation non durable des ressources en eau représente une menace grandissante pour le développement humain, générant une dette écologique non viable qui sera reportée sur les générations futures. • Le nombre d'individus vivant dans les pays soumis à des stress hydriques passera d'environ 700 millions aujourd'hui à plus de 3 milliards d'ici 2025. • Plus de 1,4 milliard d'individus vivent à l'heure actuelle dans des bassins hydrographiques où l'utilisation d'eau dépasse les niveaux minimaux de recharge, d'où un assèchement des cours d'eau et un épuisement des ressources en eau souterraine. • L'insécurité de l'approvisionnement en eau liée au changement climatique menace d'accroître le problème de malnutrition, qui devrait toucher 75-125 millions d'individus supplémentaires d'ici 2080, la production d'aliments de base dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne chutant de plus de 25 %. • L'épuisement des ressources en eau souterraine constitue une menace sérieuse pour les systèmes agricoles, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans l'ensemble de l'Asie et du Moyen-Orient. 	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter l'eau comme une ressource naturelle précieuse et non comme une marchandise remplaçable que l'on peut exploiter sans se soucier de la durabilité écologique. • Réformer les conventions applicables aux comptes nationaux pour qu'ils reflètent les pertes économiques réelles associées à l'épuisement des ressources en eau. • Introduire des politiques de gestion des ressources en eau intégrées qui limitent la consommation d'eau pour assurer la durabilité écologique, en tenant compte des besoins de l'environnement. • Institutionnaliser des politiques qui incitent à conserver l'eau et à éliminer les subventions iniques qui encouragent des pratiques non durables en matière d'utilisation de l'eau. • Renforcer les dispositions prises au titre du Protocole de Kyoto pour limiter les émissions de dioxyde de carbone conformément aux objectifs de stabilisation à 450 parties par million, en soutenant des mécanismes de transfert des technologies non polluantes et en rassemblant tous les pays au sein d'un cadre multilatéral renforcé visant des réductions d'émissions d'ici 2012. • Élaborer des stratégies d'adaptation nationales pour prendre en charge l'impact du changement climatique – et accroître l'aide octroyée à l'adaptation au changement climatique.
<p>Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de partenariat mondial efficace dédié à la question de l'eau et de l'assainissement et les conférences de haut niveau qui se sont succédé n'ont pas réussi à donner l'élan nécessaire pour intégrer cette question à l'agenda international. • De nombreux gouvernements nationaux ne parviennent pas à mettre en place les politiques et le financement nécessaires à une accélération des avancées. • La question de l'eau et de l'assainissement n'est pas suffisamment intégrée aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté. • De nombreux pays au taux de mortalité infantile due à la diarrhée élevé consacrent moins de 0,5 % de leur PIB à l'eau et à l'assainissement, soit une part infime des dépenses qu'ils allouent aux budgets militaires. • Les pays riches n'ont pas accordé suffisamment d'importance à la question de l'eau et de l'assainissement dans les partenariats d'aide internationale, et les dépenses d'aide au développement dans ce secteur ont chuté en termes réels, représentant aujourd'hui seulement 4 % du total des apports d'aide. • L'aide internationale à l'agriculture a chuté d'un tiers depuis le début des années 1990, passant de 12 % à 3,5 % du total de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan d'action mondial afin de donner de l'élan à l'action politique, en ajoutant la question de l'eau et de l'assainissement à l'agenda du Groupe des 8, en mobilisant les ressources et en appuyant les processus de planification nationaux. • Mettre au point des plans nationaux qui permettent de relier l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement à des mesures de financement à moyen terme claires et à des politiques concrètes propices à l'élimination des inégalités. • Donner de l'autonomie aux gouvernements locaux ainsi qu'aux communautés locales au moyen de la décentralisation, du développement des capacités et d'un financement adapté, au moins 1 % du PIB devant être alloué à la question de l'eau et de l'assainissement à travers les dépenses publiques. • Accroître l'aide accordée à l'eau de 3,6-4 milliards USD chaque année jusqu'en 2010, 2 milliards USD supplémentaires devant être octroyés à l'Afrique subsaharienne. • Faire passer l'aide accordée à l'agriculture de 3 milliards USD à 10 milliards USD par an d'ici 2010, en insistant davantage sur la sécurité de l'approvisionnement en eau.



1

**Mettre un terme à la crise
de l'eau et de l'assainissement**

« Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun »

Observation générale n° 15 relative au droit à l'eau, ONU 2002

« L'homme civilisé ne pourrait entreprendre une tâche plus noble que la réforme de l'assainissement »

Comité de santé de Boston, 1869

Mettre un terme à la crise de l'eau et de l'assainissement

Les atteintes portées au droit de l'Homme qu'est l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement réduisent à néant le potentiel humain

L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement constitue un facteur décisif pour le développement humain. Il influe de manière fondamentale sur les capacités et les opportunités des populations – sur leur potentiel. L'accès à l'eau n'est pas seulement un droit de l'Homme fondamental et un indicateur clé du progrès humain ; il donne en effet un poids supplémentaire aux autres droits de l'Homme pris dans un sens plus large et constitue un pré-requis à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement humain.

Au début du XXI^e siècle, les atteintes portées au droit de l'Homme qu'est l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement réduisent à néant le potentiel humain. Dans le monde contemporain, toujours plus prospère et interdépendant, plus d'enfants meurent faute de pouvoir accéder à une eau salubre et à des sanitaires que de pratiquement toute autre cause. Le manque d'accès à de l'eau salubre et à un dispositif élémentaire d'assainissement fait plus de victimes que n'importe quelle guerre ou attentat terroriste. Ce manque accentue également les profondes inégalités des chances à l'origine des divisions qui affectent les nations et leurs populations, divisions dues au niveau de richesse, au genre ou à d'autres indicateurs de pauvreté.

Au-delà des pertes et de la souffrance humaines qu'il représente, le manque d'eau et d'assainissement à travers le monde nuit à la prospérité et retarde la croissance économique. Les pertes de productivité qu'il engendre épuisent les efforts que déploient, pour se sortir de la misère, des millions d'individus comptant parmi les plus pauvres au monde, et elles freinent la progression de nations entières. Qu'on l'envisage sous l'angle des droits de l'Homme, de la justice sociale ou de la logique économique, le tort causé par le manque d'eau et d'assainissement est injustifiable. Résoudre ce manque ne constitue pas seulement un impératif moral ou une question de bon sens ; c'est aussi l'approche la plus rationnelle à adopter car, en dernière analyse, les pertes de potentiel humain associées à l'insalubrité de l'eau et à un système d'assainissement déficient causent du tort à tout un chacun.

Ce chapitre permet de faire le point sur l'ampleur de la crise qui touche le secteur de l'eau et de l'assainissement et de remonter à ses origines. Il souligne les coûts engendrés par ce problème en termes

de développement humain – et les bénéfices potentiels qu'une solution apporterait. Un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement pourrait être le catalyseur d'un progrès gigantesque du développement humain, en permettant des améliorations dans les secteurs de la santé publique, de l'éducation et de la croissance économique. Alors pourquoi ces opportunités sont-elles gâchées à ce point ?

La raison en est, d'une part, l'ignorance de l'ampleur du problème et, d'autre part, l'inadéquation des efforts déployés par les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour résoudre le problème de la pauvreté et des inégalités, qui contribue à perpétuer la crise. À la différence des autres menaces mondiales qui pèsent sur le développement humain – notamment le VIH/SIDA –, la crise de l'eau et de l'assainissement touche principalement les pauvres en général, et les femmes en particulier, deux catégories de population dotées de pouvoirs limités pour influencer les priorités nationales. L'eau et l'assainissement sont également les parents pauvres de la coopération internationale pour le développement. Alors que la communauté internationale s'est mobilisée de manière impressionnante face à la menace potentielle d'une pandémie de grippe aviaire, elle feint d'ignorer une épidémie réelle qui affecte au quotidien des centaines de millions d'individus.

La crise de l'eau et de l'assainissement à laquelle sont confrontés les ménages démunis du monde en développement peut être rapprochée d'une époque plus ancienne des pays devenus riches aujourd'hui. En effet, peu de citoyens du monde industriel réfléchissent à l'importance du rôle qu'a joué l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement sur le développement de l'histoire de leur pays ou de leurs chances de vie. Il y a seulement quelques générations de cela, les Londoniens, New-Yorkais et Parisiens devaient faire

Le monde dispose des technologies, des moyens financiers et des capacités humaines pour supprimer le fléau que représente l'insécurité de l'eau pour des millions d'individus

face aux mêmes dangers relatifs à la sécurité de l'eau que ceux rencontrés aujourd'hui par les habitants de Lagos, de Mumbai et de Rio de Janeiro. La pollution due aux eaux d'égout non traitées tuait des enfants, déclenchait des crises sanitaires, sapait la croissance et maintenait la population au même niveau de pauvreté. L'arrivée de nouvelles technologies et un apport financier permirent un accès universel à l'eau potable. Mais le changement primordial fut d'ordre politique. En effet, des réformateurs sociaux, des médecins, des dirigeants municipaux et des industriels se constituèrent en coalitions puissantes pour hisser la question de l'eau et de l'assainissement au sommet de l'agenda politique. Ils contraignirent les gouvernements à reconnaître qu'il était inefficace et peu rentable de soigner les maladies provoquées par une eau insalubre : la prévention, axée sur la fourniture d'un accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement, constituait la meilleure cure.

En ce début de XXI^e siècle, le monde a la possibilité de faire un nouveau pas en avant dans le domaine du développement humain. En l'espace d'une génération, la crise mondiale de l'eau et de

l'assainissement pourrait être une chose du passé. Le monde dispose des technologies, des moyens financiers et des capacités humaines pour supprimer le fléau que représente l'insécurité de l'eau pour des millions d'individus. Il manque en revanche une volonté politique et une vision pour pouvoir utiliser ces ressources dans l'intérêt du bien public. C'est la réalisation d'un nouveau contrat social entre les gouvernements et la population qui a permis aux pays riches de progresser – un contrat qui s'appuyait sur l'idée d'une citoyenneté commune et sur la reconnaissance de la responsabilité gouvernementale. Certes, le monde actuel est sans doute différent. Mais aujourd'hui comme hier, le progrès dépend des partenariats et du leadership politique. La politique nationale constitue le point de départ ; en effet, sans politiques nationales solides, le progrès ne peut être soutenu. Il s'agit désormais pour les gouvernements des pays développés d'appuyer les efforts nationaux crédibles déployés dans les pays en développement en apportant une aide conséquente dans le cadre d'un plan d'action mondial consacré à l'eau et à l'assainissement.

Enseignements de l'histoire

Pendant une majeure partie de l'histoire, les hommes menèrent une vie « pénible, quasi-animale et brève », comme l'écrivit Thomas Hobbes. À l'époque de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs, l'espérance de vie à la naissance était d'environ 25 ans et, dans les années 1820 en Europe, elle n'était toujours que de 40 ans. Dès la fin du XIX^e siècle, ce tableau se mit à évoluer considérablement pour une catégorie plus fortunée, à savoir les hommes et femmes des pays devenus riches aujourd'hui.¹ La découverte de nouveaux médicaments, une amélioration de l'alimentation et des conditions de logement et une hausse des revenus furent autant de facteurs qui contribuèrent à ce phénomène. Mais l'un des moteurs du changement les plus puissants fut la séparation établie entre l'eau et les excréments humains.

En matière d'eau et d'assainissement, les nations ont généralement la mémoire courte. Désormais, les populations urbaines européennes et américaines n'ont plus à s'inquiéter du risque de contracter une maladie infectieuse transmise par l'eau. Mais au début du XX^e siècle, la situation était tout autre. La hausse considérable des richesses attribuable à l'industrialisation entraîna une augmentation des

revenus, tandis que des indicateurs plus fondamentaux, tels que l'espérance de vie, le taux de survie des enfants et la santé publique, accusaient un important retard. La raison : les villes conféraient à leurs habitants de nouvelles opportunités d'amasser des richesses, mais également un accès accru à de l'eau contaminée par des déchets humains. C'est un phénomène aussi banal que l'accès à une eau insalubre qui dissocia la croissance économique du développement humain. Une révolution s'ensuivit dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui permit de rétablir ce lien et, dès lors, la génération de richesse et le bien-être humain se mirent à évoluer de pair (encadré 1.1).

Cette révolution laissait présager des avancées sans précédent en termes d'espérance de vie et de taux de survie infantile – sachant que l'amélioration de la santé publique devait entraîner des progrès économiques. L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement permettant aux populations d'être en meilleure santé et de s'enrichir, la croissance économique et le développement humain commencèrent à former un cercle vertueux. Mais la hausse des gains provenant de l'investissement dans l'eau salubre contribua égale-

« Le Parlement a été pour ainsi dire contraint de prendre des mesures législatives à l'égard des nuisances considérables imposées par la force de la puanteur à Londres. » Ainsi commenta le journal londonien *le Times* un épisode surnommé « la Grande Puanteur ». En effet, l'odeur d'égout pestilentielle qui se dégageait de la Tamise en ce long été torride de 1858 était telle que la « mère des parlements » fut forcée de fermer temporairement ses portes. Au-delà du parlement, les problèmes étaient plus graves.

Au XIX^e siècle, alors que s'accéléraient l'industrialisation et l'urbanisation, des villes comme Birmingham, Londres et Manchester, au développement rapide, devinrent de véritables foyers de maladies infectieuses. Les eaux usées contenues dans un nombre limité de fosses d'aisance débordaient et fuyaient pour se déverser dans les quartiers pauvres et, en fin de parcours, dans les cours d'eau tels que la Tamise, où la population s'approvisionnait en eau potable.

Tandis que mouraient les pauvres, l'odorat des parlementaires se trouvait fort incommodé. À la fin des années 1890, le taux de mortalité infantile en Grande-Bretagne était de 160 morts pour 1 000 naissances vivantes (cf. schéma 1) – soit environ le même taux qu'enregistre de nos jours le Nigeria. Les enfants succombaient essentiellement à la diarrhée et à la dysenterie. Ils mouraient pour les mêmes raisons que celles pour lesquelles tant d'enfants continuent de mourir aujourd'hui dans les pays en développement : du fait de l'absence de toute séparation entre les eaux usagées et l'approvisionnement en eau potable. De 1840 jusqu'au milieu des années 1890, le revenu moyen doubla tandis que la mortalité infantile augmenta légèrement, preuve édifiante du décalage entre la génération de richesse et le développement humain.

La perception du coût humain imputable à la vie industrielle urbaine se développant, la question de l'eau s'imposa dans l'agenda politique. L'année 1834 vit la création du bureau de l'état civil général (*Office of the Registrar General*), qui généra un flux régulier de statistiques sur la mortalité, lesquelles suscitèrent de l'inquiétude parmi le grand public. Les enquêtes sociales devinrent un nouvel outil puissant au service de la réforme. Edwin Chadwick, dans son document *Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population of Great Britain*, rendit compte de l'ampleur de la crise en mettant en évidence, avec force détails qui ne laissaient rien à l'imagination, les conséquences du problème de l'eau et de l'assainissement. Le coût inabordable de l'eau fournie par les compagnies privées, l'inadéquation du drainage et le débordement des fosses d'aisance occupaient une place importante dans son rapport. « Les pertes annuelles en vies humaines imputables à la saleté et à la mauvaise ventilation », conclut Chadwick, « dépassent les pertes subies en termes de morts ou de blessés lors de toutes les guerres des temps modernes auxquelles s'est livré le pays » (p. 369). Ses recommandations : doter chaque ménage d'un robinet privé et d'une latrine reliés à l'égout, et confier à la municipalité la responsabilité de l'approvisionnement en eau salubre.

La réforme se produisit en deux grandes vagues. La première, consacrée à l'eau, débuta dans les années 1840 par le *Public Health Act* (1848) et le *Metropolitan Water Act* (1852), qui élargirent l'approvisionnement public en eau salubre. Cet élan fut encore encouragé en 1854 par une découverte de John Snow, qui démontra que le choléra – le plus important fléau épidémique – se transmettait par l'eau et que sa propagation pourrait être endiguée grâce à un accès à de l'eau non contaminée. En 1880, les municipalités avaient détrôné les exploitants privés des systèmes d'approvisionnement en eau pour devenir les principaux distributeurs d'eau dans les villes.

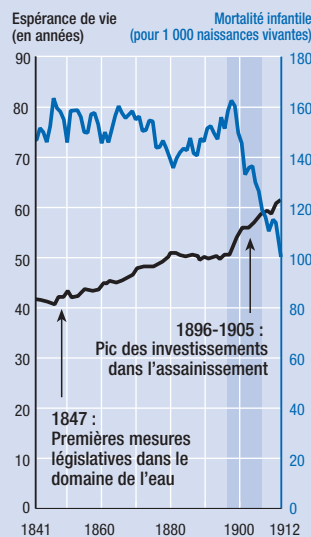
La seconde grande vague de réforme vit l'action publique, jusque-là consacrée à l'eau, se tourner vers le problème de l'assainissement. Cette vague s'intensifia après 1880, et se traduisit par une forte augmentation de l'investissement public. Du milieu des années 1880 au milieu des années 1890, les dépenses d'investissement par habitant firent plus que doubler en prix constant (cf. schéma 2). Elles furent à nouveau multipliées par deux pendant la décennie suivante.

L'écart entre l'approvisionnement en eau et la mise à disposition d'un système d'assainissement efficace fut catastrophique pour la santé publique. Les rues et les cours d'eau devinrent fortement pollués en raison du fardeau toujours plus important que représentaient les déchets transportés par l'eau. L'incidence des maladies telles que le choléra et la typhoïde chuta, mais le nombre des morts attribuables à des maladies gastro-intestinales – surtout la diarrhée chez les enfants – resta élevé. Ce déséquilibre affiché lors des premiers stades de l'intervention du gouvernement local entraîna une forte hausse de l'incidence des maladies transmises par l'eau.

Les données relatives à l'espérance de vie et à la mortalité infantile soulignent bien ce problème (cf. schéma 1). Ainsi, à partir de 1840, l'espérance de vie se mit à augmenter, notamment du fait de la première vague de réforme de l'eau. Mais cette tendance se tassa à la fin des années 1870, pour ne reprendre qu'à partir du milieu des années 1880 du fait de la mise en œuvre d'importantes réformes de l'assainissement et d'une réduction importante de la mortalité infantile. La réforme sanitaire ne fut pas la seule responsable de cette amélioration. Toutefois, la concordance observée entre, d'une part, la période où les investissements sanitaires culminèrent et, d'autre part, celle où se profila une baisse générale de la mor-

Schéma 1 Chute de la mortalité infantile...

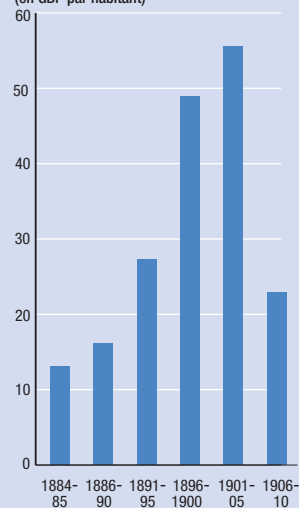
Angleterre et Pays de Galles, 1841-1912



Sources : University of California, Berkeley, et MPIDR 2006.

Schéma 2 ...parallèle à l'amélioration des conditions d'assainissement

Investissements dans l'assainissement (en GBP par habitant)



Source : Bell et Millward 1998.

(suite page suivante)

talité infantile, suggère une relation de cause à effet. Après 1900, en l'espace d'à peine plus de dix ans, le taux de mortalité infantile baissa de 160 à 100 morts pour 1 000 naissances vivantes – l'une des baisses les plus prononcées de l'histoire. Ce sont les investissements publics dans l'assainissement, et non la hausse des revenus privés, qui furent à l'origine de ce phénomène. La moyenne des revenus n'augmenta que de 6 % entre 1900 et 1912.

L'adoption de démarches nouvelles en matière de financement joua un rôle crucial lors de la seconde vague de réformes. La sphère politique subissant des pressions croissantes pour instiguer une action publique, l'on chercha à identifier de nouveaux mécanismes fiscaux pour résoudre le dilemme bien connu aujourd'hui des pays en développement : comment financer des dépenses initiales à partir de revenus limités sans pour autant augmenter les impôts ou les redevances à des niveaux inconcevables sur un plan politique. Les gouvernements mirent au point des solutions innovantes. Les villes complétèrent les crédits à faible taux d'intérêt que leur avait octroyés le gouvernement central par des emprunts municipaux sur les marchés obligataires. À la fin du XIX^e siècle, le poste consacré à l'eau et à l'assainissement représentait environ un quart de la dette du gouvernement local.

Cette mobilisation phénoménale des fonds publics symbolisa l'évolution du statut du thème de l'eau et de l'assainissement parmi les priorités politiques. La réforme de l'assainissement devint un point de ralliement pour les réformateurs sociaux, les

dirigeants municipaux et les organismes de santé publique, qui considèrent de plus en plus l'insuffisance des dispositifs dans ce domaine comme un obstacle non seulement au progrès humain, mais également à la prospérité économique. La voix publique de la société civile joua un rôle clé en encourageant la réforme de l'assainissement qui permit à la santé publique d'accomplir de réels progrès.

Mais pourquoi un tel écart entre les deux grandes vagues de réforme ? Lors de la première vague, parmi la coalition des partisans favorables à la réforme, l'une des catégories les plus actives était celle des industriels qui voulaient avoir de l'eau pour leurs usines mais ne souhaitaient pas s'acquitter d'impôts plus élevés pour permettre une extension du réseau d'assainissement aux populations pauvres. Des segments de la société dotés d'un grand pouvoir politique continuaient de juger plus important de pouvoir s'isoler des effets de l'insuffisance de l'assainissement qui régnait parmi les pauvres que de veiller à un approvisionnement universel. Ce n'est qu'après la réforme électorale qui conféra également le droit de vote aux non-propriétaires que les pauvres purent s'exprimer davantage.

Ce récit illustre la Grande-Bretagne du XIX^e siècle, et non le monde en développement du XXI^e siècle. Toutefois, il est possible d'établir des rapprochements incontestables, en cela que la question de l'eau et de l'assainissement impose des limites au progrès social, et que les coalitions de défense de la réforme sociale sont à l'origine de véritables changements.

Sources : Bell et Millward 1998 ; Szreter 1997 ; Hassan 1985 ; Woods, Watterson et Woodward 1988, 1989 ; Bryer 2006.

ment à engendrer et à accentuer progressivement les clivages profonds qui caractérisent le monde actuel en termes de richesse, de santé et d'opportunités.²

Une croissance économique et un développement humain dissociés du fait de l'insécurité de l'eau

En ce début de XXI^e siècle, dans les pays riches, les maladies infectieuses transportées par l'eau appartiennent au passé, comptant pour moins de 1 % de la mortalité globale. Au début du XIX^e siècle, en revanche, des maladies telles que la diarrhée, la dysenterie et la typhoïde constituaient des menaces majeures. À la fin du XIX^e siècle, elles étaient à l'origine d'un décès sur dix dans les villes américaines, les enfants en étant les premières victimes. À Detroit, Pittsburgh et Washington, le taux de mortalité infantile dépassait les 180 morts pour 1 000 naissances vivantes – soit presque le double du taux enregistré de nos jours en Afrique subsaharienne.³ Chicago, où 20 000 cas se déclaraient en moyenne chaque année, était considérée aux États-Unis comme la capitale de la typhoïde. Au Royaume-Uni également, un demi-siècle après la première vague de réformes de la santé publique, l'eau continuait de poser un danger important. Le taux de mortalité infantile à Birming-

ham et à Liverpool dépassait les 160 morts pour 1 000 naissances vivantes, la diarrhée et la dysenterie étant responsables de plus de la moitié des décès.⁴ Ce taux de mortalité infantile élevé eut pour effet de freiner la hausse de l'espérance de vie. Jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, celle-ci augmenta à peine dans le monde industrialisé. Les populations s'enrichissaient, mais leur santé ne s'améliorait pas pour autant.⁵

Pourquoi le taux de survie infantile et l'espérance de vie, deux des indicateurs les plus fondamentaux de la condition humaine, ne progressèrent-ils pas alors même que la richesse due à l'industrialisation connaissait une hausse impressionnante ? Cela est dû en partie à l'industrialisation et à l'urbanisation, qui attiraient des migrants ruraux démunis vers les bas quartiers dénués d'infrastructures dédiées à l'eau et à l'assainissement – scénario que l'on relève aujourd'hui dans un grand nombre des pays les plus pauvres au monde. Si les villes étaient synonymes de travail et de revenus plus élevés, elles intensifiaient également le risque d'exposition aux pathogènes mortels transmis par les fosses d'aisance, les égouts et les systèmes de drainage prêts à déborder.⁶

La quasi-totalité des grandes villes étaient confrontées à ce même problème. À la fin du XIX^e siècle, un rapport consacré à la santé publique à Paris déplorait que les quartiers pauvres de la ville soient

devenus un « égout à ciel ouvert » qui constituait une menace pour la santé et la vie au quotidien.⁷ Une crise de la santé publique éclata à Chicago car les habitants de la ville s'approvisionnaient en eau dans le lac Michigan et y rejetaient leurs déchets. Ce système fonctionna jusqu'à la fin de la guerre de Sécession, après quoi la ville connut une croissance démographique, et ses habitants finirent par boire leurs propres déchets, avec des conséquences désastreuses : au milieu des années 1880, 12 % de la population mourait de maladies transportées par l'eau. Des épidémies de typhoïde et de choléra s'abattaient régulièrement sur des villes comme la Nouvelle-Orléans et New York.⁸ Londres et Paris avaient construit des réseaux d'égout avant 1850, en partie pour lutter contre les maladies. Mais les égouts se déversaient dans la Tamise et la Seine, rendant les deux fleuves putrides – à tel point que, dans le cas de la Tamise, lors de l'été caniculaire de 1858, le parlement fut contraint de fermer temporairement ses portes en raison d'un épisode surnommé « la Grande Puanteur ».⁹

La rupture eau-assainissement – et des progrès qui se font attendre

Les avancées scientifiques et technologiques et, par-dessus tout, les coalitions politiques réunissant industriels, municipalités et réformateurs sociaux furent les moteurs du progrès en matière d'approvisionnement en eau et en assainissement. Toutefois, les progrès furent fragmentés, l'approvisionnement en eau dépassant rapidement le développement des égouts et des canaux de drainage nécessaires à la

gestion des eaux usées. Conséquence : une hausse du taux de transmission des maladies (cf. encadré 1.1).¹⁰

Vers la fin du XIX^e siècle, les gouvernements cherchèrent à réduire l'écart entre l'eau et l'assainissement. En Grande-Bretagne, des investissements publics permirent de financer l'expansion des systèmes d'égout. Après les années 1880, l'espérance de vie augmenta de quinze ans en l'espace de quatre décennies, un résultat fulgurant, dû en grande partie à la baisse de la mortalité infantile. Aux États-Unis, le Comité de santé de New York (*New York Board of Health*), un organe municipal créé en 1866, fut chargé de mettre un terme à l'apparition cyclique du choléra et d'autres épidémies dans la ville. Sa création symbolisa la reconnaissance, d'une part, de l'impossibilité de confiner les maladies associées à l'eau et à l'assainissement aux habitants les plus pauvres des villes et, d'autre part, de la nécessité de lancer une action publique pour servir les intérêts privés.¹¹ L'exemple fut suivi dans d'autres villes, les municipalités prenant à leur charge la question de l'eau puis introduisant des systèmes de filtration et de chloration.¹² D'après certaines estimations, la purification de l'eau explique à elle seule une réduction de moitié de la mortalité aux États-Unis au cours du premier tiers du XX^e siècle (encadré 1.2).¹³ Aucune autre période de l'histoire américaine n'a enregistré une baisse aussi rapide du taux de mortalité. En 1920, pratiquement toutes les grandes villes de l'actuel monde industrialisé étaient dotées d'eau purifiée. Il fallut seulement attendre une autre décennie pour que de grosses stations de traitement des eaux usées, destinées à supprimer, à traiter et à évacuer les déchets humains, soient construites à l'écart des zones susceptibles d'entraîner une contamination de l'eau potable.¹⁴

Les avancées scientifiques et technologiques et, par-dessus tout, les coalitions politiques réunissant industriels, municipalités et réformateurs sociaux furent les moteurs du progrès en matière d'approvisionnement en eau et en assainissement

1

Mettre un terme à la crise de l'eau et de l'assainissement

La crise mondiale actuelle de l'eau et de l'assainissement

Les débats sur la mondialisation portent invariablement sur les importants écarts de richesse qui séparent les pays riches des pays pauvres. Ces écarts sont très visibles (cf. *L'état du développement humain*). On s'intéresse en revanche moins aux autres inégalités qui influent sur la prospérité des pays et le bien-être de leurs citoyens. Le clivage mondial qui sépare ceux qui sont dotés d'un accès à l'eau et à l'assainissement de ceux qui en sont privés illustre parfaitement ce phénomène.

Monde riche contre monde pauvre

Les habitants des pays riches ont du mal à concevoir ce que signifie l'insécurité de l'eau dans un pays en développement. Les préoccupations que suscitent régulièrement les crises de l'eau font la une des médias. La baisse du niveau d'eau dans les réservoirs et les cours d'eau, les interdictions d'arroser pour cause de pénurie d'eau et les appels à une réduction de la consommation d'eau lancés par les politiques sont des phénomènes de plus en plus fréquents dans

Encadré 1.2

Dissocier les questions de race, de maladie et d'inégalités dans les villes des États-Unis

Il nous semble être de notre devoir de déclarer que la vente d'eau à des prix élevés va à l'encontre des intérêts de la santé publique. L'accès à une eau pure et abondante, à un prix abordable pour tous, est l'un des outils les plus puissants pour promouvoir la santé de chaque communauté. C'est la raison pour laquelle nous sommes si favorables à un système de régie municipale.

Comité de santé de Caroline du Nord, 1898

Il y a un siècle, les habitants de Chicago, de Detroit ou de New York, ayant fait eux-mêmes le dur apprentissage de l'importance de l'eau salubre, n'auraient eu aucun mal à comprendre les problèmes de santé publique qui touchent aujourd'hui les villes des pays les plus pauvres du monde.

Au début du XX^e siècle, les maladies infectieuses étaient à l'origine de 44 % des décès dans les villes américaines. Les maladies transmises par l'eau telles que la typhoïde, le choléra et la diarrhée comptaient parmi les plus meurtrières, représentant un quart des décès par maladie infectieuse. Seule la tuberculose faisait plus de victimes.

Deux problèmes, que connaissent tout aussi bien les habitants des bidonvilles de Lagos, de Manille ou de Nairobi aujourd'hui, empêchaient la réalisation de progrès dans le domaine de la santé humaine : premièrement, l'approvisionnement en eau avait été amélioré par les compagnies privées, mais les ménages les plus pauvres n'avaient pas les moyens financiers de s'y relier. La déclaration du Comité de santé de Caroline du Nord, reprise ci-dessus, illustre bien l'inquiétude croissante des agences de santé publique de l'époque. Deuxièmement, les premiers systèmes d'eau privés et municipaux accentuaient un autre problème. En effet, de grandes quantités d'excréments humains et de déchets provenant des rues étaient évacuées par des canaux de drainage vers des égouts débordants qui se déversaient à leur tour dans le réseau d'approvisionnement en eau.

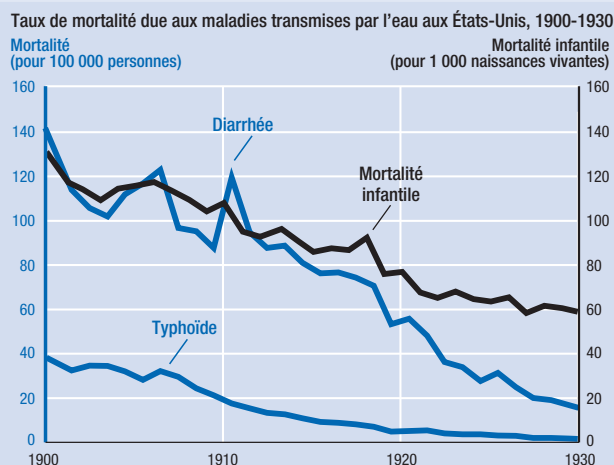
Bien que toutes les catégories de la société aient été affectées, certaines l'étaient plus que d'autres. N'ayant pas les moyens d'être reliés à l'eau courante ou d'acheter de l'eau en bouteille, les ménages les plus pauvres utilisaient les puits et l'eau de surface. Ce sont également eux qui connaissaient certains des problèmes de drainage les plus graves. L'inégalité de l'accès à l'eau salubre exacerba l'inégalité sanitaire. Parmi les Afro-Américains qui vivaient dans des villes comme la Nouvelle-Orléans, le taux de mortalité dû à la typhoïde était environ le double de celui des blancs.

Comment expliquer le tournant décisif qui engendra un meilleur contrôle des maladies infectieuses ? La municipalisation de l'eau en fut le principal facteur (schéma 1). À compter de 1900, les organes municipaux se mirent à détrôner les fournisseurs privés. À la Nouvelle-Orléans, qui municipalisa son service d'eau en 1908, les fournisseurs publics étendirent les réseaux et baissèrent les prix pour facturer 25 % de moins que les compagnies privées. Entre 1905 et 1915, le réseau d'approvisionnement en eau, mesuré par la longueur de ses canalisations, fut multiplié par 4,5 – une expansion réalisée dans certains des quartiers les plus défavorisés.

Les mesures destinées à protéger les populations des bactéries dangereuses présentes dans l'eau constituèrent l'autre caractéristique de la révolution municipale. Les programmes d'infrastructure furent importants. La ville de Jersey délaissa le cours d'eau Passig pour s'approvisionner en eau propre en amont. Chicago construisit des canaux de drainage pour évacuer les déchets dans les cours d'eau de l'Illinois et du Mississippi au lieu de les déverser dans le lac Michigan, la source d'approvisionnement en eau de la ville. Et la ville de Cleveland éloigna sa prise d'eau d'environ 6,4 kilomètres en direction du lac Érié. Mais c'est l'introduction de systèmes de filtration et de chloration de l'eau qui joua un rôle prépondérant, comme l'illustrent les exemples relevés à Cincinnati (schéma 2) et à Detroit. Entre 1880 et 1940, la part de la population américaine qui utilisait de l'eau filtrée passa de 1 % à plus de 50 %.

Les réformes de l'eau eurent des avantages plus vastes en matière de santé publique. Entre 1900 et 1940, l'espérance de vie à la naissance gagna seize ans, la mortalité infantile chuta et la typhoïde disparut pratiquement. Aucune autre période de l'histoire américaine n'avait enregistré une baisse aussi rapide du taux de mortalité. D'après certaines estimations, l'eau et les systèmes de filtration expliquèrent environ la moitié de cette baisse de la mortalité. Le coût de chaque vie ainsi sauvée s'élevait à environ 500 USD (exprimés en prix de 2002). Mais chaque dollar dépensé génère une amélioration du rendement et une baisse des coûts sanitaires équivalant à 23 USD supplémentaires. Au début du XX^e siècle, les sommes consacrées à l'eau et à l'assainissement aux États-Unis représentaient un fort investissement d'optimisation des ressources – il en est de même aujourd'hui pour les pays en développement.

Schéma 1 Conséquences de la municipalisation de l'eau : baisse des prix, amélioration de la qualité et vies sauvées



Sources : Cutler et Miller 2005 ; Cain et Rotella 2001 ; Troesken 2001 ; Blake 1956.

Schéma 2 Réduction de la mortalité due à la typhoïde grâce à l'accès à une eau salubre

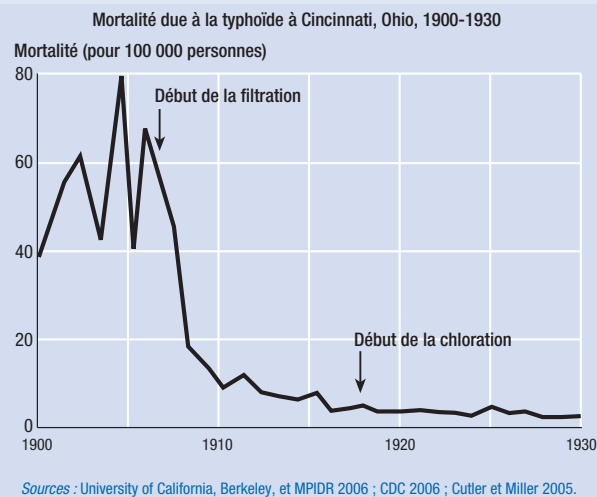
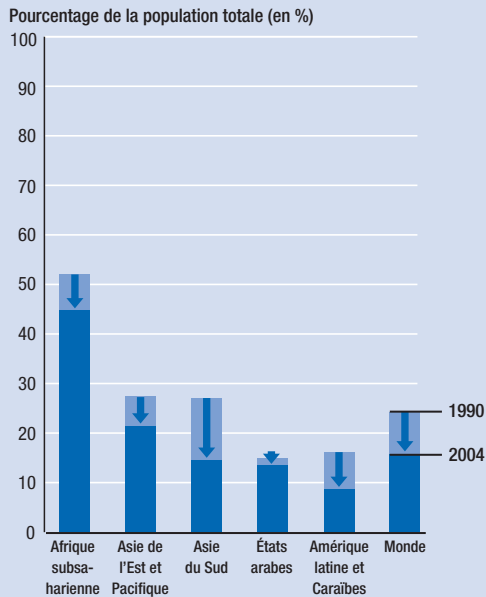
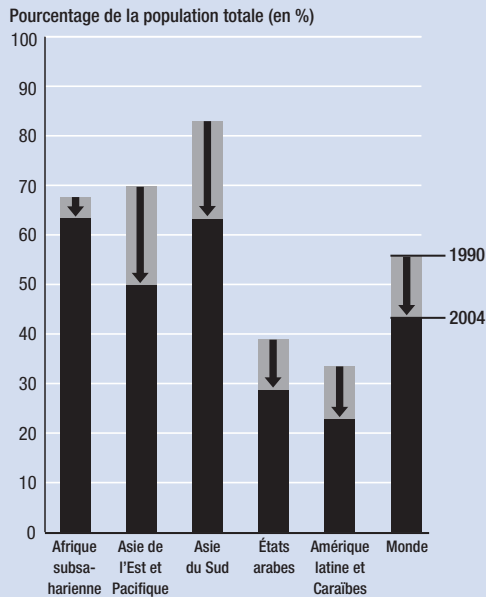


Schéma 1.1 Une réduction lente du déficit mondial en eau et en assainissement

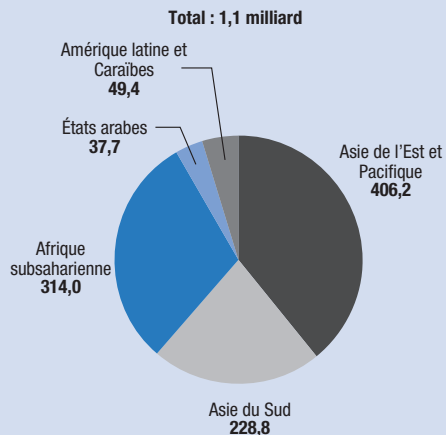
Personnes sans accès à un point d'eau aménagé



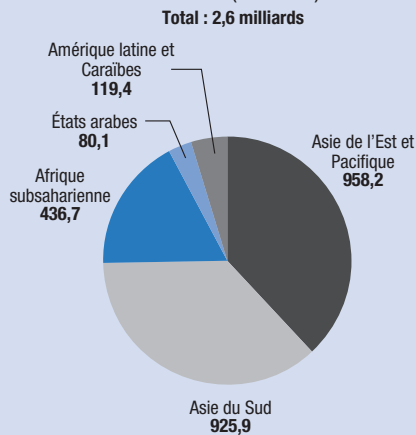
Personnes sans accès à un dispositif d'assainissement amélioré



Personnes sans accès à un point d'eau aménagé en 2004 (en millions)



Personnes sans accès à un dispositif d'assainissement amélioré en 2004 (en millions)



Source : Calculé d'après UNICEF 2006a.

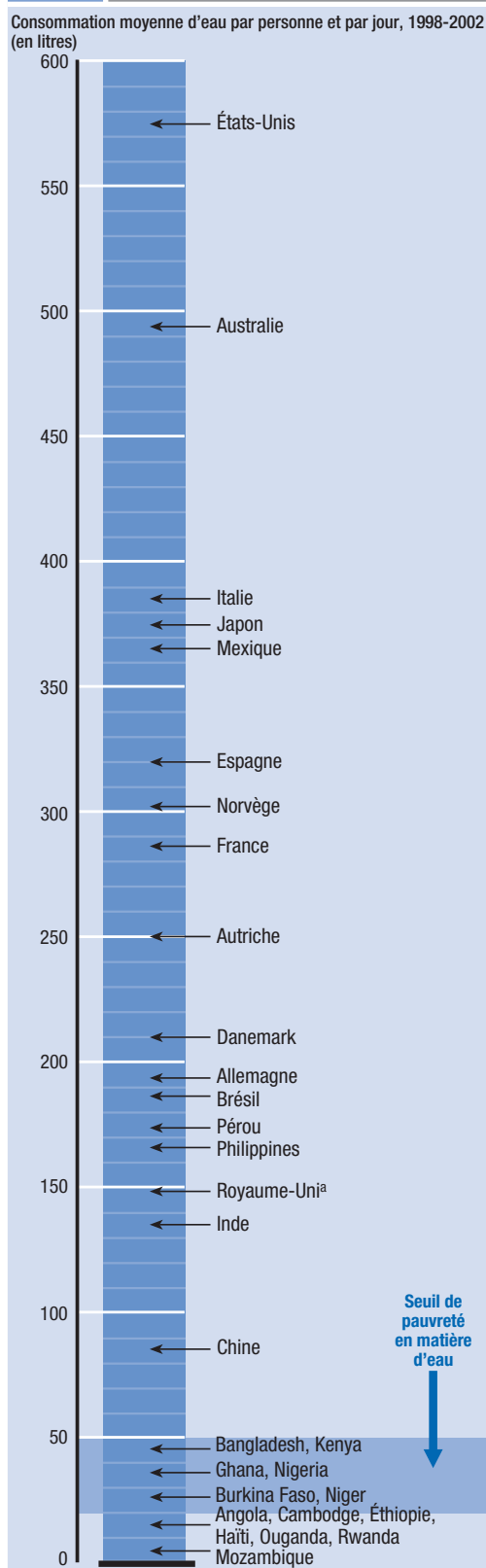
certaines régions d'Europe. Aux États-Unis, la gestion des pénuries d'eau fait partie depuis longtemps des attributions des politiques publiques dans des États comme l'Arizona et la Californie. Mais la quasi-totalité de la population du monde développé dispose d'un robinet qui lui permet d'obtenir de l'eau salubre en toute facilité. Le système d'assainissement privé et hygiénique est universel. Pratiquement personne ne meurt par manque d'eau salubre ou d'assainissement – et les petites filles, qui ne sont pas tenues de rester à la maison pour aller chercher de l'eau, peuvent suivre une scolarité normale.

Comparons maintenant ce tableau à la situation dans le monde en développement. Tout comme

dans d'autres domaines liés au développement humain, l'accès à l'eau et à l'assainissement a progressé (schéma 1.1). Pourtant, au début du XXI^e siècle, un habitant du monde en développement sur cinq (soit environ 1,1 milliard d'individus en tout) n'a pas accès à de l'eau potable. Quelque 2,6 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population des pays en développement, n'ont pas accès à un dispositif d'assainissement adapté. Que signifient donc ces chiffres qui défraient la chronique ?

Dans une certaine mesure, ils permettent de cacher derrière des statistiques la réalité telle qu'elle est vécue au quotidien – une réalité qui contraint des individus à déféquer dans des fossés, des sacs plas-

Schéma 1.2 Des inégalités profondes sur un plan mondial : l'écart en matière d'accès à l'eau



tique ou en bordure de route. L'« absence d'accès à l'eau potable » est un euphémisme pour désigner une pauvreté profonde. Elle signifie que les populations vivent à plus d'un kilomètre de la source d'eau salubre la plus proche et qu'elles collectent l'eau dans des canaux de drainage, des fossés ou des ruisseaux susceptibles d'être infectés par des pathogènes et des bactéries capables d'entraîner des maladies graves ou mortelles. Dans l'Afrique subsaharienne rurale, des millions d'individus partagent leurs sources d'eau domestique avec des animaux ou utilisent des puits non protégés qui offrent un milieu favorable aux pathogènes. Le problème ne se limite toutefois pas aux pays les plus pauvres. Ainsi, au Tadjikistan, près d'un tiers de la population prélève de l'eau dans des canaux et des fossés d'irrigation, avec tous les risques que cela comporte en termes d'exposition aux eaux de ruissellement polluées venant des terres agricoles.¹⁵ Le problème n'est pas que les populations sont inconscientes des dangers – c'est plutôt qu'elles n'ont pas le choix. Outre les risques sanitaires, un accès à l'eau inadapté contraint femmes et jeunes filles à consacrer de longues heures à la collecte et au transport de l'eau nécessaire au ménage.

De simples comparaisons entre pays riches et pays pauvres permettent de souligner l'ampleur des inégalités à travers le monde (schéma 1.2). La consommation moyenne d'eau varie ainsi de 200-300 litres par personne et par jour dans la plupart des pays d'Europe à 575 litres aux États-Unis. Les habitants de Phoenix, dans l'Arizona, une ville désertique dont les pelouses comptent pourtant parmi les plus vertes du pays, consomment plus de 1 000 litres d'eau par jour. En revanche, dans des pays comme le Mozambique, la consommation moyenne est inférieure à 10 litres. Les moyennes nationales cachent forcément de très importantes variations. Dans les pays en développement, les populations sans accès à une eau potable en consomment bien moins, notamment parce qu'il leur faut la transporter sur de longues distances et que l'eau est lourde. Si l'on se base sur la norme internationale définissant le besoin minimal, établie à 100 litres d'eau par jour pour une famille de cinq personnes, le poids de cette eau est de 100 kilos – un lourd fardeau à transporter pendant deux ou trois heures, surtout pour les petites filles. Un autre problème est dû au fait que les moyens financiers limités des ménages démunis les obligent à acheter seulement une petite quantité d'eau sur les marchés informels – nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

À quelle hauteur fixer le minimum fondamental applicable à un approvisionnement approprié en eau ? Il est délicat d'établir un « seuil de la pauvreté en eau » en raison des variations climatiques – ainsi, les habitants du nord du Kenya, une région aride, ont besoin de consommer plus d'eau potable

qu'une personne à Londres ou à Paris –, de la saisonnalité, de caractéristiques propres au ménage et d'autres facteurs. Des normes internationales fixées par des agences telles que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) suggèrent une quantité minimale de 20 litres par jour à partir d'une source située à moins d'un kilomètre de l'habitation du ménage. Cela suffit à répondre aux besoins pour la boisson et l'hygiène personnelle élémentaire. Si ce niveau n'est pas atteint, les individus s'en trouvent limités dans leur capacité à maintenir un bien-être physique et la dignité que l'on associe à la propreté. En tenant également compte des besoins pour la toilette et la lessive, le seuil personnel passe à environ 50 litres par jour.

Une grande partie de la population est loin d'atteindre les seuils élémentaires fixés pour l'eau, que ce soit en permanence ou de manière intermittente. Pour les individus qui vivent à plus d'un kilomètre d'une source d'eau (leur nombre est estimé à environ 1,1 milliard), la consommation est souvent inférieure à 5 litres d'eau insalubre par jour.¹⁶ Pour replacer ce chiffre dans son contexte, le besoin fondamental pour une femme qui allaite et dont l'activité physique est modérée est de 7,5 litres par jour. Autrement dit, un habitant des pays en développement sur cinq a accès à trop peu d'eau pour pouvoir répondre ne serait-ce qu'à ses besoins fondamentaux en matière de bien-être et de développement de l'enfant. Les problèmes les plus graves concernent les zones rurales. Ainsi, en Ouganda, la consommation *moyenne* dans les zones rurales va de 12 à 14 litres par jour.¹⁷ En saison sèche, la consommation chute fortement en raison de l'éloignement accru des sources d'eau. Dans les régions arides de l'ouest de l'Inde, du Sahel et de l'Afrique de l'Est, la disponibilité de l'eau pendant la saison sèche peut tomber largement en dessous de 5 litres par jour. Mais les habitants des zones urbaines subissent eux aussi la rareté extrême de l'eau. La consommation d'eau est ainsi en moyenne de 5-10 litres par jour dans les petites villes du Burkina Faso, et de 8 litres par jour dans les zones d'habitat informel de Chennai, en Inde.¹⁸

Mais la pauvreté extrême subie au quotidien par 1,1 milliard d'individus est encore plus répandue : il convient en effet de mentionner ceux qui ont une source d'eau à moins d'un kilomètre, mais pas dans leur maison ou leur cour, pour qui la consommation s'élève en général en moyenne à une vingtaine de litres par jour. D'après une étude réalisée par l'OMS/UNICEF en 2001, 1,8 milliard d'individus étaient dans ce cas.¹⁹

Sans pour autant minimiser la gravité de ce que l'on perçoit comme étant des pénuries d'eau dans les pays riches, il faut reconnaître que le contraste est frappant. Au Royaume-Uni, une personne

« moyenne » consomme plus de 50 litres d'eau par jour en tirant la chasse d'eau – soit plus de 10 fois plus que la quantité totale dont disposent les individus qui n'ont pas accès à une source d'eau potable dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne rurale. Un Américain qui prend une douche de cinq minutes utilise plus d'eau que n'en consomme sur toute une journée un habitant d'un bidonville dans un pays en développement. Il ne fait aucun doute que les restrictions imposées à l'utilisation dans les jardins d'un arrosage par système automatique ou par tuyau causent un certain désagrément aux ménages des pays riches. Mais eux, au moins, ont suffisamment d'eau pour que leurs enfants restent propres, pour répondre aux normes d'hygiène fondamentales afin d'écartier tout risque d'infection meurtrière, et pour rester en bonne santé et conserver leur dignité.

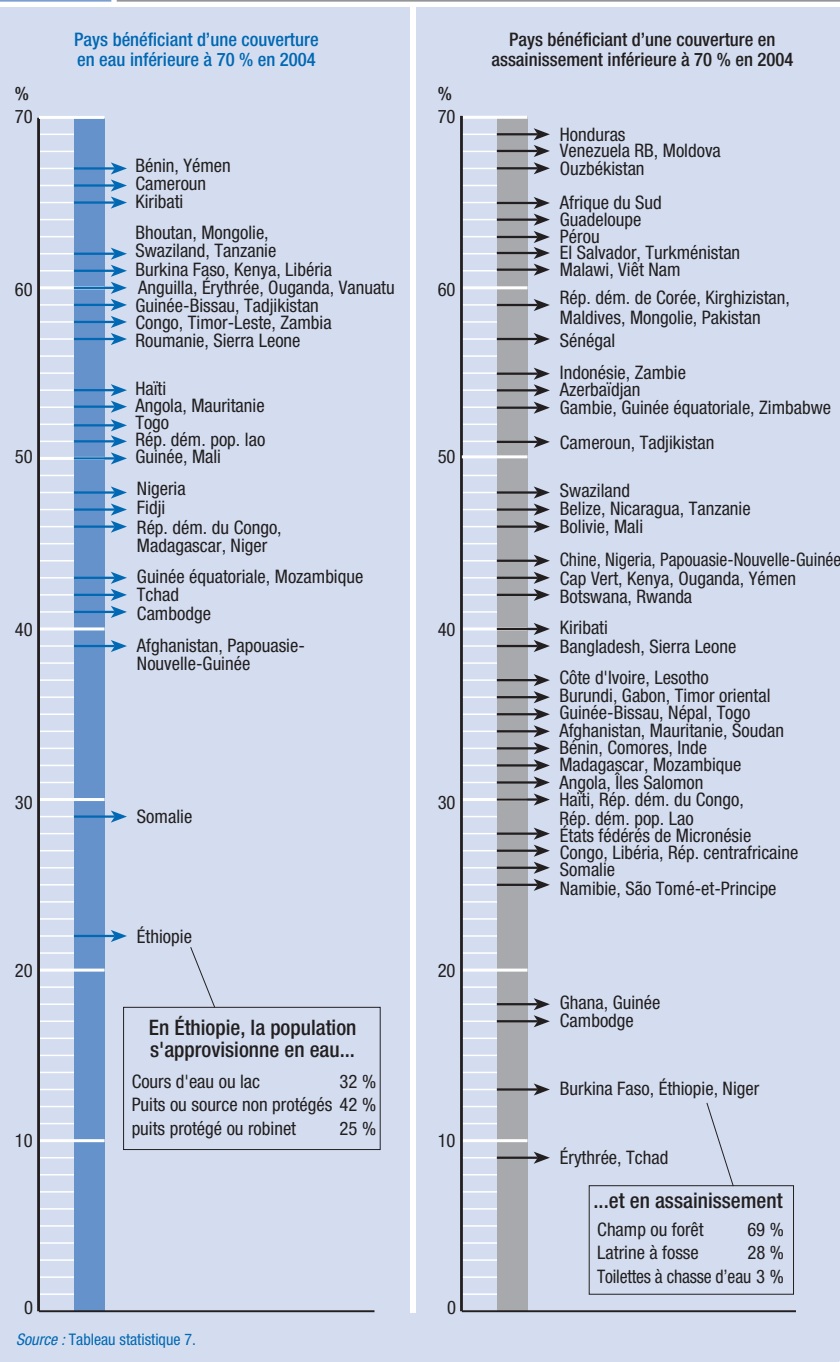
Bien évidemment, la consommation d'eau dans les pays riches n'influe pas sur la quantité d'eau disponible dans les pays pauvres. La consommation mondiale n'est pas un jeu à somme nulle par lequel un pays aurait moins d'eau si un autre en avait plus. Mais les comparaisons font ressortir des disparités au niveau de l'accès à l'eau salubre, surtout dans le cas de l'eau minérale en bouteille.²⁰ Les 25 milliards de litres d'eau minérale consommés chaque année par les ménages américains dépassent la totalité de l'eau salubre consommée par les 2,7 millions de Sénégalais privés d'accès à une source d'eau potable. Et entre eux, les Allemands et les Italiens consomment suffisamment d'eau minérale pour couvrir les besoins élémentaires (cuisine, lessive et autres usages ménagers) de plus de 3 millions de Burkinabés. Tandis qu'une partie du monde soutient un marché de l'eau en bouteille pensé par de véritables « designers » et qui, du reste, n'apporte aucun bénéfice tangible sur le plan de la santé, une autre partie est confrontée à de graves risques de santé publique, ses populations étant contraintes de boire l'eau des canaux de drainage ou des lacs et cours d'eau qu'elles partagent avec les animaux et qui est infectée par des bactéries dangereuses.

De l'importance de la richesse

Les données agrégées mondiales relatives à la couverture en eau et en assainissement cachent d'importantes différences entre régions. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'Afrique subsaharienne dispose de loin des taux de couverture les plus faibles (55 %), bien que la plupart des individus qui ne disposent pas d'eau salubre vivent en Asie du Sud. En ce qui concerne l'assainissement, la répartition de ce manque est plus homogène. La couverture en Asie du Sud est pratiquement aussi faible qu'en Afrique subsaharienne, deux personnes sur trois ne disposant pas d'un accès à l'assainissement dans une région

Tandis qu'une partie du monde soutient un marché de l'eau en bouteille pensé par de véritables « designers » et qui, du reste, n'apporte aucun bénéfice tangible sur le plan de la santé, une autre partie est confrontée à de graves risques de santé publique, ses populations étant contraintes de boire l'eau des canaux de drainage ou des lacs et cours d'eau

Schéma 1.3 De nombreux pays sont encore loin de bénéficier d'une couverture universelle



comme dans l'autre. La moitié des habitants de l'Asie de l'Est et un quart des habitants d'Amérique latine n'ont même pas accès à un dispositif d'assainissement des plus élémentaires. Quelque 40 pays en développement fournissent de l'eau salubre à moins de 70 % de leurs citoyens, et 54 mettent à la disposition de moins de la moitié de leur population un système sanitaire sûr (schéma 1.3).

Une vue d'ensemble de la situation mondiale permet de souligner l'extrême gravité de la crise de l'eau et de l'assainissement. Mais elle attire également l'attention sur deux problèmes plus vastes : le premier concerne le rapport entre richesse, d'une part, et approvisionnement en eau et assainissement, d'autre part. En moyenne, les niveaux de couverture en eau et en assainissement augmentent avec les revenus : plus un pays est riche, plus cette couverture y est étendue. Cette constatation ne surprendra personne car les services doivent être financés soit par les budgets des ménages ou au moyen des dépenses publiques. La forte variance autour de la moyenne est toutefois plus étonnante.

De nombreux pays illustrent l'imperfection de la relation entre richesse et approvisionnement en eau et en assainissement. Ainsi, les Philippines affichent des revenus moyens plus élevés que Sri Lanka, mais une part plus réduite de sa population accède à un système sanitaire. De même, l'Inde a beau enregistrer de meilleurs résultats que le Bangladesh avec son succès remarquable en tant qu'acteur de la mondialisation à forte croissance, les rôles sont inversés lorsqu'on en vient à mesurer la réussite sur la base du dispositif d'assainissement : malgré des revenus moyens environ 60 % plus élevés, l'Inde est dotée dans ce domaine d'une couverture inférieure au Bangladesh. On observe des écarts similaires entre richesse et couverture dans le secteur de l'eau. Ainsi, bien qu'enregistrant des revenus moyens plus faibles, l'Égypte affiche des niveaux plus élevés d'accès à l'eau potable que la Chine, et en Tanzanie, la couverture est plus vaste qu'en Éthiopie. En matière d'eau et d'assainissement, tout comme dans d'autres secteurs du développement humain, la vitesse à laquelle la richesse est convertie en amélioration du développement humain varie énormément d'un pays à un autre – phénomène qui souligne l'importance des politiques publiques (schéma 1.4).

... et l'assainissement accuse un retard par rapport à l'eau

Le second problème qui ressort des données mondiales est l'écart entre l'approvisionnement en eau et en assainissement. Dans toutes les régions et dans la quasi-totalité des pays, l'assainissement est en net retard par rapport à l'accès à l'eau – et rien ne laisse présager une réduction de cet écart. En Asie du Sud, l'accès à un système sanitaire aménagé équivaut à moins de la moitié de l'accès à l'eau. Ailleurs, l'écart en termes de couverture s'étale de 29 % en Asie de l'Est jusqu'à 18 % en Afrique subsaharienne. Ces écarts doivent être pris en compte, non seulement parce que l'accès à l'assainissement est extrêmement important, mais également parce que les bénéfices d'un accès aménagé à l'eau et à l'assainissement se renforcent mutuellement – comme l'ont démontré l'Europe et les États-Unis au XIX^e siècle (cf. enca-

drés 1.1 et 1.2). En Égypte, la forte pollution due aux eaux d'égout non traitées de la région du delta du Nil réduit les bénéfices sanitaires potentiels d'un accès quasi-universel à l'eau. Dans de nombreuses zones d'habitat situées en périphérie des villes, l'incidence des maladies diarrhéiques et de l'hépatite A est bien plus élevée que les revenus ne le laisseraient croire, la pollution par les eaux usées étant là un facteur majeur.²¹ Les pays dont la couverture en assainissement est à la traîne constatent inmanquablement une diminution des bénéfices qu'ils pourraient retirer des améliorations qu'ils ont déjà apportées dans le secteur de l'eau.

Les données ne rendent jamais compte de toute l'ampleur du déficit

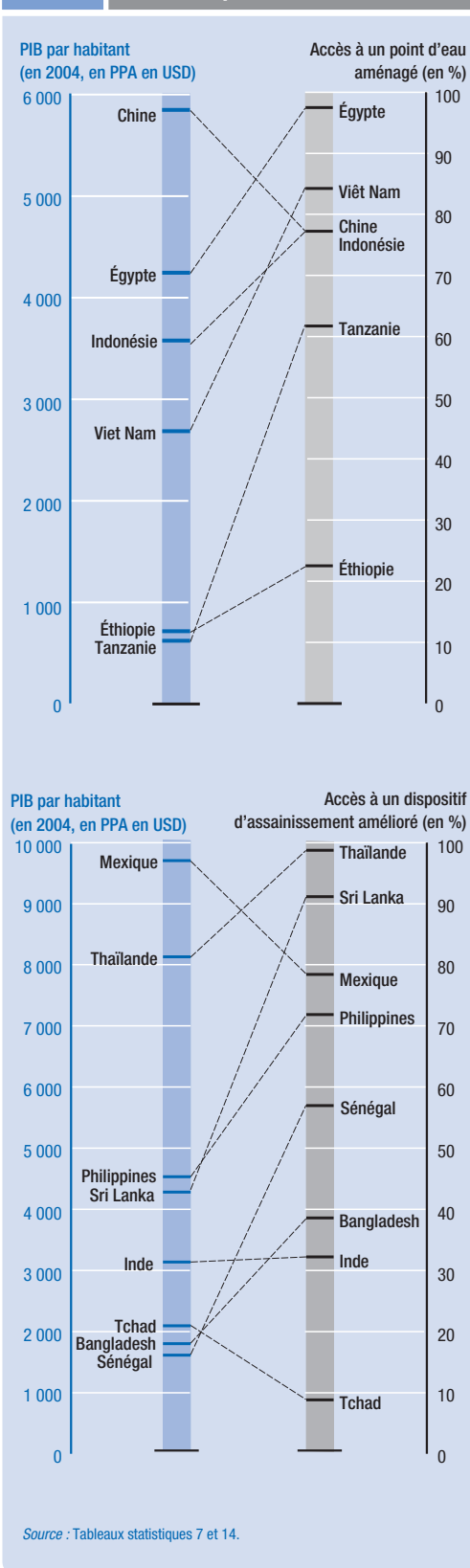
Les données mondiales relatives à l'eau et à l'assainissement sont fournies par l'intermédiaire du Programme commun de surveillance de l'OMS et de l'UNICEF. Le tableau qu'elles brossent est fort sombre. Mais la réalité est encore plus sombre que ne le montrent les statistiques. Si la méthodologie de collecte des données s'est améliorée, les chiffres donnent une sous-représentation de la gravité des problèmes et ce, pour diverses raisons. Le problème est en partie dû au fait que la présence physique d'un point d'eau « aménagé » – notamment une latrine à fosse ou une borne-fontaine – n'est pas toujours un indicateur exact de l'amélioration de l'accès fourni : les technologies peuvent en effet ne pas toujours fonctionner correctement. Une autre difficulté a trait à la couverture des données. Lors d'enquêtes nationales, toute la population n'est pas forcément comptabilisée – c'est notamment le cas des classes démunies – si une partie vit dans une zone qui n'est pas reconnue officiellement par le gouvernement. Les déficits d'infrastructure et l'état de délabrement ne sont pas non plus pris en compte dans les statistiques, ni encore le manque de fiabilité fréquent des services, le cas échéant, qui contraint souvent les populations à recourir à d'autres sources.

Des millions d'individus exclus des statistiques.

Des millions de pauvres sont absents des statistiques nationales. Vivant dans des zones d'habitat informel, ils ne sont tout simplement pas comptabilisés.

- **Mumbai.** D'après les données fournies, Mumbai, la cinquième plus grande ville du monde, bénéficie d'un taux de couverture en eau salubre supérieur à 90 %. Ce chiffre est fort certainement exagéré. En effet, selon certaines estimations, près de la moitié de ses 18 millions d'habitants vivent aujourd'hui dans des *zopadpatti* – littéralement des « quartiers de cabanes » – qui apparaissent sur les plans de la ville sous la forme de zones grises informes regroupées le long des lignes de chemin de fer et qui s'étendent jusqu'aux cours d'eau

Schéma 1.4 Revenus et résultats dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : une divergence fréquente entre richesse et performances



Les « toilettes volantes » de Kibera : une couverture en eau et en assainissement négligée dans les quartiers pauvres de Nairobi

Les conditions ici sont terribles. Jugez par vous-même : Les eaux usées sont partout. Certaines personnes ont des latrines à fosse, mais elles sont peu profondes et débordent quand il pleut. La plupart des gens se servent de seaux et de sacs plastique en guise de toilettes – et les enfants font leurs besoins dans les rues et les cours. Nos enfants souffrent en permanence de diarrhée et d'autres maladies en raison de l'extrême saleté. Mary Akinyi, village de Mugomo-ini, Kibera

À moins de 7 kilomètres du parlement kenyan, en plein centre de Nairobi, Kibera, zone d'habitat à l'expansion rapide, est l'un des plus gros bidonvilles de l'Afrique subsaharienne. Les conditions dans lesquelles évoluent ses habitants, privés d'un accès à l'eau et à l'assainissement, sont parmi les pires au monde. Pourtant, des personnes comme Mary Akinyi sont largement exclues des statistiques.

Selon le rapport établi par le gouvernement kenyan au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, 93 % des habitants de Nairobi ont accès à une eau salubre, et 99 % à un système d'assainissement. Ces chiffres sont difficiles à rapprocher de la réalité de la vie à Kibera. Le bidonville est habité par un nombre indéterminé de personnes, sans doute entre 500 000 et un million. Il s'agit probablement de la zone la plus densément peuplée d'Afrique subsaharienne, avec ses 2 000-3 000 habitants à l'hectare carré. Une famille moyenne de trois ou quatre personnes vit généralement dans un abri fait de boue, de bois, de plastique ou de tôle ondulée composé d'une pièce unique.

Une simple observation des rues de Kibera met en doute la façon dont les données sont collectées. La forte densité de population, le surpeuplement et le manque d'infrastructure sont autant de facteurs qui ont contribué à faire de la question de l'eau et de l'assainissement un véritable cauchemar. Les canaux de drainage situés sur les bas-côtés des routes sont souvent bouchés, les latrines à fosse débordent en saison des pluies et les enfants se retrouvent à fouiller dans les tas d'ordures non ramassées.

Les données relatives à la fourniture des services sont peu fiables. Moins de 40 % des ménages s'approvisionnent en eau par l'intermédiaire de dispositifs de raccordement légaux, généralement des bornes-fontaines. Parmi ceux qui bénéficient d'un tel accès, un tiers environ n'ont l'eau qu'un jour sur deux. Quelque 80 % des ménages achètent auprès de fournisseurs privés une partie ou la totalité de leur eau : le prix s'élève en moyenne à 3,50 USD par mètre cube, pour pratiquement doubler en saison sèche. Ce prix moyen est environ sept fois supérieur à celui que

paient les habitants des zones à revenus élevés desservis par la compagnie des eaux locale, la *Nairobi Water and Sewage Company* – et il est supérieur aux tarifs pratiqués à Londres ou New York. Le bidonville compte près de 700 kiosques à eau, mais les ventes sont concentrées dans les kiosques les plus importants, qui sont gérés par les barons des bidonvilles – ce qui limite pour le grand public les possibilités de protester contre les pratiques déloyales.

Pour les résidents qui s'approvisionnent dans les kiosques, la collecte de l'eau prend environ une heure, parfois plus en période sèche. Ils y consacrent en outre une part importante de leur maigre revenu. Pour un couple qui touche un salaire minimum, les achats d'eau représentent en moyenne 20 % de ses revenus – un véritable fardeau pour les budgets des ménages.

La couverture en assainissement est encore plus limitée. Dans certaines zones, jusqu'à 150 personnes peuvent avoir à se partager une seule latrine. Dans de nombreux cas, ces latrines ne permettent pas vraiment de s'isoler, elles n'offrent aucune sécurité, elles manquent d'hygiène et sont mal entretenues, les murs tiennent à peine et les fosses débordent. La municipalité de Nairobi ne fournit pas de services d'assainissement à Kibera.

Le phénomène des « toilettes volantes » fait partie de ceux qui confirment le mieux l'inexactitude des données relatives à la fourniture de services. Ne disposant pas de latrines publiques ou privées, nombre des habitants de Kibera en viennent à déféquer dans des sacs plastique qu'ils jettent ensuite dans les fossés ou en bordure de route. Pour deux habitants de Kibera sur trois, les toilettes volantes constituent le principal moyen de se débarrasser de leurs matières fécales. On peut aisément comprendre pourquoi : à la fin des années 1990, à Laina Saba, l'une des zones du bidonville, 40 000 personnes devaient se partager 10 latrines à fosse. Bien qu'il soit difficile de faire des estimations pour l'ensemble du bidonville, la couverture en assainissement à Kibera est sans doute largement inférieure à 20 %.

La santé publique est un autre élément qui démontre l'état réel de l'eau et de l'assainissement à Kibera. L'approvisionnement auprès des gérants de kiosques joue un rôle vital. Cependant, les canalisations qu'ils utilisent pour accéder au réseau d'eau courante sont souvent en mauvais état. L'une des conséquences en est qu'elles laissent passer les matières fécales et autres déchets transportés dans les eaux usées. L'inadéquation de l'approvisionnement en eau et l'absence d'infrastructures dédiées à l'évacuation des matières fécales et à la gestion des eaux usées peuvent être rapprochées directement de la forte incidence de la diarrhée,

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et prévalence de la diarrhée au Kenya

Lieu	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	Prévalence de la diarrhée sanguinolente parmi les enfants de moins de 3 ans pendant les deux semaines qui ont précédé les entretiens (en %)
Kenya (zones rurales et urbaines)	74	112	3.0
Zones rurales	76	113	3.1
Nairobi	39	62	3.4
Autres zones urbaines	57	84	1.7
Nairobi, zones d'habitat informel	91	151	11.3
Kibera	106	187	9.8
Embakasi	164	254	9.1

Source : APHRC 2002.

(suite page suivante)

des maladies de peau, de la typhoïde et du paludisme. Le taux de mortalité attribuable à la diarrhée y est bien plus élevé que dans les autres quartiers de Nairobi (cf. tableau).

Depuis toujours, les services collectifs répondent mal aux besoins de Kibera. Le réseau d'eau courante ne mesure que 25 kilomètres, et le bidonville dispose de quantités d'eau bien inférieures aux autres zones d'habitat, notamment en raison du fait que les services collectifs détournent l'arrivée d'eau vers les zones à revenus élevés en période de pénurie. La compagnie des eaux de Nairobi perd 40 % de l'eau qu'elle fournit à Kibera en raison de fuites et de raccordements illicites. Les paiements perçus par les services collectifs représentent moins d'un tiers du montant facturé, ce qui souligne d'importants problèmes de gestion. D'après certaines estimations, les résidents consacrent 5 millions USD par an à leurs achats d'eau dans les kiosques – des sommes qui pourraient servir à élargir le réseau d'eau courante et à financer le raccordement des pauvres. Pourquoi la fourniture de services est-elle à ce point limitée ? Kibera étant une zone d'habitat « illégale », les autorités municipales et propriétaires ne sont pas tenus de fournir des services quels qu'ils soient.

Plusieurs éléments expliquent pourquoi les marchés privés ne réduisent par leurs coûts et n'améliorent pas l'approvisionnement. Les revendeurs signalent devoir verser des pots-de-vin aux

fonctionnaires et aux représentants des services collectifs pour se raccorder au réseau – un coût qu'ils répercutent auprès de leurs clients. Les coûts privés des raccordements et de la pose de canalisations sont également élevés car les revendeurs ne bénéficient pas d'économies d'échelle. L'ouverture d'un kiosque coûte en moyenne 1 000 USD – un investissement amorti grâce aux montants perçus sur la vente de l'eau.

Une autre raison de l'inflation des prix réside dans les relations entre les kiosques et les services collectifs. Les kiosques étant considérés comme des entités commerciales, ils font l'objet d'une tranche tarifaire deux fois plus élevée que le minimum facturé aux ménages, ce coût étant lui aussi transmis au client.

À Kibera, la difficulté consiste à faire reconnaître aux pouvoirs publics l'ampleur du problème – et à les amener à collaborer avec les communautés locales pour élaborer des solutions. La formalisation des droits de propriété, la réglementation des fournisseurs privés, l'abolition des monopoles dans le secteur de l'eau – toujours dominé par les barons des bidonvilles – et le développement des services publics pour qu'ils prennent en charge la collecte et l'évacuation des boues d'épuration sont tous d'une importance primordiale. Tout aussi cruciale est l'application de mesures législatives pour exiger des propriétaires qu'ils améliorent l'approvisionnement en eau et en assainissement.

Sources : Kenya 2005 ; UN-HABITAT 2003 ; WSP-AF 2005c ; Collignon et Vézina 2000.

- et aux anciennes zones de marécage envahies par la mangrove. Leurs résidents ne sont pas inclus dans les données municipales. Parmi ces quartiers figure celui de Dharavi, un vaste bidonville situé entre l'aéroport international et le quartier financier de Mumbai, et où vivent près d'un million de personnes. Les habitants des bidonvilles vivent dans un environnement qui constitue une menace quotidienne pour la santé. D'après les estimations, la proportion de sanitaires par individu serait de un pour 1 440. Pendant la saison des pluies, les rues, dépourvues de tout système de drainage, deviennent de véritables conduits qui transportent une eau souillée chargée de matières fécales humaines. Les habitants de quartiers comme celui de Dharavi s'approvisionnent en eau potable dans des puits, des citernes ou des points n'offrant aucune sécurité. Au-delà de ces quartiers se trouvent des immeubles proches de l'effondrement, ou *chawls*, dont les résidents s'accommodent de canalisations rouillées, de tuyaux qui fuient et de réservoirs de stockage sérieusement endommagés. Il est fréquent que 15 familles se partagent un seul robinet qui fonctionne deux heures par jour.²²
- **Djakarta.** Les données nationales font état d'un taux de couverture en eau potable supérieur à 90 % dans les zones urbaines d'Indonésie. Mais d'après des enquêtes qui tiennent également compte du nombre important de résidents in-

formels à Djakarta, ville de plus de 12 millions d'habitants, moins d'un quart de la population est entièrement desservie par des points d'eau potable. Le restant doit se tourner vers diverses autres sources, notamment les cours d'eau, les lacs et les revendeurs d'eau privés – un écart qui représente quelque 7,2 millions d'individus.²³

- **Nairobi.** Selon les données municipales, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dépasse les 90 %. Ce chiffre est difficile à rapprocher des conditions de vie des pauvres. Ainsi, plus d'un million d'habitants des bidonvilles installés dans les zones d'habitat informel de Nairobi – soit un tiers de la population de la ville – doivent s'adresser à des revendeurs privés pour avoir un apport secondaire en eau. Quant à la question de l'assainissement, la situation est encore plus grave. Le phénomène des « toilettes volantes » de Kibera – des sacs plastique dans lesquels les gens défèquent et qui sont ensuite jetés dans la rue – témoigne de l'étendue limitée de la couverture en assainissement de Nairobi, également soulignée par les taux élevés de mortalité infantile dans les bidonvilles (encadré 1.3).

Assainissement et pollution de l'eau. Une couverture en assainissement adaptée se définit, selon les normes des rapports internationaux, à l'aide de critères technologiques (cf. chapitre 3). Mais la présence d'une technologie de l'assainissement améliorée – notamment d'une latrine à fosse – ne

Encadré 1.4

L'écart entre eau et assainissement aux Philippines

Le système actuel de « water-closet », avec tous les avantages qu'on lui prête, est le pire qui puisse être adopté... Il ne fait que supprimer de nos maisons la masse de nos matières fécales, laquelle va ensuite engorger nos cours d'eau en laissant des dépôts infects et de la pourriture sur le palier de nos voisins. Il introduit dans nos foyers un ennemi mortel.

Scientific American, 24 juillet 1869

Au XIX^e siècle, des réformateurs sociaux et des ingénieurs européens et américains se plaignirent du fait que la prolifération de latrines sans installations d'élimination adéquates représentait une menace pour la santé publique. Manille, la capitale des Philippines, montre que le problème reste d'actualité. Le taux de couverture en assainissement y est estimé à plus de 80 %, mais ce chiffre cache un problème majeur en matière de santé publique.

Depuis 1997, année de la privatisation par les autorités municipales de l'approvisionnement en eau et en égouts, l'accent est fortement mis sur l'expansion de l'accès à l'eau potable, tant dans le quartier est de la ville, où la privatisation du service a amélioré l'approvisionnement, que dans le quartier ouest, où elle a échoué. L'assainissement a suscité bien moins d'attention, notamment en raison du fort déficit de l'approvisionnement et des vestiges d'un système affecté par un sous-investissement.

Moins de 4 % de la population de la métropole manillaise est reliée au réseau d'égouts. Les foyers les plus fortunés ont réagi à cette situation en faisant construire leurs propres dispositifs d'assainissement. L'usage des toilettes à chasse d'eau est très répandu ; elles sont reliées à des fosses septiques privées qui desservent souvent de grands ensembles résidentiels. Environ 40 % des ménages disposent désormais chez eux de latrines, qui sont comptabilisées comme étant une source aménagée. D'après les estimations, Manille compterait au moins un million de fosses septiques.

Le problème est que les installations de traitement des boues et d'élimination des déchets sont rares. Résultat : un rejet systématique des effluents traités de manière inadéquate dans la Pasig – un réseau hydrographique complexe qui relie le lac Laguna de Bay à la baie de Manille au moyen d'une conurbation urbaine gigantesque. Trente-cinq tonnes de déchets ménagers solides sont déposés chaque année dans la Pasig par des squatteurs qui vivent dans des zones d'habitat de fortune au bord de la rivière. En tout, quelque 10 millions d'individus rejettent des déchets non traités dans la rivière.

Ce problème est lourd de conséquences pour la santé publique. La Pasig est l'un des cours d'eau les plus pollués au monde, les déchets humains représentant 70 % de la charge polluante. Les niveaux de coliformes fécaux dépassent les normes fixées dans le cadre de plusieurs ordonnances de grande ampleur du département de l'environnement et des ressources naturelles – et environ un tiers de toutes les maladies enregistrées à Manille sont liées à l'eau. Les 4,4 millions d'individus qui vivent le long de la rivière sont confrontés à des problèmes particulièrement graves, surtout lors des crues qui se produisent à la saison des pluies, de juin à octobre. Pendant la saison où son débit est faible, le sens d'écoulement de la Pasig s'inverse, ce qui entraîne la pollution vers le lac de Laguna, engendrant ainsi des problèmes de santé publique supplémentaires.

Des projets ambitieux ont été conçus pour nettoyer la Pasig, mais aucun n'a été concrétisé, notamment parce que le gouvernement et les fournisseurs d'eau n'ont pas développé de stratégie cohérente pour résoudre la crise de l'assainissement qui touche Manille.

Sources : WSP-EAP 2003 ; AusAID 2006.

constitue dans le meilleur des cas qu'un indicateur partiel.

Dans un grand nombre de pays, le problème séculaire que pose la nécessité de tenir séparées l'eau et les matières fécales continue de constituer un important défi pour la politique publique – ainsi que pour la santé publique. Les déficits d'infrastructure et le délabrement se situent au cœur de ce défi. En Amérique latine, moins de 14 % des déchets humains font l'objet d'un traitement quelconque : le reste est rejeté dans les cours d'eau et les lacs ou s'infiltre dans les eaux souterraines. La Chine a considérablement étendu l'accès à l'eau tant dans les zones urbaines que rurales, mais la pollution provenant des déchets humains et industriels pose un problème grave. Seize villes dont la population dépasse le demi-million ne disposent pas d'installa-

tions de traitement des eaux usées.²⁴ Au niveau national, moins de 20 % des déchets municipaux sont traités, ce qui contraint les ménages à faire bouillir leur eau pour pouvoir la boire. En 2003, l'administration d'État en charge de la protection environnementale a signalé que plus de 70 % de l'eau de cinq des sept principaux réseaux fluviaux chinois était impropre à la consommation humaine.

Autre problème, les villes de nombreux pays manquent de l'infrastructure nécessaire pour recueillir les déchets accumulés dans les latrines à fosse, d'où la pénétration d'eaux d'égout dans les réseaux d'approvisionnement en eau. Un « assainissement aménagé » pour certains peut aussi être synonyme de pollution et de dangers pour la santé publique pour d'autres – comme c'est le cas à Manille (encadré 1.4).

L'inadéquation des infrastructures dédiées à l'eau peut engendrer des risques importants même dans les villes dotées d'un taux de couverture élevé. Dans les zones urbaines du Pakistan, le taux de couverture en eau potable serait supérieur à 90 %. Mais que signifie ce chiffre concrètement ? Prenons les villes de Lahore (5 millions d'habitants) et de Karachi (10 millions d'habitants) dont la moitié de la population vit dans des zones de bidonvilles informelles, d'après certaines estimations. Ces deux villes recourent à l'eau souterraine et à l'eau des canaux pour s'approvisionner. Plus de 40 % de l'approvisionnement en eau n'étant pas filtré, et 60 % des effluents n'étant pas traités, les épidémies transmises par l'eau sont fréquentes. À Lahore, seules 3 % des industries soumettent leurs eaux usées à un traitement chimique. Il n'existe pas de station d'épuration. À Karachi, deux des plus importantes zones industrielles du pays ne disposent pas de station de traitement des effluents. Le réseau d'égouts est en état de délabrement, et les installations dédiées au traitement des eaux usées sont inexistantes. Les déchets humains et la pollution industrielle ont gravement affecté la qualité des eaux souterraines dont dépend un nombre croissant de ménages pour s'approvisionner en eau.²⁵ Dans toutes les zones urbaines du Pakistan, l'eau insalubre pose une menace constante à la santé publique. Au premier semestre 2006, de graves épidémies de maladies transmises par l'eau se sont déclarées à Faisalabad, Karachi, Lahore et Peshawar à la suite de l'infiltration dans l'eau potable d'eaux usées et de déchets industriels, à cause de canalisations endommagées. La crise a été tellement sévère qu'un programme d'investissement public majeur a été lancé pour financer plus de 6 000 usines de filtration des eaux.

Intoxication par pollution minérale. La présence de substances naturelles dans l'eau non traitée représente un danger pour des millions d'individus. D'après certaines estimations, l'ingestion d'eau souterraine non traitée soumettrait ainsi 60 millions d'individus à une contamination par l'arsenic, dont plus de la moitié au Bangladesh. Les projections relatives aux coûts humains sur les 50 prochaines années font notamment état de 300 000 décès dus au cancer et de 2,5 millions de cas d'intoxication par l'arsenic. Les zones à forte concentration de fluor constituent une menace supplémentaire. L'une de ces zones se trouve en Afrique et s'étend le long du rift est-africain, de l'Érythrée au Malawi, tandis qu'une autre part de la Turquie pour couvrir l'Iraq, l'Iran, l'Afghanistan, l'Inde, le nord de la Thaïlande et la Chine. Les dernières informations disponibles indiquent que le fluor est endémique dans au moins 25 pays à travers le monde. On ignore le nombre total des personnes ainsi affectées, mais une estimation prudente permettrait d'avancer que des dizaines de millions d'individus sont touchés.²⁶

Durée de l'accès, débit et disponibilité. L'existence d'une technologie améliorée telle qu'un robinet ou

une borne-fontaine est également un indicateur du degré d'accès. Pour de nombreux individus, les robinets à sec sur des périodes prolongées les forcent à s'approvisionner sur des marchés de l'eau informels et dangereux. Plus généralement, des millions de ménages pauvres utilisent régulièrement à la fois des points d'eau potable et non potable, d'où la nécessité de s'interroger sur l'exactitude du tableau dressé au travers des données mondiales.

Bien que les statistiques nationales indiquent la présence physique d'une source d'eau potable, les ménages qui bénéficient bel et bien d'un accès à l'eau sont confrontés au problème d'un approvisionnement intermittent, surtout pendant la saison sèche. À Delhi, Karachi et Katmandou, moins de 10 % des ménages qui ont l'eau courante bénéficient d'un service opérationnel 24 heures sur 24. Un approvisionnement d'une durée de deux ou trois heures semble être dans la norme.²⁷ Tandis que ce sont les foyers démunis qui sont le plus touchés par le manque d'eau fournie par les services collectifs – car ils sont le moins susceptibles d'être raccordés –, la médiocrité du service fourni affecte la majorité de la population. Cela suggère que l'intérêt d'une amélioration de l'approvisionnement, d'une part, et l'intérêt de son élargissement, d'autre part, sont fortement complémentaires.

Le fait d'habiter à proximité d'une borne-fontaine en bon état de fonctionnement ne garantit pas un accès facile. Le temps de déplacement est certes court, mais la file d'attente peut être longue. Dhaka affiche un taux de couverture en eau potable supérieur à 90 %, mais cela inclut les robinets publics à la disposition des habitants des bidonvilles, où le rapport entre le nombre de robinets et le nombre d'utilisateurs est de un pour 1:500.²⁸ Dans les zones rurales, les problèmes sont encore plus prononcés. Des études menées au Burkina Faso, au Malawi et au Mali suggèrent qu'à tout moment au moins un tiers des points d'eau des zones rurales sont en panne.²⁹ Des chiffres similaires ont été rapportés pour l'Asie du Sud. En Andhra Pradesh, où une étude menée dans des villages a mis en évidence une couverture élevée en points d'eau, les villageois ont signalé que plus de la moitié de ces points sont en permanence en panne.³⁰ Le problème le plus grave dans les zones rurales est lié à des facteurs saisonniers, les temps de collecte moyens dissimulant d'importants écarts entre saison sèche et saison des pluies. Une étude réalisée dans une région semi-aride du Nigeria a permis de souligner que la proportion des ménages qui doivent aller chercher l'eau à une source située à plus d'un kilomètre de chez eux passait de 4 % à 23 % pendant la saison sèche, et que la consommation quotidienne moyenne baissait de 38 litres à 18 litres.³¹ La variabilité de la disponibilité se reflète dans les indicateurs relatifs à la santé infantile, l'incidence de la diarrhée doublant pendant la saison sèche.

Pour les individus, les ménages et des sociétés entières, l'accès à une eau salubre et à l'assainissement constitue l'un des fondements du progrès en matière de développement humain

Dans une majeure partie du monde en développement, l'eau insalubre menace bien plus la sécurité humaine que les conflits violents

Coûts de la crise en matière de développement humain

Pour les individus, les ménages et des sociétés entières, l'accès à une eau salubre et à l'assainissement constitue l'un des fondements du progrès en matière de développement humain. La section suivante analyse le rôle plus important que jouent l'eau et l'assainissement pour ce qui est de :

- Réduire la pauvreté en termes de revenus.
- Réduire la mortalité infantile.
- Mettre un terme aux préjudices subis tout au long du cycle de vie.
- Contenir les coûts sanitaires plus importants.
- Améliorer l'éducation des filles.
- Libérer les filles et les femmes des corvées.
- Veiller à la dignité humaine.

Aggravation de la pauvreté en termes de revenus – l'impact de la crise sur les ressources budgétaires

Les coûts financiers d'une baisse du déficit en eau et en assainissement sont parfois jugés préoccupants. Les gouvernements nationaux sont parfaitement conscients de l'impact de la multiplicité des demandes de hausse des dépenses auxquelles ils doivent répondre avec des ressources budgétaires limitées. Moins d'attention est en revanche accordée aux coûts économiques de la crise de l'eau et de l'assainissement ou aux implications de ces coûts sur la pauvreté et la prospérité.

Des travaux de recherche réalisés par l'OMS pour le présent Rapport ont employé un modèle mondial pour parvenir aux meilleures estimations possibles des coûts du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement.³² Ce modèle permet de mettre en relief les économies réalisables par les différentes régions si toute la population avait accès à une technologie élémentaire et peu coûteuse dédiée à l'eau et à l'assainissement. Voici quelques-unes des conclusions de cette étude :

- Les coûts globaux du déficit actuel se montent à 170 milliards USD, soit 2,6 % du PIB des pays en développement.
- Les coûts pour l'Afrique subsaharienne s'élèvent au total à 23,5 milliards USD, soit 5 % du PIB – un chiffre qui dépasse les flux totaux consacrés à l'aide et à l'allègement de la dette en 2003.
- Les pertes régionales se chiffrent à 29 milliards USD pour l'Amérique latine, à 34 milliards USD pour l'Asie du Sud et à 66 milliards USD pour l'Asie de l'Est.

Ces chiffres doivent être utilisés avec prudence, mais ils soulignent deux points importants. Premier point : « mieux vaut prévenir que guérir », pour reprendre un fameux adage. Pour atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui vise une réduction de moitié du pourcentage de la population sans accès à un approvisionnement en eau et en assainissement, il faudrait consacrer environ 10 milliards USD par an à une technologie durable et à bas prix. Pour un accès universel, ce chiffre passerait à 20-30 milliards USD, selon la technologie employée.³³ Si l'on base son estimation prudente sur l'hypothèse du coût le plus bas, ne pas intervenir sur le déficit en eau et en assainissement coûterait environ neuf fois plus que le résoudre. En dernière analyse, les droits de l'Homme et les impératifs moraux imposent qu'une action publique soit prise dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Et d'après l'analyse coûts/bénéfices, une telle action est également une question de bon sens économique.

Le second point concerne la question de la répartition. Les estimations des pertes économiques associées au déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement s'appuient sur des données régionales. Cependant, la majeure partie des pertes sont absorbées par les individus qui se situent près du seuil de pauvreté ou en dessous. Elles sont subies de manière disproportionnée par les pauvres car ils font partie de la catégorie de population la moins bien lotie en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Il en résulte que les efforts déployés par certains des ménages les plus pauvres au monde pour mobiliser des ressources afin de se nourrir, de se soigner, d'éduquer leurs enfants et – élément primordial – de produire, sont sapés par l'inadéquation des investissements dans l'approvisionnement en eau et en assainissement. La conséquence en est que les pauvres ne peuvent que bénéficier de manière disproportionnée des investissements dans ce domaine et que la réduction de la pauvreté s'en trouvera accrue.

Retarder les améliorations du taux de mortalité infantile revient à instaurer un lien mortel dès la naissance

Dans une majeure partie du monde en développement, l'eau insalubre menace bien plus la sécurité humaine que les conflits violents. Cette menace commence dès la naissance. L'insalubrité de l'eau et le manque de dispositifs d'assainissement ont une

incidence directe sur la différence monumentale, en termes de chances de vie à la naissance, entre un enfant né dans un pays riche et un autre enfant né dans un pays pauvre. Certes, l'espérance de vie s'allonge dans les pays en développement, mais le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement freine le rythme de cette amélioration ainsi que l'allure à laquelle les pays pauvres se rapprochent des pays riches sur ce point.

Sur les 60 millions de morts enregistrées dans le monde en 2004, 10,6 millions – soit près de 20 % – étaient des enfants de moins de 5 ans. Ceux-ci représentaient un tiers des décès dans les régions en développement telles que l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, mais moins de 1 % dans les pays riches. L'eau et l'assainissement sont directement liés à une grande partie des décès d'enfants de moins de 5 ans. Le lien : les 5 milliards de cas de diarrhée contractée chaque année par des enfants de pays en développement. Cette maladie représente la deuxième cause de mortalité infantile, après les infections aiguës des voies respiratoires. Elle fait chaque année 1,8 million de victimes parmi les enfants de moins de 5 ans, ce qui équivaut à une mortalité d'environ 4 400 enfants par jour (schéma 1.5). Le nombre de décès associés au double danger que représentent l'insalubrité de l'eau et la médiocrité des dispositifs d'assainissement n'est pas suffisamment apprécié. Sur le plan mondial, la diarrhée tue plus que la tuberculose ou le paludisme – les enfants qui en meurent sont cinq fois plus nombreux que ceux qui décèdent du VIH/SIDA.

À l'heure actuelle, le danger que pose la crise de l'eau et de l'assainissement pour la sécurité humaine s'aggrave dans de nombreux pays. La plupart des morts par diarrhée – plus d'un million en 2004 – sont dues à la *Shigella*, ou diarrhée sanguinolente. Contrairement à d'autres formes de diarrhée, la *Shigella* ne peut être traitée efficacement par une thérapie de réhydratation orale simple ; elle exige la prise d'antibiotiques plus onéreux. Même pour les ménages qui ont les moyens de se payer ce traitement, la *Shigella* est une menace croissante car elle développe rapidement une résistance aux antibiotiques. Dans le nord et l'est de l'Inde, une *Shigella* pharmacorésistante est réapparue après une interruption de 14 années. De même, dans les zones rurales de l'ouest du Kenya, la moitié des cas de diarrhée se sont avérés résistants au traitement.³⁴

L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement fait partie des médecines préventives les plus puissantes pour réduire la mortalité infantile. Il est pour la diarrhée ce que la vaccination représente pour des maladies mortelles telles que la rougeole ou la polio : un mécanisme propre à réduire les risques et à éviter le danger de mort. En plus de sauver des vies, les investissements concédés en amont à la question de l'eau et de l'assainissement sont logiques sur un plan

Schéma 1.5 La diarrhée : la deuxième maladie la plus meurtrière chez les enfants

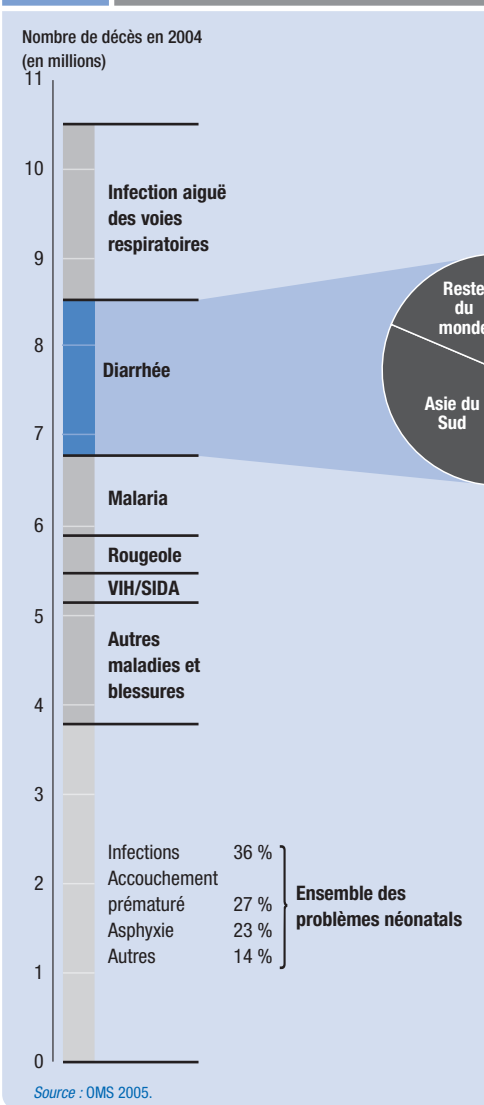


Schéma 1.6 L'eau salubre et la mise à disposition de toilettes réduisent la mortalité infantile

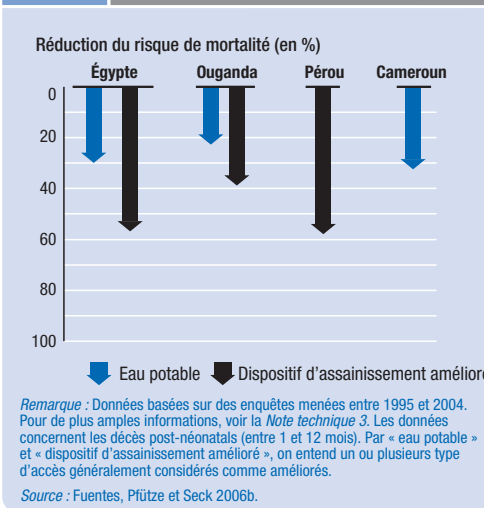
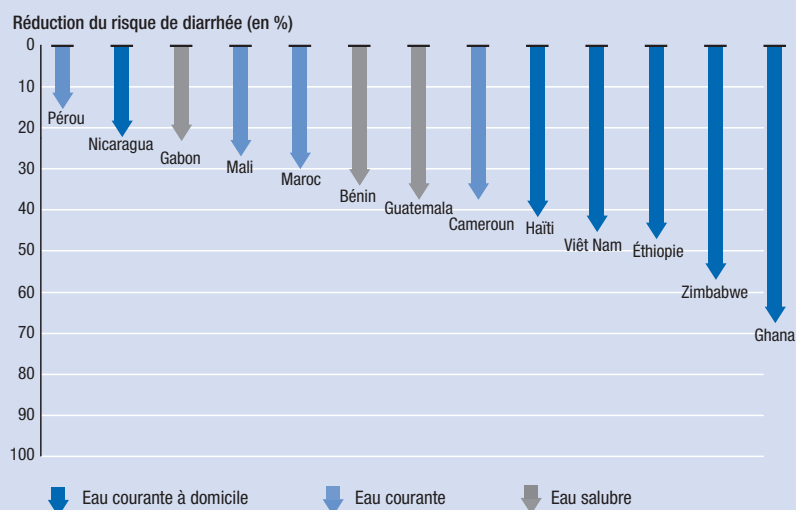
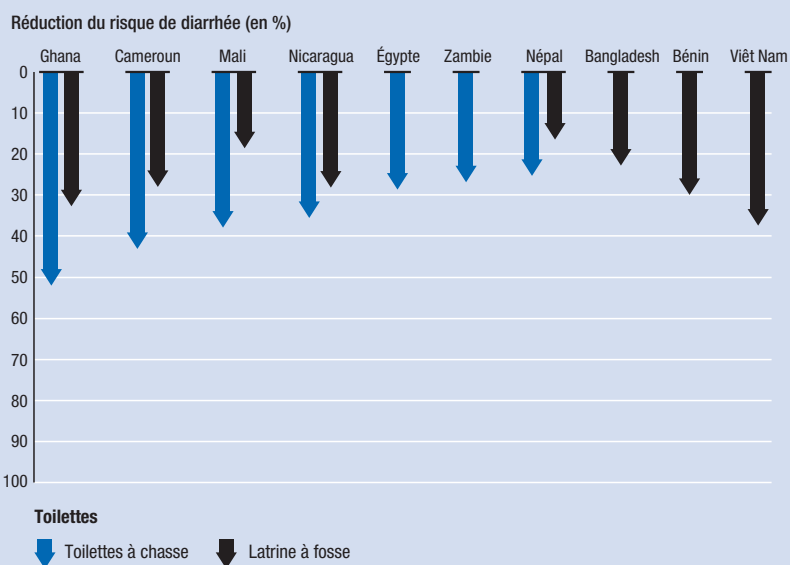


Schéma 1.7 L'eau salubre réduit le risque de diarrhée...



Remarque : Données basées sur des enquêtes menées entre 1995 et 2004. Pour de plus amples informations, voir la Note technique 3.
Source : Fuentes, Pfütze et Seck 2006b.

Schéma 1.8 ...tout comme l'accès à l'assainissement



Remarque : Données basées sur des enquêtes menées entre 1995 et 2004. Pour de plus amples informations, voir la Note technique 3.
Source : Fuentes, Pfütze et Seck 2006b.

économique car ils permettent de réduire en aval les coûts que devront assumer les systèmes de santé. Un accès universel, ne serait-ce qu'aux plus élémentaires des dispositifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement, réduirait la lourde charge financière qui pèse sur les systèmes de santé des pays en développement, charge qui s'élève à quelque 1,6 milliard USD par an – et à 610 millions USD en Afrique subsaharienne, ce qui correspond environ à 7 % du budget de santé de la région.

Dans quelle mesure le fait de passer d'une source d'eau et d'un système sanitaire non améliorés à une source améliorée réduit-il la probabilité de mortalité infantile ? Telle est la question qui a été posée lors de travaux de recherche transnationaux réalisés dans le cadre du présent Rapport (cf. Note technique 3). Les données recueillies dans le cadre d'études menées auprès de ménages de 15 pays ont servi à analyser l'évolution du profil de risque des ménages associé à une amélioration de l'eau et de l'assainissement. Les résultats soulignent dans quelle mesure une intervention dans le secteur de l'eau et de l'assainissement menée en amont pourrait réduire la mortalité infantile :

- *Ouganda* : L'accès à une source d'eau améliorée réduit le risque de mortalité infantile de 23 %.
- *Égypte* : L'accès à des toilettes à chasse d'eau réduit le risque de mortalité infantile de 57 % par rapport au risque couru par un enfant de moins de 5 ans qui vit dans un foyer sans accès à un dispositif d'assainissement (schéma 1.6).
- *Pérou* : L'accès à des toilettes à chasse d'eau réduit le risque de mortalité infantile de 59 % par rapport au risque couru par un enfant de moins de 5 ans qui vit dans un foyer sans accès à un dispositif d'assainissement.

Le meilleur moyen de réduire le risque consiste à baisser l'incidence de la diarrhée. Les fluctuations de la diminution du risque soulignent l'importance d'un large éventail de facteurs qui influent sur les résultats des initiatives de réduction du risque. Comme nous l'avons déjà vu, les technologies améliorées ne peuvent être examinées de manière isolée. Mais elles peuvent engendrer des gains considérables sur le plan de la santé publique. Nous nous sommes servis des données recueillies dans le cadre d'études menées auprès des ménages pour examiner le profil de risque de la diarrhée par rapport à différentes technologies d'assainissement. Deux conclusions importantes en sont ressorties : premièrement, l'eau salubre tout comme l'assainissement influent considérablement sur l'incidence de la diarrhée. Le fait d'avoir l'eau courante à son domicile réduit l'incidence de pratiquement 70 % au Ghana et de plus de 40 % au Viêt Nam (schéma 1.7). De même, les toilettes à chasse d'eau réduisent le risque de plus de 20 % dans des pays comme le Mali, le Nicaragua et l'Égypte (schéma 1.8). Deuxièmement, il existe une hiérarchie de la réduction du risque : les latrines à fosse réduisent le risque, mais moins que les toilettes à chasse d'eau ; et l'accès à une source d'eau potable en dehors de chez soi réduit moins le risque qu'un accès à l'eau courante à domicile.³⁵

Pourquoi de tels écarts en matière de réduction du risque selon le type de technologie employée et d'un pays à un autre ? D'une manière générale, le risque diminue lorsque le développement technologi-

que des foyers s'améliore. À titre d'exemple, les toilettes à chasse d'eau et le raccordement des habitations à l'eau courante génèrent des niveaux plus élevés de réduction du risque que les latrines à fosse et les bornes-fontaines. De telles différences peuvent s'expliquer de nombreuses manières. La quantité d'eau est une considération évidente. Les travaux de recherche réalisés au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda à l'échelle des foyers ont montré que les ménages qui ont l'eau courante consomment en moyenne 16 litres par jour pour la toilette corporelle et l'hygiène. Les foyers sans eau courante utilisent quant à eux moins de 6 litres. Nos travaux ne consistaient pas à découvrir pourquoi les effets de technologies similaires varient considérablement d'un pays à un autre. Cependant, les résultats mettent en relief l'importance de facteurs qui dépassent le cadre des technologies déployées par le foyer, notamment l'état de l'infrastructure communautaire dédiée à l'eau et à l'assainissement (par exemple, même les foyers qui installent chez eux une latrine et un robinet sont exposés dans la rue aux risques liés à la mauvaise qualité du drainage).

En revanche, nos travaux mettent en relief la forte réduction de la mortalité infantile que pourrait engendrer une amélioration dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette conclusion est directement pertinente dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Étant donné que les progrès réalisés pour atteindre l'objectif consistant à réduire la mortalité infantile de deux tiers se produisent à un rythme moitié moins soutenu qu'ils ne le devraient – et des projections chiffrant à 4 millions de morts infantiles l'écart entre l'objectif pour 2015 et le résultat effectif –, des améliorations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pourraient jouer un rôle crucial pour remettre le monde sur la voie.

Des préjudices nombreux tout au long du cycle de vie

Une mortalité prématurée est peut-être la conséquence la plus troublante du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Mais les épisodes de maladies non mortelles peuvent avoir des effets négatifs tout au long du cycle de vie. Une maladie contractée pendant l'enfance peut être associée à des préjudices qui subsisteront d'un bout à l'autre de l'existence, notamment des infirmités cognitives et physiques.

Les accès de diarrhée répétés qui se produisent avant l'âge d'un an contribuent à des problèmes de carence vitaminique et de malnutrition. Les enfants dénutris sont davantage susceptibles de souffrir de diarrhée – et les épisodes sont plus longs. En outre, la diarrhée contribue à une perte de poids, à une

atrophie et à une carence vitaminique. Des études menées en Gambie, au Soudan et en Ouganda ont montré que la diarrhée freine la prise de poids des jeunes enfants, surtout parmi ceux qui sont âgés de 7 à 12 mois.³⁶

Les enfants qui souffrent en permanence de maladies liées à l'eau transportent ce problème jusque sur les bancs de l'école. En effet, un mauvais état de santé réduit directement le potentiel cognitif et nuit indirectement à la scolarité en raison de l'absentéisme de l'enfant, de son manque d'attention et de son abandon scolaire prématuré. Les maladies liées à l'eau coûtent 443 millions de jours d'école par an – ce qui équivaut à une année scolaire entière pour tous les enfants éthiopiens de 7 ans.

Pratiquement la moitié de ces jours perdus sont dus à des parasites intestinaux transmis par l'eau et la matière fécale. Plus de 150 millions d'enfants en âge d'être scolarisés sont gravement affectés par les principaux types d'helminthes intestinaux que sont notamment les ascaris, les trichocéphales et les ankylostomes. Les enfants qui en sont atteints sont deux fois plus susceptibles de manquer l'école que ceux qui ne le sont pas. Et même si les enfants infectés se rendent en classe, leurs résultats sont moins bons : des expériences ont mis en relief des effets préjudiciables sur la mémoire, la capacité à résoudre des problèmes et la durée d'attention.³⁷

Le rapport entre l'insécurité de l'eau d'une part et la santé et l'éducation d'autre part perdure jusqu'à l'âge adulte. Des études réalisées dans de nombreux pays ont mis en évidence une corrélation étroite entre la taille d'un individu à l'âge adulte et son revenu. Les individus qui ont été soumis pendant l'enfance à des accès répétés de maladies infectieuses et de diarrhée sont plus susceptibles d'être de petite taille à l'adolescence et à l'âge adulte, ce phénomène étant en corrélation avec une déficience cognitive et l'obtention de résultats scolaires insuffisants. Par conséquent, des accès de diarrhée pendant l'enfance peuvent mener à une capacité réduite de gagner sa vie et à un état de pauvreté à l'âge adulte.³⁸

Les coûts immédiats des préjudices subis tout au long du cycle de vie sont, bien évidemment, assumés par les individus sous la forme de risques sanitaires, de revenus moins élevés et d'une vulnérabilité accrue. Mais des pays entiers subissent des pertes du fait d'une productivité plus faible et d'une diminution du capital humain.

Augmentation des coûts sanitaires au sens plus large

L'inadéquation de l'accès à l'eau et à l'assainissement est à l'origine de maladies chroniques non mortelles à tous les stades du cycle de vie. À n'im-

À n'importe quel moment, près de la moitié des habitants du monde en développement souffrent d'une ou de plusieurs des principales maladies associées à l'inadéquation de l'approvisionnement en eau et des dispositifs d'assainissement

Encadré 1.5

Les coûts sanitaires du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Nous avons demandé à une habitante d'une des zones dans lesquelles nous dirigeons un programme de décrire la manière dont le trichiasis [une complication du trachome] affecte sa capacité de travail. Elle a ainsi répondu : « Mes paupières me font mal comme si un chien les mordait et comme si une épine les griffait. Vous arrivez à marcher avec une épine dans le pied ? Imaginez que vous ayez une épine dans le pied que vous ne réussissez pas à extraire – et essayez donc de vous concentrer sur votre travail... »

Dr Paul Emerson, directeur technique du programme de contrôle du trachome du Carter Center

Pour moi, le plus important serait de guérir, pour que je puisse travailler et soutenir ma famille

Mare Aleghan, Éthiopienne atteinte par le trachome, 42 ans

Les problèmes de santé associés à l'inadéquation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dépassent largement le phénomène des morts d'enfants « évitables ». Les maladies liées à l'eau représentent environ 5 % du fardeau de la maladie à travers le monde. Il est tout à fait impossible d'estimer l'anxiété et la souffrance causées par ce fardeau.

Il est généralement d'usage de répartir les maladies liées à l'eau en trois catégories : *maladies transmises par l'eau* (telles que les infections diarrhéiques transmises par l'eau qui a été contaminée par des matières fécales), *maladies dues au manque d'hygiène* (contractées lorsque la peau ou les yeux entrent en contact avec de l'eau contaminée – transmettant ainsi le trachome, par exemple) et *maladies d'origine hydrique* (provoquées par la présence de parasites dans l'eau contaminée, par exemple la schistosomiase et autres helminthes). Une quatrième catégorie, dont il n'est pas question ci-dessous, est celle des maladies causées par des insectes vecteurs, telles que la dengue et le paludisme. Certaines maladies liées à l'eau atteignent des proportions épidémiques dans les pays en développement :

- **Helminthes internes.** Jusqu'à 10 % de la population du monde en développement est infectée par des vers intestinaux, notamment l'ascaridiose, le trichiasis et l'ankylostome. La contraction d'une infection est fortement liée à l'insalubrité avec laquelle les individus se débarrassent de leurs excréments et au manque d'hygiène. Elle contribue à des problèmes tels que la malnutrition, la déficience cognitive et l'anémie. Les enfants infectés par les helminthes sont quatre fois plus susceptibles de souffrir d'insuffisance pondérale.
- **Choléra.** Les épidémies de choléra posent un danger majeur dans les zones à forte concentration de population dotées de dispositifs d'assainissement insuffisants. Les fortes pluies peuvent provoquer un débordement des latrines, ce qui entraîne une contamination de l'eau et expose les populations aux bactéries cholériques. En 2005, plus de 63 000 cas de choléra se sont déclarés en Afrique de l'Ouest, entraînant la mort de 1 000 personnes. Le Sénégal a été gravement touché à la suite des inondations qui se sont abattues sur Dakar pendant la saison des pluies. Au premier semestre 2006, l'une des pires épidémies ayant frappé

l'Afrique subsaharienne ces dernières années a fait de nombreux morts en Angola, à raison de plus de 400 par mois.

- **Trachome.** Le *Chlamydia trachomatis*, l'organisme à l'origine du trachome, se transmet par les mains et lorsque des mouches se posent sur le visage pour se nourrir du pus qui suinte des yeux. Les enfants sont la cible favorite de ces mouches. Quelque 6 millions d'individus ont perdu la vue à cause du trachome, d'après l'OMS. 150 millions d'autres personnes ont besoin d'un traitement, et, d'après les estimations, 500 millions sont en danger de contracter la maladie. Celle-ci est endémique dans 55 pays, la Chine et l'Inde comptant à elles deux 2 millions de cas (cf. tableau). L'Éthiopie est considérée comme le pays où les aveugles sont sans doute les plus nombreux, le trachome étant en cause dans un tiers des cas. Lorsque la maladie atteint un stade avancé, elle ne peut être traitée que par une intervention chirurgicale. Bien que l'opération soit relativement simple et coûte seulement 10 USD, de nombreux malades ne peuvent y accéder : en Éthiopie, environ un million d'individus ont besoin d'être opérés, mais seulement 60 000 sont traités chaque année. Les ménages pauvres sont affectés de manière disproportionnée car la maladie est étroitement liée au surpeuplement et à l'absence d'eau salubre pour se laver. Les pertes de productivité dues au trachome sont estimées à 2,9 milliards USD par an.
- **Schistosomiase.** Quelque 200 millions d'individus de 74 pays sont infectés par la schistosomiase, et au moins 600 millions risquent d'être infectés. Parmi les personnes déjà infectées, 20 millions ont une forme aiguë de la maladie et 120 millions en éprouvent certains symptômes. D'après les estimations, 80 % de la transmission a lieu en Afrique subsaharienne, faisant chaque année des milliers de morts. Étroitement liée à l'insalubrité avec laquelle les individus se débarrassent de leurs excréments, la schistosomiase se transmet par contact humain lorsque de l'eau contaminée est bue ou utilisée pour la toilette corporelle, ou encore lors de la collecte de l'eau et de la garde des animaux.

Nombre de personnes atteintes de trachome cécitant par pays ou région en 2004

Région	Nombre de personnes atteintes du trachome cécitant
Chine	1 174 000
Inde	865 000
Autres régions et îles d'Asie	1 362 000
Afrique subsaharienne	1 380 000
Moyen-Orient	927 000
Amérique latine	158 000
Total	5 866 000

Source : Sight Savers International 2006.

Sources : Sight Savers International 2006 ; OMS 2006a ; Carter Center 2006.

porte quel moment, près de la moitié des habitants du monde en développement souffrent d'une ou de plusieurs des principales maladies associées à l'inadéquation de l'approvisionnement en eau et des dispositifs d'assainissement, notamment la diarrhée, le ver de Guinée, le trachome et la schistosomiase (encadré 1.5). Ces maladies remplissent la moitié des lits d'hô-

pitaux des pays en développement. Elles représentent probablement une part encore plus importante des patients traités dans les centres de soins de santé primaires, surtout dans les bidonvilles et les zones rurales pauvres. Mesuré par rapport aux indicateurs de santé mondiaux conventionnels, le fardeau des maladies liées à l'eau et à l'assainissement est énorme :

d'après l'OMS, il représente une perte annuelle de 60 millions d'années de vie en données corrigées du facteur handicap, soit 4 % du total mondial.³⁹

Ce que n'illustrent pas de tels chiffres est la douleur et la souffrance associées aux maladies liées à l'eau. Ils ne montrent pas non plus combien plusieurs épisodes de cette maladie peuvent conduire des individus déjà vulnérables au dénuement le plus complet. Le trachome cécitant constitue un exemple frappant. Cette maladie est transmise par la mouche *Musca Sorbens*, un insecte dont le terrain de reproduction préféré est la matière fécale humaine. Ces mouches s'agglutinent autour des yeux de leurs victimes, enfants comme personnes âgées, entraînant des infections qui se répètent sur plusieurs décennies. Les victimes comparent la douleur provoquée par l'infection à une épine qu'on leur planterait dans les yeux.

Pour des millions de personnes, le trachome est un passeport pour la pauvreté. Au fur et à mesure que la maladie évolue vers la cécité, elles perdent leur capacité à travailler et deviennent dépendantes des soins que leur prodiguent les membres de leur famille (cf. la contribution spéciale du président américain Jimmy Carter au chapitre 3). Les enfants sont les plus gravement infectés, et les femmes sont plus vulnérables que les hommes, leur taux d'infection étant environ trois fois plus élevé, ce qui est principalement dû au fait que ce sont elles qui s'occupent des enfants. Autrefois fréquent aux États-Unis, le trachome se limite désormais presque exclusivement au monde en développement, où 150 millions d'épisodes sont signalés et 2 millions de nouveaux cas de cécité déclarés chaque année.

Le trachome est l'un des exemples qui permet d'illustrer les relations plus larges entre maladies liées à l'eau et pauvreté. Ces maladies contribuent simultanément à une baisse des revenus, à une hausse des dépenses des ménages et à des pertes de gains futurs. Lorsqu'une personne d'un foyer démunie tombe malade, sa productivité décline et par là même sa capacité à générer un revenu ou à cultiver la terre pour se nourrir. Les pauvres ayant rarement une assurance maladie, ils doivent assumer les coûts avec leurs revenus actuels, vendre des biens ou emprunter. La réduction des ressources qui en résulte renforce le cercle vicieux de la pauvreté et accroît la vulnérabilité future.

Une situation qui porte atteinte à l'éducation des filles

Pour les filles, le manque de services élémentaires dédiés à l'eau et à l'assainissement se traduit par des opportunités manquées en matière d'éducation et, élément qui y est associé, d'autonomisation. Le

déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement menace tous les enfants. Mais les filles et les femmes doivent prendre à leur charge une part disproportionnée des coûts que doit supporter le foyer.

Dans de nombreux pays, le fardeau que représentent en termes de temps la collecte et le transport de l'eau est l'un des éléments qui expliquent les très gros écarts de genre que l'on constate parmi les enfants scolarisés. En Tanzanie, les filles qui vivent à 15 minutes ou moins d'un point d'eau ont un taux de présence scolaire 12 % supérieur à celui de celles qui habitent à au moins une heure d'un point d'eau. Le taux de présence scolaire des garçons est bien moins sensible à l'éloignement des points d'eau.⁴⁰ Pour des millions de ménages démunis, on constate une corrélation négative directe entre le temps passé à l'école et le temps consacré à la collecte de l'eau. Une fillette de 10 ans qui faisait la queue à une borne-fontaine à El Alto, en Bolivie, a ainsi déclaré :

Bien sûr que je préférerais être à l'école. J'ai envie d'apprendre à lire et à écrire – et d'être avec mes amis. Mais comment faire ? Ma mère a besoin de moi pour aller chercher l'eau, et la borne-fontaine est seulement ouverte de 10 heures à midi. Il faut faire la queue très tôt parce qu'il y a beaucoup de monde qui vient ici.

Les filles, surtout après la puberté, sont également moins susceptibles d'aller en classe si l'école n'est pas dotée d'installations sanitaires adaptées. Souvent, les parents, préoccupés par des questions de sécurité et par l'impossibilité pour leurs filles de s'isoler, les retirent des écoles qui n'offrent pas de toilettes adéquates et séparées pour les filles. D'après une estimation, la raison qui pousse environ la moitié des filles d'Afrique subsaharienne à abandonner l'école primaire est l'insuffisance des installations dédiées à l'eau et à l'assainissement.⁴¹ Cela contribue à expliquer pourquoi l'amélioration de l'assainissement en milieu scolaire peut accroître la demande d'éducation parmi les filles : entre 1990 et 2000, un programme d'assainissement mené par l'UNICEF dans les écoles du Bangladesh a été pour beaucoup dans la hausse de 11 % des inscriptions de filles.⁴² Inversement, l'inadéquation des services fournis peut retarder le progrès dans les pays qui ont du mal à faire du concept d'éducation pour tous une réalité. En Ouganda, seulement 8 % des écoles disposent de latrines suffisantes et seulement un tiers sont dotées de latrines séparées pour les filles – un déficit qui concourt à expliquer les difficultés que rencontre ce pays pour réduire le taux d'abandon scolaire parmi les filles après la puberté.⁴³

Les écarts en matière d'éducation qui sont liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement ont des répercussions qui se font sentir sur toute une vie et qui se transmettent de génération en génération. L'éducation peut donner aux femmes l'autonomie dont elles

Pour les filles, le manque de services élémentaires dédiés à l'eau et à l'assainissement se traduit par des opportunités manquées en matière d'éducation et, élément qui y est associé, d'autonomisation

La perte de dignité associée à l'impossibilité de s'isoler pour se soulager contribue à expliquer pourquoi les femmes attachent plus d'importance que les hommes à la mise à disposition d'installations sanitaires

ont besoin pour participer à la prise de décisions au sein de leur communauté. Arrivées à l'âge adulte, les filles éduquées ont plus de chances d'avoir une famille moins nombreuse et en meilleure santé – et leurs enfants sont moins susceptibles de décéder et plus susceptibles de recevoir à leur tour une éducation que les enfants nés de mères moins instruites. Ces gains sont cumulatifs, tout comme les pertes associées aux inégalités de genre qui sont liées à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Manque de temps et inégalité de genre exacerbés

Dans la quasi-totalité des pays, la division selon le genre fait que les femmes se voient confier des tâches différentes des hommes. La répartition du travail au sein de la famille influe sur les problèmes de fourniture de services et contribue grandement à renforcer les inégalités de genre.

Le temps consacré à la collecte de l'eau représente un lourd fardeau pour les femmes. Dans les zones rurales du Mozambique et du Sénégal et de l'est de l'Ouganda, les femmes y consacrent en moyenne 15-17 heures par semaine. Il n'est pas rare que les femmes parcourent plus de 10 kilomètres à pied pendant la saison sèche. Des travaux de recherche menés dans l'est de l'Ouganda ont montré que les ménages passent en moyenne 660 heures par an à collecter l'eau. Cela représente deux mois complets de travail, ainsi qu'un coût d'opportunité en termes d'éducation, de revenu généré et de temps de loisirs pour les femmes.⁴⁴ Une estimation suggère que chaque année, quelque 40 milliards d'heures sont consacrées à la collecte de l'eau en Afrique subsaharienne⁴⁵ – soit une année de travail pour la totalité de la population active française. En diminuant le temps consacré à d'autres activités telles que les soins des enfants, le repos ou le travail productif, le temps passé à s'approvisionner en eau renforce le manque de temps, prive les femmes de leur autonomie et amoindrit les revenus.

Des études menées en Inde par l'Association des travailleuses autonomes (SEWA) soulignent cette interaction. Ainsi, les femmes qui participent à un projet de micro-entreprise fructueux, implanté dans une zone semi-aride du Gujarat, consacrent chaque jour trois ou quatre heures à la collecte de l'eau. Pendant les mois d'été, lorsque le temps de collecte s'allonge de deux heures par jour, les femmes s'adaptent en réduisant le temps qu'elles consacrent au travail dans la micro-entreprise. La SEWA a calculé que la réduction du temps de collecte à une heure par jour permettrait aux femmes de gagner 100 USD de plus par an selon l'entreprise – ce qui constitue une perte de reve-

nus tacite très importante pour les ménages vivant dans une zone où la pauvreté est très élevée. Mais la perte de revenus n'est pas le seul aspect à prendre en considération. En effet, les femmes ont souligné l'importance de la génération de revenus pour leur indépendance.⁴⁶

Une dignité humaine altérée

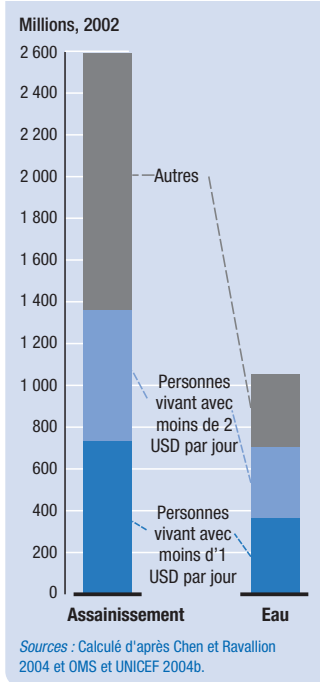
Nous nous sentons tellement sales l'été. Nous ne lavons pas nos habits pendant plusieurs semaines. Les gens disent : « Ces Dalits sont sales et ils sentent mauvais. » Mais comment faire pour être propres si nous n'avons pas d'eau ?⁴⁷

Ces paroles prononcées par une Indienne d'une caste inférieure illustrent parfaitement le rapport entre la dignité humaine et l'eau. La dignité est difficile à mesurer – mais elle se situe au cœur du développement humain et de notre sensation de bien-être, comme l'a noté Adam Smith. Dans son ouvrage *La Richesse des nations*, l'économiste a inclus parmi les « nécessités » relatives au bien-être des produits de base sans lesquels toute personne respectable, même la plus pauvre qui soit, et quel que soit son genre, aurait honte d'apparaître en public.⁴⁸

L'accès à des dispositifs d'assainissement sûrs, hygiéniques et qui permettent de s'isoler fait partie des indicateurs de dignité les plus puissants. Pour des millions de femmes du monde entier, l'inadéquation de cet accès est source de honte, de gêne physique et d'insécurité. Les normes culturelles contrôlent strictement le comportement à cet égard, exigeant souvent des femmes qu'elles ne se laissent pas voir en train de déféquer – une exigence qui les contraint à sortir de chez elles avant l'aube ou à la nuit tombée pour ne pas se faire remarquer. Comme l'exprime une femme du Bangladesh : « Les hommes peuvent assouvir leurs besoins naturels n'importe quand... mais les femmes doivent attendre qu'il fasse nuit, quels que soient leurs problèmes. »⁴⁹ Le fait d'imposer une attente à ses fonctions corporelles est une cause majeure d'infection du foie et de constipation aiguë dans de nombreux pays.

La perte de dignité associée à l'impossibilité de s'isoler pour se soulager contribue à expliquer pourquoi les femmes attachent plus d'importance que les hommes à la mise à disposition d'installations sanitaires. Des habitants du Cambodge, d'Indonésie et du Viet Nam ont été interrogés dans le cadre d'enquêtes consacrées aux bénéfices des latrines, et tous, hommes et femmes, ont répondu que le principal avantage était la propreté des foyers et l'absence de mauvaises odeurs et de mouches dans le village.⁵⁰ Mais les femmes étaient plus favorables à des dépenses consacrées aux toilettes, leur accordant une place bien plus importante en termes de

Schéma 1.9 Le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement concerne surtout les pauvres



rapport « coût-avantages », et insistant fortement sur les bénéfices conférés par la possibilité de s'isoler. Les femmes étaient aussi plus susceptibles que les hommes d'initier le processus d'achat de latrines (cf. chapitre 3). Le sous-financement dont font l'ob-

jet les dispositifs d'assainissement dans l'affectation des ressources des ménages et des pouvoirs publics est donc en partie dû aux difficultés que rencontrent les femmes pour se faire entendre lorsqu'il s'agit d'établir des priorités.

Ce sont de loin les pauvres qui sont le plus durement affectés par la crise

Les moyennes nationales cachent des inégalités structurelles profondes en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Dans un grand nombre de pays, ces inégalités peuvent être comparées à un véritable apartheid de l'eau basé sur la richesse, le lieu d'habitation et d'autres indicateurs d'avantages et de désavantages. Elles se traduisent par des inégalités plus vastes au niveau des chances de vie, qui fragilisent les principes fondamentaux de citoyenneté partagée et d'égalité des chances.

En ce qui concerne l'assainissement, on constate également une relation étroite entre pauvreté et accès : les deux cinquièmes des ménages les plus pauvres représentent plus de la moitié du déficit mondial. Près d'1,4 milliard d'individus sans accès à l'eau vivent avec moins de 2 USD par jour. Mais les taux de couverture en assainissement sont bien inférieurs à ceux relatifs à l'eau, même parmi les catégories à revenus plus élevés. Dans les pays en développement,

Le déficit concerne surtout les pauvres

Dans quelle mesure la carte du déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement correspond-elle à la répartition de la pauvreté à travers le monde ?

Des données tirées d'enquêtes réalisées auprès des ménages permettent de se faire une idée du degré de chevauchement du phénomène de la pauvreté avec celui du manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le rapprochement est le plus marqué en ce qui concerne l'eau. Environ un tiers des individus sans accès à une source d'eau potable vivent avec moins d'1 USD par jour. Les deux tiers ont moins de 2 USD par jour pour vivre. Ces chiffres sous-entendent que 660 millions de personnes sans accès à l'eau disposent, dans le meilleur des cas, d'une capacité limitée à payer plus qu'une somme modique pour se raccorder au service des eaux. Parmi celles-ci, quelque 385 millions se situent en dessous du seuil de pauvreté absolu de 1 USD par jour (schéma 1.9). Plus de la moitié des individus sans accès, soit 1,1 milliard de personnes, se situent parmi la tranche des 40 % inférieurs de la distribution des revenus.

Ces chiffres ne soulignent pas l'existence d'un lien de causalité bien défini : il se peut en effet que certains individus manquent d'eau parce qu'ils sont pauvres, tandis que d'autres sont pauvres parce qu'ils manquent d'eau. Cependant, les statistiques suggèrent fortement une relation réciproque entre la pauvreté en termes de revenus et le manque d'accès à l'eau.

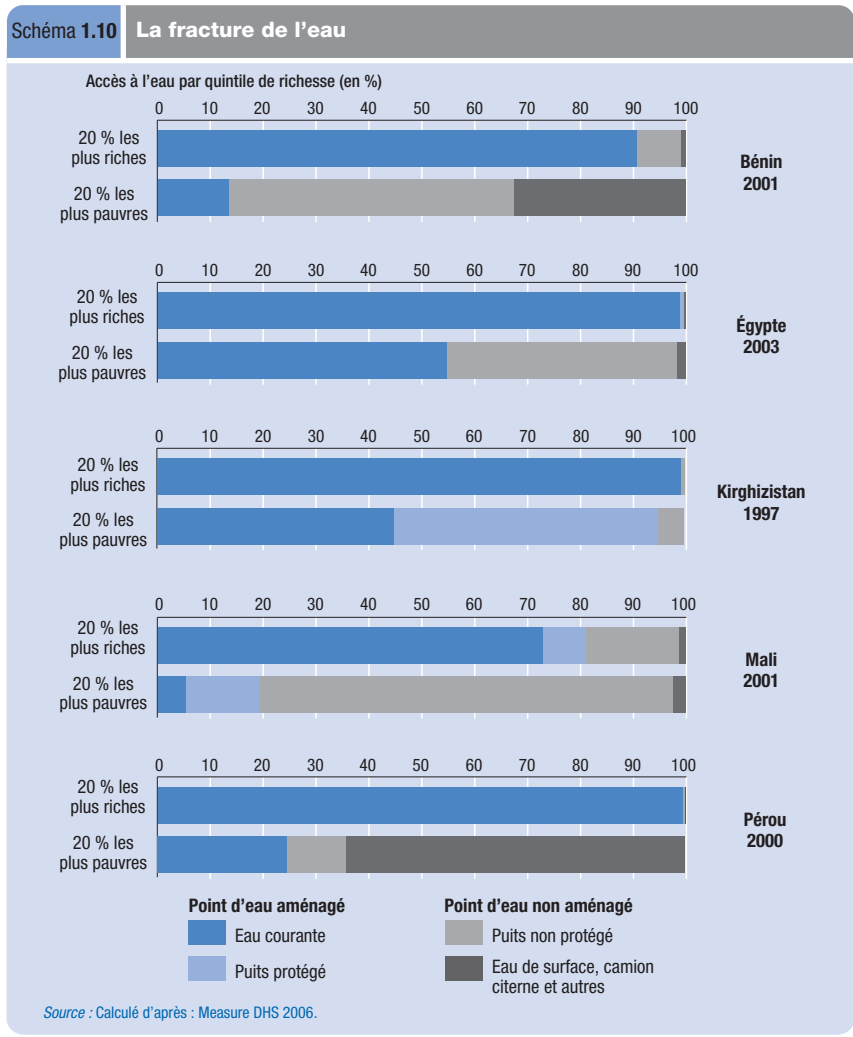
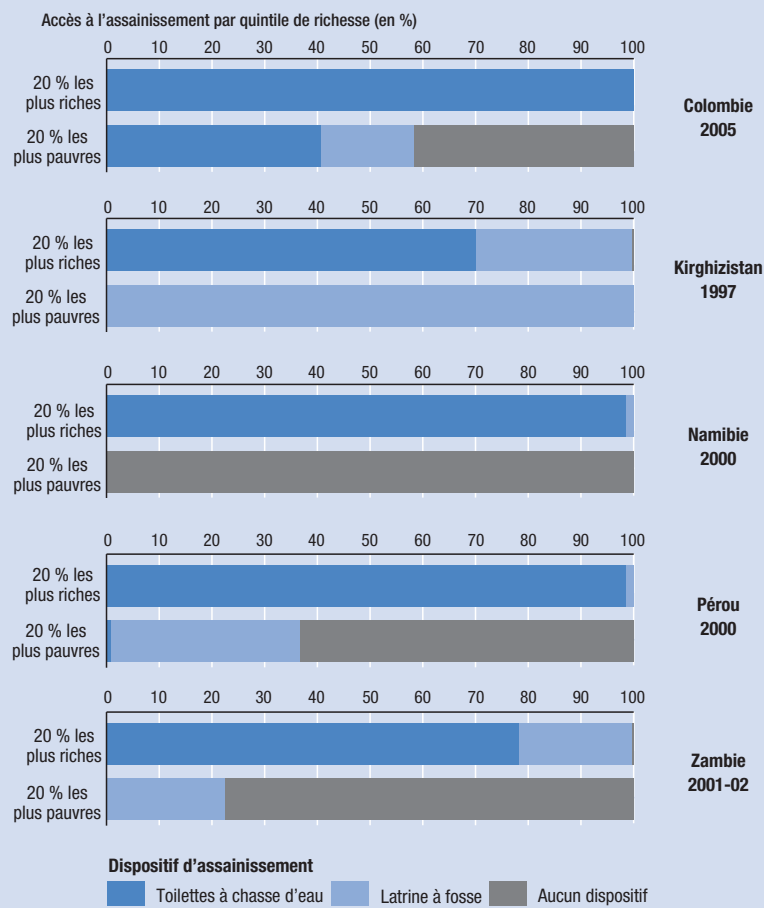
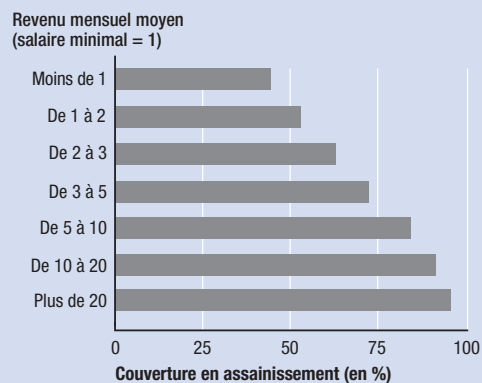


Schéma 1.11 La grande fracture de l'assainissement



Source : Calculé d'après : Measure DHS 2006.

Schéma 1.12 Au Brésil, les pauvres bénéficient d'une moins bonne couverture en assainissement



Source : Heller 2006.

un quart des 20 % des individus les plus riches n'ont pas d'accès à un système d'assainissement amélioré, et cette proportion passe à une personne sur deux dans la catégorie suivante des 20 % les plus riches.

La façon dont se répartissent les personnes sans accès à l'eau et à l'assainissement en fonction de leur richesse est lourde d'implications pratiques sur la politique publique – et sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Au niveau national, les principales sources de financement de l'eau et de l'assainissement sont les ménages (paiements au titre de la tarification, frais de raccordements, frais de main-d'œuvre et frais d'investissement) et le gouvernement (impôts et taxes ou aide). Dans tous les pays, l'équilibre entre financement par les ménages et financement par les pouvoirs publics dépend des circonstances, notamment des revenus moyens, de la pauvreté et des profils de revenu des ménages sans raccordement à l'eau. Dans les pays à revenus élevés et moyens, il est possible de faire financer par les ménages les coûts d'exploitation destinés à la fourniture du service, bien que les pouvoirs publics jouent un rôle clé dans le financement des frais d'investissement de la création du réseau. En revanche, dans les pays à faibles revenus, ainsi que dans les pays à revenus moyens dotés d'une faible couverture parmi les pauvres, le financement public conditionne l'amélioration de l'accès. Les 660 millions de personnes qui ont moins de 2 USD par jour pour vivre et sont dépourvues d'accès à l'eau et le 1,4 milliard de personnes tout aussi pauvres qui sont privées d'accès à l'assainissement ne sont pas en mesure de financer elles-mêmes le recouvrement des coûts du service d'approvisionnement en eau potable.

L'inégalité est un élément clé de l'accès à l'eau. Ainsi, on ne différencie pas les habitants de la plupart des pays riches en fonction de l'endroit où ils se fournissent en eau ou du type de sanitaires qu'ils utilisent. Dans de nombreux pays en développement, en revanche, la place occupée dans la distribution de la richesse définit l'endroit où l'on s'approvisionne en eau et la méthode d'assainissement utilisée.

L'accès à l'eau courante est hautement différencié. L'analyse d'enquêtes démographiques et sanitaires réalisées dans 17 pays en développement dans le cadre du présent Rapport a révélé que la disponibilité était d'environ 85 % pour les 20 % des ménages les plus riches, contre 25 % pour les 20 % les plus pauvres. Dans un grand groupe de pays, le rapport entre le quintile supérieur du taux de couverture de raccordement des ménages et le quintile inférieur est généralement de 4:1 ou 5:1. Au Pérou, l'accès à l'eau courante est universel parmi les 20 % les plus riches, tandis que deux tiers des 20 % les plus pauvres achètent leur eau auprès de revendeurs ou recourent à des sources non protégées (schéma 1.10). Les disparités au niveau de l'accès à l'assainissement sont également marquées. Elles entretiennent des liens étroits avec le développement humain car elles sont associées à la répartition des opportunités en matière de survie, d'éducation et de pauvreté en termes de revenus.

Certains pays affichent de fortes inégalités même avec un approvisionnement très réduit. Ainsi, en Zambie, trois quarts des 20 % des ménages les plus riches ont accès à des toilettes à chasse d'eau. Parmi les 20 % les plus pauvres, à nouveau trois quarts d'entre eux se soulagent en milieu ouvert – et aucun accès à des toilettes à chasse d'eau n'est signalé (schéma 1.11). La couverture moyenne s'améliore parallèlement à la hausse des revenus. Mais même des revenus nationaux moyens relativement élevés ne garantissent pas des taux de couverture élevés parmi les pauvres. Au Brésil, les 20 % des habitants les plus riches bénéficient d'un niveau d'accès à l'eau et à l'assainissement globalement comparable à celui des pays riches. Cependant, les 20 % des habitants les plus pauvres ont de plus faibles taux de couverture en eau et en assainissement qu'au Viet Nam, ces taux baissant de manière manifeste lorsque les revenus se réduisent (schéma 1.12).

Les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sont intimement liées à des inégalités des chances plus vastes – à commencer par la possibilité de rester en vie. Nous avons évoqué précédemment dans ce chapitre l'importance des inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement qui perpétuent de fortes disparités sanitaires ralentissant la convergence des niveaux d'espérance de vie d'un pays à l'autre. Il en va de même au sein des pays.

Les ménages pauvres risquent bien plus de contracter une maladie infectieuse – et la mortalité des enfants de ces ménages est susceptible d'être bien plus élevée. Des études transnationales indiquent que les maladies transmissibles sont à l'origine de 56 % des décès parmi les 20 % les plus pauvres de la population, contre 8 % parmi les 20 % les plus riches. De même, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui se classent parmi les 20 % les plus pauvres de la population est souvent plus de deux fois plus élevé que pour les 20 % les plus riches⁵¹ – en Bolivie et au Pérou, il est quatre à cinq fois plus élevé. Et le taux de mortalité de la catégorie constituée par les 20 % les plus pauvres de la population diminue de moins de la moitié de la diminution moyenne dans de nombreux pays – un problème identifié dans le *Rapport mondial sur le développement humain 2005* comme constituant une menace majeure pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

De nombreux facteurs liés à la pauvreté sont à l'origine des inégalités constatées au niveau de la mortalité infantile, notamment l'insuffisance de l'alimentation et de l'accès à des soins de santé abordables. Mais une exposition accrue au risque d'infections transmises par l'eau représente un lien de causalité majeur. À Cebu, une ville des Philippines, la diarrhée est la deuxième cause de mortalité infantile – mais la mortalité est quatre fois plus élevée parmi les enfants nés dans les 20 % des ménages les plus pauvres que parmi ceux qui sont nés dans les 20 % les plus riches.

La diarrhée est à l'origine de 12 % des morts de la ville, mais de 20 % des inégalités en termes de taux de mortalité entre les enfants des ménages riches et ceux des ménages pauvres.⁵²

Les inégalités en matière de santé et de mortalité soulignent la nécessité de regarder au-delà des chiffres globaux pour se pencher davantage sur les problèmes spécifiques des ménages les plus pauvres. Étant donné le rôle central que jouent l'insalubrité de l'eau et l'insuffisance de l'assainissement dans la transmission des maladies infectieuses, toute stratégie dédiée à la réduction des inégalités sanitaires devra accorder une grande importance à la diminution des inégalités basées sur la richesse dans ce domaine. Tout comme il est justifié de fixer dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement des cibles qui ne sont pas exclusivement axées sur les moyennes sociétales mais qui concernent également la réduction des disparités en tant qu'objectif explicite, il est également justifié, pour ce qui est de la question de l'eau et de l'assainissement, que soient fixés des objectifs clairs axés sur l'égalité. Par exemple, réduire de moitié les disparités entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres de la population permettrait à la politique publique d'être mieux ciblée.

Les pauvres paient davantage – et plus que leurs moyens financiers ne le leur permettent

Les débats sur la question de la fourniture d'eau ont créé des clivages au niveau des attitudes à l'égard de la tarification. D'une part, certains demandent que

La tarification de l'eau reflète un principe pervers simple : plus on est pauvre, plus on paie

Schéma 1.13 Le prix à payer lorsque l'on est pauvre : l'eau accapare une part plus élevée du budget du ménage pour les 20 % des ménages les moins fortunés



Non seulement les pauvres des zones urbaines des pays en développement paient leur eau plus cher que les résidents à revenus élevés de leur ville, mais ils paient également plus que les habitants des pays riches

l'accent soit davantage placé sur le partage des coûts, ce qui revient à facturer aux ménages des sommes plus importantes pour leur consommation d'eau. D'autre part, certains craignent que le partage des coûts et l'adoption de principes de marché ne compromettent l'accès des pauvres à une eau abordable. D'un côté comme de l'autre, les points soulevés sont intéressants. Mais les deux avis ne tiennent pas compte de certaines réalités fondamentales auxquelles les ménages pauvres sont confrontés. Nombre de ceux-ci ne sont pas en mesure de prendre en charge des frais de recouvrement des coûts sur un plan commercial. De même, l'idée selon laquelle les pauvres doivent pouvoir accéder à de l'eau bon marché en quantités abondantes est illusoire. La plupart d'entre eux déboursent déjà plus qu'ils ne peuvent se le permettre pour répondre à leurs besoins élémentaires en eau, ces dépenses s'effectuant sur des marchés de l'eau qui renforcent leur état de pauvreté. La tarification de l'eau reflète un principe pervers simple : plus on est pauvre, plus on paie.

Les travaux de recherche disponibles ne suffisent pas à connaître la part du poste « eau » dans les budgets des pauvres. Il est toutefois clair que, pour des millions de ménages, le prix élevé de l'eau pèse lourdement sur leurs ressources déjà sursollicitées. Des données compilées pour l'Amérique latine dans le cadre de ce Rapport montrent qu'en Argentine, au Salvador, en Jamaïque et au Nicaragua, 20 % des ménages les plus pauvres consacrent plus de 10 % de leurs dépenses à l'eau.⁵³ Environ la moitié de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté absolu de 1 USD par jour (schéma 1.13).

Les dépenses des ménages affichent des tendances similaires dans d'autres régions. En Ouganda, les débours liés à l'eau représentent jusqu'à 22 % du revenu moyen des ménages urbains comptant parmi les 20 % les plus pauvres de la population.⁵⁴ Une enquête réalisée auprès de ménages de Djakarta a démontré que plus de 40 % des ménages consacrent au moins 5 % de leurs revenus aux achats d'eau.⁵⁵ (Les organismes de réglementation britanniques définissent toute dépense en eau supérieure à 3 % des dépenses totales du ménage comme révélatrice d'une situation précaire.)

Ces chiffres relatifs aux dépenses des ménages montrent qu'il serait inapproprié d'adopter une stratégie de financement axée sur un renforcement du recouvrement des coûts sans établir de distinctions. En effet, les catégories aux revenus plus élevés qui, du reste, bénéficient d'importantes subventions, sont aptes à participer à un recouvrement des coûts accru. Le même principe ne peut toutefois s'appliquer aux catégories qui se situent en dessous du seuil de pauvreté. Les dépenses courantes élevées des pauvres sont souvent interprétées à tort comme indiquant à la fois leur disposition et leur capacité à payer. Dans une certaine mesure, le fait que les ménages pauvres octroient des sommes élevées à l'eau démontre leur

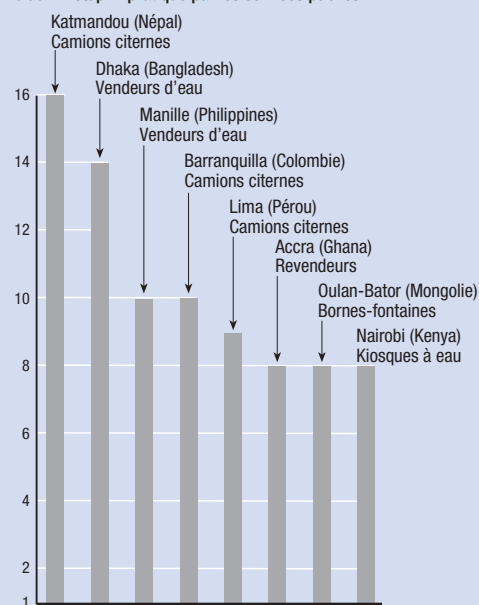
disposition à payer. Étant donné que la seule autre solution serait par exemple de consommer une eau potentiellement dangereuse pour leur santé ou de passer un temps considérable à aller chercher de l'eau, les ménages pauvres préfèrent peut-être consacrer le peu de ressources qu'ils ont à l'eau.

Cependant, être disposé à payer ne veut pas dire que l'on soit capable de payer – tout du moins dans le contexte du développement humain. Lorsque les dépenses en eau représentent une part importante du budget des ménages vivant au niveau du seuil de pauvreté monétaire ou en dessous, les dépenses dans d'autres domaines – santé, éducation, alimentation et production – s'en trouvent compromises. En outre, les paiements moyens annuels peuvent cacher les pics de prix à l'origine d'une grande précarité à la saison sèche, lorsque les budgets des ménages sont les plus éprouvés.

En substance, les ménages cherchent à parvenir à un juste équilibre entre les bénéfices associés aux dépenses en eau et les avantages que procurent des dépenses dans d'autres domaines qui devraient être considérés comme des minima sociaux auxquels ils devraient pouvoir prétendre. Dans de nombreux cas, un allègement du fardeau financier que représentent les dépenses en eau pour le budget des pauvres aurait pour effet d'accroître les revenus des ménages, d'améliorer leurs possibilités de se sortir de leur état de pauvreté et de favoriser leur capacité à résister aux différents chocs dont ils font l'objet.

Schéma 1.14 Le coût du manque d'accès aux services collectifs

Ratio prix pratiqué par les vendeurs d'eau dans les bidonvilles/prix pratiqué par les services publics



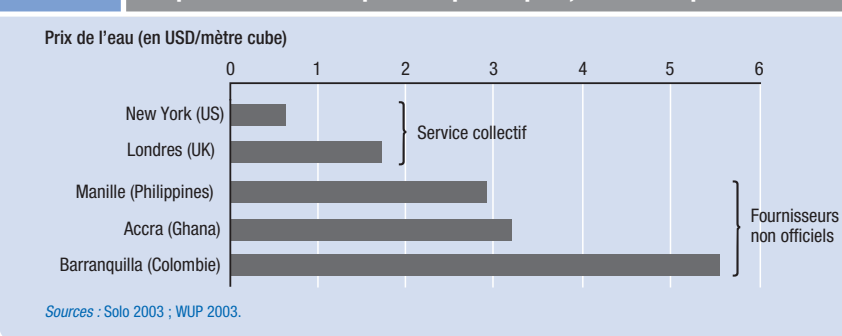
Sources : Conan 2003 ; Solo 2003 ; ADB 2004 ; WUP 2003 ; WSP-AF 2005c.

Les inégalités en matière d'approvisionnement en eau ne se situent pas seulement au niveau de l'accès et des dépenses, mais également du prix. L'un des thèmes qui revient sans cesse lorsqu'on aborde la question de l'approvisionnement en eau dans l'ensemble du monde en développement est le fait que le prix est inversement proportionnel à la capacité à payer. En effet, certains des individus les plus pauvres qui vivent dans les bidonvilles se voient imposer les tarifs les plus élevés du monde. À Djakarta, Lima, Manille et Nairobi, les ménages des bidonvilles et des zones d'habitat à faibles revenus paient généralement leur eau 5 à 10 fois plus cher que les résidents à revenus élevés de ces mêmes villes. À Manille, on estime à 4 millions le nombre de personnes qui se procurent de l'eau auprès de kiosques, de revendeurs ambulants ou de camions citernes. Leurs factures d'eau mensuelles moyennes s'élèvent à 10-20 USD. En revanche, les ménages qui sont directement raccordés au service paient en moyenne seulement 3-6 USD par mois, mais ont une consommation cinq fois supérieure⁵⁶ (schéma 1.14). Le clivage richesse-pauvreté revêt une dimension internationale lorsqu'il s'agit du prix de l'eau. Non seulement les pauvres des zones urbaines des pays en développement paient leur eau plus cher que les résidents à revenus élevés de leur ville, mais ils paient également plus que les habitants des pays riches. En effet, certaines des personnes les plus pauvres au monde qui vivent dans les bidonvilles toujours plus étendus d'Accra et de Manille paient leur eau plus cher que les Londoniens, les New-Yorkais et les Romains (schéma 1.15).

Pourquoi les prix de l'eau sont-ils inversement proportionnels aux capacités de paiement dans un grand nombre de pays ? Plusieurs raisons expliquent ce phénomène, mais dans les zones urbaines, l'un des facteurs critiques est la distance qui sépare le consommateur d'eau du service d'approvisionnement. Les fournisseurs officiels d'eau qui gèrent les réseaux municipaux sont généralement ceux qui offrent l'eau au plus bas prix. Ce sont les ménages dotés à domicile d'un robinet qui les raccorde directement au réseau qui accèdent à cette eau. Les ménages pauvres non raccordés doivent acheter l'eau des services collectifs en passant par un ensemble complexe d'intermédiaires. Le prix augmente fortement chaque fois qu'un intermédiaire est impliqué dans le transit de l'eau – chauffeurs de camions citernes, revendeurs et autres transporteurs. Un raccordement au réseau permettrait de réduire le prix unitaire de l'eau. Deux obstacles majeurs empêchent toutefois cette solution d'être adoptée : des frais d'investissement élevés, et l'interdiction de raccorder les populations des zones d'habitat informel sans droits de propriété formels.

Ces obstacles contribuent à expliquer les inégalités devant l'accès au réseau. À Accra, au Ghana, le taux de raccordement est en moyenne de 90 % dans les zones à revenus élevés, et de

Schéma 1.15 Les prix de l'eau : les pauvres paient plus, les riches paient moins



16 % dans les zones d'habitat à faibles revenus.⁵⁷ Les habitants de Madina et d'Adenta, des bidonvilles à l'expansion rapide au sud-est de la ville, achètent leur eau auprès d'intermédiaires desservis par des regroupements de camions citernes qui, eux, achètent l'eau en gros auprès du service d'approvisionnement en eau potable. Conséquence : une grande partie des 800 000 personnes qui vivent à Accra au niveau du seuil du pauvreté ou en dessous paient leur eau dix fois plus cher que les résidents des zones à revenus élevés. Comme si cela ne suffisait pas, le volume d'eau dont disposent les habitants des bidonvilles est souvent réduit en raison de la surconsommation des ménages des zones à revenus élevés. Les quantités d'eau fournies aux bidonvilles d'Accra et de Nairobi, par exemple, baissent pendant les périodes de pénurie pour maintenir le volume distribué dans les zones à revenus élevés, qui bénéficient d'un approvisionnement supérieur à 1 000 mètres cubes par personne et par jour. Les résidents de Parklands, quartier prospère de Nairobi, ont l'eau 24 heures sur 24. Les habitants des bidonvilles de Kibera, quant à eux, sont contraints de passer en moyenne plus de deux heures par jour à patienter à une borne-fontaine qui fonctionne tout au plus 4 ou 5 heures par jour.

Les relations réciproques entre le prix et le désavantage géographique contribuent à expliquer les importants écarts qui divisent de nombreuses villes en termes d'approvisionnement en eau. Le problème sous-jacent est rarement une pénurie absolue : la plupart des villes ont largement assez d'eau pour subvenir aux besoins de tous. Le problème réside dans l'inégalité de sa répartition :⁵⁸

- Lima produit plus de 300 litres d'eau par habitant par jour, mais 60 % de la population en reçoit seulement 12 %.
- À Guayaquil, en Équateur, des milliards de litres traversent la ville chaque jour avec le fleuve Guayas. Les banlieues à revenus élevés bénéficient d'un accès universel à l'eau courante. En revanche, quelque 800 000 habitants des zones informelles et à faibles revenus dépendent d'un approvisionnement auprès des revendeurs d'eau.

Schéma 1.16 La fracture de l'eau au sein des pays : Kenya, Ouganda et Tanzanie

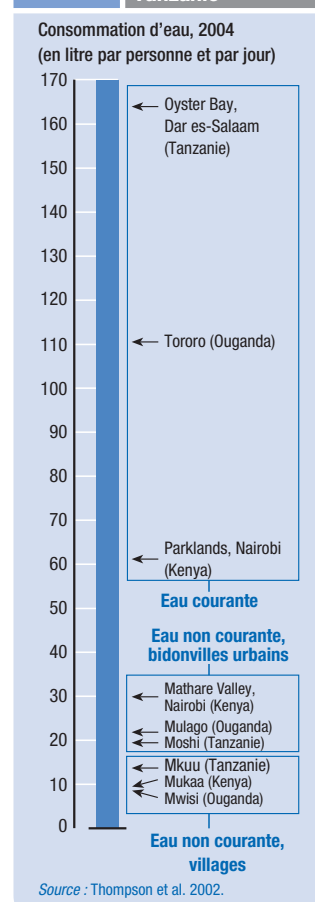
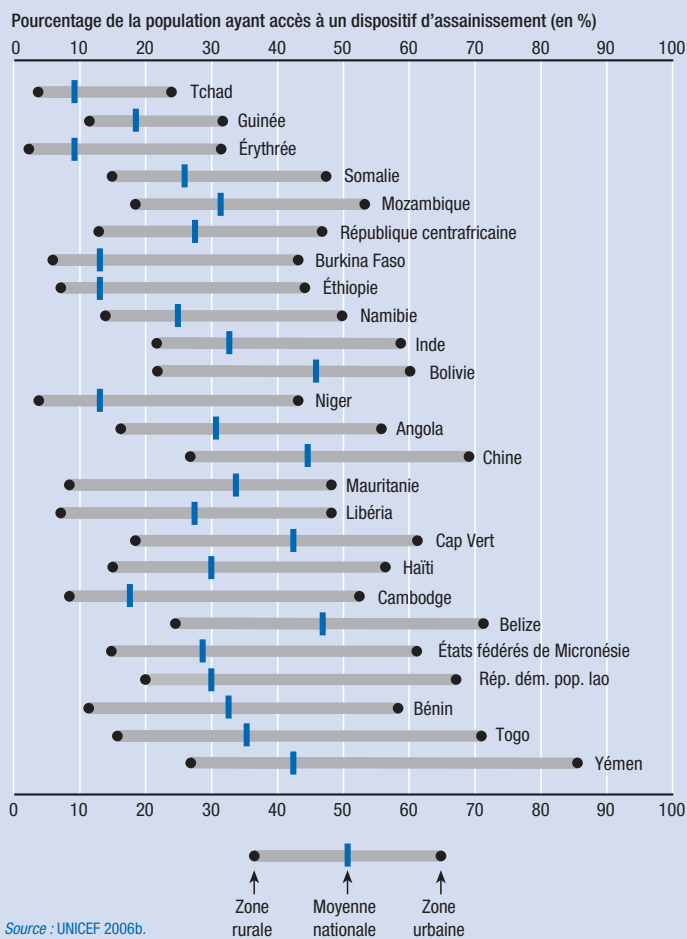


Schéma 1.17 Clivage ville-campagne : les disparités en matière d'accès à l'assainissement restent profondes

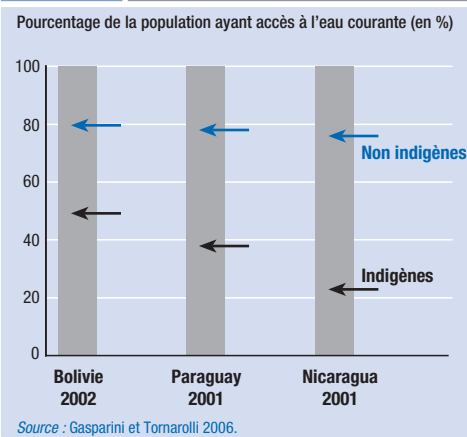


Environ 40 % de la population doit se contenter de seulement 3 % de l'eau courante.

- À Chennai, en Inde, l'approvisionnement moyen est de 68 litres par jour, mais les habitants de certaines zones qui dépendent des camions citernes utilisent seulement 8 litres. À Ahmedabad, 25 % de la population consomme 90 % de l'eau.
- De nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à une crise nationale de l'approvisionnement en eau – mais la crise est inégale selon les endroits. Ainsi, les résidents d'Oyster Bay, la zone d'habitat à revenus élevés de Dar es-Salaam, en Tanzanie, consomment en moyenne 166 litres d'eau par jour, tandis que, pour les ménages sans eau courante de Moshi, cette moyenne passe à 19 litres par jour (schéma 1.16).

Les inégalités basées sur la richesse ne se manifestent pas de manière isolée. Au sein des ménages, la division du travail par genre signifie que le préjudice subi par les femmes et les filles représente pour elles un plus lourd fardeau que pour les hommes car ce sont elles qui sont chargées d'aller chercher l'eau, de faire la cuisine, et de s'occuper des enfants, des

Schéma 1.18 Certains groupes ethniques bénéficient d'un accès à l'eau bien inférieur



personnes âgées et des malades de leur famille. Au-delà du ménage, les inégalités en termes de revenus sont liées à des inégalités plus vastes. Parmi les plus importantes, citons les suivantes :

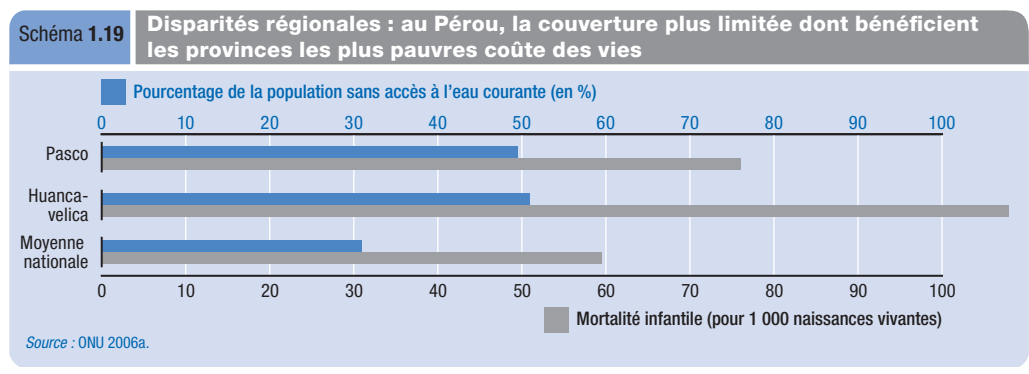
- *Clivage ville-campagne.* Les disparités entre zones urbaines et zones rurales représentent l'un des clivages les plus prononcés en matière d'eau et d'assainissement. Si l'on considère le groupe des pays en développement, la couverture en eau potable s'élève à 92 % dans les zones urbaines, mais à 72 % seulement dans les zones rurales. La couverture en assainissement est encore plus asymétrique : la couverture des zones urbaines représente le double de la couverture des zones rurales (schéma 1.17). Ce clivage ville-campagne est en partie attribuable aux différences de revenus et à la pauvreté : la pauvreté en termes de revenus est généralement plus marquée en zone rurale. Mais d'autres facteurs rentrent également en ligne de compte. Ainsi, la prestation de services auprès de populations rurales dispersées est plus difficile et souvent plus onéreuse par habitant que lorsqu'il s'agit de populations urbaines. Des facteurs politiques entrent également en jeu, les habitants des zones rurales – notamment des zones marginales – ayant souvent bien plus de mal à défendre leur point de vue que leurs concitoyens urbains.
- *Clivages entre groupes.* Dans de nombreux pays, l'appartenance à un groupe constitue une marque de désavantage. En Amérique latine, ce phénomène s'illustre à travers des disparités entre populations indigènes et non indigènes (schéma 1.18). En Bolivie, le taux moyen d'accès à l'eau courante est de 49 % pour les populations de langue indigène, et de 80 % pour celles de langue non indigène. Les minorités ethniques du Viet Nam bénéficient de moins du quart de la couverture dont dispose l'ethnie majoritaire des Kinh.⁵⁹ En Asie du Sud, le système de castes demeure une

source importante d'inégalités. En Inde, les règles relatives aux castes qui déterminent l'accès à l'eau ne sont plus omniprésentes – mais elles restent importantes, souvent d'une manière subtile. En Andhra Pradesh, les femmes de caste inférieure sont autorisées à s'approvisionner en eau dans les puits des villages de caste supérieure, mais elles ne peuvent puiser l'eau elles-mêmes – un système qui entraîne de longues attentes et une dépendance à l'égard de la coopération que veulent bien procurer les personnes de caste plus élevée.⁶⁰

- **Disparités régionales.** La hausse des revenus moyens peut permettre de réduire les disparités régionales au moyen d'un transfert des impôts perçus vers les zones défavorisées. Mais ce transfert est souvent insuffisant pour contrer les effets des désavantages antérieurs et de la pauvreté locale. Au Mexique, plus de 90 % de la population est raccordée à une source d'eau salubre – et deux tiers des ménages sont reliés au réseau d'égouts. Mais la couverture baisse brusquement lorsque l'on passe des zones urbaines plus développées et des États plus prospères du

nord aux villes de plus petite taille et surtout aux régions rurales plus reculées du pays et aux États de la ceinture de pauvreté du sud. Les trois États de Chiapas, de Guerrero et d'Oaxaca soulignent combien les concepts de présence physique d'eau et d'accès à celle-ci sont différents : ces États affichent la plus forte disponibilité en eau du Mexique en raison de leur pluviosité, mais l'accès le plus faible à de l'eau potable. Cet accès est inférieur à celui de certains pays en développement aux revenus bien plus faibles – comme Sri Lanka et la Thaïlande.

Les inégalités régionales en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sont associées à des inégalités plus larges touchant au développement humain. Au Pérou, le taux de couverture en eau salubre des provinces de Huancavelica et de Pasco, par exemple, se situe largement en dessous de la moyenne nationale, et le taux de mortalité infantile est bien supérieur à la moyenne. Encore une fois, l'existence d'une corrélation n'indique pas forcément un lien de causalité, mais il est difficile de ne pas conclure à l'existence de certaines interactions (schéma 1.19).



Objectifs du Millénaire pour le Développement et au-delà : progresser dans la bonne direction

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, fixés en 2000 par les dirigeants du monde lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, visent une réduction de moitié du nombre d'individus privés d'un accès à l'eau salubre et à l'assainissement d'ici 2015 (cible 10). Ce n'est pas la première fois que la communauté internationale établit des objectifs ambitieux. Au début des années 1980, les gouvernements s'étaient en effet engagés avec enthousiasme à l'égard de l'objectif « Eau et assainissement pour tous » qu'il

fallait atteindre d'ici 1990. Au début des années 1990, qui a marqué le lancement de la troisième Décennie de l'eau, le même objectif avait été réaffirmé. Le 1,1 milliard d'individus aujourd'hui privés d'accès à une eau salubre et les 2,6 milliards sans accès à un dispositif d'assainissement démontrent que les conférences internationales de haut niveau et les objectifs impressionnants ne remplacent aucunement les actions concrètes dédiées à la fourniture d'eau, de toilettes et de systèmes d'égouts.

En 2015, le monde reviendra-t-il sur une autre décennie d'objectifs manqués ? Ou s'agira-t-il de la décennie qui aura permis de réduire l'écart entre les objectifs internationaux et les résultats sur le terrain ? Les réponses à ces interrogations dépendront des politiques nationales et de la coopération internationale. Une chose est claire : une réussite est possible, et le coût d'un échec sera extrêmement élevé en termes de pertes de vies humaines et de potentiel humain gaspillé. En même temps, l'Objectif du Millénaire pour le Développement devrait être considéré comme un seuil et non un plafond – comme une étape vers un accès universel. On oublie parfois que même si la cible 10 est atteinte, il restera 800 millions de personnes sans accès à l'eau et 1,8 milliard sans accès à un dispositif d'assainissement en 2015. Du fait de la croissance démographique, la couverture mondiale en eau et en assainissement sera immuable si l'on s'écarte de la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Rapport d'étape sur la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement

D'après certaines projections, la prochaine décennie devrait voir la population des pays en développement croître de 830 millions, l'Afri-

que subsaharienne représentant un quart de cette croissance, et l'Asie du Sud, un tiers. En tenant compte de cette croissance démographique, la version simplifiée du défi lancé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement consiste au moins à fournir un accès à l'eau à 900 millions de personnes supplémentaires et un accès à l'assainissement à 1,3 milliards d'individus de plus d'ici 2015. Ces objectifs ne pourront être atteints si le statu quo est maintenu à l'échelle mondiale.

Dans certains des pays les plus pauvres du monde, cela revient à assurer plusieurs centaines de milliers de nouveaux raccordements chaque jour. Dans certaines régions, l'allure des nouveaux raccordements devra fortement augmenter pour encourager la réalisation des objectifs (tableau 1.1). L'Asie du Sud devra fournir une couverture en assainissement à 43 millions d'individus par an comparé aux 25 millions de personnes prises en charge annuellement au cours de la dernière décennie. L'Afrique subsaharienne fait face à un défi tout aussi ambitieux. Sur la période 1990-2004, la région a étendu son taux de couverture en eau salubre à raison de 10,5 millions de personnes par an, en moyenne. Pour répondre à l'objectif d'ici la fin de la prochaine décennie, ce chiffre devra plus que doubler pour couvrir 23 millions

Tableau 1.1 Cible au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement : performances antérieures et objectifs en matière d'eau et d'assainissement

Personnes dotées d'un accès à une source d'eau potable (en millions)

	1990	2004	Objectif 2015	Nombre moyen de personnes par an	
				Ayant obtenu un accès sur la période 1990-2004	Devant obtenir un accès pour permettre à l'objectif d'être atteint sur la période 2004-15
Afrique subsaharienne	226,6	383,8	627,1	10,5	23,1
États arabes	180,1	231,8	335,8	4,7	6,5
Asie de l'Est et Pacifique	1 154,4	1 528,2	1 741,2	22,9	24,3
Asie du Sud	840,6	1 296,4	1 538,1	32,5	22,1
Amérique latine et Caraïbes	334,3	499,0	527,8	9,0	6,1
Monde	2 767,7	4 266,4	5 029,5	79,5	82,4

Personnes dotées d'un accès à un dispositif d'assainissement amélioré (en millions)

	1990	2004	Objectif 2015	Nombre moyen de personnes par an	
				Ayant obtenu un accès sur la période 1990-2004	Devant obtenir un accès pour permettre à l'objectif d'être atteint sur la période 2004-15
Afrique subsaharienne	148,4	256,5	556,0	7,2	27,9
États arabes	120,6	196,0	267,2	4,9	6,9
Asie de l'Est et Pacifique	467,0	958,2	1 284,9	32,0	33,6
Asie du Sud	242,9	543,8	1 083,3	24,7	42,5
Amérique latine et Caraïbes	279,6	423,2	492,2	8,6	8,4
Monde	1 456,9	2 663,9	3 994,0	77,5	120,4

Sources : Calculé d'après OMS et UNICEF 2006 et ONU 2005.

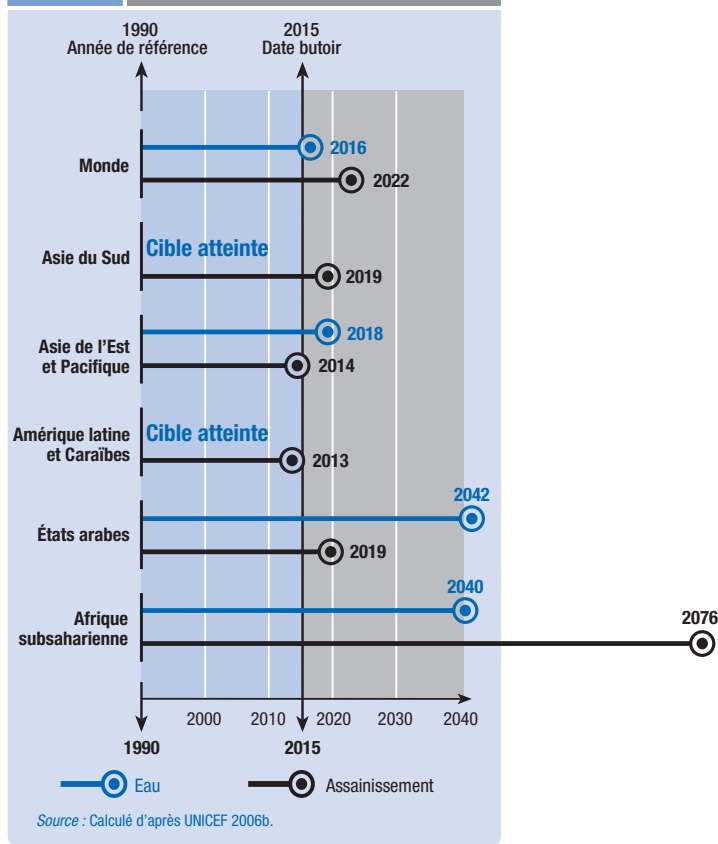
de personnes par an. En matière d'assainissement, le nombre d'individus reliés au réseau chaque année devra être multiplié par quatre, pour ainsi passer de 7 millions à près de 28 millions. Derrière ces chiffres régionaux globaux se cache un défi considérable que de nombreux pays doivent relever :

- Le Burkina Faso devra permettre à 8 millions de personnes supplémentaires d'accéder à un dispositif d'assainissement d'ici 2015 – soit à près de six fois la population bénéficiant de cette couverture à l'heure actuelle.
- L'Éthiopie devra multiplier par trois sa couverture en assainissement, pour fournir un accès à 40 millions de personnes supplémentaires.
- Le Ghana devra multiplier par neuf l'allure à laquelle il développe sa couverture en eau et en assainissement.
- Le Kenya devra fournir à 11,6 millions de personnes supplémentaires un accès à l'eau, et à 16,5 millions de personnes un accès à l'assainissement.

Ces objectifs sont ambitieux mais réalisables. Dans certains cas, les progrès se sont accélérés ces dernières années, ce qui nous permet d'être optimistes. Nombre des pays les plus pauvres de la planète démontrent que, grâce à des réussites pratiques, la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement est atteignable. Cependant, l'allure à laquelle les progrès doivent se produire dépasse largement l'allure effective affichée par les différents pays depuis 1990.

Quelles sont les chances que le monde atteigne l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'accès à l'eau et à l'assainissement ? Le tableau global mondial est mitigé. Étant donné que d'importantes améliorations ont été apportées dans des pays à forte population tels que la Chine et l'Inde, le monde est bien parti pour réduire de moitié la part de la population qui est privée d'eau, mais un retard est à déplorer en matière d'assainissement. Le problème de ce type de données cumulées à l'échelle de la planète est qu'elles masquent les différences entre régions et pays. Une décomposition à l'échelle régionale indique des résultats moins prometteurs (schéma 1.20). Si les tendances actuelles se maintiennent, certaines régions n'atteindront pas l'objectif fixé pour l'eau et l'assainissement. L'Afrique subsaharienne manquera son objectif d'une génération tout entière pour l'eau, et de plus de deux générations pour l'assainissement. L'Asie du Sud manquera de quatre années son objectif en matière d'assainissement, et les États arabes seront à 27 ans de leur objectifs en ce qui concerne l'eau. Si l'on regarde plus loin que l'échelon régional pour s'intéresser au niveau national, on constate de nouveaux éléments préoccupants. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement concernant tout un chacun, c'est la performance au niveau des

Schéma 1.20 Certaines régions sont encore très loin d'atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement

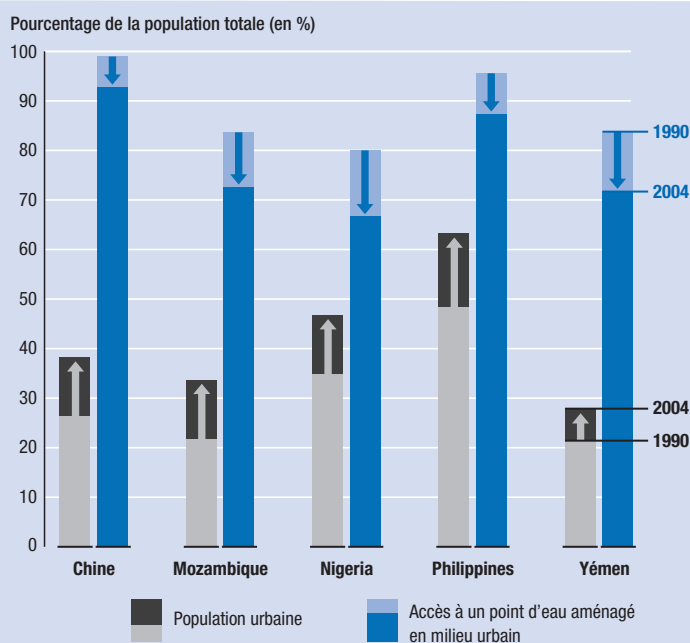


pays qui compte – or cette performance, à l'heure actuelle, est bien en deçà du niveau requis :

- **Eau** : 55 pays en retard par rapport à l'objectif, et la cible ne sera pas atteinte pour environ 234,5 millions de personnes, le nombre d'individus ne disposant toujours pas d'un accès à l'eau s'élevant à 800 millions.
- **Assainissement** : 74 pays en retard par rapport à l'objectif, et la cible ne sera pas atteinte pour 430 millions de personnes, le nombre d'individus ne disposant toujours pas d'un accès à un dispositif d'assainissement s'élevant à 2,1 milliards.

Ces chiffres minimisent l'ampleur totale du déficit. Ils ne tiennent notamment pas compte des problèmes de qualité et de continuité de l'approvisionnement évoqués précédemment. Ils ne font pas non plus apparaître les problèmes auxquels sont confrontés les pays pour aller au-delà d'un approvisionnement des plus élémentaires. Cependant, ces projections soulignent deux aspects importants du défi fixé au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement : premièrement, en 2015, l'Afrique subsaharienne, la région la plus pauvre du monde, devrait enregistrer le plus gros déficit. En termes

Schéma 1.21 Le taux de couverture en eau diminue en raison d'une rapide urbanisation dans certains pays



sollicitations croissantes. Au cours de la décennie qui s'achèvera en 2015, la part de la population du monde en développement qui vit en zone urbaine passera de 42 % à 48 %, soit 675 millions d'individus en plus. Ne serait-ce que pour maintenir les niveaux de couverture actuels, les villes devront prévoir de satisfaire les besoins de cette population accrue. Une grande partie de cette croissance se produira à l'intérieur ou autour des bidonvilles déjà surpeuplés, des zones périurbaines et des zones d'habitat informel, des migrants ruraux d'une pauvreté extrême venant s'installer dans des zones résidentielles dépourvues d'infrastructure élémentaire dédiée à l'eau et à l'assainissement. Des signes avant-coureurs sont déjà visibles. Le taux de couverture de quelque 29 pays – dont la Chine, l'Indonésie, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, les Philippines et le Yémen – a déjà baissé au cours des dix dernières années (schéma 1.21).

Atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement permettra de réaliser des économies

Quels seraient les coûts impliqués si l'on voulait rectifier la trajectoire à l'échelle mondiale en ce qui concerne l'eau et de l'assainissement, pour ainsi permettre la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement ? La réponse dépend d'hypothèses ayant trait au niveau et au type de technologies employées, ainsi qu'au coût de leur mise en œuvre. Le manque de fiabilité des données rend dangereuse toute estimation à l'échelle mondiale, mais, aussi étonnant que cela puisse paraître, on constate une forte concordance entre les différents travaux de recherche.

Les dépenses actuelles en eau et en assainissement des pays en développement sont estimées à 14-16 milliards USD par an (si l'on exclut les dispositifs de traitement des eaux usées). Le consensus global semble indiquer que le financement supplémentaire requis pour pouvoir réaliser la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au moyen de technologies durables à bas coût se chiffre à environ 10 milliards USD par an.⁶¹ Il s'agit là du seuil minimal de financement, qui représente le coût d'une expansion de l'approvisionnement en eau et en assainissement en recourant au niveau de technologie le plus élémentaire qui soit. La fourniture d'un niveau de service plus élevé, conjuguée au maintien des taux actuels parmi les personnes déjà desservies, nécessiterait 15-20 milliards USD supplémentaires par an. Des sommes bien plus importantes s'imposeraient si

d'eau et d'assainissement, tout comme dans d'autres domaines du développement humain, l'Afrique subsaharienne accuse un retard de plus en plus prononcé. En 2015, elle comptera pour plus de la moitié du déficit mondial en eau salubre et pour un peu moins de la moitié du déficit en assainissement, l'Asie du Sud représentant la majeure partie du restant du déficit. Ce fossé de plus en plus large entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde ne pourra qu'accroître les inégalités en matière de santé, d'éducation et de réduction de la pauvreté.

Deuxièmement, le décalage mondial eau-assainissement est amené à s'aggraver. Le danger est que les bénéfices potentiels d'un progrès dans le secteur de l'eau sont susceptibles d'être altérés par l'absence de progrès de même mesure dans le secteur de l'assainissement. En effet, si les dispositifs de drainage et d'élimination des déchets humains sont inadéquats, un accroissement de l'approvisionnement en eau pourrait exacerber des problèmes dans le domaine de la santé publique, surtout dans les villes surpeuplées. Au début du XXI^e siècle, la répétition à l'échelle mondiale des mêmes erreurs que celles commises en Europe dans la seconde moitié du XIX^e siècle constituerait un échec majeur.

Le clivage ville-campagne est appelé à rester important. En 2015, les zones rurales continueront de représenter la majeure partie du déficit mondial. Cependant, l'urbanisation générera des

l'objectif comprenait les coûts associés à la collecte et au traitement des eaux usées des ménages.

Ces chiffres nous donnent une idée approximative de ce que représente la partie « coûts » de l'équation. Mais qu'en est-il de la partie « bénéfiques » ? Cette question est abordée dans les travaux réalisés par l'OMS dans le cadre du Rapport de cette année, dont il ressort qu'une hausse de l'investissement dans l'eau et l'assainissement est largement justifiée. Cet argument va au-delà du simple calcul des taux coût-avantages – bien que ces chiffres soient des plus impressionnants –, pour défendre de manière plus globale la nécessité d'une action publique. Parmi les principales conclusions :

- En 2015, on déplorerait 203 000 morts d'enfants en moins si la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement était atteinte, dont 124 000 en Afrique subsaharienne. De manière cumulée, plus d'un million de vies pourraient être sauvées au cours de la prochaine décennie si le monde se mobilisait à l'égard de la réalisation de l'objectif.
- Le taux de rendement économique représenté par les gains de temps, la hausse de la productivité et la baisse des coûts de santé pour chaque dollar investi afin d'atteindre la cible est de 8 USD.
- Le total des bénéfices économiques se monte à 38 milliards USD, l'Afrique subsaharienne représentant 15 milliards USD (soit un peu moins de 2 % du PIB), l'Amérique latine 8 milliards USD, et l'Asie du Sud, 5 milliards USD.
- Une réduction de l'incidence de la diarrhée entraînerait à elle seule un gain de 272 millions de journées de présence scolaire, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud pour la plupart.
- La réalisation de l'objectif relatif à l'eau et à l'assainissement permettrait d'économiser 1,7 milliard USD par an en coûts associés au traitement des maladies infectieuses liées à l'eau. L'Afrique subsaharienne économiserait environ 2 USD par habitant, ce qui équivaut plus ou moins à 12 % des dépenses de santé publique.⁶² La baisse des dépenses libérerait des ressources qui pourraient ainsi être orientées vers d'autres priorités, notamment le VIH/SIDA.
- En tenant compte uniquement de l'impact d'une baisse de l'incidence de la diarrhée, 3,2 milliards de journées de travail seraient gagnées pour la catégorie des 15-59 ans. Les gains de temps annuels qu'engendrerait un approvisionnement en eau plus pratique représenteraient à nouveau 20 milliards de journées de travail, dont bénéficieraient surtout les femmes. Conjuguées à la hausse de la pro-

ductivité due à un meilleur état de santé, ces économies constituent une importante source potentielle de croissance économique et de revenus pour les ménages.⁶³

Ces chiffres ne dressent qu'un tableau très partiel. Ainsi, ils n'illustrent pas les bénéfices en termes d'éducation, d'autonomisation des femmes, de dignité humaine ou de réduction de l'angoisse et de la souffrance associées à une baisse du taux de mortalité infantile. Ils soulignent toutefois qu'un investissement dans cet Objectif du Millénaire pour le Développement est justifié, le développement économique et le développement humain se renforçant mutuellement.

Les chiffres bruts qu'il convient d'atteindre pour réaliser l'Objectif du Millénaire pour le Développement semblent énormes. Mais il faut les replacer dans leur contexte. Ainsi, les 10 milliards USD requis chaque année pour mettre le monde sur la voie qui lui permettra de concrétiser la cible fixée pour 2015 équivalent plus ou moins à huit jours de dépenses militaires à l'échelon mondial. Pour ce qui est de l'amélioration de la sécurité humaine, qu'il ne faut pas confondre avec la sécurité nationale, dont la définition est plus restrictive, le fait de consacrer à des investissements en eau et en assainissement ne serait-ce qu'une part infime des dépenses militaires générerait des gains conséquents. Bien évidemment, la sécurité nationale constitue un impératif pour tous les pays. Cependant, si l'objectif est bel et bien de protéger les citoyens, difficile de trouver un investissement public qui soit capable de sauver autant de vies.

Quel que soit le critère utilisé, il est raisonnable de conclure que l'investissement nécessaire à la réalisation de cet Objectif du Millénaire pour le Développement est rentable. Cet investissement est susceptible de sauver plus d'un million de vies au cours de la décennie à venir, de mettre un terme au terrible gâchis que représente la perte de potentiel éducatif, et de servir de moteur à la croissance économique. Du point de vue du développement humain, la véritable question n'est pas de savoir si le monde a les moyens d'atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mais s'il peut se permettre de ne pas faire l'investissement nécessaire – et aussi, si nous pouvons nous permettre de ne pas dépasser l'objectif. Si le monde parvient à fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2015, cela évitera 2 millions de morts sur les dix prochaines années. Bien sûr, beaucoup avanceront que cet objectif est irréaliste. Mais nombre des pays les plus pauvres du monde ayant fait des progrès à une allure qui dépasse largement celle requise au titre de l'objectif, on est en droit de se demander si la cible fixée pour 2015 est suffisamment ambitieuse.

Du point de vue du développement humain, la véritable question n'est pas de savoir si le monde a les moyens d'atteindre la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mais s'il peut se permettre de ne pas faire l'investissement nécessaire

Le principe unificateur d'une action publique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est la reconnaissance du fait que l'eau constitue un droit de l'Homme fondamental

Concrétiser le progrès

Alors que vient d'être lancé le compte à rebours de dix ans qui se conclura en 2015, la communauté internationale se rapproche à vive allure d'un tournant décisif. Il est possible, au cours de la prochaine décennie, de faire pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement ce que les grands mouvements de réforme du XIX^e siècle ont fait pour l'eau et l'assainissement en Europe et aux États-Unis. Ces mouvements ont beaucoup à nous apprendre sur la façon de mobiliser des coalitions en vue de faire avancer les choses : c'est la politique, plutôt que des considérations financières, technologiques ou économiques, qui continue de déterminer la clé du progrès. La réalisation des objectifs de 2015 et de progrès rapides propices à un approvisionnement universel libérerait des millions de personnes du fléau de la misère, encouragerait la croissance économique et engendrerait des bénéfices en matière de survie des enfants, d'éducation et d'égalité de genre.

L'Objectif du Millénaire pour le Développement et l'échéance de 2015 représentent une première étape et non pas une destination finale, à double titre. Premièrement, l'objectif ultime est l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Un leadership politique efficace devrait permettre à la plupart des pays de dépasser l'objectif et de se rapprocher rapidement d'un approvisionnement universel. Deuxièmement, la réalisation des niveaux d'approvisionnement requis pour permettre une amélioration de l'accès devrait être considérée comme une première étape et non comme un aboutissement. Le fait de permettre à tout un chacun d'accéder aux technologies les plus élémentaires modifiera considérablement le cours des événements. Ainsi, on comptera pratiquement 600 000 morts d'enfants en moins en 2015, ce qui constitue une belle réussite. Cependant, plus d'un million d'enfants continueront de mourir chaque année de la diarrhée. Pour réduire cette mortalité, il s'agira de déployer des efforts soutenus en vue d'une hausse du niveau d'approvisionnement. Tout comme les habitants des pays riches, les citoyens des pays en développement sont en droit d'aspirer à certaines prestations, telles que l'eau courante à domicile, l'accès au réseau d'assainissement et une infrastructure dédiée à l'eau et à l'assainissement permettant entre autres de traiter les eaux usées. Même si, dans de nombreux pays, il est peut-être impossible de concrétiser ces objectifs dans l'immédiat, il est important que les politiques publiques s'attellent progressivement à leur réalisation.

Alors que vient d'être lancé le compte à rebours de dix ans qui se conclura en 2015, le risque réel – et croissant – de ne pas voir se réaliser l'Objectif du Millénaire pour le Développement suscite des inquiétudes. Une action immédiate s'impose pour empêcher une telle

issue. Le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement ne s'accommode pas de solutions rapides. Les investissements et politiques déployés aujourd'hui mettront plusieurs années à porter leurs fruits à l'échelle requise. Le temps est un luxe que les gouvernements des pays en développement et les pays donateurs d'aide ne peuvent se permettre. Si des politiques et des investissements ne sont pas rapidement mis en place, il sera bientôt trop tard pour remédier à la situation.

Les chapitres 2 et 3 s'intéresseront en détail à certaines des politiques spécifiques nécessaires à la réalisation de la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des objectifs plus larges en matière d'eau et d'assainissement. Nous nous penchons ici sur certaines des politiques centrales et approches générales requises dans quatre domaines pour contribuer à des progrès futurs :

- Les droits de l'Homme.
- Les stratégies nationales.
- L'aide internationale.
- Un plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement.

Reconnaissance du droit de l'Homme que constitue l'accès à l'eau et à l'assainissement

Le point de départ et le principe unificateur d'une action publique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont la reconnaissance du fait que l'eau constitue un droit de l'Homme fondamental. En 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a adopté une Observation générale sur le droit humain à l'eau à des fins personnelles et domestiques, instaurant ainsi un cadre normatif juridiquement non contraignant en vue de la réalisation progressive du droit de l'Homme à bénéficier d'un accès à l'eau et à l'assainissement.

Le principal défi des politiques publiques consiste désormais à donner corps à ce cadre. L'un des éléments clés d'une approche axée sur les droits fondamentaux est qu'elle se fonde sur les principes d'égalité, d'universalité et d'absence de discrimination. Le fait d'exclure certains individus des services dédiés à l'eau et à l'assainissement en fonction de leur niveau de richesse, de leur capacité à payer, de leur appartenance à un groupe ou de leur lieu d'habitation constitue une atteinte au droit de l'Homme à l'eau. Si l'eau est un droit de l'Homme que les gouvernements ont pour devoir de soutenir, le corollaire en est que nombre des gouvernements du monde, qu'il s'agisse de pays développés ou en dévelop-

pement, sont loin de respecter leurs obligations. Ils enfreignent considérablement les droits de l'Homme de leurs citoyens.

Au niveau national, l'adoption d'une démarche privilégiant les droits de l'Homme requiert l'élaboration de lois, de politiques, de procédures et d'institutions propices à la réalisation progressive du droit d'accès à l'eau. La fourniture d'au moins 20 litres d'eau par jour à chacun devrait être considérée comme un objectif minimal pour pouvoir se conformer au droit d'accès à l'eau, qu'il faudrait conjuguer à des politiques visant l'adoption de stratégies nationales propices à la réalisation de cet objectif et de points de référence permettant d'évaluer les avancées. La mise en place de mécanismes de réparation et de responsabilité gouvernementale est également critique.

L'universalité est l'une des caractéristiques des droits de l'Homme. Les gouvernements nationaux sont les principaux responsables du respect de l'obligation de fournir de l'eau à tous – mais il existe également des responsabilités à l'échelle mondiale. L'Observation générale de 2002 reconnaît que les États développés sont spécifiquement tenus de soutenir les pays plus pauvres en apportant une assistance financière et technique et l'aide nécessaire.

Certains commentateurs considèrent que les discours tournant autour des droits fondamentaux dans le contexte de l'eau et d'autres droits socioéconomiques ne sont que des « paroles en l'air ». Cette opinion est mal fondée. Déclarer que l'eau est un droit de l'Homme ne signifie aucunement qu'une résolution de la crise de l'eau est imminente. Et le cadre juridique ne répond pas non plus automatiquement aux questions politiques qui se posent en matière de tarification, d'investissements et de prestation de services. Cependant, les droits de l'Homme représentent une revendication morale puissante. Ils peuvent également être à l'origine d'une autonomisation et d'une mobilisation des individus, engendrant des attentes et permettant aux pauvres de développer leurs droits par une voie juridique et politique – et en sollicitant les ressources des gouvernements nationaux et de la communauté internationale.

Développement de stratégies nationales puissantes

Le point de départ évident pour parvenir à un accès universel à l'eau et à l'assainissement est la volonté politique, qui se définit globalement comme l'intention de placer le problème au centre de l'agenda national. Il est facile d'identifier les obstacles financiers, technologiques et institutionnels au progrès, mais ces obstacles sont souvent symptomatiques d'un malaise plus profond – le manque de leadership politique. Fournir de l'eau salubre et un dispositif d'assainissement est aussi fondamental pour le développement humain et la prospérité nationale que la politique économique, le com-

merce international, la santé ou l'éducation. Pourtant, l'eau et les services sanitaires sont largement perçus comme ne méritant qu'une petite partie des ressources financières et politiques disponibles.

La question de l'eau et de l'assainissement joue un rôle limité au sein des gouvernements. Il serait bon de la faire sortir de l'ombre pour la placer au cœur de la vie politique. Les responsabilités envers l'approvisionnement en eau domestique sont généralement réparties entre plusieurs ministères de tutelle au mandat plus vaste, l'autorité en matière d'eau domestique et d'assainissement étant assumée par des ministres de second plan dans le cadre d'une mission plus étendue (allant de l'environnement au logement en passant par les affaires rurales). L'assainissement est encore plus éloigné des centres d'intérêt du pouvoir politique. La création de ministères dédiés à l'Eau et à l'Assainissement, dirigés par des ministres de premier plan, permettrait la mise en place d'une structure politique à même de résoudre le problème de fragmentation des politiques et de l'affectation de ressources insuffisantes qui en découle. Autre élément tout aussi important, des ministères spécialisés permettraient de montrer sans équivoque à tous les membres du gouvernement que la question de l'eau et de l'assainissement fait partie des priorités politiques nationales.

On peut ajouter au phénomène de sous-représentation politique une certaine stigmatisation. L'inadéquation de l'assainissement peut tuer de très nombreux enfants, mettre en péril la santé publique, porter atteinte à la dignité humaine et freiner la croissance économique, mais la question souffre d'un certain discrédit politique dont l'intensité n'est pas sans rappeler celle qui entoure le problème du VIH/SIDA. Venir à bout de cette réprobation et de la pudibonderie politique qui pèse sur la question de l'assainissement exigera un leadership politique national des plus puissants.

Un autre obstacle au changement, encore plus important, est peut-être la relation entre la réprobation et l'exclusion sociale. Dans le cas du VIH/SIDA, c'est le fait que la maladie frappe sans discernement et qu'elle ait un impact dévastateur sur les citoyens indépendamment de leur niveau de richesse qui a forcé les dirigeants politiques et les groupes à revenus élevés à venir à bout de leurs propres préjugés : la maladie ne connaît en effet pas de frontières sociales. Pour l'eau et l'assainissement, la situation est tout autre. Les coûts de l'exclusion sont massivement subis par les ménages pauvres, et surtout par les femmes. S'il est vrai que certains coûts sont transférés à la société dans son ensemble, les habitants des bidonvilles et des zones rurales marginales en sont les principales victimes. Ce sont les enfants des pauvres, et non ceux des hauts gradés militaires ou des hauts fonctionnaires, qui risquent le plus une mort prématurée à cause de la diarrhée. Ce sont les filles des ménages démunis qui sont le moins susceptibles d'aller à l'école.

La crise de l'eau et de l'assainissement touche presque exclusivement les classes sociales marginalisées. À

La question de l'eau et de l'assainissement joue un rôle limité au sein des gouvernements. Il serait bon de la faire sortir de l'ombre pour la placer au cœur de la vie politique

Les programmes nationaux de réduction de la pauvreté reflètent le désintérêt et la grande indifférence généralement suscitée par la question de l'eau et de l'assainissement

tort ou à raison, cette crise est largement considérée comme un problème qu'il faut isoler ou traiter progressivement, et non comme un phénomène qui menace l'ensemble de la société. Cette perspective constitue en elle-même un obstacle au progrès aussi conséquent que les considérations financières ou technologiques. Pour faire évoluer cette perspective, il incombe aux dirigeants politiques de placer la lutte contre les inégalités et la citoyenneté partagée au cœur des stratégies de développement nationales, démarche souvent loin d'être évidente. Il faut également que les pauvres et les femmes puissent mieux se faire entendre auprès des décideurs politiques et des fournisseurs d'eau.

Le peu d'importance accordé à la question de l'eau et de l'assainissement est manifeste à de nombreux niveaux. Hormis quelques exceptions notoires, l'eau salubre est rarement un thème décisif lors des élections nationales – et il est difficile de trouver ne serait-ce qu'un seul exemple où l'accès aux toilettes a été une préoccupation centrale. Les pressions favorables à une réforme radicale brillent par leur absence. Au sein des gouvernements, la responsabilité à l'égard de l'approvisionnement en eau incombe souvent à un poste ministériel de second plan, et l'assainissement est souvent jugé comme ne méritant aucun poste ministériel.

Les programmes nationaux de réduction de la pauvreté reflètent le désintérêt et la grande indifférence généralement suscitée par la question de l'eau et de l'assainissement. Elle occupe rarement une place de choix dans les

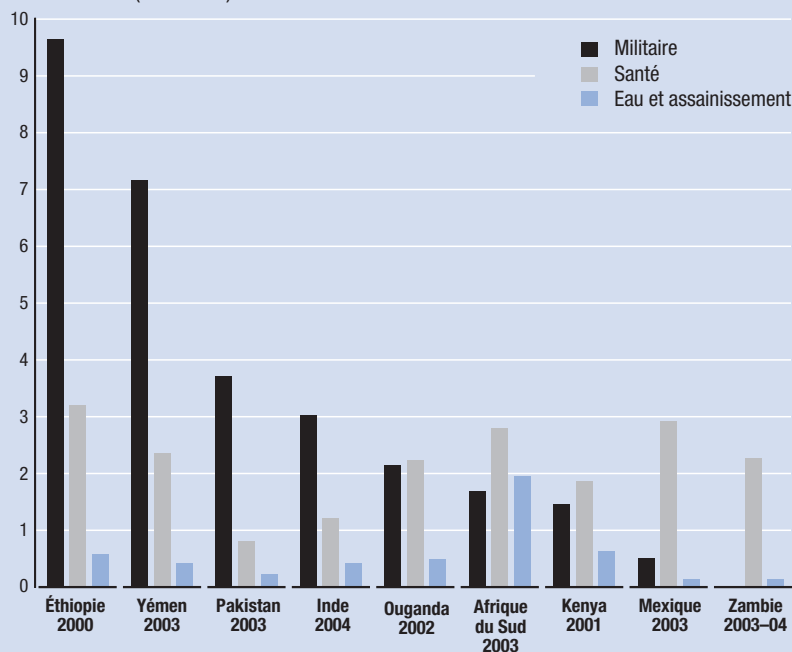
Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui définissent les plans nationaux et les termes de la coopération entre bailleurs de fonds et bénéficiaires de l'aide. Une étude réalisée sur cinq pays n'a trouvé qu'un seul cas (en Ouganda) où la question avait été intégrée aux DSRP avec succès.⁶⁴ Dans la plupart des DSRP, l'eau et l'assainissement, contrairement aux réformes macroéconomiques, à l'éducation et la santé, sont traités avec dédain, et ne font l'objet que de quelques paragraphes descriptifs et déclarations de principe globales sans le moindre semblant d'agenda de réforme stratégique ou de dispositions financières. La faiblesse des DSRP reflète également l'intérêt limité des bailleurs de fonds pour la question de l'eau et de l'assainissement.

La répartition du budget confirme cette impression de négligence. Il n'y a guère d'investissements publics qui soient autant capables d'améliorer la sécurité humaine ou d'engendrer la prospérité que les investissements dans l'eau et l'assainissement. La fourniture d'eau salubre et de toilettes en bon état fait partie des initiatives les plus efficaces que puissent prendre les gouvernements sur un plan sanitaire, rivalisant avec les programmes d'immunisation en termes de bénéfices dégagés. Tout comme les dépenses d'éducation ou de santé, les dépenses publiques dédiées à l'eau et à l'assainissement engendrent des bénéfices pour les individus et la société tout entière. Elles confèrent également des avantages publics plus vastes, en améliorant par exemple l'égalité de genre ou en réduisant les inégalités des chances. Les dépenses publiques sont toujours sollicitées sur de nombreux plans, mais les gains sociaux et économiques élevés qu'il est possible de retirer des investissements dans l'eau et l'assainissement suggèrent qu'ils devraient être une priorité et non une décision budgétaire prise incidemment.

L'évolution des dépenses nationales est très révélatrice. Il est difficile de connaître le montant réel des dépenses publiques en eau et en assainissement à cause de la fragmentation du financement entre différents ministères, de la décentralisation et du financement octroyé par les bailleurs de fonds qui est souvent traité hors budget. Cependant, les dépenses publiques dédiées à l'ensemble de ce secteur s'élèvent généralement à moins de 0,5 % du PIB, atteignant même 0,1 % au Pakistan et en Zambie (schéma 1.22). Au sein du secteur, les dépenses en assainissement sont habituellement très inférieures aux dépenses dédiées à l'accès à l'eau. L'investissement dans l'assainissement représente en moyenne 12-15 % du total dans le cas de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie. Les dépenses globales sont faibles non seulement par rapport au revenu national, mais également par rapport à d'autres dépenses sociales, notamment les dépenses de santé publique. Lorsqu'on les compare aux dépenses militaires, le fossé prend des proportions considérables. Par exemple, l'Inde consacre à son budget militaire une part 8 fois plus élevée de sa richesse qu'au secteur de l'eau et de l'assainissement ; au

Schéma 1.22 Eau : une question peu prioritaire dans de nombreux budgets

Dépenses gouvernementales dans le secteur militaire, le secteur de la santé, et dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (en % du PIB)



Sources : Éthiopie, Kenya et Afrique du Sud, WSP 2003 ; Yémen, Yémen 2002 ; Pakistan, Pakistan 2004 ; Inde, Nayyar et Singh 2006 ; Ouganda, Slaymaker et Newborne 2004 ; Mexique, INEGI 2006a ; Zambie, Zambie 2004b.

Pakistan, les dépenses militaires sont 47 fois plus importantes. En Afrique subsaharienne, la faiblesse des revenus moyens limite de toute évidence les capacités des dépenses publiques. Pourtant, l'Éthiopie, l'un des pays les plus pauvres au monde, avec l'un des taux de couverture les plus faibles (et une mortalité infantile due à la diarrhée qui compte parmi les plus fortes) parvient toujours à mobiliser à des fins militaires des sommes près de 10 fois supérieures à celles qu'elle consacre à l'eau et à l'assainissement. L'Afrique du Sud est l'un des rares pays dont le budget militaire soit inférieur aux dépenses dédiées à l'eau et à l'assainissement.

Les priorités budgétaires soulèvent des questions importantes concernant les dépenses publiques. Tous les pays considèrent la sécurité et la défense nationales comme des priorités. Mais si l'on envisage la chose sous l'angle de la sécurité humaine, il est difficile de ne pas en conclure que l'eau et l'assainissement font l'objet d'un sous-financement par rapport aux dépenses militaires. La diarrhée fait quelque 450 000 victimes chaque année en Inde – plus que dans tout autre pays – et 118 000 autres au Pakistan. Ces deux pays enregistrent des taux de mortalité due à la diarrhée qui dépassent largement ce que laisseraient présager leurs revenus moyens. Si l'on compare deux tableaux classant les pays en fonction du taux de la mortalité imputable à la diarrhée d'une part et de leur PIB par habitant, d'autre part, on constate que le Pakistan se situe 28 places plus haut dans le premier que dans le second – et l'Inde, 14 places plus haut. Bien entendu, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte, mais le faible niveau des dépenses octroyées à l'eau et à l'assainissement explique sans aucun doute cet état de fait.

Une évolution encourageante est observée ces dernières années dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. De nombreux gouvernements, commençant à reconnaître l'importance d'avancées à cet égard, ont augmenté leurs dépenses au titre de stratégies nationales visant la réalisation – ou le dépassement – de l'Objectif du Millénaire pour le Développement. Ainsi, l'Ouganda a rapidement accru ses dépenses publiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement tant en termes de part de son PNB (les faisant passer de 0,1 % en 1997 à 0,4 % en 2002, et la projection étant de l'ordre de 0,7 % pour 2004) qu'en termes absolus en raison d'une forte croissance⁶⁵. En Inde, les dépenses du gouvernement central consacrées à l'assainissement dans les zones rurales ont été multipliées par quatre depuis 2002, tandis que les dépenses dédiées à l'approvisionnement en eau dans ces mêmes zones ont doublé. Les dépenses publiques ont été identifiées comme l'une des priorités pour permettre la réalisation d'une croissance à large assise et d'un développement humain accéléré. S'élevant à environ 0,41 % du PNB en 2005/06, les dépenses ont augmenté d'un tiers par rapport à 2002/03. Une majeure partie de cette hausse provient du budget national, les dépenses de l'État étant limitées par d'im-

portants déficits fiscaux et, dans certains des pays les plus gravement affectés, des décisions contestables en matière d'affectation des ressources.

Les décisions budgétaires nationales constituent l'un des éléments clés de toute stratégie propre à engendrer une amélioration dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Sans apports financiers prévisibles, fixer des cibles ou adopter des objectifs peut rapidement devenir un exercice vain. L'une des caractéristiques des pays qui ont pu enregistrer des avancées soutenues est l'existence d'un engagement politique appuyé par des engagements budgétaires réels. Le capital politique est tout aussi important que les considérations financières. Et faire de l'eau un droit de l'Homme peut être considéré comme une sorte d'investissement dans le capital politique – mais cela doit aller au-delà de la simple adoption d'un principe vague. Trop souvent, les gouvernements parlent de droits de l'Homme sans avoir adopté de cadre politique propice à leur concrétisation.

Il existe quelques exceptions. En Afrique du Sud, l'eau symbolisait autrefois l'inégalité de l'apartheid. Elle constitue désormais un droit de l'Homme fondamental. Ce cas n'est pas unique. En effet, plus de 90 pays ont inscrit le droit à l'eau dans leur constitution.⁶⁶ Pour les habitants de la plupart d'entre eux, cette décision ne revêt aucune pertinence profonde car la disposition constitutionnelle n'a pas été appuyée par une stratégie cohérente d'expansion de l'accès à l'eau. Mais l'Afrique du Sud démontre que le droit de l'Homme que constitue cet accès peut servir de mécanisme d'autonomisation et de guide d'orientation des politiques. La réforme de l'eau axée sur les droits fondamentaux a permis à ce pays d'élargir l'accès et de venir à bout des vestiges de l'inégalité raciale héritée de l'apartheid, en partie à travers des droits constitutionnels (encadré 1.6). Les réusites nationales en matière d'assainissement sont moins nombreuses. Toutefois, même dans ce secteur, on constate un puissant effet de démonstration. Des pays aussi différents que le Bangladesh, le Brésil, le Lesotho et la Thaïlande ont réussi à passer outre les limitations financières et technologiques qui freinaient le progrès pour adopter des stratégies nationales courageuses et innovantes (cf. chapitre 3).

Dans de nombreux pays, les avancées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont été encouragées par des actions menées à la base. Les gouvernements locaux et municipaux et les prestataires de services ont élaboré des stratégies pratiques pour traiter les inégalités devant l'accès. Les communautés n'ont pas attendu passivement que le gouvernement leur vienne en aide. Des personnes démunies des zones rurales, des organisations de femmes et des associations d'habitants de bidonvilles ont mobilisé leurs propres ressources. Dans certains cas, cette mobilisation a suscité de l'indifférence, voire de l'hostilité. Dans d'autres, de nouveaux partenariats sont nés entre gouvernements et citoyens, et les initiatives communautaires se sont intensifiées.

L'une des caractéristiques des pays qui ont pu enregistrer des avancées soutenues est l'existence d'un engagement politique appuyé par des engagements budgétaires réels

Encadré 1.6

L'Afrique du Sud : intervention dans le domaine de l'eau en tant que droit

L'accès à l'eau était l'un des clivages raciaux emblématiques de l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid. Depuis l'abolition de ce dernier, un cadre législatif axé sur les droits fondamentaux et des politiques publiques destinées à élargir l'accès à l'eau ont autonomisé les communautés locales et réduit les inégalités. Le travail n'est pas encore terminé – mais les autres pays peuvent d'ores et déjà en tirer des enseignements importants.

Des enquêtes réalisées avant les élections de 1994 qui ont marqué la fin de l'apartheid ont montré que l'accès aux services de base, ainsi qu'à l'emploi, était la principale attente des citoyens à l'égard du prochain gouvernement. La Constitution de 1996 comprenait une déclaration des droits qui consacrait le droit à une alimentation et à de l'eau adéquates. Ce droit constitutionnel s'est ensuite vu donner une teneur législative au titre du *Water Services Act* (1997) et du *National Water Act* (1998). Parmi les principales dispositions, citons les suivantes :

- Des objectifs à moyen terme clairement définis, relatifs à la fourniture de 50-60 litres d'eau salubre à tous les ménages ainsi que d'un dispositif d'assainissement adéquat pour tous les ménages urbains et 75 % des ménages ruraux.
- Des tarifs minimaux pour veiller à ce que tous les Sud-Africains aient les moyens d'acheter des services d'approvisionnement en eau pour subvenir de manière adéquate à leurs besoins en matière de santé et d'hygiène. Le gouvernement a fait usage de ses pouvoirs réglementaires pour exiger de toutes les municipalités qu'elles fournissent gratuitement un minimum fondamental de 25 litres d'eau à chaque ménage. L'objectif est de parvenir à la gratuité de l'approvisionnement en eau pour tous d'ici 2008, aucun ménage ne devant se trouver à plus de 200 mètres d'une source d'eau.
- Des tarifs échelonnés pour permettre des subventions croisées entre les gros et les petits consommateurs.
- Des échanges équitables qui tiennent compte du nombre de personnes démunies de chaque municipalité dans le cadre d'une formule dédiée aux transferts fiscaux.

Le nouveau cadre politique a permis de réaliser des progrès significatifs. Depuis 1994, 10 millions d'individus supplémentaires ont accès à une eau salubre, les taux de couverture étant passés de 60 % à 86 %. Quelque 31 millions de personnes bénéficient désormais gratuitement d'un approvisionnement de base en eau.

L'autonomisation est une conséquence importante bien que moins tangible de la réforme. Le ministère de l'Eau fournit un cadre réglementaire national, mais la responsabilité de sa mise en œuvre a été confiée aux gouvernements locaux. La réglementation soumet les fournisseurs municipaux et les autorités locales élues à certaines obligations et confère aux utilisateurs le droit constitutionnel d'exiger le respect de ces obligations. En outre, les compagnies municipales de distribution d'eau sont tenues de publier des informations détaillées sur l'approvisionnement en eau par quartier, en établissant une distinction entre utilisateurs pauvres et « non pauvres ».

Le lancement des réformes a suscité un débat politique portant sur leur conception et leur mise en œuvre. Certains affirment que le seuil de base établi à 25 litres d'eau gratuite est trop bas. Dans certaines zones, l'approvisionnement est irrégulier, contraignant les ménages à parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau. En outre, les politiques de tarification gouvernementales ont entraîné des interruptions de l'approvisionnement pour cause de non-paiement dans certaines zones, suscitant ainsi des inquiétudes quant au caractère abordable ou non de l'eau.

Les avancées dans le secteur de l'assainissement ont été moins impressionnantes que dans le secteur de l'eau. Seize millions de personnes (soit un Sud-Africain sur trois) restent privées d'un dispositif d'assainissement élémentaire. L'absence d'un consensus portant sur un niveau d'assainissement de base acceptable, conjuguée à des difficultés à générer une demande, ont contribué à cet échec.

Le cas de l'Afrique du Sud permet de faire ressortir trois ingrédients politiques majeurs du progrès : un plan national clair accompagné d'objectifs bien définis, un cadre réglementaire national puissant avec un transfert de responsabilités vers les autorités locales, et un suivi permanent de la performance et du progrès.

Sources : Muller 2006 ; Sinanovic et al. 2005.

L'un de ces exemples concerne l'Inde : au début des années 1990, la Fédération nationale des habitants des bidonvilles (*National Slum Dwellers Federation*), Mahila Milan (un réseau de groupes de femmes des bidonvilles organisés pour développer l'épargne et l'accès au crédit) et la Société pour la promotion des centres de ressources locaux (*Society for the Promotion of Area Resource Centres*, ou SPARC – une organisation non gouvernementale établie à Mumbai) ont lancé des modèles de blocs sa-

nitaires publics innovants pour réduire la pollution par les matières fécales dans les bidonvilles et donner plus d'intimité aux femmes. À la fin de cette même décennie, Pune, ville de plus de 2 millions d'habitants, a adopté ce modèle, les autorités locales travaillant au côté des trois organisations pionnières afin d'identifier les besoins et de mobiliser les communautés. Une telle mobilisation communautaire, appuyée par l'action gouvernementale, constitue un moteur puissant du changement.

Ces exemples prouvent qu'un progrès rapide est bel et bien possible. Aussi redoutable que le défi puisse paraître, les gouvernements et les individus ont montré que les obstacles que sont la pauvreté et la faiblesse des revenus peuvent être surmontés. Le problème est que le progrès a été partiel et fragmenté. Des îlots de réussite illustrent ce qui est réalisable – mais ils font également ressortir les failles qui perpétuent des déficits très conséquents en matière d'eau et d'assainissement.

Chaque pays se doit de concevoir ses propres politiques pour combler ces déficits. Les pays les plus pauvres dotés d'une faible couverture sont confrontés à des contraintes différentes des pays à revenus moyens dotés d'une couverture plus élevée, d'une infrastructure plus vaste et de ressources supplémentaires. Cependant, l'identification d'un cadre d'action peut être envisagée à titre indicatif. Ce cadre repose sur cinq piliers clés :

1. Planification nationale. Tous les pays devraient disposer d'un plan national dédié à l'eau et à l'assainissement, intégré aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et qui se reflète dans les cadres de financement à moyen terme et les priorités budgétaires. Il n'existe pas de règles mondiales pour assurer la réussite d'une telle planification. On peut cependant citer l'élaboration d'objectifs clairs appuyés par un financement adéquat et le développement de structures de distribution à même d'autonomiser les gouvernements locaux, tout en développant leur responsabilité auprès des communautés. Les résultats sont ambivalents – mais on observe quelques signes indicateurs de progrès. Encourager l'égalité est crucial pour le progrès. La plupart des pays ne parviendront pas à atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement et les objectifs plus généraux en se contentant d'étendre leur infrastructure. Ils doivent aussi tenter de résoudre l'inégalité de la répartition de l'accès à l'eau et à l'assainissement associée au niveau de richesse, au lieu d'habitation, au genre et à d'autres facteurs. Chaque plan national devrait par conséquent inclure à la fois des points de référence qui permettront de mesurer le progrès dans son ensemble et des indicateurs de la réduction des inégalités. Parmi les mesures propices à l'intégration d'un engagement accru d'équité dans les stratégies nationales, on peut citer :

- *Fixation de minima sociaux en matière d'approvisionnement.* Chaque individu, au titre des droits de l'Homme, doit pouvoir disposer d'au moins une vingtaine de litres d'eau par jour, quel que soit son niveau de richesse, son lieu d'habitation, son genre, ou son appartenance à un groupe racial, ethnique ou autre. Tous les plans nationaux devraient comprendre des politiques propices à la réalisation des minima sociaux ainsi que des points de référence permettant de mesurer le progrès.
- *Révision des points de référence servant à mesurer l'inégalité au titre des Objectifs du Millénaire pour*

le Développement. Les droits de citoyenneté fondamentaux et les considérations relatives à la justice sociale exigent que l'approvisionnement en eau pour répondre aux besoins élémentaires soit équitable. La résolution de l'inégalité devrait être envisagée comme une part intégrante des politiques nationales en matière d'eau. Le cadre actuel des Objectifs du Millénaire pour le Développement insiste sur la nécessité de réduire de moitié la part de la population nationale privée d'un accès à l'eau et à l'assainissement. Cet objectif devrait être complété par des objectifs consistant à réduire de moitié l'écart constaté au niveau des taux de couverture en eau et en assainissement entre les 20 % les plus riches de la population et les 20 % les plus pauvres d'ici 2010, les gouvernements devant rendre compte, d'une part, des stratégies mises en place pour réaliser l'objectif et, d'autre part, de leurs résultats.

- *Renforcement du traitement de l'inégalité dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.* Tous les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté devraient inclure des objectifs et des stratégies permettant de réduire les disparités extrêmes au niveau de l'approvisionnement en eau et en assainissement, en accordant une importance particulière aux inégalités reposant sur le niveau de richesse, le lieu d'habitation et le genre.
- *Adoption d'une réglementation et d'une politique d'attribution de marchés favorables aux pauvres.* Tous les fournisseurs d'eau devraient être soumis à des objectifs de rendement basés sur l'équité ; il s'agirait ainsi de leur fixer des objectifs en matière d'extension de l'accès aux ménages pauvres. Plus précisément, ces objectifs devraient inclure des indicateurs clairs de l'extension de l'approvisionnement auprès des communautés urbaines et rurales non desservies, de l'expansion de la fourniture de bornes-fontaines dans les bidonvilles et de la distribution d'eau gratuite ou à bas coût aux ménages à faibles revenus. Par ailleurs, des contrats conclus dans le cadre de partenariats publics-privés devraient établir des objectifs dans ces domaines, qu'il faudrait compléter par une divulgation totale de l'information auprès du public, un suivi assuré par un organisme de réglementation indépendant et des pénalités en cas de mauvaise performance (cf. chapitre 2).

2. Financement du système. Les plans nationaux doivent inclure des estimations claires quant au niveau de financement requis pour atteindre les objectifs. Le financement peut en définitive être pris en charge par deux entités : le budget du gouvernement (aide comprise) ou les utilisateurs. L'équilibre idéal entre ces deux entités

Chaque individu, au titre des droits de l'Homme, doit pouvoir disposer d'au moins une vingtaine de litres d'eau par jour, quel que soit son niveau de richesse, son lieu d'habitation, son genre, ou son appartenance à un groupe racial, ethnique ou autre

Les gouvernements ont pour responsabilité de veiller à soumettre les prestataires et les marchés à des règles destinées à empêcher l'abus de pouvoirs monopolistiques et à garantir la fourniture d'eau et de dispositifs d'assainissements sûrs, abordables et fiables aux pauvres

varie. Ainsi, dans les pays à faibles revenus affichant une couverture limitée et des niveaux de pauvreté élevés, on utilise en référence un niveau de dépenses publiques consacrées à l'eau et à l'assainissement d'environ 1 % du PIB (selon le revenu par habitant et le rapport revenus/PIB), les mesures de recouvrement des coûts et les contributions communautaires apportant un montant équivalent. Les points de référence applicables aux pays à revenus moyens sont plus variables, bien que la capacité de recouvrement des coûts augmente avec le revenu moyen. L'infrastructure dédiée à l'eau et à l'assainissement nécessitant d'importants investissements initiaux, et les revenus affluant en continu en devises locales sur une période prolongée, les stratégies de mobilisation des ressources sur les marchés financiers locaux peuvent concourir à une meilleure répartition des coûts.

3. *Expansion de l'accès auprès des populations non desservies.* En matière d'eau et d'assainissement, le principal défi, et le plus immédiat, consiste à étendre l'accès aux populations non desservies ou mal desservies et à en améliorer la qualité. Les prochains chapitres décrivent certaines des stratégies qui ont réussi à engendrer des résultats concrets, bien que les mêmes politiques puissent entraîner des résultats différents d'un environnement à l'autre. Un programme d'expansion favorable aux pauvres se compose des éléments suivants :

- *Des tarifs minimaux* qui permettent de fournir gratuitement aux ménages de l'eau dans des quantités spécifiées, comme en Afrique du Sud.
- *Des subventions croisées* qui permettent de transférer les ressources provenant des ménages aux revenus plus élevés vers les ménages aux revenus plus faibles au moyen de la tarification des services collectifs et de transferts ciblés des recettes fiscales, comme au Chili et en Colombie. Lorsque l'on recourt à des subventions, celles-ci devraient être ciblées pour veiller à ce que les « non-pauvres » paient une proportion plus importante du coût de la prestation des services que ce n'est le cas à l'heure actuelle dans la plupart des pays.
- *Des mesures de recouvrement des coûts durables et équitables.* Les prestataires de services devraient établir leurs tarifs de façon à couvrir les dépenses renouvelables, les finances publiques couvrant les frais d'investissement encourus pour l'expansion du réseau. Mais le caractère abordable est l'un des facteurs clés de l'équité. Pour appliquer une règle empirique, aucun ménage ne devrait consacrer plus de 3 % de son revenu à l'eau et à l'assainissement.
- *Des stratégies de soutien de la demande en eau et en assainissement parmi les ménages les plus démunis.* Les stratégies doivent tenir compte du fait que les personnes privées d'accès à l'eau vivent majoritairement en dessous du seuil de pauvreté extrême, tandis que le déficit de l'accès à l'assainissement

touche différentes catégories de la population, allant des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté extrême jusqu'aux ménages à revenus plus élevés et dotés d'une plus grande capacité à financer l'approvisionnement.

4. *Intensification des initiatives partant de la base.* La distinction entre initiatives descendantes et ascendantes est souvent exagérée. C'est le fait que les gouvernements font ou non ce qui est attendu d'eux qui influe sur la réalisation d'avancées : création d'un environnement favorable, mobilisation des ressources et création d'un cadre politique national clair. Mais dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, comme dans la plupart des secteurs, les gouvernements sont plus efficaces lorsqu'ils forment des partenariats qui s'appuient sur l'énergie, la motivation et l'innovation au niveau communautaire – et qu'ils sont à l'écoute des citoyens. Les partenariats qui reposent sur une réelle participation permettent véritablement de voir se multiplier les initiatives réussies au niveau local.

5. *Réglementation propice au développement humain.* La fourniture de services dans le secteur de l'eau et de l'assainissement associe un large éventail de prestataires et couvre différents marchés complexes. Les gouvernements ont pour responsabilité de veiller à soumettre les prestataires et les marchés à des règles destinées à empêcher l'abus de pouvoirs monopolistiques et à garantir la fourniture d'eau et de dispositifs d'assainissements sûrs, abordables et fiables aux pauvres. L'un des problèmes des cadres réglementaires actuels est qu'ils couvrent seulement les gros fournisseurs officiels.

Il s'agit là d'un vaste programme, qui dépasse les préoccupations mesquines liées aux avantages et inconvénients des fournisseurs privés et publics qui ont caractérisé les débats sur l'eau et l'assainissement. Si ces débats à la portée restreinte ont effectivement souligné des préoccupations importantes, ils ont également détourné l'attention de questions majeures de politique publique. En définitive, l'eau est un droit de l'Homme – et les gouvernements ont pour devoir d'étendre ce droit. Dans la plupart des pays, les agences publiques sont également les principales responsables de la fourniture et du financement de l'approvisionnement en eau. Cependant, le financement, la fourniture et la réglementation des services dans le secteur de l'eau et de l'assainissement soulèvent des questions ardues en matière de politiques publiques, que l'on ne peut résoudre tout bonnement en proclamant que l'eau est un droit de l'Homme ou en débattant de la pertinence de confier le travail à des opérateurs publics ou privés, questions sur lesquelles nous reviendrons aux chapitres 2 et 3.

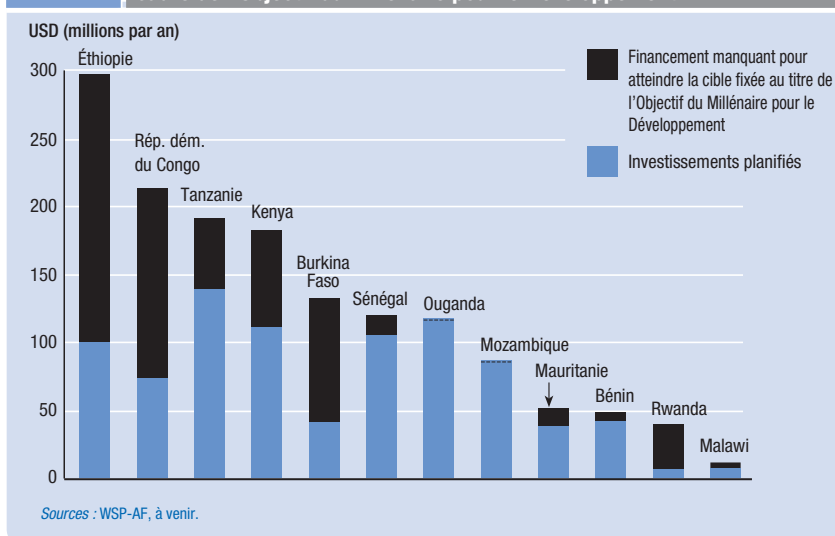
Accroître l'aide internationale en faveur de l'eau et de l'assainissement

Souvent, les discussions portant sur le développement international visent seulement à tenter d'identifier si c'est l'argent ou la réforme politique qui sera le mieux à même de faire avancer le développement humain, un débat des plus infructueux.⁶⁷ En réalité, l'argent et la réforme politique sont tous les deux cruciaux. Bien évidemment, l'argent ne peut à lui seul résoudre les problèmes de fourniture de services, surtout ceux qui résultent de politiques inadaptées, mais il peut contribuer à réduire les obstacles et à soutenir les bonnes politiques. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, comme dans d'autres secteurs, les avancées dépendent en dernière analyse des actions des pays en développement eux-mêmes – mais l'aide joue également un rôle primordial. Dans de nombreux pays à faibles revenus, les ressources nationales pouvant être mobilisées sont trop limitées par la pauvreté et la faiblesse des revenus moyens pour parvenir à financer les vastes investissements requis. Les investissements financés par l'aide peuvent contribuer à engendrer des améliorations majeures en termes de développement humain en réduisant les contraintes financières qui pèsent sur les gouvernements et les ménages pauvres.

C'est l'Afrique subsaharienne qui démontre de la manière la plus probante l'importance de l'aide pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau et à l'assainissement et des objectifs plus généraux. Des évaluations transnationales suggèrent que la réalisation de la cible 10 nécessitera pendant les dix prochaines années des investissements annuels d'environ 2,7 % du PIB, soit 7 milliards USD par an.⁶⁸ L'analyse budgétaire transnationale indique que les dépenses actuelles s'élèvent à environ 0,3 % du PIB, soit quelque 800 millions USD par an. On ne dispose pas d'estimations transnationales fiables des revenus émanant des ménages et des services collectifs. Mais un recouvrement des coûts opéré par les prestataires de services et une mobilisation des ressources financières effectuée par les communautés afin de financer la distribution de l'approvisionnement en eau permettraient sans doute de faire passer le total des dépenses actuelles à 1 % du PIB, soit 2,5 milliards USD.

Même si l'on parlait de l'hypothèse optimiste selon laquelle les dépenses publiques en eau et en assainissement pourraient passer à 1,6 % du PIB, on continuerait de constater un écart de financement de 2,9 milliards USD par an. À l'heure actuelle, les apports d'aide couvrent une part de cet écart, à raison d'une contribution moyenne de 830 millions USD par an. Mais les fonds qui font défaut pour répondre aux exigences minimales en matière d'accès fixées au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement continuent de se monter à environ 2 milliards USD par an. Toute tentative de réduction de cet écart à l'aide de mesures de recouvrement des coûts aurait pour conséquence de mettre les

Schéma 1.23 Dans de nombreux pays, l'investissement public dans l'eau et l'assainissement est insuffisant pour répondre à la cible fixée dans le cadre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement

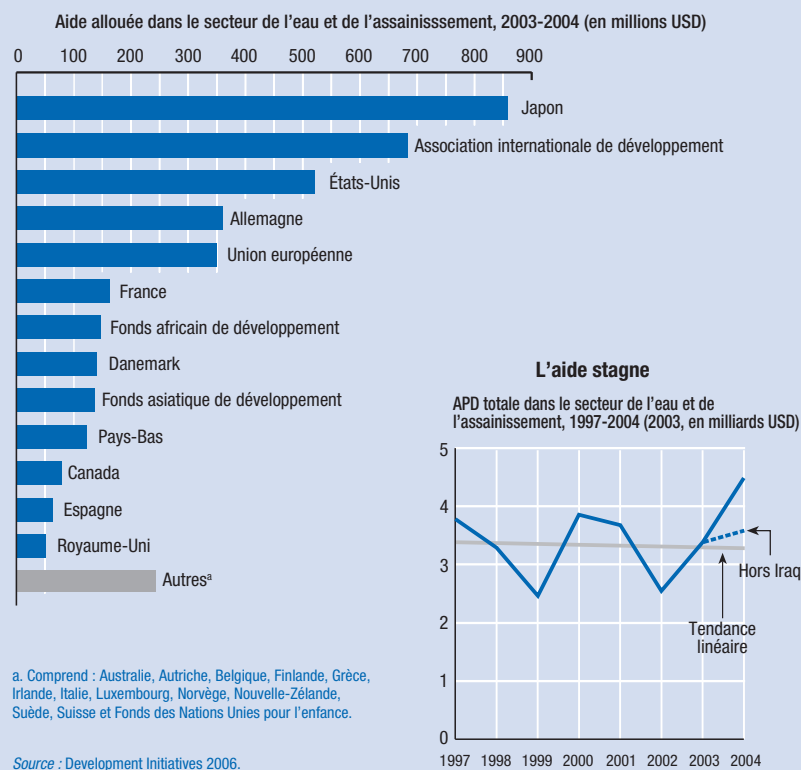


services dédiés à l'eau et à l'assainissement hors de portée des individus qui ont précisément besoin d'être desservis pour que la cible puisse être considérée comme atteinte. Des estimations récentes consacrées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement soulignent un écart majeur entre les besoins de financement et l'apport actuel dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne (schéma 1.23). 2015 étant dans moins de 10 ans, il faut combler cet écart de toute urgence en tenant compte du fait que l'investissement mettra un certain temps à entraîner une hausse de la couverture effective.

La plupart des bailleurs de fonds reconnaissent l'importance cruciale de l'eau et de l'assainissement pour le développement humain. Mais les apports d'aide brossent un tableau moins encourageant. Si l'on exclut l'important pic enregistré par l'aide au développement destinée à l'Iraq, le total de l'aide au développement dans le secteur de l'eau s'est monté à 3,4 milliards USD en 2004.⁶⁹ En termes réels, les niveaux d'aide sont aujourd'hui inférieurs à ceux de 1997, alors que la situation est tout autre dans le secteur de l'éducation, où les engagements d'aide ont doublé sur la même période, ou dans le secteur de la santé. La part de l'aide accordée à l'eau et à l'assainissement a également baissé par rapport à l'ensemble de l'aide au développement – de 8 % à 5 %. Et les apports d'aide internationale dédiés à ce secteur ont fortement fluctué, ce qui souligne l'imprévisibilité du financement. Certes, ce secteur se heurte à la concurrence de nombreuses autres demandes d'aide, mais la communauté des bailleurs de fonds reconnaît depuis longtemps l'importance de l'eau et de l'assainissement pour un large éventail d'objectifs de développement. Cette baisse de l'aide octroyée à l'eau et à l'assainissement marque donc une évolution inquiétante.

Le degré d'engagement des bailleurs de fonds à l'égard du secteur de l'eau et de l'assainissement varie

Schéma 1.24 Le degré d'engagement des bailleurs de fonds varie considérablement, et le niveau de financement est imprévisible



grandement. Ainsi, le Japon est de loin le premier donateur bilatéral : il a en effet consacré en moyenne 850 millions USD en 2003-2004 à l'aide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (schéma 1.24), ce chiffre représentant plus d'un cinquième de l'aide totale apportée dans ce secteur. Les donateurs multilatéraux représentent désormais environ un tiers des apports d'aide, contre 20 % il y a cinq ans, la Banque mondiale, avec le prêt à des conditions libérales octroyé par son Association internationale de développement, et l'Union européenne occupant à cet égard une place prédominante. Le changement d'orientation en faveur d'une aide multilatérale revêt une certaine importance au titre du financement des Objectifs du Millénaire pour le Développement car ce type d'assistance est davantage ciblé sur les pays à faibles revenus et l'Afrique subsaharienne que ne l'est l'aide bilatérale.

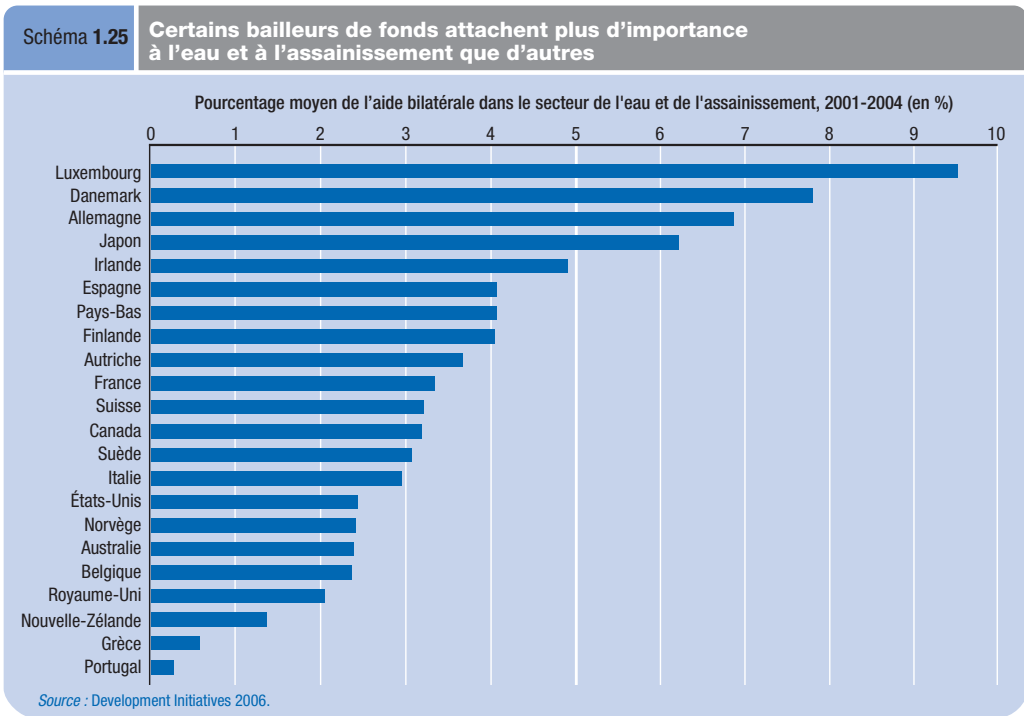
Ces chiffres masquent de fortes disparités parmi les bailleurs de fonds quant à la part de l'aide consacrée à l'eau et à l'assainissement. Au sein du Groupe des Huit, par exemple, l'Allemagne et le Japon investissent plus de 6 % de leur aide totale dans ce secteur, tandis que les États-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni n'investissent pas plus de 3 % (schéma 1.25).

La façon dont sont répartis les apports d'aide est importante si l'on veut venir à bout des contraintes qui pèsent sur le financement. Cet aspect suscite lui aussi

des préoccupations. Les apports d'aide sont fortement concentrés : seuls 20 pays reçoivent environ trois quarts de toute l'aide. Les 10 principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale reçoivent les deux tiers du total des dépenses. Quatre d'entre eux sont des pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure. L'Afrique subsaharienne, qui affiche l'écart de financement et le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement les plus importants, reçoit seulement environ un cinquième de l'aide. Comme c'est le cas pour les dépenses publiques destinées à l'eau et à l'assainissement, les apports d'aide sont orientés vers les populations urbaines. Le financement d'infrastructures de grande envergure dédiées au secteur de l'eau et de l'assainissement représente environ la moitié de toute l'aide accordée au secteur, ce qui indique que les populations urbaines sont largement favorisées.

Il importe d'être prudent pour évaluer la répartition actuelle de l'aide. Du point de vue du développement humain, établir des liens simplistes entre l'aide et les pays à faibles revenus peut être trompeur. Les pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure comme l'Afrique du Sud, le Maroc et la Tunisie sont tous d'importants bénéficiaires de l'aide accordée au secteur de l'eau et de l'assainissement – chacun d'entre eux connaît des problèmes sérieux et peut à ce titre prétendre à un soutien externe. Il en va de même pour des pays à faibles revenus tels que la Chine, l'Inde et le Viet Nam, qui reçoivent tous une part importante de l'aide bilatérale. La hausse de l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne ne devrait pas se faire aux dépens des requêtes légitimes émanant d'autres sources. De même, il est important d'éviter toute distinction simpliste entre une infrastructure de grande et de petite envergure. Du point de vue du développement, il est justifié de soutenir une infrastructure de grande envergure dédiée à l'eau et à l'assainissement dans le cadre d'une stratégie sectorielle globale : l'implantation de stations de traitement des eaux usées et de réseaux pour l'approvisionnement en eau et en assainissement ne constitue pas un luxe du développement.

Par ailleurs, la faible part de l'aide allouée à l'Afrique subsaharienne ne peut s'expliquer exclusivement par un parti pris des bailleurs de fonds. En effet, de nombreux gouvernements africains n'ont pas fait de ce secteur une priorité ou ne sont pas penchés sur le problème déjà ancien de fragmentation institutionnelle. Dans beaucoup de pays, des interactions malsaines entre gouvernements et bailleurs de fonds contribuent à marginaliser l'eau et l'assainissement. Les bailleurs préfèrent souvent accorder leurs fonds de manière prioritaire à des domaines dotés de plans sectoriels solides ou faisant l'objet d'une démarche sectorielle. Or, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ces plans sont chroniquement sous-développés, ce qui incite les donateurs à ne pas s'engager à cet égard. Pour sa part, le soutien limité qu'accordent les bailleurs de fonds réduit le potentiel de développement de démarches sectorielles,



d'où un cercle vicieux associant insuffisance de la planification et sous-financement.

En ce qui concerne le financement mondial de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, les tendances actuelles de l'aide au développement ont deux défauts. Le plus visible est l'important déficit de l'aide par rapport aux besoins de financement. D'après des évaluations basées sur une méthode empirique, les apports d'aide au secteur de l'eau et de l'assainissement devront augmenter d'environ 3,6-4 milliards USD par an avant que l'on puisse concevoir la réalisation de l'objectif, 2 milliards USD supplémentaires devant être alloués à l'Afrique subsaharienne. Il s'agit là d'une priorité immédiate. Sans aide supplémentaire, de nombreux gouvernements n'auront pas suffisamment de revenus pour réaliser les investissements initiaux nécessaires pour se rapprocher de l'Objectif du Millénaire pour le Développement. En outre, les réformes politiques et les investissements dans l'eau et l'assainissement mettent un temps considérable à produire des résultats.

Le second défaut repose sur le fait que l'aide est inévitablement orientée vers les pays où les bailleurs de fonds sont fort présents – plus spécifiquement, vers les pays dotés d'une masse critique de donateurs qui accordent un degré de priorité élevé au secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette observation est à la fois peu surprenante et significative. En effet, les pays dont le Japon est un partenaire majeur sont davantage susceptibles de se voir octroyer une aide pour leur secteur de l'eau et de l'assainissement. Il en résulte que dans les pays où les bailleurs de fonds sont peu engagés à l'égard du secteur de l'eau et de l'assainissement, les bonnes politiques ne sont pas toujours appuyées par une aide suffisante pour

ce secteur. Bien que de nombreux facteurs déterminent la répartition de l'aide, il est difficile de ne pas en conclure que, dans beaucoup de pays, les besoins financiers nationaux et les apports d'aide ne concordent pas. En 2004, une aide de 88 USD a été accordée au Ghana et en Tunisie pour chaque personne privée d'accès à une source d'eau potable ; le Burkina Faso et le Mozambique ont reçu 2 USD par personne, l'Afrique du Sud 11 USD, et le Tchad et le Nigeria entre 3 et 4 USD.

Les pessimistes de l'aide s'interrogent sur le rôle de l'aide au développement en termes d'amélioration du développement humain. Ce pessimisme est infondé. L'aide au développement internationale a joué un rôle clé en appuyant des avancées en matière d'accès à l'eau dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Ouganda – et elle continue de favoriser des progrès qui devraient conduire à un assainissement universel au Bangladesh et au Lesotho. Pour des millions d'individus vivant dans les pays les plus pauvres du monde, l'aide génère des résultats tangibles. Cela ne signifie toutefois pas que les bailleurs de fonds comme les destinataires de l'aide ne pourraient pas en faire davantage pour accroître l'efficacité de l'aide au développement. L'inadéquation de la coordination entre donateurs, une préférence, dans certains cas, pour la réalisation de missions par le biais de projets et non de programmes gouvernementaux et la conditionnalité de l'aide sont autant d'éléments qui diminuent l'impact de l'aide au développement et augmentent les coûts de transaction pour les gouvernements des pays en développement. En même temps, certains gouvernements n'ayant pas pu veiller à ce que les budgets soient dépensés conformément aux engagements, beaucoup de bailleurs de fonds hésitent désormais à accroître

Une planification nationale puissante constitue la base d'une initiative dynamique vouée à la réalisation de la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et, en définitive, de l'universalité de l'accès à l'eau et à l'assainissement

l'aide au titre de programmes. Mais dans beaucoup de pays, la qualité de l'aide s'améliore au fur et à mesure que les politiques nationales gagnent en efficacité.

Un autre élément pousse à l'optimisme, à savoir l'élan dont bénéficient les partenariats d'aide internationale élaborés depuis le lancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En 2005, lors du Sommet de Gleneagles, les dirigeants du G8 se sont engagés à doubler l'aide d'ici 2010, ce qui revient à apporter une aide supplémentaire de 50 milliards USD, la moitié du montant total étant réservée à l'Afrique subsaharienne. Des mécanismes innovants ont été élaborés pour concentrer l'aide au développement lors de la phase initiale au moyen de dépenses préfinancées inscrites au budget au titre des apports d'aide futurs. Étant donné l'intensité de capital des investissements dans le secteur de l'eau, la nécessité de concentrer l'aide lors de la phase initiale, et le temps de mise en œuvre des plans dédiés à l'eau et à l'assainissement, il est important de mobiliser une hausse précoce des dépenses d'aide – et de préfinancer les dépenses inscrites au budget pour des périodes ultérieures.

Les pays riches ont financé leur révolution du secteur de l'eau et de l'assainissement voilà plus d'un siècle en recourant à toute une série de mécanismes financiers innovants, notamment des obligations municipales qui leur ont permis de répartir les coûts sur une longue période. En ce début de XXI^e siècle caractérisé par la mondialisation, il est important que les nouveaux partenariats d'aide élaborés autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement fassent profiter les pays les plus pauvres d'opportunités identiques. La Facilité de financement internationale proposée par Gordon Brown, le chancelier de l'Échiquier, est un exemple parmi d'autres (cf. contribution spéciale).

Au-delà de l'aide, de nombreux pays se devront de mobiliser d'importantes sommes sur les marchés financiers nationaux. Dans certains cas, ces marchés sont limités et la perception des risques associés aux obligations émises par les municipalités ou les prestataires de services peut entraîner une hausse des taux d'intérêt à des niveaux prohibitifs. Les politiques nationales et une réglementation efficace des marchés financiers jouent à cet égard un rôle crucial. Les pays développés et les institutions financières multilatérales ont la possibilité de soutenir les efforts nationaux à l'aide de mesures propices à une réduction des risques et du coût de l'emprunt, par exemple au moyen de garanties de crédit (cf. chapitre 2).

Construction du partenariat mondial – arguments en faveur d'un plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement

Une planification nationale puissante constitue la base d'une initiative dynamique vouée à la réalisation de la cible fixée au titre des Objectifs du Millénaire pour le

Développement et, en définitive, de l'universalité de l'accès à l'eau et à l'assainissement. La mobilisation des ressources nationales, l'élaboration d'institutions efficaces, responsables et réactives et la mise en œuvre de stratégies propres à venir à bout des inégalités sont autant d'éléments essentiels pour le progrès de tous les pays. Mais pour certains pays, cela ne suffit pas. C'est la raison pour laquelle l'aide est si importante. D'une manière plus générale, la planification nationale et les efforts internationaux en matière d'aide pourraient bénéficier d'un plan d'action mondial plus général appliqué au secteur de l'eau et de l'assainissement.

La création d'un plan de cet ordre se justifie en partie par le statut secondaire accordé à la question de l'eau et de l'assainissement dans l'agenda du développement international, ainsi que par des enseignements tirés d'initiatives internationales menées dans d'autres domaines, notamment dans ceux du VIH/SIDA et de l'éducation.

Mis à part l'eau et l'assainissement, difficile de trouver un secteur aussi important pour le développement humain qui souffre d'un leadership mondial aussi limité. Le problème n'est pas un manque de conférences de haut niveau ou de communiqués ambitieux. Ceux-ci font traditionnellement partie du calendrier des rencontres internationales depuis plus de trente ans, soit depuis la première conférence des Nations Unies sur l'eau, organisée à Mar del Plata, en Argentine, en 1977, qui s'est conclue par l'adoption d'un plan d'action donnant naissance à la première Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. À ce jour, cette conférence reste une étape charnière en raison de l'influence qu'elle a eue. Toutefois, l'objectif impressionnant consistant à permettre à tout un chacun d'accéder à une eau salubre et à un système d'assainissement d'ici 1990, puis la réitération de ce même objectif demeuré irréaliste avec, cette fois-ci, une échéance fixée à l'an 2000, lors d'une autre conférence de haut niveau, ont révélé un écart important entre les objectifs fixés, d'une part, et la planification stratégique mise en œuvre pour les atteindre, d'autre part.

On constate depuis le milieu des années 1990 une multiplication des conférences sur le thème de l'eau. La création de deux importants partenariats internationaux – le Conseil mondial de l'eau et le Partenariat mondial pour l'eau – a permis d'organiser une série impressionnante de rencontres mondiales, telles que le Forum mondial de l'eau, une manifestation triennale qui s'est tenue à Mexico en 2006, et de rapports. L'eau a également occupé une place prédominante lors de réunions de l'ONU consacrées à des thèmes plus généraux, notamment le Sommet mondial pour le développement durable.

Il est pourtant difficile de ne pas conclure qu'aujourd'hui, tout comme dans les années 1970, l'écart reste très important entre les déclarations ministérielles et les communiqués émis à l'issue des conféren-

ces, d'une part, et les stratégies pratiques mises en œuvre pour permettre à chacun d'avoir accès à l'eau et à l'assainissement, d'autre part. Cela ne diminue en rien le rôle critique des conférences internationales en termes d'information et de sensibilisation des décideurs politiques et du public aux problèmes. Mais si l'on considère l'objectif ultime comme étant d'améliorer l'accès des femmes et des hommes démunis à l'eau, on constate que le résultat de ces initiatives est moins impressionnant – et dès lors, il devient difficile de défendre l'organisation de nouvelles conférences internationales dépourvues d'agenda clair apte à faire évoluer les choses.

Pour parler clairement, en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, le monde souffre d'un excédent de conférences et d'un manque d'action. Il souffre également d'une fragmentation. On dénombre pas moins de 23 agences de l'ONU chargées de la question de l'eau et de l'assainissement. Mis à part les problèmes de coordination et de coûts de transaction au sein des pays, la diversité des acteurs a empêché l'émergence de défenseurs internationaux puissants des questions d'eau et d'assainissement.

L'agenda des pays du G8 illustre parfaitement ce problème. Il y a trois ans, lors du Sommet d'Évian, le G8 a adopté un Plan d'action pour l'eau aux objectifs divers, afin d'« aider en priorité les pays qui font la preuve de leur engagement politique en faveur de l'eau potable et de l'assainissement de base ». ⁷⁰ Depuis, rien qui mérite l'appellation de « plan d'action » n'a été élaboré. Les niveaux d'aide stagnent, et aucune tentative crédible n'a été faite pour transformer les engagements pris lors des conférences internationales (notamment les Troisième et Quatrième Forums mondiaux de l'eau de 2003 et 2006 respectivement) en stratégies mondiales concrètes et à même d'engendrer des résultats.

Si tant est qu'il nous faille une preuve de la place limitée qu'occupe la question de l'eau et de l'assainissement dans l'agenda du G8, celle-ci nous a été apportée lors du Sommet de Gleneagles de 2005. Non seulement aucune référence n'a été faite aux points dont il avait été convenu à Évian, mais la question n'a même pas été évoquée dans le cadre de la stratégie du G8 consacrée à l'Afrique subsaharienne.

Alors qu'il reste encore dix ans avant l'échéance de 2015, il est temps d'agir conformément aux engagements pris à l'égard de l'élaboration d'un plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement. Cela ne signifie pas qu'il faille créer des processus de planification complexes, bureaucratiques et descendants ; il s'agit plutôt de fournir un outil institutionnel pour que les efforts internationaux entraînent une mobilisation des ressources et un renforcement des capacités et, surtout, donnent de l'élan à l'action politique en accordant à la question de l'eau et de l'assainissement une place plus conséquente au sein de l'agenda du développement.

Quel que soit le cadre mondial envisagé, il importe que ses fondements se situent au niveau national et qu'il repose sur des processus de planification nationaux. Il doit également s'appuyer sur un réel partenariat pour le développement. En dernière analyse, il incombe aux gouvernements nationaux de veiller à fournir des plans nationaux crédibles et à élaborer des institutions transparentes et responsables pour mettre ces plans en œuvre. Mais le principe central qui régit les Objectifs du Millénaire pour le Développement est que les gouvernements qui se sont engagés à l'égard du progrès ne doivent pas être freinés faute de soutien international ou de ressources financières. L'élaboration d'un plan d'action mondial contribuerait à transformer cet engagement en une action tangible.

Les initiatives actuelles fournissent un point de référence utile. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et, dans une mesure moins impressionnante mais néanmoins importante, l'Initiative pour l'accélération de l'éducation ont tous les deux engendré des résultats tangibles. ⁷¹ Aucun des deux ne s'appuie sur une structure organisationnelle de grande envergure. Le Fonds mondial repose sur une structure très peu bureaucratique, il n'a pas de personnel en poste dans les différents pays, et son rôle est uniquement d'être un instrument dédié au financement et au renforcement des capacités. Il s'appuie sur des stratégies gouvernementales et s'attache à renforcer le rôle de la société civile. Le Fonds mondial apporte une valeur ajoutée en cela qu'il sert d'interface pour l'action politique en mobilisant des ressources pour soutenir les bonnes politiques et en renforçant les capacités. De même, l'Initiative fast-track a contribué à réduire les écarts de financement et à coordonner le soutien des donateurs en matière d'éducation dans une douzaine de pays. ⁷²

Comment pourrait fonctionner un plan d'action mondial dédié à l'eau et à l'assainissement ? Et dans quelle mesure un tel plan contribuerait-il à améliorer la vie des personnes démunies ? En termes opérationnels, un plan mondial rapprocherait les bailleurs de fonds au sein d'une entité multilatérale unique organisée sous les auspices des agences des Nations Unies pertinentes, de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Il s'agirait surtout de mettre à disposition des ressources et un soutien propices au renforcement des capacités, ainsi qu'un service de coordination et un outil cohérent, plutôt que de créer de nouvelles bureaucraties.

Un cadre mondial bien ancré au niveau des pays ainsi que dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement pourrait fournir une plate-forme propice à la résolution des problèmes politiques et institutionnels ainsi que des difficultés de financement, en même temps que les pays cherchent à intensifier leurs stratégies dédiées à l'eau et à l'assainissement et à accélérer le progrès. Opter pour une initiative à l'échelon mondial n'empêche pas qu'il faille partir du niveau local. Mais on peut s'appuyer

Alors qu'il reste encore dix ans avant l'échéance de 2015, il est temps d'agir conformément aux engagements pris à l'égard de l'élaboration d'un plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement

Du Japon à l'Union européenne, en passant par les États-Unis, les habitants des pays développés tiennent pour acquis un approvisionnement en eau salubre et un système sanitaire de base. Mais à travers le monde, trop d'individus restent privés d'un accès à ces droits de l'Homme fondamentaux. Le présent Rapport étudie en profondeur les coûts économiques et sociaux d'une crise de l'eau et de l'assainissement.

Non seulement l'eau et l'assainissement sont essentiels à la vie humaine, mais ils constituent également les fondements du développement de tout pays. C'est pourquoi l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement vise spécifiquement à réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès de manière durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement sûrs d'ici 2015.

Le manque d'eau salubre et d'assainissement affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles, traditionnellement responsables de la corvée d'eau pour toute la famille. Dans le cas des filles en âge de scolarisation, le temps passé à se rendre à la source d'eau la plus proche (située parfois à plusieurs heures de chez elles) est autant de temps qu'elles ne passeront pas à recevoir une éducation, ce qui les prive de l'opportunité d'obtenir un travail et d'améliorer leur état de santé et leur niveau de vie, ainsi que ceux de leur famille. Les écoles sans accès à une eau salubre ou à un système d'assainissement illustrent avec force les interdépendances entre le développement humain et les Objectifs du Millénaire pour le Développement : impossible de développer des systèmes d'éducation efficaces si les enfants sont constamment malades et absents. Et l'on ne peut pas parvenir à une éducation universelle si les filles doivent rester à la maison parce que l'absence de blocs sanitaires séparés préoccupe leurs parents.

Aujourd'hui, le lien entre eau salubre, amélioration de la santé et prospérité accrue est bien compris. Nous disposons des connaissances, des technologies et des ressources financières pour faire de l'eau salubre et de l'assainissement une réalité pour tous. Nous devons désormais faire preuve d'une volonté politique d'agir qui soit à la hauteur des ressources dont nous disposons.

L'infrastructure nécessaire à un système efficace dédié à l'eau et à l'assainissement à travers tout le pays (des conduites d'eau jusqu'aux stations de pompage, en passant par les stations d'épuration des eaux d'égout) exige des investissements d'une ampleur qui dépasse largement les capacités financières des pays les plus pauvres. En outre, elle appelle d'importants investissements initiaux ainsi que des coûts d'entretien sur une période prolongée. Étant donné la forte proportion d'habitants des pays en développement qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement et qui survivent avec moins d'1 USD par jour, les redevances imposées aux usagers ne peuvent aucunement permettre une prise en charge de ces coûts initiaux.

En 2005, les gouvernements de pays développés ont promis d'accroître le montant global de l'aide accordée au développement. L'Union européenne s'est engagée à faire passer l'aide qu'elle octroie à 0,7 % de son revenu d'ici 2015. Le G8 a décidé de se mobiliser pour doubler l'aide consacrée à l'Afrique d'ici 2010. En prenant cet engagement, le G8 a reconnu que l'une des finalités de cette aide était de veiller à ce que les populations des pays en développement aient accès à de l'eau salubre et à un système d'assainissement. Cependant, une hausse « conventionnelle » des budgets d'aide apportés par les bailleurs de fonds ne suffira pas à fournir les ressources supplémentaires et à réaliser les objectifs qui ont été fixés en matière de niveau d'assistance. La création de mécanismes de financement innovants s'impose pour pouvoir concrétiser et avancer la fourniture du financement urgent requis au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement – situation on ne peut plus manifeste dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Pour dire les choses comme elles sont, le monde ne peut attendre que se produise un afflux progressif du financement pour pouvoir commencer à résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement. C'est aujourd'hui que cette crise tue des enfants et freine le développement

– nous nous devons d'agir sans plus tarder. C'est la raison pour laquelle une série de mécanismes de financement innovants ont été envisagés et mis en œuvre avec pour objectif de mobiliser immédiatement le financement du développement. La Facilité de financement internationale (FFI) en est un exemple.

La FFI mobilise des ressources sur les marchés financiers internationaux en émettant des obligations à long terme qui sont remboursées par les pays donateurs sur 20 à 30 années. Une masse critique de ressources peut ainsi être immédiatement mise à la disposition d'un investissement dans le développement, tandis que le remboursement s'effectue sur une période plus longue à partir des budgets d'aide des pays développés.

Les principes de ce mécanisme de concentration des dépenses en début de période ont déjà été appliqués au programme FFI pour la vaccination ; un investissement immédiat de 4 milliards USD supplémentaires dans les vaccins contre les maladies évitables permettra de sauver 5 millions de vies d'ici 2015, un résultat époustoufflant, et encore 5 millions par la suite.

Ces principes sont également susceptibles d'être pertinents dans le contexte de l'eau. Le taux de rendement des investissements initiaux dans le secteur de l'eau et de l'assainissement compenserait largement le coût de l'emprunt sur les marchés obligataires, même en tenant compte des intérêts. En effet, l'OMS estime qu'un investissement d'1 USD dans le secteur de l'assainissement et de l'hygiène des pays à faibles revenus engendre en moyenne un taux de rendement tournant autour des 8 USD. Il s'agit là d'un bon investissement quel que soit le système comptable auquel on se réfère.

La mobilisation de ressources provenant des marchés financiers afin d'en faire bénéficier le secteur de l'eau et de l'assainissement n'est pas un phénomène nouveau. En effet, les pays industriels ont recouru aux émissions obligataires et aux marchés financiers pour financer les investissements dans l'infrastructure dédiée à ce même secteur au début du siècle dernier. Et récemment, des pays comme l'Afrique du Sud ont émis des obligations municipales pour accroître rapidement la masse critique des ressources dédiées à ce type d'investissements.

Il nous faut bien évidemment reconnaître que les nouveaux partenariats conclus dans le secteur de l'aide et qui sont à la base des Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent un contrat réciproque. Les deux parties ont des obligations et des responsabilités à assumer. Les pays en développement devraient être jugés sur leur capacité à utiliser les ressources de l'aide avec efficacité et transparence dans le but de faire accéder les plus pauvres à une eau salubre et à un système d'assainissement. Mais les pays en développement et leurs citoyens sont en droit de compter sur un soutien des bonnes politiques au moyen d'un apport d'aide prévisible à la mesure du défi.

Les pays développés, quant à eux, devraient être jugés non seulement sur leur volonté de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement mais aussi sur leur contribution à l'apport des ressources nécessaires à leur réalisation. En contribuant à fournir de l'eau salubre et un système d'assainissement de base, ils pourront ainsi montrer que leurs promesses ne sont pas un simple phénomène de mode, et qu'il s'agit bien de l'engagement de toute une génération.



Gordon Brown, député, chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni



Ngozi Okonjo-Iweala, ancien ministre des Finances, Nigeria

sur le pacte fondamental conclu au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, selon lequel de bonnes politiques et une intention sérieuse de tenir ses engagements au niveau national permettent de s'attirer le soutien de la communauté internationale. Pour les pays dont les gouvernements s'engagent à agir, un tel plan pourrait engendrer des bénéfices croisés :

- *Dynamiser l'engagement international et mettre davantage en évidence la question de l'eau et de l'assainissement.* L'adoption d'un plan d'action par le G8 et la communauté des bailleurs de fonds en général permettrait de souligner l'importance cruciale de l'eau et de l'assainissement pour le projet mené au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. S'il est conçu et mis en œuvre convenablement, ce plan pourrait faire pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ce que le Fonds mondial a fait pour le VIH/SIDA, c'est-à-dire servir d'interface institutionnelle afin de sensibiliser davantage au problème de l'eau et de l'assainissement. Il pourrait fortement signaler aux gouvernements nationaux que ce secteur est appelé à devenir une priorité croissante, les incitant par là même à renforcer la planification nationale à son égard. En termes de politiques, un plan mondial pourrait concourir à l'identification de stratégies générales constituant des meilleures pratiques pour mettre un terme aux inégalités et accélérer les avancées, et ainsi engendrer un cadre indicatif mondial sur lequel tout exercice d'évaluation des politiques pourrait s'appuyer. Le suivi de la mise en œuvre et des avancées réalisées par ces stratégies serait alors placé au centre des discussions portant sur la question de l'eau et de l'assainissement lors des réunions conjointes du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ainsi que lors des rencontres du G8.
- *Effectuer un suivi de la performance.* Les donateurs d'aide exigent à juste titre un degré élevé de responsabilité et de transparence de la part des bénéficiaires. En revanche, la communauté des bailleurs de fonds se soumet à des normes bien moins strictes. Ainsi, il n'existe pas de mécanisme permettant de demander des comptes aux pays développés quant à la fourniture d'aide conformément à leurs engagements, ou quant à la qualité de cette aide. Le plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement engendrerait la création d'un tel mécanisme. Il inclurait un bilan annuel de la performance des donateurs, en deux parties : premièrement, un examen serait réalisé par les bénéficiaires de l'aide, qui porterait sur le degré de conformité, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, des bailleurs de fonds par rapport aux directives plus générales de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que par rapport aux objectifs adoptés en 2005 pour améliorer l'efficacité de l'aide – ce, en augmentant le soutien budgétaire et

la prévisibilité des flux de l'aide et en réduisant les coûts de transaction grâce à une amélioration de l'harmonisation et de la coordination. Deuxièmement, ce bilan se composerait d'évaluations indépendantes des programmes d'aide par rapport aux objectifs fixés au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des stratégies nationales, afin de contribuer à mieux faire comprendre aux bailleurs de fonds et aux bénéficiaires de l'aide ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

- *Mobiliser des ressources supplémentaires pour l'aide.* Le plan d'action mondial servirait d'interface aux efforts internationaux en permettant d'aligner les ressources externes requises au titre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement sur les écarts de financement de chaque pays. À cette fin, l'élément clé consiste à susciter un engagement fiable et de longue durée à l'égard de ressources qui ne seront octroyées qu'aux pays qui adoptent et mettent en œuvre des plans de réforme crédibles. La force des engagements préalablement pris par les bailleurs de fonds signalera à chaque pays que s'il tient lui-même ses propres engagements, les bailleurs de fonds assureront un financement.

Étant donné que l'expansion de l'accès à l'eau et à l'assainissement exige des investissements initiaux majeurs mais que ses bénéfices se font sentir à plus longue échéance, le secteur suscite parfois moins d'intérêt que des projets d'investissements plus immédiats et tangibles dont les dirigeants politiques peuvent plus facilement s'attribuer le mérite. Un financement garanti peut renforcer l'autorité des réformateurs en fournissant l'effet de levier associé à un engagement à l'égard d'un soutien financier externe. L'un des éléments primordiaux du plan serait un calendrier concret précisant les échéances de la hausse de l'aide en matière d'eau et d'assainissement à raison de 3,4-4 milliards USD par an au cours de la décennie à venir, avec des dispositions relatives à la concentration de l'apport de capitaux lors des premières phases décisives. L'Afrique subsaharienne se situerait au centre du plan d'action mondial, non seulement parce que 1,5-2 milliards USD supplémentaires seraient mobilisés, mais également parce que la question de l'eau et de l'assainissement se retrouverait au cœur de la stratégie pour l'Afrique qui a été adoptée lors du Sommet du G8 de Gleneagles. La plan mondial fournirait un cadre dédié à l'aide liée à des obligations de résultats, les bénéficiaires de l'aide créant des points de référence clairs en matière de performance, conformément à leurs plans nationaux, et les bailleurs de fonds se devant de respecter ces points de référence pour tenir leurs engagements (cf. contribution spéciale de Gordon Brown et Ngozi Okonjo-Iweala).

- *Mobiliser des ressources intérieures.* Le plan d'action mondial viendrait soutenir et compléter la mobi-

Un plan mondial pourrait concourir à l'identification de stratégies générales constituant des meilleures pratiques pour mettre un terme aux inégalités et accélérer les avancées

S'il reste bien évidemment à débattre de la forme précise que pourrait revêtir un tel plan mondial, il est important de noter que le maintien du statu quo ne devrait plus être considéré comme une option

lisation de ressources intérieures. Pour les pays à revenus moyens et certains pays à faibles revenus, les marchés financiers nationaux représentent une source potentielle de financement à long terme. Étant donné que les revenus de l'eau et de l'assainissement sont perçus en devise nationale, il est important que l'emprunt destiné à soutenir cet investissement soit lui aussi en devise nationale plutôt qu'étrangère – l'un des durs enseignements tirés de l'échec de plusieurs épisodes de privatisation. Le problème est que la perception d'un risque de marché et l'insuffisance des marchés financiers locaux peuvent entraîner à la fois une hausse du coût de l'emprunt et une baisse du flux des ressources disponibles. Un soutien international par le biais d'institutions multilatérales et bilatérales peut atténuer ces effets en conférant des garanties de crédit aux services collectifs ou aux entités municipales pour leur permettre de bénéficier de la notation AAA. Cette approche est de plus en plus utilisée depuis quelques années (cf. chapitre 2). S'il est vrai qu'un plan d'action mondial n'institutionnaliserait pas l'octroi de crédits, il pourrait néanmoins conférer un cadre propice à la coordination et au soutien de partenariats publics-privés et à la fourniture de conseils techniques.

- *Soutenir le développement des capacités et la planification nationale.* La lutte contre le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement pose à nombre des pays les plus pauvres de gros problèmes de planification. Les vestiges de la fragmentation, d'un développement institutionnel insuffisant et d'un sous-investissement dans le renforcement des capacités techniques sont en eux-mêmes un obstacle au progrès. Dans les domaines du VIH/SIDA et de l'éducation, des initiatives mondiales ont apporté un soutien technique et une aide au renforcement des capacités afin d'encourager l'éligibilité à l'assistance au développement. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le cadre du plan mondial servirait à appuyer une planification sectorielle et à mobiliser des ressources en vue d'un renforcement des capacités. Tout comme pour les questions du VIH/SIDA et de l'éducation, un programme vertical puissant faciliterait la diffusion des meilleures pratiques, la responsabilité, l'évaluation de la performance et la communication auprès des parties prenantes politiques et de la société civile. Il contribuerait également à assurer que les ressources octroyées au titre de l'aide viennent s'ajouter au financement global au lieu de se substituer aux ressources gouvernementales.
- *Améliorer la cohérence et la coordination entre bailleurs de fonds.* Au niveau national, un cadre de planification mondial crédible fournirait aux bailleurs de fonds un instrument qui leur permettrait d'aligner leurs différents programmes dans

le cadre d'une stratégie nationale, en appuyant les efforts actuellement déployés pour harmoniser les procédures dont font l'objet les bailleurs de fonds et les exigences en matière de compte rendu. Il donnerait naissance à une série commune de normes, réduisant ainsi les coûts de transaction associés à la multiplicité des rapports exigés par les différents donateurs – et évitant toute duplication de projets et d'efforts parmi les bailleurs de fonds désireux de soutenir leurs programmes de prédilection. Le cadre de planification mondial aiderait également à identifier les décalages entre l'aide allouée et les engagements gouvernementaux. Il offrirait un véhicule multilatéral permettant de combler les écarts de financement des pays mal desservis par l'aide bilatérale – comme cela se fait au titre du Fonds mondial et de l'Initiative fast-track.

Les développements récents en Afrique subsaharienne soulignent le potentiel que représente un pacte dédié à l'eau et à l'assainissement. Reconnaisant que le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement freine des avancées en matière de santé, d'éducation et de croissance économique, la Banque africaine de développement a créé un Fonds spécial pour l'eau pour encourager un rapprochement vers l'Objectif du Millénaire pour le Développement et l'approvisionnement universel d'ici 2025. Un plan d'action indicatif à moyen terme a été mis au point pour la période 2005-09 par l'intermédiaire du Conseil des ministres africains de l'Eau et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. À l'issue de plusieurs négociations distinctes menées auprès de huit bailleurs de fonds, la Banque africaine de développement a reçu des engagements de l'ordre de 50 millions USD pour des périodes allant de un à trois ans, alors que l'objectif est de 615 millions USD.⁷³ Un cadre mondial appuyé par des bailleurs de fonds de grande envergure contribuerait à la fois à réduire les coûts de transaction et à obtenir un financement d'un montant correspondant aux besoins.

Un plan d'action mondial pour l'eau et l'assainissement n'est pas une fin en soi. C'est un moyen d'améliorer l'efficacité de la coopération internationale et de développer des partenariats d'aide pour aider le monde à se mettre sur la voie de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement et à progresser vers un accès universel à l'eau et à l'assainissement. Alors que moins de dix ans nous séparent de l'échéance de 2015, un plan d'action mondial pourrait fournir aux partenariats d'aide un cadre de longue durée et prévisible afin d'encourager le progrès humain, les bénéfices s'en faisant ressentir depuis le secteur de l'eau et de l'assainissement jusqu'à d'autres domaines associés au développement humain. S'il reste bien évidemment à débattre de la forme précise que pourrait revêtir un tel plan mondial, il est important de noter que le maintien du statu quo ne devrait plus être considéré comme une option.



2

**L'eau destinée à la
consommation humaine**

« Il nous semble être de notre devoir de déclarer que la vente d'eau à des prix élevés va à l'encontre des intérêts de la santé publique. L'accès à une eau pure et abondante, à un prix abordable pour tous, est l'un des outils les plus puissants pour promouvoir la santé de chaque communauté. »

Comité de santé de Caroline du Nord, 1898

L'eau destinée à la consommation humaine

Le débat sur les mérites relatifs des secteurs public et privé détourne l'attention de l'incapacité des prestataires de services de distribution d'eau, tant publics que privés, à remédier au déficit mondial de l'accès à l'eau

Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, « le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun »¹. Ces cinq attributs fondamentaux sont les garants de la sécurité de l'approvisionnement en eau. Ils constituent également les critères d'évaluation de ce droit de l'Homme qui est violé massivement et systématiquement sur une grande partie de la planète. Pour près d'1,1 milliard de personnes, un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, en eau salubre et de qualité acceptable n'est qu'un vœu pour l'avenir, et non pas une réalité du présent.

L'accès universel à l'eau constitue l'un des grands défis de développement que devra relever la communauté internationale en ce début de XXI^e siècle. L'accès limité représente un frein à la croissance économique, une source de profondes inégalités en fonction du niveau de richesse et du sexe, mais aussi l'un des principaux obstacles ralentissant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (cf. contribution spéciale du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan). Des pays entiers sont paralysés par l'interaction fatale entre l'insécurité de l'alimentation en eau et la pauvreté. Les arguments moraux, éthiques et normatifs qui permettront de changer cette situation supposent la reconnaissance du fait que l'eau salubre est un droit de l'Homme et une condition indispensable pour acquérir d'autres droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et d'autres dispositions internationales de portée plus vaste. Pourquoi les progrès sur la voie de l'accès universel à l'eau sont-ils si inégaux et si lents ?

Pendant de nombreuses années, le débat à propos de cet enjeu a été dominé par des considérations sur les mérites relatifs des services d'approvisionnement publics et privés. Au cours des années 1990, la privatisation a été largement défendue comme solution aux échecs de l'approvisionnement public. Les partisans de la privatisation affirmaient que les services privés engendreraient un gain d'efficacité, généreraient de nouveaux flux financiers et assureraient une responsabilisation accrue. Les expériences

ont été variables et l'approvisionnement privé ne s'est pas révélé être la solution miracle. Dans de nombreux cas, les avantages escomptés du secteur privé en termes d'efficacité, de financement et de gouvernance ne se sont pas matérialisés. Parallèlement à cela, les problèmes de l'approvisionnement public sont indéniables dans bon nombre de pays. Bien trop souvent, les prestataires de services publics conjuguent inefficacité, irresponsabilité et inéquité, en fournissant une eau bon marché aux groupes à hauts revenus et un service de piètre qualité – ou aucun service du tout – aux populations pauvres. Du point de vue des familles pauvres, le débat sur les mérites relatifs des secteurs public et privé détourne l'attention d'une préoccupation plus fondamentale : l'incapacité des prestataires de services de distribution d'eau, tant publics que privés, à remédier au déficit mondial de l'accès à l'eau.

En définitive, il incombe aux gouvernements nationaux de garantir le respect progressif du droit à l'eau, en mettant en place un cadre législatif et réglementaire s'appliquant à tous les prestataires de services, publics et privés. Ce cadre doit effacer deux obstacles, décrits au chapitre 1, qui ont été masqués par le débat public-privé.

Le premier obstacle est l'inégalité. Les ménages pauvres sont invariablement moins susceptibles d'être reliés à une source d'eau potable, soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens, soit parce qu'ils vivent au-delà du réseau de distribution. Il

Nombreux sont ceux qui considèrent l'eau comme un confort allant de soi : ils ouvrent le robinet et l'eau coule ou ils se rendent au supermarché et choisissent parmi des dizaines de marques d'eau en bouteille. Mais pour plus d'un milliard de personnes sur cette planète, l'eau salubre est inaccessible. En outre, quelque 2,6 milliards d'individus n'ont pas accès à des installations d'assainissement adéquates. Les conséquences sont désastreuses. Pas moins de 2 millions d'enfants meurent chaque année des suites de maladies liées à l'eau insalubre et au manque d'assainissement – ce nombre étant bien plus élevé que le bilan de la mortalité infantile provoquée par des conflits violents. Pendant ce temps, aux quatre coins du monde, la pollution, la surconsommation et la mauvaise gestion de l'eau influent négativement sur la quantité et la qualité de l'eau.

C'est dans cet esprit qu'à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau en 2004, j'ai institué un Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement. Fort de 20 membres, ce Conseil regroupe des experts techniques, des personnalités éminentes et d'autres spécialistes ayant démontré leur capacité à faire mouvoir les rouages de la machine gouvernementale. Il a été présidé avec grand talent par l'ancien Premier ministre japonais, M. Ryutaro Hashimoto, jusqu'à son décès prématuré en juillet 2006. Malgré cette perte tragique, le Conseil consultatif poursuit sa mission en collaborant étroitement avec les Nations Unies, les institutions internationales et régionales, les gouvernements nationaux, les médias, le secteur privé et la société civile au sens large. Sa mission est triple : susciter une prise de conscience, mobiliser des moyens et favoriser le renfor-

cement des capacités. La crise de l'eau – comme de nombreux enjeux de notre monde – ne peut se résoudre complètement qu'à travers des partenariats associant engagements nationaux et actions internationales.

L'ampleur considérable des problèmes liés à l'eau et à l'assainissement que nous examinons aujourd'hui ne doit pas cacher le drame que vivent les citoyens ordinaires. Le *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année nous rappelle à point nommé et avec force que la crise mondiale de l'eau a un visage humain : le visage de l'enfant souffrant de diarrhée potentiellement mortelle, de la petite fille privée de scolarité parce qu'elle doit aller puiser l'eau ou de la maman dans l'impossibilité d'exploiter son potentiel car elle passe le plus clair de son temps à soigner sa famille malade à cause de l'eau polluée. Les Nations Unies se sont profondément engagées pour cette cause. L'accès à l'eau salubre est un besoin vital et un droit de l'Homme fondamental. L'eau et l'assainissement figurent au cœur de notre quête visant à permettre à tous les citoyens du monde, et pas uniquement aux quelques plus chanceux, de vivre dans la dignité, la prospérité et la paix.



Kofi A. Annan
Secrétaire général
Nations Unies

existe également une relation inverse entre le prix et la capacité financière : des millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète paient leur eau à un prix figurant parmi les plus élevés au monde, et cela au détriment de leur potentiel productif et de leur bien-être. Si l'eau est un droit de l'Homme, elle doit être un droit du citoyen protégé pour tous, indépendamment de la richesse, de la capacité financière, du genre ou du lieu géographique.

Le second obstacle est l'autonomisation. Les droits de l'Homme peuvent constituer un puissant moteur de changement. Toutefois, ils doivent être garantis non seulement par des déclarations normatives, mais également par la législation, les systèmes réglementaires et les régimes de gouvernance qui obligent les gouvernements et les prestataires de services de distribution d'eau à rendre des comptes à tous les citoyens, y compris aux pauvres. Trop souvent, le langage des droits de l'Homme sert d'écran de fumée derrière lequel les droits des pauvres sont bafoués par des institutions faisant peu ou pas du tout preuve d'un sens des responsabilités.

Il est possible d'accélérer la marche vers un accès universel à l'eau. De nombreux pays ont accompli de rapides progrès en ce sens, tant dans des zones urbaines que rurales. Des partenariats public-privé novateurs ont étendu l'accès à l'eau dans certaines régions du globe parmi les plus démunies. Mais ces avancées sont fragmentaires. Il est urgent que davantage de gouvernements reconnaissent la réalité de la

crise touchant la sécurité de l'alimentation en eau et se penchent, en parallèle, sur la nécessité d'élaborer des stratégies nationales capables de mettre fin à cette crise.

L'extension des infrastructures de distribution aux populations privées d'un « approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable » soulève d'épineuses questions de financement. L'eau est peut-être un droit de l'Homme, mais quelqu'un doit financer les investissements et couvrir les frais d'exploitation : soit les utilisateurs, soit les contribuables et les gouvernements. Par ailleurs, les investissements nécessaires se font en bloc, exigeant un financement initial avec des périodes de remboursement s'étalant sur 20 ans ou plus. Dans les pays où la majorité des habitants non desservis vit sous le seuil de pauvreté et où les finances gouvernementales sont limitées, cette situation pose des problèmes dépassant la question de l'approvisionnement public ou privé. Il en va de même, dès lors, pour la mise en place de systèmes réglementaires responsables et transparents, qui rendent les pauvres autonomes et imposent des obligations aux prestataires de services de distribution.

Le défi qui consiste à accélérer les progrès se fait de plus en plus urgent dans la mesure où il reste moins de 10 ans avant l'échéance de 2015 pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Une décennie représente une longue période en

politique, mais c'est un délai très court pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies destinées à réduire de moitié la population privée d'accès à l'eau à l'échelle mondiale. Le danger est que le retard accumulé ne place les Objectifs du Millénaire pour le Développement hors d'atteinte, faisant avorter les avancées dans d'autres domaines et perpétuant une forme de carence qui retarde les progrès humains dans la lutte contre l'extrême pauvreté, les inégalités et les menaces pour la santé publique (cf. contribution spéciale du président brésilien, M. Luiz Inácio Lula da Silva).

Ce chapitre se penche sur certains enjeux liés à la gouvernance et au financement qu'il convient d'affronter en vue de pouvoir garantir à chacun le droit de l'Homme qu'est le droit à l'eau. Il pose d'abord une question qui touche au cœur même du problème de la violation du droit humain à l'eau

: pourquoi les pauvres paient-ils plus cher ? La réponse à cette question implique de comprendre où les populations démunies puisent leur eau et quelles structures de marché elles exploitent. Partant de cette réponse, il est possible d'élaborer des politiques publiques capables de s'attaquer aux inégalités sous-jacentes. Le présent chapitre aborde ensuite le débat plus vaste sur la gouvernance de l'eau et les prestataires de services de distribution. Nous considérons que les secteurs privé et public ont tous deux un rôle à jouer pour faire respecter le droit à l'eau, bien que la responsabilité finale incombe aux gouvernements. La dernière partie du chapitre démontre que l'expérience ne doit pas nécessairement guider les réalisations futures. Les politiques pertinentes portent leurs fruits et il est possible d'accomplir rapidement des progrès, pas uniquement dans les villes mais également dans les campagnes qui sont délaissées.

Contribution spéciale

L'eau salubre, accessible et abordable constitue un droit de l'Homme et un pilier du développement économique et social

L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement a représenté une victoire pour la coopération internationale et le triomphe des valeurs de solidarité humaine sur la doctrine de l'indifférence morale. Néanmoins, nous serons jugés sur les résultats que nous obtenons, pas sur les promesses que nous avons faites. Et disposant de moins d'une décennie d'ici 2015, nous devons affronter une vérité gênante : la communauté mondiale est encore loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'exemple le plus criant pour illustrer ce constat est l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Aucun d'entre nous ne devrait tolérer un monde dans lequel 1,8 million d'enfants meurent chaque année de diarrhée, dont beaucoup simplement par manque d'eau salubre et de sanitaires ; un monde dans lequel des enfants sont privés d'une éducation de base et des millions de personnes sont victimes de la pauvreté et de la maladie.

Au Brésil, nous essayons de traiter le problème de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de notre politique plus large visant à créer une société plus juste, moins divisée et plus humaine. Nous sommes sur la bonne voie. Le taux de couverture en eau potable et en assainissement s'améliore dans le pays et la nouvelle législation rendra les prestataires de services de distribution d'eau plus responsables envers les citoyens qu'ils desservent. Quant à l'assainissement, le système instauré au Brésil continue à prendre de l'envergure et les investissements dans ce secteur ne cessent de se multiplier.

Je ne souligne ces éléments ni pour présenter le Brésil en modèle à suivre par d'autres, ni pour prétendre que nos difficultés sont entièrement résolues. Nous sommes bien conscients qu'il nous reste beaucoup à faire pour étendre l'accès à l'eau et à l'assainissement aux populations les plus pauvres, notamment dans les régions rurales. Mais en ma qualité de président, je voudrais insister sur le fait que l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau et à l'assainissement fait, selon moi, partie intégrante des stratégies de réduction des inégalités, d'éradication de la pauvreté et de distribution plus large des bénéfices de la croissance. Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement en tant que repères obligatoi-

res pour toutes les politiques gouvernementales, y compris celles ayant trait à l'eau et à l'assainissement.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 2006* expose de façon percutante les coûts qu'entraîne le déficit de l'accès à l'eau et à l'assainissement à l'échelle mondiale. Il y a lieu de combler ce déficit le plus rapidement possible si nous voulons tenir notre promesse relative aux Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015. Les gouvernements nationaux doivent consentir davantage d'efforts. La communauté internationale doit, elle aussi, aller de l'avant en offrant de nouvelles aides, des transferts de technologies, des ressources de renforcement des capacités ainsi que des partenariats. J'appuie l'appel pour que l'on place l'enjeu de l'eau et de l'assainissement au centre de l'agenda mondial pour le développement, au sein d'un plan d'action global ciblant les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Une telle démarche aiderait à mobiliser des moyens et à concentrer les esprits sur ce défi qui nous concerne tous.

L'accès à une eau salubre, accessible et abordable est un droit de l'Homme. Il s'agit en outre d'un des piliers du développement économique et social. La consolidation de ces piliers n'est pas toujours chose aisée : elle suppose un leadership politique et elle est coûteuse. Si nous n'investissons pas aujourd'hui un certain capital politique et financier, nous paierons demain le prix fort des occasions manquées en termes de progrès social et de croissance économique.



Luiz Inácio Lula da Silva
Président de la République fédérative du Brésil

Dans le monde en développement, le combat quotidien pour accéder à l'eau épuise en permanence les ressources humaines, financières et physiques des familles pauvres

Pourquoi les pauvres paient-ils plus cher mais reçoivent-ils moins d'eau ?

Pourquoi 1,1 milliard de personnes n'ont-elles pas accès à une eau potable en suffisance pour répondre à leurs besoins élémentaires ? Et pourquoi tant d'êtres humains sont-ils obligés de se tourner vers des sources d'eau mettant en danger leur santé et parfois leur vie ?

Les relevés nationaux sur la rareté de l'eau ne sont pas utiles pour aborder ces questions. S'agissant des ménages, les indicateurs nationaux de disponibilité par habitant sont en grande partie dénués de sens. Dans le monde en développement, le combat quotidien pour accéder à l'eau épuise en permanence les ressources humaines, financières et physiques des familles pauvres, indépendamment du fait que leur pays – ou leur localité – souffre d'une rareté de l'eau. Comme l'a illustré le chapitre 1, les personnes habitant les bidonvilles de Djakarta, Mumbai et Nairobi se heurtent à des pénuries d'eau salubre, tandis que leurs voisins des quartiers riches ont suffisamment d'eau non seulement pour assurer leurs besoins domestiques, mais également pour arroser leur jardin et remplir leur piscine.

Il existe d'évidents parallèles entre l'insécurité de l'approvisionnement en eau et l'insécurité alimentaire des ménages. La faim continue à affecter une importante proportion de la population mondiale. Pourtant, c'est rarement l'absence de nourriture sur les marchés locaux qui provoque la famine ou le problème plus répandu de la malnutrition. Certaines des pires famines dans l'histoire de l'humanité ont eu lieu sans modification notable de l'approvisionnement alimentaire. Parmi les niveaux de malnutrition les plus élevés au monde actuellement enregistrés, certains concernent des pays qui sont très fertiles en nourriture : par exemple en Inde – un pays jouissant d'une « autarcie » en nourriture –, un citoyen sur cinq souffre de malnutrition (cf. tableau statistique 7). Des êtres humains sont sous-alimentés au beau milieu d'une nourriture abondante, pour les mêmes raisons qu'ils sont privés d'accès à l'eau salubre alors qu'il en coule plus qu'assez aux alentours : une répartition inéquitable et la pauvreté.²

Le concept de droits peut aider à débloquer le paradoxe apparent de la rareté au milieu de l'abondance. Élaborés par M. Amartya Sen en vue d'expliquer le paradoxe de la faim au milieu de la profusion, l'on peut définir ces droits comme « l'ensemble des matières premières pouvant être acquises par diverses voies légales »³. Ils ne concernent pas les prérogatives morales au sens normatif, mais la possibilité pour les

citoyens de s'assurer un bien ou un service moyennant un achat (droit à l'échange) ou moyennant une prérogative reconnue et applicable juridiquement auprès d'un fournisseur (droit au service).

L'approche des droits offre un éclairage utile sur l'insécurité de l'approvisionnement en eau parce qu'elle attire l'attention sur les structures de marché, les règles institutionnelles et les modèles d'offre de services qui excluent les plus démunis. Elle met également en évidence les structures de marché sous-jacentes qui font que les populations pauvres paient leur eau plus cher que les riches. Les citoyens ont accès à l'eau grâce à des échanges sous la forme de paiements (versés à des prestataires de services collectifs, des fournisseurs informels ou des associations d'usagers de l'eau), à des prérogatives légales auprès de fournisseurs et à leur propre travail (collecte et transport de l'eau depuis des cours d'eau ou des puits, par exemple). La capacité des familles à satisfaire leurs besoins élémentaires en eau salubre dépend partiellement de leurs propres ressources et partiellement de la manière dont la politique publique façonne l'accès aux infrastructures et à l'eau, en fonction des choix d'investissement, des stratégies tarifaires et de la législation encadrant les fournisseurs.

Eau « potable » et « non potable » : frontière illusoire entre propreté et saleté

Dans la plupart des pays riches, l'expression « accès à l'eau » a une signification simple et largement comprise. Pratiquement tout le monde dispose dans sa maison d'un robinet qui est raccordé à un réseau de distribution géré par un prestataire de services. Ce dernier est chargé d'entretenir le réseau et de respecter les normes de qualité de l'eau ; il est autorisé à réclamer un prix stipulé pour le service qu'il fournit. Dans les pays les plus pauvres du globe, l'« accès à l'eau » signifie tout autre chose.

Le langage des bases de données internationales peut parfois voiler la manière dont les foyers démunis se procurent de l'eau. Les statistiques internationales établissent une distinction entre accès à l'eau « potable » et « non potable ». L'accès à l'eau potable englobe trois dimensions de la sécurité de l'approvisionnement en eau : qualité, proximité et quantité. À des fins d'information et d'analyse à l'échelle internationale, les individus sont classés en tant que jouissant d'un accès

à l'eau s'ils ont à leur disposition au moins 20 litres par jour d'eau salubre provenant d'une source située à moins d'un kilomètre de leur domicile. La technologie définit globalement si la source répond aux critères d'un accès à l'eau potable. Les raccordements intérieurs à domicile, les bornes-fontaines, les pompes et les puits protégés sont tous définis comme des accès à l'eau potable. L'eau acquise auprès de vendeurs et de camions-citernes, ainsi que l'eau puisée dans les cours d'eau et les puits non protégés, n'est pas considérée comme potable.

La distinction entre l'accès à l'eau potable et non potable est précise et pratique pour les analyses internationales. Elle est également profondément trompeuse par rapport à la réalité sur le terrain. Dans le monde réel des familles ne bénéficiant pas d'une alimentation en eau sécurisée, la simple frontière entre eau potable et non potable est illusoire. Les habitudes quotidiennes de millions de foyers pauvres combinent un recours à une eau à la fois potable et non potable. Les femmes vivant dans les bidonvilles de la ville indienne de Pune expliquent qu'elles boivent l'eau des robinets publics (une source d'eau potable), mais qu'elles se rendent à un canal pour se laver. Des recherches menées à Cebu, aux Philippines, ont révélé cinq schémas d'utilisation de l'eau au sein des ménages non raccordés au principal réseau de distribution d'eau (tableau 2.1). Dans les bidonvilles urbains et les villages ruraux, les familles pauvres peuvent puiser de l'eau dans un puits protégé ou une borne-fontaine pendant une partie de l'année, mais elles sont ensuite contraintes de s'approvisionner dans les cours d'eau pendant la saison sèche. La configuration de l'utilisation de l'eau un jour donné dépendra de facteurs allant du prix à la disponibilité, en passant par les perceptions de la qualité.

Bien que le système mondial d'information et d'analyse puisse apporter des éclairages utiles, il relève de l'artifice statistique. Prenons l'exemple de Djakarta. Le système mondial d'information et d'analyse indique que pratiquement 90 % des citadins en Indonésie ont accès à l'eau potable. Toutefois, les enquêtes réalisées auprès des ménages démontrent que près de deux habitants sur trois de Djakarta utilisent plusieurs sources d'eau, y compris des puits peu profonds et profonds (à la fois protégés et non protégés), des bornes-fontaines (eau potable) et des vendeurs (eau non potable). Les trois combinaisons les plus fréquemment citées sont : les eaux souterraines et les vendeurs, les services collectifs et les vendeurs, les services collectifs et les eaux souterraines, les services collectifs et les vendeurs.

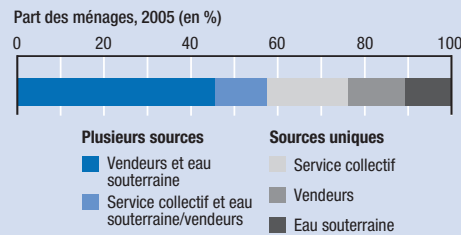
Pourquoi cette diversité de la demande ? L'utilisation des sources d'eau varie selon le moment et la saison, en raison des changements au niveau de la qualité et de la pression de l'eau. La faible pression et l'irrégularité de l'approvisionnement sur le réseau d'eau cou-

Tableau 2.1 Cebu, Philippines : schémas d'utilisation de l'eau au sein des ménages non raccordés au réseau principal de distribution d'eau

Source d'eau principale	Proportion de la population (en %)	Utilisation principale	Commentaires
Type 1 Vendeurs	4	Tous usages (boire, cuisiner, se laver)	La plupart des usagers vivent dans des zones isolées et n'ont pas d'autre choix
Type 2 Puits public	34	Tous usages	—
Type 3 Puits	15	Environ la moitié y a recours pour tous les usages	Environ la moitié y a recours pour des usages « non potables » uniquement et reçoivent de l'eau potable chez un voisin raccordé au système de distribution
Type 4 Borne-fontaine publique	8	Deux tiers y ont recours pour tous les usages	Un tiers y a recours pour boire et utilise l'eau d'un puits public pour se laver et faire la lessive. Quelques-uns achètent occasionnellement de l'eau à un voisin raccordé au système de distribution
Type 5 Voisin raccordé au système de distribution	38	Environ la moitié y a recours pour tous les usages	Environ la moitié y a recours pour boire et cuisiner, et utilise un puits public pour les autres usages.

Source : Verdeil 2003a.

Schéma 2.1 La plupart des ménages de Djakarta obtiennent leur eau de plusieurs sources



Source : Bakker et al. 2006.

rante obligent les habitants de Djakarta à rechercher une source de remplacement, généralement un puits peu profond. Mais dans bon nombre de zones urbaines, les eaux souterraines sont impropres à la consommation à cause de la salinisation ou de la pollution. Les eaux souterraines servent uniquement au lavage et au nettoyage, ou encore pour diminuer les frais en eau de sorte qu'ils atteignent un niveau raisonnable.

Les recherches menées dans un grand nombre de pays font apparaître que les habitudes d'utilisation de l'eau sont bien plus complexes et dynamiques que l'image statique présentée par les systèmes mondiaux d'information et d'analyse. Les schémas de la vie réelle s'ajustent constamment pour prendre en considération les préoccupations quant à la qualité, à la proximité,

Les inégalités basées sur la richesse et le lieu jouent un rôle central dans la structuration des marchés de l'eau

au prix et à la fiabilité de l'eau. À Bangalore, en Inde, près d'un tiers des familles vivant dans la région desservie par la compagnie de l'eau et de l'assainissement de Bangalore a recours aux robinets publics. Au sein de ce groupe, 7 % n'ont pas d'autre source d'eau. Le reste utilise l'eau des robinets publics et des eaux souterraines, ainsi que l'eau courante accessible aux ménages. Plus de la moitié de ces foyers déclarent avoir accès à l'eau du réseau seulement trois jours par semaine en moyenne. L'approvisionnement journalier dure environ sept heures pendant la saison des pluies et quatre heures pendant la saison sèche.⁴

Derrière ces schémas complexes d'utilisation de l'eau dans la plupart des villes du monde en développement se cachent des inégalités – en fonction de la richesse et du lieu – qui jouent un rôle central dans la structuration des marchés de l'eau. Comme le montre le chapitre 1, il existe de profondes divisions au sein des pays en ce qui concerne l'accès aux sources d'eau dites potables. La condition de pauvreté augmente considérablement la probabilité de dépendance à une source d'eau non potable et aux risques pour la santé associés à cette dépendance. Plus de 70 % des personnes privées d'accès à l'eau potable survivent avec moins de 2 USD par jour et environ la moitié de ce groupe survit avec moins d'1 USD par jour. Dans de nombreux pays, les revenus sont un solide indice à la fois de l'accès à l'eau potable et du type de technologie employé pour recueillir l'eau.

Approvisionnement auprès de plusieurs sources

Dans les pays industrialisés, les citoyens s'approvisionnent généralement en eau auprès d'un seul distributeur. Dans la plupart des pays en développement, les populations obtiennent leur eau auprès d'un éventail déconcertant de prestataires de services. Le réseau principal, habituellement exploité par un seul service collectif de la ville, fonctionne à côté de toute une série de prestataires, dont beaucoup sont des intermédiaires entre le service collectif et les ménages. Tout examen de l'accès à l'eau doit commencer par une analyse du puzzle hétérogène de l'offre.

Les services collectifs de distribution d'eau ont l'aval des gouvernements pour assurer l'approvisionnement en eau via le réseau de pompes et de canalisations qui forment le système officiel d'alimentation de la ville. Le principal marché de ces services collectifs est généralement constitué des ménages dont les maisons sont raccordées, ainsi que des entreprises. Mais les taux de raccordement varient fortement et sont nettement plus élevés dans les quartiers riches. Dans les villes telles que Dar es-Salaam en Tanzanie et Ouagadougou au Burkina Faso, moins de 30 % des foyers sont raccordés.

Pour de nombreuses familles pauvres, le point de contact avec le réseau collectif de distribution n'est pas un robinet domestique privé, mais une borne-fontaine. Étant donné que la plupart des usagers de bornes-fontaines sont issus de foyers à faibles revenus, cette source est un moyen vital d'approvisionnement en eau pour les ménages démunis des villes du monde en développement. À Nouakchott, en Mauritanie, quelque 30 % des familles déclarent puiser leur eau à des bornes-fontaines, tandis que ce pourcentage atteint 49 % à Bamako, au Mali. À Dakar, au Sénégal, les bornes-fontaines alimentent la moitié de la population privée d'eau courante à domicile.⁵ De même, à Ouagadougou, le réseau collectif de distribution couvre environ 80 % des foyers, les bornes-fontaines représentant deux tiers du total.

Des schémas similaires se retrouvent dans d'autres régions. Lorsque les populations pauvres d'Asie du Sud ont accès à l'eau courante, cela veut bien plus souvent dire qu'elles ont accès à un robinet public ou à une borne-fontaine plutôt qu'à l'eau courante à domicile. Par exemple, dans la ville indienne de Bangalore, la compagnie de l'eau et de l'assainissement dessert quelque 80 % de la population, dont 73 % disposent de robinets privés. Cependant, les familles les plus démunies utilisent régulièrement les robinets publics. Pour les foyers les plus riches, ce pourcentage tombe à 3 %.⁶ À Katmandou, au Népal, le service municipal de distribution d'eau couvre trois quarts de la population, mais la moitié des ménages démunis dépend des robinets publics.⁷

Les bornes-fontaines sont en quelque sorte des points de vente de l'eau provenant du réseau collectif de distribution. Ces points de vente sont gérés par des comités de quartier, d'autres organisations locales ou des particuliers sous contrat avec un service d'approvisionnement municipal. Cependant, ces bornes-fontaines ne sont le plus souvent que la partie visible du système de vente. Dans bon nombre de villes, elles ne sont pas disponibles dans tous les quartiers, les zones périurbaines, les bidonvilles et les districts plus éloignés étant souvent mal desservis. Même dans les zones desservies, l'approvisionnement est parfois insuffisant et irrégulier, le rationnement étant de mise pendant la saison sèche. Les vendeurs d'eau constituent un lien important entre les ménages pauvres et le réseau. Certains d'entre eux possèdent des kiosques à partir desquels ils revendent l'eau acquise auprès de sociétés de camions citernes qui ont accès à l'eau courante ou à des bornes-fontaines du service collectif. À Accra, la capitale du Ghana, et à Guayaquil en Équateur, d'impressionnants convois de camions citernes d'eau partent chaque matin à destination des zones d'habitat à faibles revenus, où ils vendent leur cargaison à des familles et à des intermédiaires. D'autres vendeurs livrent l'eau à bicyclette ou en charrette tirée par un âne dans les quartiers qui ne sont pas raccordés au

réseau collectif de distribution. Il est difficile de trouver des chiffres précis, mais dans les villes d'Afrique subsaharienne, l'on estime que 10 % à 30 % des ménages à faibles revenus achètent leur eau à leurs voisins et dans des kiosques à eau.⁸

En conclusion, les familles citadines pauvres ayant un accès limité, voire nul, au réseau officiel s'alimentent en eau auprès de plusieurs sources. Outre les cours d'eau, ces sources comprennent des vendeurs très divers tels que les propriétaires de camions citernes, les exploitants privés de bornes-fontaines, les gérants de kiosques à eau et les agents livrant de l'eau. Tandis que le débat sur l'approvisionnement public ou privé se poursuit, les ménages vivent déjà en réalité au sein de marchés privés de l'eau fortement axés sur le commerce, en d'autres termes des marchés qui vendent l'eau (souvent de piètre qualité) à des prix exceptionnellement élevés.

Les prix montent en flèche dans les bidonvilles urbains

Les revendeurs d'eau étendent la couverture du réseau d'eau courante. En alimentant la population en eau, ils fournissent un service qui génère d'importants avantages pour les ménages, mais leur service a un prix. Ce prix est proportionnel à la distance les séparant du service collectif, c'est-à-dire qu'il est fonction du nombre d'intermédiaires entre le réseau et le consommateur final.

L'alimentation en eau salubre courante à domicile est le type idéal d'approvisionnement du point de vue du développement humain. L'expérience dans divers pays suggère que les foyers disposant d'un robinet d'eau courante dans leur habitation (ou à une distance de 100 mètres maximum) consomment généralement près de 50 litres d'eau par jour, cette quantité atteignant 100 litres ou plus dans les ménages possédant plusieurs robinets.⁹ Les recherches menées à l'échelle des ménages citadins du Kenya, d'Ouganda et de Tanzanie ont révélé que les familles raccordées à l'eau courante à domicile utilisent en moyenne trois fois plus d'eau que les foyers sans eau courante.¹⁰ L'eau à domicile supprime également l'obligation pour les femmes et les jeunes filles d'aller puiser l'eau.

Le raccordement des ménages au service collectif de distribution offre en outre des avantages financiers liés au prix unitaire puisque l'eau fournie par les services collectifs est de loin la plus économique. En raison des économies d'échelle une fois le réseau mis en place, le coût marginal de livraison de chaque unité d'eau supplémentaire diminue nettement. Les subventions constituent un autre mécanisme important de réduction des prix : les services collectifs entraînent généralement un large éventail de subven-

tions directes et indirectes qui maintiennent le prix de l'eau bien en deçà du coût.

Chaque intermédiaire entre le consommateur et l'option du robinet à domicile aggrave la montée inexorable des prix (schéma 2.2). Les vendeurs d'eau servent souvent de lien entre les ménages non raccordés et le service collectif de distribution. Dans certains cas, l'eau est achetée au service collectif et revendue aux familles ; les exploitants privés de bornes-fontaines en sont un exemple. Dans d'autres cas, l'eau est achetée au service collectif et revendue à des intermédiaires qui, à leur tour, la revendent aux ménages. À Accra, par exemple, les sociétés privées de distribution d'eau par camions-citernes achètent l'eau fournie par les services collectifs et la vendent à divers intermédiaires qui la livrent dans les quartiers des bidonvilles.

Plus l'eau avance le long de la chaîne de commercialisation, plus son prix grimpe. L'eau livrée par les vendeurs ou les charretiers est souvent 10 à 20 fois plus chère que celle du réseau collectif de distribution (tableau 2.2). À Barranquilla, en Colombie, le prix moyen de l'eau fournie par les services collectifs est de 0,55 USD par mètre cube, contre 5,50 USD pour celle des sociétés de distribution par camions citernes. De même, dans les bidonvilles d'Accra et de Nairobi, la population achète son eau auprès de vendeurs pratiquant des prix au litre généralement 8 fois plus élevés que celui de l'eau courante fournie à domicile par les services collectifs.

Les importantes différences de prix sont parfois interprétées comme des preuves de l'existence de profiteurs réalisant des bénéfices excessifs, mais cette interprétation est incomplète. Dans certains cas, les grosses sociétés de livraison d'eau par camions citernes ou les gérants de kiosques importants sont dans une position leur permettant d'engranger des profits considérables. Toutefois, les causes sous-

Les ménages démunis vivent déjà en réalité au sein de marchés privés de l'eau fortement axés sur le commerce, en d'autres termes des marchés qui vendent l'eau (souvent de piètre qualité) à des prix exceptionnellement élevés

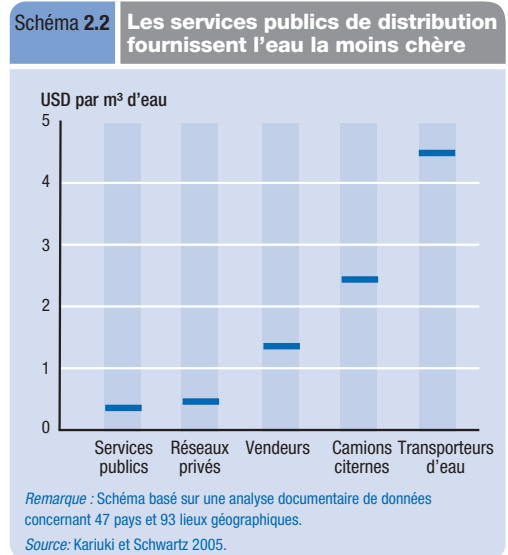


Tableau 2.2 Fournisseurs d'eau indépendants : des acteurs importants mais chers dans les villes d'Amérique latine

Ville	Ménages desservis par des fournisseurs indépendants (en %)	Prix moyen (USD/mètre cube)		
		Fournisseurs indépendants	Service collectif	Type de fournisseur
Córdoba, Argentine	15–20	1.25–2.50	0.54	Réseau
Asunción, Paraguay	30	0.30–0.40	0.40	Petit réseau
Barranquilla, Colombie	20–25	5.50–6.40	0.55	Camions citernes
Ciudad Guatemala	>32	2.70–4.50	0.42	Camions citernes
Lima, Pérou	26–30	2.4	0.28	Camions citernes

Source : Solo 2003.

jaçantes à l'inflation du prix de l'eau constatée entre le service collectif d'approvisionnement et les foyers démunis sont à rechercher dans des facteurs structurels plus larges. Le prix de revente augmente avec la distance parce que les frais de transport sont élevés pour les zones informelles des bidonvilles et les zones périurbaines, qui sont éloignées des points de revente ou difficiles à atteindre. Ce prix croît également proportionnellement au nombre de transferts entre les intermédiaires puisque chaque agent ajoute sa marge bénéficiaire.

Les usagers des bornes-fontaines ne sont pas à l'abri de la spirale des prix. Même si les bornes-fontaines sont extrêmement accessibles aux ménages pauvres à moindre capacité financière, leur prix est en général un multiple de celui facturé pour l'eau courante à domicile. À Dakar, une étude a calculé que les utilisateurs d'une borne-fontaine payaient 3,5 fois le tarif social appliqué aux familles à faibles revenus raccordées au réseau.¹¹ Cette situation n'a rien d'exceptionnel. Les données recueillies dans d'autres pays – dont le Bénin, le Kenya, le Mali et l'Ouganda – montrent que les personnes achetant leur eau aux bornes-fontaines paient généralement les mêmes prix que les gros consommateurs. Ces prix sont multipliés par deux par rapport à l'eau domestique de base au Bénin, par trois au Mali et par cinq en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.¹²

L'inquiétude de voir l'eau devenir une marchandise a suscité une forte réaction face à la privatisation et, plus globalement, à la commercialisation des services collectifs de distribution d'eau. Cette inquiétude se justifie sur un plan : en tant que source de vie, l'eau ne doit pas être traitée comme une marchandise. Elle ne doit pas non plus être commercialisée sur des marchés gouvernés par les mêmes principes que les marchés des voitures de luxe ou des jouets, par exemple. Pourtant, la dure réalité reste que des millions de gens parmi les plus pauvres et les plus vulnérables au monde dépendent déjà de marchés qui traitent l'eau comme une marchandise et distordent les prix à leur détriment.

Importance des tarifs

Les tarifs déterminent l'accès à l'eau des foyers démunis. La plupart des gouvernements réglementent les tarifs afin d'atteindre une série d'objectifs en termes d'équité et d'efficacité. Ces tarifs visent à garantir une eau abordable pour les familles et à générer suffisamment de recettes pour couvrir une partie ou l'ensemble des coûts de livraison. Très souvent, le problème réside dans le fait que les structures tarifaires destinées à améliorer l'équité produisent l'effet inverse.

Il existe d'importantes variations d'un pays à l'autre en matière de tarification (schéma 2.3). Dans certains cas – à Dhaka, au Bangladesh, par exemple – un *forfait* est appliqué à tous les utilisateurs, quel que soit le volume de leur consommation. Ce type de structure, qui n'incite aucunement à la conservation des eaux, se retrouve fréquemment là où les services collectifs sont peu en mesure de contrôler la consommation à l'aide de compteurs. Le système de *tranches tarifaires* est plus répandu encore ; il prévoit une augmentation des prix par paliers en fonction du volume d'eau consommé. Tant le nombre de paliers que la courbe des prix peuvent varier selon les différents systèmes de tranches tarifaires.

La tarification par paliers progressifs a pour but de concrétiser différents objectifs de politique publique. Appliquer un prix faible ou la gratuité dans la première tranche tarifaire permet d'améliorer l'accessibilité. Par exemple, la ville de Durban en Afrique du Sud fournit gratuitement 25 litres d'eau par jour¹³ – le tarif minimal ou social – avec une forte augmentation du prix au-dessus de cette quantité. Il s'agit d'une facette importante du cadre législatif pour faire respecter le droit à l'eau évoqué au chapitre 1. Les paliers supérieurs permettent aux services collectifs de distribution de renforcer leur efficacité, en instaurant des mesures de dissuasion pour lutter contre la consommation abusive et mobiliser des recettes pour couvrir les coûts. Les tranches tarifaires créent donc le potentiel indispensable pour aligner

les recettes sur les coûts des services, en assurant un modèle de financement durable, tout en fournissant l'eau nécessaire aux besoins de base à un prix inférieur au coût d'exploitation et de maintenance.

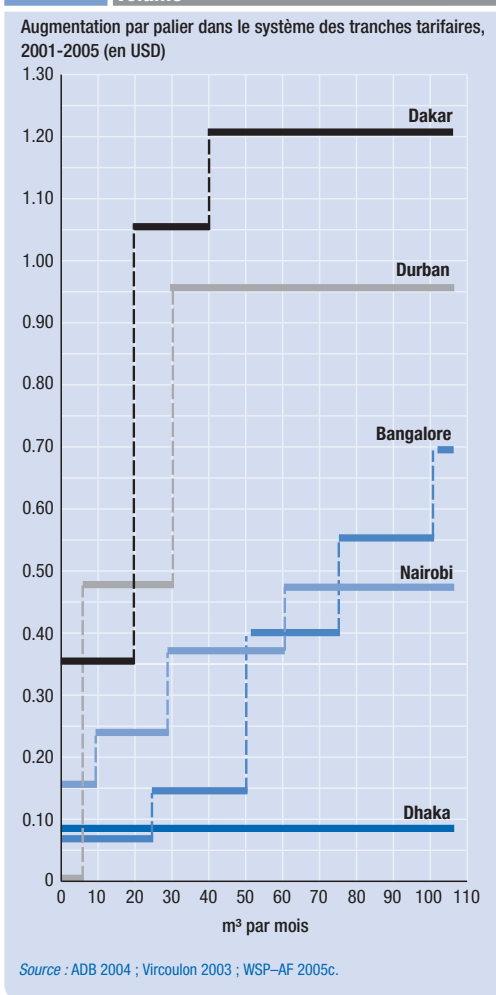
De nombreux pays appliquent un faible tarif pour un volume initial d'eau, mais peu suivent la politique sud-africaine de gratuité de l'eau. Le tarif de base et les échelons entre les tranches tarifaires varient selon les pays. Les échelons sont particulièrement distants les uns des autres dans des pays comme le Burkina Faso et le Sénégal, alors que Bangalore, en Inde, a fixé des hausses de prix limitées jusqu'à un niveau de consommation élevé.

Dans des circonstances appropriées, la tarification par paliers progressifs peut améliorer l'accès à l'eau et l'égalité des chances. Toutefois, les résultats dépendent de plusieurs facteurs. Bon nombre de services collectifs fixent leurs tarifs bien en deçà du niveau nécessaire pour contrebalancer les coûts globaux d'exploitation et de maintenance. Concrètement, tous les ménages disposant d'un raccordement à un robinet privé reçoivent ainsi une subvention. De l'autre côté du bilan, le déficit entre les recettes et les coûts se traduit par une diminution des transferts du gouvernement, un accroissement de la dette, une réduction des dépenses en maintenance ou encore une combinaison des trois.

Le caractère progressif des aides liées aux services collectifs dépend du profil des ménages raccordés auxdits services : plus la proportion de familles pauvres est faible, moins les subventions sont progressives. Le tarif social subventionné n'est une stratégie efficace pour atteindre les foyers à faibles revenus que si ces derniers sont raccordés. En outre, les subventions croisées entre les ménages à forte consommation (revenus élevés) et les ménages à faible consommation (revenus modestes) ne sont efficaces que si un nombre suffisant de clients se situe dans les tranches tarifaires supérieures. Un danger évident de cette formule est que les prix excessivement élevés ne poussent les consommateurs vers d'autres sources d'approvisionnement.

Le système de tranches tarifaires peut engendrer des désavantages structurels pour les populations pauvres. Ce problème tient au fait que les opérateurs privés et les intermédiaires qui équipent les foyers en raccords privés achètent généralement l'eau en grosses quantités dans les tranches de prix supérieures. Les gérants de bornes-fontaines, les vendeurs d'eau et les sociétés de distribution par camions citernes revendent donc l'eau la plus chère vendue par les services collectifs. De même, lorsque des familles démunies se regroupent pour partager un raccordement avec compteur – un arrangement fréquent dans de nombreux pays –, leur niveau de consommation total les fait passer dans la tranche de prix supérieure.

Schéma 2.3 En général, le prix de l'eau fournie par les services collectifs augmente avec le volume



Si les marchés informels de l'eau sont si défavorables aux pauvres, pourquoi ne pas faire basculer leur demande des intermédiaires vers des fournisseurs du réseau officiel ? Les frais de raccordement constituent une partie de l'explication. Ceux-ci varient considérablement, mais la moyenne se situe aux alentours de 41 USD en Asie du Sud et de 128 USD en Amérique latine. Dans les pays d'Afrique subsaharienne comme le Bénin, le Kenya et l'Ouganda, les frais de raccordement dépassent 100 USD.¹⁴ Et ces frais augmentent généralement à mesure que l'on s'éloigne du réseau. Pour les ménages pauvres n'ayant pas accès aux marchés du crédit, les coûts à cette échelle représentent un obstacle infranchissable. Le coût moyen de raccordement pour les familles appartenant aux 20 % les plus pauvres de la population équivaut à trois mois de salaire à Manille, à six mois de salaire au Kenya et à plus d'une année de salaire en Ouganda.

Des difficultés juridiques viennent souvent se greffer aux problèmes financiers. Afin de sécuriser le rendement des investissements qu'ils ont consentis pour

L'eau est un secteur dans lequel les démunis et les nantis ont tous intérêt à ce que l'on investisse pour étendre le réseau et améliorer son efficacité, afin de garantir un approvisionnement régulier

élargir leur réseau, beaucoup de services collectifs de distribution fournissent de l'eau uniquement aux ménages possédant un titre officiel de propriété. Pourtant, plus d'un milliard de personnes vivent dans des zones urbaines et périurbaines non reconnues officiellement dans les pays en développement. Étant donné la croissance démographique estimée à 80 %-90 % dans les villes des pays en développement, il s'agit d'une entrave à la prestation de service qui se fera de plus en plus sentir. Abidjan, en Côte d'Ivoire, la ville la plus prospère d'Afrique occidentale, comporte plus de 80 quartiers résidentiels non autorisés. Les estimations indiquent qu'un quart de la population de Ouagadougou réside dans des zones non autorisées, ce qui rend ces habitants inéligibles pour bénéficier du service de base d'alimentation en eau.¹⁵ Tandis que l'urbanisation attire de plus en plus de citoyens des campagnes vers les zones d'habitat informel, la non-reconnaissance du droit de résidence pourrait devenir une entrave de plus en plus gênante à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau. En effet, ce problème contribue déjà à la baisse des taux de couverture urbaine dans certaines villes (cf. chapitre 1).

Au-delà des obstacles immédiats, il existe des contraintes plus fondamentales. Comparés à ceux des pays riches, les réseaux officiels de distribution d'eau de nombreux pays en développement ont une étendue limitée. Les réseaux d'eau et d'assainissement n'ont pas été créés pour atteindre les quartiers les plus pauvres des villes, ni pour assurer un accès

universel (encadré 2.1). Au contraire, ils ont été conçus pour subvenir aux besoins des élites.

Les efforts consentis pour se libérer du modèle d'enclave hérité de l'époque coloniale ont recueilli des succès divers. Mais il subsiste des problèmes récurrents. Bon nombre de services collectifs d'approvisionnement sont empêtrés dans un cycle déficitaire en termes de financement, de maintenance et d'expansion. Les recettes tarifaires étant inférieures au niveau nécessaire pour entretenir le réseau, il n'y a pas d'argent pour financer les extensions vers les ménages non desservis, à l'échelle requise. Bon nombre de pays en développement se heurtent également à un cruel dilemme que les pays riches ont dû surmonter il y a plus d'un siècle : comment améliorer l'accès des familles démunies sans augmenter les tarifs à des niveaux prohibitifs. Contrairement aux pays nantis durant la phase cruciale de leur développement, la plupart des pays en développement manquent de moyens financiers pour résoudre ce dilemme à l'aide de fonds publics, même s'ils ont la volonté politique de le faire.

Cette section s'est penchée sur les problèmes spécifiques que rencontrent les ménages pauvres, mais ces derniers ne sont pas le seul groupe touché de la population. Même si dans un grand nombre de pays en développement, les foyers raccordés au service collectif de distribution ont bien accès à une eau théoriquement bon marché, ils sont confrontés à de graves problèmes de régularité d'approvisionnement. Les pénuries poussent un nombre croissant de familles à revenus moyens vers les marchés informels de l'eau et l'auto-approvisionnement. Plus que tout autre sans doute, l'eau est un secteur dans lequel les démunis et les nantis ont tous intérêt à ce que l'on investisse pour étendre le réseau et améliorer son efficacité, afin de garantir un approvisionnement régulier.

Encadré 2.1

Le lourd héritage du passé : de nombreux réseaux n'ont pas été conçus pour atteindre les quartiers pauvres

L'héritage du passé ne justifie pas l'état actuel des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en développement, mais il pèse lourdement dans la balance. En Europe et en Amérique du Nord, l'objectif politique était d'accomplir de rapides progrès vers l'accès universel. Cet objectif a dynamisé les financements et les technologies. Tel n'a pas été vraiment le cas dans le monde en développement.

Prenons l'exemple de Lagos, au Nigeria. Au début du XX^e siècle, l'élite économique et politique européenne de la ville a investi dans des infrastructures urbaines d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Mais celles-ci ont été concentrées dans les enclaves riches. Les efforts initiaux visant à étendre les infrastructures vers les quartiers plus pauvres ont vite été abandonnés face à l'augmentation des coûts et à la faveur d'une stratégie de ségrégation. Des schémas similaires d'inclusion puis d'exclusion ont caractérisé différentes villes allant de Puebla à Djakarta en passant par Alger. Ce modèle de développement n'a pas réussi à atteindre l'objectif d'accès universel pour le bien public et a créé, au lieu de cela, une ségrégation et des paradis réservés aux élites jouissant d'une sécurité d'approvisionnement en eau.

Le financement a suivi un modèle semblable. En Amérique latine, les élites ont injecté des investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au moyen de taxes, les tarifs étant fixés en dessous des coûts d'exploitation. Comme l'a très bien décrit un auteur, c'était un « système induisant des déficits structurels, des interventions opérationnelles ad hoc, au coup par coup et dans l'urgence, des prêts et des subventions auprès d'institutions de crédit nationales, étatiques ou internationales. Dès le départ, le coût élevé des travaux de génie urbain a requis d'énormes financements (généralement externes), alors que les forces politiques et économiques exigeaient une eau à bas prix ».

Sources : Gandy 2006 ; Bakker et al. 2006 ; Swyngedouw 2006 ; Chikhr Saïdi 2001.

Populations rurales pauvres : les dernières servies

À l'instar des villes, dans les régions rurales, l'eau salubre, accessible et abordable financièrement apporte un large éventail d'avantages pour la santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Les bénéfices relatifs à l'égalité de genre sont encore plus marqués dans les zones rurales parce que les femmes et les jeunes filles y consacrent plus de temps à puiser l'eau, surtout lors de la saison sèche. S'agissant du développement humain et de l'amélioration du bien-être des pauvres, rien de tel que les investissements dans les infrastructures rurales d'approvisionnement en eau. Pourtant, dans les pays en développement, les régions rurales sont nettement moins bien desservies. Pourquoi ce fossé entre les régions rurales et urbaines, souligné au chapitre 1, est-il si difficile à combler ?

La composante financière n'est pas l'obstacle le plus évident. Le coût par habitant de l'approvisionnement en eau salubre est le plus élevé dans les villes et les zones rurales peu peuplées, mais en moyenne l'extension de la couverture coûte moins cher à la campagne que dans les villes densément peuplées. Trois caractéristiques de l'approvisionnement en eau des régions rurales permettent d'expliquer le faible taux de couverture :

- *Pénurie locale.* À l'échelle nationale, la pénurie d'eau n'est pratiquement jamais un problème, mais les populations rurales pauvres vivent souvent dans des régions arides ou semi-arides avec pénuries saisonnières. Dans le nord du Kenya, la région du Sahel ou les zones enclines à la sécheresse de Gujarat en Inde, les puits s'assèchent pendant de longues périodes. Dans les régions semi-arides de l'ouest du Nigeria, le temps nécessaire pour puiser l'eau passe de quatre à sept heures durant la saison sèche. Le manque de temps est l'une des conséquences de la pénurie saisonnière d'eau (encadré 2.2).
- *Communautés et prestataires.* La plupart du temps, les communautés rurales construisent, entretiennent et étendent leur système d'approvi-

sionnement en eau. Ces tâches exigent une forte mobilisation des communautés, surtout dans les régions arides ou semi-arides. Les autorités locales, plutôt que de gros prestataires municipaux, sont souvent responsables de la gestion des trous de sonde et des pompes manuelles. L'obligation pour ces instances de rendre des comptes et la force des associations de défense des consommateurs d'eau influencent la couverture.

- *Politique et pauvreté.* Au-delà des questions financières et techniques, les communautés rurales supportent le double handicap d'une grande pauvreté et d'un faible poids politique. Les populations rurales très éparpillées, surtout dans les zones marginales, ont peu d'influence sur les choix institutionnels qui déterminent les décisions et fixent les priorités pour l'affectation des ressources.

La plupart des familles rurales pauvres puisent leur eau auprès de plusieurs sources. Les points d'eau non aménagés – tels les lacs, les rivières et les fleuves – occupent une place importante. Les puits de village protégés sont les points d'eau aménagés les plus courants. Les initiatives prises pour étendre la couverture se sont articulées autour de la mise en place de

Encadré 2.2 L'eau, la dimension de genre et le manque de temps

L'une des plus importantes conséquences positives d'un meilleur accès à l'eau est le gain de temps pour les femmes et les jeunes filles, ainsi que l'élargissement de leur palette de choix. Le ravitaillement en eau fait partie d'une division du travail fondée sur le sexe, qui renforce l'inégalité au sein des ménages, contribue au manque de temps et retarde les perspectives de développement pour une grande partie de la population mondiale.

Les normes sociales et culturelles influencent la répartition du travail au sein des familles. Dans les pays en développement, la garde des enfants, les soins aux malades et aux personnes âgées, la préparation des repas, le ravitaillement en eau et en bois de chauffage sont des tâches essentiellement réservées aux femmes. Les normes se traduisent en l'occurrence par une inégalité du temps de travail entre les hommes et les femmes : les enquêtes menées à ce sujet au Bénin, à Madagascar, à Maurice et en Afrique du Sud mettent en évidence des différences allant de 5 à 7 heures par semaine.

La tâche du ravitaillement en eau participe aux inégalités entre hommes et femmes. Dans les régions rurales du Bénin, les filles âgées de 6 à 14 ans consacrent en moyenne 1 heure par jour au ravitaillement en eau, contre 25 minutes pour leurs frères. Au Malawi, il existe de grandes variations liées aux facteurs saisonniers en ce qui concerne

le temps affecté au ravitaillement en eau, mais les femmes consacrent invariablement quatre à cinq fois plus de temps que les hommes à cette tâche.

En quoi est-ce important pour le développement humain ? Le temps est un atout majeur pour le développement des capacités. Le temps de travail excessif entraîne un épuisement, raccourcit le temps disponible pour le repos et les enfants et limite les choix en ce sens qu'il réduit les libertés fondamentales des femmes. En outre, il pose des dilemmes quant aux choix à faire, qui ne sont jamais totalement satisfaisants. Une femme doit-elle s'occuper de son enfant malade ou passer deux heures à puiser de l'eau ? Faut-il priver les filles de scolarité pour qu'elles restent à la maison et se chargent de puiser l'eau, libérant ainsi du temps pour leur mère qui peut cultiver des aliments ou produire des revenus ? Ou faut-il les envoyer à l'école pour qu'elles acquièrent des compétences et des connaissances leur permettant d'échapper à la pauvreté ?

Le manque de temps contribue également à la pauvreté en termes de revenus. Il réduit le temps disponible pour générer des revenus, limite la marge des femmes pour profiter des opportunités du marché et empêche ces dernières de développer leurs capacités et leurs compétences. Dès lors, les futures retombées économiques diminuent.

Les femmes consacrent davantage de temps à la lourde tâche du ravitaillement en eau, particulièrement dans les régions rurales (en minutes par jour)

	Bénin, 1998		Ghana, 1998/99		Guinée, 2002/03		Madagascar, 2001	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Zone urbaine	16	6	33	31	10	3	16	10
Zone rurale	62	16	44	34	28	6	32	8
Niveau national	45	12	41	33	23	5	27	9

Source : Wodon et Blackden 2006.

L'accès plus aisé à l'eau salubre allège le manque de temps dont pâtissent les femmes et engendrent de nouvelles possibilités de revenus

trous de sonde et de pompes. Bien plus qu'en ville, la réussite dans les campagnes dépend de la volonté des communautés et de leur capacité à participer aux travaux et à financer l'entretien, mais aussi de l'aptitude des prestataires de services à réagir aux demandes en technologies adéquates.

Comme pour les zones urbaines, les données sur les technologies améliorées peuvent considérablement exagérer la couverture réelle. L'entretien inapproprié des infrastructures, la formation insuffisante en techniques de réparation et les moyens financiers inadaptés pour l'exploitation sont autant de facteurs qui ont affaibli les systèmes ruraux d'approvisionnement en eau dans de nombreux pays. Une enquête réalisée en Éthiopie – pour ne citer qu'un exemple – a établi que 29 % des pompes à main et 33 % des trous de sonde mécanisés dans les régions rurales ne fonctionnaient pas en raison de problèmes d'entretien.¹⁶ Au Rwanda, l'on estime qu'un tiers des infrastructures rurales d'approvisionnement en eau nécessite des réparations urgentes. Au-delà des facteurs mécaniques, la principale source d'échec dans les campagnes est la non-implication des communautés rurales – en particulier des femmes – dans la sélection, l'emplacement et la gestion des technologies améliorées.

Si l'eau salubre n'est généralement pas chose courante dans les régions rurales, l'eau salubre gratuite est un bien encore plus rare. La création de points d'eau dans les villages et de comités responsables de l'eau nécessite de la main-d'œuvre (forage des puits), ainsi que de l'argent pour payer la maintenance et les investissements dans des pompes et du matériel destiné aux puits. Le déroulement classique veut que le comité de village en charge de l'eau récolte des

fonds pour construire un trou de sonde et acheter une pompe manuelle. Le droit de puiser de l'eau suppose le paiement d'une participation initiale et d'une cotisation mensuelle pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance.

Les coûts humains et économiques imputables à la couverture inadéquate des zones rurales sont élevés et reflètent toute l'importance de l'eau pour le développement humain. Les bénéfices d'une amélioration de la couverture pour la santé sont notamment la réduction de l'incidence de la diarrhée et d'autres maladies. Dans l'État indien de Kerala, des recherches menées à la suite de la mise en œuvre de sept projets relatifs à l'eau en zone rurale ont révélé que l'incidence des maladies transmises par l'eau a chuté de moitié au cours des cinq années qui ont suivi la construction de puits profonds, alors qu'elle est demeurée stable dans les régions non couvertes par de tels projets.¹⁷ Ces mêmes recherches ont également révélé une diminution des dépenses des ménages consacrées à l'achat d'eau auprès de vendeurs. La moitié environ des familles concernées par le programme dépensait en moyenne 12 % d'un revenu égal au seuil de pauvreté pour s'approvisionner en eau chez des vendeurs. Grâce au programme, cette moyenne est tombée à 4 %, ce qui a permis de libérer des moyens pour d'autres types de dépenses.

Outre les avantages financiers directs, l'accès plus aisé à l'eau salubre allège le manque de temps dont pâtissent les femmes et engendrent de nouvelles possibilités de revenus. À Sri Lanka, les familles rurales ayant participé à un programme parrainé par des donateurs ont déclaré qu'elles épargnaient 30 heures par mois, soit le travail de trois jours dans un village classique.¹⁸

Une gestion des réseaux axée sur l'efficacité et l'équité

Les réseaux d'adduction d'eau figurent parmi les atouts les plus précieux de toute nation. La manière dont sont gérés et exploités ces atouts est capitale pour le développement humain, surtout dans les pays devant faire face à de graves difficultés en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau. Dans bon nombre de pays parmi les plus pauvres de la planète, les réseaux collectifs de distribution ne desservent qu'une petite fraction de la population la plus démunie. Le sous-financement chronique, le manque d'efficacité et les capitaux limités pour

l'extension des réseaux perpétuent le caractère enclavé du système.

Ces dernières années, la question du rééquilibrage de la participation des secteurs public et privé a donné lieu à des discussions très animées. D'aucuns affirment qu'une participation accrue du secteur privé entraînerait automatiquement une intensification et une amélioration des services pour chaque dollar dépensé, ainsi qu'une plus grande responsabilisation et davantage de transparence. D'autres estiment que l'eau est un bien public es-

sentiel et que le droit de l'Homme à l'eau est fondamentalement en contradiction avec les principes de marché.

Les constats effectués sur le terrain ont permis de dégager des conclusions plus prosaïques. Le succès ou l'échec d'un système de distribution d'eau ne dépend pas de l'implication ou non du secteur privé. Elle ne garantit pas non plus l'efficacité du marché. L'adduction d'eau via un réseau est un monopole naturel, ce qui réduit les possibilités de gains d'efficacité par la concurrence et rend impérative l'entrée en vigueur d'une réglementation protégeant les intérêts des consommateurs. Dans ce contexte, le rôle clé de la réglementation est de créer des pressions concurrentielles, de fixer des prix et des normes de qualité et d'établir des objectifs d'investissement et de maintenance, tout en faisant en sorte que les bénéfices générés par les gains d'efficacité se répercutent sur les consommateurs. Dans un bon contexte institutionnel, le secteur privé peut apporter les technologies, les compétences et les ressources nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau. Mais créer ces conditions favorables par l'intermédiaire d'institutions de réglementation efficaces est une affaire complexe, qui suppose bien d'autres efforts qu'un simple vote de lois ou que l'adoption de modèles copiés d'autres pays.

Il convient de prendre les décisions relatives à l'équilibre adéquat entre public et privé au cas par cas, en fonction des valeurs et des circonstances locales. Le défi pour tous les prestataires, tant publics que privés, consiste à élargir l'accès à l'eau et à surmonter les handicaps tarifaires auxquels se heurtent les populations pauvres.

Prestataires publics : des acteurs clés de l'approvisionnement et du financement

L'origine du débat actuel sur l'approvisionnement en eau ne date pas d'hier. Au début du XIX^e siècle en Europe et aux États-Unis, le secteur privé assurait l'essentiel de la distribution d'eau. L'idée que l'État ne devait pas se mêler du service d'approvisionnement en vue de maintenir une faible taxation était largement acceptée. À la fin du siècle, les opérateurs privés ont été remplacés par des prestataires municipaux ou soumis à une réglementation draconienne.¹⁹ L'eau était considérée comme trop importante pour la santé publique, la prospérité nationale et le progrès humain pour la laisser aux mains de sociétés dont l'objectif était de maximiser leurs profits plutôt que d'optimiser les avantages sociaux.

Plus récemment, les rôles respectifs des prestataires publics et privés ont suscité de vives discussions mais nettement moins d'éclairages utiles. À certains égards, l'intensité des débats a curieuse-

ment été démesurée par rapport à la réalité. Alors que le nombre de personnes desservies par des sociétés privées de distribution d'eau a augmenté – de 51 millions environ en 1990 à presque 300 millions en 2002 – les services publics d'approvisionnement en eau représentent plus de 70 % du total des investissements mondiaux et moins de 3 % de la population des pays en développement bénéficient de services liés à l'eau ou à l'assainissement qui sont entièrement ou partiellement privés.²⁰ Au Brésil, 25 des 27 capitales d'État sont desservies par des services publics et 2 seulement par des entreprises partiellement privatisées.²¹

La faiblesse des prestataires publics dans de nombreux pays explique évidemment en partie le problème de l'approvisionnement en eau. Les causes de cette faiblesse varient, même si la mauvaise gouvernance et la dégradation des infrastructures résultant du manque d'investissements sont des thèmes récurrents. Les structures de gouvernance jouent un rôle clé. Bon nombre de prestataires publics fonctionnent selon un modèle de service descendant qui n'est ni transparent, ni réceptif aux besoins des usagers. C'est aux pouvoirs politiques qu'il incombe d'assumer les responsabilités, pas aux communautés desservies (ou oubliées) par le réseau collectif. L'exploitation de ce dernier conjugue très souvent inéquité et inefficacité. Une bonne part de l'eau fournie par les services publics n'est pas comptabilisée, soit parce qu'elle fuit des canalisations qui ne sont pas entretenues, soit en raison de systèmes de facturation défectueux.

Les faibles recettes alimentent à leur tour le cercle vicieux de la détérioration des équipements, des fuites d'eau, des maigres rentrées, des timides investissements et d'une nouvelle dégradation des infrastructures. Dans des villes comme Delhi, Dhaka²² et Mexico²³, environ 40 % de l'eau pompée dans le système s'échappe des canalisations rouillées ou est vendue illégalement. Les fuites d'eau entraînent la perte d'une partie des recettes destinées à l'entretien ou à l'extension du réseau. Toutefois, aucun de ces problèmes n'est confiné au secteur public. Les distributeurs privés au Royaume-Uni, par exemple, sont régulièrement sanctionnés par les organes réglementaires pour leur incapacité à réduire les niveaux de fuite. Le sous-investissement n'est pas source d'inefficacité uniquement dans les pays pauvres. L'Agence américaine pour la protection de l'environnement (*US Environmental Protection Agency*) estime que 68 milliards USD seront nécessaires au cours des deux prochaines décennies simplement pour restaurer et entretenir les réseaux de distribution d'eau existant dans les grandes villes américaines.²⁴

La tarification des services collectifs constitue un élément central du problème de financement pour de nombreuses nations en voie de développement. Les tarifs sont souvent fixés pour couvrir une petite partie seulement des frais d'exploitation. Une étude portant sur les services collectifs de dis-

Le défi pour tous les prestataires, tant publics que privés, consiste à élargir l'accès à l'eau et à surmonter les handicaps tarifaires auxquels se heurtent les populations pauvres

2

Leau destinée à la consommation humaine

tribution d'eau en Asie à la fin des années 1990 a démontré que les bénéficiaires d'exploitation de 35 prestataires sur 49 ne couvraient pas les besoins en termes d'exploitation et de maintenance.²⁵ Sans investissements publics pour combler le trou, c'est le délabrement assuré. Un meilleur recouvrement des coûts auprès des ménages dotés d'une capacité financière suffisante permettrait d'affecter des recettes à la maintenance et de gagner en efficacité, tout en générant des fonds pour répondre à la demande des foyers incapables de payer. Mais bien trop souvent, les services publics se soucient davantage de fournir de l'eau bon marché aux riches que de l'eau abordable financièrement aux pauvres.

Ce serait une erreur de juger isolément les services collectifs de distribution d'eau. La capacité des prestataires publics à respecter les exigences d'efficacité, d'équité et de responsabilité est conditionnée par la culture politique plus large de prestation de services, ainsi que par la stratégie d'investissements publics. Dans la plupart des pays riches, les capitaux injectés dans les infrastructures d'eau proviennent d'investissements publics ou d'investissements privés soutenus par des garanties gouvernementales. Dans un grand nombre de pays en développement, l'inefficacité du secteur de l'eau est partiellement

due au sous-financement chronique du réseau sur une très longue période.

La reconnaissance des échecs de certains services publics ne signifie pas pour autant que le succès dépend du secteur privé. Certains prestataires publics des pays en développement respectent voire dépassent les normes d'exploitation des meilleures entreprises privées. Les entreprises publiques de Singapour perdent moins d'eau que leurs homologues privés au Royaume-Uni. À Porto Alegre, au Brésil, la réforme des services collectifs a permis d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation démocratique (encadré 2.3). Le département de distribution d'eau de la ville, qui est une propriété municipale, assure aux familles un accès universel à une eau salubre et abordable, ce qui a permis d'augmenter considérablement les recettes et de réduire les fuites d'eau. L'autonomie et la transparence politiques et financières ont contribué d'une façon cruciale à ce succès.

Comme le démontre Porto Alegre, une réforme des services collectifs peut rendre ces derniers plus performants sans en modifier la propriété. Il ne s'agit pas d'un exemple isolé. À Sri Lanka, le Comité national de l'approvisionnement en eau et du drainage s'est imposé comme un prestataire très efficace à la suite de la réforme de la gouvernance, qui

Encadré 2.3 Les services publics peuvent être performants : le département de l'eau et de l'assainissement de Porto Alegre en est une excellente illustration

Comptant 1,4 million d'habitants, Porto Alegre, la capitale de l'État du Rio Grande do Sul au Brésil, présente l'un des plus faibles taux de mortalité infantile du pays (14 décès pour 1 000 naissances vivantes dans ce pays dont la moyenne nationale est de 65) et un indicateur du développement humain comparable à celui des nations riches. La gouvernance municipale efficace en matière de distribution d'eau et d'assainissement a joué un grand rôle dans cette réussite exemplaire.

Le service municipal de distribution d'eau est parvenu à garantir un accès universel à l'eau. Le prix de l'eau – 0,30 USD le litre – figure parmi les plus bas du pays. Parallèlement, le traitement des eaux usées a augmenté pour passer de 2 % en 1990 à pratiquement 30 % aujourd'hui, l'objectif étant d'atteindre 77 % en cinq ans. Les indicateurs d'efficacité sont similaires à ceux des meilleures sociétés privées au monde. Le ratio employés/ménages raccordés, un indicateur d'efficacité largement utilisé, est de 3:1 000. Ce ratio est de 20 à Delhi et de 5 pour les entreprises privées de Manille.

Les conditions de fonctionnement du département municipal de l'eau et de l'assainissement, entièrement géré par la ville de Porto Alegre, aident à expliquer son succès :

- Formant une entité juridique distincte, il jouit d'une autonomie opérationnelle et financière.
- Ses fonds lui étant exclusivement réaffectés, il ne reçoit aucune subvention et fonctionne en autarcie financière.
- Indépendant financièrement, il peut contracter des emprunts à des fins d'investissement sans l'aval de la municipalité.

Le mandat d'exploitation associe des objectifs sociaux et commerciaux. Ce service collectif poursuit une politique de non-divi-

Sources : Viero 2003 ; Maltz 2005.

de : tous les bénéficiaires sont réinvestis dans le système. Son exonération fiscale lui permet de maintenir un prix de l'eau faible. De plus, il est tenu d'investir au moins un quart de son chiffre d'affaires dans les infrastructures relatives à l'eau.

Pourquoi la ville de Porto Alegre a-t-elle réussi à assurer l'accès universel à l'eau malgré la grande pauvreté touchant une partie de ses citoyens ? Une partie de l'explication réside dans les prix assez bas en moyenne. L'autre partie tient au fait que les ménages à faibles revenus, les institutions sociales et les bénéficiaires de projets étatiques et municipaux aidant au logement des personnes défavorisées paient un tarif social équivalant à moins de la moitié du tarif de base. La structure de gouvernance de ce service collectif s'appuie sur un régime réglementaire de surveillance et une forte participation publique. Le directeur général est désigné par le maire, mais un conseil délibérant – composé d'ingénieurs, de médecins, de défenseurs de l'environnement et de représentants de diverses organisations de la société civile – exerce un contrôle sur la direction et a le pouvoir de statuer sur toutes les grandes décisions.

La procédure budgétaire participative de Porto Alegre garantit une forme de démocratie directe, 44 réunions publiques se déroulant chaque année dans 16 quartiers de la ville. Les participants se prononcent sur les priorités et écoutent les propositions des gestionnaires des six grands domaines, l'un d'entre eux étant l'eau. Au préalable, des panneaux d'affichage situés sur les places publiques présentent les dépenses réelles comparées aux dépenses planifiées, ainsi que le plan d'investissement en cours. Le droit de regard de la population sur le budget municipal et la priorité accordée à l'eau créent une forte motivation pour fournir un service de grande qualité.

a permis de parfaire la coordination entre les organismes concernés et d'améliorer les résultats financiers.²⁶ En Inde, les services collectifs d'alimentation en eau sont parfois tous taxés, sans distinction, d'un manque d'efficacité. Pourtant, à Hyderabad, la couverture du réseau d'adduction d'eau a été élargie et la perception des recettes, la maintenance et la prestation des services améliorées.²⁷ Dans de nombreux pays, il existe de grosses différences d'efficacité au sein du secteur public. En Colombie, par exemple, les services collectifs desservant Bogotá et Medellín satisfont à des normes très élevées d'efficacité, tandis que les sociétés municipales publiques alimentant les localités sur la côte caraïbe sont les moins bien notées en termes d'efficacité.

Quels sont alors les ingrédients indispensables d'une réforme des services collectifs ? Même si les circonstances varient, les services publics performants opèrent généralement dans un environnement politique qui répond à quatre critères fondamentaux :

- Réinjection automatique des fonds et autonomie financière pour se préserver des interférences politiques dans la répartition des ressources.
- Processus décisionnel participatif et transparent pour favoriser la responsabilisation.
- Séparation de l'organe régulateur et du prestataire de services, le premier ayant une mission de surveillance et de publication de normes de performance bien définies.
- Financement public adéquat pour l'expansion du réseau, ainsi qu'une stratégie nationale ayant comme objectif ultime l'eau accessible à tous.

Ces critères sont tout aussi pertinents pour la gouvernance de sociétés privées que pour la gouvernance de services publics. Comme nous l'expliquons plus loin, il est difficile de réunir tous ces critères, bien que la participation des citoyens moyennant un cadre législatif de réforme puisse jouer un rôle prépondérant.

Prestataires privés : au-delà des concessions

L'introduction de la concurrence pour obtenir le droit d'exploiter le principal réseau d'adduction d'eau s'est avérée déterminante dans les réformes entamées dans une multitude de pays en développement. La création de concessions a été au cœur du débat. Néanmoins, l'implication du secteur privé touche un éventail bien plus large d'enjeux.

La diversité des partenariats public-privé protège contre le risque de rassembler indifféremment toutes les interventions des acteurs privés sous l'intitulé général de la « privatisation ».

Les modalités conditionnant l'entrée du secteur privé sur le marché de l'eau sont importantes à plus d'un titre. L'on peut envisager toute une batterie complexe d'accords commerciaux (tableau 2.3). Ces accords ont des répercussions sur la propriété uniquement en cas de privatisation complète. Plus globalement, les modalités des contrats conclus par les gouvernements avec le secteur privé influencent les structures de gestion, les schémas d'investissement et la répartition des risques. Les concessions transfè-

La diversité des partenariats public-privé protège contre le risque de rassembler indifféremment toutes les interventions des acteurs privés sous l'intitulé général de la « privatisation »

Tableau 2.3 La participation privée dans les réseaux d'approvisionnement en eau prend de nombreuses formes

Option	Propriété	Gestion	Investissements	Risques	Durée (années)	Exemples
Contrat de service	Public	Partagée	Public	Public	1–2	Finlande, Maharashtra (Inde)
Contrat de gestion	Public	Privé	Public	Public	3–5	Johannesburg (Afrique du Sud), Monagas (Venezuela), Atlanta (États-Unis)
Crédit-bail (affermage)	Public	Privé	Public	Partagés	8–15	Abidjan (Côte d'Ivoire), Dakar (Sénégal)
Concession	Public	Privé	Privé	Privé	20–30	Manille (Philippines), Buenos Aires (Argentine), Durban (Afrique du Sud), La Paz-El Alto (Bolivie), Djakarta (Indonésie)
Privatisation (cession par l'État)	Privé	Privé	Privé	Privé	Illimitée	Chili, Royaume-Uni

Source : Jaglin 2005.

Dans les pays en développement, les infrastructures restreintes et souvent délabrées, le faible taux de raccordement et le niveau élevé de pauvreté attisent les tensions entre viabilité commerciale et livraison d'une eau abordable pour tous

rent la gestion, les risques et les investissements aux partenaires privés, tandis que les autres types de partenariat public-privé impliquent l'externalisation de certains aspects de la gestion ou de l'exploitation des réseaux d'approvisionnement en eau.

La privatisation (cession totale par l'État) est rare

Peu de pays – la France en est un – ont une longue tradition de gestion privée du secteur de l'eau. Le Chili a procédé à la privatisation dans les années 1980, mais uniquement après avoir assuré un accès à l'eau quasiment universel. Depuis cette époque, le pays obtient d'excellents résultats à la fois en termes d'efficacité et d'équité. Le Royaume-Uni a choisi la privatisation récemment en vendant ses services publics à la fin des années 1980, ce qui a suscité un élan d'intérêt pour la privatisation du secteur de l'eau dans nombre de nations en développement.

Les résultats depuis lors sont mitigés. Au cours de la décennie ayant suivi la privatisation, les entreprises britanniques de distribution d'eau ont enregistré des profits allant bien au-delà des prédictions et versé à leurs actionnaires des dividendes bien supérieurs au rendement moyen des valeurs boursières. Ce phénomène a ponctionné les rares ressources en capitaux sous-évaluées mais pourtant plus que nécessaires au développement. L'absence de tout mécanisme explicite de partage entre les actionnaires et les consommateurs des profits engendrés par les gains de performance – et des marges bénéficiaires jugées excessives – a fait naître des critiques. Elle a également entraîné la mise sur pied d'un organe réglementaire solide et indépendant, chargé de protéger les intérêts des consommateurs, de fixer des objectifs d'investissement et de contrôler les gains de rendement.²⁸ Toutefois, de sérieux problèmes subsistent en raison d'investissements inadéquats et des importants volumes d'eau perdus. L'expérience britannique montre que la conception et la planification d'une réforme sont difficiles, même dans les pays possédant des capacités institutionnelles très élaborées. Dans la précipitation de la vente des avoirs publics, l'intérêt des consommateurs a souffert de la privatisation bien qu'une réglementation renforcée ait comblé certaines lacunes.

Les concessions ont été largement testées et éprouvées, avec des résultats mitigés

Dans les années 1990, les concessions étaient la principale formule d'investissement privé dans le secteur de l'eau, les entreprises privées nationales et étrangères assumant la responsabilité du financement et de l'exploitation des systèmes. Certaines concessions ont contribué à améliorer l'efficacité des réseaux, à réduire les fuites d'eau, à accroître l'approvisionnement,

à multiplier les compteurs ainsi que les recettes, tout en étendant la couverture. Au Maroc, qui a créé quatre concessions entre 1997 et 2002, la couverture s'est élargie (les concessions desservent à présent la moitié de la population), à l'instar de la satisfaction des consommateurs, en hausse elle aussi.²⁹ Dans l'est de Manille, une autre concession a étendu la part de la population bénéficiant d'une alimentation en eau 24 heures sur 24, laquelle zone est passée de 15 %-20 % en 1997 à plus de 60 % en 2000, la couverture totale grim pant, quant à elle, de 65 % à 88 %. Dans le cadre de sa stratégie nationale d'accès à l'eau pour tous, l'Afrique du Sud a cédé le service collectif de distribution d'eau de Durban à une concession. Malgré les inquiétudes en matière d'équité, l'accès des ménages démunis à l'eau s'est nettement amélioré.

Contrastant avec les cas précités, certains échecs ont été particulièrement spectaculaires.³⁰ À Cochabamba, en Bolivie, un accord de concession a échoué en 2000 en raison de protestations politiques. En Argentine, un accord de concession sur 30 ans s'est effondré en même temps que l'économie du pays en 2001. La concession octroyée pour l'ouest de Manille a connu le même sort et s'est clôturée en 2003. En 2004, une concession à Djakarta s'est soldée par un litige en justice entre les autorités municipales et la société concernée. L'enthousiasme vis-à-vis des concessions s'est désormais essoufflé, le secteur privé se montrant réticent à conclure des accords de ce type. De grosses entreprises internationales telles que Suez, la plus grande compagnie des eaux au monde, Veolia Environnement et Thames Water, se retirent de concessions dans les pays en développement, parfois sous la pression des instances gouvernementales et de réglementation. À titre d'exemple, Thames Water a cessé l'exploitation d'une usine en Chine en 2004, deux ans après que le gouvernement chinois a déclaré que le taux de rendement était trop élevé.³¹

Que s'est-il donc passé ? Lorsque les entreprises privées pénètrent sur les marchés des pays industrialisés en tant que prestataires, elles héritent d'importantes infrastructures (amorties par les investissements publics passés) qui garantissent un accès universel dans des marchés caractérisés par des revenus moyens assez élevés. Dans les pays en développement, les infrastructures restreintes et souvent délabrées, le faible taux de raccordement et le niveau élevé de pauvreté attisent les tensions entre viabilité commerciale et livraison d'une eau abordable pour tous. Trois échecs fréquents concernant la réglementation, la durabilité financière et la transparence des contrats, sont attribuables aux contraintes suivantes (encadré 2.4) :

- *Extension des réseaux.* Un des objectifs majeurs visés par les gouvernements lorsqu'ils signent des concessions est l'élargissement des réseaux. Dans la concession de Buenos Aires, le nombre de raccordements a augmenté mais à un rythme moins

dre que celui stipulé dans le contrat. Les progrès ont été les plus lents dans les quartiers pauvres de la ville.³² À Djakarta, les trois quarts des nouveaux raccordements effectués dans le cadre de la concession étaient destinés à des familles aux revenus moyens ou élevés, ainsi qu'à des organismes gouvernementaux et des sociétés commerciales.

- **Renégociation des tarifs.** La tarification de l'eau revêt un caractère profondément politique. D'un point de vue commercial, les recettes tarifaires de l'eau génèrent des profits pour les actionnaires et des capitaux pour de futurs investissements. Toutefois, les stratégies tarifaires visant à maximiser les profits risquent de minimiser les avantages sociaux et d'engendrer une agitation politique. À Cochabamba, le concessionnaire a augmenté les tarifs pour répercuter une partie des coûts de l'extension des infrastructures sur les consommateurs d'eau courante, ce qui a eu des conséquences explosives. À Buenos Aires, les tarifs ont d'abord diminué, puis ils ont augmenté six fois entre 1993 et 2002, doublant pratiquement en termes réels

puisque l'opérateur privé a cherché à combiner rentabilité et respect des objectifs.

- **Financement.** La nécessité de financer en bloc les investissements dans le secteur de l'eau rend indispensables les crédits destinés à l'expansion des réseaux. D'importantes dettes extérieures ont caractérisé l'exploitation des concessions dans l'ouest de Manille et à Buenos Aires. À Buenos Aires, les investissements ont été financés essentiellement par des emprunts et des gains accumulés, la participation en capital représentant moins de 5 %. Les emprunts extérieurs étant libellés en dollars et la source de revenus dans la monnaie locale, il en a résulté une forte exposition aux fluctuations des devises étrangères. Les crises financières ayant affecté l'est de l'Asie et l'Argentine ont engendré une dette insupportable pour les concessions de l'ouest de Manille et de Buenos Aires. La perte nette d'1,6 milliard USD essuyée par le concessionnaire à Buenos Aires en 2002 a presque entièrement été causée par une dévaluation qui a triplé les dettes extérieures de la société.

Encadré 2.4

Quel a été le problème des concessions ? Trois échecs et trois leçons

L'effet domino de l'effondrement des concessions a attisé le chaud débat à propos du rôle passé, présent et futur du secteur privé dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Alors que les facteurs expliquant les différents échecs varient, des leçons instructives sont à tirer des trois cas suivants :

- **Cochabamba.** L'accord de 1999 en vertu duquel le gouvernement bolivien a octroyé une concession de 40 ans à un consortium d'entreprises étrangères reste un point de référence. En application de la loi sur l'eau potable et l'assainissement de 1999, le gouvernement a autorisé la privatisation des services de distribution d'eau et mis fin aux subventions. Non seulement les clients ont dû payer plus cher leur eau, mais les agriculteurs des environs ont été obligés de payer une eau qui était auparavant disponible gratuitement aux bornes-fontaines publiques. Les augmentations de prix étaient censées financer la construction d'un nouveau barrage et d'installations de purification. Des protestations ont provoqué l'abrogation de la loi de 1999, la faillite de la concession et un procès en justice intenté par une des sociétés impliquées à l'encontre du gouvernement bolivien.
- **Manille.** Les concessions de 25 ans accordées en 1997 pour l'ouest de Manille se sont effondrées en 2003. Les dettes extérieures ont été un catalyseur clé. Pendant les cinq premières années de la concession Maynilad, une coentreprise associant Ondeo, une société transnationale, et un groupe d'affaires philippin, a subi des pertes d'exploitation et accumulé une dette de 800 millions USD pour financer l'extension du réseau. La couverture a augmenté de 58 % à 84 %, mais la crise financière dans l'est asiatique a aggravé ces dettes. Lorsque l'autorité de régulation du marché de l'eau, le Metropolitan Waterworks and Sewerage System, a refusé d'approuver un ajustement tarifaire pour contrebalancer les pertes de l'entreprise, la concession a pris fin.

- **Buenos Aires.** La concession de 30 ans attribuée en 1993 à un consortium de sociétés étrangères et de groupes commerciaux locaux a été stoppée par l'effondrement de l'économie argentine. Lors de son offre, le consortium avait fait connaître son intention de diminuer les tarifs de 29 %, mais les pertes d'exploitation ont entraîné une hausse des prix et une renégociation du contrat. Aucune disposition n'a été prévue pour réagir à la chute des taux de change, le consortium se retrouvant exposé aux risques associés aux lourds emprunts extérieurs.

Il y a lieu de retenir au moins trois enseignements importants. La première leçon, qui frappe surtout dans le cas de Cochabamba, est que la transparence compte. Ni le gouvernement, ni les sociétés, ni les donateurs ou les institutions financières internationales soutenant les accords n'ont fait d'efforts crédibles pour prendre la température de l'opinion publique ou tenir compte des vues des populations pauvres. En conséquence, rien n'a été prévu pour protéger les droits usuels des populations indigènes extrêmement vulnérables, une lacune qui est devenue explosive politiquement parlant.

La deuxième leçon concerne les tensions entre les impératifs commerciaux et sociaux. Les entreprises contractent des concessions afin de générer des profits pour leurs actionnaires. Mais l'augmentation des tarifs en vue de financer ces profits et les investissements est susceptible de miner la sécurité de l'approvisionnement en eau des ménages pauvres. Elle accroît également la probabilité d'une réaction politique violente traduisant l'importance critique de l'eau au sein d'une communauté. Les initiatives visant à protéger les profits, en augmentant les prix pour couvrir les dettes engendrées par les emprunts en monnaies fortes et la dépréciation monétaire, étaient insoutenables socialement et politiquement.

La troisième leçon est sans doute la plus importante. La complexité des processus facilitant l'accès des familles pauvres à l'eau a été énormément sous-estimée. Si le problème avait fait l'objet d'une évaluation pertinente, une place plus conséquente aurait été accordée au financement public et aux raccordements subventionnés.

Source : Slattery 2003; Castro 2004.

Le crédit-bail a eu des retombées positives sur le développement humain dans les pays où le gouvernement a fixé des objectifs bien définis et soutenus par des capacités réglementaires

Autres formes de participation du secteur privé

Même si les entreprises privées se retirent des concessions, elles restent fortement impliquées dans un large éventail de services liés à l'eau. La gestion partagée entre le public et le privé demeure un thème central des discussions sur la gouvernance du secteur de l'eau.

Le crédit-bail (ou affermage) est une forme fréquente de partenariat public-privé. Dans ce modèle, le gouvernement délègue la gestion d'un service public à une société en échange du paiement d'un montant convenu, qui dépend généralement du volume d'eau vendu, alors que la propriété des installations revient à une société de participation opérant pour le gouvernement. Au Burkina Faso, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) fonctionne à l'aide d'accords de crédit-bail qui couvrent 36 localités et villes dans tout le pays. Le modèle d'*affermage* est également en vigueur à Abidjan en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au Sénégal, où l'eau urbaine est gérée par l'intermédiaire de la Société nationale de l'eau sénégalaise (SONES), une société de participation, et de la Sénégalaise des eaux (SDE), une entreprise privée chargée d'exploiter le système.

Le crédit-bail a eu des retombées positives sur le développement humain dans les pays où le gouvernement a fixé des objectifs bien définis et soutenus par des capacités réglementaires. L'ONEA est l'un des rares services collectifs d'Afrique subsaharienne à mettre en place une stratégie visant

à faire en sorte que l'eau des bornes-fontaines devienne abordable financièrement pour les pauvres. Les prix appliqués aux bornes-fontaines sont bien inférieurs au tarif maximal (bien qu'ils soient toujours supérieurs au tarif minimal). Au Sénégal, le contrat de crédit-bail définit des objectifs progressifs pour la distribution d'eau aux bornes-fontaines. L'objectif est que les bornes-fontaines représentent 30 % des raccordements à Dakar et 50 % dans les autres villes, tout en assurant une alimentation en eau de 20 litres par personne. À Abidjan, l'accord de crédit-bail a élevé le taux de couverture, le système étant administré via un cadre réglementaire clair (encadré 2.5). De graves problèmes sont survenus lors de la phase de mise en œuvre dans chacun de ces cas. Par exemple, les tarifs sociaux et les subventions accordés en Côte d'Ivoire et au Sénégal dans le but de favoriser les familles les plus pauvres ont produit des résultats mitigés. Toutefois, même dans ces circonstances, ils illustrent certaines stratégies que les gouvernements peuvent adopter pour concrétiser dans la pratique le droit à l'eau.

Les contrats de gestion constituent une autre forme de partenariat public-privé. Il s'agit d'accords par lesquels une municipalité ou un gouvernement local achète des services de gestion à une entreprise. Le Ghana a adopté une nouvelle loi sur l'eau en 2005 qui confie au gouvernement la tâche d'intensifier le rôle des opérateurs privés dans le domaine des services, au moyen de contrats de gestion. Dans le cadre de la réforme stratégique, un

Encadré 2.5 Politiques de prix favorables aux pauvres en Côte d'Ivoire

Les politiques de tarification appliquées par les services collectifs peuvent avoir un effet sensible sur l'accès à l'eau. Même si les résultats ont été variables, le service privé desservant Abidjan, à savoir la Société des eaux de Côte d'Ivoire (SODECI), a mis en place certaines stratégies novatrices pour améliorer l'accès à l'eau. La couverture a augmenté régulièrement ces 10 dernières années à Abidjan et dans d'autres parties du territoire.

La SODECI recourt à trois mécanismes pour étendre l'accès aux ménages pauvres : les raccordements domestiques subventionnés, la tarification par paliers progressifs et les revendeurs d'eau agréés dans les zones d'habitat informel. Le financement des raccordements domestiques est possible grâce à une surtaxe sur les factures d'eau administrée par le Fonds de développement de l'eau (FDE), un organisme public. La SODECI facture aux familles pauvres la somme de 40 USD par raccordement, au lieu de 150 USD. Cette aide, financée par des moyens internes, réduit la dépendance par rapport aux contributions des donateurs et renforce la durabilité à long terme.

La tarification par paliers progressifs subventionne les familles à faible consommation (les plus pauvres) et décourage le gaspillage de l'eau. Le prix unitaire appliqué aux gros consommateurs est mo-

déré afin de les encourager à rester dans le système. Pour résoudre le problème de l'approvisionnement en eau dans les zones d'habitat illégal où elle n'est pas autorisée à fournir ses services, la SODECI agrée des revendeurs d'eau. Ceux-ci achètent l'eau au tarif normal et versent un acompte (300 USD) pour diminuer les risques de non-paiement. Les revendeurs sont responsables des investissements réalisés pour étendre le réseau au sein de leur zone et sont autorisés à recouvrer les coûts par la vente d'eau. Bien que cette pratique élargisse efficacement la couverture, les familles pauvres qui sont clientes des vendeurs d'eau doivent payer deux fois les coûts d'investissement du réseau : une fois sur le tarif facturé au revendeur pour obtenir l'eau et une autre sur le prix final payé à ce revendeur, qui facture également son investissement pour alimenter le voisinage.

- Il convient de bien coordonner les stratégies favorables aux pauvres.
- Les subventions croisées peuvent profiter aux pauvres.
- La force administrative et financière du service collectif est plus importante que sa propriété publique ou privée.
- Une bonne réglementation exploite pleinement les atouts relatifs des acteurs publics et privés.

Source : Collignon 2002.

opérateur privé s'est vu attribuer à la fin de l'année 2005 un contrat de gestion de cinq ans couvrant la capitale Accra et d'autres grandes villes. En raison d'une combinaison des facteurs négatifs que sont le sous-financement, l'inefficacité et la tarification inéquitable, le service public, à savoir la Compagnie des eaux du Ghana, ne parvenait pas à alimenter les régions urbaines de l'ensemble du pays et les contrats de gestion sont désormais considérés comme une partie de la solution.

Ce nouveau dispositif répondra-t-il aux attentes ? Certains objectifs visés sont encourageants. Pour Accra, il s'agit notamment d'effectuer 50 000 nouveaux raccordements domestiques et de restaurer l'alimentation régulière en eau des clients existants. Le programme prévoit également la création de 350 bornes-fontaines publiques par an pour les zones urbaines non desservies.³³ Les résultats dépendront de la clarté des contrats et de la réglementation. Une inquiétude concerne l'inadéquation des stratégies de financement et d'exécution pour desservir les familles les plus pauvres. En outre, les détails relatifs à la tarification des bornes-fontaines et au ciblage des régions défavorisées restent vagues.

Il en ressort clairement que les contrats de gestion ne sont pas une solution simple aux problèmes fortement ancrés de l'approvisionnement en eau. Par exemple, depuis 1998, la Mauritanie a lancé une vague d'audacieuses réformes. Quatre nouvelles institutions chargées de la gestion de l'eau et de l'assainissement ont vu le jour rien qu'en 2001. Dans les régions rurales et les petites localités, la nouvelle stratégie prévoit un net renforcement du rôle du secteur privé. Plus de 350 contrats ont été signés pour la prestation de services en réseau, avec des opérateurs privés engagés dans deux tiers d'entre eux. Cependant, ce n'est qu'en 2005 qu'un nouvel organe national a été fondé pour surveiller la gestion et le financement des installations, mais aussi suivre les progrès accomplis : l'Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement. Encore aujourd'hui, les objectifs et les stratégies de tarification pour les accords de crédit-bail ne sont pas bien définis et les plans sectoriels sont gravement sous-financés. Les estimations concernant la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau indiquent qu'il faudrait un financement de 65 millions USD pour les dépenses publiques, le montant actuel alloué à cet effet s'élevant à 5 millions USD. Les contrats de gestion ne peuvent être efficaces sans un financement approprié et des objectifs clairement définis.

Il est par nature difficile de créer les conditions institutionnelles assurant la réussite des contrats de gestion. Des recherches menées au sujet des contrats de gestion à Johannesburg en Afrique du Sud et à Monagas au Venezuela mettent en lumière deux difficultés. Premièrement, la double délégation – le

transfert de l'autorité d'exploitation du gouvernement local vers le service collectif et de ce dernier vers une société tierce – peut obscurcir les responsabilités et l'exécution des devoirs. Les usagers peuvent perdre de leur pouvoir car il devient difficile d'identifier l'institution à laquelle il faut s'adresser pour demander des comptes aux prestataires. Deuxièmement, les autorités locales sont souvent à la fois actionnaire du service collectif et instance régulatrice. Il s'avère difficile de concilier cette double identité, surtout parce qu'elle est susceptible d'empêtrer le service collectif dans la politique gouvernementale locale. Les expériences internationales plaident fortement en faveur d'un organe de réglementation indépendant.³⁴

La complexité est un autre problème inhérent aux contrats de gestion, surtout dans les pays manquant de solides capacités administratives. La négociation des contrats, des responsabilités, des objectifs d'exécution et des sanctions en cas de non-exécution constitue un énorme défi. Cela vaut également pour les nations riches jouissant de capacités administratives très élaborées. En 1999, la ville américaine d'Atlanta a délivré un contrat de gestion de 20 ans portant sur l'exploitation et la maintenance d'un réseau de distribution d'eau à un consortium – une démarche dictée en partie par les amendes réclamées par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement pour différentes violations des normes de qualité de l'eau, dues à la détérioration des infrastructures. Le contrat a été résilié après quatre ans, les autorités de la ville estimant que le consortium ne répondait pas aux exigences de performance. Mais la procédure de résiliation a entraîné de longs contentieux pour les deux parties.

Les prestataires municipaux disposent encore d'une autre solution pour essayer de canaliser les gains en efficacité offerts par le secteur privé : les contrats de service. Dans ce genre d'accords, les prestataires municipaux achètent un service à une société qui n'est pas trop impliquée dans la gestion ou le financement du service collectif. Ce type de société est de plus en plus courant à la fois dans le monde industrialisé et en développement. Les contrats de service s'avèrent très efficaces dans certains cas. Une étude réalisée à Maharashtra, en Inde, montre que la signature de contrats pour les services de facturation, de réparation, de traitement de l'eau et de mise à niveau des infrastructures peut améliorer les performances. Les enquêtes menées auprès de la clientèle indiquent une satisfaction accrue.³⁵ Toutefois, le succès dépend d'une solide capacité réglementaire.

La Finlande sous-traite de nombreux services auxiliaires liés à l'eau, qui représentent jusqu'à 60 %-80 % de l'autofinancement des compagnies municipales des eaux.³⁶ Les services les plus communément sous-traités

Les contrats de gestion ne peuvent être efficaces sans un financement approprié et des objectifs clairement définis

En l'absence d'un plan national cohérent et d'une stratégie de financement garantissant à chacun un accès à l'eau, ni le secteur public ni le secteur privé ne réussiront à casser le modèle actuel d'enclave

dans le secteur de l'eau sont la conception détaillée, la construction, le traitement des eaux usées, la fourniture des équipements et du matériel, les réparations en atelier et les services de laboratoire. Un petit groupe d'entreprises privées et une compagnie municipale, Helsinki Water, ont récemment commencé à offrir des services de gestion. Toutefois, le marché est encore limité, avec seulement trois opérateurs privés fournissant des services, principalement dans le domaine du traitement des eaux usées.

Public ou privé : certains problèmes restent les mêmes

La leçon sans doute la plus évidente qui ressort de toute analyse de l'approvisionnement en eau public ou privé est qu'il n'existe pas de solution miracle abso-

lue applicable à tous les pays. Certains prestataires publics (Porto Alegre) figurent parmi les meilleurs au monde, au même titre que certaines sociétés privées (Chili). Si l'on juge sur la base de critères raisonnables, bon nombre de prestataires publics échouent à assurer l'accessibilité de l'eau aux populations pauvres et cet échec est lié au sous-financement et à la mauvaise gouvernance. Mais il est erroné de croire que l'on peut rapidement corriger les lacunes du secteur public en s'appuyant sur les atouts présumés des concessions privées en termes d'efficacité, de responsabilité et de financement, comme en témoignent les expériences vécues à Cochabamba, à Buenos Aires et dans l'ouest de Manille. En l'absence d'un plan national cohérent et d'une stratégie de financement garantissant à chacun un accès à l'eau, ni le secteur public ni le secteur privé ne réussiront à casser le modèle actuel d'enclave.

Concrétisation des résultats escomptés : les politiques

L'eau est un droit de l'Homme. Mais les droits de l'Homme importent peu s'ils sont dissociés des politiques pratiques visant à les protéger et à les consolider ou des mécanismes de responsabilisation qui confèrent aux pauvres le pouvoir d'exiger le respect de leurs droits. Si l'accès à une eau salubre et abordable financièrement est un droit de l'Homme, qui a le devoir de fournir ce service ? Et comment faut-il financer les infrastructures assurant la distribution d'eau ? L'eau a été décrite comme un « don de Dieu », mais quelqu'un doit payer pour poser les canalisations, entretenir les pompes et purifier l'eau. Le financement et la prestation de services liés à l'eau qui soient accessibles aux pauvres, par l'intermédiaire de prestataires faisant preuve de transparence et de sens des responsabilités, continuent à poser de sérieux défis de politique publique. La manière dont seront relevés ces défis dans les années à venir aura d'énormes retombées sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et le développement humain.

L'élément de départ permettant d'accélérer les progrès en matière d'accès à l'eau peut se résumer en deux mots : stratégie nationale. Comme l'a suggéré le chapitre 1, chaque pays devrait élaborer son propre plan national de gestion de l'eau et de l'assainisse-

ment. Les plans nationaux peuvent varier, mais ils doivent contenir quatre ingrédients de base indispensables au succès :

- Définir des objectifs et des points de repère clairs pour mesurer les avancées sur la base d'une politique nationale de l'eau.
- Veiller à ce que les politiques menées dans le secteur de l'eau soient appuyées par des allocations financières sûres dans les budgets annuels et un cadre de dépenses à moyen terme.
- Élaborer des stratégies claires pour surmonter les inégalités structurelles liées à la richesse, au lieu géographique et à d'autres indicateurs défavorables.
- Créer des systèmes de gouvernance qui rendent les gouvernements et les fournisseurs d'eau responsables de la réalisation des objectifs fixés par les politiques nationales.

Dans ce cadre, il convient de considérer la réforme des politiques de l'eau comme faisant partie intégrante des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Au chapitre 1, nous avons présenté certaines exigences institutionnelles indispensables pour la mise en place de ce cadre. Examinons à présent les politiques propres au secteur de l'eau.

Financement public et accès à l'eau des populations urbaines pauvres

Le financement des services d'approvisionnement en eau est crucial pour améliorer l'accès à celle-ci. Du point de vue commercial, l'objectif des fournisseurs d'eau est de générer suffisamment de recettes pour couvrir leurs charges récurrentes, les coûts de l'extension des infrastructures étant couverts par un mélange de fonds publics et d'investissements de la part du prestataire de service. Du point de vue du développement humain, il y a une limite au recouvrement des coûts par la seule tarification. Cette limite se situe au niveau où l'eau devient inabordable financièrement pour les ménages pauvres.

Recouvrement des coûts durable et équitable

Un recouvrement intégral des coûts reviendrait à priver des millions de personnes aujourd'hui dépourvues d'accès à l'eau d'un approvisionnement en eau sécurisé. N'oublions pas que plus de 363 millions de personnes privées d'eau salubre survivent avec moins d'1 USD par jour et que 729 millions d'être humains gagnent quotidiennement moins de 2 USD. La pauvreté fixe des limites naturelles au prix de l'eau. Une étude réalisée en Amérique latine révèle qu'une tarification couvrant intégralement les coûts poserait des problèmes d'accessibilité financière pour un ménage sur cinq de cette région. Dans certains pays, dont la Bolivie, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay, le recouvrement total des coûts mettrait en difficulté près de la moitié de la population. L'accessibilité financière est un problème tout aussi grave en Afrique subsaharienne, où quelque 70 % des familles pourraient éprouver des difficultés à payer leurs factures si les fournisseurs d'eau cherchaient à atteindre un recouvrement intégral de leurs coûts.³⁷

Outre la pression exercée sur les ménages, le recouvrement intégral des coûts aurait des répercussions immédiates sur les efforts de réduction de la pauvreté. En situation de recouvrement total des coûts de l'eau, l'incidence de la pauvreté augmenterait d'1 % pour les nations à revenus moyens d'Amérique latine et de 2 % pour les pays à faibles revenus de la région. L'impact serait encore plus grave en Asie et en Afrique, où les prix devraient nettement grimper. En Mauritanie et au Mozambique, la pauvreté pourrait s'accroître de 7 % si les tarifs de l'eau augmentaient pour couvrir l'intégralité des coûts.³⁸

Ces chiffres mettent en évidence le rôle central des dépenses publiques dans le financement de

l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau en faveur des ménages pauvres. Ils soulignent également le rôle important que peuvent jouer les subventions croisées ou les transferts allant des usagers plus riches vers les moins nantis dans le cadre de la tarification des services collectifs. En ce qui concerne le financement de l'expansion des réseaux, les divers pays se heurtent à des contraintes différentes. Pour certains, surtout ceux à revenus moyens, le défi consiste à mobiliser des moyens supplémentaires grâce à la fiscalité ou au remaniement des priorités de dépenses actuelles. Pour d'autres, l'aide joue un rôle crucial. Mais au départ, il y a lieu d'estimer le prix abordable pour les citoyens démunis. Même s'il y a matière à discussion, un plafond de 3 % du revenu des ménages pourrait constituer un repère de base.

Une plus grande équité grâce à la tarification et aux subventions

L'eau est l'un des biens qui définissent la justice sociale et la citoyenneté. Une façon d'exprimer la solidarité sociale et l'engagement envers une citoyenneté partagée est de pratiquer des politiques de tarification et de transferts financiers qui rendent l'eau accessible et abordable pour tous. Une combinaison de politiques de tarification et d'accès, prévoyant notamment des subventions ciblées, s'avère nécessaire pour obtenir des résultats équitables.

Subventions au raccordement. Les aides versées pour le raccordement des foyers pauvres peuvent contribuer à lever un important obstacle à l'accès au réseau. Il en est va de même pour les stratégies de paiement novatrices. Les services collectifs de Djakarta ont proposé des paiements échelonnés. En Côte-d'Ivoire, le Fonds de développement de l'eau a inclus une surtaxe dans les factures et 40 % des recettes en résultant servent à subventionner des raccordements. Néanmoins, les aides ne ciblent pas spécifiquement les citoyens pauvres. Ailleurs, les services collectifs ont adopté des systèmes de tarification progressive. À El Alto en Bolivie, seuls 20 % des ménages ayant obtenu un raccordement au cours de la première année du programme de concession de la ville ont payé le plein tarif. Une innovation importante a permis aux familles de participer personnellement aux travaux en creusant des tranchées pour les raccordements, la municipalité considérant cette participation comme une forme de paiement en nature.³⁹ Mais là aussi, les règles n'ont pas été pensées dans le cadre d'une stratégie intégrée visant à atteindre les objectifs de raccordement fixés pour les populations les plus démunies.

Il convient de considérer la réforme des politiques de l'eau comme faisant partie intégrante des stratégies nationales de réduction de la pauvreté

Une solution pour améliorer l'accessibilité financière de l'eau pour les ménages démunis consiste à fournir un volume d'eau suffisant pour couvrir les besoins de base à un prix faible, voire gratuitement

Subventions ciblées. Certains pays financent la consommation des groupes à faibles revenus à l'aide de subventions ciblées. Le Chili a augmenté le prix de l'eau afin d'assurer un recouvrement total des coûts sans sacrifier pour autant les exigences de la distribution. Les subventions couvrent entre 25 % et 85 % des frais en eau des ménages, les ménages à faibles revenus éligibles bénéficiant d'un tarif préférentiel (encadré 2.6). Une des conditions du succès du modèle chilien réside dans la capacité des organismes d'État à identifier les familles pauvres et à leur faire parvenir les aides sans qu'elles soient trop détournées en faveur des plus nantis, cette capacité ayant été consolidée en s'appuyant sur une longue expérience et un système de sécurité sociale complet.

Tarifs minimaux. Une autre solution pour améliorer l'accessibilité financière de l'eau pour les ménages démunis consiste à fournir un volume d'eau suffisant pour couvrir les besoins de base à un prix faible, voire gratuitement. La plupart des pays appliquent désormais des tranches tarifaires, mais la progressivité varie. En Afrique du Sud, le

tarif minimal procure 25 litres d'eau gratuitement, une pratique qui pourrait se répandre bien davantage. Le modèle reposant sur un tarif minimal présente deux inconvénients. Premièrement, dans les pays présentant un faible taux de raccordement, le tarif minimal ne profite pas aux citoyens pauvres qui ne sont pas raccordés au réseau. C'est une préoccupation, même en Afrique du Sud où le taux de couverture au sein des populations pauvres varie. Les familles non raccordées doivent souvent acheter leur eau à des revendeurs en gros, qui achètent cette eau au service collectif dans les tranches de prix supérieures. Deuxièmement, le système du tarif minimal ou social nécessite des compteurs, qui ne sont pas chose courante dans de nombreux quartiers pauvres.

Ciblage des zones d'habitat informel. Dans une multitude de pays, la majorité des citoyens privés d'accès à un raccordement domestique vivent dans des zones d'habitat informel. Les millions de personnes habitant ces zones ont fait preuve d'un sens de l'initiative extraordinaire pour accéder aux services d'alimentation en eau, en posant des kilomètres de canalisations, en creusant des tranchées et en coopérant pour l'intérêt commun. Toutefois, les efforts de ces communautés ne résoudront pas à eux seuls le problème. Les services collectifs sont réticents à étendre les réseaux vers les ménages dépourvus de titre officiel de propriété, craignant que cela ne mette en péril la perception des recettes. De nouvelles stratégies s'imposent. Les autorités peuvent octroyer des droits de résidence complets ou intermédiaires aux zones d'habitat informel établies. En outre, elles peuvent obliger, si nécessaire, les services collectifs à approvisionner en eau l'ensemble des citoyens, quel que soit l'endroit où ils résident, en offrant des garanties financières ou des encouragements à l'investissement. Les services collectifs peuvent aussi faire la différence. Une seule entreprise de Manille a étendu les canalisations d'eau souterraines au périmètre des bidonvilles et permis aux habitants de mettre en place des raccordements en surface, au moyen de petits tuyaux en plastique les reliant aux compteurs qui sont entretenus par les associations de résidents et les organisations non gouvernementales. Ce système est bénéfique pour l'équité (à Manille, il a réduit les dépenses en eau de 25 % dans les bidonvilles à présent desservis) et pour l'efficacité (il diminue les pertes de recettes associées aux raccordements illégaux).

Subventions croisées. Les subventions croisées apportées par les consommateurs d'eau aux revenus élevés constituent une autre solution

Encadré 2.6

Subventions à la consommation d'eau au Chili : efficacité et équité accrues

Au Chili, la distribution d'eau est privatisée au sein d'un régime réglementaire strict, qui combine une grande efficacité de l'approvisionnement et une égalité d'accès tout aussi marquée. De nombreux facteurs contribuent à ce résultat. Dès le départ, plusieurs avantages étaient réunis, notamment une couverture quasi universelle avant la privatisation et un réseau hautement développé. La solide croissance économique s'est également avérée importante, sans oublier les subventions ciblées dans le secteur de l'eau.

Le Chili a introduit, au début des années 1990, des subventions à la consommation d'eau modulées en fonction des ressources, afin de garantir l'accessibilité financière pour les foyers à faibles revenus avant la privatisation des compagnies des eaux. Ces subventions couvrent 25 % à 85 % de la facture mensuelle d'un ménage pour un maximum de 15 mètres cubes d'eau par mois. Le gouvernement rembourse l'entreprise sur la base du volume d'eau réellement consommé. Les aides proviennent entièrement du budget du gouvernement central. Les citoyens doivent soumettre leur demande de subventions à leur municipalité qui statue sur leur admissibilité. Les subventions sont en quelque sorte une tarification par paliers progressifs et elles sont inversement liées aux revenus des ménages : les aides diminuent à mesure que les revenus augmentent au-dessus du seuil minimal modulé en fonction des ressources.

En 1998, quelque 13 % des familles chiliennes – soit près de 450 000 personnes – ont perçu des aides pour un montant total de 33,6 millions USD. Le régime a permis d'accroître les tarifs, de mobiliser des moyens pour la maintenance et l'extension du réseau et de réduire le plus possible les effets négatifs pesant sur les communautés pauvres.

Le succès de ce modèle chilien tient à deux ingrédients principaux qui ne sont pas faciles à reproduire dans d'autres pays en développement. Premièrement, ce régime suppose une capacité à identifier, cibler et aider les ménages à faibles revenus. Deuxièmement, chaque foyer doit posséder un compteur mesurant la consommation d'eau.

Sources : Alegria Calvo et Celedón Cariola 2004 ; Gómez-Lobo et Contreras 2003 ; Paredes 2001 ; Serra 2000.

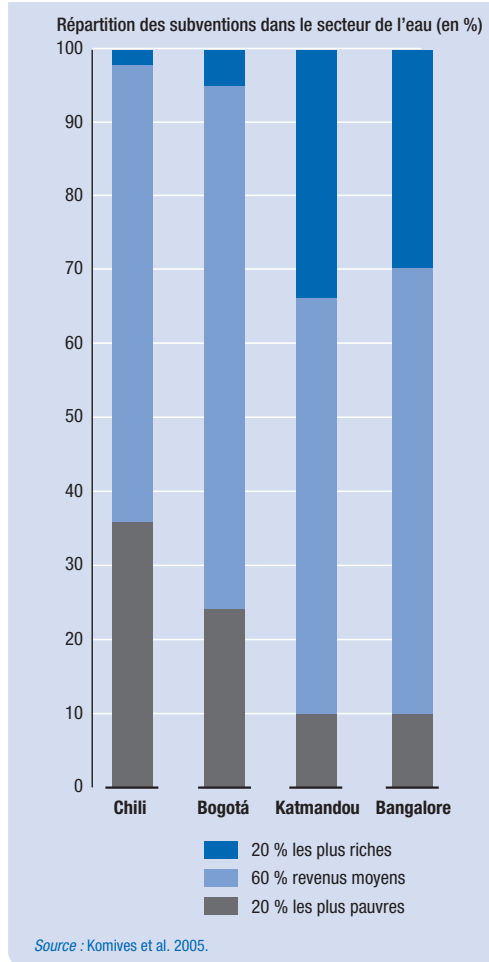
pour rendre l'eau plus abordable pour les foyers pauvres. En Colombie, les subventions croisées sont inscrites dans la loi de 1994 sur les services publics résidentiels, elles sont ciblées géographiquement.⁴⁰ Ce système a amélioré l'accès à l'eau des 20 % de citoyens les plus démunis, permettant au pays de dépasser la cible fixée au titre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement.

Ces subventions peuvent générer d'énormes avantages tant publics que privés. En plus de créer des possibilités d'amélioration de la santé et du bien-être, elles contribuent à aplanir les profondes inégalités en matière d'accès à l'eau, décrites au chapitre 1. Mais toutes les subventions n'ont pas les mêmes effets et certaines sont plus bénéfiques pour l'équité que d'autres.

Les aides relatives à l'eau reposent sur une idée simple. Si une grande proportion de la population ne peut pas se payer un service, il existe bel et bien un impératif, en termes de développement humain, de fournir ce service. Les subventions croisées, la tarification progressive et les transferts fiscaux offrent en fait la possibilité de respecter cet impératif. En effet, ces systèmes financent les demandes des ménages qui, sans cela, seraient privés d'approvisionnement en raison de leur pauvreté. Cependant, toutes les subventions ne produisent pas des résultats favorables aux pauvres. En Côte d'Ivoire, le Fonds de développement de l'eau a vu le jour pour financer les raccordements des familles défavorisées, mais il a ignoré les quartiers les plus pauvres de la ville parce que les zones d'habitat non autorisées ne sont pas éligibles. En outre, à cause de la brusque hausse des frais de raccordement en fonction de la distance d'éloignement par rapport au réseau principal (traduisant les coûts plus élevés de raccordement), certains ménages pauvres n'ont pas pu s'offrir de raccordement même avec la subvention.

Les aides offertes par l'intermédiaire de la tarification de l'eau engendrent des résultats variables (schéma 2.4). Si le taux de raccordement est faible et que la majorité des foyers dépourvus d'eau courante est pauvre, la tarification sociale par tranches est peu susceptible de produire des résultats performants. Par exemple, les villes de Bangalore en Inde et de Katmandou au Népal appliquent une structure de tarification par paliers progressifs, mais les subventions profitent aux citoyens aisés plutôt qu'aux pauvres.⁴¹ À Bangalore, les 20 % de familles les plus nanties touchent 30 % des aides liées à l'eau, contre 10,5 % seulement pour les 20 % les plus pauvres.⁴² À Katmandou, le foyer aisé moyen reçoit 44 % de subventions de plus que le ménage pauvre moyen.⁴³

Schéma 2.4 À qui profitent les subventions dans le secteur de l'eau ?



Comparés à ces exemples, certains régimes de subventions sont extrêmement performants. Le Chili recourt à la modulation en fonction des ressources afin d'identifier les habitants à faibles revenus pouvant recevoir des subventions pour l'eau et dédommage le service collectif par des versements gouvernementaux. La Colombie se fonde sur les renseignements relatifs à la propriété et à la résidence pour détecter les familles pauvres. Dans les deux cas, les ménages pauvres perçoivent une grande partie des aides liées à la consommation d'eau. De même à Durban en Afrique du Sud, la tarification minimale entraîne une distribution progressive des subventions relatives à l'eau car 98 % des foyers pauvres sont connectés (schéma 2.5). Dans d'autres zones de la province du Kwazulu-Natal, les subsides engendrent des résultats moins probants parce que le taux de raccordement des ménages pauvres est plus faible. L'enseignement à tirer est le suivant : les subventions octroyées via la tarification de l'eau ne bénéficient aux pauvres que dans la mesure où ces derniers sont raccordés au réseau d'adduction d'eau.

Le subventionnement des infrastructures utilisées par les populations pauvres offre potentiellement de plus gros avantages en termes d'équité. Les bornes-fontaines constituent une solution de départ évidente. Alors que le but ultime est le raccordement privé de tous les ménages, cet objectif n'est pas réalisable à court terme dans de nombreux pays. Les bornes-fontaines représentent la principale source d'eau pour des millions de foyers pauvres ; par conséquent, les subventions liées aux bornes-fontaines figurent parmi les plus performantes dans le secteur de l'eau (encadré 2.7). Pourtant, dans de nombreux pays, les usagers des bornes-fontaines achètent leur eau au prix fort, subventionnant ainsi de façon croisée la consommation domestique des ménages à revenus élevés qui disposent de robinets privés. Certaines na-

tions ont trouvé le moyen d'éviter cette situation. À Bangalore, seules 14 % des subventions liées aux bornes-fontaines ne profitent pas aux pauvres ; pour les robinets privés, ce chiffre grimpe à 73 %.⁴⁴ Au Burkina Faso, les familles citadines à faibles revenus ont la possibilité d'acheter l'eau des bornes-fontaines à un prix parmi les plus bas d'Afrique subsaharienne.

Rôle capital de la réglementation

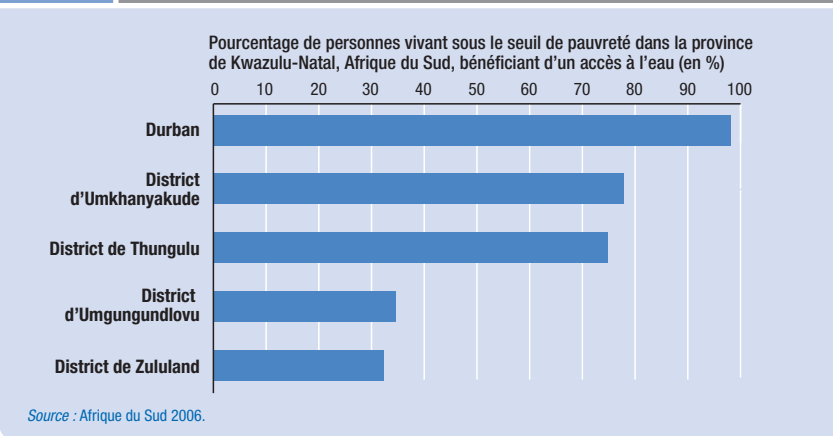
La réglementation joue un rôle prépondérant dans la concrétisation progressive du droit de l'Homme à l'eau, ainsi que dans la protection de l'intérêt public lié à l'approvisionnement en eau. Dans un marché où la concurrence est limitée et dont le produit est fondamental au bien-être humain, les autorités de réglementation doivent veiller à gérer les prestataires de façon à garantir à la fois l'équité et l'efficacité.

De nombreux pays ont souffert de l'absence d'institutions de réglementation efficaces. À Buenos Aires, un organe régulateur s'est vu confier la mission de contrôler la concession d'eau, mais le système comportait des faiblesses. Cet organe était fortement politisé puisque cette assemblée comprenait des représentants de la présidence, de la province et de la municipalité, impliquant ainsi dans le système des partis politiques concurrents. Les intérêts des consommateurs n'étaient toutefois pas représentés. Bon nombre de clauses du contrat de concession ont fait l'objet de négociations secrètes. Dès lors, l'organe régulateur avait un accès limité aux informations des sociétés et du gouvernement.

Certaines caractéristiques clés des organes régulateurs les plus performants au Chili, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs étaient absentes du système de Buenos Aires :

- *Indépendance politique*, avec une solide culture de promotion des intérêts publics.
- *Autorité d'investigation et pouvoir de sanction*, l'organe réglementaire étant habilité à demander des informations aux sociétés sur un large éventail de repères de performance, à imposer des sanctions pour non-respect des critères de performance et à limiter les augmentations de prix. Dans une affaire récente, l'instance réglementaire chilienne a exigé la déclaration fiscale interne de l'entreprise pour enquêter sur les prix de transferts et la sous-déclaration de marges bénéficiaires.
- *Partage de l'information* avec le grand public quant à la tarification, à la qualité de l'eau et aux structures de coûts.
- *Participation de la population* pour garantir la représentation des intérêts des consommateurs. Aux États-Unis, les Conseils d'utilisateurs permettent aux clients de surveiller les prestataires

Schéma 2.5 La tarification minimale fonctionne si le taux de raccordement est élevé



Encadré 2.7 Bornes-fontaines : elles alimentent les pauvres, mais souvent à un prix trop élevé

Les bornes-fontaines peuvent permettre aux ménages défavorisés d'accéder à une eau abordable. Elles peuvent également servir de relais pour l'aide gouvernementale ciblée puisqu'elles sont abondamment utilisées par les pauvres, plutôt que par les riches. Néanmoins, l'expérience est mitigée.

Au Sénégal, un partenariat entre un distributeur d'eau privé, l'Autorité nationale de l'eau et une organisation nationale non gouvernementale a étendu, au moyen de bornes-fontaines, l'approvisionnement en eau à 500 000 citoyens vivant dans les zones à faibles revenus. Des subventions sont octroyées pour la construction de bornes-fontaines publiques et pour leur raccordement au réseau. Ce système a amélioré l'accès à l'eau mais comme les usagers des bornes-fontaines paient un tarif élevé, le coût unitaire reste encore plus de trois fois supérieur au tarif domestique le plus bas.

Des problèmes similaires sont apparus aux Philippines. Grâce aux bornes-fontaines, les sociétés privées de distribution d'eau à Manille ont élargi le réseau d'approvisionnement en eau à quelque 50 000 familles pauvres dans des quartiers défavorisés densément peuplés, les organisations communautaires locales agissant en tant qu'intermédiaires. En permettant aux ménages d'extraire de l'eau à partir d'une source munie d'un compteur, ces contrats contribuent à réduire le prix unitaire d'un quart. Mais le prix final reste deux fois plus élevé que le tarif le plus bas du service collectif de raccordement à l'eau domestique.

Le basculement des subventions vers les bornes-fontaines aiderait à améliorer l'accès à l'eau, ainsi que l'égalité. Il aurait également un effet d'entraînement qui obligerait les autres prestataires privés à baisser leurs prix.

Source : WUP 2003 ; McIntosh 2003.

de services. L'organe réglementaire britannique, à savoir le Bureau de régulation des services de l'eau (Office of Water Services – Ofwat), permet un accès structuré aux associations de consommateurs.

Le problème que rencontrent de nombreuses nations en développement tient aux restrictions évidentes de la capacité de contrôle des autorités de réglementation. Les ressources nécessaires à une surveillance efficace font souvent défaut. La législation établissant la séparation des pouvoirs entre les gouvernements et les organes réglementaires est également souvent absente. Plus globalement, lorsque la responsabilisation démocratique est faible, le manque de pression sur les gouvernements et les entreprises pour qu'ils divulguent les informations affaiblit la position des régulateurs.

Dans les pays manquant de capacités administratives et d'institutions assurant un contrôle efficace, la transparence et l'action publique des citoyens peuvent créer une dynamique de régulation venant d'en bas. L'action sociale des associations communautaires bien organisées joue un rôle important dans la réduction des dégâts environnementaux causés par les entreprises dans les pays en développement, en les obligeant à se conformer aux normes et à révéler les informations en leur possession. La société civile est également très active, réclamant davantage d'informations et dénonçant les insuffisances des services de distribution d'eau. L'utilisation de fiches d'évaluation des citoyens à Bangalore, en Inde, a permis aux associations d'habitants et aux groupes communautaires de faire entendre leur voix lors de la réforme des services collectifs de distribution d'eau, en renforçant la responsabilisation, ainsi que l'évaluation et la publication des performances de ces services (encadré 2.8). Ce modèle a été largement exporté. Lorsque les gestionnaires des services collectifs et les dirigeants municipaux sont ouverts au dialogue, l'on constate des améliorations tangibles au niveau des services fournis.

Ces initiatives venant d'en bas sont primordiales, mais elles présentent des limites. Les groupes de citoyens, la société civile et les associations de consommateurs d'eau n'opèrent pas en vase clos. Leurs activités et leur capacité à induire des changements sont affectées par les politiques et institutions gouvernementales, en particulier par le cadre normatif et législatif et l'espace politique créés par les gouvernements. Dans l'Afrique du Sud post apartheid, l'adoption d'une approche axée sur les droits dans le domaine de l'approvisionnement en eau a permis l'adoption d'un cadre législatif clair pour les services collectifs. Cette mesure a eu un impact important, faisant naître chez les citoyens des attentes et des droits et permettant aux communautés de demander aux autorités locales, aux compagnies privées des eaux et au gouvernement

national de rendre des comptes. Inévitablement, le droit de l'Homme à l'eau est resté un domaine politique contesté en Afrique du Sud, comme en atteste les différends importants relatifs à la fourniture, à la tarification et à la fixation d'un seuil approprié de gratuité de l'approvisionnement en eau. Ce qui importe toutefois, c'est la façon dont la législation relative aux droits de l'Homme a donné aux citoyens un réel pouvoir de décision dans la politique de l'eau. Dans le secteur de l'eau, comme dans d'autres, l'efficacité des pressions exercées depuis le bas dépend, au moins en partie, des lois qui définissent et appuient le droit des citoyens à exiger des entreprises et des services publics qu'ils assument leurs responsabilités.⁴⁵ L'activisme de la société civile est une force importante de changement en lui-même, mais il peut être renforcé ou affaibli par la politique gouvernementale.

Un autre problème des stratégies actuelles de contrôle tient au fait que la compétence des gouvernements se limite aux fournisseurs officiels du réseau. Avec plus ou moins de pertinence, la plupart des gouvernements cherchent à réguler les prix, à surveiller la qualité et à évaluer la prévisibilité de l'eau sur le réseau. Ils accordent nettement moins d'attention à la réglementation des vendeurs, des sociétés de camions citernes et des autres fournisseurs d'eau. Il s'agit d'une grave lacune réglementaire qui nuit

Encadré 2.8 **Fiches d'évaluation des citoyens : une voix initiatrice de changement**

Les services d'approvisionnement en eau, publics et privés, sont souvent des organismes distants, non contraints de rendre des comptes, manquant de transparence et ne réagissant pas aux préoccupations de l'opinion publique. La prise de parole des usagers au sein de la structure de gouvernance peut changer la donne.

Il y a dix ans, le Centre des affaires publiques, une organisation non gouvernementale indienne située à Bangalore, a été à l'avant-garde d'une nouvelle approche de la surveillance réglementaire. Organisant des réunions publiques et une enquête sous la forme d'un questionnaire, le Centre a réalisé un large audit social quant à la manière dont sont perçus les services publics fournis par les autorités municipales, notamment par le Conseil sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement de Bangalore. Cet audit, synthétisé dans un rapport d'évaluation des citoyens, a mis en lumière la faible prise en compte de la clientèle, la forte corruption, les coûts perçus comme élevés et la piètre qualité des services fournis.

À la suite d'un second audit en 1999, les départements gouvernementaux et municipaux ont entamé un processus de consultation structurée. Le Conseil sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement de Bangalore a lancé des programmes conjoints avec les associations locales de citoyens et de résidents en vue d'améliorer les services, d'étendre le raccordement aux foyers pauvres et d'examiner les options de réforme. De nouvelles procédures d'arbitrage ont été mises en place pour s'attaquer au problème de corruption. En 2003, l'audit social constatait de réelles améliorations, les familles pauvres signalant une nette réduction des pots-de-vin exigés pour les raccordements, ainsi qu'un gain en efficacité.

Depuis ses débuts, l'audit des citoyens a pris de l'envergure et couvre des régions rurales et urbaines dans 23 États indiens. Il a également été exporté aux Philippines, en Tanzanie, en Ukraine et au Viêt Nam. Vers le milieu de l'année 2005, trois villes kényanes – Kisumu, Mombasa et Nairobi – ont lancé un audit social sur l'eau et l'assainissement, rassemblant des associations d'habitants, des ONG et des prestataires de services.

Sources : Paul 2005 ; Adikeshavalu 2004.

Le pouvoir des communautés locales peut être un catalyseur et un accélérateur de progrès, mais un système de gouvernance réactif s'avère indispensable pour que la situation évolue

surtout aux ménages pauvres des bidonvilles et des zones d'habitat informel. Il est urgent de combler cette lacune par des interventions de politique publique qui réglementent la quantité, la qualité et le prix de l'eau fournie par d'autres voies que le réseau collectif officiel. Un des instruments les plus efficaces pour relever ce défi réglementaire est l'approvisionnement public par l'intermédiaire de bornes-fontaines à des prix équivalant aux tranches inférieures de la structure tarifaire appliquée par les services collectifs. Ce système obligerait les opérateurs privés, les vendeurs et autres petits fournisseurs à s'aligner sur le tarif social du marché fixé par le gouvernement.

Desserte des régions pauvres

Les lents progrès dans les régions rurales demeurent une menace pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau. Dans de nombreux pays, le taux de couverture en eau potable augmente bien trop lentement pour espérer se rapprocher de cet objectif et les disparités déjà très marquées ne cessent de s'aggraver. Pourtant, l'expérience démontre qu'il est possible d'accomplir de rapides progrès et de surmonter les désavantages du milieu rural.

La participation des communautés locales suppose un cadre de gouvernance adéquat

Les populations rurales ont servi de cobayes à trop de modes du développement. L'eau est souvent fournie par des organismes gouvernementaux, suivant un modèle de service descendant qui fait appel à des technologies inappropriées et onéreuses ne répondant pas aux besoins locaux. Plus récemment, la participation des communautés locales et le recours à des technologies adaptées se sont imposés comme la dernière réponse au problème de l'approvisionnement en eau des régions rurales. Toutefois, la participation des citoyens a bien souvent été exploitée pour mettre en œuvre des politiques gouvernementales, récolter des fonds et lever des obstacles technologiques plutôt que pour donner aux habitants le pouvoir d'exprimer leurs attentes et pour renforcer leur autonomie. Aujourd'hui, la multitude de points d'eau hors d'usage dans les régions rurales de nombreux pays en développement témoigne de l'échec de ce modèle.

Les responsables de la gouvernance du secteur de l'eau se sont engagés dans une meilleure direction lorsqu'ils ont reconnu de plus en plus que la spécificité des problèmes rencontrés par les populations rurales et le rôle essentiel des communautés locales dans la prestation des services sont deux éléments qui soulèvent des défis institutionnels distincts. Les

citoyens ne coopéreront pas à l'entretien de technologies de distribution d'eau qu'ils jugent inadéquates ou inadaptées aux besoins locaux. Et, comme le passé le prouve, ils ne serviront pas non plus d'agents de mise en œuvre de politiques élaborées par des instances de planification distantes, opaques et soustraites à toute obligation de rendre des comptes. Le pouvoir des communautés locales peut être un catalyseur et un accélérateur de progrès, mais un système de gouvernance réactif s'avère indispensable pour que la situation évolue.

Les gouvernements et les bailleurs de fonds réclament à présent une stratégie attentive à la demande. Globalement, cela signifie simplement que les processus d'approvisionnement doivent prendre en considération les attentes des utilisateurs, les technologies que ceux-ci veulent et peuvent payer, ainsi que leur capacité de support. Le point de départ doit être la participation des communautés à la phase de conception, en leur permettant d'établir leurs propres plans et de décider collectivement du type et du niveau de service dont elles ont besoin. Bien entendu, ce processus ne va pas sans poser de problèmes. Les communautés rurales ne sont pas homogènes et leur participation peut masquer l'exclusion des femmes et des pauvres du monde rural du pouvoir décisionnel. Mais l'implication des communautés est bel et bien source de progrès.

Il est difficile de créer les conditions favorables à la mise en place d'une stratégie attentive à la demande qui soit couronnée de succès. La décentralisation et le transfert de l'autorité à l'échelon local revêtent une grande importance, sans pour autant toujours porter leurs fruits. En Éthiopie, la décentralisation a entraîné la délégation de lourdes responsabilités aux organes de district et de village. Mais les capacités financières et humaines restent maigres et, dans certaines régions, le statut légal des comités villageois en charge de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement n'est pas reconnu.⁴⁶ Cette situation affaiblit la capacité des communautés rurales à faire valoir leurs exigences auprès du gouvernement local. Dans d'autres cas, la gouvernance du secteur de l'eau et l'élargissement de la couverture ont profité d'une combinaison alliant décentralisation et priorité politique et financière accrue. Au Ghana, la stratégie de décentralisation de l'approvisionnement des régions rurales en eau, qui répondait à la demande, a été couronnée de succès (encadré 2.9).

Les stratégies de planification nationale et de réduction de la pauvreté relatives au secteur de l'eau produisent des résultats variables

Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont des déclarations importantes d'intentions politiques et des cadres propices à

En un peu plus d'une décennie, le Ghana a transformé la structure d'alimentation en eau des zones rurales, en accroissant la couverture grâce à des systèmes d'approvisionnement plus participatifs et plus efficaces.

Le changement a été spectaculaire. Au début des années 1990, la distribution d'eau dans les régions rurales était gérée par la Compagnie ghanéenne des eaux, un service public responsable de la planification, de la construction et de l'entretien des infrastructures d'adduction d'eau en milieu rural. Les trous de sonde forés au Ghana étaient parmi les plus coûteux au monde et seules 40 % des pompes à main fonctionnaient en même temps en raison de la mauvaise maintenance.

L'accès à l'eau est désormais étendu à quelque 200 000 personnes supplémentaires chaque année. La couverture est passée de 55 % en 1990 à 75 % en 2004, les zones rurales figurant en bonne place. Le Ghana a obtenu ce résultat grâce à une réforme profonde d'un système qui était descendant, non réactif et insatisfaisant.

La responsabilité de l'alimentation en eau des régions rurales a été cédée aux instances locales et aux communautés rurales. L'autorité de coordination et d'application de la stratégie nationale relative à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement gérés par les communautés a été déléguée à l'Agence communautaire de l'eau et de l'assainissement, un organe fortement décentralisé doté d'un personnel multidisciplinaire dans 10 régions du pays. Les équipes régionales apportent un soutien direct aux assemblées des districts pour la planification et la gestion des services de distribution d'eau salubre et d'assainissement.

De nouvelles structures politiques de gouvernance de l'eau ont vu le jour dans le cadre d'un programme de décentralisation plus

large. Les assemblées des districts, une composante importante du gouvernement local élu, sont responsables du traitement et du classement par ordre de priorité des demandes émanant des communautés en matière d'approvisionnement en eau. Elles délivrent également les contrats portant sur les puits creusés manuellement et la construction de latrines et, enfin, elles gèrent le programme des subventions relatives aux latrines. Ces assemblées fournissent en outre 5 % des frais d'investissement finançant les installations d'adduction d'eau.

Les structures villageoises font partie du nouveau système. Pour pouvoir prétendre à des aides financières, les communautés doivent former des comités villageois en charge de l'eau et élaborer des plans précisant comment elles géreront leur système, apporteront une contribution équivalant à 5 % des frais d'investissement et assumeront les coûts de maintenance.

Une évaluation réalisée en 2000 a mis en évidence des améliorations majeures :

- Plus de 90 % des citoyens étaient satisfaits de l'emplacement, de la quantité et de la qualité de l'eau.
- Une écrasante majorité d'entre eux a contribué aux frais d'investissement, dont 85 % ont également participé aux frais d'exploitation et d'entretien. La plupart d'entre eux estimaient que le principe du paiement était honnête et avaient l'intention de continuer à payer.
- Plus de 90 % des comités chargés de l'eau et de l'assainissement ont reçu une formation, ouvert un compte en banque et organisé des réunions régulières. Les femmes ont joué un rôle actif et influent au sein de ces comités.

Sources : Lane 2004 ; WSP-AF 2002e; tableau statistique 7.

la coopération internationale. Les pays disposant d'une stratégie clairement définie pour atteindre les objectifs en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement démontrent qu'un engagement politique national soutenu par des aides peut produire des résultats spectaculaires.⁴⁷ La mauvaise nouvelle, c'est que la plupart des DSRP omettent l'enjeu de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ce qui traduit la faible priorité accordée à ce secteur.

Certains pays ont utilisé le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et les DSRP pour placer la question de l'approvisionnement en eau des régions rurales au cœur de la planification nationale visant à la réduction de la pauvreté. Au Bénin, le Conseil national de l'eau, une instance ministérielle de haut niveau, a articulé autour des régions rurales et des petites villes la stratégie nationale relative à l'Objectif du Millénaire pour le Développement. Le programme budgétaire consacré à l'eau, lancé en 2001, offre un cadre de financement stable et définit clairement les dispositions financières pour chaque district du pays. Le Sénégal s'est également fixé comme priorité dans son DSRP l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il a établi en 2004 un programme national destiné à coordonner les activités des différents organismes sous l'égide d'une autorité nationale de haut niveau. Les objectifs expli-

cites prévoient l'extension du réseau de distribution d'eau à 3 300 zones d'habitat, grâce à un programme national échelonné de forage de trous de sonde. Le calcul précis du coût financier a permis de détecter des besoins de financement potentiellement importants : les dépenses prévues en faveur des régions rurales s'élèvent à 42 millions USD, le déficit de financement atteignant 22 millions USD.⁴⁸ Le succès de la stratégie du Sénégal dans le secteur de l'eau dépendra fortement de la réaction des bailleurs de fonds, mais les conditions de réussite sont réunies.

L'expérience prouve qu'il est possible d'accomplir de rapides progrès. Le gouvernement ougandais dispose d'une solide stratégie nationale articulée autour d'objectifs précis et appuyée par des moyens financiers (encadré 2.10). Il a judicieusement intégré le financement des objectifs du secteur de l'eau dans son plan financier à moyen terme, s'assurant ainsi que ses engagements politiques trouveraient une expression budgétaire. La Tanzanie se trouve au premier stade de sa réforme et l'évolution est encourageante. Deux millions de personnes supplémentaires ont accès à l'eau depuis 1999 et le gouvernement a pour ambition d'atteindre la cible des 85 % des foyers ruraux raccordés à l'eau courante à l'horizon 2010.⁴⁹ Toutefois, il existe d'importantes inégalités de couverture : 76 districts ruraux sur 113 présentent une

L'Ouganda a été un pionnier mondial en matière de réforme du secteur de l'eau. Il a établi des cadres politique et financier cohérents depuis le milieu des années 1990 et définit l'eau comme un enjeu prioritaire dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. La politique de l'eau datant de 1999 fixe une stratégie et un plan d'investissement visant une couverture de 100 % de la population d'ici 2015. Le principe structurel est le suivant : « l'eau n'est pas le droit de quelques-uns mais celui de tous ».

L'engagement politique a nécessité un financement. Les enveloppes budgétaires allouées à l'eau sont passées de 0,5 % des dépenses publiques en 1997 à 2,8 % en 2002. Les aides octroyées dans le contexte du budget général ont été à la base de cette augmentation. La gestion et les ressources ont été déléguées à des organes au niveau des districts. Le taux de couverture a grimpé de 39 % en 1996 à 51 % en 2003. Cette hausse représente 5,3 millions de personnes supplémentaires ayant accès à une eau salubre en 2003, la plupart d'entre elles habitant en région rurale.

L'approvisionnement en eau et l'assainissement sont déclarés domaines prioritaires dans le cadre du plan d'action ougandais pour l'éradication de la pauvreté. Des objectifs intermédiaires prévoient une augmentation de 3,9 millions du nombre de personnes disposant d'eau salubre et de 4,4 millions du nombre de personnes ayant accès à des infrastructures d'assainissement à l'horizon 2009. Les plans par district contiennent des dispositions destinées à étendre les installations d'eau et d'assainissement à 75 % des écoles pour la même échéance, avec une nette amélioration du ratio de latrines à la disposition des élèves des zones rurales. Les associations de consommateurs d'eau, dont la moitié des membres sont des femmes, s'imposent en tant que points de convergence pour la formation et la gestion.

Sources : Slaymaker et Newborne 2004 ; Ouganda 2004 ; AfDB 2005a,b.

L'Ouganda est considéré, à juste titre, comme un leader en matière d'approvisionnement en eau et assainissement. Ce pays a instauré un solide processus de planification, notamment des mécanismes de coordination bien définis avec une approche sectorielle globale, des objectifs soutenus par des enveloppes financières à moyen terme et une évaluation annuelle des avancées. Mais les progrès passés ne signifient pas que l'Ouganda a comblé son déficit dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; en outre, la mise en œuvre de la politique se heurte à une série de défis. Dans les régions rurales, la couverture est fortement liée à la situation socioéconomique. La politique nationale relative à l'eau dispose que chaque point d'eau doit desservir 300 personnes, ce qui suppose 3,3 points d'eau pour 1 000 habitants. Mais dans le district de Tororo dans l'est de l'Ouganda, la disponibilité des points d'eau varie de moins d'1 pour 1 000 personnes dans deux sous-comtés, à plus de 3 dans les deux sous-comtés les mieux desservis. La couverture est étroitement liée au statut socioéconomique des communautés, les plus pauvres étant délaissées.

Cette inégalité aide à expliquer pourquoi le temps moyen que consacrent les populations rurales pauvres au ravitaillement en eau n'a pas beaucoup diminué, malgré l'élargissement de la couverture. Associé aux lents progrès en matière d'assainissement, ce facteur contribue également à expliquer une des anomalies du développement humain en Ouganda : l'échec des efforts visant à faire baisser le taux de mortalité infantile, malgré la baisse de la pauvreté en termes de revenus et la forte croissance économique. La mauvaise coordination entre les agences locales de planification dans certaines des régions rurales les plus démunies a été dénoncée comme un obstacle majeur. Il est primordial de concéder davantage d'autonomie au gouvernement local et de donner la parole aux communautés pauvres pour surmonter cet obstacle.

couverture inférieure à 50 %, avec une forte concentration dans le centre et le sud-est du pays. Dans les districts de Rufji et de Liwale au sud-est, le taux de couverture est inférieur à 10 %.⁵⁰ Les avancées futures dépendront des stratégies mises en place pour vaincre ces inégalités.

Il faut, en outre, que les bailleurs de fonds revoient leur stratégie d'aide. Pour la Tanzanie, l'extension de la couverture de l'approvisionnement en eau des régions rurales est une priorité explicite en vue de réduire la pauvreté. Mais en 2002/03, les zones urbaines ont reçu plus de 60 % du budget finançant le développement. Une des raisons à cela tient au fait que l'aide représente plus de la moitié du budget du secteur de l'eau et qu'il y a une préférence marquée de la part des donateurs pour les programmes de restauration des réseaux urbains d'adduction d'eau, qui semblent présenter un plus fort potentiel de recouvrement des coûts et d'autofinancement.⁵¹ En outre, la décentralisation politique a devancé la décentralisation financière, ne laissant aux autorités des entités rurales qu'un contrôle restreint sur les ressources. Alors que les bailleurs de fonds sont souvent très critiques au sujet de ce qu'ils perçoivent comme

un parti pris politique pour les villes, ils reflètent et renforcent souvent ce même parti pris dans leurs programmes.

Certains pays ont fixé d'impressionnants objectifs quant à l'expansion des réseaux d'adduction d'eau en zone rurale, mais ils ont omis d'élaborer les politiques permettant de les atteindre. Le financement prévu est insuffisant par rapport aux objectifs. Non seulement le secteur de l'eau est invariablement sous-financé, mais dans certains pays, l'écart entre les enveloppes budgétaires et les investissements publics réels est conséquent. En Zambie, moins de 5 % du budget réservé à l'eau ont été dépensés en 1999 et 2000, avant de grimper brusquement à plus de 30 % en 2001, une année électorale. Même si l'exécution du budget s'améliore, les enveloppes et les niveaux d'aide représentent moins de la moitié du financement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie nationale de la Zambie.

Une piètre gestion du budget peut créer un cercle vicieux. Au Malawi, la politique nationale manque d'objectifs, de stratégies et de financements cohérents, héritage d'un long passé de mau-

vaise gouvernance dans le secteur de l'eau, couplé à une gestion budgétaire lacunaire. La méfiance entre le gouvernement et les bailleurs de fonds a atteint un point tel que ces derniers ont mis en place des systèmes parallèles, fonctionnant indépendamment des programmes gouvernementaux. Le ministère en charge du développement de l'eau contrôle moins de 12 % du budget dédié au développement, tandis que les donateurs administrent le restant à travers leurs propres programmes. Les dépenses hors budget sont probablement trois fois plus importantes que celles inscrites au budget. En outre, les aides ont chuté de 14 millions USD en 2003 à 2 millions USD en 2005, ce qui traduit l'inquiétude des bailleurs de fonds quant à la gestion du budget et à l'absence de l'eau dans les priorités du DSRP. Le Malawi démontre clairement les conséquences d'une faible capacité de gouvernance et de mise en œuvre, à savoir l'absence d'un cadre de planification cohérent et la méfiance des donateurs face à la corruption.⁵² Personne ne sort gagnant d'une telle situation : les gouvernements essuient des coûts transactionnels plus élevés (obligés qu'ils sont de rendre des comptes à plusieurs bailleurs de fonds), l'efficacité de l'aide diminue et les communautés rurales pauvres souffrent d'une moindre disponibilité de l'eau.

Les gouvernements qui osent innover associent un cadre politique transparent et des engagements d'investissements publics à des réformes de la gouvernance visant à générer la demande à la base. Ce procédé s'avère particulièrement nécessaire dans les zones rurales où la gestion communautaire est importante pour entretenir les infrastructures de distribution d'eau (encadré 2.11).

Les partenariats entre les gouvernements et les citoyens peuvent revêtir un rôle de puissant catalyseur de changement. Ces partenariats peuvent s'appuyer sur des initiatives locales, reproduisant rapidement ces dernières afin d'élargir la couverture. Dans les années 1980, Olavanna, une communauté essentiellement rurale de l'État indien du Kerala, a été la première à mettre en place un petit système d'adduction d'eau dans les villages, inspirant la réforme du programme rural d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Kerala.⁵³ Dans quatre districts, les autorités étatiques et locales coopèrent à présent avec les villages pour étendre cette approche. Le système d'Olavanna fournit une eau potable sûre à 93 000 ménages, dont 60 % vivent sous le seuil de pauvreté. Comme dans d'autres modèles performants axés sur la demande, les frais d'investissement sont couverts par le gouvernement, la maintenance et la gestion étant confiées aux organisations représentant les intérêts des communautés locales.

Encadré 2.11

Autonomisation des communautés rurales du Maroc : la demande locale induit un élargissement de la couverture

La prestation de services suppose autre chose que des fonds, des infrastructures et des technologies. Elle nécessite également un certain degré d'autonomie, comme l'illustre le Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales du Maroc (PAGER).

Il y a dix ans, les régions rurales du Maroc étaient en retard par rapport aux zones urbaines en matière de distribution d'eau potable. Moins d'1 personne sur 5 avait accès à l'eau à la campagne, contre 9 sur 10 en ville. Les femmes et les enfants parcouraient généralement 10 kilomètres ou plus pour aller chercher de l'eau à la saison sèche. La dépendance par rapport aux sources d'eau non protégées, telles que les cours d'eau, a provoqué une forte incidence de bilharziose, de diarrhée et de choléra. La planification nationale était fragmentée et il n'existait aucune stratégie précise pour atteindre les zones d'habitat rurales dispersées les moins bien couvertes.

Le programme PAGER a changé les choses. En 1995, ce nouveau programme a décentralisé la distribution d'eau en respectant un cadre de planification nationale solide. Les autorités locales ont dû réaliser une évaluation des besoins, en collaboration avec les organisations représentant les différentes communautés. Les interventions sont déclenchées par les demandes d'infrastructure formulées par les populations rurales. Environ 80 % du budget pour l'approvisionnement proviennent du gouvernement central, 15 % des associations locales et 5 % des bénéficiaires. La gestion des infrastructures a été transférée aux communautés locales, épaulées par des ingénieurs et des experts techniques.

Au cours de la dernière décennie, 4 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à l'eau salubre dans les campagnes, ce qui fait monter la couverture rurale à 50 %. Outre la réduction du temps que consacrent les femmes au ravitaillement en eau, d'importants effets multiplicateurs se sont fait sentir. La fréquentation des écoles primaires rurales par les filles est passée de 30 % à 51 % entre 1999 et 2003. Des améliorations notables ont également été relevées dans le domaine de la santé publique. Et l'eau a servi de catalyseur pour de plus vastes changements sociaux. La décentralisation et l'apparition d'associations de consommateurs d'eau ont transformé les communautés : elles étaient auparavant les bénéficiaires passives des services gouvernementaux et elles sont devenues des actrices du changement. L'autonomisation des femmes en tant que vecteurs de ce changement a joué un grand rôle dans ce scénario.

Source : Dubreuil et Van Hofwegen 2006.

Soutien international au financement local

Les nations riches d'aujourd'hui ont réussi à financer les investissements publics ayant permis d'universaliser l'accès à l'eau et à l'assainissement, grâce aux dépenses publiques et à la dette publique. Les revenus faibles ou limités restreignent la marge d'augmentation des dépenses publiques dans de nombreux pays, d'où les arguments en faveur d'une aide accrue exposés au chapitre 1. L'accès au crédit est également limité dans bon nombre de pays, en raison de la fragilité des marchés financiers locaux et du sentiment de risque élevé. L'aide internationale peut aider à mobiliser des crédits, tout comme elle contribue à surmonter les obstacles au financement.

Comme le prouvent assez les programmes de concessions qui se sont soldés par un échec, il est important de mobiliser des crédits sur les marchés de capitaux locaux pour éviter les risques de change. Une nouvelle source de revenus pour les investissements dans la phase initiale peut fournir aux services

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement prévoient une série de cibles à atteindre en matière d'extension de la couverture d'approvisionnement en eau mais les plans nationaux relatifs à l'eau doivent également comprendre des objectifs d'équité explicites

publics le capital nécessaire pour installer les nouvelles infrastructures et améliorer les anciennes au titre des futurs apports. L'aide internationale aide à surmonter les contraintes et à améliorer l'accès aux marchés de capitaux pour les entités sous-étatiques – telles que les municipalités et les services publics – tout en réduisant les risques :⁵⁴

- *Garanties partielles.* En 2002, les autorités municipales de la ville de Johannesburg ont émis une obligation de 153 millions USD. La Société financière internationale (SFI) et la Banque sud-africaine de développement ont délivré une garantie partielle de crédit, qui a élevé la cote de crédit de l'obligation et prorogé l'échéance à 12 ans. Au Mexique en 2003, la municipalité de Tlanepantla a émis une obligation sur 10 ans soutenue par la municipalité et sa compagnie des eaux sur les marchés financiers mexicains. Les garanties partielles de crédit de la SFI ont attribué la notation AAA à l'obligation. Ces améliorations des crédits ont renforcé la confiance dans les émissions d'obligations et réduit les coûts du financement de l'approvisionnement en eau et en assainissement.
- *Mise en commun des ressources.* La coopération entre les municipalités et les prestataires privés peut stimuler la mobilisation des moyens. Le Fonds Tamil Nadu pour le développement urbain, institué par les autorités étatiques en 1996, a créé le Fonds collectif pour l'eau et l'assainissement – une réserve de 300 millions de roupies générée grâce aux marchés des obligations en faveur de 14 petites municipalités – avec une garantie partielle de crédit émanant de l'Agence américaine pour le développement international. Son succès a incité l'État du Karnataka à l'adopter, le gouvernement indien le soutenant à l'aide d'un fonds commun de développement financier.
- *Coopération décentralisée.* Les liens tissés entre des villes de pays riches et des prestataires municipaux de nations en développement ont créé de nouveaux flux de financement. Le gouvernement provincial de Drenthe, aux Pays-Bas, et 11 municipalités se sont organisés en association à but non lucratif et ont conclu un contrat de coentreprise avec 12 gouvernements locaux d'Indonésie. L'association à but non lucratif fonctionne en achetant une participation majoritaire dans le service local indonésien de distribution d'eau, en améliorant le rendement opérationnel et en revendant des parts au gouvernement local.

D'autres initiatives nationales émergent au-delà du cadre traditionnel de l'aide. L'approche du financement international décentralisé qui a été instaurée en France est un exemple parmi d'autres. La nouvelle législation de 2005 – la loi

Oudin – a défini un cadre de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, couvrant six agences de bassin françaises. Les autorités locales peuvent à présent consacrer jusqu'à 1 % de leur budget relatif à l'eau et à l'assainissement aux programmes de développement international. En 2005, quelque 37 millions USD ont été engagés. Si d'autres pays aux revenus élevés adoptaient ce type de système, cela pourrait générer une somme de 3 milliards USD par an selon une estimation, soit une importante nouvelle source de financement en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement.⁵⁵

* * *

Les gouvernements ont l'obligation d'évoluer vers une pleine concrétisation du droit d'accès à une eau salubre et abordable, en tant que droit de l'Homme fondamental, et de fournir à leurs citoyens des services adéquats. Cette obligation implique un large éventail de défis d'ordre financier, institutionnel et technique..

Comme l'explique le chapitre 1, la plupart des gouvernements doivent augmenter les moyens budgétaires alloués à l'eau, dans le contexte des stratégies nationales de planification qui s'attaquent aux problèmes liés de la pauvreté et de l'inégalité. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement prévoient une série de cibles à atteindre en matière d'extension de la couverture d'approvisionnement en eau. Mais les plans nationaux relatifs à l'eau doivent également comprendre des objectifs d'équité explicites. L'on pourrait judicieusement commencer par assortir l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau – à savoir diminuer de moitié la population privée d'accès à une eau salubre – d'un objectif d'équité qui consisterait à réduire de moitié d'ici 2010 l'écart en matière d'accès aux services entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, ou entre les régions urbaines et les régions rurales. Un tel objectif d'équité pourrait être adopté même pour des nations qui sont déjà bien avancées vers les objectifs fixés pour 2015.

Les politiques spécifiques visant à faire du droit de l'Homme à l'eau une réalité varient d'un pays à l'autre. Le taux de couverture, la structure même des inégalités, l'état des institutions et le niveau de revenus sont autant de facteurs qui interagissent pour définir les paramètres conditionnant l'élaboration des politiques. Toutefois, plusieurs grandes approches se dégagent de l'analyse du présent chapitre :

- *Inscrire dans la législation le droit de l'Homme à l'eau.* Il est important de disposer d'un droit constitutionnel, mais il est encore plus capital d'instaurer une obligation législative contraignant les gouvernements et les services de dis-

tribution d'eau à concrétiser en substance ce droit. Le point de départ consiste à établir des systèmes d'investissement, de tarification et de contrôle afin d'étendre progressivement le droit de chaque citoyen à un minimum de 20 litres d'eau.

- *Placer l'eau au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté et de la planification budgétaire.* Posséder un plan cohérent relatif à l'eau est la première étape. La seconde consiste à ancrer ce plan dans des stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités extrêmes, ainsi que dans des schémas de financement à moyen terme – une condition indispensable à tout progrès durable. Trop souvent, les plans ambitieux relatifs à l'eau souffrent du syndrome des « objectifs dépourvus de financement ».
- *Étoffer les investissements en faveur des pauvres.* L'eau est sous-financée. Les plus gros déficits de financement touchent les régions rurales et les zones urbaines d'habitat informel. En vue de combler ces déficits, il y a lieu d'augmenter le financement et de réorienter les dépenses publiques à destination des communautés rurales, par la construction de puits et de trous de sonde, ainsi que vers les bidonvilles urbains, en fournissant des bornes-fontaines.
- *Étendre la tarification minimale.* Les stratégies nationales visant à universaliser l'accès à l'eau devraient toutes contenir une clause garantissant le droit à un minimum d'eau pour tous les ménages et gratuitement pour les plus pauvres.
- *Repenser et refondre les subventions croisées.* Les subventions croisées peuvent jouer un rôle primordial pour fournir une eau abordable financièrement aux communautés pauvres. Il arrive trop souvent qu'elles profitent essentiellement aux plus nantis, alors que les ménages les plus démunis doivent recourir à des robinets publics au prix fort. L'affectation des subventions croisées aux usagers des bornes-fontaines, dans les régions présentant un taux de couverture faible, constituerait un pas dans la bonne direction. Les stratégies nationales doivent s'articuler autour de l'élément central que sont les bornes-fontaines en tant que sources d'eau abordables.
- *Fixer des objectifs clairs et exiger des prestataires qu'ils rendent des comptes.* Les dispositions contractuelles des accords de gestion public-privé doivent fixer des objectifs précis quant à l'extension de l'accès à l'eau des familles pauvres habitant les bidonvilles, en indiquant les

chiffres à atteindre, les niveaux d'investissement et les conditions de tarification. Le non-respect de ces dispositions doit conduire à des sanctions financières. Les mêmes règles doivent s'appliquer aux prestataires publics, leur non-observation étant pénalisée au moyen de systèmes incitatifs.

- *Développer et élargir le cadre réglementaire.* Il s'avère vital d'instituer un organe régulateur indépendant pour surveiller les fournisseurs d'eau, afin de s'assurer que l'alimentation en eau soit conforme à l'intérêt public. Parallèlement, il convient d'élargir le pouvoir de l'organe régulateur au-delà des gros fournisseurs du réseau, afin qu'il touche également les intermédiaires desservant les communautés pauvres.
- *Accorder la priorité au secteur rural.* L'approvisionnement en eau des régions rurales implique des défis particuliers. En s'appuyant sur des approches fructueuses attentives à la demande, les gouvernements doivent contraindre les prestataires de services à être plus attentifs et plus responsables envers les communautés qu'ils desservent. La décentralisation de la gouvernance de l'eau est susceptible de jouer un grand rôle, à condition que les instances décentralisées possèdent les capacités techniques et financières pour fournir les services concernés.

L'aide internationale est capitale pour combler les déficits de financement qui menacent l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau, en particulier dans les pays à faibles revenus. Mais de nombreuses nations ont également besoin de mobiliser de nouveaux moyens par l'intermédiaire des marchés de capitaux privés. Même si le défi institutionnel revêt une dimension locale, il existe des solutions de partenariats mondiaux qui peuvent aider les services publics à puiser dans les ressources financières. Par ailleurs, le système des garanties de crédit aide les municipalités et les prestataires à mobiliser les capitaux nécessaires à l'expansion des réseaux. L'Union européenne pourrait montrer la voie à suivre, en élargissant les modèles de financement novateurs mis en place par certains États membres. L'extension à l'ensemble de l'Europe du modèle français reposant sur la loi Oudin, par exemple, pourrait créer un cadre propice au renforcement des capacités dans les pays pauvres. Des obstacles juridiques et financiers se présenteraient indubitablement. Néanmoins, une telle démarche traduirait un fort engagement européen en faveur de la justice sociale mondiale et donnerait une nouvelle impulsion décisive aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'aide internationale est capitale pour combler les déficits de financement qui menacent l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau, en particulier dans les pays à faibles revenus



3

**L'ampleur du déficit en
assainissement**

**« Nous voulons des latrines ! »
ont-ils hurlé à la stupéfaction
générale. « Nous nous
soulageons dehors au vu de
tous. Les latrines sont pour
vous les nantis »**

**Mahatma Gandhi racontant les doléances des intouchables,
Comité d'assainissement de Rajkot, 1896**

**« L'eau pestilentielle ne peut
être nettoyée »**

Proverbe africain

L'accès à l'assainissement de base est un objectif de développement humain crucial en soi, mais l'assainissement est aussi un moyen de concrétiser des desseins beaucoup plus larges en matière de développement humain

« L'histoire des hommes se reflète dans l'histoire des cloaques L'égout est la conscience de la ville »¹, écrivait Victor Hugo dans *Les Misérables*, employant la métaphore pour broser le portrait du Paris du milieu du XIX^e siècle. L'état de l'assainissement témoigne effectivement en un sens de celui de la ville ou du pays – et, plus profondément, de l'état du développement humain.

En tant que communauté planétaire, nous faisons face à un vaste déficit en matière d'assainissement – déficit qui se concentre de manière écrasante dans les pays en développement. Aujourd'hui, près d'un habitant sur deux, dans ces pays, n'a pas accès à un système d'assainissement amélioré. Plus nombreux encore sont ceux qui sont privés d'un assainissement de bonne qualité. Alors que la mise en place de l'assainissement pour tous a constitué un objectif de développement majeur depuis les années 1970, les progrès sont restés minuscules. Les taux de couverture progressent. Mais sans accroissement rapide de l'étendue et de l'efficacité des programmes d'assainissement, l'Objectif du Millénaire pour le Développement assigné pour 2015 ne pourra, loin s'en faut, être atteint.

Cela serait un grave revers pour le développement humain. Chaque point d'écart, en pourcentage, entre l'Objectif du Millénaire pour le Développement et les résultats actuels signifie des dizaines de millions de personnes affectées par la maladie et des dizaines de milliers de décès évitables chez les enfants. L'accès à l'assainissement de base est un objectif de développement humain crucial en soi : ne pas disposer de toilettes saines, privées et pratiques constitue une atteinte quotidienne à la dignité ainsi qu'au bien-être de millions de personnes. Mais l'assainissement est aussi un moyen de concrétiser des desseins beaucoup plus larges en matière de développement humain. Sans assainissement de base, les bienfaits de l'accès à l'eau salubre sont réduits, et les inégalités – en matière de santé, genre ou autres – associées à un déficit en assainissement sapent systématiquement les progrès dans les domaines de l'éducation, de la réduction de la pauvreté et de la création de richesse.

Un meilleur assainissement peut élargir les choix réels et les libertés substantielles dont bénéfi-

cient les gens et servir de catalyseur à tout un éventail d'avancées en termes de développement humain. Il peut prémunir les gens – notamment les enfants – contre les problèmes de santé. Il peut tirer les populations de l'indigence, réduire les risques et vulnérabilités qui perpétuent les cycles de la pauvreté. Il peut augmenter la productivité, doper la croissance économique et créer des emplois. Et il peut étayer la fierté des gens à l'égard de leur logement et vis-à-vis de leur communauté.

Ce chapitre vise à faire ressortir l'ampleur du déficit mondial en assainissement. Après avoir brièvement tracé les contours de ce déficit, nous nous demanderons pourquoi les progrès dans la réduction de ce déficit ont été si lents, et identifierons certains des facteurs structurels expliquant le déphasage entre les avancées en matière d'assainissement et celles obtenues dans le domaine de l'eau. L'échec à surmonter les inégalités et à créer des choix pour les franges les plus pauvres de la société est un élément central du problème. Nous explorerons dans ce chapitre certaines des politiques et stratégies ayant créé un environnement favorable à l'accélération du progrès. Les opérations organisées par les habitants des taudis et les populations rurales démunies montrent ce que permettent d'accomplir, dans un cadre institutionnel approprié, les interventions dont la communauté est le moteur. Reste que l'action par le bas n'est pas une condition suffisante à l'accélération du progrès. Les partenariats entre les communautés et les gouvernements locaux s'inscrivant dans des stratégies nationales sont la clé d'un passage à l'échelle supérieure.

La volonté d'accélérer le progrès en matière d'assainissement dans le monde impliquera de lever de nombreux obstacles. Le plus grand de tous est peut-être la stigmatisation. On a beaucoup écrit sur

Les simples distinctions entre technologies « améliorées » et « non améliorées » tendent à minimiser l'étendue du déficit en matière de fourniture de dispositifs d'assainissement

le sentiment de honte qu'éprouvent les gens privés d'accès à des systèmes d'assainissement. Dans les hautes sphères de la politique, la tendance prédominante est de traiter l'assainissement comme un problème à soustraire à la vue. Malgré le fait que plus de la moitié de la population du monde en développement soit encore contrainte de déféquer à l'air libre, et malgré les coûts associés en termes de développement humain et de développement économique national, les leaders politiques ne se montrent guère empressés de nommer des ministres ou des commissions de haut niveau pour traiter ce qui constitue une urgence nationale. Au lieu de cela, l'assainissement est relégué dans l'arrière-boutique de l'action politique.

Les parallèles avec le VIH/SIDA sont à la fois instructifs et déconcertants. Le VIH/SIDA était

considéré comme un problème à escamoter. Le monde continue de payer le prix des attermoissements qui furent de mise lorsqu'un renversement précoce de la pandémie eût été possible. Dans le cas de l'assainissement, des millions de gens paient chaque jour – de leur propre vie pour nombre d'entre eux, notamment les enfants des foyers démunis – l'échec à traiter le problème d'une réponse adéquate à leurs besoins. Dans le cas du VIH/SIDA, il aura fallu attendre que les leaders politiques, les groupes de la société civile, les médias et les citoyens lambda commencent à parler ouvertement du problème pour que la question se retrouve propulsée en haut de l'agenda politique et commence à engendrer une réponse politique efficace. Ce qu'il faut, à présent, c'est que les champions de l'assainissement imposent un changement similaire.

2,6 milliards de personnes privées d'assainissement

Pour l'assainissement, tout comme pour l'eau, les données internationales ne permettent de prendre qu'imparfaitement la mesure de ce qui est fourni. La technologie en est un aspect important, mais les simples distinctions entre technologies « améliorées » et « non améliorées » tendent à minimiser l'étendue du déficit – et à en travestir la nature.

L'aspect probablement le plus inquiétant du déficit en assainissement est son ampleur. Comme l'a montré le chapitre 1, quelque 2,6 milliards de personnes sont privées d'accès à un assainissement amélioré – un chiffre deux fois et demi supérieur à celui du déficit d'accès à l'eau salubre. La réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement prévoyant de réduire de moitié le déficit mondial par rapport au taux de couverture observé en 1990 nécessiterait à lui seul la fourniture d'un assainissement amélioré à plus de 120 millions de personnes, chaque année, entre aujourd'hui et 2015. Et quand bien même l'on y parviendrait, 1,9 milliard de personnes seraient toujours privées d'accès.

Lorsque les habitants des pays riches pensent à l'assainissement de base, ils en ont une perception modelée par l'expérience historique esquissée au chapitre 1. Tout habitant du monde développé, ou presque, a accès à des toilettes privées, dotées d'une chasse d'eau et d'une alimentation continue en eau courante – les robinets voisinant étroitement avec les toilettes. D'un point de vue sanitaire, il s'agit du cas de figure optimal. Les déchets de l'organisme

sont acheminés par des conduites vers des systèmes d'égouts et des centres de traitement qui garantissent la séparation entre l'eau potable et les agents pathogènes véhiculés dans la matière fécale, cependant que les robinets situés dans les toilettes permettent aux gens d'entretenir leur hygiène personnelle.

Mais à l'autre bout de l'échelle, des millions de personnes sont contraintes de déféquer dans des sacs, des seaux, des champs ou des caniveaux. Si le modèle en vigueur dans les pays développés constituait la référence, le nombre de personnes privées d'assainissement serait beaucoup plus important que celui recensé par les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le déficit mondial grimperait de 2,6 milliards à environ 4 milliards de personnes.²

Les disparités entre les pays développés et les pays en développement en matière d'assainissement constituent un exemple frappant des inégalités touchant le développement humain. Compte tenu du manque de ressources financières et de capacités techniques adéquates, conjugué dans certains cas à des pénuries d'eau, imaginer que l'on puisse rapidement étendre un modèle développé dans le monde en développement est évidemment irréaliste. Mais il est important de regarder plus loin que les niveaux de fourniture minimaux nécessaires pour atteindre la cible fixée au titre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement. Dans les années 1840, les

réformateurs sociaux britanniques préconisèrent l'action publique pour garantir à tous les foyers un accès à l'eau salubre et des toilettes in situ. Plus de 150 ans après, cet objectif demeure hors de portée pour un grand nombre de gens habitant les pays en développement.

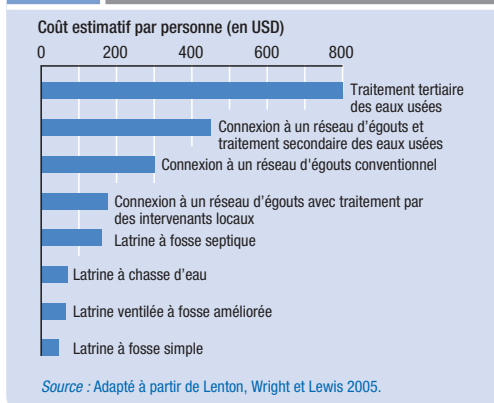
Qui se situe où sur l'échelle de l'assainissement ?

La vaste catégorie d'un assainissement « amélioré » correspond à une échelle qui va des latrines à fosse rudimentaires et latrines à fosse ventilée, jusqu'aux systèmes à chasse d'eau employant eau courante et fosses septiques, en passant par les collecteurs classiques (schéma 3.1). Progresser sur l'échelle a des implications financières. Relier un ménage à un système d'égout moderne revient vingt fois plus cher que l'acquisition de latrines à fosse rudimentaires.

L'échelle de l'assainissement attire l'attention sur un aspect essentiel bien que largement négligé des politiques publiques. La plupart des exercices de chiffrage des coûts des Objectifs du Millénaire pour le Développement, y compris ceux abordés au chapitre 1, partent de l'identification des besoins en financement nécessaires pour atteindre le niveau approprié le plus bas de l'échelle. La réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement fixé en matière d'assainissement, estimée à 10 milliards d'USD, se base sur l'accès au premier barreau de l'échelle de l'assainissement – des latrines à fosse rudimentaires. Un exercice similaire pour les barreaux supérieurs de cette échelle, incluant le branchement domestique aux réseaux d'égouts et la fourniture d'un traitement municipal des eaux usées, porterait le coût à 34 milliards d'USD.³ Comparé à ces différences de coûts, gravir l'échelle de l'assainissement apporte d'importants bienfaits en termes de santé publique. Si l'assainissement même le plus basique offre des avantages, les retombées en termes de développement humain s'accroissent à chaque échelon. Dans les zones urbanisées du Pérou, pour prendre un exemple, posséder chez soi des latrines à fosse diminue de 50 % l'incidence de la diarrhée, alors que le risque est abaissé de 70 % lorsque l'on dispose de toilettes à chasse d'eau.

Le passage de la défécation à l'air libre – à l'une des extrémités – à un mode sûr de collecte, de stockage et d'élimination des matières fécales humaines et au traitement ou recyclage des effluents d'eaux usées pose différents défis qui varient en fonction du contexte. Dans les zones rurales, les réseaux d'égout sont souvent absents. L'assainissement amélioré implique habituellement le passage par une panoplie hiérarchisée de latrines à fosse, les latrines à chasse d'eau ou à fosse septique constituant les options pos-

Schéma 3.1 La progression sur l'échelle de l'assainissement a des implications financières autant que sanitaires



sibles. En milieu urbain, le tableau est moins tranché. Dans les zones urbaines densément peuplées, les réseaux d'égout possèdent des avantages évidents. Les connexions aux égouts secondaires et principaux sont le moyen le plus sûr de séparer les populations et l'eau potable des déchets de l'organisme : un défi ancestral en matière de développement humain. Mais là où la portée du réseau d'égout est limitée et la population non desservie nombreuse, les frais d'investissement liés au développement d'un système d'égout capable de relier tous les ménages peuvent s'avérer prohibitifs. En pareil cas, l'assainissement sur place ou les commodités publiques peuvent constituer l'option la plus viable sur le court à moyen terme.

Derrière les latrines

La diversité des modèles actuels de fourniture d'assainissement invite à se montrer prudent vis-à-vis de toute préconisation universelle en termes de politique à mener. Une grande partie de l'Afrique subsaharienne possède des réseaux d'assainissement à faible couverture, moins de 10 % de la population urbaine y étant reliée. Il en va de même des pays à revenu moyen supérieur. Des villes comme Djakarta et Manille présentent des niveaux de couverture en assainissement (8 %-10 %) inférieurs à ceux de villes d'Afrique occidentale telles que Dakar et Abidjan. Là où les niveaux de couverture sont bas mais où les villes possèdent des réseaux d'égouts principaux étendus, les coûts de rattachement des ménages via les systèmes secondaires peuvent ne pas être prohibitifs. Les coûts augmentent toutefois rapidement là où les branchements domestiques nécessiteraient de lourds investissements pour la mise en place d'un collecteur principal.

Dans certaines villes, les taux de couverture sont élevés mais les systèmes d'assainissement sont dans un état de délabrement extrême. Delhi donne l'impression d'avoir un dispositif d'assai-

nissement semblable à ceux des pays développés – mais les apparences sont trompeuses et masquent de sérieux problèmes. Une grande partie des 5 600 kilomètres d'égouts secondaires que compte la ville sont obstrués, et moins de 15 % du système de collecte principal fonctionnent. Les 17 stations d'épuration desservant la ville sont en mesure de traiter moins de la moitié des déchets produits et la plupart opèrent bien en dessous de leurs capacités. La conséquence : moins d'un cinquième des déchets de la ville sont traités avant d'être rejetés dans le fleuve Yamuna, transmettant le risque en aval.⁴ En Amérique latine, de nombreuses villes possèdent des réseaux d'égouts secondaires et principaux qui couvrent une large frange de la population. Mais la capacité de traitement du contenu des égouts est très limitée : moins d'un cinquième des eaux usées sont traitées au Brésil et au Mexique.⁵

L'infrastructure d'assainissement va bien au-delà de l'égout. Dans des villes comme Djakarta et Manille, la couverture limitée du système d'égout a suscité l'émergence d'une infrastructure hautement développée de latrines à fosse. Si cette infrastructure permet de retirer les déchets des foyers, une grande partie finit néanmoins dans les rivières. Les latrines à fosse et les fosses septiques doivent être vidées régulièrement, sans quoi elles débordent, bloquent les canaux de drainage et posent de graves problèmes d'assainissement. À Manille, la difficulté provient du fait que le réseau de latrines à fosse est surdéveloppé par rapport au système de traitement des déchets et à l'infrastructure d'élimination. De nombreuses villes d'Afrique subsaharienne sont confrontées à un problème similaire. On estime par exemple que 13 % des latrines du bidonville de Kibera, à Nairobi, sont inutilisables parce que trop pleines.⁶ La vidange des latrines dans les zones

Encadré 3.1 Invalidité et assainissement

Pour les personnes handicapées, la présence physique d'un système d'assainissement amélioré n'est pas automatiquement synonyme d'accès. Dans les ménages dépourvus d'un tel système, les personnes handicapées sont confrontées à des problèmes spécifiques.

L'invalidité n'est pas qu'une question subalterne de la politique d'assainissement. L'OMS estime que quelque 10 % de la population mondiale souffre de handicaps restreignant sa mobilité. Le chiffre global est en hausse du fait du vieillissement des populations et de l'augmentation des maladies chroniques, des accidents de la route et des blessures causées par les conflits armés. Les conséquences humaines de l'invalidité sont souvent plus lourdes dans les pays en développement, en raison de la pauvreté qui y prévaut et des programmes d'aide sociale plus limités.

Les personnes handicapées comptent parmi les membres les plus vulnérables de la société – et parmi les plus pauvres. Un cercle vicieux relie invalidité et pauvreté chronique : en étant handicapé, on est davantage susceptible d'être pauvre et vice-versa. En Équateur, 50 % des personnes handicapées appartiennent à la tranche des 40 % de revenus les plus bas. De manière similaire, les enquêtes portant sur les conditions de vie des personnes handicapées au Malawi, en Namibie et au Zimbabwe montrent que celles-ci vivent au sein de ménages ayant des revenus inférieurs à la moyenne. En Namibie, 56 % des ménages dont un membre est handicapé ne comptent aucune personne employée dans le secteur formel, alors que cette proportion n'est que de 41 % dans le cas des ménages dont aucun membre n'est atteint d'un handicap.

Certaines études réalisées auprès des ménages ont permis de cerner les inconvénients spécifiques ayant trait à l'assainissement auxquels sont confrontées les personnes handicapées. En Namibie, les ménages comptant une ou des personne(s) handicapée(s) sont moins susceptibles d'avoir accès à des toilettes privées à chasse d'eau et auront plus prob-

ablement recours à la brousse. L'inaccessibilité des toilettes dans les espaces publics tels que les écoles et les hôpitaux peut avoir un impact sur l'accès à l'éducation et aux services de santé. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime que 90 % des enfants handicapés dans les pays en développement ne fréquentent pas l'école en raison notamment de l'inaccessibilité des toilettes. En Ouganda, le père d'un enfant handicapé, dont le zèle scolaire est tel qu'il renonce à boire et à s'alimenter jusqu'au soir pour ne pas avoir besoin d'aller aux toilettes, rapporte :

Mon fils, que vous voyez ici aujourd'hui, souffre beaucoup. Il ne prend jamais de petit déjeuner, ni de repas à l'école, jusqu'à son retour. Les toilettes de l'école sont sales. Comme il se traîne, et n'a pas de fauteuil roulant, il craint d'entrer aux toilettes, qui sont déjà rebutantes. À cela s'ajoute le fait que même les toilettes n'ont pas de portes assez larges pour permettre à notre tricycle d'entrer. Il passe donc toute la journée sans s'alimenter jusqu'à son retour à la maison.

Une opinion fort répandue veut que la prise en compte du handicap nécessite des investissements et des technologies dépassant les capacités des ménages et des prestataires. Or souvent, il n'est besoin que d'aménagements mineurs pour permettre l'accès des personnes handicapées aux services ordinaires ayant trait à l'eau et à l'assainissement. Les coûts additionnels sont minimes : les recherches indiquent que l'intégration d'une dimension « accès pour tous » dès les premiers stades de conception ne génère qu'un surcoût de 1 %, bien inférieur aux dépenses qu'impliqueraient la rénovation ou l'adaptation des équipements existants. Cinq études de cas sud-africaines, couvrant tout un éventail d'applications, suggèrent que la fourniture de cette accessibilité n'accroît le coût d'un projet que dans une fourchette de 0,5 % à 1 %. Dans le centre communautaire Ikwezi de Gugulethu, à l'est du Cap, le surcoût lié à la fourniture de systèmes de toilettes accessibles s'est monté à 0,31 %.

Sources : CONADIS, BID, INEC et Banque mondiale 2004 ; SINTEF Unimed 2002, 2003a,b ; Jones et Reed 2005 ; Metts 2000 ; Metts 2000, annexe I.

urbaines densément peuplées nécessite une infrastructure de service étendue. La boue d'épuration doit être retirée manuellement ou par des pompes aspirantes, transférée sur des camions et acheminée vers des sites d'élimination des déchets. Si les sites en question ne sont pas entretenus comme il se doit, les effluents peuvent suinter dans les eaux souterraines et se déverser dans les fleuves et rivières, engendrant des risques de santé pour la population.

La quantification de la qualité et de l'équité

Lorsque l'on traite d'assainissement, la problématique des données ne met jamais longtemps à surgir. Certains pays (Kenya et Tanzanie pour en nommer deux) enregistrent des taux de couverture en assainissement invraisemblablement élevés, tandis que d'autres (comme le Brésil) possèdent des taux de couverture bien plus importants que ce qui ressort des données de l'OMS/de l'UNICEF.⁷ Par ailleurs, les données relatives à la couverture en disent peu quant à la qualité. Les latrines à fosse ventilée délabrées ou fonctionnant piteusement, si elles peuvent « gonfler » les taux de couverture, posent d'immenses risques de santé publique pour les familles et les communautés.

Si l'inadéquation de l'assainissement compromet potentiellement la santé et porte atteinte à la dignité de tous ceux qu'elle affecte, les personnes handicapées font quant à elles face à des problèmes spécifiques. Dans la plupart des pays à faibles revenus, les données nationales de recensement et les enquêtes menées auprès des ménages ont permis d'étoffer la base d'informations afin de comprendre les problèmes de qualité et de couverture. Toutefois, les sources des données sont rarement assez détaillées pour identifier les districts, les quartiers, les niveaux de revenu et autres indicateurs de vulnérabilité dont les gouvernements et prestataires de services ont besoin pour dresser une carte des laissés-pour-compte. Cela pose problème car la distribution de la vulnérabilité a des implications dans la conception des politiques publiques. Les données et les réponses politiques sont particulièrement insuffisantes en ce qui concerne l'invalidité (encadré 3.1).

Le cercle vertueux eau-assainissement-hygiène

Gravir l'échelle de l'assainissement, c'est jouir de la perspective d'importants bienfaits en termes de santé publique. Mais les avancées en matière d'assainissement ne donnent de résultats optimaux qu'à condition d'être associées à des progrès dans le domaine de l'eau et de l'hygiène.

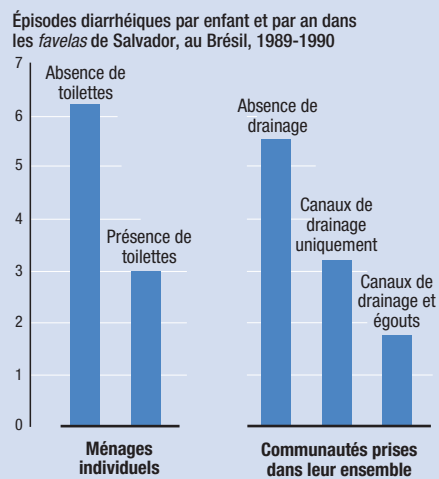
Les études transnationales montrent que la méthode d'élimination des matières fécales est l'un des principaux déterminants de la survie des enfants. La transition de l'assainissement non amélioré à l'assainissement amélioré s'accompagne en moyenne d'une réduction de plus de 30 % de la mortalité infantile, les toilettes à chasse d'eau étant associées à des réductions beaucoup plus importantes que les latrines à fosse.⁸

L'assainissement amélioré contribue à briser la voie de transmission fécale-orale qui perpétue les problèmes de santé publique mis en relief au chapitre 1. L'assainissement est porteur de bienfaits sanitaires à un double niveau : le ménage qui investit dans des latrines met de nombreux atouts de son côté, mais il en découle un bénéfice potentiellement plus grand pour la communauté.

Les données relatives aux *favelas* de Salvador au Brésil (cf. schéma 3.2) en sont une illustration. L'incidence de la diarrhée est deux fois plus élevée chez les enfants des ménages dépourvus de toilettes que chez ceux des ménages pourvus d'un dispositif d'assainissement, alors qu'elle est trois fois plus élevée chez les enfants vivant dans des communautés sans infrastructure d'assainissement que chez ceux vivant dans des communautés pourvues de canaux de drainage et d'égouts.⁹ Ainsi, l'absence de mesures de promotion du développement d'une infrastructure d'assainissement limite les bénéfices apportés par un investissement domestique dans l'assainissement.¹⁰ Inversement, lorsqu'un ménage installe une latrine, non seulement il se protège de ses propres excréments mais il contribue également à protéger son voisinage. La forte interaction qui se dégage des investissements individuels et communautaires dans l'assainissement justifie dans une large mesure

La transition de l'assainissement non amélioré à l'assainissement amélioré s'accompagne en moyenne d'une réduction de plus de 30 % de la mortalité infantile

Schéma 3.2 Les bienfaits de l'assainissement dépendent de l'action des ménages et de la communauté



Il n'y a de cela que quelques générations, les habitants des grandes villes d'Europe et des États-Unis étaient confrontés à des menaces sanitaires sérieuses du fait de l'insalubrité de l'eau et du piètre assainissement

la promotion de ces investissements dans le cadre de politiques publiques (dépenses, subventions et réglementations publiques).

L'hygiène est un autre « pointeur » de santé publique. Les mains transmettent les agents pathogènes aux aliments et boissons et à la bouche de leurs hôtes potentiels. Les maladies diarrhéiques étant d'origine fécale, le lavage des mains au savon et à l'eau a été identifié comme l'un des principaux déterminants dans la réduction de la mortalité infantile, à côté des mesures prises pour empêcher une immixtion de la matière fécale dans l'environnement domestique des enfants.¹¹

L'exemple du Burkina Faso illustre l'interaction entre assainissement et hygiène. Au milieu des années 1990, la plus grande ville du pays, Bobo-Dioulasso, possédait un réseau de distribution d'eau bien géré et la plupart des ménages étaient équipés de latrines à fosse, mais la médiocrité de l'hygiène continuait à faire courir un risque aux enfants. Le ministère de la Santé et des groupements communautaires ont encouragé des changements de comportement qui ont réduit l'incidence de la diarrhée – en encourageant par exemple les mères à se laver les mains à l'eau et au savon après avoir changé les couches. Sur trois ans, le programme a permis d'éviter quelque 9 000 épisodes de diarrhée, 800 visites de patients, 300 orientations vers les hôpitaux et 100 décès – pour un coût de 0,30 USD par habitant.¹²

Si les facteurs comportementaux comptent pour beaucoup dans le domaine de l'hygiène, l'accès à l'eau propre est lui aussi essentiel. Une étude menée au Kirghizistan a établi que peu de gens se lavaient les mains et que près de la moitié des ménages éliminaient les fèces dans les jardins et les rues.¹³ Le problème ne tenait pas à une méconnaissance des règles d'hygiène, mais au simple fait qu'ils avaient peu d'occasion de les mettre en pratique dans des maisons non alimentées en eau et où le savon était un luxe. Les taux de lavage

des mains étaient trois fois supérieurs dans les ménages disposant de l'eau courante et de lavabos.

Bien que prisée, la pratique consistant à dissocier les effets de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ne présente que peu d'utilité. Dans les pays aujourd'hui aisés, les grands travaux publics ayant conduit aux révolutions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement – canalisations, égouts, filtration de l'eau et stations d'épuration – ont joué un rôle central. Mais l'éducation a permis d'encourager de menus changements dans le domaine de la santé publique. Les campagnes de promotion du lavage des mains, de l'allaitement au sein et de la stérilisation de l'eau des biberons ont amplifié les retombées de l'action publique. Il importe donc que les politiques publiques étendent l'accès à l'infrastructure et suppriment les frontières artificiellement établies entre l'eau, l'hygiène et l'assainissement pour en dégager les complémentarités. Les enfants sont parmi les agents de changement les plus puissants (encadré 3.2).

L'eau propre, l'élimination sanitaire des matières fécales et l'hygiène personnelle sont les trois piliers de toute stratégie d'amélioration de la santé publique. Collectivement, ce sont les plus puissants antidotes aux maladies parasitaires et autres infections transmises par les mouches et vecteurs divers qui empoisonnent l'existence de tant de personnes dans les zones où les eaux stagnantes constituent la principale source pour boire, faire la cuisine et se laver. Si l'eau salubre et l'hygiène personnelle peuvent faire la différence en soi, les bienfaits en matière de santé publique seront diminués en l'absence de l'assainissement, du drainage et de l'infrastructure élargie d'élimination des matières fécales. Aussi les politiques publiques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent-elles être considérées comme s'inscrivant dans une stratégie intégrée.

Encadré 3.2 Les enfants en tant qu'agents du changement

La salle de classe est l'un des meilleurs endroits pour induire efficacement des changements positifs dans le domaine de l'hygiène. Apprendre aux enfants à se laver les mains et à contracter d'autres bonnes habitudes en termes d'hygiène permet de protéger leur santé et de favoriser les changements au-delà de l'école. Au Mozambique, une campagne nationale a formé les enfants à enseigner à leurs camarades le lavage des mains et les problèmes liés à l'assainissement. En Chine et au Nigeria, on rapporte des taux d'augmentation du savonnage des mains atteignant 75 à 80 % dans le cadre de projets scolaires axés sur l'hygiène et soutenus par l'UNICEF.

Dans certains pays, l'hygiène et l'assainissement ont été intégrés dans les programmes nationaux. Au Tadjikistan, plus de 11 000 élèves sont engagés dans un programme de sensibilisation à l'assainissement. Au Bangladesh, les écoles et les organisations non gouvernementales ont institué des brigades d'élèves chargés de véhiculer auprès de leur communauté les messages inculqués par leur établissement dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement.

De tels programmes en milieu scolaire fournissent des sanitaires (eau + assainissement) adéquats et séparés pour les filles et les garçons.

Sources : IRC International Water and Sanitation Centre 2004 ; International Training Network Centre 2003 ; UNICEF et IRC International Water and Sanitation Centre 2005 ; UNICEF 2005a, 2006a.

Voir l'avenir d'un enfant compromis ou diminué par une maladie qu'il eût été possible d'éviter a quelque chose d'affligeant. Indissociable d'une existence menée dans la dignité, le droit de bénéficier de services de santé et d'une eau salubre, propre et abordable est garanti par les textes internationaux. Reste que des millions de gens meurent chaque année de maladies liées à l'eau et que des millions d'autres souffrent inutilement. Nul d'entre nous ne devrait fermer l'œil sur les conséquences choquantes de l'insuffisance d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement exposées dans ce rapport.

L'étendue du problème lié à l'eau et à l'assainissement pose un défi de taille, que nous sommes toutefois en mesure de relever. Il n'y a de cela que quelques générations, les habitants des grandes villes d'Europe et des États-Unis étaient confrontés à des menaces sanitaires sérieuses du fait de l'insalubrité de l'eau et du piètre assainissement. À la fin du XIX^e siècle, l'on s'est attaqué à ces questions dans le cadre d'une politique d'action concertée au niveau national. En ce début de XXI^e siècle, il nous faut étendre au niveau planétaire la volonté motrice ayant permis le progrès dans les pays aujourd'hui riches.

Mes collègues du Carter Center et moi-même œuvrons à l'éradication de la maladie du ver de Guinée (*dracunculiasis*) et à l'enrayement du trachome, deux terribles maux qu'il est possible de prévenir moyennant accès à l'eau propre, à l'assainissement et aux services de santé. Il n'y a de cela qu'un demi-siècle, le trachome, principale cause de cécité évitable au monde, affectait encore certaines zones des États-Unis, y compris la ville de Plains (Géorgie) où je réside. Bien que nous sachions aujourd'hui comment éviter pareilles maladies, plus d'1,4 million d'enfants meurent encore chaque année d'invasion parasitaire intestinale, tandis que des millions d'habitants du monde en développement continuent à souffrir du trachome. Il y a néanmoins eu des progrès.

Le ver de Guinée, parasitose d'origine hydrique, est en passe de devenir la première maladie éradiquée sans vaccin ni traitement médical. La présence de la maladie du ver de Guinée dans un secteur géographique dénote le règne d'une profonde misère, dont l'absence d'eau salubre et potable. La maladie est si douloureuse et débilitante qu'elle se répercute bien au-delà des victimes qu'elle frappe, paralysant la production agricole et faisant reculer la fréquentation scolaire. Elle dévaste des communautés déjà pauvres, dont elle compromet davantage encore les perspectives d'accès à une santé convenable et à la prospérité économique.

Le ver de Guinée est devenu la seconde maladie dans l'histoire dont on ait visé l'éradication suite à l'avènement de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990). En 1986, le Carter Center, les Centres de prévention et de contrôle des maladies (*Centers for Disease Control and Prevention*) américains, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation Mondiale de la Santé et les pays où sévit le ver de Guinée se sont attelés au défi de l'éradication de la maladie.

Lorsque le programme a débuté, on recensait quelque 3,5 millions de cas, paralysant des millions de personnes dans 20 pays d'Afrique et d'Asie. Depuis lors, le nombre de victimes a reculé de 99,7 %. En 2005, on ne reportait plus que 10 674 cas de *dracunculiasis* dans neuf pays – tous situés en Afrique. Aujourd'hui, les partenaires de cette coalition, en collaboration avec des milliers d'intervenants au service de la santé dans les communautés, continuent à intensifier leurs efforts alors que nous entamons le combat contre l'ultime fraction de prévalence résiduelle. Participant actif de la campagne contre le ver de Guinée, mon but premier est l'éradication de ce terrible fléau. Au train où nous progressons vers cet objectif, je ne doute pas que nous puissions ensemble venir à bout de cette maladie avant que je ne disparaisse.

Il faut faire davantage pour éradiquer le ver de Guinée. Mais la tâche majeure est de mettre l'eau potable salubre et l'assainissement à la portée de tous. La réduction de moitié du nombre de gens privés d'accès à l'eau et à l'assainissement d'ici 2015, ainsi que l'envisage l'Objectif du Millénaire pour le Développement, constitue le premier pas. Échouerions-nous dans la réalisation de cet objectif que la totalité du projet Objectif du Millénaire pour le Développement s'en trouverait retardée. Sans progrès dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, nous ne pouvons accélérer le progrès social dans d'autres secteurs, comme la survie de l'enfant, l'accès à l'éducation et la réduction de l'extrême pauvreté.

Alors que nous nous approchons de l'éradication de la maladie du ver de Guinée, la mise en route d'un autre effort international majeur visant à fournir eau salubre et assainissement à 1,1 milliard de personnes et un assainissement adéquat à 2,6 milliards de personnes est opportune. Ces nobles efforts permettront de désamorcer le plus grand défi de notre époque – combler l'abîme qui se creuse entre les riches et les pauvres sur notre planète.



Jimmy Carter, 39^e président des États-Unis
fondateur du Carter Center ; Prix Nobel de la Paix 2002

Dans le domaine de l'assainissement, l'absence de politiques nationales efficaces est encore plus criante que dans celui de l'eau

La redoutable ampleur des souffrances humaines trouvant leurs racines dans le déficit mondial d'accès à l'assainissement peut donner l'impression que le problème est insurmontable. C'est faux. L'une des leçons de la dernière décennie est que l'action nationale et internationale concertée peut faire la différence. Il y a vingt ans, le ver de Guinée était une cause majeure d'affliction et de pauvreté dans une vaste ceinture de pays enserrant toute l'Afrique subsaharienne. Au milieu des années 1980, quelque 3,5 millions de personnes étaient infectées par le *dracunculiasis*, ce ver parasite de Guinée qui pénètre dans l'organisme lorsque l'on s'abreuve aux mares stagnantes dont l'eau contient la larve. À l'intérieur du corps, le parasite peut croître jusqu'à atteindre près d'un mètre de long. Lorsqu'ils quittent l'organisme, les vers provoquent une cloque très douloureuse et souvent paralysante. De nos jours, suite à l'action menée par un partenariat planétaire impliquant l'UNICEF, l'OMS et le Carter Center, le ver de Guinée a été quasiment relégué dans les manuels d'histoire (cf. contribution spéciale de M. Jimmy

Carter, ancien président des États-Unis). La maladie a été éradiquée de 11 pays, dont huit situés en Afrique. Et si des poches d'infection demeurent – notamment au Soudan – cette bataille contre les maladies causées par l'eau stagnante et un piètre assainissement a été quasiment gagnée.

Le succès obtenu dans la bataille contre la maladie du ver de Guinée a fortement accru les capacités humaines de millions de personnes. D'autres mesures urgentes sont requises pour s'attaquer à des problèmes tels que le trachome et autres infections parasitaires.

Les stratégies nationales sous-tendues par un plan d'action mondial pour mobiliser les ressources nécessaires à la fourniture de l'eau salubre et de l'assainissement à tous sont la clé de la réussite.

Mais en tout état de cause, les initiatives planétaires n'auront d'effets optimaux que si elles s'appuient sur le développement d'une infrastructure apte à pourvoir aux besoins en eau propre et en assainissement des ménages.

Pourquoi l'assainissement accuse-t-il un tel retard par rapport à l'eau ?

Douterait-on que les toilettes puissent catalyser le progrès humain, on trouvera néanmoins des preuves écrasantes du contraire. Un assainissement adéquat peut engendrer des bienfaits cumulatifs en matière de santé publique, d'emploi et de croissance économique. Dès lors, comment se fait-il qu'il y ait, à l'aube du XXI^e siècle, un tel gaspillage de potentiel humain par pénurie de technologies aussi simples ? Et pourquoi l'assainissement accuse-t-il un tel retard par rapport à l'eau en termes de service public ? Ces questions sont de nos jours aussi étroitement apparentées aux débats sur le développement humain qu'elles le furent il y a plus d'un siècle dans les pays développés. La réponse tient à l'existence de six obstacles interdépendants – politique nationale, comportement, perception, pauvreté, genre et offre. Aucun de ces six obstacles ne peut être considéré isolément. Mais chacun peut contribuer à expliquer pourquoi le progrès vers l'objectif à long terme que constitue l'assainissement pour tous a été si lent.

L'obstacle lié aux politiques nationales

Le chapitre 2 a mis en exergue le rôle des politiques nationales et du leadership politique national dans l'accélération de l'accès à l'eau. Dans le domaine de l'assainissement, l'absence de politiques nationales efficaces est encore plus criante que dans celui de l'eau. L'état d'un pays en termes d'assainissement peut conditionner ses perspectives de développement humain ; or jusqu'à présent, l'assainissement figure rarement – si tant est qu'il y figure – en bonne place sur l'agenda politique national.

Cela se vérifie même pour des pays qui ont connu de rapides progrès dans l'approvisionnement en eau. Les succès obtenus par l'Afrique du Sud dans l'élargissement de l'accès à l'eau et la réduction des inégalités dans sa fourniture ne se sont pas accompagnés d'un effort comparable dans le domaine de l'assainissement. Les mêmes résultats ont été constatés au Maroc. L'Office national de l'eau potable y a prouvé sa grande efficacité en étendant l'accès à l'eau

à de nombreuses villes et zones rurales. Cependant, l'assainissement a pâti d'une stratégie nationale bien plus lacunaire, de la fragmentation des systèmes de gouvernance, d'un financement inadéquat et des contraintes en termes de capacités dans les municipalités rurales.

L'obstacle lié au comportement

La faiblesse des cadres politiques nationaux et la moindre priorité dont jouit l'assainissement par rapport à l'eau ne font, pour une part, que refléter les signaux émanant des ménages. Les études participatives montrent que les gens tendent à accorder davantage de priorité à l'eau qu'à l'assainissement. Il y a des explications évidentes. La carence en eau propre fait peser sur l'existence un risque plus immédiat que l'absence de toilettes. De plus, la présence d'eau courante dans un ménage apporte des avantages rapides et tangibles en termes de gains de temps et de prévention des risques sanitaires, indépendamment de ce que les autres ménages entreprennent.

Les bénéfices liés à l'assainissement peuvent sembler davantage soumis à des facteurs situés au-delà du foyer. Pour prendre un exemple, les bienfaits que l'installation de latrines permet d'escompter en termes de santé publique peuvent ne se matérialiser qu'à partir du moment où d'autres ménages agissent de même : dans les bidonvilles ne disposant que d'un piètre drainage, une telle installation n'offre à la maisonnée qui y procède aucune protection contre les excréments produits par les autres foyers. L'installation de latrines peut par ailleurs se concevoir comme un bien public, la collectivité en tirant parti sous forme d'une réduction des risques sanitaires et le foyer en retirant des bénéfices personnels moins nombreux que dans le cas de l'eau. Pour un foyer, les coûts du non accès à l'eau salubre peuvent sembler plus évidents que ceux, inscrits sur le long terme, des pratiques d'assainissement, tels que la défécation dans les champs ou les cours d'eau – et les bénéfices d'un assainissement amélioré ne sont pas aussi bien compris que ceux de l'accès à l'eau propre.

L'obstacle lié à la perception

Pour les gouvernements et nombre d'organisations œuvrant en faveur du développement, l'action publique dans le domaine de l'assainissement se justifie par les bienfaits escomptables en termes de santé et de prospérité. Les choses prennent souvent un aspect différent au niveau du ménage. Des recherches menées au sein de villages cambodgiens, indonésiens et vietnamiens ont logiquement établi que « l'absence de miasmes et de mouches dans l'environnement domestique et villageois » constituait le premier bienfait identifié par les ménages, devant la commodité. Les bénéfices en termes de santé arrivent en troisième position. Au Bénin aussi, les ménages ruraux accordent davantage de poids à leur statut – lié à l'absence d'odeurs – et à la commodité qu'à la santé.¹⁴

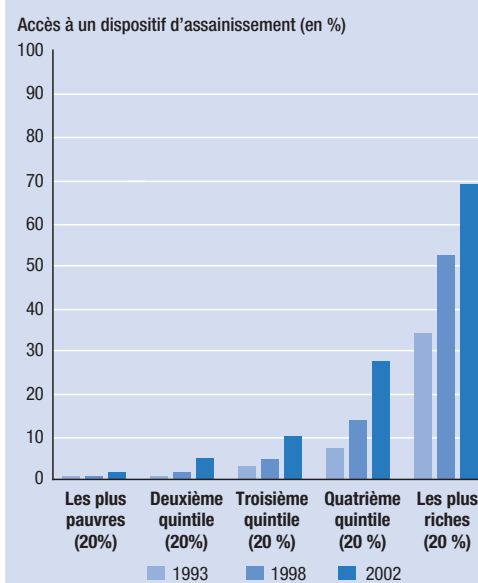
Le fait que les ménages considèrent souvent l'amélioration de l'assainissement comme une commodité personnelle accompagnée de bienfaits personnels plutôt que comme une responsabilité publique peut expliquer que le développement de stratégies nationales soit moins perçu comme un impératif politique. Comprendre ce que les gens attendent d'un assainissement amélioré et pourquoi il en est ainsi constituera donc le premier pas de toute démarche susceptible de cadrer avec la demande. Mais cette dernière ne peut être traitée comme quelque chose d'immuable. L'éducation, le marketing social et les campagnes politiques peuvent modifier les modèles de demande en suscitant des aspirations et en créant de nouvelles attentes.

L'obstacle lié à la pauvreté

Le coût de l'assainissement amélioré peut être prohibitif dès lors que de vastes franges de population sont privées d'accès. Si la population privée d'assainissement amélioré compte en ses rangs moins de miséreux que ce n'est le cas avec l'eau, l'indigence demeure néanmoins un obstacle majeur à la jouissance de cet accès. Près d'1,4 milliard d'individus sans accès un dispositif d'assainissement vivent avec

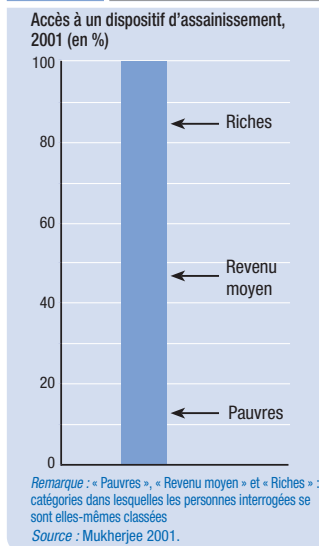
Les bienfaits que l'installation de latrines permet d'escompter en termes de santé publique peuvent ne se matérialiser qu'à partir du moment où d'autres ménages agissent de même

Schéma 3.3 Au Viet Nam, les pauvres sont largement sur la touche



Source : Phan, Frias et Salter 2004

Schéma 3.4 Assainissement au Cambodge : les disparités liées à la richesse



moins de 2 USD par jour. Pour la plupart d'entre elles, même la technologie améliorée la moins onéreuse peut être hors de portée financière.

Considérons le Viet Nam, qui a déjà atteint l'Objectif du Millénaire pour le Développement fixé en matière d'assainissement. Quoique partie d'un niveau fort modeste, la couverture rurale y a rapidement progressé. Les ménages les plus pauvres sont cependant largement restés sur la touche (schéma 3.3). Au Cambodge, le salaire moyen d'un journalier rural ne suffit pas à couvrir les besoins alimentaires basiques d'une famille, ce qui ne laisse rien pour la santé, les vêtements et l'éducation. L'acquisition de latrines rudimentaires à fosse coûterait 20 journées de salaire – ce qui contribue à expliquer la très forte disparité entre riches et pauvres en matière de taux de couverture (schéma 3.4). Dans le bidonville de Kibera, à Nairobi, la construction de latrines à fosse coûte environ 45 USD, soit deux mois de salaire lorsqu'on touche le salaire minimum. Pour aider les ménages les plus modestes à subvenir aux coûts financiers d'un assainissement amélioré, il faut trouver des formules pourvoyeuses de subventions ou permettant d'échelonner les paiements sur la durée grâce au micro-crédit.

L'obstacle lié au genre

Les inégalités de genre contribuent à expliquer la faible demande en assainissement au sein de nombreuses communautés. Des enquêtes menées dans maints pays suggèrent que les femmes attachent une plus grande importance que les hommes au fait de pouvoir accéder à des équipements d'assainissement privés – un résultat qui reflète l'inconvénient majeur auquel les femmes sont confrontées du fait de l'insécurité, de l'atteinte à la dignité et des infortunes sanitaires associées à l'absence d'accès. Des recherches menées au Cambodge, en Indonésie et au Viet Nam ont établi que les femmes accordaient systématiquement un plus haut rapport qualité prix aux toilettes que les hommes.¹⁵

Mais le peu de voix au chapitre dont dispose la gent féminine dans l'établissement des priorités budgétaires du ménage signifie que le groupe de population exprimant la plus forte demande en matière d'assainissement n'a qu'un faible contrôle sur les dépenses. Pour la même raison, la priorité que les femmes attachent à l'assainissement est rarement reflétée dans la prise de décision hors du ménage, dans les structures politiques allant des instances villageoises aux échelons nationaux en passant par le gouvernement local. Conférer du pouvoir aux femmes pourrait être l'une des pistes les plus fécondes pour accroître la demande effective.

L'obstacle lié à l'offre

Passant de l'analyse de la demande à celle de l'offre, on s'aperçoit que le progrès n'est pas seulement entravé par l'absence de technologie d'assainissement abordable, mais aussi par la surabondance de technologies inadéquates, d'où une discordance entre ce que veulent les gens et ce qu'offrent les gouvernements. À titre d'exemple, les toilettes à chasse d'eau fournies dans le cadre des programmes gouvernementaux n'ont souvent connu que de faibles taux d'adoption du fait que les communautés n'avaient pas la garantie d'un approvisionnement en eau permanent. Dans d'autres cas, les technologies commercialisées par les agences gouvernementales se sont révélées difficiles ou coûteuses à entretenir. Les produits conçus par des ingénieurs au mépris des besoins et priorités de la communauté et fournis par des agences gouvernementales irresponsables ont été laissés à l'abandon. L'horizon chronologique est un autre facteur entrant en ligne de compte. L'exemple de nombreux pays suggère que les progrès en assainissement – bien plus que ceux dans le domaine de l'eau – requièrent des horizons de planification de 10 à 15 ans, alors que les cycles de planification des bailleurs de fonds et des pays sont de 2 à 3 ans en moyenne.

Mettre l'assainissement à la portée de tous

La lenteur des progrès en matière d'assainissement est depuis longtemps une source de préoccupation. Après plus de trois décennies de réunions de haut niveau, de brusques revirements politiques et de fixation d'objectifs ambitieux – mais non réalisés –,

on note une forte coloration pessimiste en ce qui concerne l'Objectif du Millénaire relatif à l'assainissement. Ce pessimisme est tout aussi injustifié que l'optimisme sans bornes ayant caractérisé les approches antérieures.

Encadré 3.3 Une initiative à la base – le projet d’Orangi

Orangi est un vaste ensemble informel d’habitats défavorisés – ou katchi abadi – situé à Karachi, au Pakistan. Hébergeant plus d’un million de personnes, il constitue un exemple réussi du pouvoir de la communauté d’étendre l’accès à l’assainissement.

C’est en 1980 qu’une organisation non gouvernementale locale a commencé, dans le cadre du projet pilote éponyme, à œuvrer avec les habitants d’Orangi pour s’attaquer à l’épouvantable situation à laquelle le quartier se trouvait confronté en termes d’assainissement. La mobilisation a pris pour point de départ la ruelle. Le dialogue et l’éducation aidant, les résidents de chaque ruelle ont été incités à constituer des groupes pour construire des canalisations d’égout destinées à collecter leurs déchets domestiques. La coopération entre responsables de ruelle a ensuite facilité la construction de conduites de quartier pour collecter les déchets de multiples prov-

Sources : Satterthwaite et al. 2006 ; Hasan 2005 ; Zaidi 2001.

enances. À l’origine, les conduites se déversaient dans les drains tout proches. Mais au terme d’un dialogue avec les autorités municipales, la ville a accepté de financer un égout principal pour collecter les déchets et les acheminer ailleurs.

Les taux de mortalité infantile dans les taudis sont tombés de 130 pour 1 000 naissances vivantes au début des années 1980 à moins de 40 pour 1 000 aujourd’hui. Près de 100 000 familles habitant plus de 6 000 ruelles – soit 90 % de la population – ont été impliquées. La formation des ouvriers du cru aux techniques d’entretien et la mobilisation de la main d’œuvre ont permis de réduire les coûts de mise en place de l’assainissement à un cinquième de ce que prévoyaient les devis officiels et de rentabiliser le projet sans rendre les services fournis financièrement inabordables.

Vu de loin, l’assainissement à l’échelle planétaire n’est pas brillant. Mais un examen plus attentif révèle une impressionnante prolifération de réussites au plan local et même national qui contrastent avec le tableau mondial. Dans certains cas, les populations en détresse en termes d’assainissement – les habitants des bidonvilles et les communautés rurales ne disposant même pas d’une infrastructure rudimentaire – ont amené le changement depuis le bas. Dans d’autres, les agences gouvernementales et les prestataires de service ont pris les devants ou joué un rôle majeur dans la réplification d’initiatives de base réussies. Ces initiatives réussies ont pour point commun deux principes indissociables : les droits partagés et les responsabilités communes, qui sont le ciment de tout contrat social entre le gouvernement et les citoyens. Dans ce vaste cadre, la demande communautaire, la technologie adéquate et la fourniture de services responsables répondant à la demande sont des éléments récurrents.

Les initiatives à la base font la différence

Les principes des droits partagés et des responsabilités communes sont importants dans la pratique. Dans les bidonvilles urbains à démographie forte et très concentrée, le succès de toute initiative communautaire, notamment sur le plan de l’assainissement, dépend de la participation individuelle. Grâce à la mobilisation par le bas, le projet pilote d’Orangi à Karachi, au Pakistan, s’est mué au cours des deux dernières décennies en un programme offrant l’assainissement à des millions d’habitants de taudis.¹⁶ La participation quasi-universelle a pu être obtenue lorsque la collectivité s’est rendu compte des bénéfices de l’initiative et

qu’elle a accepté le principe de responsabilité commune en vue de les obtenir (encadré 3.3).

Le projet d’Orangi, qui a débuté comme une petite initiative ayant la communauté pour moteur, a grossi au gré de la coopération avec les gouvernements locaux. Cette réplification à l’échelle est fondamentale : les petits projets isolés ne peuvent en effet ni déclencher ni soutenir le progrès national. En même temps, l’énergie et l’innovation inhérentes aux actions communautaires peuvent renforcer la capacité gouvernementale à pourvoir au changement.

En Inde, au début des années 1990, la Fédération nationale des habitants des bidonvilles (*National Slum Dwellers Federation – NSDF*), la Société pour la promotion des centres de ressources locaux (*Society for the Promotion of Area Resource Centres – SPARC*), une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Mumbai, et Mahila Milan, un réseau de groupes d’épargnantes constitué par des habitantes des bidonvilles et des sans-abri, se sont engagés dans une démarche inédite de conception et de gestion de blocs de toilettes publiques en réponse à l’incapacité des ménages démunis d’installer des latrines dans les zones densément peuplées. La construction a été précédée par des études dans les bidonvilles, une mobilisation de l’épargne et le développement d’organisations ayant pour tâche de gérer les toilettes. Parmi les innovations conceptuelles figurait la mise à disposition d’installations séparées pour les hommes et les femmes. Au début, les autorités locales ont découragé ces efforts. Mais le modèle a entre-temps été adopté à Pune, une ville de plus de 2 millions d’habitants, grâce à la collaboration entre les autorités municipales et la NSDF, la SPARC et Mahila Milan. Entre 1999 et 2001, plus de 440 blocs offrant plus de 10 000 nouvelles toilettes ont été construits. Le financement a été fourni par le gouvernement du Maharashtra, la conception et l’entretien incombant aux ONG.

La division entre action mûe par les ménages ou la communauté et action publique gérée par le gouvernement est cependant fallacieuse et vaine. Le leadership du gouvernement demeure vital

La participation communautaire est probablement le facteur le plus puissant influant sur le succès – ou l'échec – des équipements publics d'assainissement. Jusqu'à une époque récente, les installations créées par les municipalités ne brillaient pas par la qualité du service, notamment du fait de leur piètre entretien, de l'inadéquation de leur emplacement et d'autres bévues similaires aboutissant à un faible usage de la part du public. Cela a commencé à changer. Les autorités municipales de Windhoek, en Namibie, ont reconnu que si les installations d'assainissement gouvernementales ne faisaient pas recette auprès des pauvres, c'est parce que les normes de qualité en rendaient le coût prohibitif. Cœuvrant de concert avec la Fédération nationale des habitants des bidonvilles (*National Shack Dwellers Federation*), les autorités municipales ont révisé le cadre législatif de manière à permettre aux comités de quartier de construire et de gérer leurs propres blocs de toilettes. Les normes ont été assouplies et la réglementation appliquée avec moins de rigueur. À Chittagong, au Bangladesh, l'ONG internationale *Water Aid*, les ONG locales et les autorités municipales ont conçu des ensembles de latrines utilisables par 150 maisonnées pour un coût de 0,60 USD par mois et par ménage.¹⁷ Entretien par des organisations issues de la collectivité, ces latrines ont permis d'offrir l'assainissement à un bien plus grand nombre de gens que ne l'auraient permis des acquisitions individuelles par les ménages.

L'échec des approches antérieures axées sur l'offre a conduit à une réorientation importante des politiques. L'une des plus profondes expressions de cette réorientation est la campagne d'assainissement total impulsée par la communauté, une approche conçue pour renforcer la demande en assainissement amélioré.¹⁸ Entamée par des ONG locales, la campagne d'assainissement total menée au Bangladesh s'est transformée en un programme national, dont le succès a permis de maintenir le pays sur la voie de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (encadré 3.4).

La campagne d'assainissement total démarre par une appréciation communautaire des pratiques actuelles en matière d'assainissement, qui incluent d'habitude la défécation en plein air.¹⁹ Les résidents se livrent à un exercice de cartographie domestique afin d'identifier les sites dévolus à la défécation, les voies de transmission pathogènes et la contribution de chaque ménage au problème. L'objectif est de faire appel aux trois moteurs essentiels du changement : la répugnance, l'intérêt personnel et un sentiment de responsabilité individuelle à l'égard du bien-être collectif. Cette approche a été largement développée et déployée avec un certain succès dans des pays comme le Cambodge, la Chine, l'Inde et la Zambie.

Savoir innover dans la conception et la commercialisation est un moyen efficace pour mettre l'assainissement à la portée des populations même les plus désavantagées. Prenons le cas de Sulabh, en Inde. Fondée sur les principes gandhistes, cette entreprise a développé des produits destinés à certaines des fractions les plus pauvres de la société indienne, dont les castes inférieures et les travailleurs immigrés. Éléments les plus frappants : son modèle d'affaires et l'échelle à laquelle elle opère – elle permet à quelque 10 millions de personnes de jouir d'un assainissement amélioré (encadré 3.5).

Le leadership du gouvernement est essentiel

Le rôle central des ménages dans le financement de l'assainissement, l'échec retentissant de certaines initiatives subventionnées à grand renfort de manne publique et la dimension cruciale de la demande des ménages comme catalyseur du changement ont amené certains à plaider en faveur d'une réduction au minimum de l'intervention du gouvernement. La division entre action mûe par les ménages ou la communauté et action publique gérée par le gouvernement est cependant fallacieuse et vaine. Le leadership du gouvernement demeure vital.

Établir des stratégies nationales

Dans le domaine de l'assainissement comme dans celui de l'eau, c'est l'efficacité de la planification nationale qui constitue le point de départ d'une expansion réussie de la couverture. Nombre de pays doivent se départir d'un état d'esprit tendant à sous-valoriser l'assainissement. Cette attitude se reflète souvent dans la localisation de la mission d'assainissement au sein des institutions gouvernementales. Une formule courante consiste à confier l'assainissement à une unité technique intégrée au ministère de la Santé, cette approche limitant les possibilités d'initiatives politiques positives. Un autre problème tient à la fragmentation de l'autorité. Au Ghana, les rôles et responsabilités ayant trait à l'eau sont bien définis au sein d'un cadre de planification nationale. Ce n'est pas le cas de l'assainissement, où l'autorité est éparpillée entre le ministère des Ressources en eau, des Travaux publics et du Logement et tout un éventail de ministères de tutelle. Au Niger, l'assainissement dépend du ministère de l'Eau, mais sa coordination est assumée par un comité national ne disposant que d'attributions limitées. Dans chaque cas, la planification nationale gagnerait à être orchestrée par une personnalité ministérielle chevronnée coordonnant le développement et la mise en œuvre des stratégies d'assainissement.

Encadré 3.4 **La campagne d'assainissement total au Bangladesh**

Il y a dix ans, le Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres du monde, présentait l'un des plus bas niveaux de couverture en assainissement dans les zones rurales. Aujourd'hui, il est animé de projets ambitieux visant à parvenir d'ici 2010 à une couverture en assainissement à l'échelle nationale. Fortement soutenu par les partenaires de développement du Bangladesh, ce programme se donne un objectif réalisable : étendre chaque année la couverture en assainissement à 2,4 millions de ménages supplémentaires.

La campagne d'assainissement total est un élément clé du succès du Bangladesh. Engagée par une organisation non gouvernementale bangladaise pionnière à la fin des années 1990, elle implique désormais plus de 600 ONG qui s'emploient, avec les autorités locales de district, à « vendre » des messages vantant l'amélioration de l'assainissement.

Le point de départ consiste en un engagement aux côtés des communautés locales pour identifier les problèmes associés à la défécation en plein air, en tâchant de calculer la quantité d'excréments déposés dans le village, de cartographier les zones souillées et de cerner les voies de transmission responsables de la diarrhée et de problèmes de santé publique plus vastes. La « promenade de la honte » menant aux zones de défécation et la « quantification des excréments » sont les deux outils initiaux permettant de faire naître un souci collectif. Les communautés débattent de la problématique liée à la défécation en plein air, la documentent et en considèrent les conséquences sanitaires. L'intérêt, une fois aiguïlé, a valeur d'impulsion : les villageois se mettent à travailler avec les agences gouvernementales, les ONG, les organisations religieuses et autres pour instaurer des forums où ils peuvent débattre de leurs préoccupations en matière d'assainissement.

Au fur et à mesure de l'extension de la campagne et de l'augmentation de la demande en assainissement, on a vu émerger un secteur très actif de petites entreprises. Le Bangladesh est maintenant l'un des leaders mondiaux dans la production, la commercialisation et l'entretien de latrines à faible coût. Fin 2000, on dénombrait 2 400 centres de production à petite échelle de latrines. Ce chiffre est à présent passé à 3 000, illustrant une fois encore l'aptitude des petits fournisseurs à répondre aux besoins des marchés locaux. Le coût des latrines a fortement diminué. Dans le même temps, les efforts des villages ont été soutenus au travers des programmes de micro-financement gérés par les ONG axés sur la mobilisation de l'épargne et l'octroi de prêts.

Quoique ce programme ait privilégié des approches répondant à la demande, la politique nationale a elle aussi eu son importance. Les gouvernements successifs ont fait de l'assainissement rural une priorité. Le plan national pour l'eau et l'assainissement élaboré en 1998 établit un cadre politique pour les partenariats entre petits entrepreneurs et groupes communautaires et fournit un appui dans la commercialisation et la formation via les agences gouvernementales locales et nationales.

Une comparaison entre le Bangladesh et l'Inde permettra de juger de l'efficacité de ce partenariat. Il y a dix ans, ces pays étaient tous deux confrontés à des problèmes similaires. Entre-temps, l'Inde a bénéficié d'une croissance économique bien plus rapide, qui s'est soldée par un élargissement de l'écart de revenu entre les deux voisins. Reste qu'en termes d'assainissement rural, malgré les progrès accomplis par certains de ses États, l'Inde a été dépassée par le Bangladesh (cf. tableau).

Durant la décennie s'étendant jusqu'à 2015, les plus grands défis consisteront à pérenniser le mouvement impulsé au cours des dernières années et à réduire les inégalités d'accès. Bien que les données soient fragmentaires, le gouvernement bangladais s'inquiète de la possibilité que le taux national de couverture masque l'incapacité des ménages ruraux démunis à financer des latrines même fort peu onéreuses. Sa réponse a consisté à affecter à l'assainissement l'intégralité de l'enveloppe annuelle consacrée au programme de développement afin de subventionner la demande parmi les 20 % de la population la plus pauvre.

Assainissement et mortalité infantile : Bangladesh et Inde, 1990-2004

Indicateur	Bangladesh			Inde		
	1990	2004	Variation	1990	2004	Variation
Assainissement, niveau national (en %)	20	39	19	14	33	19
Assainissement rural (en %)	12	35	23	3	22	19
Mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	96	56	-40	84	62	-22

Sources : Tableau statistique 10 ; OMS et UNICEF 2006

Sources : Bangladesh 1998, 2005 ; Kar et Pasteur 2005 ; Practical Action Consulting 2006a ; VERC 2002 ; WSP-SA 2005.

Certains gouvernements ont de belles réussites à leur actif dans la fourniture de l'accès à l'assainissement. Depuis 1990, la Thaïlande est parvenue à

hisser de 80 % à 100 % son taux de couverture nationale en assainissement. Les progrès ont été particulièrement marqués dans les zones rurales, où plus

Encadré 3.5 Sulabh – permettre aux populations indiennes démunies de jouir de l'assainissement

Fondée en 1970 pour s'attaquer aux problèmes d'assainissement auxquels font face les populations de caste inférieure et à faibles revenus en Inde, Sulabh est devenu l'un des plus grands fournisseurs mondiaux non gouvernemental d'équipements d'assainissement. Hormis son échelle, c'est sa viabilité commerciale qui rend son mode de fonctionnement si intéressant.

En un peu plus de trois décennies, Sulabh s'est mué d'un modeste projet mené dans l'État du Bihar en une entreprise étendant son emprise sur 1 080 villes et localités et 455 districts dans 27 États de la fédération indienne. Elle a permis la construction de plus de 7 500 blocs de toilettes publics et de 1,2 million de latrines privées, offrant à 10 millions de personnes un accès à l'assainissement. Des recherches menées à Hyderabad ont établi que près de la moitié des utilisateurs des équipements signés Sulabh ont des salaires situés au-dessous du seuil de pauvreté, cette frange de la population étant dominée par les petits commerçants, les travailleurs manuels et toute une panoplie d'ouvriers du secteur non structuré de l'économie.

Sulabh s'inscrit dans un modèle entrepreneurial et non caritatif. Elle passe des contrats avec les municipalités et les prestataires du secteur public pour construire des blocs de toilettes avec des fonds publics. Les autorités locales fournissent le terrain et financent les raccordements initiaux à l'infrastructure publique, mais toutes les dépenses renouvelables sont facturées aux utilisateurs. La redevance acquittable s'établit aux alentours de 1 roupie (2 cents). L'accès est gratuit pour les enfants, les personnes handicapées et ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Dans 29 bidonvilles, Sulabh a construit des blocs de toilettes qui fonctionnent sans que les utilisateurs aient à déboursier quoi que ce soit en vertu de contrats de service passés avec les municipalités.

Sulabh produit et commercialise également des latrines, à des coûts allant de 10 à 500 USD. Les latrines à bas coût conçues pour les ménages à faibles revenus sont commercialisées moyennant une subvention gouvernementale représentant la moitié du prix, et des prêts assortis de conditions libérales remboursables sur 12 à 30 ans.

Sources : Bhatia 2004 ; Chary, Narender et Rao 2003 ; Patak 2006.

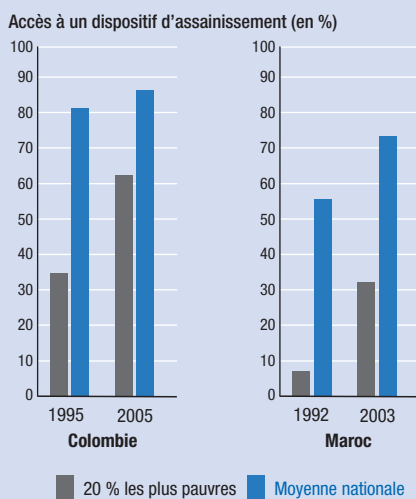
de 13 millions de personnes ont pu bénéficier d'un tel accès au cours des deux dernières décennies. Ces résultats traduisent la priorité accordée à l'assainissement, que l'on trouve inscrite dans la planification nationale.²⁰ Dans le cadre de la stratégie nationale, chaque district a été invité à identifier, en partant du village, les brèches existant dans la couverture – et à mettre au point des stratégies pour les combler. Les agences gouvernementales thaïlandaises ont développé des technologies à prix modéré et accessibles

aux populations pauvres, ont fourni la formation en maintenance et financé des fonds renouvelables pour couvrir les frais d'investissement. Les programmes sanitaires montés par les communautés ont permis une sensibilisation plus forte aux vertus de l'assainissement en termes de santé.

Les réussites gouvernementales obtenues ici ou là ne peuvent que mieux faire ressortir les échecs de la politique publique ailleurs. La Colombie et le Maroc ont tous deux amplifié l'accès des couches les plus déshéritées de la société à l'assainissement amélioré. En Colombie, le taux de couverture – autour de 86 % en 2005 – est bien plus élevé que ne le laisserait supposer le revenu national (schéma 3.5). Au Maroc, le taux de couverture des 20 % les plus indigents de la population a quadruplé depuis 1992. Mais dans ces deux pays, le progrès s'est trouvé biaisé par un autre facteur aggravant les inégalités entre zones urbaines et rurales.²¹

Le biais urbain trouve en partie ses origines dans la planification de la politique nationale. En Colombie, la responsabilité de l'eau et de l'assainissement a été confiée aux communes, qui disposent de bons antécédents dans la fourniture de services. Les transferts fiscaux du gouvernement central aux municipalités représentent les deux tiers des investissements consacrés à l'eau et à l'assainissement, et les communes plus petites et moins prospères perçoivent davantage par tête.²² D'autres programmes du gouvernement central ciblent les ménages pauvres, en subventionnant le raccordement et l'approvisionnement en services (cf. chapitre 2) et en fournissant de petits équipements assortis de prêts et d'une assistance technique. Les ménages

Schéma 3.5 Extension de l'accès à l'assainissement en Colombie et au Maroc grâce à une croissance bénéficiant en priorité aux pauvres



Source : Calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain d'après : Measure DHS 2006.

urbains défavorisés en ont retiré des bénéfices tangibles. Au Maroc aussi, les politiques gouvernementales ont permis de créer des incitations pour les équipements destinés à étendre la jouissance des services aux ménages urbains à faibles revenus. Dans ces deux pays, le problème provient de l'absence de stratégie nationale effective en matière d'assainissement dans les zones rurales. Le Plan national de développement colombien, par exemple, stipule des objectifs de couverture en zone urbaine, mais pas en zone rurale. Des objectifs politiques et des normes nationales sont fixés en ce qui concerne les raccordements par conduite et les réseaux, mais les latrines à fosse pourraient s'avérer plus utiles en milieu rural.

Tisser des partenariats avec les communautés

La création d'un environnement où l'assainissement soit perçu comme relevant à la fois de la responsabilité du ménage et d'un droit collectif peut modifier les attitudes et comportements faisant obstacle au progrès. Un tel environnement exige une interaction dynamique entre les agences gouvernementales et les communautés. Il suppose d'exploiter le capital social de ces dernières et d'établir un sentiment de solidarité sociale et de citoyenneté partagée, à charge pour les gouvernements de créer un environnement politique permettant à chacun de progresser vers l'assainissement amélioré.

Certaines des réussites les plus visibles dans le domaine de l'assainissement sont le fruit de partenariats entre les gouvernements et les communautés, le rôle de pont ayant été assumé par une kyrielle d'organisations issues de la société civile. La politique publique peut engendrer de la demande et répliquer les initiatives gérées par la communauté. La campagne d'assainissement total menée au Bangladesh en est un exemple. On en trouve un autre dans les rapides progrès obtenus en matière d'assainissement rural par le Lesotho, où un solide processus de planification nationale et le leadership politique, conjugués à l'accent mis sur l'implication de la communauté, ont véritablement porté leurs fruits²³ (encadré 3.6).

Si de nombreuses interventions gouvernementales ont été à juste titre critiquées en raison de l'inadéquation de la technologie fournie, il convient aussi de savoir apprécier les réussites. Au Brésil, les autorités municipales ont soutenu le passage d'une démarche dominée par la technologie d'égout classique à une alternative moins onéreuse : le système de concession. Ce système a favorisé la progression continue des taux de couverture.²⁴

Dans un réseau d'assainissement classique, le service est fourni à chaque unité domestique. Dans un modèle de concession, le service est fourni à des blocs ou à des groupes résidentiels : la nécessité de

Encadré 3.6 Lesotho – les progrès en matière d'assainissement rural

Il y a vingt ans, le Lesotho démarrait un petit projet pilote d'assainissement rural avec le soutien financier du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Depuis lors, le taux de couverture rural a grimpé de 15 % à 32 % – chiffre bien supérieur à celui de nombreux pays disposant d'un revenu moyen plus élevé. L'objectif actuel est de parvenir à une couverture totale à l'horizon 2010.

Le programme a pour objectif de créer la demande et de concourir à l'apprentissage de la construction de latrines. Les équipes d'assainissement du district s'emploient, à travers des structures gérées par la communauté locale, à accroître la sensibilisation aux bienfaits de l'assainissement et à engendrer une demande en latrines améliorées. Côté offre, la réponse a consisté à favoriser l'émergence de petits fournisseurs locaux qui bénéficient de stages de formation prodigués par les agences gouvernementales du cru.

L'intégration d'un volet éducatif en matière de santé et d'hygiène aux opérations de construction et activités techniques est soutenue par une antenne de coordination nationale mise en place entre le ministère de l'Intérieur (lequel s'occupe surtout des aspects « équipements ») et le ministère de la Santé. La coordination avec le secteur de l'approvisionnement en eau a elle aussi été améliorée.

L'un des défis en ce qui concerne la date cible de 2010 sera de toucher certains des ménages les plus pauvres du pays. La politique de recouvrement intégral des coûts et du « zéro subvention » a créé des incitations à l'innovation. Mais même les latrines de base restent hors de portée des plus démunis. Ce n'est que récemment qu'ont été mises en place des mesures destinées à réduire les coûts des latrines grâce aux programmes de micro-crédit offrant des échéances de remboursement de prêt rallongées.

Sources : Jenkins et Sugden 2006 ; Banque mondiale 2004b

poser des tuyaux dans chaque lot, voire chaque rue d'un quartier disparaît donc. Le réseau comporte deux composantes. Le système municipal fournit un collecteur principal raccordé à des micro-réseaux parallèles recevant les déchets des blocs concessionnaires. Ces systèmes prennent en compte les conditions locales de topographie et de drainage, ce qui réduit de manière drastique la longueur du système de conduites. Ils peuvent de plus fonctionner indépendamment jusqu'à leur raccordement à un collecteur principal au niveau de la ville.

Au Brésil, le développement du système de concession avait une dimension autant politique que technologique. La participation de la communauté dans la prise de décision est largement perçue comme un droit tout autant qu'un devoir de citoyenneté, la copropriété fournissant une unité sociale facilitant les décisions collectives. Les membres de la copropriété doivent s'entendre sur l'emplacement approprié du réseau de quartier et s'auto-organiser pour mener des activités complémentaires, y compris la construction et la maintenance. Ce système est à présent un élément central du réseau d'assainissement desservant plus de deux millions de personnes rien qu'à Brasilia (encadré 3.7).

Créer les conditions du progrès

Pour des raisons évidentes, le leadership du gouvernement est vital dans l'instauration des conditions

Développé dans les années 1980 pour permettre aux ménages à bas revenus de bénéficier de services d'assainissement, le système de concession aura finalement débouché sur une solution dans la gestion d'égouts pour des secteurs urbains entiers, indépendamment de leur revenu. L'exemple de la Compagnie des eaux de Brasilia montre comment, parties de petits projets, des technologies innovantes peuvent prendre de l'ampleur jusqu'à couvrir des villes entières.

Au début des années 1990, le déficit en assainissement régnant dans les zones périurbaines de Brasilia et la contamination du lac Paranoa poussèrent les autorités municipales à se lancer dans un programme majeur d'assainissement. Il s'agissait pour la compagnie d'étendre le réseau d'assainissement à 1,7 million de personnes. Comme les technologies conventionnelles eussent été hors de prix, l'on se mit activement en quête d'alternatives plus abordables.

Après des études pilotes préliminaires, le modèle de concession fut adopté à la fois pour les quartiers périurbains et pour des secteurs plus aisés de la capitale. Le financement provenait de la Banque fédérale du Brésil et de la Banque interaméricaine de développement, la capitale et le district fédéral ayant eux aussi apporté leur écot. De 1993 à 2001, on estime que 188 000 raccordements d'égout ayant bénéficié à quelque 680 000 personnes ont été réalisés selon le système de la concession au sein du district.

L'implication de la communauté a joué dès le départ un rôle central. Les ménages avaient le choix entre effectuer les travaux de raccordement eux-mêmes, sous la supervision du service public, ou se voir facturer l'opération. Les redevances ont été structurées de manière à refléter les coûts, des taux plus bas étant appliqués aux ménages consentant à installer des conduites sur leur parcelle et à assumer l'entretien du système.

À quoi tient le succès du modèle de Brasilia ? Tout d'abord au fait que les services publics aient pris, sur le plan technologique, une décision politique ferme, en aient clairement fait part au public et aient adapté leur structure interne en conséquence. En second lieu, à la flexibilité considérable offerte par un système d'assainissement décentralisé intégrable au sein d'un réseau d'envergure municipale. S'ajustant à la demande, il se prêtait bien à une mise en application dans des concessions et différents micro-systèmes. Troisièmement, à la participation de la communauté, qui a permis de contenir les coûts et d'améliorer l'efficacité.

Source : Melo 2005.

du progrès en matière d'assainissement. Les communautés ou ONG agissant seules peuvent parvenir à des réussites isolées, d'une ampleur parfois impressionnante. Mais les avancées tirées par des projets ne sauraient se substituer aux ressources financières, politiques et administratives que les gouvernements sont susceptibles d'apporter à ce niveau.

Prenons l'exemple du Bengale occidental, en Inde. Depuis 1990, le gouvernement de cet État a mis au point une stratégie d'expansion de l'assainissement rural impliquant des partenariats à long terme avec des agences internationales telles que l'UNICEF, des ONG mises en place au niveau de l'État et d'autres groupes dans le cadre de la campagne nationale d'assainissement total en Inde.²⁵ La campagne menée au Bengale occidental est la seule, dans

toute la Fédération, à disposer d'une unité spécialement dédiée : l'Institut d'État des « panchayats » (conseils de village) et du développement rural, ayant pour tâche de suivre l'évolution de la couverture, de procéder aux révisions et évaluations et d'épauler – y compris en termes de formation – le gouvernement local. La campagne met l'accent sur l'éducation à l'hygiène et l'implication de la communauté en vue de susciter la demande. Mais les agences gouvernementales et les ONG ont elles aussi été fortement impliquées au niveau de l'offre. Les gouvernements locaux ont soutenu tout un réseau de marchés sanitaires ruraux pour fabriquer des dalles de latrines à bas coût, le gouvernement ayant également concouru à la formation des maçons appelés à œuvrer dans les villages.

Les résultats ont été impressionnants. En 1990, lorsque le gouvernement de l'État a lancé son offensive d'assainissement rural dans le district de Midnapur – alors le plus vaste en Inde – le taux de couverture rurale y était inférieur à 5 %. Il est à présent passé à 100 %. Au niveau de l'ensemble de l'État, 2 millions de toilettes ont été construites et installées au cours des cinq dernières années, soit une progression du taux de couverture de 12 % en 1991 à plus de 40 % aujourd'hui. Les subventions gouvernementales couvrent environ 40 % du coût d'une latrine, mais le gros des dépenses publiques a été consacré à des campagnes de marketing social et programmes en faveur de la construction de latrines.

Les réalisations du Bengale occidental au cours des cinq dernières années s'appuient sur plus d'une décennie d'investissements politiques et institutionnels. L'exemple d'autres États permet de mettre en évidence les entraves aux progrès lorsque les investissements en question font défaut. L'Andhra Pradesh, par exemple, a lancé une vaste campagne d'assainissement en 1997. Mais l'attention s'est focalisée sur des latrines relativement onéreuses (d'un prix moyen cinq fois supérieur à celui en vigueur au Bengale occidental) fortement subventionnées. Les évaluations indiquent que la campagne n'a touché qu'un faible nombre de pauvres et qu'une grande part des latrines nouvellement installées ont été abandonnées. Le problème ne tient pas à l'usage des subventions mais au fait que l'on ait échoué à les cibler et à développer la demande grâce à des partenariats avec la communauté.

Les coûts élevés de raccordement à l'égout font que l'assainissement in situ demeurera l'option la plus viable dans de nombreuses zones à bas revenus. Les toilettes publiques sur le modèle de celles développées par Sulabh et autres illustrent une approche envisageable dans les zones à forte densité démographique. Les gouvernements pourraient cependant faire beaucoup plus afin de créer un environnement propice au développement de services tels que la vidange et l'élimination du contenu des fosses, qui font aujourd'hui défaut dans tant de villes. Dans les faits, les ména-

ges démunis assument non seulement les coûts de la construction de latrines mais également ceux liés à la fourniture de l'infrastructure nécessaire à l'élimination des matières fécales.

Les prestataires publics ou les partenariats public-privé peuvent faire la différence. Les réseaux publics municipaux peuvent fournir des services ou créer les conditions propices à leur développement via des contrats passés avec le secteur privé. À Dar es-Salaam, les autorités municipales concèdent à des entreprises de petite taille des licences leur permettant de fournir des services d'élimination dans une fourchette de prix abordable pour les ménages à faibles ressources. Les entreprises sont tenues de déposer les déchets sur des sites de traitement agréés. Plusieurs firmes ayant pris pied sur le marché, les prix ont diminué. Le développement d'une infrastructure d'élimination des déchets dûment réglementée suppose la disponibilité de sites ad hoc. Dans le bidonville de Kibera, à Nairobi, de petits prestataires opèrent sur une base informelle durant la saison des pluies, déversant sur la voirie la boue vouée à être charriée par l'eau de pluie. L'absence de décharge conçue à cette fin fait qu'il n'y a pas d'alternative immédiate.

Le problème du financement

À l'instar de ce qui se passe avec l'eau, les ménages désireux d'être reliés au réseau d'assainissement formel doivent acquitter des frais de raccordement et des coûts d'utilisation réguliers. Pour la vaste majorité des ménages privés de raccordement, l'installation de latrines à fosse implique des débours financiers et des investissements de main-d'œuvre. L'aplanissement de cet obstacle financier constitue une dimension essentielle de toute stratégie visant à accélérer le progrès.

Dans le passé, les gouvernements ont directement appliqué les subventions au matériel d'assainissement, dans l'optique d'accroître la demande en réduisant le prix. Trop souvent, ces subventions ont profité de manière disproportionnée aux ménages à revenus élevés, qui étaient fréquemment les seuls à pouvoir s'offrir les systèmes d'assainissement éligibles à l'aide gouvernementale. C'est ce qui semble s'être produit au Zimbabwe, où les subventions gouvernementales parrainent les dépenses des ménages sans cibler clairement la population pauvre. Le retrait soudain des subventions a porté un coup funeste à la construction de toilettes. Au Mozambique, un programme national d'expansion de l'assainissement urbain échafaudé durant deux décennies s'est effondré à la fin des années 1990 lorsqu'un tarissement des flux d'aides a entraîné le retrait des subventions gouvernementales et une hausse de 400 % du prix des dalles de latrines.

Développer des marchés réactifs

Avec les nouvelles approches attentives à la demande, l'attention s'est portée vers la stimulation de cette dernière. Dans certains cas, ces approches ont privilégié la hausse du financement au sein des communautés. Le Bangladesh et le Lesotho mènent des politiques de « subvention zéro » pour les non indigents, la plupart de l'aide gouvernementale allant au marketing social visant à promouvoir les latrines.²⁶ Cette approche est implicitement sous-tendue par l'hypothèse qu'un accroissement de l'investissement dans la technologie et la production fera baisser les prix jusqu'à des niveaux abordables au fur et à mesure du développement du marché.

Cette hypothèse est partiellement corroborée par les faits. Au Bangladesh, la campagne d'assainissement total a incité de petites entreprises très innovantes à se spécialiser dans la fourniture et l'entretien d'installations d'assainissement à bas coût. Au Lesotho, l'investissement public dans la formation et le marketing a engendré une forte réponse du secteur privé. Les prix des latrines ont chuté, la conception s'est améliorée et les petites entreprises se sont parfaitement habituées à travailler avec les marchés locaux.²⁷ Mais il y a des limites à ce que le marché est en mesure d'accomplir lorsque la pauvreté est amplement répandue. Le Bangladesh et le Lesotho ont tous deux éprouvé des difficultés à étendre l'accès parmi les franges les plus démunies de la société – un problème qui, s'il n'est pas traité, pourrait retarder le progrès.

L'expérience du Viet Nam – un pays possédant de belles réalisations à son actif dans l'accroissement de l'accès à l'assainissement – est instructive. Comme nous l'avons déjà mentionné, les statistiques nationales masquent de fortes inégalités dans la couverture entre riches et pauvres et entre zones urbaines et rurales. Les facteurs « coûts » contribuent à expliquer l'existence de ces inégalités. Les programmes d'aide promeuvent actuellement des latrines destinées aux ménages à faibles revenus pour 35 à 90 USD.²⁸ Ces ménages dépensent en moyenne 72 % de leurs ressources pour l'alimentation. Si le reste de leur revenu devait être consacré à l'acquisition de latrines, cela impliquerait un énorme détournement de ressources profitant jusque là à la santé et l'éducation.

Certains gouvernements ont développé des stratégies innovantes permettant une subvention croisée de l'assainissement. Au Burkina Faso, les compagnies de distribution d'eau et d'assainissement prélèvent auprès des utilisateurs d'eau une petite surtaxe au titre de l'assainissement : la moitié de la manne ainsi engrangée va au financement du marketing social en faveur de l'assainissement, tandis qu'un quart soutient la construction de systèmes d'assainissement améliorés dans les zones à bas revenus. Cette surtaxe

L'aplanissement de cet obstacle financier constitue une dimension essentielle de toute stratégie visant à accélérer le progrès en matière d'assainissement

La plupart des pays ayant accompli de rapides progrès ont mobilisé les ressources des ménages sur une vaste échelle, tout en encourageant les marchés fournissant les technologies et l'entretien

a été utilisée pour financer l'installation de systèmes d'assainissement dans toutes les écoles primaires de Ouagadougou. Les ménages peuvent prétendre à une aide financière pour des latrines à fosse améliorées et des latrines à chasse d'eau. Ils sont toutefois tenus de financer 70 % à 80 % du coût des systèmes d'assainissement.²⁹ Ces coûts étant élevés par rapport aux ressources dont disposent les populations à bas revenus, on peut penser que les ménages les plus pauvres restent ici sur la touche.

Le financement par les ménages a des limites

La plupart des pays ayant accompli de rapides progrès ont mobilisé les ressources des ménages sur une vaste échelle, tout en encourageant les marchés fournissant les technologies et l'entretien. La force du processus politique national constitue, là encore, le facteur crucial. En Chine, jusqu'au milieu des années 1990, les zones rurales accusaient un fort retard par rapport aux zones urbaines en matière d'assainissement, ce qui freinait les avancées dans le domaine de la santé. Depuis lors, l'assainissement rural fait partie intégrante de la stratégie nationale de santé. Les gouvernements provinciaux et cantonaux supervisent les plans destinés à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Des ressources ont été investies dans le développement et la commercialisation de latrines conçues pour les zones rurales. L'essor a été impressionnant : la couverture en assainissement rural a doublé en cinq ans. Le financement provient de sources variées, les utilisateurs assumant 70 % du coût, les associations villageoises 15 % et le gouvernement environ 15 %. Ces chiffres donnent une idée du niveau de la mobilisation des ressources des ménages, même si la question du caractère abordable pour les plus démunis demeure.³⁰

Dans tous les pays en développement, les ressources des ménages resteront une source d'investissement clé pour le financement des dispositifs

d'assainissement. Il est cependant des limites à ce que peuvent s'offrir les ménages les plus pauvres. Le recours aux subventions dans le domaine de l'assainissement domestique se heurte à une résistance marquée chez nombre de gouvernements et de bailleurs de fonds. Or, sans subvention, l'assainissement adéquat restera probablement hors de portée d'une grande partie de la population du monde en développement, faisant peser des risques en termes de santé publique ainsi que d'indigence des ménages. S'il est exact que l'expérience des subventions en faveur de l'assainissement n'a pas été très encourageante, on ne doit pas pour autant en oublier les formules de financement innovantes, comme celle du micro-crédit pour les investissements initiaux avec un étalement des remboursements sur une longue période. En Inde, *Water Aid* a œuvré avec les gouvernements locaux au développement de tels systèmes de micro-financement.³¹ Les initiatives de ce type peuvent prendre de l'ampleur pour devenir des programmes nationaux dès lors qu'elles sont ancrées dans des systèmes collectifs participatifs. Si les gouvernements tiennent à ce que leurs pays soient à même de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015, il est important que l'équité figure en bonne place sur leur agenda. Pour une grande partie de l'humanité, l'assainissement de base pourrait rester hors d'accès dans un avenir prévisible. Sans soutien financier en faveur des ménages les plus pauvres, les mesures de recouvrement des coûts et les stratégies de « subvention zéro » par trop excessives ralentiront le progrès. Les exclus en subiront une partie des conséquences, mais une autre en sera répercutée à travers l'ensemble des communautés. Dans le domaine de l'assainissement comme dans celui de l'eau, la cause des subventions est enracinée dans la reconnaissance de deux principes : d'une part que chacun est fondé à exercer ses droits de l'Homme fondamentaux, indépendamment de sa capacité à payer, et d'autre part, que les coûts de l'exclusion se répercutent au-delà des ménages, jusque dans la sphère publique.

La voie à suivre

La diversité des expériences menées par les pays en développement dans le domaine de l'assainissement invite à se montrer prudent vis-à-vis de toute préconisation universelle. Dans certains secteurs, on trouve des parallèles évidents entre l'eau et l'assainissement. Dans d'autres, l'assainissement

pose des défis distincts, qui tiennent au fait que le changement implique non seulement une réforme des politiques et du financement publics, mais aussi une évolution assez radicale des comportements. Quatre grands thèmes peuvent être dégagés en guise d'indicateurs du succès futur.

Premièrement, les politiques nationales et le leadership politique sont essentiels. Des pays aussi divers que le Bangladesh, la Chine et le Lesotho ont tous enregistré de rapides progrès dans le domaine de l'assainissement – et ont suivi des voies politiques différentes. Mais dans chaque cas, les leaders politiques nationaux ont clairement indiqué que l'assainissement s'inscrivait dans la politique nationale de développement. La Colombie et le Maroc ont connu des progrès en zone urbaine parce qu'ils se sont dotés de stratégies municipales fortes en matière de fourniture d'assainissement par les services publics – mais les zones rurales ont pâti de cadres politiques plus faibles. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté font la part belle aux plans nationaux, mais les plans sans fondement politique crédible et durable n'apportent pas de résultats optimaux. Renforcer le poids politique et financier des ministères de tutelle et des structures gouvernementales locales en charge de l'assainissement est un point de départ pour surmonter la fragmentation actuelle.

En second lieu, la participation publique doit être inscrite dans la planification nationale – à tous les niveaux. Si les dispositifs conçus de manière descendante et ayant misé sur l'offre comme moteur, se sont systématiquement heurtés à l'obstacle de la demande au sein des communautés, c'est que la participation a été faible. L'implication des communautés locales peut permettre d'identifier des technologies adéquates et peu onéreuses propres à améliorer la couverture, comme l'illustrent le programme de concession retenu au Brésil et le projet pilote d'Orangi au Pakistan.

En troisième lieu, si l'on veut que s'accélère le progrès, il faut identifier qui n'est pas desservi et pourquoi. Placer les populations pauvres au centre de la fourniture de services en leur permettant de superviser et de corriger les prestataires de services, et en créant des incitations pour que ces derniers tendent l'oreille, constitue un maître objectif. Assortir l'Objectif du Millénaire pour le Développement fixé en matière d'assainissement de buts explicites quant à la réduction des inégalités basées sur la richesse et la situation géographique serait utile à deux niveaux : cela accentuerait le cadrage de la politique publique et conférerait davantage de poids au problème de l'inégalité dans l'agenda politique. Réduire de moitié les inégalités entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, ou entre les zones urbaines et rurales, compléterait de façon appropriée l'Objectif du Millénaire pour le Développement stipulant de diviser par deux les déficits nationaux observés dans les niveaux de couverture. Les inégalités de genre jouent un rôle crucial dans les obstacles au progrès en assainissement. Faire en sorte que les femmes aient davan-

tage voix au chapitre dans les débats de politique publique et dans les discussions sur les marchés de la technologie d'assainissement constituerait une incitation supplémentaire à la fourniture de meilleurs services. L'abolition des inégalités de genre dépasse toutefois le cadre des politiques d'assainissement, et s'inscrit dans les relations de pouvoir profondément enracinées au sein des ménages. De la même façon, permettre aux habitants des bidonvilles, aux indigents ruraux et aux autres groupes marginalisés de faire entendre leur voix dans les débats politiques nationaux exige de véritables bouleversements politiques.

En quatrième lieu, les partenariats internationaux peuvent faire une différence. L'eau et l'assainissement demeurent caractérisés par la faiblesse et la fragmentation des partenariats en matière d'aide – et par un sous-financement notoire, l'assainissement constituant le parent pauvre en la matière. Si les donateurs finançant les infrastructures d'assainissement sont nombreux, l'intérêt pour l'extension de l'assainissement en direction des pauvres est faible. Dans le domaine de l'assainissement, comme dans celui de l'eau, des partenariats d'aide efficaces s'appuyant sur des processus de planification nationale participatifs pourraient mettre l'Objectif du Millénaire pour le Développement à portée de main. La proposition de plan d'action mondial exposée au chapitre 1 pourrait jouer un rôle constructif.

Il y a trois décennies, les conférences internationales sur l'eau et l'assainissement ont identifié la technologie comme l'une des barrières majeures au progrès. L'invention et le développement d'options à bas coût, selon l'argument en vogue à l'époque, créeraient l'élan technologique pour résoudre ce problème. Plus récemment, le financement a été identifié comme la contrainte majeure. Les expériences nationales et études de cas mises en relief dans ce chapitre démontrent qu'il est possible de surmonter ces barrières technologiques et financières.

Dans le domaine de l'assainissement, la plus grande barrière tient au manque d'empressement des responsables politiques nationaux et internationaux à accorder à la problématique des excréments et de leur élimination sûre une place sur l'agenda international du développement. Jusque récemment, un autre sujet tabou – le VIH/SIDA – était lui aussi absent de cet agenda. Ce tabou a désormais été remis en question dans de nombreux pays par les leaders politiques et les coalitions s'engageant à pourfendre une épidémie ayant porté un coup d'une ampleur sans précédent au bien-être du genre humain. Pourquoi le tabou de l'assainissement est-il dès lors si difficile à vaincre ? En partie parce que, à la différence du VIH/SIDA,

Dans le domaine de l'assainissement, la plus grande barrière tient au manque d'empressement des responsables politiques nationaux et internationaux à accorder à la problématique des excréments et de leur élimination sûre une place sur l'agenda international du développement

qui affecte aussi bien les riches que les pauvres, ce sont les pauvres qui, de manière écrasante, font les frais du déficit en assainissement ; en partie aussi parce que les coûts humains sont moins visibles. L'assainissement entretient cependant avec le VIH/SIDA une similitude sur un point crucial : son potentiel destructeur à long terme. Sans de puissants défenseurs résolus à accroître la

prise de conscience, à mobiliser les ressources et à amplifier les partenariats pour faire bouger les choses, l'inadéquation de l'assainissement continuera à être l'un des principaux vecteurs de pauvreté, de problèmes de santé et de handicap – et à figurer parmi les principales menaces pesant sur le projet des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

3

L'ampleur du déficit en assainissement



4

**Pénurie d'eau, risque et
vulnérabilité**

**« Tu ne manqueras pas d'eau
jusqu'à ce que ton puits
s'assèche »**

Bob Marley

**« La grenouille ne boit pas
l'eau de l'étang dans lequel
elle vit »**

Proverbe amérindien

La pénurie est le résultat de l'action des pouvoirs publics, la conséquence prévisible de la demande inépuisable d'une ressource sous-estimée

La sécurité humaine est synonyme de protection contre les événements imprévisibles qui viennent troubler les vies et les moyens de subsistance. Peu de ressources ont autant d'incidence sur la sécurité humaine que l'eau. En tant que ressource productive, l'eau est essentielle à la préservation des moyens de subsistance des populations les plus vulnérables du monde. Mais l'eau a également des propriétés destructrices, comme en témoignent les tempêtes et les inondations. La sécurité d'accès à l'eau en tant que ressource productive et la protection contre les vulnérabilités liées à l'incertitude des débits d'eau constituent une des clés du développement humain.

La vision actuelle de la sécurité de l'approvisionnement en eau est fortement influencée par des idées concernant sa rareté. Les pénuries d'eau sont considérées par beaucoup comme *la* caractéristique déterminante de l'insécurité de l'approvisionnement en eau. Les craintes selon lesquelles le monde est en train de « tomber à court d'eau » se font de plus en plus présentes. Mais la pénurie donne une vision déformée et limitée de l'insécurité de l'approvisionnement en eau : déformée, car une grande partie de ce qui passe pour des pénuries est la conséquence, liée à l'action des pouvoirs publics, d'une mauvaise gestion des ressources hydrauliques, et limitée, car la disponibilité physique en eau ne représente qu'une seule dimension de l'insécurité de l'approvisionnement en eau.

Il y a une ressemblance frappante entre la vision actuelle de la crise mondiale de l'eau et les craintes d'une crise alimentaire imminente à une époque antérieure. Au début du XIX^e siècle, Thomas Malthus prévoyait un avenir sombre à l'humanité. Il est célèbre pour avoir prédit, à tort, dans son *Essai sur le principe de population*, que la croissance démographique devancerait la croissance de la productivité agricole, avec pour conséquence un déséquilibre croissant entre les bouches à nourrir et l'offre alimentaire. Malthus pensait que les pénuries alimentaires mèneraient à des cycles récurrents de famine. Il considérait que le pouvoir de la population était tellement supérieur au pouvoir de la terre de produire des moyens de subsistance qu'une mort prématurée viendrait, sous une forme ou une autre, frapper la race humaine.¹

Cette vision apocalyptique va dans le même sens que les évaluations les plus pessimistes des futurs scénarios de la disponibilité en eau. La Commission Mondiale de l'Eau a désigné « l'arithmétique peu réjouissante de l'eau » comme l'une des principales menaces pour l'humanité.² « La pénurie d'eau », écrit un autre commentateur, « sera la condition déterminante de la vie de beaucoup de gens au cours de ce nouveau siècle ».³ Des images de lacs en train de rétrécir et de rivières en train de disparaître renforcent l'idée que le monde dérive vers une crise malthusienne où la rivalité pour une ressource de plus en plus rare créera des conflits au sein de certains pays et sera à l'origine de guerres de l'eau entre certains pays.

Ce chapitre commence par examiner la disponibilité en eau. La pénurie physique d'eau, définie comme l'insuffisance de ressources par rapport à la demande, est une composante de la sécurité de l'approvisionnement en eau dans certains pays. Mais la pénurie absolue est l'exception, pas la règle. La plupart des pays disposent de suffisamment d'eau pour répondre aux besoins domestiques, industriels, agricoles et environnementaux. Le problème réside dans la gestion. Jusqu'il y a peu, l'eau était considérée comme une ressource disponible à l'infini, qui pouvait être détournée, drainée ou polluée en vue de générer des richesses. La pénurie est le résultat de l'action des pouvoirs publics découlant d'une approche véritablement inadaptée, la conséquence prévisible de la demande inépuisable d'une ressource sous-estimée. Comme l'un des commentateurs le fait remarquer avec une ironie désabusée, « si quelqu'un

Le manque d'eau peut être physique, économique ou institutionnel, et – comme l'eau elle-même – il peut fluctuer dans le temps et l'espace

vendait des Porsche à 3 000 USD pièce, il y aurait une pénurie de Porsche également ».⁴

Au-delà de la pénurie, la sécurité de l'approvisionnement en eau est également une question de risque et de vulnérabilité – thèmes abordés dans ce chapitre. Des civilisations les plus anciennes à l'actuelle mondialisation, la réussite – ou l'échec – des sociétés à exploiter le potentiel productif de l'eau tout en limitant son potentiel destructeur a déterminé le progrès humain. La prévisibilité et la fiabilité de l'accès à l'eau et la protection contre les risques liés à l'eau sont cruciales pour le bien-être de l'Homme. Comme les images de la souffrance causée par les inondations au Mozambique et à la Nouvelle-Orléans et par la sécheresse dans le nord du Kenya le démontrent avec force, trop ou trop peu d'une bonne chose telle que l'eau peut être une force destructrice. Le progrès est en partie déterminé par la manière dont la nature apporte l'eau et par l'endroit où elle l'apporte, mais de manière plus décisive encore, par les institutions et les infrastructures à l'aide desquelles les populations et les sociétés sécurisent l'accès à des flux d'eau prévisibles et par la résilience aux chocs.

Certains chocs sont plus prévisibles que d'autres. Ce chapitre s'achève sur l'examen des conséquences d'un choc imminent qui, s'il est mal géré, pourrait provoquer, pour une grande partie de l'humanité, un retour en arrière des gains en matière

de développement humain accumulés pendant des générations. Le changement climatique constitue une menace profonde, et profondément prévisible, pour la sécurité de l'approvisionnement en eau pour beaucoup de pays des plus pauvres du monde et pour des millions de leurs familles les plus démunies. La menace ne se limite bien sûr pas aux pays pauvres. Les pays riches ressentiront l'impact de l'altération des régimes pluviométriques, de phénomènes météorologiques extrêmes et de la montée du niveau des mers. Mais les pays pauvres – et les populations pauvres de ces pays – ne possèdent pas les ressources financières dont disposent les pays riches pour réduire le risque à l'échelle requise. Il est important d'entreprendre une action internationale en vue de limiter les émissions de dioxyde de carbone, car cela permettra de limiter les futurs dommages dus au changement climatique. Le changement climatique se produira cependant, car les concentrations atmosphériques actuelles nous entraîneront nécessairement à un réchauffement de la planète dans le futur. Pour des millions de personnes pauvres dans le monde, qui ont joué un rôle minime dans la production de ces émissions, la priorité est de renforcer leur capacité d'adaptation. Malheureusement, les stratégies d'adaptation sont beaucoup moins développées au niveau national et international que les stratégies d'atténuation des impacts.

4

Repenser la pénurie dans un monde soumis au stress hydrique

À quel point les ressources mondiales en eau sont-elles rares ? Il n'existe pas de réponse simple. Le manque d'eau peut être physique, économique ou institutionnel, et – comme l'eau elle-même – il peut fluctuer dans le temps et l'espace. La pénurie est, en fin de compte, fonction de l'offre et de la demande. Mais les deux membres de l'équation offre-demande sont déterminés par des choix politiques et les actions des pouvoirs publics.

Comprendre la pénurie

« De l'eau, de l'eau de toutes parts, et pas la moindre goutte que nous puissions boire », se lamente le marin dans *Le dit du vieux marin* de Samuel Cole-ridge. L'observation reste une première approximation utile en vue de comprendre la réserve mondiale d'eau douce.

La Terre est peut-être la planète d'eau, mais 97 % de cette eau se trouve dans les océans.⁵ La majeure partie du reste des ressources en eau est emprisonnée dans la calotte glaciaire de l'Antarctique et dans les profondeurs terrestres, laissant moins de 1 % disponible pour une utilisation humaine, sous forme de lacs et de rivières d'eau douce facilement accessibles. Contrairement au pétrole ou au charbon, l'eau est une ressource renouvelable à l'infini. Dans un cycle naturel, l'eau de pluie tombe des nuages, retourne à la mer salée par les rivières d'eau douce et s'évapore à nouveau vers les nuages. Le cycle explique pourquoi nous ne pouvons pas tomber à court d'eau, mais la réserve est limitée. Le système hydrologique de la planète Terre pompe et transfère quelque 44 000 kilomètres cubes d'eau vers le sol chaque année, ce qui équivaut à 6 900 mètres cubes pour chaque personne vivant sur la planète. Une grande proportion de cette eau est de l'eau en crue incontrôlable ou de

l'eau trop difficile d'accès pour permettre un usage humain efficace. Cependant, le monde dispose de bien plus d'eau que le seuil minimal de 1 700 mètres cubes par personne que les hydrologues définissent (arbitrairement) comme la quantité minimale nécessaire pour cultiver des aliments, subvenir aux besoins des industries et préserver l'environnement.⁶

Malheureusement, la moyenne internationale est un nombre sans grand intérêt. Dans un sens, les ressources mondiales en eau sont comme les richesses mondiales. Globalement, il y en a plus qu'assez pour tout le monde : le problème est que certains pays en ont beaucoup plus que d'autres. Près d'un quart de la réserve mondiale d'eau douce se trouve dans le lac Baïkal en Sibérie, région peu peuplée.⁷ Les différences de disponibilité entre et au sein même de régions mettent le problème de distribution davantage en évidence. Avec 31 % des ressources mondiales d'eau douce, l'Amérique latine possède 12 fois plus d'eau par personne que l'Asie du Sud. Certains endroits, tels que le Brésil et le Canada, ont beaucoup plus d'eau qu'ils ne peuvent en utiliser ; d'autres, tels que les pays du Moyen-Orient, en ont beaucoup moins que ce dont ils ont besoin. Le fait que le Canada dispose de plus d'eau douce qu'il ne peut en utiliser (90 000 mètres cubes par personne) n'aide pas le Yémen, pays soumis au stress hydrique (198 mètres cubes par personne). Et les régions de Chine et d'Inde soumises au stress hydrique ne sont pas soulagées par la disponibilité en eau de l'Islande représentant plus de 300 fois le seuil de 1 700 mètres cubes.

Au sein des régions également, il y a souvent un décalage important entre les ressources en eau et la population. En tant que région, l'Afrique subsaharienne est raisonnablement bien pourvue en eau. Si l'on prend la répartition en considération, le tableau est bien différent. La République démocratique du Congo possède plus d'un quart des ressources en eau de la région avec 20 000 mètres cubes ou davantage pour chacun de ses citoyens, alors que des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Malawi se situent déjà en dessous du seuil de stress hydrique.

Parce que l'eau, contrairement aux denrées alimentaires ou au pétrole, n'est pas aisément transférable en grande quantité, les possibilités d'échange en vue d'aplanir les inégalités sont limitées. L'important est la disponibilité locale et l'accès par l'intermédiaire d'infrastructures hydrauliques. Ceci est également valable à l'intérieur de certains pays. La Chine du Nord, par exemple, possède moins d'un quart des ressources en eau disponibles par habitant au sud.⁸ Les données nationales du Brésil placent le pays non loin de la tête du classement mondial de la disponibilité en eau. Des millions de personnes vivant dans l'immense « polygone de la sécheresse », une région semi-aride s'étendant sur neuf États et 940 000 kilomètres carrés au nord-est, sont toutefois réguliè-

ment confrontées à des pénuries d'eau chroniques. L'Éthiopie, avec plusieurs grands lacs et rivières, des eaux souterraines abondantes et un volume élevé de précipitations, n'est pas loin d'atteindre le seuil de stress hydrique. Malheureusement, les précipitations sont à la fois très saisonnières et exceptionnellement variables dans le temps et l'espace. Combinée à des infrastructures de stockage limitées et à des bassins versants mal protégés, cette variabilité expose des millions de personnes à la menace d'une sécheresse et d'inondations.

Le temps joue également un rôle important dans l'équation de la disponibilité en eau. Dans les pays qui dépendent de moussons ou de courtes saisons des pluies, les moyennes nationales donnent une vision déformée de la disponibilité réelle. Dans une grande partie de l'Asie, près de 90 % des précipitations annuelles tombent en moins de 100 heures, générant des risques d'inondations de courte durée mais intenses pendant certaines périodes de l'année, et une sécheresse prolongée le reste du temps.⁹ La disponibilité réelle au cours d'une année dépend non seulement des précipitations, mais bien de la capacité de stockage et du degré auquel les rivières et les nappes aquifères se remplissent à nouveau.

Stress et pénurie en augmentation

Les hydrologues évaluent généralement la pénurie en examinant l'équation population-eau. Comme indiqué, la convention est de considérer 1 700 mètres cubes par personne comme le seuil national permettant de répondre aux besoins en eau pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie et l'environnement. Une disponibilité inférieure à 1 000 mètres cubes est réputée représenter un état de « pénurie d'eau » – et inférieure à 500 mètres cubes, une « pénurie absolue ».¹⁰

À l'heure actuelle, quelque 700 millions de personnes dans 43 pays vivent en dessous du seuil de stress hydrique. Avec une disponibilité annuelle moyenne de 1 200 mètres cubes par personne environ, le Moyen-Orient est la région du monde la plus soumise au stress hydrique ; seuls l'Iraq, l'Iran, le Liban et la Turquie se situent au-dessus du seuil. Les Palestiniens, en particulier à Gaza, sont confrontés à l'une des pénuries d'eau les plus graves du monde – environ 320 mètres cubes d'eau par personne. L'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre de pays soumis au stress hydrique de toutes les régions. Près d'un quart de la population d'Afrique subsaharienne vit actuellement dans un pays soumis au stress hydrique – et cette proportion est en augmentation.

Étant donné les taux de croissance démographique très élevés de nombreux pays les plus soumis au stress hydrique, la disponibilité par habitant dimi-

Globalement, il y en a plus qu'assez pour tout le monde : le problème est que certains pays en ont beaucoup plus que d'autres

D'ici 2025, plus de 3 milliards de personnes pourraient vivre dans des pays soumis au stress hydrique – et 14 pays passeront d'un état de stress hydrique à un état de pénurie d'eau

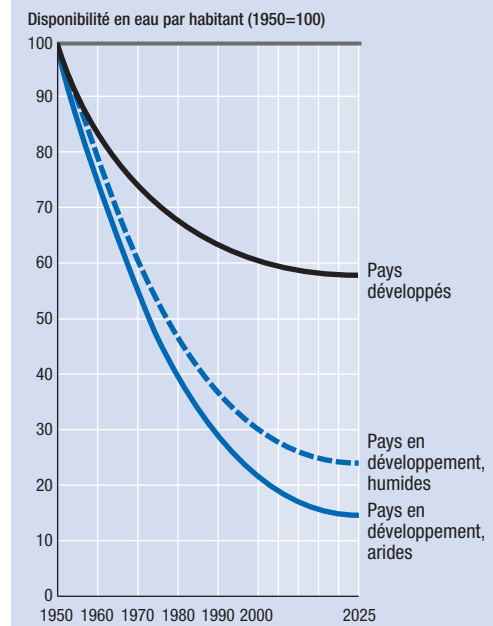
nue rapidement. Si l'on prend 1950 comme point de référence, la répartition de la croissance démographique mondiale a transformé la disponibilité en eau par habitant de manière spectaculaire. Tandis que, dans les pays riches, la disponibilité s'est stabilisée dans les années 1970, le déclin s'est poursuivi dans les pays en développement, en particulier dans les pays en développement arides (schéma 4.1).

La rapidité du déclin apparaît clairement lorsque les tendances actuelles sont projetées dans le futur. D'ici 2025, plus de 3 milliards de personnes pourraient vivre dans des pays soumis au stress hydrique – et 14 pays passeront d'un état de stress hydrique à un état de pénurie d'eau (schémas 4.2 et 4.3). Les phénomènes qui se produiront d'ici 2025 incluent

- Une intensification du stress dans toute l'Afrique subsaharienne, la proportion de personnes vivant dans un pays soumis au stress hydrique dans la région passant d'un peu plus de 30 % à 85 % d'ici 2025.
- Une intensification des problèmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la disponibilité moyenne en eau diminuant de plus d'un quart. Selon les projections, d'ici 2025, la disponibilité moyenne en eau devrait se situer juste au-dessus de 500 mètres cubes par personne, et plus de 90 % de la population de la région vivra dans des pays en état de pénurie d'eau.
- L'entrée de pays à forte démographie tels que la Chine et l'Inde dans le classement mondial des pays soumis au stress hydrique.

Aussi peu réjouissante que soit cette projection, elle sous-estime le problème. Considérons le cas de l'Inde. Le pays se dirige peut-être vers un état de stress hydrique, mais 224 millions de personnes vivent déjà dans des bassins hydrographiques disposant de ressources en eau renouvelables inférieures au seuil de pénurie d'eau de 1 000 mètres cubes par personne, et ce parce que plus des deux tiers de l'eau renouvelable du pays se trouvent dans des régions desservant un

Schéma 4.1 Déclin de la disponibilité en eau

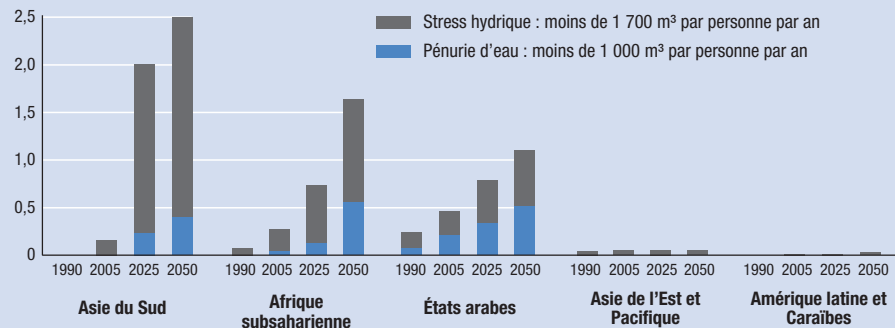


tiers de la population. En Chine, les niveaux nationaux par habitant sont déjà bas, environ un tiers de la moyenne mondiale. Mais une répartition inéquitable au sein du pays aggrave encore bien davantage la situation : 42 % de la population de la Chine – 538 millions de personnes – dans la région nord n'a accès qu'à 14 % des ressources en eau du pays. Si la Chine du Nord était un pays, sa disponibilité en eau – 757 mètres cubes par personne¹¹ – serait comparable à celle de certaines régions d'Afrique du Nord : elle est inférieure à celle du Maroc, par exemple.

Nombreux sont les problèmes liés aux seuils de stress hydrique. Nous avons vu ci-dessus combien les moyennes nationales peuvent masquer la disponibilité réelle. Au-delà des questions de répartition, cer-

Schéma 4.2 Selon les projections, la pénurie d'eau devrait gagner en intensité dans plusieurs régions

Population des pays soumis au stress hydrique ou confronté à la pénurie (en milliards)



tains pays connaissent des disparités considérables dans la quantité d'eau dont ils ont besoin pour obtenir un volume de production donné, préserver leur environnement et répondre aux besoins humains. Seules les précipitations qui vont se jeter dans les cours d'eau et recharger les eaux souterraines sont considérées comme de l'eau renouvelable dans les rapports nationaux. Cette « eau bleue » ne représente que 40 % des précipitations totales. Le reste – l'« eau verte » – n'atteint jamais les cours d'eau, mais va nourrir le sol, s'évapore ou est transpiré par les plantes.¹² C'est la ressource qui permet de maintenir une agriculture pluviale, moyen de subsistance d'une grande partie de la population pauvre du monde. Cependant, malgré tous ces problèmes et omissions, les niveaux nationaux de disponibilité en eau illustrent bien certaines dimensions importantes de la disponibilité.

La demande croissante d'eau devance la croissance démographique

Dans l'histoire de l'utilisation de l'eau, certaines choses changent, mais d'autres restent les mêmes. Aujourd'hui comme par le passé, les hommes utilisent principalement l'eau pour l'irrigation. Quelques-unes des plus grandes civilisations – égyptienne, mésopotamienne, indo-aryenne et chinoise – étaient fondées sur le contrôle de l'eau des rivières pour l'agriculture. Aujourd'hui comme alors, l'irrigation et l'agriculture restent les principales utilisatrices de l'eau. Cependant, depuis le début du XX^e siècle, l'utilisation de l'eau pour l'industrie et les municipalités s'accroît. Il en va de même pour l'écart entre la croissance démographique et la demande d'eau : comme le monde s'enrichit et s'est industrialisé, chaque personne sur Terre utilise davantage d'eau.¹³ Ces tendances ont prêté une foi superficielle aux préoccupations malthusiennes de pénuries d'eau à venir.

L'utilisation de l'eau augmente beaucoup plus vite que la population depuis au moins un siècle – et cette tendance se poursuit. Au cours des cent dernières années, la population a quadruplé, tandis que l'utilisation de l'eau s'est multipliée par sept. À mesure que le monde s'enrichit, il a également de plus en plus soif (schéma 4.4). Les régimes d'utilisation de l'eau ont également changé. En 1900, l'industrie utilisait environ 6 % des ressources mondiales en eau. Elle en utilise à présent quatre fois plus. Au cours de la même période, la proportion d'eau utilisée par les municipalités a triplé, pour atteindre 9 %.¹⁴

Toutefois, alors que la demande d'eau industrielle et municipale a augmenté de manière spectaculaire au cours du XX^e siècle, l'agriculture se taille encore la part du lion. Dans les pays en développe-

ment, l'agriculture représente toujours plus de 80 % de la consommation d'eau (schémas 4.5 et 4.6).

Il n'est pas difficile d'en connaître les raisons. On considère parfois que la pénurie d'eau est une question d'insuffisance de ressources en eau pour répondre aux besoins domestiques ou aux demandes des villes. Alors que certaines villes sont confrontées à un problème de stress hydrique, c'est l'agriculture qui devra relever le véritable défi. L'arithmétique élémentaire permet d'expliquer le problème. Une personne a un besoin de base minimal en eau de 20 à 50 litres par jour. Comparez ce chiffre avec les 3 500 litres nécessaires afin de produire suffisamment de nourriture pour atteindre un minimum quotidien de 3 000 calories (produire de la nourriture pour une famille de quatre personnes nécessite la quantité d'eau contenue dans une piscine olympique). En d'autres termes, il faut environ 70 fois plus d'eau pour produire de la nourriture que pour couvrir les besoins domestiques d'une personne.¹⁵ Il faut 2 000 à 5 000 litres d'eau pour cultiver un seul kilo de riz.¹⁶ Mais certains aliments ont besoin de davantage d'eau que d'autres. Il faut huit fois plus d'eau pour cultiver une tonne de sucre qu'une tonne de blé, par exemple. Quelque 11 000 litres s'avèrent nécessaires pour produire un seul hamburger – environ la quantité quotidienne à la disposition de 500 personnes vivant dans un bidonville urbain ne disposant pas d'un raccordement domestique au réseau d'eau. Ces faits contribuent à expliquer pourquoi l'augmentation des revenus et le changement de régime alimentaire – la population s'enrichit et consomme davantage de viande et de sucre – maintient le taux de croissance de l'utilisation de l'eau au-dessus de celui de la croissance démographique.

Si l'on considère l'avenir, il est clair que le régime de la demande en eau continuera de changer. Comme l'urbanisation et la croissance de la production industrielle continuent à s'accélérer, la demande d'eau de l'industrie et des municipalités continuera à augmenter (cf. schéma 4.6).¹⁷ Dans le même temps, la croissance démographique et l'augmentation des revenus stimuleront la demande d'eau d'irrigation en vue de répondre aux besoins de la production alimentaire. D'ici 2025, il y aura près de 8 milliards de personnes dans le monde, la part du monde en développement passant de 79 % à 82 %. D'ici 2050, les systèmes agricoles mondiaux devront nourrir 2,4 milliards de personnes supplémentaires.

Deux conséquences importantes découlent de ces grandes tendances. Premièrement, les prélèvements d'eau dans les pays en développement vont augmenter : les projections relatives aux prélèvements pour les pays en développement sont 27 % plus élevées en 2025 qu'au milieu des années 1990. Dans les pays riches, c'est la tendance inverse. Aux États-Unis, l'utilisation d'eau est plus faible aujourd'hui qu'il y a 30

Schéma 4.3 Le stress hydrique s'intensifie à l'échelle mondiale

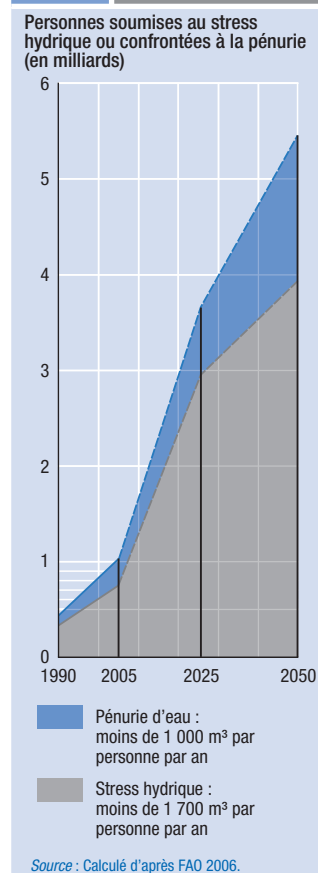
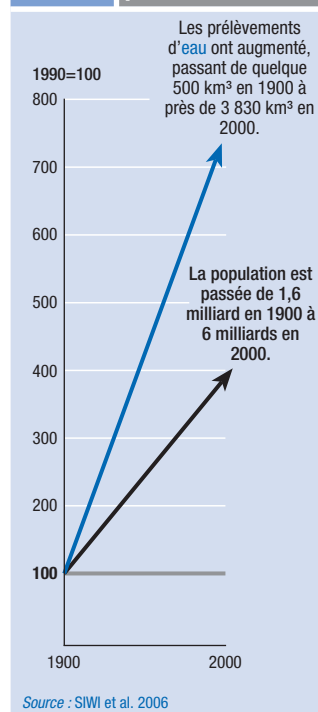
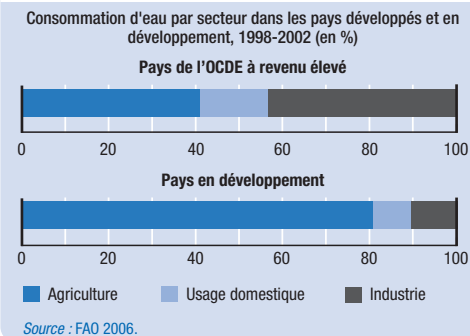
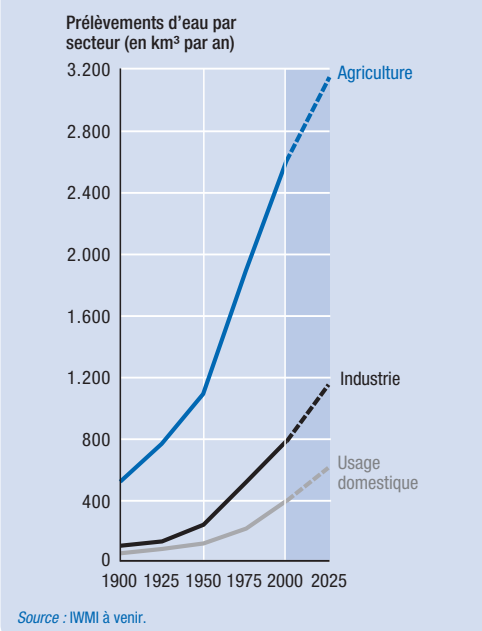


Schéma 4.4 Notre monde plus riche et plus assoiffé



4

Pénurie d'eau, risque et vulnérabilité

Schéma 4.5 Comment le monde utilise son eau**Schéma 4.6** L'agriculture reste la plus grande consommatrice d'eau

ans, bien que la population ait augmenté de quelque 40 millions de personnes.¹⁸ Deuxièmement, nous allons assister à une redistribution de l'eau de l'agriculture à l'industrie et aux municipalités. Les projections indiquent une diminution continue de la part de l'agriculture irriguée dans l'utilisation de l'eau au niveau mondial, jusqu'à 75 % environ du total d'ici 2025.¹⁹ Mais ce chiffre global sous-estime l'ampleur de l'ajustement. Dans certaines régions d'Asie du Sud, la proportion des utilisateurs non agricoles de l'eau passera de moins de 5 % aujourd'hui à plus de 25 % à l'horizon 2050 (tableau 4.1).

Ces statistiques soulèvent certaines questions qui ont des implications profondes pour le développement humain. La question la plus évidente est la suivante : comment le monde pourra-t-il nourrir 2,4 milliards de personnes supplémentaires d'ici 2050 avec une base de ressources en eau se situant déjà sous le seuil de stress grave ? Dans un monde

où quelque 800 millions de personnes souffrent de malnutrition, cette question mérite qu'on s'y intéresse sérieusement. Tout comme une préoccupation moins en vue du débat international. Comme la répartition de l'eau entre les secteurs change, il y aura des conséquences importantes sur la répartition de l'eau entre les personnes. Un danger évident est que les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture mais qui ne disposent pas de droits établis, d'une puissance économique et d'une voix politique seront pénalisées – un problème sur lequel nous reviendrons au chapitre 5.

Franchir les limites de l'utilisation durable – problèmes, politiques et réponses

À travers l'histoire, les sociétés humaines se sont largement fondées sur les cours d'eau. Historiquement, la population devait s'établir à proximité de ressources en eau qui pouvaient lui fournir de l'eau potable, emporter les eaux usées, pourvoir à l'irrigation et alimenter les industries. Au cours des cent dernières années, le développement industriel s'est accompagné d'une augmentation de la capacité de déplacer et de contrôler l'eau – avec, en parallèle, une augmentation de la capacité d'utiliser, de gaspiller et de polluer davantage. Dans de nombreux endroits du monde, l'humanité a opéré au-delà des frontières de la durabilité écologique, créant des menaces pour le développement humain aujourd'hui et des coûts pour les générations demain.

Au-delà des limites de la durabilité

Que se passe-t-il lorsque les limites de l'utilisation durable de l'eau sont franchies ? Les hydrologues abordent cette question en se reportant aux modèles complexes conçus pour représenter le fonctionnement des écosystèmes de bassins hydrographiques. La réponse simplifiée est que l'intégrité des écosystèmes qui maintiennent le débit des eaux – et, au bout du compte, la vie humaine – est rompue.

La conception de l'eau a changé lentement avec le temps. En 1908, Winston Churchill, observant, sur la rive nord du lac Victoria, les eaux du deuxième plus grand lac du monde tomber des chutes Owen dans le Nil, regretta que tant de puissance soit gaspillée et qu'un tel levier pour contrôler les forces naturelles de l'Afrique ne soit pas maîtrisé.²⁰ Vingt ans plus tard, Joseph Staline, on le sait, déplorait que l'eau soit gaspillée dans la Volga, le Don et d'autres rivières, marquant le début d'une époque d'immenses plans d'irrigation et de barrages géants qui ont vu la mer Caspienne se rétrécir. Dès le milieu des années 1970, l'Union soviétique utilisait

Tableau 4.1 Projection de l'utilisation de l'eau et de sa réaffectation à des secteurs non agricoles par région, 2000 et 2050

Région	2000		2050	
	Volume (en km ³)	Part du total (en %)	Volume (en km ³)	Part du total (en %)
Afrique subsaharienne	10	6	60	38
Asie de l'Est	101	6	511	35
Asie du Sud	34	3	207	25
Asie centrale et Europe orientale	156	29	301	49
Amérique latine	53	15	270	53
Moyen-Orient et Afrique du Nord	24	6	93	28
OCDE	518	93	774	72
Monde	897	18	2,216	41

Source : IWMI à venir

huit fois plus d'eau qu'en 1913, en majeure partie pour l'irrigation.

Ce que Churchill et Staline avaient en commun, comme la plupart des autres leaders politiques des neuf premières décennies du XX^e siècle, c'était l'idée que l'eau était là pour être exploitée sans tenir compte de la durabilité environnementale. Cette approche est profondément enracinée dans les modèles de gouvernance de l'eau. Pendant la majeure partie de l'histoire récente, les responsables politiques ont focalisé leur attention sur trois grands utilisateurs d'eau : l'industrie, l'agriculture et les ménages. Ne disposant pas d'une voix politique pour le soutenir, le quatrième grand utilisateur, l'environnement, a été ignoré. Aujourd'hui, nous apprenons à nos dépens que les ressources en eau développées pour l'agriculture et l'industrie grâce à des investissements dans l'infrastructure n'étaient auparavant pas « gaspillées ». Les systèmes hydrologiques intérieurs tels que les bassins versants, les lacs et les plaines d'inondation rendent tous des services écologiques vitaux qui dépendent de l'eau.

Les flux naturels d'eau fournis par les rivières ou stockés dans les lacs et les nappes aquifères, définissent les paramètres de la disponibilité en eau. Lorsque ces paramètres sont rompus, les ressources en eau s'épuisent. Une analogie avec le monde de la finance explique ce que cela signifie. Les personnes et les pays peuvent augmenter leur consommation au-delà des limites de leurs revenus courants en empruntant et en accumulant des dettes contre de futurs gains. Si les revenus augmentent suffisamment avec le temps pour couvrir les remboursements, la dette restera viable. Mais l'eau, sous un aspect crucial, n'est pas comme les revenus : étant donné que les futurs débits d'eau (contrairement à l'eau) sont plus au moins fixés, la surconsommation entraîne un épuisement des ressources et une dette hydrologique non viable.²¹ Dans les faits, nous nous trouvons aujourd'hui face à une

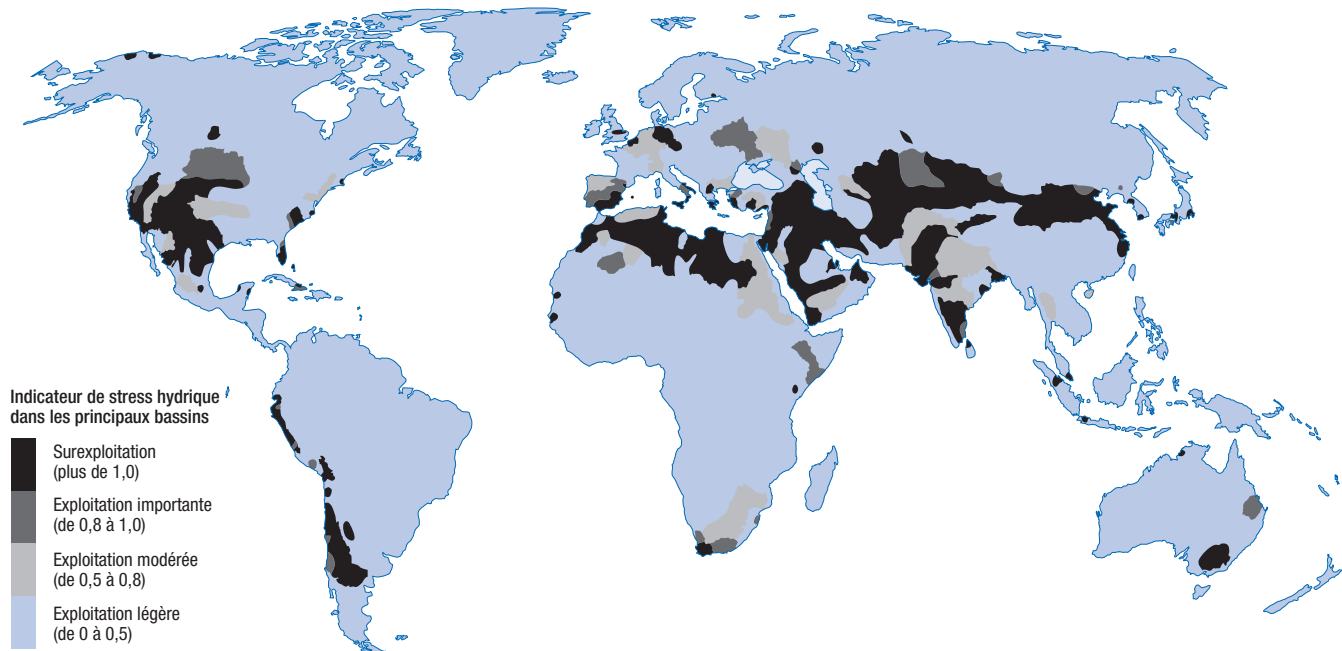
crise de la dette hydrologique qui se développe depuis plusieurs décennies. L'ampleur et la gravité de cette crise vont croissant.

De par nature, la dette hydrologique est difficile à mesurer mais elle a des répercussions très visibles dans de nombreuses régions. L'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI) utilise une échelle à quatre niveaux pour classer les pays en fonction de la durabilité de l'utilisation de l'eau, en tenant compte des besoins en eau des écosystèmes. Ces besoins ne sont pas une question de comptabilité environnementale théorique. Si les besoins écologiques ne sont pas satisfaits, l'environnement qui assure le maintien des moyens de subsistance s'érode, au détriment à long terme du développement humain. Le stress écologique se manifeste lorsque l'utilisation humaine des ressources en eau dépasse le niveau nécessaire pour maintenir l'intégrité écologique des bassins hydrographiques (carte 4.1). Ce sont là les points névralgiques de la crise de la dette hydrologique.

Une surutilisation importante a tendance à apparaître dans les régions fortement dépendantes de l'agriculture irriguée – telles que la plaine indo-gangétique en Asie du Sud, la plaine de Chine du Nord et les hautes plaines d'Amérique du Nord – et dans les régions connaissant une urbanisation et un développement industriel rapides. On estime que 1,4 milliard de personnes vivent actuellement dans des bassins hydrographiques « fermés », dans le sens où l'utilisation d'eau dépasse les niveaux minimaux de recharge, ou proches de l'être.²² Ces bassins couvrent plus de 15 % de la surface des terres de la planète. Parmi les exemples les plus connus :

- En Chine du Nord, on estime qu'un quart du débit du fleuve Jaune est nécessaire à la préservation de l'environnement. L'utilisation humaine en laisse actuellement moins de 10 %. Dans les années 1990, les tronçons inférieurs du fleuve

Carte 4.1 La consommation excessive d'eau dégrade l'environnement dans de nombreux bassins importants



Remarque : Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas de reconnaissance ou d'acceptation officielle par les Nations Unies.
Source: Smakhtin, Revenga et Döll 2004.

4

Pénurie d'eau, risque et vulnérabilité

se sont asséchés chaque année et pendant une période record de 226 jours en 1997, lorsque le fleuve s'est asséché sur une longueur de 600 kilomètres à l'intérieur des terres.²³ L'assèchement du fleuve a entraîné une chute de la production agricole de 2,7-8,5 millions de tonnes par an en moyenne, avec des pertes estimées à 1,7 milliard USD pour 1997.

- En Australie, l'agriculture irriguée du bassin du Murray-Darling utilise près de 80 % du débit d'eau disponible. Avec des besoins environnementaux estimés à environ 30 %, le résultat est une destruction massive de l'environnement, y compris salinité, pollution des nutriments et disparition des plaines inondables et des zones humides. Le bassin contient deux tiers des terres irriguées du pays. Sa production de riz, de coton, de blé et de bétail représente quelque 40 % de la production agricole du pays – mais à un prix élevé et insoutenable pour l'environnement. Ces dernières années, seule une infime partie de l'eau du Murray est parvenue jusqu'à la mer.²⁴
- En Afrique australe, le fleuve Orange est le site d'un stress environnemental croissant. Les tronçons supérieurs du bassin ont été tellement modifiés et régulés que la retenue du réservoir combiné du bassin dépasse les débits annuels.²⁵

Comme des millions de personnes vivant dans des régions soumises au stress hydrique sont en train de le découvrir, l'ampleur de la dette hydrologique non viable est énorme sur le plan environnemental. À titre d'exemple, les agriculteurs de la région de Sanaa au Yémen ont approfondi leurs puits de 50 mètres au cours des 12 dernières années, tout en voyant l'eau qu'ils pouvaient en extraire diminuer de deux tiers.²⁶ Certaines personnes vivant dans des régions soumises au stress hydrique possèdent les ressources économiques, les compétences et les possibilités de laisser leur problème d'eau derrière eux. Plusieurs millions de personnes – des petits agriculteurs, des travailleurs agricoles et des pasteurs des pays pauvres – n'ont pas cette chance.

Un niveau de stress écologique élevé des systèmes hydrologiques corrobore-t-il la thèse malthusienne selon laquelle les ressources mondiales en eau s'épuisent ? Uniquement si l'on interprète la situation de manière très superficielle. Prenons le cas du bassin du Murray-Darling. Les signes d'un stress hydrique sont clairs. Ce stress est le résultat d'actions entreprises dans le passé par les pouvoirs publics, qui avaient décidé que cela valait la peine de sacrifier tout un écosystème pour cultiver du riz, du coton et du sucre – trois des produits agricoles nécessitant le plus d'eau – destinés à l'exportation. Dans le bassin, le plus grand réservoir du pays – Cubbie Station – contient plus d'eau que le port de Sydney et perd 40 % de celle-ci par évapora-

tion.²⁷ Jusqu'il y a peu, les utilisateurs d'eau payaient des redevances négligeables pour utiliser et gaspiller une ressource précieuse – et les contribuables australiens prenaient à leur charge la facture de programmes d'ingénierie de plusieurs millions de dollars, destinés à collecter les eaux de drainage salées. Le problème du bassin du Murray-Darling n'est pas le manque d'eau. C'est l'excès de coton, de riz et de bétail.

Les gouvernements des régions soumises au stress hydrique ont commencé à reconnaître la nécessité de s'attaquer à la dette hydrologique insoutenable. En Chine, la gestion de la demande joue un rôle croissant dans la gouvernance de l'eau. Depuis 2000, le Comité des eaux du fleuve Jaune a imposé des restrictions sur les prélèvements d'eau dans les provinces se trouvant en amont du fleuve, augmentant ainsi les débits sur ses tronçons inférieurs. Le long du Hei, des dispositions ont également été prises en vue de tenir compte de l'environnement en tant qu'utilisateur d'eau, même si des mesures plus rigoureuses seront nécessaires dans le futur. En Australie, la Commission du Murray-Darling constitue un cadre institutionnel d'une portée considérable en vue de rééquilibrer les besoins des utilisateurs humains et de l'environnement. Ce cadre fixe des niveaux annuels d'extraction à un taux déterminé par le régime d'utilisation d'eau de 1993, certains commentateurs soutiennent toutefois que ce taux dépasse encore les limites écologiques. En Afrique du Sud et ailleurs, les gouvernements ont adopté une législation qui exige de prendre les besoins de l'environnement en considération avant d'octroyer des autorisations pour une utilisation humaine (cf. encadré 4.7 plus loin dans ce chapitre). Chacun de ces exemples montre comment les gouvernements sont à présent forcés de faire face aux conséquences d'erreurs commises par les pouvoirs publics dans le passé. Des approches bien plus radicales seront nécessaires à l'avenir.

Symptômes plus larges du stress

Les symptômes physiques de la surutilisation d'eau varient. Parmi les problèmes les moins visibles mais les plus répandus se trouve le niveau de plus en plus bas des nappes phréatiques, résultat d'une utilisation des eaux souterraines plus rapide que leur reconstitution par le cycle hydrologique.²⁸ Au Yémen, dans certaines régions d'Inde et en Chine du Nord, les nappes phréatiques chutent de plus d'1 mètre par an. Au Mexique, les taux d'extraction d'environ un quart des 459 aquifères du pays dépassent les taux de recharge à long terme de plus de 20 %, la surexploitation s'intensifiant principalement dans les régions arides du pays.²⁹

L'assèchement des cours d'eau est un autre symptôme du stress hydrique. Selon l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire des Nations Unies, les

écosystèmes basés sur l'eau sont maintenant la ressource naturelle la plus dégradée du monde – un résultat imputable au franchissement des limites écologiques.³⁰ En Chine, les tronçons inférieurs du Yangtze et du fleuve Jaune sont asséchés la majeure partie de l'année. La liste des systèmes fluviaux enregistrant une surextraction sévère et une diminution des débits inclut le Colorado, le Gange, le Jourdain, le Nil, le Tigre et l'Euphrate.

Les lacs et les eaux intérieures sont un autre indicateur de l'épuisement des ressources en eau. En 1960, la mer d'Aral avait la taille de la Belgique, assurant la survie d'une économie locale dynamique. Aujourd'hui, c'est un lac hypersalin, presque sans vie, d'environ un quart de sa taille d'antan. En cause : une ancienne génération de planificateurs d'État soviétiques qui a décidé que les grands fleuves d'Asie centrale – le Syr-Darya et l'Amu-Darya – devaient être mis au service de la création d'une vaste région de culture irriguée du coton. Cette approche cavalière de la gestion de l'eau a scellé le sort de tout un système écologique, avec des conséquences dévastatrices sur le bien-être humain (cf. chapitre 6). La surexploitation a contribué au rétrécissement de nombreux grands lacs d'Afrique, dont les lacs Tchad, Nakivale et Nakaru. Le lac Tchad a rétréci jusqu'à atteindre 10 % de son volume d'antan, en partie en raison du changement climatique et en partie en raison de la surextraction.

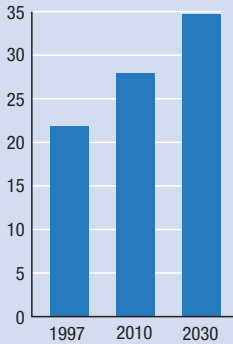
La quantité d'eau n'est pas le seul indicateur de référence de la pénurie. La qualité a également une influence sur le volume disponible pour l'utilisation – et, dans beaucoup des bassins hydrographiques les plus soumis au stress, la qualité a été compromise par la pollution. Tous les 14 grands systèmes fluviaux d'Inde sont très pollués. À Delhi, par exemple, 200 millions de litres d'eaux d'égout brutes et 20 millions de litres de déchets sont déversés chaque jour dans la Yamuna. En Malaisie et en Thaïlande, la pollution de l'eau est si sévère que les rivières contiennent souvent 30 à 100 fois la charge pathogène autorisée par les normes de santé. La Tietê, qui traverse São Paulo au Brésil, est polluée de manière chronique par des effluents non traités et des concentrations élevées de plomb, cadmium et autres métaux lourds.³¹ Pourquoi tout cela est-il important pour la pénurie ? Car la pollution de l'eau a un impact négatif sur l'environnement, constitue une menace pour la santé publique et réduit le volume d'eau disponible pour la consommation humaine.

Les symptômes physiques du stress et la concurrence entre les utilisateurs ne fonctionnent pas de manière indépendante. La Chine du Nord démontre de manière frappante comment différentes formes de stress peuvent créer un cercle vicieux – l'interaction fatale de débits fluviaux en diminution, de nappes phréatiques en baisse, de demandes de la part des utilisateurs urbains et industriels en augmentation et

Parmi les problèmes les moins visibles mais les plus répandus se trouve le niveau de plus en plus bas des nappes phréatiques, résultat d'une utilisation des eaux souterraines plus rapide que leur reconstitution par le cycle hydrologique

Schéma 1 L'agriculture est en perte de vitesse par rapport aux autres utilisateurs

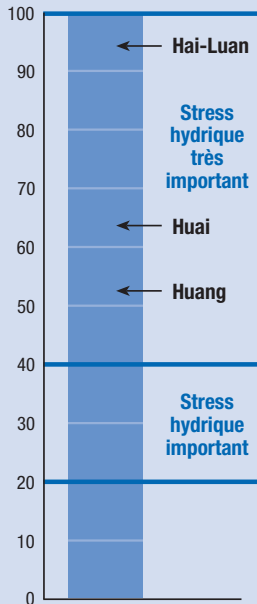
Projections relatives à la part de l'eau utilisée par le secteur municipal et industriel dans les bassins des 3 H en Chine (en %)



Source : Cai 2006.

Schéma 2 Les bassins des 3 H, en Chine, sont soumis à un stress hydrique très important

Consommation d'eau par rapport à la disponibilité brute, 2000 (en %)



Source : Shalizi 2006.

Les projections actuelles indiquent que la demande augmentera de 20 % supplémentaires d'ici 2030. La pression engendrée menace d'exacerber un sérieux stress lié à la qualité :

- **Pollution des eaux de surface.** Plus de 80 % des bassins du Hai et du Huai sont fortement pollués. L'agriculture et l'industrie rurale sont à l'origine d'environ la moitié de cette pollution. Les industries à croissance rapide telles que le textile et les produits chimiques et pharmaceutiques interviennent pour un

De plus, la Chine est l'économie qui connaît la croissance la plus rapide du monde. La pauvreté a chuté considérablement, bien que cette chute se soit accompagnée d'une augmentation des inégalités, et l'éducation et la santé se sont améliorées de manière impressionnante. Mais la croissance rapide a mis les ressources en eau de la Chine à rude épreuve. La réussite économique a pu se maintenir en partie grâce à une surexploitation écologique croissante, avec la Chine du Nord à présent confrontée à une crise de la gestion de l'eau de plus en plus grave.

La Chine du Nord se trouve à l'épicentre de cette crise. Les bassins du Huai, du Hai et du Huang (fleuve Jaune), les bassins des 3 H, approvisionnent un peu moins de la moitié de la population du pays, 40 % des terres agricoles et une grande partie de l'importante production céréalière, et interviennent pour un tiers dans le PIB. Environ la moitié de la population rurale pauvre du pays vit dans la région du bassin, qui possède pourtant moins de 8 % des ressources nationales en eau. Chaque bassin tombe ainsi en dessous des 500 mètres cubes d'eau par habitant, ce qui fait de ces régions des régions en état de pénurie grave.

La croissance rapide a vu la demande d'eau s'intensifier. Depuis 1980, les taux annuels de prélèvement dans les bassins des 3 H ont augmenté de 42 milliards de mètres cubes, ce qui équivaut au ruissellement total moyen du Hai. On a également assisté à une réorientation de la demande vers l'industrie et les municipalités, au détriment de l'agriculture (schéma 1). La part de l'industrie dans l'utilisation de l'eau a doublé depuis 1980, pour atteindre 21 %, et la part des municipalités a triplé.

quart et les eaux d'égout humaines non traitées pour la part restante de cette pollution. Selon le département d'État pour la protection de l'environnement, plus de 70 % de l'eau du bassin des 3 H est trop polluée pour une utilisation humaine.

- **Diminution du ruissellement.** La quantité d'eau des 3 H atteignant l'océan a chuté de 60 % depuis 1956-1979. L'utilisation d'eau dans ces trois systèmes hydrographiques dépasse à présent très largement les limites de la durabilité. D'après une évaluation de la pénurie, des prélèvements supérieurs à 20 % de la quantité disponible mettent en danger une utilisation durable, tandis que des prélèvements de 40 % constituent un indicateur de stress extrême (schéma 2). Dans le système des 3 H, les prélèvements vont de 50 % pour le Huang (fleuve Jaune) à 65 % pour le Huai et à plus de 90 % pour le bassin du Hai-Luan. Les limites de la disponibilité sont largement dépassées. La transformation qui s'est opérée ces dernières décennies se reflète dans le débit du Huang, autrefois qualifié de chagrin de la Chine parce que ces eaux élevées provoquaient de nombreuses inondations. Aujourd'hui, en aval, le fleuve n'est plus qu'un mince filet qui a bien du mal à atteindre la mer. Les périodes de bas débit sont passées de 40 jours au début des années 1990 à plus de 200 jours à la fin de la décennie.
- **Épuisement des ressources en eau souterraine.** Les ressources en eau destinées à l'agriculture ont été maintenues en exploitant les eaux souterraines, mais les aquifères s'épuisent plus rapidement qu'elles ne se reconstituent. Dans le bassin du Hai, la réserve d'eau souterraine durable s'élève à quelque 17,3 milliards de mètres cubes par an, alors que les prélèvements dépassent 26 milliards de mètres cubes. Les nappes phréatiques actuelles sont 50 à 90 mètres plus basses qu'il y a 40 ans, ce qui contribue à l'intrusion d'eau salée et à un affaissement du sol de plusieurs mètres dans des villes telles que Pékin, Shanghai et Tianjin – ainsi qu'à l'augmentation du coût du pompage de l'eau.

Il s'agit là de symptômes classiques du stress hydrique. À ceux-ci, on peut ajouter les pressions croissantes sur l'eau dans les villes du nord. Les problèmes de Pékin sont bien connus, mais il y a sept autres villes dans la région nord qui comptent plus de 2 millions d'habitants – et elles sont toutes confrontées à des pénuries d'eau.

S'agit-il d'une crise de pénurie d'eau ? Dans un sens, mais pas totalement. Les niveaux de stress actuels reflètent des mesures incitatives prises dans le passé en faveur de régimes d'utilisation de l'eau non durables. Jusqu'il y a peu, aucun prix n'était attribué à l'eau. Une des conséquences en a été l'absence de mesures incitatives en faveur de la préservation de l'eau. Les céréales, sans grande valeur mais nécessitant beaucoup d'eau, ont dominé la production agricole. Dans l'industrie, les entreprises chinoises utilisent 4 à 10 fois plus d'eau que leurs homologues des pays industrialisés, ce qui s'explique, en partie, par la technologie, mais qui montre également la faiblesse des mesures incitatives au niveau du prix en vue de réduire l'utilisation d'eau.

La Chine a réagi à la crise de l'eau à l'aide de politiques, tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Du côté de l'offre, il y a le transfert d'eau sud-nord visant à dévier plus de 40 milliards de mètres cubes d'eau – une quantité supérieure au débit total du Colorado – vers les régions industrielles et urbaines du bassin du Hai, à une distance de plus de 1 000 kilomètres.

Du côté de la demande, l'accent est mis sur le réaligement de l'utilisation d'eau sur la capacité écologique. Depuis 2000, le Comité des eaux du fleuve Jaune a été autorisé à entreprendre des transferts vers des systèmes environnementaux – un mouvement

provoqué par des sécheresses récurrentes. Des mesures d'efficacité ont été introduites en vue d'augmenter la productivité de l'eau dans l'agriculture, dont des technologies d'irrigation de pointe et des mesures incitatives en vue de produire des cultures de plus grande valeur. Dans l'industrie, les prix de l'eau montent et de nouvelles mesures de réglementation sont mises en place.

Les efforts en vue de réaligner l'offre et la demande au moyen d'une redistribution administrative dans des conditions de stress hydrique présentent des enjeux majeurs en matière de gouvernance :

- *Équité sociale.* Le soutien du gouvernement à l'expansion de systèmes d'irrigation de pointe est synonyme d'augmentation des coûts de l'eau. Les agriculteurs pauvres pourraient se trouver dans l'impossibilité d'accéder aux ressources en eau en raison de leurs bas revenus et du coût élevé des intrants. Cela pourrait les obliger à utiliser moins d'eau, à abandonner les cultures de valeur supérieure ou à quitter le secteur de l'agriculture. Passer par des associations d'utilisateurs d'eau afin d'apporter une aide et de protéger les groupes vulnérables pourrait être une manière d'aborder le problème.
- *Politiques de fragmentation et de coercition.* Les politiques actuelles de transfert de l'eau suivent les priorités des gouvernements locaux, souvent mues par des préoccupations économiques myopes en vue de remplir les objectifs nationaux. Les programmes de contrôle de la pollution et d'application de la législation en la matière sont mis en œuvre de

manière sélective. Pour que les entreprises restent rentables, les responsables locaux contournent souvent la législation et les réglementations visant à réduire la pollution.

- *Droits fragiles.* Les agriculteurs perdent leurs droits à l'eau, souvent sans compensation. Les associations d'utilisateurs d'eau, généralement soutenues par le gouvernement local, tentent d'établir des droits de l'eau et des revendications liées aux transferts. Mais les régimes de redistribution reflètent des décisions prises par des bureaucraties de l'eau souvent fragmentées qui subissent des pressions de la part de puissants groupes de l'industrie et des municipalités. Un autre problème est que les commissions des bassins hydrographiques existantes relèvent du ministère des Ressources en eau et ne disposent pas de l'autorité nécessaire pour s'imposer face aux autres ministères et provinces.
- *Gestion des revendications écologiques.* Pour les gouvernements locaux, les impératifs de la croissance économique continuent à être prioritaires sur les aspects écologiques, perpétuant un grave stress environnemental.

Plusieurs provinces et municipalités encouragent les réformes visant à fusionner les fonctions de différentes unités de gestion de l'eau en un seul Bureau de l'eau (Water Affairs Bureau). Ces organes pourraient définir des droits de l'eau sûrs et cohérents en opérant via des associations d'utilisateurs d'eau en vue de créer un système de transfert s'inscrivant dans un engagement envers l'équité sociale et la durabilité écologique.

Sources : Banque mondiale 2001 ; Shen et Liang 2003 ; CAS 2005 ; Cai 2006 ; Shalizi 2006.

d'une pollution en hausse a généré une crise hydrologique majeure.³² Cette crise menace non seulement de saper la croissance économique à venir, mais elle constitue également une menace importante pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la future durabilité écologique. Inverser ce cycle constitue à présent une préoccupation centrale des responsables politiques chinois (encadré 4.1).

Aquifères en baisse – qui en paie le prix ?

Le développement intensif et l'épuisement non durable des ressources en eau fait des gagnants et des perdants. L'environnement est à chaque fois perdant – alors que le bilan entre utilisateurs humains est mitigé. Dans certains cas, des augmentations à court terme des revenus sont générées mais elles compromettent les moyens de subsistance à long terme. Dans d'autres, l'épuisement des ressources en eau génère des bénéfices pour certains, tout en exacerbant la pauvreté et la marginalisation pour d'autres. La question des eaux souterraines, de plus en plus difficile, fait ressortir les difficultés.

L'exploitation des eaux souterraines a contribué au développement humain de manière considérable. Elle a offert aux petits exploitants agricoles – 16 millions d'entre eux rien qu'en Inde – un accès à des ressources en eau fiables pour la production.

Pour citer un commentateur, les eaux souterraines ont été « une grande force de démocratisation » de la production agricole.³³ Une étude suggère qu'elles contribuent aux économies agricoles asiatiques à concurrence de 25-30 milliards USD par an.³⁴ Mais que se produit-il lorsque l'exploitation des eaux souterraines va trop loin ? Les nappes phréatiques chutent, les coûts du pompage augmentent et les problèmes environnementaux tels que la salinisation des sols se généralisent. Au Pakistan, l'épuisement des eaux souterraines va de pair avec la salinité des sols, compromettant les moyens de subsistance ruraux en diminuant la productivité.³⁵

Les coûts et les avantages de l'épuisement des ressources en eau souterraine ne sont pas répartis équitablement. Dans certains pays, l'épuisement des eaux souterraines est associé à des processus de marginalisation de l'agriculture (encadré 4.2). Dans le secteur agricole, la surexploitation des eaux souterraines peut renforcer les inégalités. Comme les nappes phréatiques chutent, les coûts énergétiques du pompage de l'eau augmentent, tout comme les coûts du creusement de puits. Les agriculteurs plus riches étant à même de creuser plus profondément et de pomper davantage d'eau, ils ont développé des monopoles sur les marchés de l'eau de certaines régions.

L'État indien du Gujarat illustre bien le problème. Dans le nord de l'État, les nappes phréati-

L'eau et la pauvreté sont étroitement liées au Yémen, qui a un des niveaux de disponibilité en eau douce les plus bas du monde – 198 mètres cubes par personne – et un des taux d'utilisation d'eau pour l'agriculture les plus élevés. Les variations spatiales et temporelles viennent aggraver la pénurie. Et avec des projections indiquant un doublement de la population d'ici 2025, la disponibilité en eau par habitant diminuera d'un tiers.

Les symptômes physiques et sociaux d'un stress hydrique grave sont déjà apparents. L'extraction des eaux souterraines a commencé à excéder la recharge il y a 20 ans. Dans les environs de la ville de Sanaa, les taux d'extraction de l'aquifère équivalent à 2,5 fois les taux de recharge. La demande urbaine croissante se heurte à l'obstacle de l'utilisation agricole. L'extraction non réglementée en zone rurale (des 13 000 puits en service, seuls 70 sont publics) et le développement de marchés privés de transfert d'eau vers les utilisateurs urbains constituent à présent une menace sérieuse pour les petits exploitants agricoles – accrue par des droits coutumiers incertains en matière d'eau. Dans d'autres villes, telles que Taïz, les tensions urbaines pesant sur l'utilisation de l'eau et l'exploitation des eaux souterraines ont provoqué de violentes confrontations.

Les efforts visant à recharger les aquifères sont compromis par une extraction incontrôlée, notamment par des sociétés de camions citernes privées livrant de l'eau à la ville. Environ deux tiers de l'eau de la ville proviennent de sources privées. Au taux actuel d'épuisement, le stress hydrique réduira la durabilité des moyens de subsistance ruraux à grande échelle.

Sources : Molle et Berkoff 2006 ; Grey et Sadoff 2006 ; SIWI, Tropp et Jägerskog 2006.

sont presque inutilisables pour les agriculteurs en aval en raison des industries de teinture et de blanchiment à fort coefficient de main-d'œuvre en amont, à Tiruppur.³⁸

Pénurie due à la politique

Les symptômes de la pénurie semblent confirmer certaines des pires craintes malthusiennes concernant l'interaction de la population et de l'eau. Les effets combinés de la croissance démographique et de l'augmentation de la demande sur une base de ressources en eau fixe créent un stress hydrique à une échelle sans précédent. Le rôle de la politique dans l'apparition de ce stress, au travers d'actes de commission et d'omission, est souvent négligé.

Les actes de commission prennent plusieurs formes. Les mesures incitatives iniques en faveur d'une surutilisation sont parmi les plus néfastes. Une fois encore, les eaux souterraines constituent un bon exemple. Les coûts de l'extraction des eaux souterraines dépendent du coût des pompes et du coût récurrent de l'électricité. Une fois qu'une pompe est installée, la seule contrainte du pompage est le prix de l'électricité. Dans de nombreux cas, l'électricité à usage agricole était gratuite ou subventionnée, neutralisant les mesures incitatives en faveur de la préservation de l'eau. En Inde, l'agriculture représente environ un tiers des ventes des régies d'électricité, mais seulement 3 % des revenus. Selon la Banque mondiale, les subventions à l'électricité représentaient environ un tiers du déficit fiscal de l'Inde en 2001.³⁹ Ces subventions ont créé des mesures dissuasives à l'encontre de la préservation de l'eau et des mesures incitatives en faveur de systèmes de culture inappropriés. Il est par exemple peu probable qu'une plante nécessitant beaucoup d'eau, telle que la canne à sucre, soit cultivée à son échelle actuelle dans la majeure partie du Gujarat si l'eau était facturée et réglementée de manière rationnelle.⁴⁰ Comme les subventions à l'électricité ont tendance à augmenter avec la taille de l'exploitation et la profondeur des puits, elles sont extrêmement régressives : plus le producteur est riche, plus l'aide est importante (encadré 4.3).

Des subventions iniques sont visibles dans de nombreux environnements soumis au stress hydrique. Un exemple extrême est la pratique adoptée dans le passé par l'Arabie Saoudite, qui consistait à utiliser les revenus du pétrole pour pomper de l'eau d'irrigation dans un aquifère fossile non renouvelable afin de cultiver du blé et de la luzerne, nécessitant beaucoup d'eau, dans le désert. Dans les années 1980, le pays s'est lancé dans un programme de développement rapide de l'irrigation utilisant un aquifère fossile. À l'aide d'un soutien des prix, de subventions aux intrants et de l'État, qui a pris à sa charge les investissements dans les infrastructures, l'Arabie

ques en baisse constituent une menace directe pour l'industrie laitière des petits exploitants, mettant en péril les moyens de subsistance de centaines de milliers de personnes vulnérables. Dans certaines régions, les grands propriétaires ayant accès aux marchés des capitaux ont financé la construction de puits profonds, privant les villages voisins d'eau. Ces « barons de l'eau » dominant à présent un vaste marché de l'irrigation et de l'eau potable – vendant souvent de l'eau aux mêmes villages et voisins dont ils ont, en fait, vidé les puits. Des milliers de villages se sont retrouvés sans eau, dépendants des livraisons des camions citernes.³⁶

L'épuisement des ressources en eau souterraine montre comment les pratiques des utilisateurs privés peuvent générer des coûts publics plus importants. L'eau représente un moyen de transférer les coûts environnementaux, ou « externalités », faussant les signaux du marché. Les individus pourraient être moins enclins à surutiliser ou à polluer l'eau s'ils supportaient l'intégralité des coûts des conséquences. À Java, en Indonésie, les usines textiles ont pollué les ressources en eau au point que les récoltes de riz ont chuté et que la disponibilité en poisson dans les bassins en aval s'est vue compromise.³⁷ Ce sont les agriculteurs, et non les usines, qui en supportent les coûts. De la même manière, en Inde, le Bhavani et le Noyyal dans le Tamil Nadu

Saoudite a d'abord atteint l'autosuffisance en blé pour devenir ensuite un important exportateur. Près d'un tiers des terres arables sont encore consacrées à la production irriguée de blé. On estime que les coûts de production correspondent à 4 à 6 fois le prix mondial, sans compter les coûts des subventions et l'épuisement des eaux souterraines. La production de chaque tonne de blé nécessite quelque 3 000 mètres cubes d'eau – trois fois la norme mondiale. En 2004, une nouvelle stratégie de préservation de l'eau a été lancée en vue de réduire l'utilisation d'eau et de préserver l'aquifère.⁴¹

Les politiques de prix viennent souvent étayer les systèmes de subventions iniques. Les subventions reçues par les producteurs pour des produits nécessitant beaucoup d'eau, tels que les graines oléagineuses, le sucre, le blé et le bœuf, créent des mesures incitatives en faveur de l'investissement, poussant ainsi à la surexploitation. Parallèlement, la sous-cotation de l'eau d'irrigation crée des mesures dissuasives à l'encontre de la préservation de l'eau. Même au Moyen-Orient et en Afrique du Nord où la valeur de rareté de l'eau ne fait aucun doute, le coût de l'eau est fixé bien en dessous des niveaux de récupération des coûts. En Algérie, les tarifs actuels sont estimés à seulement 1 à 7 % des coûts marginaux de l'alimentation en eau.⁴² De telles politiques de prix n'encouragent pas une utilisation rationnelle et menacent la durabilité. Pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en tant que région, on estime que 30 % seulement de l'eau en crue utilisée pour l'irrigation atteint les cultures.⁴³

Le recours à des politiques de prix en vue de promouvoir l'efficacité et la durabilité écologique nuirait-il à l'équité en excluant les agriculteurs pauvres des marchés de l'eau ? La réponse dépend de l'environnement politique plus large et d'une série de facteurs distributionnels. En Égypte, des recherches indiquent qu'une redevance couvrant les coûts de fonctionnement et de maintenance représenterait 3 % des revenus moyens des exploitations agricoles (le double si l'on inclut les coûts d'immobilisation du capital). Même s'il n'est pas négligeable, c'est un montant que les exploitations agricoles commerciales seraient en mesure de déboursier. En liant les redevances à la taille, à la localisation et au revenu des exploitations, il serait possible de limiter l'impact sur les ménages ruraux pauvres. Les gouvernements justifient souvent les subventions courantes pour l'eau en faisant valoir l'équité. La répartition asymétrique des terres dans certains pays remet cependant cette justification en question, la consommation d'eau augmentant avec la taille de la propriété. En Tunisie, par exemple, 53 % des propriétaires occupent seulement 9 % des terres, ce qui laisse à penser que la majeure partie des subventions pour l'eau revient aux gros producteurs.

Les subventions iniques ne sont pas limitées aux pays en développement. Les États-Unis et l'Europe offrent de généreuses subventions pour l'exploitation des ressources en eau. Les agriculteurs du projet de la Vallée centrale, en Californie – un centre pour la production de grandes cultures nécessitant beaucoup d'eau, telles que le riz et le blé, destinées à l'exportation –, utilisent environ un cinquième de l'eau de l'État. Ils payent des prix évalués à moins de la moitié du coût de l'eau, avec une subvention totale de 416 millions USD par an. Ici aussi les transferts sont extrêmement régressifs : les plus grosses exploitations agricoles, soit 10 % du total, reçoivent deux tiers de l'ensemble des subventions.⁴⁴ Dans les pays européens du sud tels que l'Espagne, la production de cultures nécessitant beaucoup d'eau est une source de stress hydrique. Cette production est en partie rendue possible par des subventions au titre de la Politique agricole commune.

Les subventions pour l'eau des pays riches ont des conséquences au-delà des frontières, en particulier pour les cultures dont l'Union européenne et les États-Unis sont de grands exportateurs. Quand les États-Unis exportent des cultures nécessitant beaucoup d'eau, telles que le riz – dont ils sont le troisième plus gros exportateur du monde – ils exportent également de très grosses subventions pour l'eau virtuelle. Les producteurs d'autres pays exportateurs (comme la Thaïlande et le Viet Nam) et des pays importateurs (comme le Ghana et le Honduras) doivent rivaliser sur des marchés faussés par ces subventions.

Aussi néfastes que puissent être les actes de commission de subventions iniques, les actes d'omission sont peut-être plus graves encore. L'eau est peut-être disponible en quantités finies, mais elle a été traitée comme une ressource environnementale sans valeur de rareté. Les écosystèmes basés sur l'eau créent les conditions et préservent les processus qui assurent le maintien de la vie humaine, y compris l'approvisionnement en eau pour la production. Ces services font pourtant rarement l'objet de transactions commerciales sur les marchés, n'ont pas de prix et ne sont par conséquent pas évalués correctement – malgré leur contribution très réelle à la richesse des écosystèmes basés sur l'eau (encadré 4.4).

Les conventions comptables nationales renforcent l'angle mort du marché. Il y a une asymétrie évidente dans la manière dont les gouvernements mesurent et, par conséquent, considèrent la valeur du capital financier et la valeur du capital des ressources naturelles telles que l'eau. La détérioration ou l'épuisement de l'eau n'apparaît pas dans les comptes en tant que perte, ou dépréciation, d'actifs en ressources naturelles. De manière insidieuse, en fait, l'extraction d'eau souterraine, le drainage des lacs et la pollution des rivières peuvent apparaître dans les comptes nationaux en tant que croissance des revenus. Ajust-

Les subventions reçues par les producteurs pour des produits nécessitant beaucoup d'eau, tels que les graines oléagineuses, le sucre, le blé et le bœuf, créent des mesures incitatives en faveur de l'investissement, poussant ainsi à la surexploitation

Les aquifères stockent de l'eau sous la surface de la terre. Cette eau souterraine assure la survie des zones humides et fournit l'eau destinée à la consommation et à l'irrigation. Mais dans de nombreux pays, le taux d'utilisation dépasse largement le taux de renouvellement, avec des conséquences sur l'avenir du développement humain. Cette surutilisation a systématiquement été encouragée par des mesures incitatives iniques.

Le Mexique a de bons antécédents en matière de gestion de l'eau dans de nombreuses régions. Mais dans le nord et le centre du pays, la demande en eau pour l'irrigation et l'industrie dépasse l'offre (cf. carte). Les eaux souterraines ont comblé le manque.

L'agriculture représente 80 % de l'utilisation d'eau au Mexique. La production irriguée représente plus de la moitié de la production agricole totale et environ trois quarts des exportations, dominées par des produits nécessitant beaucoup d'eau tels que les fruits, les légumes et le bétail. Les eaux souterraines représentent à présent 40 % de l'utilisation agricole totale de l'eau, mais plus de 100 des 653 aquifères du pays sont surexploités, provoquant d'importants dommages environnementaux et fragilisant l'activité agricole des petits exploitants.

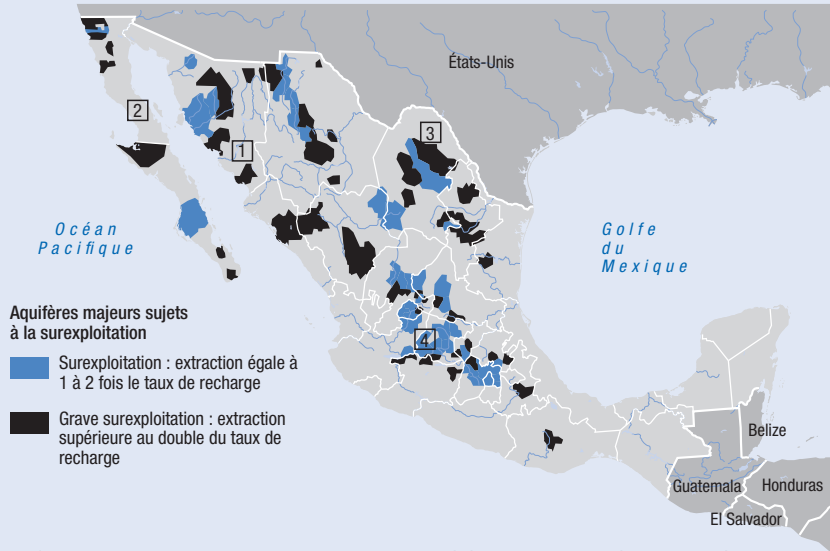
La surextraction, encouragée par des subventions à l'électricité, menace la productivité agricole à long terme. Dans l'État de Sonora, l'aquifère littoral d'Hermosillo fournissait de l'eau à une profondeur de quelque 11 mètres dans les années 1960. Aujourd'hui, les pompes extraient l'eau à une profondeur de 135 mètres – solution peu rentable sans subventions à l'électricité. Le surpompage a abouti à une intrusion d'eau salée et à des pertes de terres agricoles. Les sociétés d'exportation du secteur agroalimentaire quittent les régions côtières les plus touchées pour l'intérieur des terres, exploitant de nouvelles sources.

Le coût annuel des subventions à l'électricité s'élève à 700 millions USD. Comme l'utilisation de l'électricité est liée à la taille des exploitations agricoles, les transferts sont extrêmement régressifs (cf. schéma). Cela signifie que nombre des plus grands utilisateurs reçoivent en moyenne 1 800 USD par an, pour 94 USD en moyenne pour les plus petits. Le coefficient de Gini, une mesure de l'inégalité, est de 0,91 (1 correspondant à une inégalité totale) pour la répartition des subventions, contre un coefficient de Gini national de 0,54

En subventionnant la consommation, les subventions à l'électricité maintiennent une demande d'eau artificiellement élevée. L'analyse économétrique suggère que si les subventions étaient supprimées, trois quarts des irrigateurs adopteraient des pratiques plus rationnelles, telles que des systèmes d'aspersion. Cela inciterait également les agriculteurs à produire des cultures nécessitant moins d'eau. L'économie d'eau globale serait d'environ un cinquième de l'utilisation actuelle – un volume équivalent à la consommation urbaine totale.

Sources : CNA 2004 ; Ezcurra 1998 ; Guevara-Sanginés 2006 ; Ponce 2005 ; Texas Center for Public Studies 2002 ; Duinhof et Heederik 2002.

L'aquifère diminue au Mexique

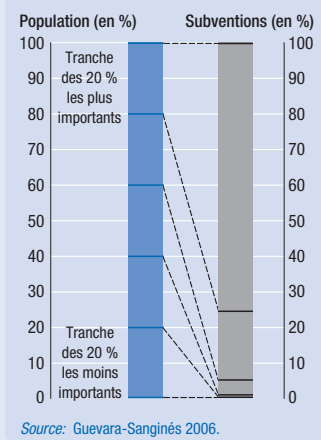


1. Côte d'Hermosillo. Culture intensive de produits agricoles destinés à l'exportation et de blé pour le marché domestique.
2. Basse-Californie. Production commerciale à grande échelle de fruits et légumes par des sociétés liées au marché US.
3. Coahuila. Un des aquifères du Mexique au déclin le plus rapide et site majeur de production de luzerne, source d'alimentation du bétail.
4. El Bajío. Source de 90 % des exportations mexicaines de fruits et légumes congelés. Production dominée par des exploitations commerciales à grande échelle et des usines de traitement agro-industriel approvisionnant le marché US.

Remarque : Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas de reconnaissance ou d'acceptation officielle par les Nations Unies.

Source: Guevara-Sanginés 2006.

La plupart des subventions à l'irrigation reviennent aux grands agriculteurs



ter les comptes du PIB par rapport aux pertes de capital en eau modifierait fortement les indicateurs de performance économique de nombreux pays, tout en signalant en même temps une menace pour les générations futures.⁴⁵

Au cœur de l'idée de durabilité dans l'utilisation des ressources, on trouve la proposition visant à gérer les systèmes de production de manière à vivre de nos ressources actuelles sans éroder le patrimoine dont hériteront les générations futures. C'est vital pour le développement humain. Cette idée renferme implicitement le principe d'équité de répartition entre les générations – l'idée que nous avons une obligation envers les générations futures.⁴⁶ Les gouvernements actuels enfreignent largement ce principe en épuisant les ressources en eau nationales.

Le défi central de la gouvernance de l'eau est de parvenir à réduire la consommation à des niveaux qui préservent l'intégrité de l'environnement. Même si les politiques varieront d'un pays à l'autre, cinq grands éléments sont nécessaires :

- *Développer une stratégie nationale.* Un objectif central de la gestion intégrée des ressources en eau est d'adapter les régimes d'utilisation de l'eau à la disponibilité en eau, en tenant compte des besoins de l'environnement. Afin d'atteindre cet objectif, un niveau élevé d'information sur les ressources en eau est nécessaire, associé à une capacité des gouvernements nationaux et locaux de mettre en œuvre des politiques de prix et de répartition maintenant la demande dans les limites de la durabilité. Une planification nationale efficace doit intégrer des dispositions considérant l'environnement comme un consommateur d'eau.
- *Réduire les subventions iniques et repenser la tarification de l'eau.* Éliminer l'épuisement des ressources en eau subventionné par l'État en réduisant ou en supprimant les subventions à l'électricité pour l'irrigation permettrait de relâcher la pression pesant sur les ressources en eau. De manière plus générale, les gouvernements ne peuvent plus considérer l'eau comme un bien gratuit. Augmenter les prix tout en mettant en œuvre des politiques visant à protéger les intérêts des agriculteurs pauvres a le potentiel de servir les objectifs d'efficacité et de durabilité environnementale.
- *Faire payer les pollueurs.* Veiller à ce que les industries paient pour éliminer la pollution dont elles sont à l'origine diminuerait la pression pesant sur les ressources en eau. C'est en partie une question de réglementation gouvernementale. En inscrivant le principe du « pollueur = payeur » dans les dispositions fiscales et en mettant en application des lois

Encadré 4.4 La valeur réelle des écosystèmes basés sur l'eau

Quelle est la valeur de l'eau ? Les marchés ne donnent qu'une réponse très limitée, parce que les services des écosystèmes ne font pas souvent l'objet de transactions commerciales – et parce qu'ils offrent au public des biens difficiles à évaluer.

Les écosystèmes sont une source de grande richesse. Ils rendent des services écologiques – tels que le filtrage de l'eau – et assurent la survie d'environnements vitaux pour la production d'aliments et autres produits. Une estimation de la valeur économique des zones humides du bassin du Zambèze par l'Union mondiale pour la conservation de la nature évalue leurs services écologiques à 63 millions USD, plus de la moitié étant des services de purification et de traitement de l'eau. Dans les zones humides d'Hadejia Nguru au Nigeria, l'utilisation traditionnelle des plaines inondables rapporte 12 USD par mètre cube d'eau dans la production de riz, contre 0,04 USD par mètre cube pour les systèmes irrigués.

Les zones humides jouent aussi un rôle crucial pour les moyens de subsistance des populations pauvres. Au Mali, les zones humides du delta du Niger subviennent aux besoins de 550 000 personnes, dont des pêcheurs, des pasteurs et les producteurs qui cultivent la moitié du riz du Mali.

La ville de New York est l'un des exemples les plus manifestes d'un service écologique en fonctionnement. Elle dérive la majeure partie de son eau de réservoirs situés dans les montagnes Catskill. À mesure que cette région s'est développée, la pollution a menacé l'eau potable de la ville. Devant choisir entre une installation de filtrage d'une valeur de 6 à 8 milliards USD et une restauration environnementale à 1,5 milliard USD, les autorités de la ville ont choisi la restauration. À l'aide des bénéfices de l'émission d'obligations environnementales, la ville a acheté des terres à l'intérieur et autour du bassin versant et a pris des mesures incitatives en faveur d'une gestion durable des ressources.

Comme le commissaire à l'environnement de la ville l'a souligné : « Le filtrage ne fait que résoudre un problème. Prévenir le problème, en protégeant le bassin versant, est une solution plus rapide, moins coûteuse et qui présente de nombreux autres avantages. »

Sources : Bos et Bergkamp 2001 ; Postel et Richter 2003 ; WRI 2005.

environnementales sévères, les politiques gouvernementales pourraient renforcer la base des ressources en eau. Une réglementation efficace peut également créer des mesures incitatives en faveur de nouvelles technologies et de nouveaux régimes d'intervention. En Inde, par exemple, les sociétés privées ont introduit des technologies qui réduisent la pollution de l'eau et augmentent sa disponibilité pour les utilisateurs en aval (encadré 4.5).

- *Estimer la valeur des services écologiques.* Dépasser le principe du « pollueur = payeur » pour appliquer le principe selon lequel c'est la prévention de la pollution qui doit payer offre d'autres avantages. À mesure que la valeur de l'eau, ressource productive, a augmenté, la conscience des avantages économiques liés au commerce des écosystèmes s'est développée au travers de paiements pour les services des bassins versants.

Établir les prix de l'eau à des niveaux sans aucun rapport avec la pénurie ou avec la protection de l'environnement peut être à l'origine d'une mesure incitative masquée favorisant le gaspillage et la pollution. Il est possible d'accroître la disponibilité en eau de manière spectaculaire en prenant les bonnes mesures incitatives. L'Inde illustre bien le problème et les solutions potentielles.

La législation de 2003, introduisant des redevances en vue de limiter la pollution, s'est révélée inefficace. Les redevances ne représentaient qu'une fraction infime des coûts pour les industries les plus polluantes (de l'ordre de 0,1 à 0,5 % des frais d'exploitation pour les centrales thermiques, les industries du papier, du fer et de l'acier). Les tarifs se sont également révélés inefficaces. De nombreuses industries s'alimentent elles-mêmes grâce au pompage d'eau souterraine. Même lorsque des tarifs sont appliqués, ils sont généralement basés sur la tarification moyenne plutôt que sur la tarification des coûts marginaux, et ils ne tiennent pas compte des externalités environnementales.

La pénurie d'eau a commencé à générer des solutions technologiques innovantes. Les frais d'exploitation de ces technologies sont devenus plus concurrentiels avec l'augmentation du prix de l'eau dans les régions soumises au stress hydrique. Par exemple, le coût du traitement des eaux usées municipales par osmose inverse à Chennai est compris entre 25 et 50 roupies par mètre cube, un prix similaire aux redevances sur l'eau douce prélevées par la Régie des eaux de Madras.

Certaines des meilleures pratiques en matière d'utilisation d'eau en Inde sont nées dans des régions soumises au stress hydrique, à l'exemple de Chennai, une des villes du pays les plus soumises au stress hydrique. Plusieurs industries y ont investi dans des technologies de recyclage et de traitement de l'eau par osmose inverse, filtrant les eaux usées de manière efficace. Avec un investissement initial à peine inférieur à 3 millions USD, Madras Fertilisers recycle plus de 80 % des 15,12 millions de litres d'eau qu'elle utilise quotidiennement dans les tours de refroidissement de l'usine. La société fournit également 3 millions de litres d'eau douce par jour à la ville de Chennai.

L'amélioration de l'efficacité de l'eau a été adoptée dans d'autres régions. Une des entreprises de pâte et de papier les plus efficaces du pays au point de vue de l'eau, J K Papers, est implantée dans le district touché par la pénurie de Rayagada, dans l'État d'Orissa, et l'industrie sucrière la plus efficace au point de vue de l'eau, Natural Sugar and Allied Industry, se situe dans le district touché par la pénurie de Latur, dans l'État de Maharashtra. La première usine textile « zéro rejet » du pays, Arvind Mills, se trouve à Santej, dans l'État du Gujarat, où les pénuries d'eau sont un problème récurrent.

Ces réussites exemplaires soulignent la manière dont les mesures incitatives et la technologie peuvent modifier les paramètres de la pénurie d'eau. Le secteur privé est à l'origine de la majeure partie des innovations. Si l'on considère l'avenir, il existe une possibilité pour que les taxes et autres mesures incitatives encouragent l'expansion de technologies efficaces au point de vue de l'eau dans l'intérêt plus large du public.

Au Costa Rica, la ville d'Heredia utilise un tarif d'eau tenant compte de l'environnement pour financer la préservation du bassin versant en amont, rémunérant les agriculteurs 30 à 50 USD par hectare contre une bonne gestion des terres.⁴⁷ Cette approche pourrait trouver une application plus large.

- *Réglementer l'extraction de l'eau souterraine.* L'eau souterraine est une ressource écologique stratégique. Gérer cette ressource de manière à répondre aux besoins environnementaux et humains est l'un des grands enjeux de la sécurité hydrologique du début du XXI^e siècle. Des pays comme la Jordanie ont entamé une offensive réglementaire dans le domaine des eaux souterraines. Elle a entrepris des études détaillées des bassins d'eau souterraine, qui annoncent l'instauration de mesures du côté de l'offre (réglementation via l'utilisation de permis) et du côté de la demande (installation de compteurs et augmentation des prix). Ces thèmes pourraient être suivis plus largement, combinant des stratégies qui pourraient surveiller les niveaux des eaux souterraines à l'échelle locale et fixer des limites d'extraction flexibles en conséquence.

Augmenter l'offre – options et contraintes

De temps immémorial, les gouvernements ont fait face aux tensions entre l'offre et la demande humaine en eau à des fins de production en modifiant le membre de l'équation contenant l'offre. Les grands travaux d'ingénierie du XX^e siècle témoignent de cette approche. L'augmentation de l'offre est-elle ainsi une solution aux contraintes liées à l'eau du XXI^e siècle ?

Détourner les cours d'eau

Certains gouvernements considèrent encore le détournement des cours d'eau, une des grandes interventions hydrologiques du XX^e siècle, comme une solution partielle au stress hydrique. Le programme de détournement des cours d'eau sud-nord en Chine est l'un des plus grands programmes d'infrastructure planifiée du monde. Affichant un prix de 40 à 60 milliards USD, il fait même paraître dérisoires les dépenses consacrées au barrage des Trois Gorges. Son objectif est de détourner quelque 40 milliards de mètres cubes d'eau par an – environ le

volume d'un autre fleuve Jaune – du Yangtze vers la plaine de Chine du Nord et les mégapoles du nord soumises au stress hydrique. Le plan chinois n'est pas un cas isolé. En Inde, le projet d'interconnexion des rivières est un cadre ambitieux à couper le souffle en vue de redessiner la carte hydrologique du pays, exploitant les grands fleuves du nord, pérennes grâce à la mousson, tels que le Brahmapoutre et le Gange, au profit des fleuves perpétuellement secs et de plus en plus étroits du sud, tels que le Krishna et le Kaveri, dont le niveau a diminué en raison des prélèvements excessifs effectués pour l'agriculture, l'industrie et les centres urbains.

Mesuré de manière purement quantitative, le détournement de cours d'eau constitue une solution à court terme à un problème à long terme. Elle n'est pas une panacée à la surutilisation. En outre, tout transfert de cours d'eau court le risque de générer des coûts sociaux et écologiques importants et de se heurter à de nouveaux obstacles environnementaux. En Espagne, un plan visant à détourner l'Ebro du nord vers les régions d'agriculture commerciale du sud a été abandonné, en partie en raison d'une réévaluation politique des coûts et en partie parce que le projet ne satisfaisait pas aux lignes directrices en matière de durabilité environnementale de la directive sur l'eau de l'Union européenne (UE). En Chine, le volet le plus ambitieux du programme de transfert sud-nord envisage de prélever de l'eau glaciaire en amont du Yangtze au Tibet pour la transférer dans le fleuve Jaune. Le réchauffement de la planète soulève cependant de sérieuses questions quant au volume et au rythme futurs des eaux provenant des glaciers.

Dessalement

Comme l'observait le président américain John F. Kennedy, s'il était un jour possible d'obtenir de l'eau douce à partir d'eau salée de manière concurrentielle, à bas prix, cela serait dans l'intérêt à long terme de l'humanité et relèguerait au second plan toute autre performance scientifique. Pratiquée depuis l'époque biblique, la production d'eau douce par extraction du sel d'eau de mer n'est pas une entreprise humaine récente. Mais cela offre-t-il une solution aux problèmes de stress hydrique et de pénurie d'eau ?

Le principal obstacle au dessalement commercial est le coût de l'énergie. Avec le développement de nouvelles technologies d'osmose inverse, les coûts de production ont fortement chuté et la production est en augmentation. Israël, un des leaders mondiaux, peut dessaler de l'eau à des coûts par mètre cube comparables à ceux des installations de distribution d'eau conventionnelles. Cependant, la sensibilité des coûts de production aux prix de l'énergie, associée aux coûts élevés du pompage de l'eau sur de longues distances, créent des conditions restrictives. Pour les

pays riches en pétrole et les villes relativement aisées proches de la mer, le dessalement offre des perspectives prometteuses en tant que source d'eau propre à la consommation domestique. Le potentiel d'action sur les problèmes des villes pauvres dans les pays à faibles revenus est plus limité – et il est peu probable que le dessalement résolve le déséquilibre fondamental entre l'offre et la demande d'eau. Il contribue actuellement à seulement 0,2 % des prélèvements d'eau mondiaux et possède un potentiel limité pour l'agriculture ou l'industrie (encadré 4.6).⁴⁸

Eau virtuelle

Les importations d'eau virtuelle constituent une autre option du côté de la demande en vue d'alléger le stress hydrique. Lorsque des pays importent des céréales et d'autres produits agricoles, ils importent aussi l'eau contenue dans ces produits. Le commerce d'eau virtuelle engendre des économies d'eau pour les pays importateurs en raison de l'écart entre les exportateurs et les importateurs au niveau de la productivité de l'eau.

Le commerce de l'eau virtuelle a crû de manière exponentielle avec le commerce des denrées alimentaires. Au niveau mondial, en 2000, ce commerce était estimé à environ 1,340 milliard de mètres cubes, soit trois fois le niveau de 1960. Pour mettre ce chiffre dans son contexte, cela représente environ un quart de l'eau nécessaire pour cultiver des aliments dans le monde entier. Certains analystes considèrent le commerce d'eau virtuelle comme un moyen pour les pays confrontés à des pénuries d'eau d'économiser leur eau en l'important de pays devant faire face à des coûts d'opportunité plus faibles pour l'utilisation de l'eau et connaissant une productivité plus élevée. Dans cette perspective, le commerce d'eau virtuelle est considéré comme une application du principe de l'avantage comparatif qui contourne les obstacles liés au commerce de l'eau en elle-même.⁴⁹

Le commerce agricole constitue-t-il une solution au stress hydrique ? Pour certains pays, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le commerce d'eau virtuelle fait déjà partie intégrante des stratégies nationales de sécurité alimentaire.⁵⁰ Pour que l'Égypte cultive un volume de céréales équivalant aux importations nationales, il faudrait un sixième de l'eau du lac Nasser, le principal réservoir du barrage d'Assouan. Pour les pays en développement dans leur ensemble, les importations d'eau virtuelle en 2025 représenteront, selon les projections, 12 % de la consommation de l'irrigation. Les arguments en faveur d'une réduction du stress hydrique grâce à l'augmentation du commerce d'eau virtuelle ont cependant été exagérés, en particulier du point de vue du développement humain.

Le détournement de cours d'eau constitue une solution à court terme à un problème à long terme. Il n'est pas une panacée à la surutilisation

Le dessalement est une option technique en vue de produire de l'eau douce à partir d'eau de mer. La distillation de l'eau de mer par ébullition afin d'en recueillir la vapeur est une activité immémoriale – une activité transformée, au cours des 20 dernières années, par les nouvelles technologies. Mais sa portée est limitée.

En 2002, le marché mondial du dessalement représentait 35 milliards USD. Il y a aujourd'hui plus de 12 500 usines en activité dans 120 pays. Traditionnellement, le dessalement se déroulait par réchauffement thermique, le pétrole et l'énergie servant de source. Les usines les plus modernes ont remplacé cette technologie par l'osmose inverse, qui consiste à pousser l'eau à travers une membrane et à emprisonner les molécules de sel. Les coûts de production d'eau à partir de cette source ont fortement chuté, de plus d'1 USD par mètre cube il y a 10 ans à moins de la moitié de ce prix aujourd'hui. L'énergie nécessaire à la conversion représente une part significative du coût.

Israël représente ce qui se fait de mieux en matière de dessalement d'eau. Conséquence de la mise en œuvre d'une stratégie de planification lancée en 2000 – le Plan directeur de dessalement – le pays produit à présent environ un quart de son eau douce domestique par dessalement. En activité depuis 2005, l'usine d'Ashkelon, d'une valeur de 250 millions USD, est l'installation d'osmose inverse la plus grande et la plus moderne du monde, produisant de l'eau douce à un coût de 0,52 USD par mètre cube. Elle fournit environ 15 % de l'eau douce à usage domestique d'Israël. Les projets en cours envisagent une augmentation de la production des usines de dessalement de 400 millions de mètres cubes aujourd'hui à 750 millions de mètres cubes d'ici 2020.

La capacité de dessalement actuelle est fortement concentrée. Les États du Golfe représentent l'essentiel de la capacité, un dixième de la production totale étant effectuée en Arabie Saoudite. Ailleurs, la baie de Tampa en Floride et Santa Cruz en Cali-

fornie ont adopté des installations d'osmose inverse, et la Chine a annoncé son intention d'installer une usine à Tianjin, la troisième ville du pays. En Espagne, le nouveau gouvernement a abandonné les projets visant à transférer de l'eau à travers le pays, du nord humide vers le sud aride, au profit de 20 installations d'osmose inverse (suffisamment pour couvrir 1 % des besoins), bien qu'il soit possible que les coûts de l'eau dessalée ne détournent pas les agriculteurs de leurs actuelles sources d'eau souterraine pour l'irrigation. Au Royaume-Uni, la compagnie des eaux desservant Londres dispose d'une installation d'osmose inverse qui entrera en service en 2007.

Ce schéma de répartition fait apparaître tant le potentiel que les limites du dessalement. Alors que les coûts chutent, les coûts d'immobilisation des nouvelles installations sont considérables et les frais d'exploitation sont très sensibles aux prix de l'énergie. De récents projets en Israël et dans d'autres pays le démontrent, avec des offres de distribution d'eau atteignant 0,80 à 1 USD par mètre cube. Le coût du pompage de l'eau augmente fortement avec la distance également, de manière telle que les villes situées à l'intérieur des terres devraient faire face à des structures de coût plus élevées. Ces facteurs aident à expliquer pourquoi les États riches en pétrole et les villes côtières des régions soumises au stress hydrique resteront probablement les principaux utilisateurs.

Les régimes d'utilisation mondiaux vont probablement changer lentement. Dans certains pays, on peut s'attendre à ce que le dessalement représente une part plus importante de l'utilisation domestique et industrielle de l'eau. Les municipalités représentent actuellement deux tiers de l'utilisation et l'industrie, un quart. Le potentiel pour l'agriculture est limité par les coûts. C'est particulièrement le cas pour les producteurs de cultures de base, qui ont une valeur ajoutée faible et qui nécessitent de grandes quantités d'eau.

Sources : Rosegrant et Cline 2003 ; Schenkeveld et al. 2004 ; Rijsberman 2004a ; BESA 2000 ; Water-Technology.net 2006.

Considérons le premier argument selon lequel le commerce d'eau virtuelle représente une application du principe de l'avantage comparatif. Les pays riches représentent plus de 60 % des exportations agricoles mondiales. Étant donné que ces pays ont investi plus de 280 milliards USD dans des aides agricoles en 2005, les marchés d'eau virtuelle souffrent des mêmes distorsions que les marchés des produits qui facilitent l'échange d'eau.⁵¹ Comme pour les coûts d'opportunité associés à l'utilisation de l'eau, il n'est pas manifeste que les grands exportateurs de produits nécessitant beaucoup d'eau, tels que le coton et le riz – l'Australie et les États-Unis, par exemple – tiennent compte de la détérioration de l'environ-

nement (ou des subventions pour l'eau virtuelle) dans le prix de leurs exportations.

L'interaction complexe des importations de denrées alimentaires et de la sécurité alimentaire est une autre préoccupation. De graves problèmes de sécurité alimentaire peuvent apparaître lorsque les importations de denrées alimentaires sont le résultat d'une croissance lente et d'une productivité agricole en baisse, comme dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne. Selon les projections, les importations de céréales de l'Afrique subsaharienne devraient plus que tripler d'ici 2025, pour atteindre 35 millions de tonnes.⁵² Il est peu probable que la région soit en mesure de financer ces importations sur une base prévisible

et durable, ce qui suggère une dépendance croissante vis-à-vis de l'aide alimentaire. En outre, lorsque des pays importent de l'eau virtuelle, ils importent également des subventions virtuelles et réelles avec lesquelles leurs propres agriculteurs devront rivaliser sur les marchés locaux. Ces subventions peuvent faire baisser les prix et réduire les parts de marché, avec des conséquences néfastes sur les efforts de réduction de la pauvreté rurale.

Recyclage des eaux usées

Certaines politiques simples de gestion de l'eau associées à la technologie appropriée peuvent contribuer à réduire le décalage entre l'offre et la demande d'eau. Un exemple est la réutilisation des eaux usées en traitant les eaux d'égout afin qu'elles puissent être rendues aux rivières ou utilisées pour l'irrigation ou pour l'industrie en toute sécurité.

Le recyclage des eaux usées pour l'agriculture périurbaine s'effectue déjà à grande échelle. On estime que les eaux usées irriguent directement ou indirectement quelque 20 millions d'hectares de terres dans le monde – environ 7 % de la surface irriguée totale.⁵³ Dans la vallée du Mezquital, au Mexique, près d'un demi-million de ménages ruraux bénéficient de systèmes d'irrigation fonctionnant à l'aide d'eaux usées non traitées. Au Ghana, les agriculteurs de la région de Koumassi utilisent des eaux usées sur 12 000 hectares, plus du double de la zone couverte par les systèmes d'irrigation conventionnels de l'ensemble du pays. On estime que l'irrigation en saison sèche à l'aide d'eaux usées accroît les revenus agricoles moyens de Koumassi de 40 à 50 %, la prévisibilité de l'offre et la teneur élevée en nutriments des eaux usées permettant en outre aux agriculteurs de faire leur apparition sur des marchés de légumes à plus haute valeur ajoutée.⁵⁴

Accroître la capacité de recyclage des eaux usées en augmentant l'offre et la productivité de l'eau peut générer de multiples avantages pour les producteurs agricoles pauvres et vulnérables. Les eaux usées peuvent également être utilisées pour reconstituer les aquifères, diminuant ainsi les problèmes d'épuisement des ressources en eau souterraine. Avec une utilisation urbaine et industrielle d'eau qui devrait doubler d'ici 2050, les eaux usées pourraient devenir une source d'alimentation croissante et sûre : ce qui entre dans les villes doit en ressortir sous une forme ou sous une autre. Toutefois, utiliser des sources d'eaux usées sans garanties adéquates peut exposer les producteurs agricoles et les zones périurbaines à de graves risques sanitaires. Une étude

réalisée à Haroonabad, au Pakistan, a décelé des taux de diarrhée et des taux d'infection à l'ankylostome chez les agriculteurs utilisant des eaux usées deux fois supérieurs à ceux des agriculteurs utilisant des canaux d'irrigation.⁵⁵

L'utilisation réglementée d'eaux traitées pourrait considérablement alléger les pressions d'ajustement pesant à présent sur la gestion de l'eau dans le secteur agricole Israël illustre bien ce potentiel. Plus de deux tiers des eaux usées produites chaque année dans le pays sont à présent traitées et utilisées pour l'irrigation agricole. La majeure partie provient de la compagnie nationale des eaux, qui fixe également des règles strictes pour les niveaux de traitement : les eaux usées de qualité inférieure sont affectées aux cultures tolérantes telles que le coton, les normes de traitement les plus strictes étant appliquées à l'eau destinée à l'irrigation des légumes ou à la reconstitution des eaux souterraines.⁵⁶ Les eaux usées de Tel-Aviv contribuent ainsi à l'irrigation agricole dans la région aride du sud. D'autres pays suivent l'exemple d'Israël. Des villes des régions de Californie confrontées à des pénuries d'eau investissent massivement dans des installations qui traitent toutes les eaux usées domestiques et industrielles pour obtenir une eau de qualité, qui est réutilisée pour l'agriculture et le refroidissement industriel. La ville mexicaine de San Luis Potosi recycle 60 % de ses eaux usées, qui sont ensuite redistribuées aux agriculteurs, grâce à une installation moderne de traitement des eaux usées.

De nombreux pays en développement partent avec un handicap considérable dans le développement de ressources en eaux usées. Beaucoup de villes des pays en développement à faibles revenus ont une capacité de traitement des eaux usées minimale ou nulle. Contrairement à Israël ou à la Californie, ils ne disposent pas non plus de la capacité technologique ni de la capacité plus vaste de segmenter les eaux usées en différents régimes de traitement et d'affectation. Cela écarte-t-il une perspective encourageante considérable du côté de l'offre sous la forme d'eaux usées ?

Même avec des contraintes sévères au niveau des ressources, on pourrait en faire beaucoup plus. Le sous-développement de la capacité des eaux usées dans certains pays est en lui-même le produit d'une planification fragmentée et décousue. Beaucoup de gouvernements ont considéré l'investissement dans des installations de traitement comme un luxe inabordable, mais si l'on ajoutait des bénéfices économiques et sociaux potentiellement élevés à une réserve accrue d'eau pour l'irrigation, on modifierait l'équation coût-

L'utilisation réglementée d'eaux traitées pourrait considérablement alléger les pressions d'ajustement pesant à présent sur la gestion de l'eau dans le secteur agricole

Les populations et les gouvernements du monde sont en train de découvrir la valeur de l'eau et le prix à payer pour avoir, par le passé, ignoré la vraie valeur de l'eau

avantage. Si les départements de l'eau et de l'assainissement communiquaient avec les départements de l'irrigation, il y aurait certainement davantage d'investissements dans ce domaine. Alors que peu de pays en développement sont en mesure de copier le système israélien d'affectation des eaux usées, des règles simples peuvent faire une différence. Le Mexique recourt à l'expédient de l'interdiction d'utiliser les eaux usées pour les fruits et les légumes. La Jordanie et la Tunisie ont mis au point des campagnes d'éducation publique très innovantes en faveur des producteurs ruraux, en vue de communiquer des stratégies visant à réduire les risques sanitaires liés à l'utilisation d'eaux usées.

Réglementer la demande d'une ressource rare

« Nul ne connaît la valeur de l'eau jusqu'à ce que le puits tarisse », observait Benjamin Franklin, un des pères de la Déclaration d'indépendance américaine. Aujourd'hui, les populations et les gouvernements du monde sont en train de découvrir la valeur de l'eau et le prix à payer pour avoir, par le passé, ignoré la vraie valeur de l'eau. Les politiques publiques actuelles héritent de la note des pratiques passées qui considéraient l'eau comme une ressource à exploiter sans limite.

À mesure que l'Homme a pris conscience de la valeur de l'eau, il s'est également préoccupé d'accroître sa productivité. Que cela signifie-t-il en pratique ? Il existe deux grandes approches en matière de productivité de l'eau, qui jouent un rôle important dans les débats sur l'utilisation de l'eau, bien qu'elles soient souvent confondues. Une approche insiste sur l'importance d'accroître la productivité physique en augmentant le rendement agricole par goutte d'eau utilisée. Parallèlement à cela, une autre approche vise à accroître la productivité telle qu'elle est mesurée par la valeur ajoutée dans la production : l'eau est une ressource capitale rare qui doit être utilisée là où elle génère le plus de richesses.

Augmenter le rendement agricole par goutte d'eau utilisée

Qu'impliquent ces changements de perspective pour le développement humain ? Tout milite en faveur d'un accroissement de la productivité de l'eau en termes de rendement agricole par goutte d'eau utilisée. Couvrir les besoins en eau d'une population croissante tout en protégeant les écosystèmes naturels dont la vie elle-même dépend est une condition indispensable pour un

développement humain soutenu. Relever ce défi impliquera de gérer l'eau d'irrigation de manière plus intelligente et plus économe – substituant la technologie et la connaissance à l'eau.

Accroître la productivité est une manière de réduire le stress hydrique – et il existe un potentiel élevé d'accroissement du rendement agricole par goutte d'eau utilisée. La bonne nouvelle est que l'augmentation de la productivité de l'eau enregistrée ces dernières décennies a été spectaculaire. La quantité d'eau nécessaire pour produire des céréales pour une personne a diminué de moitié depuis 1960. La mauvaise nouvelle est que dans beaucoup des bassins du monde les plus soumis au stress hydrique, la productivité demeure très faible. Des comparaisons entre pays montrent amplement les possibilités d'accroître la productivité mesurée sur une simple échelle de rendement agricole par goutte d'eau utilisée. En Californie, il faut 1 tonne d'eau pour produire 1,3 kilogramme de blé. Au Pakistan, cette quantité d'eau permet de produire moins de la moitié de blé.⁵⁷ Il faut plus de deux fois plus d'eau pour produire du maïs en Chine qu'en France. Les différences entre les systèmes d'irrigation dans les pays en développement sont également considérables : la Chine produit par exemple deux fois plus de riz que l'Inde avec la même quantité d'eau.

La référence en matière d'efficacité de l'eau dans le secteur agricole est l'irrigation au goutte-à-goutte, une méthode qui apporte l'eau directement à la racine des plantes.⁵⁸ En Jordanie, l'irrigation au goutte-à-goutte a réduit l'utilisation d'eau d'environ un tiers. La Jordanie reste cependant l'exception. La technologie du goutte-à-goutte a été adoptée sur moins de 1 % des terres irriguées dans le monde – et 90 % de la capacité se trouve dans des pays développés.⁵⁹ Des partenariats mondiaux pour le transfert de technologies financés par l'aide internationale pourraient faire une différence.

Du point de vue du développement humain, le problème de l'irrigation au goutte-à-goutte et d'autres technologies est distributif. Les nouvelles technologies ont le potentiel de réaligner l'offre et la demande à des niveaux d'utilisation d'eau réduits. Cependant, les technologies sont rarement neutres au niveau de la distribution. Sur le plan mondial, les technologies de préservation de l'eau sont concentrées dans les pays riches, en partie en raison des coûts d'immobilisation en jeu. Au sein des pays, l'accès à des innovations économes en eau nécessite un accès à des capitaux, à des connaissances et à des infrastructures plus vastes. Ce sont les agriculteurs pauvres des régions marginales qui ont le moins de chances d'accéder à ces ressources, en particu-

lier les agricultrices. Le danger est qu'en accroissant la productivité et en diminuant l'utilisation d'eau, les nouvelles technologies hydrauliques aident à résoudre un aspect de la crise de l'eau, tout en exacerbant les inégalités sociales et économiques. Mais cette issue n'est pas inévitable : comme nous le montrons dans le chapitre 5, des technologies de goutte-à-goutte abordables sont de plus en plus disponibles.

Transférer l'utilisation de l'eau vers des usages à plus forte valeur ajoutée

Transférer l'utilisation de l'eau vers des domaines ayant une valeur ajoutée supérieure soulève certains problèmes similaires. C'est une des recommandations clés de ceux qui préconisent de suivre la « voie douce » pour résoudre le problème du stress hydrique. Plutôt que d'accroître le rendement agricole par goutte d'eau, l'objectif est – résumé sommairement – d'obtenir plus d'argent par mètre cube. Le principe sous-jacent est que l'eau, ressource de plus en plus rare, doit être utilisée là où elle génère davantage de bénéfices.⁶⁰

À première vue, ce principe semble tout à fait raisonnable. Appliqué à la Californie, où l'eau utilisée, par exemple, dans la production de micropuces, génère plus de revenus et d'emplois que l'eau utilisée dans les cultures de riz et de coton fortement subventionnées et nécessitant de gros capitaux, les options politiques semblent claires. En pratique, cependant, les partisans de la voie douce ont tendance à surestimer leur thèse – et à ne pas prendre l'équité en considération. Cette thèse est surestimée à deux égards.

Premièrement, il est difficile de séparer la valeur de l'eau d'autres intrants dans la production de biens manufacturés à forte valeur ajoutée. Deuxièmement, et plus important, il y a étonnamment peu de signes attestant que le développement d'industries à plus forte valeur ajoutée ait été freiné par la concurrence avec l'agriculture en matière d'eau. Dans la plupart des cas, l'agriculture a perdu la bataille (cf. chapitre 5).

Le manque de considération pour l'équité concerne l'incapacité de tenir compte de la série de conséquences distributives qui peuvent découler du transfert d'eau. Qu'il existe de grandes variations dans la valeur ajoutée par l'utilisation d'eau dans la production agricole ne fait aucun doute. Une étude transnationale des systèmes d'irrigation couvrant 40 pays a mis en exergue une différence de 1 à 10 dans la valeur brute de la production par unité d'eau consommée.⁶¹ Les autres paramètres étant similaires, une quantité d'eau équivalente devrait générer davantage de

revenus si elle est appliquée à la production de fruits et de légumes ou de bœuf et de produits laitiers à forte valeur ajoutée plutôt qu'à des denrées de base telles que le riz.⁶² La même chose est vraie pour l'industrie à forte valeur ajoutée.

Pourtant, dans les pays où la vaste majorité de la population dépend de l'agriculture pour vivre, et où la production de denrées de base représente une grande part du revenu et de l'emploi pour les ménages pauvres, les pertes d'eau peuvent se traduire par une grande menace pour le développement humain. Le danger évident est que le transfert de l'eau génère davantage de richesses tout en détruisant les moyens de subsistance de certaines des populations les plus vulnérables.

Gestion intégrée de l'eau

Ces problèmes distributifs sont repris au chapitre 5. Le contexte est cependant un nouveau consensus émergent au sujet de la gouvernance de l'eau. Lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, les gouvernements ont adopté la gestion intégrée des ressources en eau comme modèle pour l'avenir. Cette approche insiste sur la gestion de la distribution de l'eau dans les limites écologiques de la disponibilité, accordant une grande importance aux trois E : équité, efficacité et environnement durable (encadré 4.7). En pratique, il est difficile de mettre en balance les revendications contradictoires des différents utilisateurs concernant une ressource qui est au cœur des relations de pouvoir dans la société – et des questions de voix politique et de responsabilité institutionnelle.

Le principal enjeu est de développer une nouvelle éthique de la gestion de l'eau soutenue par une volonté de s'attaquer aux profondes inégalités qui animent l'insécurité de l'approvisionnement en eau. La question centrale a été exprimée avec force par Sandra Postel et Brian Richter :⁶³

Nous arrêterions alors de nous demander comment nous pourrions encore manipuler les rivières, les lacs et les ruisseaux pour répondre à nos besoins insatiables et nous nous demanderions plutôt comment couvrir au mieux les besoins humains tout en satisfaisant aux exigences écologiques de systèmes hydrologiques sains. Et cela nous mènerait inévitablement à des questions de valeurs humaines plus profondes – en particulier, à la question de savoir comment réduire le fossé inacceptable entre les nantis et les laissés-pour-compte.

Le principal enjeu est de développer une nouvelle éthique de la gestion de l'eau soutenue par une volonté de s'attaquer aux profondes inégalités qui animent l'insécurité de l'approvisionnement en eau

Développement et gestion coordonnés des ressources en eau, des terres et d'autres ressources apparentées, afin de maximaliser de façon équitable le bien-être économique et social qui en résulte sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

C'est l'objectif fixé de la gestion intégrée des ressources en eau. Adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, dans le cadre de la stratégie internationale plus vaste des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ce concept est le dernier-né dans l'évolution des cadres de gouvernance de l'eau élaborés depuis la Conférence internationale sur l'eau de 1992. Cette conférence a établi trois principes clés pour une bonne gouvernance :

- Le *principe écologique* en vue d'intégrer la gestion de l'eau autour des bassins hydrographiques plutôt qu'autour des utilisateurs institutionnels indépendants, avec une gouvernance des terres et de l'eau intégrée pour des raisons environnementales.
- Le *principe institutionnel* en vue de baser la gestion des ressources sur le dialogue entre toutes les parties concernées par l'intermédiaire d'institutions transparentes et responsables régies par le principe de subsidiarité – la délégation de l'autorité au niveau approprié le plus bas, des groupes d'utilisateurs à la base aux organes des gouvernements locaux et des bassins hydrographiques.
- Le *principe économique* en vue de recourir davantage à des mesures incitatives et à des principes axés sur le marché afin d'améliorer l'efficacité de l'eau, ressource de plus en plus rare.

En tant que principes généraux, ce sont des fondements solides pour tout système de gouvernance de l'eau. Le point de départ de la gestion intégrée des ressources en eau est que toute l'eau doit être considérée comme une ressource environnementale unique et distribuée aux principaux groupes d'utilisateurs (l'agriculture, l'industrie et les ménages) dans le cadre d'une politique publique cohérente. En tenant compte de la durabilité, le modèle reconnaît également l'existence de limites écologiques à l'utilisation de l'eau et la nécessité pour l'environnement d'être considéré comme un utilisateur de plein droit. La traduction de ces principes en politiques publiques s'avère plus problématique.

Un des modèles de bonne pratique en matière de gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin les plus souvent cités est peut-être l'Initiative du bassin du Murray-Darling dans le sud-est de l'Australie, qui couvre 20 rivières et de nombreux systèmes d'eaux souterraines s'étendant sur cinq États. Le bassin représente trois quarts des terres irriguées d'Australie, plus d'un quart de ses exploitations d'élevage bovin et la moitié de son élevage ovin et de ses terres cultivées. L'initiative est une tentative, en coopération, de gestion intégrée de l'eau en réaction à une crise due à une sérieuse dégradation écologique et à la surdistribution d'eau d'irrigation dans une région semi-aride.

Le champ d'action de cette coopération est impressionnant. La Commission du bassin Murray-Darling, créée en 1988, fixe un

plafond pour l'utilisation de l'eau en tenant compte des besoins écologiques en vue de maintenir l'intégrité du système. Des droits quantitatifs d'utilisation de l'eau sont octroyés par État en vue d'être répartis entre les différents utilisateurs. Les litiges sont réglés au moyen d'une procédure établie, avec des dispositions prévoyant le commerce des droits d'utilisation de l'eau entre États et entre personnes.

La participation publique à la gouvernance a évolué avec le temps pour inclure des groupes environnementaux, des commissions de bassin versant, des organisations d'agriculteurs et des représentants d'autres parties concernées, engagés dans des processus de consultation. Un comité consultatif communautaire diffuse des informations relatives à la répartition de l'eau. L'autorité politique de la Commission du bassin Murray-Darling trouve son origine dans une structure institutionnelle qui délègue l'autorité d'un conseil ministériel de haut niveau.

Reproduire ces conditions dans les pays en développement n'est pas chose aisée. La structure de gouvernance de l'eau post apartheid de l'Afrique du Sud possède certaines des caractéristiques institutionnelles de l'initiative du Murray-Darling. La planification nationale de l'eau est très décentralisée. Un puissant organe central rassemble tous les ministères impliqués dans la distribution de l'eau. Les dispositions en matière de distribution d'eau prévoient également des droits d'utilisation environnementale qui prennent la forme d'une réserve non négociable fixée par le gouvernement en vue d'assurer la quantité, la qualité et la fiabilité de l'eau nécessaire au maintien de l'intégrité des systèmes écologiques. Dans le cycle annuel de planification, aucune licence d'utilisation de l'eau n'est accordée avant que la réserve environnementale ait été fixée.

Le développement institutionnel prend cependant du temps. Le Brésil est parfois cité en exemple pour certains aspects de la gestion intégrée des bassins. Mais même dans le Ceará, sans doute l'État le plus performant dans ce domaine, il a fallu plus d'une décennie pour développer un modèle de gouvernance participative de l'eau.

La loi nationale sur l'eau de 1997 a révolutionné la gestion de l'eau au Brésil. Cette législation a été élaborée au terme de cinq années de dialogue national structuré, avec des milliers de réunions et d'auditions publiques. La décentralisation de la gestion de l'eau est apparue comme un objectif politique essentiel, les bassins hydrographiques étant identifiés comme l'unité adéquate pour l'autorité décentralisée. De nouvelles institutions ont été créées à tous les niveaux de gouvernance, avec un organe central rassemblant des représentants de tous les ministères jouant un rôle dans le secteur de l'eau, des représentants de l'État, des utilisateurs d'eau et des agences non gouvernementales.

L'État du Ceará fait partie des réformateurs les plus efficaces. Situé dans une région semi-aride du nord-est prédisposée à la sécheresse, c'est l'un des États les plus pauvres du Brésil, avec plus de 70 % des ménages ruraux vivant sous le seuil de pauvreté. Le Ceará possède cinq grands bassins hydrographiques, mais aucune rivière naturellement pérenne. Le conflit au sein de ces bassins

s'est intensifié à mesure que les demandes croissantes des utilisateurs industriels et des municipalités de Fortaleza, la capitale de l'État, rivalisaient avec les utilisateurs de l'agriculture irriguée, qui consomment plus de 80 % de l'eau.

La réforme de l'eau dans le Ceará s'est inscrite dans un processus plus vaste de démocratisation et de décentralisation. Le bassin inférieur du Jaguaribe illustre bien ce processus politique. Une assemblée de 180 groupes d'utilisateurs a été convoquée par la Compagnie de gestion des ressources en eau du Ceará (COGERH), l'agence publique en charge du bassin hydrographique. L'assemblée, qui incluait l'industrie, des agriculteurs commerciaux, des coopératives et des syndicats ruraux, a mis au point un plan opérationnel de gestion de l'utilisation de l'eau dans le bassin hydrographique reprenant les conseils techniques des hydrologues de la COGERH. Sa mise en œuvre a été supervisée par un Comité de représentants élus par l'assemblée. Après un an de faibles précipitations en 2000, la Commission des utilisateurs s'est réunie afin d'élaborer des stratégies en vue de réduire les débits d'eau, qui ont été soumises au vote de l'assemblée.

Cette réussite a été possible grâce au taux élevé de participation des utilisateurs et au débat public au sein de la Commission des utilisateurs, qui a contribué à institutionnaliser les règles de gestion de la concurrence. Un puissant organe consultatif technique, jugé compétent et indépendant des groupes d'intérêt des utilisateurs, a également joué un rôle important. En outre, le soutien de l'ensemble des partis à la COGERH et des processus participatifs d'élaboration de politiques de santé et d'éducation similaires dans tout l'État ont dépolitisé certains aspects de la gestion de l'eau.

Sources : PME 2000, 2004, 2006a ; Biswas 2004 ; Shah 2005 ; Haisman 2005 ; Kemper, Dinar et Bloomquist 2005 ; Muller 2006 ; Lemos et de Oliveira 2005 ; Tortajada 2006a ; Rogers 2002

Ailleurs, l'expérience s'est avérée mitigée. Le Sommet de Johannesburg a appelé tous les pays à élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau dans un délai de cinq ans, un objectif irréaliste puisqu'il a été revu au mépris des contraintes en matière de capacité. Fin 2005, seuls 20 des 95 pays étudiés par le Partenariat mondial pour l'eau avaient produit ce plan ou disposaient de plans déjà bien avancés. Seuls cinq de ces pays se trouvaient en Afrique subsaharienne, et un (le Brésil) en Amérique latine.

Dans certains cas, de gros efforts ont été réalisés dans la planification sans résultats tangibles. Le Nicaragua a par exemple passé plus de deux ans à élaborer un plan en 13 volumes, mais n'est pas parvenu à mettre en place des mécanismes de suivi efficaces. L'objectif n'est pas ici de minimiser les progrès réalisés. À partir d'une base fragile, le Bangladesh, le Burkina Faso, la Namibie et l'Ouganda ont entrepris des réformes institutionnelles majeures, même si leur mise en œuvre s'avérera un test sévère.

La gestion intégrée des ressources en eau requiert des institutions qui ont besoin de plusieurs années pour se mettre en place, même avec un engagement politique fort, et elle n'offre pas de solution toute faite à certains des problèmes classiques de la gestion de l'eau. Un plan de gestion intégrée des ressources en eau en dit peu sur les personnes dont il sert les intérêts et dont il fait entendre la voix. Dans de nombreux cas, la gestion intégrée des ressources en eau se focalise uniquement sur les aspects techniques. Bien plus d'attention est accordée à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, grâce aux transferts vers des régions à plus forte valeur ajoutée ou aux nouvelles technologies, qu'à l'équité et à la justice sociale au cœur du développement humain (cf. chapitre 5).

Faire face aux risques, à la vulnérabilité et à l'incertitude

La disponibilité physique en eau est une dimension de la pénurie. Mais dans tous les pays, la relation entre la sécurité de l'approvisionnement en eau et la disponibilité en eau est assurée par les infrastructures et les institutions qui régissent l'eau. La capacité dans ce domaine varie énormément selon les pays, avec des conséquences sur la sécurité de l'approvisionnement en eau. Ces conséquences ne sont nulle part ailleurs plus visibles que dans le cas de la menace de réchauffement planétaire – une menace à laquelle on ne peut s'attaquer qu'à l'aide d'une solide base d'infrastructures facilitant l'adaptation.

Le rôle crucial des infrastructures

Il existe de grandes inégalités mondiales au niveau des infrastructures hydrauliques. Dans tous les pays industrialisés, les débits des rivières sont régulés et gérés, et l'eau est stockée pour de multiples usages. Peu de personnes dans ces pays savent à quel point les investissements dans les infrastructures hydrauliques créent les conditions favorables à la sécurité de l'approvisionnement en eau, à la croissance économique et à l'emploi – ou à quel point ces infrastructures les protègent du pouvoir destructeur de l'eau lors des

La répartition mondiale des infrastructures hydrauliques est inversement liée à la répartition mondiale des risques d'insécurité de l'approvisionnement en eau

inondations et des sécheresses. Ce n'est que lors de périodes de crises que les infrastructures hydrauliques deviennent un élément important des débats de politiques publiques. Aux États-Unis, l'ouragan Katrina a rappelé tragiquement et avec force l'importance des infrastructures – et la vulnérabilité des hommes. Cette catastrophe fut particulièrement choquante, notamment en raison du caractère inattendu de la destruction et des pertes humaines. En revanche, la majeure partie du monde en développement fait chaque jour l'expérience des inconvénients d'infrastructures fragiles et de sa vulnérabilité eu égard aux désastres liés à l'eau.

Réduire les risques dans les pays riches

L'ampleur totale de l'investissement dans les infrastructures hydrauliques dans les pays riches n'est pas bien appréciée. Les investissements dans les infrastructures hydrauliques ont dans certains cas généré des dégradations importantes de l'environnement, mais ils ont également contribué à la prospérité économique et au progrès social.

Aux États-Unis, nombre des investissements fédéraux de l'histoire ont été réalisés en vue de stocker l'eau, de l'exploiter pour l'électricité et de diminuer le potentiel d'inondation. Selon une estimation, le Corps d'ingénieurs de l'armée américaine a dépensé, depuis 1920, 200 milliards USD rien que dans la gestion et la limitation des inondations (engendrant un bénéfice de quelque 700 milliards USD).⁶⁴ L'Autorité de la vallée du Tennessee, mise en place en 1933 dans le cadre du New Deal en vue de construire des barrages, des installations hydroélectriques et des réservoirs, a transformé la vallée du Tennessee, autrefois région du Dust Bowl appauvrie et prédisposée aux inondations et possédant parmi les pires indicateurs de développement humain des États-Unis, en une région de prospérité agricole. Le cycle de pauvreté rurale affligeant plus de 2 millions de personnes dans une des régions les plus pauvres des États-Unis s'est brisé en une génération.⁶⁵

La réduction des risques dans la gestion de l'eau au moyen de systèmes de protection contre les inondations et du développement d'une infrastructure économique a joué un rôle fondamental dans le progrès humain dans de nombreux pays riches. Cela n'est nulle part ailleurs plus évident qu'au Japon, où les investissements massifs de l'après-guerre dans les infrastructures ont contribué au développement rapide de l'énergie hydraulique, de la protection contre les inondations et de l'agriculture irriguée. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les inondations causées par les fortes pluies saisonnières et les typhons avaient des effets néfastes énormes sur l'économie japonaise, avec des pertes dépassant parfois 20 % du RNB. Depuis les années 1970, les impacts des inon-

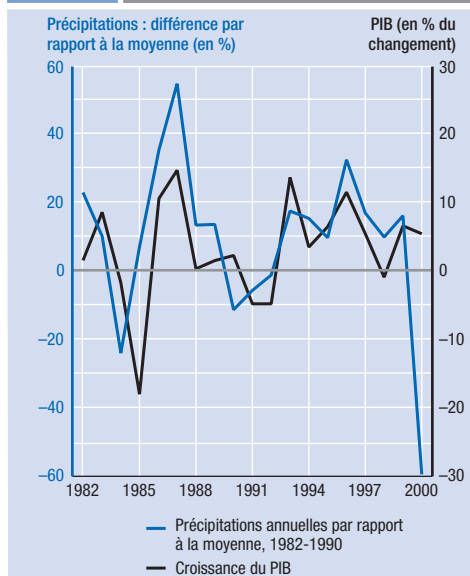
dations n'ont plus jamais dépassé 1 % du RNB.⁶⁶ La majeure partie de la population du Japon et 60 % de ses actifs productifs se trouvent dans des basses plaines vulnérables aux inondations, mais les infrastructures et la gestion de l'eau ont réduit les risques à un coût moyen de quelque 9 milliards USD par an.

Déficits d'infrastructures dans les pays pauvres

La répartition mondiale des infrastructures hydrauliques est inversement liée à la répartition mondiale des risques d'insécurité de l'approvisionnement en eau. Les climats saisonniers, les précipitations variables et les risques d'inondations et de sécheresses constituent une menace beaucoup plus grande dans les pays en développement que dans les pays riches, alors que les institutions et infrastructures nécessaires en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau sont beaucoup plus fragiles.⁶⁷

Les sécheresses démontrent avec force les inconvénients d'infrastructures fragiles. Les précipitations insuffisantes appauvrissent les bassins versants, les terres arables et les pâtures, dégradant les terres et détruisant les cultures. Du Dust Bowl des années 1930 aux États-Unis, en passant par le Sahel dans les années 1970, jusqu'à l'Afrique de l'Est aujourd'hui, les sécheresses ont montré une capacité énorme de destruction et d'érosion des bénéfices durement gagnés en matière de développement humain. Les sécheresses affectent les populations rurales pauvres à travers une production en diminution, une perte de bétail et de fertilité du sol et des pénuries extrêmes

Schéma 4.7 La variabilité des revenus suit la variabilité des précipitations en Éthiopie



Source : Banque mondiale 2006f.

La sécheresse à Wajir et Turkana, au nord-est du Kenya, est une catastrophe humanitaire. L'ampleur de la tragédie a attiré l'attention des médias internationaux, mais il ne s'agit pas d'un événement inhabituel : le Kenya est touché par une succession de sécheresses et d'inondations depuis la moitié des années 1990. Les inondations de 1997-98 ont immédiatement été suivies par une sécheresse entre 1998 et 2000. La sécheresse actuelle dans

le nord-est est la suite de cette sécheresse, et plus de 3 millions de personnes risquent l'inanition.

Au-delà de la souffrance humaine, les coûts ont été énormes. Des communautés pastorales entières ont vu leurs troupeaux et leurs ressources s'appauvrir, accroissant leur vulnérabilité. Les coûts économiques plus importants ont freiné la progression de toute l'économie et les efforts visant à réduire la pauvreté.

Les inondations de 1997-98 dues à El Niño ont causé des dégâts estimés à 11 % du PIB (cf. tableau). Les sécheresses de 1998-99 et 1999-2000 ont conduit à des pertes supérieures à 16 % du PIB. L'industrie et l'énergie hydraulique représentaient environ 80 % des pertes. Les coûts économiques totaux sont probablement encore plus importants, les pertes ne tenant pas compte des effets de la malnutrition, des investissements réduits dans le secteur agricole et de la perte d'investissements dans l'industrie.

Les pertes de cultures et de bétail représentent une part relativement faible de la perte agrégée, s'élevant à moins de 16 % du total, mais elles ont eu un impact dévastateur sur les populations pauvres, causant une malnutrition massive, un appauvrissement des ressources et une augmentation de la vulnérabilité aux futurs risques.

Impacts des inondations et de la sécheresse au Kenya, 1997-2000

Impact	Montant (en millions USD)	Part du total (en %)
<i>Inondations de 1997-1998</i>		
Infrastructures de transport	777	88
Infrastructures de distribution d'eau	45	5
Secteur de la santé	56	6
Total	878	
Part du PIB (en %)		11
<i>Sécheresse de 1998-2000</i>		
Pertes d'énergie hydraulique	640	26
Pertes de production industrielle	1,400	58
Pertes de production agricole	240	10
Pertes de bétail	137	6
Total	2,417	
Part du PIB (en %)		16

Source : Banque mondiale 2004c, 2006d.

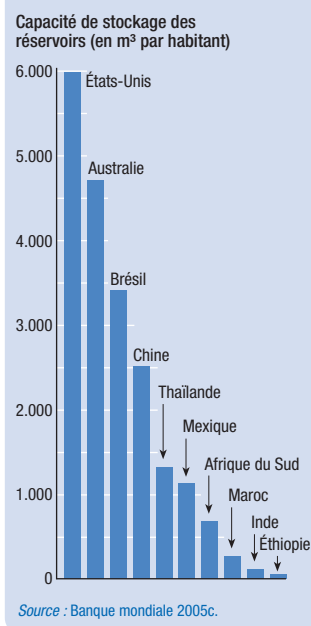
d'eau potable. Lorsque le bétail meurt et que les récoltes sont mauvaises, les revenus des ménages pauvres diminuent et la malnutrition s'aggrave. Restaurer les ressources peut prendre des années.

L'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée. En 2005, plus de 20 millions de personnes étaient menacés de sécheresse rien que dans la Corne de l'Afrique. Dans la majeure partie du Sahel, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, les sécheresses sont endémiques, avec des épisodes significatifs tous les 3 à 5 ans. Mais l'Afrique subsaharienne n'est pas la seule région affectée. En Asie du Sud, environ 15 % de la population vit dans des régions qui ont été touchées par la sécheresse au cours des deux dernières années. Des sécheresses plus fréquentes et plus longues ont également été enregistrées au Moyen-Orient. Au Maroc, une grande sécheresse au milieu des années 1990 a réduit la production agricole de 45 %, et les agriculteurs ruraux et les petits exploitants agricoles ont perdu, selon les estimations, quelques 100 millions de jours dans l'emploi agricole.⁶⁸

La variabilité de l'offre d'eau constitue une autre source majeure d'insécurité de l'approvisionnement en eau – tant pour la population que pour les économies nationales. Considérons l'Éthiopie, mieux dotée en eau que la plupart des pays prédisposés à la sécheresse. Elle couvre 12 bassins hydrographiques et dispose d'un peu plus de 1 600 litres d'eau

par personne par an.⁶⁹ En Éthiopie, où le moyen de subsistance de la vaste majorité de la population dépendent de l'agriculture pluviale, le problème réside dans l'incertitude. On estime pourtant que la variabilité des pluies a précipité 12 millions de personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté absolue dans la seconde moitié des années 1990. Avec plus de 80 % de la population vivant en zone rurale et la moitié de celle-ci souffrant de malnutrition, l'eau est la clé de l'avenir du développement humain pour les ménages. C'est la raison pour laquelle les populations pauvres identifient les précipitations variables comme la plus grande menace pour leurs moyens de subsistance. Mais comme dans d'autres pays principalement agricoles, les précipitations insuffisantes en Éthiopie ont des répercussions au-delà des ménages et sur toute l'économie (schéma 4.7). Un seul épisode de sécheresse sur une période de 12 ans diminuerait le PIB de 7 à 10 % et augmenterait la pauvreté de 12 à 14 %. La modélisation économique réalisée par la Banque mondiale indique que l'incapacité de limiter les effets de la variabilité des précipitations diminue le potentiel de croissance économique de l'Éthiopie d'un tiers – avec des conséquences évidentes sur la réduction de la pauvreté.⁷⁰ On estime que la variabilité hydrologique sera à l'origine de l'accroissement des niveaux de pauvreté en 2015 entre un quart et un tiers, soit de quelque 11 millions de personnes.

Schéma 4.8 Inégalités marquées dans la capacité à réduire les risques



Les infrastructures hydrauliques ont une incidence majeure sur la vulnérabilité des ménages et sur leur capacité à absorber les chocs. On estime qu'en Indonésie, 25 000 personnes par an perdent la vie en raison de problèmes liés à la sécheresse – en Australie, qui est exposée au même risque de sécheresse, on ne compte aucune victime. Au Japon, les investissements ont limité l'impact des inondations afin que les coûts des dégâts provoqués par les inondations dépassent rarement 0,5 % du RNB et que les décès soient rares. Mais lorsque des inondations ont frappé le Mozambique en 2000, elles ont tué 700 personnes et fait un demi-million de sans-abri. Les cultures ont été détruites et les infrastructures endommagées. Les pertes totales s'élevaient à environ 20 % du RNB, la croissance économique passant de 8 % en 1999 à 2 % en 2000. Les inondations ont également endommagé ou détruit 500 écoles primaires et sept écoles secondaires.⁷¹

Prise comme un épisode unique, l'expérience du Mozambique souligne à quel point les phénomènes climatiques peuvent réduire à néant les bénéfices du développement sur un large front. Dans de nombreux cas pourtant, des pays doivent faire face à des inondations et à des sécheresses consécutives, voire simultanées (encadré 4.8). Les populations pauvres courent invariablement davantage de risques en raison de la fragilité des infrastructures. Au Mozambique, les ménages pauvres des basses terres le long des rivières ont été les principales victimes des inondations. À la Nouvelle-Orléans, les ravages provoqués par l'ouragan Katrina ont touché toute la ville, mais les quartiers pauvres noirs ont été les plus affectés. S'il est vrai que les effets des phénomènes météorologiques extrêmes se répercutent sur toute la société, les populations pauvres sont plus exposées aux risques et moins à même de réduire ces risques à l'aide d'assurances ou d'économies.

Les inégalités dans les ressources hydrauliques apparaissent dans les coûts humains et économiques associés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le manque ou l'excès d'eau est la cause de la plupart des catastrophes naturelles. Les facteurs cycliques et le changement climatique se combinent pour augmenter la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Tous les pays sont touchés. Mais les pays riches peuvent protéger leurs citoyens et leur performance économique à l'aide de vastes infrastructures hydrauliques. La capacité de stockage de l'eau est un indicateur indirect permettant de comparer la capacité des infrastructures des différents pays (schéma 4.8). Les États-Unis stockent 6 000 mètres cubes d'eau par personne et l'Australie, 5 000, pour 43 seulement en Éthiopie. Le fleuve Colorado dispose de 1 400 jours de stockage, l'Indus de 30 environ.⁷²

Les comparaisons transnationales du stockage de l'eau donne une idée d'un aspect de la capacité de réduire les risques. La capacité de stockage n'est cependant qu'une indication de la corrélation entre les infrastructures et la vulnérabilité. Des pays tels que le Ghana et la Zambie ont des niveaux très élevés de stockage par habitant – plus élevés, en fait, que les États-Unis – mais une capacité limitée de réduire les risques. La majeure partie de la capacité de stockage est axée sur la production d'énergie, avec des infrastructures très limitées pour les petits producteurs agricoles. Les grandes infrastructures hydrauliques présentent également un aspect négatif, comme le souligne l'actuel débat sur le niveau approprié des interventions.

Les grands barrages ont pris une place importante dans ce débat, à juste titre. On estime que 40 à 80 millions de personnes ont été déplacées au cours des 50 dernières années en raison de projets de barrages mal conçus, nombre d'entre elles sans compensation adéquate. Dans la précipitation du développement de grandes infrastructures pour l'irrigation ou la production d'énergie, de nombreux gouvernements n'ont tenu aucun compte des droits et des revendications de communautés qui n'avaient pas le pouvoir de négocier, les indigènes étant souvent parmi les plus touchés.⁷³ En outre, de nombreux barrages ont provoqué d'immenses dommages sociaux et écologiques. Les effets en amont incluent l'envasement, la salinisation et la déforestation ; les effets en aval, des stocks de poisson réduits, des zones humides détériorées, des flux de sédiments et de nutriments plus faibles. Dans certains cas, les avantages économiques ont été exagérés. La compensation des gains de productivité pour les utilisateurs en amont a eu des effets néfastes en aval et a modifié les écosystèmes. La Commission mondiale sur les barrages a constaté une tendance systématique à sous-estimer les coûts d'immobilisation des barrages (de 47 % en moyenne) et à surestimer les bénéfices économiques de l'irrigation à grande échelle.⁷⁴

Ce contexte montre clairement que les grands programmes d'infrastructures devraient faire l'objet d'un examen critique minutieux en vue de déterminer les impacts sur l'environnement et les populations pauvres. Dans le même temps, la contribution des grandes infrastructures au développement humain ne devrait pas être négligée. Dans de nombreux pays, ces infrastructures fournissent de l'eau pour l'irrigation, réduisant la variabilité des débits d'eau pour les producteurs et limitant les risques pour la sécurité de l'approvisionnement en eau liés aux précipitations fluctuantes. L'accès à l'irrigation est l'une des stratégies les plus basiques pour réduire l'insécurité de l'approvisionnement en eau.⁷⁵ En Asie, la prévalence de la pauvreté est générale-

ment 20 à 40 % plus élevée sans plan d'irrigation qu'avec (cf. chapitre 5). Les infrastructures hydrauliques constituent également une importante source d'énergie renouvelable : elles représentent 22 % de la production d'électricité en Afrique subsaharienne.

Si la contribution des grandes infrastructures à l'irrigation et à la production d'énergie ne doit pas être sous-estimée, la contribution potentielle des petites infrastructures ne doit pas l'être non plus. La récupération d'eau à petite échelle a le potentiel non seulement de stocker de l'eau efficacement, réduisant ainsi les risques, mais également de stocker de l'eau à proximité des personnes qui en ont besoin. Le fait que de grandes quantités d'eau soient stockées dans le barrage de Kariba en Zambie n'aide pas les petits agriculteurs des régions du pays prédisposées à la sécheresse.

Les débats polarisés au sujet des mérites relatifs des grandes et des petites infrastructures représentent de plus en plus une déviation par rapport à l'enjeu réel. La combinaison appropriée d'infrastructures se décide au mieux au niveau national et local, par le biais d'un dialogue entre les gouvernements et les populations. Mais le véritable choix n'est généralement pas entre grandes et petites infrastructures. La plupart des pays en développement n'ont pas besoin de plus des uns et de moins des autres : ils ont besoin de davantage des deux.

Réchauffement de la planète – l'urgence prévisible

En 1992, le Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro a produit une convention-cadre sur les changements climatiques, établissant le principe selon lequel les gaz à effet de serre devraient être stabilisés à des niveaux qui préviendraient l'influence humaine sur les climats. Les pays développés ont été encouragés à stabiliser leurs émissions aux niveaux de 1990 avant l'an 2000. La convention a également adopté une approche de précaution, avertissant qu'« en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives ».⁷⁶

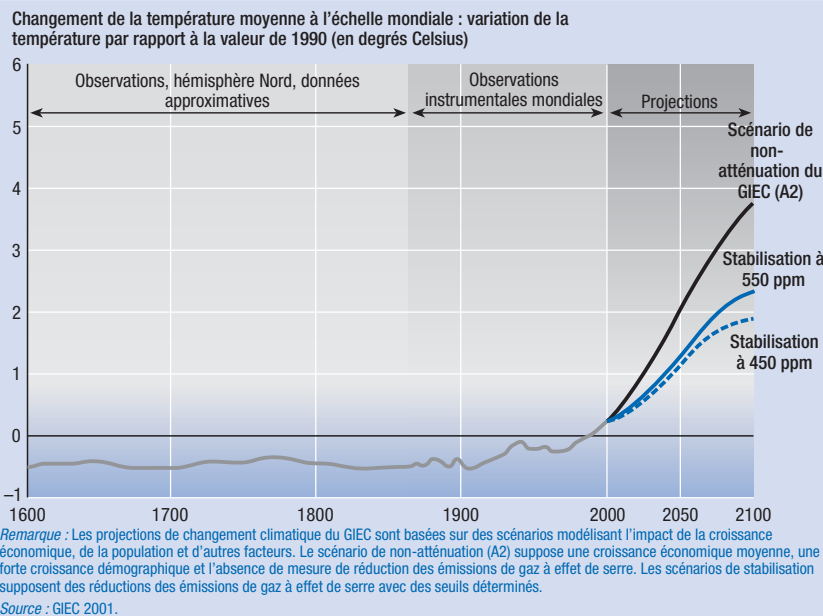
Peu d'avertissements ont été ignorés de manière plus périlleuse. Le changement climatique constitue à présent ce qui pourrait être une menace sans précédent pour le développement humain. L'essentiel de cette menace se manifesterait par des modifications des cycles hydrologiques et des régimes pluviométriques et par l'impact sur l'évaporation des eaux de la température de surface plus élevée. Globalement, les risques et la vulnérabilité seront exacerbés, menaçant les moyens de subsistance, la santé et la sécurité de millions de personnes.

Des exercices de modélisation climatique indiquent une gamme complexe de résultats possibles dus au changement climatique. Au-delà de la complexité, deux thèmes sont récurrents. Le premier est que les régions sèches deviendront encore plus sèches et les régions humides, plus humides, avec des conséquences importantes sur la répartition de la production agricole. Le second est que les débits des eaux seront de plus en plus imprévisibles et que les phénomènes météorologiques extrêmes se feront plus fréquents. S'il est vrai que les résultats varieront selon les régions et au sein des pays, certaines conséquences globales peuvent néanmoins être prévues :

- *L'agriculture et le développement rural seront les plus durement touchés par le risque climatique.* Ce point de départ est important, car le secteur rural représente environ trois quarts des personnes disposant de moins d'1 USD par jour pour vivre et entre un quart et deux tiers du RNB des pays à faibles revenus. Pour certaines régions, une diminution de la disponibilité en eau combinée à une modification des précipitations pourrait réduire les récoltes d'une proportion pouvant atteindre un tiers d'ici 2050, menaçant des millions de moyens de subsistance ruraux.⁷⁷
- *La pauvreté extrême et la malnutrition augmenteront avec l'insécurité de l'approvisionnement en eau.* Diverses tentatives ont été faites en vue d'évaluer l'impact quantitatif du changement climatique sur la sécurité alimentaire et sur la nutrition. Inévitablement, les projections sont hasardeuses, car le changement climatique, lui-même soumis à des variations considérables, interagira avec beaucoup d'autres variables et tendances. Pourtant, les signes avant-coureurs apparaissent clairement dans les résultats des exercices de modélisation. Ces exercices suggèrent que le changement climatique pourrait accroître la malnutrition mondiale de 15-26 %, augmentant le nombre absolu de personnes souffrant de malnutrition de 75-125 millions d'ici 2080.⁷⁸ Mais les risques de pauvreté systémique toucheront davantage de personnes encore. Les pertes de production dans le secteur agricole auront des effets multiplicatifs qui s'étendront à des économies entières, transmettant la pauvreté des zones rurales aux zones urbaines.
- *Des régimes météorologiques extrêmes accroîtront les risques et la vulnérabilité.* Le changement climatique intensifiera la mousson asiatique et l'effet El Niño, avec des implications majeures pour la production agricole. Le risque de sécheresses et d'inondations augmentera avec le temps.⁷⁹
- *Le recul des glaciers et la hausse du niveau des mers constitueront de nouveaux risques pour la sécurité humaine.* Le recul des glaciers menacera de provoquer, à court terme, des inondations et

Pour une grande partie de la population des pays en développement à travers le monde, les projections du changement climatique indiquent des moyens de subsistance moins sûrs, une plus grande vulnérabilité à la faim et à la pauvreté, une aggravation des inégalités sociales et de la dégradation environnementale

Schéma 4.9 Notre monde se réchauffera nettement au cours du prochain siècle



à long terme, une baisse de la disponibilité en eau en Asie, en Amérique latine et dans certaines régions d'Afrique de l'Est.⁸⁰ La hausse du niveau des mers réduira la disponibilité en eau douce, affectant des millions de personnes dans les basses terres et les deltas des fleuves.⁸¹

Pour une grande partie de la population des pays en développement à travers le monde, les projections du changement climatique indiquent des moyens de subsistance moins sûrs, une plus grande vulnérabilité à la faim et à la pauvreté, une aggravation des inégalités sociales et de la dégradation environnementale. Le changement climatique – contrairement au tsunami de l'océan Indien ou au séisme au Cachemire – menace d'engendrer non pas une catastrophe unique mais bien une catastrophe se déployant lentement. S'il est possible d'influer sur l'ampleur du futur changement climatique, nous avons d'ores et déjà atteint le point de non retour. Un changement climatique dangereux est dé-

sormais inévitable. La réaction de la communauté internationale déterminera les perspectives du développement humain pour les générations actuelles et à venir. Une priorité immédiate est de compléter les stratégies d'atténuation du changement climatique au moyen de stratégies de soutien à l'adaptation aux modifications inévitables du climat.

Réchauffement de la planète

Au XX^e siècle, l'activité humaine a engendré une augmentation de la présence de gaz à effet de serre – principalement du dioxyde de carbone, du méthane et de l'ozone – dans l'atmosphère d'environ 30 % par rapport aux niveaux préindustriels. Ce phénomène aura de lourdes conséquences au XXI^e siècle et au-delà.

Les conséquences de la forte augmentation des gaz à effet de serre sont déjà en train de se manifester. La Terre s'est réchauffée de 0,7 °C au cours du siècle passé – mais le rythme du changement s'accélère. Les 10 années les plus chaudes sont celles à partir de 1994. En tant que décennie, les années 1990 ont été les plus chaudes jamais enregistrées depuis le XIV^e siècle. Les glaciers reculent et le niveau des mers monte beaucoup plus rapidement que les modélisateurs climatiques ne l'avaient anticipé il y a à peine une décennie.

Les concentrations de dioxyde de carbone, le principal gaz à effet de serre, sont en constante augmentation. À l'heure actuelle, les émissions s'élèvent à environ 7 milliards de tonnes par an, avec des concentrations atmosphériques atteignant 380 parties par million (ppm). La trajectoire exacte des futures émissions dépendra de nombreux facteurs – dont la croissance démographique, la croissance économique, le changement technologique, le prix des combustibles fossiles et, surtout, les actions gouvernementales. Mais globalement, le dioxyde de carbone suivra clairement une trajectoire vers le haut. Le *World Energy Outlook* prévoit, d'ici 2030,⁸² une augmentation des émissions de dioxyde de carbone de 63 % par rapport aux niveaux de 2002.⁸²

Tableau 4.2 Réchauffement de la planète : seuils et objectifs

Objectif de stabilisation (concentration en équivalent dioxyde de carbone, en parties par million)	Période au cours de laquelle les émissions mondiales doivent chuter en dessous des niveaux de 1990 pour atteindre l'objectif de stabilisation	Changement dans les émissions mondiales d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990 (en %)	Changement de température selon les modèles climatiques du GIEC (en degrés Celsius)
400	2020-30	de -40 % à 55 %	1.2-2.5
450	2030-40	de -15 % à -40 %	1.3-2.7
550	2045-65	de -10 % à +10 %	1.5-3.2

Remarque : scénarios de stabilisation de la température du GIEC : tous les principaux gaz à effet de serre inclus, exprimés en équivalent dioxyde de carbone.

Source : Stern Review.

Qu'est-ce que tout cela signifie pour le changement climatique ? Même si toutes les émissions s'arrêtaient demain, les températures continueraient à grimper en raison des effets différés des émissions passées. Si les tendances des 50 dernières années devaient se poursuivre, les concentrations de dioxyde de carbone atteindraient 550 ppm d'ici le milieu du XXI^e siècle et continueraient à augmenter par la suite.

Des organes internationaux tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) consolident la base scientifique visant à comprendre le changement climatique depuis plus de 20 ans.⁸³ Leurs scénarios de non-atténuation suggèrent que l'évolution des émissions pourrait accroître les températures mondiales de 1,4 à 5,8 °C d'ici 2100. Selon un scénario plus positif, avec une stabilisation des émissions à 450 ppm, le monde serait quand même voué à une augmentation d'environ 2 °C (schéma 4.9 et tableau 4.2).⁸⁴ Ce que ces scénarios de projection mettent en évidence, c'est que les concentrations atmosphériques et océaniques actuelles de gaz à effet de serre nous contraignent à un certain degré de changement climatique.

Si une analyse des chances de parvenir à une stabilisation à différents niveaux va au-delà du champ d'étude du présent Rapport, deux observations ont néanmoins une incidence très directe sur la sécurité de l'approvisionnement en eau. La première est que le cadre multilatéral actuel reste bien en deçà des besoins. Le Protocole de Kyoto envisage, de la part des États signataires, une réduction des émissions de dioxyde de carbone de 5 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012. Deux pays industrialisés majeurs (l'Australie et les États-Unis) n'ont toutefois pas ratifié le protocole, et ses objectifs ne s'appliquent pas aux pays en développement. Résultat : il couvre aujourd'hui moins d'un tiers des émissions mondiales.

La seconde observation est qu'une stabilisation à 550 ppm ou moins nécessite un niveau de coopération internationale sans précédent. Les émissions sont actuellement en hausse : une stabilisation à 550 ppm nécessiterait de ramener les émissions de dioxyde de carbone aux environs des niveaux actuels d'ici 2050 et de continuer à les réduire de ce point jusqu'à un niveau d'émissions nettes proche de zéro. Pour réduire le niveau à 450 ppm (un scénario de changement climatique restant dangereux), les émissions mondiales de dioxyde de carbone en 2050 devraient s'élever à environ la moitié de leur niveau actuel. Le fossé entre ces exigences et les scénarios d'évolution du GIEC en dit long sur le défi que la communauté internationale doit à présent relever (schéma 4.10).

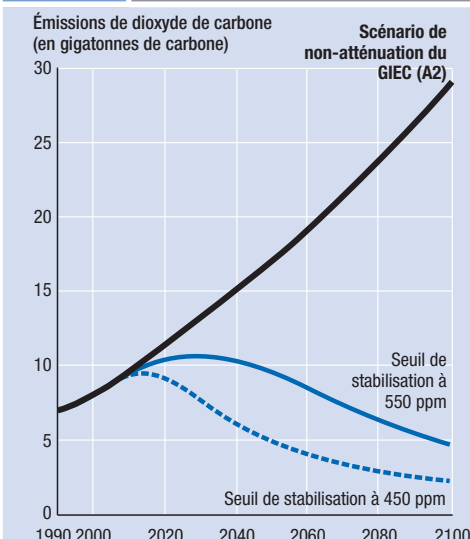
Relever ce défi nécessitera un niveau d'ambition bien supérieur à celui reflété dans l'actuel Protocole de Kyoto. Certains gouvernements des pays dévelop-

pés insistent pour que le prochain protocole fixe une limite de stabilisation d'environ 550 ppm – près du double des niveaux préindustriels. D'autres – dont l'Union européenne – ont préconisé un objectif basé sur la température, visant à restreindre les hausses de température à 2 °C maximum au-dessus des niveaux préindustriels. Cela signifierait un engagement des pays développés à réduire leurs émissions de 15 à 30 % en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2020, ce taux passant à 80 % à l'horizon 2050.⁸⁵ Pour placer l'ampleur du défi dans son contexte, les émissions par personne pour le monde dans son ensemble devront passer d'environ 4 tonnes de dioxyde de carbone aujourd'hui à 1,2-2,8 tonnes d'ici 2050. Plus tard le pic d'émissions sera atteint, plus les réductions requises seront importantes.⁸⁶

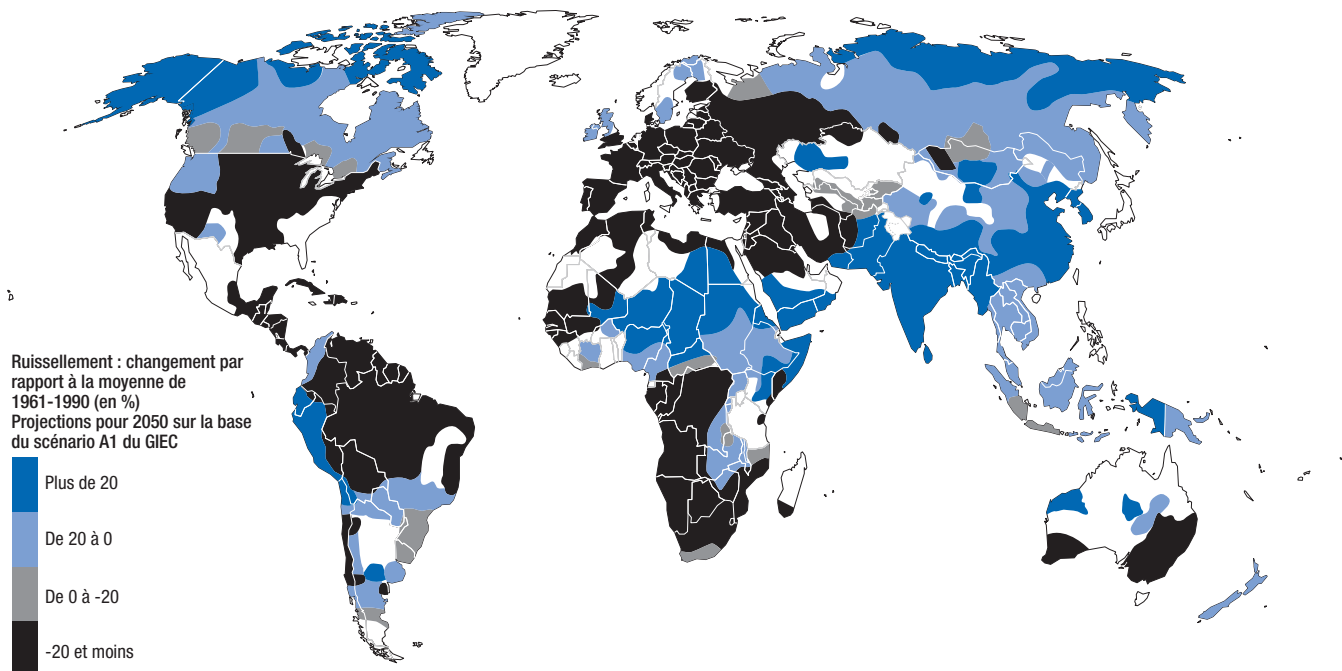
Pour atténuer efficacement le changement climatique, il faudra adopter de nouvelles approches multilatérales. Le cadre international actuel reconnaît un principe central de « responsabilités communes mais différenciées » entre les pays développés et ceux en développement. Les pays riches doivent faire davantage pour « décarboner » leurs économies. En même temps, l'empreinte environnementale de plus en plus profonde des pays en développement ne peut être ignorée. C'est la raison pour laquelle l'éventuel successeur du Protocole de Kyoto devra couvrir non seulement la totalité du monde développé, mais aussi des pays en développement majeurs tels que le Brésil, la Chine et l'Inde. Le financement du transfert de

Le réchauffement beaucoup plus important prévu pour le XXI^e siècle engendrera des modifications majeures de l'évaporation et des précipitations, ainsi qu'un cycle hydrologique plus imprévisible

Schéma 4.10 Réchauffement de la planète : la stabilisation nécessitera des réductions drastiques des émissions



Remarque : Les projections de changement climatique du GIEC sont basées sur des scénarios modélisant l'impact de la croissance économique, de la population et d'autres facteurs. Le scénario de non-atténuation (A2) suppose une croissance économique moyenne, une forte croissance démographique et l'absence de mesure de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les scénarios de stabilisation supposent des réductions des émissions de gaz à effet de serre avec des seuils déterminés.
Source : GIEC 2001.



Remarque : Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas de reconnaissance ou d'acceptation officielle par les Nations Unies. La ligne pointillée représente approximativement la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire sur laquelle l'Inde et le Pakistan se sont accordés. Le statut définitif du Jammu-et-Cachemire n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les deux parties.

Source : Amell 2004.

technologies et la répartition équitable de la charge sont les clés du rassemblement de tous les pays dans un cadre multilatéral capable de parvenir à une véritable atténuation.

Changement climatique et sécurité de l'approvisionnement en eau

Le réchauffement de la planète est peut-être déjà présent, mais le réchauffement beaucoup plus important prévu pour le XXI^e siècle engendrera des modifications majeures de l'évaporation et des précipitations, ainsi qu'un cycle hydrologique plus imprévisible. Les températures aériennes plus élevées seront à l'origine d'une augmentation de l'évaporation des océans du monde, intensifiant le cycle de l'eau. Cela signifiera également une évaporation plus rapide de l'eau des terres, moins de précipitations atteignant ainsi les rivières. Ces changements seront accompagnés de nouveaux régimes pluviométriques et de phénomènes météorologiques plus extrêmes, dont des sécheresses et des inondations.

Que signifieront ces changements pour la sécurité de l'approvisionnement en eau et pour le développement humain dans les pays les plus pauvres du monde ? Tout pays pourra être confronté à de multiples changements des cycles hydrologiques liés aux

microclimats. Certains hydrologues mettent également en avant la possibilité de « phénomènes de basculement », les changements climatiques donnant naissance à de nouveaux cycles de changement moins prévisibles.⁸⁷ La fonte accélérée de la calotte glaciaire de l'Arctique, par exemple, pourrait déclencher une série de phénomènes hydrologiques imprévisibles. Ce qui est prévisible en revanche, c'est l'augmentation généralisée du stress hydrique pour un grand nombre de pays.

Une issue plausible, selon les scénarios d'évolution du GIEC, est mise en évidence dans les projections de la disponibilité en eau pour 2050 (carte 4.2). Ces projections indiquent une diminution de 30 % minimum du ruissellement des eaux issues des précipitations pour de vastes zones du monde en développement, dont :

- Les pays d'Afrique australe prédisposés à la sécheresse, y compris l'Angola, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe. Cette région est confrontée à quelques-uns des enjeux les plus sérieux du monde en matière de sécurité alimentaire, avec des niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition et une crise prolongée dans le secteur de l'agriculture pluviale.
- Une longue bande partant du Sénégal et de la Mauritanie et traversant la majeure partie de

l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ces pays comptent certaines des nations les plus soumises au stress hydrique du monde, avec une croissance démographique élevée et une disponibilité par habitant faible, déjà au cœur des principaux enjeux en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau.

- La majeure partie du Brésil, y compris les régions semi-arides du nord-est, ainsi que certaines régions du Venezuela et la Colombie.

À certains égards, les projections des précipitations et du ruissellement (cf. carte 4.2) minimisent le problème. La disponibilité en eau sera également influencée par les changements de température et le rythme des débits. Des régions d'Afrique subsaharienne – dont le Sahel et l'Afrique de l'Est – connaîtront un ruissellement des eaux plus important, mais une disponibilité réduite en raison d'une évaporation accrue. De la même manière, la majeure partie de l'Asie du Sud risque de voir ses débits d'eau annuels augmenter, mais son nombre de jours de précipitations diminuer. Ce phénomène est dû au fait que les moussons vont s'intensifier à mesure que la hausse des températures viendra accroître le volume d'eau pompée dans les océans au cours du cycle hydrologique.

Il est difficile d'extrapoler sur les moyens de subsistance à partir de la disponibilité en eau, mais trois grandes conclusions peuvent être tirées. La première est que la production de l'agriculture pluviale, source des moyens de subsistance de la majeure partie de la population la plus pauvre du monde, est fortement menacée dans de nombreuses régions. L'Afrique subsaharienne est particulièrement menacée, tant en raison de la dépendance massive de la région à l'agriculture pluviale qu'en raison de la vulnérabilité qui accompagne les niveaux de pauvreté élevés. L'ampleur de la menace pesant sur l'Afrique subsaharienne a cependant tendance à détourner l'attention d'autres régions. Des simulations de l'impact du changement climatique sur la production agricole au Brésil indiquent, par exemple, une baisse des récoltes de 12-55 % pour les régions sèches des États de Ceará et Piauí, qui connaissent des concentrations extrêmement élevées de pauvreté et de malnutrition en milieu rural.⁸⁸

La deuxième grande conclusion est que la vulnérabilité et l'insécurité de l'approvisionnement en eau vont augmenter. La productivité de la production agricole, en particulier la production pluviale, est influencée tant par le rythme des débits d'eau que par le volume. Et un des résultats manifestes d'une série d'exercices de simulation est que les débits d'eau deviendront plus variables et incertains. L'incidence des phénomènes extrêmes sous la forme de sécheresses et d'inondations augmentera également, exacerbant les risques pour les populations

des pays disposant d'infrastructures d'adaptation limitées.

La troisième conclusion qui ressort des scénarios du GIEC est que, globalement, la productivité céréalière augmentera dans les pays développés alors qu'elle régressera dans de nombreux pays en développement. Ici aussi, la dépendance accrue vis-à-vis des importations de denrées alimentaires peut avoir des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire dans de nombreux pays.

L'Afrique subsaharienne – une région entière menacée

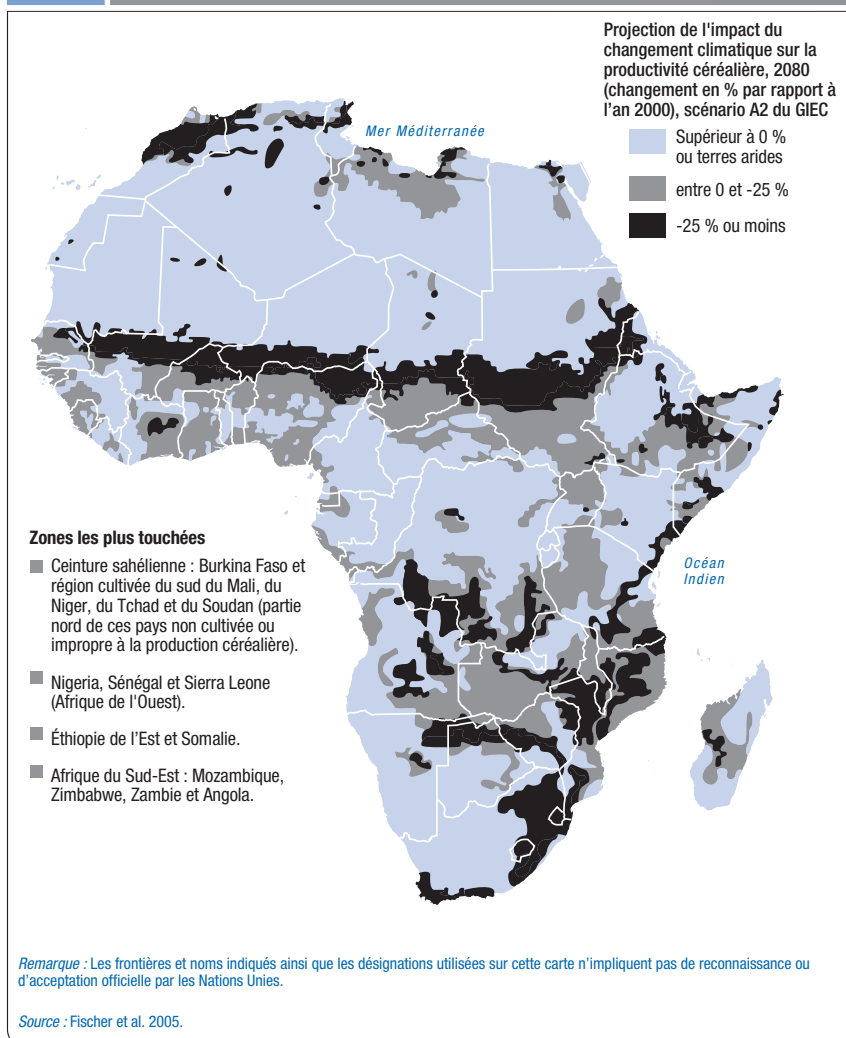
L'Afrique subsaharienne démontre à la fois la complexité et l'ampleur de la menace pour la sécurité de l'approvisionnement en eau engendrée par le changement climatique mondial.⁸⁹

Toute évaluation de la menace que constitue le changement climatique pour l'Afrique subsaharienne doit commencer par le niveau élevé de pauvreté et de vulnérabilité préexistantes. Près de la moitié de la population de la région – quelque 300 millions de personnes – dispose de moins d'1 USD par jour pour vivre. La majorité vit en milieu rural, où les revenus et l'emploi dépendent presque entièrement de l'agriculture pluviale. L'Afrique subsaharienne connaît déjà un climat très variable et imprévisible et est extrêmement vulnérable aux sécheresses et aux inondations. Un tiers de la population de la région vit dans des zones prédisposées à la sécheresse, et les inondations constituent une menace récurrente dans plusieurs pays. En raison du changement climatique, de vastes zones de la région deviendront plus sèches, accroissant de plusieurs dizaines de millions le nombre de personnes menacées par la faim et la pauvreté.

Le changement climatique fait déjà sentir ses effets dans la région. Des précipitations réduites au Sahel, une augmentation de l'incidence de la sécheresse et une plus grande volatilité figurent parmi les symptômes actuels. Mais l'avenir laisse entrevoir des changements beaucoup plus extrêmes : un réchauffement de l'ordre de 0,2 à 0,5 °C par décennie, avec 10 % de précipitations en moins dans les régions intérieures, selon les scénarios de réchauffement climatique intermédiaires, et des pertes d'eau accrues en raison des températures en hausse. Le réchauffement sera le plus important dans les marges semi-arides du Sahara, le long du Sahel et des régions intérieures de l'Afrique australe. Les modifications dans les rendements agricoles et les limites des écosystèmes dues au climat affecteront les populations les plus pauvres en Afrique subsaharienne (ainsi qu'en Amérique latine et en Asie du Sud), en partie parce que nombre d'entre elles vivent dans des zones davantage prédisposées aux phénomènes climatiques extrêmes et en

La production de l'agriculture pluviale, source des moyens de subsistance de la majeure partie de la population la plus pauvre du monde, est fortement menacée dans de nombreuses régions

Carte 4.3 Le changement climatique menace de réduire la productivité céréalière dans une bonne partie de l'Afrique subsaharienne



leurs récoltes diminuer fortement, tout comme des pays connaissant une insécurité alimentaire chronique, tels que l'Éthiopie et la Somalie. Associées à une probabilité de sécheresse croissante, les récoltes en baisse se traduiront par une pauvreté accrue, des revenus plus faibles et des moyens de subsistance moins sûrs, ainsi que par une menace accrue d'épisodes de famine sévères.

Aussi déconcertant qu'il puisse être, même ce scénario peu réjouissant pourrait s'avérer optimiste. Plus de 600 000 kilomètres carrés de terres agricoles aujourd'hui classifiées comme modérément dégradées pourraient devenir sérieusement dégradées en raison du changement climatique, la majeure partie d'entre elles au Sahel. Ce résultat intensifierait la pression pesant sur les terres arables, donnant naissance à des tensions écologiques croissantes et à des conflits potentiels au sujet de l'utilisation des terres. Certaines cultures de base pourraient être beaucoup plus affectées que ce que les scénarios décrits ci-dessus ne le font apparaître. Des recherches dans différents pays indiquent que la productivité du maïs, une culture de base dans la majeure partie de la région, est extrêmement sensible à la variabilité de la disponibilité en eau au cours de sa floraison. Des scénarios sous-régionaux à moyen terme mettent en évidence quelques-unes des menaces qui se dessinent :

- **Afrique de l'Est.** Les projections pour 2030 indiquent que la région connaîtra davantage de précipitations mais s'asséchera à mesure que les températures augmenteront. Pour la Tanzanie, l'augmentation de température prévue est de l'ordre de 2,5 à 4,0 °C. Selon les projections, certaines régions connaîtront alors davantage de précipitations que le reste du pays, tandis que d'autres, dont les régions du sud prédisposées à la sécheresse, en connaîtront moins. La productivité du maïs devrait, selon certaines simulations, chuter de 33 %.⁹¹ Les précipitations au Kenya devraient augmenter en moyenne, mais diminuer dans les zones semi-arides. La productivité agricole des deux pays en souffrira. Les rendements des cultures alimentaires de base, du café et du thé pourraient diminuer d'un tiers en raison des changements climatiques, selon certaines projections de scénarios du GIEC.⁹²
- **Afrique australe.** Selon des scénarios de réchauffement climatique intermédiaires, la température régionale moyenne devrait enregistrer une augmentation de 1,5-3,0 °C, avec une diminution de 10-15 % des précipitations annuelles moyennes, surtout au cours de la saison de croissance. Le Zambèze devrait faire face à une diminution de son ruissellement d'environ un tiers d'ici 2050, cette proportion passant à 40 % ou plus dans le bassin du Zambèze. Les urgences alimentaires chroniques qui ont affligé le Malawi, le Mozam-

bique, la Zambie et le Zimbabwe devraient se faire plus fréquentes. Les rendements du maïs chuteront de manière spectaculaire, avec une hausse de la température de 1-2 °C et moins d'eau.⁹³

- *Sahel.* Ces 25 dernières années, le Sahel a connu la diminution de précipitations la plus importante et la plus soutenue jamais enregistrée dans le monde, ponctuée par des sécheresses récurrentes au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En Afrique de l'Ouest, le débit des rivières a chuté de plus de 40 % depuis les années 1970. Si l'on considère l'avenir, le fleuve Niger, qui fournit de l'eau à 10 pays pauvres et arides, pourrait perdre un tiers de son débit. Des simulations basées sur des travaux réalisés au Soudan indiquent un potentiel de production réduit de 20 à 76 % pour le sorgho et de 18 à 82 % pour le millet.⁹⁴

Fonte glaciaire

Dans de nombreuses régions du monde, les glaciers jouent le rôle de banques d'eau. Ils stockent de la glace et de la neige en hiver et les libèrent lentement tandis que les températures montent, envoyant des flux d'eau aux producteurs agricoles dans les basses terres. Aujourd'hui, ces banques fondent à un rythme croissant. Et à mesure que les glaciers reculent, les stocks d'eau s'épuisent considérablement.

Dans la majeure partie de l'Amérique latine, de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud, les moyens de subsistance dépendent des glaciers. Les glaciers de l'Himalaya et du Tibet à eux seuls alimentent sept des plus grands fleuves du monde – le Brahmapoutre, le Gange, l'Indus, l'Irrawaddy, le Mékong, le Salouen et le Yangtze – qui fournissent de l'eau à plus de deux milliards de personnes. Avec le réchauffement de la planète, les glaciers fondent plus rapidement, augmentant le risque d'inondations au printemps, suivies de pénuries d'eau en été. Ces 50 prochaines années, la fonte glaciaire pourrait devenir une des menaces les plus graves pour le développement humain et la sécurité alimentaire (encadré 4.9).

Phénomènes climatiques extrêmes

La localisation et le rythme des phénomènes climatiques extrêmes et des urgences humanitaires restent imprévisibles. Mais leur augmentation peut maintenant être anticipée avec un certain degré de certitude. Pour plusieurs millions de personnes, les débits d'eau seront marqués par une incertitude et une imprévisibilité croissantes.

Au-delà des variations complexes affectant les systèmes climatiques pris individuellement, certains changements de base prennent place dans les forces qui régissent le cycle hydrologique. Le réchauffement

de la planète accroît la température des continents tandis que la fonte des glaces fait baisser la température des mers. La variation entre les deux influence les moussons asiatiques. Un climat plus chaud signifie que l'air peut contenir davantage de vapeur d'eau, et que les vents de la mousson d'été transporteront davantage d'humidité. La plupart des modèles climatiques indiquent que les régimes pluviométriques de la mousson changeront de 25 à 100 %. On sait que des fluctuations d'à peine 10 % provoquent des inondations ou des sécheresses sévères.⁹⁵ Des précipitations plus fortes peuvent avoir des conséquences dévastatrices, comme les inondations de Mumbai en 2005 l'ont prouvé : 500 personnes y ont perdu la vie.

Des modèles ne montrant que les gagnants et les perdants ne font pas apparaître l'ampleur réelle de la menace que le changement climatique constitue à travers les systèmes hydrologiques. Ceci est en partie dû au fait que la modélisation des changements agrégés peut masquer de grandes variations à l'intérieur des pays. Certains pays d'Afrique subsaharienne, comme ceux du Sahel, reçoivent peut-être plus d'eau par le biais des précipitations, mais en perdent encore davantage par évaporation lorsque les températures augmentent. On peut s'attendre à ce qu'une diminution de l'humidité retenue dans le sol réduise la productivité et accroisse le risque de mauvaises récoltes, même si les précipitations annuelles moyennes augmentent.

Les projections pour l'Inde mettent en évidence la complexité des régimes de changement climatique (carte 4.4). La plupart des exercices de modélisation indiquent une augmentation des précipitations dans tout le pays. Cependant, une proportion accrue des précipitations tombera au cours d'épisodes intenses de mousson dans des régions du pays qui sont déjà bien pourvues en précipitations. Pendant ce temps, deux tiers du pays – dont les régions semi-arides de l'Andhra Pradesh, du Gujarat, du Madhya Pradesh, du Maharashtra et du Rajasthan – verront leur nombre de jours de précipitations diminuer. Cela se traduira par une perte nette de sécurité de l'approvisionnement en eau, faisant de la récupération et du stockage de l'eau des éléments importants. Un facteur qui déterminera le profil des gagnants et des perdants est la capacité d'adaptation. Les réseaux d'irrigation offriront une certaine protection, et les gros agriculteurs commerciaux sont bien placés pour investir dans des technologies permettant d'augmenter la productivité de l'eau. Le risque sera orienté vers les producteurs qui dépendent des précipitations et n'ont pas les moyens de s'adapter à l'aide d'investissements.

Des régimes pluviométriques plus larges seront aussi profondément affectés par le changement des régimes climatiques. L'oscillation australe périodi-

Ces 50 prochaines années, la fonte glaciaire pourrait devenir une des menaces les plus graves pour le développement humain et la sécurité alimentaire

Les glaciers sont des banques d'eau. Ils conservent l'eau sous forme de glace et de neige pendant les mois d'hiver, la libérant lentement dans les rivières et les lacs à mesure que les températures montent. Le principal impact du réchauffement de la planète a été enregistré sur les glaciers. Dans les années 1990, la masse glaciaire a chuté à un taux trois fois plus élevé qu'au cours de la décennie précédente, indiquant une accélération globale de la fonte. Mais les conséquences les plus profondes se feront sentir au cours des décennies à venir.

Pakistan. Les glaciers de l'Himalaya fournissent chaque année quelque 180 milliards de mètres cubes d'eau au Pakistan, s'écoulant dans l'Indus et dans d'autres systèmes hydrographiques. Ces eaux glaciaires ont permis le développement de l'agriculture dans certaines des premières colonies humaines qui ont prospéré sur les rives de l'Indus à Harappa et Mohenjo-Daro. Aujourd'hui, elles subviennent aux besoins du réseau d'irrigation de l'Indus, le plus grand réseau d'irrigation continue du monde. Même avec des mesures correctives au niveau mondial, le recul des glaciers se poursuivra pendant au moins un demi-siècle. Le débit des eaux augmentera, accroissant la probabilité d'inondations soudaines et exacerbant les problèmes déjà sérieux de drainage des terres irriguées. Dans

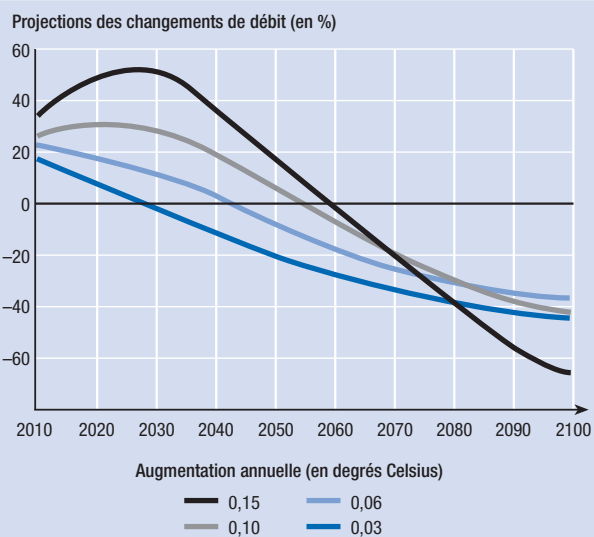
Népal. Les glaciers reculent de 30 à 69 mètres par décennie au Népal, avec à présent plus de 20 lacs glaciaires répertoriés comme menaçant de rompre leurs berges et de provoquer des inondations. De nouveaux investissements publics énormes seront nécessaires pour gérer cette menace.

Chine. Presque tous les glaciers de Chine ont déjà montré des signes substantiels de fonte. Le recul des glaciers au Tibet a été décrit comme une catastrophe écologique, et la plupart des glaciers pourraient disparaître d'ici 2100. À mesure que la catastrophe se déploie, la Chine est menacée. On a autrefois avancé que le recul des glaciers contribuerait à surmonter le stress hydrique en libérant de nouveaux flux dans le nord et l'ouest arides. La plupart des modèles suggèrent à présent qu'il s'agit d'un effet positif illusoire. S'il est vrai que la fonte glaciaire au Tibet libère davantage d'eau, les températures plus élevées engendreront l'évaporation de la majeure partie de celle-ci. Les 300 millions d'agriculteurs de la région occidentale aride de la Chine risquent de voir le volume d'eau en provenance des glaciers diminuer.

Les Andes. Pendant les saisons sèches, les glaciers andins sont la principale source d'eau potable et d'irrigation pour les habitants des villes et les agriculteurs. Ces glaciers enregistrent des diminutions de masse parmi les plus rapides au monde. On prédit la disparition de certains glaciers de petite et moyenne envergure d'ici 2010. Au Pérou, la couverture glaciaire a diminué de 25 % au cours des 30 dernières années. À court terme, les gestionnaires de l'eau risquent de voir les eaux destinées aux réservoirs et aux réseaux d'irrigation diminuer rapidement, avec une augmentation des coûts pour les consommateurs urbains en vue de financer de nouveaux réservoirs. Les effets à long terme incluront un débit d'eau réduit pour l'agriculture pendant les saisons sèches.

Asie centrale. La majeure partie de l'Asie centrale – le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan – se trouve dans des zones arides et semi-arides, où l'évaporation naturelle excède les précipitations de manière significative. Presque toute l'eau douce provient des champs de neige permanents et des glaciers des montagnes du Kirghizistan et du Tadjikistan. L'eau de la fonte des glaciers coule dans l'Amou-Daria et le Syr-Daria et dans leurs plaines inondables irriguées, assurant 22 millions de moyens de subsistance en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. L'agriculture irriguée représente 25 % du RNB en Ouzbékistan et 39 % au Turkménistan. En amont, au Kirghizistan et au Tadjikistan, l'eau de la même source est utilisée pour générer de l'énergie hydroélectrique. Le recul des glaciers constitue une menace fondamentale pour les moyens de subsistance et les économies de la région. Le rythme de ce recul s'accélère. En 1949, les glaciers couvraient près de 18 000 kilomètres carrés de l'arrière-pays montagneux du Tadjikistan. Des images satellite de 2000 indiquent que cette région s'est réduite à 12 000 kilomètres carrés à peine – une diminution de 33 % en 50 ans. Si la tendance actuelle se poursuit, les glaciers du Tadjikistan disparaîtront en un siècle.

La fonte des glaciers changera le débit de l'Indus de façon spectaculaire



Source : Banque mondiale 2005b.

la seconde moitié du XXI^e siècle, il est probable que le débit des eaux connaisse une baisse spectaculaire, peut-être de plus de 30 % (cf. schéma). Cette diminution permanente considérable du ruissellement aura des conséquences énormes sur les moyens de subsistance dans le bassin de l'Indus et sur les stocks alimentaires du Pakistan.

Source : Maslin 2004 ; PNUD 2005a ; Banque mondiale 2005c ; WWF Nepal Programme 2005 ; Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau 2006 ; 2006 ; Schneider et Lane 2006.

que El Niño est marquée par une inversion de l'intensité et de la direction des courants et des vents dans le Pacifique. On a établi un lien entre ce phénomène et les sécheresses en Afrique de l'Est, dans le nord de l'Inde, dans le nord-est du Brésil et en Australie, et les inondations et les ouragans catastrophiques de la Nouvelle-Orléans au Mozambique. Un débat important est en cours autour des questions de savoir si et comment El Niño est lié au réchauffement de la planète, une des plus grandes – et des plus menaçantes – inconnues des scénarios de changement climatique.

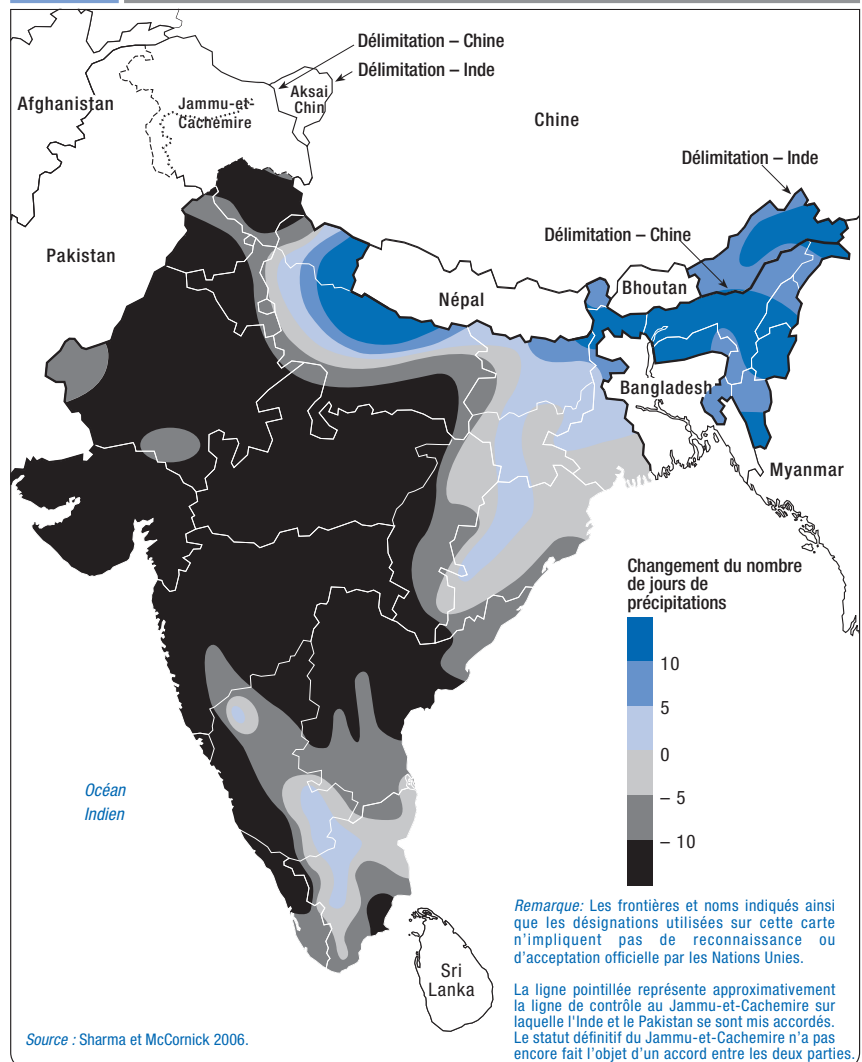
Ce que l'on sait, c'est que l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes s'accroît, tout comme le nombre de personnes touchées par ces derniers. Au cours des années 1990, 200 millions de personnes par an en moyenne ont été affectées par des catastrophes dues au climat dans les pays en développement et environ un million dans les pays développés. Les blessures, les morts et les pertes de ressources, de revenus et d'emplois dues à ces phénomènes compromettent les efforts des communautés et des gouvernements en vue d'améliorer le développement humain. Inévitablement, les impacts négatifs sont les plus importants pour les personnes disposant des ressources les plus limitées. Depuis 2000, le taux de croissance du nombre de personnes touchées par des catastrophes dues au climat a doublé. Difficile d'imputer la faute avec certitude – mais il y a tout du moins une forte probabilité que le réchauffement de la planète soit impliqué.⁹⁶

Hausse du niveau des mers

La hausse du niveau des mers sera l'un des déterminants les plus puissants de la sécurité de l'approvisionnement en eau pour une grande partie de la population mondiale au XXI^e siècle. Une augmentation de la salinisation pourrait réduire la disponibilité en eau douce de manière spectaculaire pour nombre de pays, tandis que les inondations côtières menacent des millions d'emplois.

Un groupe considérable de pays risque fort d'être touché. Au Bangladesh, en Égypte, au Nigeria et en Thaïlande, de nombreuses personnes vivent dans les régions des deltas menacées par les intrusions salines. Les basses terres du Bangladesh subviennent aux besoins de plus de 110 millions de personnes dans une des régions les plus densément peuplées du monde, et plus de la moitié du Bangladesh se trouve à moins de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer. La Banque mondiale a estimé que d'ici la fin du XXI^e siècle, le pays pourrait connaître une hausse du niveau des mers pouvant atteindre 1,8 mètre, avec un scénario catastrophe prévoyant des pertes de terres de 16 %. La région concernée subvient aux besoins de 13 % de la population et produit 12 % du PIB. De la même

Carte 4.4 Le changement climatique s'accompagnera d'une diminution du nombre de jours de précipitations en Inde



manière, en Égypte, la hausse du niveau des mers pourrait affaiblir la ceinture de sable protectrice du delta du Nil, avec des répercussions importantes sur les eaux souterraines essentielles, sur la pêche en eau douce à l'intérieur du pays et sur des étendues de terres agricoles intensément cultivées.⁹⁷

L'ampleur totale des pressions d'une éventuelle adaptation n'est pas suffisamment appréciée. Les gouvernements de certains pays riches ont commencé à planifier des programmes d'investissements en vue de contrer les effets du changement climatique. C'est le cas aux Pays-Bas, par exemple. La protection des basses terres côtières au moyen de défenses maritimes et des mesures visant à améliorer la capacité de stockage figurent de plus en plus au premier plan de la planification nationale des pays développés. Les compagnies d'assurances adaptent les évaluations des risques et constituent des réserves en vue de futures demandes d'indemnisation. Mais les pays pauvres se

Ce dont nous avons besoin au-delà de 2012, c'est d'un éventail ambitieux d'objectifs bien définis offrant un ensemble clair de signaux de marché et un cadre d'action pour les gouvernements nationaux, les industries et les ménages

trouvent face à des problèmes d'un autre ordre, tant en ce qui concerne les personnes touchées qu'en ce qui concerne les coûts de la limitation de la hausse du niveau des mers. Les habitants de ces pays sont confrontés à des risques plus importants alors que la capacité de leur gouvernement à limiter les risques est restreinte en raison de leur capacité financière.

La réaction internationale – peu convaincante au niveau de l'adaptation

L'atténuation et l'adaptation sont les deux axes de toute stratégie de lutte contre la menace que constitue le changement climatique. L'atténuation consiste à minimiser le changement climatique à venir en réduisant le lien entre croissance économique et émissions de dioxyde de carbone. L'adaptation consiste à assumer le fait que le changement climatique est inévitable et que les pays les plus menacés disposent de la capacité d'adaptation la plus faible. La réaction internationale a été inadéquate sur les deux fronts – de manière spectaculaire dans le cas de l'adaptation.

Ces dernières années ont vu un changement considérable dans la réaction multilatérale à l'atténuation du changement climatique. Le Protocole de Kyoto, qui est entré en vigueur en 2005 avec l'appui de 130 pays (mais pas de l'Australie ni des États-Unis), représente la tentative la plus complète de négocier des limites contraignantes aux émissions. Il inclut des mécanismes de flexibilité qui autorisent les échanges de droits d'émission de dioxyde de carbone entre pays et introduit le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), qui permet aux pays développés d'acquiescer des crédits d'émission en finançant des projets visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Bien que le mécanisme soit limité à des projets individuels, le nombre de MDP va croissant.⁹⁸ Au-delà de Kyoto, d'importantes stratégies d'atténuation font leur apparition à différents niveaux. Liés au Protocole de Kyoto mais indépendants de celui-ci, des échanges sont effectués entre les 25 États membres de l'UE, au moyen du Système d'échange de droits d'émission. Sept États du nord-est des États-Unis participent également à un système d'échange de droits volontaire – l'Initiative régionale sur les gaz à effet de serre, lancée à la fin de l'année 2005. Pendant ce temps, 28 États américains ont mis au point des plans d'action visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre. L'État de Californie a introduit ses propres objectifs innovants de réduction des émissions.

L'actuel Protocole de Kyoto souffre d'un horizon temporel limité (qui a restreint le développement du marché de l'échange des droits d'émission de dioxyde de carbone), de l'absence de certains pays développés clés et de la non-inclusion de pays en développement.

En effet, ses objectifs portent sur une part peu importante et en diminution des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre, qui sont les moteurs du réchauffement climatique. Fixer des objectifs plus ambitieux soulève d'importantes questions d'équité et de répartition de la charge. Les pays industriels, qui recensent environ 12 % de la population mondiale, sont responsables de la moitié des émissions de par le monde. Leurs citoyens laissent également une empreinte de carbone beaucoup plus profonde. Les émissions moyennes par habitant vont de 10 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone dans l'Union européenne à 20 tonnes aux États-Unis. Les chiffres équivalents sont de 1,2 tonne en Inde et 2,7 tonnes en Chine. Les pays à forte croissance comme la Chine et l'Inde pourraient cependant augmenter la part d'émissions de dioxyde de carbone des pays en développement d'environ un demi aujourd'hui à deux tiers à l'horizon 2050. Intégrer une croissance qui améliore les conditions de vie et réduit la pauvreté dans les pays en développement dans une stratégie mondiale de limitation du réchauffement climatique nécessitera un changement radical des politiques nationales afin de faciliter la propagation de technologies propres, avec le soutien de la coopération internationale.

Ce dont nous avons besoin au-delà de 2012, c'est d'un éventail ambitieux d'objectifs bien définis offrant un ensemble clair de signaux de marché et un cadre d'action pour les gouvernements nationaux, les industries et les ménages. Le maintien des hausses de température à 2 °C maximum au-dessus des niveaux de 1990 devrait être considéré comme un plafond. Pour ce faire, les émissions mondiales de 2050 devraient se situer en dessous du niveau de 1990 (environ 13 % en dessous du niveau actuel), avec des concentrations de gaz à effet de serre (mesurées en équivalents dioxyde de carbone) se stabilisant à 450 ppm environ. Pour atteindre cet objectif, des réformes fondamentales des politiques énergétiques mondiales devront être mises en œuvre. Parmi les instruments politiques de réforme figurent les taxes sur le dioxyde de carbone, l'approfondissement des marchés des permis d'émission échangeables, des mesures incitatives en faveur du développement de technologies propres, et – ce qui est crucial – des stratégies pour le transfert de technologies vers les pays en développement. Contrairement à certaines allégations, le processus d'adaptation ne compromettrait pas les perspectives de croissance dans les pays riches : les coûts nécessaires aux pays développés pour atteindre l'objectif de 450 ppm représentent entre 0,02 et 0,1 % du RNB par an, contre des taux de croissance annuelle moyens de 2 à 3 % par an.⁹⁹ Dans les pays en développement, soutenir la croissance au sein d'un cadre multilatéral de limitation des changements climatiques nécessitera l'allocation

de fonds au transfert de technologies à une échelle bien plus importante que celle envisagée au titre des modalités actuelles du Mécanisme pour un Développement Propre.

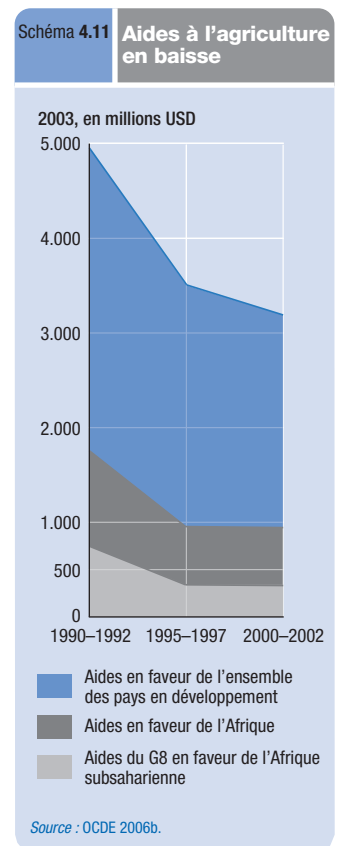
Si l'on regarde au-delà de l'atténuation, le soutien à l'adaptation au changement climatique est ponctuel et fragmenté dans les pays en développement. La réaction multilatérale a été cruellement inadéquate, mettant en avant de nouvelles lacunes dans la manière dont les systèmes de gouvernance mondiaux répondent aux problèmes planétaires. C'est également vrai à l'échelon national. Très peu de pays en développement ont accordé un niveau de priorité élevé à l'adaptation dans des documents de planification clés tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou même les documents de gestion intégrée des ressources en eau.

Les dispositions en matière de financement de l'adaptation parlent d'elles-mêmes. Divers mécanismes de financement de l'adaptation ont été mis en place, mais les flux en jeu sont limités. Le Protocole de Kyoto inclut une disposition établissant un Fonds d'adaptation. Le financement de ce mécanisme restreint provient d'une petite taxe (plafonnée à 2 %) sur les acquisitions de crédits dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre. Selon les projections actuelles de l'Organisation de coopération et de développement économiques, cela générera quelque 20 millions USD d'ici 2012. Le principal mécanisme multilatéral de financement de l'adaptation est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Mais ici aussi les paramètres de financement sont modestes : quelque 50 millions USD ont été alloués en vue de soutenir des activités d'adaptation engendrant des bienfaits environnementaux mondiaux. Dans le cadre d'un Fonds spécial pour les changements climatiques séparé géré par le FEM, les bailleurs de fonds ont apporté leur contribution à hauteur de 45 millions USD supplémentaires. En 2001, un Fonds spécial pour les pays les moins avancés a été créé sous les auspices du FEM en vue de mettre en œuvre des

programmes d'adaptation nationaux, avec le soutien de 12 bailleurs de fonds. Depuis août 2006, 100 millions USD ont été alloués à ce fonds, mais seuls 9 millions USD ont été dépensés dans des projets menés dans 43 pays – une action très limitée.¹⁰⁰

L'aide bilatérale a-t-elle pallié les lacunes du système multilatéral ? Pas si le point de référence est l'aide en faveur de l'adaptation dans le secteur agricole, secteur qui doit faire face aux menaces les plus graves. Le double défi dans ce secteur est de mettre en place les infrastructures en vue de réduire les risques et les stratégies de réduction de la pauvreté en vue de renforcer la capacité d'adaptation au niveau des ménages. L'aide au développement joue un rôle crucial, en particulier en Afrique subsaharienne. Les aides à l'agriculture ont toutefois chuté d'une moyenne annuelle de 4,9 milliards USD environ au début des années 1990 à 3,2 milliards USD aujourd'hui, et de 12 % à 3,5 % de l'aide totale. Toutes les régions ont été touchées : l'aide à l'agriculture en Afrique subsaharienne est passée de 1,7 milliard USD en moyenne entre 1990 et 1992 à un peu moins d'1 milliard USD en valeur réelle en 2004. Les pays du Groupe des Huit (G8) ont réduit leur aide à l'agriculture dans la région de 590 millions USD – de plus de 50 % – au cours de la même période (schéma 4.11).¹⁰¹ C'est précisément l'inverse de ce qui devrait se produire dans l'intérêt d'un développement humain à long terme.

Bien sûr, il faut reconnaître que les impacts à venir sont incertains. Mais l'incertitude est double : le résultat pourrait être bien plus grave que ne l'indiquent les projections actuelles. Des stratégies d'adaptation efficaces devront être mises au point dans le contexte de stratégies plus vastes de développement durable, incluant des mesures visant à réduire la vulnérabilité aux chocs et aux stress. Cela semble indiquer que l'adaptation est très liée au contexte et que la planification nationale basée sur la participation locale est la clé du succès. Mais l'aide internationale est une condition sine qua non d'une adaptation réussie.



La voie à suivre

Le monde n'arrive pas encore au bout de ses ressources en eau. Mais le temps presse pour de nombreux pays qui doivent prendre des mesures à l'égard des problèmes cruciaux dus au stress hydrique.

Au niveau national, le point de départ est que l'eau doit être considérée comme une ressource rare et que l'accent doit davantage être mis sur une gestion de la demande dans les limites de la durabilité

Des systèmes comptables qui intègrent la dimension environnementale et qui considèrent la ressource naturelle qu'est l'eau comme un actif et son épuisement comme une perte contribueraient à changer l'opinion des responsables politiques à l'égard de l'eau

écologique. La gestion intégrée des ressources en eau offre aux gouvernements un vaste cadre en vue d'aligner leurs régimes d'utilisation de l'eau sur les besoins et les demandes des différents utilisateurs, dont l'environnement (cf. encadré 4.7). Des politiques publiques qui réorientent les signaux du marché et des mesures incitatives au niveau des prix en vue d'accorder davantage de poids à la préservation, accroissant le rendement agricole par goutte d'eau utilisée, sont également vitales.

Des systèmes comptables qui intègrent la dimension environnementale et qui considèrent la ressource naturelle qu'est l'eau comme un actif et son épuisement comme une perte contribueraient à changer l'opinion des responsables politiques à l'égard de l'eau. Le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes a identifié l'incapacité des marchés et des comptes de revenus nationaux à estimer la valeur des écosystèmes comme un facteur contribuant à la dégradation de l'environnement. Cela n'est nulle part ailleurs plus évident que dans le cas de l'eau, où l'épuisement des ressources est considéré comme une contribution à l'accroissement des richesses. Une comptabilité environnementale qui attribuerait une valeur économique réelle aux écosystèmes basés sur l'eau contribuerait au débat politique sur la tarification de l'eau, sur sa répartition et sur les besoins de l'environnement.¹⁰²

La gestion intégrée des ressources en eau fournit un instrument important en vue de réformes plus larges, tandis que le cadre politique variera inévitablement d'un pays à l'autre. Les exigences clés sont les suivantes :

- L'élaboration de stratégies nationales sur l'eau visant à contrôler la disponibilité en eau, à évaluer les limites durables de l'utilisation humaine et à réglementer les prélèvements dans le cadre de ces limites.
- L'adoption de stratégies de tarification qui reflètent la valeur de rareté réelle de l'eau tout en maintenant l'équité parmi les utilisateurs.
- La réduction des subventions iniques en faveur de la surutilisation de l'eau, l'assurance que les pollueurs paient et la mise en place de mesures incitatives en vue de prévenir la pollution.
- La réalisation d'audits nationaux des taux de reconstitution et d'extraction des eaux souterraines et l'introduction de systèmes de tarification et de réglementation en vue de prévenir la surutilisation.
- L'estimation de la valeur des services écologiques rendus par les zones humides et d'autres systèmes basés sur l'eau.

Le changement climatique présente des enjeux d'un autre ordre. L'atténuation est un impératif. Si la communauté internationale échoue dans ce domaine, l'avenir du développement humain au XXI^e siècle subira un grave revers. Des objectifs audacieux, dont un objectif de stabilisation à 450 ppm pour les émissions d'équivalents dioxyde de carbone, devraient être soutenus par des stratégies à long terme claires en matière d'échange de droits d'émission, par des mesures incitatives en faveur de technologies propres et par le financement du transfert de technologies.

L'élaboration de stratégies d'adaptation devrait être considérée comme une priorité de premier ordre. Cela est vrai tant pour l'aide bilatérale que pour les initiatives multilatérales. Une fois de plus, le point de départ est la planification nationale. Freinés par une capacité limitée et parfois par une gouvernance faible, peu de pays en développement ont entrepris des stratégies d'adaptation nationales.

L'aide internationale a un rôle central à jouer en soutenant l'adaptation, en particulier dans le secteur agricole. En pratique, il est difficile de dissocier les effets du changement climatique de problèmes plus vastes auxquels les producteurs agricoles pauvres des pays en développement sont confrontés. Des ressources supplémentaires sont cependant nécessaires en vue de s'attaquer au problème de stress hydrique qui accompagnera le changement climatique. Augmenter l'aide à l'agriculture des quelque 3 milliards USD par an actuels pour atteindre 10 milliards USD à l'horizon 2010 devrait être considéré comme une exigence minimale.

L'Afrique subsaharienne est une priorité. Comme dans d'autres régions, les aides doivent refléter les estimations de la planification nationale pour le financement de l'agriculture. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), mis au point par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, offre un cadre. Le CAADP est une stratégie de financement à moyen terme qui vise à mettre en place les infrastructures nécessaires pour accroître la productivité et réduire la famine, en mettant également l'accent sur le développement de systèmes hydrologiques durables. Des dispositions en matière de financement nécessiteront une augmentation de l'aide à l'agriculture primaire qui devra passer de quelque 0,9 milliard USD aujourd'hui à 2,1 milliards USD d'ici 2010. Ces chiffres sont de l'ordre de l'augmentation convenue par les pays du G8 à Gleneagles – et il est important pour le bien-être de millions d'agriculteurs pauvres que cet engagement soit honoré.



5

**La concurrence pour l'accès à
l'eau dans l'agriculture**

« Parmi les nombreuses choses que j'ai apprises lorsque j'étais président figure le rôle central de l'eau dans les affaires sociales, politiques et économiques à l'échelle nationale, continentale et planétaire »

Nelson Mandela, Sommet mondial sur le Développement Durable, 2002

La manière de gérer les ressources en eau pour répondre aux besoins alimentaires grandissants tout en protégeant l'accès des personnes pauvres et vulnérables à l'eau qui leur procure leurs moyens de subsistance constitue un problème aux implications importantes pour le développement humain et la réduction de la pauvreté dans le monde

Il y a une centaine d'années, William Mulholland, responsable du Département de l'eau de Los Angeles (LAWD), a fait découvrir à la Californie un concept inédit dans la politique d'État : la confiscation de l'eau. Confronté à la nécessité de pourvoir aux besoins en eau d'une petite ville se développant rapidement au beau milieu du désert, M. Mulholland a sereinement acheté les droits sur l'eau dans l'Owens Valley, à plus de 320 kilomètres au nord, construit un aqueduc à travers le désert brûlant de Mojave et amené l'eau jusqu'au centre de Los Angeles. De violentes protestations s'ensuivirent. Les éleveurs de l'Owens Valley tentèrent de dynamiter l'aqueduc et le LAWD réagit par une démonstration massive de forces armées. L'acheminement d'eau ouvrit la voie à l'essor de Los Angeles. Les citoyens bénéficiaient d'un approvisionnement en eau illimité et les grands agriculteurs commerciaux d'une eau d'irrigation qui permit de développer dans le désert des champs florissants de coton et d'autres cultures demandant beaucoup d'eau. Les agriculteurs de l'Owens Valley ont perdu la bataille.

Le temps passe, mais certaines choses ne changent pas. À l'heure actuelle, les habitants de Californie du Sud règlent leurs différends sur l'eau non plus à la dynamite et au fusil, mais à coups de poursuites judiciaires. L'épisode de Mulholland illustre toutefois deux caractéristiques immuables de la gouvernance de l'eau. Premièrement, l'eau représente le pouvoir et, lorsque l'eau manque, les relations de pouvoir jouent un rôle prépondérant pour déterminer qui peut accéder à l'eau et à quelles conditions. Deuxièmement, lorsque les pénuries d'eau s'aggravent, les utilisateurs qui n'ont pas la parole dans les décisions de répartition sont généralement les premiers touchés par les ajustements et les limitations de la distribution.

Au cours des prochaines décennies, un grand nombre de pays en développement seront confrontés à une âpre concurrence pour l'accès à l'eau. La croissance démographique, la hausse des revenus, le changement des habitudes alimentaires, l'urbanisation et le développement industriel intensifieront la demande en eau, qui est essentiellement une ressource fixe. Lorsque les systèmes hydrographiques sont déjà surexploités, cette tendance entraînera d'intenses pressions pour des ajustements, même si l'efficacité progresse. Le secteur agricole – plus grand consommateur d'eau et source d'alimentation d'une population croissante – sera le majeur réceptacle de ces pressions. Le pouvoir et le droit à la parole exerce-

ront une influence considérable sur la manière dont le processus d'ajustement affectera les pauvres.

À mesure que les préoccupations sur la rareté s'accroissent, le débat global sur la gestion des ressources en eau met de plus en plus l'accent sur la sécurité alimentaire. La question récurrente consiste à savoir si le monde dispose de suffisamment d'eau pour satisfaire aux besoins alimentaires d'une population en expansion. Une attention moindre est portée à un autre problème, qui a pourtant des implications tout aussi importantes pour le développement humain et la réduction de la pauvreté dans le monde, à savoir la manière de gérer les ressources en eau pour répondre aux besoins alimentaires grandissants tout en protégeant l'accès des personnes pauvres et vulnérables à l'eau qui leur procure leurs moyens de subsistance.

Cette dimension a une influence directe non seulement sur les perspectives d'atteindre une partie substantielle des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015, mais également sur le bien-être des générations futures. Alors que le monde connaît une urbanisation générale, la plupart des citoyens sujets à la pauvreté et à la malnutrition continuent en effet d'habiter dans des régions rurales et de dépendre de la production agricole pour leurs emplois, leurs revenus et leur alimentation. La sécurité de l'approvisionnement en eau est essentielle pour leur subsistance – et pour leurs perspectives d'échapper

L'eau et la terre constituent deux biens essentiels dont les pauvres sont tributaires pour leur subsistance, généralement dans une bien plus large mesure que les personnes plus aisées

à la pauvreté. Le danger est que les métropoles et les industries en rapide expansion, qui nécessitent davantage d'eau, n'étendent leur emprise hydrologique dans les régions rurales, restreignant ainsi l'accès des ménages démunis à une ressource indispensable.

Un ajustement à la concurrence peut d'ores et déjà être observé. Dans de nombreux pays, le modèle de gouvernance prédominant applique l'approche de la moindre résistance, les groupements puissants de l'industrie, de l'agriculture commerciale et des municipalités soustrayant l'eau aux catégories ayant le droit à la parole le plus tenu en politique, parmi lesquelles les pauvres ruraux. L'issue fluctuante de l'ajustement à une concurrence renforcée reflète de plus profondes inégalités fondées sur les terres, la richesse, le sexe et l'influence politique. Les systèmes de gouvernance peuvent corriger ces inégalités mais,

trop souvent, les exacerbent, comme dans le cas de l'Owens Valley.

Le présent chapitre examine de façon succincte les relations entre l'eau et les moyens de subsistance ruraux, ainsi que les scénarios émergents d'utilisation de l'eau susceptibles d'influencer ces relations. Il se concentre ensuite sur trois paramètres qui joueront un rôle primordial pour déterminer si la gouvernance de la concurrence pour l'accès à l'eau contribuera ou nuira aux efforts déployés afin de réduire la pauvreté et les inégalités :

- la concurrence, les droits d'accès et la ruée vers l'eau;
- l'amélioration de la gouvernance des systèmes d'irrigation;
- l'accroissement de la productivité de l'eau pour les pauvres.

L'eau et le développement humain – liens avec la subsistance

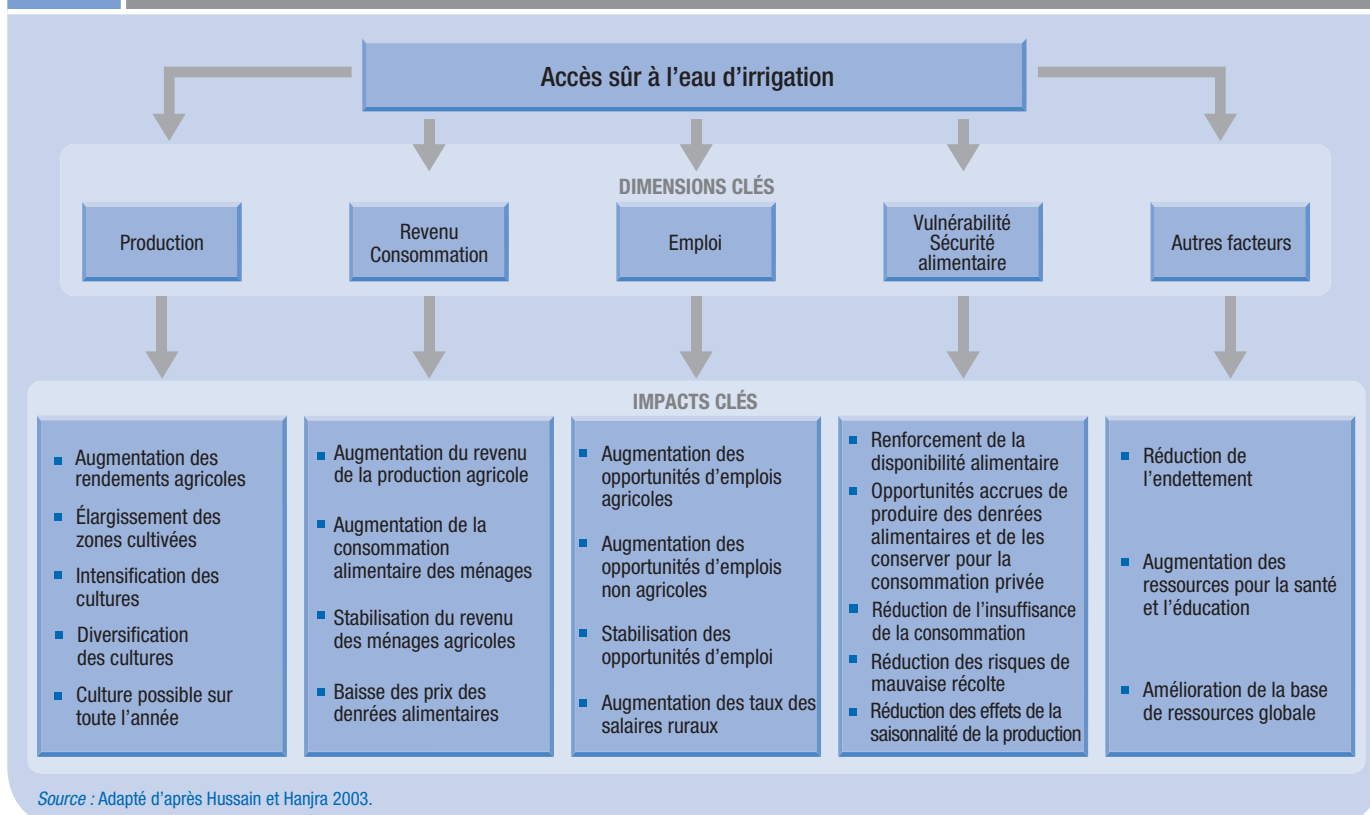
Dans le secteur agricole, les pauvres font au quotidien l'expérience du lien entre l'eau et le développement humain. Un ministre des finances indien a un jour déclaré, dans une formule devenue célèbre, que le budget de son pays était un « pari sur la pluie ».¹ Pour plusieurs millions de petits agriculteurs, de bergers et d'ouvriers agricoles, les enjeux du pari sont nettement plus importants. Les fluctuations des précipitations ou les perturbations de l'approvisionnement en eau peuvent faire pencher la balance entre une alimentation appropriée et la famine, entre la bonne santé et la maladie et, à terme, entre la vie et la mort.

La sécurité de l'approvisionnement en eau dans l'agriculture apparaît en filigrane dans toutes les facettes du développement humain. L'eau et la terre constituent deux biens essentiels dont les pauvres sont tributaires pour leur subsistance, généralement dans une bien plus large mesure que les personnes plus aisées. L'eau ne peut être examinée séparément de capacités plus étendues, telles que la santé et l'éducation, ou de l'accès à d'autres instruments de production, tels que la terre, le capital et l'infrastructure. Mais l'insécurité de l'approvisionnement en eau représente un facteur de risque considérable pour la pauvreté et la vulnérabilité.

Les moyens de subsistance se composent des capacités et des outils que nécessitent les peuples pour gagner leur vie et assurer leur bien-être. Dans

les régions rurales, l'eau remplit une fonction primordiale pour plusieurs raisons manifestes. À l'instar de la terre, elle appartient au capital naturel élémentaire qui sous-tend les systèmes de production assurant la subsistance. L'accès à une source fiable d'approvisionnement en eau permet aux usagers de diversifier leurs moyens de subsistance, d'accroître leur productivité et d'atténuer les risques inhérents à la sécheresse. Il permet aux producteurs de s'installer dans des secteurs de production à plus haute valeur ajoutée, il engendre des revenus et des emplois et il procure la sécurité requise pour consentir des investissements (schéma 5.1). Les liens entre les moyens de subsistance ruraux, l'eau et les efforts de réduction de la pauvreté dans le monde sautent aux yeux. Environ trois quarts des personnes qui gagnent moins d'1 USD par jour habitent dans des régions rurales, où leurs moyens de subsistance dépendent de l'agriculture. Les petits propriétaires agricoles et les ouvriers agricoles représentent en outre les deux tiers des 830 millions de personnes souffrant de malnutrition dans le monde. La corrélation entre la sécurité de l'approvisionnement en eau et la subsistance contribue à expliquer le lien fréquemment observé entre l'eau et la pauvreté. En Éthiopie, l'éloignement d'un point d'eau figure ainsi parmi les indicateurs les plus précis de la vulnérabilité et de la pauvreté.²

Schéma 5.1 L'accès à l'eau d'irrigation peut réduire la pauvreté et la vulnérabilité



La prévisibilité de l'approvisionnement en eau et la durabilité des écosystèmes basés sur l'eau représentent des facteurs fondamentaux pour la sécurité de l'approvisionnement en eau. La prévisibilité contribue à expliquer pourquoi l'accès à l'irrigation est associé à une prévalence inférieure et à une gravité moindre de la pauvreté. Les recherches internationales montrent que les taux de pauvreté sont fréquemment de 20 à 30 % plus faibles dans les régions irriguées que dans les régions non irriguées.³ L'irrigation offre une série d'avantages en termes de sécurité de l'approvisionnement en eau qui soulagent la pauvreté grâce à une production alimentaire plus abondante, des revenus réels plus élevés, des emplois plus nombreux, ou encore un prix plus faible des produits alimentaires. La force du lien entre l'irrigation et la pauvreté dépend toutefois d'un large éventail de facteurs institutionnels, notamment l'efficacité et l'équité dans la distribution des terres.

L'agriculture sous pression – les scénarios émergents

La future gestion de l'eau dans l'agriculture subira une pression issue de deux directions. Du côté de la demande, l'industrialisation, l'urbanisation et le

changement des habitudes alimentaires augmenteront la demande pour la nourriture et l'eau nécessaire à sa production. Du côté de l'offre, la possibilité d'étendre l'accès à l'eau d'irrigation est limitée. C'est ce déséquilibre entre l'offre et la demande qui entraîne des pressions d'ajustement.

L'avenir s'annonce extrêmement différent du passé pour la gestion de l'eau dans l'agriculture. Rappelons-nous l'histoire récente de l'irrigation. Au cours des quarante dernières années, la superficie totale de terres irriguées a doublé. En conjonction avec les gains de productivité sous-jacents à la révolution verte, l'extension des territoires irrigués a permis à l'agriculture de nourrir une population croissante. En Asie du Sud, la quantité disponible annuelle de céréales par habitant a progressé de 162 kg au milieu des années 1960 à 182 kg au milieu des années 1990.⁴ La production de cultures principalement irriguées – telles que le riz et le blé – a augmenté d'un facteur de deux à quatre, plus de deux tiers de cette hausse résultant d'améliorations du rendement. Ces gains substantiels de productivité ont été décisifs dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diminution de la faim dans le monde. Sans l'expansion de la superficie irriguée, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire mondiale présenteraient aujourd'hui une image radicalement différente. Le contraste au

Dans le futur, les perspectives d'extension de l'irrigation sont restreintes, alors que les pressions des consommateurs d'eau industriels et particuliers s'intensifient

regard de l'Afrique subsaharienne, où les gains de productivité ont à peine suivi le rythme de la croissance démographique, est révélateur à cet égard.

Dans le futur, les perspectives d'extension de l'irrigation sont restreintes, alors que les pressions des consommateurs d'eau industriels et particuliers s'intensifient. L'exploitation de nouvelles sources d'eau d'irrigation est de plus en plus coûteuse et dommageable pour l'environnement, imposant des limitations de potentiel au type d'extension qui a été pratiqué depuis 1960. Le coût réel d'une irrigation supplémentaire dans des pays tels que l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan a plus que doublé depuis 1980.⁵ Entre-temps, au cours des quarante prochaines années, l'agriculture s'engagera dans bon nombre de pays en développement dans une concurrence pour l'eau dans des bassins où la surexploitation aboutit dès à présent à un épuisement ou un quasi-épuisement dès lors que l'utilisation d'eau dépasse les niveaux minimaux de recharge. D'immenses territoires en Chine, en Asie du Sud et au Moyen-Orient entretiennent à ce jour une irrigation par le prélèvement non durable d'eaux souterraines ou l'extraction excessive à partir des rivières.

Le taux de surexploitation des eaux souterraines atteint plus de 25 % en Chine et 56 % dans certaines régions de l'Inde.⁶ L'arrêt de cette surexploitation exigerait une réduction de l'utilisation des eaux souterraines de 817 à 753 milliards de mètres cubes, ce qui diminuerait sensiblement la disponibilité en eau pour l'irrigation dans de nombreuses régions.⁷ Le problème des eaux souterraines met aujourd'hui en danger la production alimentaire dans de vastes contrées des régions en développement, avec les risques connexes pour les moyens de subsistance ruraux.

Les scénarios sur l'utilisation de l'eau élaborés récemment par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'Institut international de gestion des ressources en eau et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture brossent des tableaux quelque peu différents, sur la base toutefois de thèmes communs. Parmi les axes essentiels des scénarios des quarante prochaines années figurent les suivants :⁸

- *Poursuite de la croissance démographique et urbanisation rapide.* Il est prévu que la population augmente de quelque 80 millions de personnes par an durant les trente prochaines années, culminant à 9 milliards d'individus en 2050, la quasi-totalité de l'augmentation étant enregistrée dans les pays en développement. La croissance démographique s'accompagnera d'une urbanisation rapide. En 1960, deux tiers de la population mondiale habitaient dans des régions rurales. La proportion a aujourd'hui chuté à la moitié et, en 2050, deux tiers de la po-

pulation mondiale habiteront dans des régions urbaines. Le maintien de l'approvisionnement en nourriture nécessitera d'importants gains de productivité afin d'assurer qu'un plus petit nombre de producteurs ruraux puissent satisfaire aux besoins d'une population urbaine grandissante.

- *Accroissement de la demande en eau.* D'après les projections, les prélèvements d'eau dans les pays en développement seront 27 % plus élevés en 2025 qu'en 1995. L'utilisation d'eau non destinée à l'irrigation devrait doubler, tandis que la consommation d'eau d'irrigation augmenterait de 4 % seulement. Ainsi que l'explique le chapitre 4, l'utilisation d'eau anticipée pour l'irrigation progressera beaucoup plus lentement que pour l'industrie, les centres urbains et le bétail.
- *Hausse des besoins demandant beaucoup d'eau mais expansion ralentie de l'irrigation.* La demande alimentaire croissante dans les pays en développement nécessitera une augmentation annuelle moyenne de 1,4 % de la production céréalière, qui se hissera même à 2,5 % pour l'Afrique subsaharienne. La demande alimentaire exigera davantage d'eau à mesure que les revenus progresseront. En parallèle, le rythme d'extension de l'irrigation subira un ralentissement notable. Les prélèvements d'eau d'irrigation s'accroîtront de 14 % seulement d'ici à 2030. Dans certaines régions, les contraintes liées à l'eau sont encore bien plus rigoureuses. En Asie, l'utilisation d'eau à des fins d'irrigation augmentera de 1 %, contre 14 % pour les autres destinations.
- *L'impératif de relever la productivité.* Comment le monde pourra-t-il satisfaire au besoin croissant de nourriture ? En ce qui concerne les céréales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que les cultures irriguées dans les pays en développement devront augmenter d'environ un tiers (dépassant les niveaux actuels des pays développés) et la production de deux tiers. L'agriculture pluviale non irriguée devra apporter 47 % de l'accroissement total de la production céréalière, ce qui met en lumière l'importance primordiale de stimuler la productivité de « l'eau verte » (l'eau absorbée par les sols et transpirée par les plantes) à travers une rétention accrue de l'humidité et de meilleures pratiques de labour. La production pluviale non irriguée est considérable et comporte un potentiel considérable. Elle représente approximativement deux tiers de la production céréalière, mais les rendements à l'hectare plafonnent en moyenne à la moitié seulement des 3,2 tonnes obtenues sur les terres irriguées.

Il s'agit de projections globales imprécises, qui ne prennent pas en considération les facteurs de distribution façonnant la sécurité alimentaire réelle,

qui peut s'écarter de la disponibilité alimentaire. Elles ne témoignent pas non plus des larges disparités présentes d'une région à l'autre ou même à l'intérieur d'une région. Elles mettent toutefois en exergue une intensification de la pression sur les ressources en eau déjà extrêmement sollicitées. L'Inde, pour ne citer qu'un exemple, comptera 270 millions d'habitants supplémentaires dans des régions urbaines en 2025 qu'en 1995, dont un grand nombre travailleront dans des industries utilisant beaucoup d'eau – et beaucoup de main-d'œuvre – actives dans des parties du pays souffrant de pénuries d'eau.

L'Afrique subsaharienne est pour sa part confrontée à des défis particuliers. Étant la région en développement la plus fortement dépendante de l'agriculture pluviale non irriguée (schéma 5.2), elle devra accorder la priorité à la gestion de l'eau verte. La région comptabilise moins de 5 % de l'irrigation mondiale (schéma 5.3) et deux pays (Afrique du Sud et Madagascar) cumulent à eux seuls deux tiers des capacités actuelles. Le Mozambique et la Tanzanie ne sont encore développés qu'à hauteur de 5 à 10 % de leur potentiel.⁹ Dans une mesure croissante, les gouvernements de la région et les bailleurs de fonds identifient la mise en place d'une irrigation comme le chemin d'une productivité et d'une sécurité alimentaire accrues. La Commission pour l'Afrique a recommandé de doubler la superficie bénéficiant d'une irrigation au cours de la prochaine décennie, soit un agrandissement de 7 millions d'hectares d'ici à 2010.¹⁰ Les progrès dans ce domaine pourraient déboucher sur de précieux gains pour le développement humain : des recherches sur la productivité du riz en Tanzanie indiquent que l'irrigation pourrait rehausser les rendements de 5 % par an. Les résultats dépendront toutefois de la répartition des profits – un problème de gouvernance que nous aborderons à nouveau ci-après.

Barrière immuable et force irrésistible

Au cours des quarante prochaines années, la gouvernance de l'eau s'inscrira dans un espace confiné entre une barrière immuable et une force irrésistible. La barrière immuable est la limite écologique à l'utilisation d'eau, et la force irrésistible est la confrontation aux demandes exponentielles en eau de l'industrie et en alimentation des populations urbaines. Les scénarios articulés autour de statistiques négligent certaines questions importantes en termes de développement humain inhérentes aux ajustements qui devront s'opérer.

Les ressources en eau développées sont pour ainsi dire intégralement exploitées dans de nombreux

Schéma 5.2 L'Afrique subsaharienne a le plus faible taux d'agriculture irriguée par rapport à l'agriculture pluviale non irriguée

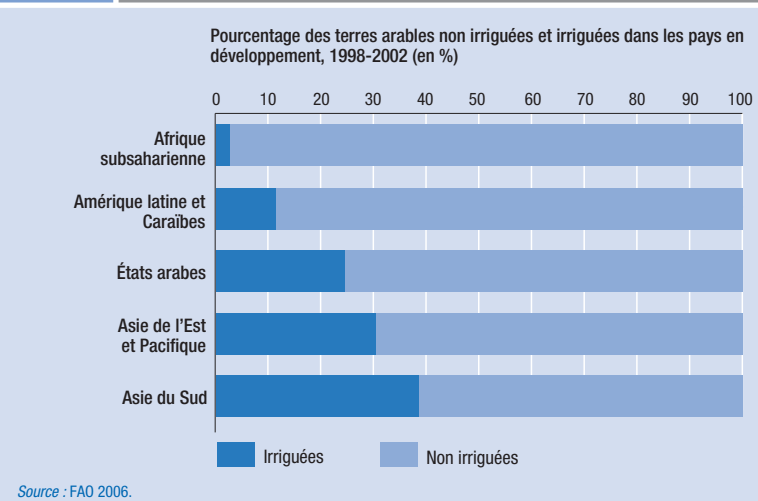
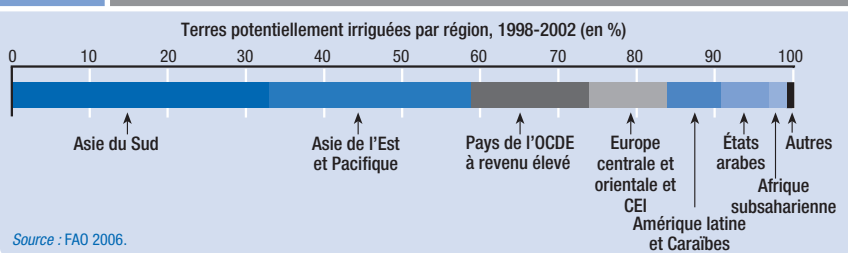


Schéma 5.3 L'Asie compte plus de la moitié des terres irriguées dans le monde



pays. Eu égard à la hausse des coûts financiers, environnementaux et politiques liés au développement de nouvelles ressources en eau, la concurrence pour l'eau entre les utilisations et les utilisateurs est vouée à s'intensifier progressivement. En effet, un gâteau de taille fixe sera divisé en parts inégales, laissant certaines personnes sur la touche. Dans ce contexte, le transfert d'eau intersectoriel s'imposera sans doute parmi les enjeux fondamentaux pour le développement humain au XXI^e siècle. Les discussions se sont jusqu'à présent concentrées en grande partie sur l'efficacité économique et la technologie, tandis qu'une attention moindre a été portée à l'équité et aux conséquences pour les citoyens vulnérables des régions rurales, alors qu'elles seront probablement considérables.

Avec l'intensification de la concurrence nationale pour l'eau, les individus les plus faibles en droits – les petits paysans et, parmi eux, les femmes – verront leur accès à l'eau s'éroder de par la présence de groupes plus puissants.

Les répercussions de la concurrence ne sont pas de simples dénouements théoriques d'un futur scénario plausible. Elles se font d'ores et déjà ressentir dans les conflits grondants à propos des ajustements aux pénuries d'eau dans de nombreux pays. Il suffit de songer à quelques conflits récents :¹¹

Des droits sûrs d'accès à l'eau peuvent élargir les possibilités pour les pauvres de s'extraire de leur condition. À l'inverse, l'absence de droits sûrs expose les individus au risque d'être dans l'incapacité de défendre leurs prétentions face à la concurrence

- En Inde, la concurrence pour l'eau s'exacerbe dans de multiples régions du pays. Chennai, dans l'État du Tamil Nadu, est un cas d'école d'une ville en pénurie d'eau qui étend sa portée hydrologique. Elle construit une canalisation de 230 kilomètres pour amener l'eau à partir du bassin du fleuve Cauvery – l'un des bassins exposés aux plus fortes contraintes liées à l'eau en Inde et la source d'un conflit de longue date entre le Tamil Nadu et le Karnataka. La concurrence entre les usagers atteste d'une intensité croissante. Dans le district de Pallakad du Kerala, le captage d'eaux souterraines par une multinationale de production de boissons a épuisé les formations aquifères, asséché plusieurs puits et causé de graves préjudices à l'environnement.¹² Dans une répétition de cet épisode dans la périphérie de Mumbai, la même société a suscité les protestations des agriculteurs contre ses activités de captage d'eau destinées à desservir le marché de l'eau minérale de la classe moyenne, en rapide expansion, dans la ville.¹³ Le Gujarat et le Rajasthan ont également été le théâtre de conflits houleux au sujet de l'utilisation de l'eau.
- En Chine, le gouvernement s'est engagé dans un programme d'un budget de 2,7 milliards USD, qui se heurte à une opposition substantielle, pour détourner l'eau à partir de zones irriguées dans les provinces de Shanxi et de Hebei. Tout au long du fleuve Jaune et à travers les plaines du Nord pauvres en eau, les autorités jouent les médiateurs dans des conflits sur l'eau entre les agriculteurs, les municipalités et les entreprises. En juillet 2000, des manifestations violentes ont fait suite à l'annonce d'un projet visant à détourner l'eau de réservoirs de l'agriculture au profit de l'industrie de Shandong, la dernière province traversée par le fleuve Jaune avant son embouchure.
- En Thaïlande, les producteurs agricoles du système d'irrigation de Mae Teng s'opposent au transfert d'eau à Chiang Mai, où les autorités municipales s'efforcent de gérer la demande croissante des usagers urbains et industriels.
- Au Yémen, les agriculteurs protestent contre le transfert d'eau de l'agriculture en direction des centres urbains en croissance rapide, tels que Ta'iz et Sana'a.
- Dans la province pakistanaise de Sindh, plusieurs centaines d'agriculteurs d'irrigation en « fin de circuit » se sont élevés contre les pénuries d'eau et la gestion d'un système d'irrigation qui favorise la production céréalière demandant beaucoup d'eau en amont. Les litiges sur l'accès aux canaux d'irrigation sont de plus en plus fréquents. En juin 2006, 14 personnes ont été tuées dans la région de Karrum au cours d'affrontements villageois liés aux canaux d'irrigation après une diminution de la disponibilité en eau.¹⁴

À l'heure où les commentateurs internationaux analysent les risques de guerres pour l'eau entre pays, les frictions à l'intérieur de pays telles que les exemples précités s'intensifient dès aujourd'hui à un rythme inquiétant. De plus en plus, la violence devient monnaie courante dans bon nombre de pays, et le risque de conflit augmente inexorablement à mesure que la concurrence s'aiguise. Les ajustements aux scénarios exposés précédemment donneront lieu à des gagnants et des perdants. Les camps qui gagneront et qui perdront ne seront pas déterminés par la simple équation de l'offre et de la demande, mais par le biais de systèmes institutionnalisés de droits et de prétentions qui régissent les privilèges de l'accès à l'eau. C'est la gouvernance de ces systèmes qui conditionnera en définitive l'issue du développement humain (cf. chapitre 6).

La concurrence, les droits d'accès et la ruée vers l'eau

Les privilèges entrent en jeu dans tout mécanisme de concurrence et sont assortis de droits. En termes généraux, les droits relatifs à l'eau représentent les prétentions socialement admises et applicables pour l'obtention d'eau. Ils définissent les modalités autorisant le prélèvement d'eau à partir de son milieu naturel, l'utilisation de l'eau dans une source naturelle et la gestion des flux d'eau. À l'instar des droits sur la

terre, des droits sûrs d'accès à l'eau peuvent élargir les possibilités pour les pauvres de s'extraire de leur condition. À l'inverse, l'absence de droits sûrs expose les individus au risque d'être dans l'incapacité de défendre leurs prétentions face à la concurrence.

Les actes législatifs les plus anciens dans le monde reconnaissent déjà le caractère particulier de l'eau. Dans le droit romain du III^e siècle, l'*aqua*

profluens (eau courante) était un bien commun, ni public ni privé, ce qui soulignait l'équité et la propriété de l'ensemble de la société. À l'heure actuelle, les droits relatifs à l'eau présentent de larges disparités entre les pays et impliquent souvent un réseau diversifié d'utilisateurs. Trois grandes catégories de droits sont toutefois communes à la plupart des sociétés : les *droits publics sur l'eau* détenus par l'État, les *droits communs ou coutumiers* légitimés par des normes et des traditions et les *droits de propriété privée* d'utiliser ou de transférer l'eau (par extraction des eaux souterraines ou irrigation, par exemple). De par leur chevauchement, ces droits exercent une influence sensible sur la concrétisation des prétentions et des privilèges des usagers opposés lorsque la concurrence s'accroît.

À mesure que la pression s'alourdira pour le transfert intersectoriel des ressources et que la concurrence s'exacerbera au sein de l'agriculture, les systèmes de droits et de prétentions revêtiront une importance grandissante. Le processus de transfert de l'eau peut être exécuté par le biais d'une autorisation administrative, d'un échange sur le marché ou d'autres types de négociation. La désignation des acteurs qui prennent part aux décisions, qui reçoivent un dédommagement et qui façonnent les règles et les normes de gestion des ajustements sera sans conteste influencée par la nature et l'étendue des droits sur l'eau et par le pouvoir relatif de ces différents acteurs.¹⁵

Les limites des marchés privés de l'eau

Lorsque la concurrence pour l'eau s'est amplifiée, d'aucuns ont plaidé pour l'élaboration de marchés fondés sur des droits d'utilisation de l'eau négociables afin de résoudre les problèmes de concurrence. L'établissement de droits de propriété privée clairs sur l'eau permettrait, selon leurs arguments, la réalisation d'ajustements à la concurrence accrue sur le marché, le mécanisme de fixation des prix garantissant que l'eau est affectée à son usage le plus productif. S'agit-il d'un modèle pertinent pour relever les défis économiques et sociaux posés par les scénarios décrits précédemment ?

Les droits privés d'utilisation de l'eau reposent sur une longue histoire. Ils ont été instaurés dans l'Ouest des États-Unis il y a plus d'un siècle, à travers une législation traitant non seulement du droit de prélever de l'eau, mais également de négocier son utilisation.¹⁶ À ce jour, la négociation de l'eau permet à des villes comme Los Angeles d'acheter de l'eau à des agriculteurs de la Central Valley, qui détiennent des droits privés sur l'eau d'irrigation sur leurs terres. Parmi les pays en développement, le Chili pos-

ède depuis le début des années 1980 le système le plus perfectionné de droits privés et négociables sur l'eau, selon lequel les agriculteurs peuvent négocier avec d'autres usagers le droit de prélever l'eau (encadré 5.1).

Les marchés privés de l'eau procurent un mécanisme de rééquilibrage entre l'offre et la demande et d'amélioration de l'efficacité, ainsi que le montrent les tarifications sur les marchés. Les marchés ne recherchent toutefois pas automatiquement l'équilibre entre les objectifs d'efficacité et d'équité, et leur efficacité peut être compromise par des manquements institutionnels dans la correction de leurs imperfections.

Nous nous proposons à présent d'examiner quelques problèmes d'équité qui se sont posés sur les mar-

Encadré 5.1

Chili – Les marchés de l'eau et la réforme dans une économie à croissance soutenue

Le Chili est fréquemment mentionné parmi les exemples de réussite de l'intégration de l'eau dans des stratégies plus globales pour une gestion durable des ressources et une croissance économique accélérée. Les mécanismes fondés sur le marché occupent une position centrale dans la politique publique. Mais l'efficacité et l'équité s'orientent parfois dans des directions opposées.

Les droits d'utilisation de l'eau négociables ont été institutionnalisés par la loi nationale sur l'eau de 1981 dans le cadre d'une libéralisation économique de grande envergure. Les marchés privés se sont alors développés et les droits d'utilisation de l'eau se sont négociés comme une marchandise. Les propriétaires terriens pouvaient négocier l'eau en espèces. Les transferts par l'intermédiaire de marchés de l'eau ont en outre contribué à alimenter la progression rapide des produits agricoles demandant beaucoup d'eau, tels que les fruits, les légumes et le vin, mais aussi la pâte à papier et le cuivre (extrait et traité dans le désert d'Atacama).

Les réformes ont rehaussé la valeur de rareté de l'eau et créé des incitations aux investissements dans les gains d'efficacité. Des systèmes sophistiqués de gestion de l'eau dans le secteur de l'exportation agricole ont hissé le Chili au premier rang des usagers de l'eau efficaces. Entre 1975 et 1992, l'efficacité de l'irrigation a augmenté de 22 à 26 %, soit l'équivalent de la libération de 264 000 hectares supplémentaires pour les cultures et de l'économie de 400 millions USD pour le développement de nouvelles sources d'approvisionnement en eau. Depuis 1980, la quantité d'eau employée dans le secteur de la pâte à papier a reculé de 70 %.

En marge de l'efficacité des entreprises, les indicateurs font toutefois apparaître un bilan mitigé. Ainsi, les prix de la rareté de l'eau n'ont pas reflété les coûts du préjudice environnemental lié à la surexploitation pour une raison bien connue : les paramètres extérieurs de l'environnement ne sont pas correctement cotés sur les marchés libres. De plus, les subventions publiques de promotion des exportations forestières ont altéré les signaux de prix émis par les marchés de l'eau, aboutissant à une incitation aux dommages environnementaux.

La loi de 1981 a donc rehaussé l'efficacité économique, mais elle a été sensiblement moins fructueuse à l'aune de l'équité. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, l'attribution de droits d'utilisation de l'eau sans limitation ni restriction a donné naissance à des spéculations et à des monopoles sur l'eau. Étant donné par ailleurs que les droits sur l'eau étaient liés aux droits sur les terres dans un système empreint d'une répartition agricole profondément inégale, les avantages ont été biaisés au détriment des pauvres. Des recherches menées dans le bassin du Limari montrent que les droits sur l'eau se sont concentrés entre les mains de grands agriculteurs commerciaux et de négociants en eau urbains. La proportion des droits sur l'eau appartenant aux tiers les plus pauvres des agriculteurs a chuté de plus de 40 % depuis 1981.

Des réformes ont été mises en œuvre en 2005 afin de mettre à nouveau en concordance les marchés privés et l'intérêt public. Le nouveau cadre législatif régissant les marchés de l'eau comprend notamment des dispositions réglementaires visant à limiter les opérations spéculatives, à démanteler les monopoles et à renforcer la protection de l'environnement.

Sources : Rosegrant et Gazmuri S. 1994 ; Romano et Leporati 2002 ; Peña, Luraschi et Valenzuela 2004 ; GWP 2006c.

Les droits juridiques des citoyens n'ont guère de sens si les institutions chargées de les protéger sont inaccessibles ou font la sourde oreille

chés de l'eau américains. Ces marchés ont facilité les ajustements à la rareté et à la concurrence (encadré 5.2). L'Ouest des États-Unis, en particulier, s'est doté de réglementations extrêmement poussées et d'institutions de surveillance des marchés et d'arbitrage des litiges. L'équité n'est cependant pas toujours observée. Une étude sur la répartition des bénéfices et des pertes résultant des transferts d'eau à Mendota, en Californie, a constaté que le nombre d'exploitations agricoles dans les régions exportatrices d'eau a diminué de 26 % entre 1987 et 1992. Le nombre de petites exploitations s'est toutefois effondré de 70 % et la demande de main-d'œuvre a chuté davantage encore dès lors que les sociétés de commerce en gros ont cessé leurs activités.¹⁷ Le bien-être global a progressé, mais un grand nombre de producteurs modestes ont perdu au change.

L'expérience américaine démontre en outre l'importance des compétences de recours au droit en complément à l'égalité face au droit. Les droits

juridiques des citoyens n'ont guère de sens si les institutions chargées de les protéger sont inaccessibles ou font la sourde oreille. Cela vaut également dans les pays où les règles et les normes d'administration de la justice sont extrêmement développées. Au Nouveau-Mexique, le service d'ingénierie de l'État doit adjuer à la fois les droits des petits utilisateurs d'eau et les effets pour les tiers. Même dans ce contexte, les petits exploitants membres de systèmes d'irrigation traditionnels gérés par les agriculteurs eux-mêmes (*acequias*) éprouvent des difficultés à défendre leurs droits bien établis. La plupart d'entre eux sont d'origine hispanique, se situent en marge de la société et parlent rarement l'anglais couramment, l'anglais étant la langue des poursuites judiciaires. S'agissant de l'exécution des droits, le renforcement de la position compte donc autant que la lettre de la loi.¹⁸

L'évolution des marchés privés de l'eau au Chili a mis en évidence l'interaction complexe

Encadré 5.2

Le commerce de l'eau dans l'Ouest des États-Unis

L'Ouest des États-Unis est peut-être l'exemple le plus fréquemment cité parmi les réformateurs en guise de modèle d'un commerce efficace des droits sur l'eau. Une attention moindre est toutefois portée aux lois et aux institutions mises en place au cours d'une longue période pour encadrer ce modèle.

Les transferts d'eau dans l'Ouest des États-Unis ont été facilités par une législation distinguant les droits sur l'eau des droits sur les terres. C'est cette distinction, conjuguée il faut l'admettre à un mépris des autres rouages juridiques, qui a permis à William Mulholland dans les années 1920 de s'approprier l'eau de l'Owens Valley et de l'acheminer à Los Angeles. L'information est fondamentale dans le régime de transfert d'eau. Les dossiers publics détaillés sur les quantités et les parts d'eau associées aux droits individuels représentent un autre trait marquant des systèmes de l'Ouest des États-Unis.

Les transferts intersectoriels sont soumis à des mécanismes institutionnels qui diffèrent d'un État à l'autre. En Arizona, au Nouveau-Mexique et en Utah, le service d'ingénierie de l'État est chargé d'analyser les caractéristiques techniques de tous les transferts et de tenir des auditions sur leurs effets pour les tiers. Le Colorado recourt à des tribunaux de l'eau pour résoudre les conflits entre les usagers concurrents, ce qui accroît sensiblement les coûts de transaction pour les acteurs qui proposent une action contestée et ceux qui s'y opposent. Seuls les droits « d'usufruit » sont en outre pris en considération, excluant l'introduction de plaintes relatives à l'utilisation publique par des personnes affectées par un flux réduit ou une perte de revenus due à la diminution de la production irriguée.

En Californie, certains transferts ont été exécutés par le biais d'une « banque d'eau de sécheresse » sous la tutelle de l'État, qui organise des achats auprès d'agriculteurs particuliers à des fins de transfert à d'autres destinations. La majorité des transferts prennent la forme de locations temporaires, partiellement à cause des restrictions liées aux droits sur l'eau, mais également parce que la plupart des propriétaires ne souhaitent pas concéder un transfert permanent des droits. Certaines municipalités se procurent une réserve d'eau supplémentaire lors des années de sécheresse en rémunérant des agriculteurs pour installer des dispositifs de retenue d'eau ou en augmentant la recharge lors des années pluvieuses, les autorités recevant l'eau supplémentaire économisée ou stockée.

Les transferts d'eau dans l'Ouest des États-Unis représentent un dossier politique éminemment contesté et litigieux. Le trait distinctif de ce système, particulièrement dans la perspective des pays à faibles revenus souhaitant appliquer des instruments politiques tels que des permis négociables et des redistributions administratives, réside dans la profondeur des règles et des normes institutionnelles. Or, l'équité de l'utilisation de l'eau reste difficile à sauvegarder malgré l'existence de ces règles et de ces normes – une circonstance qui doit figurer en bonne place dans le débat de politique publique dans les pays en développement.

Sources : Meinzen-Dick et Ringler 2006 ; NNMLS 2000.

– et les tensions potentielles – entre les objectifs d’efficacité et d’équité. L’efficacité de l’eau a augmenté considérablement depuis le milieu des années 1970, dans le droit fil des incitations et des signaux des marchés qui ont résulté de la négociation des droits sur l’eau. Dans l’agriculture et les industries demandant beaucoup d’eau, comme les mines, les producteurs ont réagi à la hausse du prix de l’eau par l’adoption de nouvelles technologies, parmi lesquelles les systèmes d’irrigation au goutte-à-goutte qui ont donné naissance à un essor des exportations de fruits et légumes à haute valeur ajoutée.

Le développement des marchés de l’eau au Chili a sans conteste rehaussé l’efficacité et contribué à la réalisation de la croissance soutenue des exportations agricoles à haute valeur ajoutée. Les gains d’efficacité dans la gestion de l’eau ont toutefois laissé à la traîne la gestion de l’équité. Durant les années 1980 et 1990, l’absence de structures réglementaires efficaces a conduit à des monopoles sur l’eau, des distorsions du marché et des résultats extrêmement inégaux. Les petits agriculteurs étaient marginalisés et dans l’incapacité de tirer parti des droits sur l’eau. Parallèlement, les communautés indigènes ont perdu leurs droits d’utilisation de l’eau au profit de compagnies minières à même d’imposer leurs prétentions de propriété privée.

La réforme du Code de l’eau adoptée par le Chili en 2005 traduit une tentative de résoudre ces problèmes et de combler le vide réglementaire concernant les marchés de l’eau. La nouvelle législation limite les activités spéculatives, démantèle les monopoles de droits sur l’eau et protège les petits agriculteurs.¹⁹ Les groupes indigènes se sont également mobilisés pour mettre à profit le système juridique dans l’espoir de réaffirmer leurs prétentions. En 2004, les groupes autochtones Aymara et Atacamenos du Nord du Chili ont obtenu un jugement historique, selon lequel l’usage coutumier établit une prétention antérieure qui prévaut sur les droits privés ultérieurs sur l’eau.²⁰

Les propositions de droits d’utilisation de l’eau négociables ont lancé un débat animé à travers les pays en développement. En Indonésie, à Sri Lanka et en Thaïlande, elles se sont heurtées à des craintes – justifiées au demeurant – que la puissance des grands producteurs et de l’industrie sur le marché ne spolie les petits agriculteurs de leur accès à l’eau d’irrigation. En théorie, la location ou la vente de droits sur l’eau pourrait procurer une source de revenus aux agriculteurs pauvres – tout comme ce fut le cas pour les agriculteurs de l’Ouest des États-Unis. L’on déplore toutefois des relations de pouvoir très asymétriques, des inégalités dans l’accès à l’information et des

disparités dans les capacités de recours juridique. Ces difficultés peuvent s’ajouter au danger manifeste que les agriculteurs soient contraints de consentir des « ventes de détresse » de leurs droits sur l’eau lors de périodes de crise dues à la sécheresse ou à l’échec des cultures, les ménages vulnérables étant ainsi dépouillés de leurs droits sur l’eau en contrepartie d’un bénéfice monétaire à court terme.

En résumé, les droits relatifs à l’eau ne peuvent être considérés séparément des structures politiques et institutionnelles qui les régissent. Les marchés de l’eau ne sont pas différents à cet égard d’un quelconque autre marché. Un élément distinctif à propos de l’eau a trait à son rôle essentiel dans la subsistance des populations et dans l’environnement d’un pays. Ces propriétés uniques illustrent la nécessité de systèmes hautement développés de règles et d’institutions afin d’assurer que les objectifs fondamentaux de justice sociale et de durabilité écologique de la politique publique ne soient pas subordonnés à la quête de profits privés.

Dans les pays en développement, il est plutôt improbable que des droits de propriété privée sur l’eau offrent des solutions aisées pour la redistribution, notamment si la politique poursuit un objectif d’équité. L’instauration d’institutions, de règles et de normes permettant de réglementer les marchés de l’eau dans l’intérêt public constitue un exercice complexe, ainsi que le montre l’expérience du Chili et des États-Unis. Dans la plupart des cas, le passage rapide à des systèmes de droits négociables a toutes les chances d’aboutir à des conséquences politiques et sociales inacceptables dans les pays en développement confrontés à une concurrence intense pour les ressources en eau. La solution la plus commode consiste à consolider progressivement les droits existants tout en renforçant les dispositions en faveur des pauvres.

L’agenda des droits sur l’eau – manque d’équité et d’autonomisation

Au cours des dernières années, les réformes fondées sur le modèle de la gestion intégrée des ressources en eau ont ramené les droits sur l’eau au sommet des préoccupations politiques. Nonobstant les disparités des pistes de réforme, deux tendances claires se sont dégagées. Dans un grand nombre de pays – parmi lesquels le Ghana, l’Indonésie, l’Afrique du Sud, Sri Lanka, la Tanzanie et la Thaïlande – une nouvelle législation a affirmé formellement que l’eau est un bien d’État. L’objectif était la mise en place d’un cadre juridique unifié pour que les gouvernements attribuent des droits sur l’eau dans les limites de la durabilité environnementale, en appliquant un traitement intégré

Il est important que les objectifs fondamentaux de justice sociale et de durabilité écologique de la politique publique ne soient pas subordonnés à la quête de profits privés

Les droits sur l'eau, les licences et les autorisations sont destinés à faciliter l'ajustement à la concurrence croissante, mais un fossé profond subsiste en termes d'équité

des ressources en eau. La seconde tendance implique des autorisations de prélèvement d'eau au sein d'une économie formelle de l'eau. Dans la pratique, les autorisations et les accords de licence connexes sont conçus comme une alternative ou un complément à la fixation des prix exclusivement par le marché, les attributions reposant sur les priorités gouvernementales.

À l'instar des droits sur l'eau, les licences et les autorisations sont destinées à faciliter l'ajustement à la concurrence croissante. Cependant, un fossé profond subsiste en termes d'équité. Les approches qui sont apparues se sont en effet caractérisées, entre autres, par l'absence de dispositions pour la redistribution. À cet égard, le renforcement de l'équité a été un objectif sensiblement moins important dans la réforme de la gouvernance de l'eau que dans les droits de propriété agraire. La loi sur la gouvernance de l'eau adoptée en 1988 par l'Afrique du Sud fait toutefois exception (encadré 5.3) en ce qu'elle instaure le cadre législatif d'une redistribution favorable aux pauvres, mais ses résultats n'ont pas été à la hauteur de ses ambitions en raison de la lenteur de la redistribution des terres – un impératif incontournable pour que les ménages pauvres augmentent leur part d'utilisation de l'eau dans l'agriculture.

Le défaut de respect de l'équité se manifeste au grand jour dans l'exécution des droits. Les contrôles publics renforcés sur l'affectation de l'eau, par le biais d'autorisations d'utilisation, ont accompagné

des politiques appuyant les exigences urbaines et industrielles au détriment de l'agriculture. Les arguments politiques des puissants usagers urbains et industriels de l'eau ont constamment prévalu sur les revendications des résidents ruraux dans la mise en œuvre de la législation, ou même dès sa conception. Cette tendance est particulièrement prononcée dans les pays qui s'efforcent d'équilibrer les souhaits antagonistes des usagers ruraux et des industries à forte croissance. Bien que la Chine ait légiféré depuis 1993 sur les droits relatifs à l'eau, elle a géré la demande au moyen de mécanismes centralisés de politique et d'affectation, parfois sans dédommager suffisamment les agriculteurs.²¹ L'on peut notamment le constater dans les plaines du Nord où les prélèvements d'eau à des fins agricoles diminuent depuis la moitié des années 1990, tandis que les demandes industrielles et urbaines ont grimpé en flèche.

Un autre exemple peut être observé aux Philippines. Manille extrait pratiquement la totalité de son eau d'une seule source, le réservoir d'Angat, qui est partagé avec les agriculteurs dans l'un des plus grands systèmes d'irrigation du pays. Les usagers tant municipaux qu'agricoles ont des droits établis. Les ajustements aux pénuries sont toutefois fortement biaisés contre les intérêts des agriculteurs en raison de la puissance politique du Metropolitan Waterworks and Sewerage System (autorité de régulation du marché de l'eau) de Manille et les revenus des producteurs agricoles sont dès lors de plus en plus précaires (encadré 5.4).

Les systèmes formels d'octroi de licences visant à gérer la redistribution afin d'accroître l'efficacité tout en protégeant l'équité dissimulent fréquemment les réalités de relations de pouvoir inégales. D'une manière générale, l'importance du pouvoir dans l'obtention de résultats à partir de la législation est inversement proportionnel à la capacité réglementaire. Une faible capacité réglementaire élargit en effet la marge de manœuvre pour l'exploitation de relations inégales. En Indonésie, l'eau destinée à des fins commerciales fait l'objet d'autorisations officielles qui en limitent les quantités. Les licences ne peuvent être négociées et l'utilisation d'eau ne peut être complétée par des échanges informels. Aux termes de la loi, les petits propriétaires agricoles bénéficient d'un accès prioritaire à l'eau. Dans la pratique, l'efficacité de ces dispositions dépend de la capacité des institutions de gouvernance à contrôler les captages d'eau. L'industrie textile de l'Ouest de Java a ainsi contourné les règles en achetant de façon informelle des droits sur l'eau en amont, entraînant une perte de revenus pour les producteurs en aval (encadré 5.5).²²

Ainsi que le font apparaître ces exemples, les droits formels n'offrent aucune assurance d'équité face à des relations de pouvoir inégales. L'absence d'un cadre de droits bien défini, dûment réglementé

Encadré 5.3

Les droits sur l'eau et la redistribution en Afrique du Sud

À la différence de la plupart des gouvernements, l'Afrique du Sud a expressément ciblé la redistribution en tant qu'objectif politique dans sa gestion intégrée de l'eau.

Sous l'apartheid, l'utilisation de l'eau reposait sur le principe du droit commun anglais, qui associait les droits de contrôle et d'utilisation à la propriété privée des terres. Plus de 80 % des terres étant aux mains d'agriculteurs blancs, qui contrôlaient également les conseils d'irrigation, la majorité des communautés rurales étant exclue des eaux souterraines, des sources et des barrages situés dans les propriétés privées. La loi sur la gouvernance de l'eau de 1998 a proclamé que l'eau était une ressource publique appartenant à l'ensemble des citoyens.

Une quantité minimale d'eau destinée à la consommation est aujourd'hui garantie à titre de droit juridiquement applicable (cf. chapitre 1). Dans les communautés rurales, chacun jouit de droits d'utilisation de l'eau aux fins d'usage domestique ou de jardinage à petite échelle sans paiement ou enregistrement. Une licence doit par contre être achetée pour l'eau utilisée à des fins commerciales. Les sommes récoltées dans le système d'octroi de licences servent à couvrir les coûts de la gestion de l'eau. Les droits d'utilisation de l'eau sont accordés pour une durée maximale de 40 ans.

La réglementation publique est destinée à contrôler les volumes d'eau utilisés afin de limiter la surexploitation. À travers l'abolition des « droits riverains » et le transfert de l'eau sous propriété publique dans le but d'une affectation par le biais de licences d'État, la législation a défini un cadre pour la redistribution d'une partie des réserves de capital naturel du pays. Les revenus de la redistribution sont toutefois subordonnés à la redistribution de l'autre pilier fondamental du capital naturel, à savoir la terre.

Sources : Perret 2002 ; Hodgson 2004 ; Faysse 2004 ; Muller 2006.

Des droits sur l'eau disparates et en chevauchement peuvent être gérés au moyen de systèmes de gouvernance réalisant une médiation entre les différentes exigences. La mesure dans laquelle l'équité est intégrée dans l'équation de la gouvernance est déterminée par la politique de gestion de l'eau.

Le bassin fluvial d'Angat-Maasim, aux Philippines, dessert un grand territoire d'irrigation et les secteurs municipaux et industriels de la métropole de Manille – une ville gigantesque dont la population dépasse les 10 millions d'habitants et qui grandit à un rythme annuel de plus de 1 %. Trois agences distinctes détiennent des droits d'utilisation de l'eau reconnus par l'État sur les réservoirs : l'Administration nationale de l'irrigation (NIA – *National Irrigation Administration*), l'Autorité de régulation du marché de l'eau (*Metropolitan Waterworks and Sewerage System*) et la Compagnie nationale d'électricité (*National Power Corporation*). La NIA jouit des droits les plus prééminents, mais le Code de l'eau prévoit des dispositions d'urgence qui accordent la priorité aux usagers domestiques.

La plupart des années, l'eau est suffisante pour satisfaire aux besoins de tous les usagers. Au cours des périodes de sécheresse et de pénurie, l'agriculture subit toutefois de lourdes pertes au profit non seulement des municipalités, mais également de l'industrie. Lors de la sécheresse de 1997 provoquée par El Niño, l'agriculture n'a pas reçu d'eau pour la saison sèche alors que la dotation de l'industrie n'a connu qu'une baisse marginale. Le système d'irrigation a perdu 125 tonnes de production de riz et les revenus connexes, mais les agriculteurs ont dû continuer d'honorer les paiements des locations. Beaucoup se sont endettés ou ont perdu leurs terres. Dès lors que les droits sur l'eau appartiennent à la NIA, et non à une association d'usagers, les agriculteurs n'ont en outre pas été dédommés. Enfin, les capacités de financement de la NIA ont été compromises par le manque à gagner dans les tarifs des services d'irrigation, ce qui a affaibli sa capacité à entretenir le système d'irrigation.

Les droits limités des agriculteurs sur l'eau, en conjonction avec la puissance politique des groupes de pression industriels à Manille, ont abouti à une répartition inéquitable des coûts d'ajustement.

Sources : Meinzen-Dick et Ringler 2006.

et appliqué est toutefois moins susceptible encore de favoriser la sécurité de l'approvisionnement en eau et ouvre la porte à des « ruées vers l'eau » institutionnelles fondées sur le pouvoir.

La gestion des eaux souterraines illustre le problème. Dans un grand nombre de pays en développement, l'extraction des eaux souterraines a permis des transferts d'eau entre régions rurales et urbaines au travers de marchés informels non réglementés, qui ont parfois eu des répercussions dramatiques pour la pauvreté rurale. Un exemple réside dans les systèmes d'irrigation du fleuve Bhavani, dont les eaux ont été largement épuisées par les industries et les implantations urbaines de Coimbatore dans le Tamil Nadu. Depuis 1990, les transferts d'eau ont pratiquement divisé par deux les revenus agricoles des exploitants situés en fin de parcours des systèmes d'irrigation. La pauvreté parmi les ménages agricoles a augmenté de 3 % en 1999/2000 à 15 % en 2002/2003. Les plus durement touchés ont été les ouvriers agricoles qui ont perdu leur emploi dans les systèmes d'irrigation et chez lesquels le taux de pauvreté est passé de 15 % à 34 %.²³

Droits coutumiers et formels – l'expérience de l'Afrique subsaharienne

Les droits formels sur l'eau joueront un rôle important pour l'issue des transferts intersectoriels d'eau. Parallèlement, l'utilisation de l'eau est régie dans de

nombreux pays par une interaction complexe entre les droits coutumiers et les droits formels. Cette interaction influence sensiblement non seulement les transferts d'eau entre les différents secteurs, mais également l'attribution de droits sur l'eau dans l'agriculture. La création d'un potentiel d'irrigation en Afrique subsaharienne illustre comment l'interaction entre les droits formels et coutumiers d'utilisation de l'eau peut infléchir les perspectives de développement humain. Les questions visant à déterminer quels droits sont reconnus, par qui et par référence à quelles normes et quelles lois, ont une fonction essentielle pour établir l'équité des résultats.

La concurrence pour l'irrigation peut marginaliser les pauvres – L'exemple du Sahel

Les projets de renforcement des capacités d'irrigation en Afrique subsaharienne s'accélèrent dans de multiples pays. Le gain escompté réside dans une hausse de la productivité et une réduction de la dépendance à l'égard des caprices des intempéries. Lorsqu'un atout aussi précieux que l'eau d'irrigation est introduit dans un environnement pauvre en eau, il fait toutefois inévitablement l'objet de revendications conflictuelles. Le risque tient à ce que les revendications des acteurs puissants sur le plan politique et commercial ne prennent le pas sur les revendications des demandeurs pauvres et marginalisés.

Encadré 5.5

Le textile contre l'agriculture dans l'Ouest de Java

Les producteurs agricoles de l'Ouest de Java jouissent de droits formels solides sur l'eau, qui reflètent le rôle des riziculteurs dans le développement culturel, politique et économique du pays. Ces droits formels ont toutefois été écornés dans certaines régions par les exigences conflictuelles des usagers industriels.

L'Ouest de Java a accueilli une industrie textile à l'expansion fulgurante. Les usines se sont procuré davantage d'eau par trois filières : les autorisations délivrées par le gouvernement de puiser dans les eaux de surface et d'irrigation ou les eaux souterraines, les négociations avec les agriculteurs locaux pour l'achat ou la location de terres en vue de l'acquisition de droits d'utilisation de l'eau et l'installation de pompes et de canalisations supplémentaires.

La première de ces filières, les autorisations, est sanctionnée par le gouvernement. La deuxième, l'achat ou la location de terres, n'est pas entérinée par le droit national, mais elle est largement admise dans le droit local en tant que moyen légitime d'acquisition d'eau. La troisième, l'installation de pompes et de canalisations supplémentaires, n'est agréée ni par le droit national, ni par le droit local, mais elle est possible grâce à la puissance politique des propriétaires d'usines.

Comment le cadre législatif a-t-il façonné le tableau des gagnants et des perdants ? De nombreuses entreprises ont exploité les divergences entre le droit national et les pratiques locales pour acheter ou louer des terres et acquérir ainsi des droits sur l'eau. Dès lors que les usines ont acheté des terres et des droits sur l'eau à des producteurs en amont, ceux-ci ont été dédommages, mais les agriculteurs installés en aval ont subi les conséquences de la réduction des flux d'eau et du pompage excessif illégal par les usines. Dans la foulée des pertes de production et de l'aggravation de l'insécurité de l'approvisionnement, bon nombre d'agriculteurs en aval ont été obligés de vendre leurs terres – et les bénéficiaires d'un dédommagement ne sont pas ceux qui supportent les coûts les plus lourds. Au final, alors que les agriculteurs possèdent en Indonésie les droits sur l'eau les plus solides à la fois dans le droit national et local, les structures réglementaires conflictuelles et, surtout, la puissance économique et politique supérieure des propriétaires d'usines ont pour effet qu'ils sont fréquemment mal armés pour défendre ces droits.

Sources : Kurnia, Avianto et Bruns 2000.

La situation au Sahel illustre bien le problème. Les grands systèmes d'irrigation y sont relativement rares, bien qu'ils soient susceptibles d'être plus nombreux à l'avenir. La construction de grands systèmes est fréquemment allée de pair avec l'introduction de droits formels sur les terres. Dans un grand système, l'Office du Niger au Mali, les pratiques coutumières ont été supplantées sur le terrain par des réglementations gouvernementales. Compte tenu de la lourdeur des investissements publics nécessaires à la construction d'infrastructures d'irrigation (les coûts directs sont trois fois plus élevés à l'hectare en Afrique subsaharienne qu'en Asie du Sud²⁴), il a été primordial de réaliser de hauts rendements. Afin d'attirer les capitaux privés, les gouvernements successifs du Mali ont consolidé les droits fonciers et instauré des droits de propriété privée sur les terres. Un objectif explicite a été d'attirer les investissements d'exploitants commerciaux à grande échelle. Les petits propriétaires risquent cependant d'être désavantagés. Cette crainte est-elle justifiée ?

Les grands producteurs ne sont pas plus efficaces par nature que les petits producteurs dans les régions irriguées. De fait, il a été prouvé dans plusieurs pays que les petits propriétaires peuvent atteindre une efficacité supérieure aux grands agriculteurs commerciaux. L'orientation accrue des marchés peut toutefois favoriser dans une large mesure les exploitants commerciaux à grande échelle. Ainsi, le gou-

vernement malien a décidé en 2004 de vendre près de 3 000 hectares de terres de l'Office du Niger à des opérateurs privés, dont moins de 10 % ont été réservés aux petits propriétaires. Simultanément, quelque 4 000 arrêtés d'expulsion ont été signifiés à de petits agriculteurs accusés de ne pas payer leurs redevances d'eau. Comme toujours lorsqu'il s'agit de l'eau, les problèmes trouvent leur origine dans la politique locale. L'Office du Niger, l'un des systèmes d'irrigation les plus efficaces d'Afrique subsaharienne, est néanmoins confronté aujourd'hui à la tâche épineuse de gérer les revendications concurrentes des petits agriculteurs et des producteurs de grande envergure, influents sur la scène politique.²⁵

Une problématique similaire est apparue au Sénégal, où l'avenir de l'agriculture familiale à petite échelle est au cœur d'un débat de longue haleine. D'aucuns considèrent le secteur comme une source d'emplois, d'innovation et de sécurité alimentaire dans un contexte empreint d'une insécurité extrême, de contraintes financières et d'une pauvreté endémique. D'autres perçoivent une nécessité de moderniser l'agriculture par le biais d'investissements de capitaux de grande ampleur. Le programme de développement rural du gouvernement s'efforce de soutenir les deux courants. Dans la vallée du fleuve Sénégal, des conseils ruraux décentralisés cherchent toutefois à attirer des investisseurs étrangers de grande envergure provenant de France et d'Arabie Saoudite en

leur offrant un accès aux terres et aux ressources d'irrigation. La concurrence pour l'eau qui en résulte a suscité l'opposition des agriculteurs, qui se prévalent de droits coutumiers sur les terres et l'eau, exigeant l'intervention des autorités nationales.²⁶

Le droit coutumier peut améliorer la gouvernance et creuser les inégalités

Certains estiment que le droit coutumier est un obstacle au progrès et à la modernisation dans l'agriculture, tandis que d'autres l'assimilent à une garantie d'équité. Les deux conceptions sont excessives. En effet, le droit coutumier appartient souvent à un ensemble hautement sophistiqué d'institutions chargées de gérer l'eau en tant que ressource rare, et il peut également être un catalyseur pour les inégalités.

Les circonstances dans la vallée du fleuve Sénégal mettent en lumière la complexité des questions de gouvernance soulevées. Les partisans des droits de propriété privée jugent le régime coutumier comme le chemin d'une « tragédie des communs ». À défaut d'une quelconque contrainte juridique formelle sur l'utilisation de l'eau, les usagers ne sont, selon eux, aucunement incités à limiter la demande, entraînant ainsi l'épuisement des ressources en eau communes en raison d'une surexploitation. En réalité, le droit coutumier implique en général des contrôles rigoureux de l'utilisation de l'eau, les droits étant structurés pour équilibrer les exigences fondées sur l'héritage, les besoins sociaux et la durabilité. La coopération institutionnelle est courante. Une étude menée sur le canal Dieler, au Sénégal, a constaté que plusieurs villages coopéraient pour financer la maintenance des canaux et des systèmes de drainage et réguler les quantités d'eau prélevées à partir du lac d'alimentation. Ces villages ont à présent engagé le dialogue avec des entreprises agroindustrielles de grande échelle afin d'encourager la mise en pratique de méthodes d'irrigation consommant moins d'eau, telles que l'irrigation au goutte-à-goutte.²⁷

D'un autre côté, le régime coutumier n'est pas en soi plus équitable que les droits formels sur les terres. Dans de nombreux systèmes d'irrigation, les règles coutumières sous-jacentes à la stratification sociale tendent à refaire surface après la renégociation des droits fonciers. Les propriétaires terriens coutumiers sont souvent bien placés pour se servir de leur statut de chefs ou de conseillers afin de contourner les règles formelles de manière à perpétuer leur accès privilégié aux terres. Cela s'est produit dans la vallée du fleuve Sénégal, où la décentralisation et l'adoption de lois foncières formelles ont permis aux gardiens du droit coutumier de favoriser l'inégalité et l'exclusion sociale (encadré 5.6).

Les inégalités entre les genres s'infiltrèrent tant dans les droits formels qu'informels sur les terres.

Dans la plupart des systèmes coutumiers, les femmes jouissent de droits d'utilisation bien définis, mais d'un pouvoir de décision extrêmement limité. Dans la province de Comoé, au Burkina Faso, les hommes contrôlent traditionnellement les terres d'altitude servant à la culture d'arachides et de coton, tandis que les femmes cultivent le riz et bénéficient de droits d'utilisation dans les terres de plaine. Lorsqu'un programme substantiel d'infrastructure a été lancé, au début des années 1990, pour étendre l'irrigation dans les plaines, sa conception et son exécution ont été guidées par les chefs traditionnels et une interprétation à prédominance masculine du droit cou-

Encadré 5.6

Le droit coutumier et les inégalités au Sénégal

Les droits coutumiers sur l'eau sont parfois perçus, par nature, comme plus équitables et démocratiques que les droits formels sur l'eau en ce que les institutions locales assureraient un degré élevé de responsabilité au sein des structures traditionnelles. Les preuves contredisent toutefois l'idéalisme. Dans de nombreuses situations, les propriétaires terriens coutumiers mettent à profit leur position dans la communauté pour contourner les règles formelles et perpétuer leur accès privilégié aux terres.

Vers la fin des années 1980, le Sénégal a délégué aux autorités locales les responsabilités de la gestion des terres irriguées. Des conseils ruraux élus assument depuis lors la responsabilité de l'attribution de parcelles irriguées à des groupes d'usagers, qui répartissent ensuite les parcelles entre les usagers individuels.

Dans la vallée du Fleuve, le long du Sénégal, les communautés sont divisées par des hiérarchies rigides qui distinguent les descendants d'esclaves et de nobles. Les deux catégories exploitent des parcelles dans le système d'irrigation du fleuve Sénégal. L'élection démocratique des conseils ruraux offre aux descendants d'esclaves les mêmes opportunités formelles d'accéder à un siège qu'aux descendants de nobles, et tout villageois est éligible au bénéfice de terres irriguées sur la base de critères d'attribution liés à la taille de la famille. Le statut social figure cependant dans le mécanisme électoral. Dans la communauté rurale de Bokidiawe, un exemple typique, 30 des 32 conseillers élus sont ainsi d'origine noble.

Les recherches révèlent à quel point peut être illusoire la ligne de démarcation rigide qui est parfois tracée entre les accords formels et coutumiers. Les élites de la propriété foncière locale portent de multiples casquettes, à cheval sur les institutions légales et coutumières. À Bokidiawe, le dirigeant de la communauté est en même temps chef de village, conseiller rural, président du groupe d'utilisateurs fonciers, membre d'un parti politique et riziculteur à une relativement grande échelle.

Les éminences locales utilisent fréquemment leur position pour garder le contrôle des terres irriguées. Au Sénégal, les propriétaires terriens coutumiers sont parvenus non seulement à accaparer une part disproportionnée des terres irriguées, mais également à attribuer et à vendre des terres irriguées à de puissants acteurs extérieurs (parmi lesquels des politiques, des fonctionnaires et des militaires de haut rang et des juges) malgré la législation limitant l'accès aux terres irriguées aux habitants locaux. En parallèle, les agriculteurs de caste inférieure ont été contraints de conclure des accords de métayage pour accéder à des terres irriguées et cèdent donc une partie de leur récolte en guise de loyer, alors que le métayage dans les domaines irrigués est illégal.

La vallée du fleuve Sénégal a une pertinence plus large. Les réformes de la gouvernance de l'eau insistent typiquement sur l'égalité de l'accès aux parcelles irriguées pour l'ensemble des citoyens éligibles. Alors que les lois officielles ont pour objectif de promouvoir l'équité dans l'accès à l'eau et de favoriser un accroissement de la participation et de la responsabilité, les principes démocratiques et égalitaires qui les sous-tendent sont fréquemment en contradiction avec les principes coutumiers qui engendrent les hiérarchies sociales et les inégalités entre les genres.

Sources : Cotula 2006 ; Sylla 2006.

Les droits sur l'eau sont importants parce qu'ils créent des privilèges d'accès à l'eau, à la fois dans un sens juridique formel et par le biais de processus informels qui renforcent la position des citoyens – ou l'affaiblissent

tumier. En conséquence, des terres améliorées ont été attribuées à des chefs de ménages masculins, la productivité a baissé et l'inégalité des genres s'est approfondie. Le programme a ensuite corrigé cette inclinaison masculine en impliquant des femmes dans la répartition des terres.²⁸

Les droits formels ne sont pas un chemin garanti vers l'équité

Les droits formels de propriété associant les terres et l'eau peuvent procurer une sécurité accrue, mais ils peuvent également entrer en conflit avec les droits coutumiers. En cas de discordance, les droits formels priment souvent sur les droits coutumiers.

Les manifestations de ce problème sont répandues dans les régions ayant des systèmes de production pastoraux. Dans des régions entières d'Afrique subsaharienne, les pasteurs ont subi des pertes constantes en raison de pénuries d'eau, d'une pression croissante sur les terres et de l'extension des droits fonciers formels. L'enfermement d'un point d'eau, la création d'un système d'irrigation ou la jonction d'un titre juridique à une parcelle peuvent modifier la relation de pouvoir entre les producteurs sédentaires et les pasteurs, dont les droits sont enracinés dans des exigences coutumières plus faibles (souvent inapplicables).

Dans le Nord de l'Ouganda, le Sud de la Tanzanie et le Nord-Est du Kenya, les heurts brutaux entre agriculteurs et pasteurs se multiplient. Les tensions entre exigences privées et exigences coutumières s'intensifient. Au Niger, la législation adoptée au titre des réformes de la gouvernance de l'eau autorise des points d'eau privés dans les régions d'herbage pastorales. Ailleurs en Afrique de l'Ouest, de nouveaux puits à accès libre construits par l'État ont sapé les systèmes traditionnels de partage. Les puits publics ont été repris par des gardiens de troupeaux plus importants, plus puissants, parmi lesquels des chefs coutumiers, des commerçants et des politiques, qui ont réduit l'accès à l'eau pour les autres bergers.²⁹

Les tensions entre les droits fonciers formels et informels sont parfois exacerbées par une conception politique médiocre et une capacité réglementaire déficiente. La gestion de l'interface entre différents groupes d'utilisateurs ayant des exigences juridiques et des intérêts divergents, mais unis par un même système d'eau, représente un défi institutionnel. En Tanzanie, le bassin du fleuve Pangani a été le site d'une tentative ambitieuse de gestion intégrée des ressources en eau. La grande majorité des utilisateurs de l'eau du bassin sont des éleveurs de bétail et des petits

agriculteurs opérant dans des zones humides. La pression démographique croissante et les demandes émanant de l'industrie et de l'irrigation ont donné lieu à des problèmes de pénurie d'eau, en particulier pendant la saison sèche. Les droits et les redevances formels de captage d'eau n'ont pu résoudre ces problèmes et, dans de nombreux cas, les ont même non intentionnellement aggravés en incitant insidieusement les grands utilisateurs à extraire des quantités d'eau excessives (encadré 5.7).

Les droits sur l'eau à l'origine de privilèges

Les droits sur l'eau sont importants parce qu'ils créent des privilèges d'accès à l'eau, à la fois dans un sens juridique formel et par le biais de processus informels qui renforcent la position des citoyens – ou l'affaiblissent. Les droits sont essentiels pour chacun, mais ils comptent davantage pour certains que pour d'autres. Les riches et les puissants disposent de multiples stratégies pour protéger leurs intérêts au moyen de filières soit juridiques, soit politiques. L'absence de droits sûrs et applicables représente un problème bien plus important pour les pauvres, en particulier au sujet de l'eau. Si l'accès des ménages pauvres à une ressource aussi fondamentale que l'eau peut être supprimé sans consultation, sans dédommagement ou même sans préavis, leurs moyens de subsistance deviennent plus précaires et les incitations à investir dans une amélioration de leur quotidien sont gravement compromises.

Des droits et des mécanismes d'application plus solides peuvent aider les producteurs vulnérables à résister aux empiètements de la grande industrie, de l'agriculture commerciale et des usagers urbains. Les droits sur l'eau peuvent toutefois constituer une épée à double tranchant. La formalisation des droits peut également élargir les possibilités pour les acteurs plus aisés, plus puissants et mieux organisés, en marginalisant les acteurs dépourvus de la capacité, de la confiance ou des relations politiques requises pour imposer leurs droits. Un statut juridique de groupe peut faire défaut aux titulaires de droits coutumiers. Un danger flagrant tient à ce qu'une interprétation étroite des droits sur l'eau, reposant sur les lois nationales officielles, n'exclue les groupes tels que les femmes, les pasteurs et les petits propriétaires.

Les droits sur l'eau individuels ou collectifs constituent un instrument primordial pour le développement humain. L'absence de droits sûrs peut exposer les personnes déjà vulnérables à des niveaux plus élevés de risque et d'incertitude et

La réforme de la politique de l'eau en Tanzanie met en exergue les conséquences imprévues de l'introduction de nouveaux droits sur l'eau dans des systèmes de réglementation coutumière.

Au cours de la décennie écoulée, le gouvernement tanzanien, fort d'un soutien international, a mis en place de nouveaux systèmes de droits administratifs afin d'améliorer la gestion au niveau du bassin et d'accroître le recouvrement des coûts de la fourniture de services. Le bassin versant du Haut Ruaha, sur le fleuve Pangani, a été une clef de voûte de la réforme. La majorité des usagers de l'eau y sont des irrigateurs de faible échelle et des éleveurs de bétail qui géraient traditionnellement les ressources en eau par le biais d'accords coutumiers sans l'aide de l'État. La concurrence s'est intensifiée du fait d'une importante irrigation en amont et de demandes grandissantes de la part des usagers urbains.

Depuis les réformes adoptées au milieu des années 1990, la Tanzanie a délégué le pouvoir à des associations d'usagers de l'eau et imposé des redevances. Les groupes d'usagers de l'eau doivent désormais payer une redevance forfaitaire minimale destinée à préserver l'eau et à recueillir des recettes. D'une moyenne de 35 à 40 USD pour les particuliers et les groupes, cette redevance est appliquée à tous les consommateurs d'eaux de surface et souterraines.

L'obligation de payer une ressource auparavant gratuite a mis à rude épreuve les agriculteurs et les producteurs de bétail modestes. De façon insidieuse, les coûts de perception liés à l'administration des recettes ont dépassé le flux des rentrées, l'un

des objectifs affichés étant ainsi manqué. Un autre effet pervers est que le processus de réforme conçu pour préserver l'eau a au contraire encouragé une utilisation excessive. Les utilisateurs d'une irrigation à grande échelle ont accepté la nouvelle structure tarifaire, mais ils considèrent que le paiement du prix officiel leur confère le droit d'utiliser l'eau sans limitation, quels que soient les fluctuations saisonnières. Les producteurs importants ont agrandi les surfaces irriguées en se justifiant par le paiement de la redevance sur l'eau. La surexploitation du fait des irrigateurs situés en amont, qu'empêchaient auparavant les règles coutumières, a accru les pénuries en aval pendant la saison sèche. Le déséquilibre de la représentation politique a encore fait empirer le problème : aucune association d'usagers de l'eau n'a été constituée dans les plaines situées en aval jusqu'à 2003, soit six ans après l'introduction des réformes. La réforme administrative a donc également engendré des problèmes d'équité plus graves.

Les redevances d'utilisation de l'eau sont opportunes pour les utilisateurs à grande échelle, les distributeurs urbains et l'industrie, mais les usagers à faible échelle, qui gèrent leurs propres systèmes d'eau, devraient en être exonérés. De même, l'acquisition de droits formels sur l'eau ne peut être considérée comme un permis d'utilisation sans restriction : les contrôles de quantités et de proportions sont indispensables pour faire concorder l'offre et la demande. Dans un cadre de planification mettant l'accent sur la pauvreté, les attributions de quantités et de proportions aux utilisateurs modernes à grande échelle doivent prendre en considération les besoins des utilisateurs vulnérables à faible échelle.

Sources : Van Koppen et al. 2004 ; Lankford et Mwaruvanda 2005.

accroître ainsi leur vulnérabilité à la pauvreté. Les circonstances et les institutions locales jouent un rôle clé. L'une des leçons élémentaires est toutefois que, si l'on souhaite que les droits sur l'eau aient une signification pour les pauvres, ils doi-

vent être associés à des stratégies plus globales pour l'autonomisation et l'équité, qui incluent des dispositions législatives intégrant les droits des pauvres et des mécanismes juridiques accessibles aux pauvres.

Améliorer la gouvernance des systèmes d'irrigation

Dans la plupart des pays en développement, les systèmes d'irrigation portent les stigmates de la concurrence accrue de la part des autres usagers. L'on peut notamment le remarquer en Asie où l'irrigation perd actuellement son statut privilégié, en particulier parmi ses pairs pour les revendications relatives à l'eau. Un défi réside dans la gestion des transferts de l'agriculture aux utilisateurs non agricoles. Bien que les quantités en question puissent paraître limitées au regard du volume d'eau employé dans l'agriculture, l'écart peut exercer une influence substantielle sur les moyens de subsistance. Parallèlement, les sys-

tèmes d'irrigation eux-mêmes seront à l'épicentre d'une concurrence croissante dès lors que les producteurs s'efforceront de conserver leur accès à une ressource de plus en plus rare.

À mesure que les systèmes d'irrigation subiront une pression alourdie pour produire plus avec moins d'eau, le danger guette que l'inégalité des droits et des privilèges n'approfondisse les disparités. Cette situation aurait d'importantes retombées pour le développement humain. L'accès à l'irrigation va de pair avec une réduction de la pauvreté. Nonobstant ce facteur, environ un tiers des personnes résidant

À mesure que les systèmes d'irrigation subiront une pression accrue pour produire plus sur la base de moins d'eau, le danger guette que l'inégalité des droits et des privilèges n'approfondisse les disparités

dans des régions irriguées se situent sous le seuil de pauvreté en raison d'un partage inéquitable des bénéfices et de performances moindres.

Le gain d'efficacité indispensable dans les systèmes d'irrigation pour rehausser la productivité de l'eau se heurte-t-il automatiquement aux objectifs d'équité ? Les faits indiquent que les compromis entre l'efficacité et l'équité ne sont pas obligatoires. Une plus grande équité appartient en effet dans de nombreux pays aux conditions préalables à l'amélioration de l'efficacité à l'échelle des bassins, d'autres conditions portant sur l'accroissement des investissements, la réforme de la planification centralisée du sommet à la base et la mise en place d'une fourniture de services plus responsable.

Réduire le risque de pauvreté

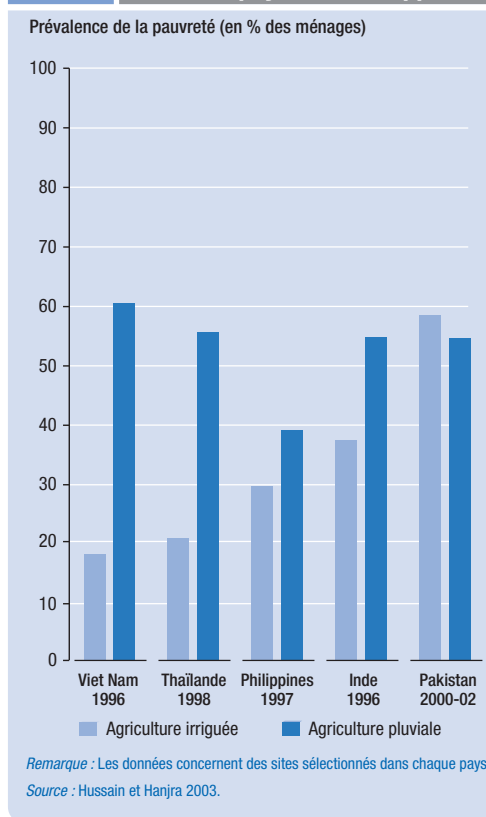
Les systèmes d'irrigation réduisent le risque de pauvreté, mais certains le diminuent plus que d'autres. Les raisons en sont multiples, mais la répartition des terres et les différences de gouvernance font partie des thèmes récurrents.

Pauvreté, inégalité et inefficacité

Les comparaisons internationales entre l'Asie du Sud et de l'Est illustrent la relation entre la pauvreté, l'inégalité et l'efficacité. La prévalence de la pauvreté dans les systèmes d'irrigation au Viet Nam (relativement égalitaires) est bien moins importante qu'au Pakistan et en Inde (beaucoup plus inégaux). En effet, le Pakistan se distingue en ce qu'il compte parmi les rares pays dans lesquels il a été constaté que les taux de pauvreté sont aussi élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur des réseaux d'irrigation (schéma 5.4).

Au sein des systèmes d'irrigation, l'inégalité de l'accès à l'eau est un corollaire de l'inégalité de l'accès à la terre. Au Pakistan, les 2,5 % d'exploitations les plus grandes (plus de 50 hectares) représentent 34 % des terres cultivées, tandis que les 55 % des exploitations les plus petites (moins de 5 hectares) en représentent 12 %.³⁰ Dès lors que l'attribution d'eau dans les systèmes d'irrigation repose sur la superficie des propriétés foncières, les plus grandes fermes reçoivent le plus d'eau. Ces chiffres sont pertinents pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau en ce que l'intensité des cultures et la productivité sont inversement proportionnelles à la taille des exploitations : les petits agriculteurs obtiennent un rendement supérieur par hectare et une récolte plus abondante par goutte. Les études comparatives sur différents systèmes d'irrigation ont révélé que la productivité à l'hectare oscillait entre 230 et 690 USD en Asie du Sud et entre 665 et 1 660 USD en Asie de l'Est. Au regard de cet indicateur, la Chine (relativement égalitaire), où la

Schéma 5.4 L'irrigation se traduit par une pauvreté moindre dans de nombreux pays en développement



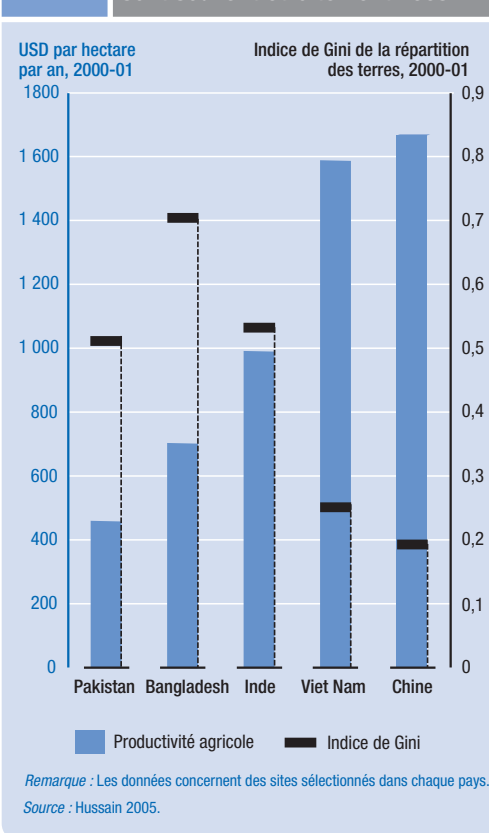
répartition des terres est relativement équitable, dispose de l'irrigation la plus efficace et le Pakistan de l'irrigation la moins efficace (schéma 5.5). La Chine produit ainsi deux fois plus de riz à l'hectare que le Pakistan.³¹

Une productivité plus élevée constitue le lien entre irrigation et réduction de la pauvreté par le biais de revenus accrus et, bien souvent, de meilleures opportunités d'emploi. Selon une estimation, le Pakistan pourrait réduire de 20 % la prévalence de la pauvreté dans ses systèmes d'irrigation s'il réussissait à hisser ses revenus à l'hectare aux niveaux de la Chine.³² Cette progression serait opportune pour les pauvres et opportune pour le pays grâce à ses avantages pour la croissance – mais elle nécessiterait un engagement pour la redistribution des terres et l'élaboration de systèmes de commercialisation et de soutien des entrants.

Inconvénients en fin de ligne

La pénurie d'eau n'est pas la principale cause de pauvreté dans la majorité des systèmes d'irrigation. Le problème sous-jacent a trait aux règles, aux institutions et aux relations de pouvoir régissant l'accès à l'eau. La position d'un producteur dans un système d'irrigation conditionne en outre la disponibilité et la fiabilité des flux d'eau.

Schéma 5.5 Productivité agricole et équité sont souvent étroitement liées



Les agriculteurs situés en fin de ligne, à distance de la tête ou du centre des canalisations, souffrent d'un double handicap, à savoir moins d'eau et plus d'insécurité. Les agriculteurs installés entre la tête et le centre d'un canal d'irrigation jouissent d'une eau abondante – souvent même surabondante – alors que leurs homologues en fin de ligne en reçoivent trop peu (schéma 5.6). En Inde et au Pakistan, les producteurs en fin de ligne obtiennent typiquement moins d'un tiers de la quantité d'eau dont disposent les agriculteurs en tête du canal.

De telles inégalités érodent les avantages potentiels de l'irrigation pour le développement humain. Un faible flux d'eau restreint les possibilités d'adopter de nouvelles espèces de semences et de nouvelles technologies permettant de stimuler la productivité et contribue ainsi à accroître la pauvreté parmi les irrigateurs en fin de ligne (schéma 5.7). L'incertitude et les fluctuations de l'approvisionnement en eau augmentent la vulnérabilité et les risques pour les ménages et découragent les investissements. À nouveau, une modélisation de l'irrigation a permis de constater que la redistribution depuis les utilisateurs situés en tête de ligne vers les utilisateurs en fin de ligne au Pakistan pourrait aboutir à des gains pour chacun – la production et les revenus en fin de ligne peuvent s'accroître en n'occasionnant qu'une incidence

négligeable en tête de ligne. Il existe par conséquent une marge considérable pour l'amélioration de la productivité globale des systèmes et l'accroissement de l'efficacité.³³

Pourquoi les gouvernements ne saisissent-ils donc pas ces opportunités de gains pour chacun ? La réponse réside dans la politique, et non dans l'économie. Les systèmes de répartition de l'eau sont régis dans de nombreux pays par le pouvoir relatif, et non l'efficacité comparative. Les agriculteurs riches, puissants sur la scène politique, peuvent influencer le moment et l'ampleur des libérations d'eau en manipulant les gestionnaires des canaux. Parallèlement, des régimes de gouvernance irresponsables et parfois corrompus nuisent aux pauvres en favorisant les personnes ayant des relations politiques et pouvant payer des pots-de-vin. Une étude menée sur un système d'irrigation dans le Punjab, au Pakistan, a découvert que quelques grands agriculteurs s'appropriaient illégalement d'importantes quantités d'eau à partir de neuf exutoires, engrangeant des bénéfices annuels de 55 USD à l'hectare, alors que des pertes annuelles de quelque 7 USD à l'hectare étaient courantes en aval parmi un grand groupe de producteurs desservis par 40 exutoires.³⁴ Les petits agriculteurs en fin de ligne mentionnaient, à titre de principaux obstacles à la contestation de ces appropriations illégales, leur incapacité à supporter les coûts judiciaires et la corruption des instances judiciaires locales – un problème attesté dans le Rapport national 2004 sur le développement humain au Pakistan et constaté dans une grande partie de l'Asie.³⁵

Le financement dans l'équité

Le financement des systèmes d'irrigation soulève des questions fondamentales d'efficacité et d'équité. Le sous-financement des infrastructures d'irrigation conduit à l'érosion rapide des canaux et des systèmes de drainage, avec les coûts qui en résultent pour l'efficacité et l'environnement. L'Asie centrale représente un exemple extrême des problèmes de développement humain liés à la piètre gouvernance de systèmes d'irrigation à grande échelle (encadré 5.8). Le problème est toutefois beaucoup plus large.

En Asie du Sud, le modèle prévalent d'entretien de l'infrastructure d'irrigation a été décrit fort à propos par la succession « construction/abandon/reconstruction ».³⁶ Selon une échelle de valeur internationale, le remplacement et la maintenance d'une infrastructure d'irrigation requièrent une dépense annuelle de quelque 3 % de la valeur du capital national. Dans le Punjab, au Pakistan, les dépenses réelles atteignent moins d'un dixième de ce niveau de référence. Les mesures de maintenance de l'irrigation sont meilleures en Inde, mais elles sont malgré tout

Schéma 5.6 Volume – Gagnants en tête de ligne, perdants en fin de ligne ...

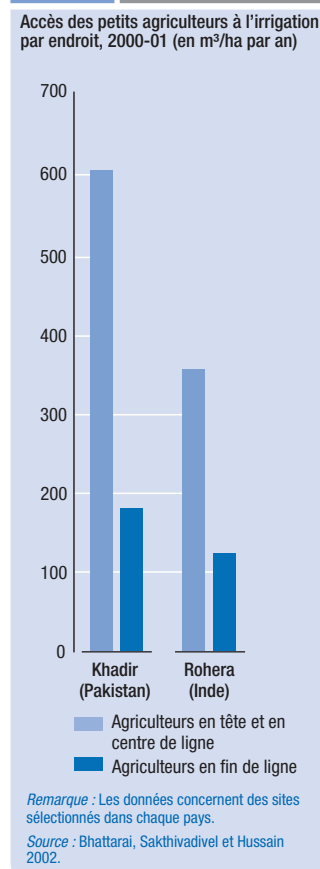
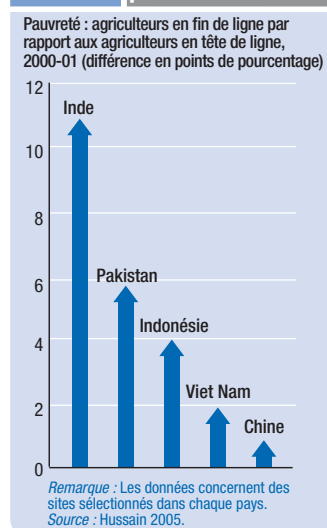


Schéma 5.7 ... et les agriculteurs en fin de ligne sont plus pauvres



5

La concurrence pour l'accès à l'eau dans l'agriculture

L'Asie centrale a la chance de bénéficier d'une eau douce s'écoulant à profusion depuis les glaciers de la chaîne montagneuse de l'Hindou Kush. Cette région est également dotée de l'un des systèmes d'irrigation les plus denses au monde – héritage d'un modèle de modernisation soviétique qui a fréquemment misé sur le développement de l'irrigation pour engendrer des revenus agricoles à court terme au détriment de l'environnement. Aujourd'hui, l'effondrement du système freine le développement humain et intensifie la pauvreté.

Eu égard au climat aride d'une grande partie de la région, l'eau d'irrigation est indispensable pour l'agriculture, qui est elle-même le pilier des économies nationales et des moyens d'existence en Asie centrale. L'agriculture irriguée représente plus d'un quart du PIB au Tadjikistan et au Turkménistan et plus d'un tiers au Kirghizistan et en Ouzbékistan. Environ 22 millions de foyers sont tributaires de l'irrigation. L'aménagement du territoire soviétique a laissé dans la région un grand nombre de barrages, de canaux et de stations de pompage, dont une majorité sur des réseaux fluviaux transfrontaliers. Son héritage comprend également la catastrophe environnementale de la mer d'Aral, due au détournement de réseaux fluviaux aux fins de l'irrigation du coton (chapitre 6).

La gestion médiocre et la détérioration de l'infrastructure de drainage ont entraîné une saturation considérable des sols et une salinisation, en particulier dans les États situés en aval. Dans les bassins fluviaux d'Amu Darya et de Syr Darya, au Kazakhstan et en Ouzbékistan, la salinisation a augmenté de plus de 50 % en une décennie. La montée des eaux souterraines, l'une des raisons de la salinisation, fait désormais peser une lourde menace sur l'agriculture.

Dans une grande partie de la région, la pénurie d'eau est moins imputable à la disponibilité qu'à la dégradation des infrastructures. La consommation d'eau dans les systèmes d'irrigation d'Asie centrale est ainsi 30 % plus élevée à l'hectare qu'en Égypte et au Pakistan, qui ne sont pas non plus les utilisateurs d'eau les plus efficaces. L'évaporation, l'envasement des canaux et les fuites des conduites ont pour effet que moins de 40 % de l'eau détournée des rivières atteint les champs. La défaillance des stations de pompage servant à hisser l'eau à des altitudes de plusieurs centaines de mètres contribue également à la pénurie. L'inefficacité donne lieu à des pertes substantielles : les pays d'Asie centrale perdent chaque année un montant estimé à 1,7 milliard USD en raison de la gestion inadéquate de l'irrigation.

Le Tadjikistan illustre l'ampleur du problème. Depuis 1991, plus d'un cinquième des terres irriguées du pays ne reçoivent plus d'eau, ce qui entraîne selon une estimation une perte de 4 % du RNB. Deux tiers des 445 stations de pompage du pays sont hors service, ce qui réduit les flux de 40 %. De plus, les pertes d'eau dues à l'infrastructure d'irrigation, déjà considérables, continuent d'augmenter. Le

Source : UNDP 2003a, 2005a.

délabrement des infrastructures s'est accompagné d'un recul des investissements publics. Il a été calculé que le financement du secteur se situait en 2002 à un dixième du budget de 1991.

Les solutions ne sont pas simples. À l'époque soviétique, la gestion de l'irrigation était largement centralisée à Moscou. À l'ère post-soviétique, certains gouvernements ont opté pour l'extrême opposé et transféré le pouvoir à des associations privées d'utilisateurs d'eau, dont bon nombre se sont disloquées en raison d'un financement insuffisant de la maintenance de l'infrastructure, d'une incapacité à supporter les coûts croissants de l'électricité pour le pompage et de contraintes liées à la mobilisation d'un financement local.

La faible coopération régionale a engendré d'autres problèmes. Dans la région, les revenus ruraux sont imbriqués au travers de réseaux fluviaux communs. L'immense cascade de pompage de Karhsi puise l'eau de l'Amu Darya pour irriguer 400 000 hectares de terres agricoles dans les steppes du Sud de l'Ouzbékistan. Six des sept stations de pompage se situent au Turkménistan. Les dissensions entre les autorités turkmènes et ouzbèkes ont entraîné un sous-investissement dans le système de pompage et un ajournement des plans internationaux de soutien à sa modernisation.

Le renforcement de la coopération dans la région et au-delà est primordial pour son redressement (chapitre 6). Les utilisateurs en aval, tels que l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, sont entièrement tributaires de la quantité et du moment des libérations depuis le Kirghizistan en amont. Les autorités kirghizes étudient néanmoins actuellement des solutions d'augmentation de la production d'énergie hydraulique, ce qui amoindrirait encore les flux en aval. Les coûts de la non-coopération seront extrêmement lourds : le financement de l'autonomie en eau au moyen de nouveaux barrages en Ouzbékistan et au Kazakhstan est une piste particulièrement coûteuse. Les avantages économiques de la coopération sont substantiels, mais la coopération est sous-développée.

L'interdépendance de l'Asie centrale en matière d'eau s'étend à d'autres pays voisins. Une gestion déficiente de cette interdépendance ne peut qu'exacerber les pénuries d'eau dans l'agriculture. Les pays de la région dépendent de fleuves qui prennent leur source en Afghanistan, en Chine et en Russie et forment des réseaux fluviaux communs. Ainsi, les fleuves Irtysh et Ili naissent en Chine et arrosent le Kazakhstan. La pénurie d'eau s'aggravant en Chine, les autorités ont annoncé des projets de détournement de l'eau de ces fleuves dans la province du Xinjiang. Si l'Afghanistan augmente l'irrigation dans sa région du bassin de l'Amu Darya, l'écoulement sera influencé au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan. Ces exemples démontrent les implications extrêmement concrètes de l'interdépendance en matière d'eau et les dangers tout aussi concrets de l'absence de systèmes de gouvernance coopératifs.

inférieures à la moitié du niveau minimal. Le sous-investissement chronique dans la maintenance des systèmes a conduit à des problèmes récurrents d'envasement, de salinisation des sols, de saturation et de réduction des flux dans ces deux pays.³⁷

Le financement des systèmes d'irrigation renforce fréquemment le cercle vicieux de l'inefficacité à l'iniquité. En Asie du Sud, les coûts d'irrigation sont en général extrêmement faibles par rapport aux coûts supportés en Asie de l'Est, aussi bien en chiffres abso-

lus qu'en proportion de la valeur de production (tableau 5.1). Ces coûts réduits sont parfois justifiés par le fait qu'ils sont bons pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, mais ce raisonnement néglige de graves problèmes d'équité.

La manière dont les gouvernements consacrent des moyens à l'irrigation, et l'endroit où ils le font, revêtent également une grande importance pour l'équité dans l'accès à l'irrigation. En Amérique latine, l'eau compte parmi les biens qui

Tableau 5.1

Coûts d'irrigation et valeur de production dans une sélection de réseaux d'irrigation en Asie

Pays	Coût moyen de l'eau (en USD par hectare)	Coût moyen de l'eau en pourcentage de la valeur brute de la production (en %)
Pakistan	7,4 [4,6-10,6]	2,5 [1,7-3,9]
Inde	10 [10]	2,8 [1,6-4,3]
Chine	46,5 [26-67]	3,6 [1,8-5,1]
Viet Nam	59,5 [58-61]	5,5 [4,6-6,3]

Note : Les données concernent la moyenne des sites sélectionnés dans chaque pays, la fourchette étant indiquée entre parenthèses.

Source : Adapté d'après Hussain et Wijerathna 2004a.

font le lit de profondes disparités dans les régions rurales – et les choix budgétaires des autorités creusent parfois davantage encore ces disparités. À titre d'exemple, le projet Majes, dans le Sud du Pérou, a nécessité un investissement public de près de 1,2 milliard USD pour capter et prélever l'eau de la vallée de Colca afin d'irriguer les plaines désertiques de basse altitude. Le projet irrigue quelque 15 000 hectares de terres pour 3 000 producteurs à raison d'un investissement en capital de 400 000 USD par bénéficiaire. La Commission économique pour l'Amérique latine a estimé que moins de 1 % du rendement de l'investissement public serait réalisé dans le bassin supérieur, qui est un foyer de pauvreté indigène au Pérou. Il s'agit d'un exemple extrême d'un schéma plus large. En Équateur, les paysans représentent 60 % de la population rurale, mais ils ne perçoivent que 13 % des bénéfices issus des dépenses publiques pour l'irrigation. À l'autre extrémité du clivage social rural, moins de 5 % des irrigateurs ruraux possèdent plus de 50 % des concessions de droits sur l'eau.³⁸

La tarification de l'eau

En règle générale, les coûts d'irrigation sont prélevés sous la forme d'un forfait calculé sur la base de la superficie cultivée, de sorte que les agriculteurs en fin de ligne paient le même montant alors qu'ils reçoivent un approvisionnement moindre – et moins fiable – que les utilisateurs en tête ou en centre de ligne. De surcroît, les petits agriculteurs pauvres paient un coût supérieur à l'hectare dès lors qu'ils tendent à cultiver une plus grande part de leurs terres, et les agriculteurs en fin de ligne acquittent également un prix plus élevé dès lors que le manque de fiabilité de l'eau d'irrigation les contraint à investir dans l'extraction des eaux souterraines (jusqu'à neuf fois plus onéreuse

que l'irrigation par les canaux). Tout comme les consommateurs urbains à revenus élevés paient leur eau domestique moins cher que les habitants des bidonvilles (cf. chapitre 2), certains agriculteurs d'Asie du Sud parmi les plus pauvres paient leur eau d'irrigation plus cher que les plus grands propriétaires fonciers de leurs pays. En Chine et au Viet Nam, les coûts sont dans l'ensemble plus élevés qu'en Asie du Sud, mais la répartition de l'eau dans le système est plus équitable et plus fiable, permettant aux producteurs pauvres de financer les paiements au moyen d'une productivité plus élevée.³⁹

Il n'existe pas de modèle garantissant l'équité dans le financement d'une infrastructure d'irrigation. Les coûts en capital de la construction de systèmes d'irrigation sont beaucoup trop élevés pour les producteurs. C'est pourquoi, de l'Égypte ancienne à l'Empire moghol, en passant par les administrations américaines des années 1920 et 1930, les autorités ont toujours financé ces coûts à partir des recettes fiscales globales. Le financement de la maintenance et de l'exploitation des systèmes doit toutefois être assumé principalement par les utilisateurs, les tarifs étant différenciés selon les capacités de paiement et les services offerts.

Telle est sensiblement la situation en Asie de l'Est et dans les systèmes d'irrigation plus performants à travers le monde – notamment en Égypte, au Maroc et en Turquie – à la différence de la situation observée en Asie du Sud, où les subventions gouvernementales ont un poids beaucoup plus lourd. Au Pakistan, moins de la moitié des coûts d'exploitation et de maintenance des systèmes d'irrigation sont recouverts et les bénéfices sont engrangés dans la plus large mesure par les producteurs à grande échelle. En Inde, quelque 13 % de la population ont accès à l'irrigation. Au sein de cette fraction, le tiers le plus riche des agriculteurs recueille 73 % des subventions.⁴⁰ En parallèle, les faibles taux de recouvrement des coûts mènent fréquemment à un service médiocre, en particulier à la fin des canaux, et à une iniquité considérable.

La perception des recettes

Le recouvrement des coûts ne peut être examiné sur un plan isolé – il fait partie d'un système plus large de gouvernance de la fourniture de services. L'un des changements institutionnels de la gouvernance qui a exercé la plus grande influence au cours des dernières années a été l'introduction d'une gestion participative de l'irrigation et la constitution d'associations d'utilisateurs de l'eau. Dans les meilleurs cas – comme en Indonésie, au Mexique et en Turquie – les réformes insti-

Depuis l'Égypte ancienne, les autorités ont toujours financé les infrastructures d'irrigation à partir des recettes fiscales globales

Les réformes se sont souvent plus attachées à donner la parole aux utilisateurs d'eau qu'à leur conférer des droits

tionnelles ont transféré la gestion aux utilisateurs de l'irrigation et abouti ainsi à une hausse substantielle de la perception des recettes, des dépenses de maintenance et du rendement de l'irrigation. La conclusion s'impose donc que, lorsque les producteurs jouissent d'une autorité et d'une responsabilité accrues dans la gestion de l'eau, la transparence peut améliorer la fixation des prix, le recouvrement des coûts et les performances.⁴¹

Afin de garantir la durabilité financière et de procurer des avantages tangibles aux agriculteurs, l'octroi d'une autorité accrue aux producteurs exige toutefois une combinaison d'autonomisation financière et institutionnelle qui renverse les modèles de gouvernance du sommet à la base, dominants dans la gestion de l'irrigation. La transformation du modèle sous-jacent aux agences d'État – pour un soutien et un renforcement des capacités locales de gestion au lieu de l'approvisionnement et du contrôle – nécessite une profonde réforme institutionnelle, tâche généralement plus facile à proclamer qu'à accomplir.

De même, le transfert de la responsabilité de gestion aux agriculteurs réussira uniquement si l'agriculture peut être rentable. Le rendement d'un investissement dans l'irrigation est le fruit non seulement de la gouvernance de l'irrigation, mais également de l'infrastructure de commercialisation, des services d'extension agricole et de l'accès à l'information, au crédit et à d'autres ressources de production. L'un des problèmes attestés en Afrique subsaharienne tient à ce que les transferts de la gestion de l'irrigation ont souvent déplacé les responsabilités de la maintenance des systèmes sans se préoccuper des questions de marché, de transport et de fourniture des intrants qui grèvent la génération de revenus.⁴² À Madagascar, le système s'est effondré lorsque, dans les années 1980, une infrastructure d'irrigation délabrée aux mains d'agences publiques régionales a été cédée à des utilisateurs d'eau sans soutien budgétaire gouvernemental.⁴³

De tels résultats ne sont pas inévitables. Dans les conditions appropriées, les associations d'utilisateurs de l'eau peuvent permettre à leurs membres de participer à la conception de systèmes de recouvrement des coûts, à l'amélioration de la perception et à la surveillance de l'affectation des redevances perçues pour le développement local des systèmes. La responsabilité des fournisseurs est fondamentale. Dans le Sindh, au Pakistan, les agriculteurs qui refusent de payer l'irrigation ne justifient pas leur motivation par le niveau acceptable des dépenses pour l'accès à l'eau, mais par la corruption de la gestion et la qualité déficiente des services d'eau.

Autonomisation – le chaînon manquant

Un financement durable et équitable constitue l'une des conditions préalables à l'ajustement à l'équité dans les systèmes d'irrigation, mais l'autonomisation en est une autre. Dans le cadre du consensus naissant sur la gestion intégrée des ressources en eau, la décentralisation et le transfert du pouvoir aux associations d'utilisateurs de l'eau sont perçues comme des stratégies rapides de développement des capacités. Le processus est toutefois plus complexe qu'une réforme administrative.

La décentralisation est au cœur des réformes de la gouvernance de l'eau depuis plus d'une décennie. Dans certains cas, les réformes ont été partielles et incomplètes, en ce qu'elles mettaient principalement l'accent sur le renforcement du recouvrement des coûts et la réduction de la pression sur les budgets des gouvernements. D'autres réformes ont abouti à des avantages significatifs en améliorant la réactivité des administrations en charge de l'irrigation à l'égard des utilisateurs d'eau. La décentralisation peut donner lieu à de nouvelles formes d'incitations qui rehaussent la responsabilité des prestataires de services. Les contrats de services, le contrôle des comptes et les tribunaux indépendants de l'eau figurent parmi les mécanismes mis en œuvre pour promouvoir la responsabilité tant parmi les fournisseurs que parmi les utilisateurs.

En Indonésie, après les réformes de 2001, les associations d'utilisateurs d'eau ont obtenu le plein contrôle de l'administration financière des infrastructures d'irrigation, y compris la fixation des budgets et des prix. Les représentants élus des associations siègent désormais aux instances régionales en charge de l'irrigation et aux conseils sur les bassins fluviaux à l'échelon supérieur. Un exemple plus frappant de transfert de responsabilité peut être observé dans l'Andhra Pradesh, où la loi de 1997 sur l'irrigation agricole a transformé le système de gouvernance de l'eau (encadré 5.9).⁴⁴

Le droit à la parole n'est pas synonyme d'un pouvoir d'influence dans les rouages décisionnels. Dans le modèle de la gouvernance de l'irrigation, le problème réside dans son approche partielle de l'autonomisation. Les réformes se sont souvent plus attachées à donner la parole aux utilisateurs d'eau qu'à leur conférer des droits. La décentralisation et le transfert de responsabilité au niveau local peuvent rehausser la participation et la responsabilité politiques, mais leur effet sur l'aplatissement des inégalités dépend du traitement réservé aux disparités dans l'accès à la terre, à l'eau et au pouvoir.

La délégation de la gouvernance de l'eau a souvent impliqué un transfert de responsabilité sans capacités financières. L'État indien de l'Andhra Pradesh constitue une exception notable.

La loi de 1997 sur l'irrigation agricole a fait suite à un débat politique et à une consultation de grande envergure parmi les instances nationales, les agences d'État, les groupes d'agriculteurs et les associations villageoises. Plus de 10 000 associations d'utilisateurs de l'eau ont été constituées par le biais d'élections au niveau de l'État.

Le Département de l'irrigation de l'Andhra Pradesh a été décentralisé afin de procurer un soutien technique aux associations d'utilisateurs de l'eau, qui ont chacune reçu la compétence décisionnelle requise pour élaborer et appliquer des plans de service, exécuter des règles et déterminer les dépenses de maintenance. La supervision financière et la responsabilité du recouvrement des coûts ont été transférées aux associations, qui peuvent engager des prestataires de services et gérer les contrats. Plus de 90 % des redevances perçues sont conservées à l'échelon local. Au vu de la meilleure fourniture de services financée par les redevances, un grand nombre d'agriculteurs ont pris la décision d'augmenter le recouvrement des coûts, mettant ainsi un terme au cycle précédent du sous-financement et de la dégradation de l'infrastructure.

Les audits publics de haut niveau réalisés conjointement par les associations d'utilisateurs de l'eau et le département de l'irrigation analysent aussi bien la participation politique au sein des associations que les aspects du développement dans le domaine de l'eau. Le transfert de responsabilité a donné lieu à un réel déplacement dans l'équilibre du pouvoir entre les utilisateurs d'eau et les prestataires publics de services d'irrigation, les fournisseurs étant aujourd'hui nettement plus à l'écoute et responsables face aux communautés locales.

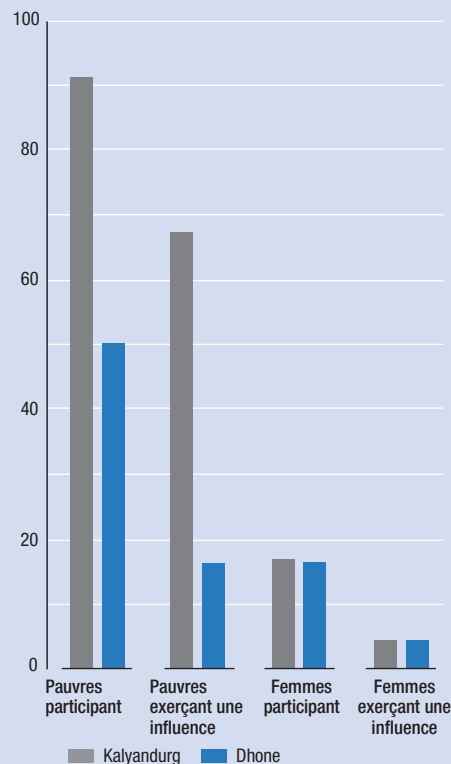
Tous les membres de la communauté ne peuvent toutefois s'exprimer sur un pied d'égalité dans l'établissement des priorités. Les recherches menées au niveau des villages ont permis d'identifier d'importantes variations dans la participation officielle – et de plus grandes variations encore dans la façon dont les pauvres et les femmes exercent leur influence. Un audit mené sur 102 villages répartis dans deux arrondissements représentatifs – Dhone et Kalyandurg – a constaté de larges disparités dans la participation aux réunions villageoises sur l'eau (cf. schéma). À Kalyandurg, où une organisation non gouvernementale œuvre aux côtés des agriculteurs depuis 25 ans, les pauvres estiment qu'ils ont une influence sur les décisions qui les concernent dans deux

tiers des villages examinés. À Dhone, les taux de participation et d'influence sont par contre nettement inférieurs, seuls 16 % des villages faisant état d'une influence active des pauvres (cf. schéma).

D'autre part, le transfert de responsabilité a beaucoup moins bien réussi à satisfaire aux préoccupations des femmes : dans 4 à 5 % des villages seulement, les femmes pensent qu'elles peuvent influencer les décisions dans les réunions villageoises. Ainsi que le conclut l'audit, « Les femmes, et tout spécialement les femmes pauvres, prennent rarement part aux réunions [...] En dépit de progrès spectaculaires vers l'auto-nomisation [...] les femmes ne participent pas encore efficacement à la prise de décision communautaire. »

Gestion de l'eau – certains ont plus de poids que d'autres

Influence et participation des pauvres et des femmes dans une association d'utilisateurs de l'eau dans deux arrondissements de l'Andhra Pradesh, 2000 (en % des villages)



Source : Rao et al. 2003.

Sources : Rao et al. 2003 ; Vermillion 2005 ; Sivamohan et Scott 2005.

Les anciennes habitudes ont la vie dure ...
La décentralisation de la gouvernance de l'eau dans l'irrigation ne conduit pas automatiquement à une

meilleure équité, même si la politique est conçue dans une franche optique de redistribution. En Afrique du Sud, la législation sur l'eau de 1998 a insti-

Les inégalités entre les genres en matière d'irrigation sont profondément enracinées en raison de règles formelles et informelles qui réduisent les femmes au silence

tutionnalisés la participation des utilisateurs à petite échelle dans les conseils d'irrigation, qui auparavant se composaient uniquement de blancs. Les associations d'usagers de l'eau sont aujourd'hui juridiquement tenues d'intégrer des petits utilisateurs, en ce compris des ouvriers agricoles, des groupes de maraîchage et des exploitants agricoles. La présence de ces petits utilisateurs dans les structures de gestion a consolidé la force d'expression des groupes marginalisés, mais les anciennes relations de pouvoir se sont avérées extrêmement résistantes. Les agriculteurs commerciaux à grande échelle continuent de dominer la prise de décision. De plus, les utilisateurs à petite échelle reçoivent fréquemment beaucoup moins d'eau que la quantité à laquelle ils ont droit. Les recherches menées au Cap occidental et dans d'autres districts d'irrigation ont fait apparaître que certains agriculteurs modestes utilisent moins de la moitié de leurs droits. La faible organisation politique des utilisateurs à petite échelle et leur incapacité à faire exécuter leurs prétentions sur les terres semblent être les principales causes de ce phénomène.⁴⁵

L'expérience de l'Afrique du Sud montre que les anciennes habitudes d'inégalités et de gouvernance sont tenaces. Le même constat s'applique à la corruption. La décentralisation poursuivait l'objectif, entre autres, de mettre en place des structures de gouvernance plus responsables et transparentes, mais les progrès ont été mitigés. L'étude des agriculteurs du réseau d'irrigation de Hakra, dans le Punjab, au Pakistan, est édifiante à cet égard. Plus de la moitié des personnes interrogées jugent que l'efficacité s'est améliorée grâce à la décentralisation et que le vol d'eau est moins répandu. Peu d'agriculteurs déclarent toutefois que la corruption ne pose pas de problème, un quart estiment que les agents en poste favorisent leurs amis et les membres de leurs familles, et la moitié ne signalent « aucun changement » dans les bénéfices pour les agriculteurs à faible échelle et pauvres. Il s'agit d'autant de signes que la décentralisation ne résout pas automatiquement les problèmes de corruption et de mauvaise gouvernance.⁴⁶

... De même que les inégalités entre les genres

Les tensions entre la décentralisation et l'équité se manifestent également au niveau des ménages. Les inégalités entre les genres en matière d'irrigation sont profondément enracinées en raison de règles formelles et informelles qui réduisent les femmes au silence. Dans de nombreux pays, les femmes disposent de droits d'utilisation sur l'eau d'irrigation, mais de droits de contrôle extrêmement restreints, qui sont associés dans de nombreux pays aux droits de propriété, eux-mêmes hautement inégaux entre les

hommes et les femmes. Faute de droits sur les terres, des millions de femmes d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne sont privées de droits d'appartenance formels pour assister aux réunions des associations d'usagers de l'eau. Dans bon nombre de systèmes d'irrigation communaux traditionnels, les habitants gagnent le droit d'utiliser l'eau en collaborant à la maintenance. Toutefois, ainsi que le montrent des recherches menées au Kenya et au Népal, les normes culturelles empêchent souvent les femmes de s'engager dans ces travaux et, même lorsqu'elles le font, les droits sur l'eau ne suivent pas nécessairement.⁴⁷

Les réunions publiques sur le thème de l'irrigation sont souvent une prérogative masculine. Les femmes sont parfois exclues de la participation par les exigences du travail dans d'autres domaines, un manque de confiance dans la prise de parole ou une réticence à la formulation de demandes. Une étude sur la participation des femmes dans des projets d'agriculture irriguée en Équateur cite le point de vue d'une femme sur les réalités de l'inégalité informelle entre les genres : « Les réunions [de l'association d'irrigation] se tiennent le vendredi soir. À ce moment, après la préparation du repas pour mon mari et les enfants, il me reste encore beaucoup de travail dans la maison... Même si je me rends à la réunion, je ne peux qu'écouter ce que les hommes ont à dire. Ce sont les hommes qui parlent et qui discutent ». ⁴⁸ Dans l'Andhra Pradesh, la décentralisation a renforcé la position des utilisateurs d'eau masculins dans leurs relations avec les agences gouvernementales, mais elle n'a pas fait grand-chose pour donner la parole aux femmes quant à la gestion (cf. encadré 5.9).

Il est difficile de surmonter les barrières liées au genre. Les femmes sont d'importantes actrices de la production alimentaire dans un environnement irrigué comme non irrigué : elles produisent selon les estimations deux tiers de la nourriture dans la plupart des pays en développement. La faible participation des femmes dans les associations d'usagers de l'eau constitue toutefois un problème systémique qui ne peut être résolu aisément par la décentralisation ou le transfert de responsabilité à ces associations. Le moteur du changement doit prendre naissance à la base. Au Bangladesh, en Inde et au Kenya, des organisations non gouvernementales ont opéré auprès de groupes villageois pour accroître l'implication des femmes, mais les obstacles culturels à la participation restent considérables.

Le fait de ne pas systématiquement autonomiser et consulter les femmes n'est pas seulement dommageable pour la justice sociale et l'équité, mais également pour l'efficacité : en tant que productrices, les femmes possèdent des compétences et des connaissances essentielles pour la gestion de l'eau. Conscients de cet atout, certains pays ont engagé des

mesures courageuses pour briser les barrières culturelles. La législation en Ouganda exige ainsi que toutes les agences politiques et administratives, depuis le ministère national jusqu'aux associations villageoi-

ses d'usagers de l'eau, comptent au moins 30 % de femmes parmi leurs membres.⁴⁹ La discrimination positive ne renverse peut-être pas les barrières culturelles – mais elle remet en cause leur légitimité.

Obtenir plus de production par goutte d'eau plutôt qu'employer davantage d'eau dans les champs est la question centrale autour de laquelle s'articulent les débats actuels de politique publique

L'accroissement de la productivité de l'eau pour les pauvres

Au cours des cent dernières années, les pénuries d'eau dans l'agriculture ont régulièrement été contrées au moyen de barrages et d'ouvrages d'irrigation à grande échelle. À l'avenir, l'attention se déplacera résolument sur la gestion de la demande. Obtenir plus de production par goutte d'eau plutôt qu'employer davantage d'eau dans les champs est la question centrale autour de laquelle s'articulent les débats actuels de politique publique.

L'accroissement de la productivité de l'eau constitue une réponse naturelle à la pénurie d'eau. Un puissant coup de fouet sera donné aux gains de productivité par le biais du marché. À mesure de la raréfaction de l'eau, les prix augmenteront. Les autres paramètres demeurant inchangés, l'on peut escompter des incitations aux investissements dans le développement et le déploiement de nouvelles technologies permettant de réduire l'utilisation d'eau. Les capacités à consentir ces investissements et à profiter des nouvelles technologies ne sont toutefois pas réparties équitablement. Les nouvelles technologies sont ainsi susceptibles de laisser de côté les petits agriculteurs manquant de ressources, les producteurs utilisant l'irrigation en fin de ligne et les femmes, si des institutions et des politiques spécifiques ne sont pas mises en place pour éviter cet état de fait.

La présente section examine en termes succincts la place importante qu'occupent la récupération de l'eau et la micro-irrigation à l'aide de nouvelles technologies dans la conception de solutions de gouvernance de l'eau favorables aux pauvres. Les deux procédés contribuent à la sécurité de l'approvisionnement en eau et rapprochent les préoccupations relatives à l'eau – et au stockage de l'eau – des citoyens. Elles offrent aux ménages un atout en vue d'accroître la productivité et de réduire les risques, à l'instar des grands barrages et réservoirs à l'échelle nationale. De même, les nouvelles technologies favorables aux pauvres comportent un double avantage. En substituant le rendement du travail et de faibles montants d'investissement en

capital aux terres et à l'eau, elles peuvent accroître la productivité et réduire le stress hydrique.

La récupération de l'eau et la micro-irrigation

La gestion de l'eau est encore bien souvent considérée comme l'objet de projets et de programmes à grande échelle. La gestion de l'eau à faible échelle peut toutefois rendre l'agriculture pratiquée par de petits exploitants plus productive et moins risquée, et apporter ainsi des avantages substantiels pour le développement humain. Les technologies et les méthodes sont bien connues. L'enjeu consiste à définir des politiques publiques qui soutiennent les partenariats entre les communautés et les agences gouvernementales.

La récupération de l'eau

L'expérience de récupération de l'eau montre comment une initiative d'origine communautaire peut prospérer par le biais de partenariats. Les petits réservoirs et les structures de récupération de l'eau de pluie forment un cadre infrastructurel qui peut, en conjonction avec des pratiques appropriées de gestion des terres, augmenter la disponibilité en eau pour les pauvres et stimuler l'efficacité et la productivité locales de l'utilisation d'eau. Ce cadre peut améliorer la sécurité de l'eau dans les zones non irriguées en assurant la sécurité alimentaire et le potentiel de diversification dans une production de marché à faible échelle.

La récupération de l'eau de pluie est l'une des plus anciennes activités hydrologiques documentées. Elle était pratiquée il y a 8 000 ans dans les premières zones d'habitat humain en Asie du Sud et il y a 4 000 ans en Grèce et en Palestine. L'Asie du Sud a une longue histoire de récupération de l'eau, depuis les systèmes complexes de citernes intégrées imaginés par les rois Vijayanagar d'Inde du Sud au XIV^e

À l'époque de l'irrigation moderne, les structures de récupération de l'eau de pluie ont été mises à l'arrêt forcé

siècle jusqu'aux milliers de simples étangs villageois qui alimentent aujourd'hui toute une série d'activités productives et domestiques locales. L'Afrique subsaharienne foisonne également de pratiques traditionnelles de récupération de l'eau, dont beaucoup impliquent le transfert direct de l'eau de pluie pour reconstituer l'humidité des sols. Plus de la moitié de la production rizicole de Tanzanie est cultivée par le biais de systèmes de récupération construits et gérés par les agriculteurs. En Afrique de l'Ouest, la récupération permet de réhabiliter des terres et de retenir des éléments nutritifs drainés par les précipitations.⁵⁰

À l'époque de l'irrigation moderne, les structures de récupération de l'eau de pluie ont toutefois été mises à l'arrêt forcé. En Inde, la progression de l'irrigation par canaux et, plus récemment, l'innovation apportée par les techniques de captage des eaux souterraines ont entraîné l'abandon systématique des systèmes traditionnels (cf. schéma 5.8). Depuis les années 1980, le nombre de citernes, d'étangs et d'autres réserves d'eau de surface a chuté de près d'un tiers, réduisant considérablement les capacités de recharge des eaux souterraines locales, ce qui suscite une vive inquiétude eu égard à l'adoption de la technologie des puits tubés.⁵¹

Dès lors que la crise des eaux souterraines s'accroît, les instances des États et du gouvernement national réexaminent leurs priorités et recherchent un nouvel équilibre. Dans le Gujarat – l'une des poudrières de la crise des eaux souterraines – les autorités de l'État ont appuyé des initiatives communautaires pour la construction de plus de 10 000 barrages de correction (petits barrages qui retiennent l'eau excédentaire pendant la mousson et

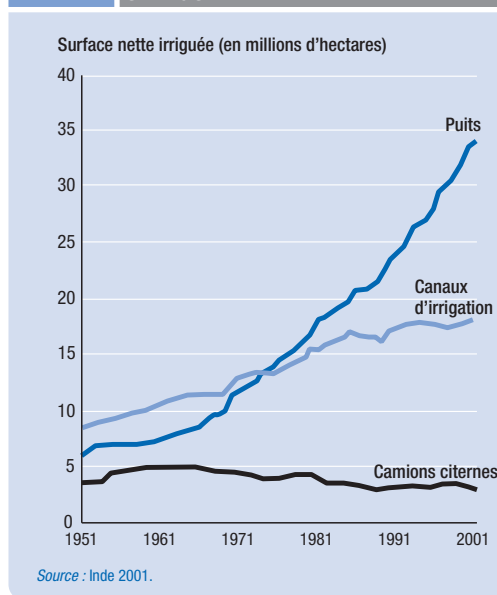
permettent la pénétration de l'eau dans le sol) afin de soutenir l'irrigation et de recharger les réserves d'eaux souterraines. Plus de 40 % des investissements ont été fournis par les communautés locales en termes de main-d'œuvre, de matériel et de financement. Chaque dollar investi a produit 1,50 USD en l'espace de trois ans. Les recherches menées dans des villages du Maharashtra indiquent un potentiel de rendement économique encore plus élevé à longue échéance.⁵²

L'installation de barrages de correction à travers toutes les zones agricoles pluviales d'Inde augmenterait la valeur de la récolte de mousson de 36 milliards USD par an à 180 milliards USD, pour un investissement initial de 7 milliards USD. Bien entendu, cette estimation de coûts et de bénéfices ne tient pas compte des formidables défis que pourrait signifier un tel programme en matière de gouvernance. Le taux de pauvreté étant considérable dans les zones non irriguées, l'on peut difficilement songer à un autre investissement doté d'un plus grand potentiel pour renforcer le développement humain et étendre aux régions rurales les avantages de la réussite économique indienne.⁵³

Les comparaisons d'efficacité relative entre les systèmes de récupération de l'eau à grande et à petite échelle sont malaisées – et habituellement inutiles. Les deux pratiques sont complémentaires et ne doivent pas être perçues comme des alternatives. Il arrive toutefois que les allégations d'efficacité prêtées aux infrastructures à grande échelle soient exagérées. Intercepter et collecter l'eau de pluie à l'endroit où elle tombe plutôt que de la transporter dans des canaux d'irrigation accroît l'humidité du sol engendrée par l'eau verte, contribue à reconstituer les stocks d'eaux souterraines et fournit une réserve dans laquelle les utilisateurs peuvent puiser en complément à l'irrigation durant les périodes sèches. Certaines petites structures de récupération de l'eau impliquent des coûts unitaires élevés par rapport aux grands réservoirs, mais elles offrent également des gains d'efficacité potentiels. Des études récentes réalisées en Inde, dans le désert de Negev en Israël et dans l'Arizona aux États-Unis démontrent que les petits barrages retiennent davantage d'eau à l'hectare que les grands réservoirs.⁵⁴

La récupération de l'eau ne rend pas les grands barrages obsolètes. En Inde, une infrastructure à grande échelle présente 10 fois la capacité de stockage de petites citernes – et les petits réservoirs dépendent de précipitations extrêmement variables dans leurs bassins respectifs.⁵⁵ Ainsi que l'a exposé le chapitre 4, le débat « grandes infrastructures contre petites infrastructures » devient rapidement anachronique. Même dans ce contexte, les petits systèmes optimisent la productivité de l'eau disponible localement et contri-

Schéma 5.8 La récupération de l'eau en baisse en Inde



buent à la recharge des stocks d'eaux souterraines. Ils commencent à traiter les problèmes à l'échelon local et allègent ainsi les pressions sur les grands systèmes centraux.

L'irrigation à petite échelle

L'accroissement de la productivité des grands systèmes d'irrigation, en améliorant la maintenance et en autonomisant les usagers de l'eau, constitue un argument en faveur des scénarios émergents d'utilisation de l'eau décrits précédemment. Il importe toutefois également de reculer les frontières de l'irrigation au moyen d'investissements dans la micro-irrigation, notamment dans les zones non encore irriguées.

L'on peut examiner l'exemple de l'Éthiopie, un pays riche en eau. À la source du Nil, elle alimente 12 bassins fluviaux et affiche une disponibilité en eau par habitant de 1 644 mètres cubes – soit un volume relativement important. En raison de larges fluctuations géographiques et temporelles des précipitations, les agriculteurs ne peuvent toutefois produire qu'une seule récolte par an. Les périodes sèches et les sécheresses fréquentes engendrent une vulnérabilité et une pauvreté élevées, le bien-être des populations rurales étant tributaire de la pluie. Le principal problème réside dans la prévisibilité, et non dans la disponibilité.

L'irrigation offre une solution pour atténuer le risque et la vulnérabilité inhérents à l'imprévisibilité. Pas moins de 2,7 millions d'hectares de terres ont un potentiel d'irrigation en Éthiopie, mais moins de 300 000 hectares sont développés.⁵⁶ Parallèlement, le pays enregistre l'un des plus faibles taux au monde de capacité de stockage dans des réservoirs artificiels, à un total de moins de 50 mètres cubes par habitant. Le développement de l'irrigation pourrait remédier au problème, mais le financement constitue une contrainte majeure. L'infrastructure déficiente a pour effet que, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'Éthiopie est confrontée à des coûts à l'hectare dans les systèmes d'irrigation à grande échelle sensiblement plus élevés que l'Asie du Sud. Les études menées par l'Institut international de gestion des ressources en eau ont toutefois démontré le potentiel d'extension de l'irrigation à faible échelle. Avec une infrastructure d'irrigation à faible échelle alliée à des technologies d'irrigation au goutte-à-goutte à coût réduit, on estime que l'Éthiopie pourrait doubler ses rendements au cours des 10 à 15 prochaines années pour des coûts par hectare et par habitant inférieurs à ceux induits par des investissements dans l'irrigation formelle.⁵⁷

Des solutions de basse technologie à haut rendement pour le développement humain

Les contraintes liées à la pénurie d'eau s'étant resserrées, l'industrie a réagi par de nouvelles technologies. De la Californie du Sud à Israël, en passant par le bassin de Murray-Darling en Australie, les producteurs commerciaux poursuivent l'objectif d'un rendement accru par goutte d'eau à l'aide de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte sophistiqués, souvent informatisés, qui délivrent aux cultures une quantité d'eau optimale au moment le plus opportun. À l'heure actuelle, l'innovation donne naissance à des conditions dans lesquelles les plus petits agriculteurs, plus pauvres, peuvent s'associer à la révolution technologique dans la gestion de l'eau. Des politiques publiques sont néanmoins nécessaires pour surmonter les obstacles liés à la pauvreté afin de saisir les opportunités offertes pour le développement humain.

La micro-irrigation est à la pointe des technologies émergentes de gestion de l'eau. Elle possède un fabuleux potentiel. Les technologies de goutte-à-goutte consomment moins d'eau que l'irrigation de surface, elles la délivrent directement aux cultures et elles réduisent la salinisation et la saturation du sol. L'inégalité de répartition de ces technologies explique en partie les différences prononcées dans les taux de rendement de l'eau à travers le monde. Les arroseurs et les systèmes de goutte-à-goutte sont utilisés dans 90 % des zones irriguées en France, contre 1 à 3 % en Chine et en Inde.⁵⁸

Récemment encore, les marchés des technologies de micro-irrigation s'adressaient aux grands producteurs à forte intensité de capital. Le tableau a désormais changé, les technologies étant moins coûteuses et plus largement disponibles. Les technologies d'irrigation au goutte-à-goutte accessibles aux agriculteurs pauvres ont revêtu différentes formes. Des systèmes bon marché à faible échelle, constitués d'un seau et d'un goutte-à-goutte, ont été conçus pour la culture de légumes sur les parcelles familiales. International Development Enterprises, une organisation non gouvernementale internationale, a joué un rôle moteur dans le démantèlement des barrières financières à leur accès. Un modèle remplace les goutteurs métalliques sensibles par des filtres à tissu et des conteneurs en plastique disponibles dans le commerce, comprimant les coûts d'irrigation à 250 USD à l'hectare. Les résultats obtenus sur le terrain dans l'Andhra Pradesh, en Inde, et au Népal révèlent que les superficies cultivées ont doublé pour une même quantité d'eau.⁵⁹

Les recherches menées par l'Institut international de gestion de l'eau au Kenya et au Népal font

Les contraintes liées à la pénurie d'eau s'étant resserrées, l'industrie a réagi par de nouvelles technologies – certaines accessibles aux agriculteurs pauvres

Les incitations au développement et à l'acquisition de nouvelles technologies permettant d'augmenter la productivité de l'eau ont été mal réfléchies

apparaître une productivité accrue, chaque dollar investi procurant un gain de 2 USD après déduction de tous les autres coûts, hors main-d'œuvre. En Inde, les agriculteurs ont développé et largement adopté les systèmes de micro-irrigation à faible coût – appelés kits Pepsee – dans les régions semi-arides du Madhya Pradesh et du Maharashtra et ont ainsi augmenté leurs rendements et agrandi les surfaces cultivées. Les études montrent que les techniques de goutte-à-goutte font baisser la consommation d'eau de 30 à 60 % et accroître les rendements de 5 à 50 %.⁶⁰ Au Burkina Faso, au Kenya et au Soudan, les agriculteurs annoncent une multiplication par trois ou quatre du rendement grâce à l'irrigation au goutte-à-goutte et à l'arrosage manuel à partir de citernes de récupération de l'eau.⁶¹

Une autre innovation est la pompe à pédale. Cette technologie économique et abordable (12 à 30 USD) puise l'eau dans des sources souterraines proches de la surface pour irriguer jusqu'à un demi hectare. Elle a été largement adoptée au Bangladesh et dans l'Est de l'Inde, où les nappes phréatiques sont très élevées. Plus d'un million de pompes sont aujourd'hui utilisées en Asie et les technologies de pompage se répandent rapidement en Afrique subsaharienne.⁶² De 50 à 150 USD l'unité, les coûts de production demeurent plus élevés en Afrique subsaharienne qu'en Asie du Sud, mais compte tenu des retours sur investissement annuels prouvés de 130 à 850 %, lorsque ces techniques sont conjuguées à une production axée sur le marché, leur potentiel d'allègement de la pauvreté est considérable.⁶³

L'association de la micro-irrigation et des nouvelles technologies a le potentiel de disséminer bien plus largement les avantages de l'irrigation. Elle renferme également la promesse de faciliter l'entrée des petits agriculteurs sur des marchés à plus haute valeur ajoutée, tant à l'intérieur de leur pays qu'à l'exportation. La concrétisation de cette promesse requiert des investissements publics pour soutenir la diffusion des nouvelles technologies d'irrigation et – surtout – mettre en place une infrastructure de commercialisation dans les régions plus marginales. De nombreux pays doivent toutefois en premier lieu repenser leur conception actuelle de la croissance agricole. Bien qu'un grand nombre de gouvernements chantent les louanges de l'agriculture à dimension réduite, la plupart concentrent leurs maigres investissements publics dans les régions d'agriculture commerciale à relativement grande échelle et à forte intensité de capital. Cette attitude pourrait être néfaste pour la croissance à long terme et la réduction de la pauvreté.

Le potentiel de progression encore inexploité est considérable. Même si la micro-irrigation s'étend

rapidement, elle ne couvre à ce jour qu'environ 1 % des terres irriguées dans le monde. Les résultats fluctuent selon l'endroit et les technologies, mais l'irrigation au goutte-à-goutte double généralement la productivité de l'eau dans les exploitations agricoles. À la lumière des rendements observés sur les investissements effectifs, on estime que l'adoption de nouvelles technologies par 100 millions de petits agriculteurs pourrait engendrer un bénéfice net d'au moins 100 milliards USD,⁶⁴ soit un montant un quart plus élevé que l'aide actuelle. Sur un plan peut-être encore plus important, les gains seraient recueillis directement par les communautés à forte densité de pauvreté. En ajoutant les effets multiplicateurs de l'accroissement de la demande, de l'investissement et de l'emploi, le bénéfice net total pourrait tripler, relevant les revenus des personnes disposant de moins d'1 USD par jour d'un montant pouvant atteindre 500 USD par an.⁶⁵

Dans ce contexte, pourquoi les investissements dans la micro-irrigation ne sont-ils pas consentis à une plus grande échelle ? Les facteurs de l'offre et de la demande jouent un rôle à cet égard. En Jordanie, le mesurage volumétrique de l'eau a contribué à faire progresser rapidement l'irrigation au goutte-à-goutte. Le marché a fortement incité les agriculteurs à adopter la nouvelle technologie. Les systèmes d'irrigation en Jordanie sont toutefois dominés par de grands producteurs cultivant des espèces à haute valeur ajoutée. L'extension du mesurage volumétrique aux centaines de millions de petits agriculteurs d'Asie utilisant les eaux souterraines et l'irrigation en surface, dont beaucoup produisent des espèces à faible valeur ajoutée pour leur consommation privée, s'accompagnerait de difficultés gigantesques.

Les incitations au développement et à l'acquisition de nouvelles technologies ont été mal réfléchies. Les systèmes d'approvisionnement réactifs, fondés sur le marché, représentent la source d'encouragement la plus efficace pour les petits producteurs. Les gouvernements pourraient toutefois faire nettement plus pour promouvoir la recherche, soutenir le marketing social et renforcer les systèmes d'extension susceptibles d'aider les marchés à atteindre les pauvres. Une refonte du mode de subvention serait également opportune. Au lieu d'inciter au prélèvement des eaux souterraines par le biais de subventions à l'électricité, les gouvernements pourraient allouer un soutien ciblé à l'économie d'eau à travers la micro-irrigation. Ceci a été réalisé notamment en Tunisie au titre du Programme national de conservation des eaux, dans le cadre duquel les producteurs peuvent solliciter des subventions structurées de manière à refléter la taille de l'exploitation et le type de technologie adoptée.⁶⁶

La voie à suivre

Les préoccupations quant à l'approvisionnement mondial en eau et à la disponibilité alimentaire allant croissant, les gouvernements devraient s'intéresser, au-delà de la formulation de la pénurie, aux aspects plus larges du développement humain. Accorder une priorité accrue à l'équité et à l'autonomisation dans le cadre de la gouvernance représente un premier pas.

Trois exigences fondamentales se distinguent pour relever le défi. La première consiste à définir une stratégie nationale transparente, qui expose le mode de répartition des ressources en eau pour les prochaines années, afin de garantir la prévisibilité. La deuxième concerne l'intégration de ce cadre dans les exercices nationaux de planification de la lutte contre la pauvreté, tels que le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, afin de garantir que la politique de l'eau concorde avec les objectifs plus larges du développement humain. Enfin, la troisième implique de reconnaître les droits à l'eau des ménages pauvres titulaires de privilèges coutumiers et d'appliquer les dispositions réglementaires à travers la création d'institutions chargées de renforcer l'autonomie des pauvres. La protection et l'extension des droits d'utilisation d'eau des femmes dans l'agriculture doivent occuper un rang prioritaire dans tous les pays.

L'irrigation soulève des défis particuliers. Le transfert de responsabilité par l'autonomisation constitue le cadre d'une réforme. La reconnaissance des droits des femmes dans les systèmes d'irrigation et la promotion d'une participation féminine significative dans la gestion sont primordiales pour transposer concrètement sur le terrain le discours de l'autonomisation. Parallèlement, le financement doit être placé dans un contexte favorisant – sans les entraver – les gains d'équité et d'efficacité, qui se renforcent mutuellement. Un système durable et équitable de recouvrement des coûts est essentiel afin de financer l'exploitation et la maintenance des systèmes d'irrigation. Le processus doit débiter par la prise de décisions transparentes quant aux coûts à recouvrer et aux acteurs appelés à les recouvrer, en tenant compte des capacités de paiement respectives. Une solution réside dans l'application de grilles de paiement progressives, qui établissent un forfait réduit pour une quantité élémentaire et un forfait supérieur en fonction du volume de consommation ou de la superficie. Ainsi que l'a affirmé la Commission internationale des irrigations et du drainage, les principes déterminants de recouvrement des coûts sont rigoureusement identiques aux principes ap-

plicables à la gestion de l'irrigation : transparence, autonomisation, durabilité et mesures d'incitation économique aux bonnes pratiques.

Les réformes institutionnelles et juridiques visant à autonomiser les utilisateurs d'eau en milieu rural constituent une première étape. Le défi initial porte sur l'élaboration de systèmes juridiques qui clarifient et consolident les droits existants plutôt que sur l'introduction de droits globaux négociables de propriété privée. Une base serait ainsi créée pour la mise en place de mécanismes de transfert équitables. De tels mécanismes, employés de façon volontaire et assortis de dispositions de dédommagement, sont plus opportuns que les transferts administratifs arbitraires ou les marchés imparfaits pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau. La reconnaissance des droits coutumiers par les institutions locales en charge de l'autonomisation fait également partie intégrante du processus. Le droit coutumier ne doit toutefois pas supplanter le recours aux procédures judiciaires formelles pour défendre des principes tels que l'équité et la non-discrimination entre les genres.

Les approches actuelles à l'égard du développement de l'irrigation négligent fréquemment les opportunités d'accroître la sécurité de l'approvisionnement en eau par le biais de réformes s'appuyant réciproquement et conçues pour renforcer l'efficacité et l'équité. L'instauration de méthodes efficaces de recouvrement des coûts, associées aux bénéfices issus des systèmes d'irrigation, contribuerait à rationaliser l'utilisation et à financer la maintenance.

La quasi-totalité des pays reconnaissent la dimension de bien public inhérente à la fourniture de services d'irrigation. C'est pourquoi les coûts de construction et de capital sont lourdement subventionnés. Ces subventions induisent toutefois l'obligation de garantir que les bénéfices sont répartis aussi largement que possible. Dans beaucoup trop de cas, on reste loin du compte. Dans les pays où l'inégalité en matière de propriété foncière compromet les avantages de l'irrigation en termes d'efficacité et d'équité, des mécanismes de redistribution doivent être intégrés dans la stratégie de réforme. Sur un plan plus général, les règles d'irrigation peuvent nécessiter un partage équitable de l'eau en faveur des pauvres et une tarification équitale. Les politiques ciblant les pauvres peuvent être utiles, notamment celles préconisant l'attribution d'eau à des conditions préférentielles aux usagers situés en fin de ligne des réseaux d'irrigation, où la pauvreté est prédominante.

Les gouvernements devraient s'intéresser, au-delà de la formulation de la pénurie, aux aspects plus larges du développement humain et accorder une priorité accrue à l'équité et à l'autonomisation

L'autonomisation exige de remettre en cause des normes et des structures de pouvoir qui sont à l'origine de désavantages fondés sur le genre et la richesse

Les politiques favorables aux pauvres ne peuvent toutefois aboutir à des résultats optimaux si les pouvoirs des pauvres sont limités. Le transfert des compétences et des capacités financières aux associations d'usagers de l'eau peut modifier l'équilibre du pouvoir entre les utilisateurs et les agences gouvernementales en donnant naissance à des structures de gouvernance plus attentives et plus responsables. L'autonomisation des pauvres et des femmes au sein d'associations d'usagers de l'eau pose toutefois plus de problèmes. La discrimination positive peut jouer un rôle à cette fin, de même que la clarification des droits et des privilèges d'utilisation de l'eau. Au final, l'autonomisation exige cependant de remettre en cause des normes et des structures de pouvoir qui sont à l'origine de désavantages fondés sur le genre et la richesse. Aux fins de la réussite économique et sociale des programmes d'irrigation, il est indispensable de cibler explicitement les agricultrices dans le développement de l'eau et de donner la parole aux femmes en ce qui concerne la gestion.

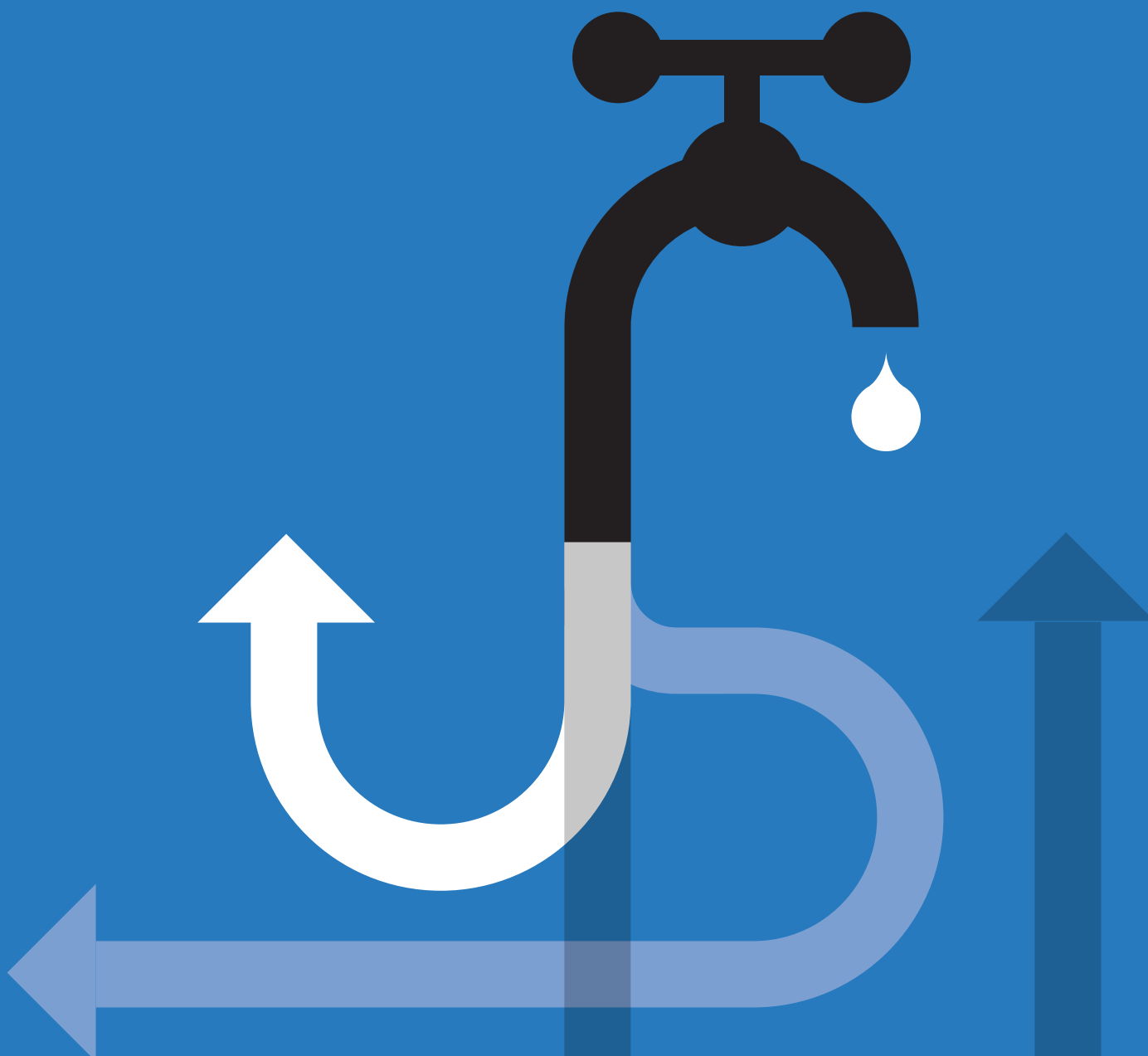
Les dépenses publiques affectées à l'irrigation et à la gestion de l'eau ont chuté dans de nombreux pays sous les niveaux requis pour entretenir l'infrastructure. Les dépenses nationales actuellement destinées au financement de l'irrigation sont estimées entre 30 et 35 milliards USD, mais elles affichent une tendance à la baisse considérable.⁶⁷ La même tendance prévaut dans l'aide au développement. Bien que les statistiques internationales ne soient pas fiables, les prêts accordés par des agences multilatérales pour l'irrigation et le drainage ont chuté de près de 3 milliards USD par an au milieu des années 1980 à quelque 2 milliards USD au milieu des années 1990, aucun relèvement n'ayant été constaté depuis lors.⁶⁸ Au vu de la pression croissante sur les systèmes d'eau et des menaces posées par le changement climatique mondial, il est fondamental de renverser cette tendance. Le financement privé et les dépenses publiques des gouvernements doivent procurer le premier élan, mais l'aide doit également intervenir. La Banque mondiale estime que le soutien des

donateurs devra doubler au cours des 20 prochaines années pour atteindre un montant annuel d'environ 4 milliards USD.⁶⁹

L'Afrique subsaharienne doit être le bénéficiaire prioritaire du soutien des bailleurs de fonds. Dans le cadre d'un large ensemble de mesures destinées à soutenir l'agriculture et le développement rural, la Commission pour l'Afrique a proposé que l'Afrique double sa surface irriguée d'ici à 2010 en mettant l'accent sur la distribution à faible échelle. Cette mesure coûterait environ 2 milliards USD par an, dont la moitié serait prise en charge par des donateurs.⁷⁰

Lorsque les gouvernements définissent des stratégies de gestion de l'eau pour faire face à la pénurie, il importe que les technologies et autres actions favorables aux pauvres soient placées en première ligne. Dans le domaine technologique, les gouvernements ne doivent pas se concentrer sur la production, mais sur le marketing social, le soutien au microfinancement et les investissements publics dans les infrastructures nécessaires à la mise à profit de l'aide. La technologie de la micro-irrigation et les mesures de développement des marchés doivent en outre faire partie intégrante de toutes les stratégies pour le développement rural et la réduction de la pauvreté nationale.

L'abandon de la dichotomie ancestrale entre les approches à grande échelle et les approches à petite échelle n'a que trop tardé. En Asie du Sud et dans certaines zones d'Asie de l'Est, la récupération de l'eau à petite échelle est un élément central de la réaction face aux crises locales des eaux souterraines. Sur un plan plus général, les programmes élargis dans ce domaine peuvent améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau en augmentant la disponibilité et en rapprochant l'eau des populations. La récupération de l'eau à petite échelle doit constituer un pilier de la gestion de l'eau, de l'échelon local au niveau national – et s'inscrire dans le cadre plus vaste des efforts consentis pour le renforcement de l'autonomie des pauvres.



6

**La gestion des eaux
transfrontalières**

**« Une guerre de l'eau serait
l'ultime abjection »**

La reine Noor de Jordanie

**« On boit du whisky mais on se
bat pour l'eau »**

Mark Twain

La gestion de l'eau partagée peut être un atout dans le sens de la paix comme de la guerre, mais c'est la politique qui décidera de l'orientation à lui donner

Dans tous les pays, l'eau est un élément central de l'interdépendance humaine – une ressource partagée, utilisée par l'agriculture, l'industrie, les ménages et l'environnement. La gouvernance de l'eau nationale consiste à trouver un équilibre entre ces utilisations concurrentes. Or, l'eau est aussi la ressource fugitive ultime. Les pays peuvent légiférer sur l'eau en tant que ressource nationale, mais la ressource elle-même fait fi des frontières politiques qu'elle franchit sans passeport, sous la forme de cours d'eau, de lacs et d'aquifères. Les eaux transfrontalières accroissent l'interdépendance hydrologique au-delà des frontières nationales, associant les usagers de l'eau de pays voisins au sein d'un système partagé. La gestion de cette interdépendance est l'un des grands défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans le cadre du développement humain.

Ce défi est en partie institutionnel. À l'intérieur d'un même pays, la concurrence pour l'eau peut être source d'exigences conflictuelles, mettant les décideurs politiques face à des choix qui auront une incidence sur l'équité, le développement humain et la réduction de la pauvreté. Les institutions nationales et les organes législatifs prévoient des mécanismes d'étude de ces choix. Dans le cas de l'eau transfrontalière, il n'existe aucune structure institutionnelle équivalente. Et ceci a des implications. Devant l'amoindrissement des ressources en eau par rapport à la demande, la concurrence transfrontalière pour les cours d'eau internationaux et autres ressources en eau va s'intensifier. Faute de mécanismes institutionnels pour résoudre ces problèmes transfrontaliers, il est possible que cette concurrence soit source de perturbations.

Le spectre d'une concurrence pour l'eau exacerbée entre les États a donné lieu à un débat public parfois polarisé. Certains prédisent un avenir marqué par des « guerres de l'eau » si les États affichent des prétentions rivales. D'autres soulignent qu'il n'y a jamais eu de guerre de l'eau depuis 4 000 ans environ, sur le territoire de l'actuel sud de l'Iraq – et que la concurrence transfrontalière pour l'eau a généralement donné jour à la coopération plutôt qu'à des conflits. Cette perspective plus optimiste voit une concurrence accrue comme le catalyseur d'une coopération plus intense à l'avenir.

Ce Rapport soutient que l'eau a le potentiel d'alimenter des conflits de plus grande envergure, mais également de servir de vecteur de coopération. Au fil du temps, les gouvernements ont trouvé des solutions innovantes et communes aux tensions générées par la gestion de l'eau transfrontalière, y compris dans les contextes politiques les plus délicats. De l'Indus au Jourdain et au Mékong, des États en situation de crise politique, voire de conflit militaire, ont trouvé des moyens de maintenir la coopération au sujet de l'eau. Lorsque des États entrent en guerre, c'est bien souvent pour des raisons nettement plus futiles que l'eau. Mais l'autosatisfaction n'est pas l'antidote qui convient au pessimisme motivé par la guerre de l'eau. Les eaux transfrontalières sont presque inévitablement sources de tension entre les sociétés qu'elles relient. Ces tensions ne peuvent être considérées isolément. Elles s'inscrivent dans des considérations bien plus vastes que les relations entre États et recèlent des préoccupations touchant à la sécurité nationale, aux opportunités économiques, à la durabilité environnementale et à l'équité. La gestion de l'eau partagée peut être un atout dans le sens de la paix comme de la guerre, mais c'est la politique qui décidera de l'orientation à lui donner.

L'un des problèmes du débat polarisé suscité par l'argument sur la guerre de l'eau est qu'il a détourné l'attention de préoccupations bien plus urgentes et

L'eau étant une ressource mobile, plutôt qu'une entité statique, l'usage que l'on peut en faire en un lieu donné dépend de celui qui en est fait en d'autres lieux, ainsi que dans d'autres pays

pertinentes sur la sécurité humaine. Des approches coopératives de la gestion de l'eau transfrontalière peuvent être véritablement bénéfiques au développement humain. Elles peuvent renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour les personnes les plus vulnérables de part et d'autre d'une frontière, améliorant ainsi la qualité, le débit et la prévisibilité des cours d'eau traversant les pays. Le partage de l'eau n'est pas un jeu à somme nulle : les gains d'un pays ne sont pas équivalents aux pertes d'un autre. De la même façon que l'interdépendance commerciale peut accroître les bénéfices économiques des différentes parties, l'interdépendance coopérative peut avoir le même effet pour l'eau. Ceci est vrai non seulement sur le plan économique, où la vente d'énergie hydro-électrique et de services environnementaux constitue une stratégie potentiellement bénéfique à tous – mais aussi sur le plan plus large de la politique, des affaires sociales et de l'environnement.

Le contraire est également vrai. Lorsque la coopération ne parvient pas à se développer ou qu'elle échoue, tous les pays risquent d'en sortir perdants – les pertes les plus importantes étant enregistrées par les plus pauvres. Les échecs en termes de coopération peuvent entraîner des catastrophes sociales et écologiques, comme ce fut

le cas pour le lac Tchad et la mer d'Aral. Ils peuvent aussi accroître la vulnérabilité des petits pays face à la menace d'actions unilatérales menées par des voisins plus grands et plus puissants. Enfin, et surtout, la non-coopération rend impossible toute gestion des ressources en eau partagées, empêchant ainsi l'optimisation des conditions nécessaires au progrès humain.

À l'aube du XXI^e siècle, deux défis primordiaux définissent les stratégies de gouvernance de l'eau transfrontalière. Le premier consiste à aller au-delà des stratégies nationales autocrates et des actions unilatérales au profit de stratégies partagées privilégiant la coopération multilatérale. Dans une certaine mesure, cette démarche a été engagée mais la réponse en termes de gouvernance s'est avérée morcelée et inadaptée. Le second consiste à placer le développement humain au cœur de la coopération et de la gouvernance transfrontalières.

Ce chapitre s'intéresse avant tout à la signification de l'interdépendance hydrologique dans le quotidien des nations et des hommes. Il étudie ensuite les coûts écologique, économique, et surtout humain de l'échec de la coopération au niveau de la gestion de l'eau transfrontalière et se penche sur le corollaire de ces coûts : les atouts de la coopération.

L'interdépendance hydrologique

L'eau se distingue des autres ressources rares par des caractéristiques importantes. Elle est présente à tous les niveaux de la société humaine, de l'écologie à l'industrie, en passant par l'agriculture – et on ne lui connaît pas de substitut. Comme l'air, elle est indispensable à la vie. Elle fait également partie intégrante des systèmes de production générant richesses et bien-être. L'eau étant une ressource mobile, plutôt qu'une entité statique, l'usage que l'on peut en faire en un lieu donné dépend de celui qui en est fait en d'autres lieux, ainsi que dans d'autres pays. Contrairement au pétrole ou au charbon, il est impossible de gérer l'eau dans un but unique – ou, dans le cas de l'eau transfrontalière, au bénéfice d'un seul pays.

L'usage qu'un pays fait de l'eau a une incidence sur d'autres pays, généralement par le biais de l'un des trois mécanismes suivants :

- *La concurrence pour des ressources en eau limitées.* Lorsque plusieurs pays dépendent de la même source d'eau pour leur environnement, pour garantir leurs moyens de subsistance et se développer, l'eau transfrontalière devient un lien entre les populations et les environnements. L'utilisation en un lieu limite la disponibilité en un autre lieu. Par exemple, une retenue d'eau en amont, permettant l'irrigation ou la production d'énergie dans un pays donné, restreint le débit disponible pour l'agriculture et l'environnement en aval.
- *Les impacts sur la qualité de l'eau.* L'usage de l'eau d'un pays en amont a une incidence sur l'environnement et la qualité de l'eau arrivant dans le pays situé en aval. La construction non coordonnée de barrages peut entraîner l'envasement des

réservoirs, empêchant que des sédiments riches ne se déposent dans les plaines de faible altitude. De même, la pollution industrielle ou humaine peut être véhiculée par les cours d'eau et atteindre d'autres pays. En novembre 2005, un accident industriel a libéré une nappe de produits chimiques de 80 kilomètres de long sur le fleuve Songhua en Chine, constituant non seulement une menace pour les 3 millions d'habitants de Harbin, mais également pour la population de la ville russe de Khabarovsk, de l'autre côté de la frontière.

- *Le moment de l'utilisation des cours d'eau.* Le moment où des usagers en amont débloquent de l'eau et la quantité libérée ont une incidence fondamentale sur l'usage qui en est fait en aval. Par exemple, les agriculteurs d'un pays situé en aval peuvent avoir besoin d'eau pour l'irrigation au moment où un pays en amont puise dans le cours d'eau pour produire de l'énergie hydro-électrique – un problème courant à l'heure actuelle en Asie Centrale (cf. ci-après).

À l'instar des tensions dans chacun de ces domaines, qui sont susceptibles d'occasionner une concurrence et des conflits entre les pays (cf. chapitre 5), l'interdépendance véhicule au-delà des frontières les conséquences des différents schémas d'utilisation de l'eau.

Partager les eaux de la planète

L'eau partagée est un aspect de plus en plus important de la géographie humaine et du paysage politique. Les cours d'eau internationaux, les lacs, aquifères et zones humides relient des hommes séparés par des frontières internationales suivant parfois le tracé des cours d'eau. Cette eau partagée est le fondement de l'interdépendance hydrologique de millions d'hommes.

Les bassins hydrographiques internationaux – captages ou bassins versants, comprenant aussi les lacs et les eaux souterraines peu profondes, partagés par plus d'un pays – couvrent près de la moitié de la surface de la planète. De nos jours, deux personnes sur cinq vivent dans ces bassins regroupant 60 % des cours d'eau. Le nombre de bassins partagés a augmenté, notamment en raison du morcellement de l'ancienne Union Soviétique et de l'ex-Yougoslavie. En 1978, on comptait 214 bassins internationaux, contre 263 aujourd'hui.

L'ampleur de l'interdépendance nationale qu'impliquent ces chiffres se reflète dans le nombre de pays sis dans des bassins partagés – 145, regroupant plus de 90 % de la population mondiale.¹ Plus de 30 pays sont entièrement situés à l'intérieur de bassins transfrontaliers.

L'ampleur de l'interdépendance est illustrée par le nombre de pays partageant certains des bassins internationaux (tableau 6.1). Par exemple, 14 pays se partagent le Danube (5 autres ayant des parts marginales), 11 le Nil et le Niger et 9 l'Amazone. Aucune région du monde ne témoigne mieux des réalités de l'interdépendance hydrologique que l'Afrique. Les cartes politiques élaborées lors des conférences de Berlin, Lisbonne, Londres et Paris il y a plus d'un siècle ont établi plus de 90 % des eaux de surface de la région dans des bassins hydrographiques transfrontaliers accueillant plus des trois quarts de la population.² 61 bassins couvrent environ les deux tiers des terres émergées (carte 6.1).

En matière de gestion des eaux transfrontalières, les gouvernements sont libres de coopérer ou non. Toutefois, quelle que soit leur décision, les fleuves et autres systèmes hydrographiques transfrontaliers relient les pays au sein de dispositifs de partage des ressources environnementales définissant les moyens de subsistance.

L'usage de l'eau en amont détermine les options de gestion de l'eau en aval, faisant le lit de l'affrontement ou de la coopération. Ce phénomène prend toute son ampleur avec l'irrigation. Parmi les pays dotés de systèmes d'irrigation hautement développés, l'Égypte, l'Iraq, la Syrie, le Turkménistan et l'Ouzbékistan dépendent pour au moins les deux tiers de l'eau de fleuves prenant leur source dans des pays voisins. Les modifications dans les schémas d'utilisation de l'eau dans les pays en amont peuvent avoir un impact considérable sur l'agriculture et les moyens d'existence des zones rurales situées en aval. À titre d'exemple, le bassin du Tigre et de l'Euphrate dessert l'Iraq, la Syrie et la Turquie, soit une population totale de 103 millions de personnes. En Turquie, le Projet de l'Anatolie du Sud-est, qui prévoit la création de 21 barrages et de 1,7 million d'hectares de terres irriguées, pourrait réduire le débit fluvial d'environ un tiers en Syrie, avec, au final, des gagnants et des perdants parmi les usagers du bassin.³

Quel que soit le pays, la distribution de l'eau entre les différents usagers relève du tour de force politique. Si l'on intègre les frontières nationales à l'équation, la gouvernance devient des plus difficiles, notamment lorsque la concurrence pour l'eau s'intensifie. En théorie, l'approche optimale consiste à gérer l'eau de façon intégrée dans l'ensemble du bassin, les pays exploitant les ressources agricoles, l'énergie hydro-électrique ou commercialisant d'autres services en fonction des avantages qui leur sont propres en termes d'utilisation de l'eau. Prenons un exemple révélateur : l'énergie hydro-électrique est plus rentable dans les biefs d'amont

Les cours d'eau internationaux, les lacs, aquifères et zones humides relient des hommes séparés par des frontières internationales

Tableau 6.1 De nombreux pays partagent des bassins internationaux

Bassin hydrographique	Nombre de pays dans le bassin	Pays du bassin
Danube	19	Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie, Macédoine, Moldova, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine
Congo	13	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Malawi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie
Nil	11	Burundi, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie
Niger	11	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Tchad
Amazone	9	Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyane, Guyane française, Pérou, Suriname, Venezuela
Rhin	9	Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse
Zambèze	9	Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Lac Tchad	8	Algérie, Cameroun, Libye, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Soudan, Tchad
Mer d'Aral	8	Afghanistan, Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan
Jordanie	6	Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens occupés
Mékong	6	Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam
Volta	6	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo
Gange-Brahmapoutre-Meghna	6	Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Myanmar, Népal
Tigre-Euphrate	6	Iran, Iraq, Jordanie, Arabie Saoudite, Syrie, Turquie
Tarim	5 (+1)	Afghanistan, Chine, territoire administré par la Chine réclamé par l'Inde, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan
Indus	5	Afghanistan, Chine, Inde, Népal, Pakistan
Neman	5	Bélarus, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie
Vistule	5	Bélarus, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Ukraine
La Plata	5	Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay

Source : Adapté d'après Wolf et al. 1999.

des zones montagneuses tandis que l'irrigation produit de meilleurs résultats dans les vallées et les plaines ; échanger de l'énergie hydro-électrique contre des produits agricoles est un bon moyen d'exploiter cet avantage comparatif. Dans la pratique, la plupart des bassins hydrographiques sont dépourvus des institutions permettant de combler les différences et de coordonner le partage des ressources, et des facteurs tels que la confiance et les préoccupations d'ordre stratégique influent fortement sur la politique des gouvernements.

Le partage du bassin ne dépeint qu'un tableau incomplet de l'interdépendance hydrologique. La dépendance à l'égard des systèmes partagés varie d'un pays à l'autre. Dans certains cas, des États ne représentant qu'une fraction minime d'un bassin en termes géographiques en sont largement dépendants en termes hydrologiques ; le contraire est également vrai. Par exemple, le Bangladesh ne dépend qu'à 6 % du bassin Gange-Brahmapoutre-Meghna alors que celui-ci occupe les trois quarts du pays.⁴ Et, tandis qu'un cinquième du bassin du Mékong est situé en Chine, le bassin représente moins de 2 % du

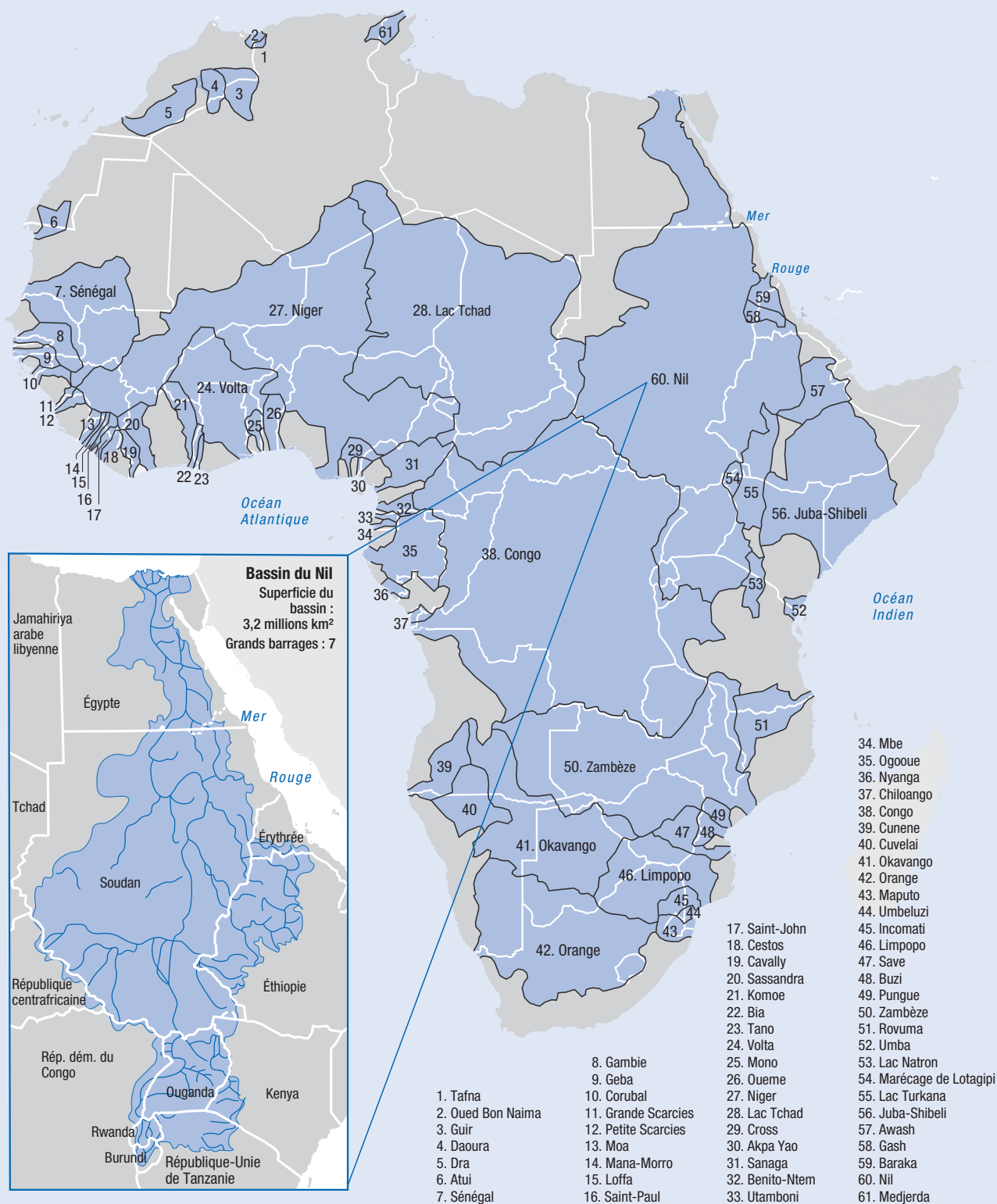
territoire chinois. Plus loin en aval, plus des quatre cinquièmes de la République démocratique populaire lao et près de 90 % du Cambodge font partie du bassin.

Suivre le cours d'eau

Rares sont ceux qui ont conscience des conséquences humaines de l'interdépendance hydrologique liant les pays. C'est pourtant cet aspect de la réalité qui façonne la vie et les opportunités.

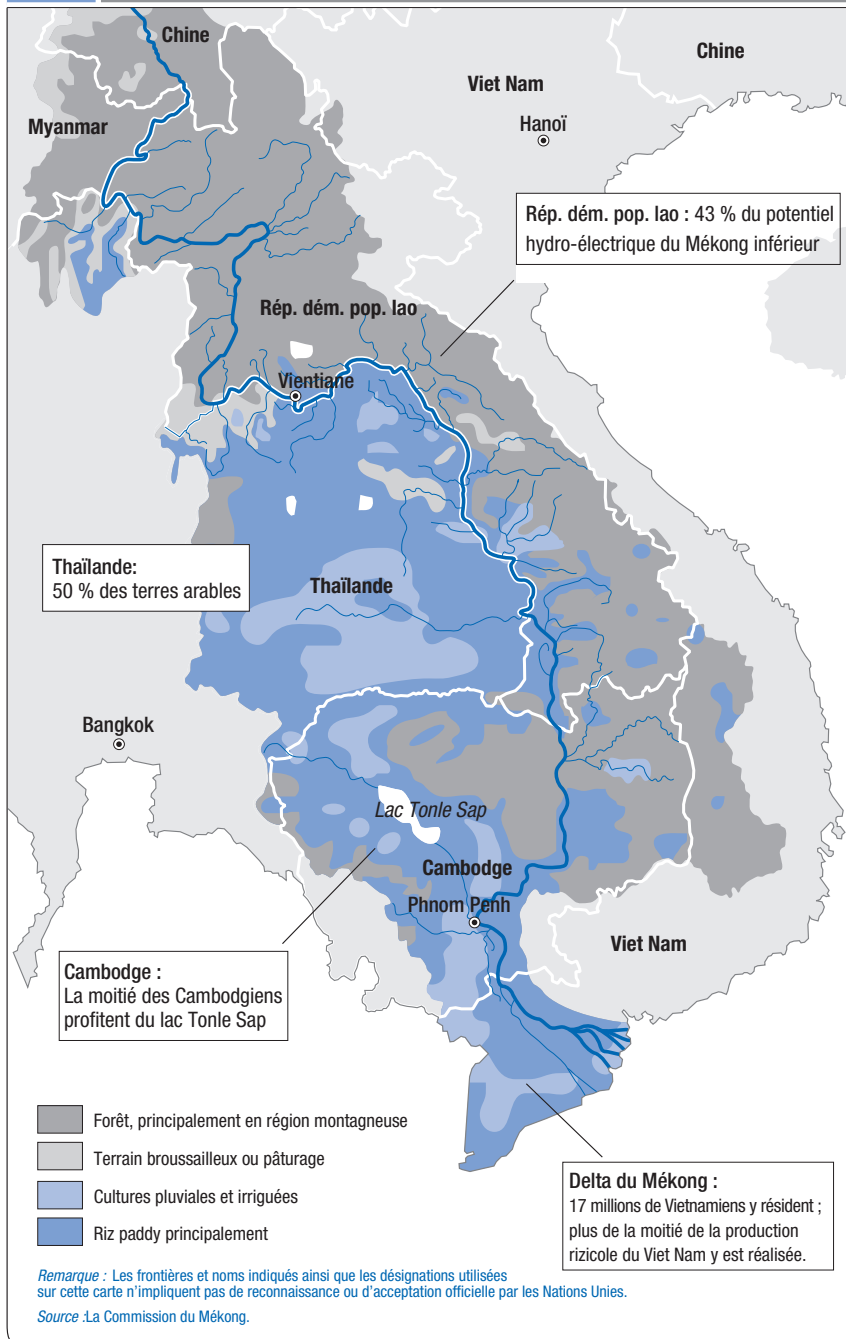
Le Nil est l'une des illustrations de cette réalité. Près de 150 millions de personnes vivent dans le bassin du Nil – un système hydrographique qui relie les 96 % d'Égyptiens vivant dans la vallée et le Delta du Nil aux habitants des régions montagneuses d'Éthiopie et du nord de l'Ouganda, notamment.⁵ L'eau et le limon, provenant essentiellement d'Éthiopie, ont rendu habitable une longue bande désertique et fertilisé le Delta du Nil. De même, le Jourdain relie les hommes, les moyens de subsistance et les écosystèmes d'Israël, de Jordanie et des Territoires

Carte 6.1 Les bassins hydrographiques et lacustres d'Afrique traversent de nombreuses frontières



Remarque : Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas de reconnaissance ou d'acceptation officielle par les Nations Unies.
 Sources : Wolf et al. 1999 ; Revenga et al. 1998 ; Rekacewicz 2006 ; Jägerskog et Phillips 2006.

Carte 6.2 Le Mékong génère des moyens de subsistance transfrontaliers



Plus d'un tiers de la population du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam – soit quelque 60 millions de personnes – vit dans le bassin inférieur du Mékong⁶ et utilise le fleuve comme eau potable, pour l'alimentation, l'irrigation, les transports, l'énergie hydro-électrique et le commerce. Des millions d'autres hommes, en Chine et au Myanmar, ainsi qu'au-delà des limites du bassin, tirent parti du fleuve.

Dans les plaines de Thaïlande, le bassin hydrographique représente la moitié des terres arables. Plus loin en aval, au Cambodge, le lac Tonle Sap, l'une des zones de pêche en eau douce les plus vastes du monde, est alimenté par le Mékong. Près de la moitié des Cambodgiens bénéficient directement ou indirectement des ressources du lac.⁷ Tandis que le fleuve rejoint la mer, le Delta du Mékong fournit plus de la moitié de la production de riz du Viet Nam et génère un tiers de son PIB.⁸ Au Viet Nam, la population du Delta du Mékong est de l'ordre de 17 millions de personnes. Au-delà de ces implications humaines, le fleuve témoigne aussi largement de l'ampleur d'un intérêt commun et partagé – et de la concurrence.

Les fleuves ne sont que l'un des axes de l'interdépendance de l'eau. Dans de nombreux pays, les lacs partagés sont essentiels pour la sécurité de l'approvisionnement en eau – et pour garantir les moyens d'existence. On estime à 30 millions de personnes la population qui dépend du lac Victoria – soit un tiers des populations du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda réunies.⁹ 37 millions d'hommes vivent dans le bassin du lac Tchad.¹⁰ Bien que le lac Victoria constitue la zone de pêche en eau douce la plus productive au monde, et que le lac Tchad fournisse les trois quarts du poisson de la région, les taux de pauvreté de ces populations sont exceptionnellement élevés.¹¹ En conséquence, la gestion du lac a d'importantes implications sur les efforts menés en vue de réduire la pauvreté. Cela vaut également pour le bassin de lac Titicaca en Amérique latine. Plus de 2 millions de personnes vivent dans ce bassin qui couvre la Bolivie et le Pérou et où les taux de pauvreté estimés sont supérieurs à 70 %. Deux villes boliviennes du bassin – El Alto et Oruro, qui concentrent un quart de la population du pays – dépendent du lac pour leurs besoins en eau.¹²

La coopération autour des lacs implique de surmonter des défis spécifiques. Les lacs sont moins renouvelables que les fleuves, ce qui accroît encore les pressions concurrentielles. Écosystèmes « fermés » mais néanmoins interdépendants, ils sont encore plus sensibles à la pollution et aux prélèvements d'eau que les fleuves, ce qui

res palestiniens occupés qui partagent une source commune.

Le moyen le plus simple de comprendre ce que l'interdépendance hydrologique implique au niveau humain consiste sans doute à suivre le cours d'un fleuve. Observons le Mékong, l'un des systèmes fluviaux les plus importants au monde (carte 6.2). Depuis sa source sur le plateau tibétain, il enregistre un dénivelé de 5 000 mètres en parcourant six pays, avant de rejoindre son delta.

peut induire une détérioration de la qualité de l'eau. D'autres problèmes découlent de désaccords concernant leur classification. Les cinq États partageant la Caspienne ne parviennent pas à définir s'il s'agit d'une mer ou d'un lac. Ce différend d'ordre juridique influe sur la gestion des ressources partagées en raison des dispositions différentes applicables selon les cas.

Contrairement aux fleuves et aux lacs, les aquifères sont invisibles. Ils constituent également une réserve de plus de 90 % de l'eau douce de la planète – et, à l'instar des fleuves et des lacs, ils sont transfrontaliers.¹³ À elle seule, l'Europe compte plus d'une centaine d'aquifères transfrontaliers. En Amérique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay se partagent l'aquifère Guaraní. Le Tchad, l'Égypte, la Libye et le Soudan, soumis à un important stress hydrique, se partagent l'aquifère des grès de Nubie. Le projet de la Grande Rivière Artificielle prévoit deux grandes canalisations enfouies dans les sables du Sahara, destinées à transporter l'eau depuis cet important aquifère fossile vers la côte libyenne où elle sert à l'irrigation des terres agricoles entourant Benghazi et Tripoli. L'aquifère de montagne, qui traverse Israël et les Territoires palestiniens occupés est essentiel pour la sécurité de l'approvisionnement en eau de ces deux groupes d'usagers. Il constitue en effet la principale source d'eau d'irrigation de Cisjordanie et une source d'eau importante pour Israël.

En raison de la coopération sur les eaux souterraines, les gouvernements se retrouvent confrontés à des défis évidents.

Les problèmes posés par les mesures rendent difficile tout contrôle des taux de prélèvement dans les aquifères. Même en cas de collaboration entre les gouvernements, les eaux souterraines risquent toujours d'être exploitées par des pompes privées, comme l'atteste le rapide épuisement des ressources en eaux souterraines en Asie du Sud. L'impact écologique d'un prélèvement non réglementé des eaux souterraines a une incidence sur les populations de part et d'autre des frontières nationales. Des prélèvements excessifs par des particuliers peuvent entraîner une « tragédie des communs », une surexploitation d'une ressource commune, au-delà du seuil de durabilité environnementale.

Quel que soit le pays, une utilisation excessive des eaux souterraines par certains groupes d'usagers est susceptible de mettre en péril les ressources disponibles pour tous. Des prélèvements excessifs des eaux souterraines dans l'État indien du Gujarat, par exemple, ont représenté une double menace pour les agriculteurs en réduisant la quantité d'eau disponible et en augmentant la salinité des sols (cf. chapitre 4). Des problèmes similaires peuvent aussi voir le jour de part et d'autre des frontières. Tandis que le niveau des aquifères baisse en conséquence de prélèvements excessifs d'un côté de la frontière, l'intrusion progressive d'eau salée et d'arsenic, de nitrates et de sulfates, si elle n'est pas contrôlée, peut rendre les eaux souterraines inutilisables dans les pays voisins. C'est ce qui s'est produit pour de vastes parties de l'aquifère de la bande de Gaza où la pollution porte les problèmes de pénurie d'eau existants à leur paroxysme.

La majeure partie de ce que l'on considère comme de l'« eau nationale » est en fait de l'eau partagée

Les coûts de la non-coopération

Pourquoi la gouvernance de l'eau transfrontalière est-elle une question relevant du développement humain ? La réponse à cette question se veut le reflet de la réponse apportée à la même question appliquée au niveau national. La façon qu'a un pays d'évoluer dans le contexte concurrentiel de la gestion des ressources limitées en eau a des implications majeures sur la pauvreté, la répartition des opportunités et le développement humain à l'intérieur de ses frontières nationales. Or, l'importance de ces implications n'est pas moindre au-delà des frontières.

La transmission des tensions en aval

La dépendance vis-à-vis de flux externes est l'un des rapports évidents existant entre l'eau et le développement humain. Les gouvernements et la plupart des gens considèrent que l'eau qui traverse leur pays est une ressource nationale. Certes, ils ont raison sur le plan légal et constitutionnel. Or, la majeure partie de ce que l'on considère comme de l'« eau nationale » est en fait de l'eau partagée.

Tableau 6.2 Dans 39 pays, la majeure partie de l'eau provient de l'étranger

Région	Pays dont 50 % à 75 % de l'eau provient de sources extérieures	Pays dont plus de 75 % de l'eau provient de sources extérieures
États arabes	Iraq, République arabe syrienne, Somalie, Soudan	Bahreïn, Égypte, Koweït
Asie de l'Est et Pacifique	Cambodge, Viet Nam	
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Bolivie, Paraguay, Uruguay	
Asie du Sud		Bangladesh, Pakistan
Afrique subsaharienne	Béniin, Congo, Érythrée, Gambie, Mozambique, Namibie, Tchad	Botswana, Mauritanie, Niger
Europe centrale et orientale et CEI	Azerbaïdjan, Croatie, Lettonie, Ouzbékistan, Slovaquie, Ukraine	Hongrie, Moldova, Roumanie, Serbie-et-Monténégro ^a , Turkménistan
Pays de l'OCDE à revenu élevé	Luxembourg	Pays-Bas
Autres	Israël	

a. Alors que la Serbie et le Monténégro accédaient à l'indépendance en juin 2006, on ne disposait pas, lors de la mise sous presse, de données différenciées sur les ressources en eau extérieures des deux pays.

Source : FAO 2006.

Pour 39 pays, représentant une population totale de 800 millions de personnes, au moins la moitié des ressources en eau trouvent leur origine au-delà de leurs frontières (tableau 6.2). Pour l'essentiel, l'Iraq et la Syrie dépendent de l'eau du Tigre et de l'Euphrate, dont la source est située en Turquie. Pour irriguer ses cultures et alimenter ses aquifères, le Bangladesh dépend à 91 % de l'eau de fleuves venus d'Inde. Les paysans et travailleurs

agricoles du pays qui vivent dans le bassin Gange-Brahmapoutre-Meghna sont les utilisateurs en fin de ligne d'une eau ayant traversé des milliers de kilomètres et les frontières de cinq pays. De même, l'Égypte dépend presque totalement de sources extérieures qui lui proviennent grâce au Nil, mais dont la source est en Éthiopie.

Dans tous ces cas, les plus infimes changements dans l'utilisation de l'eau en amont peuvent avoir une incidence considérable sur tous les aspects du développement humain. Les priorités à l'égard de l'eau peuvent sembler très différentes selon que l'on vit d'un côté ou de l'autre de la frontière. Un cinquième des terres irrigables de Turquie est situé dans les huit provinces du Sud-Est, où le Tigre et l'Euphrate prennent leur source. Dans ce contexte, il n'est pas difficile d'apprécier l'importance que le Projet de l'Anatolie du Sud-Est revêt pour le pays. Mais un Syrien sur cinq vit également dans la région environnant l'Euphrate, et les deux fleuves traversent également Bagdad et Basra, deux des villes les plus peuplées d'Iraq. La gestion de prétentions concurrentes sur l'eau, d'une façon permettant de trouver un juste équilibre entre intérêts nationaux et responsabilités au sens large, nécessite un leadership politique de haut niveau.

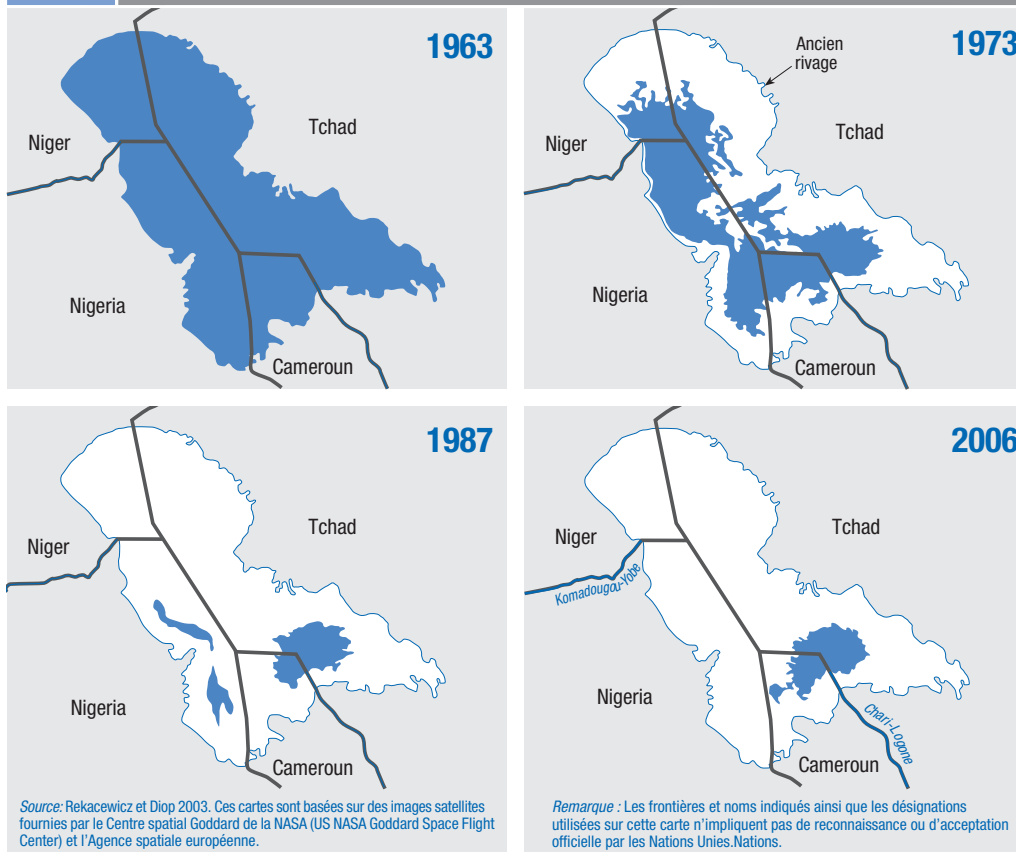
Les exigences croissantes à l'égard des fleuves partagés ont des retombées indubitables. Lorsque les fleuves Ili et Irtych, reliant la Chine au Kazakhstan, s'amenuisent du fait de dérivations au profit de l'agriculture et de l'industrie chinoises, le Kazakhstan, en aval, voit ses intérêts nationaux menacés. Cette menace a été partiellement résolue au moyen d'un accord sur l'Irtych conclu entre les deux pays en 2001. Toutefois, cet accord est lacunaire et ne répond pas au problème

Tableau 6.3 Les pays prélèvent de l'eau plus rapidement que les réserves ne se reconstituent

Pays	Total des prélèvements en eau en pourcentage des ressources renouvelables en eau totales (en %)	Ressources totales en eau externe en pourcentage des ressources renouvelables en eau totales (en %)
Koweït	2 200	100
Émirats arabes unis	1 553	0
Arabie Saoudite	722	0
Jamahiriyah arabe libyenne	711	0
Qatar	547	4
Bahreïn	259	97
Yémen	162	0
Oman	138	0
Israël	123	55
Égypte	117	97
Ouzbékistan	116	68
Jordanie	115	23
Barbade	113	0
Malte	100	0
Turkménistan	100	94

Source : FAO 2006.

Carte 6.3 La disparition du lac Tchad



central de la gestion des variations annuelles du débit.

La concurrence ne se limite pas aux pays en voie de développement. Le Colorado et le Rio Grande s'étant amenuisés dans leurs cours d'eau inférieurs en raison de dérivations au profit de l'industrie, de l'agriculture et des villes, ils ne baignent pratiquement plus le Mexique. Ce qui entraîne depuis longtemps des tensions lors des négociations entre le Mexique et les États-Unis.

Le problème de la gestion de l'eau transfrontalière atteint son paroxysme dans les pays confrontés à la pénurie. Quinze pays, la plupart situés au Moyen-Orient, consomment annuellement plus de 100 % de leurs ressources renouvelables en eau totales. L'épuisement des eaux souterraines et des lacs comble le déficit, faisant peser la pression sur les ressources en eau transfrontalières (tableau 6.3.). Certains des bassins transfrontaliers enregistrant la plus forte densité de population – dans l'Asie du Sud, certaines parties de l'Asie Centrale et au Moyen-Orient – sont aussi soumis au stress hydrique. Dans ces cas, un plus large recours à l'eau partagée afin de combler les

déficits peut avoir des implications majeures sur le développement humain dans d'autres régions – ainsi que sur les relations politiques entre les États.

Des lacs qui rétrécissent, des fleuves qui s'assèchent

La mauvaise gestion des bassins hydrographiques internationaux constitue une menace parfois très directe pour la sécurité humaine. Les lacs qui rétrécissent et les fleuves qui s'assèchent ont des répercussions sur les moyens de subsistance issus de l'agriculture et de la pêche ; la détérioration de la qualité de l'eau a des conséquences néfastes sur la santé et les bouleversements imprévisibles des cours d'eau risquent d'accroître les effets de la sécheresse et des inondations.

Certaines des catastrophes écologiques les plus flagrantes dans le monde témoignent du coût sur le développement humain de la non-coopération en matière de gestion de l'eau transfrontalière. Le lac Tchad en est l'une des illustrations (carte 6.3). Aujourd'hui, la superficie du lac ne représente plus

Certaines des catastrophes écologiques les plus flagrantes dans le monde témoignent du coût sur le développement humain de la non-coopération en matière de gestion de l'eau transfrontalière

qu'un dixième de la taille qu'il avait il y a 40 ans. Les déficits pluviométriques et la sécheresse y ont largement contribué – mais l'action de l'homme n'a pas été en reste.¹⁴ Entre 1966 et 1975, tandis que le lac perdait un tiers de sa superficie, la responsabilité était presque totalement imputable à la faiblesse des précipitations. Cependant, entre 1983 et 1994, les demandes en irrigation ont quadruplé, épuisant rapidement une ressource déjà sur le déclin et occasionnant des pertes d'eau rapides.

La faiblesse de la coopération entre les pays du bassin du lac Tchad explique partiellement le phénomène. Le déclin environnemental et la dégradation des moyens de subsistance et du potentiel de production sont allés de pair. La surexploitation des richesses halieutiques est désormais institutionnalisée, les dispositions visant à réguler l'usage de l'eau entre le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigeria étant bien peu observées.¹⁵ Des projets d'irrigation mal planifiés ont également contribué à la crise. Les barrages sur le fleuve Hadejia au Nigeria ont menacé les communautés dépendant de la pêche, des pâturages et des cultures de décrue implantées en aval, et les accords visant à préserver les cours d'eau ont tardé à être appliqués.¹⁶ Par le passé, les fleuves Komadougou et Yobe, partagés par le Niger et le Nigeria, déversaient 7 kilomètres cubes dans le lac Tchad. Aujourd'hui, avec l'eau retenue dans les réservoirs, ces fleuves n'apportent plus qu'un demi kilomètre cube, ce qui a un impact majeur sur la partie Nord du bassin lacustre.¹⁷ Plus loin, les dykes érigés à la fin des années 1970 sur le fleuve Logone au Cameroun ont semé la confusion dans les moyens de subsistance des petits fermiers des zones humides situées en aval : en l'espace de vingt ans, la production de coton a chuté d'un tiers, et celle de riz des trois quarts.¹⁸

Les conséquences environnementales d'une utilisation non durable de l'eau peuvent, au final, déstabiliser les investissements dans les infrastructures. Le Projet d'irrigation du Tchad Sud, programme ambitieux lancé en 1974, a à peine réalisé un dixième de son objectif d'irrigation de 67 000 hectares au Nigeria. Au fil du temps, tandis que le débit des fleuves diminuait, les canaux en voie d'assèchement étaient obstrués par des typha australis, plantes constituant le terrain de nidification de prédilection du quéléa, un oiseau qui détruit aujourd'hui des quantités considérables de riz et autres céréales alimentaires. Tandis que le lac rétrécissait, la concurrence s'intensifiait entre les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires, les petits et les gros usagers de l'eau et les communautés en amont et en aval. Les communautés riveraines se sont rapprochées de l'eau, s'implantant dans des zones précédemment recouvertes par le lac et où les frontières nationales n'étaient pas matérialisées, ce qui donne lieu à de nouveaux conflits territoriaux.

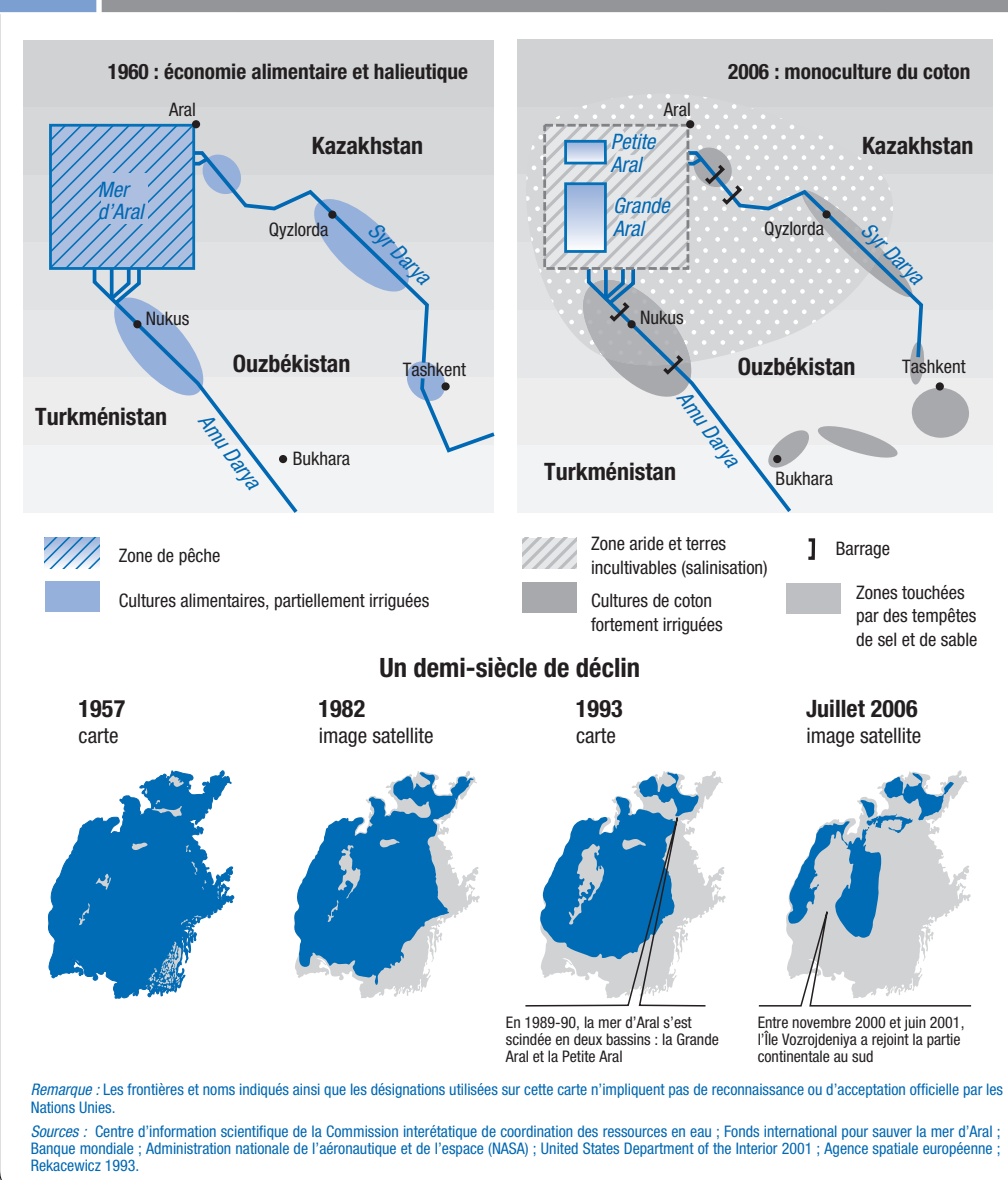
La mer d'Aral éclipse le lac Tchad sur l'échelle des catastrophes écologiques dues à l'homme. Il y a cinquante ans de cela, l'ingéniosité technologique, le zèle idéologique et l'ambition politique ont convaincu les planificateurs soviétiques que les eaux du Syr Darya et de l'Amu Darya, deux grands fleuves d'Asie Centrale, étaient gaspillées. Ces fleuves transportaient les neiges fondues provenant des sommets environnants jusqu'au bassin fermé de la mer d'Aral qui était alors, par la taille, le quatrième lac du monde. On considéra alors que la dérivation de l'eau à des fins de production pouvait être le moyen de créer des richesses et que la perte de la mer d'Aral était un prix modique à payer. Comme le dit à l'époque une autorité : « L'assèchement de la mer d'Aral présente un avantage nettement plus important que sa préservation... La seule culture du coton paiera le prix de la mer d'Aral actuelle [et] la disparition de la mer n'aura aucun effet sur le paysage de la région. »¹⁹

La dérivation de l'eau au profit de la culture du coton au moyen d'un système d'irrigation inefficace a étranglé la mer d'Aral. Dans les années 1990, elle recevait moins d'un dixième du flux qui l'atteignait précédemment – voire parfois rien. À la fin de cette même décennie, son niveau était d'environ 15 mètres plus bas que celui de 1960 et la mer s'était transformée en deux petites étendues d'eau extrêmement salée, séparées par un pont terrestre. La disparition de la mer a été une catastrophe, tant sur le plan social qu'écologique (carte 6.4).²⁰

L'indépendance des États d'Asie centrale n'est pas parvenue à endiguer la crise. De fait, la non-coopération a pérennisé la détérioration continue des indicateurs en termes de moyens de subsistance, de santé et de bien-être. Depuis le début des années 1990, le rendement du coton a chuté d'un cinquième, tandis que la surexploitation de l'eau se poursuit. La disparition des quatre cinquièmes des espèces de poissons a mis à mal une industrie de la pêche jadis florissante dans les provinces en aval.

Les conséquences sanitaires ont été tout aussi graves. Les populations de Kzyl-Orda, au Kazakhstan, de Dashhowuz au Turkménistan et de Karakalpakstan en Ouzbékistan reçoivent une eau contaminée par des engrais et des produits chimiques, la rendant impropre à la consommation humaine ou à l'agriculture. Dans certaines régions, les taux de mortalité infantile sont de 100 pour 1 000 enfants nés vivants – taux supérieurs à la moyenne en Asie du Sud. Quelque 70 % des 1,1 million d'habitants que compte le Karakalpakstan souffrent de pathologies chroniques – maladies respiratoires, fièvre typhoïde, hépatite et cancers de l'œsophage. La mer d'Aral rappelle brutalement combien les écosystèmes sont capables de se venger de la folie humaine – l'accroissement des richesses a été le catalyseur,

Carte 6.4 Le rétrécissement de la mer d'Aral : les coûts environnementaux du coton



non pas du progrès humain, mais d'un recul du développement humain à l'échelle régionale.

Mais ici aussi, une bonne nouvelle se fait jour, quoique à l'état embryonnaire. Depuis 2001, dans le cadre d'un projet commun avec la Banque mondiale, le Kazakhstan a construit le barrage du Kok-Aral et une série de dykes et canaux en vue de rétablir les niveaux de l'eau dans les parties nord (puis, à plus long terme, sud) de la mer d'Aral. Le projet génère d'ores et déjà des avantages : la partie nord de la mer s'est développée d'un tiers et les niveaux d'eau sont passés de 300 à 370 mètres.²¹ Si le progrès se poursuit, les perspectives de rétablissement des communautés de pêcheurs et de la durabilité s'annoncent prometteuses. Si d'autres pays du bassin y partici-

paient également, l'ampleur de la réhabilitation augmenterait nettement.

Le lac Tchad et la mer d'Aral sont des illustrations extrêmes des conséquences d'un changement radical dans le débit de l'eau. Dans les deux cas, la pénurie d'eau a joué un rôle majeur dans l'énoncé du problème. Pourtant, cette pénurie a résulté de l'intervention humaine – c'est particulièrement vrai dans le cas de la mer d'Aral – et des dérivations, ce qui met en exergue le rôle de la politique dans le soutien accordé à des schémas d'utilisation non durable de l'eau.

Tout comme les lacs, les fleuves sont source de vie. Pourtant, ils sont aussi le vecteur de l'exportation de pollution vers d'autres pays. Le rejet d'effluents d'entreprises métallurgiques ou d'usines de

Les pays d'Asie centrale sont contraints par l'interdépendance hydrologique. Les bassins du Syr Darya et de l'Amu Darya relient le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan au sein d'un réseau eau-énergie essentiel à leurs perspectives de développement humain – des perspectives largement compromises compte tenu de la faible ampleur de la coopération.

On comprend mieux ce réseau en suivant le cours des fleuves. Les eaux des cours supérieurs du Syr Darya parcourent rapidement des dénivelés importants. Dans les années 1970, le vaste réservoir de Toktogul au Kirghizistan était utilisé pour stocker l'eau, voire équilibrer les débits destinés à l'irrigation en Ouzbékistan et dans le Kazakhstan du Sud entre la saison sèche et la saison des pluies. Sous l'ère soviétique, les trois quarts de l'eau environ étaient libérés pendant l'été et un quart en hiver. L'électricité produite lors des vidanges d'été était également exportée, le Kirghizistan recevant du gaz du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan en échange, ce qui lui permettait de faire face à la demande pendant l'hiver.

Depuis l'indépendance, cette structure coopérative s'est effondrée. Après la libéralisation des marchés, l'énergie est devenue un produit commercial, le Kirghizistan devant payer les prix du marché mondial pour ses importations de combustibles. Les autorités ont commencé à augmenter les vidanges hivernales du réservoir de Toktogul pour produire de l'électricité, limitant ainsi le débit disponible pour l'irrigation au Kazakhstan et en Ouzbékistan pendant la période estivale. Au cours des étés des années 1990, les vidanges ont diminué de moitié en été, entraînant une importante pénurie d'eau d'irrigation.

Des négociations sur le partage de l'eau et de l'énergie ont été engagées en 1992 avec peu de résultats. Bien que les États en aval et en amont reconnaissent que le stockage en amont est un service économique et que l'échange d'eau contre de l'électricité et des combustibles fossiles doit être développé, il s'est avéré difficile de parvenir à un accord en termes de volume et de tarifs. En 2003 et 2004, les gouvernements étaient dans l'incapacité de s'entendre, y compris sur des objectifs minimums annuels.

Quelles ont été les incidences de la non-coopération sur les politiques nationales ? En Ouzbékistan, il a donné naissance à des politiques destinées à accroître l'autosuffisance et à réduire la dépendance à l'égard du réservoir de Toktogul. La construction de réservoirs permettant de stocker 2,5 milliards de mètres cubes d'eau fait partie intégrante de cette stratégie. Le Kazakhstan a également élaboré une réponse nationale à un problème régional et explore

actuellement la possibilité de construire un réservoir de 3 milliards de mètres cubes à Koserai.

Avec de l'eau en abondance, le Kirghizistan aspire à l'autosuffisance énergétique. Les autorités étudient la construction de deux nouveaux barrages et de centrales hydro-électriques qui produiraient suffisamment d'électricité pour garantir l'autosuffisance nationale et permettre l'exportation de l'excédent ; toutefois, le coût, de 2,3 milliards USD, représente 1,2 fois le RNB du pays. L'autre solution consisterait à implanter une centrale thermique, moins coûteuse, pour faire face à la demande énergétique hivernale. Option plus économique, elle va néanmoins à l'encontre des politiques nationales favorables à l'autosuffisance énergétique. La centrale augmenterait la dépendance du Kirghizistan à l'égard des réserves de gaz naturel de l'Ouzbékistan, qui font régulièrement l'objet de suspensions unilatérales. Dans ce cas, la faiblesse de la coopération est un frein à l'efficacité des échanges commerciaux.

L'incapacité à s'entendre sur des solutions de coopération a donné naissance à un scénario où toutes les parties sont perdantes. Cette situation a contraint les pays à adopter des stratégies loin d'être optimales, visant à développer des infrastructures de substitution à fort potentiel de perte. La Banque Mondiale estime que l'Ouzbékistan gagnerait 36 millions USD et le Kazakhstan 31 millions USD s'ils exploitaient le réservoir de Toktogul pour l'irrigation plutôt que pour la production d'énergie. Le coût différentiel supporté par le Kirghizistan s'élèverait à 35 millions USD. Le calcul du rapport coût/bénéfice indique que le bassin gagnerait 32 millions USD en s'en remettant à la coopération ; tous les pays en retireraient un avantage si les États situés en aval dédommageaient le Kirghizistan.

Plus loin, le Tadjikistan a le potentiel de devenir le troisième producteur mondial d'énergie hydro-électrique. Cependant, il en est empêché car la non-coopération entre les pays décourage les institutions financières internationales de lui prêter l'argent nécessaire au financement de projets relatifs à l'énergie hydro-électrique.

Ainsi donc, si l'effort en faveur de l'autosuffisance a un tel poids financier dans l'ensemble du bassin, et si les retombées économiques de la coopération sont aussi importantes, qu'est-ce qui retient les pays d'Asie centrale ? La réponse tient en un seul mot : la politique. Une gestion efficace de l'eau transfrontalière exige un dialogue constructif et des négociations afin d'identifier les scénarios profitables pour tous et d'élaborer les stratégies de financement et surtout de coopération nécessaires à leur mise en œuvre. Dans la région, ce dialogue a brillé par son absence.

Sources: Greenberg 2006 ; Micklin 1991, 1992, 2000 ; Peachey 2004 ; PNUD 2005a ; Weinthal 2002, 2006.

produits chimiques dans les fleuves Ili et Irtych a rendu leurs eaux quasiment impropres à la consommation humaine dans de vastes zones du Kazakhstan. De même, des problèmes sont apparus dans le bassin du Kura-Araks, en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Le bassin compte 6,2 millions d'habitants, dont les concentrations les plus importantes se retrouvent dans les zones urbaines et industrielles de la région transcaucasienne. L'insuffisance de la législation au niveau régional, le contrôle lacunaire de l'eau et le manque de mécanismes de coopération à l'échelle régionale font de la pollution des eaux un

problème aigu dans ces trois pays, mais aucun de ces aspects ne peut être résolu indépendamment des autres.²²

Une catastrophe peut être le catalyseur de la coopération. L'Ukraine occupe plus de la moitié du bassin du Dniepr qu'elle partage avec le Bélarus et la Russie. La rapidité de l'industrialisation a soumis le troisième plus grand fleuve d'Europe à une pression intense : moins d'un cinquième des eaux entrant en Ukraine arrive désormais à la mer Noire. La pollution est endémique et résulte de l'utilisation excessive d'engrais, du rejet non réglementé

des rebuts de l'extraction du minerai d'uranium ainsi que des eaux usées. Il a fallu attendre la catastrophe de Tchernobyl, qui a entraîné des dépôts de césium radioactif dans les réservoirs et un risque d'exposition accrue à la radioactivité jusqu'à la mer Noire, pour que les gouvernements relèvent le défi d'améliorer la qualité des eaux des fleuves.²³ Dans le bassin du Kura-Araks comme dans celui du Dniepr, des mesures ont été prises dans le sens d'une promotion de la coopération, à commencer par des diagnostics et des programmes d'action environnementaux ; il faudra toutefois attendre encore longtemps avant que les fleuves ne soient totalement réhabilités.

Le calendrier de l'eau est un problème transfrontalier de plus pour le développement humain. La sécurité des moyens de subsistance dépend d'un approvisionnement prévisible en eau. L'utilisation de l'eau dans un pays peut avoir une incidence sur le moment où les usagers en aval recevront cette eau, même si le volume demeure inchangé. L'énergie hydro-électrique produite en amont est un exemple. En Asie Centrale, le Kirghizistan peut contrôler le moment où l'eau arrivera en aval, ainsi que sa disponibilité, tandis que l'Ouzbékistan et le Kazakhstan dépendent des vidanges pour l'irrigation. L'effondrement du système de transfert de gaz depuis le Kazakhstan et l'Ouzbékistan en vigueur sous l'ancien régime soviétique a poussé le Kirghizistan à rechercher l'autosuffisance et à

produire sa propre électricité afin de faire face à la demande hivernale. Pour produire de l'énergie hydro-électrique, le pays limite désormais les débits du réservoir de Toktogul pendant les mois d'été, mais ceci provoque des crues en aval en hiver – une source majeure de préoccupation lors des négociations régionales sur l'eau (encadré 6.1).

La gestion de l'eau transfrontalière peut influencer par d'autres moyens sur la disponibilité en eau. Israël, la Jordanie et les Territoires palestiniens occupés sont situés dans l'une des régions du monde les plus affectées par la pénurie d'eau – et partagent une grande partie de cette ressource. La population palestinienne dépend presque totalement de l'eau transfrontalière, dont la majeure partie fait l'objet d'un partage avec Israël (encadré 6.2). Or, les ressources communes sont inégalement réparties. La population palestinienne est deux fois moins nombreuse que celle d'Israël mais le volume d'eau qu'elle consomme s'élève à seulement 10 % à 15 % de l'eau utilisée par les Israéliens. En Cisjordanie, les colons israéliens consomment en moyenne 620 mètres cubes par personne et par an, contre moins de 100 mètres cubes pour les Palestiniens. Les pénuries d'eau dans les Territoires palestiniens occupés, qui font peser une pression importante sur le développement agricole et les moyens de subsistance, sont également une source d'injustice ressentie car les lois actuelles sur l'utilisation de l'eau prévoient un accès inégal aux aquifères partagés.

Le point de départ de toute réflexion sur la portée de la coopération doit être la reconnaissance du fait que des pays souverains ont des programmes évidents, rationnels et légitimes leur permettant de retirer un maximum de bénéfices de l'eau

Plaidoyer en faveur de la coopération

L'eau partagée recèle toujours un certain potentiel de concurrence. La langue française, l'illustre : le terme *rival* vient du latin *rivalis*, qui signifie « qui tire son eau du même cours d'eau qu'un autre ». Des pays riverains sont souvent rivaux à l'égard de l'eau qu'ils partagent. Compte tenu de l'importance de l'eau pour le développement national, chaque pays aura son propre programme national sur l'utilisation d'un cours d'eau international. Le point de départ de toute réflexion sur la portée de la coopération doit être la reconnaissance du fait que des pays souverains ont des programmes évidents, rationnels et légitimes leur permettant de retirer un maximum de bénéfices de l'eau.

Les règles du jeu

À l'intérieur d'un pays, l'usage de l'eau est régi par les institutions, les lois et les normes issues de processus politiques dont la transparence est variable. Les institutions, lois et normes régissant l'eau transfrontalière sont moins bien définies.

L'une des facettes les plus importantes de la gestion de l'eau transfrontalière est la souveraineté de l'État. Suite aux litiges à propos des cours d'eau qu'ils partageaient avec le Mexique, les États-Unis ont adopté la Doctrine Harmon en 1895. Illustration de la souveraineté absolue, celle-ci préconisait qu'en l'absence de législation contraire, les États devaient être libres d'utiliser les ressources en eau de leur ju-

Encadré 6.2

Les droits sur l'eau dans les Territoires palestiniens occupés

Les problèmes de gouvernance de l'eau ne s'expriment nulle part aussi nettement que dans les Territoires palestiniens occupés. Les Palestiniens sont confrontés à l'un des niveaux de pénurie d'eau les plus élevés au monde. La disponibilité physique et la gouvernance politique de l'eau partagée sont deux aspects contribuant à la pénurie d'eau.

La population des Territoires palestiniens occupés dispose d'un accès à 320 mètres cubes d'eau par personne et par an, soit l'un des niveaux les plus bas au monde, nettement en deçà du seuil de pénurie absolue. Le problème réside notamment dans l'inégalité de la distribution de l'eau des aquifères partagés avec Israël, qui reflète des rapports de force inégaux en termes de gestion de l'eau. Compte tenu de l'accroissement rapide de la population, la diminution de la disponibilité en eau constitue une contrainte de plus en plus sévère pour l'agriculture et la consommation humaine.

L'inégalité du partage se reflète par des écarts très importants dans l'utilisation qu'Israéliens et Palestiniens font de l'eau. La population israélienne ne représente pas tout à fait le double de la population palestinienne, mais sa consommation totale d'eau est sept fois et demie supérieure (schéma 1). En Cisjordanie, les colons israéliens utilisent bien plus d'eau par habitant que les Palestiniens, et plus que les Israéliens d'Israël (schéma 2) : quasiment neuf fois plus d'eau par personne que les Palestiniens. À tous égards, ces écarts sont considérables.

Quelles sont les raisons de ces inégalités ? Les Palestiniens n'ont pas de droits établis sur les eaux du Jourdain – principale source d'eau de surface. Ce qui signifie que la quasi-totalité des besoins en eau des Territoires palestiniens occupés est couverte par les aquifères d'eau souterraine. Les règles régissant les prélèvements dans ces aquifères ont une incidence majeure sur l'accès à l'eau.

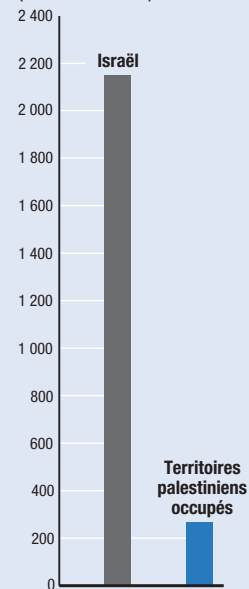
La gestion de l'aquifère occidental et de l'aquifère côtier reflète le problème. Faisant partie du bassin du Jourdain, l'aquifère occidental est la seule source d'eau renouvelable la plus importante des Territoires palestiniens occupés. Près des trois quarts de l'aquifère sont réalimentés par la Cisjordanie et s'écoulent de Cisjordanie vers la côte d'Israël. La majeure partie de cette eau n'est pas utilisée par les Palestiniens. Pour quelle raison ? Les représentants israéliens à la Commission mixte de l'eau réglementent rigoureusement la quantité et la profondeur des puits exploités par les Palestiniens. Des règles plus souples s'appliquent aux colons israéliens, ce qui leur permet de creuser des puits plus profonds. Bien qu'ils ne possèdent que 13 % des puits de Cisjordanie, les colons sont pourtant à l'origine de 53 % des prélèvements d'eau souterraine. L'eau inutilisée dans les Territoires palestiniens occupés s'écoule finalement en dessous du territoire israélien avant d'être puisée du côté israélien (cf. carte).

Des problèmes semblables se posent avec les eaux du bassin côtier. Celles-ci ont du mal à atteindre la Bande de Gaza en raison des importants prélèvements effectués du côté israélien. La conséquence : les taux de prélèvement des aquifères peu profonds de la Bande de Gaza sont nettement supérieurs aux taux de réalimentation, entraînant une salinisation accrue des ressources en eau.

L'accès restreint à l'eau est un frein au développement de l'agriculture palestinienne. Bien que ce secteur constitue une part décroissante de l'économie palestinienne – estimée à environ 15 % en termes de revenus et d'emplois en 2002 – il est néanmoins capital à la subsistance de certaines des populations les plus pauvres. Pour le moment, l'irrigation est sous-développée, moins

Schéma 1 La consommation d'eau est inégale entre les Israéliens et les Territoires palestiniens occupés

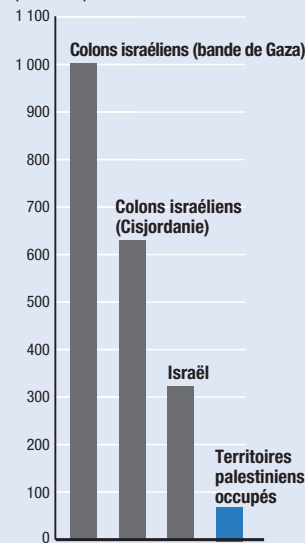
Consommation totale, 2005 (en millions m³/an)



Source : Jägerskog et Phillips 2006

Schéma 2 L'eau est plus rare pour certains que pour d'autres

Consommation par habitant, 2005 (en m³/an)



Remarque : Moyenne pondérée par la population migrante ; les colonies israéliennes de la bande de Gaza ont été évacuées en août et en septembre 2005.

Source : Jägerskog et Phillips 2006.

d'un tiers des terres potentiellement exploitables étant couvertes en raison du manque d'eau.

Le sous-développement des ressources en eau signifie que de nombreux Palestiniens sont dépendants des livraisons d'eau par des sociétés israéliennes. C'est pour eux une source de vulnérabilité et d'incertitude car les livraisons sont fréquemment interrompues en période de tension.

La construction du Mur de séparation, sujet à controverse, menace d'exacerber l'insécurité de l'approvisionnement en eau. La construction du mur a causé la perte de certains des puits palestiniens ainsi que la séparation des agriculteurs d'avec leurs champs, notamment dans les zones non irriguées très productives entourant les gouvernorats de Bethléem, Jénine, Naplouse, Qalqilya, Ramallah et, Tulkarem.

Les conditions dans les Territoires palestiniens occupés forment un contraste avec les dispositions davantage axées sur la coopération conclues ailleurs. Depuis l'accord de paix de 1994, Israël et la Jordanie ont coopéré dans le cadre de la construction d'installations de stockage de l'eau du lac Tibériade, ce qui a permis l'amélioration de la distribution d'eau aux agriculteurs jordaniens. La structure institutionnelle a également contribué à arbitrer des litiges découlant des variations saisonnières et annuelles du débit, même si cet aspect n'était pas, à l'origine, couvert par l'accord. Ailleurs, le Centre de recherche sur le dessalement pour le Moyen-Orient basé à Muscat, en Oman, assure avec succès depuis plus de dix ans la promotion d'une recherche multilatérale sur des techniques de dessalement efficaces. Des représentants de la Commission européenne, d'Israël, du Japon, de Jordanie, de la République de Corée, des Pays-Bas, de l'Autorité palestinienne et des États-Unis siègent à son conseil.

Plus encore peut-être que dans n'importe quel autre cadre, la sécurité de l'approvisionnement en eau dans le contexte des relations entre les Territoires palestiniens occupés et Israël est associée à des problèmes de plus grande envergure relevant du conflit et de la perception de la sécurité nationale. Pourtant, l'eau est aussi un symbole puissant du vaste réseau d'interdépendance hydrologique associant tous les intervenants. La gestion de cette interdépendance en faveur de l'équité permettrait de faire un grand pas dans le sens de la sécurité humaine.

Sources : Elmusa 1996 ; Feitelson 2002 ; Jägerskog et Phillips 2006 ; MEDRC 2005 ; Nicol, Ariyabandu et Mtisi 2006 ; Phillips et al. 2004 ; Rinat 2005 ; SUSMAQ 2004 ; SIWI, Tropp et Jägerskog 2006 ; Weinthal et al. 2005.

ridiction sans tenir compte des effets provoqués au-delà de leurs frontières. Des variantes de cette approche subsistent dans la législation nationale de nombreux pays. Au Kazakhstan, la loi parlementaire de 2001 proclame que toutes ses ressources en eau provenant de son territoire lui appartiennent.

Le principe fondamentalement contradictoire de l'intégrité territoriale absolue indique que les riverains situés en aval ont le droit de recevoir le flux

Gestion des aquifères – Le partage de l'eau souterraine entre Israéliens et Palestiniens est inéquitable



Un cadre utile de réflexion sur la gouvernance de l'eau transfrontalière permet d'identifier quatre niveaux d'avantages potentiels découlant de la coopération : avantages pour le fleuve, avantages issus du fleuve, avantages en raison du fleuve et avantages au-delà du fleuve

droits sur l'eau sont peu utiles dans l'élaboration des politiques. Après des décennies de réflexion, des principes sur le partage de l'eau ont été codifiés dans la Convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, basée sur les règles d'Helsinki de 1966. Les principes fondamentaux impliquent « une utilisation équitable et raisonnable », « la prévention des dommages » et « la notification préalable sur les projets envisagés ». L'idée générale est que la gouvernance des cours d'eau internationaux doit être développée en tenant compte des effets de l'utilisation sur les autres pays, de la disponibilité de sources d'eau alternatives, de l'importance de la population concernée et des besoins socio-économiques des pays baignés par le cours d'eau, ainsi que la préservation, la protection et le développement du cours d'eau à proprement parler.

L'application de ces principes est empreinte de difficultés, notamment pour le motif évident qu'ils ne fournissent pas les outils permettant de résoudre la question des revendications concurrentes. Les utilisateurs en amont peuvent, par exemple, invoquer les besoins socio-économiques comme autant de justifications à la construction de barrages hydro-électriques. Les États en aval peuvent leur opposer ces mesures, avançant des besoins socio-économiques et un usage existant. La difficulté inhérente à des principes concurrentiels et les préoccupations de souveraineté nationale contribuent à expliquer pourquoi seulement 14 pays ont signé la Convention des Nations Unies. Il n'existe pas non plus de mécanisme pratique d'application – en 55 ans, la Cour internationale de justice n'a statué que sur un cas impliquant des cours d'eau internationaux.

Cependant, en dépit de toutes ses restrictions, la Convention de 1997 énonce des principes essentiels pour le développement humain. Elle fournit un cadre mettant les populations au centre de la gouvernance de l'eau transfrontalière. Tout aussi importante, la Convention européenne sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux (CEPUET) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe de 1992. Cette Convention s'intéresse davantage à la qualité de l'eau, considérant clairement le bassin hydrographique en tant qu'entité écologique à part entière. La Convention de 1992 insiste aussi sur les responsabilités des États membres basées sur les besoins actuels en eau plutôt que sur les utilisations passées – un principe important du développement humain. La CEPUET est déjà en vigueur et pourrait devenir internationale si 23 pays non membres de la Commission économique pour l'Europe la signent : 4 l'ont déjà fait. Néanmoins, malgré le fondement intuitif de ces deux

Conventions, le défi politique consiste à exploiter ces cadres dans le contexte réel des problèmes mondiaux de gouvernance de l'eau.

Sur le fleuve et au-delà

Le plaidoyer en faveur de la coopération, ainsi que les mécanismes permettant de la mettre en œuvre, est, bien entendu, variable entre les différents dispositifs internationaux sur l'eau partagée. À la base, la coopération implique des actions réduisant au minimum les conséquences néfastes de prétentions concurrentes, tout en optimisant les avantages potentiels de solutions partagées. Partant du principe selon lequel les États cherchent, avant tout, à promouvoir leurs propres intérêts rationnels et légitimes, la coopération n'est viable que si les avantages prévisibles sont supérieurs au coût de la non-coopération. Un intérêt personnel éclairé peut permettre d'identifier et d'élargir l'éventail des avantages potentiels.

Un cadre utile de réflexion sur la gouvernance de l'eau transfrontalière a permis d'identifier quatre niveaux d'avantages potentiels découlant de la coopération.²⁵

- Les avantages *pour* le fleuve.
- Les avantages *issus* du fleuve.
- Les avantages *en raison* du fleuve.
- Les avantages *au-delà* du fleuve.

Les avantages pour le fleuve

Conserver, protéger et développer les fleuves peut avoir un impact positif sur tous leurs usagers. En Europe, le Programme d'action Rhin, lancé en 1987, constitue la dernière phase de la coopération visant à promouvoir la qualité du fleuve dans l'intérêt de tous ses usagers. Le programme marque l'apogée de plus d'un demi-siècle de changements progressifs, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse ayant peu à peu élaboré une réponse à la hauteur de la menace portée à l'encontre de leurs intérêts partagés (encadré 6.3).

Dans les régions les plus pauvres du monde, préserver l'intégrité des réseaux fluviaux peut avoir un impact positif important sur les moyens de subsistance. La prévention ou l'inversion de problèmes tels que la dégradation des bassins versant d'amont et l'épuisement des eaux souterraines exposant les usagers en aval à des risques d'inondation ou de pénurie d'eau en est une illustration. Les inondations de 2000 et 2001 du Limpopo et du Save ont frappé durement les populations pauvres vivant dans les zones les plus vulnérables des plaines inondables du Mozambique. L'érosion des sols, la disparition du couvert végétal sur les pentes et l'utilisation exces-

Les fleuves sont un lien entre les hommes et les moyens de subsistance, par-delà les frontières nationales. Les fleuves propres sont un bien public alors que les fleuves pollués sont les vecteurs de la transmission transfrontalière des méfaits publics. L'histoire de l'Europe témoigne des avantages des investissements dans les fleuves en tant que biens publics régionaux.

Le Rhin. Le Rhin, l'un des plus grands réseaux fluviaux d'Europe, quitte les Alpes suisses pour traverser l'Est de la France puis la vallée de la Ruhr en Allemagne, avant de rejoindre les Pays-Bas. Au début du XIX^e siècle, le fleuve était devenu synonyme de pollution. En 1828, après avoir visité la ville de Cologne, Samuel Coleridge écrivait :

The river Rhine, it is well known

Doth wash your city of Cologne

But tell me, Nymphs, what power divine

Shall henceforth wash the river Rhine?

(Le Rhin, on le sait bien

Baigne votre cité de Cologne

Mais dites moi Ô Nymphes quel pouvoir divin

Lavera désormais le fleuve Rhin ?)

Aucune puissance, d'essence divine ou terrestre, n'a lavé le fleuve. Tandis que l'industrialisation se développait, le Rhin est devenu un vaste réceptacle de pollution. Il transportait jusqu'aux Pays-Bas les déchets de l'industrie chimique suisse, des usines de potasse françaises, des usines métallurgiques et des mines de charbon allemandes. Entre 1900 et 1977, les concentrations de chrome, de cuivre, de nickel et de zinc dépassaient les seuils de toxicité, entraînant, dans les années 1950, la quasi disparition des poissons dans les cours intermédiaire et supérieur du Rhin. Parallèlement à l'empoisonnement du fleuve, la pollution produite par les industries allemande et française constituait une menace pour l'eau potable et pour l'horticulture des Pays-Bas.

Le nettoyage commença après la Seconde Guerre mondiale. En 1950, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse créaient la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR). À l'origine, celle-ci se concentrait sur la recherche et la collecte de données mais, au milieu des années 1970, deux accords furent signés sur la pollution chimique et les chlorures. Ces accords étaient destinés à réduire la pollution en France et en Allemagne, malgré une coopération difficile au départ. Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse acceptèrent de participer à hauteur de 70 % au coût de réduction des émissions de chlorure en France. Mais, confronté à une forte opposition interne, le gouvernement français refusa de présenter la Convention pour ratification par le Parlement.

Une crise écologique survenue à la fin de l'année 1986 – un incendie dans une usine chimique suisse – donna le coup d'envoi à un nouveau round de coopération. En mai 1987, le Programme d'action Rhin était en place, avec pour objectif de réduire fortement la pollution. Lors des inondations de 1993, les actions de la CIPR furent développées afin d'intégrer aussi la protection contre les inondations. L'année suivante, un nouveau traité du Rhin était signé et, en 2001, Rhin 2020, le Programme pour le développement durable du Rhin, était adopté.

La CIPR est aujourd'hui une organisation intergouvernementale efficace à laquelle les États membres rendent compte de leurs ac-

tions. Elle est dotée d'une assemblée plénière, d'un secrétariat et d'organes techniques – et jouit d'une autorité considérable sur le plan politique grâce à la conférence des ministres habilitée à prendre des décisions exécutoires sur le plan politique. Les organisations non gouvernementales ont un statut d'observateur, ce qui facilite la participation publique. Il faut du temps pour que des structures coopératives et des institutions de ce type se développent. Or, leur travail est optimal dès lors que le leadership politique est de haut niveau.

Le Danube. Plus peut-être que n'importe quel autre fleuve, le Danube se veut le reflet de l'histoire mouvementée de l'Europe du XX^e siècle. À la veille de la Première Guerre mondiale, le principal pays de son bassin était l'Empire austro-hongrois. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la plupart des riverains du Danube faisaient partie du bloc soviétique. Avec le morcellement de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, le Danube devenait le bassin le plus internationalisé du monde.

La fin de la guerre froide puis l'accession de plusieurs pays du bassin à l'Union européenne ont permis d'approcher la coopération internationale à l'échelle du bassin. En février 1991, tous les pays du bassin acceptaient d'élaborer la Convention sur la protection et la gestion du fleuve. En 1994, la Convention du Danube était signée et la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD) était mise en place et entré en vigueur en octobre 1998. La Serbie-et-Monténégro accédait au traité en 2002, la Bosnie-Herzégovine en 2004.

La base institutionnelle de la CIPD est une conférence de tous les pays participants, une commission plénière, neuf groupes d'experts et groupes de travail ainsi qu'un secrétariat permanent à Vienne. Les 11 observateurs de la commission incluent plusieurs organisations professionnelles, le Forum sur l'environnement du Danube, le Fonds mondial pour la nature et l'Association internationale des compagnies d'eau dans le bassin versant du Danube.

Depuis 2001, date à laquelle le Partenariat stratégique pour la réduction de la charge en éléments nutritifs du Danube et de la mer Noire a commencé, les investissements du Fonds pour l'environnement mondial, de l'ordre de 100 millions USD ont attiré près de 500 millions USD de cofinancement, avec des investissements supplémentaires dans la réduction de la charge en éléments nutritifs de la part de l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'autres, pour un total de 3,3 milliards USD. Les écosystèmes de la mer Noire et du Danube montrent déjà des signes de rétablissement après la grave eutrophisation des années 1970 et 1980. Ces dernières années, l'épuisement de l'oxygène est presque inexistant. Et la diversité des espèces a pratiquement doublé par rapport aux niveaux enregistrés dans les années 1980. L'écosystème de la mer Noire est sur la bonne voie pour retrouver les conditions observées dans les années 1960.

Le Danube est une bonne illustration de la façon dont la coopération institutionnelle peut entraîner des avantages divers et variés, se renforçant mutuellement de part et d'autre des frontières. Tandis que les gouvernements et les populations des pays riverains assistaient à l'émergence des avantages de la coopération, l'autorité et la légitimité de ces institutions se renforçaient d'autant. Néanmoins, la réussite de la coopération a nécessité des investissements considérables, tant sur le plan financier qu'au niveau politique.

sive de l'eau en amont ont contribué à la gravité des inondations. La coopération entre États en vue de résoudre ces problèmes reflète la prise de

conscience à l'égard du partage des risques et des bénéfices mutuels que permettent les réseaux fluviaux.

Accroître les avantages
issus du fleuve et réduire
les coûts qui en découlent
est susceptible de libérer
un vaste potentiel de
développement humain, de
croissance économique et
de coopération régionale

Les avantages issus du fleuve

Le fait que l'eau soit une ressource limitée entraîne l'idée globalement admise selon laquelle son partage est un jeu à somme nulle. Cette perception est faussée à bien des égards. La gestion des eaux des bassins hydrographiques peut être développée afin d'accroître les bénéfices de tous, l'utilisation de l'eau étant optimisée pour accroître la superficie des terres irriguées, la production d'énergie et les avantages pour l'environnement.

Au niveau du bassin, la coopération peut promouvoir des techniques efficaces de stockage et de distribution de l'eau, contribuant ainsi au développement des surfaces irriguées. Le Traité des eaux de l'Indus de 1960 a été le précurseur d'une expansion massive des travaux d'irrigation en Inde qui, à leur tour, ont joué un rôle majeur dans la révolution verte. Autour du fleuve Sénégal, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal coopèrent afin de réguler le débit et de produire de l'énergie hydro-électrique au moyen d'une infrastructure commune. En Afrique australe, le Lesotho et l'Afrique du Sud collaborent à la construction d'une infrastructure sur le fleuve Orange dans le cadre du Projet de mise en valeur des ressources en eau du Lesotho qui fournit de l'eau à moindre coût à l'Afrique du Sud et une source de financement au Lesotho lui permettant d'entretenir ses bassins versants.²⁶ Dans le Sud de l'Asie, l'Inde a financé la centrale hydro-électrique de Tala, au Bhoutan, qui lui garantit une source d'énergie tandis que le Bhoutan obtient ainsi une garantie d'accès au marché de l'énergie indien.

Le Brésil et le Paraguay sont une illustration des avantages potentiels pouvant découler du commerce et de la coopération. Le Itaipu Accord de 1973 a mis un terme à un siècle de différends frontaliers par la décision de construire conjointement le barrage hydro-électrique géant de Guairá-Itaipu. Largement financé par les investissements publics brésiliens, le barrage Itaipu dans le bassin de Paraná-La Plata dispose de 18 générateurs d'une capacité de 700 mégawatts chacun, ce qui en fait l'une des plus grandes centrales hydro-électrique du monde. Exploité par Itaipu Binacional, une société commune aux deux gouvernements, l'usine couvre la quasi-totalité des besoins énergétiques du Paraguay et gère une entreprise qui représente aujourd'hui la source la plus importante de recettes en devises ainsi qu'un quart de la consommation d'électricité du Brésil.²⁷ Les deux pays ont bénéficié de cette coopération. Le contraste avec l'Asie Centrale, où la non-coopération a entraîné des pertes incommensurables, est saisissant.

Les avantages en raison du fleuve

On peut inclure dans les avantages issus de la coopération les coûts évités grâce à la réduction des ten-

sions et des différends de voisinage. Des relations entre États tendues à propos de la gestion de l'eau sont susceptibles d'inhiber la coopération régionale sur un large front, et notamment dans les domaines du commerce, des transports, des télécommunications et des marchés de l'emploi. Comme deux commentateurs le disaient : « Dans certains bassins hydrographiques internationaux, il n'y a pas grand-chose qui relie les différents pays, sauf le fleuve lui-même. »²⁸ Il est toujours difficile de distinguer les effets de la gouvernance de l'eau des dynamiques de plus grande envergure qui façonnent les relations entre États mais, dans certains cas, le coût de la non-coopération peut être élevé, en particulier dans des environnements caractérisés par des préoccupations concernant à la fois la pénurie d'eau et la sécurité nationale. Entre autres exemples éloquentes, les bassins de l'Euphrate, de l'Indus et du Jourdain. De par leur nature, les avantages découlant de la coopération autour du fleuve sont difficiles à quantifier, mais les coûts humains et financiers de la non-coopération peuvent être très réels.

Les avantages au-delà du fleuve

Accroître les avantages issus du fleuve et réduire les coûts qui en découlent est susceptible de libérer un vaste potentiel de développement humain, de croissance économique et de coopération régionale. Dans une certaine mesure, c'est ce qui résulte des projets lancés autour des bassins hydrographiques.

Les approches coopératives des réseaux fluviaux peuvent également entraîner des avantages politiques beaucoup moins tangibles. L'Initiative pour le bassin du Nil associe l'Égypte aux pays pauvres de l'Afrique subsaharienne tant sur le plan politique qu'économique. Ces relations ont le potentiel de déclencher une réaction en chaîne dont découleront d'autres avantages. Par exemple, le statut politique acquis par l'Égypte grâce à l'Initiative pour le bassin du Nil pourrait renforcer son émergence en tant que partenaire et champion des intérêts de l'Afrique auprès de l'Organisation mondiale du commerce. Indépendamment des avantages économiques et sécuritaires de la coopération, le statut international d'un pays peut être affecté par la perception qu'ont les autres de l'équité et de la justice dont ils font preuve à l'égard de leurs voisins plus faibles dans le cadre de la gestion de l'eau.

Pas un seul cadre institutionnel ne prévoit de modèle permettant de libérer les avantages de la coopération transfrontalière. A minima, la coopération visant à apporter des avantages pour le fleuve peut aller des actions défensives à des mesures plus proactives. Un grave incendie dans

un entrepôt chimique de la région de Bâle, en Suisse, a servi de déclencheur à une coopération approfondie autour du Rhin. Mais lorsque les riverains cherchent à passer d'une coopération minimale à des stratégies optimales, on assiste inévitablement à une interaction politique dynamique entre la gouvernance de l'eau et la coopération politique.

Au sein de l'Union européenne, l'intégration politique et économique a ouvert la voie à de nouvelles approches ambitieuses de la gestion des bassins hydrographiques. La Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau de 2000 est l'un des cadres de gestion de l'eau partagée les plus audacieux. Son principal objectif consiste à atteindre un « niveau satisfaisant » pour toutes les eaux d'Europe à l'horizon 2015 : répondre aux critères de qualité de l'eau, prévenir la surexploitation des eaux souterraines et préserver les écosystèmes aquatiques. Dans le cadre de cette directive, les États doivent désigner des « districts hydrographiques » en vue du développement de plans et programmes de gestion sur six ans. Dans le cas des bassins internationaux, la directive stipule même que les membres de l'UE doivent coordonner leur action avec celle des pays non membres. Or, tout ceci doit se dérouler avec le soutien actif des représentants de la communauté.

L'état de la coopération

Formant un contraste saisissant avec les prédictions régulières d'une guerre de l'eau, l'histoire montre un visage totalement différent. Des conflits autour de l'eau apparaissent et donnent lieu à des tensions politiques, mais la plupart des différends sont résolus pacifiquement. Dans le meilleur des cas, l'absence de conflit n'est qu'un indicateur partiel de l'ampleur de la coopération.

La mesure du niveau de conflits opposant des gouvernements sur la question de l'eau est difficile en soi. Comme indiqué précédemment, il est rare que l'eau soit une question de politique extérieure isolée. L'Université d'État de l'Oregon a essayé de rassembler des données portant sur toute interaction rapportée au sujet de l'eau au cours de ces 50 dernières années. L'élément le plus frappant de ces données est qu'il n'y a eu que 37 cas de violences entre États sur la question de l'eau (tous, à l'exception de 7, étant localisés au Moyen-Orient). Pendant la même période, plus de 200 traités sur l'eau étaient négociés. Au total, on a enregistré 1 228 cas de coopération, contre 507 cas de litige, dont plus des deux tiers portaient sur des affrontements verbaux

mineurs.²⁹ La plupart des cas litigieux avaient pour origine des changements dans le volume de l'eau et la création de nouvelles infrastructures, devant elles-mêmes donner naissance à de nouveaux volumes et calendriers de libération de l'eau (schéma 6.1).

Si l'on revient sur les 50 dernières années, l'issue la plus extraordinaire de la gouvernance de l'eau a peut-être été le taux de résolution des conflits – ainsi que la durabilité des institutions chargées de la gouvernance de l'eau. La Commission permanente pour les eaux de l'Indus, qui supervise un traité sur le partage de l'eau et un mécanisme de résolution des conflits, a survécu et fonctionné tout au long des deux guerres majeures ayant opposé l'Inde au Pakistan. Le Comité du Mékong, organe mixte regroupant le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, a poursuivi l'échange de données et d'informations tout au long de la guerre du Viet Nam. Une coopération peu étendue entre Israël et la Jordanie a commencé sous les auspices des Nations Unies au début des années 1950, alors que les deux pays étaient officiellement en guerre. En 1994, ils créaient un comité conjoint sur l'eau à des fins de coordination, de partage et de résolution des différends – une mesure qui a survécu à des tensions aiguës.

Si l'on revient sur les 50 dernières années, l'issue la plus extraordinaire de la gouvernance de l'eau a peut-être été le taux de résolution des conflits – ainsi que la durabilité des institutions chargées de la gouvernance de l'eau

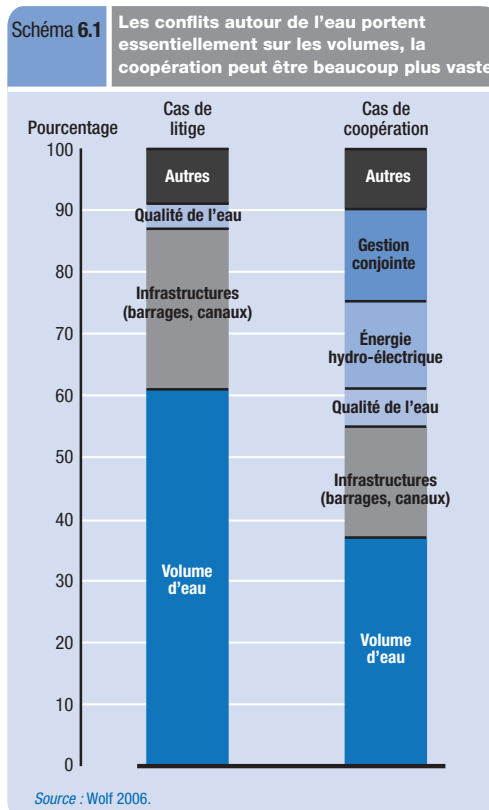
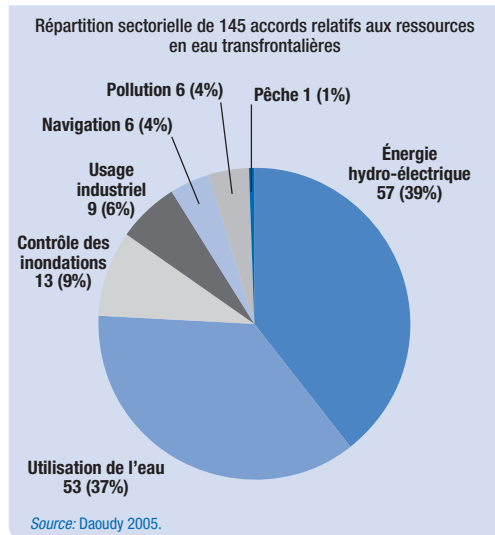


Schéma 6.2 Au-delà du volume – les accords sur l'eau couvrent de nombreux domaines



L'étude fait clairement apparaître que même les ennemis les plus virulents ont une certaine capacité de coopération dès lors qu'il s'agit de l'eau. La plupart des gouvernements s'entendent pour dire que la violence sur la question de l'eau est rarement une option envisageable sur le plan stratégique et qu'elle n'est pas viable économiquement. Les institutions qu'ils créent afin d'éviter les conflits ont fait preuve d'une résistance extraordinaire. Le temps considérable nécessaire pour négocier la mise en place de ces institutions – 10 ans dans le cas du Traité de l'Indus, 20 ans pour l'Initiative pour le bassin du Nil, 40 ans pour l'accord sur les eaux du Jourdain – témoigne de la sensibilité de ces questions.

Si le conflit constitue l'exception à la règle, comment les pays coopèrent-ils ? Une analyse approfondie de 145 traités internationaux fournit certaines réponses (schéma 6.2). Il est sans doute surprenant de constater que dans un tiers seulement des cas, la coopération implique des dotations en volume. L'énergie hydro-électrique, le contrôle des inondations et de la pollution et la navigation sont des aspects plus courants.³⁰ Ces dernières années, le partage des avantages s'est vu accorder une place plus importante, peut-être justement parce que les exigences de la négociation des dotations en volume sont si difficiles à remplir. Et, sous l'angle de la sécurité de l'approvisionnement futur en eau, le fait de ne pas considérer les flux volumétriques recèle des difficultés.

L'une des plus importantes est qu'il recèle un potentiel de conflits sur la répartition des prétentions sur les fleuves et autres ressources en eau partagées lorsque la quantité disponible diminue, qu'elle soit la résultante de facteurs saisonniers ou d'un épuisement sur le long terme. L'accord israélo-jordanien autorise la Jordanie à stocker les ruissellements hivernaux dans le lac de Tibériade, situé en Israël. L'accord autorise également Israël à louer à la Jordanie un nombre donné de puits lui permettant de tirer de l'eau pour ses terres agricoles. Dans le cadre de l'accord, un comité conjoint sur l'eau a été créé afin de gérer les ressources partagées. Cependant, cet accord ne précisait pas ce qu'il devait advenir des dotations en eau en cas de sécheresse. Début 1999, la pire des sécheresses jamais enregistrées a entraîné des tensions tandis que les livraisons d'eau à la Jordanie baissaient. Pourtant, l'accord en tant que tel est resté inchangé – un résultat qui témoigne de l'engagement des deux parties à trouver une solution coopérative.

Lorsque les conflits sont rares et que la coopération est largement répandue, la plupart des situations de coopération sont superficielles. Les gouvernements ont alors tendance à négocier des accords concernant des projets très spécifiques de partage des avantages, tels que le partage de l'énergie hydro-électrique ou d'informations. Dans de nombreux cas, des facteurs extérieurs ont poussé les gouvernements à adopter des stratégies de coopération minimalistes. En 1999, une interdiction de l'UE concernant la pêche dans le lac Victoria, assortie de graves conséquences sur le plan des recettes en devises, a convaincu les pays du bassin de commencer à réglementer la pêche commerciale au moyen de l'Organisation de la pêche du lac Victoria. Toutefois, cette réaction a eu pour principal objectif de rétablir les recettes commerciales, plutôt que de faire face aux incidences de la pollution et de la surexploitation des ressources halieutiques sur les moyens de subsistance.

À ce jour, rares sont les cas de coopération approfondie qui atteignent les objectifs de développement humain de grande envergure définis par les règles d'Helsinki ou la Convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Or, la portée géographique de la coopération est également limitée. Sur 263 bassins hydrographiques internationaux, 157 sont totalement dépourvus de cadre coopératif.³¹

Lorsque de tels cadres existent, ils sont plus souvent bilatéraux que multilatéraux. Sur les quelque 106 bassins dotés d'institutions sur l'eau, les deux tiers environ impliquent au moins

trois États riverains ; or, moins d'un cinquième des accords connexes sont multilatéraux. Il est fréquent que les bassins multilatéraux eux-mêmes soient gérés par un ensemble d'accords bilatéraux. Dans le bassin du Jourdain, par exemple, il existe des accords entre la Syrie et la Jordanie, entre la Jordanie et Israël, et entre Israël et les Territoires palestiniens occupés.

Quelles sont les entraves à une coopération plus poussée ? Quatre raisons retiennent l'attention :

- *Des prétentions concurrentes et la perception d'impératifs relevant de la souveraineté nationale.* De nombreux pays sont profondément divisés dans la façon dont ils envisagent l'eau partagée. L'Inde considère les eaux du Brahmapoutre et du Gange comme des ressources nationales. Le Bangladesh voit les mêmes eaux comme une ressource à laquelle il est en droit de prétendre en raison d'utilisations antérieures et de besoins à couvrir. Les différences dépassent le simple cadre de la doctrine : elles renvoient directement à des prétentions que chacun des pays considère comme légitimes et nécessaires à leurs stratégies nationales de développement. Ailleurs, la réalité du partage de l'eau a peu d'impact sur les stratégies nationales. Les pays d'Asie centrale dépendent largement de l'eau partagée. Depuis l'indépendance, chaque pays de cette région a élaboré des programmes économiques nationaux puisant dans les mêmes ressources en eau. Pourtant, les programmes nationaux, élaborés en dehors de toute stratégie régionale cohérente à l'égard du partage de la ressource, ne tiennent pas compte de la disponibilité réelle en eau. S'il était possible de totaliser ces programmes, la somme des demandes pour l'irrigation et la production d'électricité reflèterait un schéma d'utilisation non durable des ressources. Le danger évident réside dans le fait que des programmes nationaux rivaux pourraient devenir une source de tension et une entrave à la coopération sur les problèmes écologiques communs, tels que la restauration de la mer d'Aral.
- *Un leadership politique faible.* Les leaders politiques sont responsables vis-à-vis de leurs circonscriptions nationales, et non vis-à-vis des communautés partageant le bassin et des gouvernements qui les représentent. Dans les pays où l'eau est au premier rang de l'ordre du jour politique, certains facteurs nationaux peuvent générer des éléments

dissuasifs, peu favorables au partage de l'eau et aux avantages qui y sont associés : un partage plus équitable de l'eau peut être bon pour le développement humain à l'intérieur d'un bassin, mais il peut également entraîner la fuite d'électeurs. Se posent pas ailleurs des problèmes d'horizon temporel : il est peu probable que les avantages nationaux du partage de l'eau produisent leurs effets durant le mandat d'un gouvernement donné. Les mesures d'incitation à la coopération sont renforcées lorsque les leaders entrevoient des retombées politiques positives immédiates (par exemple, des paiements compensatoires pour financer des projets d'irrigation au Pakistan) ou lorsque le pays se trouve en situation de crise (tel que lors du déversement de produits chimiques dans le Rhin).

- *Les inégalités de pouvoir.* Les fleuves traversent des pays marqués par de larges disparités en termes de richesses, de pouvoir et de capacité de négociation. Il serait peu réaliste de supposer que ces disparités n'ont aucun impact sur la volonté de coopérer, de négocier et de partager des avantages. Il existe également des disparités notables au niveau de nombreuses sources d'eau partagée, parfois avec un acteur dont la domination est écrasante : l'Égypte dans le bassin du Nil, l'Inde dans le bassin hydrographique du Gange, Israël sur le Jourdain, l'Afrique du Sud dans le bassin du fleuve Incomati et la Turquie dans le bassin versant du Tigre et de l'Euphrate en sont tous des exemples. La confiance souffre de relations de pouvoir inégales.
- *La non-participation aux initiatives du bassin.* La perception des avantages de la participation aux initiatives multilatérales impliquant tout le bassin dépend de l'appartenance ou non du pays. Le fait que la Chine ne fasse pas partie de la Commission du Mékong est considéré par certains comme une source de faiblesse potentielle pour la Commission. Les pays situés en aval, tels que le Cambodge et le Viet Nam, voient les barrages construits en amont par la Chine comme une menace pour la « pulsation de crue » du fleuve et les moyens de subsistance qui en dépendent. En raison de la non-participation de la Chine, la Commission du Mékong ne constitue pas un forum de discussion utile pour la négociation de ce problème.

Un partage plus équitable de l'eau peut être bon pour le développement humain à l'intérieur d'un bassin, mais il peut également entraîner la fuite d'électeurs

Un plus grand nombre de gouvernements reconnaît aujourd'hui que les réalités de l'indépendance hydrologique exigent des cadres de gouvernance multilatérale plus larges et à l'échelle du bassin

La coopération autour du bassin hydrographique au profit du développement humain

Chaque système fluvial, depuis ses eaux d'amont dans la forêt jusqu'à son embouchure sur la côte, forme un tout et doit être considéré en tant que tel.

Theodore Roosevelt³²

En raison de la sensibilité politique exacerbée que suscite la question de l'eau, il ne serait pas réaliste de supposer qu'une nouvelle philosophie internationaliste transformera la gouvernance de l'eau dans les années à venir. La perception de l'intérêt national continuera de peser lourd dans la balance. Mais il est possible de poursuivre l'intérêt national de façon plus – ou moins – éclairée. Comme le reconnaît aujourd'hui un plus grand nombre de gouvernements, les réalités de l'indépendance hydrologique exigent des cadres de gouvernance multilatérale plus larges et à l'échelle du bassin. La reconnaissance de deux principes devrait guider les efforts ultérieurs dans le cadre de la gestion de l'eau transfrontalière.

- *La notion de sécurité humaine dans la gestion de l'eau partagée fait partie intégrante de la sécurité nationale.* L'eau peut être une source de préoccupation pour la sécurité nationale, notamment dans les pays qui comptent sur des sources transfrontalières pour couvrir une part significative de leurs besoins en eau. Or, la sécurité humaine est une justification puissante pour aborder la gouvernance de l'eau de façon différente. La gestion de l'eau partagée peut limiter les risques imprévisibles ainsi que les vulnérabilités découlant de la dépendance vis-à-vis d'une ressource en eau partagée. La coopération est un moyen conférant une plus grande prévisibilité et réduisant les risques et les vulnérabilités, qui est aussi associé à des avantages étendus en termes de moyens de subsistance, d'environnement et d'économie. Par ailleurs, la gouvernance partagée de l'eau peut entraîner une grande variété d'avantages permettant de renforcer la sécurité humaine par le biais du développement des opportunités de coopération transfrontalière.
- *Les bassins comptent autant que les frontières.* La plupart des gouvernements adhèrent aujourd'hui au principe d'une gestion intégrée des ressources en eau et reconnaissent la nécessité de planifier des stratégies couvrant tous les usages de l'eau. La planification intégrée ne doit toutefois pas s'arrêter à la frontière. Les fleuves et les bassins lacustres sont des écosystèmes s'étendant de part et d'autre des frontières nationales et l'intégrité

d'une fraction quelconque de ces systèmes dépend de celle de l'ensemble. Le parcours logique consiste donc à gérer l'eau au niveau du bassin même lorsqu'elle franchit des frontières.

La coopération au niveau du bassin

La coopération au niveau du bassin est désormais un acquis dans bien des régions. Le spectre de la coopération s'étend de la coordination (tel que le partage d'informations) à la collaboration (développement de programmes nationaux transposables) en passant par des actions communes (dont fait partie la propriété partagée d'infrastructures). Dans certains cas, la coopération a entraîné la création de structures institutionnelles permanentes garantissant une interaction régulière des gouvernements (encadré 6.4).

L'une des façons d'envisager la coopération passe par l'échange d'avantages qui s'ajoutent aux bienfaits dont bénéficient déjà les deux parties. Cette approche va au-delà du marchandage sur les dotations en volume et cherche à identifier les avantages multiples dont tous pourraient tirer parti. Le dialogue entre l'Inde et le Népal au sujet des fleuves Bagmati, Gandak et Kosi (tous affluents du Gange) en est une illustration. Les traités qui en ont découlé comportaient des clauses sur un grand nombre de projets en rapport avec l'eau, et notamment l'irrigation, l'énergie hydro-électrique, la navigation, la pêche et même le reboisement, l'Inde soutenant le boisement du Népal dans le but de contenir la sédimentation en aval. Même si ces traités ont été amendés pour tenir compte des préoccupations népalaises, leur ampleur est une illustration éloquent de la façon dont les avantages additionnels peuvent faire partie intégrante de solutions créatives.

La gestion coopérative montre clairement le potentiel de création de bénéfices au-delà du fleuve. Plus de 40 % des traités sur l'eau transfrontalière comportent des clauses dépassant le cadre limité de la gestion de l'eau partagée.³³ En voici quelques exemples :

- *L'apport de ressources financières.* Plusieurs accords intègrent des clauses relatives aux investissements, comme par exemple le financement par la Thaïlande d'un projet d'énergie hydro-électrique en République démocratique populaire lao, la contribution de l'Inde à l'infrastructure d'irrigation du Pakistan dans le cadre du Traité des eaux de l'Indus et le rôle

Des institutions coopératives existent dans de nombreux bassins hydrographiques, même si leur impact est extrêmement variable. Les exemples que nous présentons ici illustrent la faculté qu'ont les gouvernements de se réunir dans des contextes très différents, dans le seul but de gérer les ressources en eau partagées. Le défi consiste à renforcer et à intensifier le sens de l'intérêt partagé servant de base à la coopération ainsi qu'à mettre en place des institutions efficaces, transparentes et responsables en vue de relever les défis à venir.

La Commission du Mékong. La Commission du Mékong a été formée en 1995 en tant qu'agence intergouvernementale des quatre pays du bassin inférieur du Mékong : le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. La commission a remplacé le Comité du Mékong (1957–76) et le Comité intérimaire du Mékong (1978–92), plantant un nouveau décor à la coopération dans le bassin du Mékong. Elle est dotée de trois organes permanents : le secrétariat, le comité technique mixte et le conseil au niveau des ministres. Des comités nationaux du Mékong ont été mis en place dans chaque pays membre afin de coordonner les ministères et organismes opérationnels nationaux et d'assurer la liaison avec le secrétariat de la Commission. Depuis 2002, des représentants sélectionnés de la société civile sont également invités à participer au comité mixte et aux réunions du conseil.

L'Initiative pour le bassin du Nil. L'Initiative pour le bassin du Nil est dotée d'une structure similaire : un conseil des ministres, un comité consultatif technique et un secrétariat. Cependant, cette initiative est beaucoup plus récente et a peu d'expérience en matière de programmes mixtes. Jusqu'à une date récente, la question de l'eau se limitait à des dotations en volume entre l'Égypte et le Soudan. Toutefois, l'initiative se concentre aujourd'hui sur une série d'avantages – depuis l'énergie hydro-électrique jusqu'au contrôle des inondations visant à garantir la durabilité environnementale – dont tout le bassin peut tirer parti, et un Programme d'Action Stratégique est en cours afin d'identifier les projets de coopération. Certains donateurs tentent de promouvoir la participation de groupes issus de la société civile par le biais du Forum international du bassin du Nil (Nile International Discourse Desk).

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Le bassin hydrographique du Sénégal a assisté à une progression continue de la gestion intégrée de l'eau par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. La Guinée s'est jointe à eux récemment. La coopération a débuté peu après l'accession à l'indépendance des pays riverains

lorsque, en 1964, le fleuve a été déclaré voie navigable internationale. En 1972, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal était créée et dotée d'une conférence des chefs d'État, d'un conseil des ministres, d'un haut commissaire, de trois organes consultatifs et de bureaux nationaux dans chaque pays. La puissance du leadership politique a permis de garantir la collecte en temps utile des fonds nécessaires au financement de la construction de deux barrages communs, gérés par des sociétés distinctes.

Parallèlement au développement infrastructurel et institutionnel, les projets de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin ont augmenté proportionnellement. Une Commission permanente de l'eau se réunit trois fois par an afin de déterminer la meilleure utilisation des eaux des deux barrages. Les barrages peuvent approvisionner les trois pays en électricité et fournir de l'eau d'irrigation aux agriculteurs des régions où les précipitations fluctuent le plus. Des efforts sont également consentis en vue de contrôler les crues dans la vallée d'amont et les régions du delta. Les programmes commencent à s'intéresser aux impacts néfastes sur l'environnement, tels que la propagation de la jacinthe d'eau et l'accroissement de la salinité des sols.

Le projet de mise en valeur des ressources en eau du Lesotho dans le bassin hydrographique du fleuve Orange. L'accord de 1986 transfère l'eau du fleuve Senqu, au Lesotho, région riche en eau, vers le fleuve Vaal en Afrique du Sud. En contrepartie, le Lesotho reçoit de l'énergie hydro-électrique et une redevance. Conformément aux principes de gestion intégrée des ressources en eau, la Commission du bassin hydrographique du fleuve Orange-Senqu créée en 2000 est également associée au projet sur l'eau.

La Commission du bassin du Limpopo. Le premier accord multilatéral signé entre le Botswana, le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe a donné naissance au Comité technique permanent du bassin du Limpopo en 1986. Ce Comité technique a pour mission de dispenser des conseils sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau. Des tensions politiques ont toutefois freiné la coopération approfondie. Après la fin de l'apartheid, les négociations ont repris, commençant par la commission permanente de 1997 sur la coopération entre le Botswana et l'Afrique du Sud. En 2003, la Commission du Limpopo était créée dans le but de mettre en application le protocole sur l'eau de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Cette même année, la Commission du bassin du Limpopo était créée afin de permettre une gestion globale de la totalité du bassin.

Sources: Amaaral et Sommerhalder 2004 ; Lindemann 2005.

- de l'Afrique du Sud dans le développement des ressources en eau dans les régions montagneuses du Lesotho.
- *Le commerce des ressources énergétiques.* La création de marchés de l'énergie hydro-électrique peut être bénéfique à la fois aux importateurs et aux exportateurs. Entre autres exemples, l'achat, par le Brésil, d'électricité produite par le barrage Itaipu dans le bassin Paraná-La Plata au Paraguay et celui, par l'Inde, de l'énergie hydro-électrique du barrage de Tala au Bhoutan.
- *Le partage de données.* Les informations sont un élément essentiel de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin. Le premier plan quinquennal établi par le Comité du Mékong était presque entièrement constitué de projets de collecte de données visant à réunir les conditions propices à une gestion plus efficace du bassin.
- *Les connexions politiques dans le cadre général des pourparlers de paix.* Les accords sur l'eau peuvent contribuer à des négociations politiques de plus grande envergure. L'accord israélo-jordanien sur l'eau a fait partie intégrante de l'accord de paix conclu entre les deux pays en 1994. Un règlement politique définitif des différends entre Israël et les Territoires palestiniens occupés de-

Tableau 6.4 Les avantages potentiels dans le sous-bassin de la rivière Kagera

Portée géographique de l'avantage	Avantage
Région	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité et « dividendes de la paix » • Intégration économique (Communauté d'Afrique de l'Est, Burundi, Rwanda et République démocratique du Congo) • Infrastructure régionale
Pays riverains	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des alluvions • Gestion du bassin versant • Approvisionnement en énergie et électrification des zones rurales • Irrigation et agro-industrie • Régulation du fleuve • Préservation de la biodiversité • Développement commercial • Développement du secteur privé
Pays riverains implantés en aval	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la qualité de l'eau • Contrôle de la jacinthe d'eau • Réduction des alluvions • Stabilité régionale • Accroissement des marchés commerciaux

Sources: Jägerskog et Phillips 2006 ; Banque mondiale 2005f.

vrait aussi intégrer un accord sur leurs ressources en eau partagées.

Certaines initiatives autour des bassins hydrographiques pourraient avoir des retombées bénéfiques considérables en termes de développement humain dans un grand nombre de pays. Observons l'exemple de l'Initiative pour le bassin du Nil. Cinq des 11 pays qui se partagent le Nil comptent parmi les plus pauvres de la planète. Les 11 pays considèrent que les ressources offertes par le Nil sont essentielles à leur survie. Dans un contexte de non-coopération, cet état de fait pourrait être source de conflits et d'insécurité. Mais la gestion coopérative contribue au partage des bénéfices dans tout le bassin et écarte les risques. La coopération permet d'identifier des moyens de limiter les pertes dues aux inondations, d'exploiter l'énergie hydro-électrique et le potentiel d'irrigation et de préserver un écosystème qui va du lac Victoria à la Méditerranée.

Si l'on regarde au-delà des frontières nationales vers le sous-bassin, on a une vision encore plus large des options offertes par la coopération. Le sous-bassin de la rivière Kagera dans le réseau fluvial du Nil, que se partagent le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, apporte la principale contribution en eau au lac Victoria et à la source du Nil blanc.³⁴ Les alluvions, les marécages, les forêts et la faune du bassin forment un écosystème qui subit une pression du fait de la densité croissante des établissements humains. Les tentatives de coopération institutionnelle, tout au long des années 1970 et 1980, ont pâti de graves contraintes en termes de financement et de capacité. Au cours de ses cinq premières années d'existence, l'Organisation du bassin de la Kagera n'a

réuni qu'un dixième des finances budgétées.³⁵ Dans les années 1990, les guerres civiles au Burundi et au Rwanda sonnaient pratiquement le glas du processus de coopération. Ce n'est qu'à une date récente, sous l'égide de l'Initiative pour le bassin du Nil et du programme NELSAP (*Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme*) qu'un certain nombre de projets plus durables ont été lancés. S'ils réussissent, la rivière Kagera pourrait devenir un modèle de coopération plus intégrée dans l'ensemble du bassin du Nil (tableau 6.4).

L'Afrique australe fournit un autre exemple saisissant de coopération régionale. L'eau est un élément central de la coopération et de l'intégration au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Durant l'apartheid, rares étaient les pays de la région qui souhaitaient coopérer avec l'Afrique du Sud. Depuis la fin de l'apartheid, la gestion de l'eau partagée fait partie intégrante de la coopération régionale, les leaders politiques jouant un rôle de premier plan dans la définition des nouvelles règles et le développement des nouvelles institutions. Le niveau élevé de coopération reflète le fait que tous les pays de la région sont voués à la réussite commune ou à l'échec commun (encadré 6.5). Inspirée de cette initiative, l'Union africaine a adopté la Déclaration de Syrte en février 2005, encourageant les États membres à signer des protocoles régionaux appropriés afin de promouvoir une gestion intégrée de l'eau et un développement durable de l'agriculture en Afrique.

L'approche de la coopération reposant sur un ensemble d'avantages supplémentaires est bien plus qu'un cadre analytique. Elle aide les pays à voir au-delà des objectifs limités de l'autosuffisance et offre aux leaders politiques des options qu'ils pourront « vendre » à leurs circonscriptions. Elle permet aux petits pays d'avoir plus de poids lors des négociations en acceptant de faire des concessions, en contrepartie d'avantages toutefois. Elle permet en outre de générer des ressources financières, de développer l'ampleur de la coopération et d'établir de nouvelles connexions au-delà de l'eau. À cette fin cependant, des institutions solides s'avèrent nécessaires.

Des structures institutionnelles de gestion de l'eau faibles

Les institutions internationales chargées de la question de l'eau ont de multiples fonctions. Elles peuvent faire office de forums de discussion neutres, entreprendre des missions d'enquête et de recherche pour le compte des États membres, contrôler la conformité avec les traités et appliquer des sanctions à l'encontre des États coupables de fautes. Compte tenu de la nature lacunaire des traités en tant que documents indépendants, investir de l'énergie dans

15 grands fleuves internationaux coulent en Afrique australe. Au cours de la décennie qui a suivi la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud s'est servie de l'eau pour favoriser l'intégration régionale. L'amélioration des relations politiques constitue un élément important : sans la participation de l'Afrique du Sud, les tentatives passées de coopération autour du fleuve Zambèze avaient échoué. Il en va de même de l'ampleur de l'économie de l'Afrique du Sud qui sert de moteur aux mesures d'incitation économique à la coopération dans cette région. Le processus de création de partenariats au sein du bassin a été déclenché par l'exigence opérationnelle d'augmenter l'approvisionnement en eau destiné au cœur économique de l'Afrique du Sud. Depuis lors, la coopération autour du bassin a été consolidée grâce à l'amélioration des relations politiques entre les États du bassin.

L'innovation législative. Le protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), signé en août 1995, s'inspire des règles d'Helsinki qui insistent fortement sur la notion de souveraineté nationale. Lorsque le Mozambique et l'Afrique du Sud ont signé la Convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, le Mozambique a fait pression pour que le texte soit réexaminé. Un protocole révisé, signé en 2000, a conféré une plus grande considération aux États situés en aval ainsi qu'aux besoins environnementaux. Il énonçait aussi des procédures formelles de notification, de négociation et de résolution des conflits. Ce protocole plus puissant trouvait également un fondement dans la législation nationale. La Loi sur l'eau adoptée en 1998 par l'Afrique du Sud stipule que l'un de ses objectifs consiste à faire face aux obligations internationales en matière de gestion régionale de l'eau. Par voie de conséquence, l'Afrique du Sud a gagné en crédibilité.

Sources : Lamoree et Nilsson 2000 ; Leestemaker 2001 ; Nakayama 1998 ; CDA 2000, 2005a,b ; PNUE 2001 ; van der Zaag et Savenije 1999 ; Conley et van Niekerk 2000.

Le renforcement du cadre institutionnel. L'objectif du protocole révisé était de promouvoir le programme de la CDA sur l'intégration régionale et la lutte contre la pauvreté. Les États membres ont adopté des accords sur les cours d'eau et créé des institutions, encourageant ainsi la coordination et l'harmonisation de la législation et des politiques et cherchant à promouvoir la recherche et l'échange d'informations. Plusieurs programmes ont été lancés dans ce sens, comme par exemple la formation professionnelle à la gestion intégrée des ressources en eau, la collecte commune des données, ou encore l'introduction, depuis 2001, de changements en vue de centraliser la gestion.

Un plan d'action stratégique régional. Un plan d'action stratégique régional sur la gestion de l'eau sur la période 2005-2010 est en cours. Il porte essentiellement sur le développement des ressources en eau par le biais du contrôle et de la collecte de données, du développement des infrastructures (afin d'améliorer la sécurité énergétique et alimentaire, ainsi que les plans d'alimentation en eau des petites villes et villages frontaliers), du renforcement des capacités (dans le but de renforcer les organisations de bassin fluvial) et de la gouvernance de l'eau. Chaque zone est dotée de ses propres projets, impliquant les comités nationaux de la CDA, un comité technique, des organisations de bassin fluvial et des agences d'exécution.

Plusieurs défis doivent encore être surmontés. Il n'existe aucune politique régionale de l'eau sur le long terme ; de ce fait, les projets sont réalisés bassin par bassin. Les variations saisonnières continuent de soumettre la disponibilité en eau à la pression concurrentielle. Sont également constatés des retards dans l'application des lois nationales progressistes et des incertitudes quant aux procédures de résolution des conflits.

la création d'institutions durables présente un véritable avantage. La durabilité est un besoin essentiel car les bassins sont régulièrement soumis à diverses situations de stress, que celui-ci soit géopolitique, socioéconomique ou encore biophysique. De ce fait, les institutions servent d'amortisseurs, améliorant ainsi la résistance du bassin à l'égard des changements soudains.

Les initiatives autour des bassins hydrographiques ou les institutions ne manquent pas. La plupart ont deux choses en commun : leur fonctionnement au quotidien est dominé par des experts techniques qui accomplissent un travail capital et elles souffrent d'un manque d'engagement politique au plus haut niveau. Le résultat en est une structure institutionnelle de la coopération autour du bassin hydrographique qui se concentre sur des projets discrets plutôt que sur la perspective de plus grande envergure d'avantages pour le fleuve et ses environs. Entre autres symptômes :

- *Des mandats limités.* Dans la plupart des cas, on s'attend à ce que les organisations de bassin fluvial travaillent sur des aspects techniques limités, tels que la collecte de données ou le contrôle des flux transfrontaliers. Ceci restreint leur ca-

pacité à faire face aux défis socioéconomiques et environnementaux à l'échelle du bassin – ou à élaborer des dispositifs de plus grande envergure de partage des bénéfices au profit du développement humain.

- *Une autonomie sous contrainte.* Dans la plupart des cas, la coopération autour des bassins hydrographiques s'organise dans un contexte d'autonomie institutionnelle très limitée. Ce qui constitue une faiblesse dans la mesure où un certain degré d'autonomie peut améliorer à la fois l'objectivité et la légitimité des institutions. L'Autorité binationale autonome du lac Titicaca, mise en place par la Bolivie et le Pérou en 1996, illustre à quel point une autonomie totale en matière de décisions techniques, administratives et financières peut renforcer l'efficacité des institutions. L'autorité a élaboré une stratégie sur 20 ans visant à gérer la disponibilité en eau et à contrôler la qualité de l'eau. Si elle n'est pas indépendante des gouvernements, cette institution voit néanmoins au-delà des intérêts nationaux rivaux et elle est considérée par les deux parties comme une source de conseils crédibles sur la gestion du lac. Par opposition, la Commission interéta-

Compte tenu de la variété des contextes stratégiques, politiques et économiques dans les bassins internationaux, il est judicieux de promouvoir et de soutenir tous types de coopération, quelle qu'en soit l'ampleur

tique de coordination des ressources en eau du bassin de la mer d'Aral et le Fonds international d'assainissement de la mer d'Aral, qui jouissent de capacités et d'une autonomie limitées, sont devenus le siège d'une rivalité entre États, qui se reflète dans des conflits au sujet de la dotation en personnel et de la représentation des pays.

- *La faible capacité institutionnelle.* Les organisations de bassin fluvial souffrent souvent du manque de compétences techniques, de l'insuffisance de personnel ainsi que de la faiblesse de l'encadrement au niveau des objectifs et de la conception des projets. L'Autorité du bassin du Niger, créée en 1980, est restée inefficace malgré plusieurs tentatives de restructuration. Manquant de soutien financier ou politique, elle n'a pas été en mesure d'élaborer des stratégies de développement socioéconomique intégré et de préservation de l'environnement, comme elle l'envisageait dans ses objectifs. Ce n'est que récemment que les pays du bassin ont commencé à reconnaître leur interdépendance au niveau du bassin et à apporter leur contribution financière à l'Autorité.
- *L'insuffisance de financement.* Le processus de négociation en faveur du développement des institutions du bassin hydrographique peut être tout aussi important que son issue. Des négociations équilibrées sont coûteuses dans la mesure où elles se prolongent souvent sur de longues périodes et où elles nécessitent des données techniques et une expertise juridique. Les initiatives lancées en Afrique subsaharienne, notamment, ont pâti d'une insuffisance de financement qui a entravé la coopération institutionnelle. Ces 15 dernières années, la Commission du bassin du lac Tchad parle de détourner l'eau du fleuve Ubangi vers le fleuve Chari qui alimente le lac. C'est là une priorité d'une extrême urgence en raison du rétrécissement rapide du lac. Pourtant, à ce jour, les cinq pays membres ne sont parvenus à réunir que 6 millions USD pour une étude de faisabilité. Compte tenu des tendances actuelles, il faudra sans doute 10 à 20 ans de plus pour réaliser cet objectif, ce qui risque d'être trop long.³⁶ De même, le Fonds international d'assainissement de la mer d'Aral, dont le but est de servir de mécanisme de financement des programmes en faveur de la mer d'Aral, n'est pas parvenu à obtenir une contribution appropriée des cinq États d'Asie centrale.
- *Le manque de capacités de mise en application.* La capacité des institutions à appliquer les accords est essentielle, notamment parce que les échecs à ce niveau portent atteinte à leur crédibilité et aux incitations à se conformer aux accords négociés. La faiblesse des capacités de

mise en application peut compromettre même les plus imaginatifs des traités. En 1996 et 1997, après des années de conflits, deux traités ont été signés pour trouver des solutions équitables sur le partage de l'eau du Syr Darya et exploiter les ressources énergétiques. Leur mise en œuvre a été entravée par la non-conformité et le défaut d'application. En revanche, l'expérience israélo-jordanienne pendant la sécheresse de 1999 montre comment des institutions peuvent résoudre des conflits qui, dans d'autres circonstances, auraient pu avoir des répercussions politiques majeures. La différence : l'accord israélo-jordanien comportait des mécanismes d'application.

Créer les conditions de la coopération

Un grand nombre de cas ont fait appel à la coopération. Il n'est pas toujours nécessaire que la coopération soit approfondie – dans le sens de l'acceptation du partage de toutes les ressources et de la participation à tous les types d'entreprises coopératives – pour que les États puissent retirer des avantages des fleuves et des lacs. De fait, compte tenu de la variété des contextes stratégiques, politiques et économiques dans les bassins internationaux, il est judicieux de promouvoir et de soutenir tous types de coopération, quelle qu'en soit l'ampleur. Il existe toutefois un certain nombre de mesures claires pouvant être prises par les États, les organes de la société civile et les organisations internationales afin de réunir les conditions d'une coopération initiale et de progresser dans le sens d'un plus grand partage des bénéfices. Entre autres exigences à remplir :

- Évaluer les besoins en termes de développement humain et les objectifs.
- Créer un climat de confiance et accroître la légitimité.
- Renforcer les capacités institutionnelles.
- Financer la gestion de l'eau transfrontalière.

Évaluer les besoins en termes de développement humain et les objectifs partagés. La gestion de l'eau transfrontalière ne peut être séparée des objectifs de développement international au sens large, et notamment des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La plupart des initiatives autour des bassins hydrographiques sont fondées sur des accords sur le partage des fleuves négociés par des experts techniques. Ce processus sert de base à la coopération. Cependant, les leaders politiques pourraient capitaliser sur cette base en identifiant des objectifs partagés du développement humain à l'échelle du bassin – en matière de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de gestion des risques – et en faire un

Créé en 1991 et ayant reçu un fort soutien lors du Sommet de la Terre de 1992, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est devenu la source la plus importante d'aide multilatérale quant aux questions liées à l'environnement mondial. Le FEM a été créé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dont les atouts résident dans la gestion de projets de renforcement des capacités, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement spécialisé dans l'identification des priorités et plans d'actions régionaux et la Banque mondiale, qui représente un soutien financier.

Pour ce qui est des eaux internationales – l'un de ses six domaines prioritaires –, le FEM se définit comme facilitateur de programmes d'action basés sur l'écosystème bénéficiant aux organes de gestion de l'eau transfrontalière. Leur importance croissante peut être évaluée à l'aune des différents rôles qu'il joue dans la promotion de la coopération.

- *Définir des priorités et créer des partenariats.* Dans chaque bassin international, le FEM soutient un processus d'enquête multinational destiné à préparer un diagnostic transfrontalier qui servira de base à un programme d'action stratégique, adopté au plus haut niveau et mis en œuvre sur plusieurs années. Ce processus présente plusieurs avantages : acquérir des connaissances scientifiques, instaurer la confiance, analyser les causes profondes, harmoniser les politiques, scinder les préoccupations complexes sur les ressources en eau et l'environnement en problèmes gérables et promouvoir la gestion des ressources en eau au niveau régional. Il attire aussi l'attention sur les relations entre les préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Par exemple, dans le bassin du lac Victoria, des relations ont été établies entre les espèces envahissantes, la déforestation, la biodiversité, la navigation, l'énergie hydro-électrique, la migration et les maladies.

Sources: Gerlak 2004 ; Sklarew et Duda 2002 ; Uitto 2004 ; Uitto et Duda 2002.

- *Promouvoir une gouvernance régionale de l'eau.* Près des deux tiers des projets initiés par le FME ont contribué à créer ou à renforcer des traités, des législations et des institutions. Depuis 2000, jusqu'à 10 nouveaux traités régionaux sur l'eau ont été adoptés ou sont à un stade de développement avancé. L'exemple le plus réussi est peut-être la Commission internationale pour la protection du Danube et la Commission pour la mer Noire. En 2000, un déversement de cyanure a été rapporté à temps au Centre international d'alerte pour le Danube, ce qui a permis d'éviter une catastrophe écologique potentiellement tragique.
- *Renforcer les capacités nationales.* L'un des moyens de garantir la pérennité des programmes consiste à renforcer les capacités afin de répondre aux demandes et aux préoccupations locales. Bien qu'il existe de nombreux ateliers de formation, les contraintes financières imposent des limites à la participation des acteurs locaux. Dans le bassin du Mékong, les organisations non gouvernementales sont actives en Thaïlande, mais pas au Cambodge, en République démocratique populaire lao ou au Viet Nam. Dans la région du lac Victoria, la pauvreté et l'illettrisme constituent des entraves à une diffusion efficace des connaissances sur l'environnement.
- *Catalyser les investissements.* Ces 15 dernières années, le FEM a octroyé plus de 900 millions USD sous forme de subventions, complétés par plus de 3,1 milliards USD de cofinancement en faveur des programmes de gestion de l'eau transfrontalière dirigés par plus de 35 organes de gestion de l'eau et impliquant 134 pays. Près des trois quarts de ce financement sont directement destinés aux projets régionaux (plutôt que nationaux).

élément à part entière de la planification du bassin hydrographique.

La première étape dans le sens d'une coopération efficace en faveur du développement humain consiste à créer un creuset d'informations commun. L'information est essentielle pour que les pays riverains prennent conscience de l'inefficacité des programmes unilatéraux qui ne tiennent pas compte des interdépendances. Elle peut également permettre d'identifier des intérêts partagés. De nombreuses situations de conflit découlent plus de la méfiance et du manque d'informations sur l'utilisation et l'exploitation excessive des ressources en eau que de différences de fond. La recherche commune et l'échange d'informations peuvent notifier de façon opportune les initiatives infrastructurelles, identifier les intérêts partagés et le potentiel de développement, accroître les possibilités de parvenir à des accords et, notamment, établir les bases d'une confiance sur le long terme.

Il existe un domaine dans lequel le soutien international peut faire une différence : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a ouvert la voie en apportant son concours à une réforme juridique et institutionnelle de la gouvernance de l'eau (encadré

6.6). Depuis 1991, le FEM soutient des missions d'enquête dans plus de 30 bassins transfrontaliers, remportant des succès plus ou moins importants dans la mer d'Aral, le lac Victoria, le lac Tanganyika, le Danube (mer Noire comprise) et le Mékong. Conjointement au FEM, le Programme mondial sur les eaux internationales a identifié 66 sous-régions à des fins d'évaluation des causes et effets des problèmes environnementaux dans les organes chargés de la gestion de l'eau transfrontalière.

Mais il est également important que les missions d'enquête dépassent l'aspect technique. La collecte de données et les activités d'enquête à l'échelon de la communauté sont un vecteur d'identification des problèmes de développement humain. Les communautés du bassin hydrographique retirent des avantages directs des ressources en eau partagées, mais sont aussi en première ligne pour ce qui est des risques. Elles constituent donc une source d'information importante sur les risques environnementaux et leur impact sur les moyens de subsistance. Ici encore, une assistance peut aider à renforcer les capacités institutionnelles. Les communautés du bassin du Rio Bermejo, que se partagent l'Argentine et la Bolivie, vivent dans des conditions de pauvreté ex-

Tandis que la coopération autour du bassin hydrographique évolue, les leaders politiques doivent placer la barre plus haut, à un niveau d'ambition approprié

trême. La déforestation excessive a entraîné de très sérieux problèmes environnementaux, amenant les gouvernements des deux pays à élaborer une stratégie binationale pour la gestion du bassin. Au titre de cette stratégie, plus de 1 300 intervenants issus de la société civile ont été consultés dans le cadre d'un projet du FEM, afin d'identifier les problèmes et les solutions sur des questions telles que l'érosion et la mise en valeur des sols et le contrôle des sédiments. L'avis donné par les membres des communautés a permis de garantir qu'un projet de construction de plusieurs barrages serait réduit et qu'il allait exiger d'adopter des pratiques de développement environnemental durable.

Tandis que la coopération autour du bassin hydrographique évolue, les leaders politiques doivent placer la barre plus haut, à un niveau d'ambition approprié. Les règles d'Helsinki et la Convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation considèrent que les besoins économiques et sociaux sont prioritaires. Pourtant, les approches actuelles se sont développées à partir de la négociation d'approches visant à développer les échanges économiques, le partage d'informations ou la résolution des conflits. Chacune de ces tâches est essentielle – l'une des clés mêmes de la réussite. Mais les organes gérant les bassins hydrographiques offrent également aux leaders politiques la possibilité de veiller au développement humain au-delà de leurs frontières. Dans une certaine mesure, on commence à y assister dans le cadre de l'Initiative pour le bassin du Nil et en Afrique australe. Mais il serait possible d'en faire bien plus encore, et surtout d'évaluer les besoins en développement humain de chaque bassin hydrographique.

Créer un climat de confiance et accroître la légitimité. La désinformation ou le manque d'information constituent une entrave à une coopération étroite dans bien des bassins hydrographiques. La coopération transfrontalière sur la question de l'eau dépend de la détermination des États riverains à partager la gouvernance. Ici encore, un soutien international peut contribuer à l'instauration d'un climat de coopération fructueuse.

Comme dans tout processus de médiation, les parties considérées comme impartiales peuvent créer un climat de confiance et accroître la légitimité. La Banque mondiale a apporté son soutien à des processus de gestion des bassins pendant une période prolongée, depuis les négociations sur le Traité de l'Indus dans les années 1950 jusqu'à l'actuelle Initiative pour le bassin du Nil. La Banque mondiale est influente sur le plan politique et apporte des capacités supplémentaires lors de la formulation d'objectifs et du développement d'institutions. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

a apporté un soutien au renforcement des capacités dans le contexte de l'Accord-cadre de coopération pour le bassin du Nil. Pour jouer ce type de rôle, les tiers doivent être perçus en tant que facilitateurs neutres, dépourvus d'ambition géopolitique associée à la gouvernance de l'eau.

L'un des prérequis d'une coopération fructueuse réside dans l'engagement politique sur le long terme. Les négociations sur les eaux partagées sont invariablement longues, et exigent le soutien de bailleurs de fond sur la durée. En 1993, la Banque mondiale et d'autres donateurs ont lancé le Projet du bassin de la mer d'Aral afin de stabiliser l'environnement, de réaménager la zone sinistrée et d'améliorer les capacités de gestion. Un an plus tard, le Programme d'assistance technique aux États indépendants de l'ex-Union soviétique de l'Union européenne lançait le projet relatif à la gestion des ressources en eau et à la production agricole en vue de soutenir la Commission internationale pour la mer d'Aral. Depuis lors, le PNUD a lancé le projet de développement des capacités du bassin de la mer d'Aral. L'Agence américaine pour le développement international a joué un rôle essentiel pour joindre les préoccupations sur l'eau à celles sur l'énergie lors des accords sur le Syr Darya. En dépit de problèmes persistants dans le bassin de la mer d'Aral, les interventions des organisations internationales depuis le début des années 1990 ont permis d'éviter un conflit potentiellement majeur sur les ressources en eau.

Renforcer les capacités institutionnelles. Des organisations de bassin fluvial plus puissantes doivent s'imposer dans la pratique, pour l'avenir. Bien que la conception des institutions diffère en fonction des régions et des circonstances, plusieurs d'entre elles partagent le même problème de capacités techniques inadaptées. Dans ce domaine, la coopération pourrait être intensifiée par le biais du transfert des connaissances institutionnelles. Possédant une expérience étendue en matière de gestion de l'eau transfrontalière, l'Union européenne, par exemple, pourrait faire beaucoup plus dans le soutien du développement institutionnel des pays pauvres en collaborant avec des agences telles que la Banque mondiale et le PNUD à l'élaboration de programmes de formation et de renforcement des capacités.

Il existe en outre de nombreuses possibilités de travailler sur les législations régionales. L'absence de politiques de l'eau harmonisées ou structurées dans les pays riverains peut miner les efforts transfrontaliers de gestion intégrée de l'eau. Cependant l'harmonisation de la législation sur l'eau représente un défi technique souvent difficile à surmonter sur le plan politique. Compte tenu de son expérience dans la région, le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourrait ouvrir la voie à l'évaluation des cadres législatifs nationaux et à l'identification

des chevauchements. Ce qui pourrait alors servir de base au développement de politiques de l'eau régionales, comme ce fut le cas dans la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Financer la gestion de l'eau transfrontalière. La gestion de l'eau transfrontalière génère une masse considérable de biens publics internationaux. Plus de 40 % de la population mondiale vivant aujourd'hui dans des bassins transfrontaliers, la gestion des bassins en question a des répercussions sur la paix et la sécurité régionales, de même que sur la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. Parmi les méfaits publics découlant d'une mauvaise gestion : les réfugiés environnementaux, la pollution et la pauvreté, qui franchissent tous les frontières nationales – tout comme l'eau. Ce contexte est un plaidoyer puissant en faveur du financement par le biais de programmes d'aide au développement.

La gestion transfrontalière a attiré très peu de soutien financier international. Sur le montant total de 3,5 milliards USD d'aide au développement consacrés à l'eau et à l'assainissement, moins de 350 millions USD ont été alloués aux ressources en eau transfrontalières.³⁷ Les bailleurs de fonds devraient davantage cibler leur soutien sur les eaux transfrontalières. Les frais d'exploitation des institutions de gestion de l'eau sont relativement modestes. Des fonds d'affectation spéciale pourraient apporter une source prévisible de financement et soutenir la participation des États membres pauvres ; ils constituent également une source de financement utile lors de la mise en œuvre de projets. L'expérience montre que ce type de soutien financier pourrait être particulièrement précieux en Afrique subsaharienne et en Asie centrale. Rapporté au nombre de pays se partageant les bassins hydrographiques internationaux, aux coûts élevés pour l'environnement et aux pertes en termes de développement, un soutien financier accordé à des institutions gérant efficacement le bassin hydrographique constituerait un investissement à rendement élevé. Mais la création d'un environnement propice à la coopération et la poursuite du dialogue sur plusieurs années peut être coûteux – et en appelle à un financement international innovant.

Afin de préserver leurs droits de propriété, les pays riverains doivent supporter une part non négligeable du fardeau financier inhérent à la gestion des institutions et approches transfrontalières. L'un

des risques du financement de l'aide est qu'il peut générer une approche de la définition des priorités dictée par les apports en financement, les priorités des bailleurs de fonds dictant celles du programme. L'aide est cruciale au niveau du financement des frais d'établissement, de la formation et du développement des capacités. Il est préférable que l'aide au financement prenne la forme de subventions plutôt que de prêts, car les frais de coordination entre les pays sont élevés et parce qu'il est difficile d'attribuer la responsabilité du remboursement des prêts. Le FEM demeure l'un des principaux instruments de financement permettant de cibler l'aide sur les ressources transfrontalières. Ces 15 dernières années, il a engagé 900 millions USD dans le financement de subventions et attiré trois fois ce montant sous la forme de cofinancement. Des modèles de financement similaires pourraient exploiter les marchés financiers en vue du financement de projets d'infrastructure de grande envergure, par exemple. Le financement du risque et les accords contractuels liant les organisations de bassin fluvial peuvent attirer des capitaux privés tout en contribuant à la stabilité de la coopération transfrontalière.

* * *

Au-delà de la rhétorique sur la menace de guerres de l'eau, deux choses sont certaines. En premier lieu, pour un grand nombre de pays, la gestion de l'eau transfrontalière constituera un aspect de plus en plus important du dialogue bilatéral et régional. En second lieu, la concurrence accrue pour l'eau aura des répercussions notables sur le développement humain, répercussions qui dépasseront le simple cadre national.

Au-delà de ces faits, l'incertitude est grande. L'eau deviendra-t-elle une source de tensions accrues entre pays voisins ? Ceci dépendra en partie de problématiques plus vastes relevant de la paix et de la sécurité et sans rapport avec l'eau, et en partie du fait que les gouvernements décideront ou non de résoudre leurs divergences par le biais de la coopération. Une chose est claire : les populations vivant dans des zones soumises au stress hydrique continueront à avoir fortement intérêt, sur le plan de la sécurité humaine, à l'adoption d'approches plus ambitieuses et moins fragmentées de la gouvernance de l'eau.

Les bailleurs de fonds devraient davantage cibler leur soutien sur les eaux transfrontalières mais, afin de préserver leurs droits de propriété, les pays riverains doivent supporter une part non négligeable du fardeau financier inhérent à la gestion des institutions et approches transfrontalières

Notes

Chapitre 1

- 1 Deaton 2004.
- 2 McNeill 2000.
- 3 Cain et Rotella 2001.
- 4 Woods, Watterson et Woodward 1988; Szreter et Mooney 1998.
- 5 Cutler, Deaton et Lleras-Muney 2005.
- 6 Hassan 1985 ; Szreter et Mooney 1998.
- 7 Cité dans Bryer 2006.
- 8 Troesken 2001.
- 9 Halliday 1999.
- 10 Hassan 1985.
- 11 Rosenberg 1962.
- 12 Cutler et Miller 2005.
- 13 Cutler et Miller 2005 ; Cain et Rotella 2001.
- 14 McNeill 2000.
- 15 PNUD 2003a.
- 16 OMS et UNICEF 2005.
- 17 Ouganda 2004.
- 18 Molle et Berkoff 2006.
- 19 Howard et Bartram 2003.
- 20 Earth Policy Institute 2006.
- 21 Allen, Davila et Hoffman 2006.
- 22 Gandy 2006.
- 23 Bakker et al. 2006.
- 24 Ito 2005 ; Shalizi 2006 ; Cai 2006.
- 25 Concernant Lahore et Karachi, voir Banque mondiale 2005c ; Urban Resource Centre 2004 ; Molle et Berkoff 2006.
- 26 OMS et UNICEF 2005 ; OMS 2001.
- 27 ADB 2004.
- 28 ONU-HABITAT 2003.
- 29 Redhouse 2005.
- 30 Rao et al. 2003.
- 31 Nyong et Kanaroglou 2001.
- 32 OMS et al. 2006.
- 33 Smets 2004 ; Van Hofwegen 2006.
- 34 Dutta et al. 2003 ; Sang et al. 1997.
- 35 Ces résultats concordent avec des travaux de recherche plus généraux menés au niveau local et consacrés à d'autres indicateurs du mauvais état de santé. Une étude réalisée dans le nord du Ghana, par exemple, a révélé que parmi les foyers qui s'approvisionnent en eau dans les cours d'eau, le taux d'infection par les vers était huit fois plus élevé que parmi ceux qui ont l'eau courante. Elle a également montré que l'incidence des maladies signalée par les foyers passait de 5 à 24 % lors des périodes de pénurie d'eau. Buor 2004.
- 36 Commission sur la macroéconomie et la santé 2001.
- 37 Kremer et Miguel 1999.
- 38 Strauss et Thomas 1998.
- 39 Hutton et Haller 2004.
- 40 Tanzanie 2002.
- 41 UNICEF 2005b.
- 42 UNICEF 1999.
- 43 Ouganda 2005.
- 44 Ouganda 2004.
- 45 Lenton, Wright et Lewis 2005.
- 46 James et al. 2002.
- 47 Joshi 2005.
- 48 Smith [1776] 1976.
- 49 Redhouse 2005.
- 50 Mukherjee 2001.
- 51 Wagstaff 2000.
- 52 Wagstaff 2001.
- 53 Gasparini et Tornarolli 2006.
- 54 Ouganda 2004.
- 55 Bakker et al. 2006.
- 56 McIntosh 2003.
- 57 Collignon et Vézina 2000.
- 58 Swyngedouw 2004 ; Molle et Berkoff 2006.
- 59 Phan, Frias et Salter 2004.
- 60 Rao et al. 2003.
- 61 Pour les estimations de financement, voir Winpenny 2003 ; Toubkiss 2006 ; Smets 2004.
- 62 Calculé sur la base de la population tirée du tableau statistique 5, du PIB tiré du tableau statistique 14 et des dépenses de santé tirées du tableau statistique 6.
- 63 Hutton et Haller 2004.
- 64 Slaymaker et Newborne 2004 ; WSP 2003.
- 65 WSP-AF 2004e.
- 66 Scanlon, Cassar et Nemes 2004.
- 67 Cette partie s'appuie sur les documents suivants : Development Initiatives 2006 ; Van Hofwegen 2006.
- 68 WSP-AF 2005a.
- 69 Development Initiatives 2006.
- 70 G-8 2003.
- 71 Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2006a ; Sperling et Balu 2005.
- 72 Banque mondiale 2006c ; Sperling et Balu 2005 ; Banque mondiale et FMI 2003 ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2006b ; AfDB 2005b.
- 73 AfDB 2005b.

Chapitre 2

- 1 CESC 2002.
- 2 Sen 1982.
- 3 Sen 1981.
- 4 Connors 2005.
- 5 Collignon et Vézina 2000.
- 6 Komives et al. 2005.
- 7 Foster, Pattanayak et Prokopy 2003.
- 8 Collignon et Vézina 2000.
- 9 Howard et Bartram 2003.
- 10 Thompson et al. 2002.
- 11 WUP 2003.
- 12 Collignon et Vézina 2000.
- 13 Équivalent à 7,5 mètres cubes par mois.
- 14 Collignon et Vézina 2000.
- 15 Collignon et Vézina 2000.
- 16 WSP-AF 2004b.
- 17 Parker et Skytta 2000.
- 18 Parker et Skytta 2000.
- 19 Bakker 2003b.
- 20 Wolff et Hallstein 2005.
- 21 Hall et al. 2002.
- 22 McIntosh 2003.
- 23 Tortajada 2006c.
- 24 Wolff et Hallstein 2005.
- 25 Komives et al. 2005.
- 26 Franceys 1997.
- 27 Caseley 2003.
- 28 Bakker et al. 2006.
- 29 De Miras et Le Tellier 2005 ; Jamati 2003.
- 30 Slattery 2003.
- 31 *The Economist* 2004.
- 32 Delfino, Casarin et Delfino 2005.
- 33 *Afrol News* 2006.
- 34 Coing 2003 ; Smith 2005.
- 35 Pangare, Kulkarni et Pangare 2005.
- 36 Pietilä et al. 2004.
- 37 Foster et Yepes 2005. L'accessibilité financière est définie comme étant le volume d'eau seuil représentant au maximum 5 % du revenu du ménage.
- 38 Foster et Yepes 2005.
- 39 Komives 1999.
- 40 Gómez-Lobo et Contreras 2003.
- 41 Komives et al. 2005.
- 42 Chiffres basés sur les données de Komives et al. 2005. Voir également Raghupati et Foster 2002 ; Foster, Pattanayak et Prokopy 2003.
- 43 Foster, Pattanayak et Prokopy 2003.
- 44 Foster, Pattanayak et Prokopy 2003.
- 45 Graham et Woods 2006.

- 46 WSP-AF 2004b.
 47 Slaymaker et Newborne 2004.
 48 WSP-AF à venir.
 49 Tanzania 2002.
 50 WaterAid 2005.
 51 Tanzania 2002.
 52 Slaymaker et Newborne 2004.
 53 WSP-SA 1999 ; Dhanuraj, Das Gupta et Puri 2006.
 54 Van Hofwegen 2006.
 55 Van Hofwegen 2006.
- Chapitre 3**
- 1 Hugo [1862] 1982, livre II, chapitre 1.
 2 Satterthwaite et McGranahan 2006 ; Satterthwaite 2006.
 3 Winpenny 2003.
 4 Briscoe 2005.
 5 Ringler, Rosegrant et Paisner 2000.
 6 WSP-AF 2005d.
 7 Satterthwaite et McGranahan 2006 ; Hunt 2006.
 8 Hunt 2006 ; Esrey et al. 1991.
 9 Cairncross et al. 1996.
 10 Cairncross et al. 2003.
 11 Curtis et Clarke 2002 ; Curtis et Cairncross 2003.
 12 WSP-AF 2002b.
 13 Biran, Tabyshaliev et Salmorbekova 2005.
 14 WSP-AF 2004a,f.
 15 Mukherjee 2001.
 16 Satterthwaite 2006
 17 Hanchett et al. 2003.
 18 Kar et Bongartz 2006.
 19 WSP-SA 2005.
 20 Luong, Chanacharmongkol et Thatsanatheb 2002.
 21 Levine et le What Works Working Group 2004 ; OMS et UNICEF 2004a ; Banque mondiale 2004d ; 2005d ; 2006g.
 22 Banque mondiale 2004a ; Crook et Sverrisson 2001.
 23 Jenkins et Sugden 2006; Practical Action Consulting 2006a,c.
 24 Melo 2005 ; Heller 2006.
 25 WSP-SA 2005.
 26 Jenkins et Sugden 2006 ; Practical Action Consulting 2006a,c.
 27 Banque mondiale 2004b.
 28 Phan, Frias et Salter 2004.
 29 WSP-AF 2004c.
 30 Banque mondiale 2004b ; WSP 2002d.
 31 Sakthivel et Fitzgerald 2002.
- Chapitre 4**
- 1 Malthus [1798] 1826.
 2 CME 2000.
 3 Brown 2003.
 4 Reisner 1986.
 5 Cette partie s'appuie sur McNeill 2000 ; Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau 2006 ; Postel 1992.
 6 Rijsberman 2004c. Ces seuils sont, par leur nature même, arbitraires. La pénurie est soumise à des variations régionales considérables dues à des facteurs qui ne sont pas pris en compte par ces seuils. Ceux-ci incluent, par exemple, l'état des infrastructures de stockage d'eau et des facteurs influençant la demande d'eau, tels que le climat, la nature et l'étendue de l'utilisation productive de l'eau, le développement des systèmes agricoles. Un avantage majeur est cependant leur simplicité : les données sont disponibles rapidement et leur signification est intuitive et facile à comprendre.
- 7 McNeill 2000.
 8 Shalizi 2006.
 9 Rijsberman 2004a.
 10 Rijsberman 2004c.
 11 Shalizi 2006.
 12 Falkenmark et Rockström 2005 ; SIWI et al. 2006.
 13 McNeill 2000.
 14 McNeill 2000.
 15 Rijsberman, Manning et de Silva 2006.
 16 Rijsberman, Manning et de Silva 2006.
 17 Rosegrant, Cai et Cline 2002a; Meinzen-Dick et Rosegrant 2001; Alcamo, Henrichs et Rösch 2000.
 18 FAO 2006. Les prélèvements d'eau annuels par habitant aux États-Unis continuent cependant à rester parmi les plus importants du monde : 1 650 mètres cubes contre une moyenne mondiale à peine supérieure à 600 mètres cubes.
 19 IWMI 2006 ; Rosegrant et Cai 2001.
 20 Cité dans Worthington 1983.
 21 Ballabh 2005.
 22 Smakhtin, Revenga et Döll 2004.
 23 Cai 2006 ; Postel 1999.
 24 Pearce 2006.
 25 Smakhtin, Revenga et Döll 2004.
 26 Shetty 2006.
 27 Pearce 2006.
 28 Au sujet de l'épuisement des ressources en eau souterraine, voir Molden, Amarasinghe et Hussain 2001 ; Banque mondiale 2004e ; Buechler et Mekala 2005.
 29 Guevara-Sanginés 2006.
 30 WRI 2005.
 31 Hinrichsen, Robey et Upadhyay 1997.
 32 Banque mondiale 2001 ; Cai 2006 ; Shalizi 2006.
 33 Shah et al. 2003.
 34 Moench, Burke et Moench 2003.
 35 Banque mondiale 2005c.
 36 Vira, Iyer et Cassen 2004.
 37 Kurnia, Avianto et Bruns 2000.
 38 Vira, Iyer et Cassen 2004; Saravanan et Appasamy 1999.
 39 Briscoe 2005.
 40 Hanchate et Dyson 2004.
 41 Abderrahman 2002 ; Csaki et De Haan 2003 ; SIWI, Tropp et Jägerskog 2006.
 42 Shetty 2006.
 43 Shetty 2006.
 44 Environmental Working Group 2005.
- 45 Au sujet du problème de comptabilité nationale, voir Repetto et al. 1989 ; Solórzano et al. 1991 ; Daly et Cobb 1989.
 46 Anand et Sen 1994.
 47 Pagiola, Arcenas et Platais 2005.
 48 Au sujet du dessalement, voir Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau 2006 ; Rijsberman 2004a.
 49 Banque mondiale 2006h.
 50 Allan 1998 ; Rosegrant, Cai et Cline 2002b.
 51 OCDE 2006a.
 52 Rosegrant, Cai et Cline 2002b.
 53 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau 2006.
 54 Scott, Faruqui et Raschid-Sally 2004 ; IWMI 2006.
 55 Scott, Faruqui et Raschid-Sally 2004 ; IWMI 2006.
 56 BESA 2000.
 57 Cai et Rosegrant 2003.
 58 Shah et Keller 2002.
 59 Banque mondiale 2006h.
 60 Voir par exemple Gleick 2003, 2005.
 61 Banque mondiale 2006h.
 62 Gleick 2003.
 63 Postel et Richter 2003.
 64 Grey et Sadoff 2006.
 65 Miller et Reidinger 1998.
 66 Grey et Sadoff 2006.
 67 Brown et Lall 2006.
 68 Shetty 2006.
 69 Awulachew et al. 2005
 70 Banque mondiale 2006f.
 71 Banque mondiale 2006e.
 72 Grey et Sadoff 2006.
 73 Commission mondiale sur les barrages 2000.
 74 Commission mondiale sur les barrages 2000. Berkamp et al. 2000.
 75 Hussain et Hanjra 2003.
 76 ONU 1992.
 77 Dixon, Smith et Guill 2003; Fischer et al. 2005 ; Stern Review on the Economics of Climate Change 2006.
 78 Fischer, Shah et van Velthuisen 2002.
 79 GIEC 2001 ; Arnell et Liu 2001.
 80 Briscoe 2005 ; Programme mondial d'évaluation des ressources en eau 2006.
 81 Conway 2005 ; Maslin 2004.
 82 Stern Review on the Economics of Climate Change 2006.
 83 GIEC 2001.
 84 Hare et Meinhausen 2004.
 85 Den Elzen et Meinhausen 2005.
 86 Afin d'atteindre l'objectif de 450 ppm, les émissions mondiales devront baisser de 2,5% par an, en partant d'un pic en 2012. Retarder le pic de 10 ans double le taux de réduction requis pour atteindre 5% par an (Den Elzen et Meinhausen 2005).
 87 Centre Hadley 2004.
 88 Bronstert et al. 2005.
 89 Fischer et al. 2005 ; Parry, Rosenzweig et Livermore 2005 ; Nyong 2005.

- 90 Scénario SRES A2 du GIEC, qui correspond à des niveaux de dioxyde de carbone de 520-640 ppm d'ici 2050—ce qui n'est pas un scénario irréaliste (Stern 2006).
- 91 Communication de la Tanzanie au GIEC, citée dans Murray et Orindi 2005.
- 92 Murray et Orindi 2005.
- 93 Dixon, Smith et Guill 2003 ; Desanker et Magadza 2001.
- 94 Fischer et al. 2005.
- 95 Barnett, Adam et Lettenmaier 2005.
- 96 Banque mondiale 2006a.
- 97 Maslin 2004.
- 98 Ellis, Corfee-Morlot et Winkler 2004 ; Ellis et Levina 2005. Fin 2005, 35 projets étaient enregistrés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP), et plus de 600 se trouvaient dans la réserve de projets. Des flux financiers de l'ordre de 1 milliard USD sont estimés par le MDP pour 2012. La plupart des projets impliqués sont dans le secteur de l'énergie, avec une forte concentration en Inde, en Chine, au Brésil, en République de Corée et au Mexique (qui représentent environ 70 % des échanges du MDP). Le seul pays d'Afrique subsaharienne participant est le Nigeria, qui représente moins de 2 % des crédits totaux du MDP. Des efforts d'aide multilatérale dans le domaine du réchauffement climatique ont été entrepris par le Fonds pour l'environnement mondial qui, dès 2004, a dépensé environ 1,8 milliard USD en aides en faveur de projets relatifs au changement climatique, mobilisant environ quatre fois plus en cofinancement. Environ deux tiers du total a été consacré à de grands projets d'atténuation. Comme pour le MDP, l'accent a été mis sur les pays en développement les plus grands, avec 10 pays recevant plus de la moitié du financement total.
- 99 Stern Review on the Economics of Climate Change 2006.
- 100 GEF 2006.
- 101 Calculé sur la base de données de l'OCDE 2006b.
- 102 Sachs et al. 2005.
- Chapitre 5**
- 1 Cité dans Briscoe 2005.
- 2 Banque mondiale 2006f.
- 3 Hussain 2005.
- 4 Banque mondiale 2006h.
- 5 Rosegrant, Cai et Cline 2002b.
- 6 Banque mondiale 2006h.
- 7 Banque mondiale 2006h.
- 8 Seckler et al. 2000 ; Rosegrant, Cai et Cline 2002b ; FAO 2003b.
- 9 FAO 2005 ; Grey et Sadoff 2006.
- 10 Commission pour l'Afrique 2005.
- 11 Molle et Berkoff 2006 ; Narain 2006 ; Cai 2006.
- 12 Molle et Berkoff 2006.
- 13 Gandy 2006.
- 14 *Gulf Times* 2006.
- 15 Meinzen-Dick et Pradhan 2005.
- 16 Kenney 2005 ; Meinzen-Dick et Ringler 2006.
- 17 Villarejo 1997, cité dans Meinzen-Dick et Ringler 2006.
- 18 NNMLS 2000, cité dans Meinzen-Dick et Ringler 2006.
- 19 Peña, Luraschi et Valenzuela 2004.
- 20 Miguel Solanes, commentaire personnel.
- 21 Cai 2006 ; Banque mondiale 2001 ; Shalizi 2006 ; Molle et Berkoff 2006.
- 22 Kurnia, Avianto et Bruns 2000.
- 23 Palanisami 1994 ; Palanisami et Malaisamy 2004.
- 24 Rosegrant et Perez 1997.
- 25 Cotula 2006 ; Sylla 2006.
- 26 Sylla 2006.
- 27 Sylla 2006.
- 28 Van Koppen 1998 ; Pander 2000.
- 29 Cotula 2006 ; Adams, Berkoff et Daley 2006.
- 30 Banque mondiale 2005c.
- 31 Hussain et Wijerathna 2004b ; Lipton 2004a. L'analyse de la production agricole au Pakistan et en Inde a identifié une inégalité dans la répartition des terres et des eaux des canaux, une qualité médiocre des eaux souterraines (surtout dans les zones d'extrémité, où la disponibilité d'eau dans les canalisations est inférieure) et des pratiques au niveau des exploitations (semences d'espèces plus anciennes, retard dans la synchronisation des semences et l'application des engrais) comme les principaux facteurs expliquant la faible productivité agricole. Cf. également Banque mondiale 2002.
- 32 Hussain 2005 ; Hussain et Wijerathna 2004b.
- 33 Hussain et Hanjra 2003 ; Hussain 2005.
- 34 Azam et Rinaud 2000, pp. 8-10, cité dans Lipton 2004a, p. 17.
- 35 Lipton 2004a.
- 36 Briscoe 2005.
- 37 Briscoe 2005 ; Banque mondiale 2005c.
- 38 Boelens, Dourojeanni et Hoogendam 2005.
- 39 Hussain 2005.
- 40 Briscoe 2005.
- 41 Tortajada 2006b.
- 42 Shah et al. 2002.
- 43 Marcus 2006.
- 44 Sarwan, Subijanto et Rodgers 2005 ; Vermillion 2005.
- 45 Faysse 2004.
- 46 Hussain 2004, cité dans Lipton 2004a.
- 47 Meinzen-Dick et Zwartveen 1998 ; van Koppen 2002.
- 48 Bastidas 1999, p. 16.
- 49 Groupe de travail inter-agences sur l'eau et le genre 2004.
- 50 Oweis, Hachum et Kijne 1999 ; Vaidyanathan 2001.
- 51 Narain 2006.
- 52 Rijsberman 2004b.
- 53 Rijsberman 2004b.
- 54 Narain 2006.
- 55 Vaidyanathan 2001.
- 56 FAO 2005.
- 57 Awulachew et al. 2005 ; Inocencio et al. 2005.
- 58 Banque mondiale 2006h.
- 59 Shah et Keller 2002.
- 60 Shah et al. 2002.
- 61 Inocencio, Sally et Merrey 2003.
- 62 Shah et al. 2000 ; Polak 2005a.
- 63 Namara 2005.
- 64 Rijsberman 2004b. Un taux d'escompte de 10 % est supposé.
- 65 Polak 2005b.
- 66 Brown 2003.
- 67 Cleaver et Gonzalez 2003.
- 68 Cleaver et Gonzalez 2003.
- 69 Banque mondiale 2006h.
- 70 Commission pour l'Afrique 2005.
- Chapitre 6**
- 1 Giordano et Wolf 2002.
- 2 Jägerskog et Phillips 2006.
- 3 Medzini et Wolf 2006 ; Banque mondiale 2006h.
- 4 Calculé à partir de Wolf et al. 1999, tableau 4 ; CIA 2006.
- 5 Elhance 1999, p. 60.
- 6 MRC 2006 ; calculs BRMDH.
- 7 Bonheur 2001 ; Keskinen et al. 2005.
- 8 Nguyen et al. 2000, p. 4.
- 9 Kayombo et Jorgensen 2006, p. 433.
- 10 PNUE 2004b.
- 11 Jolley, Béné et Neiland 2001, p. 31 ; Kayombo et Jorgensen 2006, p.433 ; Klohn et Andjelic 1997, p.1 ; Odada, Oyebande et Oguntola 2006, p. 77.
- 12 ALT 2003, p. 468.
- 13 Puri et Arnold 2002.
- 14 Coe et Foley 2001.
- 15 Sarch et Birkett 2000.
- 16 IUCN 2004.
- 17 Sikes 2003 ; PNUE 2004a, p. 19.
- 18 Odada, Oyebande et Oguntola 2006, p. 83.
- 19 Cité dans McNeill 2000.
- 20 Peachey 2004 ; Weinthal 2006.
- 21 Greenberg 2006.
- 22 PNUD 2002.
- 23 FEM 2002.
- 24 Il y a là une certaine ironie. Historiquement, la doctrine de « l'appropriation antérieure » était invoquée par les États-Unis pour affirmer les prétentions de pays en amont face au Mexique.
- 25 Sadoff et Grey 2002.
- 26 Wolf 2006.
- 27 Itaipu Binacional 2006.
- 28 Sadoff et Grey 2005.
- 29 Wolf, Yoffe et Giordano 2003.
- 30 Hamner et Wolf 1998.
- 31 Wolf 2006.
- 32 Cité dans Priscoli 1998, p. 633.
- 33 Fischhendler et Feitelson 2003, p. 563.
- 34 WSP International 2003 ; NEL-SAP 2002.
- 35 ONUCEA 2000.
- 36 White 2006.
- 37 Nicol 2002 ; Jägerskog et Phillips 2006, p. 20.

Notes bibliographiques

Le chapitre 1 s'inspire des documents suivants : ADB 2004 ; AfDB 2005b ; African Population and Health Research Center 2002 ; Allen, Davila et Hoffman 2006 ; Alves et Belluzzo 2005 ; Amani, Kessy et Macha 2004 ; APHRC 2002 ; AquaFed 2006 ; AusAID 2006 ; Bakker 2003b ; Bakker et al. 2006 ; Banque mondiale 2004b, 2005,a,b,c, 2006c ; Banque mondiale et FMI 2003 ; Bartram et al. 2005 ; Bell et Millward 1998 ; Blake 1956 ; Bryer 2006 ; Buor 2004 ; Cain et Rotella 2001 ; Carter Center 2006 ; CDC 2006 ; Chen et Ravallion 2004 ; Clermont 2006 ; Collignon et Vézina 2000 ; Commission CGLU de la gestion locale de l'eau et de l'assainissement 2006 ; Commission sur la macroéconomie et la santé 2001 ; CSA 2004 ; Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général de l'ONU 2006 ; Curtis 2001 ; Cutler et Miller 2005 ; Cutler, Deaton et Ileras-Muney 2005 ; Deaton 2002, 2003, 2004 ; Deaton et Paxson 2004 ; Development Initiatives 2006 ; Dubreuil et Van Hofwegen 2006 ; Dutta et al. 2003 ; Earth Policy Institute 2006 ; European Regional Committee 2006 ; FAO 2006 ; Filmer-Wilson 2005 ; Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2006a, b ; Freedman et al. 2005 ; Fuentes, Pfütz et Seck 2006a,b ; G-8 2003 ; Gandy 2006 ; Gasparini et Tornarolli 2006 ; Gleick 2002 ; The Global Public-Private Partnership for Handwashing with Soap 2003 ; Gwatkin 2002 ; Halliday 1999 ; Hamlin 1988 ; Hassan 1985 ; Heller 2006 ; Hernández Mazariegos 2006 ; Hunt 2006 ; Hutton et Haller 2004 ; IDS 2006 ; INEGI 2006a,b ; Ito 2005 ; James et al. 2002 ; Joshi 2005 ; Kenya 2005 ; Kisima Newsletter 2005 ; Kremer et Miguel 1999 ; Larrea, Montalvo et Ricuarte 2005 ; McIntosh 2003 ; Measure DHS 2006 ; Mehta 2000 ; Miller 2001 ; Milliband 2005 ; Miovic 2004 ; Mukherjee 2001 ; Muller 2006 ; Nayyar et Singh 2006 ; Neumayer 2004 ; Nyong et Kanaroglu 2001 ; ODI 2004 ; OMS 2001, 2005, 2006a, b ; OMS et UNICEF 2004b, 2005, 2006 ; OMS et al. 2006 ; ONU 2005, 2006a, b ; ONU-Habitat 2003 ; Ouganda 2004, 2005 ; Pakistan 2004 ; Payen 2005 ; Phan, Frias et Salter 2004 ; PNUD 2005e ; Redhouse 2005 ; Rosenberg 1962 ; Ruxin et al. 2005 ; Salimon 2002 ; Sang et al. 1997 ; Santé environnementale à l'USAID 2004 ; Scanlon, Angela et Nemes 2004 ; Schuttelar et al. 2003 ; Shiklomanov 1993 ; Sight Savers International 2006 ; Sinanovic et al. 2005 ; Slaymaker et Newborne 2004 ; Smets 2004 ; Smith 1976 ; Sperling et Balu 2005 ; Strauss et Thomas 1998 ; Swyngedouw 2004 ; Szreter 1997 ; Szreter et Mooney 1998 ; Tanzanie 2002 ; Thompson et al. 2002 ; Toubkiss 2006 ; Troesken 2001 ; UNICEF 1999, 2005b, 2006b ; University of California, Berkeley et MPIDR 2006 ; Urban Resource Centre 2004 ; Van Hofwegen 2006 ; Wagstaff 2000, 2001 ; Whittington, Mu et Roche 1990 ; Winpenny 2003 ; Woods, Watterson et Woodward 1988, 1989 ; WSP 2002c, 2003, 2004 ; WSP-AF 2003a, 2004c,e, 2005a,c, à venir ; WSP-EAP 2003 ; WUP 2006 ; Yémen 2002 ; Yepes 1999 ; Zambie, 2004a,b.

Le chapitre 2 s'inspire des documents suivants : Abeyasekera 1987, 1989 ; ADB 2003, 2004, 2006 ; Adikeshavalu 2004 ; AfDB 2005a ; Afrol News 2006 ; Agence américaine pour le développement international 2005a,b ; Alegria Calvo et Caledón Cariola 2004 ; Allain-El Mansouri 2001 ; Argo et Laquian 2004 ; Armstrong, Cowan et Vickers 1995 ; Baker, Hern et Bennett 1999 ; Bakker 2003a,b ; Bakker et al. 2006 ; Baldwin et Cave 1999 ; Banque mondiale 2004f, 2006e,h ; Bapat et Agarwal 2003 ; Bhatnagar et Dewan 2006 ; Black 1998 ; Bousquet 2004 ; Breuil 2004 ; Brown 2005 ; Budds et McGranahan 2003 ; Caseley 2003 ; Castro 2004 ; CESCR 2002 ; Chan 2006 ; Chikhr Sa di 1997, 2001 ; Coing 2003 ; Colin 1999 ; Collignon 2002 ; Collignon et Vézina 2000 ; Connors 2005 ; Corporate Europe Observatory 2003 ; Davis 2005 ; de Miras et Le Tellier 2005 ; Delfino, Casarin et Delfino 2005 ; Dhanuraj, Gupta et Puri 2006 ; Dubreuil et Van Hofwegen 2006 ; Economist 2004 ; Elamon 2005 ; Esguerra 2002, 2005 ; Etienne 1998 ; Etienne et al. 1998 ; Foster et Yepes 2005 ; Foster, Pattanayak et Prokopy 2003 ; Fournier 2003 ; Franceys 1997 ; Gandy 2004, 2005, 2006 ; Gasparini et Tornarolli 2006 ; Gleick 2004 ; Gómez-Lobo et Contreras 2003 ; Graham et Woods 2006 ; Graham et Marvin 2001 ; Grimsey et Lewis 2002 ; Guasch et Spiller 1999 ;

Guislain et Kerf 1995 ; Haarmeyer et Mody 1998 ; Hall et Viero 2002 ; Heller 2006 ; ID21 2006d ; IEG 2006a, 2006b ; Isham et Kahkonen 2002 ; Jaglin 1997, 2001a,b, 2002, 2003, 2004a,b,c, 2005 ; Jaglin et Dubresson 1999 ; Jamati 2003 ; Jouravlev 2001a,b ; Juuti et Katko 2005 ; Kähkönen 1999 ; Kariuki et Schwartz 2005 ; Kerf 2000 ; Kjellén 2000 ; Kjellén et McGranahan 2006 ; Kleiman 2004 ; Komives 1999 ; Komives et al. 2005 ; Lane 2004 ; Lauria, Hopkins et Deborny 2005 ; Ledo 2005 ; Lenton, Wright et Lewis 2005 ; Maltz 2005 ; Mapetta 2006 ; Marin 2002 ; Maronier 1929 ; Matthew 2005 ; McGranahan et al. 2001 ; Ménard 2001 ; Menegat 2002 ; Mitlin 2004 ; Morel à l'Huissier, Verdeil et Le Jallé 1998 ; Narayan 1995 ; Oxera Consulting Ltd. 2002 ; Pangare, Kulkarni et Pangare 2005 ; Paredes 2001 ; Parker et Skytta 2000 ; Paul 2005 ; Pietilä et al. 2004 ; Pitman 2002 ; Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau 2003 ; Raghupati et Foster 2002 ; Rayaleh 2004 ; Santiago 2005 ; Sara et Katz 1998 ; Schneider-Madanes et de Gouvello 2003 ; Sen 1981, 1982 ; Serra 2000 ; Shen 2006 ; Slattery 2003 ; Slaymaker et Newborne 2004 ; Smets 2004 ; Smith 2005 ; Solo 1999, 2003 ; Summers 2005 ; Surjadi 2003 ; Surjadi et al. 1994 ; Susantono 2001 ; Swyngedouw 2006 ; Taylor 1983 ; Tortajada 2006 ; Trémolet 2002 ; Ugaz 2003 ; Valfrey 1997 ; Van Breen 1916 ; Van Hofwegen 2006 ; Van Leeuwen 1920 ; Verdeil 2003a,b, 2004 ; Vickers et Yarrow 1998 ; Viero 2003 ; Viero et Cordeiro 2006 ; Vircoulon 2003 ; WaterAid 2005, 2006 ; Weitz et Franceys 2002 ; Whittington 2006 ; Winpenny 2003 ; Wodon et Blackden 2006 ; WSP 2002, 2006 ; WSP-AF 2002a,b,e, 2003b, 2005c, à venir ; WSP-LAC 2004 ; WSP-SA 1999 ; Yescombe 2002 ; Zerah 2000.

Le chapitre 3 s'inspire des documents suivants : Amarsinghe et al. 2006 ; Bangladesh 1998, 2005 ; Banque mondiale 2004a,b,d, 2005d, 2006g ; Bartram et al. 2005 ; Bhatia 2004 ; Biran et al. 2005 ; Cain, Daly et Robson 2002 ; Cairncross 2003 ; Cairncross et al. 1996, 2003 ; Canelli 2001 ; Chary, Narender et Rao 2003 ; Collignon et Vézina 2000 ; CONADIS et al. 2004 ; Crook et Sverrisson 2001 ; Curtis et Cairncross 2003 ; Curtis et Clarke 2002 ; Esrey et al. 1991 ; Fewtrell et al. 2005 ; Foxwood 2005 ; Fuentes, Pfütz et Seck 2006a,b ; HABITAT 2001 ; Halim 2002 ; Hanchett et al. 2003 ; Hasan 2005 ; Heller 2006 ; Hugo 1862 ; Hunt 2006 ; International Training Network Centre 2003 ; IRC Centre international de l'eau et de l'assainissement 2004 ; Jenkins et Sugden 2006 ; Jensen et al. 2005 ; Jones et Reed 2005 ; Kar et Bongartz 2006 ; Kar et Pasteur 2005 ; Keohane et Ostrom 1995 ; Kiribaki 2006 ; Levine et al. 2004 ; Luong, Chanacharnmong et Thatsanathep 2002 ; Mehta 2004 ; Mehta et Knapp 2004 ; Melo 2005 ; Metts 2000 ; Mukherjee 2001 ; OMS et UNICEF 2004a ; Patak 2006 ; Phan, Frias et Salter 2004 ; Practical Action Consulting 2006a,b,c ; Ringle, Rosegrant et Paisner 2000 ; Sakthivel et Fitzgerald 2003 ; Satterthwaite 2006 ; Satterthwaite et McGranahan 2006 ; Shuchen, Yong et Jiayi 2004 ; SINTEF Unimed 2002, 2003a,b ; Slaymaker et Newborne 2004 ; UNA et WSSCC 2004 ; UNICEF 2005a, 2006a ; UNICEF et IRC Centre international de l'eau et de l'assainissement 2005 ; VERC 2002 ; WaterAid Ouganda 2003 ; Waterkeyn et Cairncross 2005 ; Winpenny 2003 ; WSP 2000, 2002a,d ; WSP-AF 2002b,c,d, 2004a,c,d,f, 2005b,d ; WSP-EAP 2003, 2005 ; WSP-LAC 2005 ; WSP-SA 2000, 2005 ; Zaidi 2001.

Le chapitre 4 s'inspire des documents suivants : Abderrahman 2002 ; ACTS 2005a,b ; Albiac 2006 ; Alcamo, Henrichs et Rösch 2000 ; Allan 1998 ; Anand et Sen 1994 ; Arnell 2004 ; Arnell et Liu 2001 ; Assaf 2006 ; Ballabh 2005 ; Banque mondiale 2001, 2004c,e, 2005c, 2006a,b,e,f,h ; Barnett, Adam et Lettenmaier 2005 ; Berkamp et al. 2000 ; BESA 2000 ; Bhushan 2005 ; Biswas 2004 ; Biswas et Tortajada 2005 ; Biswas, Ünver et Tortajada 2004 ; Black et al. 2003 ; Bos et Bergkamp 2001 ; Briscoe 2005 ; Bronstert et al. 2005 ; Brown et Lall 2006 ; Brown 2003 ; Buechler et Mekala 2005 ; Buechler et Scott 2006 ; Cai 2006 ; Cai et Rosegrant 2003 ; CAS 2005 ; Cassen, Visaria et Dyson 2004 ; Centre Hadley

2004 ; Chenoweth et Bird 2005 ; CME 2000 ; CNA 2004 ; Commission mondiale des barrages 2000 ; Conan 2003 ; Conway 2005 ; Corbera et al. 2006 ; Csaki et De Haan 2003 ; CSO 2004 ; Cyranoski 2005 ; Daly et Cobb 1989 ; DeGeorges et Reilly 2006 ; den Elzen et Meinshausen 2005 ; Desanker et Magadza 2001 ; Dixon, Smith et Guill 2003 ; Earth Policy Institute 2002 ; The Economist 2003 ; Ellis et Levina 2005 ; Ellis, Corfee-Morlot et Winkler 2004 ; Environmental Working Group 2005 ; Esteller et Diaz-Delgado 2002 ; Ezcurra 1998 ; Falkenmark 2003 ; Falkenmark et Rockström 2004, 2005 ; FAO 2003 ; Feld, Prajamwong et Sherman 2003 ; FIDA 2001, 2006 ; Fischer et al. 2005 ; FEM 2006 ; GIEC 2001 ; Gleick 2000, 2003, 2005 ; Gleick et al. 2002 ; Greenfacts.org 2006 ; Grey et Sadoff 2006 ; Guevara-Sanginés 2006 ; Halle 2005 ; Hanchate et Dyson 2004 ; Hansen et Bhatia 2004 ; Hare et Meinshausen 2004 ; Hildebrandt et Turner 2005 ; Hinrichsen, Robey et Upadhyay 1997 ; Hoanh et al. 2003 ; Hussain et Hanjra 2003 ; ID21 2006b,c ; IWMI 2003, 2006, à venir ; Jewitt 2002 ; Jones 1998 ; Jones 1995 ; Kemper, Dinar et Bloomquist 2005 ; Kibreab et Nicol 2002 ; Kijne, Barker et Molden 2003a,b ; Krol et Bronstert, à venir ; Kumar 2005 ; Lankford 2005a ; Lawrence et al. 2002 ; Lemos et de Oliveira 2004, 2005 ; Lomborg 2004 ; Lucas et Hilderink 2004 ; Mace 2005 ; Malthus [1798] 1826 ; Marañón 2006 ; Maslin 2004 ; Mayer 2002 ; McNeill 2000 ; Meinzen-Dick et Rosegrant 2001 ; Merrey et al. 2006 ; Miller et Reidinger 1998 ; Moench, Burke et Moench 2003 ; Moench 2001 ; Moench et al. 2003 ; Molden, Amarasinghe et Hussain 2001 ; Molden et de Fraiture 2004 ; Molden et al. 2003 ; Molle et Berkoff 2006 ; Movik et al. 2005 ; Murray et Orindi 2005 ; Myers 1998 ; Narain 2006 ; Noble et al. 2005 ; Nyong 2005, 2006 ; OCDE 2006a,b ; ONU 1992 ; Ostrom, Schroeder et Wynne 1993 ; Oweis et Hachum 2003 ; PME 2000, 2004, 2006a,b ; Pagiola, von Ritter et Bishop 2004 ; Pagiola, Arcenas et Platais 2005 ; Pander 2000 ; Parry, Rosenzweig et Livermore 2005 ; Pearce 2006 ; Perry 2001 ; Pitman 2002 ; PNUD 2003b ; PNUE-IF 2004 ; Polak 2005a ; Ponce 2005 ; Postel 1992, 1999 ; Postel et Richter 2003 ; Rahman et Alam 2003 ; Raskin et al. 1997 ; Repetto et al. 1989 ; Reyes-Sánchez et al. 2006 ; Rijsberman 2003, 2004a,b ; Rijsberman et Molden 2001 ; Rijsberman, Manning et de Silva 2006 ; Ringler, Rosegrant et Paisner 2004 ; Rodgers, de Silva et Bhatia 2002 ; Rogers 2002 ; Rosegrant et Cai 2001 ; Rosegrant et Cline 2003 ; Rosegrant et Perez 1997 ; Rosegrant et Ringler 2000 ; Rosegrant et Sohail 1995 ; Rosegrant, Cai et Cline 2002a,b ; Sachs et al. 2005 ; Sánchez Munguía 2006 ; Sanctuary et Tropp 2005 ; Saravanan et Appasamy 1999 ; Schenkeveld et al. 2004 ; Schneider et Lane 2006 ; Scott, Faruqui et Raschid-Sally 2004 ; Seckler et al. 2000 ; Shah 2005 ; Shah et Keller 2002 ; Shah et al. 2003 ; Shalizi 2006 ; Sharma et McCormick 2006 ; Shen et Liang 2003 ; Shetty 2006 ; Shiklomanov 2000 ; SIWI, Tropp et Jägerskog 2006 ; SIWI et al. 2005, 2006 ; Smakhtin, Revenga et Döll 2004 ; Solórzano et al. 1991 ; Soussan 2003, 2004 ; Stern 2006 ; Stern Review on the Economics of Climate Change 2006 ; Texas Center for Policy Studies 2002 ; Tortajada 2006 ; Tuinhof et Heederik 2002 ; Turner et Hildebrandt 2005 ; Turner et al. 2004 ; Université catholique de Louvain 2006 ; Vira, Iyer et Cassen 2004 ; Vogel et Nyong 2005 ; Vörösmarty et al. 2000 ; Water-Technology.net 2006 ; Wax 2006 ; WBCSD 2005 ; Wolff et Hallstein 2005 ; Wolfowitz 2005 ; Worthington 1983 ; WRI 2005 ; WRI et al. 2005 ; WWF Nepal Programme 2005.

Le chapitre 5 s'inspire des documents suivants : Adams 2000 ; Adams, Berkoff et Daley 2006 ; Agarwal et Narain 1997 ; Agarwal, Narain et Khurana 2001 ; Albiac et Martínez 2004 ; Al-Ibrahim 1991 ; Araral 2005 ; Awulachew et al. 2005 ; Azam et Rinaud 2000 ; Bakker et al. 1999 ; Banque mondiale 2001, 2002, 2004e, 2006b,f,h ; Bastidas 1999 ; Batchelor et al. 2002 ; Bhattarai et Narayanamoorthy 2003 ; Bhattarai, Sakthivadivel et Hussain 2002 ; Bird, Haas et Mehta 2005 ; Black et al. 2003 ; Boelens, Dourojeanni et Hoogendam 2005 ; Briscoe 2005 ; Bruns 1997 ; Bruns et Meinzen-Dick 2000 ; Bruns, Ringler et Meinzen-Dick 2005 ; Cai 2006 ; Cai et Rosegrant 2003 ; Chenoweth et Bird 2005 ; Commission mondiale des barrages 2000 ; Commission pour l'Afrique 2005 ; Cotula 2006 ; DeGeorges et Reilly 2006 ; Development Initiatives 2006 ; Dubash 2000 ; Dubreuil et Van Hofwegen 2006 ; Ebarvia 1997 ; Environmental Justice Coalition for Water 2005 ; FAO 2002, 2003a,b, 2004a,b, 2005 ; Faysse 2004 ; FIDA 2001, 2006 ; Figuières, Tortajada et Rockström 2003 ; Garduño 2005 ; Gleick 2000 ; Gleick et al. 2002 ; Grey et Sadoff 2006 ; Groupe de travail inter-agences sur l'eau et le genre 2004 ; Guérquin et al. 2003 ; Guevara-Sanginés 2006 ; Gulf Times 2006 ; GWA 2003 ; PME 2004, 2006c ; Haisman 2005 ; Hildebrandt et Turner 2005 ; Hoanh et al. 2003 ; Hodgson 2004 ; Hussain 2004, 2005 ; Hussain et Hanjra 2003 ; Hussain et Wijerathna 2004a,b ; ID21

2006a ; Inde 2001 ; Inocencio, Sally et Merrey 2003 ; Inocencio et al. 2005 ; IWMI à venir ; Iyer 2003 ; Jones, T. 1998 ; Jones, W. 1995 ; Kemper 2005 ; Kenney 2005 ; Kerr 2002 ; Kibreab et Nicol 2002 ; Kurian et Dietz 2005 ; Kurnia, Avianto et Bruns 2000 ; Lankford 2005a,b ; Lankford et Mwaruwanda 2005 ; Lipton 2004a,b ; Lipton et al. 2003 ; Liu 2005 ; Marcus 2006 ; Mayer 2002 ; McCully 2006 ; Meinzen-Dick et Nkonya 2005 ; Meinzen-Dick et Pradhan 2005 ; Meinzen-Dick et Ringler 2006 ; Meinzen-Dick et Zwartevann 1998 ; Meinzen-Dick, Zwartevann et Zwartevann 1998 ; Moench 1998 ; Moench et al. 2003 ; Molden et de Fraiture 2004 ; Molden et al. ; Molle 2005 ; Molle et Berkoff 2006 ; Moriarty et Butterworth 2005 ; Muller 2006 ; Namara 2005 ; Narain 2006 ; Nicol, Ariyabandu et Mtisi 2006 ; NNMLS 2000 ; OCDE 2006b ; ODI 1999, 2004 ; Ostrom, Schroeder et Wynne 1993 ; Oweis, Hachum et Kijne 1999 ; Palanisami 1994 ; Palanisami et Malaisamy 2004 ; Pander 2000 ; Peña et Valenzuela 2004 ; Perret 2002 ; Perry 2001 ; Pitman 2002 ; PNUD 2003a,b, 2005a,b ; Polak 2005a,b ; Postel 1999 ; Postel et Richter 2003 ; Rao et al. 2003 ; Rathgeber 2003 ; Ravallion et van de Walle 2003 ; Reij 2004 ; Reisner 1986 ; Rijsberman et Molden 2001 ; Rijsberman et Manning 2006 ; Rijsberman 2003 ; Rodgers, de Silva et Bhatia 2002 ; Rogers 2002 ; Romano et Leporati 2002 ; Rosegrant et Perez 1997 ; Rosegrant et Ringler 2000 ; Rosegrant et Gazmuri Schleyer 1994 ; Roy et Crow 2004 ; Saleth et al. 2003 ; Sanctuary et Tropp 2005 ; Sánchez Munguía 2006 ; Sarwan, Subjanto et Rodgers 2005 ; Schreiner et van Koppen 2003 ; Schüttelar et al. 2003 ; Scoones 1998 ; Shah et Keller 2002 ; Shah et al. 2000, 2003 ; Shivakoti et al. 2005 ; Sivamohan et Scott 2005 ; SIWI, Tropp et Jägerskog 2006 ; SIWI et al. 2006 ; Solanes 2006 ; Soussan 2003, 2004 ; Sylla 2006 ; Thébaud, Vogt et Vogt 2006 ; Tortajada 2006a,b ; Turner et Hildebrandt 2005 ; Turner et al. 2004 ; Upadhyay 2003 ; Vaidyanathan 2001 ; van der Hoeck 2001 ; Van Hofwegen 2006 ; van Koppen 1998, 2002 ; van Koppen et al. 2004 ; van Koppen, Namara et Safilios-Rothschild 2005 ; van Koppen, Parthasarathy et Safilios 2002 ; Vermillion 2005 ; Water Policy Briefing 2002 ; Wax 2006 ; WBCSD 2005 ; Wolff et Hallstein 2005 ; WRI et al. 2005.

Le chapitre 6 s'inspire des documents suivants : AAAS 2002a,b ; Abu-Zeid 1998 ; Allan 1996 ; Allan 1999 ; Allouche 2004 ; ALT 2003 ; Amaaral et Sommerhalder 2004 ; Aspinall et Pearson 2000 ; Assaf 2004 ; Banque mondiale 2005f, 2006 ; Barraqué et Mostert 2006 ; Beaumont 2000 ; Bell, Stewart et Nagy 2002 ; Bonetto et Wais 1990 ; Bonheur 2001 ; Bonn International Center for Conversion 2006 ; Carlisle 1998 ; CDAA 2000, 2005a,b ; CIA 2006 ; Clarke et King 2004 ; Coe et Foley 2001 ; Commission sur la sécurité humaine 2003 ; Conley et van Niekerk 2000 ; Crow et Singh 2000 ; Daoudy 2005 ; de Mora et Turner 2004 ; Elhance 1999 ; Elmusa 1996 ; FAO 2006 ; Feitelson 2000, 2002 ; FEM 2002 ; Fischhendler et Feitelson 2003 ; Formas 2005 ; Frisvold et Caswell 2000 ; Fürst 2003 ; Gerlak 2004 ; Giordano et Wolf 2002 ; Gleick 1993 ; Greenberg 2006 ; Grover 1998 ; Haftendorn 1999 ; Hamner et Wolf 1998 ; Hirsch et al. 2006 ; Homer-Dixon 1994 ; Itaipu Binacional 2006 ; IUCN 2004 ; Jacobs 1998 ; Jägerskog et Phillips 2006 ; Jansky, Pchova et Murakami 2004 ; Jolley et Béné et Neiland 2001 ; Kamara et Sally 2003 ; Karaev 2005 ; Kayombo et Jorgensen 2006 ; Kemelova et Zhalkubaev 2003 ; Keohane et Ostrom 1995 ; Keskinen et al. 2005 ; Kliot 1994 ; Klohn et Andjelic 1997 ; Lamoree et Nilsson 2000 ; Landovsky 2006 ; Lankford 2005a ; Leestemaker 2001 ; Lindemann 2005 ; Lonergan 2000 ; Matsumoto 2002 ; Matthews 2000 ; McKinney 2003 ; MEDRC 2005 ; Medzini et Wolf 2006 ; Micklin 1991, 1992, 2000 ; Mostert 1999, 2005 ; MRC 2006 ; Murphy et Sabadell 1986 ; Nakayama 1998 ; NEL-SAP 2002 ; Nguyen et al. 2000 ; Nicol 2002 ; Nicol, Ariyabandu et Mtisi 2006 ; Nishat 2001 ; O'Lear 2004 ; Odada, Oyebande et Oguntola 2006 ; ONU-DIP 2002 ; ONUCEA 2000 ; Peachey 2004 ; Phillips et al. 2004 ; PME 2001a,b ; PNUD 2002, 2005a ; PNUE 2001, 2004a,b,c ; Priscoli 1998 ; Puri 2001 ; Puri et Arnold 2002 ; Puri et Aureli 2005 ; PWA 2005 ; Rekacewicz 1993, 2006 ; Rekacewicz et Diop 2003 ; Revenga et al. 1998 ; Rinat 2005 ; Russell et Morris 2006 ; Sadoff et Grey 2002, 2005 ; Sánchez Munguía 2006 ; Sarch et Birkett 2000 ; Shmueli 1999 ; Sievers 2002 ; Sikes 2003 ; SIWI, Tropp et Jägerskog 2006 ; Sklarew et Duda 2002 ; Sneddon et Fox 2006 ; Struckmeier, Rubin et Jones 2005 ; SUSMAQ 2004 ; Thébaud et Batterbury 2001 ; Tosef, Gleditsch et Hegre 2000 ; Uitto 2004 ; Uitto et Duda 2002 ; United States Department of the Interior 2001 ; van der Zaag et Savenije 1999 ; VanDeveer 2002 ; Vinogradov et Langford 2001 ; Waterbury 1979 ; Weinthal 2002, 2006 ; Weinthal et al. 2005 ; White 2006 ; Wolf 1998, 2000, 2006 ; Wolf, Yoffe et Giordano 2003 ; Wolf et al. 1999, 2005 ; WSP International 2003 ; Yang et Zehnder 2002 ; Yetim 2002 ; Yoffe et Wolf 1999.

Bibliographie

Recherche accréditée

Documents de référence

- Bakker, Karen, Michelle Kooy, Nur Endah Shofiani et Ernst-Jan Martijn. 2006. *Disconnected: Poverty, Water Supply and Development in Jakarta, Indonesia*.
- Cotula, Lorenzo. 2006. *Water Rights, Poverty and Inequality: The Case of Dryland Africa*.
- Fuentes, Ricardo, Tobias Pfütze, and Papa Seck. 2006a. "Does Access to Water and Sanitation Affect Child Survival? A Five Country Analysis."
- . 2006b. *A Logistic Analysis of Diarrhea Incidence and Access to Water and Sanitation*.
- Gandy, Matthew. 2006. *Water, Sanitation and the Modern City: Colonial and Post-colonial Experiences in Lagos and Mumbai*.
- Grimm, Michael, Kenneth Harttgen, Stephan Klasen et Mark Misselhorn. 2006. *A Human Development Index by Income Groups*.
- IDS (Institut de recherche sur le développement). 2006. *Water and Human Development: Capabilities, Entitlements and Power*.
- Initiatives de développement. 2006. *Development Assistance for Water and Sanitation*.
- Jägerskog, Anders et David Phillips. 2006. *Managing Transboundary Waters for Human Development*.
- Narain, Sunita. 2006. *Community-led Alternatives to Water Management: India Case Study*.
- Nicol, Alan, Rajindra Ariyabandu et Sobona Mtisi. 2006. *Water as a Productive Resource: Governance for Equity and Poverty Reduction*.
- Satterthwaite, David et Gordon McGranahan. 2006. *Overview of the Global Sanitation Problem*.
- SIWI (Institut international de l'eau de Stockholm), Håkan Tropp, Malin Falkenmark et Jan Lundqvist. 2006. *Water Governance Challenges: Managing Competition and Scarcity for Hunger and Poverty Reduction and Environmental Sustainability*.
- Swyngedouw, Erik. 2006. *Power, Water and Money: Exploring the Nexus*.
- Tortajada, Cecilia. 2006b. *Water Governance with Equity: Is Decentralisation the Answer? Decentralisation of the Water Sector in Mexico and Intercomparison with Practices from Turkey and Brazil. Avec Sahnaz Tigrek et Juan J. Sánchez-Meza*.
- . 2006c. *Who Has Access to Water? Case Study of Mexico City Metropolitan Area*.
- WaterAid. 2006. *Getting the 'Off Track' on Target*.
- Whittington, Dale. 2006. *Pricing Water and Sanitation Services*.
- Wolf, Aaron T. 2006. *Conflict and Cooperation Over Transboundary Waters*.

Documents thématiques

- Adams, Martin, Jeremy Berkoff et Elizabeth Daley. 2006. *Land-Water Interactions: Opportunities and Threats to Water Entitlements of the Poor in Africa for Productive Use*.
- Barraqué, Bernard et Erik Mostert. 2006. *Transboundary River Basin Management in Europe*.

- Gasparini, Leonardo et Leopoldo Tornarolli. 2006. *Disparities in Water Pricing in Latin America and the Caribbean*.
- Guevara-Sanginés, Alejandro. 2006. *Water Subsidies and Aquifer Depletion in Mexico's Arid Regions*.
- Heller, Léo. 2006. *Access to Water Supply and Sanitation in Brazil: Historical and Current Reflections; Future Perspectives*.
- Hernández Mazariegos, Juan Emilio. 2006. *Water and Basic Sanitation in Latin America and the Caribbean*.
- Hunt, Caroline. 2006. *Sanitation and Human Development*.
- Jenkins, Marion W. et Steven Sugden. 2006. *Rethinking Sanitation: Lessons and Innovation for Sustainability and Success in the New Millennium*.
- Marcus, Richard R. 2006. *Local Responses to State Water Policy Changes in Kenya and Madagascar*.
- Muller, Arnold Michael. 2006. *Sustaining the Right to Water in South Africa*.
- OMS (Organisation mondiale de la santé), Guy Hutton, Laurence Haller et Jamie Bartram. 2006. *Economic and Health Effects of Increasing Coverage of Low Cost Water and Sanitation Interventions*.
- Satterthwaite, David. 2006. *Appropriate Sanitation Technologies for Addressing Deficiencies in Provision in Low- and Middle-Income Nations. Avec Arif Hassan, Perween Rahman, Sheela Patel et Allan Cain*.
- SIWI (Institut international de l'eau de Stockholm), Håkan Tropp and Anders Jägerskog. 2006. *Water Scarcity Challenges in the Middle East and North Africa (MENA)*.
- Weinthal, Erika. 2006. *Water Conflict and Cooperation in Central Asia*.

Notes techniques

- Albiac, José. 2006. *The Case of the Water Framework Directive and Irrigation in Mediterranean Agriculture*.
- Bryer, Helen. 2006. *England and France in the Nineteenth Century*.
- Buechler, Stephanie et Christopher Scott. 2006. *Wastewater as a Controversial, Contaminated yet Coveted Resource in South Asia*.
- Cai, Ximing. 2006. *Water Stress, Water Transfer and Social Equity in Northern China: Implications for Policy Reforms*.
- DeGeorges, Andre et B. K. Reilly. 2006. *Dams and Large Scale Irrigation on the Senegal River. Impacts on Man and the Environment*.
- Landovsky, Jakub. 2006. *Institutional Assessment of Transboundary Water Resources Management*.
- Marañón, Boris. 2006. *Tension Between Agricultural Growth and Sustainability: The El Bajío Case, Mexico*.
- Meinzen-Dick, R. S. et Claudia Ringler. 2006. *Water Reallocation: Challenges, Threats, and Solutions for the Poor*.
- Patak, Bindeshwar. 2006. *Operation, Impact and Financing of Sulabh*.
- Practical Action Consulting. 2006a. *Bangladesh Rural Sanitation Supply Chain and Employment Impact*.
- . 2006b. *Peru SANBASUR Rural Sanitation Financing Mechanisms*.
- . 2006c. *Rural Sanitation in Southern Africa: A Focus on Institutions and Actors*.
- Sánchez Munguía, Vicente. 2006. *Water Conflict Between the US and Mexico: Lining of the All-American Canal*.

- Shen, Dajun. 2006. *Access to Water and Sanitation in China: History, Current Situation and Challenges*.
- Sylla, Oumar. 2006. *Decentralized Management of Irrigation Areas in the Sahel: Water User Associations in the Senegal River Valley*.
- Tortajada, Cecilia. 2006a. *São Francisco Water Transfer*.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2006a. *Children and Water, Sanitation and Hygiene: The Evidence*.

Références

AAAS (Association américaine pour la progression de la science).

- 2002a. *Mekong Exploratory Mission: Trip Report. Thailand, Cambodia, Vietnam, and the Lao People's Democratic Republic. January 4-22, 2002*. Résumé. [www.aaas.org/international/ssd/mekong/trip_report.shtml]. Juillet 2006
- . 2002b. *Mekong River Basin Project*. [www.aaas.org/international/ssd/mekong/]. Mai 2006.
- Abderrahman, Walid. 2002. *Policy Analysis of Water, Food Security and Agriculture in Saudi Arabia*. Article de synthèse destiné à la Banque mondiale pour le Troisième Forum mondial de l'eau, 16-23 mars 2003, Kyoto. King Fahd University of Petroleum and Minerals, Dhahran, Arabie saoudite.
- Abeyasekera, Susan. 1987. *Death and Disease in 19th Century Batavia. Dans Norman G. Owen, Death and Disease in Southeast Asia: Explorations in Social, Medical and Demographic History*. Singapour : Oxford University Press.
- . 1989. *Djakarta : A History*. Singapour : Oxford University Press.
- Abu-Zeid, Mahmoud A. 1998. *Water and Sustainable Development: The Vision for World Water, Life and the Environment*. *Water Policy* 1 (1): 9-19.
- ACTS (Centre africain pour les études technologiques). 2005a. *Climate Change and Development in East Africa: A Regional Report. Nairobi*.
- . 2005b. *Climate Change and Development in Kenya*. Nairobi.
- Adams, A. 2000. *Social Impacts of an African Dam: Equity and Distributional Issues in the Senegal River Valley*. Contribution à l'étude thématique I.1: Impacts sociaux des grands barrages en termes d'équité et de répartition. Commission mondiale des barrages, Le Cap. [www.dams.org/docs/kbase/contrib/soc193.pdf]. Juillet 2006.
- ADB (Banque asiatique de développement). 2003. *Water in Asian Cities. Summary of Findings of the Study and a Regional Consultation Workshop*. Manille.
- . 2004. *Water in Asian Cities. Utilities' Performance and Civil Society Views*. Manille.
- . 2006. *Water in Asian Cities. Utility Profile*. Manille.
- Adikeshavalu, Ravindra. 2004. *An Assessment of the Impact of Bangalore Citizen Report Cards on the Performance of Public Agencies*. Documents de travail ECD, série 12. Banque mondiale, Washington, DC.
- AfDB (Banque africaine de développement). 2005a. *Appraisal Report. Rural Water Supply and Sanitation Program: Uganda*. Infrastructure Department, North, East and South Region. Tunis Belvedere. [www.afdb.org/pls/portal/url/ITEM/084B449D5E817267E040C00A0C3D4328]. Juillet 2006.
- . 2005b. *The Rural Water Supply and Sanitation Initiative*. New York.
- Afrique du Sud (République d'). 2006. Department of Water Affairs and Forestry. *Free Basic Services: Water*. [http://www.dwaf.gov.za/FreeBasicWater/scripts/FrmImpStatus.asp?ServiceType=1&ProvID=5&Perspective=Households]. Juin 2006.
- Afrol News. 2006. *Ghana Goes Ahead with Controversial Water Privatisation*. 13 janvier. [www.afrol.com/articles/15312]. Juillet 2006.
- Agarwal, A. et Sunita Narain. 1997. *Dying Wisdom: The Rise, Fall and Potential of India's Traditional Water Harvesting Systems*. Centre pour la science et l'environnement, New Delhi.

- Agarwal, A., Sunita Narain et I. Khurana. 2001. *Making Water Everybody's Business: Practice and Policy of Water Harvesting*. Centre pour la science et l'environnement, New Delhi.
- Agence américaine pour le développement international. 2005a. *Case Studies of Bankable Water and Sewerage Utilities. Volume I: Overview Report*. Washington, DC.
- . 2005b. *Case Studies of Bankable Water and Sewerage Utilities. Volume II: Compendium of Case Studies*. Washington, DC.
- Albiac, José et Yolanda Martinez. 2004. *Agricultural Pollution Control Under Spanish and European Environmental Policies*. *Water Resources Research* 40 (10).
- Alcama, J., T. Henrichs et T. Rösch. 2000. *World Water in 2025: Global Modeling and Scenario Analysis for the World Commission on Water for the 21st Century*. Rapport A0002, Centre de recherche sur les systèmes environnementaux, Université de Kassel. Kassel, Allemagne.
- Alegria Calvo, María Angelica et Eugenio Celedón Cariola. 2004. *Analysis of the Privatization Process of the Water and Sanitation Sector in Chile*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Al-Ibrahim, Abdulla Ali. 1991. *Excessive Use of Groundwater Resources in Saudi Arabia: Impacts and Policy Options*. *Ambio* 20 (1): 34-37.
- Allain-El Mansouri, Béatrice. 2001. *L'eau et la ville au Maroc. Rabat-Salé et sa périphérie*. Paris : L'Harmattan.
- Allan, J. Anthony. 1996. *Water, Peace and the Middle East: Negotiating Resources in the Jordan Basin*. Londres : I.B. Tauris.
- Allan, T. 1998. *Moving Water to Satisfy Uneven Global Needs: 'Trading Water' as an Alternative to Engineering it*. *ICID Journal* 47 (2): 1-8.
- Allan, Tony. 1999. *Israel and Water in the Framework of the Arab-Israeli Conflict*. Document hors-série 15. School of Oriental and African Studies Water Issues Group, Conférence sur l'eau et le conflit arabo-palestinien, 29 avril-1 mai, Center of Law, Bir Zeit University. [www.soas.ac.uk/waterissues/occasionalpapers/OCC15.PDF]. Mars 2006.
- Allen, Adriana, Julio Davila et Pascale Hoffman. 2006. *Governance of Water and Sanitation Services for the Peri-Urban Poor: A Framework for Understanding and Action in Metropolitan Regions*. University College London, Development Planning Unit, Londres.
- Allouche, Jeremy. 2004. *A Source of Regional Tension in Central Asia: The Case of Water*. CIMERA, Genève. [www.cimera.org/sources/92_104.pdf]. Mars 2006.
- ALT (Autorité binationale autonome du lac Titicaca). 2003. *Lake Titicaca Basin, Bolivia and Peru*. Dans *Water for People, Water for Life: Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*. Paris : L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Berghahn Books.
- Alves, Denisard et Walter Belluzzo. 2005. *Child Health and Infant Mortality in Brazil*. Research Network Working Paper R-493. Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.
- Amaaral, Helena et Rubik Sommerhalder. 2004. *The Limpopo River Basin: Case Study on Science and Politics of International Water Management*. ETH, Zurich.
- Amani, Haidari K. R., Flora Lucas Kessy et Deogratias Macha. 2004. *Tanzania Country Study. Millennium Development Goals Needs Assessment*. Dar es Salaam, Tanzanie.
- Amarasinghe, Upali A., Bharat R. Sharma, Noel Aloysius, Christopher Scott, Vladimir Smakhtin et Charlotte de Fraiture. 2006. *Spatial Variation in Water Supply and Demand Across River Basins of India*. Rapport de recherche 83. Institut international de gestion de l'eau, Colombo.
- Anand, Sudhir et Amartya Sen. 1994. *Sustainable Human Development: Concepts and Priorities*. Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- APHRC (African Population and Health Research Center). 2002. *Population and Health Dynamics in Nairobi's Informal Settlements*. Nairobi.

- AquaFed (Fédération internationale des opérateurs privés de services d'eau). 2006.** *Private Water Operators Call to Turn the Right to Water into a Reality for All People.* Communiqué de presse. [www.aquafed.org/pdf/Operators_Right-to-Water_PR_Pc_2006-03-19.pdf]. Juin 2006.
- Araral, Eduardo. 2005.** *Water User Associations and Irrigation Management Transfer: Understanding Impacts and Challenges.* Dans Priya Shyamsundar, Eduardo Araral et Suranjan Weeraratne, *Devolution of Resource Rights, Poverty and Natural Resource Management: A Review.* Environmental Economics Series Paper 104. Washington, DC: Banque mondiale.
- Argo, Teti et Aprodicio Laquian. 2004.** *Privatization of Water Utilities and Its Effects on the Urban Poor in Jakarta Raya and Metro Manila.* Forum sur les infrastructures urbaines et services publics en faveur des pauvres en milieu urbain. Au niveau régional : Asie, 24-25 juin, New Delhi. [www.wilsoncenter.org/topics/docs/Argo.doc]. Mai 2006.
- Armstrong, Mark, Simon Cowan et John Vickers. 1995.** *Regulatory Reform: Economic Analysis and British Experience.* Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- Arnell, Nigel W. 2004.** *Climate Change and Global Water Resources: SRES Emissions and Socio-economic Scenarios.* *Global Environmental Change* 14 (1): 31-52.
- Arnell, Nigel W. et Chunzhen Liu. 2001.** *Hydrology and Water Resources.* Dans James J. McCarthy, Osvaldo F. Canziani, Neil A. Leary, David J. Dokken et Kasey S. White, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability.* Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press for the Intergovernmental Panel on Climate Change.
- Aspinall, Richard et Diane Pearson. 2000.** *Integrated Geographical Assessment of Environmental Condition in Water Catchments; Linking Landscape Ecology, Environmental Modelling and GIS.* *Journal of Environmental Management* 59 (4): 299-319.
- Assaf, Karen. 2004.** *Joint Projects and Programs Promoting Middle East Cooperation and Knowledge in the Water Sector.* Deuxième Conférence internationale israélo-palestinienne sur «l'eau pour la vie au Moyen-Orient», 10-14 octobre, Antalya, Turquie.
- . 2006. Correspondance personnelle. *The Water Usage Cycle—The Key Management Concept for the Protection of Water and the Environment.* Water Studies Center, Arab Scientific Institute. 12 avril. New York.
- AusAID. 2006.** *The Pasig River—Life after Death.* Canberra. [www.ausaid.gov.au/publications/pdf/pasigriver.pdf]. Juillet 2006.
- Awulachew, S. B., D.J. Merrey, A. B. Kamara, B. van Koppen, F. Penning de Vries et E. Boelee. 2005.** *Experiences and Opportunities for Promoting Small-Scale/Micro Irrigation and Rainwater Harvesting for Food Security in Ethiopia.* Document de travail 98. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Azam, Jean-Paul et Jean-Daniel Rinaud. 2000.** *Encroached Entitlements: Corruption and Appropriation of Irrigation Water in Southern Punjab (Pakistan).* Development Studies Working Paper 144. Centro Studi Luca D'Agliano, Milan, Italie. [www.geh.ox.ac.uk/pdf/Ida/Ida144.pdf]. Juin 2006.
- Baker, William, Richard Hern et Matthew Bennett. 1999.** *Capital Structure, Interest Coverage and Optimal Credit Ratings.* Londres : National Economic Research Associates.
- Bakker, Karen. 2003a.** *Gouvernance urbaine et services de l'eau: la participation du secteur privé à Djakarta (Indonésie).* Dans Graciela Schmeier-Madanes et Bernard de Gouvello, *Eaux et réseaux Les défis de la mondialisation.* Paris : IHEAL-CREDAL.
- . 2003b. *An Uncooperative Commodity: Privatizing Water in England and Wales.* New York : Oxford University Press.
- Bakker, Margaretha, Randolph Barker, Ruth Meinzen-Dick et Flemming Konradsen. 1999.** *Multiple Uses of Water in Irrigated Areas: A Case Study from Sri Lanka.* SWIM Paper 8. Colombo.
- Baldwin, Robert et Martin Cave. 1999.** *Understanding Regulation. Theory, Strategy, and Practice.* New York : Oxford University Press.
- Ballabh, Vishna. 2005.** *Emerging Water Crisis and Political Economy of Irrigation Reform in India.* Dans Ganesh P. Shivakoti, Douglas L. Vermillion, Wai-Fung Lam, Elinor Ostrom, Ujjwal Pradhan et Robert Yoder, *Asian Irrigation in Transition: Responding To Challenges.* New Delhi et Londres : Sage.
- Bangladesh (gouvernement du). 1998.** *Country Strategy Paper for Community Led Total Sanitation.* Dhaka.
- . 2005. *Stratégie nationale d'assainissement.* Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives. Dhaka. [www.buet.ac.bd/itn/publications/NSS_2005.pdf]. Juillet 2006.
- Banque mondiale et FMI (Fonds monétaire international). 2003.** *Progress Report and Critical Next Steps in Scaling up: Education for All, Health, HIV/AIDS, Water and Sanitation.* Washington, DC.
- Banque mondiale. 2001.** *China: Agenda for Water Sector Strategy for North China.* Washington, DC.
- . 2002. *Pakistan Poverty Assessment, Poverty in Pakistan, Vulnerabilities, Social Gaps and Rural Dynamics.* Rapport 24296-PAK. Poverty Reduction and Economic Management Sector Unit, Région de l'Asie du sud, Washington, DC.
- . 2004a. *Colombia Recent Economic Developments in Infrastructure.* Rapport 20279-CO. Washington DC.
- . 2004b. *Scaling Up Poverty Reduction.* Conférence de Shanghai, 25-27 mai, Shanghai, Chine.
- . 2004c. *Towards a Water-Secure Kenya: Water Resources Sector Memorandum.* Washington, DC.
- . 2004d. *Water and Sanitation Sector: Morocco.* Rapport 29634-MOR. Washington, DC.
- . 2004e. *Water Resources Sector Strategy. Strategic Directions for World Bank Engagement.* Washington, DC.
- . 2004f. *World Development Report 2004: Making Services Work For Poor People.* Washington, DC.
- . 2005a. *Ethiopia: A Country Status Report on Health and Poverty. Volume II: Main Report.* Washington, DC.
- . 2005b. *Ethiopia: Risk and Vulnerability Assessment.* Washington, DC.
- . 2005c. *Pakistan's Water Economy: Running Dry.* Rapport 34081-PK. Région de l'Asie du sud, Unité de développement agricole et rural, Washington DC.
- . 2005d. *Project Appraisal Document: Morocco.* Rapport 33881-MOR. Washington, DC.
- . 2005e. *Scaling Up Support to Water Supply and Sanitation in Ethiopia.* Water Supply and Sanitation Feature Story, Washington, DC.
- . 2005f. *Support to Multi-Purpose Development of the Kagera River Basin and the Rusumo Falls Project: Approach Paper.* Washington, DC.
- . 2005g. *World Development Indicators 2005.* CD-ROM. Washington, DC.
- . 2006a. *Clean Energy and Development: Towards an Investment Framework.* Washington, DC.
- . 2006b. *The Diversity, Contributions, and Achievements of Agricultural Water Management. Dans Reengaging in Agricultural Water Management. Challenges and Options.* Washington, DC.
- . 2006c. *Education for All—Fast Track Initiative.* Informal World Bank Executive Board Briefing. Washington, DC.
- . 2006d. *Global Economic Prospects 2006: Economic Implications of Remittances and Migration.* Washington, DC.
- . 2006e. *Hazards of Nature, Risks to Development.* Évaluation IEG de l'Assistance de la Banque mondiale aux désastres naturels. Groupe d'évaluation indépendant, Washington DC.
- . 2006f. *Managing Water Resources to Maximize Sustainable Growth: A Country Water Resources Assistance Strategy for Ethiopia.* Washington, DC.
- . 2006g. *Promoting Rural Sanitation and Hygiene in Morocco.* Water Supply and Sanitation Feature Story Number 11, Washington DC.

- . 2006h. Dans *Reengaging in Agricultural Water Management. Challenges and Options*. Washington, DC.
- Bapat, Meera et Indu Agarwal. 2003.** *Our Needs, Our Priorities; Women and Men from the Slums in Mumbai and Pune Talk about Their Needs for Water and Sanitation.* *Environment and Urbanization* 15 (2): 71-86.
- Barnett, T. P., J. C. Adam et D. P. Lettenmaier. 2005.** *Potential Impacts of a Warming Climate on Water Availability in Snowdominated Regions.* *Nature* 438: 303-09.
- Bartram, Jamie, Kristen Lewis, Roberto Lenton et Albert Wright. 2005.** *Millennium Project: Focusing on Improved Water and Sanitation for Health.* *Lancet* 365 (9461): 810-12.
- Bastidas, Elena P. 1999.** *Gender Issues and Women's Participation in Irrigated Agriculture: The Case of Two Private Irrigation Canals in Carchi, Ecuador.* Rapport de recherche 31. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Batchelor, Charles, Ashok Singh, M. S. Rama Mohan Rao et John Butterworth. 2002.** *Mitigating the Potential Unintended Impacts of Water Harvesting.* IWRA International Regional Symposium *Water for Human Survival*, 26-29 novembre, New Delhi.
- Beaumont, Peter. 2000.** *Conflict, Coexistence, and Cooperation: A Study of Water Use in the Jordan Basin.* Dans Hussein A. Amery et Aaron T. Wolf, *Water in the Middle East: A Geography of Peace*. Austin : University of Texas Press.
- Bell, Frances et Robert Millward. 1998.** *Public Health Expenditures and Mortality in England and Wales, 1870-1914.* *Continuity and Change* 13 (2): 221-49.
- Bell, Ruth Greenspan, Jane Bloom Stewart et Magda Toth Nagy. 2002.** *Fostering a Culture of Environmental Compliance through Greater Public Involvement.* *Environment* 44 (8): 34-44.
- Berkamp, G., M. McCartney, P. Dugan, J. McNeely et M. Acreman. 2000.** *Dams, Ecosystem Functions and Environmental Restoration.* Étude thématique II.1, étude de fond en faveur de la Commission mondiale des barrages, Le Cap.
- BESA (Centre d'études stratégiques Begin-Sadat). 2000.** *Efficient Use of Limited Water Resources: Making Israel a Model State.* Israël. [www.biu.ac.il/SOC/besa/water/project.html]. Juillet 2006.
- Bhatia, Ramesh. 2004.** *Community-Managed Sanitation Services for the Urban Poor in Asia, Africa and Latin America: Constraints to Scaling-up of 'Islands of Success.'* Oslo.
- Bhatnagar, Deepti et Ankita Dewan. 2006.** *Citizens' Report Cards on Public Services: Bangalore, India.* [http://povlibrary.worldbank.org/files/14832_Bangalore-web.pdf]. Juin 2006.
- Bhattarai, Madhusudan et A. Narayanamoorthy. 2003.** *Impact of Irrigation on Rural Poverty in India: An Aggregate Panel-data Analysis.* *Water Policy* 5 (5): 443-58.
- Bhattarai, Madhusudan, R. Sakthivadivel et Intizar Hussain. 2002.** *Irrigation Impacts on Income Inequality and Poverty Alleviation: Policy Issues and Options for Improved Management of Irrigation Systems.* IWMI, document de travail 39. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Bhushan, Chandra. 2004.** *Water Use in Industry.* Supplément à *Down to Earth*, Centre pour la science et l'environnement. [www.cseindia.org/dte-supplement/industry20040215/non-issue.htm]. Décembre 2005.
- Biran, Adam, Anara Tabysheva et Zumrat Salmorbekova. 2005.** *Formative Research for Hygiene Promotion in Kyrgyzstan.* *Health Policy and Planning* 20 (4): 213-21.
- Bird, Jeremy, Larry Haas et Lyla Mehta. 2005.** *'Rights, Risks and Responsibilities' Approach to Implementing Stakeholder Participation. Scoping Report.* [www.accountability21.net/default.aspx?id=61]. Juillet 2006.
- Biswas, Asit K. 2004.** *Integrated Water Resources Management: A Reassessment.* *Water International* 29 (2): 248-56.
- Biswas, Asit K. et Cecilia Tortajada. 2005.** *Water Pricing and Public-Private Partnership.* Oxon, Royaume-Uni : Routledge.
- Biswas, Asit K., Olcay Ünver et Cecilia Tortajada. 2004.** *Water as a Focus for Regional Development.* New Delhi: Oxford University Press.
- Black, Maggie, Ramesh Bhatia, Kumbulani Murenga et comité technique du Partenariat mondial de l'eau. 2003.** *Poverty Reduction and IWRM.* GWP TEC Background Paper 8. Stockholm.
- Black, Maggie. 1998.** *1978-1998 Learning What Works. A 20 Year Retrospective View on International Water and Sanitation Cooperation.* Programme pour l'eau et l'assainissement, Washington, DC.
- Blake, Nelson M. 1956.** *Water for the Cities: A History of the Urban Water Supply Problem in the United States.* New York: Oxford University Press.
- Boelens, Rutgerd, Axel Dourojeanni et Paul Hoogendam. 2005.** *Improving Water Allocation for User Communities and Platforms in the Andes.* In Bryan Randolph Bruns, Claudia Ringler, and R. S. Meinzen-Dick, eds., *Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design.* Washington, DC. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Boelens, Rutgerd. 2003.** *Local Rights and Legal Recognition: The Struggle for Indigenous Water Rights and the Cultural Politics of Participation.* Document présenté au Troisième Forum mondial de l'eau, 16-23 mars, Kyoto, Japon.
- Bonetto, A. A. et I. R. Wais. 1990.** *Powerful Paraná.* *Geographical Magazine* 62 (3): 1-3.
- Bonheur, Neou. 2001.** *Tonlé Sap Ecosystem and Value.* Unité de coordination technique pour le Tonlé Sap, Ministère de l'environnement, Phnom Penh.
- Bonn International Center for Conversion. 2006.** *Transboundary Waters and Crisis Prevention.* [www.bicc.de/water/index.php]. Mai 2006.
- Bos, Elroy et Ger Bergkamp. 2001.** *Water and the Environment.* Dans R. S. Meinzen-Dick and Mark W. Rosegrant, eds., *Overcoming Water Scarcity and Quality Constraints.* 2020 Vision Publications, Focus Brief 9, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Bousquet, Anne. 2004.** *Desserte collective des quartiers pauvres en Zambie, un long apprentissage.* *Flux* 56/57: 71-86.
- Breuil, Lise. 2004.** *Renouveler le partenariat public-privé pour les services d'eau dans les pays en développement.* Thèse de doctorat. Paris: Ecole Nationale du génie Rural, des Eaux et des Forêts.
- Briscoe, John. 2005.** *India's Water Economy: Bracing for a Turbulent Future.* Banque mondiale, Washington, DC.
- Bronstert, Axel, A. Gäuntner, J. C. de Araújo, A. Jaeger et M. S. Krol. 2005.** *Possible Climate Change Impacts on Water Resources Availability in a Large Semi-arid Catchment in Northeast Brazil.* Publications IAHS 295. Wallingford, Royaume-Uni.
- Brown, Casey et Upmanu Lall. 2006.** *Water and Economic Development: The Role of Interannual Variability and a Framework for Resilience.* Document de travail Institut international de recherche sur le climat et la société, New York.
- Brown, Julia. 2005.** *Water Service Subsidies and the Poor: A Case Study of Greater Nelspruit Utility Company, Mbombela Municipality, South Africa.* Document de travail 112. Centre on Regulation and Competition, Institute for Development Policy and Management, Manchester. [www.competition-regulation.org.uk/publications/working_papers/WP112.pdf]. Mai 2006.
- Brown, Lester R. 2003.** *Plan B: Rescuing a Planet Under Stress and a Civilization in Trouble.* New York et Londres : W.W. Norton & Company.
- Bruns, Bryan Randolph. 1997.** *Participatory Management for Agricultural Water Control in Vietnam: Challenges and Opportunities.* National Seminar on Participatory Irrigation Management, 7-11 April, Vinh City, Nghe An Province, Viet Nam.
- Bruns, Bryan Randolph et Ruth S. Meinzen-Dick. 2000.** *Negotiating Water Rights.* Londres : ITDG Publishing.

- Bruns, Bryan Randolph, Claudia Ringler et R. S. Meinzen-Dick. 2005.** *Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Bruns, Bryan Randolph. 1997.** *Participatory Management for Agricultural Water Control in Vietnam: Challenges and Opportunities*. National Seminar on Participatory Irrigation Management, 7-11 avril, Vinh City, province Nghe An, Viet Nam.
- Budds, Jessica et Gordon McGranahan. 2003.** *Privatization and the Provision of Urban Water and Sanitation in Africa, Asia and Latin America*. Human Settlements Discussion Paper Series, Theme: Water-1. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres.
- Buechler, Stephanie et Gayathri Devi Mekala. 2005.** *Local Responses to Water Resource Degradation in India: Groundwater Farmer Innovations and the Reversal of Knowledge Flows*. Journal of Environment and Development 14 (4): 410-38.
- Buor, Daniel. 2004.** *Water Needs and Women's Health in the Kumasi Metropolitan Area, Ghana*. Health & Place 10 (1): 85-103.
- Cai, Ximing et Mark W. Rosegrant. 2003.** *World Water Productivity: Current Situation and Future Options*. Dans Jacob W. Kijne, Randolph Barker, et David Molden, eds., *Water Productivity in Agriculture: Limits and Opportunities for Improvement*. Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture Series, No. 1. Colombo: Institut international de gestion des ressources en eau.
- Cain, Allan, Mary Daly et Paul Robson. 2002.** *Basic Service Provision for the Urban Poor: The Experience of Development Workshop in Angola*. Document de travail 8. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres.
- Cain, Louis P. et Elyce J. Rotella. 2001.** *Death and Spending: Urban Mortality and Municipal Expenditure on Sanitation*. Annales de Démographie Historique 2001/1 (101): 139-54.
- Cairncross, Sandy, Dominic O'Neill, Anne McCoy et Dinesh Sethi. 2003.** *Health, Environment and the Burden of Disease; a Guidance Note*. UK Department for International Development, Londres.
- Cairncross, Sandy, Ursula Blumenthal, Peter Kolsky, Luiz Moraes et Ahmed Tayeh. 1996.** *The Public and Domestic Domains in the Transmission of Disease*. Tropical Medicine and International Health 1 (1): 27-34.
- Cairncross, Sandy. 2003.** *Sanitation in the Developing World: Current Status and Future Solutions*. International Journal of Environmental Health Research 13 (Supplement 1): 123-31.
- Canelli, N. 2001.** *El Alto Condominial Pilot Project Impact Assessment. A Summary*. Programme pour l'eau et l'assainissement dans la région andine, Lima.
- Carlisle, H. L. 1998.** *Hydropolitics in Post-Soviet Central Asia: International Environmental Institutions and Water Resource Control*. Institute on Global Conflict and Cooperation, University of California, San Diego. [www.ciaonet.org/wps/ria01/igcc29ad.html]. Mai 2006.
- The Carter Center. 2006.** *Carter Center's Trachoma Control Program*. Atlanta, Ga. [www.cartercenter.org]. Juillet 2006.
- CAS (Académie chinoise des sciences). 2005.** *The Impacts of Human Activities on Droughts in Arid Regions*. Pékin. [http://pd973.tea.ac.cn/download/middle/kt4.pdf]. Décembre 2005.
- Caseley, J. 2003.** *Blocked Drains and Open Minds: Multiple Accountability Relationship and Improved Service Delivery Performance in an Indian City*. IDS, Document de travail 211. Institut de recherche pour le développement, Brighton, Royaume-Uni.
- Cassen, Robert, Leela Visaria et Tim Dyson. 2004.** *Twenty-first Century India: Population, Economy, Human Development, and the Environment*. New York: Oxford University Press.
- Castro, José Esteban. 2004.** *Barriers to and Conditions for the Involvement of Private Capital and Enterprise in Water Supply and Sanitation in Latin America and Africa: Seeking Economic, Social, and Environmental Sustainability*. Rapport de projet final (version préliminaire). Dans J. E. Castro, coordinateur, projet PRINWASS (Commission européenne, cadre V – marché de travaux INCO-DEV : PL ICA4-2001-10041). Oxford, University of Oxford. [http://users.ox.ac.uk/~prinwass/documents.shtml]. Juillet 2006.
- CDA (Communauté de développement de l'Afrique australe). 2000.** *Revised Protocol on Shared Watercourses in the Southern African Development Community*. Windhoek. [www.internationalwaterlaw.org/RegionalDocs/SADC2.htm]. Mai 2006.
- . **2005a.** *Regional Strategic Action Plan on Integrated Water Resources Development and Management: Annotated Strategic Action Plan*. Gaborone.
- . **2005b.** *Regional Water Policy*. Gaborone.
- CDC (Centre de prévention et de contrôle des maladies). 2006.** *National Center for Health Statistics*. Hyattsville, Md. [www.cdc.gov/nchs/products/pubs/pubd/vsus/historical/historical.htm]. Juin 2006.
- Centre Hadley. 2004.** *Uncertainty, Risk and Dangerous Climate Change*. Exeter, Royaume-Uni. [www.metoffice.com/research/hadleycentre/pubs/brochures/B2004/global.pdf]. Juillet 2006.
- CESCR (Comité des droits économiques, sociaux et culturels). 2002.** *The Right to Water*. Vingti-neuvième session, commentaire général no 15 (E/C.12/2002/11), 11-29 novembre, Genève. [www.unhcr.ch/html/menu2/6/gc15.doc]. Juillet 2006.
- Chan, Ngai Weng. 2005.** *Some Comments on Water Privatisation in Malaysia*. Deuxième Forum de l'eau d'Asie du Sud-Est, Partenariat mondial pour l'eau en Asie du Sud-Est, 29 août-3 septembre, Bali. [www.gwpsea.org/web/Proceedings%20-%202nd%20SEA%20Water%20Forum,%20Bali%202005/Water-Privatisation.pdf]. Juillet 2006.
- Chary, Srtinivas V., A. Narender et K. Rajeswara Rao. 2003.** *Serving the Poor with Sanitation: The Sulabh Approach*. Troisième Forum mondial de l'eau, 19 mars, Osaka.
- Chen, Shaohua et Martin Ravallion. 2004.** *How Have the World's Poorest Fared Since the Early 1980s? World Bank Research Observer* 19 (2): 141-69.
- Chenoweth, Jonathan et Juliet Bird. 2005.** *The Business of Water and Sustainable Development: Making Environmental Product Information Systems Effective*. Sheffield, Royaume-Uni : Éditions Greenleaf.
- Chikhr Saïdi, Fatiha. 1997.** *La crise de l'eau à Alger: une gestion conflictuelle*. Paris: L'Harmattan.
- . **2001.** *Alger: des inégalités dans l'accès à l'eau*. Nouvelles Politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux, Revue Tiers Monde 32 (166): 305-15.
- CIA (Central Intelligence Agency). 2006.** *The World Factbook*. Washington, DC. [www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html]. Mai 2006.
- Clarke, Robin et Jannet King. 2004.** *The Water Atlas: A Unique Visual Analysis of the World's Most Critical Resource*. New York: The New Press.
- Cleaver, K. et F. Gonzalez. 2003.** *Challenges for Financing Irrigation and Drainage*. Banque mondiale, Département de l'agriculture et du développement rural, Washington, DC.
- Clermont, Florence. 2006.** *Official Development Assistance for Water from 1990 to 2004*. [www.worldwatercouncil.org/]. Juin 2006.
- CME (Conseil mondial de l'eau). 2000.** *A Water Secure World: Vision for Water, Life and the Environment*. Rapport de commission. Marseille, France
- CNA (Comisión Nacional del Agua). 2004.** *Statistics on Water in Mexico*. Mexique. [www.cna.gob.mx/eCNA/Espaniol/Estadisticas/Central/Estadisticas_Agua_2004/SWM_2004.htm]. Juillet 2006.
- Coe, Michael T. et Jonathan A. Foley. 2001.** *Human and Natural Impacts on the Water Resources of the Lake Chad Basin*. Journal of Geophysical Research (Atmospheres) 106 (D4): 3349-56.
- Coing, Henri. 2003.** *Décentralisation et gérance privée à Monagas (Venezuela): A quoi servent les contrats? Dans Graciela Schneider-Madanes et Bernard de Gouvello, Eaux et réseaux. Les défis de la mondialisation*. Paris : IHEAL-CREDAL.

- Colin, Jeremy. 1999.** *VLOM for Rural Water Supply: Lessons from Experience*. Task 162. WELL, Water, Engineering and Development Center, Loughborough University, Loughborough, Royaume-Uni.
- Collignon, Bernard et Marc Vézina. 2000.** Independent Water and Sanitation Providers in African Cities. Full Report of a Ten-Country Study. Programme pour l'eau et l'assainissement, Washington, DC.
- Collignon, Bernard. 2002.** Urban Water Supply Innovations in Côte d'Ivoire: How Cross-Subsidies Help the Poor. Fiche 11. Programme pour l'eau et l'assainissement—Afrique, Nairobi.
- Commission de la gestion locale de l'eau et de l'assainissement de la CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) 2006.** *Declaration on Water by Mayors and Local Elected Representatives*. Quatrième Forum mondial de l'eau, 16-22 mars, Mexico.
- Commission Macroéconomie et Santé. 2001.** *Macroeconomics and Health: Investing in Health for Economic Development*. Organisation mondiale de la santé, Genève.
- Commission mondiale des barrages. 2000.** *Dams and Development: A New Framework for Decision-Making*. Londres : Earthscan.
- Commission pour l'Afrique. 2005.** *Our Common Interest: Report of the Commission for Africa*. Londres.
- Commission sur la sécurité humaine. 2003.** *Human Security Now: Protecting and Empowering People*. New York.
- CONADIS, BID, INEC et Banque mondiale. 2004.** *Ecuador: la Discapacidad en cifras. Análisis de resultados de la Encuesta Nacional de Discapacidades*. CD-ROM. Quito, Équateur
- Conan, Hervé. 2003.** *Small Piped Water Networks: Helping Local Entrepreneurs to Invest*. Water for All Series 13. Banque asiatique de développement, Manille.
- Conley, Alan H. et van Niekerk, Peter H. 2000.** "Sustainable Management of International Waters: The Orange River Case." *Water Policy* 2 (1-2): 131-49.
- Connors, Genevieve. 2005.** "When Utilities Muddle Through: Pro-poor Governance in Bangalore's Public Water Sector." *Environnement et urbanisation* 17 (1): 201-18.
- Conseil consultatif du Secrétaire général des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement. 2006.** *Hashimoto Action Plan: Compendium of Actions*. Rapporté au Quatrième Forum mondial de l'eau, 16-22 mars, Mexico. [www.unsgab.org/Compendium_of_Actions_en.pdf]. Juillet 2006.
- Conway, Declan. 2005.** *From Headwater Tributaries to International River Basin: Adaptation to Climate Variability and Change in the Nile River Basin*. *Global Environmental Change* 15 (2): 99-114.
- Corbera, Esteve, Declan Conway, Marisa Goulden et Katharine Vincent 2006.** *Climate Change in Africa: Linking Science and Policy for Adaptation*. Workshop Report. Londres.
- Corporate Europe Observatory. 2003.** *Alternatives to Privatization: The Power of Participation*. [www.tni.org/altreg-docs/participation.pdf#search=porto%20alegre%20brazil%20water]. Juillet 2006.
- Crook, Richard C. et Alan Sturla Sverrisson. 2001.** *Decentralisation and Poverty Alleviation in Developing Countries*. Document de travail 130. Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, Royaume-Uni.
- Crow, Ben et Nirvikar Singh. 2000.** *Impediments and Innovation in International Rivers: The Waters of South Asia*. *World Development* 28 (11): 1907-25.
- CSA (Agence statistique centrale d'Éthiopie). 2004.** *Indicators on Living Standard, Accessibility, Household Assets, Food Security and HIV/AIDS*. Dans *Ethiopia Welfare Monitoring Survey 2004*, Addis Abeba.
- Csaki, Csaba et C. De Haan. 2003.** *Reaching the Rural Poor: A Renewed Strategy for Rural Development*. Washington, DC: Banque mondiale.
- CSO (Organisation statistique centrale de l'Inde). 2004.** *Statistical Abstract India, 2003*. Ministère de la statistique et de l'exécution de programmes. Gouvernement indien. New Delhi : Contrôleur des publications.
- Curtis, Val et Rachel Clarke. 2002.** *Hygiene: the Art of Public Health*. École londonienne pour l'hygiène et la médecine tropicale, Environmental Health Group, Londres. [www.lshtm.ac.uk/art/hygiene/danger.html]. Juin 2006.
- Curtis, Val et Sandy Cairncross. 2003.** *Effect of Washing Hands with Soap on Diarrhoea Risk in the Community: A Systematic Review*. *Lancet Infectious Diseases* 3 (5): 275-81.
- Curtis, Val. 2001.** *The Hand Wash Initiative: Third Quarterly Progress Report. Sept 15th-Dec 15th 2001*. Banque mondiale et École londonienne pour l'hygiène et la médecine tropicale. [http://globalhandwashing.org/Global%20activities/Attachments/ppphw_3rdprpt.pdf]. Juillet 2006.
- Cutler, David et Grant Miller. 2005.** *The Role of Public Health Improvements in Health Advances: The Twentieth-Century United States*. *Demography* 42 (1): 1-22.
- Cutler, David, Angus Deaton et Adriana Lleras-Muney. 2005.** *The Determinants of Mortality*. NBER, document de travail 11963. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Cyranoski, David. 2005.** The Long-range Forecast. *Nature* 438 (17): 275-76.
- Daly, Herman et J. Cobb. 1989.** *Of the Common Good: Redirecting the Economy Toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*. Boston, Mass.: Beacon Press.
- Daoudy, Marwa. 2005.** *Le Partage des Eaux Entre la Syrie, l'Irak et la Turquie: Négociation, Sécurité et Asymétrie des Pouvoirs*. Paris: CNRS Éditions.
- Davis, Jennifer. 2005.** *Private Sector Participation in the Water and Sanitation Sector*. *Annual Review of Environment and Resources* 30: 145-83.
- de Miras, Claude et Julien Le Tellier. 2005.** *Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc. Partenariat Public-Privé à Casablanca et Tanger-Tétouan*. Paris: L'Harmattan.
- de Mora, Stephen J. et Tim Turner. 2004.** *The Caspian Sea: A Microcosm for Environment Science and International Cooperation*. *Marine Pollution Bulletin* 48 (1-2): 26-29.
- Deaton, Angus et Christina Paxson. 2004.** *Mortality, Income and Income Inequality Over Time in Britain and the United States*. Dans David Wise, *Perspectives on the Economics of Aging*. Chicago, Ill.: University of Chicago Press.
- Deaton, Angus. 2002.** *Policy Implications of the Gradient of Health and Wealth*. *Health Affairs* 21 (2): 13-30.
- . 2003. *Health, Inequality and Economic Development*. *Journal of Economic Literature* 41 (1): 113-58.
- . 2004. *Health in an Age of Globalization*. NBER. Document de travail 10669. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Delfino, José, Ariel Casarin et Maria Eugenia Delfino. 2005.** *How Far Does it Go? The Buenos Aires Water Concession a Decade after the Reform*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- den Elzen, M. G. J., et M. Meinshausen. 2005.** *Meeting the EU 2°C Climate Target: Global and Regional Emission Implications*. Netherlands Environmental Assessment Agency. Bilthoven, Pays-Bas.
- Desanker, P. V., et C. Magadza. 2001.** *Africa*. Dans James J. McCarthy, Osvaldo F. Canziani, Neil A. Leary, David J. Dokken et Kasey S. White, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Genève.
- Dhanuraj, D., Prateep Das Gupta et Swati Puri. 2006.** *Community Innovations in Water Delivery: Case Studies of Olavanna and Sangam Vihar*. *Alternative Reality Series 1*. Centre for Civil Society, New Delhi.
- Dixon, Robert K., Joel Smith et Sandra Guill. 2003.** *Life on the Edge: Vulnerability and Adaptation of African Ecosystems to Global Climate Change*. *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 8 (2): 93-113.

- Drèze, Jean et Amartya Sen. 1989.** *Hunger and Public Action*. New York: Oxford University Press.
- Dubash, N. K. 2000.** *Ecologically and Socially Embedded Exchange: The 'Gujarat Model' of Water Markets*. *Economic and Political Weekly*, 15 avril.
- Dubreuil, Céline et Paul Van Hofwegen. 2006.** *The Right to Water: From Concept to Implementation*. Conseil mondial de l'eau, Marseille, France [www.worldwatercouncil.org/]. Juin 2006.
- Dutta, S., D. Dutta, P. Dutta, S. Matsushita, S. K. Bhattacharya et S. Yoshida. 2003.** *Shigella dysenteriae* Serotype 1, Kolkata, India. *Emerging Infectious Diseases* 9 (11): 1471-74. [www.cdc.gov/hcidod/EID/vol9no11/02-0652.htm]. Juillet 2006.
- Earth Policy Institute. 2002.** *Water Scarcity Spreading*. Washington, DC. [www.earth-policy.org/Indicators/indicator7.htm]. Juin 2006.
- . **2006.** *Bottled Water: Pouring Resources Down the Drain*. Washington, DC. [www.earth-policy.org/Updates/2006/Update51.htm]. Juillet 2006.
- Ebarvia, M. C. M. 1997.** *Pricing for Groundwater Use of Industries in Metro Manila, Philippines*. Programme d'économie environnementale pour l'Asie du Sud-Est, Singapour.
- The Economist. 2003.** *Priceless. A Survey of Water*. 19 juillet.
- . **2004.** *The Flood Dries Up*. 28 août.
- Elamon, Joy. 2005.** *People's Initiative in Water-Olavanna Village in Kerala, India Shows the Way*. Dans Belén Balanyá, Brid Brennan, Olivier Hoedeman, Satoko Kishimoto, et Philipp Terhorst, *Reclaiming Public Water: Achievements, Struggles and Visions from Around the World*. Amsterdam : Institut transnational et Corporate Europe Observatory.
- Elhance, Arun P. 1999.** *Hydropolitics in the Third World: Conflict and Cooperation in International River Basins*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press.
- Ellis, Jane et Ellina Levina. 2005.** *The Developing CDM Market*. Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- Ellis, Jane, Jan Corfee-Morlot et Harald Winkler. 2004.** *Taking Stock of Progress Under the Clean Development Mechanism (CDM)*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Elmusa, Sharif S. 1996.** *Negotiating Water: Israel and the Palestinians*. Institute for Palestine Studies Working Paper. [www.ciaonet.org/wps/els01/]. Juillet 2006.
- Santé environnementale à l'USAID. 2004.** *Water, Sanitation, Hygiene, and Diarrheal Diseases Bibliography*. EHProject Information Center. Arlington, Virginie. [www.ehproject.org/PDF/Others/WSDDBibliography%202004.pdf]. Juin 2006.
- Environmental Justice Coalition for Water. 2005.** *Thirsty for Justice: A People's Blueprint for California Water*. Oakland, Californie.
- Environmental Working Group. 2005.** *California Water Subsidies*. Oakland, Californie. [www.ewg.org/reports/watersubsidies/]. Novembre 2005.
- Esguerra, Jude. 2002.** *The Corporate Muddle of Manila's Water Concessions: How the World's Biggest and Most Successful Privatisation Turned Into a Failure*. WaterAid, Londres.
- . **2005.** *Manila Water Privatization: Universal Service Coverage after the Crisis?* Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Esrey, S. A., J. B. Potash, L. Roberts et C. Shiff. 1991.** *Effects of Improved Water Supply and Sanitation on Ascariasis, Diarrhoea, Dracunculiasis, Hookworm Infection, Schistosomiasis, and Trachoma*. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé* 69 (5): 609-21.
- Esteller, Maria Vicenta et Carlos Diaz-Delgado. 2002.** *Environmental Effects of Aquifer Overexploitation: A Case Study in the Highlands of Mexico*. *Environmental Management* 29 (2): 266-78.
- Etienne, Janique, Henri Coing, Hervé Conan, Sylvie Jaglin, Alain Morel à l'Huissier, Michel Tamiatto et Yves Vaillieux. 1998.** *Analyse comparative des performances de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectif. Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Namibie, Niger, Sénégal*. BURGEAP, Boulogne, France.
- Etienne, Janique. 1998.** *Formes de la demande et modes de gestion des services d'eau potable en Afrique subsaharienne: spécificité des milieux semi-urbains*. Thèse de doctorat. Marne-la-Vallée: École Nationale des Ponts et Chaussées.
- The European Regional Committee. 2006.** *Europe, Water and the World*. European Regional Document. Préparation pour le Quatrième Forum mondial de l'eau, 16-22 mars, Mexico. [www.worldwatercouncil.org/fileadmin/wwc/World_Water_Forum/WWF4/Regional_process/EUROPE.pdf]. Juin 2006.
- Ezcurra, Exequiel M. 1998.** *Conservation and Sustainable Use of Natural Resources in Baja California: An Overview*. Document préparatoire en vue du Dialogue de San Diego. San Diego, Californie. [http://sandiegodialogue.org/pdfs/Baja%20Natural%20Resources%20doc.pdf]. Juillet 2006.
- Falkenmark, Malin et Johan Rockström. 2004.** *Balancing Water for Humans and Nature*. Earthscan: Londres.
- . **2005.** *Rain: The Neglected Resource. Embracing Green Water Management Solutions*. Swedish Water House Policy Brief 2. Institut international de l'eau de Stockholm, Stockholm.
- Falkenmark, Malin. 2003.** *Freshwater as Shared between Society and Ecosystems: From Divided Approaches to Integrated Challenges*. *Philosophical Transactions of the Royal Society B* 358 (1440): 2037-50.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2002.** *The State of Food and Agriculture 2002*. Rome.
- . **2003a.** *Groundwater Management. The Search for Practical Approaches*. Rapport sur l'eau 25, Rome.
- . **2003b.** *Projections Largely Vary by the Extent to Which It Is Estimated Productivity of Rainfed Agriculture Will Increase*. Rome.
- . **2004a.** *Gender and Food Security*. [www.fao.org/Gender/en/agri-e.htm]. Avril 2006.
- . **2004b.** *The State of Food Insecurity in the World (SOFI)*. Rome.
- . **2005.** *Irrigation in Africa in Figures: AQUASTAT Survey-2005*. Rapport sur l'eau 29, Rome.
- . **2006.** Base de données AQUASTAT. Rome. [www.fao.org/ag/agl/aglw/aquastat/dbase/index.stm]. Juillet 2006.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et Jelle Bruinsma. 2003.** *World Agriculture: Towards 2015/2030—An FAO Perspective*. Londres : Earthscan.
- Faysse, Nicolas. 2004.** *An Assessment of Small-Scale Users' Inclusion in Large-Scale Water User Associations of South Africa*. IWMI, Rapport de recherche 84. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Feitelson, Eran. 2000.** *The Ebb and Flow of Arab-Israeli Water Conflicts: Are Past Confrontations Likely to Resurface? Water Policy* 2 (4): 343-63.
- . **2002.** *Implications of Shifts in the Israeli Water Discourse for Israeli-Palestinian Water Negotiations*. *Political Geography* 21 (3): 293-318.
- Feld, Sergio, Somkiat Prajamwong et Susan Sherman. 2003.** *Proposed Integrated Land and Water Resources Management System (LLWRMS) for the Bang Pakong River Basin: Lessons from a User Needs Assessment*. *Journal of Water Supply Research and Technology - AQUA* 52 (6): 435-42.
- FEM (Fonds pour l'environnement mondial). 2002.** *UNDP-GEF Dnipro Basin Environment Program*. Washington, DC. [www.dnipro-gef.net/about/summary.php]. Juillet 2006.
- . **2006.** Correspondence on adaptation funds. Septembre. New York.
- Fewtrell, Lorna, Rachel B. Kaufmann, David Kay, Wayne Enanoria, Laurence Haller et John M. Coford, Jr. 2005.** *Water, Sanitation, and Hygiene Interventions to Reduce Diarrhoea in Less Developed Countries: A Systematic Review and Meta-Analysis*. *Lancet Infectious Diseases* 5 (1): 42-52.

- FIDA (Fonds international de développement agricole). 2001.** *Rural Poverty Report 2001. The Challenge of Ending Rural Poverty*. Rome. Juin 2006.
- . **2006.** *Plan to Cut Global Poverty by 50% is Failing: Needs of Rural Majority Neglected*. Rome. [www.ifad.org/poverty/pr.htm].
- Figuères, Caroline M., Cecilia Tortajada et Johan Rockström. 2003.** *Rethinking Water Management: Innovative Approaches to Contemporary Issues*. London et Sterling, Virginie : Earthscan.
- Filmer-Wilson, Emilie. 2005.** *The Human Rights-Based Approach to Development: The Right to Water*. Netherlands Quarterly of Human Rights 23 (2): 213-41.
- Fischer, Günther, Mahendra Shah et Harrij van Velthuisen. 2002.** *Climate Change and Agricultural Vulnerability*. Rapport préparé en vue du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 26 août-4 septembre. International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg, Autriche.
- Fischer, Günther, Mahendra Shah, Francesco N. Tubiello et Harrij van Velthuisen. 2005.** *Socio-economic and Climate Change Impacts on Agriculture: An Integrated Assessment, 1990-2080*. Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences 360 (1463): 2067-83.
- Fischhendler, Itay et Eran Feitelson. 2003.** *Spatial Adjustment as a Mechanism for Resolving River Basin Conflicts: the US-Mexico Case*. Political Geography 22 (5): 557-83.
- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. 2006a.** *How the Fund Works*. Genève. [www.theglobalfund.org/en/about/how/]. Juillet 2006.
- . **2006b.** *Investing in Impact. Mid-Year Result Report*. Genève. [www.theglobalfund.org/en/files/about/replenishment/progress_report_midyear_2006.pdf]. Juillet 2006.
- Formas (Swedish Research Council for Environment, Agricultural Sciences and Spatial Planning). 2005.** *Groundwater under Threat*. Stockholm. [www.formas.se/upload/dokument/PDF%20filer/groundwater_under_threat.pdf]. Mai 2006.
- Forum japonais de l'eau. 2005.** *A Study on Water Infrastructure Investment and its Contribution to Socioeconomic Development in Modern Japan*. Tokyo. [www.waterforum.jp/eng/]. Juin 2006.
- Foster, Vivien et Tito Yepes. 2005.** *Latin America Regional Study on Infrastructure. Is Cost Recovery a Feasible Objective for Water and Electricity?* Banque mondiale, Washington, DC.
- Foster, Vivien, Subhrendu Pattanayak et Linda Stalker Prokopy. 2003.** *Do Current Water Subsidies Reach the Poor?* Water Tariffs and Subsidies in South Asia, Paper 4. Water and Sanitation Program and Public-Private Infrastructure Advisory Facility, Washington, DC.
- Fournier, Jean-Marc. 2003.** *Service de l'eau, inégalités sociales et héritage colonial à Puebla, (Mexique)*. Dans Graciela Schneier-Madanes et Bernard de Gouvello, *Eaux et réseaux. Les défis de la mondialisation*. Paris: IHEAL-CREDAL.
- Foxwood, Naomi. 2005.** *Making Every Drop Count. Financing Water, Sanitation and Hygiene in Sierra Leone*. Water Supply and Sanitation Collaborative Council and Tearfund, Genève et Teddington, Royaume-Uni.
- Franceys, R. 1997.** *Sri Lanka: Urban Water Supply. Role of Government in Adjusting Economies*. Document 17. Development Administration, University of Birmingham, Royaume-Uni.
- Freedman, Lynn P., Ronald J. Waldman, Helen de Pinho, Meg E. Wirth, A. Mushtaque R. Chowdhury et Allen Rosenfield. 2005.** *Transforming Health Systems to Improve the Lives of Women and Children*. Lancet 365 (9463): 997-1000.
- Friedman, Thomas L. 2005.** *The World is Flat*. New York : Farrar, Straus et Giroux.
- Frisvold, George B. et Margriet F. Caswell. 2000.** *Transboundary Water Management: Game-Theoretic Lessons for Projects on the U.S.-Mexico Border*. Agricultural Economics 24 (1): 101-11.
- Fürst, Heiko. 2003.** *The Hungarian-Slovakian Conflict over the Gabčíkovo-Nagyymaros Dams: An Analysis*. Institut pour la recherche sur la paix et la politique de sécurité. Université de Hambourg, Hambourg, Allemagne [www.columbia.edu/cu/sipa/REGIONAL/ECE/furst3.pdf]. Juillet 2006.
- G-8 (Groupe des Huit). 2003.** *G-8 Evian 2003*. [www.g8.fr/evian/]. Juillet 2006.
- Gandhi, Mohandas Karamchand. [1927-29] 1993.** *An Autobiography: The Story of My Experiments with Truth*, traduction : Mahadev Desai. Boston, Massachusetts : Beacon Press.
- Gandy, Matthew. 2004.** "Rethinking Urban Metabolism: Water, Space and the Modern City." City 8 (3): 363-79.
- . **2005.** *Learning from Lagos*. New Left Review 33 (Mai/Juin): 37-52.
- Garduño, Héctor. 2005.** *Making Water Rights Administration Work*. International Workshop on African Water Laws: Plural Legislative Frameworks for Rural Water Management in Africa, Johannesburg, Afrique du Sud
- Gerlak, Andrea K. 2004.** *One Basin at a Time: The Global Environment Facility and Governance of Transboundary Waters*. Global Environmental Politics 4 (4): 108-41.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). 2001.** *Climate Change 2001: Synthesis Report. A Contribution of Working Groups I, II, and III to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. R. T. Watson et l'Équipe de rédaction principale, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-uni, et New York.
- Giordano, Meredith A. et Aaron T. Wolf. 2002.** *The World's International Freshwater Agreements*. Dans *The Atlas of International Freshwater Agreements*. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi. [www.transboundarywaters.orst.edu/publications/atlas/atlas_html/foreword/internationalAgreements.html]. Mai 2006.
- Gleick, Peter H. 1993.** *Water and Conflict: Fresh Water Resources and International Security*. International Security 18 (1): 79-112.
- . **2000.** *The Changing Water Paradigm: A Look at Twenty-First Century Water Resources Development*. Water International 25 (1): 127-38.
- . **2002.** *Dirty Water: Estimated Deaths from Water-Related Diseases 2000-2020*. Pacific Institute for Studies in Development, Environment, and Security. [www.pacinst.org/]. Juin 2006.
- . **2003.** *Global Freshwater Resources: Soft-Path Solutions for the 21st Century*. Science 302 (5650): 1524-28.
- . **2004.** *The World's Water 2004-2005: The Biennial Report on Freshwater Resources*. Washington, DC: Island Press.
- . **2005.** *Water for Our Future*. Testimony to a Joint Hearing of the California Senate and Assembly Committees on *The State of California's Environment: Obstacles and Opportunities*, 2 mars. Sacramento, Californie.
- Gleick, Peter H., Gary Wolff, Elizabeth L. Chalecki et Rachel Reyes. 2002.** *The New Economy of Water: The Risks and Benefits of Globalization and Privatization of Fresh Water*. Pacific Institute, Oakland, Californie.
- The Global Public-Private Partnership for Handwashing with Soap. 2003.** *First Public-Private Handwashing Initiative*. Country-Sharing and Orientation Workshop, 14-17 mai, Accra.
- Gómez-Lobo, Andrés et Dante Contreras. 2003.** *Water Subsidy Policies: A Comparison of the Chilean and Colombian Schemes*. The World Bank Economic Review 17 (3): 391-407.
- Graham, David et Ngaire Woods. 2006.** *Making Corporate Self-Regulation Effective in Developing Countries*. World Development 34 (5): 868-83.
- Graham, Stephen et Simon Marvin. 2001.** *Splintering Urbanism: Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*. Londres: Routledge.
- Greenberg, Ilan. 2006.** *As a Sea Rises, So Do Hopes for Fish, Jobs and Riches*. New York Times. 6 avril.

- Greenfacts.org. 2006.** *Scientific Facts on Ecosystem Change*. Bruxelles. [www.greenfacts.org]. Juin 2006.
- Grey, David et Claudia W. Sadoff. 2006.** *Water for Growth and Development: A Framework for Analysis. A Baseline Document for the 4th World Water Forum. Theme 1: Water for Growth and Development*. [www.worldwaterforum4.org.mx/uploads/TBL_DOCS_46_55.pdf]. Juin 2006.
- Grimsey, Darrin et Mervyn K. Lewis. 2002.** *Evaluating the Risks of Public-Private Partnerships for Infrastructure Projects*. International Journal of Project Management 20 (2): 107-18.
- Groupe de travail inter-agences sur l'eau et le genre. 2004.** *A Gender Perspective on Water Resources and Sanitation*. Document de référence transmis à la Commission du développement durable, Division des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Grover, Brian. 1998.** *Twenty-five Years of International Cooperation in Water-related Development Assistance, 1972-1997*. Water Policy 1 (1): 29-43.
- Guasch, J. Luis et Pablo Spiller. 1999.** *Managing the Regulatory Process: Design, Concepts, Issues, and the Latin America and Caribbean Story*. Latin American and Caribbean Studies, Viewpoints. Washington, DC : Banque mondiale.
- Guislain, Pier et Michel Kerf. 1995.** *Concessions—The Way to Privatize Infrastructure Sector Monopolies*. Public Policy for the PRIVATE Sector Note 59. Banque mondiale, Washington, DC.
- Gulf Times. 2006.** *Clashes Over Water Claims 14 Lives*. 21 juin.
- GWA (Alliance Genre et Eau). 2003.** *The Gender and Water Development Report 2003: Gender Perspectives on Policies in the Water Sector*. Delft, Pays-Bas.
- Gwatkin, Davidson, Shea Rutstein, Kiersten Johnson, Eldaw Abdalla Suliman, Adam Wagstaff et Agbessi Amouzou. 2005.** *Socioeconomic Differences in Health, Nutrition, and Population. Second edition*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Gwatkin, Davidson. 2002.** *Who Would Gain Most from Efforts to Reach the Millennium Development Goals for Health? An Inquiry into the Possibility of Progress that Fails to Reach the Poor*. Health, Nutrition and Population Discussion Paper. Banque mondiale, Washington, DC.
- Haarmeyer, David et Ashoka Mody. 1998.** *Financing Water and Sanitation Projects—The Unique Risks*. Politique publique pour le secteur privé Note 151 (septembre). Banque mondiale, Washington, DC.
- HABITAT (Centre des Nations Unies pour les établissements humains). 2001.** *Cities in a Globalizing World. Global Report on Human Settlements 2001*. Londres et Sterling, Virginie : Earthscan.
- Haftendorn, Helga. 1999.** *Water and International Conflict*. International Studies Association. 40^e Convention annuelle, 16-20 février, Washington, DC.
- Haile, Menghestab. 2005.** *Weather Patterns, Food Security and Humanitarian Response in sub-Saharan Africa*. Philosophical Transactions of the Royal Society B 360 (1463): 2169-82.
- Haisman, Brian. 2005.** *Impacts of Water Rights Reform in Australia*. Dans Bryan Randolph Bruns, Claudia Ringler et R. S. Meinzen-Dick, *Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design*. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Halim, Shaikh A. 2002.** *Shifting Millions from Open Defecation to Hygienic Latrines*. Village Education Resource Center, Dhaka.
- Hall, David, Emanuele Lobina, Odete Maria Viero et Hélio Maltz. 2002.** *Water in Porto Alegre, Brazil — Accountable, Effective, Sustainable and Democratic*. A Public Services International Research Unit and Municipal Department of Water and Sanitary Sewage paper for the World Summit on Sustainable Development, 26 août-4 septembre, Johannesburg. [www.psiu.org/reports/2002-08-W-dmae.pdf]. Juillet 2006.
- Halliday, Stephen. 1999.** *The Great Stink of London. Sir Joseph Bazalgette and the Cleansing of the Victorian Metropolis*. Phoenix Mill: Sutton Publishing.
- Hamlin, Christopher. 1988.** *Muddling in Bumbledom: On the Enormity of Large Sanitary Improvements in Four British Towns, 1855-1885*. Victorian Studies 32 (1): 55-83.
- Hammer, Jesse et Aaron T. Wolf. 1998.** *Patterns in International Water Resource Treaties: The Transboundary Freshwater Dispute Database*. Colorado Journal of International Environmental Law and Policy. 1997 Yearbook. University of Colorado at Boulder.
- Hanchate, Amresh et Tim Dyson. 2004.** *Prospects for Food Demand and Supply*. Dans Robert Cassen, Leela Visaria et Tim Dyson, *Twenty-first Century India: Population, Economy, Human Development, and the Environment*. New York: Oxford University Press.
- Hanchett, Suzanne, Shireen Akhter, Mohidul Hoque Khan, Stephen Mezulianik et Vicky Blagbrough. 2003.** *Water, Sanitation and Hygiene in Bangladeshi Slums: An Evaluation of the WaterAid-Bangladesh Urban Programme*. Environment and Urbanization 15 (2): 43-55.
- Hansen, S. et R. Bhatia. 2004.** *Water and Poverty in a Macro-economic Context*. Document commandé par le ministère norvégien de l'environnement en préparation de la Commission du développement durable des Nations Unies 12, 19-30 avril, New York.
- Hare, Bill et Malte Meinhausen. 2004.** *How Much Warming Are We Committed to and How Much Can Be Avoided?* Institut de recherche sur l'impact climatique, Potsdam, Allemagne.
- Hasan, Arif. 2005.** *The Orangi Pilot Project: Research and Training Institute's Mapping Process and Its Repercussions*. Projet pilote d'Orangi. Institut international pour l'environnement et le développement, Karachi.
- Hassan, J. A. 1985.** *The Growth and Impact of the British Water Industry in the Nineteenth Century*. The Economic History Review New Series, 38 (4): 531-47.
- Hildebrandt, Timothy et Jennifer L. Turner. 2005.** *Water Conflict Resolution in China*. China Environment Series 7: 99-103.
- Hinrichsen, D., B. Robey et U. D. Upadhyay. 1997.** *Solutions for a Water-Short World*. Population Reports, Series M, No. 14. Johns Hopkins School of Public Health, Population Information Program, Baltimore, Maryland.
- Hirsch, Philip et Kurt Mørck Jensen. 2006.** *National Interests and Transboundary Water Governance in the Mekong*. Avec Ben Boer, Naomi Carrard, Stephen FitzGerald et Rosemary Lyster. Australian Mekong Resource Center et Assistance danoise pour le développement international. [www.mekong.es.usyd.edu.au/projects/mekong_water_governance2.htm]. Juillet 2006.
- Hoanh, C. T., T. P. Tuong, K. M. Gallop, J. W. Gowing, S. P. Kam, N. T. Khiem et N. D. Phong. 2003.** *Livelihood Impacts of Water Policy Changes: Evidence from a Coastal Area of the Mekong River Delta*. Water Policy 5 (5): 475-88.
- Hodgson, S. 2004.** *Land and Water—The Rights Interface*. LSP, Document de travail. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Homer-Dixon, Thomas F. 1994.** *Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases*. International Security 19 (1): 5-40.
- Howard, Guy et Jamie Bartram. 2003.** *Domestic Water Quantity, Service Level and Health*. WHO/SDE/WSH/03.02. Organisation mondiale de la santé, Genève.
- Hugo, Victor. [1862] 1982.** *Les Misérables*, traduction : Norman Denny. New York : Penguin Classics.
- Hussain, Intizar et Deeptha Wijerathna. 2004a.** *Implications of Alternate Irrigation Water Charging Policies for the Poor Farmers in Developing Asia: A Comparative Analysis*. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- . **2004b.** *Irrigation and Income-Poverty Alleviation: A Comparative Analysis of Irrigation Systems in Developing Asia*. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.

- Hussain, Intizar et Munir Hanjra. 2003.** *Does Irrigation Water Matter for Rural Poverty Alleviation? Evidence from South and South-East Asia.* *Water Policy* 5 (5): 429-42.
- Hussain, Intizar. 2004.** *Pakistan Country Report: Pro-poor Intervention Strategies in Irrigated Agriculture in Asia: Issues and Options.* Avec Waqar A. Jehangir, Muhammad Ashfaq, Intizar Hussain, Muhammad Mudasser et Aamir Nazir. Institut international de gestion des ressources en eau et Banque asiatique de développement, Colombo.
- . **2005.** *Pro-poor Intervention Strategies in Irrigated Agriculture in Asia. Final Synthesis Report.* Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Hutton, Guy et Laurence Haller. 2004.** *Evaluation of the Costs and Benefits of Water and Sanitation Improvements at the Global Level.* Organisation mondiale de la santé, Genève.
- ID21. 2006a.** *Can Targeting Family Farms Help to Reduce Poverty?* Brighton, Royaume-Uni. [www.id21.org/nr/n1m1g1.html]. Juin 2006.
- . **2006b.** *Is Trade in Virtual Water a Solution for Water-Scarce Countries?* Brighton, Royaume-Uni. [www.id21.org/nr/n1m1g1.html]. Juin 2006.
- . **2006c.** *Managing the Business Costs of Water Scarcity.* Brighton, Royaume-Uni. [www.id21.org/urban/u3ac1g1.html]. Juin 2006.
- . **2006d.** *The Role of Water Security in Poverty Reduction.* Brighton, Royaume-Uni. [www.id21.org/nr/n6js1g1.html]. Juin 2006.
- IEG (Groupe d'évaluation indépendant). 2006a.** *India—Comparative Review of Rural Water Systems Experience: The Rajasthan Water Supply and Sewerage Project, and the Rural Water Supply and Environmental Sanitation Projects for Maharashtra and Karnataka.* Banque mondiale, Washington, DC.
- . **2006b.** *Irrigation: Operation, Maintenance, and System Performance in Southeast Asia: An OED Impact Study.* Banque mondiale, Washington, DC.
- Inde (gouvernement de l'). 2001.** *Land Use Statistics at a Glance (1998-99 and 1999-2000).* Département de l'agriculture et de la coopération, Ministère de l'agriculture. [http://agricoop.nic.in/statistics/st3.htm]. Mai 2006.
- INEGI (Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática). 2006a.** *Gasto programable ejercido del sector público presupuestal por clasificación funcional.* Aguascalientes, Mexique. [www.inegi.gob.mx/est/contenidos/espanol/rutinas/ept.asp?t=fipu05&c=5031]. Juin 2006.
- . **2006b.** *Porcentaje de la población con servicios de agua potable por entidad federativa, 1990 a 2003.* Aguascalientes, Mexique. [www.inegi.gob.mx/est/contenidos/espanol/rutinas/ept.asp?t=fipu05&c=5031]. Juin 2006.
- Inocencio, A., H. Sally et Douglas J. Merrey. 2003.** *Innovative Approaches to Agricultural Water Use for Improving Food Security in Sub-Saharan Africa.* Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Inocencio, A., M. Kikuchi, D. Merrey, M. Tonosaki, A. Maruyama, I. de Jong, H. Sally et F. Penning de Vries. 2005.** *Lessons from Irrigation Investment Experiences: Cost-Reducing and Performance-Enhancing Options for Sub-Saharan Africa.* Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- International Training Network Centre. 2003.** *Chapter 5: Thematic Presentations and Discussions.* Conférence sud-asiatique sur l'assainissement, 21-23 octobre, Bangladesh University of Engineering and Technology, Dhaka.
- IRC Centre international de l'eau et de l'assainissement. 2004.** *School Sanitation and Hygiene Education: Symposium Proceedings & Framework for Action.* The Way Forward: Construction is Not Enough, Symposium, 8-10 juin, Delft, Pays-Bas.
- Isham, Jonathan et Satu Kahkonen. 2002.** *Institutional Determinants of the Impact of Community-Based Water Services: Evidence from Sri Lanka and India.* Middlebury College Working Paper Series 0220. Middlebury College, Department of Economics, Middlebury, Indiana.
- Itaipu Binacional. 2006.** *Itaipu Binacional Technical Data: Production.* [www.itaipu.gov.br/]. Juillet 2006.
- Ito, Chieko. 2005.** *Urbanization and Water Pollution in China.* Policy and Governance Discussion Paper 05-13. Canberra.
- IUCN (Union mondiale pour la nature). 2004.** *Komadugu-Yobe (Nigeria): Laying the Foundation for Joint Action.* Gland, Suisse. [www.iucn.org/themes/wani/1d.html]. Juillet 2006.
- IWMI (Institut international de gestion des ressources en eau). 2003.** *Confronting the Realities of Wastewater Use in Agriculture.* Water Policy Briefing 9. Colombo.
- . **2006.** "Recycling Realities: Managing Health Risks to Make Wastewater an Asset." Water Policy Briefing 17. Colombo.
- . **À venir.** *Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture.* Colombo.
- Iyer, Ramaswamy. 2003.** *Water. Perspectives, Issues, Concerns.* New Delhi : Sage.
- Jacobs, Jeffrey W. 1998.** *The United States and the Mekong Project.* *Water Policy* 1 (6): 587-603.
- Jaglin, Sylvie et Alain Dubresson. 1999.** *Les décentralisations au risque de la fragmentation urbaine en Afrique subsaharienne.* L'Europe et le sud à l'aube du XXIe siècle. Enjeux et renouvellement de la coopération. Conférence générale de l'EADI, septembre, Paris. [www.euforic.org/eadi/pubs/pdf/jaglin.pdf?&username=guest@eadi.org&password=9999&groups=EADI&workgroup=]. Mai 2006.
- Jaglin, Sylvie. 1997.** *La commercialisation du service d'eau potable à Windhoek (Namibie). Inégalités urbaines et logiques marchandes.* *Flux* 30: 16-29.
- . **2001a.** *L'eau potable dans les villes en développement: les modèles marchands face à la pauvreté. Nouvelles Politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux.* *Revue Tiers Monde* 42 (166): 275-303.
- . **2001b.** *Villes disloquées? Ségrégations et fragmentation urbaine en Afrique australe.* *Annales de géographie* 619: 243-65.
- . **2002.** *Diversifier pour intégrer? La difficile régulation des modes d'approvisionnement en eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne.* Rencontres scientifiques franco-africaines de l'innovation territoriale, 22-28 janvier, Grenoble, France. [http://iga.ujf-grenoble.fr/teo/Innovation/PDF/36%20Jaglin%20Contrib%20cor.pdf]. Mai 2006.
- . **2003.** *Les échelles des réformes des services urbains de l'eau.* Dans Graciela Schneider-Madanes et Bernard de Gouvello, *Eaux et réseaux. Les défis de la mondialisation.* Paris: IHEALCREDAL.
- . **2004a.** *Etre branché ou pas. Les entre-deux des villes du Sud. Services en réseaux, services sans réseaux dans les villes du Sud.* *Flux* 56/57: 4-12.
- . **2004b.** *Les services d'eau urbains en Afrique subsaharienne: vers une ingénierie spatiale de la diversité?* NAERUS Conférence annuelle, 16-17 septembre, Barcelone, Espagne. [www.naerus.net/sat/workshops/2004/papers/Jaglin.pdf]. Mai 2006.
- . **2004c.** *Vingt ans de réformes dans les services d'eau urbains d'Afrique subsaharienne: une géographie de la diversité.* Cybergéo. L'eau à la rencontre des territoires.
- . **2005.** *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question.* Paris: Editions du CNRS. Collection Espaces et Milieux.
- Jamati, Claude. 2003.** *Casablanca (Morocco): An Example of Public-Private Partnership.* *International Journal of Water Resources Development* 19 (2): 153-58.
- James, A. J., Joep Verhagen, Christine van Wijk, Reema Nanavaty, Mita Parikh et Mihir Bhatt. 2002.** *Transforming Time into Money Using Water: A Participatory Study of Economics*

- and Gender in Rural India. *Natural Resources Forum* 26 (3): 205-17.
- Jansky, Libor, Nevelina I. Pchova et Masahiro Murakami. 2004.** *The Danube: A Case Study of Sharing International Waters*. *Global Environmental Change* 14 (Supplément 1): 39-49.
- Jensen, Peter Kjær, Pham Duc Phuc, Anders Dalsgaard et Flemming Konradsen. 2005.** *Successful Sanitation Promotion Must Recognize the Use of Latrine Wastes in Agriculture: the Example of Viet Nam*. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé* 83 (5): (11): 873-74.
- Jewitt, Graham. 2002.** *Can Integrated Water Resources Management Sustain the Provision of Ecosystem Goods and Services?* *Physics and Chemistry of the Earth* 27 (11-22): 887-95.
- Jolley, Thomas H., Christophe Béné et Arthur E. Neiland. 2001.** *Lake Chad Basin Fisheries: Policy Formation and Policy Formation Mechanisms for Sustainable Development*. *Research for Sustainable Development* 14 (1-4): 31-33. [http://europa.eu.int/comm/development/body/publications/fish/120131.pdf]. Mai 2006.
- Jones, H. E. et R. A. Reed. 2005.** *Water and Sanitation for Disabled People and Other Vulnerable Groups: Designing Services to Improve Accessibility*. Water, Engineering, and Development Centre, Loughborough University, Loughborough, Royaume-Uni.
- Jones, T. 1998.** *Recent Developments in the Pricing of Water Services in OECD Countries*. Paper presented at the World Bank Sponsored Workshop on Political Economy of Water Pricing Implementation, 3-5 novembre, Washington, DC.
- Jones, William. 1995.** *The World Bank and Irrigation*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Joshi, Deepa. 2005.** *Water Access, Poverty and Social Exclusion in India*. Overseas Development Institute/Economic and Research Council *Water Governance—Challenging the Consensus. Seminar 2: Access, Poverty and Social Exclusion*. 1^{er} mars, University of Bradford, Overseas Development Institute and World Wildlife Fund, Londres. [www.bradford.ac.uk/acad/bcid/seminar/water].
- Jouravlev, Andrei. 2001a.** *Regulación de la industria de agua potable. Volumen I: Necesidades de información y regulación estructural*. Serie Recursos Naturales e Infraestructura. Santiago: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- . **2001b.** *Regulación de la industria de agua potable. Volumen II: Regulación de las conductas*. Serie Recursos Naturales e Infraestructura. Santiago : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- Juuti, Petri et Tapio Katko. 2005.** *Water, Time and European Cities*. *History Matters for the Futures*. Tampere, Finlande : Tampere University of Technology.
- Kähkönen, Satu. 1999.** *Does Social Capital Matter in Water and Sanitation Delivery? A Review of Literature*. Social Capital Initiative Working Paper 9. Banque mondiale, Washington, DC.
- Kamara, A. et H. Sally. 2003.** *Water for Food, Livelihoods and Nature: Simulations for Policy Dialogue in South Africa*. *Physics and Chemistry of the Earth* 28 (20-27): 1085-94.
- Kar, Kamal et Katherine Pasteur. 2005.** *Subsidy or Self-respect? Community Led Total Sanitation. An Update on Recent Developments*. Document de travail 257. University of Sussex, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.
- Kar, Kamal et Petra Bongartz. 2006.** *Update on Some Recent Developments in Community-Led Total Sanitation*. University of Sussex, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.
- Karaev, Zainiddin. 2005.** *Water Diplomacy in Central Asia*. *Middle East Review of International Affairs* 9 (1): 63-69.
- Kariuki, Mukami et Jordan Schwartz. 2005.** *Small-Scale Private Service Providers of Water Supply and Electricity—A Review of Incidence, Structure, Pricing and Operating Characteristics*. Policy Research Working Paper 3727. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Kayombo, S. et S. Jorgensen. 2006.** *Lake Victoria*. Experience and Lessons Learned Brief. International Lake Environment Committee, Lake Basin Management Initiative. [www.ilec.or.jp/lbmi2/reports/27_Lake_Victoria_27February2006.pdf]. Mai 2006.
- Kemelova, Dinara et Gennady Zhalkubaev. 2003.** *Water, Conflict, and Regional Security in Central Asia Revisited*. *NYU Environmental Law Journal* 11 (1): 479-502.
- Kemper, Karin E. 2001.** *Markets for Tradable Water Rights*. Vaincre la pénurie d'eau et les contraintes liées à la qualité. Dossier 11. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Kemper, Karin E., Ariel Dinar et William Bloomquist. 2005.** *Institutional and Policy Analysis of River Basin Management Decentralisation: The Principle of Managing Water Resources at the Lowest Appropriate Level—When and Why Does It (Not) Work in Practice?* Banque mondiale, Washington, DC.
- Kennedy, John F. 1962.** Commentaires à Pueblo, Colorado, 17 août. *The Public Papers of the Presidents of the United States*.
- Kenney, Douglas S. 2005.** *Prior Appropriation and Water Rights Reform in the Western United States*. In Bryan Randolph Bruns, Claudia Ringler et R. S. Meinzen-Dick, *Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design*. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Kenya (gouvernement du). 2005.** *MDGs Status Report for Kenya 2005*. Nairobi. [www.ke.undp.org/MDGs05status.pdf]. Juillet 2006.
- Keohane, Robert et Elinor Ostrom. 1995.** *Local Commons and Global Interdependence: Heterogeneity and Cooperation in Two Domains*. Londres : Sage Publications.
- Kerf, Michel. 2000.** *Do State Holding Companies Facilitate Private Participation in the Water Sector? Evidence from Côte d'Ivoire, The Gambia, Guinea, and Senegal*. Policy Research Working Paper 2513. Banque mondiale, Washington, DC.
- Kerr, John. 2002.** *Watershed Development, Environmental Services, and Poverty Alleviation in India*. *World Development* 30 (8): 1387-1400.
- Keskinen, Marko, Jorma Kopenen, Matti Kumm, Jussi Nikula, Juha Sarkkula et Olli Varis. 2005.** *Integration of Socio-Economic and Hydrological Information in the Tonle Sap Lake, Cambodia*. Conférence internationale sur la modélisation et la simulation, SimMod 2005, 17-19 janvier, Bangkok, Thaïlande. [www.mssanz.org.au/simmod05/papers/C1-02.pdf]. Juillet 2006.
- Kibreab, Gaim et Alan Nicol. 2002.** *Returning Thirsty: Water, Livelihoods and Returnees in the Gash-Barka Region, Eritrea*. Overseas Development Institute, Londres.
- Kijne, Jacob W., Randolph Barker et David Molden. 2003a.** *Improving Water Productivity in Agriculture: Editors' Overview*. Dans Jacob Kijne, Randolph Barker et David Molden. *Water Productivity in Agriculture: Limits and Opportunities for Improvement*. Wallington, Royaume-Uni : CABI Publishing.
- Kijne, Jacob W., Randolph Barker et David Molden. 2003b.** *Water Productivity in Agriculture: Limits and Opportunities for Improvement*. Wallington, Royaume-Uni : CABI Publishing.
- Kiribaki, Aloysius. 2006.** Correspondance personnelle sur la sensibilisation des autorités éducatives dans le district de Busia. Action sur le handicap et le développement. 20 février. Kampala, Ouganda.
- Kisima Newsletter. 2005.** *Long Road to Regulating Water Services in Kenya*. Issue 2. Nairobi.
- Kjellén, Marianne et Gordon McGranahan. 2006.** *Informal Water Vendors and The Urban Poor*. Human Settlements Discussion Paper Series, Theme: Water-3. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres.
- Kjellén, Marianne. 2000.** *Complementary Water Systems in Dar es Salaam, Tanzania: The Case of Water Vending*. *Water Resources Development* 16 (1): 143-54.
- Kleiman, Mauro. 2004.** *Pratiques quotidiennes des communautés populaires mal branchées aux réseaux d'eau et d'assainissement dans les métropoles brésiliennes: les cas de Rio de Janeiro et Salvador*. *Services en réseaux, services sans réseaux dans les villes du Sud*. Flux 56/57: 44-56.

- Kliot, Nurit. 1994.** *Water Resources and Conflict in the Middle East*. Londres et New York : Routledge.
- Klohn, Wulf et Mihailo Andjelic. 1997.** *Lake Victoria: A Case in International Cooperation*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Ressources en eau, développement et service de gestion. [www.fao.org/waicent/Faoinfo/Agricult/AGL/AGLW/webpub/VICPUB.HTM]. Mai 2006.
- Komives, Kristin, Vivien Foster, Jonathan Halpern et Quentin Wodon. 2005.** *Water, Electricity, and the Poor: Who Benefits from Utility Subsidies?* Avec le soutien de Roohi Abdullah. Washington, DC : Banque mondiale.
- Komives, Kristin. 1999.** *Designing Pro-Poor Water and Sewer Concessions: Early Lessons from Bolivia*. Policy Research Working Paper 2243. Banque mondiale, Washington, DC.
- Kremer, M. et T. Miguel. 1999.** *The Educational Impact of De-Worming in Kenya*. Northeast Universities Development Conference, 8-9 octobre, Harvard University.
- Krol, Maarten S. et Axel Bronstert. Forthcoming.** *Regional Integrated Modelling of Climate Change Impacts on Natural Resources and Resource Usage in Semi-arid Northeast Brazil*. Environmental Modelling & Software, doi:10.1016/j.envsoft.2005.07.022.
- Kumar, Pushpam. 2005.** *Market for Ecosystem Services*. Manitoba, Canada : Institut international du développement durable.
- Kurian, Mathew et Ton Dietz. 2005.** *How Pro-Poor are Participatory Watershed Management Projects? An Indian Case Study*. Rapport de recherche 92. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Kurnia, G., T. W. Avianto et Bryan Randolph Bruns. 2000.** *Farmers, Factories and the Dynamics of Water Allocation in West Java*. Dans Bryan Randolph Bruns, Claudia Ringler et R. S. Meinzen-Dick. *Negotiating Water Rights*. Londres : Intermediate Technology Publications.
- Lamoree, G. et A. Nilsson. 2000.** *A Process Approach to the Establishment of International River Basin Management in Southern Africa*. Physics and Chemistry of the Earth, Part B: Hydrology, Oceans and Atmosphere 25 (3): 315-23.
- Lane, Jon. 2004.** *Rural Water Supply and Sanitation in Africa: Global Learning Process on Scaling up Poverty Reduction*. Scaling Up Poverty Reduction: A Global Learning Process, and Conference; Shanghai, 25-27 mai 2004. Programme pour l'eau et l'assainissement-Afrique, Kenya [www.wsp.org/publications/af_globalstudy.pdf]. Juillet 2006.
- Lankford, Bruce A. 2005a.** *Rural Infrastructure to Contribute to African Agricultural Development: The Case of Irrigation*. Rapport de la Commission pour l'Afrique. Overseas Development Group, Norwich, Royaume-Uni. [www.uea.ac.uk/dev/faculty/lankford/cfa_irrig_may05.pdf]. Juillet 2006.
- . **2005b.** *Water Resources Management: Finding Space in Scarcity*. Scarcity and the Politics of Allocation workshop, 6-7 juin, University of Sussex, Brighton, Royaume-Uni.
- Lankford, Bruce A. et W. Mwaruvanda. 2005.** *A Framework to Integrate Formal and Informal Water Rights in River Basin Management*. African Water Laws: Plural Legislative Frameworks for Rural Water Management in Africa, 26-28 janvier, Johannesburg, Afrique du Sud.
- Larrea, Carlos, Pedro Montalvo et Ana María Ricuarte. 2005.** *Child Malnutrition, Social Development and Health Services in the Andean Region*. Research Network Working Paper R-495. Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.
- Lauria, Donald, Omar Hopkins et Sylvie Debomy. 2005.** *Pro-Poor Subsidies For Water Connections in West Africa. A Preliminary Study*. Water Supply and Sanitation Sector Board Working Note 2. Banque mondiale, Washington, DC.
- Lawrence, Peter, Jeremy Meigh et Caroline Sullivan. 2002.** *The Water Poverty Index: An International Comparison*. Keele Economics Research Paper 2002/19. Keele, Royaume-Uni.
- Ledo, Carmen. 2005.** *Inequality and Access to Water in the Cities of Cochabamba and La Paz-El Alto*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Leestemaker, Joanne Heyink. 2001.** *An Analysis of the New National and Sub National Water Laws in Southern Africa: Gaps between the UN-Convention, the SADC Protocol and National Legal Systems in South Africa, Swaziland and Mozambique*. [www.thewaterpage.com/leestemaker.htm]. Mai 2006.
- Lemos, Maria Carmen et Lúcio Farias de Oliveira. 2004.** *Can Water Reform Survive Politics? Institutional Change and River Basin Management in Ceará, Northeast Brazil*. World Development 32 (12): 2121-37.
- . **2005.** *Water Reform Across the State/Society Divide: The Case of Ceará, Brazil*. International Journal of Water Resources Development 21 (1): 133-47.
- Lenton, Roberto, Albert M. Wright et Kristen Lewis. 2005.** *Health, Dignity, and Development: What Will it Take?* UN Millennium Project Task Force on Water and Sanitation. Londres et Sterling, Virginie : Earthscan.
- Levine, Ruth et le «What Works Working Group». 2004.** *Millions Saved: Proven Successes in Global Health*. Avec Molly Kinder. Center for Global Development, Washington DC.
- Lindemann, Stefan. 2005.** *Explaining Success and Failure in International River Basin Management — Lessons from Southern Africa*. Six réunions ouvertes de la communauté de la recherche sur les dimensions humaines des changements environnementaux mondiaux, 9-13 octobre, Bonn, Allemagne
- Lipton, Michael, Julie Litchfield et Jean-Marc Faurès. 2003.** *The Effects of Irrigation on Poverty: A Framework for Analysis*. Water Policy 5 (5): 413-27.
- Lipton, Michael. 2004a.** *Approaches to Rural Poverty Alleviation in Developing Asia: Role of Water Resources*. Plenary address at the Regional Workshop and Policy Roundtable, *Pro-Poor Intervention Strategies in Irrigated Agriculture in Asia*, 25-27 août, Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo. [www.sussex.ac.uk/Units/PRU/iwmi_irrigation.pdf]. Juillet 2006.
- . **2004b.** *New Directions for Agriculture in Reducing Poverty: The DfID Initiative*. Poverty Research Unit, University of Sussex, Brighton, Royaume-Uni. [http://dfid-agriculture-consultation.nri.org/launchpapers/michaellipton.html]. Juillet 2006.
- Liu, Bin. 2005.** *Institutional Design Considerations for Water Rights Development in China*. Dans Bryan Randolph Bruns, Claudia Ringler et R. S. Meinzen-Dick, *Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design*. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Lomborg, Bjørn, édition 2004.** *Global Crises, Global Solutions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Loneragan, Steve. 2000.** *Forces of Change and the Conflict over Water in the Jordan River Basin*. Dans Hussein A. Amery et Aaron T. Wolf. *Water in the Middle East: A Geography of Peace*. Austin : University of Texas Press.
- Lucas, P. L. et H. B. M. Hilderink. 2004.** *The Vulnerability Concept and Its Application to Food Security*. RIVM (National Institute for Public Health and the Environment), Bilthoven, Pays-Bas.
- Luong, T. V., O. Chanacharmongkol et T. Thatsanatheb. 2002.** *Universal Sanitation in Rural Thailand*. Waterfront 15: 8-10.
- Mace, M. J. 2005.** *Funding for Adaptation to Climate Change: UNFCCC and GEF Developments Since COP-7*. Reviel 14 (3): 225-46.
- Malthus, Thomas Robert. [1798] 1826.** *An Essay on the Principle of Population, As It Affects the Future Improvement of Society. With Remarks on the Speculations of Mr. Godwin, M. Condorcet, and Other Writers*. Londres : John Murray.
- Maltz, Hélio. 2005.** *Porto Alegre's Water: Public and for All*. Dans Belén Balanyá, Brid Brennan, Olivier Hoedeman, Satoko Kishimoto et Philipp Terhorst. *Reclaiming Public Water: Achievements, Struggles and Visions from Around the World*. Amsterdam : Institut transnational et Corporate Europe Observatory.

- Mapetla, Matseliso. 2006.** *Brewing and Housing Strategies in Lesotho.* Dans Ann Schlyter. *A Place to Live: Gender Research Housing in Africa.* Uppsala, Suède : Nordiska Afrikainstitutet.
- Marin, Philippe. 2002.** *Output-Based Aid: Possible Applications in the Design of Water Concessions.* Banque mondiale, Washington, DC.
- Maronier, V. F. C. 1929.** *De Drinkwatervoorziening van Batavia. (The Drinking Water Network of Batavia).* De Waterstaats-Ingenieur 8: 223-39.
- Maslin, Mark. 2004.** *Global Warming. A Very Short Introduction.* Oxford: Oxford University Press.
- Matsumoto, Kyoko. 2002.** *Transboundary Ground Water and International Law: Past Practices and Current Implications.* Department of Geosciences, Oregon State University, Corvallis, Oregon.
- Matthew, Brian. 2005.** *Ensuring Sustained Beneficial Outcomes for Water and Sanitation Programmes in the Developing World.* Occasional Paper Series 40. IRC Centre international de l'eau et de l'assainissement, Delft, Pays-Bas.
- Matthews, Mary M. 2000.** *International Lending Agencies and Regional Environmental Cooperation in the Black and Caspian Sea.* Réunion annuelle de l'Association internationale pour l'étude de la propriété commune, 31 mai-4 juin, Bloomington, Indiana. [http://dlc.dlib.indiana.edu/archive/00000300/00/matthewsm042400.pdf]. Mai 2006.
- Mayer, Enrique. 2002.** *The Articulated Peasant: Household Economies in the Andes.* Boulder, Colo. et Oxford, Royaume-Uni : Westview Press.
- McCully, Patrick. 2006.** *Spreading the Water Wealth: Making Infrastructure Work for the Poor.* IRN Dams, Rivers and People Report 2006. International Rivers Network, Berkeley, Californie.
- McGranahan, Gordon, Pedro Jacobi, Jacob Songsore, Charles Surjadi et Marianne Knellen. 2001.** *The Citizens at Risk: From Urban Sanitation to Sustainable Cities.* Londres : Earthscan.
- McIntosh, Arthur C. 2003.** *Asian Water Supplies. Reaching the Urban Poor.* Banque asiatique de développement et International Water Association, Manille.
- McKinney, Daene C. 2003.** *Cooperative Management of Transboundary Water Resources in Central Asia.* Dans D. Burghart et T. Sabonis-Helf. *In the Tracks of Tamerlane – Central Asia's Path into the 21st Century.* Washington, DC : National Defense University Press.
- McNeill, John. 2000.** *Something New Under the Sun. An Environmental History of the Twentieth Century.* Londres : Penguin Books.
- Measure DHS. 2006.** Base de données sur les études démographiques et sanitaires. Calverton, Maryland. [www.measuredhs.com]. Juillet 2006.
- MEDRC (Centre de recherche du Moyen-Orient sur le dessalement). 2005.** *MEDRC Project Portfolio 2005.* Muscat, Oman. [www.medrc.org/]. Juillet 2006.
- Medzini, Arnon et Aaron T. Wolf. 2006.** *The Euphrates River Watershed: Integration, Coordination, or Separation?* Dans Matthias Finger, Ludvine Tamiotti et Jeremy Allouche. *The Multi-Governance of Water: Four Case Studies.* Albany, N.Y. : SUNY Press.
- Mehta, Lyla. 2000.** *Water for the Twenty-First Century: Challenges and Misconceptions.* Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.
- . **2003.** *Problems of Publicness and Access Rights: Perspectives from the Water Domain.* Dans Inge Kaul, Pedro Conceição, Katell Le Goulven et Ronald U. Mendoza. *Providing Global Public Goods: Managing Globalization.* New York : Oxford University Press.
- Mehta, Meera, and Andreas Knapp. 2004.** *The Challenge of Financing Sanitation for Meeting the Millennium Development Goals.* Programme pour l'eau et l'assainissement-Afrique, Nairobi.
- Mehta, Meera. 2004.** *Meeting the Financing Challenge for Water Supply and Sanitation. Incentives to Promote Reforms, Leverage Resources and Improve Targeting.* Rapport sommaire. Programme pour l'eau et l'assainissement-Afrique, Nairobi.
- Meinzen-Dick, R. S. et Leticia Nkonya. 2005.** *Understanding Legal Pluralism in Water Rights: Lessons from Africa and Asia.* International Workshop on African Water Laws: Plural Legislative Frameworks for Rural Water Management in Africa, 26-28 janvier, Johannesburg, Afrique du Sud.
- Meinzen-Dick, R. S. et Margreet Zwarteveen. 1998.** *Gender Participation in Water Management: Issues and Illustrations from Water Users' Associations in South Asia.* Institut international de gestion de l'irrigation, Colombo.
- Meinzen-Dick, R. S. et Mark W. Rosegrant, eds. 2001.** *Overcoming Water Scarcity and Quality Constraints.* 2020 Vision Publications, Focus Brief 9. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Meinzen-Dick, R. S. et Rajendra Pradhan. 2005.** *Recognising Multiple Water Uses in Intersectoral Water Transfers.* Dans Ganesh P. Shivakoti, Douglas L. Vermillion, Wai-Fung Lam, Elinor Ostrom, Ujjwal Pradhan et Robert Yoder, *Asian Irrigation in Transition: Responding to Challenges.* New Delhi et Londres : Sage.
- Meinzen-Dick, R. S., Ruth Zwarteveen et Margreet Zwarteveen. 1998.** *Gendered Participation in Water Management: Issues and Illustrations from Water Users' Associations in South Asia.* Agriculture and Human Values 15 (4): 337-45.
- Melo, Jose Carlos. 2005.** *The Experience of Condominial Water and Sewerage Systems in Brazil: Case Studies from Brasilia, Salvador and Parauapebas.* Lima : Partenariat Banque mondiale-Banque des pays-Bas en matière d'eau et Programme pour l'eau et l'assainissement.
- Ménard, Claude. 2001.** *Enjeux d'eau: la dimension institutionnelle. Nouvelles Politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux,* Revue Tiers Monde 42 (166): 259-74.
- Menegat, Rualdo. 2002.** *Participatory Democracy and Sustainable Development: Integrated Urban Environmental Management in Porto Alegre, Brazil.* Environment and Urbanization 14 (2): 181-206.
- Merrey, Douglas J., Ruth Meinzen-Dick, Peter P. Mollinga et Eiman Karar. 2006.** *Policy and Institutional Reform Processes for Sustainable Agricultural Water Management: The Art of the Possible.* Évaluation globale de la gestion de l'eau dans l'agriculture, Colombo.
- Metts, Robert. 2000.** *Disability Issues, Trends and Recommendations for the World Bank.* Social Protection Discussion Paper 0007. Banque mondiale, Washington, DC.
- Micklin, Philip. 1991.** *The Water Management Crisis in Soviet Central Asia.* Carl Beck Paper 905. University of Pittsburgh Center for Russian and East European Studies, Pittsburgh, Pennsylvanie.
- . **1992.** *The Aral Crisis: Introduction to the Special Issue.* Géographie post-soviétique 33 (5): 269-82.
- . **2000.** *Gestion de l'eau en Asie centrale.* Londres : Institut royal des affaires internationales.
- Miller, Barbara A. et Richard B. Reidinger. 1998.** *Comprehensive River Basin Development. The Tennessee Valley Authority.* World Bank Technical Paper 416. Banque mondiale, Washington, DC.
- Miller, David. 2001.** *Principles of Social Justice.* Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.
- Milliband, David. 2005.** *Building a Modern Social Contract.* Together We Can, 29 juin, Londres. [www.neighbourhood.gov.uk/news.asp?id=1524]. Juin 2006.
- Miovic, Peter. 2004.** *Poverty Reduction Support Credits in Uganda: Results of a Stocktaking Study.* Banque mondiale, Washington, DC.
- Mittin, Diana. 2004.** *Beyond Second Best: The Whys, Hows and Wherefores of Water Subsidies.* Centre on Regulation and Competition, Institute for Development Policy and Management. Document 93. Manchester, Royaume-Uni.
- Moench, M., J. Burke et Y. Moench. 2003.** *Rethinking the Approach to Groundwater and Food Security.* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

- Moench, Marcus, Ajaya Dixit, S. Janakarajan, M. S. Rathore et Srinivas Mudrakartha.** 2003. *The Fluid Mosaic: Water Governance in the Context of Variability, Uncertainty and Change*. Fondation pour la conservation de l'eau du Népal et Institute for Social and Environmental Transition; Katmandou et Boulder, Colorado.
- Moench, Marcus.** 1998. *Allocating the Common Heritage: Debates over Water Rights and Governance Structures in India*. Economic and Political Weekly 33 (26): A46-A53.
- . 2001. *Groundwater: Potential and Constraints*. Dans R. S. Meinzen-Dick et Mark W. Rosegrant. *Overcoming Water Scarcity and Quality Constraints*. 2020 Vision Publications, Focus Brief 9, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Molden, D. J., U. Amarasinghe et I. Hussain.** 2001. *Water for Rural Development*. Document de travail 32. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Molden, David et Charlotte de Fraiture.** 2004. *Investing in Water for Food, Ecosystems and Livelihoods*. Blue Paper. Évaluation globale de la gestion de l'eau dans l'agriculture. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Molden, David, Hammond Murray-Rust, R. Sakhivadivel et Ian Makin.** 2003. *A Water-Productivity Framework for Understanding and Action*. Colombo.
- Molle, François et Jeremy Berkoff.** 2006. *Cities Versus Agriculture: Revisiting Intersectoral Water Transfers, Potential Gains and Conflicts*. Comprehensive Assessment Research Report 10. Évaluation globale de la gestion de l'eau dans l'agriculture. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Molle, François.** 2005. *Irrigation and Water Policies in the Mekong Region: Current Discourses and Practices*. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Morel à l'Huissier, Alain, Véronique Verdeil et Christophe Le Jallé.** 1998. *Modes de gestion des bornes-fontaines dans les quartiers périurbains, le cas de trois villes maliennes*. Programme Solidarité Eau. Cahier Technique 11. Paris.
- Moriarty, Patrick et John Butterworth.** 2005. *Water, Poverty and Productive Uses of Water at the Household Level*. Background paper for PROD-WAT Thematic Group Meeting, 7-8 décembre, Overseas Development Institute, Londres.
- Mostert, Erik.** 1999. *Perspectives on River Basin Management*. Physics and Chemistry of the Earth (B) 24 (6): 563-69.
- . 2005. *How can International Donors Promote Transboundary Water Management?* Discussion Paper 8. Institut allemand de développement, Bonn.
- Movik, Synne, Lyla Mehta, Sobona Mtisi et Alan Nicol.** 2005. *A 'Blue Revolution' for African Agriculture?* IDS Bulletin 36 (2): 41-45.
- MRC (Commission du fleuve Mékong).** 2006. *About Mekong*. Vientiane. [www.mrcmekong.org/about_mekong/people.htm]. Juillet 2006.
- Mukherjee, Nilanjana.** 2001. *Achieving Sustained Sanitation for the Poor. Policy and Strategy Lessons from Participatory Assessments in Cambodia, Indonesia, Vietnam*. Programme pour l'eau et l'assainissement—Asie de l'Est et Pacifique, Djakarta.
- Murphy, Irene L. et Eleonora J. Sabadell.** 1986. *International River Basins: A Policy Model for Conflict Resolution*. Resources Policy 12 (1): 133-44.
- Murray, Laurel et Victor Orindi.** 2005. *Adapting to Climate Change in East Africa: A Strategic Approach*. Gatekeeper Series 117. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres.
- Myers, Norman.** 1998. *Perverse Subsidies: Tax \$s Undercutting Our Economies and Environments Alike*. Avec Jennifer Kent. Institut international du développement durable, Winnipeg, Canada.
- Nakayama, Mikiyasu.** 1998. *Politics behind Zambezi Action Plan*. Water Policy 1 (4): 397-409.
- Namara, Regassa.** 2005. *Synthesis of Sub-Saharan African Case Study Reports by Peacock, Omilola, and Kamara et al. Part Two in Reducing Poverty through Investments in Agricultural Water Management*. Institut international de gestion des ressources en eau et Banque africaine de développement. [www.iwmi.cgiar.org/Africanwaterinvestment/files/Theme_Reports/5_Reducing_Poverty.pdf]. Juillet 2006.
- Narayan, Deepa.** 1995. *The Contribution of People's Participation: Evidence from 121 Rural Supply Projects*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Nayyar, Rohini et Nagesh Singh.** 2006. Commentaire personnel. Dépenses en eau et assainissement en Inde. Juin. New Delhi.
- NEL-SAP (Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du Nil).** 2002. *Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program ICCON1: Proposal for Preparation Phase*. Project Identification Document. Programme 3. [www.nilebasin.org/nelsapbackup/documents/p3-2_kagera_river_basin.pdf]. Juillet 2006.
- Neumayer, Eric.** 2004. *HIV/AIDS and Its Impact on Convergence in Life Expectancy, Infant and Child Survival Rates*. Londres.
- Nguyen, Pham Thanh Nam, Phuoc Minh Hiep, Mai Van Nam, Bui Van Trinh et Pham The Tri.** 2000. *Human Resources Development in the Mekong Delta*. CAS Discussion Paper 31. Centre for ASEAN Studies et Centre for International Management and Development, Anvers. [http://143.129.203.3/cas/PDF/CAS31.pdf]. Juillet 2006.
- Nicol, Alan.** 2002. *Financing Transboundary Water Management*. Water Policy Brief 2. Overseas Development Institute, Londres. [www.odl.org.uk/wpp/publications_pdfs/BP_2.pdf]. Juillet 2006.
- Nishat, Ainun.** 2001. *Development and Management of Water Resources in Bangladesh: Post-1996 Treaty Opportunities*. Dans Asit K. Biswas et Juha I. Uitto. *Sustainable Development of the Ganges-Brahmaputra-Meghna Basins*. Tokyo : United Nations University Press.
- NNMLS (Northern New Mexico Legal Services).** 2000. *Acequias and Water Rights Adjudications in Northern New Mexico*. Dans Bryan Randolph Bruns et R. S. Meinzen-Dick. *Negotiating Water Rights*. Londres : Intermediate Technology Publications.
- Noble, I., J. Parikh, R. Watson, R. Howarth, R. J. T. Klein, A. Abdelkader et T. Forsyth.** 2005. *Responses to Climate Change*. Dans K. Chopra, R. Leemans, P. Kumar et H. Simons. *Ecosystems and Human Well-Being: Policy Responses*. Volume 3 du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes. Washington, DC : Island Press.
- Nyong, Anthony et P. S. Kanaroglou.** 2001. *A Survey of Household Domestic Water-Use Patterns in Rural Semi-Arid Nigeria*. Journal of Arid Environments 49 (2): 387-400.
- Nyong, Anthony.** 2005. *Impacts of Climate Change in the Tropics: The African Experience*. Éviter les changements climatiques dangereux : Symposium scientifique sur la stabilisation des gaz à effet de serre, 1-3 février, Office météorologique britannique, Exeter, Royaume-Uni.
- . 2006. *Reducing Africa's Vulnerability to Climate Change through Adaptation*. Climate Change in Africa: Linking Science and Policy for Adaptation, 30 mars, Tyndall Centre, University of East Anglia, Norwich, Royaume-Uni.
- O'Lear, Shannon.** 2004. *Resources and Conflict in the Caspian Sea*. Geopolitics 9 (1): 161-86.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).** 2006a *Agricultural Policies in OECD Countries*. Vue d'ensemble. Paris.
- . 2006b. Statistiques en ligne sur le développement international (IDS). Bases de données sur l'aide et autres ressources. Paris. [www.oecd.org/dac/stats/idsonline]. Juin 2006.
- Odada, Eric O., Lekan Oyebande et Johnson A. Oguniola.** 2006. *Lake Chad. Experience and Lessons Learned Brief*. Lake Basin Management Initiative, International Lake Environment Committee. Shiga, Japon. [www.ilec.or.jp/bmi2/reports/06_Lake_Chad_27February2006.pdf]. Mai 2006.

- ODI (Overseas Development Institute). 1999.** *What Can We Do with a Rights-based Approach to Development?* ODI Briefing Paper. Londres.
- . **2004.** *Right to Water: Legal Forms, Political Channels.* ODI Briefing Paper. Londres.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2004a.** *Coverage Estimates. Improved Sanitation: Morocco.* Programme conjoint de suivi pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Genève et New York.
- . **2004b.** *Meeting the MDG Drinking Water and Sanitation Target: A Mid-term Assessment of Progress.* Programme conjoint de suivi pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Genève et New York.
- . **2005.** *Water for Life: Making it Happen.* Programme conjoint de suivi pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Genève et New York.
- . **2006.** Correspondance relative à l'accès à des points d'eau aménagés et à un système sanitaire amélioré. Avril. New York.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2001.** *WHO World Water Day Report.* Genève. [www.worldwaterday.org/wwwday/2001/report/index.html]. Juin 2006.
- . **2005.** *World Health Report 2005: Make Every Mother and Child Count.* Genève.
- . **2006a.** Fiches techniques sur les maladies liées à l'eau et à l'assainissement. Genève. [www.who.int/water_sanitation_health/diseases/diseasefact/en/index.html]. Juillet 2006.
- . **2006b.** Maladies liées à l'eau. Genève. [www.who.int/water_sanitation_health/diseases/en/]. Juin 2006.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 1992.** *United Nations Framework Convention on Climate Change.* New York.
- . **2005.** *Perspectives démographiques mondiales 1950-2050.* Base de données. New York.
- . **2006a.** *Hacia el cumplimiento de los objetivos de desarrollo del Milenio en el Perú. Un compromiso del país para acabar con la pobreza, la desigualdad y la exclusión.* Lima.
- . **2006b.** *World Urbanization Prospects: The 2005 Revision.* Division des affaires économiques et sociales. New York.
- ONUCEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique). 2000.** *Transboundary River/Lake Basin Water Development in Africa: Prospects, Problems, and Achievements.* Addis Abeba. [www.uneca.org/publications/RCID/Transboundary_v2.PDF]. Mai 2006.
- ONU-DIP (Département de l'information publique des Nations Unies). 2002.** *Water: A Matter of Life and Death.* Fiche technique. New York. [www.un.org/events/water/factsheet.pdf]. Mai 2006.
- ONU-HABITAT (Programme des Nations Unies pour les établissements humains). 2003.** *Water and Sanitation in the World's Cities. Local Action for Global Goals.* Londres et Sterling, Virginie : Earthscan.
- ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA). 2006.** Correspondance relative à la prévalence du VIH. Mai. Genève. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Ostrom, Elinor, Larry Schroeder et Susan Wynne. 1993.** *Institutional Incentives and Sustainable Development: Infrastructural Policies in Perspective.* Boulder, Colorado : Westview Press.
- Ouganda (gouvernement de l'). 2004.** *Poverty Eradication Action Plan (2004/5-2007/8).* Ministère des finances, de la planification et du développement économique, Kampala.
- . **2005.** *Uganda: Poverty Reduction Strategy Paper.* Kampala.
- Oweis, Theib et Ahmed Hachum. 2003.** *Improving Water Productivity in the Dry Areas of West Asia and North Africa.* Dans Jacob Kijne. *Water Productivity in Agriculture: Limits and Opportunities for Improvement.* Colombo : Institut international de gestion des ressources en eau.
- Oweis, Theib, Ahmed Hachum et Jacob Kijne. 1999.** *Water Harvesting and Supplemental Irrigation for Improved Water Use Efficiency in Dry Areas.* Swim paper 7. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Oxera Consulting Ltd. 2002.** *The Capital Structure of Water Companies.* Commissioned by the UK Office of Water Services. [www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/oxera_report_1002.pdf/\$FILE/oxera_report_1002.pdf]. Juillet 2006.
- Pagiola, Stefano, Agustin Arcenas et Gunars Platais. 2005.** *Can Payments for Environmental Services Help Reduce Poverty? An Exploration of the Issues and Evidence to Date from Latin America.* World Development 33 (2): 237-53.
- Pagiola, Stefano, Konrad von Ritter et Joshua Bishop. 2004.** *Assessing the Economic Value of Ecosystem Conservation.* Environment Department Paper 101. Banque mondiale, Washington, DC.
- Pakistan (gouvernement du). 2004.** *Pakistan: Poverty Reduction Strategy Paper.* Rapport du FMI sur le pays, 04/24. Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Palanisami, K. 1994.** *Evolution of Agricultural and Urban Water Markets in Tamil Nadu, India.* Projet de soutien à l'irrigation en Asie et au Proche-Orient, Agence américaine pour le développement international, Arlington, Virginie.
- Palanisami, K. et A. Malaisamy. 2004.** *Taking Water Out of Agriculture in Bhavani Basin: Equity, Landscape and Livelihood Consequences.* Water Technology Centre. Tamil Nadu Agricultural University, Coimbatore, Inde.
- Pander, H. 2000.** *Gender and Land Tenure—Women's Access to Land and Inheritance Rights: The Cases of Burkina Faso and Lesotho.* Document destiné à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et à la Coopération technique allemande.
- Pangare, Ganesh, Neelesh Kulkarni et Vasudha Pangare. 2005.** *An Assessment of the Water Sector Reform in the Indian Context: The Case of the State of Maharashtra.* Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Paredes, Ricardo. 2001.** *Redistributive Impact of Privatisation and Deregulation of Utilities in Chile.* WIDER Discussion Paper 2001/19. Université des Nations Unies, Institut mondial de la recherche économique sur le développement, Helsinki.
- Parker, Ronald et Tauno Skytta. 2000.** *Rural Water Projects. Lessons from OED Evaluations.* OED Working Paper Series 3. Banque mondiale, Washington, DC.
- Parry, Martin, Cynthia Rosenzweig et Matthew Livermore. 2005.** *Climate Change, Global Food Supply and Risk of Hunger.* Philosophical Transactions of the Royal Society B 360 (1463): 2125-38.
- Paul, Samuel. 2005.** *Holding the State to Account: Lessons of Bangalore's Citizen Report Cards.* Centre des affaires publiques, Bangalore.
- Payen, Gérard. 2005.** *The Right to Have Access to Drinking Water: Economic, Institutional and Practical Factors.* Institut de droit d'expression et d'inspiration françaises, Congrès de Lausanne, 29 septembre, Lausanne, Suisse.
- Peachey, Everett J. 2004.** *The Aral Sea Basin Crisis and Sustainable Water Resource Management in Central Asia.* Journal of Public and International Affairs 15: 1-20.
- Pearce, Fred. 2006.** *When the Rivers Run Dry: What Happens When our Water Runs Out?* Londres : Eden Project Books.
- Peña, H., M. Luraschi et S. Valenzuela. 2004.** *Water, Development, and Public Policies: Strategies for the Inclusion of Water in Sustainable Development.* Comité consultatif technique sud-américain, Partenariat mondial de l'eau, Santiago.
- Perret, S. R. 2002.** *Water Policies and Smallholding Irrigation Schemes in South Africa: A History and New Institutional Challenges.* Water Policy 4 (3): 283-300.

- Perry, C. J. 2001.** *Charging for Irrigation Water: The Issues and Options, with a Case Study from Iran.* Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Phan, K. T., J. Frias et D. Salter. 2004.** *Lessons from Market-based Approaches to Improved Hygiene for the Rural Poor in Developing Countries.* 30^e Conférence internationale WEDC. People-centered Approaches to Water and Environmental Sanitation, 25-29 octobre, Vientiane.
- Phillips, David J. H., Shaddad Atilii, Stephen McCaffrey et John S. Murray. 2004.** *Factors Relating to the Equitable Distribution of Water in Israel and Palestine.* 2^e Conférence internationale israélo-palestinienne sur «l'eau pour la vie au Moyen-Orient», 10-14 octobre, Antalya, Turquie. [www.ipcri.org/watconf/papers/davidp.pdf]. Juillet 2006.
- Pietilä, Pekka E., Tapio S. Katko, Jarmo J. Hukka et Osmo T. Seppälä. 2004.** *Water Services in Finland: Flexible Organizational Arrangements and Competition for Non-Core Operations.* Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Pitman, George Keith. 2002.** *Bridging Troubled Waters: Assessing the World Bank Water Resources Strategy.* Banque mondiale, Washington, DC.
- PME (Partenariat mondial de l'eau). 2000.** *Integrated Water Resources Management.* TEC, document de référence 4. Comité technique. Stockholm.
- . **2001a.** *Senegal—Establishing a Transboundary Organisation for IWRM in the Senegal River Basin.* GWP Toolbox Case 45. Stockholm. [www.gwptoolbox.org/ZappEngine/objects/ACFA73.pdf]. Mai 2006.
- . **2001b.** *West Africa—IWRM in the Niger River Basin.* GWP Toolbox Case 46. Stockholm. [www.gwptoolbox.org/ZappEngine/objects/ACFA73.pdf]. Mai 2006.
- . **2004.** *Catalyzing Change: A Handbook for Developing Integrated Water Resources Management (IWRM) and Water Efficiency Strategies.* Stockholm.
- . **2006a.** *Setting the Stage for Change.* Stockholm. [www.gwpforum.org]. Juin 2006.
- . **2006b.** *Setting the Stage for Change: Second Informal Survey by the GWP Network Giving the Status of the 2005 WSSD Target on National Integrated Water Resources Management and Water Efficiency Plans Stockholm.* [www.gwpforum.org/gwp/library/IWRMSurvey-final.pdf]. Avril 2006.
- . **2006c.** *Water and Sustainable Development: Lessons from Chile.* Stockholm. [www.gwpforum.org/gwp/library/Policybrief2Chile.pdf]. Juin 2006.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2002.** *Regional Partnership for Prevention of Transboundary Degradation of the Kura-Aras River Basin.* New York. [www.undp.org/ge/Projects/kura.html]. Juillet 2006.
- . **2003a.** *Tapping the Potential: Improving Water Management in Tajikistan.* Rapport sur le développement humain au Tadjikistan. Douchanbé.
- . **2003b.** *Water As a Key Human Development Factor. Kazakhstan Human Development Report.* Almaty, Kazakhstan.
- . **2005a.** *Bringing Down the Barriers: Regional Cooperation for Human Development and Human Security in Central Asia.* Rapport sur le développement humain en Asie centrale. Bratislava.
- . **2005b.** *Decentralization and Human Development. Uzbekistan Human Development Report.* Tachkent.
- . **2005c.** *Ethnic and Cultural Diversity: Citizenship in a Plural State. National Human Development Report for Guatemala 2005.* Ciudad de Guatemala.
- . **2005d.** *Linking Industrialisation with Human Development. National Human Development Report for Kenya 2005.* Nairobi.
- . **2005e.** *Poverty and the City.* In Focus. Centre international de lutte contre la pauvreté, Brasilia.
- . **2005f.** *Towards Human Development with Equity. National Human Development Report for China 2005.* Pékin.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2001.** *SADC Consultative Process on Dams and Development.* Dams and Development Project. Fiche d'information 5. Nairobi. [http://hq.unep.org/dams/files/information_sheet_5.pdf]. Mai 2006.
- . **2004a.** *Analyzing Environmental Trends using Satellite Data: Selected Cases.* Nairobi. [http://grid2.cr.usgs.gov/publications/Analyzing_Environment.pdf]. Juin 2006.
- . **2004b.** *Lake Chad Basin.* M. P. Fortnam et J. A. Oguntola, Évaluation régionale 43 (GIWA). Kalmar, Suède : University of Kalmar.
- . **2004c.** *Understanding Environmental Conflict and Cooperation.* Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement et Division de l'alerte précoce et de l'évaluation.
- PNUE-IF (Programme des Nations Unies pour l'environnement-Initiative financière). 2004.** *Challenges of Water Scarcity. A Business Case for Financial Institutions.* Nairobi.
- Polak, Paul. 2005a.** *The Big Potential of Small Farms.* Scientific American 293 (3): 84-91.
- . **2005b.** *Water and the Other Three Revolutions Needed to End Rural Poverty.* Water Science & Technology 51 (8): 133-43.
- Ponce, Victor M. 2005.** *Groundwater Utilization and Sustainability.* San Diego State University, College of Engineering. San Diego, Californie. [http://groundwater.sdsu.edu/]. Juillet 2006.
- Postel, Sandra et Brian Richter. 2003.** *Rivers for Life: Managing Water for People and Nature.* Washington, DC: Island Press.
- Postel, Sandra. 1992.** *Last Oasis: Facing Water Scarcity.* New York et Londres : W.W. Norton & Company.
- . **1999.** *Pillar of Sand: Can the Irrigation Miracle Last?* New York et Londres : Worldwatch Institute; Norton.
- Priscoli, Jerome Delli. 1998.** *Water and Civilization: Using History to Reframe Water Policy Debates and to Build a New Ecological Realism.* Water Policy 1 (6): 623-36.
- Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. 2003.** *The United Nations World Water Development Report: Water for People, Water for Life.* Barcelone : L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Berghahn Books.
- . **2006.** *The United Nations World Water Development Report 2: Water, A Shared Responsibility.* Paris : UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).
- Puri, Shammy et Alice Aureli. 2005.** *Transboundary Aquifers: A Global Program to Assess, Evaluate, and Develop Policy.* Ground Water 43 (5): 661-69.
- Puri, Shammy et Geo Arnold. 2002.** *Challenges to Management of Transboundary Aquifers: The ISARM Programme.* 2^e Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontalières en Europe, 21-24 avril, Miedzyzdroje, Pologne. [www.unep.org/env/water/meetings/conf2/3-transboundaquifers_puri.pdf]. Mai 2006.
- Puri, Shammy, ed. 2001.** *Internationally Shared (Transboundary) Aquifer Resources Management: Their Significance and Sustainable Management.* Paris : UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). [http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001243/124386e.pdf]. Mai 2006.
- PWA (Autorité palestinienne de l'eau). 2005.** *Technical Data of the Palestinian Water Authority.* Ramallah, Territoires palestiniens occupés.
- Raghupati, Usha P. et Vivien Foster. 2002.** *A Scorecard for India.* Document 2, prix de l'eau et subventions en Asie du sud. Water and Sanitation Program and Public-Private Infrastructure Advisory Facility, Washington, DC.
- Rahman, Atiq et Mazharul Alam. 2003.** *Mainstreaming Adaptation to Climate Change in Least Developed Countries. Bangladesh Country Case Study.* Document de travail 2. Londres
- Rao, M. S. Rama Mohan, C. H. Batchelor, A. J. James, R. Nagaraja, J. Seeley et J. A. Butterworth. 2003.** *Andhra Pradesh Rural*

- Livelihoods Programme Water Audit Report*. Andhra Pradesh Rural Livelihoods Programme. Rajendranagar, Inde.
- Raskin, Paul, Peter Gleick, Paul Kirshen, Robert G. Pontius, Jr. et Kenneth Strzepek. 1997.** *Water Futures: Assessment of Long-Range Patterns and Problems*. Dans *Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World*. Stockholm: Institut de l'environnement de Stockholm.
- Rathgeber, Eva. 2003.** *Dry Taps...Gender and Poverty in Water Resource Management*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Ravallion, Martin et Dominique van de Walle. 2003.** *Land Allocation in Vietnam's Agrarian Transition Part 1: Breaking Up the Collective Farms*. Centre for the Evaluation of Development Policies, Washington, DC.
- Rayaleh, Hassan-Omar. 2004.** *La gestion d'une pénurie: l'eau à Djibouti*. Thèse de doctorat. Orléans: Université d'Orléans.
- Redhouse, David. 2005.** *Getting to Boiling Point: Turning Up the Heat on Water and Sanitation*. WaterAid, Londres.
- Reij, Chris. 2004.** *Indigenous Soil and Water Conservation in Africa*. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres.
- Reisner, Marc. 1986.** *Cadillac Desert. The American West and Its Disappearing Water*. New York: Viking Press.
- Rekacewicz, Philippe et Salif Diop. 2003.** *Atlas mondial de l'eau: Une pénurie annoncée*. Paris: Editions Autrement.
- Rekacewicz, Philippe. 1993.** *An Assassinated Sea*. Dans *Histoire-Géographie, initiation économique, Classe de Troisième*. Données actualisées en juin 2006, Paris: Hatier.
- . 2006. *Atlas de poche*. Librairie Générale Française, Paris.
- Repetto, Robert, William Magrath, Michael Wells, Christine Beer et Fabrizio Rossini. 1989.** *Wasting Assets: Natural Resources in the National Income Accounts*. Washington, DC: Institut des ressources mondiales.
- Revena, Carmen, Siobhan Murray, Janet Abramovitz et Allen Hammond. 1998.** *Watersheds of the World*. World Resources Institute, Washington, DC.
- Reyes-Sánchez, Laura Bertha, Alejandra Irazoque Reyes, Javier Medina Barrón, Raúl Espinoza S. et René Miranda Ruvalcaba. 2006.** *The Mexican Bajío: Yesterday the Grain Growing Country; Today, Degraded Soils, Polluted Waters and Human Poverty*. Torba Sols et Sociétés, Montpellier, France. [www.torba-soilsociety.org/docs/Reyes_Sanchez_et_al_article.pdf]. Juillet 2006.
- Rijsberman, Frank R. 2003.** *Can Development of Water Resources Reduce Poverty?* *Water Policy* 5 (5): 399-412.
- . 2004a. *Sanitation and Access to Clean Water*. In Bjorn Lomborg, ed., *Global Crises, Global Solutions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 2004b. *The Water Challenge*. Document préparé pour le projet de consensus de Copenhague de l'Institut d'évaluation environnementale, Copenhague. [www.copenhagenconsensus.com]. Juin 2006.
- . 2004c. *Water Scarcity: Fact or Fiction?* New Directions for a Diverse Planet, Fourth International Crop Science Congress, 26 September-1 October, Brisbane, Australie. [www.cropsociety.org.au]. Juin 2006.
- Rijsberman, Frank R. et David Molden. 2001.** *Balancing Water Uses: Water for Food and Water for Nature*. International Conference on Freshwater, 3-7 décembre, Bonn, Allemagne.
- Rijsberman, Frank R. et Nadia Manning. 2006.** *Beyond More Crop per Drop. Water Management for Food and the Environment*. Quatrième Forum mondial de l'eau, 16-22 mars, Mexico.
- Rijsberman, Frank R., Nadia Manning et Sanjiv de Silva. 2006.** *Increasing Green and Blue Water Productivity to Balance Water for Food and Environment*. Quatrième Forum mondial de l'eau, 16-22 mars, Mexico.
- Rinat, Zafir. 2005.** *The Water Crisis Is Already Here in Gaza*. Haaretz. 23 septembre. [www.haaretzdaily.com/hasen/pages/ShArt.jhtml?itemNo=208392&contrassID=2&subContrassID=4&sbSubContrassID=0&listSrc=Y]. Mai 2006.
- Ringler, Claudia, Mark W. Rosegrant et Michael S. Paisner. 2000.** *Irrigation and Water Resources in Latin America and the Caribbean: Challenges and Strategies*. EPTD Discussion Paper 64. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Division de l'environnement et de la technologie de la production, Washington, DC.
- Rodgers, P., R. de Silva et R. Bhatia. 2002.** *Water is an Economic Good: How to Use Prices to Promote Equity, Efficiency and Sustainability*. *Water Policy* 4 (1): 1-17.
- Rogers, Peter. 2002.** *Water Governance in Latin America and the Caribbean*. Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.
- Romano, Donato et Michel Leporati. 2002.** *The Distributive Impact of the Water Market in Chile: A Case Study in Limarí Province, 1981-1997*. Rapport d'étude de cas, Programme des Nations Unies pour le développement. [http://europeandcis.undp.org/WaterWiki/images/2/29/Romano_Leporati_2002.pdf]. Juillet 2006.
- Rosegrant, Mark W. et Claudia Ringler. 2000.** *Impact on Food Security and Rural Development of Transferring Water Out of Agriculture*. *Water Policy* 1 (6): 567-86.
- Rosegrant, Mark W. et Malik Sohail. 1995.** *A 2020 Vision for Food, Agriculture, and the Environment in South Asia: A Synthesis*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Rosegrant, Mark W. et Nicostrato D. Perez. 1997.** *Water Resources Development in Africa: A Review and Synthesis of Issues, Potentials and Strategies for the Future*. EPTD Discussion Paper 28. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Division de l'environnement et de la technologie de la production, Washington, DC.
- Rosegrant, Mark W. et Renato Gazmuri S. 1994.** *Reforming Water Allocation Policy through Markets in Tradable Water Rights: Lessons from Chile, Mexico, and California*. Discussion Paper 6. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Rosegrant, Mark W. et Sarah A. Cline. 2003.** *Global Food Security: Challenges and Policies*. *Science* 12 (302): 1917-19.
- Rosegrant, Mark W. et Ximing Cai. 2001.** *Water for Food Production*. Vaincre la pénurie d'eau et les contraintes liées à la qualité, Dossier 2, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Rosegrant, Mark W., Ximing Cai et Sarah A. Cline. 2002a.** *Global Water Outlook 2025: Averting an Impending Crisis*. Washington, DC: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- . 2002b. *World Water and Food to 2025: Dealing with Scarcity*. Washington, DC: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Rosenberg, Charles E. 1962.** *The Cholera Years. The United States in 1832, 1849, and 1866*. Chicago et Londres: University of Chicago Press.
- Roy, Jessica et Ben Crow. 2004.** *Gender Relations and Access to Water: What We Want to Know About Social Relations and Women's Time Allocation*. Paper CGIRS-2004-5. Center for Global, International and Regional Studies, Santa Cruz, Californie. [http://repositories.cdlib.org/cgirs/CGIRS-2004-5]. Juillet 2006.
- Russell, Ben et Nigel Morris. 2006.** *Armed Forces Are Put on Standby to Tackle Threat of Wars over Water*. *The Independent*. 28 février. [http://news.independent.co.uk/environment/article348196.ece]. Mai 2006.
- Ruxin, Josh, Joan E. Paluzzi, Paul A. Wilson, Yesim Tozan, Margaret Kruk et Awash Teklehaimanot. 2005.** *Emerging*

- Consensus in HIV/AIDS, Malaria, Tuberculosis, and Access to Essential Medicines*. Lancet 365 (9459): 618-21.
- Sachs, Jeffrey, Glen-Marie Lange, Geoffrey Heal et Arthur Small. 2005.** *Global Initiative for Environmental Accounting. A Proposal to Build a Comprehensive System of Environmental and Economic National Accounts*. Département des affaires économiques et sociales, Division des statistiques, Nations Unies, New York.
- Sadoff, Claudia W. et David Grey. 2002.** *Beyond the River: the Benefits of Cooperation on International Rivers*. Water Policy 4 (5): 389-403.
- . 2005. *Cooperation on International Rivers: A Continuum for Securing and Sharing Benefits*. Water International 30 (4): 1-8.
- Sakthivel, S. Ramesh et Roger Fitzgerald. 2002.** *The Soozhal Initiative: A Model for Achieving Total Sanitation in Low-Income Rural Areas*. WaterAid India Fieldwork Report, Londres.
- Saleth, Maria R., Regassa E. Namara et Madar Samad. 2003.** *Dynamics of Irrigation-poverty Linkages in Rural India: Analytical Framework and Empirical Analysis*. Water Policy 5 (5): 459-73.
- Salmon, Katy. 2002.** *Nairobi's Flying Toilets—Tip of an Iceberg*. Terra Viva. 26 août. [www.ipsnews.net/riomas10/2608_3.shtml]. Juillet 2006.
- Sanctuary, Mark et Hakån Tropp. 2005.** *Making Water a Part of Economic Development: The Economic Benefits of Improved Water Management and Services*. Institut international de l'eau de Stockholm, Stockholm.
- Sang, W. K., J.O. Oundo, J.K. Mwituria, P.G. Waiyaki, M. Yoh, T. Iida et T. Honda. 1997.** *Multidrug-Resistant Enterococcal Escherichia coli Associated with Persistent Diarrhea in Kenyan Children*. Emerging Infectious Diseases 3 (3): 373-74. [www.cdc.gov/ncidod/eid/vol3no3/sang.htm]. Juillet 2006.
- Santiago, Charles. 2005.** *Public-Public Partnership: An Alternative Strategy in Water Management in Malaysia*. Dans Belén Balanyá, Brid Brennan, Olivier Hoedeman, Satoko Kishimoto et Philipp Terhorst. *Reclaiming Public Water: Achievements, Struggles and Visions from Around the World*. Amsterdam : Institut transnational et Corporate Europe Observatory.
- Sara, Jennifer et Travis Katz. 1998.** *Making Rural Water Supply Sustainable: Report on the Impact of Project Rules*. Programme pour l'eau et l'assainissement, Washington, DC.
- Saravanan, V. et P. Appasamy. 1999.** *Historical Perspectives on Conflicts over Domestic and Industrial Supply in the Bhavani and Noyyal River Basins, Tamil Nadu*. Dans M. Moench, E. Caspari et A. Dixit. *Rethinking the Mosaic: Investigations into Local Water Management*. Katmandou et Boulder, Colorado : Fondation pour la conservation de l'eau du Népal et Institute for Social and Environmental Transition.
- Sarch, M. T. et C. Birkett. 2000.** *Fishing and Farming at Lake Chad: Responses to Lake-level Fluctuations*. Geographical Journal 166 (2): 156-72.
- Sarwan, Suharto, Tjoek Walujo Subijanto et Charles Rodgers. 2005.** *Development of Water Rights in Indonesia*. Dans Bryan Randolph Bruns, Claudia Ringler et R. S. Meinzen-Dick. *Water Rights Reform: Lessons for Institutional Design*. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Scanlon, John, Angela Cassar et Noémi Nemes. 2004.** *Water as a Human Right?* IUCN Environmental Policy and Law Paper 51. Union mondiale pour la nature, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- Schenkeveld, Maarten M., Richard Morris, Bart Budding, Jan Helmer et Sally Innanen. 2004.** *Seawater and Brackish Water Desalination in the Middle East, North Africa and Central Asia: A Review of Key Issues and Experiences in Six Countries*. Document de travail 33515. Banque mondiale, Washington, DC.
- Schneider, S. H. et J. Lane. 2006.** *An Overview of 'Dangerous' Climate Change*. Dans H. J. Schellnhuber. *Avoiding Dangerous Climate Change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Schneier-Madanes, Graciela et Bernard de Gouvello. 2003.** *Eaux et réseaux. Les défis de la mondialisation*. Paris: IHEAL-CREDAL.
- Schreiner, Barbara et Barbara van Koppen. 2003.** *Policy and Law for Addressing Poverty, Race and Gender in the Water Sector: The Case of South Africa*. Water Policy 5 (5): 489-501.
- Schuttelar, Marlies, Vedat Ozbilen, Tetsuya Ikeda, Mia Hua, François Guerquin et Tarek Ahmed. 2003.** *World Water Actions. Making Water Flow for All*. Londres : Earthscan.
- Scoones, Ian. 1998.** *Sustainable Rural Livelihoods: A Framework for Analysis*. Document de travail IDS 72. University of Sussex, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.
- Scott, Christopher, N. I. Faruqi et L. Raschid-Sally. 2004.** *Wastewater Use in Irrigated Agriculture: Management Challenges in Developing Countries*. Dans C. A. Scott. *Wastewater Use in Irrigated Agriculture: Confronting the Livelihood and Environmental Realities*. Ottawa, Canada : CAB International, Institut international de gestion des ressources en eau et Centre de recherches pour le développement international.
- Seckler, D., D. Molden, U. Amarasinghe et C. de Fraiture. 2000.** *Water Issues for 2025: A Research Perspective. IWMI's Contribution to the 2nd World Water Forum*. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Sen, Amartya et Jean Drèze. 1999.** *Ouvrages d'Amartya Sen et de Jean Drèze : Poverty and Famines ; Hunger and Public Action et India: Economic Development and Social Opportunity*. New Delhi : Oxford University Press.
- Sen, Amartya. 1981.** *Poverty and Famines: An Essay on Entitlements and Deprivation*. Oxford: Clarendon Press.
- . 1982. *The Right Not to Be Hungry*. In Guttorm Fløistad, ed., *Contemporary Philosophy: A New Survey, Volume 2: Philosophy of Science*. La Haye : Martinus Nijhoff.
- . 1999. *Development as Freedom*. New York: Oxford University Press.
- Serra, Pablo. 2000.** *Subsidies in Chilean Public Utilities*. Policy Research Working Paper 2445. Banque mondiale, Washington, DC.
- Shah, Tushaar et J. Keller. 2002.** *Micro-irrigation and the Poor: Livelihood Potential of Low-cost Drip and Sprinkler Irrigation in India and Nepal*. Dans H. Sally et C. Abernethy. *Private Irrigation in Sub-Saharan Africa*. Colombo : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Institut international de gestion des ressources en eau.
- Shah, Tushaar, Aditi Deb Roy, Asad S. Qureshi et Jinxia Wang. 2003.** *Sustaining Asia's Groundwater Boom: An Overview of Issues and Evidence*. Natural Resources Forum 27 (2): 130-41.
- Shah, Tushaar, Barbara van Koppen, Douglas Merrey, Marna de Lange et Madar Samad. 2002.** *Institutional Alternatives in African Smallholder Irrigation: Lessons from International Experience with Irrigation Management Transfer*. IWMI, Rapport de recherche H30202. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Shah, Tushaar, M. Alam, M. Dinesh Kumar, R. K. Nagar et Mahendra Singh. 2000.** *Pedaling Out of Poverty: Social Impact of a Manual Irrigation Technology in South Asia*. IWMI, Rapport de recherche 45. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Shah, Tushaar. 2005.** *Integrated Water Resources Management in Informal Water Economies: Fitting Reforms to Context*. Présentation à la table ronde de l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC), 29 novembre, Berne, Suisse.
- Shalizi, Zmarak. 2006.** *Addressing China's Growing Water Shortages and Associated Social and Environmental Consequences*. Policy Research Working Paper 3895. Banque mondiale, Washington, DC.

- Sharma, Bharat R. et Peter G. McCornick. 2006.** *India: Country Case Study on Domestic Policy Frameworks for Adaptation in the Water Sector*. Document présenté au Séminaire du groupe d'experts de l'Annexe I en collaboration avec le Forum mondial de l'OCDE sur le développement durable, *Working Together to Respond to Climate Change*, 27-28 mars, Paris.
- Shen, Dajun et Ruiju Liang. 2003.** *State of China's Water*. Rapport de recherche. Institut du tiers-monde de la gestion de l'eau conjointement avec la Fondation nippone. [www.thirdworldcentre.org/epubli.html].
- Shetty, Shobha. 2006.** *Water, Food Security and Agricultural Policy in the Middle East and North Africa Region*. MNA, document de travail 47. Banque mondiale, Moyen-Orient et région d'Afrique du Nord, Washington DC.
- Shiklomanov, I. 1993.** *World Fresh Water Resources*. Dans Peter H. Gleick. *Water in Crisis: A Guide to the World's Fresh Water Resources*. New York : Oxford University Press.
- . 2000. *Appraisal and Assessment of World Water Resources*. *Water International* 25 (1): 11-32.
- Shivakoti, Ganesh P., Douglas L. Vermillion, Wai-Fung Lam, Elinor Ostrom, Ujjwal Pradhan et Robert Yoder. 2005.** *Asian Irrigation in Transition: Responding to Challenges*. New Delhi et Londres : Sage.
- Shmueli, Deborah. 1999.** *Water Quality in International River Basins*. *Political Geography* 18 (4): 437-76.
- Shuchen, Meng, Tao Yong et Liu Jiayi. 2004.** *Rural Water Supply and Sanitation in China: Scaling Up Services for the Poor*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Sievers, Eric W. 2002.** *Water, Conflict, and Regional Security in Central Asia*. *NYU Environmental Law Journal* 10 (3): 356-402.
- Sight Savers International. 2006.** *Prevalence of Trachoma*. [www.sightsavers.org/html/eyeconditions/trachoma_extent.htm]. Consulté en juillet 2006.
- Sikes, S. 2003.** *Lake Chad versus the Sahara Desert*. Newbury: Mirage Newbury.
- Sinanovic, Edina, Sandi Mbatsha, Stephen Gundry, Jim Wright et Clas Rehnberg. 2005.** *Water and Sanitation Policies for Improving Health in South Africa: Overcoming the Institutional Legacy of Apartheid*. *Water Policy* 7 (6): 627-42.
- SINTEF Unimed. 2002.** *Living Conditions among People with Activity Limitations in Namibia. A Representative, National Survey*. Oslo.
- . 2003a. *Living Conditions among People with Activity Limitations in Malawi. A National Representative Study*. Oslo.
- . 2003b. *Living Conditions among People with Activity Limitations in Zimbabwe. A Representative Regional Survey*. Oslo.
- Sivamohan, M. V. K. et Christopher Scott. 2005.** *Coalition-Building for Participatory Irrigation Management under Changing Water Resource Trends: Reflections on Reforms in Andhra Pradesh, India*. Dans Ganesh P. Shivakoti, Douglas L. Vermillion, Wai-Fung Lam, Elinor Ostrom, Ujjwal Pradhan et Robert Yoder, *Asian Irrigation in Transition: Responding to Challenges*. New Delhi et Londres : Sage.
- SIWI (Institut international de l'eau de Stockholm), IFPRI (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires), IUCN (Union mondiale pour la nature), et IWMI (Institut international de gestion des ressources en eau). 2005.** *Let It Reign: The New Water Paradigm for Global Food Security*. Institut international de l'eau de Stockholm, Stockholm.
- Sklarew, Dann M. et Alfred M. Duda. 2002.** *The Global Environment Facility: Forging Partnerships and Fostering Knowledge Transfer to Sustain Transboundary Waters in Europe, Central Asia and Around the World*. IW:LEARN, Washington, DC. [www.iwlearn.net/publications/misc/presentation/File_112866880982]. Mai 2006.
- Slattery, Kathleen. 2003.** *What Went Wrong: Lessons from Manila, Buenos Aires and Atlanta*. Institut pour le partenariat public-privé, Washington, DC.
- Slaymaker, Tom et Peter Newborne. 2004.** *Implementation of Water Supply and Sanitation Programmes under PRSPs. Synthesis of Research Findings from Sub-Saharan Africa*. Overseas Development Institute et WaterAid, Londres.
- Smakhtin, Vladimir, Carmen Revenga et Petra Döll. 2004.** *Taking into Account Environmental Water Requirements in Global-scale Water Resources Assessments*. Comprehensive Assessment Research Report 2. Comprehensive Assessment Secretariat, Colombo.
- Smets, Henri. 2004.** *The Cost of Meeting the Johannesburg Targets for Drinking Water. A Review of Various Estimates and a Discussion of the Feasibility of Burden Sharing*. Académie de l'eau, Nanterre, France
- Smith, Adam. [1776] 1976.** *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Oxford: Oxford University Press.
- Smith, Laila. 2005.** *Neither Public nor Private: Unpacking the Johannesburg Water Corporatization Model*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Sneddon, Chris et Coleen Fox. 2006.** *Rethinking Transboundary Waters: A Critical Hydropolitics of the Mekong Basin*. *Political Geography* 25 (2): 181-202.
- Solanes, Miguel. 2006.** Commentaire personnel par courrier électronique. *Indigenous groups in Chile*. Conseiller de l'ONU en droit relatif à l'eau et services publics. 7 juin.
- Solo, Tova Maria. 1999.** *Small-scale Entrepreneurs in the Urban Water and Sanitation Market*. *Environment and Urbanization* 11 (1): 117-32.
- . 2003. *Independent Water Entrepreneurs in Latin America: The Other Private Sector in Water Services*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Solórzano, Raúl, Ronnie de Camino, Richard Woodward, Joseph Tosi, Vicente Watson, Alexis Vásquez, Carlos Villalobos, Jorge Jiménez, Robert Repetto et Wilfrido Cruz. 1991.** *Accounts Overdue: Natural Resources Depreciation in Costa Rica*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales.
- Soussan, John. 2003.** *Poverty, Water Security and Household Use of Water*. International Symposium on Water, Poverty and Productive Uses of Water at the Household Level, 21-23 janvier, Muldersdrift, Afrique du Sud.
- . 2004. *Water and Poverty. Fighting Poverty through Water Management*. Banque asiatique de développement, Manille.
- Sperling, Gene et Rekha Balu. 2005.** *Designing a Global Compact on Education*. Finance and Development 42 (2): 38-41.
- Stern Review on the Economics of Climate Change. 2006.** *What is the Economics of Climate Change?* Discussion Paper. Londres. [www.hm-treasury.gov.uk/media/213/42/What_is_the_Economics_of_Climate_Change.pdf]. Juillet 2006.
- Stern, Nicholas. 2006.** *Remarks by Sir Nicholas Stern*. Sommet sur le développement durable de Delhi, 3 février, New Delhi. [www.hm-treasury.gov.uk/media/91C/23/Stern_DSMS_030206.pdf]. Juillet 2006.
- Strauss, John et Duncan Thomas. 1998.** *Health, Nutrition, and Economic Development*. *Journal of Economic Literature* 36 (2): 766-817.
- Struckmeier, Wilhelm, Yoram Rubin et J. A. A. Jones. 2005.** *Groundwater—Reservoir for a Thirsty Planet?* Leiden, Pays-Bas, Sciences de la Terre pour la société. [www.esfs.org/downloads/Groundwater.pdf]. Mai 2006.
- Summers, Robert James. 2005.** *Indigenous Institutions of Water Point Management. A Study of Three Cases in Rural Malawi*. Thèse de doctorat. Faculty of Graduate Studies of the University of Guelph: Guelph, Canada.
- Surjadi, C., L. Padhmasutra, D. Wahyuningsih, G. McGranahan et M. Kjellén. 1994.** *Household Environmental Problems in Jakarta*. Institut de l'environnement de Stockholm, Stockholm.
- Surjadi, Charles. 2003.** *Public Private Partnerships and the Poor: Case Study: Jakarta, Indonesia—Drinking Water Concessions*.

- Loughborough University, Water, Engineering and Development Centre, Loughborough, Royaume-Uni.
- Susantono, Bambang. 2001.** *Informal Water Services in Metropolitan Cities of Developing World: The Case of Jakarta, Indonesia*. Thèse de doctorat, Department of City and Regional Planning, University of California, Berkeley, Californie.
- SUSMAQ (Sustainable Management of the West Bank and Gaza Aquifers Project). 2004.** Carte des aquifères élaborée par SUSMAQ, 1999-2004, et reçue de la part de Mme Karen Assaf, ancienne ministre de l'eau de l'Autorité nationale palestinienne et de M. Amjad Aliewi, ancien responsable du SUSMAQ. Autorité palestinienne de l'eau, University of Newcastle upon Tyne, British Geological Survey et Department for International Development. Ramallah, Territoires palestiniens occupés.
- Swyngedouw, Erik. 2004.** *Social Power and the Urbanization of Water: Flows of Power*. New York: Oxford University Press.
- Szreter, Simon et Graham Mooney. 1998.** *Urbanization, Mortality, and the Standard of Living Debate: New Estimates of the Expectation of Life at Birth in Nineteenth-Century British Cities*. *The Economic History Review New Series*, 51 (1): 84-112.
- Szreter, Simon. 1997.** *Economic Growth, Disruption, Deprivation, Disease, and Death: On the Importance of the Politics of Public Health for Development*. *Population and Development Review* 23 (4): 693-728.
- Tanzanie (gouvernement de). 2002.** Rapport sur la pauvreté et le développement humain. Service de suivi de la pauvreté. Dar es Salaam.
- Taylor, John. 1983.** *An Evaluation of Selected Impacts of Jakarta's Kampung Improvement Program*. Thèse de doctorat, Department of Urban Planning, University of California, Los Angeles.
- Texas Center for Policy Studies. 2002.** *Los efectos de la industrialización y del sector industria maquiladora de exportación en la economía, la salud y el ambiente en Aguascalientes*. Austin : Texas. [www.texascenter.org/publications/aguas.pdf]. Juillet 2006.
- Thébaud, B., K. Vogt et G. Vogt. 2006.** *The Implications of Water Rights for Pastoral Land Tenure: The Case of Niger*. Dans Lorenzo Cotula. *Land and Water Rights in the Sahel: Tenure Challenges of Improving Access to Water for Agriculture*. Londres : Institut international pour l'environnement et le développement.
- Thébaud, Brigitte et Simon Batterbury. 2001.** *Sahel Pastoralists: Opportunism, Struggle, Conflict and Negotiation. A Case Study from Eastern Niger*. *Global Environmental Change* 11 (1): 69-78.
- Thompson, John, Ina T. Porras, James K. Tumwine, Mark R. Mujwahuzi, Munquit Katui-Katua, Nick Johnstone et Libby Wood. 2002.** *Drawers of Water II: 30 Years of Change in Domestic Water Use and Environmental Health in East Africa*. Londres : Institut international pour l'environnement et le développement. [www.iied.org/pubs/pdf/full/9049IIED.pdf]. Juillet 2006.
- Toset, Hans Petter Wollebæk, Nils Petter Gleditsch et Håvard Hegre. 2000.** *Shared Rivers and Interstate Conflict*. *Political Geography* 19 (8): 971-96.
- Toubkiss, Jérémie. 2006.** *Costing MDG Target 10 on Water Supply and Sanitation: Comparative Analysis, Obstacles and Recommendations*. Conseil mondial de l'eau, Montréal, Canada.
- Trémolet, Sophie. 2002.** *Rural Water Service. Is a Private National Operator a Viable Business Model?* World Bank Note 249. Banque mondiale, Washington, DC.
- Troesken, Werner. 2001.** *Race, Disease, and the Provision of Water in American Cities, 1889-1921*. *The Journal of Economic History* 61 (3): 750-76.
- Tuinhof, Albert et Jan Piet Heederik. 2002.** *Management of Aquifer Recharge and Subsurface Storage: Making Better Use of Our Largest Reservoir*. Publication NNC-IAH no 4. Colloque, 18-19 décembre, Comité national néerlandais et Association internationale des hydrogéologues, Wageningen. [http://siteresources.worldbank.org/INTWRD/Resources/GWMATE_Final_booklet.pdf]. Juillet 2006.
- Turner, Jennifer L. et Timothy Hildebrandt. 2005.** *Navigating Peace: Forging New Water Partnerships: U.S.-China Water Conflict Resolution Water Working Group*. China Environment Series 7: 89-98.
- Turner, R. Kerry, Stavros Georgiou, Rebecca Clark, Roy Brouwer et Jacob Burke. 2004.** *Economic Valuation of Water Resources in Agriculture: From the Sectoral to a Functional Perspective of Natural Resource Management*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Uguz, Cecilia. 2003.** *Universal Access to Water: Are There Limits to Commodification of a Basic Need?* Background Issues Paper and Project Proposal. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Uitto, Juha I. 2004.** *Multi-country Cooperation around Shared Waters: Role of Monitoring and Evaluation*. *Global Environmental Change* 14 (Supplement 1): 5-14.
- Uitto, Juha I. et Alfred M. Duda. 2002.** *Management of Transboundary Water Resources: Lessons from International Cooperation for Conflict Prevention*. *The Geographical Journal* 168 (4): 365-78.
- UNA (Association des Nations Unies) et WSSCC (Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement). 2004.** *Conference Report*. UNA-WSSCC Conférence UNA-WSSCC à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, 22 mars, Londres.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et IRC (Centre international de l'eau et de l'assainissement). 2005.** *Water, Sanitation and Hygiene Education for Schools: Roundtable Proceedings and Framework for Action*. Table ronde, 24-26 janvier. Oxford, Royaume-Uni.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 1999.** *Sanitation and Hygiene: A Right for Every Child*. New York.
- . **2005a.** *Water, Sanitation and Hygiene Education: Children and Adolescents Leading the Way in Tajikistan*. Duchanbé.
- . **2005b.** *Women, Water and Hygiene Are Key to Change in Africa*. Communiqué de presse, 14 septembre, New York.
- . **2006b.** *State of the World's Children 2006*. New York.
- United States Department of the Interior. 2001.** *Earthshots*, 8e édition. Washington, DC. [http://edcwww.cr.usgs.gov/earthshots/]. Juillet 2006.
- Université Catholique de Louvain. 2006.** *EM-DAT: The International Disaster Database*. Bureau d'assistance des États-Unis aux catastrophes à l'étranger [Office of U.S. Foreign Disaster Assistance] et Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes. Bruxelles. [www.em-dat.net/]. Juillet 2006.
- University of California, Berkeley, et MPIDR (Institut Max Planck pour la recherche démographique). 2006.** Base de données relatives à la mortalité humaine. Berkeley, Californie, et Munich. [www.mortality.org]. Mai 2006.
- University of Technology.**
- Upadhyay, Bhawana. 2003.** *Water, Poverty and Gender: Review of Evidences from Nepal, India and South Africa*. *Water Policy* 5 (5): 503-11.
- Urban Resource Centre. 2004.** Actualisation des informations sur les égouts et l'approvisionnement en eau. [www.urkarachi.org/sewage%20update.htm]. Juillet 2006.
- Vaidyanathan, A., édition 2001.** *Tanks of South India*. New Delhi : Centre pour la science et l'environnement.
- Valfrey, Bruno. 1997.** *Les opérateurs privés du service de l'eau dans les quartiers irréguliers des grandes métropoles et dans les petits centers en Afrique. Burkina Faso, Cap-Vert, Haïti, Mali, Mauritanie, Senegal*. Action de recherche 9. Hydro Conseil, Paris. [http://ww3.pseau.org/outils/ouvrages/pseau_epaqppc_act_rech_9_haiti.pdf]. Mai 2006.

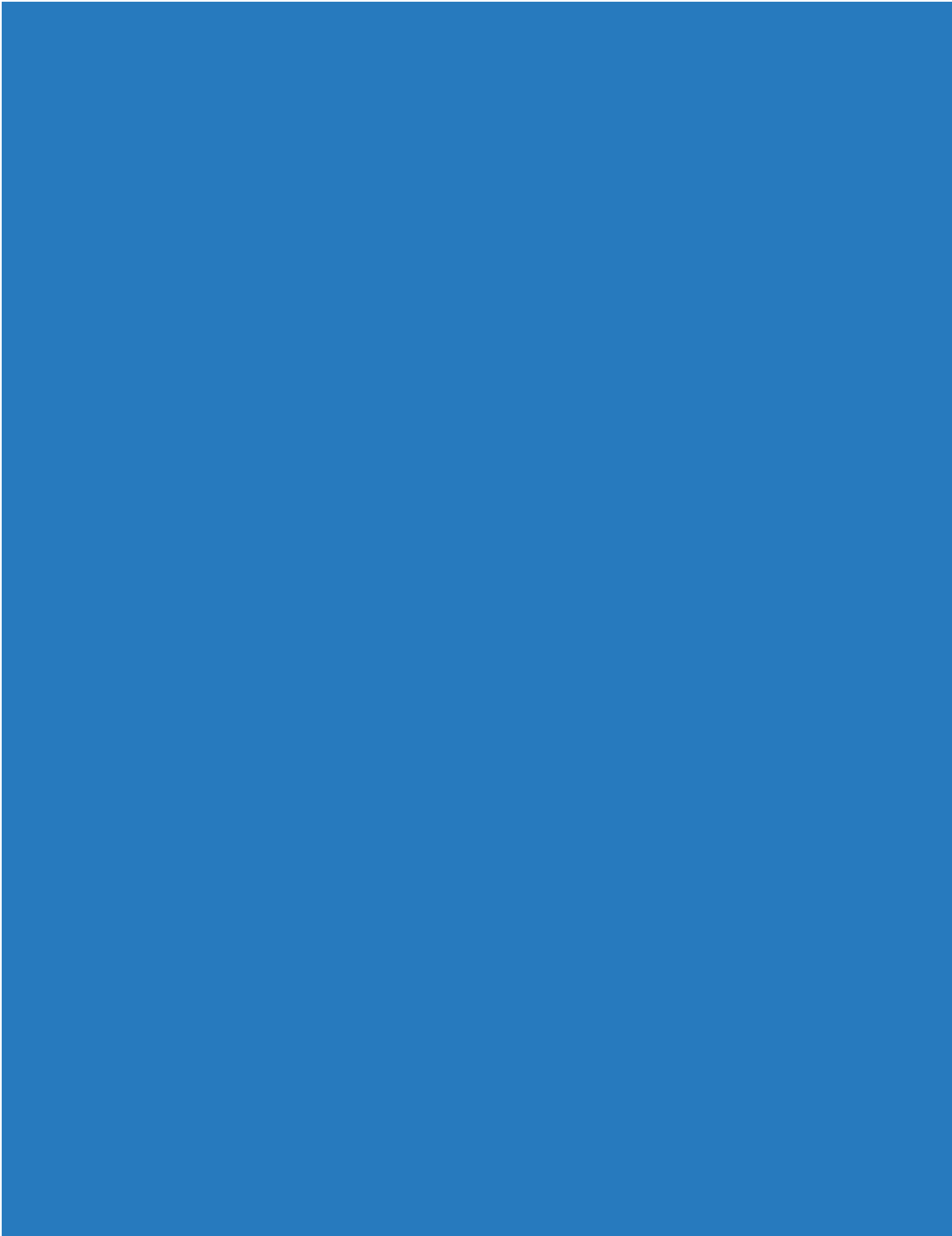
- Van Breen, H. 1916.** *Beschouwingen: van de Technische-en Watervoorzieningscommissies betreffende de verschillende in zake de voorgenomen verbetering van de watervoorziening der Gemeente Batavia verschenen artikelen en uitgebrachte adviezen* (Examen des commissions techniques et d'approvisionnement en eau concernant les différents articles et avis relatifs à l'objectif d'amélioration de l'approvisionnement en eau dans la municipalité de Batavia). [Batavia] Djakarta, Indonésie : Ruygrok et Co.
- van der Hoeck, Wim. 2001.** *Water and Rural Livelihoods*. Dossier 5 : Vaincre la pénurie d'eau et les contraintes liées à la qualité. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- van der Zaag, P. et H. Savenije. 1999.** *The Management of International Waters in EU and SADC Compared*. Physics and Chemistry of the Earth (Part B) 24 (6): 579-89.
- Van Hofwegen, Paul. 2006.** *Enhancing Access to Finance for Local Governments. Financing Water for Agriculture*. Groupe de travail sur le financement de l'eau pour tous, rapport 1. Présidé par Angel Gurria. Conseil mondial de l'eau, Marseille, France.
- van Koppen, B. 1998.** *Gendered Water and Land Rights in Construction: Rice Valley Improvement in Burkina Faso*. Document présenté au cours de la 8e Conférence biennale de l'Association internationale pour l'étude de la propriété commune, 31 mai-4 juin, Bloomington, Indiana.
- . **2002.** *A Gender Performance Indicator for Irrigation: Concepts, Tools and Applications*. Rapport de recherche IWMI 59. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- van Koppen, B., C. Sokile, N. Hatibu, B. Lankford, H. Mahoo et P. Yanda. 2004.** *Formal Water Rights in Tanzania: Deepening the Dichotomy?* Document de travail 71. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- van Koppen, Barbara, R. Parthasarathy et Constantina Safiliou. 2002.** *Poverty Dimensions of Irrigation Management Transfer in Large-Scale Canal Irrigation in Andhra Pradesh and Gujarat, India*. Rapport de recherche 61. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- van Koppen, Barbara, Regassa Namara et Constantina Safilios-Rothschild. 2005.** *Reducing Poverty through Investments in Agricultural Water Management: Poverty and Gender Issues and Synthesis of Sub-Saharan Africa Case Study Reports*. Document de travail 101. Institut international de gestion des ressources en eau, Colombo.
- Van Leeuwen, C. A. E. 1920.** *Het rioleeringsvraagstuk in Nederlandsch-Indie (La question du traitement des eaux dans les Indes néerlandaises)*. De Waterstaats-Ingenieur 5: 196-212.
- VanDeveer, Stacy D. 2002.** *International Environmental Cooperation at Sea: Caspian, Mediterranean and North Sea Cases*. Global Environmental Politics 2 (1): 111-19.
- VERC (Village Education Resource Center). 2002.** *Shifting Millions from Open Defecation to Hygienic Latrines*. Dhaka.
- Verdeil, Véronique. 2003a.** *Etudier les comportements et les demandes des usagers: Un préalable indispensable pour réduire les inégalités d'accès à l'eau*. La Lettre du Programme Solidarité Eau 44. Paris.
- . **2003b.** *Marchés locaux de l'eau. Pratiques et territoires de l'approvisionnement en eau à Metro Cebu, Philippines*. Paris : Thèse de Doctorat en Urbanisme et Aménagement, Université de Paris 8.
- . **2004.** *Branchements collectives et pratiques sociales à Metro Cebu, Philippines: des services d'eau en quête de légitimation*. Services en réseaux, services sans réseaux dans les villes du Sud. Flux 56/57: 57-70.
- Vermillion, Douglas L. 2005.** *Irrigation Sector Reform in Asia: From 'Participation with Patronage' to 'Empowerment with Accountability'*. Dans Ganesh P. Shivakoti, Douglas L. Vermillion, Wai-Fung Lam, Elinor Ostrom, Ujjwal Pradhan et Robert Yoder. *Asian Irrigation in Transition: Responding to Challenges*. New Delhi et Londres : Sage.
- Vickers, John et George Yarrow. 1998.** *Privatization: An Economic Analysis*. Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- Viero, Odete Maria et Andre Passos Cordeiro. 2006.** *Public Interest vs. Profits: The Case of Water Supply and Sewage in Porto Alegre, Brazil*. Dans *Dynamics of Urban Change: A Collection of Resources*. CD-ROM. Department for International Development, Urban Infrastructure, Services and Management, Basic Infrastructure, Londres. [www.ucl.ac.uk/dpu-projects/drivers_urb_change/urb_infrastructure/pdf_public_private_services/W_WaterAid-Public_Porto%20Alegre.pdf#search='porto%20alegre%20brazil%20water']. Juillet 2006.
- Viero, Odete Maria. 2003.** *Water Supply and Sanitation in Porto Alegre, Brazil*. Document présenté dans le cadre de la Seconde Conférence internationale PRINWASS, *Private Participation in Water and Sanitation: Tools for Exploring and Evaluating Current Policies in the Sector*, Latin American Faculty of Social Sciences (FLASCO), Mexique, 2-3 avril, Mexico. [http://users.ox.ac.uk/~prinwass/PDFs/DMAE.PDF#search='porto%20alegre%20brazil%20water']. Juillet 2006.
- Vinogradov, Sergei et Vance P. E. Langford. 2001.** *Managing Transboundary Water Resources in the Aral Sea Basin: Search of a Solution*. International Journal of Global Environmental Issues 1 (3-4): 345-62.
- Vira, Bhaskar, Ramaswamy Iyer et Robert Cassen. 2004.** *Water*. Dans Robert Cassen, Leela Visaria et Tim Dyson, *Twenty-first Century India: Population, Economy, Human Development, and the Environment*. Oxford : Oxford University Press.
- Vircoulon, Thierry. 2003.** *L'eau gratuite pour tous? L'exemple de la nouvelle politique de l'eau en Afrique du Sud*. Afrique contemporaine 1 (205): 135-150.
- Vogel, Coleen et Anthony Nyong. 2005.** *The Economic, Developmental and Livelihood Implications of Climate Induced Depletion of Ecosystems and Biodiversity in Africa*. Éviter les changements climatiques dangereux : Symposium scientifique sur la stabilisation des gaz à effet de serre, 1-3 février, Office météorologique britannique, Exeter, Royaume-Uni.
- Vörösmarty, Charles J., Pamela Green, Joseph Salisbury et Richard B. Lammers. 2000.** *Global Water Resources: Vulnerability from Climate Change and Population Growth*. Science 289 (5477): 284-88.
- Wagstaff, Adam. 2000.** *Socioeconomic Inequalities in Child Mortality: Comparisons across Nine Developing Countries*. Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé 78 (1): 19-29.
- . **2001.** *What Do Poor Children Die from? Some Evidence from Cebu, the Philippines*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Water Policy Briefing. 2002.** *The Socio-Ecology of Groundwater in India*. Issue 4. IWMI-TATA, Colombo.
- WaterAid Uganda. 2003.** *Sustainable Hygiene Behaviour Change. A Study of Key Determinants*. Kampala.
- WaterAid. 2005.** *Water and Sanitation in Tanzania: An Update Based on the 2002 Population and Housing Census*. Londres et Dar es Salaam. [www.wateraid.org/documents/2002_census_update.pdf]. Juillet 2006.
- Waterbury, John. 1979.** *Hydropolitics of the Nile Valley*. Syracuse, N.Y.: Syracuse University Press.
- Waterkeyn, Juliet et Sandy Cairncross. 2005.** *Creating Demand for Sanitation and Hygiene Through Community Health Clubs: A Cost-effective Intervention in two Districts in Zimbabwe*. Social Science & Medicine 61 (9): 1958-70.
- Water-Technology.net. 2006.** *Ashkelon Desalination Plant, Seawater Reverse Osmosis (SWRO) Plant, Israel*. Londres. [www.watertechnology.net/projects/israel/]. Juillet 2006.
- Wax, Emily. 2006.** *Dying for Water in Somalia's Drought: Amid Anarchy, Warlords Hold Precious Resource*. Washington Post Foreign Service. 14 avril.
- WBCSD (Conseil mondial des affaires pour le développement durable). 2005.** *Collaborative Actions for Sustainable Water Management*. Genève.

- Weinthal, Erika, A. Vengosh, A. Marei, A. Gutierrez et W. Kloppmann. 2005. *The Water Crisis in the Gaza Strip: Prospects for Resolution*. Ground Water 43 (5): 653-60.
- Weinthal, Erika. 2002. *State Making and Environmental Cooperation: Linking Domestic and International Cooperation in Central Asia*. Asia. Cambridge, Massachusetts, et Londres : MIT Press.
- Weitz, Almod et Richard Franceys. 2002. *Beyond Boundaries. Extending Services to the Urban Poor*. Manille : Banque asiatique de développement.
- White, David. 2006. *Local Ways Start to Change as Waters of Lake Chad Recede*. Financial Times. 4 février.
- Whittington, Dale, Xinning Mu et Robert Roche. 1990. *Calculating the Value of Time Spent Collecting Water: Some Estimates for Ukunda, Kenya*. World Development 18 (2): 269-80.
- Winpenny, James. 2003. *Financing Water for All: Report of the World Panel on Financing Water Infrastructure*. Présidé par Michel Camdessus. Troisième Forum mondial de l'eau. Conseil mondial de l'eau et Partenariat mondial pour l'eau.
- Wodon, Quentin et C. Mark Blackden. 2006. *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Wolf, Aaron T. 1998. *Conflict and Cooperation along International Waterways*. Water Policy 1 (2): 251-65.
- . 2000. *'Hydrostrategic' Territory in the Jordan Basin: Water, War, and Arab-Israeli Peace Negotiations*. Dans Hussein A. Amery et Aaron T. Wolf, *Water in the Middle East: A Geography of Peace*. Austin, Texas : University of Texas Press.
- Wolf, Aaron T., Annika Kramer, Alexander Carius et Geoffrey D. Dabelko. 2005. *Managing Water Conflict and Cooperation*. Dans *State of the World 2005: Redefining Global Security*. Washington, DC : Worldwatch Institute.
- Wolf, Aaron T., Jeffrey A. Natharius, Jeffrey J. Danielson, Brian S. Ward et Jan K. Pender. 1999. *International River Basins of the World*. International Journal of Water Resources Development 15 (4): 387-427. [www.transboundarywaters.orst.edu/publications/register/]. Juillet 2006.
- Wolf, Aaron T., Shira B. Yoffe et Meredith Giordano. 2003. *International Waters: Identifying Basins at Risk*. Water Policy 5 (1): 29-60.
- Wolff, Gary et Eric Hallstein. 2005. *Beyond Privatization: Restructuring Water Systems to Improve Performance*. Pacific Institute, Oakland, Californie.
- Wolfowitz, Paul. 2005. *Environment and Development: Reaching for a Double Dividend*. Adressé à la session spéciale du Forum de Sao Paulo sur le changement climatique, 20 décembre. Sao Paulo, Brésil.
- Woods, R. I., P. A. Watterson et J. H. Woodward. 1988. *The Causes of Rapid Infant Mortality Decline in England and Wales, 1861-1921. Part I*. Population Studies 42 (3): 343-66.
- . 1989. *The Causes of Rapid Infant Mortality Decline in England and Wales, 1861-1921. Part II*. Population Studies 43 (1): 113-32.
- Worthington, E. Barton. 1983. *The Ecological Century: A Personal Appraisal*. Oxford: Clarendon Press.
- WRI (Institut des ressources mondiales), PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et la Banque mondiale en collaboration avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2005. *World Resources 2005: The Wealth of the Poor—Managing Ecosystems to Fight Poverty*. Institut des ressources mondiales, Washington, DC.
- WRI (Institut des ressources mondiales). 2005. *Ecosystems and Human Well-Being: Wetlands and Water Synthesis: A Report of the Millennium Ecosystem Assessment*. Washington DC.
- WSP (Programme pour l'eau et l'assainissement). 2000. *The Treadle Pump. An NGO Introduces a Low-Cost Irrigation Pump to Bangladesh*. Washington, DC.
- . 2002a. *New Designs for Water and Sanitation Transactions. Making Private Sector Participation Work for the Poor*. Washington, DC.
- . 2002b. *Taking Sustainable Rural Water Supply Services to Scale: A Discussion Paper*. Washington, DC.
- . 2002c. *Water Supply and Sanitation in Social Funds. A Rapid Assessment of the Ethiopian Social Rehabilitation and Development Fund*. Sector Finance Working Paper 3. Washington, DC.
- . 2002d. *Willingness to Charge and Willingness to Pay: The World Bank-assisted China Rural Water Supply and Sanitation Program*. Washington, DC.
- . 2003. *Factors behind the Poor Integration of the Water Supply and Sanitation Sector in PRSPs in Sub-Saharan Africa*. Sector Finance Working Paper 6. Washington, DC.
- . 2004. *The Case for Water and Sanitation. Better Water and Sanitation Make Good Fiscal and Economic Sense, and should be Prominent in PRSPs and Budget Allocations*. Sector Finance Working Paper 3. Washington, DC.
- . 2006. *Featured News - Strengthening Voice of Water Consumers in Kenya*. [www.wsp.org/06_FeaturedNews.asp?FeatureID=174]. Juin 2006.
- WSP International (Projet de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre). 2003. *Kagera River Basin Integrated Water Resources Management Project*. [ftp://ftp.fao.org/agl/agll/kageradocs/ch3/IWRMDraftFinalReportKagera.pdf]. Juillet 2006.
- WSP-AF (Programme pour l'eau et l'assainissement-Afrique).
- 2002a. *Blue Gold: Building African Solutions for Water, Sanitation and Hygiene*. Blue Gold Introductory Field Note. Nairobi.
- . 2002b. *Hygiene Promotion in Burkina Faso and Zimbabwe: New Approaches to Behaviour Change*. Blue Gold Series, Field Note 7. Nairobi.
- . 2002c. *The National Sanitation Programme in Mozambique: Pioneering Peri-Urban Sanitation*. Blue Gold Series, Field Note 9. Nairobi.
- . 2002d. *The National Water and Sanitation Programme in South Africa: Turning the 'Right to Water' into Reality*. Blue Gold Series, Field Note 8. Nairobi.
- . 2002e. *Rural Water Sector Reform in Ghana: A Major Change in Policy and Structure*. Blue Gold Series, Field Note 2. Nairobi.
- . 2003a. *Governance and Financing of Water Supply and Sanitation in Ethiopia, Kenya and South Africa. A Cross Country Synthesis*. Sector Finance Working Paper 5. Nairobi.
- . 2003b. *Water Supply and Sanitation in Poverty Reduction Strategy Papers in Sub-Saharan Africa: Developing a Benchmarking Review and Exploring the Way Forward*. Nairobi.
- . 2004a. *The Case for Marketing Sanitation*. Nairobi.
- . 2004b. *Ethiopia Water Supply Sector. Resource Flows Assessment*. Sector Finance Working Paper 10. Nairobi.
- . 2004c. *Mobilizing Resources for Sanitation*. Field Note. Nairobi.
- . 2004d. *Sanitation and Hygiene in Kenya: Lessons on What Drives Demand for Improved Sanitation*. Nairobi.
- . 2004e. *Strengthening Budget Mechanisms for Sanitation in Uganda*. Nairobi.
- . 2004f. *Who Buys Latrines, Where and Why?* Sanitation and Hygiene Series. Nairobi.
- . 2005a. *Financing the Millennium Development Goals for Water and Sanitation: What Will It Take?* Sector Finance Working Paper 10. Nairobi.
- . 2005b. *A Review of EcoSan Experience in Eastern and Southern Africa*. Nairobi.
- . 2005c. *Rogues No More? Water Kiosk Operators Achieve Credibility in Kibera*. Field Note. Nairobi.
- . 2005d. *Understanding Small Scale Providers of Sanitation Services: A Case Study of Kibera*. Nairobi.
- . À venir. *Is Africa on Target to Meet the Millennium Development Goals on Water Supply and Sanitation? A Status Overview of Sixteen African Countries*. Washington, DC.

- WSP-EAP (Programme pour l'eau et l'assainissement—Asie de l'Est et Pacifique). 2003.** *Urban Sewerage and Sanitation. Lessons Learned from Case Studies in the Philippines.* Djakarta.
- . 2005. *Harnessing Market Power for Rural Sanitation. Making Sanitation Attractive and Accessible for the Rural Poor.* Djakarta.
- WSP-LAC (Programme pour l'eau et l'assainissement—Amérique latine et région des Caraïbes). 2004.** *New Roles for Rural Water Associations and Boards in Honduras.* Field Note. Lima.
- . 2005. *Delegating Water and Sanitation Services to Autonomous Operators.* Field Note. Lima.
- WSP-SA (Programme pour l'eau et l'assainissement—Asie du sud). 1999.** *Villagers Treat Water As an Economic Good, Olavanna, Kerala, India.* New Delhi.
- . 2000. *Marketing Sanitation in Rural India.* New Delhi.
- . 2005. *Scaling-Up Rural Sanitation in South Asia. Lessons Learned from Bangladesh, India, and Pakistan.* New Delhi.
- WUP (Water Utility Partnership for Capacity Building). 2003.** *Better Water and Sanitation for the Urban Poor: Good Practice from Sub-Saharan Africa.* Kenya.
- WWF Nepal Programme. 2005.** *An Overview of Glaciers, Glacier Retreat and Subsequent Impacts in Nepal, India and China* Katmandou. [www.panda.org/downloads/climate_change/himalayaglaciarsreport2005.pdf]. Juin 2005.
- Yang, Hong et Alexander J. B. Zehnder. 2002.** *Water Scarcity and Food Import: A Case Study for Southern Mediterranean Countries.* World Development 30 (8): 1413-30.
- Yémen (gouvernement du). 2002.** *Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) 2003-2005.* Fonds monétaire international, Washington DC.
- Yepes, Guillermo. 1999.** *Do Cross-Subsidies Help the Poor to Benefit from Water and Wastewater Services? Lessons from Guayaquil.* Programme pour l'eau et l'assainissement, Washington, DC.
- Yescombe, Edward et E. R. Yescombe. 2002.** *Principles of Project Finance.* San Diego, Californie. Academic Press.
- Yetim, Muserref. 2002.** *Governing International Common Pool Resources: The International Watercourses of the Middle East.* Water Policy 4 (4): 305-21.
- Yoffe, Shira B. et Aaron T. Wolf. 1999.** *Water, Conflict and Co-operation: Geographical Perspectives.* Cambridge Review of International Affairs 12 (2): 197-213.
- Zaidi, Akbar. 2001.** *From the Lane to the City: The Impact of the Orangi Pilot Project's Low Cost Sanitation Model.* WaterAid, Londres.
- Zambie (gouvernement de la République de). 2004a.** *Water Supply and Sanitation Sector. Finance and Resource Flow Assessment.* Sector Finance Working Paper 7. Programme pour l'eau et l'assainissement, Washington, DC.
- . 2004b. *Zambia: Poverty Reduction Strategy Paper Progress Report.* Rapport du FMI sur le pays 04/181. Fonds monétaire international. Washington, DC.
- Zérah, Marie-Hélène. 2000.** *Water: Unreliable Supply in Delhi.* New Delhi: Manohar.



**Indicateurs du développement
humain**



L'état du développement humain

« L'objectif fondamental du développement », écrit Mahbub ul Haq dans le premier *Rapport mondial sur le développement humain* paru en 1990, « est de créer un environnement qui permette aux gens de vivre longtemps, en bonne santé et de mener une vie enrichissante ». Seize ans plus tard, cette vision n'a rien perdu de sa résonance.

Les populations sont la véritable richesse des nations. On omet parfois cette vérité toute simple. Hypnotisés par la hausse et la chute des revenus nationaux (mesurés par le PIB), nous tendons à égaler la prospérité humaine à la richesse. L'importance de la croissance et de la stabilité du PIB ne doit pas être sous-estimée : toutes deux sont fondamentales pour étayer le progrès humain, ainsi que certains pays pâtissant de leur absence en fournissent l'illustration. Mais l'ultime étalon de mesure du progrès est la qualité de vie des populations. Comme l'affirmait Aristote, « la richesse n'est pas le bien suprême que nous cherchons. Car elle est simplement utile et a une autre fin qu'elle-même. »¹ Cette « autre fin », pour l'individu, c'est l'opportunité de réaliser son potentiel en tant qu'être humain. La véritable opportunité consiste à disposer de véritables choix – de ceux qu'autorisent un revenu suffisant, l'éducation, la bonne santé et le fait de vivre dans un pays non gouverné par la tyrannie. Comme l'écrivait Amartya Sen, « le développement peut être compris comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus. »²

Les dernières décennies ont été marquées par des accroissements sans précédent de richesse matérielle et de prospérité à l'échelle de la planète. La pauvreté de masse, les inégalités profondément enracinées et le manque d'autonomisation politique contribuent à priver de larges franges de la population de la liberté de faire de véritables choix. De plus, le PIB est toujours déterminé selon une méthode qui ne tient pas compte de la dégradation environnementale et de l'épuisement des ressources naturelles.

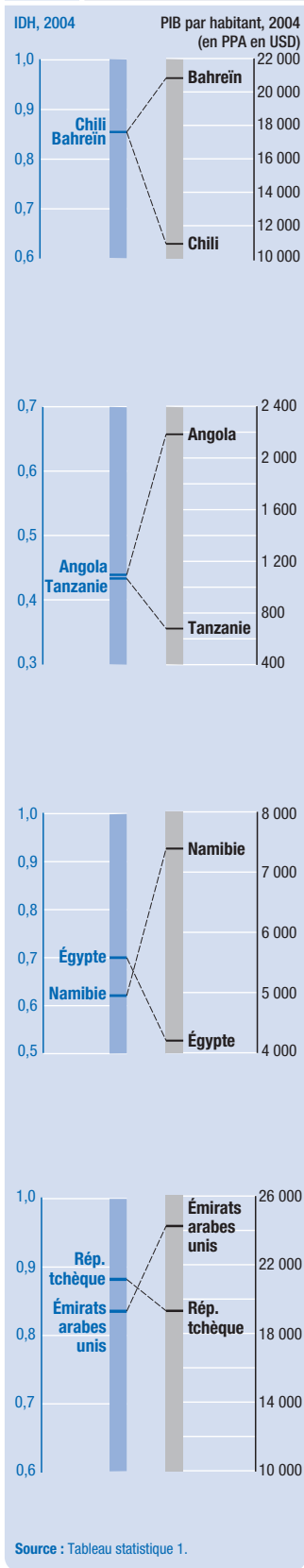
L'indicateur du développement humain

Chaque année, depuis 1990, ce Rapport a donné lieu à la publication d'un indicateur du développement humain (IDH) qui permet

d'évaluer le bien-être dans une acception élargie, allant au-delà du PIB. L'IDH est un indice de mesure composite faisant intervenir trois dimensions du développement humain : la longévité et la santé (mesurées par l'espérance de vie), l'instruction (mesurée par l'alphabétisation des adultes et la scolarisation au niveau primaire, secondaire et supérieur) et un niveau de vie décent (mesuré par le revenu en parité de pouvoir d'achat – PPA). Cet indicateur ne prétend nullement mesurer de manière exhaustive le développement humain. Il n'inclut pas, par exemple, d'indicateurs importants tels que le respect des droits de l'Homme, la démocratie et l'égalité. Ce qu'il fournit, c'est une grille de lecture élargie pour l'examen du progrès humain et de la relation complexe entre revenu et bien-être.

L'IDH de ce Rapport 2006, qui se rapporte à l'année 2004, fait ressortir l'ampleur des écarts en termes de bien-être et d'espérance de vie qui continuent de diviser de manière croissante notre monde interconnecté. C'est le président John F. Kennedy qui avait inventé la formule selon laquelle « une marée montante soulève tous les bateaux. »³ Mais dans le cas du développement humain, la marée montante de la prospérité mondiale a soulevé certains bateaux plus vite tandis que d'autres sombrent rapidement. Les chantres de la mondialisation se laissent parfois emporter. Ils utilisent de plus en plus le langage du « village global » pour décrire ce nouvel ordre. Reste que lorsque l'on scrute à travers la lentille du développement humain, notre « village global » paraît profondément divisé entre les rues des nantis et celles des laissés-pour-compte. En termes de développement humain, le Norvégien moyen (au sommet du classement IDH) et le ressortissant moyen de pays comme le Niger (en bas) n'habitent manifestement pas le même quartier du « village global ». Les Norvégiens sont plus de 40 fois plus riches que les Nigériens. Ils vivent presque deux fois plus longtemps. Et ils bénéficient d'un taux de scolarisation frisant les 100 % dans le primaire, le secondaire et le supérieur, alors que ce chiffre n'est que de 21 % au Niger. Pour les

Schéma 1 Du revenu à l'IDH – certains s'en sortent mieux que d'autres



31 pays appartenant à la catégorie de développement humain « faible » – un groupe rassemblant 9 % de la population mondiale – l'espérance de vie à la naissance est de 46 ans, soit 32 années de moins que dans les pays à indicateur élevé.

Le classement IDH pour met en relief un autre thème majeur émaillant le *Rapport mondial sur le développement humain* depuis sa conception. En moyenne, les indicateurs du développement humain tendent à s'élever et à chuter avec le revenu. Le fait ne surprendra guère. Des revenus moyens très faibles conjugués à de hauts niveaux de pauvreté concourent à éclipser les libertés substantielles dans le monde, privant les individus de la faculté de s'alimenter de manière adéquate, de traiter leurs maladies ou d'acquérir une instruction. L'IDH reflète la corrélation positive entre revenu d'une part et santé et instruction d'autre part : les populations des pays riches tendent à jouir d'une meilleure santé et de meilleures opportunités d'instruction. Il attire également l'attention sur le fait que certains pays se montrent plus doués que d'autres dans la conversion de la richesse matérielle en perspectives de santé et d'éducation.

Certains pays affichent un classement selon l'IDH bien inférieur à leur classement en termes de revenu, alors que d'autres sont dans la situation inverse. Le Viet Nam, par exemple, reste relativement pauvre mais tire bien mieux son épingle du jeu au classement selon l'IDH que bon nombre de pays dans lesquels le revenu par habitant est plus élevé. Inversement, le Bahreïn possède un revenu moyen atteignant quasiment le double de celui du Chili mais, s'en sortant beaucoup moins bien dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, occupe un rang moindre selon l'IDH, malgré des progrès récents. En Afrique subsaharienne, la Tanzanie présente un revenu moyen égal au tiers de celui de l'Angola mais un classement selon l'IDH supérieur – un résultat qui reflète le coût humain élevé du conflit angolais (schéma 1).

Les gouvernements considèrent souvent l'IDH comme un instrument attestant leur performance par rapport aux pays voisins. La compétition se jouant autour du développement humain est une saine émulation – plus saine, pourrait-on affirmer, que la compétition en termes de PIB. On note toutefois une certaine tendance des gouvernements à négliger des questions plus urgentes, notamment les raisons sous-jacentes aux fortes disparités entre la position du pays dans les tables de revenu global et dans celles de l'IDH. Dans certains cas,

comme en Afrique australe, ces écarts peuvent être attribués à des chocs exogènes (comme le VIH/SIDA). Dans beaucoup d'autres, ils sont imputables à l'incapacité des politiques intérieures à faire émerger des perspectives en matière de santé et d'éducation.

L'IDH mesure moins efficacement la performance entre les pays situés en tête de tableau. L'alphabétisation et la scolarisation frisant les 100 %, conjuguées à une espérance de vie atteignant ses limites supérieures (voir la *Note technique 1*), rendent l'indicateur impropre à départager les différents pays en termes de performances. Mais même à ce niveau, on voit apparaître des disparités entre le revenu et le classement général selon l'IDH. Par exemple, les États-Unis, dont les habitants se classent en moyenne au second rang mondial en termes de revenu, derrière les Luxembourgeois, dégringolent de six places dans le classement selon l'IDH. L'une des raisons invocables : l'espérance de vie moyenne y est de trois ans inférieure à celle relevée en Suède – un pays dont le revenu moyen est inférieur d'un quart. Dans le groupe affichant un développement humain « élevé », le Chili et Cuba possèdent des classements selon l'IDH bien supérieurs à ceux qu'ils occupent en termes de revenu.

Comme tout indicateur agrégeant des données relatives à des réalisations dans différents secteurs, l'IDH fait l'objet d'un ajustement constant à la faveur des changements introduits dans le système de recensement statistique. Dans certains cas, ces changements peuvent affecter le classement d'un pays de manière positive ou négative, indépendamment de la performance sous-jacente. On retrouve une illustration de ce problème dans l'IDH de cette année. Plusieurs pays ont vu leur score IDH chuter, non pas en raison d'une modification de la performance sous-jacente, mais à cause d'une réorganisation des systèmes de comptabilisation des données relatives à l'éducation. Par définition, les données relatives à la scolarisation utilisées pour le calcul de l'IDH ne devraient pas tenir compte de l'éducation des adultes. Toutefois, dans le passé, les données concernant la scolarisation incluaient les programmes d'éducation des adultes dans 32 pays. Cette année, ces pays ont modifié leur méthode de comptabilisation afin de corriger cette anomalie. Les nouvelles données sont désormais plus uniformes et plus précises. Le nouveau système de comptabilisation a toutefois eu un impact négatif sur le classement de plusieurs pays, dont l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Paraguay, le Pérou et le Royaume-Uni. Pour le Brésil, la chute au

sein du classement selon l'IDH – de 63 à 69 – est presque entièrement imputable au changement de mode de comptabilisation statistique, plus qu'à toute autre réelle détérioration de la performance éducative. On observe des résultats analogues pour d'autres pays du groupe.

Les tendances en matière de développement humain – l'IDH et au-delà

Les tendances en matière de développement humain nous content une histoire fondamentale. Depuis le milieu des années 1970, presque toutes les régions ont progressivement vu s'accroître leur score IDH (schéma 2). Les pays d'Asie orientale et méridionale ont accéléré leurs progrès depuis 1990. L'Europe centrale et orientale et la Communauté des États indépendants (CEI) elles aussi, après un déclin catastrophique durant la première moitié des années 1990, se sont fortement ressaisies et ont retrouvé les niveaux antérieurs à la chute. L'Afrique subsaharienne fait figure d'exception majeure. Depuis 1990, elle a connu une stagnation, due en partie au bouleversement économique, mais surtout à l'impact catastrophique du VIH/SIDA sur l'espérance de vie. Dix-huit pays affichent aujourd'hui un IDH inférieur à ce qu'il était en 1990 – ils sont pour la plupart situés en Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, 28 des 31 pays à faible dévelop-

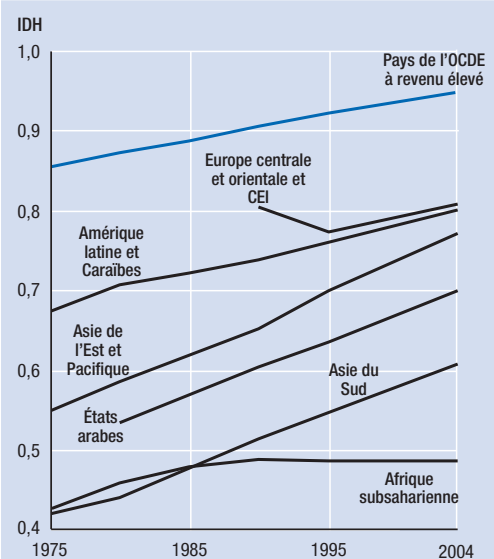
pement humain se trouvent en Afrique subsaharienne. Cela souligne l'importance capitale, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des efforts nationaux et des partenariats planétaires visant à surmonter l'énorme handicap dont ont hérité les populations africaines d'aujourd'hui.

L'on tient parfois le progrès en matière de développement humain pour une preuve de convergence entre le monde développé et le monde en développement. Dans ses grands traits, ce tableau est exact : durant plusieurs décennies, on a pu observer une forte amélioration des indicateurs de développement humain pour le monde en développement. Mais la convergence s'opère à des allures très différentes de région à région – et selon des situations de départ dissemblables. Les inégalités en termes de développement humain restent importantes, et pour un vaste groupe de pays, c'est la divergence qui est à l'ordre du jour. On en trouvera une illustration dans l'étude de certains des indicateurs centraux à partir desquels est élaboré l'IDH.

L'espérance de vie

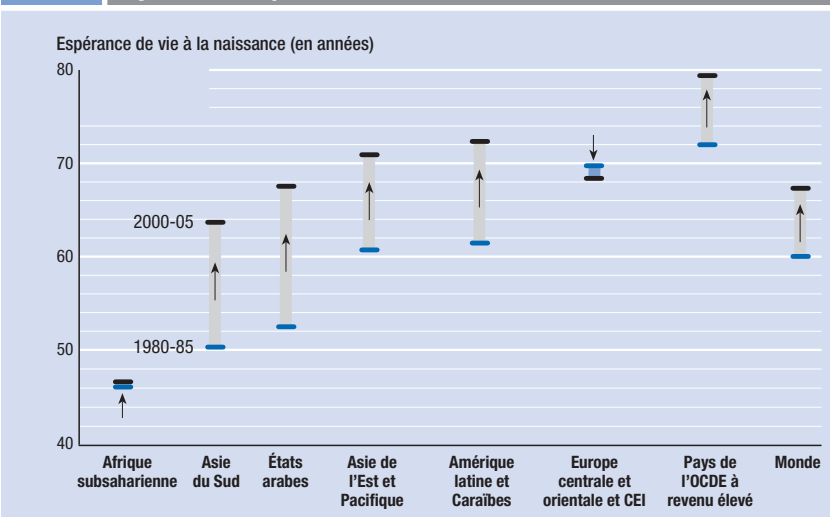
Au cours des trois dernières décennies, les pays en développement, pris collectivement, ont convergé vers l'espérance de vie des pays développés. L'espérance de vie moyenne à la naissance y a progressé de neuf ans, contre sept dans les pays à haut revenu (schéma 3). L'Afrique subsaharienne fait, là encore, figure d'exception à

Schéma 2 Tendances en matière de développement humain – une ascension émaillée d'inégalités



Source : Calculé sur la base du tableau statistique 2

Schéma 3 Les écarts en termes d'espérance de vie se réduisent – mais il y a des exceptions



Source : ONU 2005b.

Dans un vaste groupe de pays, le VIH/SIDA s'est traduit par un recul en termes de développement humain. Plus de 39 millions de personnes sont infectées par le VIH, virus responsable du SIDA, et 3 millions sont décédées de la maladie rien qu'en 2005. La chute de l'espérance de vie a été l'un des impacts les plus visibles du VIH/SIDA sur l'indicateur du développement humain (IDH). On a moins pris la mesure de la féminisation de la maladie et de ses conséquences sur l'égalité de genre.

En Afrique subsaharienne, épicerie de la crise, les taux d'infection ont augmenté bien plus rapidement pour les femmes que pour les hommes (schéma 1). Les femmes représentent désormais 57 % des infections au VIH dans la région, et les jeunes Africaines (tranche des 15-24 ans) encourent désormais trois fois plus de risques d'être infectées que les hommes.

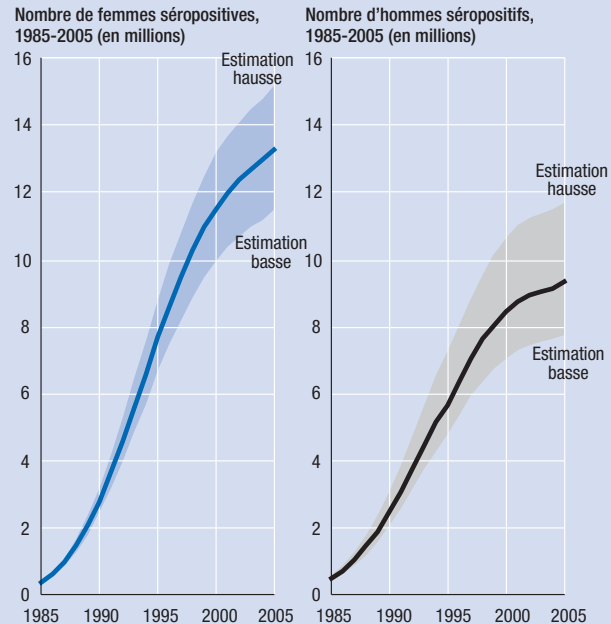
La pandémie remodèle la pyramide démographique de nombreux pays africains. Les femmes sont davantage susceptibles de contracter l'infection – et encourent un risque supérieur d'y succomber à un âge peu avancé. En Afrique australe, le phénomène se solde par un renversement du modèle d'espérance de vie moyenne pour les hommes et les femmes (schéma 2). Si les tendances actuelles se poursuivent, l'espérance de vie moyenne des femmes au Botswana, au Lesotho, en Afrique du Sud et au Swaziland sera de deux ans inférieure à celle des hommes sur la période 2005-2010, contre sept ans de plus sur la période 1990-1995. Une partie du biais sexospécifique dans les taux de mortalité liés au VIH/SIDA peut s'expliquer par les mariages ou unions sexuelles précoces qui augmentent l'exposition au risque des jeunes femmes et filles.

Cela étant, l'analyse des données de 11 pays réalisée dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA montre, dans huit d'entre eux, un déclin de la proportion d'individus ayant des relations sexuelles avant 15 ans, ainsi qu'une utilisation croissante du préservatif. Les chiffres concernant le traitement évoluent eux aussi dans le bon sens : l'emploi des antirétroviraux en Afrique subsaharienne est passé de 100 000 personnes en 2003, à 810 000 fin 2005. Mais sur les 4,7 millions d'individus nécessitant un traitement, seul un sur six en bénéficie pour l'heure. Et les taux de couverture varient largement – de plus de 80 % au Botswana, à 4 % en Angola. L'Afrique du Sud compte à elle seule un quart des bénéficiaires de traitement.

Le biais lié au sexe induit-il également une distorsion au niveau de la prévention et du traitement ? Les faits ne sont pas tranchés. Dans le domaine de la prévention, l'inégalité des relations de pouvoir peut désavantager les femmes et jeunes filles en raison du moindre contrôle qu'il leur est loisible d'exercer sur la prise de décision. Le handicap éducatif est également un facteur. L'école étant un lieu essentiel pour la prévention du VIH/SIDA, les disparités de genre dans la fréquentation scolaire désavantagent les filles. Les données factuelles actuelles ne montrent pas de biais systématique dans le traitement. En Éthiopie et au Ghana, les femmes représentent une plus faible proportion de traitements que ce que les taux d'infection laisseraient escompter, tandis qu'en Afrique du Sud et en Tanzanie, elles représentent une part plus importante.

Comme les hommes, les femmes d'Afrique subsaharienne souffrent de la stigmatisation, de la peur et du manque de leadership et de participation à la vie politique qui ont freiné l'élaboration d'une réponse efficace au VIH/SIDA dans de nombreux pays. Elles seront également gagnantes pour peu que soit atteint l'objectif du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, à savoir la fourniture d'un traitement antirétroviral à 10 millions de personnes dans le monde d'ici 2010. L'engagement pris par le Groupe des Sept pays les plus industrialisés de fournir un accès quasi universel au traitement d'ici 2010 si possible est fondamental. Dans un même temps, les gouvernements nationaux devraient placer l'inégalité de genre et sa réduction au centre de leurs stratégies de prévention et de traitement.

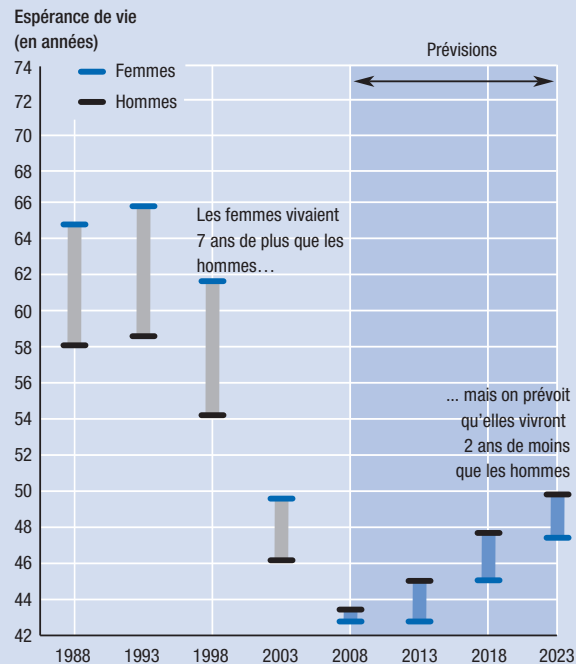
Schéma 1 Afrique subsaharienne : une crise croissante chez les femmes



Note : Données relatives aux individus de 15 ans et plus.

Source : ONUSIDA 2006.

Schéma 2 Espérance de vie – important revers sexospécifique en Afrique australe



Source : ONU 2005b.

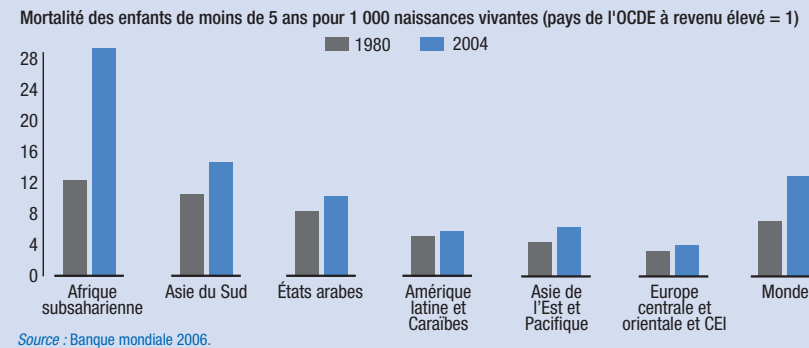
la règle. Pour la région dans son ensemble, l'espérance de vie est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était il y a trois décennies – et cette « révélation fracassante » ne donne encore qu'une idée partielle du problème. Plusieurs pays en Afrique subsaharienne ont essuyé des reculs catastrophiques : 20 ans au Botswana, 16 au Swaziland et 13 au Lesotho et en Zambie. Ces revers démographiques ont une portée supérieure à celui qui a touché la France d'après la Première Guerre mondiale (voir le *Rapport mondial sur le Développement Humain 2005*). L'espérance de vie hommes-femmes a elle aussi connu un bouleversement de fond. En Afrique subsaharienne, les femmes représentent une proportion croissante des infections au VIH/SIDA – une tendance qui diminue de manière frappante l'espérance de vie relative des femmes par rapport à celle des hommes. La prévention et le traitement du VIH/SIDA demeurent l'une des conditions primordiales à la reprise des tendances en termes de développement humain dans une grande partie de la région (encadré 1).

La mortalité infantile

Les taux de survie des enfants sont parmi les déterminants essentiels de l'espérance de vie. En l'occurrence, on note là encore des tendances encourageantes. Les taux de mortalité infantile diminuent : en 2004, il y a eu 2,1 millions de décès de moins qu'en 1990. Les perspectives de survie s'améliorent dans toutes les régions (schéma 4). Les 10,8 millions de décès infantiles recensés en 2004 témoignent cependant de l'inégalité restant de mise au niveau de la plus fondamentale des chances dans l'existence : celle de rester en vie. Être né dans la mauvaise rue du « village global » compromet de manière importante les perspectives de survie.

Pour les enfants de nombreux pays en développement, le différentiel de risque s'accroît. Exprimés en multiples du taux prévalant dans les pays à haut revenu, les taux de décès infantiles augmentent dans la quasi totalité des pays en développement. En outre, le taux de progrès dans la réduction de la mortalité infantile a ralenti pour un vaste groupe de pays. Si le taux de progression enregistré dans les années 1980 s'était maintenu depuis lors, on aurait compté 1,5 million de décès d'enfants en moins dans le monde en 2004. Ce ralentissement dans la réduction des taux de mortalité infantile a des implications pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement. À supposer que les tendances actuelles se poursuivent, l'objectif de réduire des deux tiers les taux globaux de décès

Schéma 4 Décès infantiles : la divergence s'accroît sur le plan mondial



d'ici 2015 sera manqué cette année, avec un « trop-plein » de décès de l'ordre de 4,4 millions. Seuls trois pays d'Afrique subsaharienne sont en passe de réaliser cet objectif.

La mortalité infantile illustre peut-être plus puissamment qu'aucun autre indicateur que les accroissements en termes de revenu n'équivalent pas systématiquement à des améliorations en matière de développement humain. Si l'on prend pour critère de mesure la richesse engendrée, l'Inde possède l'un des parcours les plus éloquentes de la mondialisation : depuis 1990, elle a vu croître son PIB de 4 % en moyenne par an. Mais le taux tendanciel de réduction de la mortalité infantile a connu une décélération, passant de 2,9 % par an dans les années 1980, à 2,2 % depuis 1990. Alors que l'Inde enregistrait des performances supérieures à celles du Bangladesh en termes de croissance économique et de revenu moyen, elle a été supplantée dans la réduction du taux de mortalité infantile par ce pays, qui maintient un taux de déclin de 3,45 % depuis 1990. Évalué en termes de perspectives de survie, le sort contrasté entre les enfants indiens et bangladais met en évidence les limites de la richesse comme mètre étalon du développement humain.

L'éducation

Le progrès en matière d'éducation est crucial pour le développement humain en soi, mais aussi du fait de son rapport avec la santé, l'égalité et l'autonomisation. Le recensement des progrès tiendra, là encore, du verre à moitié plein ou à moitié vide. Maintes choses ont été accomplies – mais il reste d'importants déficits.

L'état actuel de l'analphabétisme est le fruit des déficits éducatifs du passé. Depuis 1990, le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 75 % à 82 %, soit une réduction de l'ordre de 100 millions du nombre d'analphabètes dans

le monde. Au chapitre de l'égalité de genre, les progrès ont été moins nets. Les femmes représentent toujours environ les deux tiers de la population analphabète adulte – il y a donc statu quo depuis les années 1990. Les taux nets de scolarisation ont progressé dans le monde en développement et le fossé sexospécifique dans la scolarisation diminue dans toutes les régions. Face à ces bonnes nouvelles, la mauvaise est que 115 millions d'enfants sont toujours exclus de l'école – et que 62 millions d'entre eux sont des filles.

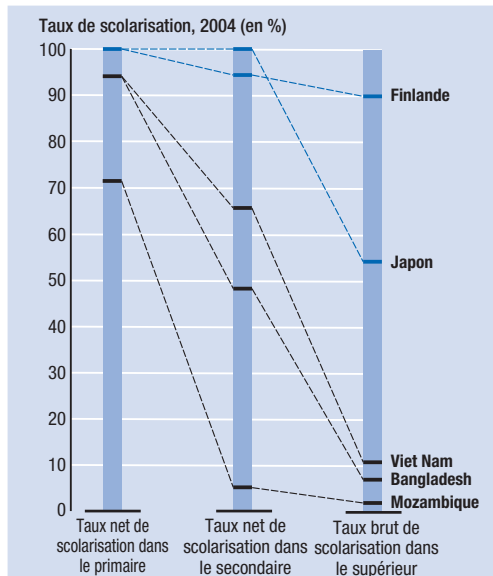
Les différences de scolarisation au niveau du primaire illustrent un important aspect du progrès en éducation, mais n'en sont qu'une dimension. Dans une économie globale basée sur la connaissance, une éducation primaire de bonne qualité n'est qu'un premier pas sur une échelle et non une fin en soi. Vue sous cet angle plus vaste, la répartition inégale des perspectives d'éducation dans le monde demeure effarante. Un enfant burkinabé peut tabler sur moins de 4 années d'enseignement en moyenne, contre plus de 15 dans la plupart des pays à haut revenu. Ces vastes inégalités éducatives observées de nos jours fondent les inégalités de salaire et de santé de demain. Parmi les défis centraux à relever figurent :

- *Le fossé entre scolarisation et achèvement de cycle.* Dans les pays en développement, près d'un enfant sur cinq abandonne avant d'avoir achevé l'école primaire. Dans certains cas, les taux de scolarisation élevés

masquent les progrès limités en termes d'acquisition des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et calcul. Dans des pays comme le Tchad, le Malawi et le Rwanda, moins de 40 % des enfants scolarisés dans un établissement achèvent un cycle d'enseignement primaire complet.

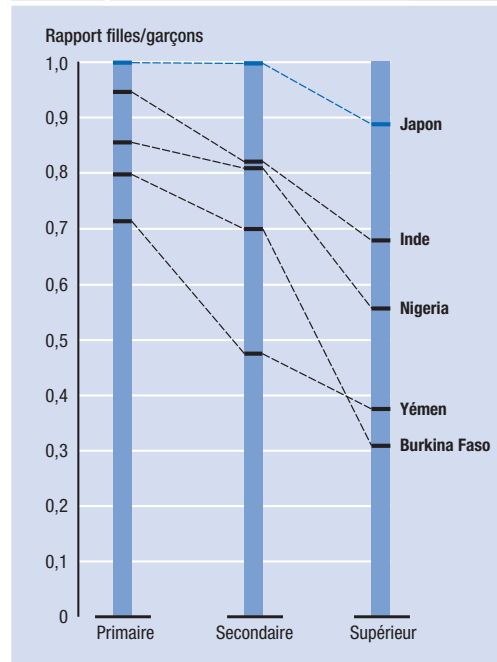
- *La faiblesse des taux de passage dans le secondaire et au-delà* (schéma 5). Dans les pays riches, plus de 80 % des enfants achevant le cycle primaire poursuivent leurs études dans le secondaire du premier degré. Plus de la moitié enchaînent dans le supérieur. Le tableau est très différent en Afrique subsaharienne, le passage de l'école primaire au niveau secondaire ne se concrétisant que pour moins de la moitié des enfants. On compte 37 pays où le taux net de scolarisation dans le secondaire est inférieur à 40 % ; 26 sont situés en Afrique subsaharienne.
- *Les forts niveaux d'inégalité post-primaire entre filles et garçons.* Alors que les écarts de scolarisation entre filles et garçons se rétrécissent, de vastes disparités subsistent aux niveaux secondaire et tertiaire (schéma 6). Ces disparités reflètent une discrimination de genre institutionnalisée qui désavantage les femmes en restreignant leurs choix et en réduisant leurs perspectives en termes de re-

Schéma 5 De l'école primaire à l'université – l'écart en matière d'opportunités va s'élargissant



Source : Tableau statistique 12

Schéma 6 Dans certains pays, la discrimination de genre poursuit les filles à travers l'éducation



Source : Tableau statistique 12

venu et d'emploi. En raison des liens entre éducation maternelle et santé infantile, la discrimination de genre freine également le progrès dans la réduction de la mortalité infantile.

Pauvreté en termes de revenu et répartition

La pauvreté en termes de revenu a chuté dans toutes les régions depuis 1990, excepté en Afrique subsaharienne. La proportion de la population mondiale vivant avec moins d'1 USD par jour est passée de 28 % à 21 %, laissant un peu plus d'un milliard de personnes au-dessous du seuil de pauvreté. La croissance économique élevée en Chine et en Inde a été le plus puissant moteur de réduction de la pauvreté en termes de revenu. L'Afrique subsaharienne est la seule région à avoir connu une augmentation de l'incidence de la pauvreté et du nombre absolu d'indigents. Quelque 300 millions de personnes – près de la moitié de la population de la région – y vivent avec moins d'1 USD par jour.

Si le monde pris dans sa globalité est en passe de réaliser l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté en termes de revenu impartis pour 2015, l'Afrique subsaharienne est hors course, comme de nombreux pays situés dans d'autres régions. Les statistiques recueillies au niveau national indiquent qu'il s'en faudra de quelque 380 millions de personnes pour que les objectifs de 2015 soient accomplis. Pareils niveaux de pauvreté dans une économie mondiale plus prospère reflètent les disparités extrêmes de richesse et les faibles proportions du revenu mondial qui échoient aux pauvres :

- Les 20 % les plus pauvres de la population mondiale, soit grosso modo la population vivant avec moins d'1 USD par jour, se partagent 1,5 % du revenu mondial. Les 40 % les plus pauvres, ce qui correspond environ au seuil de pauvreté de 2 USD par jour, représentent 5 % du revenu mondial.
- Neuf habitants sur 10 des pays à haut revenu de l'OCDE font partie des 20 % détenteurs des plus forts revenus au niveau mondial. À l'autre bout de l'échelle, une personne sur deux en Afrique subsaharienne fait partie des 20 % les plus pauvres – et la proportion des habitants de la région appartenant au quintile inférieur a plus que doublé depuis 1980 (pour atteindre 36 % au total).
- Le revenu moyen dans le monde pris dans son ensemble s'établit à 5 533 USD (en PPA) – mais 80 % de la population mondiale vit avec moins que cette moyenne. L'ampleur du

fossé entre revenu moyen et revenu médian (1 700 USD en 2000) illustre bien l'inégalité qui règne au plan mondial.

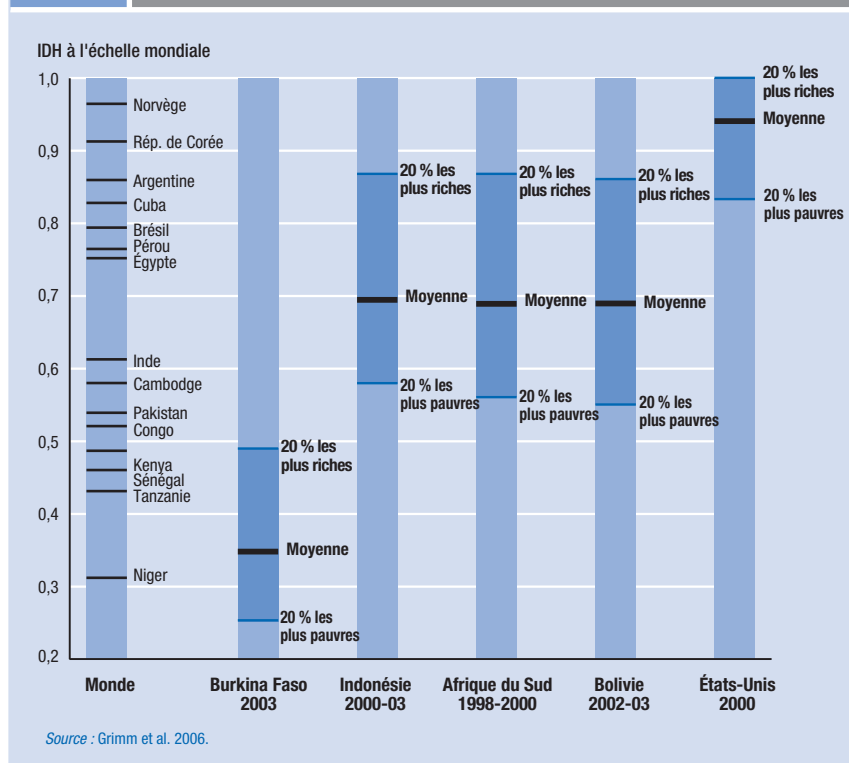
- Les 500 individus les plus riches de la planète se partagent un revenu de plus de 100 milliards d'USD, ce chiffre ne prenant pas en compte le patrimoine d'actifs. Cela dépasse les revenus cumulés des 416 millions de personnes les plus pauvres. L'accumulation de richesses au sommet de la pyramide mondiale de répartition des revenus a été plus frappante que la réduction de la pauvreté à sa base. Le *World Wealth Report* 2004 préparé par Merrill Lynch escompte que le patrimoine d'actifs financiers détenu par les 7,7 millions de « particuliers très fortunés » (« high net worth individuals ») atteignait 28 billions d'USD en 2003 et qu'il devrait s'établir à 41 billions d'USD d'ici 2008.

La mondialisation a suscité un débat de longue haleine quant à la direction exacte des tendances en matière de répartition mondiale des revenus. Ce que l'on perd parfois de vue, c'est l'effarante profondeur de l'inégalité – et le potentiel d'équité accrue qu'elle recèle pour accélérer la réduction de la pauvreté. Mesuré en termes de parité de pouvoir d'achat 2000, l'écart entre les revenus perçus par les 20 % les moins riches de la population mondiale et le seuil de pauvreté de 1 USD par jour se chiffre à quelque 300 milliards d'USD. La somme semble importante, mais elle ne représente même pas 2 % du revenu que se partage la frange des 10 % les plus riches de la population mondiale. Parvenir à une plus grande équité dans la distribution mondiale des revenus grâce à des stratégies nationales de croissance de vaste portée et à large base – relayées par une action internationale passant par l'aide, le commerce et le transfert de technologie – sera l'une des clés pour mettre à portée de main les objectifs impartis pour 2015 dans le domaine de la pauvreté en termes de revenu.

Inégalité et développement humain

L'IDH fournit un instantané de la performance nationale moyenne en matière de développement humain. Les moyennes peuvent cependant occulter de fortes disparités au sein des pays. Les inégalités procédant du revenu, de la richesse, du sexe, de la race et d'autres formes de handicaps hérités, ainsi que de la localisation géographique, peuvent rendre les moyennes na-

Schéma 7 L'indicateur du développement humain par tranche de revenu révèle l'existence de mondes différents se côtoyant au sein d'un même pays



tionales fallacieuses en tant qu'indicateurs du bien-être humain.

L'IDH peut-il être utilisé pour cerner les inégalités en matière de développement humain à l'intérieur des pays ? Les recherches menées dans le cadre du *Rapport mondial sur le développement humain* publié cette année ont abordé cette question en tentant de désagréger les scores IDH nationaux en quintiles de revenus. L'exercice a porté sur 13 pays en développement et deux pays développés – la Finlande et les États-Unis – pour lesquels on disposait de suffisamment de données.

L'élaboration des scores IDH pour différentes tranches de revenu à l'intérieur des pays pose des défis techniques (voir la *Note technique 2*). Les études standard sur le revenu des ménages et les études démographiques et sanitaires permettent de calculer l'indicateur en différents points de la répartition de revenu. Mais les problèmes de disponibilité et de comparabilité des revenus compliquent l'élaboration d'indicateurs comparables de pays à pays. À cela s'ajoute un autre écueil : les données nécessaires à l'élaboration de scores IDH par tranches de revenu ne sont pas disponibles pour un grand nombre de pays à haut revenu. Nonobstant ces problèmes, l'élaboration de scores IDH basés sur les tranches nationales de revenus et

comparables internationalement peut fournir un puissant outil pour appréhender les dimensions du dénuement.

L'IDH par tranche de revenu met en évidence de fortes inégalités en termes de développement humain (schéma 7). Pour le Burkina Faso, Madagascar et la Zambie, le score IDH obtenu par les 20 % les plus riches est près de deux fois plus élevé que celui des 20 % les plus pauvres. Les écarts observés en Bolivie, au Nicaragua et en Afrique du Sud sont eux aussi très importants. Dans les pays à revenu élevé, les disparités d'IDH en fonction du revenu entre riches et pauvres sont moindres, notamment parce que les écarts de revenu se traduisent moins systématiquement par des différences d'espérance de vie et d'éducation de base. Cela étant, les États-Unis présentent des disparités IDH substantielles d'une tranche de revenu à l'autre.

Au-delà des classements intérieurs, les comparaisons entre pays mettent en relief l'inégalité qui règne en matière de développement humain :

- Les 20 % de la population bolivienne la plus aisée a un classement qui lui permettrait de figurer dans la catégorie des pays à développement humain élevé, aux côtés de la Pologne, tandis que les 20 % les plus pauvres se rangent à un niveau comparable à la moyenne pakistanaise. Les deux groupes sont séparés par un écart de 97 places au classement mondial selon l'IDH. Pour le Nicaragua, cet écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres se monte à 87 places dans le même classement.
- En Afrique du Sud, les 20 % les plus riches devançant les 20 % les plus pauvres de 101 places au classement selon l'IDH.
- En Indonésie, le développement humain s'étend d'un niveau comparable à celui de la République tchèque pour les 20 % les plus riches, à celui de l'Inde pour les 20 % les plus pauvres.
- Aux États-Unis, alors que les 20 % les plus riches atteindraient le sommet des performances en termes de développement humain, se positionnant juste avant la Finlande, le quintile le plus pauvre ne se classerait quant à lui qu'en 50^e position.

Les inégalités en termes de mortalité infantile et d'éducation qui se cachent derrière celles de l'IDH

L'IDH par tranche de revenu est un agrégat fournissant des indications sur des composantes fondamentales du bien-être. De très fortes inégalités en termes de moyens et de chances dans la vie surgissent en arrière-plan, elles-mêmes

Schéma 8 Longévité – les opportunités liées à la richesse

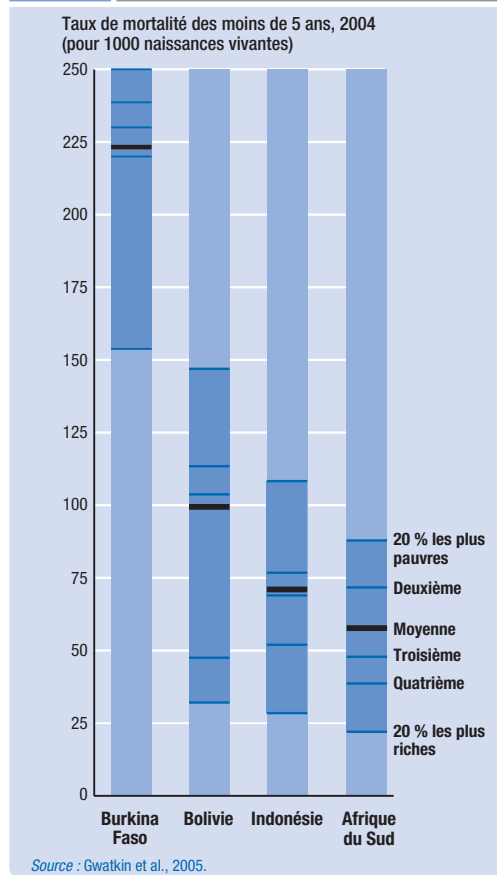
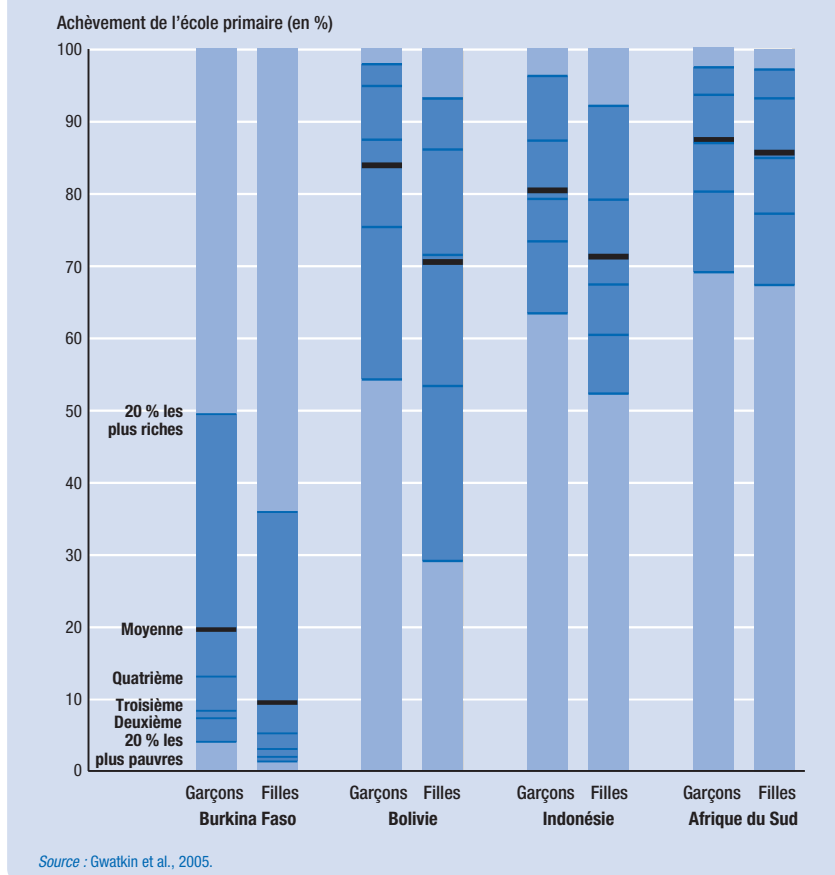


Schéma 9 Les opportunités d'éducation sont modelées par le revenu et le genre



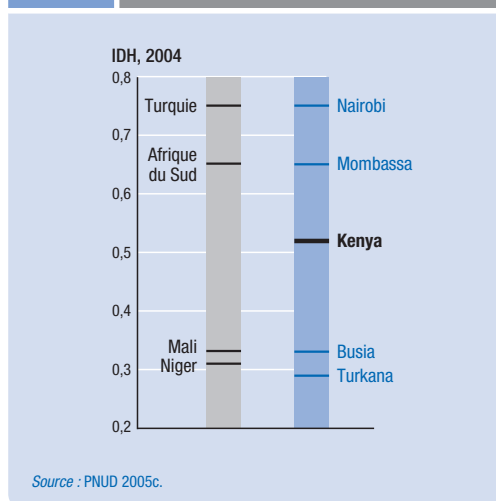
liées aux inégalités en termes de revenu. Les données de l'enquête réalisée auprès des ménages pour certains des pays sur lesquels ont porté les recherches permettent de faire ressortir ces inégalités.

Dans des pays comme la Bolivie, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, les enfants nés dans le quintile le plus défavorisé en termes de revenus encourrent un risque de décès avant leur cinquième anniversaire environ quatre fois plus élevé que ceux nés parmi les 20 % les plus riches de la population (schéma 8). Les taux d'achèvement de scolarité varient eux aussi, les inégalités de genre interagissant avec les disparités basées sur la richesse. Au Burkina Faso, les enfants – garçons comme filles – appartenant aux 20 % les moins lotis en termes de revenu sont bien moins susceptibles d'aller au bout de leur scolarité que leurs semblables des classes à revenu supérieur, encore que la disparité entre filles et garçons soit elle aussi marquée (schéma 9). Cet écart criant dans les chances offertes aux uns et aux autres dans la vie – dû à des facteurs d'avantage et de handicap hérités – met en relief la nécessité de

politiques publiques visant à instaurer l'égalité en termes de choix et d'opportunités en élargissant la gamme des libertés fondamentales.

Abstraction faite de l'impératif moral commandant de porter remède aux disparités extrêmes qui prévalent dans ces domaines, ces inégalités ont d'importantes incidences sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Attardons-nous un instant sur l'objectif de réduction de deux tiers des taux de mortalité infantile. Affichant des taux de mortalité infantile typiquement deux à trois fois supérieurs à la moyenne nationale, les ménages les moins favorisés contribuent en surproportion au nombre total de décès recensés chez les enfants. Au Nicaragua et au Pérou, par exemple, environ 40 % des décès d'enfants interviennent dans les ménages appartenant à la frange de 20 % la plus pauvre de la population. Les politiques visant à réduire les taux de décès parmi les plus défavorisés peuvent accélérer la marche vers l'objectif, ce malgré l'élargissement des inégalités en termes de mortalité infantile observé dans la plupart des pays : le recul des taux

Schéma 10 Développement humain au Kenya : de profondes inégalités entre les différents districts

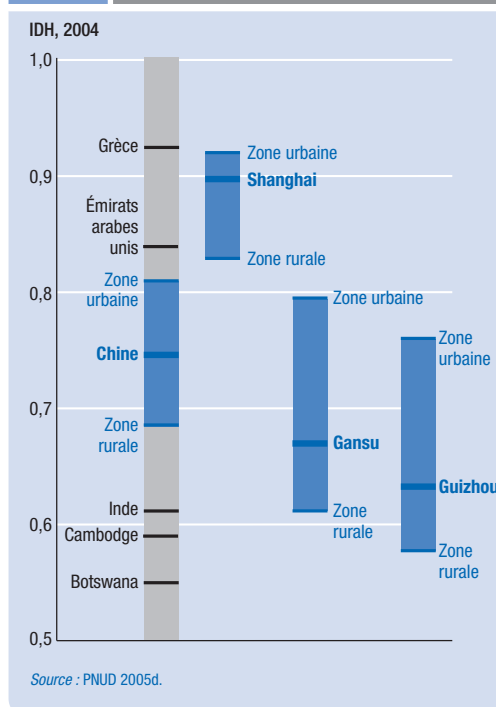


Turquie) à 0,29 à Turkana, une zone pastorale située dans le nord du pays (schéma 10). Si la région de Turkana était un pays, son score IDH le catapulterait largement hors de l'échelle actuelle, reflétant les sécheresses récurrentes, le piètre accès à l'infrastructure sanitaire et à l'eau et les taux élevés de malnutrition auxquels elle est exposée.

Les différences entre zone rurale et urbaine interagissent avec les disparités régionales. En Chine, Shanghai l'urbaine arriverait 24^e au classement mondial selon l'IDH, juste avant la Grèce, tandis que la province de Guizhou se rangerait aux côtés du Botswana (schéma 11).

Pour certains pays, l'IDH révèle de larges inégalités basées sur l'appartenance à tel ou tel groupe. On en trouve un exemple au Guatemala, où les perspectives de développement humain subissent un important biais selon l'ethnie. Les Q'eqchi ont un classement selon l'IDH qui les met à égalité avec le Cameroun, soit un décrochage de 32 rangs par rapport aux *ladinos* (dont le score équivaut approximativement à celui de l'Indonésie) (schéma 12).

Schéma 11 Les différences entre zone rurale et urbaine intensifient les disparités régionales en Chine



Inégalité en termes de revenu

L'inégalité soulève d'importantes questions enracinées dans les normes en matière de justice sociale et d'équité prévalant dans toute société. Les modèles de répartition des revenus affectant les perspectives de nutrition, de santé et d'éducation, l'inégalité de revenu est également intimement liée aux inégalités, plus larges, en termes de moyens et, dans certains cas, au dénuement absolu.

En matière d'inégalité de revenu, les écarts régionaux sont profonds. Le coefficient de Gini, une mesure de l'inégalité calibrée selon une échelle allant de 0 (égalité parfaite) à 100 (inégalité absolue), va de 33 en Asie du sud à 57 en Amérique latine et à plus de 70 en Afrique subsaharienne. Malgré la prudence dont il convient de faire preuve dans les comparaisons entre régions, ces différences régionales n'en sont pas moins associées à de fortes disparités entre la part du revenu qui échoit aux 20 % les plus riches et aux 20 % les plus pauvres. Elles reflètent également le fossé entre revenu moyen et revenu médian, qui s'élargit avec l'inégalité. Dans un pays marqué par de fortes inégalités, comme le Mexique, le revenu médian n'atteint que 51 % du revenu moyen. Au Viet Nam, où la répartition de revenu est plus équitable, ce ratio se monte à 77 %.

Pourquoi la répartition de revenu importe-t-elle tant en matière de réduction de la pauvreté ?

de mortalité est en moyenne plus de deux fois plus soutenu dans la frange aisée que dans la frange pauvre.

Creusant l'analyse au-delà du revenu domestique, la désagrégation de l'IDH permet de cerner des inégalités à divers niveaux. Dans de nombreux pays, elle révèle de fortes différences de région à région. Le Kenya a ainsi un IDH allant de 0,75 à Nairobi (presque à parité avec la

Dans un pays donné, le taux de réduction de la pauvreté en termes de revenu est mécaniquement fonction de deux choses : du taux de croissance économique et de la part de toute progression de croissance captée par les pauvres. Toutes choses égales par ailleurs, plus la part de revenu empochée par les pauvres est importante, plus le pays s'entend à convertir la croissance en réduction de la pauvreté. En supposant que les schémas de répartition des revenus demeurent constants et en projetant les taux de croissance actuels dans le futur, il faudrait trois décennies au ménage indigent médian pour passer au-dessus du seuil de pauvreté au Mexique. En doublant la part de la future croissance du revenu perçue par les pauvres, on réduirait cet horizon chronologique par deux. Pour le Kenya, cet horizon diminuerait de 17 ans, passant de 2030 à 2013 – ce qui mettrait le pays à deux doigts de la cible consistant à réduire de moitié la pauvreté en termes de revenu impartie par l'Objectif du Millénaire pour le Développement, qui restera sinon hors de portée.

Comme le montrent les exemples, l'importance de la répartition provient de ce qu'elle affecte le taux de conversion de la croissance économique en réduction de la pauvreté (élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance). De fait, chaque augmentation de 1 % de la croissance réduit la pauvreté d'environ 1,5 % au Viet Nam – soit deux fois plus que les 0,75 % constatés au Mexique. La bonne nouvelle est que l'inégalité extrême n'est pas un fait immuable de l'existence. Au cours des cinq dernières années, le Brésil – l'un des pays les plus inégaux au monde – est parvenu à conjuguer une forte performance économique à un recul de l'inégalité en termes de revenu (l'indice de Gini est passé de 56 en 2001 à 54 en 2004) et à un déclin de la pauvreté. La croissance économique a créé de l'emploi et accru les salaires réels. Et un vaste programme de soutien social (« Bolsa Familia ») a permis à 7 millions de familles vivant dans une pauvreté extrême ou modérée de bénéficier de transferts financiers destinés à améliorer la nutrition, la santé et l'éducation, engendrant aujourd'hui les bienfaits qui seront les atouts de demain.⁴

La problématique de la répartition des revenus ne se pose pas que dans les pays en développement. Comme l'IDH par quintiles de revenus a permis de le mettre en évidence s'agissant des États-Unis,

elle est également marquée dans certains des pays les plus riches du monde. Durant le dernier quart de siècle, on a assisté à un élargissement spectaculaire de l'écart régnant entre le bas, le milieu et le sommet de l'échelle de la répartition des revenus aux États-Unis. Entre 1980 et 2004, le revenu des 1 % de ménages les plus riches (revenus moyens supérieurs à 721 000 USD en 2004) s'est accru de 135 %. Sur la même période, les salaires réels dans la production manufacturière ont reculé de 1 %. La part du revenu national empochée par les 1 % les plus riches a doublé, pour passer à 16 % sur la même période. En d'autres termes, les fruits des gains de productivité qui ont tiré la croissance aux États-Unis ont été en grande partie captés par les franges les plus riches de la société.

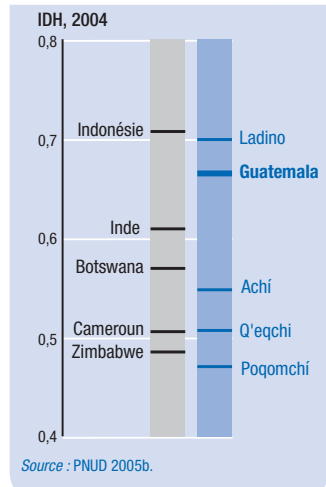
Inégalité croissante rime-t-elle avec restriction des opportunités ? Une des manières de répondre à cette question consiste à mesurer l'influence du pouvoir de gain des parents sur les revenus futurs de leur progéniture. Dans les pays marqués par une faible inégalité – comme le Danemark et la Norvège – le revenu parental entre à hauteur de 20 % environ dans ce que gagnent les enfants. Aux États-Unis – ainsi qu'au Royaume-Uni – ce chiffre se monte à plus de 50 %.

De hauts niveaux d'inégalité en termes de revenu et d'opportunités sont un frein pour le développement humain de quelque pays que ce soit. Abstraction faite de leurs implications négatives sur le dynamisme économique, la croissance et la cohésion sociale, ils limitent la conversion de la croissance en développement humain. Il en va de même au niveau mondial, où les fractures de plus en plus visibles qui séparent les nantis des laissés-pour-compte sont devenues un foyer de mécontentement. Dans les décennies à venir, l'un des grands défis en matière de développement humain consistera à diminuer la tolérance envers les inégalités extrêmes qui ont caractérisé la mondialisation depuis le début des années 1990 et à s'assurer que la marée montante de la prospérité se traduise par une extension d'opportunités pour le plus grand nombre et non pour une poignée d'heureux élus.

Notes

- 1 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre 1, chapitre 5.
- 2 Sen 1999, p.3.
- 3 Kennedy 1962, p. 626.
- 4 IBGE 2005.

Schéma 12 Fortes différences d'ethnie à ethnie dans l'IDH guatémaltèque



Guide du lecteur et notes relatives aux tableaux

Les tableaux des indicateurs du développement humain fournissent une évaluation globale du niveau atteint par chaque pays dans différents domaines du développement humain. Les principaux tableaux sont organisés par thème, tel qu'indiqué en titre de chaque tableau. Ils comprennent des données relatives à 175 États membres des Nations Unies, c'est-à-dire tous les pays pour lesquels l'indicateur du développement humain (IDH) a pu être calculé, ainsi que Hong Kong, la Chine (RAS) et les Territoires palestiniens occupés. Les données disponibles étant insuffisantes, 17 pays membres des Nations Unies ne sont pas repris dans l'IDH cette année. Pour ces pays, les indicateurs de base du développement humain sont présentés dans le tableau 1a.

Dans les tableaux, les pays et territoires sont classés par ordre décroissant d'IDH. Pour situer un pays dans ces tableaux, le lecteur est invité à consulter la *Liste alphabétique des pays* sur le rabat de la couverture, en fin de Rapport, qui indique le classement de chacun d'entre eux selon l'IDH. La plupart des données présentées dans les tableaux portent sur 2004 et sont celles dont disposait le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain au 1^{er} août 2006, sauf indication contraire.

Sources et définitions

Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain est principalement un utilisateur, et non un producteur, de statistiques. Il s'appuie donc sur les ressources et le savoir-faire d'organismes internationaux spécialisés dans la collecte et la compilation de données internationales relatives à des indicateurs statistiques spécifiques. La source de toutes les données utilisées pour l'élaboration des tableaux statistiques est indiquée brièvement en bas de chaque tableau et en détail dans la partie *Références statistiques*. Lorsqu'un organisme statistique publie des données collectées auprès d'une autre source, les sources sont toutes deux citées dans les notes situées en bas de tableau. Cependant, lorsqu'un organisme s'appuie sur un grand nombre d'autres contributions d'origines diverses, seul l'organisme en question est cité. Tous les calculs effectués par le Bureau

du Rapport mondial sur le développement humain renvoient aux sources des données originales ; ils peuvent dès lors être aisément refaits. La partie *Définitions des termes statistiques* contient les indicateurs se prêtant à des définitions succinctes et parlantes. Les autres données pertinentes sont mentionnées dans les notes figurant en bas de chaque tableau. Pour de plus amples informations techniques sur ces indicateurs, le lecteur est invité à consulter les sites web appropriés des organismes statistiques via le site web du *Rapport sur le développement humain* (<http://hdr.undp.org/statistics/>).

Divergences entre estimations nationales et internationales

Lorsqu'ils compilent des séries de données concernant plus d'un pays, les organismes statistiques internationaux appliquent souvent des normes et des procédures d'harmonisation internationales, afin de permettre la meilleure comparaison possible entre les pays. Lorsque ces données internationales se fondent sur les statistiques nationales, comme cela est généralement le cas, il est parfois nécessaire de corriger les données ainsi obtenues. En l'absence de chiffres relatifs à un pays, un organisme international peut procéder lui-même à une estimation s'il dispose d'autres informations pertinentes. En outre, du fait des difficultés que pose la coordination entre ces organismes statistiques nationaux et internationaux, les chiffres nationaux les plus récents ne sont pas toujours intégrés en temps voulu aux séries de données internationales. La combinaison de ces facteurs peut donner lieu à des divergences significatives entre estimations nationales et internationales.

Le présent Rapport a souvent mis en lumière de telles divergences. Il a notamment facilité les contacts entre instances nationales et internationales lorsque des divergences de données ont été constatées. Dans de nombreux cas, ces démarches ont abouti à une amélioration des statistiques présentées dans ce Rapport. Tout en plaidant en faveur d'une amélioration des données internationales, le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain joue lui-même un rôle actif dans les efforts entrepris pour

améliorer la qualité des données et travaille avec les organismes nationaux et internationaux pour améliorer la cohérence des données, par un effort plus systématique de présentation et de contrôle de la qualité de ces données.

Comparaisons temporelles

Les organismes statistiques internationaux révisant périodiquement leurs données et les méthodes d'établissement de leurs estimations, il est fréquent que les statistiques figurant dans différentes éditions du Rapport ne se prêtent pas à la comparaison. C'est pourquoi le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain déconseille fortement d'établir des analyses de tendances en s'appuyant sur différentes éditions de cet ouvrage. De même, la valeur de l'IDH pour chaque pays et les classements qui en découlent ne sont pas comparables d'une édition du Rapport mondial sur le développement humain à une autre. Le lecteur qui souhaite réaliser une analyse des tendances en matière d'IDH à partir de données cohérentes et établies selon la même méthode est invité à se reporter au tableau 2 (*Indicateurs du développement humain : tendances*).

Classification des pays

Le Rapport répartit les pays selon quatre modes de classement : en fonction du niveau de développement humain, du revenu, par grands groupes à l'échelle mondiale et par région (voir la partie *Classification des pays*). Ces classements ne constituent pas nécessairement un jugement quant au stade atteint par une région ou un pays donné dans le processus de développement. Le terme *pays*, lorsqu'il est utilisé dans le corps du texte ou dans les tableaux, peut, le cas échéant, faire référence à un territoire ou à une subdivision géographique.

Classement en fonction du niveau de développement humain

Tous les pays repris dans l'IDH sont regroupés en fonction de leur niveau de développement humain dans l'une des trois catégories : développement humain élevé (IDH supérieur ou égal à 0,800), développement humain moyen (IDH compris entre 0,500 et 0,799) et faible développement humain (IDH inférieur à 0,500).

Classement par niveau de revenu

Tous les pays sont également répartis par niveau de revenu, selon la classification de la Banque mondiale :

revenu élevé (revenu national brut par habitant supérieur ou égal à 10 066 USD en 2004), revenu intermédiaire (de 826 à 10 065 USD) et revenu faible (inférieur ou égal à 825 USD).

Grands groupes mondiaux

Les trois grands groupes mondiaux sont les *Pays en développement*, *l'Europe centrale et orientale* et la *CEI (Communauté des États indépendants)*, et les *Pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)*. Un pays donné peut appartenir à plusieurs groupes (ce n'est plus le cas si l'on remplace la rubrique *Pays de l'OCDE* par *Pays de l'OCDE à revenu élevé* et que l'on exclut la République populaire démocratique de Corée). Sauf indication contraire, la rubrique *Monde* renvoie aux 194 pays et territoires couverts – 192 pays membres des Nations Unies plus Hong Kong, la Chine (RAS) et les Territoires palestiniens occupés.

Classement par région

Le groupe des pays en développement est par ailleurs subdivisé en six régions : États arabes, Asie de l'Est et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes (Mexique compris), Asie du Sud, Europe du Sud et Afrique subsaharienne. Cette classification régionale correspond à l'organisation des bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement. À cela s'ajoute un autre ensemble, celui des *Pays les moins avancés*, tels que définis par les Nations Unies (UN-OHRLLS 2006).

Agrégats et taux de croissance

Agrégats

Des agrégats sont présentés à la fin des tableaux pour les classifications mentionnées ci-dessus, lorsqu'ils présentent un intérêt du point de vue statistique et que les données disponibles sont suffisantes. Les agrégats représentant un total pour la classification (la population, par exemple) sont repérés par un T. Tous les autres agrégats correspondent à des moyennes pondérées. En général, les agrégats ne sont fournis pour un groupe de pays que lorsque des données sont disponibles pour la moitié des pays et représentent au moins les deux tiers de la grandeur considérée dans cette rubrique. Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain ne complète pas les données manquantes pour le calcul des agrégats. En d'autres termes, sauf indication contraire, les agrégats indiqués pour chaque classification représentent uniquement les pays pour lesquels des données sont disponibles, indiquent l'année ou la période consi-

dérée et renvoient seulement aux données tirées des sources primaires citées. Aucun agrégat n'est indiqué lorsqu'aucune procédure de pondération appropriée n'est disponible.

Les agrégats concernant les indices, les taux de croissance et les indicateurs couvrant plusieurs dates reprennent uniquement les pays pour lesquels des données sont disponibles à toutes les dates considérées. À la rubrique *Monde*, qui renvoie seulement aux 194 pays et territoires couverts, aucun agrégat n'est indiqué lorsque les informations correspondantes font défaut pour une ou plusieurs région(s).

Les agrégats figurant dans ce Rapport ne sont pas toujours conformes à ceux d'autres publications du fait de différences dans la classification des pays ou la méthodologie choisie. Lorsque le calcul des agrégats est effectué par l'organisme statistique ayant fourni les données pour l'indicateur, une note le précise.

Taux de croissance

Les taux de croissance sur plusieurs années prennent la forme d'un taux de variation annuel moyen. Seules la première et la dernière année sont prises en compte dans le calcul de ces taux de croissance par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Les taux de croissance entre deux années consécutives sont exprimés sous la forme d'un pourcentage de variation annuel.

Précisions concernant les pays

Sauf indication contraire, les données relatives à la Chine ne comprennent ni les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao ni la province chinoise de Taïwan. Pour l'essentiel, les données concernant l'Érythrée antérieures à 1992 sont comprises dans les données relatives à l'Éthiopie. Les données portant sur l'Allemagne concernent l'Allemagne unifiée, sauf indication contraire. Celles concernant l'Indonésie englobent le Timor oriental jusqu'en 1999, sauf indication contraire. Celles relatives à la Jordanie tiennent uniquement compte des territoires situés à l'est du Jourdain. Les données économiques concernant la Tanzanie couvrent seulement la partie continentale du pays. Pour le Soudan, la plupart des données sont basées sur des informations collectées dans la partie nord du pays. Malgré l'indépendance de la Serbie et du Monténégro depuis juin 2006, les tableaux statistiques comprennent en général des données relatives à la Serbie-et-Monténégro uniquement, faute de données séparées pour chacun des deux États au moment de la mise sous presse. Enfin, les données relatives à la République du Yémen remontent à 1990 ; pour les années antérieures, les données résultent d'une agrégation des chiffres

concernant l'ex-République démocratique populaire du Yémen et l'ex-République arabe du Yémen.

Symboles

En l'absence des mentions *valeur annuelle*, *taux annuel* ou *taux de croissance*, un tiret placé entre deux années indique que les données ont été recueillies durant l'une des deux années au cours de cette période : 1995-2000, par exemple. Une barre de fraction entre deux années indique que le chiffre présenté est une moyenne des deux années en question : 1998/2001, par exemple. Les symboles suivants sont par ailleurs utilisés :

- .. Données non disponibles.
- (.) Supérieur (ou inférieur) à zéro mais suffisamment bas pour que le nombre soit arrondi à zéro au nombre affiché de décimales.
- < Inférieur à.
- Non pertinent.
- T Total.

Tableau 1 : À propos de l'indicateur du développement humain

L'indicateur du développement humain (IDH) est un indicateur composite qui mesure l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain : santé et longévité (mesurées d'après l'espérance de vie à la naissance), instruction (mesurée au moyen du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur), et niveau de vie décent (mesuré d'après le produit intérieur brut (PIB) par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) en USD). Cet indicateur est calculé à partir de données disponibles pour le monde entier, selon une méthodologie simple et transparente (voir la *Note technique 1*).

Bien que le concept de développement humain soit bien plus vaste que ne peut le mesurer un simple indicateur composite, l'IDH propose une alternative efficace à un simple indicateur lié au revenu pour mesurer de façon approximative le bien-être humain. L'IDH permet une entrée en matière fort utile avant d'aborder les nombreuses informations fournies dans les tableaux ci-après abordant différents aspects du développement humain.

L'IDH d'un pays est calculé sur la base des données disponibles

L'IDH qui fait l'objet du présent Rapport se réfère à des chiffres relatifs à 2004. Il couvre 175 pays membres de l'ONU, plus Hong Kong, la Chine (RAS) et les Territoires palestiniens occupés. Les données disponibles ne permettant pas d'établir des compa-

raisons, 17 pays membres de l'ONU n'ont pu être inclus dans l'IDH de cette année. Pour ces pays, les indicateurs de base du développement humain sont présentés dans le tableau 1a.

Afin de permettre des comparaisons entre les pays, l'IDH est, dans la mesure du possible, calculé sur la base des données disponibles au moment de la préparation de ce Rapport et fournies par des organismes statistiques internationaux majeurs (Voir *Principales sources de données internationales* ci-après). Toutefois, pour un certain nombre de pays, les données relatives à un ou plusieurs des quatre composants de l'IDH ne sont pas disponibles.

Pour répondre au souhait de pays désirant être inclus dans l'IDH, et afin d'inclure autant de pays membres de l'ONU que possible, le Bureau du Rapport sur le développement humain s'est efforcé tout particulièrement d'obtenir des estimations auprès d'autres sources internationales, régionales ou nationales, lorsque les principaux organismes internationaux ne disposaient pas des informations nécessaires sur un ou deux composants de l'IDH pour un pays. Dans quelques cas, le Bureau du Rapport sur le développement humain a produit lui-même ces estimations. Lorsque les estimations ne sont pas fournies par les grands organismes internationaux, une note en bas du tableau 1 en précise la source. Leur qualité et leur fiabilité étant très aléatoires, elles ne sont pas répercutées dans les autres tableaux statistiques relatifs à des informations similaires.

Principales sources de données internationales

Espérance de vie à la naissance. Les estimations relatives à l'espérance de vie à la naissance proviennent du document *2004 Revision of World Population Prospects* (ONU 2005b), source officielle des estimations et projections de populations de l'ONU. Elles sont actualisées deux fois par an par la Division des affaires économiques et sociales des Nations Unies, service de la population, à partir de données d'enquêtes, de recensements et d'actes d'état civil nationaux.

Le service de la population des Nations Unies a intégré au document *2004 Revision* des données nationales couvrant toute l'année 2004. Afin de mieux rendre compte de l'impact démographique de l'épidémie du VIH/SIDA, les plus récentes estimations de prévalence effectuées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA intègrent des hypothèses sur les tendances démographiques et la mortalité des personnes infectées et non infectées dans les 60 pays pour lesquels l'impact de la maladie est explicitement présenté.

Ces estimations de l'espérance de vie sont publiées tous les cinq ans par le service de la population des Nations Unies. Les estimations pour 2004 présentées dans le tableau 1, ainsi que celles qui sous-

tendent le tableau 2, sont des interpolations annuelles basées sur ces données quinquennales (ONU 2005a). Pour de plus amples informations sur le document *2004 Revision of World Population Prospects* (ONU 2005b), consulter le site www.un.org/esa/population/unpop.htm.

Taux d'alphabétisation des adultes. Les données relatives à l'alphabétisation des adultes sont habituellement collectées à partir des recensements nationaux de population ou d'enquêtes réalisées auprès des ménages. Le présent Rapport utilise les estimations nationales relatives aux taux d'alphabétisation des adultes fournies dans le document *April 2006 Assessment* (Institut de statistiques de l'UNESCO, 2006c) de l'Institut de statistiques (ISU) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que les estimations de l'ISU fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO (2003). Les estimations nationales, publiées par l'ISU à la suite d'une initiative visant à recueillir des données nationales à jour sur l'alphabétisation, sont issues d'enquêtes et de recensements nationaux effectués entre 2000 et 2005 (à l'exception de quelques cas renvoyant à la période 1995-99). Les estimations de l'ISU, publiées en juillet 2002, étaient principalement basées sur des données nationales collectées avant 1995. Pour plus de détails sur ces données, consulter le site www.uis.unesco.org.

De nombreux pays à revenu élevé, ayant atteint un niveau très élevé d'alphabétisation de leur population, ne collectent plus de données statistiques de base relatives à l'alphabétisation et ne sont en conséquence pas intégrés dans les données de l'ISU. En ce qui concerne l'IDH, on applique à ces pays un taux d'alphabétisation de 99,0 %.

En matière de collecte d'informations relatives à l'alphabétisation, de nombreux pays évaluent le taux d'alphabétisation de leur population sur la base de déclarations personnelles. Certains se basent sur le degré d'instruction, mais les mesures de la fréquentation scolaire ou du niveau atteint peuvent différer. Les définitions et les méthodes de collecte des données pouvant varier en fonction des pays, les estimations relatives à l'alphabétisation doivent être considérées avec circonspection.

L'ISU, en collaboration avec des partenaires, applique activement une méthodologie alternative permettant d'évaluer l'alphabétisation, le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (PESA). Le PESA cherche à aller au-delà des simples catégories actuelles (alphabétisation et illettrisme) en proposant des informations sur un ensemble cohérent de compétences relatives à l'alphabétisation.

Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Les taux bruts de scolarisation sont produits par l'Institut de statistiques

de l'UNESCO, sur la base de données relatives à la scolarisation collectées auprès des gouvernements nationaux (souvent à partir de sources administratives) et de données relatives à la population tirées du document *2004 Revision of World Population Prospects* publié par le service de la population des Nations Unies (ONU 2005). Ces calculs sont faits en divisant le nombre d'élèves scolarisés à tous les niveaux (éducation des adultes non comprise) par le total de la classe d'âge officielle de la population correspondant à ces niveaux d'étude. Le groupe d'âge associé à l'enseignement supérieur est fixé à cinq cohortes, suivant immédiatement la fin des études secondaires supérieures dans chaque pays.

Bien qu'ils tentent de fournir une estimation du niveau d'étude, les taux bruts de scolarisation combinés ne reflètent pas la qualité de l'éducation. Même lorsqu'ils évaluent les possibilités d'accès aux études, ils masquent d'importants écarts entre les pays, en raison des disparités de classes d'âge correspondant à un niveau d'étude et de la durée des programmes éducatifs. Par ailleurs, des facteurs tels que le redoublement et l'abandon peuvent créer des altérations des données. Les mesures de la durée moyenne de scolarisation en années d'une population ou de l'espérance de vie scolaire illustrent de manière plus fiable les résultats éducatifs et devraient, idéalement, remplacer les taux bruts de scolarisation dans l'IDH. Toutefois, ces données restent pour l'heure insuffisantes pour un trop grand nombre de pays.

Selon sa définition actuelle, le taux brut de scolarisation combiné ne prend pas en compte les élèves scolarisés à l'étranger. Les données actuelles relatives à de nombreux petits pays, où de nombreuses personnes vont poursuivre des études supérieures à l'étranger, peuvent sous-représenter l'accès à l'éducation ou le degré d'instruction d'une population, et induire en conséquence une valeur d'IDH trop basse.

Dans les éditions précédentes, les données relatives à certains pays comprenaient l'éducation des adultes, contrairement à la définition courante de l'indicateur de scolarisation. Le Rapport de cette année contient, pour ces pays, des données qui ne portent pas sur l'éducation des adultes, faisant ainsi correspondre les données à la définition standard. Par conséquent, les taux de scolarisation et les valeurs d'IDH sont pour ces pays plus bas que si l'éducation des adultes avait été incluse.

PIB par habitant (en PPA en USD). En comparant les niveaux de vie entre les pays, les statistiques économiques doivent être converties en termes de parité de pouvoir d'achat, afin de lisser les différences de prix entre les pays. Les données relatives au PIB par habitant (en PPA en USD) pour l'IDH sont fournies pour 164 pays par la Banque mondiale, sur la base

de prix collectés dans le cadre des dernières enquêtes du programme de comparaison international (PCI) et du PIB en monnaie locale selon les données économiques nationales. Les dernières enquêtes du PCI couvrent 118 pays dont les PPA ont été estimés directement grâce à des extrapolations effectuées à partir des derniers résultats de référence. Pour les pays non concernés par ces enquêtes du PCI, les estimations sont faites selon la régression économétrique. Les estimations de PPA fournies par les *Penn World Tables* de l'Université de Pennsylvanie (Heston, Summers et Aten 2001, 2002) sont utilisées pour les pays non couverts par la Banque mondiale.

Malgré les nombreux progrès réalisés au cours des dernières décennies, les données actuelles relatives à la PPA peuvent encore être améliorées. En effet, elles manquent d'universalité, d'actualisation et d'uniformité en termes de qualité des résultats en fonction des régions et des pays. L'importance des PPA pour l'analyse économique souligne la nécessité d'améliorer les données relatives à la PPA. Un nouveau cycle du Millénaire pour le PCI a été lancé ; il promet de meilleures PPA pour l'analyse des politiques économiques, en y incluant une évaluation de la pauvreté internationale. Pour de plus amples informations sur la méthodologie utilisée pour établir le PCI et la PPA, consulter le site web du PCI (www.worldbank.org/data/icp).

Comparaisons temporelles et entre les différentes éditions du Rapport

L'IDH est un outil important qui permet de surveiller les tendances à long terme du développement humain. Afin de faciliter l'analyse de ces tendances entre pays, l'IDH est calculé à intervalles de cinq ans sur la période 1975-2004. Ces estimations, présentées dans le tableau 2, sont basées sur une méthodologie cohérente ainsi que sur des données comparables relatives aux tendances disponibles au moment de la préparation du Rapport.

Comme les organismes statistiques internationaux ne cessent d'améliorer leurs informations, notamment en mettant périodiquement à jour leurs données historiques, la majeure partie des modifications d'une année à l'autre en termes de valeur et de rang d'IDH au fil des éditions du *Rapport mondial sur le développement humain* reflètent davantage les révisions de ces données – tant pour les pays individuels que pour les pays les uns par rapport aux autres – que de réels changements dans ces pays. De plus, d'éventuels changements en termes de couverture géographique peuvent également affecter le rang d'IDH d'un pays, même si l'on utilise une méthodologie cohérente pour calculer l'IDH. En conséquence, le classement d'un pays selon l'IDH peut baisser considérablement d'un Rapport à l'autre, mais lorsque des données corrigées et comparables

sont utilisées pour réévaluer l'IDH des dernières années, le classement et la valeur de l'IDH peuvent en fait indiquer une amélioration.

Pour ces raisons, l'analyse des tendances de l'IDH ne doit pas se baser sur des données issues d'autres éditions du Rapport. Le tableau statistique 2 présente des tendances remises à jour relatives à l'IDH, sur la base de données et d'une méthodologie cohérentes. Pour les valeurs et les rangs d'IDH recalculés pour 2003 (année de référence de l'IDH pour le *Rapport mondial sur le développement humain 2005*) sur la base de données utilisées pour l'IDH du Rapport de cette année, consulter le site <http://hdr.undp.org/statistics>.

L'IDH pour les pays à développement humain élevé

L'IDH, dans le présent Rapport, est présenté afin de permettre une comparaison entre les résultats des pays à tous les niveaux du développement humain. Les indicateurs retenus ne sont dès lors pas nécessairement ceux permettant d'établir au mieux une différenciation entre les pays riches. Les indicateurs utilisés actuellement dans le cadre de l'IDH montrent de très faibles différences entre les pays les mieux classés selon l'IDH. Par conséquent, le haut du classement selon l'IDH ne reflète souvent que des différences très minimes entre ces indicateurs sous-jacents. Pour ces pays à revenu élevé, il existe un indicateur alternatif, l'indicateur de pauvreté humaine (voir tableau 4), qui reflète plus efficacement l'étendue de la misère humaine existant encore au sein des populations de ces pays, afin d'aider à la convergence des politiques publiques.

Pour plus de précisions quant à l'utilisation et aux limites de l'IDH et des indicateurs dont il est composé, consulter le site <http://hdr.undp.org/statistics>.

Tableaux 24 et 25 : Réexamen de l'indicateur sexospécifique du développement humain et de l'indice de la participation des femmes

En 1995, le *Rapport mondial sur le développement humain* a introduit l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF). L'ISDH et l'IPF font depuis office d'outils d'argumentation et de contrôle dans le cadre des analyses ou discussions politiques ayant trait à l'aspect sexospécifique du développement humain. À l'occasion du 10^e anniversaire de l'ISDH et de l'IPF, le Bureau du Rapport mondial sur le développement

humain a lancé un projet d'évaluation de ces indicateurs afin d'identifier les aspects pouvant être améliorés et d'envisager des outils de mesure de substitution considérant l'égalité de genre comme un facteur-clé du développement humain. La présente rubrique récapitule les principaux constats établis dans le cadre de ce projet et expose, dans les grandes lignes, les éventuels changements à apporter aux indicateurs. Les communications rédigées pour ce projet et les comptes rendus d'un atelier organisé afin d'en discuter ont été publiés dans une édition spéciale du *Journal of Human Development*.¹

(Mauvaise) interprétation de l'ISDH

D'après les conclusions du réexamen des indicateurs, ceux-ci ont souvent fait l'objet d'une mauvaise interprétation, notamment pour ce qui est de l'ISDH. L'ISDH n'est pas une mesure des *inégalités entre hommes et femmes*, mais une mesure du *développement humain* qui ajuste l'indicateur du développement humain (IDH) afin de sanctionner les disparités entre les hommes et les femmes sous les trois aspects couverts par l'IDH : santé et longévité, instruction, et niveau de vie décent (évalué à partir du salaire estimatif) (Voir la *Note technique 1*).

La méthode de calcul de l'ISDH implique que la valeur de celui-ci est toujours inférieure à celle de l'IDH. Mais un ISDH faible peut résulter de disparités entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes, ainsi que d'un niveau moyen faible pour l'une des variables retenues pour le calcul de l'indicateur, malgré un niveau d'égalité de genre élevé. Inversement, un pays peut avoir un ISDH relativement élevé malgré des disparités importantes entre les hommes et les femmes, pour peu que son niveau de développement humain soit élevé. Pour obtenir une mesure fiable des inégalités entre les sexes, il faut comparer l'ISDH à l'IDH et utiliser comme indicateur soit la différence, soit le rapport entre les deux, plutôt que d'utiliser le seul ISDH.

Les différences entre l'IDH et l'ISDH sont en règle générale minimales. En moyenne, l'ISDH est inférieur à l'IDH d'environ 0,6 %. Ce qui donne l'impression très trompeuse que les fossés entre les sexes ne présentent pas de réel intérêt en termes de développement humain. Le problème trouve son origine dans le fait que les fossés entre les sexes pour les trois variables retenues ont tendance à être minimales – et qu'ils sont encore réduits par la formule d'ajustement à l'inégalité retenue pour le calcul de l'ISDH. Ainsi, des inégalités de traitement très importantes, en rapport avec la rémunération et la promotion professionnelle, ainsi qu'avec la qualité de l'éducation, ne sont souvent pas prises en compte dans l'ISDH.

L'IPF – un indicateur d'activité

L'IPF a été mis au point pour mesurer la capacité des femmes et des hommes à participer activement à la vie économique et politique, ainsi que leur maîtrise des ressources économiques.

Contrairement à l'ISDH qui porte sur le bien-être, l'IPF couvre plus particulièrement l'activité. Il tient compte de trois aspects dans ce domaine : la participation à la vie et aux décisions politiques, la participation à la vie et aux décisions économiques et le contrôle des ressources économiques. Le calcul de l'IPF, également expliqué dans la *Note technique 1*, reflète celui de l'ISDH. Les deux premiers composants sont calculés en utilisant le rapport entre la participation des femmes et celle des hommes, à laquelle une pénalité d'aversion pour l'inégalité est appliquée. L'élément « salaire » intègre quant à lui des niveaux de salaires ajustés en fonction des inégalités.

Ceci a des conséquences sur l'interprétation de l'indicateur. Un pays pauvre ne peut obtenir un IPF élevé même si les salaires sont répartis équitablement. Inversement, un pays riche pourrait obtenir un bon IPF soit parce que sous ces trois aspects, les différences entre les sexes sont peu nombreuses, soit parce que le pays est riche (ce qui augmente son IPF en raison de l'élément « salaire »).

Points soulevés lors du réexamen des indicateurs ISDH et IPF

Le réexamen des indicateurs ISDH et IPF a porté sur des questions analytiques et méthodologiques très variées. Plusieurs questions importantes ont été soulevées à propos des indicateurs et des solutions ont été proposées, parmi lesquelles :

- *Améliorer la présentation et l'explication des indicateurs ISDH et IPF.* Une bonne compréhension des problèmes conceptuels et empiriques identifiés ici aidera les lecteurs à utiliser les deux indicateurs en meilleure connaissance de cause. L'ISDH et l'IPF seront encore affinés et clarifiés dans les futurs *Rapports mondiaux sur le développement humain*.
- *Remplacer l'ISDH par deux IDH distincts.* Calculer deux IDH distincts, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes, pourrait permettre de présenter de manière plus intuitive les différences sexospécifiques dans les indicateurs du développement humain. Les différences entre les deux indicateurs pourraient être interprétées plus aisément que l'ISDH.
- *Régler les problèmes liés aux salaires des hommes et des femmes.* L'estimation du salaire des hommes et des femmes constitue le point le plus problématique du calcul actuel de l'ISDH et de l'IPF car on ne dispose que de peu de données différenciées sur le revenu des hommes et des femmes. Les estimations du Bureau du Rapport mondial sur le déve-

loppement humain sur le salaire des hommes et des femmes reposent sur le rapport entre les salaires des hommes et des femmes hors secteur agricole et leur part respective dans la population active. Cette approche présente de sérieuses failles. Premièrement, il est fréquent que l'on manque largement de données sous-jacentes. Deuxièmement, les transferts de revenus au sein du ménage signifient souvent que les différences de niveau de vie entre les différents membres du foyer sont moins importantes que ce qu'impliquent les salaires effectivement perçus. Il n'existe aucune solution simple à ces problèmes mais les travaux en cours devraient permettre d'affiner les mesures de la disparité entre les sexes.

- *Fournir un IPF faisant apparaître la part des revenus.* L'actuel IPF intègre le revenu moyen absolu d'un pays, ce qui signifie que seuls les pays riches peuvent obtenir un IPF élevé. La solution consisterait à ne considérer que la part relative des revenus des hommes et des femmes plutôt que les niveaux de salaires moyens.
- *Envisager de nouveaux indicateurs.* Les indicateurs actuels ne reflètent pas certaines dimensions de la discrimination sexo-spécifique qui jouent un rôle important dans le développement humain. La domesticité, par exemple, n'est pas prise en compte dans l'ISDH ou l'IPF qui se concentrent exclusivement sur le marché du travail. C'est un domaine dans lequel les chercheurs et la communauté statistique internationale pourraient contribuer à élaborer et à développer, au fil du temps, une base de données plus fiable. La violence à l'encontre des femmes est une autre grande lacune des indicateurs. Même si les statistiques sur la violence se sont nettement améliorées au cours de ces dernières années, on rencontre de sérieux problèmes dès lors qu'il s'agit d'effectuer des comparaisons entre les pays et de mesurer des tendances sur la durée. Étant donné qu'il n'existe des données fiables que pour un nombre relativement peu important de pays, il n'est pas encore possible d'intégrer un indicateur sur la violence sexospécifique mais le *Rapport mondial sur le développement humain* assurera la promotion et le suivi de l'évolution future de ces données.

L'ISDH et l'IPF ont tous deux encouragé le débat public sur l'égalité de genre. Le *Rapport mondial sur le développement humain* a pour objectif de pérenniser ce débat. Les questions soulevées par le réexamen des indicateurs ISDH et IPF et décrites ici seront développées dans les futurs Rapports, en fonction de l'évolution des travaux de recherche.

Note

- 1 *Journal of Human Development* 7 (2).



Indicateurs du développement humain

Tableaux statistiques

Mesurer le développement humain : accroître les choix . . .

1	Indicateur du développement humain	283
1a	Indicateurs de base pour les autres pays de l'ONU	287
2	Indicateur du développement humain : tendances	288
3	Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays en développement	292
4	Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI	295

. . . vivre longtemps et en bonne santé . . .

5	Tendances démographiques	297
6	Assurer la santé : ressources, accès et services	301
7	Eau, conditions sanitaires et nutrition	305
8	Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants	309
9	Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale	311
10	Survie : progrès et reculs	315

. . . acquérir un savoir . . .

11	Assurer l'éducation : dépenses publiques	319
12	Alphabétisation et scolarisation	323
13	Technologie : diffusion et création	327

. . . accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent . . .

14	Paramètres économiques	331
15	Inégalités en termes de revenus ou de dépenses	335

16	Structure des échanges	339
17	Responsabilités des pays riches : l'aide	343
18	Flux d'aide, de capitaux privés et de dette	344
19	Priorités dans les dépenses publiques	348
20	Le chômage dans les pays de l'OCDE	352

. . . tout en les préservant pour les générations futures . . .

21	Énergie et environnement	353
-----------	--------------------------	-----

. . . vivre à l'abri de l'insécurité . . .

22	Réfugiés et armements	357
23	Victimes de la criminalité	361

. . . et parvenir à l'égalité entre hommes et femmes

24	Indicateur sexospécifique du développement humain	363
25	Indicateur de la participation des femmes	367
26	Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation	371
27	Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique	375
28	Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes	379
29	Participation des femmes à la vie politique	380

Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs

30	État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme	384
31	État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail	388

Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) ^c	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	Norvège	0,965	79,6	.. ^e	100 ^f	38 454	0,91	0,99	0,99	3
2	Islande	0,960	80,9	.. ^e	96 ^g	33 051	0,93	0,98	0,97	3
3	Australie	0,957	80,5	.. ^e	113 ^f	30 331	0,92	0,99	0,95	11
4	Irlande	0,956	77,9	.. ^e	99	38 827	0,88	0,99	1,00	-1
5	Suède	0,951	80,3	.. ^e	96	29 541	0,92	0,98	0,95	11
6	Canada	0,950	80,2	.. ^e	93 ^{g, h}	31 263	0,92	0,97	0,96	4
7	Japon	0,949	82,2	.. ^e	85	29 251	0,95	0,94	0,95	11
8	États-Unis	0,948	77,5	.. ^e	93	39 676	0,88	0,97	1,00	-6
9	Suisse	0,947	80,7	.. ^e	86	33 040	0,93	0,95	0,97	-3
10	Pays-Bas	0,947	78,5	.. ^e	98	31 789	0,89	0,99	0,96	-1
11	Finlande	0,947	78,7	.. ^e	100 ^f	29 951	0,89	0,99	0,95	4
12	Luxembourg	0,945	78,6	.. ^e	85 ^{h, i}	69 961 ^j	0,89	0,94	1,00	-11
13	Belgique	0,945	79,1	.. ^e	95	31 096	0,90	0,98	0,96	-2
14	Autriche	0,944	79,2	.. ^e	91	32 276	0,90	0,96	0,96	-7
15	Danemark	0,943	77,3	.. ^e	101 ^f	31 914	0,87	0,99	0,96	-7
16	France	0,942	79,6	.. ^e	93	29 300	0,91	0,97	0,95	1
17	Italie	0,940	80,2	98,4 ^e	89	28 180	0,92	0,96	0,94	3
18	Royaume-Uni	0,940	78,5	.. ^e	93 ^g	30 821	0,89	0,97	0,96	-5
19	Espagne	0,938	79,7	98,0 ^{e, k}	96	25 047	0,91	0,98	0,92	3
20	Nouvelle-Zélande	0,936	79,3	.. ^e	100 ^f	23 413	0,90	0,99	0,91	5
21	Allemagne	0,932	78,9	.. ^e	89 ^g	28 303	0,90	0,96	0,94	-2
22	Hong Kong, Chine (RAS)	0,927	81,8	.. ^l	77	30 822	0,95	0,88	0,96	-10
23	Israël	0,927	80,0	97,1	90	24 382	0,92	0,95	0,92	0
24	Grèce	0,921	78,3	96,0 ^e	93	22 205	0,89	0,97	0,90	3
25	Singapour	0,916	78,9	92,5	87 ^m	28 077	0,90	0,91	0,94	-4
26	Corée, République de	0,912	77,3	98,0 ^{e, k}	95	20 499	0,87	0,98	0,89	5
27	Slovénie	0,910	76,6	.. ^{e, l}	95	20 939	0,86	0,98	0,89	1
28	Portugal	0,904	77,5	92,0 ^{e, k}	89	19 629	0,87	0,96	0,88	5
29	Chypre	0,903	78,7	96,8	79 ^g	22 805	0,90	0,91	0,91	-3
30	Tchèque, République	0,885	75,7	.. ^e	81	19 408	0,85	0,93	0,88	4
31	Barbade	0,879	75,3	.. ^{e, h, l}	89 ^h	15 720 ^{h, n}	0,84	0,96	0,84	10
32	Malte	0,875	78,6	87,9 ^o	81	18 879	0,89	0,86	0,87	5
33	Koweït	0,871	77,1	93,3	73 ^g	19 384 ^p	0,87	0,87	0,88	2
34	Brunéï Darussalam	0,871	76,6	92,7	77 ^g	19 210 ^{h, q}	0,86	0,88	0,88	2
35	Hongrie	0,869	73,0	.. ^{e, l}	87	16 814	0,80	0,95	0,86	4
36	Argentine	0,863	74,6	97,2	89 ^h	13 298	0,83	0,95	0,82	10
37	Pologne	0,862	74,6	.. ^{e, l}	86	12 974	0,83	0,95	0,81	11
38	Chili	0,859	78,1	95,7	81	10 874	0,89	0,91	0,78	18
39	Bahreïn	0,859	74,5	86,5	85 ^g	20 758	0,82	0,86	0,89	-10
40	Estonie	0,858	71,6	99,8 ^e	92	14 555	0,78	0,97	0,83	4
41	Lituanie	0,857	72,5	99,6 ^e	92	13 107	0,79	0,97	0,81	6
42	Slovaquie	0,856	74,3	100,0 ^{e, k}	77	14 623	0,82	0,92	0,83	1
43	Uruguay	0,851	75,6	.. ^l	89 ^{g, h}	9 421	0,84	0,95	0,76	19
44	Croatie	0,846	75,2	98,1	73 ^h	12 191	0,84	0,90	0,80	7
45	Lettonie	0,845	71,8	99,7 ^e	90	11 653	0,78	0,96	0,79	9
46	Qatar	0,844	73,0	89,0	76	19 844 ^{h, r}	0,80	0,85	0,88	-14
47	Seychelles	0,842	72,7 ^{h, m}	91,8	80 ^g	16 652	0,80	0,88	0,85	-7
48	Costa Rica	0,841	78,3	94,9	72	9 481 ^p	0,89	0,87	0,76	13
49	Émirats arabes unis	0,839	78,3	.. ^l	60 ^{g, h}	24 056 ^p	0,89	0,71	0,92	-25
50	Cuba	0,826	77,6	99,8 ^e	80 ^h	.. ^s	0,88	0,93	0,67	43
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0,825	70,0 ^{h, m, t}	97,8 ^m	80 ^g	12 702 ^h	0,75	0,92	0,81	-2
52	Bahamas	0,825	70,2	.. ^l	66 ^g	17 843 ^h	0,75	0,86	0,87	-14
53	Mexique	0,821	75,3	91,0	75	9 803	0,84	0,86	0,77	7

Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
54	Bulgarie	0,816	72,4	98,2	81	8 078	0,79	0,92	0,73	12
55	Tonga	0,815	72,4	98,9 ^o	80 ^g	7 870 ^p	0,79	0,93	0,73	13
56	Oman	0,810	74,3	81,4	68 ^g	15 259	0,82	0,77	0,84	-14
57	Trinité-et-Tobago	0,809	69,8	.. ^l	67 ^g	12 182	0,75	0,88	0,80	-5
58	Panama	0,809	75,0	91,9	80	7 278	0,83	0,88	0,72	18
59	Antigua-et-Barbuda	0,808	73,9 ^{h, m, t}	85,8 ^{h, u}	69 ^{h, m}	12 586	0,82	0,80	0,81	-9
60	Roumanie	0,805	71,5	97,3	75	8 480	0,78	0,90	0,74	3
61	Malaisie	0,805	73,4	88,7	73 ^h	10 276	0,81	0,84	0,77	-4
62	Bosnie-Herzégovine	0,800	74,3	96,7	67 ^{h, v}	7 032	0,82	0,87	0,71	16
63	Maurice	0,800	72,4	84,4	74 ^g	12 027	0,79	0,81	0,80	-10
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	0,798	73,8	.. ^l	94 ^{g, h}	7 570 ^{h, w}	0,81	0,86	0,72	7
65	Russie, Fédération de	0,797	65,2	99,4 ^e	88 ^g	9 902	0,67	0,95	0,77	-6
66	Macédoine, ERYM	0,796	73,9	96,1	70	6 610	0,82	0,87	0,70	16
67	Bélarus	0,794	68,2	99,6 ^{e, o}	88	6 970	0,72	0,95	0,71	12
68	Dominique	0,793	75,6 ^{h, u}	88,0 ^{h, u}	83 ^g	5 643	0,84	0,86	0,67	27
69	Brésil	0,792	70,8	88,6	86 ^h	8 195	0,76	0,88	0,74	-5
70	Colombie	0,790	72,6	92,8	73	7 256 ^p	0,79	0,86	0,72	7
71	Sainte-Lucie	0,790	72,6	94,8 ^{h, u}	76	6 324	0,79	0,89	0,69	16
72	Venezuela, RB	0,784	73,0	93,0	74 ^{g, h}	6 043	0,80	0,87	0,68	17
73	Albanie	0,784	73,9	98,7	68 ^h	4 978	0,82	0,88	0,65	26
74	Thaïlande	0,784	70,3	92,6	74	8 090	0,75	0,86	0,73	-9
75	Samoa occidentales	0,778	70,5	.. ^l	74 ^g	5 613	0,76	0,90	0,67	22
76	Arabie Saoudite	0,777	72,0	79,4	59	13 825 ^p	0,78	0,72	0,82	-31
77	Ukraine	0,774	66,1	99,4 ^e	85	6 394	0,69	0,94	0,69	9
78	Liban	0,774	72,2	.. ^l	84	5 837	0,79	0,86	0,68	13
79	Kazakhstan	0,774	63,4	99,5 ^{e, o}	91	7 440	0,64	0,96	0,72	-5
80	Arménie	0,768	71,6	99,4 ^e	74	4 101	0,78	0,91	0,62	32
81	Chine	0,768	71,9	90,9	70	5 896 ^x	0,78	0,84	0,68	9
82	Pérou	0,767	70,2	87,7	86 ^g	5 678	0,75	0,87	0,67	12
83	Équateur	0,765	74,5	91,0	.. ^y	3 963	0,82	0,86	0,61	30
84	Philippines	0,763	70,7	92,6	82	4 614	0,76	0,89	0,64	19
85	Grenade	0,762	65,3 ^{h, u}	96,0 ^u	73 ^g	8 021	0,67	0,88	0,73	-18
86	Jordanie	0,760	71,6	89,9	79	4 688	0,78	0,86	0,64	16
87	Tunisie	0,760	73,5	74,3	75	7 768	0,81	0,75	0,73	-18
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,759	71,3	88,1 ^u	68	6 398	0,77	0,81	0,69	-3
89	Suriname	0,759	69,3	89,6	72 ^{g, h}	.. ^{p, z}	0,74	0,84	0,70	-5
90	Fidji	0,758	68,0	.. ^l	75 ^g	6 066	0,72	0,87	0,69	-2
91	Paraguay	0,757	71,2	.. ^l	70 ^{g, h}	4 813 ^p	0,77	0,86	0,65	9
92	Turquie	0,757	68,9	87,4	69	7 753	0,73	0,81	0,73	-22
93	Sri Lanka	0,755	74,3	90,7	63 ^g	4 390	0,82	0,81	0,63	13
94	Dominicaine, République	0,751	67,5	87,0	74 ^g	7 449 ^p	0,71	0,83	0,72	-21
95	Belize	0,751	71,8	75,1 ^{h, u}	81	6 747	0,78	0,77	0,70	-15
96	Iran, République islamique d'	0,746	70,7	77,0	72 ^g	7 525	0,76	0,75	0,72	-24
97	Géorgie	0,743	70,6	100,0 ^{e, k, aa}	75	2 844	0,76	0,91	0,56	23
98	Maldives	0,739	67,0	96,3	69 ^g	.. ^{h, p, z}	0,70	0,87	0,65	3
99	Azerbaïdjan	0,736	67,0	98,8 ^o	68	4 153	0,70	0,89	0,62	12
100	Territoires palestiniens occupés	0,736	72,7	92,4	81 ^g	.. ^{ab}	0,80	0,89	0,53	26
101	El Salvador	0,729	71,1	.. ^l	70 ^g	5 041 ^p	0,77	0,76	0,65	-3
102	Algérie	0,728	71,4	69,9	73	6 603 ^p	0,77	0,71	0,70	-19
103	Guyane	0,725	63,6	96,5 ^{h, u}	76 ^h	4 439 ^p	0,64	0,90	0,63	2
104	Jamaïque	0,724	70,7	79,9 ^o	77 ^g	4 163	0,76	0,79	0,62	6
105	Turkménistan	0,724	62,5	98,8 ^o	.. ^y	4 584 ^h	0,63	0,91	0,64	-1
106	Cap Vert	0,722	70,7	.. ^l	67	5 727 ^p	0,76	0,73	0,68	-14

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
107	Syrie, République arabe	0,716	73,6	79,6	63 ^g	3 610	0,81	0,74	0,60	8
108	Indonésie	0,711	67,2	90,4	68	3 609	0,70	0,83	0,60	8
109	Viet Nam	0,709	70,8	90,3 ^o	63 ^g	2 745	0,76	0,81	0,55	12
110	Kirghizistan	0,705	67,1	98,7 ^o	78	1 935	0,70	0,92	0,49	32
111	Égypte	0,702	70,2	71,4	76 ^g	4 211	0,75	0,73	0,62	-2
112	Nicaragua	0,698	70,0	76,7	70 ^g	3 634 ^p	0,75	0,75	0,60	2
113	Ouzbékistan	0,696	66,6	.. ^{e,l}	74 ^g	1 869	0,69	0,91	0,49	32
114	Moldova, République de	0,694	68,1	98,4	70 ^g	1 729	0,72	0,89	0,48	33
115	Bolivie	0,692	64,4	86,7	87 ^g	2 720	0,66	0,87	0,55	7
116	Mongolie	0,691	64,5	97,8	77	2 056	0,66	0,91	0,50	18
117	Honduras	0,683	68,1	80,0	71 ^g	2 876 ^p	0,72	0,77	0,56	2
118	Guatemala	0,673	67,6	69,1	66 ^g	4 313 ^p	0,71	0,68	0,63	-11
119	Vanuatu	0,670	68,9	74,0 ^o	64 ^g	3 051 ^p	0,73	0,71	0,57	-1
120	Guinée équatoriale	0,653	42,8	87,0	58 ^{g,h}	20 510 ^{h,p}	0,30	0,77	0,89	-90
121	Afrique du Sud	0,653	47,0	82,4 ^o	77 ^h	11 192 ^p	0,37	0,80	0,79	-66
122	Tadjikistan	0,652	63,7	99,5 ^e	71	1 202	0,65	0,90	0,41	34
123	Maroc	0,640	70,0	52,3	58	4 309	0,75	0,54	0,63	-15
124	Gabon	0,633	54,0	71,0 ^k	72 ^{g,h}	6 623	0,48	0,71	0,70	-43
125	Namibie	0,626	47,2	85,0	67 ^h	7 418 ^p	0,37	0,79	0,72	-50
126	Inde	0,611	63,6	61,0	62 ^g	3 139 ^p	0,64	0,61	0,58	-9
127	São Tomé-et-Principe	0,607	63,2	83,1 ^{h,m}	63	1 231 ^{h,r}	0,64	0,76	0,42	28
128	Salomon, Îles	0,592	62,6	76,6 ^{h,m}	47 ^{g,h}	1 814 ^p	0,63	0,67	0,48	18
129	Cambodge	0,583	56,5	73,6	60 ^h	2 423 ^p	0,52	0,69	0,53	-4
130	Myanmar	0,581	60,5	89,9	49 ^g	1 027 ^{h,w}	0,59	0,76	0,39	33
131	Botswana	0,570	34,9	81,2	71 ^g	9 945	0,16	0,78	0,77	-73
132	Comores	0,556	63,7	.. ^l	46 ^g	1 943 ^p	0,64	0,53	0,50	8
133	Lao, Rép. dém. pop.	0,553	55,1	68,7	61	1 954	0,50	0,66	0,50	5
134	Pakistan	0,539	63,4	49,9	38	2 225	0,64	0,46	0,52	-6
135	Bhoutan	0,538	63,4	47,0 ^k	.. ^y	1 969 ^{h,r}	0,64	0,48	0,50	2
136	Ghana	0,532	57,0	57,9	47 ^g	2 240 ^p	0,53	0,54	0,52	-9
137	Bangladesh	0,530	63,3	.. ^l	57 ^h	1 870	0,64	0,46	0,49	7
138	Népal	0,527	62,1	48,6	57 ^h	1 490	0,62	0,51	0,45	13
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,523	55,7	57,3	41 ^{g,h}	2 543 ^p	0,51	0,52	0,54	-15
140	Congo	0,520	52,3	.. ^l	52 ^g	978	0,46	0,72	0,38	25
141	Soudan ^{ac}	0,516	56,5	60,9	37 ^g	1 949 ^p	0,53	0,53	0,50	-2
142	Timor oriental	0,512	56,0	58,6 ^{h,m}	72 ^{g,h}	.. ^{ad}	0,52	0,63	0,39	20
143	Madagascar	0,509	55,6	70,7	57 ^g	857	0,51	0,66	0,36	26
144	Cameroun	0,506	45,7	67,9	62 ^g	2 174	0,34	0,66	0,51	-13
145	Ouganda	0,502	48,4	66,8	66	1 478 ^p	0,39	0,67	0,45	7
146	Swaziland	0,500	31,3	79,6	58 ^{g,h}	5 638	0,10	0,72	0,67	-50
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147	Togo	0,495	54,5	53,2	55 ^g	1 536 ^p	0,49	0,54	0,46	3
148	Djibouti	0,494	52,9	.. ^l	24	1 993 ^p	0,47	0,52	0,50	-13
149	Lesotho	0,494	35,2	82,2	66 ^g	2 619 ^p	0,17	0,77	0,54	-26
150	Yémen	0,492	61,1	.. ^l	55 ^g	879	0,60	0,51	0,36	18
151	Zimbabwe	0,491	36,6	.. ^l	52 ^{g,h}	2 065	0,19	0,77	0,51	-18
152	Kenya	0,491	47,5	73,6	60 ^g	1 140	0,37	0,69	0,41	7
153	Mauritanie	0,486	53,1	51,2	46	1 940 ^p	0,47	0,49	0,49	-12
154	Haïti	0,482	52,0	.. ^l	.. ^y	1 892 ^{h,p}	0,45	0,50	0,49	-11
155	Gambie	0,479	56,1	.. ^l	50 ^g	1 991 ^p	0,52	0,42	0,50	-19
156	Sénégal	0,460	56,0	39,3	38 ^g	1 713	0,52	0,39	0,47	-8
157	Érythrée	0,454	54,3	.. ^l	35	977 ^p	0,49	0,50	0,38	9
158	Rwanda	0,450	44,2	64,9	52	1 263 ^p	0,32	0,61	0,42	-5
159	Nigeria	0,448	43,4	.. ^l	55 ^g	1 154	0,31	0,63	0,41	-1

Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
160	Guinée	0,445	53,9	29,5	42	2 180	0,48	0,34	0,51	-30
161	Angola	0,439	41,0	67,4	26 ^{g, h}	2 180 ^p	0,27	0,53	0,51	-32
162	Tanzanie, Rép. unie de	0,430	45,9	69,4	48 ^g	674	0,35	0,62	0,32	13
163	Bénin	0,428	54,3	34,7	49 ^g	1 091	0,49	0,40	0,40	-2
164	Côte d'Ivoire	0,421	45,9	48,7	40 ^{g, h}	1 551	0,35	0,46	0,46	-15
165	Zambie	0,407	37,7	68,0 ^o	54 ^g	943	0,21	0,63	0,37	2
166	Malawi	0,400	39,8	64,1 ^o	64 ^g	646	0,25	0,64	0,31	10
167	Congo, Rép. dém. du	0,391	43,5	67,2	27 ^{g, h}	705 ^p	0,31	0,54	0,33	6
168	Mozambique	0,390	41,6	.. ⁱ	49	1 237 ^p	0,28	0,47	0,42	-14
169	Burundi	0,384	44,0	59,3	36	677 ^p	0,32	0,52	0,32	5
170	Éthiopie	0,371	47,8	.. ⁱ	36	756 ^p	0,38	0,40	0,34	1
171	Tchad	0,368	43,7	25,7	35 ^g	2 090 ^p	0,31	0,29	0,51	-39
172	Centrafricaine, République	0,353	39,1	48,6	30 ^{g, h}	1 094 ^p	0,24	0,42	0,40	-12
173	Guinée-Bissau	0,349	44,8	.. ⁱ	37 ^{g, h}	722 ^p	0,33	0,39	0,33	-1
174	Burkina Faso	0,342	47,9	21,8	26 ^g	1 169 ^p	0,38	0,23	0,41	-17
175	Mali	0,338	48,1	19,0 ^o	35	998	0,39	0,24	0,38	-11
176	Sierra Leone	0,335	41,0	35,1	65 ^g	561	0,27	0,45	0,29	1
177	Niger	0,311	44,6	28,7	21	779 ^p	0,33	0,26	0,34	-7
Pays en développement										
	Pays les moins avancés	0,464	52,4	63,7	45	1 350	0,46	0,50	0,43	..
	États arabes	0,680	67,3	69,9	62	5 680	0,71	0,66	0,67	..
	Asie de l'Est et Pacifique	0,760	70,8	90,7	69	5 872	0,76	0,84	0,68	..
	Amérique latine et Caraïbes	0,795	72,2	90,2	81	7 964	0,79	0,87	0,73	..
	Asie du Sud	0,599	63,7	60,9	56	3 072	0,64	0,58	0,57	..
	Afrique subsaharienne	0,472	46,1	63,3	50	1 946	0,35	0,57	0,50	..
Europe centrale et orientale et CEI										
	OCDE	0,923	77,8	..	89	27 571	0,88	0,95	0,94	..
	Pays de l'OCDE à revenu élevé	0,946	79,0	..	95	32 003	0,90	0,98	0,96	..
Développement humain élevé										
Développement humain moyen										
Faible développement humain										
Revenu élevé										
Revenu moyen										
Faible revenu										
Monde										

NOTES

- a** Le classement selon l'IDH est déterminé par les valeurs d'IDH à la sixième décimale.
- b** Sauf indication contraire, les données se réfèrent à des estimations de l'alphabétisation nationale issues de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site <http://www.uis.unesco.org>.
- c** En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004). Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.
- d** Un chiffre positif indique que le classement selon l'IDH est supérieur au classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD), un chiffre négatif indique le contraire.
- e** Une valeur de 99,0 % a été utilisée pour le calcul de l'IDH.
- f** Une valeur de 100 % a été utilisée pour le calcul de l'IDH.
- g** Estimation préliminaire de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.

- h** Les données concernent une année autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- i** Statec 2006. Les données concernent les personnes inscrites dans leur pays ainsi que celles inscrites à l'étranger et diffèrent par conséquent de la définition classique.
- j** Une valeur de 40 000 USD (en PPA en USD) a été utilisée pour le calcul de l'IDH.
- k** UNICEF 2004.
- l** En l'absence de données récentes, les estimations suivantes ont été utilisées pour le calcul : Bahamas 95, Bangladesh 41, Barbade 100, Cap Vert 76, Comores 56, Congo 83, Djibouti 65, El Salvador 80, Émirats arabes unis 77, Érythrée 57, Éthiopie 42, Fidji 93, Gambie 38, Guinée-Bissau 40, Haïti 52, Hong Kong, Chine (SAR) 94, Hongrie 99, Jamahiriya arabe libyenne 82, Liban 86, Mozambique 46, Nigeria 67, Ouzbékistan 99, Paraguay 93, Pologne 99, Samoa occidentales 99, Slovaquie 99, Trinité-et-Tobago 98, Uruguay 98, Yémen 49, Zimbabwe 90. Ces estimations fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO en 2003 sont basées sur d'anciens recensements ou enquêtes et doivent être interprétées avec circonspection.
- m** Données provenant de sources nationales.
- n** Banque mondiale 2005.
- o** Données concernant une année de la période comprise entre 1995 et 1999, selon l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.
- p** Estimations basées sur une régression.
- q** Banque mondiale 2003.

- r** Heston, Summers et Aten 2002. Les données diffèrent de la définition classique.
- s** Des efforts sont mis en œuvre afin de produire des estimations plus précises et plus récentes (voir *Guide du lecteur et note relative aux tableaux*). Une estimation préliminaire de 5 700 USD (en PPA en USD) a été utilisée.
- t** Données basées par le Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, sur la base de sources nationales.
- u** Données fournies par le Secrétariat de la Communauté caribéenne, sur la base de sources nationales.
- v** PNUD 2005a.
- w** Heston, Summers et Aten 2001. Les données diffèrent de la définition classique.
- x** Estimations basées sur une comparaison bilatérale entre la Chine et les États-Unis (Ruen et Kai, 1995).
- y** Le taux brut de scolarisation combiné n'étant pas disponible, les estimations suivantes du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain ont été utilisées : Bhoutan 49, Équateur 75, Haïti 48, et Turkménistan 75.
- z** En l'absence d'une estimation officielle du PIB par habitant (en PPA en USD), des estimations préliminaires de la Banque mondiale, sujettes à des révisions ultérieures, ont été utilisées comme suit : Maldives 4,798; et Suriname 6,552.
- aa** Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.

- ab** En l'absence d'une estimation du PIB par habitant (en PPA en USD), l'estimation de 2 331 USD établie par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à partir de la valeur du PIB en dollars US et de la proportion moyenne pondérée de PPA en dollars US par rapport aux dollars US dans les États arabes, a été utilisée.
- ac** Estimations basées principalement sur des informations concernant le Nord du Soudan.
- ad** Une estimation nationale de 1 033 USD (en PPA en USD) a été utilisée.
- SOURCES**
- Colonne 1 :** calculs effectués sur la base des données des colonnes 6-8 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.
- Colonne 2 :** ONU 2005a, sauf indication contraire.
- Colonne 3 :** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a, sauf indication contraire.
- Colonne 4 :** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c, sauf indication contraire.
- Colonne 5 :** Banque mondiale 2006, sauf indication contraire ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.
- Colonne 6 :** calculs effectués sur la base des données de la colonne 2.
- Colonne 7 :** calculs effectués sur la base des données des colonnes 3 et 4.
- Colonne 8 :** calculs effectués sur la base des données de la colonne 5.
- Colonne 9 :** calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 5.

Indicateurs de base pour les autres pays de l'ONU

Composants de l'indicateur du développement humain

	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Population totale (en milliers)	Taux de fécondité total (naissances par femme)	OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naiss. vivantes)	OMD Taux net de scolarisation dans le primaire (en %)	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans)	OMD Pers. souffrant de malnutrition (en % de la pop. totale)	OMD Population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)
	2000-05 ^b	2004 ^c	2004 ^d	2004	2004	2000-05 ^b	2004	2004 ^d	2005	2001/03 ^e	2004
Afghanistan	46,0	28,1	45,3	..	28 574	7,5	257	..	<0,1 [$<0,2$]	..	39
Andorre	66,9	..	67	..	7	89 ^f	100
Iraq	58,8	74,1	59,7	..	28 057	4,8	125	88	[$<0,2$]	..	81
Kiribati	77,2	..	97	..	65	97 ^{f,g}	..	6	65
Corée, Rép. pop. dém. de	63,0	22 384	2,0	55	..	[$<0,2$]	35	100
Libéria	42,5	..	57,4	..	3 241	6,8	235	66 ^h	[2,0-5,0]	49	61
Liechtenstein	69,3	..	34	..	5	88 ⁱ
Marshall, Îles	60	..	59	90 ^f	87
États fédérés de Micronésie	67,6	110	4,4	23	94
Monaco	35	..	5	100
Monténégro ^j	73,2	96,4 ^k	74,5 ^l	1,7	15	96 ^{l,m}	0,2 [0,1-0,3]	10	93
Nauru	50,6	..	13	..	30
Palaos	94,6	..	20	..	27	96 ^{f,h}	85
Saint-Marin	28	..	4
Serbie ^j	73,2	96,4 ^k	74,5 ^l	1,7	15	96 ^{l,m}	0,2 [0,1-0,3]	10	93
Somalie	46,2	7 964	6,4	225	..	0,9 [0,5-1,6]	..	29
Tuvalu	69,2	..	10	..	51	100

NOTES

- a** Ces données correspondent à des estimations précises et des fourchettes d'estimations calculées sur la base de nouveaux modèles développés dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Les fourchettes d'estimations sont présentées entre crochets.
- b** Données correspondant à des estimations pour la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Les données correspondent à des estimations de l'alphabétisation nationale issues de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection.

- d** En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004).
- e** Les données correspondent à la moyenne des années indiquées pour cette rubrique.
- f** Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.
- g** Données concernant l'année scolaire 1999.
- h** Données concernant l'année scolaire 2000.
- i** Estimations nationales.

- j** Données concernant la Serbie-et-Monténégro avant la séparation de celle-ci en deux États indépendants, en juin 2006.
- k** À l'exception du Kosovo et Metohia.
- l** La population cumulée de la Serbie et du Monténégro était de 10,51 millions d'habitants.
- m** Données concernant l'année scolaire 2001.

SOURCES

- Colonnes 1. 5 et 6:** ONU 2005b.
- Colonne 2:** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonnes 3 et 8:** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.
- Colonne 4:** Banque mondiale 2006.
- Colonne 7:** ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.
- Colonne 9:** ONUSIDA 2006.
- Colonne 10:** ONU 2006c, sur base de données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Colonne 11:** ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.

Indicateur du développement humain : tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ							
1 Norvège	0,868	0,888	0,898	0,912	0,936	0,956	0,965
2 Islande	0,865	0,888	0,897	0,916	0,921	0,945	0,960
3 Australie	0,848	0,866	0,878	0,893	0,933	0,947	0,957
4 Irlande	0,813	0,828	0,848	0,873	0,897	0,932	0,956
5 Suède	0,868	0,878	0,890	0,901	0,933	0,949	0,951
6 Canada	0,870	0,886	0,909	0,929	0,935	..	0,950
7 Japon	0,859	0,884	0,897	0,914	0,927	0,939	0,949
8 États-Unis	0,868	0,889	0,902	0,917	0,930	0,940	0,948
9 Suisse	0,882	0,893	0,900	0,914	0,925	0,941	0,947
10 Pays-Bas	0,871	0,883	0,898	0,913	0,932	0,944	0,947
11 Finlande	0,843	0,864	0,882	0,904	0,917	0,938	0,947
12 Luxembourg	0,843	0,854	0,861	0,887	0,913	0,930	0,945
13 Belgique	0,849	0,867	0,881	0,902	0,932	0,945	0,945
14 Autriche	0,846	0,861	0,874	0,897	0,916	0,937	0,944
15 Danemark	0,874	0,883	0,891	0,898	0,913	0,932	0,943
16 France	0,853	0,869	0,884	0,904	0,923	0,935	0,942
17 Italie	0,844	0,859	0,868	0,890	0,908	0,924	0,940
18 Royaume-Uni	0,851	0,859	0,868	0,889	0,927	0,939	0,940
19 Espagne	0,844	0,861	0,875	0,893	0,910	0,927	0,938
20 Nouvelle-Zélande	0,849	0,855	0,868	0,876	0,906	0,925	0,936
21 Allemagne	..	0,861	0,868	0,887	0,912	..	0,932
22 Hong Kong, Chine (RAS)	0,761	0,801	0,829	0,864	0,883	0,917	0,927
23 Israël	0,804	0,829	0,850	0,867	0,890	0,918	0,927
24 Grèce	0,839	0,854	0,868	0,876	0,880	0,897	0,921
25 Singapour	0,727	0,763	0,786	0,823	0,862	..	0,916
26 Corée, République de	0,712	0,746	0,785	0,823	0,860	0,890	0,912
27 Slovénie	0,855	0,888	0,910
28 Portugal	0,791	0,807	0,830	0,853	0,883	0,902	0,904
29 Chypre	..	0,803	0,823	0,846	0,868	0,893	0,903
30 Tchéquie, République	0,850	0,865	0,885
31 Barbade	0,879
32 Malte	0,730	0,766	0,793	0,828	0,855	0,876	0,875
33 Koweït	0,763	0,778	0,781	..	0,814	0,841	0,871
34 Brunéi Darussalam	0,871
35 Hongrie	0,783	0,798	0,811	0,811	0,815	0,845	0,869
36 Argentine	0,787	0,802	0,811	0,813	0,835	0,860	0,863
37 Pologne	0,807	0,820	0,848	0,862
38 Chili	0,706	0,741	0,765	0,787	0,818	0,843	0,859
39 Bahreïn	..	0,747	0,784	0,812	0,828	0,842	0,859
40 Estonie	0,813	0,793	0,831	0,858
41 Lituanie	0,825	0,789	0,830	0,857
42 Slovaquie	0,856
43 Uruguay	0,761	0,781	0,788	0,806	0,819	0,841	0,851
44 Croatie	0,810	0,803	0,828	0,846
45 Lettonie	..	0,795	0,809	0,803	0,769	0,815	0,845
46 Qatar	0,844
47 Seychelles	0,842
48 Costa Rica	0,745	0,772	0,776	0,793	0,812	0,832	0,841
49 Émirats arabes unis	0,734	0,769	0,786	0,810	0,819	0,833	0,839
50 Cuba	0,826
51 Saint-Kitts-et-Nevis	0,825
52 Bahamas	..	0,811	0,820	0,823	0,812	0,831	0,825
53 Mexique	0,691	0,737	0,757	0,766	0,784	0,811	0,821

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
54 Bulgarie	..	0,768	0,788	0,794	0,783	0,797	0,816
55 Tonga	0,815
56 Oman	0,492	0,546	0,639	0,695	0,740	0,776	0,810
57 Trinité-et-Tobago	0,751	0,783	0,790	0,793	0,791	0,801	0,809
58 Panama	0,712	0,739	0,750	0,751	0,774	0,797	0,809
59 Antigua-et-Barbuda	0,808
60 Roumanie	0,775	0,770	0,778	0,805
61 Malaisie	0,616	0,659	0,696	0,723	0,761	0,791	0,805
62 Bosnie-Herzégovine	0,800
63 Maurice	..	0,661	0,692	0,726	0,749	0,779	0,800
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN							
64 Libyen, Jamahiriya arabe	0,798
65 Russie, Fédération de	0,818	0,771	0,785	0,797
66 Macédoine, ERYM	0,796
67 Bélarus	0,788	0,753	0,775	0,794
68 Dominique	0,793
69 Brésil	0,647	0,684	0,699	0,720	0,749	0,785	0,792
70 Colombie	0,664	0,693	0,710	0,730	0,754	0,775	0,790
71 Sainte-Lucie	0,790
72 Venezuela, RB	0,719	0,734	0,742	0,760	0,768	0,774	0,784
73 Albanie	0,693	0,704	0,704	0,738	0,784
74 Thaïlande	0,615	0,654	0,680	0,717	0,751	0,775	0,784
75 Samoa occidentales	0,705	0,700	0,742	0,765	0,778
76 Arabie Saoudite	0,606	0,661	0,674	0,708	0,742	0,765	0,777
77 Ukraine	0,800	0,748	0,755	0,774
78 Liban	0,682	0,729	0,748	0,774
79 Kazakhstan	0,768	0,723	0,736	0,774
80 Arménie	0,738	0,701	0,736	0,768
81 Chine	0,527	0,560	0,596	0,628	0,685	0,730	0,768
82 Pérou	0,645	0,675	0,699	0,708	0,735	0,760	0,767
83 Équateur	0,632	0,676	0,700	0,716	0,732	..	0,765
84 Philippines	0,655	0,689	0,695	0,722	0,738	0,759	0,763
85 Grenade	0,762
86 Jordanie	..	0,643	0,665	0,685	0,710	0,744	0,760
87 Tunisie	0,516	0,572	0,623	0,659	0,700	0,739	0,760
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,759
89 Suriname	0,759
90 Fidji	0,663	0,686	0,701	..	0,742	0,744	0,758
91 Paraguay	0,671	0,705	0,712	0,721	0,740	0,754	0,757
92 Turquie	0,591	0,614	0,650	0,682	0,713	0,743	0,757
93 Sri Lanka	0,612	0,653	0,684	0,706	0,729	0,747	0,755
94 Dominicaine, République	0,622	0,652	0,674	0,682	0,703	0,733	0,751
95 Belize	..	0,709	0,719	0,748	0,770	0,780	0,751
96 Iran, République islamique d'	0,567	0,571	0,612	0,651	0,695	0,723	0,746
97 Géorgie	0,743
98 Maldives	0,739
99 Azerbaïdjan	0,736
100 Territoires palestiniens occupés	0,736
101 El Salvador	0,593	0,589	0,610	0,651	0,690	0,715	0,729
102 Algérie	0,508	0,560	0,611	0,650	0,672	0,701	0,728
103 Guyane	0,679	0,685	0,678	0,684	0,687	0,716	0,725
104 Jamaïque	0,687	0,695	0,699	0,719	0,725	0,737	0,724
105 Turkménistan	0,724
106 Cap Vert	0,628	0,679	0,711	0,722

Indicateur du développement humain : tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
107 Syrie, République arabe	0,543	0,589	0,625	0,646	0,673	0,690	0,716
108 Indonésie	0,469	0,532	0,585	0,626	0,665	0,682	0,711
109 Viet Nam	0,618	0,661	0,696	0,709
110 Kirghizistan	0,705
111 Égypte	0,439	0,488	0,541	0,580	0,613	0,654	0,702
112 Nicaragua	0,585	0,595	0,603	0,610	0,642	0,667	0,698
113 Ouzbékistan	0,681	0,688	0,696
114 Moldova, République de	0,740	0,683	0,679	0,694
115 Bolivie	0,514	0,550	0,582	0,605	0,637	0,675	0,692
116 Mongolie	0,642	0,646	0,634	0,659	0,691
117 Honduras	0,519	0,570	0,602	0,625	0,642	0,654	0,683
118 Guatemala	0,511	0,546	0,561	0,586	0,617	0,656	0,673
119 Vanuatu	0,670
120 Guinée équatoriale	0,484	0,501	0,519	0,643	0,653
121 Afrique du Sud	0,653	0,673	0,703	0,735	0,741	0,691	0,653
122 Tadjikistan	0,700	0,697	0,631	0,627	0,652
123 Maroc	0,432	0,479	0,517	0,549	0,580	0,610	0,640
124 Gabon	0,633
125 Namibie	0,694	0,647	0,626
126 Inde	0,413	0,439	0,477	0,515	0,548	0,577	0,611
127 São Tomé-et-Principe	0,607
128 Salomon, Îles	0,592
129 Cambodge	0,536	0,545	0,583
130 Myanmar	0,581
131 Botswana	0,500	0,575	0,636	0,680	0,660	0,598	0,570
132 Comores	..	0,483	0,500	0,506	0,521	0,539	0,556
133 Lao, Rép. dém. pop.	0,425	0,451	0,488	0,523	0,553
134 Pakistan	0,365	0,388	0,420	0,463	0,493	0,511	0,539
135 Bhoutan	0,538
136 Ghana	0,438	0,467	0,482	0,511	0,531	0,555	0,532
137 Bangladesh	0,347	0,366	0,391	0,422	0,454	0,510	0,530
138 Népal	0,299	0,336	0,378	0,425	0,467	0,500	0,527
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,424	0,444	0,466	0,481	0,514	0,530	0,523
140 Congo	0,454	0,500	0,541	0,528	0,533	0,502	0,520
141 Soudan	0,350	0,376	0,396	0,427	0,465	0,496	0,516
142 Timor oriental	0,512
143 Madagascar	0,404	0,440	0,438	0,448	0,459	0,482	0,509
144 Cameroun	0,417	0,464	0,506	0,515	0,495	0,502	0,506
145 Ouganda	0,414	0,411	0,413	0,474	0,502
146 Swaziland	0,529	0,561	0,583	0,622	0,604	0,536	0,500
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN							
147 Togo	0,424	0,475	0,472	0,498	0,507	0,504	0,495
148 Djibouti	0,479	0,485	0,494
149 Lesotho	0,463	0,511	0,535	0,572	0,573	0,524	0,494
150 Yémen	0,394	0,438	0,467	0,492
151 Zimbabwe	0,548	0,576	0,642	0,639	0,591	0,525	0,491
152 Kenya	0,465	0,513	0,533	0,548	0,525	0,504	0,491
153 Mauritanie	0,342	0,365	0,386	0,390	0,425	0,447	0,486
154 Haïti	..	0,451	0,458	0,446	0,451	..	0,482
155 Gambie	0,286	0,426	0,459	0,479
156 Sénégal	0,313	0,342	0,378	0,405	0,422	0,439	0,460
157 Érythrée	0,420	0,441	0,454
158 Rwanda	0,342	0,388	0,401	0,339	0,337	0,426	0,450
159 Nigeria	0,317	0,376	0,387	0,407	0,419	0,433	0,448

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
160 Guinée	0,445
161 Angola	0,439
162 Tanzanie, Rép. unie de	0,437	0,423	0,420	0,430
163 Bénin	0,310	0,341	0,365	0,372	0,397	0,416	0,428
164 Côte d'Ivoire	0,415	0,445	0,449	0,443	0,428	0,427	0,421
165 Zambie	0,470	0,477	0,486	0,464	0,425	0,409	0,407
166 Malawi	0,327	0,357	0,368	0,372	0,414	0,398	0,400
167 Congo, Rép. dém. du	0,414	0,423	0,431	0,422	0,392	..	0,391
168 Mozambique	..	0,302	0,290	0,316	0,330	0,364	0,390
169 Burundi	0,285	0,312	0,344	0,351	0,325	0,344	0,384
170 Éthiopie	0,293	0,314	0,322	0,349	0,371
171 Tchad	0,269	0,272	0,313	0,335	0,344	0,357	0,368
172 Centrafricaine, République	0,345	0,365	0,387	0,384	0,367	..	0,353
173 Guinée-Bissau	0,255	0,263	0,283	0,313	0,341	0,353	0,349
174 Burkina Faso	0,256	0,277	0,301	0,308	0,312	0,330	0,342
175 Mali	0,232	0,258	0,264	0,285	0,309	0,332	0,338
176 Sierra Leone	0,335
177 Niger	0,234	0,250	0,240	0,246	0,254	0,268	0,311

NOTE

Les valeurs de l'indicateur du développement humain de ce tableau ont été calculées sur la base d'une méthodologie et d'une série de données cohérentes. Elles ne sont pas strictement comparables à celles des précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*. Pour des notes détaillées, voir *Guide du lecteur et note relative aux tableaux*.

SOURCES

Colonnes 1-6 : calculs effectués sur la base des données relatives à l'espérance de vie, ONU 2005a ; données relatives au taux d'alphabétisation des adultes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2003, 2006a ; données relatives au taux brut de scolarisation combiné fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 1999, 2006c ; et données relatives au PIB par habitant (2000 en PPA en USD) et au PIB par habitant (en PPA en USD) fournies par la Banque mondiale 2006

Colonne 7 : colonne 1 du tableau statistique 1

TABLEAU 3

Mesurer le développement humain : accroître les choix . . . Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays en développement

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ^{a,†} (en % de la cohorte) 2000-2005	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†} (en % des 15 ans et plus) 2004	Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés [†] (en %) 2004	OMD Enfants souffrant d'une insuff. pondérale [†] (en % des moins 5 ans) 1996-2004 ^e	OMD Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-1 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)					1 USD par jour 1990-2004 ^e	2 USD par jour 1990-2004 ^e	Seuil de pauvreté national 1990-2003 ^e	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
22	Hong Kong, Chine (RAS)	1,5
25	Singapour	7	6,3	1,8	7,5	0	14 ^e
26	Corée, République de	2,7	2,0 ^e	8	..	2,0	<2	..
29	Chypre	2,8	3,2	0
31	Barbade	5	4,5	6,3	.. ^f	0	6 ^e
33	Koweït	2,5	6,7	..	10
34	Brunéi Darussalam	2,8	7,3
36	Argentine	3	4,3	5,0	2,8	4	5	7,0	23,0	..
38	Chili	2	3,7	3,5	4,3	5	1	2,0	9,6	17,0
39	Bahrein	3,8	13,5	..	9 ^e
43	Uruguay	1	3,3	4,4	.. ^f	0	5 ^e	2,0	5,7	..
46	Qatar	13	7,9	4,7	11,0	0	6 ^e
47	Seychelles	8,2	12	6 ^e
48	Costa Rica	4	4,4	3,7	5,1	3	5	2,2	7,5	22,0
49	Émirats arabes unis	34	15,9	2,2	.. ^f	0	14 ^e
50	Cuba	6	4,7	3,2	0,2	9	4
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0
52	Bahamas	13,4	..	3
53	Mexique	9	7,2	6,0	9,0	3	8	4,4	20,4	20,3
55	Tonga	5,0	1,1 ^g	0
56	Oman	3,9	18,6	..	24 ^e
57	Trinité-et-Tobago	17	8,8	11,6	.. ^f	9	7 ^e	12,4	39,0	21,0
58	Panama	12	7,9	6,8	8,1	10	7	6,5	17,1	37,3
59	Antigua-et-Barbuda	9	10 ^e
61	Malaisie	15	8,3	4,3	11,3	1	11	2,0	9,3	15,5 ^h
63	Maurice	24	11,3	5,0	15,6	0	15 ^e
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	4,2	5 ^e
68	Dominique	12,0 ^{h,i}	3	5 ^e
69	Brésil	22	10,1	10,3	11,4	10	6	7,5	21,2	22,0
70	Colombie	10	7,6	8,3	7,2	7	7	7,0	17,8	64,0
71	Sainte-Lucie	5,9	..	2	14 ^e
72	Venezuela, RB	16	8,8	8,2	7,0	17	4	8,3	27,6	31,3 ^h
74	Thaïlande	19	9,3	9,9	7,4	1	19 ^e	2,0	25,2	13,1
75	Samoa occidentales	6,5	..	12
76	Arabie Saoudite	5,8	20,6	..	14
78	Liban	20	9,6	5,7	.. ^f	0	3
81	Chine	26	11,7	6,9	9,1	23	8	16,6	46,7	4,6
82	Pérou	25	11,6	10,3	12,3	17	7	12,5	31,8	49,0
83	Équateur	18	8,9	8,6	9,0	6	12	15,8	37,2	46,0
84	Philippines	31	15,3	7,2	7,4	15	28	15,5	47,5	36,8
85	Grenade	4,0 ⁱ	5
86	Jordanie	11	7,6	6,4	10,1	3	4	2,0	7,0	11,7
87	Tunisie	39	17,9	4,7	25,7	7	4	2,0	6,6	7,6
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	6,6	11,9 ⁱ
89	Suriname	23	10,3	10,1	10,4	8	13
90	Fidji	45	21,3	7,0	.. ^f	53	8 ^e
91	Paraguay	14	8,3	8,1	.. ^f	14	5	16,4	33,2	21,8
92	Turquie	21	9,8	8,9	12,6	4	4	3,4	18,7	27,0
93	Sri Lanka	38	17,7	4,3	9,3	21	29	5,6	41,6	25,0
94	Dominicaine, République	27	11,9	14,1	13,0	5	5	2,5	11,0	28,6
95	Belize	10,6	..	9	6 ^e
96	Iran, République islamique d'	35	16,4	7,2	23,0	6	11	2,0	7,3	..

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ^{a,†} (en % de la cohorte) 2000-2005	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†} (en % des 15 ans et plus) 2004	Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés [†] (en %) 2004	OMD Enfants souffrant d'une insuff. pondérale [†] (en % des moins 5 ans) 1996-2004 ^e	OMD Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-1 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)					1 USD par jour 1990-2004 ^e	2 USD par jour 1990-2004 ^e	Seuil de pauvreté national 1990-2003 ^e	
98 Maldives	36	16,9	11,4	3,7	17	30
100 Territoires palestiniens occupés	8	6,5	5,3	7,6	8	4
101 El Salvador	32	15,7	9,9	.. ^f	16	10	19,0	40,6	48,3	-12
102 Algérie	46	21,5	7,8	30,1	15	10	2,0	15,1	22,6	31
103 Guyane	18,2	..	17	14	2,0
104 Jamaïque	30	14,8	11,3	20,1 ^g	7	4	2,0	13,3	18,7	20
106 Cap Vert	43	18,7	7,6	.. ^f	20	14 ^e
107 Syrienne, République arabe	29	14,4	4,6	20,4	7	7
108 Indonésie	41	18,5	11,2	9,6	23	28	7,5	52,4	27,1	9
109 Viet Nam	33	15,7	9,4	9,7 ^g	15	28	28,9	..
111 Égypte	44	20,0	7,8	28,6	2	9	3,1	43,9	16,7	18
112 Nicaragua	40	18,0	10,1	23,3	21	10	45,1	79,9	47,9	-28
115 Bolivie	28	13,9	16,0	13,3	15	8	23,2	42,2	62,7	-20
116 Mongolie	42	18,5	13,3	2,2	38	13	27,0	74,9	35,6	-15
117 Honduras	37	17,2	15,8	20,0	13	17	20,7	44,0	48,0	-11
118 Guatemala	48	22,9	15,9	30,9	5	23	13,5	31,9	56,2	7
119 Vanuatu	49	24,7	8,9	26,0 ^g	40	20 ^e
120 Guinée équatoriale	69	38,1	47,7	13,0	57	19
121 Afrique du Sud	53	30,9	43,3	17,6 ^g	12	12	10,7	34,1	..	11
123 Maroc	59	33,4	8,6	47,7	19	9	2,0	14,3	19,0	37
124 Gabon	50	27,3	32,6	..	12	12
125 Namibie	57	32,5	45,4	15,0	13	24	34,9	55,8	..	-14
126 Inde	55	31,3	16,6	39,0	14	47	34,7	79,9	28,6	-14
127 São Tomé-et-Principe	17,1	..	21	13
128 Salomon, Îles	14,1	..	30	21 ^e
129 Cambodge	73	39,3	28,3	26,4	59	45	34,1	77,7	35,9	-1
130 Myanmar	47	21,6	21,2	10,1	22	32
131 Botswana	93	48,3	69,1	18,8	5	13	23,5	50,1	..	22
132 Comores	56	31,6	15,5	.. ^f	14	25
133 Lao, Rép. dém. pop.	63	36,0	28,0	31,3	49	40	27,0	74,1	38,6	-3
134 Pakistan	65	36,3	16,1	50,1	9	38	17,0	73,6	32,6	10
135 Bhoutan	71	39,0	18,0	..	38	19
136 Ghana	58	33,1	27,7	42,1	25	22	44,8	78,5	39,5	-18
137 Bangladesh	85	44,2	15,9	.. ^f	26	48	36,0	82,8	49,8	5
138 Népal	68	38,1	17,6	51,4	10	48	24,1	68,5	30,9	4
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	75	40,5	22,4	42,7	61	35 ^e	37,5	..
140 Congo	51	27,9	33,6	.. ^f	42	14
141 Soudan	54	31,3	27,0	39,1	30	17 ^e
142 Timor oriental	25,5	..	42	46
143 Madagascar	66	36,3	27,8	29,3	50	42	61,0	85,1	71,3	-20
144 Cameroun	61	35,6	43,9	32,1	34	18	17,1	50,6	40,2	6
145 Ouganda	62	36,0	41,6	33,2	40	23	37,7	..
146 Swaziland	97	52,5	74,3	20,4	38	10
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	72	39,2	31,0	46,8	48	25	32,3 ^h	..
148 Djibouti	52	30,0	30,6	.. ^f	27	18
149 Lesotho	89	47,5	67,6	17,8	21	18	36,4	56,1	..	8
150 Yémen	77	40,6	18,8	.. ^f	33	46	15,7	45,2	41,8	21
151 Zimbabwe	88	46,0	65,9	.. ^f	19	13	56,1	83,0	34,9	-1
152 Kenya	60	35,5	44,8	26,4	39	20	22,8	58,3	52,0	1
153 Mauritanie	81	41,0	30,5	48,8	47	32	25,9	63,1	46,3	9
154 Haïti	74	39,4	34,4	.. ^f	46	17	53,9	78,0	65,0 ^h	-10
155 Gambie	86	44,7	27,8	.. ^f	18	17	59,3	82,9	57,6	-5
156 Sénégal	84	44,0	26,6	60,7	24	23	22,3	63,0	33,4	18

Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays en développement

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ^{a,†}	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†}	Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés [†]	OMD Enfants souffrant d'une insuff. pondérale [†]	OMD Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-1 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)	(en % de la cohorte) 2000-2005	(en % des 15 ans et plus) 2004	(en %) 2004	(en % des moins 5 ans) 1996-2004 ^e	1 USD par jour 1990-2004 ^e	2 USD par jour 1990-2004 ^e	Seuil de pauvreté national 1990-2003 ^e	
157 Érythrée	70	38,1	27,6	.. ^f	40	40	53,0	..
158 Rwanda	67	37,3	45,5	35,1	26	27	51,7	83,7	60,3	-12
159 Nigeria	76	40,6	46,0	.. ^f	52	29	70,8	92,4	34,1	-17
160 Guinée	96	52,0	30,0	70,5	50	21	40,0	..
161 Angola	79	40,9	48,1	32,6	47	31
162 Tanzanie, Rép. unie de	64	36,3	44,4	30,6	38	22	57,8	89,9	35,7	-19
163 Bénin	90	47,8	30,0	65,3	33	23	30,9	73,7	29,0	14
164 Côte d'Ivoire	82	41,5	42,3	51,3	16	17	14,8	48,8	..	26
165 Zambie	87	45,6	60,1	32,0 ^g	42	23	75,8	94,1	72,9	-10
166 Malawi	83	43,0	56,3	35,9 ^g	27	22	41,7	76,1	65,3	0
167 Congo, Rép. dém. du	80	40,9	45,4	32,8	54	31
168 Mozambique	94	48,9	50,9	.. ^f	57	24	37,8	78,4	69,4	11
169 Burundi	78	40,7	46,3	40,7	21	45	54,6	87,6	36,4	-8
170 Éthiopie	98	55,3	39,5	.. ^f	78	47	23,0	77,8	44,2	26
171 Tchad	100	57,9	45,2	74,3	58	28	64,0	..
172 Centrafricaine, République	91	47,8	56,2	51,4	25	24	66,6	84,0	..	-3
173 Guinée-Bissau	92	48,2	42,9	.. ^f	41	25
174 Burkina Faso	101	58,3	38,9	78,2	39	38	27,2	71,8	46,4	21
175 Mali	102	60,2	37,3	81,0 ^g	50	33	72,3	90,6	63,8	1
176 Sierra Leone	95	51,9	47,0	64,9	43	27	..	74,5	70,2	..
177 Niger	99	56,4	41,4	71,3	54	40	60,6	85,8	63,0 ^h	3

NOTES

[†] Se rapporte aux éléments utilisés pour calculer l'indicateur de pauvreté humaine (IPH-1). Pour de plus amples informations, voir la *Note technique 1*

^a Données correspondant à la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans, multipliée par 100

^b Données correspondant à des estimations de l'alphabetisation nationale basées sur des données de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005, sauf indication contraire. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.

^c Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

^d La pauvreté en termes de revenu correspond au pourcentage de la population vivant avec moins de 1 USD par jour. Tous les pays affichant un taux de pauvreté en termes de revenu inférieur à 2 % ont été classés au même rang. Les classements se fondent sur les pays pour lesquels des données sont disponibles pour les deux indicateurs considérés. Les résultats positifs indiquent que le pays en question enregistre de meilleurs résultats en matière de pauvreté en termes de revenu que de pauvreté humaine, les résultats négatifs signifiant le contraire.

^e Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.

^f Données concernant une année de la période comprise entre 1995 et 1999

^g En l'absence de données récentes, des estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a, basées sur d'anciens recensements ou enquêtes, ont été utilisées et doivent être interprétées avec circonspection : Bangladesh 58,9, Barbade 0,3, Cap Vert 24,3, Comores 43,8, Congo 17,2, Djibouti 34,5, El Salvador 20,3, Érythrée 43,3, Éthiopie 58,5, Fidji 7,0, Gambie 62,2, Guinée-Bissau 60,4, Haïti 48,1, Liban 13,5, Mozambique 53,5, Nigeria 33,2, Paraguay 7,0, Trinité-et-Tobago 1,5, Emirats arabes unis 22,7, Uruguay 2,3, Yémen 51,0 et Zimbabwe 10,0

^h Données concernant une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.

ⁱ Données fournies par le Secrétariat de la communauté caribéenne, sur la base de sources nationales.

SOURCES

Colonne 1 : données déterminées sur la base des valeurs de l'IPH-1 de la colonne 2

Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-6 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.

Colonne 3 : ONU 2005b.

Colonne 4 : calculs effectués sur la base des données relatives au taux d'alphabetisation des adultes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.

Colonne 5 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.

Colonne 6 : UNICEF 2005

Colonnes 7-9 : Banque mondiale 2006

Colonne 10 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 7

Classement selon l'IPH-1 de 102 pays et territoires en développement

1 Uruguay	22 Brésil	42 Mongolie	64 Tanzanie, Rép. unie de	85 Bangladesh
2 Chili	23 Suriname	43 Cap Vert	65 Pakistan	86 Gambie
3 Argentine	24 Maurice	44 Égypte	66 Madagascar	87 Zambie
4 Costa Rica	25 Pérou	45 Fidji	67 Rwanda	88 Zimbabwe
5 Barbade	26 Chine	46 Algérie	68 Népal	89 Lesotho
6 Cuba	27 Dominicaine, République	47 Myanmar	69 Guinée équatoriale	90 Bénin
7 Singapour	28 Bolivie	48 Guatemala	70 Érythrée	91 Centrafricaine, République
8 Territoires palestiniens occupés	29 Syrienne, République arabe	49 Vanuatu	71 Bhoutan	92 Guinée-Bissau
9 Mexique	30 Jamaïque	50 Gabon	72 Togo	93 Botswana
10 Colombie	31 Philippines	51 Congo	73 Cambodge	94 Mozambique
11 Jordanie	32 El Salvador	52 Djibouti	74 Haïti	95 Sierra Leone
12 Panama	33 Viet Nam	53 Afrique du Sud	75 Papouasie-Nouvelle-Guinée	96 Guinée
13 Qatar	34 Émirats arabes unis	54 Soudan	76 Nigeria	97 Swaziland
14 Paraguay	35 Iran, République islamique d'	55 Inde	77 Yémen	98 Éthiopie
15 Malaisie	36 Maldives	56 Comores	78 Burundi	99 Niger
16 Venezuela, RB	37 Honduras	57 Namibie	79 Angola	100 Tchad
17 Trinité-et-Tobago	38 Sri Lanka	58 Ghana	80 Congo, Rép. dém. du	101 Burkina Faso
18 Équateur	39 Tunisie	59 Maroc	81 Mauritanie	102 Mali
19 Thaïlande	40 Nicaragua	60 Kenya	82 Côte d'Ivoire	
20 Liban	41 Indonésie	61 Cameroun	83 Malawi	
21 Turquie		62 Ouganda	84 Sénégal	
		63 Lao, Rép. dém. pop.		

**Pauvreté humaine et en termes de revenu :
pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI**

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) ^a		Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ^{b,†} (en % de la cohorte) 2000-05	Pers. ayant des difficultés à comprendre un texte suivi ^{c,†} (en % des 16-65 ans) 1994-2003	Chômage de longue durée [†] (en % de la population active) 2005	Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-2 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d	
	Rang	Valeur (en %)				à 50 % du revenu médian [†] 1994-2002 ^e	11 USD par jour 1994-95 ^e	4 USD par jour 1996-99 ^e		
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	Norvège	2	7,0	8,4	7,9	0,4	6,4	4,3	..	-1
2	Islande	6,8	..	0,3 ^f
3	Australie	14	12,8	7,7	17,0 ^g	0,9	14,3	17,6	..	-1
4	Irlande	17	16,1	8,7	22,6 ^g	1,5	16,5	0
5	Suède	1	6,5	7,2	7,5 ^g	1,0 ^f	6,5	6,3	..	-3
6	Canada	8	10,9	8,1	14,6	0,7	11,4	7,4	..	-3
7	Japon	11	11,7	7,1	.. ^h	1,5	11,8 ⁱ	-1
8	États-Unis	16	15,4	11,8	20,0	0,6	17,0	13,6	..	-2
9	Suisse	7	10,7	7,8	15,9	1,6	7,6	0
10	Pays-Bas	3	8,2	8,7	10,5 ^g	2,5	7,3	7,1	..	-3
11	Finlande	4	8,2	9,7	10,4 ^g	2,1	5,4	4,8	..	3
12	Luxembourg	9	11,1	9,7	.. ^h	1,2 ^j	6,0	0,3	..	7
13	Belgique	12	12,4	9,4	18,4 ^{g,k}	4,3	8,0	4
14	Autriche	9,1	..	1,5	7,7
15	Danemark	5	8,4	10,4	9,6 ^g	1,3	.. ^l	0
16	France	10	11,4	9,8	.. ^h	4,3	8,0	9,9	..	2
17	Italie	18	29,9	7,8	47,0	4,0	12,7	4
18	Royaume-Uni	15	14,8	8,7	21,8 ^g	1,1	12,4	15,7	..	2
19	Espagne	13	12,6	8,7	.. ^h	3,0	14,3	-2
20	Nouvelle-Zélande	8,9	18,4 ^g	0,3
21	Allemagne	6	10,3	8,8	14,4 ^g	5,0	8,3	7,3	..	-4
23	Israël	7,7	15,6
24	Grèce	9,2	..	5,7	14,4
27	Slovénie	11,8	8,2	..	<1	..
28	Portugal	10,3	..	3,6
30	Tchèque, République	12,1	..	4,3	4,9	..	<1	..
32	Malte	7,7
35	Hongrie	18,3	..	3,3	6,7	..	<1	..
37	Pologne	15,1	..	9,3	8,6	..	10	..
40	Estonie	21,7	12,4	..	18	..
41	Lituanie	20,6	17	..
42	Slovaquie	14,9	..	11,2	7,0	..	8	..
44	Croatie	13,1
45	Lettonie	21,5	28	..
54	Bulgarie	16,6	22	..
60	Roumanie	19,0	8,1	..	23	..
62	Bosnie-Herzégovine	13,6

Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) ^a		Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ^{b,†}	Pers. ayant des difficultés à comprendre un texte suivi ^{c,†}	Chômage de longue durée [†]	Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-2 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)	(en % de la cohorte) 2000-05	(en % des 16-65 ans) 1994-2003	(en % de la population active) 2005	à 50 % du revenu médian [†]	11 USD par jour	4 USD par jour	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN									
65	Russie, Fédération de	..	31,6	18,8	..	53	..
66	Macédoine, ERYM	..	13,3
67	Bélarus	..	26,7
73	Albanie	..	11,4
77	Ukraine	..	31,0	25	..
79	Kazakhstan	..	32,0	62	..
80	Arménie	..	18,0
97	Géorgie	..	18,9
99	Azerbaïdjan	..	24,9
105	Turkménistan	..	32,0
110	Kirghizistan	..	26,0	88	..
113	Ouzbékistan	..	26,3
114	Moldova, République de	..	25,5	82	..
122	Tadjikistan	..	29,0

NOTES

Ce tableau inclut Israël et Malte, qui ne font pas partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais ne tient pas compte du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie, qui en sont membres. Pour l'indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) et les éléments d'information relatifs à ces pays, se reporter au tableau 3

† Se rapporte aux éléments utilisés pour calculer l'indicateur de pauvreté humaine (IPH-2). Pour de plus amples informations, voir la *Note technique 1*

a L'IPH-2 est calculé uniquement pour une sélection de pays de l'OCDE à revenu élevé.

b Données correspondant à la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, multipliée par 100

c D'après le niveau 1 de compréhension de textes suivis de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes. Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

d La pauvreté en termes de revenu correspond au pourcentage de la population vivant avec moins

de 50 % du revenu médian disponible corrigé des ménages. Les résultats positifs indiquent que le pays en question enregistre de meilleurs résultats en matière de pauvreté en termes de revenu que de pauvreté humaine, les résultats négatifs signifiant le contraire.

e Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

f Données concernant l'année 2004

g D'après l'OCDE et Statistique Canada 2000. Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

h Une estimation de 16,4 %, correspondant à la moyenne non pondérée pour les pays pour lesquels des données sont disponibles, a été utilisée pour le calcul de l'IPH-2

i Smeeding 1997

j Les données sont basées sur des échantillons restreints et doivent être interprétées avec circonspection.

k Données concernant les Flandres.

l En l'absence d'estimations récentes concernant le Danemark, une ancienne valeur de 7,2 % a été utilisée pour calculer l'IPH-2. Des efforts sont mis

en œuvre afin de produire des estimations de la pauvreté plus précises et comparables entre les pays.

SOURCES

Colonne 1 : données déterminées sur la base des valeurs de l'IPH-2 de la colonne 2

Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-6 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.

Colonne 3 : calculs effectués sur la base des données relatives à l'espérance de vie de l'ONU 2005b.

Colonne 4 : OCDE et Statistique Canada, sauf indication contraire.

Colonne 5 : calculs effectués sur la base des données relatives au chômage de longue durée chez les jeunes et à la population active de l'OCDE 2006b.

Colonne 6 : LIS 2006.

Colonne 7 : Smeeding, Rainwater and Burtless 2000.

Colonne 8 : Milanovic 2002.

Colonne 9 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 6

Classement selon l'IPH-2 de 18 pays de l'OCDE

1	Suède	7	Suisse	13	Espagne
2	Norvège	8	Canada	14	Australie
3	Pays-Bas	9	Luxembourg	15	Royaume-Uni
4	Finlande	10	France	16	États-Unis
5	Danemark	11	Japon	17	Irlande
6	Allemagne	12	Belgique	18	Italie

TABLEAU
5

... vivre longtemps et en bonne santé ...

Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)	
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
	DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ													
1 Norvège	4,0	4,6	4,8	0,5	0,5	68,2	77,3	78,6	19,7	17,5	15,0	17,5	2,2	1,8
2 Islande	0,2	0,3	0,3	1,0	0,8	86,7	92,7	93,6	22,3	19,4	11,7	14,0	2,8	2,0
3 Australie	13,6	19,9	22,2	1,3	1,0	85,9	88,0	89,9	20,0	17,7	12,6	15,5	2,5	1,7
4 Irlande	3,2	4,1	4,7	0,9	1,2	53,6	60,2	63,8	20,3	20,2	10,9	12,6	3,8	1,9
5 Suède	8,2	9,0	9,3	0,3	0,3	82,7	84,1	85,1	17,7	16,4	17,1	20,4	1,9	1,6
6 Canada	23,1	32,0	35,1	1,1	0,8	75,6	80,0	81,4	17,9	15,3	13,0	16,2	2,0	1,5
7 Japon	111,5	127,9	128,0	0,5	(.)	56,8	65,7	68,2	14,1	13,3	19,2	26,0	2,1	1,3
8 États-Unis	220,2	295,4	325,7	1,0	0,9	73,7	80,5	83,7	20,9	19,7	12,3	14,1	2,0	2,0
9 Suisse	6,3	7,2	7,3	0,5	0,1	55,8	74,8	78,8	16,8	14,1	15,7	19,8	1,8	1,4
10 Pays-Bas	13,7	16,2	16,8	0,6	0,3	63,2	79,6	84,9	18,3	16,4	14,0	17,5	2,1	1,7
11 Finlande	4,7	5,2	5,4	0,4	0,2	58,3	61,1	62,7	17,5	15,8	15,7	20,3	1,6	1,7
12 Luxembourg	0,4	0,5	0,5	0,8	1,2	77,3	83,0	82,1	19,0	17,6	13,8	14,3	2,0	1,7
13 Belgique	9,8	10,4	10,5	0,2	0,1	94,5	97,2	97,5	16,9	15,5	17,5	19,4	1,9	1,7
14 Autriche	7,6	8,2	8,3	0,3	0,1	65,6	65,9	67,7	15,8	13,4	16,4	19,6	2,0	1,4
15 Danemark	5,1	5,4	5,6	0,2	0,2	82,2	85,5	86,9	18,8	17,0	14,9	18,4	2,0	1,8
16 France	52,7	60,3	62,3	0,5	0,3	72,9	76,5	79,0	18,2	17,6	16,6	19,0	2,3	1,9
17 Italie	55,4	58,0	57,8	0,2	(.)	65,6	67,5	69,5	14,1	13,2	19,7	23,0	2,3	1,3
18 Royaume-Uni	55,4	59,5	61,4	0,2	0,3	82,7	89,6	90,6	18,2	16,4	15,9	18,1	2,0	1,7
19 Espagne	35,6	42,6	44,4	0,6	0,4	69,6	76,6	78,3	14,3	15,3	16,5	18,0	2,9	1,3
20 Nouvelle-Zélande	3,1	4,0	4,3	0,9	0,7	82,8	86,1	87,4	21,7	18,9	12,2	15,0	2,8	2,0
21 Allemagne	78,7	82,6	82,5	0,2	(.)	72,7	75,1	76,3	14,6	12,9	18,3	20,7	1,6	1,3
22 Hong Kong, Chine (RAS)	4,4	7,0	7,8	1,6	1,0	89,7	100,0	100,0	14,8	12,7	11,8	14,4	2,9	0,9
23 Israël	3,4	6,6	7,8	2,3	1,6	86,6	91,6	91,9	27,9	25,8	10,1	11,5	3,8	2,9
24 Grèce	9,0	11,1	11,2	0,7	0,1	55,3	58,9	61,0	14,4	13,5	18,0	19,3	2,3	1,3
25 Singapour	2,3	4,3	4,8	2,2	1,1	100,0	100,0	100,0	20,2	13,2	8,2	13,3	2,6	1,4
26 Corée, République de	35,3	47,6	49,1	1,0	0,3	48,0	80,6	83,1	19,1	13,9	9,0	13,2	4,3	1,2
27 Slovénie	1,7	2,0	1,9	0,4	-0,1	42,4	50,9	53,3	14,2	13,0	15,4	18,1	2,2	1,2
28 Portugal	9,1	10,4	10,8	0,5	0,3	40,8	57,0	63,6	15,9	15,1	16,9	18,9	2,7	1,5
29 Chypre	0,6	0,8	0,9	1,0	1,0	47,3	69,2	71,5	20,4	17,2	11,9	14,2	2,5	1,6
30 Tchéquie, République	10,0	10,2	10,1	0,1	-0,1	63,7	73,6	74,1	15,0	13,4	14,1	18,4	2,2	1,2
31 Barbade	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	40,8	52,1	58,8	19,3	16,7	10,1	11,5	2,7	1,5
32 Malte	0,3	0,4	0,4	0,9	0,4	89,7	95,0	97,2	18,0	15,2	13,3	18,3	2,1	1,5
33 Koweït	1,0	2,6	3,4	3,3	2,4	89,4	98,3	98,5	24,5	23,2	1,7	3,1	6,9	2,4
34 Brunéï Darussalam	0,2	0,4	0,5	2,8	2,0	62,0	73,1	77,6	30,0	25,8	3,1	4,3	5,4	2,5
35 Hongrie	10,5	10,1	9,8	-0,1	-0,3	62,2	65,9	70,3	16,0	14,0	15,1	17,5	2,1	1,3
36 Argentine	26,0	38,4	42,7	1,3	1,0	81,0	89,9	91,6	26,7	23,9	10,1	11,1	3,1	2,4
37 Pologne	34,0	38,6	38,1	0,4	-0,1	55,3	62,0	64,0	16,8	14,3	12,8	14,9	2,3	1,3
38 Chili	10,4	16,1	17,9	1,5	1,0	78,4	87,3	90,1	25,5	20,9	7,9	10,5	3,6	2,0
39 Bahreïn	0,3	0,7	0,9	3,3	1,6	85,0	96,2	98,2	27,5	21,7	3,0	4,4	5,9	2,5
40 Estonie	1,4	1,3	1,3	-0,2	-0,3	67,6	69,1	70,1	15,6	15,7	16,3	17,4	2,2	1,4
41 Lituanie	3,3	3,4	3,3	0,1	-0,4	55,7	66,6	66,8	17,4	13,8	15,2	16,7	2,3	1,3
42 Slovaquie	4,7	5,4	5,4	0,5	(.)	46,3	56,2	58,0	17,2	14,0	11,7	14,1	2,5	1,2
43 Uruguay	2,8	3,4	3,7	0,7	0,6	83,4	91,9	93,1	24,4	22,4	13,2	13,8	3,0	2,3
44 Croatie	4,3	4,5	4,5	0,2	-0,2	45,1	56,3	59,5	15,8	13,9	17,0	18,7	2,0	1,3
45 Lettonie	2,5	2,3	2,2	-0,2	-0,5	64,2	67,8	68,9	15,2	14,1	16,6	18,3	2,0	1,3
46 Qatar	0,2	0,8	1,0	5,2	2,0	88,9	95,3	96,2	22,2	21,8	1,3	2,0	6,8	3,0
47 Seychelles	0,1	0,1	0,1	1,0	0,9	46,3	52,5	58,2
48 Costa Rica	2,1	4,3	5,0	2,5	1,4	41,3	61,2	66,9	29,0	23,8	5,7	7,4	4,3	2,3
49 Émirats arabes unis	0,5	4,3	5,6	7,2	2,4	83,6	76,7	77,4	22,4	19,8	1,1	1,4	6,4	2,5
50 Cuba	9,3	11,2	11,4	0,7	0,2	64,2	75,7	74,7	19,5	16,6	10,5	14,4	3,5	1,6
51 Saint-Kitts-et-Nevis	(.)	(.)	(.)	-0,2	1,1	35,0	32,2	33,5
52 Bahamas	0,2	0,3	0,4	1,8	1,2	71,5	90,1	92,2	28,6	24,7	6,1	8,2	3,4	2,3
53 Mexique	59,3	105,7	119,1	2,0	1,1	62,8	75,7	78,7	31,6	25,5	5,2	7,1	6,6	2,4

TABLEAU 5
Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)	
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
	54 Bulgarie	8,7	7,8	7,2	-0,4	-0,8	57,6	69,8	72,8	14,1	13,1	16,8	18,6	2,2
55 Tonga	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	20,3	23,8	27,4	36,3	30,7	5,9	6,9	5,5	3,5
56 Oman	0,9	2,5	3,2	3,5	2,0	34,1	71,5	72,3	34,9	30,6	2,5	3,4	7,2	3,8
57 Trinité-et-Tobago	1,0	1,3	1,3	0,9	0,3	11,4	11,9	15,8	22,0	20,2	7,2	9,9	3,5	1,6
58 Panama	1,7	3,2	3,8	2,1	1,6	49,0	69,9	77,9	30,6	27,2	5,9	7,5	4,9	2,7
59 Antigua-et-Barbuda	0,1	0,1	0,1	0,9	1,2	34,2	38,7	44,7
60 Roumanie	21,2	21,8	20,9	0,1	-0,4	42,8	53,5	56,1	15,9	14,4	14,6	15,5	2,6	1,3
61 Malaisie	12,3	24,9	29,6	2,4	1,6	37,7	66,3	75,4	32,8	27,2	4,5	6,1	5,2	2,9
62 Bosnie-Herzégovine	3,7	3,9	3,9	0,1	(.)	31,3	45,2	51,8	16,9	14,0	13,5	16,7	2,6	1,3
63 Maurice	0,9	1,2	1,3	1,1	0,8	43,4	42,4	44,1	24,9	21,3	6,5	8,3	3,2	2,0
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN														
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	2,4	5,7	7,0	2,9	1,8	57,3	84,5	87,4	30,4	28,9	4,0	5,6	7,6	3,0
65 Russie, Fédération de	134,2	143,9	136,7	0,2	-0,5	66,9	73,1	72,6	15,7	16,4	13,6	13,3	2,0	1,3
66 Macédoine, ERYM	1,7	2,0	2,1	0,7	0,1	50,6	68,1	75,2	20,1	16,6	10,9	12,9	3,0	1,5
67 Bélarus	9,4	9,8	9,2	0,2	-0,6	50,6	71,8	76,7	15,8	14,5	14,6	13,5	2,3	1,2
68 Dominique	0,1	0,1	0,1	0,3	0,9	55,3	72,5	76,4
69 Brésil	108,1	183,9	209,4	1,8	1,2	61,7	83,7	88,2	28,1	25,4	6,0	7,8	4,7	2,3
70 Colombie	25,4	44,9	52,1	2,0	1,3	60,0	72,4	75,7	31,4	26,8	5,0	6,5	5,0	2,6
71 Sainte-Lucie	0,1	0,2	0,2	1,3	0,8	25,2	27,6	29,0	29,4	25,4	7,2	7,3	5,7	2,2
72 Venezuela, RB	12,7	26,3	31,3	2,5	1,6	75,8	93,0	95,9	31,7	27,8	4,9	6,8	4,9	2,7
73 Albanie	2,4	3,1	3,3	0,9	0,6	32,7	44,6	52,8	27,6	23,1	8,1	9,9	4,7	2,3
74 Thaïlande	41,3	63,7	69,1	1,5	0,7	23,8	32,0	36,2	24,1	21,2	6,9	9,3	5,0	1,9
75 Samoa occidentales	0,2	0,2	0,2	0,7	0,3	21,0	22,3	24,9	40,8	34,2	4,5	5,0	5,7	4,4
76 Arabie Saoudite	7,3	24,0	30,8	4,1	2,3	58,4	80,8	83,2	37,8	32,3	2,9	3,5	7,3	4,1
77 Ukraine	49,0	47,0	41,8	-0,1	-1,1	58,4	67,6	70,2	15,4	13,5	15,8	16,4	2,2	1,1
78 Liban	2,7	3,5	4,0	1,0	1,0	67,0	86,5	87,9	29,1	24,4	7,3	7,7	4,8	2,3
79 Kazakhstan	14,1	14,8	14,9	0,2	(.)	52,6	57,1	60,3	23,9	21,3	8,3	8,0	3,5	2,0
80 Arménie	2,8	3,0	3,0	0,2	-0,2	63,6	64,2	64,1	21,7	17,4	11,9	11,0	3,0	1,3
81 Chine	927,8 ^d	1308,0 ^d	1393,0 ^d	1,2 ^d	0,6 ^d	17,4	39,5	49,2	22,0	18,5	7,5	9,6	4,9	1,7
82 Pérou	15,2	27,6	32,2	2,1	1,4	61,5	72,4	74,9	32,7	27,9	5,2	6,5	6,0	2,9
83 Équateur	6,9	13,0	15,1	2,2	1,4	42,4	62,3	67,6	32,8	28,1	5,7	7,3	6,0	2,8
84 Philippines	42,0	81,6	96,8	2,3	1,6	35,6	61,9	69,6	35,7	30,0	3,8	4,9	6,0	3,2
85 Grenade	0,1	0,1	0,1	0,4	1,3	32,6	30,6	32,2
86 Jordanie	1,9	5,6	7,0	3,6	2,0	57,7	81,9	85,3	37,6	31,7	3,1	4,0	7,8	3,5
87 Tunisie	5,7	10,0	11,1	2,0	1,0	49,9	64,9	69,1	26,7	21,9	6,2	6,8	6,2	2,0
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,1	0,1	0,1	0,7	0,4	27,0	45,6	50,0	29,8	26,5	6,5	7,1	5,5	2,3
89 Suriname	0,4	0,4	0,5	0,7	0,5	49,5	73,5	77,4	30,4	26,7	6,3	7,2	5,3	2,6
90 Fidji	0,6	0,8	0,9	1,3	0,6	36,7	50,3	56,1	32,0	27,6	3,8	5,4	4,2	2,9
91 Paraguay	2,7	6,0	7,6	2,8	2,1	39,0	57,9	64,4	38,0	33,9	3,7	4,3	5,7	3,9
92 Turquie	41,2	72,2	82,6	1,9	1,2	41,6	66,8	71,9	29,5	25,8	5,4	6,2	5,3	2,5
93 Sri Lanka	14,0	20,6	22,3	1,3	0,7	19,5	15,2	15,7	24,5	21,4	7,1	9,3	4,1	2,0
94 Dominicaine, République	5,1	8,8	10,1	1,9	1,3	45,7	65,9	73,6	33,1	29,5	4,1	5,3	5,6	2,7
95 Belize	0,1	0,3	0,3	2,3	1,8	50,2	48,1	51,2	37,3	31,2	4,3	4,7	6,3	3,2
96 Iran, République islamique d'	33,3	68,8	79,9	2,5	1,4	45,8	66,4	71,9	29,8	25,6	4,5	4,9	6,4	2,1
97 Géorgie	4,9	4,5	4,2	-0,3	-0,7	49,5	52,2	53,8	19,5	15,8	14,1	14,4	2,6	1,5
98 Maldives	0,1	0,3	0,4	2,9	2,4	17,3	29,2	34,8	41,3	35,7	3,5	3,3	7,0	4,3
99 Azerbaïdjan	5,7	8,4	9,1	1,3	0,8	51,9	51,5	52,8	26,8	21,2	6,9	6,7	4,3	1,9
100 Territoires palestiniens occupés	1,3	3,6	5,0	3,6	3,0	59,6	71,5	72,9	45,7	41,6	3,1	3,0	7,7	5,6
101 El Salvador	4,1	6,8	8,0	1,7	1,5	41,5	59,5	63,2	34,3	29,8	5,3	6,2	6,1	2,9
102 Algérie	16,0	32,4	38,1	2,4	1,5	40,3	62,6	69,3	30,4	26,7	4,5	5,0	7,4	2,5
103 Guyane	0,7	0,8	0,7	0,1	-0,1	30,0	28,3	29,4	29,6	24,8	5,1	6,6	4,9	2,3
104 Jamaïque	2,0	2,6	2,7	0,9	0,4	44,1	52,8	56,7	31,7	26,7	7,6	8,2	5,0	2,4
105 Turkménistan	2,5	4,8	5,5	2,2	1,3	47,6	46,0	50,8	32,7	27,0	4,7	4,4	6,2	2,8
106 Cap Vert	0,3	0,5	0,6	2,0	2,2	21,4	56,6	64,3	40,1	35,6	4,3	3,3	7,0	3,8

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)		
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c	
	107	Syrie, République arabe	7,5	18,6	23,8	3,1	2,3	45,1	50,5	53,4	37,4	33,2	3,1	3,6	7,5
108	Indonésie	134,4	220,1	246,8	1,7	1,0	19,3	47,0	58,5	28,6	25,2	5,4	6,4	5,2	2,4
109	Viet Nam	48,0	83,1	95,0	1,9	1,2	18,8	26,0	31,6	30,3	25,0	5,5	5,6	6,7	2,3
110	Kirghizistan	3,3	5,2	5,9	1,6	1,1	38,2	35,7	38,1	32,1	27,5	6,1	5,5	4,7	2,7
111	Égypte	39,3	72,6	88,2	2,1	1,8	43,5	42,7	45,4	33,9	31,4	4,7	5,5	5,7	3,3
112	Nicaragua	2,6	5,4	6,6	2,5	1,9	48,9	58,7	63,0	39,5	33,4	3,3	3,9	6,8	3,3
113	Ouzbékistan	14,0	26,2	30,7	2,2	1,4	39,1	36,7	38,0	34,0	28,3	4,7	4,4	6,3	2,7
114	Moldova, République de	3,8	4,2	4,1	0,3	-0,2	36,2	46,5	50,0	19,1	15,2	10,0	10,9	2,6	1,2
115	Bolivie	4,8	9,0	10,9	2,2	1,7	41,3	63,7	68,8	38,5	33,5	4,5	5,2	6,5	4,0
116	Mongolie	1,4	2,6	3,0	2,0	1,2	48,7	56,6	58,8	31,3	26,3	3,8	4,1	7,3	2,4
117	Honduras	3,0	7,0	8,8	2,9	2,0	32,1	46,0	51,4	39,7	33,8	3,8	4,5	7,1	3,7
118	Guatemala	6,2	12,3	15,9	2,4	2,3	36,7	46,8	52,0	43,5	39,7	4,3	4,7	6,2	4,6
119	Vanuatu	0,1	0,2	0,3	2,5	1,8	13,4	23,1	28,1	40,4	35,5	3,3	4,0	6,1	4,2
120	Guinée équatoriale	0,2	0,5	0,6	2,7	2,2	27,4	38,9	41,1	44,3	45,6	3,9	3,8	5,7	5,9
121	Afrique du Sud	25,9	47,2	47,9	2,1	0,1	48,1	58,8	64,1	32,8	30,2	4,1	6,1	5,5	2,8
122	Tadjikistan	3,4	6,4	7,6	2,2	1,5	35,5	24,9	24,6	39,7	33,0	3,8	3,5	6,8	3,8
123	Maroc	17,3	31,0	36,2	2,0	1,4	37,8	58,0	65,0	31,5	28,4	4,8	5,2	6,9	2,8
124	Gabon	0,6	1,4	1,6	2,8	1,5	43,0	83,0	87,7	40,5	35,5	4,4	4,4	5,3	4,0
125	Namibie	0,9	2,0	2,2	2,8	1,0	23,7	34,5	41,1	42,1	34,7	3,4	4,2	6,6	4,0
126	Inde	620,7	1087,1	1260,4	1,9	1,3	21,3	28,5	32,0	32,5	28,0	5,2	6,2	5,4	3,1
127	São Tomé-et-Principe	0,1	0,2	0,2	2,1	2,1	31,6	57,1	65,8	39,8	36,4	4,3	3,4	6,5	4,1
128	Salomon, Îles	0,2	0,5	0,6	3,0	2,2	9,1	16,7	20,5	41,0	36,4	2,4	2,8	7,2	4,3
129	Cambodge	7,1	13,8	17,1	2,3	1,9	10,3	19,1	26,1	37,7	34,1	3,4	4,4	5,5	4,1
130	Myanmar	30,1	50,0	55,0	1,7	0,9	24,0	30,1	37,4	30,1	23,6	4,9	6,4	5,8	2,5
131	Botswana	0,9	1,8	1,7	2,4	-0,4	11,8	56,6	64,6	37,9	34,7	3,2	4,8	6,8	3,2
132	Comores	0,3	0,8	1,0	3,1	2,5	21,2	36,4	44,0	42,2	38,5	2,7	3,1	7,1	4,9
133	Lao, Rép. dém. pop.	3,0	5,8	7,3	2,2	2,1	11,1	20,3	24,9	41,2	37,1	3,6	3,7	6,2	4,8
134	Pakistan	68,3	154,8	193,4	2,8	2,0	26,3	34,5	39,6	38,9	34,1	3,8	4,2	6,6	4,3
135	Bhoutan	1,2	2,1	2,7	2,1	2,2	4,6	10,8	14,8	38,9	34,7	4,5	5,1	5,9	4,4
136	Ghana	10,2	21,7	26,6	2,6	1,9	30,1	47,1	55,1	39,5	35,2	3,6	4,3	6,7	4,4
137	Bangladesh	73,2	139,2	168,2	2,2	1,7	9,9	24,7	29,9	35,9	31,4	3,6	4,2	6,2	3,2
138	Népal	13,5	26,6	32,7	2,3	1,9	4,8	15,3	20,9	39,5	33,9	3,6	4,2	5,8	3,7
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,9	5,8	7,0	2,4	1,8	11,9	13,3	15,0	40,7	34,0	2,4	2,7	6,1	4,1
140	Congo	1,5	3,9	5,4	3,2	3,1	43,3	59,8	64,2	47,0	47,4	2,9	2,7	6,3	6,3
141	Soudan	17,1	35,5	44,0	2,5	2,0	18,9	39,8	49,4	39,5	35,6	3,6	4,3	6,7	4,4
142	Timor oriental	0,7	0,9	1,5	1,0	4,7	14,6	26,1	31,2	41,6	46,7	2,9	3,0	6,2	7,8
143	Madagascar	7,9	18,1	23,8	2,9	2,5	16,3	26,6	30,1	44,2	40,7	3,1	3,3	6,7	5,4
144	Cameroun	7,6	16,0	19,0	2,6	1,6	27,3	53,7	62,7	41,6	37,2	3,7	3,9	6,3	4,6
145	Ouganda	10,8	27,8	41,9	3,3	3,7	7,0	12,5	14,5	50,4	50,8	2,5	2,2	7,1	7,1
146	Swaziland	0,5	1,0	1,0	2,3	-0,4	14,0	23,9	27,5	41,6	37,2	3,4	4,6	6,9	4,0
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN															
147	Togo	2,4	6,0	7,8	3,1	2,5	22,8	39,4	47,4	43,7	40,2	3,1	3,4	7,1	5,4
148	Djibouti	0,2	0,8	0,9	4,3	1,6	67,1	85,6	89,6	41,8	37,3	2,8	3,4	7,2	5,1
149	Lesotho	1,1	1,8	1,7	1,6	-0,3	10,8	18,5	22,0	39,0	36,6	5,2	5,8	5,7	3,6
150	Yémen	7,0	20,3	28,5	3,7	3,1	14,8	26,9	31,9	46,7	43,4	2,3	2,4	8,5	6,2
151	Zimbabwe	6,2	12,9	13,8	2,5	0,6	19,9	35,4	40,9	40,5	36,6	3,6	4,1	7,7	3,6
152	Kenya	13,5	33,5	44,2	3,1	2,5	12,9	20,5	24,1	42,9	42,6	2,8	2,8	8,0	5,0
153	Mauritanie	1,4	3,0	4,0	2,5	2,6	20,6	40,3	43,1	43,1	41,7	3,4	3,4	6,5	5,8
154	Haïti	4,9	8,4	9,8	1,8	1,3	21,7	38,1	45,5	38,0	34,9	4,0	4,5	5,8	4,0
155	Gambie	0,6	1,5	1,9	3,4	2,2	24,4	53,0	61,8	40,3	36,8	3,7	4,4	6,5	4,7
156	Sénégal	5,3	11,4	14,5	2,7	2,2	33,7	41,3	44,7	43,0	38,8	3,1	3,4	7,0	5,0
157	Érythrée	2,1	4,2	5,8	2,4	2,9	13,5	19,0	24,4	44,8	42,6	2,3	2,6	6,5	5,5
158	Rwanda	4,4	8,9	11,3	2,4	2,2	4,0	18,5	28,7	44,1	41,6	2,4	2,6	8,3	5,7
159	Nigeria	58,9	128,7	160,9	2,7	2,0	23,4	47,3	55,9	44,5	41,3	3,0	3,2	6,9	5,8

Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)	
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
160 Guinée	4,2	9,2	11,9	2,7	2,3	19,5	32,6	38,1	43,8	42,0	3,5	3,9	6,9	5,9
161 Angola	6,8	15,5	20,9	2,8	2,7	19,1	52,7	59,7	46,6	45,5	2,5	2,4	7,2	6,8
162 Tanzanie, Rép. unie de	16,0	37,6	45,6	2,9	1,7	11,2	23,8	28,9	42,9	38,9	3,2	3,7	6,8	5,0
163 Bénin	3,2	8,2	11,2	3,2	2,9	21,9	39,7	44,6	44,5	42,0	2,7	3,0	7,1	5,9
164 Côte d'Ivoire	6,6	17,9	21,6	3,4	1,7	32,2	44,6	49,8	42,1	38,2	3,2	3,7	7,4	5,1
165 Zambie	5,2	11,5	13,8	2,8	1,7	34,9	34,9	37,0	46,0	43,7	3,0	3,2	7,8	5,7
166 Malawi	5,2	12,6	16,0	3,0	2,2	7,7	16,7	22,1	47,3	44,9	3,0	3,2	7,4	6,1
167 Congo, Rép. dém. du	23,9	55,9	78,0	2,9	3,0	29,5	31,6	38,6	47,2	48,0	2,7	2,6	6,5	6,7
168 Mozambique	10,6	19,4	23,5	2,1	1,7	8,7	33,7	42,4	44,1	41,6	3,3	3,6	6,6	5,5
169 Burundi	3,7	7,3	10,6	2,4	3,4	3,2	9,7	13,5	45,5	46,4	2,8	2,5	6,8	6,8
170 Éthiopie	34,1	75,6	97,2	2,7	2,3	9,5	15,7	19,1	44,8	41,7	2,9	3,2	6,8	5,9
171 Tchad	4,2	9,4	12,8	2,8	2,8	15,6	24,8	30,5	47,2	47,7	3,1	2,7	6,7	6,7
172 Centrafricaine, République	2,1	4,0	4,6	2,3	1,4	32,0	37,9	40,4	43,1	40,6	4,0	4,0	5,7	5,0
173 Guinée-Bissau	0,7	1,5	2,1	3,0	3,0	16,0	29,6	31,1	47,4	48,0	3,1	2,8	7,1	7,1
174 Burkina Faso	5,9	12,8	17,7	2,6	2,9	6,4	17,9	22,8	47,4	45,7	2,8	2,6	7,8	6,7
175 Mali	6,2	13,1	18,1	2,6	2,9	16,2	29,9	36,5	48,3	46,7	2,7	2,4	7,6	6,9
176 Sierra Leone	2,9	5,3	6,9	2,1	2,3	21,2	39,9	48,2	42,8	42,8	3,3	3,3	6,5	6,5
177 Niger	5,3	13,5	19,3	3,2	3,2	11,4	16,7	19,3	49,0	47,9	2,0	2,0	8,1	7,9
Pays en développement	2967,1 T	5093,6 T	5885,6 T	1,9	1,3	26,5	42,2	48,0	31,2	28,0	5,4	6,5	5,5	2,9
Pays les moins avancés	355,2 T	740,7 T	950,1 T	2,5	2,3	14,9	26,3	31,6	42,0	39,5	3,2	3,5	6,6	5,0
États arabes	144,6 T	310,5 T	386,0 T	2,6	2,0	41,8	54,9	58,9	35,8	32,5	3,8	4,4	6,7	3,7
Asie de l'Est et Pacifique	1310,4 T	1944,0 T	2108,9 T	1,4	0,7	20,4	41,9	51,0	24,3	20,7	6,8	8,7	5,0	1,9
Amérique latine et Caraïbes	318,4 T	548,3 T	628,3 T	1,9	1,2	61,2	76,8	80,4	30,4	26,5	5,9	7,5	5,1	2,6
Asie du Sud	838,7 T	1528,1 T	1801,4 T	2,1	1,5	21,2	29,9	33,8	33,6	29,3	4,8	5,7	5,6	3,2
Afrique subsaharienne	313,1 T	689,6 T	877,4 T	2,7	2,2	21,2	34,3	39,4	43,9	42,0	3,1	3,3	6,8	5,5
Europe centrale et orientale et CEI	366,6 T	405,3 T	396,8 T	0,3	-0,2	57,3	62,9	63,6	18,6	17,3	12,7	12,9	2,5	1,5
OCDE	925,7 T	1164,8 T	1233,6 T	0,8	0,5	66,8	75,4	78,1	19,6	17,8	13,6	16,1	2,6	1,8
Pays de l'OCDE à revenu élevé	765,9 T	922,6 T	968,5 T	0,6	0,4	69,3	76,8	79,4	17,7	16,4	15,2	18,0	2,2	1,6
Développement humain élevé	1012,5 T	1275,0 T	1350,0 T	0,8	0,5	67,2	75,9	78,7	19,6	17,8	13,5	16,0	2,5	1,7
Développement humain moyen	2743,2 T	4433,1 T	4995,8 T	1,7	1,1	27,7	42,4	48,2	28,8	25,4	6,1	7,2	5,0	2,5
Faible développement humain	255,0 T	571,7 T	737,1 T	2,8	2,3	18,3	32,0	37,6	44,8	42,6	2,9	3,1	7,0	5,8
Revenu élevé	792,3 T	982,5 T	1040,9 T	0,7	0,5	69,4	77,4	80,0	18,4	17,0	14,6	17,3	2,3	1,7
Revenu moyen	2042,9 T	3043,0 T	3319,6 T	1,4	0,8	34,7	53,2	60,3	25,4	22,4	7,2	8,6	4,6	2,1
Faible revenu	1237,0 T	2361,3 T	2856,0 T	2,2	1,7	20,7	29,9	34,4	36,8	33,2	4,3	4,9	6,0	3,9
Monde	4073,7 T ^e	6389,2 T ^e	7219,4 T ^e	1,6	1,1	37,2	48,3	52,8	28,5	25,9	7,3	8,4	4,5	2,7

NOTES

- a** Ces données reposent sur des définitions nationales concernant les villes et les agglomérations, les comparaisons entre les pays doivent être effectuées avec circonspection.
- b** Données correspondant au milieu de la fourchette de projection.
- c** Données correspondant à des estimations pour la période indiquée pour cette rubrique.
- d** Ces estimations démographiques tiennent compte de la province chinoise de Taïwan.
- e** Données correspondant à la population mondiale totale fournies par l'ONU 2005b. La population totale des 177 pays inclus dans les principaux tableaux statistiques était estimée à 4 068,1 millions en 1975, 6 381 millions en 2004 et projetée à 7 210,3 millions en 2015.

SOURCES

- Colonnes 1-3 13 et 14 :** ONU 2005b.
- Colonnes 4 et 5 :** calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 2
- Colonnes 6 et 8 :** ONU 2006e.
- Colonne 7 :** ONU 2006b.
- Colonnes 9 et 10 :** calculs effectués sur la base des données relatives à la population de moins de 15 ans et à la population totale fournies par l'ONU 2005b.
- Colonnes 11 et 12 :** calculs effectués sur la base des données relatives à la population de plus de 65 ans et à la population totale fournies par l'ONU 2005b.

Assurer la santé : ressources, accès et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ									
1 Norvège	8,6	1,7	3 809	..	88	100 ^c	313
2 Islande	8,8	1,7	3 110	..	93	362
3 Australie	6,4	3,1	2 874	..	93	100	247
4 Irlande	5,8	1,5	2 496	90	81	100	279
5 Suède	8,0	1,4	2 704	16 ^d	94	100 ^c	328
6 Canada	6,9	3,0	2 989	..	95	..	75 ^e	98	214
7 Japon	6,4	1,5	2 244	..	99	..	56	100	198
8 États-Unis	6,8	8,4	5 711	..	93	..	76 ^e	99	256
9 Suisse	6,7	4,8	3 776	..	82	..	82 ^e	..	361
10 Pays-Bas	6,1	3,7	2 987	..	96	..	79 ^e	100	315
11 Finlande	5,7	1,7	2 108	98	97	100	316
12 Luxembourg	6,2	0,6	3 680	..	91	100	266
13 Belgique	6,3	3,1	2 828	..	82	..	78 ^e	100 ^c	449
14 Autriche	5,1	2,4	2 306	..	74	..	51	100 ^e	338
15 Danemark	7,5	1,5	2 762	..	96	100 ^c	293
16 France	7,7	2,4	2 902	85	86	..	75 ^e	99 ^e	337
17 Italie	6,3	2,1	2 266	..	84	..	60	..	420
18 Royaume-Uni	6,9	1,1	2 389	..	81	..	84 ^f	99	230
19 Espagne	5,5	2,2	1 853	..	97	..	81 ^e	..	330
20 Nouvelle-Zélande	6,3	1,8	1 893	..	85	..	75 ^e	100 ^e	237
21 Allemagne	8,7	2,4	3 001	..	92	..	75 ^e	100 ^c	337
22 Hong Kong, Chine (RAS)	86 ^e
23 Israël	6,1	2,8	1 911	..	96	99 ^c	382
24 Grèce	5,1	4,8	1 997	88	88	438
25 Singapour	1,6	2,9	1 156	99	94	..	62	100	140
26 Corée, République de	2,8	2,8	1 074	93	99	..	81	100	157
27 Slovénie	6,7	2,1	1 669	98	94	..	74 ^e	100 ^c	225
28 Portugal	6,7	2,9	1 791	83	95	100 ^c	342
29 Chypre	3,1	3,3	1 143	..	86	100	234
30 Tchèque, République	6,8	0,8	1 302	99	97	..	72	100	351
31 Barbade	4,8	2,1	1 050	..	98	98	121
32 Malte	7,4	1,9	1 436	..	87	98 ^e	318
33 Koweït	2,7	0,8	567	..	97	..	50	98	153
34 Brunéï Darussalam	2,8	0,7	681	99	99	99	101
35 Hongrie	6,1	2,3	1 269	99	99	..	77 ^e	100	333
36 Argentine	4,3	4,6	1 067	99	95	99	301
37 Pologne	4,5	2,0	745	94	97	..	49 ^e	100 ^c	247
38 Chili	3,0	3,1	707	96	95	100	109
39 Bahreïn	2,8	1,3	813	70	99	..	62 ^e	98 ^e	109
40 Estonie	4,1	1,2	682	99	96	..	70 ^e	100	448
41 Lituanie	5,0	1,6	754	99	98	..	47 ^e	100	397
42 Slovaquie	5,2	0,7	777	98	98	..	74 ^e	99	318
43 Uruguay	2,7	7,1	824	99	95	100	365
44 Croatie	6,5	1,3	838	98	96	100	244
45 Lettonie	3,3	3,1	678	99	99	..	48 ^e	100	301
46 Qatar	2,0	0,7	685	99	99	..	43	99	222
47 Seychelles	4,3	1,6	599	99	99	151
48 Costa Rica	5,8	1,5	616	90	88	..	80	98	132
49 Émirats arabes unis	2,5	0,8	623	98	94	..	28 ^e	99 ^e	202
50 Cuba	6,3	1,0	251	99	99	..	73	100	591
51 Saint-Kitts-et-Nevis	3,4	1,9	670	89	98	99	119
52 Bahamas	3,0	3,4	1 220	..	89	99 ^c	105
53 Mexique	2,9	3,3	582	99	96	..	68	95	198

TABLEAU
6

Assurer la santé : ressources, accès et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
54 Bulgarie	4,1	3,4	573	98	95	..	42	99	356
55 Tonga	5,5	1,0	300	99	99	95	34
56 Oman	2,7	0,5	419	99	98	..	24 ^e	95	132
57 Trinité-et-Tobago	1,5	2,4	532	..	95	31	38	96	79
58 Panama	5,0	2,6	555	99	99	93	150
59 Antigua-et-Barbuda	3,2	1,3	477	..	97	100	17
60 Roumanie	3,8	2,3	540	99	97	..	64	99	190
61 Malaisie	2,2	1,6	374	99	95	..	55 ^e	97	70
62 Bosnie-Herzégovine	4,8	4,7	327	95	88	23	48	100	134
63 Maurice	2,2	1,5	430	99	98	..	75 ^e	98	106
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN									
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	2,6	1,5	327	99	99	..	45 ^e	94 ^e	129
65 Russie, Fédération de	3,3	2,3	551	96	98	99	425
66 Macédoine, ERYM	6,0	1,1	389	94	96	99	219
67 Bélarus	3,9	1,6	570	99	99	..	50 ^e	100	455
68 Dominique	4,5	1,8	320	99	99	100	50
69 Brésil	3,4	4,2	597	99	99	28	77	96	115
70 Colombie	6,4	1,2	522	92	92	44	77	86	135
71 Sainte-Lucie	3,4	1,6	294	99	95	100	517
72 Venezuela, RB	2,0	2,5	231	97	80	51	..	94	194
73 Albanie	2,7	3,8	366	97	96	51	75	98	131
74 Thaïlande	2,0	1,3	260	99	96	..	72	99	37
75 Samoa occidentales	4,3	1,1	209	93	25	100	70
76 Arabie Saoudite	3,0	1,0	578	95	97	..	32	91	137
77 Ukraine	3,8	1,9	305	98	99	..	68	100	295
78 Liban	3,0	7,2	730	..	96	..	61	89	325
79 Kazakhstan	2,0	1,5	315	65	99	22	66	99	354
80 Arménie	1,2	4,8	302	96	92	48	61	97	359
81 Chine	2,0	3,6	278	94	84	..	84	96	106
82 Pérou	2,1	2,3	233	91	89	46	69	59	117
83 Équateur	2,0	3,1	220	99	99	..	66	69	148
84 Philippines	1,4	1,8	174	91	80	76	19	60	58
85 Grenade	4,9	1,8	473	..	74	..	54 ^e	100	50
86 Jordanie	4,2	5,2	440	58	99	44	56	100	203
87 Tunisie	2,5	2,9	409	97	95	..	63	90	134
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,1	2,0	384	99	99	100	87
89 Suriname	3,6	4,3	309	..	86	43	42	85	45
90 Fidji	2,3	1,4	220	93	62	99	34
91 Paraguay	2,3	5,0	301	82	89	..	73	77	111
92 Turquie	5,4	2,2	528	88	81	19	64	83	135
93 Sri Lanka	1,6	1,9	121	99	96	..	70	96	55
94 Dominicaine, République	2,3	4,7	335	97	79	53	70	99	188
95 Belize	2,2	2,3	309	99	95	..	47 ^e	83	105
96 Iran, République islamique d'	3,1	3,4	498	99	96	..	73	90	45
97 Géorgie	1,0	3,0	174	91	86	..	41	96	409
98 Maldives	5,5	0,7	364	98	97	..	42	70	92
99 Azerbaïdjan	0,9	2,7	140	99	98	40	55	100	355
100 Territoires palestiniens occupés	98	96 ^c	97	..
101 El Salvador	3,7	4,4	378	94	93	..	67	92	124
102 Algérie	3,3	0,8	186	98	81	..	64	96	113
103 Guyane	4,0	0,8	283	94	88	40	37	86	48
104 Jamaïque	2,7	2,6	216	85	80	21	66	97	85
105 Turkménistan	2,6	1,3	221	99	97	..	62	97	418
106 Cap Vert	3,4	1,2	185	79	69	..	53	89	49

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
107 Syrie, République arabe	2,5	2,6	116	99	98	..	40 ^e	77 ^e	140
108 Indonésie	1,1	2,0	113	82	72	61	60	72	13
109 Viet Nam	1,5	3,9	164	96	97	39	79	85	53
110 Kirghizistan	2,2	3,1	161	98	99	16	60	98	251
111 Égypte	2,5	3,3	235	98	97	29	60	69	54
112 Nicaragua	3,7	4,0	208	88	84	49	69	67	37
113 Ouzbékistan	2,4	3,1	159	99	98	33	68	96	274
114 Moldova, République de	3,9	3,3	177	96	96	52	62	99	264
115 Bolivie	4,3	2,4	176	93	64	54	58	67	122
116 Mongolie	4,3	2,4	140	95	96	66	67	97	263
117 Honduras	4,0	3,1	184	93	92	..	62	56	57
118 Guatemala	2,1	3,3	235	98	75	22	43	41	90
119 Vanuatu	2,9	1,0	110	63	48	88	11
120 Guinée équatoriale	1,0	0,5	179	73	51	36	..	65	30
121 Afrique du Sud	3,2	5,2	669	97	81	37	56	84	77
122 Tadjikistan	0,9	3,5	71	97	89	29	34	71	203
123 Maroc	1,7	3,4	218	95	95	50	63	63	51
124 Gabon	2,9	1,5	255	89	55	44	33	86	29
125 Namibie	4,5	1,9	359	71	70	39	44	76	30
126 Inde	1,2	3,6	82	73	56	22	48 ^g	43	60
127 São Tomé-et-Principe	7,2	1,4	93	99	91	44	29	76	49
128 Salomon, Îles	4,5	0,3	87	84	72	85	13
129 Cambodge	2,1	8,8	188	95	80	59	24	32	16
130 Myanmar	0,5	2,3	51	85	78	48	37	57	36
131 Botswana	3,3	2,3	375	99	90	7	40	94	40
132 Comores	1,5	1,2	25	79	73	31	26	62	15
133 Lao, Rép. dém. pop.	1,2	2,0	56	60	36	37	32	19	59
134 Pakistan	0,7	1,7	48	80	67	33 ^c	28	..	74
135 Bhoutan	2,6	0,5	59	92	87	..	19 ^e	37	5
136 Ghana	1,4	3,1	98	92	83	40	25	47	15
137 Bangladesh	1,1	2,3	68	95	77	35	58	13	26
138 Népal	1,5	3,8	64	85	73	43	39	15	21
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,0	0,4	132	54	44	..	26	41	5
140 Congo	1,3	0,7	23	85	65	20
141 Soudan	1,9	2,4	54	51	59	38	10 ^e	87 ^c	22
142 Timor oriental	7,3	2,3	125	72	55	..	10	18	10
143 Madagascar	1,7	1,0	24	72	59	47	27	51	29
144 Cameroun	1,2	3,0	64	83	64	33	26	62	19
145 Ouganda	2,2	5,1	75	99	91	29	23	39	8
146 Swaziland	3,3	2,5	324	84	70	24	28	74	16
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
147 Togo	1,4	4,2	62	91	70	25	26	61	4
148 Djibouti	3,8	1,9	72	78	60	61	18
149 Lesotho	4,1	1,1	106	83	70	29	30	60	5
150 Yémen	2,2	3,3	89	63	76	23 ^c	21	27	33
151 Zimbabwe	2,8	5,1	132	95	80	80	54	73	16
152 Kenya	1,7	2,6	65	87	73	33	39	42	14
153 Mauritanie	3,2	1,0	59	86	64	28	8	57	11
154 Haïti	2,9	4,6	84	71	54	41	28	24	25
155 Gambie	3,2	4,9	96	95	90	38	10	55	11
156 Sénégal	2,1	3,0	58	95	57	33	11	58	6
157 Érythrée	2,0	2,4	50	91	84	54	8	28	5
158 Rwanda	1,6	2,1	32	86	84	16	13	31	5
159 Nigeria	1,3	3,7	51	48	35	28	13	35	28

TABLEAU
6

Assurer la santé : ressources, accès et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
160 Guinée	0,9	4,5	95	71	73	44	6	56	11
161 Angola	2,4	0,4	49	72	64	32	6	45	8
162 Tanzanie, Rép. unie de	2,4	1,9	29	91	94	38	25	46	2
163 Bénin	1,9	2,5	36	99	85	42	19	66	4
164 Côte d'Ivoire	1,0	2,6	57	51	49	34	15	68	12
165 Zambie	2,8	2,6	51	94	84	48	34	43	12
166 Malawi	3,3	6,0	46	97	80	51	31	61	2
167 Congo, Rép. dém. du	0,7	3,3	14	78	64	17	31	61	11
168 Mozambique	2,9	1,8	45	87	77	33	17	48	3
169 Burundi	0,7	2,4	15	84	75	16	16	25	3
170 Éthiopie	3,4	2,5	20	82	71	38	8	6	3
171 Tchad	2,6	3,9	51	38	56	50	3	16	4
172 Centrafricaine, République	1,5	2,5	47	70	35	47	28	44	8
173 Guinée-Bissau	2,6	3,0	45	80	80	23	8	35	12
174 Burkina Faso	2,6	3,0	68	99	78	..	14	38	6
175 Mali	2,8	2,0	39	75	75	45	8	41	8
176 Sierra Leone	2,0	1,5	34	83	64	39	4	42	3
177 Niger	2,5	2,2	30	72	74	43	14	16	3
Pays en développement	84	74	59	..
Pays les moins avancés	82	72	36	..
États arabes	85	86	72	..
Asie de l'Est et Pacifique	92	83	86	..
Amérique latine et Caraïbes	96	92	87	..
Asie du Sud	78	62	38	..
Afrique subsaharienne	77	66	43	..
Europe centrale et orientale et CEI	96	97	97	..
OCDE	92	92	97	..
Pays de l'OCDE à revenu élevé	84	92	99	..
Développement humain élevé	95	93	99	..
Développement humain moyen	86	76	65	..
Faible développement humain	74	64	39	..
Revenu élevé	88	92	99	..
Revenu moyen	94	87	87	..
Faible revenu	77	64	41	..
Monde	84 ^h	76 ^h	63 ^h	..

NOTES

- a** Ces données concernent habituellement les femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement ; la classe d'âge effectivement couverte peut varier d'un pays à l'autre.
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Données fournies par l'UNICEF 2005. Données concernant une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- d** Données concernant les enfants à risque élevé uniquement.
- e** Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.
- f** Hors Irlande du Nord.
- g** À l'exception de l'État de Tripura.
- h** Données correspondant aux agrégats mondiaux de l'UNICEF 2005.

SOURCES

- Colonnes 1 et 2 :** calculs effectués sur la base des données relatives aux dépenses de santé fournies par l'OMS 2006b.
- Colonne 3 :** OMS 2006b.
- Colonnes 4 et 6 :** UNICEF 2005
- Colonnes 5 et 8 :** ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.
- Colonne 7 :** ONU 2006c, d'après des données fournies par le Fonds des Nations Unies pour la population.
- Colonne 9 :** OMS 2006c.

Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance pédonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ									
1	100	100	5
2	100	100	100	100	4
3	100	100	100	100	7
4	6
5	100	100	100	100	4
6	100	100	100	100	6
7	100	100	100	100	6 ^c	8
8	100	100	100	100	1 ^c	1	8
9	100	100	100	100	6
10	100	100	100	100	1 ^c	..
11	100	100	100	100	4
12	100	100	8
13	8
14	100	100	100	100	7
15	100	100	5
16	100	100	7
17	3 ^c	6
18	100	100	8
19	100	100	100	100	6
20	97	6
21	100	100	100	100	7
22
23	100	100	8
24	8
25	100	100	100	100	14 ^d	2	8
26	92	<2,5	<2,5	4
27	3	6
28	8
29	100	100	100	100	<2,5	<2,5
30	99	98	100	100	..	<2,5	1 ^c	2 ^c	7
31	100	100	100	100	<2,5	<2,5	6 ^d	7 ^c	10
32	100	100	6
33	24	5	10	3	7
34	4	3	10
35	..	95	99	99	..	<2,5	2 ^d	3 ^c	9
36	81	91	94	96	<2,5	<2,5	5	12	7
37	<2,5	6
38	84	91	90	95	8	4	1	1	5
39	9 ^c	10 ^c	8
40	97	97	100	100	..	3	4
41	<2,5	4
42	99	99	100	100	..	6	7
43	100	100	100	100	7	3	5 ^c	10 ^c	8
44	100	100	100	100	..	7	1	1	6
45	..	78	99	99	..	3	5
46	100	100	100	100	6 ^c	8 ^c	10
47	88	88	14	9	6 ^d	5 ^c	..
48	..	92	..	97	6	4	5	6	7
49	97	98	100	100	4	<2,5	14 ^c	17 ^d	15
50	98	98	..	91	8	<2,5	4 ^c	5	6
51	95	95	100	100	13	11	9
52	100	100	..	97	9	7	7
53	58	79	82	97	5	5	8	18	9

Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance pondérale néonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
54 Bulgarie	99	99	99	99	..	9	10
55 Tonga	96	96	100	100	1 ^c	0
56 Oman	83	..	80	24	10	8
57 Trinité-et-Tobago	100	100	92	91	13	11	7 ^d	4	23
58 Panama	71	73	90	90	21	25	7	18	10
59 Antigua-et-Barbuda	..	95	..	91	10 ^d	7 ^d	8
60 Roumanie	57	..	<2,5	6	10	9
61 Malaisie	..	94	98	99	3	3	11	16	10
62 Bosnie-Herzégovine	..	95	97	97	..	9	4	10	4
63 Maurice	..	94	100	100	6	6	15 ^c	10 ^c	13
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN									
64 Libyen, Jamahiriya arabe	97	97	71	..	<2,5	<2,5	5 ^c	15 ^c	7
65 Russie, Fédération de	87	87	94	97	..	3	3	13 ^d	6
66 Macédoine, ERYM	7	6	7	5
67 Bélarus	..	84	100	100	..	3	5
68 Dominique	..	84	..	97	4	8	5 ^d	6 ^d	10
69 Brésil	71	75	83	90	12	8	6	11	10
70 Colombie	82	86	92	93	17	14	7	14	9
71 Sainte-Lucie	..	89	98	98	8	5	14 ^d	11 ^c	8
72 Venezuela, RB	..	68	..	83	11	18	4	13	7
73 Albanie	..	91	96	96	..	6	14	35	3
74 Thaïlande	80	99	95	99	30	21	19 ^c	13 ^c	9
75 Samoa occidentales	98	100	91	88	11	4	2	4	4
76 Arabie Saoudite	90	..	4	4	14 ^c	16 ^c	11
77 Ukraine	..	96	..	96	..	3	1	3	5
78 Liban	..	98	100	100	<2,5	3	3	12	6
79 Kazakhstan	72	72	87	86	..	8	4	10	8
80 Arménie	..	83	..	92	..	29	3	13	7
81 Chine	23	44	70	77	16	12	8	14	6
82 Pérou	52	63	74	83	42	12	7	25	11
83 Équateur	63	89	73	94	8	5	12	26	16
84 Philippines	57	72	87	85	26	19	28	32	20
85 Grenade	97	96	..	95	9	7	9
86 Jordanie	93	93	97	97	4	7	4	9	10
87 Tunisie	75	85	81	93	<2,5	<2,5	4	12	7
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	22	12	10
89 Suriname	..	94	..	92	13	10	13	10	13
90 Fidji	68	72	..	47	10	4	8 ^c	3 ^c	10
91 Paraguay	58	80	62	86	18	15	5 ^c	14 ^c	9
92 Turquie	85	88	85	96	<2,5	3	4	16	16
93 Sri Lanka	69	91	68	79	28	22	29	14	22
94 Dominicaine, République	52	78	84	95	27	27	5	9	11
95 Belize	..	47	..	91	7	5	6 ^c	..	6
96 Iran, République islamique d'	83	..	92	94	4	4	11	15	7
97 Géorgie	97	94	80	82	..	13	3	12	6
98 Maldives	..	59	96	83	17	11	30	25	22
99 Azerbaïdjan	..	54	68	77	..	10	7	13	11
100 Territoires palestiniens occupés	..	73	..	92	..	16	4	9 ^d	9 ^d
101 El Salvador	51	62	67	84	12	11	10	19	13
102 Algérie	88	92	94	85	5	5	10	19	7
103 Guyane	..	70	..	83	21	9	14	11	12
104 Jamaïque	75	80	92	93	14	10	4	4	9
105 Turkménistan	..	62	..	72	..	8	12	22	6
106 Cap Vert	..	43	..	80	14 ^c	16 ^c	13

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance néonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
107 Syrie, République arabe	73	90	80	93	5	4	7	19	6
108 Indonésie	46	55	72	77	9	6	28	42	9
109 Viet Nam	36	61	65	85	31	17	28	37	9
110 Kirghizistan	60	59	78	77	..	4	11	25	7
111 Égypte	54	70	94	98	4	3	9	16	12
112 Nicaragua	45	47	70	79	30	27	10	20	12
113 Ouzbékistan	51	67	94	82	..	26	8	21	7
114 Moldova, République de	..	68	..	92	..	11	3	10 ^d	5
115 Bolivie	33	46	72	85	28	23	8	27	9
116 Mongolie	..	59	63	62	34	28	13	25	8
117 Honduras	50	69	84	87	23	22	17	29	14
118 Guatemala	58	86	79	95	16	23	23	49	13
119 Vanuatu	..	50	60	60	12	12	20 ^d	20	6
120 Guinée équatoriale	..	53	..	43	19	39 ^d	13
121 Afrique du Sud	69	65	83	88	12	25	15
122 Tadjikistan	..	51	..	59	..	61	..	36	15
123 Maroc	56	73	75	81	6	6	10	18	11
124 Gabon	..	36	..	88	10	5	12	21	14
125 Namibie	24	25	57	87	34	23	24	24	14
126 Inde	14	33	70	86	25	20	49	45	30
127 São Tomé-et-Principe	..	25	..	79	18	12	13	29	20 ^d
128 Salomon, Îles	..	31	..	70	33	20	21 ^d	27 ^c	13
129 Cambodge	..	17	..	41	43	33	45	45	11
130 Myanmar	24	77	57	78	10	5	32	32	15
131 Botswana	38	42	93	95	23	30	13	23	10
132 Comores	32	33	93	86	47	62	26	42	25
133 Lao, Rép. dém. pop.	..	30	..	51	29	21	40	42	14
134 Pakistan	37	59	83	91	24	23	38	37	19
135 Bhoutan	..	70	..	62	19	40	15
136 Ghana	15	18	55	75	37	12	22	30	11
137 Bangladesh	20	39	72	74	35	30	48	43	30
138 Népal	11	35	70	90	20	17	48	51	21
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	44	44	39	39	15	13	35 ^d	43 ^c	11
140 Congo	..	27	..	58	54	34	14	28 ^c	..
141 Soudan	33	34	64	70	31	27	17 ^c	43	31
142 Timor oriental	..	36	..	58	11	8	46	49	10
143 Madagascar	14	34	40	50	35	38	42	48	14
144 Cameroun	48	51	50	66	33	25	18	32	11
145 Ouganda	42	43	44	60	24	19	23	39	12
146 Swaziland	..	48	..	62	14	19	10	30	9
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
147 Togo	37	35	50	52	33	25	25	22	15
148 Djibouti	79	82	72	73	53	26	18	26	..
149 Lesotho	37	37	..	79	17	12	18	46	14
150 Yémen	32	43	71	67	34	37	46	52	32
151 Zimbabwe	50	53	78	81	45	45	13	27	11
152 Kenya	40	43	45	61	39	31	20	30	11
153 Mauritanie	31	34	38	53	15	10	32	35	..
154 Haïti	24	30	47	54	65	47	17	23	21
155 Gambie	..	53	..	82	22	27	17	19	17
156 Sénégal	33	57	65	76	23	23	23	25	18
157 Érythrée	7	9	43	60	..	73	40	38	21
158 Rwanda	37	42	59	74	43	36	27	43	9
159 Nigeria	39	44	49	48	13	9	29	38	14

Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance pondérale néonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
160 Guinée	14	18	44	50	39	24	21	26	12
161 Angola	29	31	36	53	58	38	31	45	12
162 Tanzanie, Rép. unie de	47	47	46	62	37	44	22	44	13
163 Bénin	12	33	63	67	20	14	23	31	16
164 Côte d'Ivoire	21	37	69	84	18	14	17	25	17
165 Zambie	44	55	50	58	48	47	23	47	12
166 Malawi	47	61	40	73	50	34	22	49	16
167 Congo, Rép. dém. du	16	30	43	46	31	72	31	38	12
168 Mozambique	20	32	36	43	66	45	24	41	14
169 Burundi	44	36	69	79	48	67	45	57	16
170 Éthiopie	3	13	23	22	..	46	47	52	15
171 Tchad	7	9	19	42	58	33	28	29	17
172 Centrafricaine, République	23	27	52	75	50	45	24	28 ^c	14
173 Guinée-Bissau	..	35	..	59	24	37	25	31	22
174 Burkina Faso	7	13	38	61	21	17	38	39	19
175 Mali	36	46	34	50	29	28	33	38	23
176 Sierra Leone	..	39	..	57	46	50	27	34	23 ^d
177 Niger	7	13	39	46	41	32	40	40	17
Pays en développement	33	49	71	79	20	17
Pays les moins avancés	22	37	51	59	34	33
États arabes	61	71	84	86	11	10
Asie de l'Est et Pacifique	30	50	72	79	17	12
Amérique latine et Caraïbes	67	78	83	91	14	10
Asie du Sud	18	37	72	85	25	20
Afrique subsaharienne	32	37	48	56	31	30
Europe centrale et orientale et CEI	93	94
OCDE	94	96	97	99
Pays de l'OCDE à revenu élevé	100	100	100	100
Développement humain élevé	94	97	98	99
Développement humain moyen	34	51	74	83	19	15
Faible développement humain	28	35	45	52	32	32
Revenu élevé	100	100
Revenu moyen	46	61	78	84	15	11
Faible revenu	22	38	64	76	27	23
Monde	49 ^e	59 ^e	78 ^e	83 ^e	20	17

NOTES

- a** Données correspondant à la moyenne sur les années indiquées.
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Données concernant une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- d** UNICEF 2005. Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, différent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.
- e** Chiffres correspondant aux agrégats mondiaux de l'ONU 2006c.

SOURCES

Colonnes 1-4 et 7 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.

Colonnes 5 et 6 : ONU 2006c, d'après des données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Colonnes 8 et 9 : OMS 2006a.

Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants

Classement selon l'IDH	Année considérée	Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)		Enfants d'un an effectivement vaccinés ^a (en %)		Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)		Taux de mortalité infantile ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		
		20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	
		DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
69	Brésil	1996	72	99	57	74	17	2	83	29	99	33
70	Colombie	1995	61	98	58	77	17	5	41	16	52	24
79	Kazakhstan	1999	99	99	69	62	13	4	68	42	82	45 ^c
80	Arménie	2000	93	100	66	68	16	8	52	27	61	30
82	Pérou	2000	13	88	58	81	29	4	64	14	93	18
84	Philippines	1998	21	92	60	87	49	21	80	29
86	Jordanie	1997	91	99	21	17	11	5	35	23	42	25
91	Paraguay	1998	53	98	28	70	15	3	68	30	85	33
92	Turquie	1990	41	98	20	53	17	3	43	16	57	20
94	Dominicaine, République	1996	89	98	34	47	14	2	67	23	90	27
105	Turkménistan	2000	97	98	85	78	17	11	89	58	106	70
108	Indonésie	1997	21	89	43	72	78	23	109	29
109	Viet Nam	2000	58	100	44	92	39	14	53	16
110	Kirghizistan	1997	96	100	69	73	28	12	83	46	96	49
111	Égypte	2000	31	94	91	92	16	8	76	30	98	34
112	Nicaragua	2001	78	99	64	71	22	4	50	16	64	19
113	Ouzbékistan	1996	92	100	81	78	20	16	54	46	70	50
115	Bolivie	1998	20	98	22	31	25	4	107	26	147	32
118	Guatemala	1998	9	92	66	56	30	7	58	39	78	39
121	Afrique du Sud	1998	68	98	51	70	62	17	87	22
123	Maroc	1992	5	78	54	95	23	7	80	35	112	39
124	Gabon	2000	67	97	6	24	21	9	57	36	93	55
125	Namibie	2000	55	97	60	68	18	9	36	23	55	31
126	Inde	1998	16	84	21	64	25	17	97	38	141	46
129	Cambodge	2000	15	81	29	68	27	14	110	50	155	64
132	Comores	1996	26	85	40	82	23	18	87	65	129	87 ^c
134	Pakistan	1990	5	55	23	55	25	17	89	63	125	74
136	Ghana	1998	18	86	50	79	20	9	73	26	139	52
137	Bangladesh	1999	4	42	50	75	93	58	140	72
138	Népal	2001	4	45	54	82	33	25	86	53	130	68
143	Madagascar	1997	30	89	22	66	25	25	119	58	195	101
144	Cameroun	1991	32	95	27	64	19	8	104	51	201	82
145	Ouganda	2000	20	77	27	43	25	18	106	60	192	106

TABLEAU
8

Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants

Classement selon l'IDH	Année considérée	Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)		Enfants d'un an effectivement vaccinés ^a (en %)		Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)		Taux de mortalité infantile ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		
		20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	
		FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147	Togo	1998	25	91	22	52	19	10	84	66	168	97
150	Yémen	1997	7	50	8	56	26	22	109	60	163	73
151	Zimbabwe	1999	57	94	64	64	19	13	59	44	100	62
152	Kenya	1998	23	80	48	60	27	11	96	40	136	61
153	Mauritanie	2000	15	93	16	45	18	15	61	62	98	79
154	Haïti	2000	4	70	25	42	18	5	100	97	164	109
156	Sénégal	1997	20	86	85	45	181	70
157	Érythrée	1995	5	74	25	84	23	15	74	68	152	104
158	Rwanda	2000	17	60	71	79	27	16	139	88	246	154
159	Nigeria	1990	12	70	14	58	22	19	102	69	240	120
160	Guinée	1999	12	82	17	52	19	12	119	70	230	133
162	Tanzanie, Rép. unie de	1999	29	83	53	78	29	16	115	92	160	135
163	Bénin	1996	34	98	38	74	17	12	119	63	208	110
164	Côte d'Ivoire	1994	17	84	16	64	21	10	117	63	190	97
165	Zambie	2001	20	91	64	80	27	20	115	57	192	92
166	Malawi	2000	43	83	65	81	26	23	132	86	231	149
168	Mozambique	1997	18	82	20	85	22	14	188	95	278	145
170	Éthiopie	2000	1	25	7	34	26	23	93	95	159	147
171	Tchad	1996	3	47	4	23	23	18	80	89	171	172
172	Centrafricaine, République	1994	14	82	18	64	22	15	132	54	193	98
174	Burkina Faso	1998	18	75	21	52	21	15	106	77	239	155
175	Mali	2001	8	82	20	56	20	12	137	90	248	148
177	Niger	1998	4	63	5	51	21	21	131	86	282	184

NOTES

Ce tableau présente des données concernant les pays en développement basées sur les enquêtes sur la démographie et la santé effectuées depuis 1990. Les quintiles sont définis par le statut socio-économique en termes d'actifs ou de richesse, plutôt qu'en termes de revenu ou de consommation. Pour de plus amples informations, consulter Gwatkin et al. 2005.

- a** Comprend les vaccins contre la tuberculose (BCG) et la rougeole, ainsi que contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT).
- b** Données basées sur les naissances des 10 années précédant l'enquête.
- c** Erreur d'échantillonnage importante en raison du petit nombre de cas.

SOURCES

Toutes les colonnes : Gwatkin et al. 2005

Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f		
		Femmes	Hommes	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes	
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1 Norvège	0,1 [0,1-0,2]	4	46	97	25	27	
2 Islande	0,2 [0,1-0,3]	2	57	100	20	25	
3 Australie	0,1 [<0,2]	6	33	82	16	19	
4 Irlande	0,2 [0,1-0,4]	9	26	28	
5 Suède	0,2 [0,1-0,3]	3	69	84	18	17	
6 Canada	0,3 [0,2-0,5]	4	58	35	17	22	
7 Japon	<0,1 [<0,2]	39	45	76	15	47	
8 États-Unis	0,6 [0,4-1,0]	4	85	70	19	24	
9 Suisse	0,4 [0,3-0,8]	6	23	27	
10 Pays-Bas	0,2 [0,1-0,4]	6	61	86	28	36	
11 Finlande	0,1 [<0,2]	7	19	26	
12 Luxembourg	0,2 [0,1-0,4]	9	83	..	26	39	
13 Belgique	0,3 [0,2-0,5]	10	65	73	25	30	
14 Autriche	0,3 [0,2-0,5]	11	42	68	
15 Danemark	0,2 [0,1-0,4]	6	78	84	25	31	
16 France	0,4 [0,3-0,8]	10	21	30	
17 Italie	0,5 [0,3-0,9]	6	58	95	17	31	
18 Royaume-Uni	0,2 [0,1-0,4]	9	25	27	
19 Espagne	0,6 [0,4-1,0]	20	
20 Nouvelle-Zélande	0,1 [<0,2]	11	59	36	22	24	
21 Allemagne	0,1 [0,1-0,2]	6	51	71	28	37	
22 Hong Kong, Chine (RAS)	77	55	78	
23 Israël	<0,2]	7	34	80	18	32	
24 Grèce	0,2 [0,1-0,3]	17	
25 Singapour	0,3 [0,2-0,7]	41	67	77	
26 Corée, République de	<0,1 [<0,2]	125	21	82	
27 Slovénie	<0,1 [<0,2]	17	66	85	
28 Portugal	0,4 [0,3-0,9]	35	78	84	
29 Chypre	[<0,2]	4	69	79	
30 Tchéquie, République	0,1 [<0,2]	11	61	79	20	31	
31 Barbade	1,5 [0,8-2,5]	12	139	100	
32 Malte	0,1 [0,1-0,2]	5	20	100	18	30	
33 Koweït	[<0,2]	30	83	62	
34 Brunéï Darussalam	<0,1 [<0,2]	63	130	60	
35 Hongrie	0,1 [<0,2]	30	47	48	28	41	
36 Argentine	0,6 [0,3-1,9]	53	65	66	25	32	
37 Pologne	0,1 [0,1-0,2]	32	56	78	25	40	
38 Chili	0,3 [0,2-1,2]	16	114	85	37	48	
39 Bahreïn	[<0,2]	50	49	97	
40 Estonie	1,3 [0,6-4,3]	49	75	70	18	45	
41 Lituanie	0,2 [0,1-0,6]	67	89	74	13	44	
42 Slovaquie	<0,1 [<0,2]	23	34	87	
43 Uruguay	0,5 [0,2-6,1]	33	86	86	24	35	
44 Croatie	<0,1 [<0,2]	65	
45 Lettonie	0,8 [0,5-1,3]	71	83	74	19	51	
46 Qatar	[<0,2]	77	35	73	
47 Seychelles	83	106	100	
48 Costa Rica	0,3 [0,1-3,6]	15	153	94	
49 Émirats arabes unis	[<0,2]	26	17	64	1	17	
50 Cuba	0,1 [<0,2]	12	90	94	
51 Saint-Kitts-et-Nevis	15	
52 Bahamas	3,3 [1,3-4,5]	50	68	62	
53 Mexique	0,3 [0,2-0,7]	43	71	83	5	13	

Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f	
		Femmes	Hommes	Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)	Souffrant de fièvre traitée par des antipaludéens (en %)	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g
54 Bulgarie	<0,1 [$<0,2$]	36	104	91
55 Tonga	42
56 Oman	[$<0,2$]	12	123	90
57 Trinité-et-Tobago	2,6 [1,4-4,2]	12
58 Panama	0,9 [0,5-3,7]	45	133	74
59 Antigua-et-Barbuda	10
60 Roumanie	<0,1 [$<0,2$]	188	41	80
61 Malaisie	0,5 [0,2-1,5]	133	69	72	2	43
62 Bosnie-Herzégovine	<0,1 [$<0,2$]	53	96	94	30	49
63 Maurice	0,6 [0,3-1,8]	135	33	87	1	32
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	[$<0,2$]	20	169	62
65 Russie, Fédération de	1,1 [0,7-1,8]	160	13	61
66 Macédoine, ERYM	<0,1 [$<0,2$]	34	73	84
67 Bélarus	0,3 [0,2-0,8]	68	42	73	7	53
68 Dominique	23
69 Brésil	0,5 [0,3-1,6]	77	47	83	14	22
70 Colombie	0,6 [0,3-2,5]	30	..	1	..	75	17	83
71 Sainte-Lucie	21	93	89
72 Venezuela, RB	0,7 [0,3-8,9]	52	77	82
73 Albanie	[$<0,2$]	31	34	91
74 Thaïlande	1,4 [0,7-2,1]	208	71	73
75 Samoa occidentales	43
76 Arabie Saoudite	[$<0,2$]	55	40	79
77 Ukraine	1,4 [0,8-4,3]	151
78 Liban	0,1 [0,1-0,5]	12	82	92	31	42
79 Kazakhstan	0,1 [0,1-3,2]	32	65	160	79	75
80 Arménie	0,1 [0,1-0,6]	..	44	98	44	77
81 Chine	0,1 [$<0,2$]	221	63	94	4 ^h	67
82 Pérou	0,6 [0,3-1,7]	19	216	83	89
83 Équateur	0,3 [0,1-3,5]	196	43	84
84 Philippines	<0,1 [$<0,2$]	463	73	88	8	41
85 Grenade	8
86 Jordanie	[$<0,2$]	5	79	87	8	51
87 Tunisie	0,1 [0,1-0,3]	24	96	91	2	50
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	39	33
89 Suriname	1,9 [1,1-3,1]	3	..	98
90 Fidji	0,1 [0,1-0,4]	41	58	86	4	26
91 Paraguay	0,4 [0,2-4,6]	107	21	85	7	23
92 Turquie	[$<0,2$]	45	3	93	18	49
93 Sri Lanka	<0,1 [$<0,2$]	91	70	81	2	23
94 Dominicaine, République	1,1 [0,9-1,3]	29	52	118	71	81	11	16
95 Belize	2,5 [1,4-4,0]	59	60	89
96 Iran, République islamique d'	0,2 [0,1-0,4]	35	58	84
97 Géorgie	0,2 [0,1-2,7]	89	79	66
98 Maldives	[$<0,2$]	57	94	91
99 Azerbaïdjan	0,1 [0,1-0,4]	1	1	90	47	70
100 Territoires palestiniens occupés	36	..	80
101 El Salvador	0,9 [0,5-3,8]	74	57	88
102 Algérie	0,1 [$<0,2$]	54	106	90	(.)	32
103 Guyane	2,4 [1,0-4,9]	6	3	185	27	57
104 Jamaïque	1,5 [0,8-2,4]	9	79	53
105 Turkménistan	<0,1 [$<0,2$]	83	38	82
106 Cap Vert	314

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f		
		Femmes	Hommes	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes	
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g	
107 Syrie, République arabe	<0,2	51	46	88	
108 Indonésie	0,1 [0,1-0,2]	..	68 ⁱ	..	1	275	53	87	
109 Viet Nam	0,5 [0,3-0,9]	16	7	232	89	92	2	35	
110 Kirghizistan	0,1 [0,1-1,7]	137	62	85	
111 Égypte	<0,1 [<0,2]	35	61	80	
112 Nicaragua	0,2 [0,1-0,6]	17	2	80	87	84	
113 Ouzbékistan	0,2 [0,1-0,7]	..	50	156	28	81	1	24	
114 Moldova, République de	1,1 [0,6-2,6]	44	63	214	59	65	2	34	
115 Bolivie	0,1 [0,1-0,3]	20	37	290	71	81	
116 Mongolie	<0,1 [<0,2]	209	80	88	
117 Honduras	1,5 [0,8-2,4]	97	83	87	
118 Guatemala	0,9 [0,5-2,7]	1	..	107	55	91	
119 Vanuatu	64	107	56	
120 Guinée équatoriale	3,2 [2,6-3,8]	1	49	322	82	51	
121 Afrique du Sud	18,8 [16,8-20,7]	20	670	83	67	8	23	
122 Tadjikistan	0,1 [0,1-1,7]	2	69	277	12	86	
123 Maroc	0,1 [0,1-0,4]	105	80	86	(.)	29	
124 Gabon	7,9 [5,1-11,5]	33	48	339	81	34	
125 Namibie	19,6 [8,6-31,7]	48	69	3	14	586	88	63	10	23	
126 Inde	0,9 [0,5-1,5]	51	59	312	57	86	17	47	
127 São Tomé-et-Principe	23	61	253	
128 Salomon, Îles	59	123	87	
129 Cambodge	1,6 [0,9-2,6]	709	61	93	
130 Myanmar	1,3 [0,7-2,0]	180	83	81	12	36	
131 Botswana	24,1 [23,0-32,0]	75	88	553	67	77	
132 Comores	<0,1 [<0,2]	9	63	95	39	
133 Lao, Rép. dém. pop.	0,1 [0,1-0,4]	18	9	318	55	79	13	59	
134 Pakistan	0,1 [0,1-0,2]	329	27	75	
135 Bhoutan	<0,1 [<0,2]	184	35	90	
136 Ghana	2,3 [1,9-2,6]	33	52	5	63	376	37	66	1	7	
137 Bangladesh	<0,1 [<0,2]	435	44	85	27	55	
138 Népal	0,5 [0,3-1,3]	257	67	87	24	49	
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,8 [0,9-4,4]	448	19	58	
140 Congo	5,3 [3,3-7,5]	464	65	69	
141 Soudan	1,6 [0,8-2,7]	(.)	50	370	35	82	
142 Timor oriental	<0,2	8	47	692	46	81	
143 Madagascar	0,5 [0,2-1,2]	5	12	(.)	61	351	74	71	
144 Cameroun	5,4 [4,9-5,9]	46	57	1,3	66	227	91	
145 Ouganda	6,7 [5,7-7,6]	53	55	(.)	..	646	43	68	
146 Swaziland	33,4 [21,2-45,3]	(.)	26	1 120	38	42	3	11	
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147 Togo	3,2 [1,9-4,7]	22	41	2	60	718	17	64	
148 Djibouti	3,1 [0,8-6,9]	1 137	43	74	
149 Lesotho	23,2 [21,9-24,7]	50	48	544	86	70	
150 Yémen	<0,2	144	40	82	
151 Zimbabwe	20,1 [13,3-27,6]	42	69	673	42	66	2	20	
152 Kenya	6,1 [5,2-7,0]	25	47	5	27	888	46	80	1	21	
153 Mauritanie	0,7 [0,4-2,8]	4,1	33	502	44	58	
154 Haïti	3,8 [2,2-5,4]	19	30	..	12	387	49	78	6 ^h	..	
155 Gambie	2,4 [1,2-4,1]	15	55	329	66	75	
156 Sénégal	0,9 [0,4-1,5]	34	54 ⁱ	2	36	451	52	70	
157 Érythrée	2,4 [1,3-3,9]	..	81	4	4	437	14	85	
158 Rwanda	3,1 [2,9-3,2]	28	41	5	13	660	29	67	
159 Nigeria	3,9 [2,3-5,6]	24	46	1	34	531	21	59	1	..	

Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f	
		Femmes	Hommes	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g
160 Guinée	1,5 [1,2-1,8]	42 ^h	27	4	56	410	52	75
161 Angola	3,7 [2,3-5,3]	2	63	310	94	68
162 Tanzanie, Rép. unie de	6,5 [5,8-7,2]	42	47	10	58	479	47	81
163 Bénin	1,8 [1,2-2,5]	19	34	7	60	142	82	81
164 Côte d'Ivoire	7,1 [4,3-9,7]	25	56	1	58	651	38	72
165 Zambie	17 [15,9-18,1]	35	40	7	52	707	54	75	1	16
166 Malawi	14,1 [6,9-21,4]	35	47	36	18	501	40	73	5	21
167 Congo, Rép. dém. du	3,2 [1,8-4,9]	1	45	551	70	83
168 Mozambique	16,1 [12,5-20,0]	29	33	..	15	635	46	76
169 Burundi	3,3 [2,7-3,8]	1	31	564	29	79
170 Éthiopie	[0,9-3,5]	17	30	..	3	533	36	70	(.)	6
171 Tchad	3,5 [1,7-6,0]	17	25	1	32	566	16	78
172 Centrafricaine, République	10,7 [4,5-17,2]	2	69	549	4	59
173 Guinée-Bissau	3,8 [2,1-6,0]	7	58	306	75	80
174 Burkina Faso	2 [1,5-2,5]	54	67	7	50	365	18	66
175 Mali	1,7 [1,3-2,1]	14	30	8	38	578	19	65
176 Sierra Leone	1,6 [0,9-2,4]	2	61	847	36	83
177 Niger	1,1 [0,5-1,9]	7	30	6	48	288	46	70
Pays en développement	1,1 [1,0-1,4]	275
Pays les moins avancés	2,7 [2,3-3,1]	456
États arabes	0,2 [0,2-0,4]	125
Asie de l'Est et Pacifique	0,2 [0,1-0,3]	236
Amérique latine et Caraïbes	0,6 [0,4-1,2]	83
Asie du Sud	0,7 [0,4-1,1]	315
Afrique subsaharienne	6,1 [5,4-6,9]	540
Europe centrale et orientale et CEI	0,6 [0,4-1,0]	124
OCDE	0,4 [0,3-0,5]	22
Pays de l'OCDE à revenu élevé	0,4 [0,3-0,6]	18
Développement humain élevé	0,4 [0,3-0,5]	27
Développement humain moyen	0,7 [0,6-1,0]	245
Faible développement humain	4,9 [4,1-5,7]	532
Revenu élevé	0,4 [0,3-0,6]	19
Revenu moyen	0,6 [0,5-0,8]	182
Faible revenu	1,8 [1,5-2,2]	376
Monde	1,0 [0,9-1,2]	229

NOTES

a Ces données correspondent à des estimations précises et des fourchettes d'estimations calculées sur la base de nouveaux modèles développés dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Les fourchettes d'estimations sont présentées entre crochets.

b En raison de l'insuffisance des données, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. Pour certains pays, ces données ne correspondent pas à la définition standard ou ne s'appliquent qu'à une partie du pays considéré.

c Données correspondant à la prévalence de toutes les formes de tuberculose.

d Calculs effectués en divisant le nombre de nouveaux cas avérés de tuberculose détectés selon la stratégie DOTS de détection et traitement sous observation directe recommandée sur le plan international par le nombre estimatif annuel de nouveaux cas avérés. Les valeurs peuvent dépasser 100 % en raison du nombre important de cas décelés dans une zone où les cas chroniques sont nombreux, de déclarations parfois doubles, de diagnostics erronés et d'une sous-estimation (OMS 2006d).

e Ces données correspondent au pourcentage de nouveaux cas avérés et traités selon la stratégie DOTS en 2001 et dont le traitement a réussi.

f La classe d'âge varie selon les pays, mais correspond en général à 18 ans et plus ou à 15 ans et plus.

g Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

h Données concernant l'année 2005

SOURCES

Colonne 1 : ONUSIDA 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du rapport mondial sur le développement humain par l'ONUSIDA.

Colonnes 2 et 3 : ONU 2006c, sur la base d'un engagement commun d'ONUSIDA, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Colonnes 4-8 : ONU 2006c, sur la base de données fournies par l'UNICEF et l'OMS.

Colonnes 9 et 10 : Banque mondiale 2006, sur la base de données fournies par l'Organisation mondiale de la santé et le National Tobacco Information Online System.

TABLEAU 10

... vivre longtemps et en bonne santé ...

Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes 2000-05 ^d	Hommes 2000-05 ^d	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
	1990-2004 ^e	2000								
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1 Norvège	74,4	79,3	13	4	15	4	90,6	84,7	6	16
2 Islande	74,3	80,6	13	2	14	3	91,4	87,4	..	0
3 Australie	71,7	80,2	17	5	20	6	91,5	85,7	..	8
4 Irlande	71,3	77,7	20	5	27	6	89,7	83,1	6	5
5 Suède	74,7	80,1	11	3	15	4	91,5	86,4	5	2
6 Canada	73,2	79,9	19	5	22	6	90,7	85,0	..	6
7 Japon	73,3	81,9	14	3	21	4	93,3	85,7	8	10
8 États-Unis	71,5	77,3	20	7	26	8	86,7	79,1	8	17
9 Suisse	73,8	80,5	15	5	18	5	91,9	85,4	5	7
10 Pays-Bas	74,0	78,3	13	5	15	6	89,7	83,5	7	16
11 Finlande	70,7	78,4	13	3	16	4	91,2	80,9	6	6
12 Luxembourg	70,7	78,4	19	5	26	6	89,9	82,6	0	28
13 Belgique	71,4	78,8	21	4	29	5	90,4	82,5	..	10
14 Autriche	70,6	78,9	26	5	33	5	91,0	82,4	..	4
15 Danemark	73,6	77,1	14	4	19	5	87,0	81,0	10	5
16 France	72,4	79,4	18	4	24	5	91,2	80,9	10	17
17 Italie	72,1	80,0	30	4	33	5	92,2	84,6	7	5
18 Royaume-Uni	72,0	78,3	18	5	23	6	89,4	83,6	7	13
19 Espagne	72,9	79,5	27	3	34	5	92,8	82,1	6	4
20 Nouvelle-Zélande	71,7	79,0	17	5	20	6	89,1	84,1	15	7
21 Allemagne	71,0	78,7	22	4	26	5	90,5	82,3	8	8
22 Hong Kong, Chine (RAS)	72,0	81,5	93,7	86,4
23 Israël	71,6	79,7	24	5	27	6	91,5	85,5	5	17
24 Grèce	72,3	78,2	38	4	54	5	91,5	82,0	1	9
25 Singapour	69,5	78,6	22	3	27	3	90,7	84,5	6	30
26 Corée, République de	62,6	76,9	43	5	54	6	90,2	76,9	20	20
27 Slovénie	69,8	76,3	25	4	29	4	88,9	76,1	17	17
28 Portugal	68,0	77,2	53	4	62	5	90,2	79,8	8	5
29 Chypre	71,4	78,5	29	5	33	5	91,6	84,3	0	47
30 Tchéquie, République	70,1	75,5	21	4	24	4	88,2	75,2	3	9
31 Barbade	69,4	74,9	40	10	54	12	86,7	74,8	0	95
32 Malte	70,7	78,3	25	5	32	6	90,3	85,4	..	21
33 Koweït	67,0	76,8	49	10	59	12	87,9	82,7	5	5
34 Brunéï Darussalam	68,3	76,3	58	8	78	9	87,9	84,7	0	37
35 Hongrie	69,3	72,6	36	7	39	8	83,7	64,7	5	16
36 Argentine	67,1	74,3	59	16	71	18	84,9	72,1	44	82
37 Pologne	70,5	74,3	32	7	36	8	87,0	69,7	4	13
38 Chili	63,4	77,9	78	8	98	8	88,5	79,1	17	31
39 Bahreïn	63,3	74,2	55	9	82	11	84,6	78,9	46	28
40 Estonie	70,5	71,2	21	6	26	8	83,9	57,2	46	63
41 Lituanie	71,3	72,2	23	8	28	8	85,2	60,5	13	13
42 Slovaquie	70,0	74,0	25	6	29	9	86,8	69,3	16	3
43 Uruguay	68,7	75,3	48	15	57	17	85,9	73,3	26	27
44 Croatie	69,6	74,9	34	6	42	7	88,1	73,2	2	8
45 Lettonie	70,1	71,4	21	10	26	12	81,9	60,1	25	42
46 Qatar	62,1	72,7	45	18	65	21	81,2	74,0	10	7
47 Seychelles	46	12	59	14	57	..
48 Costa Rica	67,9	78,1	62	11	83	13	88,4	81,2	33	43
49 Émirats arabes unis	62,2	77,9	61	7	83	8	90,2	85,0	3	54
50 Cuba	70,7	77,2	34	6	43	7	86,2	80,0	34	33
51 Saint-Kitts-et-Nevis	18	..	21	250	..
52 Bahamas	66,5	69,5	38	10	49	13	73,6	61,4	..	60
53 Mexique	62,4	74,9	79	23	110	28	84,0	75,2	65	83

TABLEAU 10

Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes 2000-05 ^d	Hommes 2000-05 ^d	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
	1990-2004 ^e	2000								
54 Bulgarie	71,0	72,1	28	12	31	15	84,5	68,2	15	32
55 Tonga	65,6	72,1	40	20	50	25	78,2	73,4
56 Oman	52,1	74,0	126	10	200	13	84,2	78,8	23	87
57 Trinité-et-Tobago	65,9	69,9	49	18	57	20	76,1	64,5	45	160
58 Panama	66,2	74,7	46	19	68	24	85,1	76,3	70	160
59 Antigua-et-Barbuda	11	..	12	65	..
60 Roumanie	69,2	71,3	46	17	57	20	82,9	65,3	31	49
61 Malaisie	63,0	73,0	46	10	70	12	83,5	73,4	30	41
62 Bosnie-Herzégovine	67,5	74,1	60	13	82	15	85,2	74,2	10	31
63 Maurice	62,9	72,1	64	14	86	15	80,9	66,9	22	24
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyen, Jamahiriya arabe	52,8	73,4	105	18	160	20	82,5	74,6	77	97
65 Russie, Fédération de	69,7	65,4	29	17	36	21	76,3	44,7	32	67
66 Macédoine, ERYM	67,5	73,7	85	13	119	14	84,6	75,4	7	23
67 Bélarus	71,5	68,1	22	9	27	11	79,3	50,6	18	35
68 Dominique	13	..	14	67	..
69 Brésil	59,5	70,3	95	32	135	34	77,7	62,7	64	260
70 Colombie	61,6	72,2	69	18	108	21	81,0	71,0	78	130
71 Sainte-Lucie	65,3	72,3	..	13	..	14	77,0	71,3	35	..
72 Venezuela, RB	65,7	72,8	47	16	61	19	82,8	71,7	68	96
73 Albanie	67,7	73,7	78	17	109	19	87,6	80,0	23	55
74 Thaïlande	61,0	69,7	74	18	102	21	80,3	64,5	24	44
75 Samoa occidentales	56,1	70,0	73	25	101	30	78,4	65,5	..	130
76 Arabie Saoudite	53,9	71,6	118	21	185	27	81,2	73,4	..	23
77 Ukraine	70,1	66,1	22	14	27	18	76,4	46,6	13	35
78 Liban	66,4	71,9	45	27	54	31	81,7	73,0	100	150
79 Kazakhstan	63,2	63,2	..	63	..	73	71,9	48,0	50	210
80 Arménie	70,8	71,4	..	29	..	32	81,7	66,4	9	55
81 Chine	63,2	71,5	85	26	120	31	81,3	74,2	51	56
82 Pérou	55,5	69,8	115	24	178	29	77,1	68,1	190	410
83 Équateur	58,8	74,2	87	23	140	26	82,6	72,7	80	130
84 Philippines	58,1	70,2	56	26	90	34	78,6	70,1	170	200
85 Grenade	18	..	21	1	..
86 Jordanie	56,5	71,2	77	23	107	27	77,7	71,6	41	41
87 Tunisie	55,6	73,1	135	21	201	25	84,9	75,7	69	120
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	61,6	71,0	..	18	..	22	81,3	70,3	93	..
89 Suriname	64,0	69,0	..	30	..	39	77,3	63,1	150	110
90 Fidji	60,6	67,8	50	16	61	20	72,2	62,0	38	75
91 Paraguay	65,9	70,9	58	21	78	24	79,8	71,3	180	170
92 Turquie	57,0	68,6	150	28	201	32	77,9	67,3	130	70
93 Sri Lanka	63,1	73,9	65	12	100	14	85,6	76,1	92	92
94 Dominicaine, République	59,7	67,1	91	27	127	32	75,1	60,8	180	150
95 Belize	67,6	71,9	..	32	..	39	80,9	71,7	140	140
96 Iran, République islamique d'	55,2	70,2	122	32	191	38	79,2	71,7	37	76
97 Géorgie	68,2	70,5	..	41	..	45	83,0	66,3	52	32
98 Maldives	51,4	66,3	157	35	255	46	67,5	67,8	140	110
99 Azerbaïdjan	65,6	66,9	..	75	..	90	76,0	60,3	25	94
100 Territoires palestiniens occupés	56,6	72,4	..	22	..	24	81,4	75,0	..	100
101 El Salvador	58,2	70,7	111	24	162	28	77,7	67,3	170	150
102 Algérie	54,5	71,0	143	35	220	40	78,4	75,2	120	140
103 Guyane	60,0	62,9	..	48	..	64	65,7	54,2	190	170
104 Jamaïque	69,0	70,7	49	17	64	20	73,4	67,9	110	87
105 Turkménistan	59,2	62,4	..	80	..	103	69,8	52,1	14	31
106 Cap Vert	57,5	70,2	..	27	..	36	79,8	67,7	76	150

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes 2000-05 ^d	Hommes 2000-05 ^d	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
	1990-2004 ^e	2000								
107 Syrie, République arabe	57,4	73,2	90	15	128	16	83,2	76,3	65	160
108 Indonésie	49,2	66,5	104	30	172	38	72,1	63,8	310	230
109 Viet Nam	50,3	70,4	55	17	87	23	78,4	71,0	170	130
110 Kirghizistan	61,2	66,8	104	58	130	68	76,0	58,6	44	110
111 Égypte	52,1	69,6	157	26	235	36	79,3	69,3	84	84
112 Nicaragua	55,2	69,5	113	31	165	38	74,9	66,1	83	230
113 Ouzbékistan	63,6	66,5	83	57	101	69	72,9	59,9	34	24
114 Moldova, République de	64,8	67,5	46	23	61	28	74,3	56,5	44	36
115 Bolivie	46,7	63,9	147	54	243	69	68,0	60,0	230	420
116 Mongolie	53,8	63,9	..	41	..	52	67,6	57,9	99	110
117 Honduras	53,9	67,6	116	31	170	41	70,1	63,5	110	110
118 Guatemala	53,7	67,1	115	33	168	45	73,5	59,7	150	240
119 Vanuatu	54,0	68,4	107	32	155	40	75,2	67,6	68	32
120 Guinée équatoriale	40,5	43,5	..	122	..	204	33,0	30,6	..	880
121 Afrique du Sud	53,7	49,0	..	54	..	67	38,1	28,9	150	230
122 Tadjikistan	60,9	63,5	..	91	..	93	69,4	59,3	45	100
123 Maroc	52,9	69,5	119	38	184	43	78,9	70,3	230	220
124 Gabon	48,7	54,6	..	60	..	91	48,9	45,6	520	420
125 Namibie	53,9	48,6	85	47	135	63	36,7	31,6	270	300
126 Inde	50,3	63,1	127	62	202	85	67,4	59,2	540	540
127 São Tomé-et-Principe	56,5	62,9	..	75	..	118	68,6	63,1	100	..
128 Salomon, Îles	55,6	62,2	71	34	99	56	62,0	59,0	550	130
129 Cambodge	40,3	56,0	..	97	..	141	61,5	45,0	440	450
130 Myanmar	49,2	60,1	122	76	179	106	63,5	52,7	230	360
131 Botswana	56,1	36,6	99	84	142	116	16,5	13,1	330	100
132 Comores	48,9	63,0	159	52	215	70	66,5	57,8	520	480
133 Lao, Rép. dém. pop.	40,4	54,5	145	65	218	83	53,1	47,8	530	650
134 Pakistan	51,9	62,9	120	80	181	101	65,6	62,7	530	500
135 Bhoutan	41,5	62,7	156	67	267	80	65,3	60,2	260	420
136 Ghana	49,9	56,7	111	68	186	112	52,9	50,4	210	540
137 Bangladesh	45,2	62,6	145	56	239	77	63,7	59,3	380	380
138 Népal	44,0	61,4	165	59	250	76	61,0	57,9	540	740
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	44,7	55,1	106	68	147	93	46,6	41,5	370	300
140 Congo	54,9	51,9	100	81	160	108	43,5	38,6	..	510
141 Soudan	45,1	56,3	104	63	172	91	55,4	49,6	550	590
142 Timor oriental	40,0	55,2	..	64	..	80	52,7	47,3	..	660
143 Madagascar	44,9	55,3	109	76	180	123	54,1	48,7	470	550
144 Cameroun	45,7	45,8	127	87	215	149	36,1	33,1	430	730
145 Ouganda	51,1	46,8	100	80	170	138	34,4	32,9	510	880
146 Swaziland	49,6	33,0	132	108	196	156	12,0	9,3	230	370
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	49,8	54,2	128	78	216	140	53,8	45,2	480	570
148 Djibouti	44,4	52,7	..	101	..	126	48,1	42,9	74	730
149 Lesotho	49,8	36,7	128	61	190	82	18,6	11,6	..	550
150 Yémen	39,9	60,3	202	82	303	111	61,0	54,9	370	570
151 Zimbabwe	55,6	37,2	86	79	138	129	15,5	15,7	700	1 100
152 Kenya	53,6	47,0	96	79	156	120	31,8	35,0	410	1 000
153 Mauritanie	43,4	52,5	151	78	250	125	50,7	44,5	750	1 000
154 Haïti	48,5	51,5	148	74	221	117	41,3	38,2	520	680
155 Gambie	38,0	55,5	183	89	319	122	54,3	48,7	730	540
156 Sénégal	40,1	55,6	164	78	279	137	54,6	49,4	560	690
157 Érythrée	44,3	53,5	143	52	237	82	45,5	35,9	1 000	630
158 Rwanda	44,6	43,6	124	118	209	203	35,5	29,6	1 100	1 400
159 Nigeria	42,8	43,3	140	101	265	197	33,2	31,6	..	800

TABLEAU 10

Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes	Hommes	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
							2000-05 ^d	2000-05 ^d	1990-2004 ^e	2000
160 Guinée	39,3	53,6	197	101	345	155	52,6	49,1	530	740
161 Angola	37,9	40,7	180	154	300	260	33,0	27,8	..	1 700
162 Tanzanie, Rép. unie de	49,5	46,0	129	78	218	126	35,8	33,4	580	1 500
163 Bénin	47,0	53,8	149	90	252	152	52,9	48,4	500	850
164 Côte d'Ivoire	49,8	46,0	158	117	239	194	38,5	34,8	600	690
165 Zambie	50,2	37,4	109	102	181	182	18,5	20,0	730	750
166 Malawi	41,8	39,6	189	110	330	175	24,5	23,2	1 100	1 800
167 Congo, Rép. dém. du	46,0	43,1	148	129	245	205	34,4	30,8	1 300	990
168 Mozambique	40,7	41,9	168	104	278	152	30,5	26,7	410	1 000
169 Burundi	44,1	43,5	138	114	233	190	33,1	29,7	..	1 000
170 Éthiopie	43,5	47,6	160	110	239	166	40,7	36,6	870	850
171 Tchad	40,6	43,6	..	117	..	200	35,1	31,2	830	1 100
172 Centrafricaine, République	43,5	39,4	145	115	238	193	24,5	21,9	1 100	1 100
173 Guinée-Bissau	36,5	44,6	..	126	..	203	38,8	33,2	910	1 100
174 Burkina Faso	43,8	47,4	166	97	295	192	41,7	37,9	480	1 000
175 Mali	38,0	47,8	225	121	400	219	44,8	40,8	580	1 200
176 Sierra Leone	35,4	40,6	206	165	363	283	36,2	30,7	1 800	2 000
177 Niger	38,4	44,3	197	152	330	259	40,2	37,8	590	1 600
Pays en développement	55,6	64,9	109	57	166	83	69,6	62,3
Pays les moins avancés	44,5	52,0	148	94	240	147	47,9	43,5
États arabes	52,1	66,9	132	38	202	51	73,3	66,3
Asie de l'Est et Pacifique	60,5	70,4	84	28	122	34	79,2	71,3
Amérique latine et Caraïbes	61,1	71,7	86	26	123	31	79,7	68,2
Asie du Sud	50,1	63,2	128	62	203	84	67,1	60,0
Afrique subsaharienne	45,8	46,1	144	103	243	174	37,0	33,8
Europe centrale et orientale et CEI	69,0	68,1	37	22	46	26	78,8	55,4
OCDE	70,3	77,6	41	10	52	12	88,4	79,6
Pays de l'OCDE à revenu élevé	71,6	78,8	22	5	27	6	89,9	81,8
Développement humain élevé	70,6	77,7	34	9	42	10	88,7	79,6
Développement humain moyen	57,4	66,9	103	45	156	60	73,5	64,5
Faible développement humain	44,4	45,6	151	106	254	178	36,7	34,0
Revenu élevé	71,5	78,6	24	6	30	7	89,7	81,6
Revenu moyen	62,0	70,0	87	27	126	34	78,7	68,4
Faible revenu	48,9	58,3	129	77	206	117	58,5	52,6
Monde	59,9	67,0	97	51	146	75	73,1	64,5

NOTES

- a** Données correspondant à la probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans, multipliée par 100
- b** Données fournies par les autorités nationales.
- c** Données ajustées sur la base des corrections effectuées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de tenir compte des problèmes reconnus de sous-estimation et de mauvaise classification.
- d** Les données correspondent à des estimations pour la période indiquée pour cette rubrique.
- e** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

SOURCES

Colonnes 1, 2, 7 et 8 : ONU 2005b.
Colonnes 3-6 et 10 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun de l'UNICEF et de l'OMS.
Colonne 9 : UNICEF 2005

Assurer l'éducation : dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'éducation				Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternel et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1 Norvège	7,1	7,7	14,6	..	38,3 ^c	29,4 ^d	26,9	35,8 ^d	16,5	31,5 ^d
2 Islande	..	8,0	41,9 ^d	..	33,7 ^d	..	16,2 ^d
3 Australie	4,9	4,8	14,8	34,7 ^d	..	38,8 ^d	..	24,5 ^d
4 Irlande	5,0	4,3	9,7	..	37,5	32,6 ^d	40,1	35,1 ^d	20,6	26,8 ^d
5 Suède	7,1	7,0	13,8	..	47,7	..	19,6	..	13,2	..
6 Canada	6,5	5,2	14,2	34,4 ^d
7 Japon	..	3,7
8 États-Unis	5,1	5,9	12,3
9 Suisse	5,3	5,4	18,8	..	49,5	34,3	25,7	38,7	19,4	24,0
10 Pays-Bas	5,6	5,3	14,3	..	22,6	34,9	36,9	39,7	31,8	25,3
11 Finlande	6,5	6,5	11,9	26,2 ^d	..	40,5 ^d	..	33,3 ^d
12 Luxembourg	3,0	..	10,8
13 Belgique	5,0	6,2	23,6 ^c	..	41,7	..	16,4	..
14 Autriche	5,5	5,5	7,6	..	23,9	27,4	46,2	45,9	19,8	22,5
15 Danemark	6,9	8,4	11,8	30,5	..	34,8	..	32,8
16 France	5,6	6,0	26,4	31,9	40,4	49,5	13,8	17,2
17 Italie	3,0	4,9	34,5	34,5	61,8	46,5	..	18,1
18 Royaume-Uni	4,8	5,5	..	11,5 ^d	29,7	..	43,8	..	19,6	..
19 Espagne	4,3	4,5	29,4	37,5	44,8	42,8	16,1	19,7
20 Nouvelle-Zélande	6,1	6,9	..	15,1	30,5	28,1 ^d	25,3	41,7 ^d	37,4	24,5 ^d
21 Allemagne	..	4,8
22 Hong Kong, Chine (RAS)	2,8	4,7	17,4	23,3	..	25,0	..	34,9	..	31,6
23 Israël	6,5	7,3	11,4	13,7	..	45,2	..	30,1	..	17,1
24 Grèce	2,3	4,3	33,7	29,0 ^d	45,3	36,8 ^d	19,6	29,9 ^d
25 Singapour	3,1	..	18,2
26 Corée, République de	3,8	4,6	25,6	16,1	44,5	35,6 ^d	38,6	40,8 ^d	7,2	14,7 ^d
27 Slovénie	4,8	6,0	16,1	..	43,3	..	37,0	..	17,0	..
28 Portugal	4,6	5,9	42,9	37,9	35,1	42,2	15,0	16,1
29 Chypre	3,7	7,4	11,6	..	38,8	36,7	49,7	51,3	3,9	12,0
30 Tchéquie, République	..	4,6	26,0	..	51,3	..	19,5
31 Barbade	7,8	7,3	22,2	17,3	..	31,9 ^d	..	31,0	..	34,4
32 Malte	4,4	4,6	8,5	..	23,0 ^c	31,6	40,1	47,9	19,0	20,0
33 Koweït	4,8	8,2	3,4	17,4	..	30,4	..	37,5	..	31,0
34 Brunéi Darussalam	3,5	22,4	..	29,6	..	2,0	..
35 Hongrie	6,1	6,0	7,8	..	55,4	31,5 ^d	24,6	41,6 ^d	14,9	18,9 ^d
36 Argentine	3,3	3,5	..	14,6	..	43,2 ^d	..	39,2 ^d	..	17,6 ^d
37 Pologne	5,2	5,8	14,6	12,8	36,5 ^c	40,5 ^d	..	39,1 ^d	..	18,4 ^d
38 Chili	2,5	3,7	10,0	18,5	..	49,8	..	39,1	..	11,1
39 Bahreïn	3,9	..	12,8
40 Estonie	..	5,7	32,2	..	40,2	..	20,9
41 Lituanie	5,5	5,2	20,6	23,1
42 Slovaquie	5,6	4,4	26,8 ^d	..	50,7 ^d	..	18,8 ^d
43 Uruguay	2,5	2,2	16,6	7,9	36,4 ^c	..	29,3	..	24,4	..
44 Croatie	5,5	4,5	..	10,0	..	32,4 ^d	..	46,2 ^d	..	19,3
45 Lettonie	4,1	5,4	16,9
46 Qatar	3,5
47 Seychelles	6,5	5,4 ^d	11,6	39,8 ^d	..	30,0 ^d	..	18,3 ^d
48 Costa Rica	3,4	4,9	21,8	18,5	38,2	65,7	21,6	34,3	36,1	..
49 Émirats arabes unis	1,9	1,6 ^d	15,0	22,5 ^d	..	45,2 ^d	..	50,6 ^d	..	2,6 ^d
50 Cuba	9,7	..	10,8	19,4	27,1	41,0	37,2	35,6	15,2	20,6
51 Saint-Kitts-et-Nevis	2,7	4,4 ^d	11,6	12,7	42,7	42,1	56,2	36,5
52 Bahamas	3,7	..	16,3
53 Mexique	3,8	5,8	15,3	..	39,4	49,2	27,6	28,6	16,7	19,6

TABLEAU 11

Assurer l'éducation : dépenses publiques

Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau^a (en % de l'ensemble des niveaux)

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'éducation				Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternel et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b
54 Bulgarie	5,4	4,2	70,0	38,2 ^d	..	47,2 ^d	13,8	14,3 ^d
55 Tonga	..	4,8	..	13,5	..	59,1 ^c	..	26,5
56 Oman	3,4	4,6 ^d	15,8	26,1 ^d	52,3 ^c	43,4 ^{c,d}	39,7	38,6 ^d	6,6	9,6 ^d
57 Trinité-et-Tobago	4,1	4,3 ^d	12,4
58 Panama	4,6	3,9 ^d	18,9	8,9 ^d	35,9 ^c	..	22,4	..	20,2	..
59 Antigua-et-Barbuda	..	3,8	31,9	..	34,8	..	7,0
60 Roumanie	3,5	3,6	23,2 ^d	..	47,1 ^d	..	17,3 ^d
61 Malaisie	5,1	8,0	18,0	28,0	34,0 ^c	29,3 ^d	34,9	33,2 ^d	19,9	36,5 ^d
62 Bosnie-Herzégovine
63 Maurice	3,8	4,7	11,8	15,7	37,7	31,4	36,4	40,2	16,6	14,0
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyenne, Jamahiriya arabe
65 Russie, Fédération de	3,6	3,7	..	12,3
66 Macédoine, ERYM	..	3,4
67 Bélarus	5,7	5,8	..	13,0	37,7 ^c
68 Dominique
69 Brésil	..	4,1	..	10,9
70 Colombie	2,4	4,9	14,3	11,7	..	42,2	..	29,1	..	12,9
71 Sainte-Lucie	..	5,0	48,1 ^c	47,7	..	33,2
72 Venezuela, RB	4,5	..	17,0
73 Albanie	..	2,8 ^d
74 Thaïlande	3,1	4,2	20,0	40,0 ^e	56,2	..	21,6	..	14,6	..
75 Samoa occidentales	..	4,3 ^d	..	13,7 ^d
76 Arabie Saoudite	5,8	..	17,8
77 Ukraine	6,2	4,6	18,9	18,3
78 Liban	..	2,6	..	12,7	26,4
79 Kazakhstan	3,9	2,4	19,1
80 Arménie	..	3,2 ^d
81 Chine	2,2	..	12,7
82 Pérou	2,8	3,0	..	17,1	..	44,1	..	28,4	..	15,0
83 Équateur	3,4	..	17,5
84 Philippines	3,0	3,2	10,5	17,2	..	59,5 ^d	..	24,6 ^d	..	13,7 ^d
85 Grenade	4,9	5,2	11,9	12,9	..	40,8 ^d	..	34,7 ^d	..	11,1 ^d
86 Jordanie	8,0	..	19,1
87 Tunisie	6,0	8,1	14,3	36,7 ^{c,d}	..	43,9 ^d	..	19,4
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	5,9	11,1	13,8	20,3	64,1	47,1	31,7	17,4
89 Suriname	59,0 ^c	..	15,2	..	9,1	..
90 Fidji	5,1	6,4	..	20,0	..	40,3	..	33,5	..	16,3
91 Paraguay	1,9	4,3	10,3	10,8	..	54,6	..	28,3	..	16,9
92 Turquie	2,4	3,7	59,2 ^c	..	29,2
93 Sri Lanka	3,2	..	8,4
94 Dominicaine, République	..	1,1	..	6,3	..	66,5	..	10,6
95 Belize	4,6	5,1	18,5	18,1	60,3 ^c	55,3	..	28,2	..	13,2
96 Iran, République islamique d'	4,1	4,8	22,4	17,9	..	24,7	..	35,5	..	14,5
97 Géorgie	..	2,9	..	13,1
98 Maldives	7,0	8,1 ^d	16,0 ^d
99 Azerbaïdjan	7,7	3,3 ^d	24,7	19,2	..	25,3 ^d	..	52,6 ^d	..	5,7
100 Territoires palestiniens occupés
101 El Salvador	1,8	2,8 ^d	15,2	20,0	..	60,0 ^d	..	23,6 ^d	..	7,0
102 Algérie	5,1	..	22,0
103 Guyane	2,2	5,5	6,5	18,4	..	55,9	..	23,0	..	4,1
104 Jamaïque	4,5	4,9	12,8	9,5	37,4	36,9 ^d	33,2	42,6 ^d	21,1	19,5 ^d
105 Turkménistan	3,9	..	19,7
106 Cap Vert	3,6	7,3	19,9	20,7	..	44,2 ^c	..	26,3	..	11,6

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)										
	Dépenses publiques d'éducation				Maternel et primaire			Secondaire		Supérieur	
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991
107	Syrie, République arabe	3,9	..	14,2
108	Indonésie	1,0	0,9	..	9,0 ^d	..	39,3 ^d	..	41,6 ^d	..	19,2 ^d
109	Viet Nam	1,8	..	9,7
110	Kirghizistan	6,0	4,4 ^d	22,7	22,6 ^d	..	45,6 ^d	..	18,7
111	Égypte	3,9
112	Nicaragua	3,4	3,1 ^d	12,1	15,0
113	Ouzbékistan	9,4	..	17,8
114	Moldova, République de	5,3	4,9 ^d	21,6	21,4	..	37,4 ^d	..	52,0 ^d	..	10,6
115	Bolivie	2,4	6,4 ^d	..	18,1	..	49,3	..	25,3	..	22,6
116	Mongolie	11,5	5,6	22,7	43,3	..	31,9	..	19,4
117	Honduras	3,8
118	Guatemala	1,3	..	13,0
119	Vanuatu	4,6	9,6	18,8
120	Guinée équatoriale	..	0,6 ^d
121	Afrique du Sud	5,9	5,4	..	18,1	75,6 ^c	40,5	..	36,1	21,5	13,9
122	Tadjikistan	..	2,8	24,4	16,9	..	29,5 ^d	..	49,7 ^d	..	5,6
123	Maroc	5,0	6,3	26,3	27,8	35,0 ^c	40,5 ^c	48,7	44,5	16,3	14,7
124	Gabon
125	Namibie	7,9	7,2
126	Inde	3,7	3,3	12,2	10,7
127	São Tomé-et-Principe
128	Salomon, Îles	3,8	..	7,9	..	56,5	..	29,8	..	13,7	..
129	Cambodge	..	2,0
130	Myanmar
131	Botswana	6,2	..	17,0
132	Comores	..	3,9	..	24,1
133	Lao, Rép. dém. pop.	..	2,3	..	11,0 ^d	..	58,5	..	23,9	..	9,8
134	Pakistan	2,6	2,0	7,4
135	Bhoutan
136	Ghana	39,2 ^e	..	37,4 ^e	..	18,0 ^e
137	Bangladesh	1,5	2,2	10,3	15,5	..	39,0 ^c	..	49,5	..	11,5
138	Népal	2,0	3,4	8,5	14,9	..	53,4 ^d	..	27,5	..	12,4
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée
140	Congo	7,4	3,2 ^d	41,1 ^d	..	30,6 ^d	..	26,5 ^d
141	Soudan	6,0	..	2,8
142	Timor oriental
143	Madagascar	2,5	3,3	..	18,2
144	Cameroun	3,2	3,8	19,6	17,2	10,9
145	Ouganda	1,5	5,2 ^d	11,5	18,3 ^d	..	61,9 ^{c,d}	..	19,9 ^d	..	12,1 ^d
146	Swaziland	5,8	6,2	19,5	..	31,1 ^c	37,7 ^d	..	28,0 ^d	..	26,6
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147	Togo	..	2,6	..	13,6	17,3
148	Djibouti	3,5	6,1	11,1	20,5	53,4 ^c	..	21,1	..	13,9	..
149	Lesotho	6,2	9,0 ^d	12,2	50,8 ^{c,d}	..	25,6 ^d	..	19,7 ^d
150	Yémen
151	Zimbabwe	7,7	54,1 ^c	..	28,6
152	Kenya	6,7	7,0	17,0	29,2	49,1 ^c	64,1	..	25,2	..	10,8
153	Mauritanie	4,6	3,4 ^d	13,9	54,3 ^c	..	32,6	..	4,3
154	Haïti	1,4	..	20,0	..	53,1	..	19,0	..	9,1	..
155	Gambie	3,8	1,9 ^d	14,6	8,9	41,6 ^c	..	21,2	..	17,8	..
156	Sénégal	3,9	4,0	26,9	..	43,0 ^c	44,7	..	15,6	..	22,9
157	Érythrée	..	3,8	32,5 ^c	..	14,7	..	31,2
158	Rwanda
159	Nigeria	0,9

TABLEAU 11

Assurer l'éducation : dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'éducation				Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternel et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b
160 Guinée	2,0	..	25,7
161 Angola
162 Tanzanie, Rép. unie de	2,8	..	11,4
163 Bénin	..	3,3 ^d
164 Côte d'Ivoire
165 Zambie	2,8	2,8	7,1	14,8	..	63,5 ^c	..	13,4	..	18,2
166 Malawi	3,2	6,0	11,1	..	44,7 ^c	62,7 ^c	..	10,2
167 Congo, Rép. dém. du
168 Mozambique
169 Burundi	3,5	5,2	17,7	13,0	43,0 ^c	44,4	28,1	31,7	27,2	23,9
170 Éthiopie	3,4	4,6 ^d	9,4	..	53,9	..	28,1
171 Tchad	1,6	47,1	..	20,9	..	8,2	..
172 Centrafricaine, République	2,2	54,5 ^c	..	16,7	..	23,7	..
173 Guinée-Bissau
174 Burkina Faso	2,6
175 Mali
176 Sierra Leone
177 Niger	3,3	2,3	18,6

NOTES

En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin. Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO. En raison de l'insuffisance des données et des différences de méthodologies, les comparaisons géographiques et temporelles des dépenses d'éducation doivent être effectuées avec circonspection. Pour plus de détails sur les données, consulter le site www.uis.unesco.org.

^a Les chiffres ayant été arrondis et certaines catégories ayant été omises (« post-secondaire » et « dépenses non affectées par niveau »), il est possible que le total des dépenses par niveau ne soit pas égal à 100

^b Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

^c Données correspondant aux dépenses consacrées au primaire uniquement.

^d Données correspondant à des estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.

^e Données concernant l'année 2005

SOURCES

Colonnes 1-5 et 7-10 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006b.

Colonne 6 : calculs effectués sur la base des données relatives aux dépenses publiques d'éducation, au niveau du maternel et du primaire, fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006b.

Alphabétisation et scolarisation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus)		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a (en % des 15-24 ans)		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b (en %)		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c} (en %)		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d (en % des élèves de première année)		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur (en % des inscriptions dans le supérieur) ^{e, f}
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e, f}
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1 Norvège	100	99	88	96	101	100	17
2 Islande	101 ^g	99 ^g	..	86 ^g	..	100 ^h	17
3 Australie	99	96	79 ^g	85 ^g	99	86 ^g	23
4 Irlande	90	96	80	87	101	100	23 ⁱ
5 Suède	100	99	85	98	102	..	30
6 Canada	98	99 ^{g, j}	89	94 ^k	97	..	20 ⁱ
7 Japon	100	100	97	100 ^g	100	..	20
8 États-Unis	97	92	85	90
9 Suisse	84	94	80	83
10 Pays-Bas	95	99	84	89	..	100	16
11 Finlande	98 ^g	99	93	94	101	100	38
12 Luxembourg	91	..	79	..	92 ^{g, h}	..
13 Belgique	96	99	87	97 ^{g, l}	91	..	21
14 Autriche	88 ^g	25
15 Danemark	98	100	87	92	94	100 ^m	19
16 France	101	99	..	96	96	98 ^k	..
17 Italie	97,7	98,4	99,8	99,8	103 ^g	99	..	92	..	96 ^j	24
18 Royaume-Uni	100 ^g	99	81	95
19 Espagne	96,3	..	99,6	..	103	99	..	97	31
20 Nouvelle-Zélande	98	99	85	95	19
21 Allemagne
22 Hong Kong, Chine (RAS)	98,2	93 ⁿ	..	78 ⁿ	101	100	30 ^{i, n}
23 Israël	91,4	97,1	98,7	99,8	92 ^g	98	..	89	..	100	30
24 Grèce	94,9	96,0	99,5	98,9	95	99	83	87	101	..	32
25 Singapour	88,8	92,5	99,0	99,5
26 Corée, République de	99,8	..	104	100	86	88	99	100	41
27 Slovénie	99,6	..	99,8	..	96 ^g	98	..	95	22
28 Portugal	87,2	..	99,5	..	98	99	..	82 ^l	29
29 Chypre	94,3	96,8	99,7	99,8	87	96 ⁿ	69	93 ⁿ	101	99	17
30 Tchéquie, République	87 ^g	98	30
31 Barbade	99,4	..	99,8	..	80 ^g	97	..	95	..	97	..
32 Malte	88,4	87,9 ^o	97,5	96,0 ^o	97	94	78	88	103	99 ^h	15
33 Koweït	76,7	93,3	87,5	99,7	49 ^g	86 ^g	..	78 ^{g, h}
34 Brunéï Darussalam	85,5	92,7	97,9	98,9	92	..	71	93 ^m	8
35 Hongrie	99,1	..	99,7	..	91	89	75	91 ^g	98	..	19
36 Argentine	95,7	97,2	98,2	98,9	..	99 ^l	..	79	..	84 ^h	19
37 Pologne	99,6	..	99,8	..	97	97	76	90	98	100	20
38 Chili	94,0	95,7	98,1	99,0	89	..	55	..	92	99	29
39 Bahreïn	82,1	86,5	95,6	97,0	99	97	85	90	89	100	21
40 Estonie	99,8	99,8	99,8	99,8	100 ^g	94	..	90	..	99	22
41 Lituanie	99,3	99,6	99,8	99,7	..	89	..	93	26
42 Slovaquie	26
43 Uruguay	96,5	..	98,7	..	91	97	88 ^h	..
44 Croatie	96,9	98,1	99,6	99,6	79	87 ^l	63 ^g	85 ^l	24
45 Lettonie	99,8	99,7	99,8	99,8	92 ^g	17
46 Qatar	77,0	89,0	90,3	95,9	89	95	70	87	64	..	19
47 Seychelles	..	91,8	..	99,1	..	96 ⁿ	..	93 ⁿ	93	99 ^h	..
48 Costa Rica	93,9	94,9	97,4	97,6	87	..	38	..	84	92 ^g	23
49 Émirats arabes unis	71,0	..	84,7	..	103	71	60	62	80	95	..
50 Cuba	95,1	99,8	99,3	100,0	93	96	70	87	92	98	..
51 Saint-Kitts-et-Nevis	94 ⁿ	..	98 ⁿ	..	87 ^m	..
52 Bahamas	96,5	..	90 ^g	84	..	74	84
53 Mexique	87,3	91,0	95,2	97,6	98	98	44	64	80	93	33

TABLEAU 12

Alphabétisation et scolarisation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b,c}		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(en %)		(en %)		(en % des élèves de première année)		(en % des inscriptions dans le supérieur)
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e,f}
54 Bulgarie	97,2	98,2	99,4	98,2	86	95	63	88	91	..	27
55 Tonga	..	98,9 ^o	..	99,3 ^o	..	96 ⁱ	..	68 ^g	..	92 ^m	..
56 Oman	54,7	81,4	85,6	97,3	69	78	..	75	97	98	14
57 Trinité-et-Tobago	96,8	..	99,6	..	91	92 ⁿ	..	72 ^g	..	100 ⁿ	..
58 Panama	89,0	91,9	95,3	96,1	..	98	..	64	..	84 ^g	21
59 Antigua-et-Barbuda
60 Roumanie	97,1	97,3	99,3	97,8	81 ^g	92	..	81	26
61 Malaisie	80,7	88,7	94,8	97,2	..	93 ^l	..	76 ^l	97	98 ^h	40
62 Bosnie-Herzégovine	..	96,7	..	99,8
63 Maurice	79,8	84,4	91,1	94,5	91	95	..	80 ^g	97	99 ⁱ	26
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN											
64 Libyen, Jamahiriya arabe	68,1	..	91,0	..	96 ^g	31
65 Russie, Fédération de	99,2	99,4	99,8	99,7	99 ^g	91 ^g
66 Macédoine, ERYM	..	96,1	..	98,7	94	92	..	81 ^{g,h}
67 Bélarus	99,5	99,6 ^o	99,8	99,8 ^o	86 ^g	90	..	87
68 Dominique	88 ⁿ	..	90 ^g	75	84	..
69 Brésil	82,0	88,6	91,8	96,8	85	93 ^l	17	76 ^l	73	..	16
70 Colombie	88,4	92,8	94,9	98,0	69	83	34	55 ^g	76	77 ^g	32
71 Sainte-Lucie	95 ^g	98	..	71 ^g	96	90	..
72 Venezuela, RB	88,9	93,0	96,0	97,2	87	92	18	61	86	91	..
73 Albanie	77,0	98,7	94,8	99,4	95 ^g	96 ^l	..	74 ^l	11
74 Thaïlande	92,4	92,6	98,1	98,0	76 ^g
75 Samoa occidentales	98,0	..	99,0	90 ^g	..	66 ^g	..	94 ^m	14
76 Arabie Saoudite	66,2	79,4	85,4	95,9	59	59 ^h	31	52 ^g	83	94	14
77 Ukraine	99,4	99,4	99,8	99,8	80 ^g	82	..	84
78 Liban	80,3	..	92,1	..	73 ^g	93	98	26
79 Kazakhstan	98,8	99,5 ^o	99,8	99,8 ^o	89 ^g	93	..	92
80 Arménie	97,5	99,4	99,5	99,8	..	94	..	89	7 ⁱ
81 Chine	78,3	90,9	95,3	98,9	97	86
82 Pérou	85,5	87,7	94,5	96,8	..	97	..	69	..	90	..
83 Équateur	87,6	91,0	95,5	96,4	98 ^g	98 ^g	..	52	..	76 ^g	..
84 Philippines	91,7	92,6	97,3	95,1	96 ^g	94	..	61	..	75	25
85 Grenade	84 ⁿ	..	78 ^g	..	79 ^h	..
86 Jordanie	81,5	89,9	96,7	99,1	94	91	..	81	..	99	27
87 Tunisie	59,1	74,3	84,1	94,3	94	97	..	67 ^{g,h}	86	97	..
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	94 ^g	..	62	..	88 ^{g,h}	..
89 Suriname	..	89,6	..	94,9	81 ^g	92 ^{g,l}	..	63 ^{g,l}	19
90 Fidji	88,6	..	97,8	96	..	83 ^g	87	99	..
91 Paraguay	90,3	..	95,6	..	94	..	26	..	74	82 ^h	..
92 Turquie	77,9	87,4	92,7	95,6	89	89 ^g	42	..	98	95 ^g	..
93 Sri Lanka	88,7	90,7	95,1	95,6	..	97 ^g	92
94 Dominicaine, République	79,4	87,0	87,5	94,2	57 ^g	86	..	49 ^g	..	59	..
95 Belize	89,1	..	96,0	..	94 ^g	95	31	71 ^g	67	91 ^m	9 ⁱ
96 Iran, République islamique d'	63,2	77,0	86,3	..	92 ^g	89	..	78	90	88 ^h	38
97 Géorgie	97 ^g	93	..	81	28
98 Maldives	94,8	96,3	98,1	98,2	..	90 ^h	..	51 ^{g,h}
99 Azerbaïdjan	..	98,8 ^o	..	99,9 ^o	89	84	..	77
100 Territoires palestiniens occupés	..	92,4	..	99,0	..	86	..	89	18
101 El Salvador	72,4	..	83,8	92 ^g	..	48 ^{g,l}	58	73 ^g	23
102 Algérie	52,9	69,9	77,3	90,1	89	97	53	66 ^g	95	96	18 ⁱ
103 Guyane	97,2	..	99,8	..	89	..	67	64 ^{g,j}	22
104 Jamaïque	82,2	79,9 ^{o,p}	91,2	..	96	91	64	79	..	90 ^h	..
105 Turkménistan	..	98,8 ^o	..	99,8 ^o
106 Cap Vert	63,8	..	81,5	..	91 ^g	92	..	55	..	91	..

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur	
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(en %)		(en %)		(en % des élèves de première année)		(en % des inscriptions dans le supérieur)	
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e, f}	
107	Syrie, République arabe	64,8	79,6	79,9	92,2	91	95 ^h	43	58	96	92 ^j	..
108	Indonésie	79,5	90,4	95,0	98,7	97	94	39	57	84	92	..
109	Viet Nam	90,4	90,3 ^o	94,1	93,9 ^o	90 ^g	93 ^{g, h}	..	65 ^{g, h}	..	87 ^{g, h}	..
110	Kirghizistan	..	98,7 ^o	..	99,7 ^o	92 ^g	90	14
111	Égypte	47,1	71,4	61,3	84,9	84 ^g	95 ^g	..	79 ^{g, h}	..	99 ^g	..
112	Nicaragua	62,7	76,7	68,2	86,2	73	88	..	41	44	59 ^g	..
113	Ouzbékistan	98,7	..	99,6	..	78 ^g
114	Moldova, République de	97,5	98,4	99,8	99,5	89 ^g	86 ⁿ	..	77 ⁿ
115	Bolivie	78,1	86,7	92,6	97,3	..	95 ^g	..	74 ^g	..	86 ^g	..
116	Mongolie	97,8	97,8	98,9	97,7	90 ^g	84	..	82	24
117	Honduras	68,1	80,0	79,7	88,9	89 ^g	91	21	23
118	Guatemala	61,0	69,1	73,4	82,2	..	93	..	34 ^g	..	78 ^g	19 ⁱ
119	Vanuatu	..	74,0 ^o	94	17	39 ^g	..	72 ^k	..
120	Guinée équatoriale	73,3	87,0	92,7	94,9	91 ^g	85 ^h	..	24 ^{g, j}	..	33 ^{g, j}	..
121	Afrique du Sud	81,2	82,4 ^o	88,5	93,9 ^o	90	89 ^l	45	62 ^{g, m}	..	84 ^h	19
122	Tadjikistan	98,2	99,5	99,8	99,8	77 ^g	97	..	79
123	Maroc	38,7	52,3	55,3	70,5	56	86	..	35 ^{g, l}	75	76	18
124	Gabon	85 ^g	77 ^{g, j}	69 ^{g, h}	..
125	Namibie	74,9	85,0	87,4	92,3	..	74 ^l	..	37 ^l	62	88 ^{g, h}	12
126	Inde	49,3	61,0	64,3	76,4	..	90 ^g	79	22
127	São Tomé-et-Principe	98	..	26	..	66	..
128	Salomon, Îles	80	..	26 ^{g, l}	88
129	Cambodge	62,0	73,6	73,5	83,4	69 ^g	98	..	26 ^g	..	60	19
130	Myanmar	80,7	89,9	88,2	94,5	98 ^g	87	..	37	..	69	42
131	Botswana	68,1	81,2	83,3	94,0	83	82 ^g	35	61 ^g	84	91 ^g	19
132	Comores	53,8	..	56,7	..	57 ^g	55 ^{m, n}	63	11
133	Lao, Rép. dém. pop.	56,5	68,7	70,1	78,5	63 ^g	84	..	37	..	63	11 ⁱ
134	Pakistan	35,4	49,9	47,4	65,5	33 ^g	66 ⁿ	70 ^q	..
135	Bhoutan	91 ^m	..
136	Ghana	58,5	57,9	81,8	70,7	54 ^g	58	..	36 ^g	80	63 ^h	26
137	Bangladesh	34,2	..	42,0	94 ⁿ	..	48 ^l	..	65	13
138	Népal	30,4	48,6	46,6	70,1	..	78 ^{l, n}	51	67 ^g	..
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	56,6	57,3	68,6	66,7	69	68 ^{g, h}	..
140	Congo	67,1	..	92,5	..	79 ^g	60	66 ^h	11 ⁱ
141	Soudan	45,8	60,9 ^r	65,0	77,2 ^r	40 ^g	43 ^{g, m}	94	92	..
142	Timor oriental	20 ^{g, j}
143	Madagascar	58,0	70,7	72,2	70,2	64 ^g	89	..	11 ^{g, k}	21	57	20
144	Cameroun	57,9	67,9	81,1	..	74 ^g	64 ^{g, h}	23 ⁿ
145	Ouganda	56,1	66,8	70,1	76,6	15	36	64 ^j	..
146	Swaziland	71,6	79,6	85,1	88,4	77 ^g	77 ^l	31	29 ^l	77	77 ^h	9
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	44,2	53,2	63,5	74,4	64	79	15	22 ^{g, m}	48	76	..
148	Djibouti	73,2	..	29	33	..	19 ^g	87	88 ^{g, j}	22
149	Lesotho	78,0	82,2	87,2	..	71	86	15	23	66	63	6 ⁱ
150	Yémen	32,7	..	50,0	..	51 ^g	75 ^g	..	34 ^{g, m}	..	73 ^g	..
151	Zimbabwe	80,7	..	93,9	82 ^l	..	34 ^l	76	70 ^{g, h}	..
152	Kenya	70,8	73,6	89,8	80,3	..	76	..	40 ^g	77	75 ⁿ	29
153	Mauritanie	34,8	51,2	45,8	61,3	35 ^g	74	..	14 ^g	75	82	10 ^g
154	Haïti	39,7	..	54,8	..	22
155	Gambie	42,2	..	48 ^g	75 ^g	..	45 ^g	21
156	Sénégal	28,4	39,3	40,1	49,1	43 ^g	66	..	15	85	78	..
157	Érythrée	60,9	..	16 ^g	48	..	24	..	80	37
158	Rwanda	53,3	64,9	72,7	77,6	66	73	7	..	60	46	..
159	Nigeria	48,7	..	73,6	..	58 ^g	60 ^g	..	27 ^g	89	36	..

TABLEAU 12

Alphabétisation et scolarisation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(en %)		(en %)		(en % des élèves de première année)		(en % des inscriptions dans le supérieur)
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e, f}
160 Guinée	..	29,5	..	46,6	27 ^g	64	..	21 ^g	59	82	34
161 Angola	..	67,4	..	72,2	50 ^g	18
162 Tanzanie, Rép. unie de	62,9	69,4	83,1	78,4	49	86	81 ^g	88	..
163 Bénin	26,4	34,7	40,4	45,3	41 ^g	83	..	17 ^{g, j}	55	69	25
164 Côte d'Ivoire	38,5	48,7	52,6	60,7	45	56 ^{l, n}	..	20 ^{g, h}	73	88 ^{g, m}	..
165 Zambie	68,2	68,0 ^o	81,2	69,5 ^o	..	80	..	24 ^g	..	98 ^j	..
166 Malawi	51,8	64,1 ^o	63,2	76,0 ^o	48	95	..	25	64	44 ^j	33
167 Congo, Rép. dém. du	47,5	67,2	68,9	70,4	54	55
168 Mozambique	33,5	..	48,8	..	43	71	..	4	34	49 ^j	24
169 Burundi	37,0	59,3	51,6	73,3	53 ^g	57	62	63	10 ⁱ
170 Éthiopie	28,6	..	43,0	..	22 ^g	46	..	25 ^g	18	..	19
171 Tchad	27,7	25,7	48,0	37,6	35 ^g	57 ^{g, l}	..	11 ^{g, l}	51 ^g	46 ^g	..
172 Centrafricaine, République	33,2	48,6	52,1	58,5	52	23
173 Guinée-Bissau	44,1	..	38 ^g	45 ^{g, j}	..	9 ^{g, j}
174 Burkina Faso	..	21,8	..	31,2	29	40	..	10 ^g	70	76	..
175 Mali	18,8	19,0 ^o	27,6	24,2 ^o	21 ^g	46	5 ^g	..	70 ^g	79	..
176 Sierra Leone	..	35,1	..	47,6	43 ^g	8
177 Niger	11,4	28,7	17,0	36,5	22	39	5	7	62	74	..
Pays en développement	68,8	78,9	83,0	87,4
Pays les moins avancés	52,4	63,7	66,9	71,9
États arabes	49,8	69,9	66,4	85,3
Asie de l'Est et Pacifique	79,7	90,7	95,0	97,8
Amérique latine et Caraïbes	85,6	90,2	93,3	96,7
Asie du Sud	49,1	60,9	62,7	75,1
Afrique subsaharienne	55,5	63,3	70,7	71,1
Europe centrale et orientale et CEI	98,7	99,2	99,7	99,6
OCDE
Pays de l'OCDE à revenu élevé
Développement humain élevé
Développement humain moyen	71,2	80,5	84,2	88,9
Faible développement humain	48,1	57,9	65,1	65,9
Revenu élevé
Revenu moyen	81,0	89,9	93,5	96,9
Faible revenu	51,6	62,3	65,9	75,2
Monde

NOTES

a Sauf indication contraire, les données pour 1990 correspondent à des estimations produites par l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la base de données antérieures à 1990 ; les données pour 2004 correspondent à des estimations du taux d'alphabétisation national issues de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.

b Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'enfants ayant l'âge correspondant officiellement au niveau d'étude concerné et le nombre total d'enfants de cet âge. Les taux nets de scolarisation supérieurs à 100 % traduisent des différences entre ces deux séries de données.

c Les taux de scolarisation sont basés sur la nouvelle Classification internationale type de l'éducation adoptée en 1997 (UNESCO 1997), et ne peuvent de ce fait pas être comparés de manière précise avec ceux des années précédentes.

d Calculs effectués sur la base du taux d'espérance de vie pouvant dépasser 100 % sous l'effet des fluctuations des inscriptions. De tels résultats signifient que le pays concerné affiche un taux d'espérance de vie proche de 100 %.

e En 2006, l'Institut de statistiques de l'UNESCO a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004). Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.

f Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

g Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.

h Données concernant l'année scolaire 2002

i Les chiffres doivent être interprétés avec circonspection dans la mesure où le nombre d'élèves inscrits indiqués sous la rubrique « Inconnu ou non spécifié » représentent plus de 10 % du total des inscriptions.

j Données concernant l'année scolaire 2001

k Données concernant l'année scolaire 1999

l Données concernant l'année scolaire 2003

m Données concernant l'année scolaire 2000

n Estimations nationales.

o Données concernant la dernière année disponible de la période comprise entre 1995 et 1999

p Données basées sur une évaluation de l'alphabétisation.

q Données concernant l'année scolaire 2004

r Estimations basées principalement sur des informations concernant le Nord du Soudan.

SOURCES

Colonnes 1-4 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.

Colonnes 5-10 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.

Colonne 11 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006d.

TABLEAU 13

... acquérir un savoir ...

Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautes (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1 Norvège	503	669	46	861	7	390	..	52,6	1,7	4 587
2 Islande	512	652	39	998	0	772	14	5,8	3,1	6 807
3 Australie	456	541	11	818	6	646	26	23,6	1,6	3 670
4 Irlande	280	496	7	929	0	265	80	54,2	1,1	2 674
5 Suède	683	708	54	1 034	6	756	275	384,0	4,0	5 416
6 Canada	550	..	21	469	4	626	35	94,5	1,9	3 597
7 Japon	441	460	7	716	(.)	587	874	122,7	3,1	5 287
8 États-Unis	545	606	21	617	8	630	281	178,2	2,6	4 484
9 Suisse	587	710	19	849	6	474	2,6	3 601
10 Pays-Bas	464	483	5	910	3	614	116	259,2	1,8	2 482
11 Finlande	535	453	52	954	4	629	222	162,3	3,5	7 992
12 Luxembourg	481	..	2	..	0	597	..	355,7	1,8	4 301
13 Belgique	393	456	4	876	(.)	403	2,3	3 478
14 Autriche	418	460	10	978	1	477	95	20,9	2,2	2 968
15 Danemark	566	643	29	956	1	696	28	..	2,5	5 016
16 France	495	561	5	738	1	414	156	84,1	2,2	3 213
17 Italie	394	451	5	1 090	(.)	501	..	13,3	1,2	1 213
18 Royaume-Uni	441	563	19	1 021	1	628	64	202,1	1,9	2 706
19 Espagne	325	416	1	905	(.)	336	39	11,4	1,1	2 195
20 Nouvelle-Zélande	426	443	16	745	0	788	..	24,7	1,2	3 405
21 Allemagne	401	661	3	864	1	500	156	61,7	2,5	3 261
22 Hong Kong, Chine (RAS)	434	549	23	1 184	0	506	5	49,5 ^c	0,6	1 564
23 Israël	349	441	3	1 057	1	471	..	74,7	4,9	1 613
24 Grèce	389	466	0	999	0	177	29	2,9	0,6	1 413
25 Singapour	346	440	17	910	0	571	75	52,4	2,2	4 745
26 Corée, République de	310	542	2	761	(.)	657	738	37,6	2,6	3 187
27 Slovénie	211	..	0	951	0	476	115	6,0	1,5	2 543
28 Portugal	240	404	1	981	0	281	10	3,9	0,9	1 949
29 Chypre	361	507	5	776	0	361	..	21,4	0,3	563
30 Tchéquie, République	157	338	0	1 054	0	470	29	5,6	1,3	1 594
31 Barbade	281	505	0	744	0	558	..	8,6
32 Malte	356	..	0	..	0	750	..	(.)	0,3	694
33 Koweït	156	202	10	813	0	244	..	0,0	0,2	69
34 Brunéï Darussalam	136	..	7	..	0	153	274
35 Hongrie	96	354	(.)	863	0	267	15	54,5	0,9	1 472
36 Argentine	93	227	(.)	352	0	133	..	1,5	0,4	720
37 Pologne	86	..	0	605	0	236	20	0,7	0,6	1 581
38 Chili	66	206	1	593	0	267	..	3,0	0,6	444
39 Bahreïn	191	268	10	908	0	213
40 Estonie	204	329	0	931	0	497	4	3,0	0,8	2 523
41 Lituanie	211	239	0	996	0	282	18	0,2	0,7	2 136
42 Slovaquie	135	232	0	794	0	423	7	9,2 ^c	0,6	1 984
43 Uruguay	134	291	0	174	0	198	1	0,0	0,3	366
44 Croatie	172	425	(.)	640	0	293	6	8,9	1,1	1 296
45 Lettonie	232	273	0	664	0	350	38	3,5	0,4	1 434
46 Qatar	197	246	8	631	0	212
47 Seychelles	124	253	0	589	0	239	19
48 Costa Rica	92	316	0	217	0	235	..	0,1	0,4	368
49 Émirats arabes unis	224	275	19	853	0	321
50 Cuba	32	68	0	7	0	13	4	..	0,6	537
51 Saint-Kitts-et-Nevis	231	532	0	213	0
52 Bahamas	274	439	8	584	0	292	..	0,0 ^c
53 Mexique	64	174	1	370	0	135	2	0,9	0,4	268

Indicateurs du développement humain

TABLEAU 13

Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautes (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
54 Bulgarie	250	357	0	609	0	283	11	0,9	0,5	1 263
55 Tonga	46	..	0	..	0	29
56 Oman	57	95	1	318	0	97
57 Trinité-et-Tobago	136	247	0	498	0	123	0,1	399
58 Panama	90	118	0	270	0	94	..	0,0	0,3	97
59 Antigua-et-Barbuda	254	474	0	674	0	250
60 Roumanie	102	202	0	471	0	208	43	0,4	0,4	976
61 Malaisie	89	179	5	587	0	397	..	0,8 ^c	0,7	299
62 Bosnie-Herzégovine	0	..	0	58	(.)
63 Maurice	53	287	2	413	0	146	..	0,1	0,4	201
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyen, Jamahiriya arabe	51	..	0	..	0	36	..	0,0	..	361
65 Russie, Fédération de	140	..	0	517	0	111	133	1,6	1,3	3 319
66 Macédoine, ERYM	150	308	0	..	0	78	11	1,5	0,3	..
67 Bélarus	154	329	0	249	0	163	76	0,2	0,6	1 871
68 Dominique	161	293	0	585	0	259
69 Brésil	63	230	(.)	357	0	120	..	0,6	1,0	344
70 Colombie	69	195	0	232	0	80	..	0,2	0,2	109
71 Sainte-Lucie	127	..	0	568	0	336	483
72 Venezuela, RB	75	128	(.)	322	0	89	..	0,0	0,3	236
73 Albanie	12	90	0	64	0	24	..	1,7 ^c
74 Thaïlande	24	107	1	430	0	109	..	0,2	0,2	286
75 Samoa occidentales	25	..	0	..	0	33
76 Arabie Saoudite	75	154	1	383	0	66	..	0,0
77 Ukraine	135	256	0	289	0	79	..	0,9	1,2	1 774
78 Liban	144	178	0	251	0	169
79 Kazakhstan	82	167	0	184	0	27	..	(.)	0,2	629
80 Arménie	158	192	0	67	0	50	48	..	0,3	1 537
81 Chine	6	241	(.)	258	0	73	..	0,2	1,3	663
82 Pérou	26	74	(.)	148	0	117	(.)	0,1	0,1	226
83 Équateur	48	124	0	348	0	48	..	0,0	0,1	50
84 Philippines	10	42	0	404	0	54	(.)	0,1
85 Grenade	162	309	2	410	0	76
86 Jordanie	78	113	(.)	293	0	110	1 927
87 Tunisie	37	121	(.)	359	0	84	..	1,8	0,6	1 013
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	120	161	0	481	0	68	0,2	179
89 Suriname	91	182	0	477	0	67
90 Fidji	59	..	0	..	0	73
91 Paraguay	27	50	0	294	0	25	..	32,2	0,1	79
92 Turquie	122	267	1	484	0	142	..	0,0	0,7	341
93 Sri Lanka	7	51	(.)	114	0	14
94 Dominicaine, République	48	107	(.)	289	0	91	..	0,0
95 Belize	92	119	0	346	0	124	..	0,0
96 Iran, République islamique d'	40	..	0	64	0	82	18	467
97 Géorgie	99	151	0	186	0	39	..	1,7	0,3	2 600
98 Maldives	29	98	0	353	0	59	..	20,4
99 Azerbaïdjan	87	118	0	215	0	49	0,3	1 236
100 Territoires palestiniens occupés	..	102	0	278	0	46
101 El Salvador	24	131	0	271	0	87	..	(.)	..	47
102 Algérie	32	71	(.)	145	0	26	1
103 Guyane	22	137	0	192	0	193	..	44,9
104 Jamaïque	44	189	0	832	0	403	..	3,7	0,1	..
105 Turkménistan	60	..	0	..	0	8
106 Cap Vert	23	148	0	133	0	50	..	0,2 ^c	..	127

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautes (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
107 Syrie, République arabe	39	143	0	126	0	43	29
108 Indonésie	6	46	(.)	138	0	67	..	1,0
109 Viet Nam	1	70	0	60	0	71
110 Kirghizistan	71	..	0	59	0	52	..	0,9	0,2	406
111 Égypte	29	130	(.)	105	0	54	..	1,4	0,2	..
112 Nicaragua	12	40	0	137	0	23	..	0,0	(.)	44
113 Ouzbékistan	68	..	0	21	0	34	3
114 Moldova, République de	106	205	0	187	0	96	57	0,5	..	172
115 Bolivie	27	69	0	200	0	39	..	0,2	0,3	120
116 Mongolie	32	..	0	..	0	80	32	..	0,3	681
117 Honduras	18	53	0	100	0	32	..	0,0	(.)	78
118 Guatemala	21	92	(.)	258	0	61	..	(.)
119 Vanuatu	17	33	0	51	0	36
120 Guinée équatoriale	4	..	0	113	0	10
121 Afrique du Sud	94	..	(.)	428	0	78	..	1,0	0,8	307
122 Tadjikistan	45	..	0	..	0	1	2	0,2
123 Maroc	17	44	(.)	313	0	117	..	0,5	0,6	782
124 Gabon	22	28	0	359	0	29
125 Namibie	38	64	0	142	0	37	..	0,0 ^c
126 Inde	6	41	0	44	0	32	1	(.) ^c	0,8	119
127 São Tomé-et-Principe	19	..	0	..	0	131
128 Salomon, Îles	15	..	0	..	0	6
129 Cambodge	(.)	..	0	..	0	3
130 Myanmar	2	8	0	2	0	1	..	0,0 ^c
131 Botswana	18	77	0	319	0	34	..	1,9 ^c
132 Comores	8	..	0	..	0	14
133 Lao People's Dem,Rep,	2	13	0	35	0	4
134 Pakistan	8	30	(.)	33	0	13	..	0,1	0,2	86
135 Bhoutan	3	33	0	20	0	22
136 Ghana	3	14	0	78	0	17	..	0,0
137 Bangladesh	2	6	0	31	0	2	..	(.)
138 Népal	3	15	0	7	0	7	0,7	59
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	7	12	0	7	0	29
140 Congo	6	4	0	99	0	9	30
141 Soudan	2	29	0	30	0	32	0,3	263
142 Timor oriental
143 Madagascar	3	..	0	18	0	5	(.)	0,1 ^c	0,1	15
144 Cameroun	3	7	0	96	0	10
145 Ouganda	2	3	0	42	0	7	..	0,2	0,8	24
146 Swaziland	18	..	0	101	0	32	..	(.)
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	3	..	0	..	0	37	..	0,0 ^c
148 Djibouti	10	14	0	..	0	12
149 Lesotho	8	21	0	88	0	24	..	9,5	(.)	42
150 Yémen	10	39	0	53	0	9
151 Zimbabwe	12	25	0	31	0	63
152 Kenya	7	9	0	76	0	45	..	0,5
153 Mauritanie	3	..	0	175	0	5
154 Haïti	7	17	0	48	0	59	..	0,0 ^c
155 Gambie	7	..	0	118	0	33
156 Sénégal	6	..	0	90	0	42	..	0,0 ^c
157 Érythrée	..	9	0	5	0	12
158 Rwanda	1	3	0	16	0	4	..	0,0
159 Nigeria	3	8	0	71	0	14

TABLEAU 13

Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautas (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
160 Guinée	2	..	0	..	0	5	..	0,0	..	251
161 Angola	7	6	0	48	0	11	..	14,6
162 Tanzanie, Rép. unie de	3	..	0	44	0	9
163 Bénin	3	9	0	..	0	12	..	(.) ^c
164 Côte d'Ivoire	6	13	0	86	0	17	..	0,0
165 Zambie	8	8	0	26	0	20	51
166 Malawi	3	7	0	18	0	4
167 Congo, Rép. dém. du	1	(.)	0	37	0
168 Mozambique	4	..	0	36	0	7	..	(.)
169 Burundi	1	..	0	..	0	3	..	0,0 ^e
170 Éthiopie	2	..	0	3	0	2	..	(.)
171 Tchad	1	1	0	13	0	6
172 Centrafricaine, République	2	3	0	15	0	2
173 Guinée-Bissau	6	..	0	..	0	17
174 Burkina Faso	2	6	0	31	0	4	17
175 Mali	1	6	0	30	0	4	..	0,0 ^e
176 Sierra Leone	3	5	0	22	0	2	..	0,2
177 Niger	1	2	0	11	0	2
Pays en développement	21	122	(.)	175	(.)	64	..	0,7	1,1	416
Pays les moins avancés	3	9	0	28	0	8	..	0,4
États arabes	34	91	(.)	169	0	55	..	0,4
Asie de l'Est et Pacifique	18	199	(.)	262	(.)	91	..	1,3	1,7	740
Amérique latine et Caraïbes	61	179	(.)	319	0	115	..	1,0	0,6	306
Asie du Sud	7	35	(.)	42	0	29	..	(.)	0,7	132
Afrique subsaharienne	10	..	(.)	77	0	19	..	0,5
Europe centrale et orientale et CEI	125	..	(.)	455	0	139	75	2,5	1,0	2 204
OCDE	390	491	10	714	3	484	266	92,4	2,5	3 108
Pays de l'OCDE à revenu élevé	462	551	12	770	3	563	318	115,6	2,5	3 748
Développement humain élevé	369	469	10	703	2	470	250	85,1	2,5	2 968
Développement humain moyen	24	128	(.)	184	0	59	..	0,3	0,9	523
Faible développement humain	4	9	0	45	0	15	..	0,5
Revenu élevé	450	536	12	766	3	545	..	109,3	2,5	3 702
Revenu moyen	40	192	(.)	294	0	92	..	0,8	0,9	772
Faible revenu	6	30	(.)	42	0	24	..	(.)	0,7	..
Monde	98	190	2	276	1	138	..	17,3	2,4	1 153

NOTES

- a** Le total des abonnés (lignes principales et téléphonie mobile) représente un indicateur de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement ; voir l'Index des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement dans les tableaux statistiques.
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Données concernant l'année 2003

SOURCES

Colonnes 1-6, 9 et 10 : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.

Colonne 7 : calculs effectués sur la base des données relatives aux brevets fournies par l'OMPI 2006 et des données relatives à la population fournies par l'ONU 2005b.

Colonne 8 : calculs effectués sur la base des données relatives aux redevances et droits de licence perçus fournies par la Banque mondiale 2006 et des données relatives à la population fournies par l'ONU 2005b.

TABLEAU 14

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée	Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %)		
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	1975-2004	1990-2004			1990-2004	2003-04	
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004	1990-2004	2003-04			
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1	Norvège	250,1	176,5	54 465	38 454	2,6	2,5	38 454	2004	2,2	0,5
2	Islande	12,2	9,7	41 893	33 051	1,7	2,0	33 051	2004	3,2	2,8
3	Australie	637,3	610,0	31 690	30 331	2,1	2,5	30 747	1997	2,4	2,3
4	Irlande	181,6	158,0	44 644	38 827	5,2	7,3	38 827	2004	2,8	2,2
5	Suède	346,4	265,6	38 525	29 541	1,7	1,8	29 541	2004	1,7	0,4
6	Canada	978,0	999,6	30 586	31 263	1,6	2,1	31 263	2004	1,9	1,8
7	Japon	4 622,8	3 737,3	36 182	29 251	2,3	0,8	29 251	2004	0,3	(.)
8	États-Unis	11 711,8	11 651,1 ^a	39 883	39 676 ^a	2,0	1,9	39 676	2004	2,6	2,7
9	Suisse	357,5	244,1	48 385	33 040	1,0	0,2	34 304	2002	1,3	0,8
10	Pays-Bas	579,0	517,6	35 560	31 789	1,9	2,1	31 899	2002	2,6	1,3
11	Finlande	185,9	156,6	35 562	29 951	2,0	2,2	29 951	2004	1,6	0,2
12	Luxembourg	31,9	31,7	70 295	69 961	4,1	5,4	69 961	2004	2,0	2,2
13	Belgique	352,3	324,1	33 807	31 096	1,8	1,7	31 096	2004	1,9	2,1
14	Autriche	292,3	263,8	35 766	32 276	2,1	2,0	32 276	2004	2,0	2,1
15	Danemark	241,4	172,5	44 673	31 914	1,6	1,7	31 914	2004	2,2	1,2
16	France	2 046,6	1 769,2	33 896	29 300	1,8	1,7	29 300	2004	1,6	2,1
17	Italie	1 677,8	1 622,4	29 143	28 180	2,0	1,3	28 180	2004	3,2	2,2
18	Royaume-Uni	2 124,4	1 845,2	35 485	30 821	2,1	2,2	30 821	2004	2,7	3,0
19	Espagne	1 039,9	1 069,3	24 360	25 047	2,2	2,3	25 047	2004	3,4	3,0
20	Nouvelle-Zélande	98,9	95,1	24 364	23 413	1,2	2,1	23 413	2004	1,9	2,3
21	Allemagne	2 740,6	2 335,5	33 212	28 303	2,1	1,5	28 303	2004	1,7	1,7
22	Hong Kong, Chine (RAS)	163,0	212,1	23 684	30 822	4,1	2,0	30 822	2004	3,0	-0,4
23	Israël	116,9	165,7	17 194	24 382	1,9	1,6	25 959	2000	7,1	-0,4
24	Grèce	205,2	245,5	18 560	22 205	1,2	2,6	22 205	2004	6,8	2,9
25	Singapour	106,8	119,1	25 191	28 077	4,7	3,8	28 077	2004	1,3	1,7
26	Corée, République de	679,7	985,6	14 136	20 499	6,0	4,5	20 499	2004	4,4	3,6
27	Slovénie	32,2	41,8	16 115	20 939	..	3,6	20 939 ^b	2004	9,7	3,6
28	Portugal	167,7	206,1	15 970	19 629	2,7	2,1	20 117	2001	3,9	2,4
29	Chypre	15,4	18,8	18 668	22 805	4,5	3,0	22 805	2004	3,3	2,3
30	Tchèque, République	107,0	198,3	10 475	19 408	..	2,7	19 408 ^b	2004	5,6	2,8
31	Barbade	2,8	..	10 401	2,2	1,4
32	Malte	5,3	7,6	13 256	18 879	4,6	3,6	19 864	2000	2,8	2,8
33	Koweït	55,7	47,7 ^c	22 654	19 384 ^c	-0,8	-0,4	30 205 ^b	1975	1,8	1,2
34	Brunéi Darussalam
35	Hongrie	100,7	169,9	9 962	16 814	1,4	3,1	16 814	2004	15,9	6,8
36	Argentine	153,0	510,3	3 988	13 298	0,4	1,3	14 097	1998	7,1	4,4
37	Pologne	242,3	495,4	6 346	12 974	..	4,0	12 974 ^b	2004	17,5	3,6
38	Chili	94,1	175,3	5 836	10 874	3,9	3,7	10 874	2004	6,7	1,1
39	Bahreïn	11,0	14,9	15 384	20 758	1,2	2,2	20 758 ^b	2004	0,4	..
40	Estonie	11,2	19,6	8 331	14 555	2,1	4,3	14 555 ^b	2004	13,3	3,0
41	Lituanie	22,3	45,0	6 480	13 107	..	1,4	13 107 ^b	2004	16,7	1,2
42	Slovaquie	41,1	78,7	7 635	14 623	0,9	2,7	14 623 ^b	2004	8,1	7,5
43	Uruguay	13,2	32,4	3 842	9 421	1,1	0,8	10 126	1998	23,9	9,2
44	Croatie	34,3	54,2	7 724	12 191	..	2,5	12 191 ^b	2004	19,7	2,1
45	Lettonie	13,6	27,0	5 868	11 653	0,3	2,8	11 653	2004	17,0	6,2
46	Qatar	20,4 ^d	..	27 857 ^d	2,6	6,8
47	Seychelles	0,7	1,4	8 411	16 652	2,8	2,1	19 539	2000	2,5	3,8
48	Costa Rica	18,5	40,3 ^c	4 349	9 481 ^c	1,3	2,5	9 820	1999	13,7	12,3
49	Émirats arabes unis	104,2	103,9 ^c	24 121	24 056 ^c	-2,8	-0,5	48 529	1975
50	Cuba
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0,4	0,6 ^d	8 447	12 702 ^d	5,6	4,0	12 702 ^b	2003	3,1	2,3
52	Bahamas	5,3 ^d	5,5 ^e	16 728 ^d	17 843 ^e	1,0	0,2	18 726 ^b	1989	2,0	0,5
53	Mexique	676,5	1 017,5	6 518	9 803	0,9	1,3	9 843	2000	15,7	4,7

TABLEAU 14

Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		PIB par habitant			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation			
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée			
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004		1990-2004	2003-04		
54	Bulgarie	24,1	62,7	3 109	8 078	0,6	0,7	8 078 ^b	2004	75,1	6,3
55	Tonga	0,2	0,8 ^c	2 084	7 870 ^c	2,0	2,1	7 870 ^b	2004	4,8	11,0
56	Oman	24,3	38,7	9 584	15 259	2,3	1,9	15 259	2004	0,1	0,4
57	Trinité-et-Tobago	12,5	15,9	9 640	12 182	0,3	3,3	12 182	2004	5,1	3,7
58	Panama	13,7	23,1	4 325	7 278	1,1	2,2	7 278	2004	1,1	0,4
59	Antigua-et-Barbuda	0,9	1,0	10 794	12 586	3,9	1,5	12 586 ^b	2004
60	Roumanie	73,2	183,9	3 374	8 480	..	1,4	8 480 ^b	2004	72,3	11,9
61	Malaisie	118,3	255,8	4 753	10 276	4,1	3,5	10 276	2004	3,0	1,5
62	Bosnie-Herzégovine	8,5	27,5	2 183	7 032	..	12,0	7 032 ^b	2004
63	Maurice	6,0	14,8	4 889	12 027	4,4	3,9	12 027 ^b	2004	6,3	4,7
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN											
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	29,1	..	5 073	1,9	-2,2
65	Russie, Fédération de	581,4	1 424,4	4 042	9 902	-1,2	-0,6	11 407 ^b	1989	59,4	10,9
66	Macédoine, ERYM	5,4	13,4	2 637	6 610	..	-0,4	7 607 ^b	1990	6,3	-0,4
67	Bélarus	22,9	68,5	2 330	6 970	..	1,6	6 970 ^b	2004	163,7	18,1
68	Dominique	0,3	0,4	3 794	5 643	3,4	1,4	6 454 ^b	2000	1,6	2,3
69	Brésil	604,0	1 507,1	3 284	8 195	0,7	1,2	8 195	2004	98,3	6,6
70	Colombie	97,7	325,9 ^c	2 176	7 256 ^c	1,4	0,5	7 256	2004	16,1	5,9
71	Sainte-Lucie	0,8	1,0	4 663	6 324	3,7	0,4	6 324 ^b	2004	2,5	4,7
72	Venezuela, RB	110,1	157,9	4 214	6 043	-0,9	-1,2	8 255	1977	39,3	21,8
73	Albanie	7,6	15,5	2 439	4 978	1,3	4,8	4 978 ^b	2004	17,3	2,3
74	Thaïlande	161,7	515,3	2 539	8 090	5,0	2,6	8 090	2004	3,9	2,8
75	Samoa occidentales	0,4	1,0	2 042	5 613	1,5	4,9	5 640 ^b	2002	3,8	16,3
76	Arabie Saoudite	250,6	331,1 ^c	10 462	13 825 ^c	-2,3	-0,1	25 314	1977	0,5	0,3
77	Ukraine	64,8	303,4	1 366	6 394	-4,5	-3,2	9 959 ^b	1989	73,3	9,0
78	Liban	21,8	20,7	6 149	5 837	5,0	3,7	5 837 ^b	2004
79	Kazakhstan	40,7	111,6	2 717	7 440	..	1,7	7 440 ^b	2004	33,6	6,9
80	Arménie	3,1	12,4	1 017	4 101	..	2,7	4 101 ^b	2004	31,4	8,1
81	Chine	1 931,7	7 642,3 ^f	1 490	5 896 ^f	8,4	8,9	5 896	2004	5,5	4,0
82	Pérou	68,6	156,5	2 490	5 678	-0,5	2,1	5 999	1981	16,6	3,7
83	Équateur	30,3	51,7	2 322	3 963	0,3	0,2	3 963	2004	36,0	2,7
84	Philippines	84,6	376,6	1 036	4 614	(.)	0,9	4 689	1982	6,7	6,0
85	Grenade	0,4	0,8	4 135	8 021	2,9	3,1	8 241 ^b	2003	2,0	..
86	Jordanie	11,5	25,5	2 117	4 688	0,5	0,5	5 339	1987	2,8	3,4
87	Tunisie	28,2	77,2	2 838	7 768	2,3	3,2	7 768	2004	3,8	3,6
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,4	0,8	3 412	6 398	3,5	1,6	6 398	2004	1,8	2,9
89	Suriname	1,1	..	2 484	67,7	..
90	Fidji	2,6	5,1	3 125	6 066	1,0	1,4	6 066 ^b	2004	3,1	2,8
91	Paraguay	7,3	29,0 ^c	1 220	4 813 ^c	0,4	-0,8	5 670	1981	11,5	4,3
92	Turquie	302,8	556,1	4 221	7 753	1,8	1,6	7 753	2004	68,4	8,6
93	Sri Lanka	20,1	85,2	1 033	4 390	3,3	3,8	4 390	2004	9,5	7,6
94	Dominicaine, République	18,7	65,3 ^c	2 130	7 449 ^c	2,3	4,2	7 449	2004	9,8	51,5
95	Belize	1,1	1,9	3 870	6 747	3,2	2,6	6 895	2002	1,7	3,1
96	Iran, République islamique d'	163,4	504,2	2 439	7 525	-0,1	2,3	8 679	1976	22,0	14,8
97	Géorgie	5,2	12,8	1 151	2 844	-4,2	-1,0	6 514	1985	13,9	5,7
98	Maldives	0,8	..	2 345	4,6	6,4
99	Azerbaïdjan	8,5	34,5	1 026	4 153	..	5,5	4 153 ^b	2004	76,8	6,7
100	Territoires palestiniens occupés	3,5 ^d	..	1 026 ^d
101	El Salvador	15,8	34,1 ^c	2 340	5 041 ^c	0,2	1,8	5 544	1978	6,2	4,5
102	Algérie	84,6	213,7 ^c	2 616	6 603 ^c	0,1	0,9	6 603	2004	11,6	3,6
103	Guyane	0,8	3,3 ^c	1 047	4 439 ^c	0,8	1,5	4 624	1997	5,6	4,7
104	Jamaïque	8,9	11,0	3 352	4 163	0,6	-0,1	4 270	1991	17,3	13,6
105	Turkménistan	6,2	20,9 ^g	1 294	4 584 ^g	..	-4,4	6 585 ^b	1988
106	Cap Vert	0,9	2,8 ^c	1 915	5 727 ^c	3,0	3,5	5 727 ^b	2004	4,2	-1,9

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée	Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %)		
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	1975-2004	1990-2004			1990-2004	2003-04	
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004	1990-2004	2003-04			
107	Syrie, République arabe	24,0	67,1	1 293	3 610	1,1	1,5	3 772	1998	4,9	..
108	Indonésie	257,6	785,2	1 184	3 609	4,1	1,8	3 609	2004	13,5	6,2
109	Viet Nam	45,2	225,5	550	2 745	5,6	5,5	2 745 ^b	2004	3,0	7,8
110	Kirghizistan	2,2	9,9	433	1 935	-2,3	-1,3	2 658 ^b	1990	14,7	4,1
111	Égypte	78,8	305,9	1 085	4 211	2,6	2,5	4 211	2004	6,8	11,3
112	Nicaragua	4,6	19,5 ^c	847	3 634 ^c	-2,3	0,1	7 429	1977	20,4	8,4
113	Ouzbékistan	12,0	49,0	456	1 869	..	1,3	1 869 ^b	2004
114	Moldova, République de	2,6	7,3	615	1 729	-6,1	-5,3	4 168 ^b	1989	17,0	12,5
115	Bolivie	8,8	24,5	974	2 720	(.)	1,2	2 763	1977	6,6	4,4
116	Mongolie	1,6	5,2	641	2 056	0,9	2,4	2 056 ^b	2004	26,3	8,2
117	Honduras	7,4	20,3 ^c	1 046	2 876 ^c	0,2	0,2	2 933	1979	15,7	8,1
118	Guatemala	27,5	53,0 ^c	2 233	4 313 ^c	0,4	1,3	4 327	2002	8,8	7,4
119	Vanuatu	0,3	0,6 ^c	1 526	3 051 ^c	-0,2	-0,2	3 978 ^b	1984	2,7	1,4
120	Guinée équatoriale	3,2	9,4 ^{c.g}	6 572	20 510 ^{c.g}	17,0	30,4	20 510 ^b	2001
121	Afrique du Sud	212,8	509,3 ^c	4 675	11 192 ^c	-0,5	0,6	12 038	1981	7,7	1,4
122	Tadjikistan	2,1	7,7	322	1 202	-6,8	-4,8	2 851 ^b	1988
123	Maroc	50,0	128,5	1 678	4 309	1,4	1,1	4 309	2004	2,9	1,0
124	Gabon	7,2	9,0	5 306	6 623	-1,1	-0,1	12 107	1976	3,3	0,4
125	Namibie	5,7	14,9 ^c	2 843	7 418 ^c	-0,8	1,3	8 939 ^b	1980	..	4,1
126	Inde	691,2	3 389,7 ^c	640	3 139 ^c	3,4	4,0	3 139	2004	7,5	3,8
127	São Tomé-et-Principe	0,1	..	407
128	Salomon, Îles	0,3	0,8 ^c	554	1 814 ^c	1,0	-2,7	2 778	1996	9,8	7,1
129	Cambodge	4,9	33,4 ^c	354	2 423 ^c	..	5,0	2 423 ^b	2004	4,0	3,9
130	Myanmar	25,7	4,5
131	Botswana	9,0	17,6	5 073	9 945	5,7	4,2	9 945	2004	9,4	6,9
132	Comores	0,4	1,1 ^c	623	1 943 ^c	-0,7	-0,5	2 263 ^b	1985
133	Lao, Rép. dém. pop.	2,5	11,3	423	1 954	3,6	4,2	1 954 ^b	2004	29,0	10,5
134	Pakistan	96,1	338,4	632	2 225	2,9	1,6	2 225	2004	7,7	7,4
135	Bhoutan	0,7	..	751	7,3	4,6
136	Ghana	8,9	48,5 ^c	409	2 240 ^c	0,6	1,9	2 240	2004	26,3	12,6
137	Bangladesh	56,6	260,4	406	1 870	1,7	2,5	1 870	2004	4,9	3,2
138	Népal	6,7	39,6	252	1 490	2,0	2,1	1 490	2004	7,0	2,8
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,9	14,7 ^c	677	2 543 ^c	0,6	0,5	2 891	1994	10,3	2,1
140	Congo	4,3	3,8	1 118	978	1,2	-0,2	1 355	1996	6,7	2,4
141	Soudan	21,1	69,2 ^c	594	1 949 ^c	1,6	3,4	1 949	2004	46,1	8,5
142	Timor oriental	0,3	..	367
143	Madagascar	4,4	15,5	241	857	-1,6	-1,1	1 356	1975	15,1	13,8
144	Cameroun	14,4	34,9	897	2 174	-0,6	0,5	2 913	1986	5,5	..
145	Ouganda	6,8	41,1 ^c	245	1 478 ^c	2,5	3,5	1 478 ^b	2004	7,4	3,3
146	Swaziland	2,4	6,3	2 140	5 638	2,1	2,1	5 638	2004	9,2	..
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147	Togo	2,1	9,2 ^c	344	1 536 ^c	-1,1	(.)	2 218	1980	6,1	0,4
148	Djibouti	0,7	1,6 ^c	851	1 993 ^c	..	-1,9	2 413 ^b	1995
149	Lesotho	1,3	4,7 ^c	730	2 619 ^c	4,7	4,5	2 619	2004	8,7	..
150	Yémen	12,8	17,9	631	879	..	1,7	879 ^b	2004	20,8	..
151	Zimbabwe	4,7	26,7	363	2 065	-0,3	-1,9	3 224	1998	36,1	..
152	Kenya	16,1	38,1	481	1 140	(.)	-0,6	1 247	1990	12,0	11,6
153	Mauritanie	1,5	5,8 ^c	515	1 940 ^c	0,2	1,2	1 967	2001	5,6	10,4
154	Haïti	3,5	15,7 ^{c.d}	420	1 892 ^{c.d}	-2,3	-2,2	3 423	1980	19,7	22,8
155	Gambie	0,4	2,9 ^c	281	1 991 ^c	(.)	0,2	2 137	1986	4,8	14,2
156	Sénégal	7,8	19,5	683	1 713	-0,1	0,9	1 725	1976	3,9	0,5
157	Érythrée	0,9	4,1 ^c	219	977 ^c	..	0,6	1 246 ^b	1997
158	Rwanda	1,8	11,2 ^c	208	1 263 ^c	-0,4	-0,1	1 451	1983	11,7	12,0
159	Nigeria	72,1	148,6	560	1 154	0,2	0,8	1 154	2004	24,5	15,0

TABLEAU 14

Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		PIB par habitant			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation		
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée		
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004		1990-2004	2003-04	
160 Guinée	3,9	20,1	421	2 180	0,7	1,0	2 197 ^b	2002
161 Angola	19,5	33,8 ^c	1 258	2 180 ^c	-0,7	-1,2	2 764 ^b	1992	446,2	37,3
162 Tanzanie, Rép. unie de	10,9	25,4	288	674	0,8	1,1	674 ^b	2004	14,9	(.)
163 Bénin	4,1	8,9	498	1 091	0,4	1,4	1 099	2003	6,0	0,9
164 Côte d'Ivoire	15,5	27,7	866	1 551	-2,1	-1,1	2 977	1978	5,6	1,4
165 Zambie	5,4	10,8	471	943	-2,0	-1,1	1 557	1976	42,4	18,0
166 Malawi	1,9	8,1	149	646	-0,4	0,9	733	1979	29,7	11,4
167 Congo, Rép. dém. du	6,6	39,4 ^c	119	705 ^c	-4,8	-6,0	2 469	1975	496,4	4,1
168 Mozambique	6,1	24,0 ^c	313	1 237 ^c	2,6	4,2	1 237 ^b	2004	23,4	12,7
169 Burundi	0,7	4,9 ^c	90	677 ^c	-0,8	-2,5	933	1991	13,9	12,6
170 Éthiopie	8,0	52,9 ^c	114	756 ^c	-0,2	1,5	776 ^b	1983	4,0	3,3
171 Tchad	4,2	19,7 ^c	447	2 090 ^c	0,7	2,1	2 090	2004	5,6	-5,4
172 Centrafricaine, République	1,3	4,4 ^c	328	1 094 ^c	-1,5	-0,6	1 761	1977	4,1	-2,1
173 Guinée-Bissau	0,3	1,1 ^c	182	722 ^c	-0,3	-2,6	1 106	1997	22,1	0,9
174 Burkina Faso	4,8	15,0 ^c	376	1 169 ^c	0,9	1,3	1 169	2004	4,3	-0,4
175 Mali	4,9	13,1	371	998	0,2	2,5	998	2004	4,0	-3,1
176 Sierra Leone	1,1	3,0	202	561	-3,1	-5,5	1 151	1982	20,9	14,2
177 Niger	3,1	10,5 ^c	228	779 ^c	-1,8	-0,7	1 322	1979	4,6	0,3
Pays en développement	8 346,5 T	24 127,9 T	1 685	4 775	2,4	3,0
Pays les moins avancés	257,3 T	990,7 T	355	1 350	0,6	1,6
États arabes	852,2 T	1 755,0 T	3 054	5 680	0,3	1,3
Asie de l'Est et Pacifique	3 608,4 T	11 327,5 T	1 921	5 872	6,1	5,8
Amérique latine et Caraïbes	2 028,0 T	4 350,2 T	3 755	7 964	0,6	1,1
Asie du Sud	1 041,3 T	4 650,6 T	697	3 072	2,5	3,3
Afrique subsaharienne	498,5 T	1 327,5 T	731	1 946	-0,6	0,3
Europe centrale et orientale et CEI	1 499,1 T	3 545,0 T	3 722	8 802	..	0,9
OCDE	33 031,8 T	32 007,9 T	28 453	27 571	2,0	1,8
Pays de l'OCDE à revenu élevé	31 561,5 T	29 492,0 T	34 249	32 003	2,2	1,9
Développement humain élevé	34 046,5 T	33 777,4 T	26 999	26 568	2,0	1,8
Développement humain moyen	6 520,2 T	21 564,7 T	1 494	4 901	2,2	2,9
Faible développement humain	227,8 T	630,0 T	402	1 113	-0,7	0,2
Revenu élevé	32 590,4 T	30 746,4 T	33 266	31 331	2,1	1,8
Revenu moyen	7 155,3 T	20 386,4 T	2 388	6 756	2,0	2,8
Faible revenu	1 236,6 T	5 381,4 T	538	2 297	2,0	2,7
Monde	40 850,4 T	55 970,3 T	6 588	8 833	1,4	1,4

NOTES

- a** En théorie, pour les États-Unis, la valeur du PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) en dollars devrait être la même que celle en dollars, mais les problèmes pratiques qui surgissent lors du calcul du PIB en PPA en USD empêchent qu'il en soit ainsi.
- b** Les données concernent une période plus courte que celle indiquée pour cette rubrique.
- c** Les estimations sont basées sur une régression.
- d** Données concernant l'année 2003.
- e** Données concernant l'année 2002.
- f** Estimations basées sur une comparaison bilatérale entre la Chine et les États-Unis (Ruoan et Chen Kai 1995).
- g** Données concernant l'année 2001.

SOURCES

- Colonnes 1-4** : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.
- Colonnes 5 et 6** : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale selon la méthode des moindres carrés.
- Colonnes 7 et 8** : données basées sur les séries temporelles de PIB par habitant (en PPA en USD) fournies par la Banque mondiale 2006.
- Colonnes 9 et 10** : calculs effectués sur la base des données relatives à l'indice des prix à la consommation de la Banque mondiale 2006.

TABLEAU 15

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Inégalités en termes de revenus ou de dépenses

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité			
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ									
1	Norvège	2000 ^c	3,9	9,6	37,2	23,4	6,1	3,9	25,8
2	Islande
3	Australie	1994 ^c	2,0	5,9	41,3	25,4	12,5	7,0	35,2
4	Irlande	2000 ^c	2,9	7,4	42,0	27,2	9,4	5,6	34,3
5	Suède	2000 ^c	3,6	9,1	36,6	22,2	6,2	4,0	25,0
6	Canada	2000 ^c	2,6	7,2	39,9	24,8	9,4	5,5	32,6
7	Japon	1993 ^c	4,8	10,6	35,7	21,7	4,5	3,4	24,9
8	États-Unis	2000 ^c	1,9	5,4	45,8	29,9	15,9	8,4	40,8
9	Suisse	2000 ^c	2,9	7,6	41,3	25,9	9,0	5,5	33,7
10	Pays-Bas	1999 ^c	2,5	7,6	38,7	22,9	9,2	5,1	30,9
11	Finlande	2000 ^c	4,0	9,6	36,7	22,6	5,6	3,8	26,9
12	Luxembourg
13	Belgique	2000 ^c	3,4	8,5	41,4	28,1	8,2	4,9	33,0
14	Autriche	2000 ^c	3,3	8,6	37,8	23,0	6,9	4,4	29,1
15	Danemark	1997 ^c	2,6	8,3	35,8	21,3	8,1	4,3	24,7
16	France	1995 ^c	2,8	7,2	40,2	25,1	9,1	5,6	32,7
17	Italie	2000 ^c	2,3	6,5	42,0	26,8	11,6	6,5	36,0
18	Royaume-Uni	1999 ^c	2,1	6,1	44,0	28,5	13,8	7,2	36,0
19	Espagne	2000 ^c	2,6	7,0	42,0	26,6	10,3	6,0	34,7
20	Nouvelle-Zélande	1997 ^c	2,2	6,4	43,8	27,8	12,5	6,8	36,2
21	Allemagne	2000 ^c	3,2	8,5	36,9	22,1	6,9	4,3	28,3
22	Hong Kong, Chine (RAS)	1996 ^c	2,0	5,3	50,7	34,9	17,8	9,7	43,4
23	Israël	2001 ^c	2,1	5,7	44,9	28,8	13,4	7,9	39,2
24	Grèce	2000 ^c	2,5	6,7	41,5	26,0	10,2	6,2	34,3
25	Singapour	1998 ^c	1,9	5,0	49,0	32,8	17,7	9,7	42,5
26	Corée, République de	1998 ^c	2,9	7,9	37,5	22,5	7,8	4,7	31,6
27	Slovénie	1998-99 ^c	3,6	9,1	35,7	21,4	5,9	3,9	28,4
28	Portugal	1997 ^c	2,0	5,8	45,9	29,8	15,0	8,0	38,5
29	Chypre
30	Tchèque, République	1996 ^c	4,3	10,3	35,9	22,4	5,2	3,5	25,4
31	Barbade
32	Malte
33	Koweït
34	Brunéi Darussalam
35	Hongrie	2002 ^d	4,0	9,5	36,5	22,2	5,5	3,8	26,9
36	Argentine	2003 ^{e, e}	1,1	3,2	56,8	39,6	34,5	17,6	52,8
37	Pologne	2002 ^d	3,1	7,5	42,2	27,0	8,8	5,6	34,5
38	Chili	2000 ^c	1,2	3,3	62,2	47,0	40,6	18,7	57,1
39	Bahreïn
40	Estonie	2003 ^d	2,5	6,7	42,8	27,6	10,8	6,4	35,8
41	Lituanie	2003 ^d	2,7	6,8	43,2	27,7	10,4	6,3	36,0
42	Slovaquie	1996 ^c	3,1	8,8	34,8	20,9	6,7	4,0	25,8
43	Uruguay	2003 ^{e, e}	1,9	5,0	50,5	34,0	17,9	10,2	44,9
44	Croatie	2001 ^d	3,4	8,3	39,6	24,5	7,3	4,8	29,0
45	Lettonie	2003 ^d	2,5	6,6	44,7	29,1	11,6	6,8	37,7
46	Qatar
47	Seychelles
48	Costa Rica	2001 ^c	1,3	3,9	54,8	38,4	30,0	14,2	49,9
49	Émirats arabes unis
50	Cuba
51	Saint-Kitts-et-Nevis
52	Bahamas
53	Mexique	2002 ^d	1,6	4,3	55,1	39,4	24,6	12,8	49,5

Indicateurs du développement humain

TABLEAU 15

Inégalités en termes de revenus ou de dépenses

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité		
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b
54 Bulgarie	2003 ^d	3,4	8,7	38,3	23,9	7,0	4,4	29,2
55 Tonga
56 Oman
57 Trinité-et-Tobago	1992 ^c	2,1	5,5	45,9	29,9	14,4	8,3	40,3
58 Panama	2002 ^c	0,8	2,5	60,3	43,6	54,7	23,9	56,4
59 Antigua-et-Barbuda
60 Roumanie	2003 ^d	3,3	8,1	39,2	24,4	7,5	4,9	31,0
61 Malaisie	1997 ^c	1,7	4,4	54,3	38,4	22,1	12,4	49,2
62 Bosnie-Herzégovine	2001 ^d	3,9	9,5	35,8	21,4	5,4	3,8	26,2
63 Maurice
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64 Libyen, Jamahiriya arabe
65 Russie, Fédération de	2002 ^d	2,4	6,1	46,6	30,6	12,7	7,6	39,9
66 Macédoine, ERYM	2003 ^d	2,4	6,1	45,5	29,6	12,5	7,5	39,0
67 Bélarus	2002 ^d	3,4	8,5	38,3	23,5	6,9	4,5	29,7
68 Dominique
69 Brésil	2003 ^c	0,8	2,6	62,1	45,8	57,8	23,7	58,0
70 Colombie	2003 ^c	0,7	2,5	62,7	46,9	63,8	25,3	58,6
71 Sainte-Lucie
72 Venezuela, RB	2000 ^c	1,6	4,7	49,3	32,8	20,4	10,6	44,1
73 Albanie	2002 ^d	3,8	9,1	37,4	22,4	5,9	4,1	28,2
74 Thaïlande	2002 ^d	2,7	6,3	49,0	33,4	12,6	7,7	42,0
75 Samoa occidentales
76 Arabie Saoudite
77 Ukraine	2003 ^d	3,9	9,2	37,5	23,0	5,9	4,1	28,1
78 Liban
79 Kazakhstan	2003 ^d	3,0	7,4	41,5	25,9	8,5	5,6	33,9
80 Arménie	2003 ^d	3,6	8,5	42,8	29,0	8,0	5,0	33,8
81 Chine	2001 ^d	1,8	4,7	50,0	33,1	18,4	10,7	44,7
82 Pérou	2002 ^c	1,1	3,2	58,7	43,2	40,5	18,6	54,6
83 Équateur	1998 ^d	0,9	3,3	58,0	41,6	44,9	17,3	43,7
84 Philippines	2000 ^d	2,2	5,4	52,3	36,3	16,5	9,7	46,1
85 Grenade
86 Jordanie	2002-03 ^d	2,7	6,7	46,3	30,6	11,3	6,9	38,8
87 Tunisie	2000 ^d	2,3	6,0	47,3	31,5	13,4	7,9	39,8
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines
89 Suriname
90 Fidji
91 Paraguay	2002 ^c	0,6	2,2	61,3	45,4	73,4	27,8	57,8
92 Turquie	2003 ^d	2,0	5,3	49,7	34,1	16,8	9,3	43,6
93 Sri Lanka	1999-00 ^d	3,4	8,3	42,2	27,8	8,1	5,1	33,2
94 Dominicaine, République	2003 ^c	1,4	3,9	56,8	41,3	30,0	14,4	51,7
95 Belize
96 Iran, République islamique d'	1998 ^d	2,0	5,1	49,9	33,7	17,2	9,7	43,0
97 Géorgie	2003 ^d	2,0	5,6	46,4	30,3	15,4	8,3	40,4
98 Maldives
99 Azerbaïdjan	2002 ^d	5,4	12,2	31,1	18,0	3,3	2,6	19,0
100 Territoires palestiniens occupés
101 El Salvador	2002 ^c	0,7	2,7	55,9	38,8	57,5	20,9	52,4
102 Algérie	1995 ^d	2,8	7,0	42,6	26,8	9,6	6,1	35,3
103 Guyane
104 Jamaïque	2000 ^d	2,7	6,7	46,0	30,3	11,4	6,9	37,9
105 Turkménistan	1998 ^d	2,6	6,1	47,5	31,7	12,3	7,7	40,8
106 Cap Vert

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité		
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b
107 Syrie, République arabe
108 Indonésie	2002 ^d	3,6	8,4	43,3	28,5	7,8	5,2	34,3
109 Viet Nam	2002 ^d	3,2	7,5	45,4	29,9	9,4	6,0	37,0
110 Kirghizistan	2003 ^d	3,8	8,9	39,4	24,3	6,4	4,4	30,3
111 Égypte	1999-00 ^d	3,7	8,6	43,6	29,5	8,0	5,1	34,4
112 Nicaragua	2001 ^d	2,2	5,6	49,3	33,8	15,5	8,8	43,1
113 Ouzbékistan	2000 ^d	3,6	9,2	36,3	22,0	6,1	4,0	26,8
114 Moldova, République de	2003 ^d	3,2	7,8	41,4	26,4	8,2	5,3	33,2
115 Bolivie	2002 ^c	0,3	1,5	63,0	47,2	168,1	42,3	60,1
116 Mongolie	1998 ^d	2,1	5,6	51,2	37,0	17,8	9,1	30,3
117 Honduras	2003 ^c	1,2	3,4	58,3	42,2	34,2	17,2	53,8
118 Guatemala	2002 ^c	0,9	2,9	59,5	43,4	48,2	20,3	55,1
119 Vanuatu
120 Guinée équatoriale
121 Afrique du Sud	2000 ^d	1,4	3,5	62,2	44,7	33,1	17,9	57,8
122 Tadjikistan	2003 ^d	3,3	7,9	40,8	25,6	7,8	5,2	32,6
123 Maroc	1998-99 ^d	2,6	6,5	46,6	30,9	11,7	7,2	39,5
124 Gabon
125 Namibie	1993 ^c	0,5	1,4	78,7	64,5	128,8	56,1	74,3
126 Inde	1999-00 ^d	3,9	8,9	43,3	28,5	7,3	4,9	32,5
127 São Tomé-et-Principe
128 Salomon, Îles
129 Cambodge	1997 ^d	2,9	6,9	47,6	33,8	11,6	6,9	40,4
130 Myanmar
131 Botswana	1993 ^d	0,7	2,2	70,3	56,6	77,6	31,5	63,0
132 Comores
133 Lao, Rép. dém. pop.	2002 ^d	3,4	8,1	43,3	28,5	8,3	5,4	34,6
134 Pakistan	2002 ^d	4,0	9,3	40,3	26,3	6,5	4,3	30,6
135 Bhoutan
136 Ghana	1998-99 ^d	2,1	5,6	46,6	30,0	14,1	8,4	40,8
137 Bangladesh	2000 ^d	3,9	9,0	41,3	26,7	6,8	4,6	31,8
138 Népal	2003-04 ^d	2,6	6,0	54,6	40,6	15,8	9,1	47,2
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1996 ^d	1,7	4,5	56,5	40,5	23,8	12,6	50,9
140 Congo
141 Soudan
142 Timor oriental
143 Madagascar	2001 ^d	1,9	4,9	53,5	36,6	19,2	11,0	47,5
144 Cameroun	2001 ^d	2,3	5,6	50,9	35,4	15,7	9,1	44,6
145 Ouganda	1999 ^d	2,3	5,9	49,7	34,9	14,9	8,4	43,0
146 Swaziland	1994 ^c	1,0	2,7	64,4	50,2	49,7	23,8	60,9
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147 Togo
148 Djibouti
149 Lesotho	1995 ^d	0,5	1,5	66,5	48,3	105,0	44,2	63,2
150 Yémen	1998 ^d	3,0	7,4	41,2	25,9	8,6	5,6	33,4
151 Zimbabwe	1995 ^d	1,8	4,6	55,7	40,3	22,0	12,0	50,1
152 Kenya	1997 ^d	2,5	6,0	49,1	33,9	13,6	8,2	42,5
153 Mauritanie	2000 ^d	2,5	6,2	45,7	29,5	12,0	7,4	39,0
154 Haïti	2001 ^c	0,7	2,4	63,4	47,7	71,7	26,6	59,2
155 Gambie	1998 ^d	1,8	4,8	53,4	37,0	20,2	11,2	50,2
156 Sénégal	1995 ^d	2,6	6,4	48,2	33,5	12,8	7,5	41,3
157 Érythrée
158 Rwanda	1983-85 ^d	4,2	9,7	39,1	24,2	5,8	4,0	28,9
159 Nigeria	2003 ^d	1,9	5,0	49,2	33,2	17,8	9,7	43,7

TABLEAU 15

Inégalités en termes de revenus ou de dépenses

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité			
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
160	Guinée	1994 ^d	2,6	6,4	47,2	32,0	12,3	7,3	40,3
161	Angola
162	Tanzanie, Rép. unie de	2000-01 ^d	2,9	7,3	42,4	26,9	9,2	5,8	34,6
163	Bénin	2003 ^d	3,1	7,4	44,5	29,0	9,4	6,0	36,5
164	Côte d'Ivoire	2002 ^d	2,0	5,2	50,7	34,0	16,6	9,7	44,6
165	Zambie	2002-03 ^d	2,4	6,1	48,8	33,7	13,9	8,0	42,1
166	Malawi	1997 ^d	1,9	4,9	56,1	42,2	22,7	11,6	50,3
167	Congo, Rép. dém. du
168	Mozambique	1996-97 ^d	2,5	6,5	46,5	31,7	12,5	7,2	39,6
169	Burundi	1998 ^d	1,7	5,1	48,0	32,8	19,3	9,5	42,4
170	Éthiopie	1999-00 ^d	3,9	9,1	39,4	25,5	6,6	4,3	30,0
171	Tchad
172	Centrafricaine, République	1993 ^d	0,7	2,0	65,0	47,7	69,2	32,7	61,3
173	Guinée-Bissau	1993 ^d	2,1	5,2	53,4	39,3	19,0	10,3	47,0
174	Burkina Faso	2003 ^d	2,8	6,9	47,2	32,2	11,6	6,9	39,5
175	Mali	1994 ^d	1,8	4,6	56,2	40,4	23,1	12,2	50,5
176	Sierra Leone	1989 ^d	0,5	1,1	63,4	43,6	87,2	57,6	62,9
177	Niger	1995 ^d	0,8	2,6	53,3	35,4	46,0	20,7	50,5

NOTES

Ces données provenant d'enquêtes auprès des ménages collectant des informations différentes et recourant à des méthodes différentes, les estimations de la répartition ne sont pas strictement comparables entre les pays.

- a** Ces données présentent le rapport entre la part des revenus ou des dépenses de la catégorie la plus riche et celle de la catégorie la plus pauvre. Les chiffres ayant été arrondis, les résultats peuvent être différents des ratios calculés à partir des pourcentages de revenus ou dépenses figurant dans les colonnes 2 à 5
- b** Le chiffre 0 représente une égalité parfaite, et le chiffre 100 une situation d'inégalité absolue.
- c** Données correspondant à la part des revenus en centiles de la population, classée en fonction du revenu par habitant.
- d** Données correspondant à la part des dépenses en centiles de la population, classée en fonction du revenu par habitant.
- e** Données concernant les zones urbaines uniquement.

SOURCES

Colonnes 1-5 et 8 : Banque mondiale 2006
Colonnes 6 et 7 : calculs effectués sur la base des données relatives aux revenus et aux dépenses fournies par la Banque mondiale 2006.

TABLEAU **16**

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004		
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
1	Norvège	34	30	40	44	67	77	32	19	12	18	130
2	Islande	33	43	35	37	91	82	8	17	10	6	..
3	Australie	17	21 ^b	17	18 ^b	71	58	26	25	12	14	96
4	Irlande	52	65	57	80	26	10	70	86	41	34	94
5	Suède	29	38	30	46	16	14	83	81	13	17	98
6	Canada	26	34 ^b	26	38 ^b	36	35	59	60	14	14	99
7	Japon	9	10 ^b	10	12 ^b	3	3	96	93	24	24	116
8	États-Unis	11	14 ^b	10	10 ^b	21	14	75	82	34	32	112
9	Suisse	34	37 ^b	36	44 ^b	6	7	94	93	12	22	..
10	Pays-Bas	51	60	54	65	37	30	59	70	16	29	99
11	Finlande	24	32	23	37	17	16	83	83	8	21	99
12	Luxembourg	100	125	104	146	..	13	..	86	..	10	..
13	Belgique	69	81	71	84	19	18	77	81	..	8	..
14	Autriche	37	46	38	51	12	15	88	84	8	12	..
15	Danemark	31	38	36	43	35	31	60	66	15	20	110
16	France	23	26	21	26	23	17	77	83	16	19	..
17	Italie	20	26	20	27	11	11	88	88	8	8	132
18	Royaume-Uni	27	28	24	25	19	18	79	76	24	24	99
19	Espagne	20	29	16	26	24	21	75	77	6	7	121
20	Nouvelle-Zélande	27	29 ^b	27	29 ^b	72	65	26	31	10	14	121
21	Allemagne	25	33	25	38	10	9	89	84	11	17	112
22	Hong Kong, Chine (RAS)	124	184	132	193	7	3	92	96	..	32	99
23	Israël	45	49	35	44	13	5	87	94	10	19	118
24	Grèce	28	29	18	21	46	38	54	59	2	11	79
25	Singapour	27	13	72	84	40	59	70
26	Corée, République de	29	40	28	44	6	8	94	92	18	33	75
27	Slovénie	79	61	91	60	..	10	..	90	..	6	..
28	Portugal	39	38	33	31	19	15	80	85	4	9	..
29	Chypre	57	..	52	..	42	35	58	65	8	22	..
30	Tchèque, République	43	72	45	72	..	10	..	90	..	13	..
31	Barbade	52	54 ^b	49	49 ^b	55	47	43	52	..	15	..
32	Malte	99	83	85	76	7	9	93	90	44	58	..
33	Koweït	58	33	45	60	94	..	6	..	3
34	Brunéï Darussalam	97	88 ^b	3	12 ^b	..	5 ^b	..
35	Hongrie	29	68	31	64	35	11	63	88	..	29	84
36	Argentine	5	18	10	25	71	70	29	29	..	8	103
37	Pologne	22	41	29	39	..	19	..	81	..	3	459
38	Chili	31	30	35	36	87	86	11	13	5	5	47
39	Bahreïn	95	64	116	82	54	90	45	10	..	3	..
40	Estonie	..	86	..	78	..	22	..	77	..	14	..
41	Lituanie	61	61	52	54	..	42	..	58	..	5	..
42	Slovaquie	36	79	27	77	..	14	..	86	..	5	..
43	Uruguay	18	28	24	30	61	68	39	32	..	2	77
44	Croatie	..	56	..	47	..	27	..	72	..	13	..
45	Lettonie	49	60	48	44	..	36	..	61	..	5	..
46	Qatar	82	87	18	13	..	1	..
47	Seychelles	67	96	62	94	74	93	26	6	..	10	..
48	Costa Rica	41	49	35	46	66	37	27	63	..	37	125
49	Émirats arabes unis	41	65	66	82
50	Cuba
51	Saint-Kitts-et-Nevis	83	63	52	50	..	18 ^b	..	82 ^b	..	1 ^b	..
52	Bahamas
53	Mexique	20	32	19	30	56	20	43	80	8	21	32

TABLEAU 16

Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004		
54	Bulgarie	37	69	33	58	..	33	..	62	..	4	..
55	Tonga	65	..	34	24
56	Oman	28	43	47	57	94	87	5	12	2	1	..
57	Trinité-et-Tobago	29	48	45	60	73	65 ^b	27	35 ^b	..	1 ^b	..
58	Panama	79	65	87	63	78	90	21	10	..	2	81
59	Antigua-et-Barbuda	87	69 ^c	89	61 ^c
60	Roumanie	26	46	17	37	26	17	73	82	2	3	..
61	Malaisie	72	100	75	121	46	23	54	76	38	55	138
62	Bosnie-Herzégovine	..	55	..	26
63	Maurice	71	56	64	56	34	28	66	71	1	4	96
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	31	36 ^c	40	47 ^c
65	Russie, Fédération de	18	22	18	35	..	62	..	21	..	9	..
66	Macédoine, ERYM	36	61	26	40	..	23	..	77	..	1	..
67	Bélarus	44	74	46	68	..	39	..	60	..	3	..
68	Dominique	81	61	55	48	65	42	35	58	..	8	..
69	Brésil	7	13	8	18	47	46	52	54	7	12	149
70	Colombie	15	22	21	21	74	62	25	38	..	6	83
71	Sainte-Lucie	84	69 ^b	73	56 ^b	68	71	32	28	..	20	..
72	Venezuela, RB	20	20	39	36	90	88	10	12	4	3	70
73	Albanie	23	43	15	21	..	18	..	82	..	1	..
74	Thaïlande	42	66	34	71	36	22 ^b	63	75 ^b	21	30 ^b	61
75	Samoa occidentales	..	48	..	26	90	23	10	77	..	(.)	..
76	Arabie Saoudite	32	25	41	53	92	88 ^c	8	12 ^c	..	2 ^c	..
77	Ukraine	29	54	28	61	..	32 ^c	..	67 ^c	..	5 ^c	..
78	Liban	100	41	18	21	..	31 ^b	..	68 ^b	..	2 ^b	..
79	Kazakhstan	..	46	..	55	..	84	..	16	..	2	..
80	Arménie	46	53	35	39	..	38	..	62	..	1	..
81	Chine	16	31	19	34	27	8	72	91	..	30	78
82	Pérou	14	18	16	21	82	80	18	20	..	2	45
83	Équateur	32	29	33	27	98	91	2	9	(.)	7	51
84	Philippines	33	51	28	52	31	10	38	55	..	64	84
85	Grenade	63	71 ^b	42	(.)	66	54 ^b	34	46 ^b	..	5 ^b	..
86	Jordanie	93	80	62	48	44	28	56	72	7	5	99
87	Tunisie	51	48	44	45	31	22	69	78	2	5	80
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	77	66	66	43	..	81	..	19	..	8	..
89	Suriname	44	64 ^b	42	28 ^b	26	..	74
90	Fidji	67	..	62	..	64	55	35	45	12	1	..
91	Paraguay	39	37	33	36	..	87	10	13	(.)	7	164 ^b
92	Turquie	18	35	13	29	32	15	68	85	1	2	94
93	Sri Lanka	38	45	29	36	42	26	54	74	1	1	119
94	Dominicaine, République	44	49	34	50	54
95	Belize	60	65 ^b	62	52 ^b	..	86 ^b	15	13 ^b	..	3 ^b	..
96	Iran, République islamique d'	24	30	22	32	..	91 ^b	..	9 ^b	..	2 ^b	..
97	Géorgie	46	47	40	31	..	63	..	37	..	38	..
98	Maldives	64	83	24	95	..	74	..	26	..	1	..
99	Azerbaïdjan	39	74	44	50	..	89	..	10	..	2	..
100	Territoires palestiniens occupés	..	49 ^b	..	10 ^b
101	El Salvador	31	44	19	27	62	40	38	60	..	4	97
102	Algérie	25	26	23	40	97	98	3	2	..	1	75
103	Guyane	80	106	63	96	..	70	..	30	..	(.)	..
104	Jamaïque	52	58	48	41	30	35 ^c	70	65 ^c	..	(.) ^c	..
105	Turkménistan	..	57	..	66
106	Cap Vert	44	64	13	31	88 ^b	91

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	
107	Syrie, République arabe	28	34	28	35	64	87	36	11	..	1	..
108	Indonésie	24	27	25	31	65	44	35	56	1	16	..
109	Viet Nam	45	74	36	66	..	46 ^b	..	53 ^b	..	6 ^b	..
110	Kirghizistan	50	53	29	43	..	57	..	43	..	2 ^b	..
111	Égypte	33	29	20	29	57	64	42	31	..	1	50
112	Nicaragua	46	54	25	26	92	89	8	11	..	6	56
113	Ouzbékistan	48	33	29	40
114	Moldova, République de	51	82	48	51	..	64	..	36	..	4	..
115	Bolivie	24	26	23	31	95	86	5	14	..	9	58
116	Mongolie	53	87	24	75	..	62 ^b	..	38 ^b	..	(.) ^b	..
117	Honduras	40	54 ^b	36	37 ^b	91	73 ^b	9	27 ^b	..	2 ^b	79
118	Guatemala	25	32	21	18	76	58	24	42	..	7	70
119	Vanuatu	77	..	49	13	..	20
120	Guinée équatoriale	70	..	32
121	Afrique du Sud	19	27	24	27	..	42	..	58	..	6	95
122	Tadjikistan	35	65	28	46
123	Maroc	32	39	26	33	48	31	52	69	..	10	109
124	Gabon	31	40	46	61	..	93	..	7	..	15	41
125	Namibie	67	45	52	46	..	58 ^b	..	41 ^b	..	3 ^b	87
126	Inde	9	23	7	19	28	26	70	73	2	5	106
127	São Tomé-et-Principe	72	95	14	39
128	Salomon, Îles	73	44 ^b	47	42 ^b
129	Cambodge	13	76	6	65	..	3	..	97	..	(.)	..
130	Myanmar	5	..	3
131	Botswana	50	32	55	40	110
132	Comores	35	31	14	16	52
133	Lao, Rép. dém. pop.	25	42	12	29
134	Pakistan	23	15	16	16	21	15	79	85	(.)	1	65
135	Bhoutan	32	43 ^c	28	22 ^c
136	Ghana	26	54	17	35	..	85 ^b	..	14 ^b	..	4 ^b	59
137	Bangladesh	14	21	6	15	..	10	77	90	(.)	(.)	64
138	Népal	22	31	11	17	..	26 ^b	83	74 ^b	..	(.) ^b	..
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	49	60 ^b	41	71 ^b	89	94 ^b	10	6 ^b	..	39 ^b	..
140	Congo	46	57	54	84	125
141	Soudan	..	21	..	18	..	98 ^b	..	2 ^b	..	(.) ^b	..
142	Timor oriental
143	Madagascar	28	48	17	32	85	76	14	22	8	1	99
144	Cameroun	17	26	20	26	91	95	9	5	3	1	140
145	Ouganda	19	28	7	14	..	85	..	15	..	13	..
146	Swaziland	87	92	75	84	..	23 ^c	..	76 ^c	..	1 ^c	94
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	45	47	33	34	89	53	9	47	..	(.)	25
148	Djibouti	44	..	8
149	Lesotho	122	105	17	48	69
150	Yémen	20	34	14	25	..	97	..	3	..	13	..
151	Zimbabwe	23	44	23	36	68	72	31	28	2	1	123
152	Kenya	31	32	26	26	70	79	30	21	4	3	91
153	Mauritanie	61	70	46	29	131
154	Haïti	20	47 ^b	18	16 ^b	15	..	85	..	14	..	39
155	Gambie	72	52	60	42	..	73 ^b	..	27 ^b	..	3 ^b	63
156	Sénégal	30	40	25	28	77	61	23	39	..	6	60
157	Érythrée	..	86	..	13
158	Rwanda	14	27	6	10	..	90 ^b	..	10 ^b	..	25 ^b	156
159	Nigeria	29	37	43	55	..	98 ^b	..	2 ^b	..	2 ^b	68

TABLEAU 16

Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004
160 Guinée	31	23	31	21	..	75 ^c	..	25 ^c	..	(.) ^c	..
161 Angola	21	55	39	71	100	..	(.)
162 Tanzanie, Rép. unie de	37	29	13	19	..	80	..	20	..	2	..
163 Bénin	26	26	14	15	..	91 ^c	..	9 ^c	..	2 ^c	108
164 Côte d'Ivoire	27	38	32	48	..	78 ^b	..	20 ^b	..	8 ^b	60
165 Zambie	37	27	36	20	..	90	..	10	..	1	53
166 Malawi	33	49	24	27	93	84	7	16	4	2	50
167 Congo, Rép. dém. du	29	22 ^c	30	19 ^c	112
168 Mozambique	36	38	8	30	..	96 ^c	..	3 ^c	..	9 ^c	39
169 Burundi	28	25	8	9	..	95	..	5	..	6	36
170 Éthiopie	12	40	8	19	..	89 ^b	..	11 ^b	..	(.) ^b	..
171 Tchad	28	36	13	52	93
172 Centrafricaine, République	28	16	15	11	..	63 ^b	..	37 ^b	..	(.) ^b	38
173 Guinée-Bissau	37	49	10	35	75
174 Burkina Faso	24	23	11	9	..	92	..	8	..	10	150
175 Mali	34	36	17	28	2	97 ^b
176 Sierra Leone	24	39	22	23	7 ^c	..	31 ^c	..
177 Niger	22	26	15	16	..	91 ^b	..	8 ^b	..	3 ^b	57
Pays en développement	24	36	25	39	38	22	59	74	..	24	..
Pays les moins avancés	22	32	13	23	84	66
États arabes	38	36	38	48	73	75
Asie de l'Est et Pacifique	33	52	34	56	23	11	73	86	..	33	..
Amérique latine et Caraïbes	15	23	17	26	65	46	36	56	7	13	..
Asie du Sud	13	23	11	21	27	24	71	76	..	4	..
Afrique subsaharienne	26	34	27	33	73	70	..	32 ^b	..	4	..
Europe centrale et orientale et CEI	28	44	29	46	32	13	..	55	..	10	..
OCDE	18 ^b	22 ^b	17	21 ^b	20	17	77	80	18	18	..
Pays de l'OCDE à revenu élevé	18 ^b	21 ^b	17	20 ^b	19	17	78	80	19	18	..
Développement humain élevé	19 ^b	23 ^b	19	23 ^b	20	17	76	80	18	19	..
Développement humain moyen	19	29	19	31	49	25	50	60	..	17	..
Faible développement humain	29	37	27	36	74	71	..	8 ^b	..	3	..
Revenu élevé	19 ^b	22 ^b	18	22 ^b	19	16	77	80	18	19	..
Revenu moyen	21	32	22	35	53	26	50	64	..	20	..
Faible revenu	17	27	13	24	38	30	..	50 ^b	..	4	..
Monde	19 ^b	24 ^b	19	24 ^b	23	18	72	77	18	19	..

NOTES

a Le rapport entre l'indice des prix à l'exportation et celui à l'importation est calculé avec pour référence l'année 1980. Les chiffres supérieurs à 100 indiquent une augmentation du prix des exportations par rapport à celui des importations.

b Données concernant l'année 2003

c Données concernant l'année 2002

SOURCES

Colonnes 1-10 : Banque mondiale 2006, d'après des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.

Colonne 11 : calculs effectués sur la base des données relatives aux termes de l'échange fournies par la Banque mondiale 2006

Responsabilités des pays riches : l'aide

Classement selon l'IDH	OMD Aide publique du développement (APD) nette versée				OMD APD destinée aux services sociaux de base ^c				OMD APD bilatérale non liée		
	Total ^a (en millions d'USD)	En % du RNB		APD par habitant du pays donateur (en 2004 en USD)		OMD APD versée aux pays les moins avancés ^b (en % du total)		(en % du total alloué par secteur)		(en % du total)	
		2004	1990 ^d	2004	1990	2004	1990	2004	1995/96 ^e	2003/04 ^e	1990
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1 Norvège	2 199	1,17	0,87	396	477	44	38	10,7	18,0	61	100
3 Australie	1 460	0,34	0,25	70	73	18	24	5,9	15,8	33	77
4 Irlande	607	0,16	0,39	26	152	37	53	0,5	28,9	..	100
5 Suède	2 722	0,91	0,78	257	302	39	28	14,2	16,0	87	87
6 Canada	2 599	0,44	0,27	103	81	30	27	8,9	29,0	47	57
7 Japon	8 922	0,31	0,19	94	70	19	19	2,0	5,4	89	94
8 États-Unis	19 705	0,21	0,17	61	67	22	23	19,0	19,1
9 Suisse	1 545	0,32	0,41	149	210	43	26	6,5	8,4	78	97
10 Pays-Bas	4 204	0,92	0,73	244	258	33	35	11,7	18,1	56	87
11 Finlande	680	0,65	0,37	174	130	38	25	8,9	15,3	31	..
12 Luxembourg	236	0,21	0,83	101	524	39	37	..	20,7
13 Belgique	1 463	0,46	0,41	120	141	41	44	9,2	14,7	..	93
14 Autriche	678	0,11	0,23	28	83	63	25	2,6	12,6	32	52
15 Danemark	2 037	0,94	0,85	305	377	39	36	13,1	23,6	..	89
16 France	8 473	0,60	0,41	160	137	33	37	..	10,0	64	94
17 Italie	2 462	0,31	0,15	75	43	41	32	7,3	18,4	22	..
18 Royaume-Uni	7 883	0,27	0,36	70	131	32	38	24,4	31,8	..	100
19 Espagne	2 437	0,20	0,24	33	56	20	17	8,3	13,8	..	68
20 Nouvelle-Zélande	212	0,23	0,23	41	52	19	31	1,7	19,1	100	81
21 Allemagne	7 534	0,42	0,28	124	91	28	31	8,8	12,7	62	92
24 Grèce	465	..	0,23	..	42	..	14	19,3	20,6	..	23
28 Portugal	1 031	0,24	0,63	25	100	70	85	4,2	2,8	..	99
DAC	79 553 T	0,33	0,26	91	91	29	30	8,1	16,0

NOTES

Ce tableau présente des données relatives aux membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- a** Certains pays ou territoires n'appartenant pas au CAD fournissent aussi une aide publique au développement (APD). Selon le CAD de l'OCDE 2006b, l'APD nette versée en 2004 par l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, la Hongrie, l'Islande, Israël, le Koweït, la Pologne, la République de Corée, la République slovaque, la République tchèque, la Turquie et d'autres petits donateurs tels que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie s'est élevée à 3 741 millions de dollars. La Chine apporte également une aide, mais n'en communique pas le montant.
- b** Comprend les flux multilatéraux imputés, qui rendent compte des versements effectués par le biais d'organisations multilatérales. Ces montants sont calculés en fonction de la répartition géographique des versements pour l'année considérée.
- c** Les données correspondent à la part d'ADP allouée par secteur ; elles n'intègrent pas les coûts de coopération technique et les frais administratifs.
- d** Les données relatives à des pays pris isolément (mais pas la moyenne de l'APD) comprennent l'annulation des créances non liées à l'APD.
- e** Les données correspondent à la moyenne des années indiquées pour cette rubrique.

SOURCES

Toutes les colonnes : OCDE/CAD 2006a.

TABLEAU 18

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)						OMD Service total de la dette					
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b,c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
22 Hong Kong, Chine (RAS)	7,0 ^d	1,0 ^d	0,1	(^d)	..	20,9
23 Israël	478,9 ^d	72,6 ^d	2,6	0,4 ^d	0,3	1,4
25 Singapour	9,2 ^d	2,2 ^d	(^d)	(^d)	15,1	15,0
26 Corée, République de	-67,6 ^d	-1,4 ^d	(^d)	(^d)	0,3	1,2
27 Slovénie	62,2 ^d	31,6 ^d	..	0,2 ^d	..	2,6
29 Chypre	60,0 ^d	72,6 ^d	0,7	0,4 ^d	2,3	7,2
30 Tchéquie, République	279,8 ^d	27,4 ^d	(^d)	0,3 ^d	0,2	4,2	..	2,6	..	7,8	..	3,0
31 Barbade	29,1	108,2	0,2	1,0	0,6	1,8	-0,8	-0,4	8,2	3,1	14,6	5,5
32 Malte	6,2 ^d	15,5 ^d	0,2	0,1 ^d
33 Koweït	2,6 ^d	1,0 ^d	(^d)	(^d)	0,0	(^d)
34 Brunéï Darussalam	0,8 ^d	2,1 ^d ^d
35 Hongrie	302,7 ^d	29,9 ^d	0,2	0,3 ^d	1,9	4,6	-1,4	12,3	12,8	17,0	33,4	4,9
36 Argentine	91,2	2,4	0,1	0,1	1,3	2,7	-1,5	-1,0	4,4	8,1	34,7	18,8
37 Pologne	1 524,8 ^d	39,5 ^d	2,2	0,6 ^d	0,2	5,2	(^d)	2,1	1,6	14,3	4,4	4,9
38 Chili	49,1	3,0	0,3	0,1	2,2	8,1	5,1	0,4	9,1	10,2	18,1	4,1
39 Bahreïn	103,9	145,1	3,2	0,9
40 Estonie	136,4 ^d	102,2 ^d	..	1,2 ^d	..	9,3	..	23,2	..	12,9	..	0,7
41 Lituanie	252,2 ^d	73,3 ^d	..	1,1 ^d	..	3,5	..	5,8	..	7,9	..	6,3
42 Slovaquie	235,2 ^d	43,5 ^d	(^d)	0,6 ^d	..	2,7	..	2,6	..	12,3	..	6,9 ^e
43 Uruguay	22,0	6,4	0,6	0,2	0,4	2,4	-2,1	-2,3	10,6	11,7	35,2	31,6
44 Croatie	120,8	26,6	..	0,4	..	3,6	..	11,4	..	15,4	..	8,7
45 Lettonie	164,6 ^d	71,0 ^d	..	1,2 ^d	..	5,1	..	12,2	..	10,1	..	5,8
46 Qatar	2,4 ^d	3,1 ^d	(^d)	.. ^d
47 Seychelles	10,3	129,4	9,8	1,5	5,4	5,3	-1,7	9,5	5,9	7,4	7,8	7,8
48 Costa Rica	13,5	3,2	4,0	0,1	2,9	3,4	-2,5	0,2	8,8	3,7	22,0	6,5
49 Émirats arabes unis	5,7 ^d	1,3 ^d	(^d)	(^d)
50 Cuba	90,5	8,0
51 Saint-Kitts-et-Nevis	-0,1	-2,6	5,1	(^d)	30,8	15,5	-0,3	-2,3	1,9	11,8	3,4	24,5 ^f
52 Bahamas	4,8 ^d	15,0 ^d	0,1	.. ^d	-0,6	3,6 ^e
53 Mexique	121,1	1,1	0,1	(^d)	1,0	2,6	2,7	-0,6	4,3	7,6	18,3	11,9
54 Bulgarie	622,4 ^d	80,0 ^d	0,1	2,6 ^d	(^d)	8,3	..	4,4	..	10,2	18,6	11,2
55 Tonga	19,3	188,9	26,2	9,1	0,2	0,0	-0,1	0,0	1,7	1,4	3,4	5,8 ^f
56 Oman	54,9	21,7	0,5	0,2	1,2	-0,1	-3,4	0,5	6,3	4,1	12,0	3,2
57 Trinité-et-Tobago	-0,8	-0,6	0,4	(^d)	2,2	8,0	-3,5	-1,2	8,9	3,2	15,6	3,3 ^e
58 Panama	37,7	11,9	1,9	0,3	2,6	7,4	-0,1	5,7	6,5	10,2	4,1	11,2
59 Antigua-et-Barbuda	1,7	20,5	1,2	0,2
60 Roumanie	915,7 ^d	42,0 ^d	0,6	1,3 ^d	(^d)	7,4	(^d)	5,6	(^d)	6,5	0,0	8,4
61 Malaisie	289,5	11,6	1,1	0,2	5,3	3,9	-4,2	3,7	9,8	7,8	10,6	4,7 ^e
62 Bosnie-Herzégovine	671,0	171,6	..	7,9	..	7,2	..	0,5	..	2,1	..	4,2
63 Maurice	37,9	30,8	3,7	0,6	1,7	0,2	1,9	-0,3	6,5	4,3	7,3	5,4
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	17,6 ^d	3,1 ^d	0,1	0,1 ^d
65 Russie, Fédération de	1 313,1 ^d	9,1 ^d	(^d)	0,2 ^d	..	2,1	..	1,9	..	3,6	..	6,1
66 Macédoine, ERYM	248,4	122,3	..	4,6	..	2,9	..	0,8	..	4,6	..	6,5
67 Bélarus	46,2 ^d	4,7 ^d	..	0,2 ^d	..	0,7	..	-0,3	..	1,4	..	1,5
68 Dominique	29,2	372,1	11,9	10,8	7,8	6,8	-0,3	0,0	3,5	6,8	6,0	9,1 ^f
69 Brésil	285,1	1,6	(^d)	(^d)	0,2	3,0	-0,1	-0,4	1,8	8,9	18,5	23,2
70 Colombie	509,0	11,3	0,2	0,5	1,2	3,1	-0,4	-1,2	9,7	7,9	34,5	18,5
71 Sainte-Lucie	-21,5	-134,8	3,1	-2,8	11,3	14,6	-0,2	-0,1	1,6	3,5	2,1	5,5 ^f
72 Venezuela, RB	48,6	1,8	0,2	(^d)	1,0	1,4	-1,2	0,6	10,6	6,0	19,6	10,5
73 Albanie	362,5	116,5	0,5	4,8	0,0	5,6	..	0,4	..	1,0	0,9	3,8 ^e
74 Thaïlande	-1,8	(^d)	0,9	(^d)	2,9	0,9	2,3	0,3	6,2	7,7	11,4	4,1
75 Samoa occidentales	30,8	167,4	42,6	8,2	0,0	0,1	0,0	0,0	4,9	5,6	10,6	..

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)								OMD Service total de la dette			
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
	2004	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
76 Arabie Saoudite	32,3	1,3	(.)	(.)
77 Ukraine	360,1 ^d	7,7 ^d	0,4	0,6 ^d	..	2,6	..	5,1	..	6,6	..	4,8
78 Liban	264,8	74,8	8,9	1,2	0,2	1,3	0,2	11,9	3,5	20,0
79 Kazakhstan	265,0	17,9	..	0,7	..	10,1	..	20,0	..	21,5	..	3,8
80 Arménie	254,1	84,0	..	8,3	0,2	7,1	..	(.)	..	3,5	..	7,4
81 Chine	1 661,1	1,3	0,6	0,1	1,0	2,8	1,3	1,0	2,0	1,2	10,6	1,2
82 Pérou	487,4	17,7	1,5	0,7	0,2	2,6	0,1	1,8	1,8	4,0	7,3	16,3
83 Équateur	160,5	12,3	1,6	0,5	1,2	3,8	0,6	2,0	10,5	12,3	31,0	21,8
84 Philippines	462,8	5,7	2,9	0,5	1,2	0,6	0,2	2,4	8,1	13,7	25,6	16,0
85 Grenade	15,4	150,4	6,3	3,5	5,9	9,7	0,1	8,6	1,5	6,7	3,1	15,3 ^f
86 Jordanie	581,4	104,5	22,1	5,0	0,9	5,4	5,3	-1,2	15,6	6,1	22,1	10,4
87 Tunisie	327,7	32,8	3,2	1,2	0,6	2,1	-1,6	1,6	11,6	7,2	25,6	13,8
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	10,5	88,3	7,8	2,6	4,0	13,8	0,0	6,0	2,2	5,2	3,1	6,7 ^f
89 Suriname	23,9	53,5	15,5	2,2
90 Fidji	63,9	76,0	3,8	2,4	6,9	-0,4	-1,2	-0,1	7,9	0,6	9,0	..
91 Paraguay	0,3	(.)	1,1	(.)	1,5	1,3	-0,2	-1,8	6,2	6,8	11,5	9,5
92 Turquie	257,0	3,6	0,8	0,1	0,5	0,9	0,8	3,1	4,9	11,2	29,9	19,5
93 Sri Lanka	519,1	25,2	9,1	2,6	0,5	1,2	0,1	-0,3	4,8	3,8	14,8	8,8
94 Dominicaine, République	86,9	9,9	1,4	0,5	1,9	3,5	(.)	2,2	3,3	4,0	10,7	7,4
95 Belize	7,4	27,9	7,4	0,7	4,1	11,7	0,5	-5,2	4,4	30,4	7,0	64,2
96 Iran, République islamique d'	189,4	2,8	0,1	0,1	-0,3	0,3	(.)	0,4	0,5	1,2	1,3	..
97 Géorgie	315,4	69,8	..	6,1	..	9,6	..	1,2	..	4,2	..	10,7
98 Maldives	27,9	87,0	9,8	3,7	2,8	2,0	0,5	2,6	4,1	4,3	4,0	4,5
99 Azerbaïdjan	175,6	21,0	..	2,1	..	41,7	..	1,4	..	2,8	..	3,2
100 Territoires palestiniens occupés	1 136,4	316,8
101 El Salvador	211,5	31,3	7,2	1,3	(.)	2,9	0,1	1,6	4,3	3,9	18,2	12,5
102 Algérie	312,6	9,7	0,2	0,4	0,1	1,0	-0,7	-0,6	14,2	6,8	63,7	..
103 Guyane	144,6	192,7	42,6	18,4	2,0	3,8	-4,1	-0,1	74,5	6,2	..	5,9 ^{g, h}
104 Jamaïque	75,4	28,6	5,9	0,9	3,0	6,8	-1,0	7,9	14,4	9,4	27,0	19,0
105 Turkménistan	37,2	7,8	..	0,6
106 Cap Vert	139,8	282,4	31,8	14,7	0,1	2,2	(.)	-0,5	1,7	2,7	8,9	6,7 ^e
107 Syrienne, République arabe	110,2	5,9	5,6	0,5	0,6	1,1	-0,1	(.)	9,7	1,4	20,3	2,5
108 Indonésie	84,1	0,4	1,5	(.)	1,0	0,4	1,6	0,5	8,7	7,9	25,6	12,7
109 Viet Nam	1 830,3	22,0	2,9	4,0	2,8	3,6	0,0	(.)	2,7	1,7	..	5,9 ^f
110 Kirghizistan	258,2	49,6	..	11,7	..	3,5	..	-2,4	..	7,3	..	6,2
111 Égypte	1 457,7	20,1	12,6	1,8	1,7	1,6	-0,2	-0,3	7,1	2,9	23,7	6,8
112 Nicaragua	1 232,4	229,2	32,9	27,1	0,1	5,5	2,0	0,6	1,6	2,8	2,3	4,6 ^{g, h}
113 Ouzbékistan	245,5	9,4	..	2,1	..	1,2	..	-1,3	..	7,1
114 Moldova, République de	117,9	28,0	..	4,5	..	3,1	..	-1,2	..	9,6	..	7,4
115 Bolivie	766,6	85,1	11,2	8,7	0,6	1,3	-0,5	(.)	7,9	5,9	33,5	12,6 ^{g, h}
116 Mongolie	261,9	100,2	..	16,2	..	5,8	..	(.)	..	2,5	0,3	2,8
117 Honduras	641,7	91,0	14,7	8,7	1,4	4,0	1,0	2,2	12,8	4,5	33,0	6,5 ^{g, h}
118 Guatemala	218,4	17,8	2,6	0,8	0,6	0,6	-0,1	1,3	3,0	2,0	12,6	10,2
119 Vanuatu	37,8	182,2	33,0	11,9	8,6	6,9	-0,1	0,0	1,6	1,1	1,6	1,2 ^e
120 Guinée équatoriale	29,7	60,3	46,0	0,9	8,3	51,4	0,0	0,0	3,9	0,2	11,5	..
121 Afrique du Sud	617,3	13,1	..	0,3	-0,1	0,3	..	3,4	..	1,8	0,0	2,4
122 Tadjikistan	240,9	37,5	..	11,6	..	13,1	..	-1,2	..	4,9	..	5,9
123 Maroc	705,9	22,8	4,1	1,4	0,6	1,5	1,2	(.)	7,0	6,0	27,9	15,2
124 Gabon	37,8	27,7	2,2	0,5	1,2	4,5	0,5	-0,3	3,0	3,1	4,8	10,8 ^e
125 Namibie	179,1	89,1	5,2	3,1
126 Inde	691,2	0,6	0,4	0,1	0,1	0,8	0,5	1,8	2,6	2,8	29,3	19,5 ^e
127 São Tomé-et-Principe	33,4	218,5	95,0	53,7	0,0	86,7	-0,2	0,0	4,9	15,4	28,7	11,6 ^{f, g, i}
128 Salomon, Îles	122,2	262,3	21,7	47,3	4,7	-1,9	-1,5	-3,0	5,5	6,4	11,3	..
129 Cambodge	478,3	34,7	3,7	9,8	..	2,7	0,0	0,0	2,7	0,6	..	0,8

TABLEAU 18

Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)								OMD Service total de la dette			
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
	2004	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
130 Myanmar	121,1	2,4	18,2	3,3 g, j
131 Botswana	39,0	22,1	3,9	0,4	2,5	0,5	-0,5	0,1	2,8	0,5	4,3	1,2 e
132 Comores	24,5	31,5	17,3	6,7	0,1	0,5	0,0	0,0	0,4	0,9	2,5	.. g, j
133 Lao, Rép. dém. pop.	269,6	46,5	17,4	11,0	0,7	0,7	0,0	0,0	1,1	2,2	8,5	.. g, j
134 Pakistan	1 421,0	9,2	2,8	1,5	0,6	1,2	-0,2	0,2	4,8	4,5	22,9	22,8
135 Bhoutan	78,0	36,9	16,5	11,6	0,6	0,1	-0,9	0,0	1,8	1,8
136 Ghana	1 357,6	62,7	9,6	15,3	0,3	1,6	-0,4	0,3	6,2	2,7	36,0	5,6 g, h
137 Bangladesh	1 404,1	10,1	7,0	2,5	(.)	0,8	0,2	(.)	2,5	1,2	34,8	6,9
138 Népal	427,3	16,1	11,7	6,4	0,2	0,0	-0,4	(.)	1,9	1,7	15,2	8,9
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	266,3	46,1	12,8	6,8	4,8	0,7	1,5	-5,5	17,2	12,1	18,4	..
140 Congo	116,0	29,9	7,8	2,7	0,8	0,0	-3,6	0,0	19,0	8,1	32,2	14,7 e, g, i
141 Soudan	882,3	24,8	6,2	4,2	-0,2	7,2	0,0	0,3	0,4	1,5	4,8	8,1 g, j
142 Timor oriental	152,8	172,2	..	45,1
143 Madagascar	1 235,8	68,2	12,9	28,3	0,7	1,0	-0,5	(.)	7,2	1,8	44,4	4,4 e, g, h
144 Cameroun	761,5	47,5	4,0	5,3	-1,0	(.)	-0,1	0,2	4,6	4,5	13,1	7,1 g, i
145 Ouganda	1 159,0	41,7	15,5	17,0	-0,1	3,3	0,4	0,1	3,4	1,5	78,6	10,0 g, h
146 Swaziland	116,5	112,7	6,1	4,9	3,4	2,9	-0,5	0,7	5,3	1,8	5,6	1,7
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147 Togo	61,4	10,3	16,0	3,0	1,1	2,9	0,3	0,1	5,3	1,0	11,5	2,1 e, g, i
148 Djibouti	64,1	82,3	46,4	9,7	(.)	5,0	-0,1	0,0	3,6	2,7
149 Lesotho	102,1	56,8	23,0	7,8	2,8	9,4	(.)	-0,7	3,8	4,0	4,2	4,6
150 Yémen	251,9	12,4	8,4	2,0	-2,7	1,1	3,3	0,0	3,5	1,7	7,1	4,3
151 Zimbabwe	186,5	14,4	3,9	4,0	-0,1	1,3	1,1	0,2	5,4	2,0	19,4	..
152 Kenya	635,1	19,0	13,8	3,9	0,7	0,3	0,8	-0,7	9,2	2,3	28,6	7,7
153 Mauritanie	179,8	60,3	23,3	11,7	0,7	19,6	-0,1	(.)	14,3	3,7	28,8	9,6 g, h
154 Haïti	242,7	28,9	5,9	6,9	0,3	0,2	0,0	0,0	1,2	3,8	9,0	10,7 e
155 Gambie	62,8	42,5	31,3	15,1	4,5	14,5	-2,4	0,0	11,9	8,1	21,8	23,2 g, i
156 Sénégal	1 051,5	92,4	14,4	13,5	1,0	0,9	-0,2	1,2	5,7	4,3	18,3	7,6 e, g, h
157 Érythrée	259,5	61,3	..	28,1	..	3,2	..	0,0	..	2,1
158 Rwanda	467,5	52,6	11,3	25,3	0,3	0,4	-0,1	0,0	0,8	1,3	10,7	9,8 g, h
159 Nigeria	573,4	4,5	0,9	0,8	2,1	2,6	-0,4	-0,2	11,7	3,3	22,3	8,8
160 Guinée	279,3	30,3	10,4	7,2	0,6	2,6	-0,7	0,0	6,0	4,4	19,6	7,5 g, i
161 Angola	1 144,1	73,9	2,6	5,9	-3,3	7,4	5,6	6,6	3,2	10,5	7,1	14,8
162 Tanzanie, Rép. unie de	1 746,0	46,4	27,5	16,1	(.)	2,3	0,1	(.)	4,2	1,1	31,3	6,4 g, h
163 Bénin	378,0	46,2	14,5	9,3	3,4	1,5	(.)	(.)	2,1	1,6	9,2	7,6 e, g, h
164 Côte d'Ivoire	153,6	8,6	6,4	1,0	0,4	1,1	0,1	-0,9	11,7	3,5	19,1	4,8 g, k
165 Zambie	1 081,0	94,2	14,6	20,0	6,2	6,2	-0,3	-0,4	6,1	7,9	14,5	18,2 g, h
166 Malawi	476,1	37,8	26,8	25,3	1,2	0,9	0,1	-0,1	7,1	3,2	28,0	13,5 f, g, i
167 Congo, Rép. dém. du	1 815,0	32,5	9,6	27,4	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	3,7	1,8	..	4,8 g, i
168 Mozambique	1 228,4	63,2	40,7	20,2	0,4	4,0	1,0	-0,4	3,2	1,4	17,3	3,2 g, h
169 Burundi	350,7	48,2	23,3	53,4	0,1	0,5	-0,5	-0,7	3,7	13,4	41,7	119,4 e, g, i
170 Éthiopie	1 823,1	24,1	11,8	22,8	0,1	6,8	-0,7	0,9	2,7	1,2	37,6	6,3 g, h
171 Tchad	318,9	33,8	18,0	7,6	0,5	11,3	(.)	0,0	0,7	1,1	3,8	1,8 g, i
172 Centrafricaine, République	104,5	26,2	16,8	8,0	0,1	-1,0	(.)	-0,3	2,0	1,4	12,5	.. g, j
173 Guinée-Bissau	76,2	49,5	52,7	27,2	0,8	1,8	(.)	0,0	3,4	16,0	22,1	5,5 e, g, i
174 Burkina Faso	610,0	47,6	10,6	12,6	(.)	0,7	(.)	0,0	1,1	1,2	7,8	9,1 g, h
175 Mali	567,4	43,2	19,9	11,7	0,2	3,7	(.)	(.)	2,8	2,1	14,7	6,4 e, g, h
176 Sierra Leone	359,7	67,4	9,4	33,4	4,9	2,4	0,6	0,0	3,3	2,5	10,1	10,2 g, i
177 Niger	536,1	39,7	16,0	17,4	1,7	0,0	0,4	-0,2	4,0	1,6	6,6	4,6 e, g, h

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)								OMD Service total de la dette			
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b,c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
	2004	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
Pays en développement	53 287,0 T	10,5	1,4	0,5	0,9	2,7	0,5	0,7	4,4	4,9	15,6	7,0
Pays les moins avancés	24 755,6 T	33,4	12,0	9,6	0,3	3,8	0,5	0,6	3,1	2,6	16,8	8,7
États arabes	11 163,2 T	35,9	2,7	0,6	0,5	1,5	21,3	8,5
Asie de l'Est et Pacifique	6 490,1 T	3,3	0,7	0,2	1,7	3,4	9,9	2,6
Amérique latine et Caraïbes	5 635,4 T	10,3	0,4	0,3	0,8	3,0	0,5	-0,2	4,0	7,8	20,6	14,6
Asie du Sud	6 947,8 T	4,5	1,1	0,5	(.)	0,7	0,3	1,3	2,3	2,6	22,8	14,7
Afrique subsaharienne	22 733,6 T	33,0	0,4	2,0	10,5	5,8
Europe centrale et orientale et CEI	10 697,9 T	26,4	4,0
OCDE	.. T	1,0	1,3
Pays de l'OCDE à revenu élevé	.. T	1,0	1,3
Développement humain élevé	.. T	1,0	1,5
Développement humain moyen	31 704,9 T	7,2	1,1	0,4	0,6	2,1	0,5	0,9	4,1	4,4
Faible développement humain	17 186,5 T	30,1	9,8	7,5	0,6	2,9	0,5	0,4	6,6	3,5	19,4	8,8
Revenu élevé	.. T	1,0	1,4
Revenu moyen	29 785,7 T	9,8	0,8	0,3	0,8	2,8	0,5	1,0	4,6	6,0
Faible revenu	33 954,4 T	14,4	4,0	2,5	0,4	1,4	0,3	1,0	3,8	2,8	22,2	9,7
Monde	64 470,0 T	11,7	1,0	1,6

NOTES

Ce tableau présente des données concernant les pays figurant dans les parties I et II de la liste des pays destinataires de l'aide établie par le Comité d'aide au développement ou CAD (OCDE/CAD 2006b). Les comparaisons entre l'aide publique au développement et le service total de la dette, d'une part, et la taille de l'économie, d'autre part sont par convention effectués sur la base du RNB, et non pas du PIB (voir la partie *Définitions des termes statistiques*). Toutefois, le PIB est utilisé ici pour permettre des comparaisons entre les données du tableau. À quelques exceptions près, les résultats sont similaires, que l'on se base sur le RNB ou le PIB.

a L'APD reçue représente l'ensemble des flux nets d'APD provenant des pays membres du CDA, ainsi que d'Arabie Saoudite, des Émirats arabes unis, de Hongrie, d'Islande, d'Israël, du Koweït, de Pologne, de la République de Corée, de la République

tchèque, de la République slovaque, de Turquie et d'autres petits donateurs tels que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, ainsi que des prêts concessionnels octroyés par des organisations multilatérales. Les valeurs négatives indiquent que le remboursement des prêts d'APD est supérieur au montant d'APD reçu.

b Les valeurs négatives indiquent que le montant versé par le pays est supérieur au montant reçu par celui-ci.

c Les autres flux privés englobent les flux d'investissements de portefeuille non créateurs de dette (fonds de capital-risque), les flux d'investissements de portefeuille sous forme de titres de dette et les prêts bancaires ou commerciaux.

d Données correspondant à l'aide publique.

e Données concernant l'année 2003

f Données concernant l'année 2002

g Pays bénéficiant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe).

h Point d'achèvement de l'Initiative PPTe étendue.

i Point de décision de l'Initiative PPTe étendue.

j Pays à intégrer dans l'Initiative PPTe étendue.

k Point de décision pour l'Initiative PPTe initiale mais pas pour l'Initiative PPTe étendue.

SOURCES

Colonnes 1-4 : OCDE/CAD 2006c.

Colonnes 5 et 6 : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.

Colonnes 7 et 8 : calculs effectués sur la base des données relatives aux investissements de portefeuille, aux prêts bancaires ou commerciaux et au PIB fournies par la Banque mondiale 2006

Colonnes 9 et 10 : calculs effectués sur la base des données relatives au service total de la dette et au PIB fournies par la Banque mondiale 2006

Colonnes 11 et 12 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

TABLEAU 19

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ						
1 Norvège	8,6	7,1	7,7	2,9	2,0	
2 Islande	8,8	..	8,0	0,0	0,0	
3 Australie	6,4	4,9	4,8	2,1	1,9	
4 Irlande	5,8	5,0	4,3	1,2	0,7	
5 Suède	8,0	7,1	7,0	2,6	1,6	
6 Canada	6,9	6,5	5,2	2,0	1,1	
7 Japon	6,4	..	3,7	0,9	1,0	
8 États-Unis	6,8	5,1	5,9	5,3	4,0	
9 Suisse	6,7	5,3	5,4	1,8	1,0	
10 Pays-Bas	6,1	5,6	5,3	2,5	1,7	
11 Finlande	5,7	6,5	6,5	1,6	1,2	
12 Luxembourg	6,2	3,0	..	0,9	0,9	
13 Belgique	6,3	5,0	6,2	2,4	1,3	
14 Autriche	5,1	5,5	5,5	1,0	0,8	
15 Danemark	7,5	6,9	8,4	2,0	1,5	
16 France	7,7	5,6	6,0	3,4	2,6	
17 Italie	6,3	3,0	4,9	2,1	2,0	
18 Royaume-Uni	6,9	4,8	5,5	3,9	2,8	
19 Espagne	5,5	4,3	4,5	1,8	1,1	
20 Nouvelle-Zélande	6,3	6,1	6,9	1,8	1,0	
21 Allemagne	8,7	..	4,8	2,8 ^e	1,4	
22 Hong Kong, Chine (RAS)	..	2,8	4,7	
23 Israël	6,1	6,5	7,3	12,4	8,7	
24 Grèce	5,1	2,3	4,3	4,5	4,2	
25 Singapour	1,6	3,1	..	4,9	4,7	
26 Corée, République de	2,8	3,8	4,6	3,7	2,4	
27 Slovénie	6,7	4,8	6,0	..	1,6	
28 Portugal	6,7	4,6	5,9	2,7	2,3	
29 Chypre	3,1	3,7	7,4	5,0	1,5	
30 Tchèque, République	6,8	..	4,6	..	1,8	..	7,8	
31 Barbade	4,8	7,8	7,3	0,8	..	8,2	3,1	
32 Malte	7,4	4,4	4,6	0,9	0,8	
33 Koweït	2,7	4,8	8,2	48,5	7,9	
34 Brunéi Darussalam	2,8	3,5	
35 Hongrie	6,1	6,1	6,0	2,8	1,5	12,8	17,0	
36 Argentine	4,3	3,3	3,5	1,2	1,1	4,4	8,1	
37 Pologne	4,5	5,2	5,8	2,8	2,0	1,6	14,3	
38 Chili	3,0	2,5	3,7	4,3	3,9	9,1	10,2	
39 Bahreïn	2,8	3,9	..	5,1	4,4	
40 Estonie	4,1	..	5,7	0,0	1,8	..	12,9	
41 Lituanie	5,0	5,5	5,2	..	1,7	..	7,9	
42 Slovaquie	5,2	5,6	4,4	..	1,7	..	12,3	
43 Uruguay	2,7	2,5	2,2	3,1	1,2	10,6	11,7	
44 Croatie	6,5	5,5	4,5	..	1,7	..	15,4	
45 Lettonie	3,3	4,1	5,4	..	1,7	..	10,1	
46 Qatar	2,0	3,5	
47 Seychelles	4,3	6,5	5,4 ^f	4,0	2,3	5,9	7,4	
48 Costa Rica	5,8	3,4	4,9	0,0	0,0	8,8	3,7	
49 Émirats arabes unis	2,5	1,9	1,6 ^f	6,2	2,4	
50 Cuba	6,3	9,7	
51 Saint-Kitts-et-Nevis	3,4	2,7	4,4 ^f	1,9	11,8	
52 Bahamas	3,0	3,7	..	0,6	0,7	
53 Mexique	2,9	3,8	5,8	0,4	0,4	4,3	7,6	

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		54	Bulgarie	4,1	5,4	4,2	3,5	2,4
55	Tonga	5,5	..	4,8	1,7	1,4
56	Oman	2,7	3,4	4,6 ^f	16,5	12,0	6,3	4,1
57	Trinité-et-Tobago	1,5	4,1	4,3 ^f	8,9	3,2
58	Panama	5,0	4,6	3,9 ^f	1,3	0,0	6,5	10,2
59	Antigua-et-Barbuda	3,2	..	3,8
60	Roumanie	3,8	3,5	3,6	4,6	2,1	(.)	6,5
61	Malaisie	2,2	5,1	8,0	2,6	2,3	9,8	7,8
62	Bosnie-Herzégovine	4,8	2,5	..	2,1
63	Maurice	2,2	3,8	4,7	0,3	0,2	6,5	4,3
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	2,6	2,0
65	Russie, Fédération de	3,3	3,6	3,7	12,3	3,9	..	3,6
66	Macédoine, ERYM	6,0	..	3,4	..	2,6	..	4,6
67	Bélarus	3,9	5,7	5,8	..	1,4	..	1,4
68	Dominique	4,5	3,5	6,8
69	Brésil	3,4	..	4,1	2,5	1,5	1,8	8,9
70	Colombie	6,4	2,4	4,9	2,2	3,8	9,7	7,9
71	Sainte-Lucie	3,4	..	5,0	1,6	3,5
72	Venezuela, RB	2,0	4,5	1,2	10,6	6,0
73	Albanie	2,7	..	2,8 ^f	5,9	1,2	..	1,0
74	Thaïlande	2,0	3,1	4,2	2,6	1,2	6,2	7,7
75	Samoa occidentales	4,3	..	4,3 ^f	4,9	5,6
76	Arabie Saoudite	3,0	5,8	..	15,6	8,3
77	Ukraine	3,8	6,2	4,6	..	2,6	..	6,6
78	Liban	3,0	..	2,6	7,6	3,8	3,5	20,0
79	Kazakhstan	2,0	3,9	2,4	..	1,0	..	21,5
80	Arménie	1,2	..	3,2 ^f	..	2,6	..	3,5
81	Chine	2,0	2,2	..	2,7	2,4	2,0	1,2
82	Pérou	2,1	2,8	3,0	0,1	1,2	1,8	4,0
83	Équateur	2,0	3,4	..	1,9	2,4	10,5	12,3
84	Philippines	1,4	3,0	3,2	1,4	0,9	8,1	13,7
85	Grenade	4,9	4,9	5,2	1,5	6,7
86	Jordanie	4,2	8,0	..	9,9	8,2	15,6	6,1
87	Tunisie	2,5	6,0	8,1	2,0	1,5	11,6	7,2
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,1	5,9	11,1	2,2	5,2
89	Suriname	3,6
90	Fidji	2,3	5,1	6,4	2,3	1,2	7,9	0,6
91	Paraguay	2,3	1,9	4,3	1,0	0,7	6,2	6,8
92	Turquie	5,4	2,4	3,7	3,5	3,1	4,9	11,2
93	Sri Lanka	1,6	3,2	..	2,1	2,8	4,8	3,8
94	Dominicaine, République	2,3	..	1,1	0,6	0,5	3,3	4,0
95	Belize	2,2	4,6	5,1	1,2	..	4,4	30,4
96	Iran, République islamique d'	3,1	4,1	4,8	2,9	4,5	0,5	1,2
97	Géorgie	1,0	..	2,9	..	1,4	..	4,2
98	Maldives	5,5	7,0	8,1 ^f	4,1	4,3
99	Azerbaïdjan	0,9	7,7	3,3 ^f	..	1,8	..	2,8
100	Territoires palestiniens occupés
101	El Salvador	3,7	1,8	2,8 ^f	2,0	0,7	4,3	3,9
102	Algérie	3,3	5,1	..	1,5	3,4	14,2	6,8
103	Guyane	4,0	2,2	5,5	0,9	..	74,5	6,2
104	Jamaïque	2,7	4,5	4,9	0,6	0,7	14,4	9,4
105	Turkménistan	2,6	3,9
106	Cap Vert	3,4	3,6	7,3	0,0	0,7	1,7	2,7

TABLEAU 19

Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		107	Syrienne, République arabe	2,5	3,9	..	6,9	6,6
108	Indonésie	1,1	1,0	0,9	1,8	1,1	8,7	7,9
109	Viet Nam	1,5	1,8	..	7,9	..	2,7	1,7
110	Kirghizistan	2,2	6,0	4,4 ^f	..	2,9	..	7,3
111	Égypte	2,5	3,9	..	4,5	2,8	7,1	2,9
112	Nicaragua	3,7	3,4	3,1 ^f	10,6	0,7	1,6	2,8
113	Ouzbékistan	2,4	9,4	7,1
114	Moldova, République de	3,9	5,3	4,9 ^f	..	0,4	..	9,6
115	Bolivie	4,3	2,4	6,4 ^f	2,4	2,0	7,9	5,9
116	Mongolie	4,3	11,5	5,6	5,7	2,0	..	2,5
117	Honduras	4,0	3,8	0,7	12,8	4,5
118	Guatemala	2,1	1,3	..	1,5	0,4	3,0	2,0
119	Vanuatu	2,9	4,6	9,6	1,6	1,1
120	Guinée équatoriale	1,0	..	0,6 ^f	3,9	0,2
121	Afrique du Sud	3,2	5,9	5,4	3,8	1,4	..	1,8
122	Tadjikistan	0,9	..	2,8	..	2,2	..	4,9
123	Maroc	1,7	5,0	6,3	4,1	4,5	7,0	6,0
124	Gabon	2,9	1,7	3,0	3,1
125	Namibie	4,5	7,9	7,2	..	3,1
126	Inde	1,2	3,7	3,3	3,2	3,0	2,6	2,8
127	São Tomé-et-Principe	7,2	4,9	15,4
128	Salomon, Îles	4,5	3,8	5,5	6,4
129	Cambodge	2,1	..	2,0	3,1	2,2	2,7	0,6
130	Myanmar	0,5	3,4
131	Botswana	3,3	6,2	..	4,1	3,8	2,8	0,5
132	Comores	1,5	..	3,9	0,4	0,9
133	Lao, Rép. dém. pop.	1,2	..	2,3	1,1	2,2
134	Pakistan	0,7	2,6	2,0	5,8	3,4	4,8	4,5
135	Bhoutan	2,6	1,8	1,8
136	Ghana	1,4	0,4	0,8	6,2	2,7
137	Bangladesh	1,1	1,5	2,2	1,0	1,2	2,5	1,2
138	Népal	1,5	2,0	3,4	0,9	1,7	1,9	1,7
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,0	2,1	0,6	17,2	12,1
140	Congo	1,3	7,4	3,2 ^f	19,0	8,1
141	Soudan	1,9	6,0	..	3,5	0,0	0,4	1,5
142	Timor oriental	7,3
143	Madagascar	1,7	2,5	3,3	1,2	..	7,2	1,8
144	Cameroun	1,2	3,2	3,8	1,5	1,4	4,6	4,5
145	Ouganda	2,2	1,5	5,2 ^f	3,1	2,3	3,4	1,5
146	Swaziland	3,3	5,8	6,2	1,9	..	5,3	1,8
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147	Togo	1,4	..	2,6	3,1	1,6	5,3	1,0
148	Djibouti	3,8	3,5	6,1	5,9	..	3,6	2,7
149	Lesotho	4,1	6,2	9,0 ^f	4,5	2,3	3,8	4,0
150	Yémen	2,2	7,9	6,3	3,5	1,7
151	Zimbabwe	2,8	7,7	..	4,4	..	5,4	2,0
152	Kenya	1,7	6,7	7,0	2,9	1,6	9,2	2,3
153	Mauritanie	3,2	4,6	3,4 ^f	3,8	1,4	14,3	3,7
154	Haïti	2,9	1,4	..	0,1	..	1,2	3,8
155	Gambie	3,2	3,8	1,9 ^f	1,2	0,4	11,9	8,1
156	Sénégal	2,1	3,9	4,0	2,0	1,4	5,7	4,3
157	Érythrée	2,0	..	3,8	2,1
158	Rwanda	1,6	3,7	2,2	0,8	1,3
159	Nigeria	1,3	0,9	..	0,9	1,0	11,7	3,3

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		160	Guinée	0,9	2,0
161	Angola	2,4	2,7	4,2	3,2	10,5
162	Tanzanie, Rép. unie de	2,4	2,8	1,1	4,2	1,1
163	Bénin	1,9	..	3,3 ^f	1,8	..	2,1	1,6
164	Côte d'Ivoire	1,0	1,3	..	11,7	3,5
165	Zambie	2,8	2,8	2,8	3,7	..	6,1	7,9
166	Malawi	3,3	3,2	6,0	1,3	..	7,1	3,2
167	Congo, Rép. dém. du	0,7	3,0	3,7	1,8
168	Mozambique	2,9	5,9	1,3	3,2	1,4
169	Burundi	0,7	3,5	5,2	3,4	6,3	3,7	13,4
170	Éthiopie	3,4	3,4	4,6 ^f	8,5	..	2,7	1,2
171	Tchad	2,6	1,6	1,0	0,7	1,1
172	Centrafricaine, République	1,5	2,2	1,2	2,0	1,4
173	Guinée-Bissau	2,6	3,4	16,0
174	Burkina Faso	2,6	2,6	..	3,0	1,3	1,1	1,2
175	Mali	2,8	2,1	1,9	2,8	2,1
176	Sierra Leone	2,0	1,4	1,2	3,3	2,5
177	Niger	2,5	3,3	2,3	..	1,1	4,0	1,6

NOTES

- a** En raison de l'insuffisance des données, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations sur les données, consulter SIPRI 2006a.
- b** Pour les agrégats, consulter le tableau 18
- c** Les données concernent la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- d** Les données ne sont pas strictement comparables d'un pays à l'autre en raison de différences dans les méthodes utilisées pour leur collecte.
- e** Les données concernent la République fédérale d'Allemagne avant la réunification.
- f** En l'absence d'estimations nationales, les données correspondent à des estimations de l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

SOURCES

- Colonne 1** : calculs effectués sur la base des données relatives aux dépenses de santé fournies par l'OMS 2006b.
- Colonnes 2 et 3** : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006b.
- Colonnes 4 et 5** : SIPRI 2006c.
- Colonnes 6 et 7** : calculs effectués sur la base des données relatives au PIB et au service total de la dette fournies par la Banque mondiale 2006

Le chômage dans les pays de l'OCDE

Classement selon l'IDH	Nombre de chômeurs (en milliers) 2005	Taux de chômage			OMD Chômage des jeunes		Chômage de longue durée (en % du chômage total)	
		Total (en % de la population active)	Moyen annuel (en % de la population active)	Femmes (rapport en % femmes/ hommes)	Total (en % de la population active des 15-24 ans) ^a	Femmes (rapport en % femmes/ hommes)	Femmes	Hommes
		2005	1995-2005	2005	2005	2005	2005	2005
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1 Norvège	111,2	4,6	4,1	91	12,0	92	8,5	10,4
2 Islande	4,2	2,5	3,1	99	7,2	70	14,0 ^b	8,8 ^b
3 Australie	535,0	5,1	6,9	106	10,8	95	14,9	20,2
4 Irlande	86,4	4,3	6,8	82	8,3	80	21,1	42,4
5 Suède	252,4	5,6	5,9	100	26,2	104	16,4 ^b	20,9 ^b
6 Canada	1 175,8	6,8	8,0	91	12,4	75	9,1	10,1
7 Japon	2 902,0	4,4	4,4	94	8,7	74	22,6	40,3
8 États-Unis	7 598,8	5,1	5,1	100	11,3	82	10,8	12,6
9 Suisse	179,2	4,1	3,4	131	8,8	108	40,4	37,1
10 Pays-Bas	539,5	6,2	4,5	99	9,7	91	35,0	44,7
11 Finlande	225,0	8,6	10,8	105	19,9	93	21,9	27,9
12 Luxembourg	9,8	4,6	3,3	167	13,7	138	20,3	33,6
13 Belgique	387,4	8,4	8,3	122	19,9	93	52,7	50,4
14 Autriche	252,7	5,8	5,4	118	7,8	83	26,5 ^b	28,6 ^b
15 Danemark	142,3	4,9	5,1	133	7,9	159	22,7	29,7
16 France	2 742,2	10,0	10,4	121	22,8	115	43,2	41,8
17 Italie	1 858,0	7,7	10,2	162	24,0	128	53,8	50,5
18 Royaume-Uni	1 438,7	4,8	6,0	82	11,8	75	16,9	26,2
19 Espagne	1 895,0	9,1	12,9	172	19,7	140	36,0	28,2
20 Nouvelle-Zélande	77,3	3,6	5,6	117	9,4	108	6,2	12,6
21 Allemagne	3 987,2	9,3	8,0	96	14,2	88	54,4	53,8
24 Grèce	492,0	10,6	10,7	259	25,3	199	59,6	43,1
26 Corée, République de	891,3	3,8	3,9	86	10,2	73	0,4	1,0
28 Portugal	412,0	7,5	5,8	129	16,1	140	49,9	47,1
30 Tchéque, République	412,7	8,0	7,0	151	19,3	99	54,2	52,9
35 Hongrie	296,1	7,1	7,4	107	19,4	97	44,2	47,9
37 Pologne	3 020,2	17,8	15,6	115	37,8	107	53,1	51,3
42 Slovaquie	432,6	16,4	15,8	112	29,9	93	67,4	68,7
53 Mexique	1 575,2	3,6	3,1	105	6,6	121	2,6	2,3
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
92 Turquie	2 526,4	10,0	8,2	101	19,3	100	47,4	36,9
OCDE	36 458,5 T	6,5	6,6	108	13,3	94	33,0	32,9

NOTES

^a La classe d'âge est de 16 à 24 ans pour certains pays.

^b Données concernant l'année 2004

SOURCES

Colonnes 1-3 et 5 : OCDE 2006a.

Colonnes 4 et 6 : calculs effectués sur la base des données relatives au taux de chômage chez les hommes et les femmes fournies par l'OCDE 2006c.

Colonnes 7 et 8 : OCDE 2006b.

TABLEAU **21**

... Tout en les préservant pour les générations future ...

Énergie et environnement

Classement selon l'IDH	Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)	Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		OMD PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		OMD Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes métriques)			Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Ratification des traités sur l'environnement ^a			
		1980	2003	1980	2003	1980	2003	2003		Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ													
1	Norvège	6,1 ^{c,d}	22 400 ^c	25 295 ^c	4,5	6,8	8,2 ^e	9,9 ^e	0,2 ^e	●	●	●	●
2	Islande	0,0	13 838	29 412	3,1	2,5	8,2	7,6	(.)	○	●	●	●
3	Australie	7,1	6 599	11 446	3,6	4,8	13,9	18,0	1,4	●	●	○	●
4	Irlande	1,0	3 106	6 660	4,2	9,3	7,7	10,3	0,2	●	●	●	●
5	Suède	20,4	11 700	16 603	3,7	4,6	8,6	5,9	0,2	●	●	●	●
6	Canada	4,3	14 243	18 329	2,5	3,4	17,2	17,9	2,3	○	●	●	●
7	Japon	1,2	4 944	8 212	5,7	6,5	7,9	9,7	4,9	●	●	●	●
8	États-Unis	3,1	10 336	14 057	2,8	4,5	20,1 ^f	19,8 ^f	23,0 ^f	●	●	○	○
9	Suisse	5,8 ^g	5 878 ^g	8 701 ^g	7,8	8,1	6,5	5,6	0,2	●	●	●	●
10	Pays-Bas	1,4	4 560	7 026	4,2	5,8	10,9	8,7	0,6	●	●	●	●
11	Finlande	22,0	8 372	17 111	3,2	3,7	11,9	13,0	0,3	●	●	●	●
12	Luxembourg	1,2	10 879	16 348	2,4	6,5	29,1	22,0	(.)	●	●	●	●
13	Belgique	1,5	5 177	8 791	4,0	4,9	13,3	8,3	0,3	●	●	●	●
14	Autriche	13,2	4 988	8 527	6,1	7,2	6,9	8,6	0,3	●	●	●	●
15	Danemark	11,8	5 059	7 138	5,2	7,5	12,3	10,1	0,2	●	●	●	●
16	France	4,6 ^h	4 633 ^h	8 319 ^h	4,9	5,9	9,0 ^h	6,2 ^h	1,5 ^h	●	●	●	●
17	Italie	1,8 ⁱ	3 364 ⁱ	5 943 ⁱ	7,4	8,2	6,6 ⁱ	7,7 ⁱ	1,8 ⁱ	●	●	●	●
18	Royaume-Uni	0,6	5 022	6 755	4,8	7,1	10,5	9,4	2,2	●	●	●	●
19	Espagne	3,7	2 906	6 325	7,4	7,0	5,3	7,3	1,2	●	●	●	●
20	Nouvelle-Zélande	4,5	7 270	10 453	5,0	4,8	5,6	8,8	0,1	●	●	●	●
21	Allemagne	2,7	..	7 258	3,7	6,1	..	9,8	3,2	●	●	●	●
22	Hong Kong, Chine (RAS)	0,4 ^d	2 449	6 103	11,1	10,9	3,3	5,5	0,2	●	●	●	●
23	Israël	0,0	3 187	6 843	7,0	7,1	5,6	10,6	0,3	●	●	●	●
24	Grèce	3,9	2 413	5 497	8,7	7,3	5,4	8,7	0,4	●	●	●	●
25	Singapour	0,2	2 836	8 087	3,9	4,5	12,5	11,3	0,2	●	●	●	●
26	Corée, République de	1,8 ^d	1 051	7 338	4,5	4,2	3,3	9,6	1,8	○	●	●	●
27	Slovénie	7,5	..	7 109	..	5,2	..	7,8	0,1	●	●	●	●
28	Portugal	12,8	1 750	4 770	10,1	7,2	2,8	5,6	0,2	●	●	●	●
29	Chypre	1,1	1 692	5 656	5,7	6,3	5,2	8,9	(.)	●	●	●	●
30	Tchèque, République	3,0	..	6 567	..	3,9	..	11,4	0,5	●	●	●	●
31	Barbade	6,3	1 333	3 226	2,7	4,4	(.)	●	●	●	●
32	Malte	0,0	1 627	5 632	6,7	7,7	3,1	6,2	(.)	●	●	●	●
33	Koweït	0,0 ^j	6 849	16 379	1,8	1,8	19,7 ^j	31,1 ^j	0,3 ^j	●	●	●	●
34	Brunéï Darussalam	1,1	2 430	9 133	35,6	12,7	(.)	●	●	●	●
35	Hongrie	5,0	2 920	4 051	3,7	5,6	7,7	5,7	0,2	●	●	●	●
36	Argentine	4,1	1 413	2 543	7,9	7,2	3,8	3,4	0,5	○	●	●	●
37	Pologne	5,7	3 419	3 702	..	4,6	12,8	7,9	1,2	●	●	●	●
38	Chili	11,5	1 054	3 092	5,4	5,9	2,5	3,7	0,2	○	●	●	●
39	Bahreïn	..	4 784	11 274	1,6	1,8	22,6	31,0	0,1	●	●	●	●
40	Estonie	17,1	..	6 094	..	3,4	..	13,6	0,1	●	●	●	●
41	Lituanie	13,0	..	3 453	..	4,3	..	3,7	0,1	●	●	●	●
42	Slovaquie	2,2	..	5 377	..	3,7	..	7,0	0,1	●	●	●	●
43	Uruguay	23,1	1 163	2 310	8,5	10,5	2,0	1,3	(.)	○	●	●	●
44	Croatie	6,2	..	3 733	..	5,6	..	5,3	0,1	●	●	○	●
45	Lettonie	46,5	..	2 835	..	5,3	..	2,9	(.)	●	●	●	●
46	Qatar	0,0	10 616	19 374	57,2	63,1	0,2	●	●	●	●
47	Seychelles	..	794	2 716 ^d	1,5	6,9	(.)	●	●	●	●
48	Costa Rica	29,6	964	1 764	10,2	9,9	1,1	1,5	(.)	○	●	●	●
49	Émirats arabes unis	0,0	6 204	15 878	6,5	2,2	36,4	33,6	0,5	●	●	●	●
50	Cuba	17,7	1 029	1 407	3,2	2,3	0,1	●	●	●	●
51	Saint-Kitts-et-Nevis	3 256	3,0	(.)	●	●	●	●
52	Bahamas	..	4 062	6 700	38,1	6,0	(.)	●	●	●	●
53	Mexique	13,0	999	2 108	5,5	5,6	4,2	4,0	1,7	●	●	●	●

TABLEAU 21 Énergie et environnement

Classement selon l'IDH		Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)		OMD					Ratification des traités sur l'environnement ^a				
		Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes métriques)		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique	
		2003	1980	2003	1980	2003	1980						2003
54	Bulgarie	6,5	4 371	4 735	1,6	2,8	8,5	5,6	0,2	●	●	●	●
55	Tonga	0,0 ^d	109	356 ^d	0,4	1,1	(.)	●	●	●	●
56	Oman	0,0	847	3 817	8,5	2,8	5,0	12,9	0,1	●	●	●	●
57	Trinité-et-Tobago	0,6	1 900	4 925	2,7	1,2	15,4	22,1	0,1	●	●	●	●
58	Panama	28,5	930	1 733	7,3	7,6	1,8	1,9	(.)	●	●	●	●
59	Antigua-et-Barbuda	..	984	1 603 ^d	2,2	5,0	(.)	●	●	●	●
60	Roumanie	12,4	3 061	2 441	..	4,0	8,7	4,2	0,4	●	●	●	●
61	Malaisie	6,5 ^d	740	3 196	4,5	3,9	2,0	6,4	0,6	●	●	●	●
62	Bosnie-Herzégovine	7,9	..	2 636	..	5,3	..	4,9	0,1	●	●	●	●
63	Maurice	25,5	482	1 683	0,6	2,6	(.)	●	●	●	●
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN													
64	Libyen, Jamahiriya arabe	1,7	1 588	3 347	8,9	8,9	0,2	●	●	●	●
65	Russie, Fédération de	2,7	..	6 303	..	1,9	..	10,3	5,9	●	●	●	●
66	Macédoine, ERYM	9,7	..	3 794	5,2	(.)	●	●	●	●
67	Bélarus	5,5	..	3 388	..	2,2	..	6,4	0,2	●	●	●	●
68	Dominique	..	149	1 243 ^d	0,5	1,8	(.)	●	●	●	●
69	Brésil	29,1	1 145	2 246	7,5	6,9	1,5	1,6	1,2	●	●	●	●
70	Colombie	15,8	726	1 045	7,4	10,1	1,4	1,3	0,2	●	●	●	●
71	Sainte-Lucie	..	504	1 851 ^d	0,9	2,1	(.)	●	●	●	●
72	Venezuela, RB	2,5	2 379	3 510	2,9	2,3	5,8	5,6	0,6	●	●	●	●
73	Albanie	6,3	1 204	1 743	..	6,4	1,8	1,0	(.)	●	●	●	●
74	Thaïlande	17,7	340	1 896 ^d	5,1	5,0	0,9	3,9	1,0	●	●	●	●
75	Samoa occidentales	..	252	613 ^d	0,6	0,8	(.)	●	●	●	●
76	Arabie Saoudite	(.) ^j	1 969	6 749	6,6	2,2	17,3 ^j	13,0 ^j	1,2 ^j	●	●	●	●
77	Ukraine	1,6	..	3 683	..	1,9	..	6,6	1,3	●	●	●	●
78	Liban	0,4	1 056	2 829	..	3,0	2,3	5,4	0,1	●	●	●	●
79	Kazakhstan	0,2	..	4 114	..	1,9	..	10,7	0,6	●	○	●	●
80	Arménie	1,1	..	1 375	..	5,2	..	1,1	(.)	●	●	●	●
81	Chine	4,6	307	1 440	1,3	4,5	1,5	3,2	16,5	●	●	●	●
82	Pérou	24,7	579	868	7,9	11,3	1,4	1,0	0,1	●	●	●	●
83	Équateur	18,7	423	950	5,2	4,9	1,7	1,8	0,1	●	●	●	●
84	Philippines	33,2	373	655	9,8	7,8	0,8	1,0	0,3	○	●	●	●
85	Grenade	0,0	281	1 628	0,5	2,2	(.)	●	●	●	●
86	Jordanie	1,3	366	1 524	5,5	4,0	2,1	3,2	0,1	●	●	●	●
87	Tunisie	8,6	434	1 200	6,9	8,1	1,5	2,1	0,1	●	●	●	●
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	276	940 ^d	0,4	1,6	(.)	●	●	●	●
89	Suriname	3,3	4 442	3 537	6,7	5,1	(.)	●	●	●	●
90	Fidji	36,0 ^d	489	627 ^d	1,2	1,3	(.)	●	●	●	●
91	Paraguay	55,0	233	1 113	7,3	6,4	0,5	0,7	(.)	●	●	●	●
92	Turquie	9,1	554	1 979	5,9	6,0	1,7	3,1	0,9	●	●	●	●
93	Sri Lanka	60,4	113	407	5,8	8,8	0,2	0,5	(.)	●	●	●	●
94	Dominicaine, République	26,9	582	1 532	6,5	7,4	1,1	2,5	0,1	●	●	●	●
95	Belize	25,0 ^d	370	708 ^d	1,3	3,0	(.)	●	●	●	●
96	Iran, République islamique d'	0,7	570	2 304	4,9	3,2	3,0	5,6	1,5	●	●	●	●
97	Géorgie	23,9	..	1 566	..	4,1	..	0,8	(.)	●	●	●	●
98	Maldives	0,0	25	490	0,3	1,4	(.)	●	●	●	●
99	Azerbaïdjan	0,0	..	2 815	..	2,3	..	3,5	0,1	●	●	●	●
100	Territoires palestiniens occupés	●	●	●	●
101	El Salvador	46,3	336	663	7,6	6,9	0,5	1,0	(.)	●	●	●	●
102	Algérie	6,4	381	929	8,5	5,6	3,5	5,1	0,7	●	●	●	●
103	Guyane	43,6	545	1 172 ^d	2,3	2,2	(.)	●	●	●	●
104	Jamaïque	17,0	834	2 696	2,9	2,5	4,0	4,1	(.)	○	●	●	●
105	Turkménistan	0,0	..	1 999	9,2	0,2	●	●	●	●
106	Cap Vert	0,0 ^d	55	100 ^d	0,4	0,3	(.)	●	●	●	●

Classement selon l'IDH	Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)	OMD							Ratification des traités sur l'environnement ^a				
		Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes métriques)		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique	
		1980	2003	1980	2003	1980	2003						2003
107	Syrie, République arabe	0,0	433	1 683	4,7	3,4	2,2	2,7	0,2	●	●	●	●
108	Indonésie	15,9	94	498	3,9	4,3	0,6	1,4	1,2	●	●	●	●
109	Viet Nam	23,3	78	503 ^d	..	4,4	0,3	0,9	0,3	●	●	●	●
110	Kirghizistan	0,0	..	2 417	..	3,2	..	1,0	(.)	●	●	●	●
111	Égypte	9,4 ^d	433	1 340 ^d	6,4	5,1	1,0	2,0	0,6	●	●	●	●
112	Nicaragua	69,3	363	492	8,7	5,5	0,7	0,7	(.)	●	●	●	●
113	Ouzbékistan	0,0	..	1 890	..	0,8	..	4,8	0,5	●	●	●	●
114	Moldova, République de	2,1	..	1 900	..	1,9	..	1,7	(.)	●	●	●	●
115	Bolivie	18,8	292	481	5,4	4,9	0,8	0,9	(.)	●	●	●	●
116	Mongolie	2,2	1 119	1 273	4,1	3,1	(.)	●	●	●	●
117	Honduras	63,6	259	694	5,0	4,9	0,6	0,9	(.)	○	●	●	●
118	Guatemala	72,1	245	501	7,0	6,5	0,6	0,9	(.)	●	●	●	●
119	Vanuatu	50,0 ^d	171	208 ^d	0,5	0,4	(.)	●	●	●	●
120	Guinée équatoriale	57,1	83	51 ^d	0,3	0,3	(.)	●	●	●	●
121	Afrique du Sud	11,6 ^k	3 181 ^k	4 595 ^k	4,5	3,9	7,2	7,8	1,4	●	●	●	●
122	Tadjikistan	2 645	..	2,1	..	0,7	(.)	●	●	●	●
123	Maroc	6,1	254	649	11,3	10,2	0,8	1,2	0,2	○	●	●	●
124	Gabon	65,8	766	1 229	3,5	4,9	8,9	0,9	(.)	●	●	●	●
125	Namibie	.. ^l	.. ^l	.. ^l	..	9,9	..	1,2	(.)	●	●	●	●
126	Inde	19,8	173	594	3,3	5,3	0,5	1,2	5,1	●	●	●	●
127	São Tomé-et-Principe	..	96	102 ^d	0,4	0,6	(.)	●	●	●	●
128	Salomon, Îles	50,0 ^d	93	69 ^d	0,4	0,4	(.)	●	●	●	●
129	Cambodge	92,2	15	9 ^d	(.)	(.)	(.)	●	●	●	●
130	Myanmar	83,9	44	126	0,1	0,2	(.)	○	●	●	●
131	Botswana	.. ^l	.. ^l	.. ^l	0,9	2,3	(.)	●	●	●	●
132	Comores	..	26	32 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
133	Lao, Rép. dém. pop.	78,4	68	135 ^d	0,1	0,2	(.)	●	●	●	●
134	Pakistan	23,5	176	493	3,5	4,2	0,4	0,8	0,5	○	●	●	●
135	Bhoutan	87,8	17	218 ^d	(.)	0,2	(.)	●	●	●	●
136	Ghana	84,7	450	285	4,8	5,0	0,2	0,4	(.)	●	●	●	●
137	Bangladesh	51,5	30	145	10,8	10,4	0,1	0,3	0,1	●	●	●	●
138	Népal	93,2	17	91	2,7	4,0	(.)	0,1	(.)	○	●	●	●
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	62,2	406	251 ^d	0,6	0,4	(.)	●	●	●	●
140	Congo	69,0	98	206	1,6	3,3	0,2	0,4	(.)	●	●	●	●
141	Soudan	86,5	47	101	2,5	3,7	0,2	0,3	(.)	●	●	●	●
142	Timor oriental	301 ^d	0,2	(.)	●	●	●	●
143	Madagascar	81,9	49	50 ^d	0,2	0,1	(.)	●	●	●	●
144	Cameroun	86,3	168	226	5,3	4,6	0,4	0,2	(.)	●	●	●	●
145	Ouganda	93,5	28	59 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
146	Swaziland	.. ^l	.. ^l	.. ^l	0,8	0,9	(.)	●	●	●	●
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN													
147	Togo	84,4	74	91	6,4	3,2	0,2	0,4	(.)	●	●	●	●
148	Djibouti	..	416	455 ^d	0,9	0,5	(.)	●	●	●	●
149	Lesotho	.. ^l	.. ^l	.. ^l	●	●	●	●
150	Yémen	4,0	..	212	..	2,8	..	0,9	0,1	●	●	●	●
151	Zimbabwe	67,2	1 020	998	2,8	2,6	1,3	0,9	(.)	●	●	●	●
152	Kenya	83,1	109	154	1,8	2,1	0,4	0,3	(.)	●	●	●	●
153	Mauritanie	35,8 ^d	60	60 ^d	0,4	0,9	(.)	●	●	●	●
154	Haïti	79,5	58	61	8,2	6,4	0,1	0,2	(.)	○	●	●	●
155	Gambie	66,7	70	101 ^d	0,2	0,2	(.)	●	●	●	●
156	Sénégal	70,9	115	192 ^d	4,3	5,2	0,6	0,4	(.)	●	●	●	●
157	Érythrée	85,2	..	62	0,2	(.)	●	●	●	●
158	Rwanda	84,7	32	39 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
159	Nigeria	82,9	108	162	1,3	1,3	1,0	0,4	0,2	●	●	●	●

Classement selon l'IDH	Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)	OMD							Ratification des traités sur l'environnement ^a			
		Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes métriques)		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique
		1980	2003	1980	2003	1980	2003					
160 Guinée	87,1	85	89 ^d	0,2	0,1	(.)	○	●	●	●
161 Angola	74,4	214	178	..	3,1	0,7	0,6	(.)	●	●	●	●
162 Tanzanie, Rép. unie de	94,4	41	78	..	1,3	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
163 Bénin	81,3	37	82	2,4	3,5	0,1	0,3	(.)	●	●	●	●
164 Côte d'Ivoire	75,5	220	209	5,2	3,8	0,7	0,3	(.)	●	●	●	●
165 Zambie	87,2	1 125	631	1,5	1,4	0,6	0,2	(.)	●	●	●	●
166 Malawi	82,9	66	77 ^d	0,1	0,1	(.)	○	●	●	●
167 Congo, Rép. dém. du	97,2	161	86	6,0	2,1	0,1	(.)	(.)	●	●	●	●
168 Mozambique	90,9	364	399	1,0	2,5	0,3	0,1	(.)	●	●	●	●
169 Burundi	95,7	12	23 ^d	(.)	(.)	(.)	●	●	●	●
170 Éthiopie	96,5	..	33	..	2,1	(.)	0,1	(.)	●	●	●	●
171 Tchad	98,6	10	11 ^d	(.)	(.)	(.)	○	●	●	●
172 Centrafricaine, République	83,3	29	35 ^d	(.)	0,1	(.)	○	●	●	●
173 Guinée-Bissau	50,0	18	45 ^d	0,2	0,2	(.)	●	●	●	●
174 Burkina Faso	83,3	16	32 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
175 Mali	86,7	15	38 ^d	0,1	(.)	(.)	●	●	●	●
176 Sierra Leone	91,2	62	49 ^d	0,2	0,1	(.)	●	●	●	●
177 Niger	85,6	..	40 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
Pays en développement	26,3	388	1 157	3,7	4,7	1,3	2,2	42,7
Pays les moins avancés	78,3	83	114	..	3,8	0,1	0,2	0,5
États arabes	16,9	626	1 977	5,8	3,5	3,2	4,4	4,8
Asie de l'Est et Pacifique	11,4	329	1 418	2,1	4,6	1,4	2,9	22,5
Amérique latine et Caraïbes	23,3	1 019	1 932	6,4	6,2	2,4	2,4	5,2
Asie du Sud	24,8	171	598	3,8	5,0	0,5	1,2	7,2
Afrique subsaharienne	81,2	434	522	3,2	2,7	1,0	0,8	2,1
Europe centrale et orientale et CEI	4,1	3 284	3 432	..	2,5	10,1	6,2	12,2
OCDE	4,6	5 761	8 777	3,9	5,3	10,9	11,2	51,1
Pays de l'OCDE à revenu élevé	3,2	6 698	10 483	3,8	5,3	12,1	13,1	46,5
Développement humain élevé	4,9	5 532	8 502	3,9	5,2	10,7	11,1	54,7
Développement humain moyen	18,4	341	1 100	3,5	4,2	1,2	2,1	43,7
Faible développement humain	83,7	162	165	2,2	1,9	0,4	0,2	0,6
Revenu élevé	3,1	6 559	10 331	3,9	5,2	12,2	13,1	49,7
Revenu moyen	10,5	615	1 593	3,7	4,2	2,1	3,1	42,7
Faible revenu	44,0	174	414	3,2	4,2	0,5	0,8	7,6
Monde	21,7 ^m	1 573	2 490	3,8	4,7	3,4	3,7	100,0

- Ratification, acceptation, adoption, adhésion ou succession.
- Signature

NOTES

- a** Situation au 28 août 2006. Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques a été signé à Carthagène en 2000, la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies à New York en 1992, le Protocole de Kyoto pour la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies à Kyoto en 1997 et la Convention sur la diversité biologique à Rio de Janeiro en 1992.
- b** Le total des émissions mondiales inclut les émissions de dioxyde de carbone n'apparaissant pas dans les totaux nationaux telles que les rejets de fuels lourds et l'oxydation des hydrocarbures non combustibles, ainsi que les émissions des pays ne figurant pas dans les principaux tableaux.
- c** Y compris Svalbard et Île Jan Mayen.
- d** Les données correspondent à des estimations produites par les Nations Unies, division des

affaires économiques et sociales, service des statistiques.

- e** Données préliminaires.
- f** Données basées sur des chiffres relatifs au gaz naturel.
- g** Y compris le Liechtenstein.
- h** Y compris Monaco.
- i** Y compris Saint-Marin.
- j** Y compris une partie de la zone neutre.
- k** Les données concernent l'union douanière d'Afrique du Sud qui comprend le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.
- l** Compris dans les données concernant l'Afrique du Sud.
- m** Les données correspondent à l'agrégat de l'ONU 2006a.

SOURCES

- Colonne 1**: calculs effectués sur la base des données relatives à la consommation de combustibles traditionnels et au total des besoins énergétiques fournies par l'ONU 2006a.
- Colonnes 2 et 3**: ONU 2006f.
- Colonnes 4 et 5**: Banque mondiale 2006, sur la base de données fournies par l'Agence internationale de l'énergie.
- Colonnes 6-8**: ONU 2006, sur la base de données fournies par le Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique.
- Colonnes 9-12**: ONU 2006d.

Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers) 2005 ^e	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)				Effectif total des forces armées		
		Par pays d'asile (en milliers) 2005 ^e	Par pays d'origine ^c (en milliers) 2005 ^e	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006	
				1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05			
		2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006	2006	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	Norvège	..	43	0	83	9	13	(.)	26	70
2	Islande	..	0	0	0	0	0	..
3	Australie	..	65	0	147	396	50	(.)	53	75
4	Irlande	..	7	0	0	4	10	73
5	Suède	..	75	0	95	104	592	2	28	43
6	Canada	..	147	0	339	112	365	2	62	75
7	Japon	..	2	0	877	250	0	0	260	107
8	États-Unis	..	379	1	415	387	7 101	30	1 546	72
9	Suisse	..	48	0	93	144	74	(.)	4	20
10	Pays-Bas	..	118	0	46	129	840	2	53	50
11	Finlande	..	12	0	159	77	22	(.)	28	77
12	Luxembourg	..	2	0	0	0	1	129
13	Belgique	..	15	0	16	0	173	(.)	37	40
14	Autriche	..	21	0	23	21	3	(.)	40	73
15	Danemark	..	44	0	127	78	2	(.)	21	71
16	France	..	137	0	43	3	2 399	9	255	55
17	Italie	..	21	0	315	224	827	2	191	50
18	Royaume-Uni	..	293	0	633	94	791	4	217	65
19	Espagne	..	5	0	363	281	113	1	147	46
20	Nouvelle-Zélande	..	5	0	7	8	0	(.)	9	73
21	Allemagne	..	700	0	252	216	1 855	6	285	60
22	Hong Kong, Chine (RAS)	..	2	0
23	Israël	150-300 ^f	1	1	265	1 422	160	2	168	118
24	Grèce	..	2	0	870	1 114	0	(.)	164	81
25	Singapour	..	0	0	237	423	3	(.)	73	133
26	Corée, République de	..	0	0	1 674	544	38	(.)	688	115
27	Slovénie	..	0	0	19	2	7	..
28	Portugal	..	0	0	18	406	0	0	45	62
29	Chypre	210	1	0	33	0	0	0	10	100
30	Tchèque, République	..	2	4	0	630	10	(.)	22	11
31	Barbade	0	1	61
32	Malte	..	2	0	0	18	0	(.)	2	250
33	Koweït	..	2	0	631	55	0	0	16	133
34	Brunéï Darussalam	0	0	0	7	171
35	Hongrie	..	8	4	24	12	70	(.)	32	30
36	Argentine	..	3	1	70	67	0	(.)	71	66
37	Pologne	..	5	20	125	96	124	(.)	142	45
38	Chili	..	1	1	468	456	0	(.)	78	77
39	Bahreïn	..	0	0	49	0	0	(.)	11	393
40	Estonie	..	0	1	18	10	0	0	5	..
41	Lituanie	..	1	1	4	9	0	(.)	14	..
42	Slovaquie	..	0	1	220	0	0	(.)	20	..
43	Uruguay	..	0	0	8	18	0	0	24	75
44	Croatie	5	3	119	22	0	0	0	21	..
45	Lettonie	..	0	2	16	7	0	0	5	..
46	Qatar	..	0	0	11	0	0	0	12	200
47	Seychelles	0	0	0	(.)	17
48	Costa Rica	..	11	0	0	0	0	..
49	Émirats arabes unis	..	0	0	426	2 381	10	(.)	51	119
50	Cuba	..	1	19	0	0	49	30
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0
52	Bahamas	0	0	0	1	172
53	Mexique	10-12	3	2	45	35	193	149

TABLEAU 22

Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH		Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers) 2005 ^e	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)			Effectif total des forces armées		
			Par pays d'asile (en milliers) 2005 ^e	Par pays d'origine ^c (en milliers) 2005 ^e	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006
					1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05		
			2005 ^e	2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006
54	Bulgarie	..	4	4	0	158	0	(.)	51	34
55	Tonga	0	0	0
56	Oman	..	0	0	157	98	0	0	42	144
57	Trinité-et-Tobago	0	0	0	3	143
58	Panama	..	2	0	0	0	0	0
59	Antigua-et-Barbuda	0	(.)	170
60	Roumanie	..	2	11	0	579	17	(.)	97	51
61	Malaisie	..	34	0	898	467	0	0	110	100
62	Bosnie-Herzégovine	183	11	110	0	0	0	(.)	12	..
63	Maurice	..	0	0	0	0	0	0
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	..	12	2	0	0	0	(.)	76	104
65	Russie, Fédération de	265	2	103	40	0	5 771	31	1 027	19
66	Macédoine, ERYM	1	1	9	0	0	11	..
67	Bélarus	..	1	9	0	0	0	1	73	..
68	Dominique	0
69	Brésil	..	3	0	237	142	62	(.)	287	104
70	Colombie	1 706-3 663 ^g	0	60	37	11	207	313
71	Sainte-Lucie	0
72	Venezuela, RB	..	0	3	0	7	0	(.)	82	167
73	Albanie	..	0	13	24	31	22	54
74	Thaïlande	..	117	0	558	98	0	(.)	307	130
75	Samoa occidentales
76	Arabie Saoudite	..	241	0	975	470	36	(.)	200	320
77	Ukraine	..	2	84	188	2	188	..
78	Liban	68-600	1	18	34	1	0	(.)	72	414
79	Kazakhstan	..	7	4	99	68	0	(.)	66	..
80	Arménie	8	220	14	49	0	48	..
81	Chine	..	299	124	523	2 697	129	2	2 255	58
82	Pérou	60	1	5	32	368	0	(.)	80	63
83	Équateur	..	10	1	10	33	47	111
84	Philippines	60	0	0	36	38	106	92
85	Grenade	0
86	Jordanie	..	1	2	19	23	15	(.)	101	144
87	Tunisie	..	0	3	42	156	35	100
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0
89	Suriname	..	0	0	0	0	2	100
90	Fidji	1	12	0	4	148
91	Paraguay	..	0	0	0	1	10	69
92	Turquie	356-1 000+	2	170	1 562	746	28	(.)	515	82
93	Sri Lanka	325	0	108	49	8	111	514
94	Dominicaine, République	0	0	0	25	113
95	Belize	..	1	0	0	0	1	167
96	Iran, République islamique d'	..	716	99	373	403	0	(.)	545	89
97	Géorgie	240	2	7	0	0	0	(.)	11	..
98	Maldives	0	0	0
99	Azerbaïdjan	558	3	234	0	0	67	..
100	Territoires palestiniens occupés	21-50 ^h	0	350	1	0	0	..
101	El Salvador	..	0	4	3	0	16	38
102	Algérie	1 000 ⁱ	94	12	346	149	138	81
103	Guyane	0	0	0	1	15
104	Jamaïque	0	0	0	3	143
105	Turkménistan	..	12	1	0	0	26	..
106	Cap Vert	0	0	0	1	13

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers) 2005 ^e	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)				Effectif total des forces armées		
		Par pays d'asile (en milliers) 2005 ^e	Par pays d'origine ^c (en milliers) 2005 ^e	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006	
				1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05			
		2005 ^e	2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006	2006
107	Syrienne, République arabe	305	26	16	43	0	0	0	308	77
108	Indonésie	342-600	0	34	339	19	8	(.)	302	109
109	Viet Nam	..	2	357	270	291	455	44
110	Kirghizistan	..	3	3	0	3	0	(.)	13	..
111	Égypte	..	89	6	1 700	596	0	(.)	469	105
112	Nicaragua	..	0	1	0	0	0	0	14	22
113	Ouzbékistan	3	44	8	0	0	0	1	55	..
114	Moldova, République de	..	0	12	6	0	4	(.)	7	..
115	Bolivie	..	1	0	1	9	33	120
116	Mongolie	..	0	1	9	27
117	Honduras	..	0	1	0	0	12	72
118	Guatemala	242	0	3	3	0	29	91
119	Vanuatu
120	Guinée équatoriale	..	0	0	0	0	1	45
121	Afrique du Sud	..	30	0	38	606	39	(.)	56	53
122	Tadjikistan	..	1	55	0	0	8	..
123	Maroc	..	0	3	30	32	201	135
124	Gabon	..	9	0	0	0	5	208
125	Namibie	..	5	1	4	0	9	..
126	Inde	600	139	16	943	1 471	0	(.)	1 325	105
127	São Tomé-et-Principe	..	0	0
128	Salomon, Îles	0	0	0
129	Cambodge	..	0	18	0	0	0	0	124	354
130	Myanmar	540 ^f	0	165	216	20	376	202
131	Botswana	..	3	0	7	0	9	225
132	Comores	..	0	0
133	Lao, Rép. dém. pop.	..	0	24	0	0	29	54
134	Pakistan	20 ^f	1 085	30	316	161	9	(.)	619	128
135	Bhoutan	107	0	0
136	Ghana	..	54	18	0	0	7	46
137	Bangladesh	500	21	7	121	27	126	138
138	Népal	100-200	126	2	1	0	69	276
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	10	0	0	0	3	94
140	Congo	100-147	66	24	0	0	10	115
141	Soudan	5 355	147	693	3	0	105	186
142	Timor oriental	..	0	0	1	..
143	Madagascar	..	0	0	0	0	14	66
144	Cameroun	..	52	9	0	0	23	315
145	Ouganda	1 740 ^f	257	34	38	0	45	225
146	Swaziland	..	1	0	0	0
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147	Togo	3	9	51	3	0	9	250
148	Djibouti	..	10	1	3	0	10	333
149	Lesotho	..	0	0	0	0	2	100
150	Yémen	..	82	1	124	289	67	105
151	Zimbabwe	570	14	11	0	0	29	71
152	Kenya	382	251	5	0	25	24	175
153	Mauritanie	..	1	32	1	0	16	188
154	Haïti	..	0	14	0	0
155	Gambie	..	7	2	0	0	1	160
156	Sénégal	64	21	9	2	0	14	139
157	Érythrée	51	4	144	3	276	0	0	202	..
158	Rwanda	..	45	100	0	0	51	981
159	Nigeria	..	9	22	2	0	0	0	79	84

TABLEAU 22

Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers)	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)				Effectif total des forces armées	
		Par pays d'asile (en milliers)	Par pays d'origine ^c (en milliers)	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006
				1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05		
		2005 ^e	2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006
160 Guinée	82	64	6	0	0	10	101
161 Angola	62	14	216	1	22	0	(.)	108	218
162 Tanzanie, Rép. unie de	..	549	2	0	0	27	67
163 Bénin	..	30	0	0	0	5	111
164 Côte d'Ivoire	800 ^f	42	18	2	0	17	129
165 Zambie	..	156	0	0	0	0	0	15	93
166 Malawi	..	4	0	0	0	0	0	5	94
167 Congo, Rép. dém. du	1 664	204	431	0	14	65	135
168 Mozambique	..	2	0	0	0	11	70
169 Burundi	117	21	439	0	0	51	981
170 Éthiopie	150-265	101	65	0	0	183	84
171 Tchad	55-65	275	48	1	0	30	246
172 Centrafricaine, République	..	25	43	0	0	3	130
173 Guinée-Bissau	..	8	1	0	0	9	105
174 Burkina Faso	..	1	1	0	19	11	275
175 Mali	..	11	1	0	0	7	143
176 Sierra Leone	..	60	40	15	0	13	419
177 Niger	..	0	1	0	0	5	227
Pays en développement	..	5 761	13 909 T	89
Pays les moins avancés	..	2 265	1 862 T	159
États arabes	..	755	2 141 T	79
Asie de l'Est et Pacifique	..	464	5 955 T	80
Amérique latine et Caraïbes	..	37	1 269 T	94
Asie du Sud	..	2 087	2 822 T	111
Afrique subsaharienne	..	2 415	1 197 T	142
Europe centrale et orientale et CEI	..	482	2 115 T	32
OCDE	..	2 161	5 094 T	70
Pays de l'OCDE à revenu élevé	..	2 141	4 170 T	71
Développement humain élevé	..	2 240	5 520 T	71
Développement humain moyen	..	3 919	11 637 T	69
Faible développement humain	..	2 020	1 079 T	151
Revenu élevé	..	2 390	4 728 T	76
Revenu moyen	..	1 984	9 402 T	58
Faible revenu	..	4 013	5 546 T	111
Monde	23 700 T	8 387 T	..	21 085 T ^j	21 965 T ^j	21 961 T ^j	..	19 676 T	72

NOTES

- a** Estimations de l'Observatoire des situations de déplacements internes, sur la base de sources diverses. Ces estimations comportent un haut niveau d'incertitude.
- b** Données au 10 mai 2006. Ces chiffres ont une valeur d'indicateur de tendance. Ils renseignent uniquement sur le volume des livraisons internationales d'armes, et non sur la valeur financière réelle de ces livraisons. Les rapports publiés sur les livraisons d'armes donnent des informations partielles, toutes les livraisons n'étant pas intégralement rendues publiques. Les estimations présentées sont prudentes et peuvent sous-évaluer les volumes véritables de livraisons d'armes conventionnelles.
- c** Le pays d'origine de nombreux réfugiés n'est pas connu ou pas déclaré. Ces chiffres peuvent donc être sous-évalués.
- d** Calculs effectués sur la base du total pour 2001-2005 de l'ensemble des pays et des entités non gouvernementales exportant les principaux types

d'armes conventionnelles, selon la définition du SIPRI 2006h.

- e** Sauf indication contraire, les données concernent la fin de l'année 2005.
- f** Les estimations ne concernent pas certaines parties du pays ou certains groupes de personnes déplacées dans leur propre pays.
- g** Les estimations basses sont cumulées depuis 1994. Les estimations hautes sont cumulées depuis 1985.
- h** Les estimations basses concernent uniquement les personnes déplacées dans leur propre pays, principalement suite à la démolition de leur domicile depuis 2000. Les estimations hautes sont cumulées depuis 1967.
- i** Les chiffres sont cumulés depuis 1992.
- j** Les données correspondent au volume total des livraisons d'armes et concernent l'ensemble des pays et des entités non gouvernementales exportant les principaux types d'armes conventionnelles, selon la définition du SIPRI 2006a.

SOURCES

- Colonne 1** : Observatoire des situations de déplacements internes 2006
- Colonnes 2 et 3** : UNHCR 2006
- Colonnes 4-6** : SIPRI 2006b.
- Colonne 7** : calculs effectués sur la base des données relatives aux livraisons d'armes fournies par le SIPRI 2006b.
- Colonne 8** : IISS 2006
- Colonne 9** : calculs effectués sur la base des données relatives aux forces armées fournies par l'IISS 2006

Victimes de la criminalité

Personnes victimes de la criminalité^a
(en % du total)

	Année ^b	Total criminalité ^c	Infractions contre la propriété ^d	Vols qualifiés	Agressions sexuelles ^e	Agressions	Subornation (corruption) ^f
NATIONAL							
Australie	1999	30,1	13,9	1,2	1,0	2,4	0,3
Autriche	1995	18,8	3,1	0,2	1,2	0,8	0,7
Belgique	1999	21,4	7,7	1,0	0,3	1,2	0,3
Canada	1999	23,8	10,4	0,9	0,8	2,3	0,4
Danemark	1999	23,0	7,6	0,7	0,4	1,4	0,3
Angleterre et Pays de Galles	1999	26,4	12,2	1,2	0,9	2,8	0,1
Finlande	1999	19,1	4,4	0,6	1,1	2,1	0,2
France	1999	21,4	8,7	1,1	0,7	1,4	1,3
Italie	1991	24,6	12,7	1,3	0,6	0,2	..
Japon	1999	15,2	3,4	0,1	0,1	0,1	(.)
Malte	1996	23,1	10,9	0,4	0,1	1,1	4,0
Pays-Bas	1999	25,2	7,4	0,8	0,8	1,0	0,4
Nouvelle-Zélande	1991	29,4	14,8	0,7	1,3	2,4	..
Irlande du Nord	1999	15,0	6,2	0,1	0,1	2,1	0,2
Pologne	1999	22,7	9,0	1,8	0,2	1,1	5,1
Portugal	1999	15,5	7,5	1,1	0,2	0,4	1,4
Écosse	1999	23,2	7,6	0,7	0,3	3,0	..
Slovénie	2000	21,2	7,7	1,1	0,8	1,1	2,1
Suède	1999	24,7	8,4	0,9	1,1	1,2	0,1
Suisse	1999	18,2	4,5	0,7	0,6	1,0	0,2 ^g
États-Unis	1999	21,1	10,0	0,6	0,4	1,2	0,2
VILLE PRINCIPALE							
Asunción (Paraguay)	1995	34,4	16,7	6,3	1,7	0,9	13,3
Bakou (Azerbaïdjan)	1999	8,3	2,4	1,6	0,0	0,4	20,8
Pékin (Chine)	1991	19,0	2,2	0,5	0,6	0,6	..
Bichkek (Kirghizistan)	1995	27,8	11,3	1,6	2,2	2,1	19,3
Bogota (Colombie)	1996	54,6	27,0	11,5	4,8	2,5	19,5
Bratislava (Slovaquie)	1996	36,0	20,8	1,2	0,4	0,5	13,5
Bucarest (Roumanie)	1999	25,4	10,8	1,8	0,4	0,6	19,2
Budapest (Hongrie)	1999	32,1	15,6	1,8	0,9	0,8	9,8
Buenos Aires (Argentine)	1995	61,1	30,8	6,4	6,4	2,3	30,2
Le Caire (Égypte)	1991	28,7	12,1	2,2	1,8	1,1	..
Dar es Salaam (Tanzanie, Rép. unie de)	1991	..	23,1	8,2	6,1	1,7	..
Gaborone (Botswana)	1996	31,7	19,7	2,0	0,7	3,2	2,8
Djakarta (Indonésie)	1995	20,9	9,4	0,7	1,3	0,5	29,9
Johannesburg (Afrique du Sud)	1995	38,0	18,3	4,7	2,7	4,6	6,9
Kampala (Ouganda)	1995	40,9	20,6	2,3	5,1	1,7	19,5
Kiev (Ukraine)	1999	29,1	8,9	2,5	1,2	1,5	16,2
La Paz (Bolivie)	1995	39,8	18,1	5,8	1,5	2,0	24,4
Manille (Philippines)	1995	10,6	3,3	1,5	0,1	0,1	4,3
Maputo (Mozambique)	2001	40,6	29,3	7,6	2,2	3,2	30,5
Minsk (Biélarus)	1999	23,6	11,1	1,4	1,4	1,3	20,6
Moscou (Russie, Fédération de)	1999	26,3	10,9	2,4	1,2	1,1	16,6
Mumbai (Inde)	1995	31,8	6,7	1,3	3,5	0,8	22,9
New Delhi (Inde)	1995	30,5	6,1	1,0	1,7	0,8	21,0
Prague (Tchèque, République)	1999	34,1	21,6	0,5	0,9	1,1	5,7
Riga (Lettonie)	1999	26,5	9,4	2,8	0,5	1,9	14,3
Rio de Janeiro (Brésil)	1995	44,0	14,7	12,2	7,5	3,4	17,1
San José (Costa Rica)	1995	40,4	21,7	8,9	3,5	1,7	9,2
Skopje (Macédoine, ERYM)	1995	21,1	9,4	1,1	0,3	0,7	7,4
Sofia (Bulgarie)	1999	27,2	16,1	1,5	0,1	0,6	16,4
Tallinn (Estonie)	1999	41,2	22,5	6,3	3,3	3,7	9,3
Tbilisi (Géorgie)	1999	23,6	11,1	1,8	0,4	0,9	16,6

TABLEAU 23

Victimes de la criminalité

Personnes victimes de la criminalité ^a
(en % du total)

	Année ^b	Total criminalité ^c	Infractions contre la propriété ^d	Vols qualifiés	Agressions sexuelles ^e	Agressions	Subornation (corruption) ^f
Tirana (Albanie)	1999	31,7	11,2	2,9	1,2	0,7	59,1
Tunis (Tunisie)	1991	37,5	20,1	5,4	1,5	0,4	..
Oulan-Bator (Mongolie)	1999	41,8	20,0	4,5	1,4	2,1	21,3
Vilnius (Lituanie)	1999	31,0	17,8	3,2	2,0	1,4	22,9
Zagreb (Croatie)	1999	14,3	4,4	0,5	0,8	0,5	9,5

NOTES

- a** Les données sont basées sur les résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (International Crime Victims Survey).
- b** Les études ont été réalisées en 1992, 1995, 1996-1997 et 2000-2001. Les données concernent l'année précédant l'année de l'étude.
- c** Données concernant les personnes victimes d'un ou plusieurs des 11 crimes et délits enregistrés dans l'étude : vol qualifié, vol avec effraction, tentative de vol avec effraction, vol de voiture, vandalisme sur voiture, vol de bicyclette, agression sexuelle, vol effectué à partir d'une voiture, vol de biens personnels, voies de fait et menaces et vol de motocycle ou cyclomoteur.
- d** Y compris vol de voiture, vol effectué à partir d'une voiture, vol avec effraction et tentative de vol.
- e** Données concernant uniquement les femmes.
- f** Données concernant les personnes à qui un agent du gouvernement a demandé des pots-de-vin ou qui étaient susceptibles d'en payer.
- g** Données concernant l'année 1995

SOURCES

Toutes les colonnes : UNODC 2004

Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
	DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1	Norvège	1	0,962	82,0	77,1	.. ^e	.. ^e	105	96	33 034	43 950	0
2	Islande	2	0,958	82,7	79,0	.. ^e	.. ^e	102 ^f	91 ^f	27 496	38 603	0
3	Australie	3	0,956	83,0	77,9	.. ^e	.. ^e	114	112	24 966	35 832	0
4	Irlande	4	0,951	80,5	75,4	.. ^e	.. ^e	101	97	26 160	51 633	0
5	Suède	5	0,949	82,5	78,1	.. ^e	.. ^e	102	91	26 408	32 724	0
6	Canada	7	0,947	82,6	77,6	.. ^e	.. ^e	96 ^{f,g}	90 ^{f,g}	24 277 ^h	38 374 ^h	-1
7	Japon	13	0,942	85,6	78,6	.. ^e	.. ^e	84	86	18 130	40 885	-5
8	États-Unis	8	0,946	80,2	74,8	.. ^e	.. ^e	97	89	30 581 ^h	49 075 ^h	1
9	Suisse	10	0,944	83,4	77,8	.. ^e	.. ^e	83	88	25 314	41 258	0
10	Pays-Bas	9	0,945	81,2	75,8	.. ^e	.. ^e	98	99	24 652	39 035	2
11	Finlande	11	0,943	81,9	75,3	.. ^e	.. ^e	104	97	24 862	35 263	1
12	Luxembourg	6	0,949	81,6	75,3	.. ^e	.. ^e	89 ⁱ	88 ⁱ	45 938 ^j	94 696 ^j	1
13	Belgique	12	0,943	82,1	75,9	.. ^e	.. ^e	96	93	24 123	38 338	1
14	Autriche	17	0,937	82,0	76,2	.. ^e	.. ^e	92	90	20 032	45 095	-3
15	Danemark	15	0,940	79,6	75,0	.. ^e	.. ^e	106	97	27 048	36 882	0
16	France	14	0,940	83,1	76,0	.. ^e	.. ^e	95	91	23 015	35 922	2
17	Italie	18	0,934	83,2	77,1	98,0 ^e	98,8 ^e	92	87	18 070 ^h	38 902 ^h	-1
18	Royaume-Uni	16	0,938	80,8	76,2	.. ^e	.. ^e	96 ^f	90 ^f	24 448	37 506	2
19	Espagne	19	0,933	83,3	76,0	.. ^e	.. ^e	99	93	16 751 ^h	33 648 ^h	0
20	Nouvelle-Zélande	20	0,932	81,5	77,0	.. ^e	.. ^e	105	95	19 264	27 711	0
21	Allemagne	21	0,928	81,7	75,9	.. ^e	.. ^e	88 ^f	89 ^f	20 851	36 114	0
22	Hong Kong, Chine (RAS)	84,8	78,9	74	79	20 637	42 166	..
23	Israël	22	0,925	82,0	77,8	95,9	98,5	92	87	19 165 ^h	29 714 ^h	0
24	Grèce	23	0,917	81,0	75,7	94,2 ^e	97,8 ^e	96	91	15 728	28 837	0
25	Singapour	80,8	77,0	88,6	96,6	18 905	37 125	..
26	Corée, République de	25	0,905	80,9	73,7	.. ^e	.. ^e	88	101	12 912	28 036	-1
27	Slovénie	24	0,908	80,2	72,9	.. ^e	.. ^e	100	91	15 992 ^h	26 129 ^h	1
28	Portugal	26	0,902	80,8	74,1	.. ^e	.. ^e	93	86	14 635	24 971	0
29	Chypre	27	0,900	81,2	76,2	95,1	98,6	79	78	17 012	28 891	0
30	Tchèque, République	28	0,881	78,9	72,5	.. ^e	.. ^e	82	81	13 141	26 017	0
31	Barbade	78,6	71,7	94 ^g	84 ^g
32	Malte	29	0,869	80,9	76,1	89,2 ^k	86,4 ^k	81	82	12 226	25 644	0
33	Koweït	31	0,864	79,7	75,4	91,0	94,4	79 ^f	69 ^f	9 623 ^h	25 847 ^h	-1
34	Brunéï Darussalam	79,1	74,5	90,2	95,2	78 ^f	76 ^f
35	Hongrie	30	0,867	77,1	68,9	.. ^e	.. ^e	90	85	13 311	20 666	1
36	Argentine	32	0,859	78,4	70,9	97,2	97,2	94 ^g	85 ^g	9 258 ^h	17 518 ^h	0
37	Pologne	33	0,859	78,6	70,5	.. ^e	.. ^e	90	82	9 746 ^h	16 400 ^h	0
38	Chili	37	0,850	81,1	75,1	95,6	95,8	80	82	6 134 ^h	15 715 ^h	-3
39	Bahreïn	38	0,849	76,0	73,2	83,6	88,6	89 ^f	82 ^f	9 654	29 107	-3
40	Estonie	34	0,856	77,2	65,8	99,8 ^e	99,8 ^e	98	86	11 377 ^h	18 285 ^h	2
41	Lituanie	35	0,856	78,0	66,9	99,6 ^e	99,6 ^e	96	87	10 839	15 699	2
42	Slovaquie	36	0,853	78,1	70,3	.. ^e	.. ^e	78	75	10 856 ^h	18 617 ^h	2
43	Uruguay	39	0,847	79,2	71,9	.. ⁱ	.. ^m	95 ^{f,g}	84 ^{f,g}	6 764 ^h	12 240 ^h	0
44	Croatie	40	0,844	78,6	71,6	97,1	99,3	75 ^g	72 ^g	9 872	14 690	0
45	Lettonie	41	0,843	77,2	66,1	99,7 ^e	99,8 ^e	97	84	9 530	14 171	0
46	Qatar	76,2	71,4	88,6	89,1	82	71
47	Seychelles	92,3	91,4	82	77
48	Costa Rica	42	0,831	80,8	76,0	95,1	94,7	69 ^{f,g}	67 ^{f,g}	5 969	12 878	0
49	Émirats arabes unis	43	0,829	81,1	76,7	.. ⁱ	.. ^m	68 ^{f,g}	54 ^{f,g}	7 630 ^h	31 788 ^h	0
50	Cuba	79,5	75,8	99,8 ^e	99,8 ^e	81 ^g	79 ^g
51	Saint-Kitts-et-Nevis	81	78
52	Bahamas	73,4	67,1	66 ^f	65 ^f	14 414 ^h	20 459 ^h	..
53	Mexique	45	0,812	77,8	72,8	89,6	92,4	76	75	5 594	14 202	-1

TABLEAU 24

Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
54	Bulgarie	44	0,814	75,8	69,1	97,7	98,7	81	81	6 406	9 855	1
55	Tonga	46	0,809	73,7	71,1	99,0 ^k	98,8 ^k	81 ^f	79 ^f	5 026 ^h	10 606 ^h	0
56	Oman	57	0,785	76,0	73,1	73,5	86,8	68 ^f	69 ^f	4 273 ^h	23 676 ^h	-10
57	Trinité-et-Tobago	48	0,805	72,8	67,0	.. ^l	.. ^m	68	66	7 766 ^h	16 711 ^h	0
58	Panama	47	0,806	77,6	72,5	91,2	92,5	83	76	5 219	9 300	2
59	Antigua-et-Barbuda
60	Roumanie	49	0,804	75,2	68,0	96,3	98,4	77	73	6 723	10 325	1
61	Malaisie	51	0,795	75,8	71,1	85,4	92,0	76 ^g	70 ^g	5 391	15 015	0
62	Bosnie-Herzégovine	77,0	71,5	94,4	99,0	5 568 ^h	8 582 ^h	..
63	Maurice	53	0,792	75,8	69,0	80,5	88,4	74 ^f	75 ^f	6 948 ^h	17 173 ^h	-1
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64	Libyen, Jamahiriya arabe	76,4	71,8	98 ^{f,g}	91 ^{f,g}
65	Russie, Fédération de	50	0,795	72,0	58,9	99,2 ^e	99,7 ^e	92 ^f	84 ^f	7 735 ^h	12 401 ^h	3
66	Macédoine, ERYM	54	0,791	76,5	71,5	94,1	98,2	71	69	4 286 ^h	8 943 ^h	0
67	Bélarus	52	0,793	74,1	62,5	99,4 ^{e,k}	99,8 ^{e,k}	90	86	5 510 ^h	8 632 ^h	3
68	Dominique	84	81
69	Bésil	55	0,789	74,8	67,0	88,8	88,4	88 ^g	84 ^g	6 004	10 447	1
70	Colombie	56	0,787	75,6	69,6	92,7	92,9	74	71	5 356	9 202	1
71	Sainte-Lucie	74,1	71,0	80	72	4 308 ^h	8 399 ^h	..
72	Venezuela, RB	60	0,780	76,1	70,2	92,7	93,3	76 ^{f,g}	73 ^{f,g}	4 083 ^h	7 982 ^h	-2
73	Albanie	59	0,780	76,9	71,1	98,3	99,2	67 ^g	69 ^g	3 487 ^h	6 492 ^h	0
74	Thaïlande	58	0,781	74,0	66,7	90,5	94,9	74	73	6 036	10 214	2
75	Samoa occidentales	63	0,770	73,9	67,5	.. ^l	.. ^m	76 ^f	72 ^f	3 046 ^h	7 980 ^h	-2
76	Arabie Saoudite	72	0,744	74,2	70,3	69,3	87,1	58 ^f	59 ^f	3 486 ^h	22 617 ^h	-10
77	Ukraine	62	0,771	72,4	60,1	99,2 ^e	99,7 ^e	87	83	4 535	8 583	1
78	Liban	74,4	70,1	85	82	2 786 ^h	9 011 ^h	..
79	Kazakhstan	61	0,772	69,1	58,0	99,3 ^{e,k}	99,8 ^{e,k}	93	89	5 799	9 222	3
80	Arménie	65	0,765	74,8	68,1	99,2 ^e	99,7 ^e	77	71	3 222 ^h	5 105 ^h	0
81	Chine	64	0,765	73,7	70,2	86,5	95,1	70 ^f	71 ^f	4 561 ^h	7 159 ^h	2
82	Pérou	67	0,759	72,9	67,8	82,1	93,5	88 ^f	85 ^f	3 294	8 036	0
83	Équateur	77,5	71,6	89,7	92,3	2 796 ^h	5 123 ^h	..
84	Philippines	66	0,761	72,8	68,6	92,7	92,5	84	79	3 449	5 763	2
85	Grenade	75 ^f	71 ^f
86	Jordanie	69	0,747	73,2	70,2	84,7	95,1	80	78	2 143	7 038	0
87	Tunisie	73	0,744	75,6	71,4	65,3	83,4	77 ^f	74 ^f	3 421 ^h	12 046 ^h	-3
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	74,1	68,5	67	68	4 300 ^h	8 513 ^h	..
89	Suriname	72,7	66,1	87,2	92,0	77 ^{f,g}	68 ^{f,g}
90	Fidji	70,3	65,9	76 ^f	74 ^f	3 921 ^h	8 142 ^h	..
91	Paraguay	73,5	68,9	70 ^{f,g}	69 ^{f,g}	2 789	6 806	..
92	Turquie	71	0,745	71,3	66,6	79,6	95,3	63	75	4 038	11 408	0
93	Sri Lanka	68	0,749	77,0	71,7	89,1	92,3	64 ^{f,g}	63 ^{f,g}	2 561	6 158	4
94	Dominicaine, République	70	0,745	71,3	64,1	87,2	86,8	78 ^f	70 ^f	4 376 ^h	10 461 ^h	3
95	Belize	74,4	69,5	81	81	3 760 ^h	9 674 ^h	..
96	Iran, République islamique d'	74	0,736	72,3	69,2	70,4	83,5	70 ^f	74 ^f	4 122 ^h	10 830 ^h	0
97	Géorgie	74,4	66,6	76	75	1 561	4 273	..
98	Maldives	66,6	67,4	96,4	96,2	69 ^f	68 ^f
99	Azerbaïdjan	75	0,733	70,6	63,3	98,2 ^k	99,5 ^k	67	69	3 262 ^h	5 096 ^h	0
100	Territoires palestiniens occupés	74,2	71,1	88,0	96,7	83 ^f	80 ^f
101	El Salvador	76	0,725	74,1	68,0	.. ^l	.. ^m	69 ^f	70 ^f	3 077	7 074	0
102	Algérie	79	0,713	72,7	70,1	60,1	79,6	73	73	3 259 ^h	9 888 ^h	-2
103	Guyane	66,7	60,6	78 ^{f,g}	78 ^{f,g}	2 615 ^h	6 375 ^h	..
104	Jamaïque	77	0,721	72,5	69,0	85,9 ^k	74,1 ^k	79 ^f	75 ^f	3 027 ^h	5 327 ^h	1
105	Turkménistan	66,9	58,4	98,3 ^k	99,3 ^k	3 425 ^h	5 385 ^h	..
106	Cap Vert	78	0,714	73,5	67,3	.. ^l	.. ^m	67	67	3 045 ^h	8 641 ^h	1

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spcifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
107	Syrie, République arabe	82	0,702	75,4	71,8	73,6	86,0	60 ^f	65 ^f	1 794 ^h	5 402 ^h	-2
108	Indonésie	81	0,704	69,2	65,3	86,8	94,0	67	70	2 257 ^h	4 963 ^h	0
109	Viet Nam	80	0,708	72,9	68,8	86,9 ^k	93,9 ^k	61 ^f	65 ^f	2 271 ^h	3 220 ^h	2
110	Kirghizistan	83	0,701	71,3	62,9	98,1 ^k	99,3 ^k	80	77	1 422 ^h	2 464 ^h	0
111	Égypte	72,4	68,0	59,4	83,0	1 588	6 817	..
112	Nicaragua	88	0,684	72,4	67,6	76,6	76,8	71 ^f	69 ^f	1 747 ^h	5 524 ^h	-4
113	Ouzbékistan	84	0,694	69,9	63,4	.. ^l	.. ^m	72 ^f	75 ^f	1 398 ^h	2 346 ^h	1
114	Moldova, République de	85	0,692	71,7	64,4	97,7	99,1	73	68	1 349 ^h	2 143 ^h	1
115	Bolivia	86	0,687	66,5	62,3	80,7	93,1	83 ^f	89 ^f	1 983 ^h	3 462 ^h	1
116	Mongolie	87	0,685	66,5	62,5	97,5	98,0	83	72	1 379 ^h	2 730 ^h	1
117	Honduras	89	0,676	70,2	66,1	80,2	79,8	74 ^f	68 ^f	1 771 ^h	3 964 ^h	0
118	Guatemala	90	0,659	71,3	63,9	63,3	75,4	63 ^f	69 ^f	2 130 ^h	6 604 ^h	0
119	Vanuatu	70,9	67,2	61 ^f	66 ^f	2 468 ^h	3 612 ^h	..
120	Guinée équatoriale	93	0,639	43,3	42,3	80,5	93,4	52 ^{f,g}	64 ^{f,g}	11 491 ^h	26 967 ^h	-2
121	Afrique du Sud	92	0,646	48,2	45,7	80,9 ^k	84,1 ^k	77 ^g	76 ^g	7 014 ^h	15 521 ^h	0
122	Tadjikistan	91	0,648	66,4	61,2	99,2 ^e	99,7 ^e	65	77	876 ^h	1 530 ^h	2
123	Maroc	95	0,615	72,2	67,8	39,6	65,7	54	62	1 742 ^h	6 907 ^h	-1
124	Gabon	54,7	53,4	68 ^{f,g}	72 ^{f,g}	4 814 ^h	8 449 ^h	..
125	Namibie	94	0,622	47,5	46,8	83,5	86,8	69 ^g	66 ^g	5 416 ^h	9 455 ^h	1
126	Inde	96	0,591	65,3	62,1	47,8	73,4	58 ^f	66 ^f	1 471 ^h	4 723 ^h	0
127	São Tomé-et-Principe	64,2	62,1	63	64
128	Salomon, Îles	63,3	61,9	45 ^{f,g}	49 ^{f,g}	1 202 ^h	2 387 ^h	..
129	Cambodge	97	0,578	60,1	52,7	64,1	84,7	55 ^{f,g}	65 ^{f,g}	2 077 ^h	2 793 ^h	0
130	Myanmar	63,5	57,8	86,4	93,9	50 ^f	48 ^f
131	Botswana	98	0,555	34,8	34,9	81,8	80,4	72 ^f	69 ^f	5 322	14 738	0
132	Comores	99	0,550	65,8	61,5	.. ^l	.. ^m	42 ^f	50 ^f	1 306 ^h	2 576 ^h	0
133	Lao, Rép. dém. pop.	100	0,545	56,3	53,8	60,9	77,0	55	66	1 328 ^h	2 579 ^h	0
134	Pakistan	105	0,513	63,6	63,2	36,0	63,0	32	44	977 ^h	3 403 ^h	-4
135	Bhoutan	64,6	62,2
136	Ghana	101	0,528	57,4	56,5	49,8	66,4	44 ^f	50 ^f	1 860 ^h	2 611 ^h	1
137	Bangladesh	102	0,524	64,2	62,5	.. ^l	.. ^m	58 ^g	56 ^g	1 170 ^h	2 540 ^h	1
138	Népal	106	0,513	62,4	61,6	34,9	62,7	52 ^g	62 ^g	995 ^h	1 993 ^h	-2
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	103	0,521	56,3	55,2	50,9	63,4	38 ^{f,g}	43 ^{f,g}	2 127 ^h	2 934 ^h	2
140	Congo	104	0,519	53,5	51,0	.. ^l	.. ^m	49 ^f	55 ^f	652 ^h	1 310 ^h	2
141	Soudan	110	0,492	58,0	55,1	51,8 ⁿ	71,1 ⁿ	34 ^f	39 ^f	778 ^h	3 105 ^h	-3
142	Timor oriental	57,1	54,9
143	Madagascar	107	0,507	56,9	54,3	65,3	76,5	55 ^f	58 ^f	704 ^h	1 012 ^h	1
144	Cameroun	109	0,497	46,2	45,1	59,8	77,0	56 ^f	69 ^f	1 435 ^h	2 921 ^h	0
145	Ouganda	108	0,498	48,8	47,9	57,7	76,8	65	67	1 216 ^h	1 741 ^h	2
146	Swaziland	114	0,479	31,3	31,3	78,3	80,9	57 ^{f,g}	59 ^{f,g}	2 576	8 936	-3
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	116	0,476	56,4	52,6	38,5	68,7	46 ^f	64 ^f	927 ^h	2 159 ^h	-4
148	Djibouti	54,1	51,8	21	27	1 305 ^h	2 681 ^h	..
149	Lesotho	112	0,486	36,2	34,0	90,3	73,7	66 ^f	65 ^f	1 848 ^h	3 506 ^h	1
150	Yémen	117	0,462	62,4	59,7	.. ^l	.. ^m	42 ^f	68 ^f	397 ^h	1 346 ^h	-3
151	Zimbabwe	113	0,483	36,0	37,2	.. ^l	.. ^m	51 ^{f,g}	54 ^{f,g}	1 527 ^h	2 613 ^h	2
152	Kenya	111	0,487	46,5	48,5	70,2	77,7	58 ^f	62 ^f	1 037	1 242	5
153	Mauritanie	115	0,478	54,7	51,5	43,4	59,5	44	47	1 295 ^h	2 601 ^h	2
154	Haïti	52,7	51,3	1 283 ^h	2 465 ^h	..
155	Gambie	57,5	54,7	50 ^f	51 ^f	1 378 ^h	2 615 ^h	..
156	Sénégal	118	0,451	57,2	54,8	29,2	51,1	36 ^f	41 ^f	1 200 ^h	2 243 ^h	0
157	Érythrée	56,1	52,3	29	41	557	1 414	..
158	Rwanda	119	0,449	45,8	42,6	59,8	71,4	52	52	1 083 ^h	1 454 ^h	0
159	Nigeria	120	0,443	43,5	43,2	.. ^l	.. ^m	50 ^f	60 ^f	669 ^h	1 628 ^h	0

Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
160 Guinée	121	0,434	54,2	53,6	18,1	42,6	35	49	1 764 ^h	2 576 ^h	0
161 Angola	122	0,431	42,5	39,6	54,2	82,9	24 ^{f,g}	28 ^{f,g}	1 670 ^h	2 706 ^h	0
162 Tanzanie, Rép. unie de	123	0,426	46,2	45,6	62,2	77,5	47 ^f	49 ^f	569 ^h	781 ^h	0
163 Bénin	124	0,412	55,0	53,5	23,3	47,9	41 ^f	58 ^f	702 ^h	1 475 ^h	0
164 Côte d'Ivoire	125	0,401	46,7	45,2	38,6	60,8	32 ^{f,g}	47 ^{f,g}	749 ^h	2 324 ^h	0
165 Zambie	126	0,396	37,1	38,2	59,8 ^k	76,3 ^k	52 ^f	56 ^f	670 ^h	1 216 ^h	0
166 Malawi	127	0,394	39,6	40,0	54,0 ^k	74,9 ^k	64 ^f	65 ^f	547 ^h	747 ^h	0
167 Congo, Rép. dém. du	130	0,378	44,5	42,5	54,1	80,9	24 ^{f,g}	30 ^{f,g}	482 ^h	931 ^h	-2
168 Mozambique	128	0,387	42,3	41,0	.. ^l	.. ^m	44	53	1 110 ^h	1 372 ^h	1
169 Burundi	129	0,380	44,9	43,0	52,2	67,3	32	40	594 ^h	765 ^h	1
170 Éthiopie	48,8	46,8	30	42	570 ^h	944 ^h	..
171 Tchad	131	0,350	44,7	42,6	12,8	40,8	25 ^f	44 ^f	1 644 ^h	2 545 ^h	0
172 Centrafricaine, République	132	0,336	39,8	38,4	33,5	64,8	23 ^{f,g}	36 ^{f,g}	836 ^h	1 367 ^h	0
173 Guinée-Bissau	46,2	43,4	29 ^{f,g}	45 ^{f,g}	487 ^h	963 ^h	..
174 Burkina Faso	133	0,335	48,6	47,2	15,2	29,4	23 ^f	30 ^f	930 ^h	1 405 ^h	0
175 Mali	134	0,329	48,7	47,4	11,9 ^k	26,7 ^k	30 ^f	40 ^f	800 ^h	1 197 ^h	0
176 Sierra Leone	135	0,317	42,4	39,6	24,4	46,9	55 ^f	75 ^f	353 ^h	775 ^h	0
177 Niger	136	0,292	44,7	44,6	15,1	42,9	18	25	560 ^h	989 ^h	0

NOTES

- a Données correspondant à des estimations de l'alphabétisation nationale basées sur des données de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005, sauf indication contraire. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org..
- b En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004). Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection.
- c Faute de données différenciées pour le revenu des hommes et des femmes, les salaires de ces deux

- catégories de population ont été grossièrement estimés à partir de données concernant le rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole, leur part respective dans la population active, les populations féminine et masculine totales et le PIB par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat en dollars US (voir la Note technique 1). Les estimations ont été effectuées à partir des données relatives à la dernière année disponible sur la période 1991-2004, sauf indication contraire.
- d Les classements selon l'IDH figurant dans cette colonne ont été recalculés pour les 136 pays en fonction de l'ISDH. Les chiffres positifs indiquent que le classement selon l'ISDH est supérieur à celui selon l'IDH, les chiffres négatifs signifient le contraire.
- e Une valeur de 99,0 % a été utilisée pour le calcul de l'ISDH.
- f Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.
- g Données concernant une année autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- h Aucune donnée relative au salaire n'est disponible. Une valeur de 0,75 a été utilisée dans le calcul du revenu estimatif des femmes et des hommes pour le rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole.

- i Statec 2006
- j Une valeur de 40 000 USD (en PPA en USD) a été utilisée pour le calcul de l'ISDH.
- k Données concernant la dernière année disponible de la période comprise entre 1995 et 1999
- l En l'absence de données récentes, estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2005. Les données sont basées sur d'anciens recensements ou enquêtes et doivent être interprétées avec circonspection. Les estimations suivantes ont été utilisées : Bangladesh 33,1, Cap Vert 70,8, Comores 49,7, Congo 80,8, El Salvador 78,8, Émirats arabes unis 82,7, Mozambique 35,6, Nigeria 64,2, Ouzbékistan 99,1, Samoa occidentales 98,4, Trinité-et-Tobago 98,3, Uruguay 98,4, Yémen 33,4 et Zimbabwe 86,3
- m En l'absence de données récentes, estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2005. Les données sont basées sur d'anciens recensements ou enquêtes et doivent être interprétées avec circonspection. Les estimations suivantes ont été utilisées : Bangladesh 51,7, Cap Vert 86,6, Comores 63,9, Congo 91,2, El Salvador 83,6, Émirats arabes unis 76,8, Mozambique 65,7, Nigeria 96,9, Ouzbékistan 99,6, Samoa occidentales 98,9, Trinité-et-Tobago 99,2, Uruguay 97,5, Yémen 72,5 et Zimbabwe 93,8

- n Les données concernent une année ou une période autre que celle spécifiée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.
- Sources
- Colonne 1 : données déterminées sur la base des valeurs de l'ISDH de la colonne 2
 - Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-10 ; voir la Note technique 1 pour de plus amples informations.
 - Colonnes 3 et 4 : ONU 2005a, sauf indication contraire.
 - Colonnes 5 et 6 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a, sauf indication contraire.
 - Colonnes 7 et 8 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c, sauf indication contraire.
 - Colonnes 9 et 10 : calculs effectués sur la base des données relatives au PIB par habitant (en PPA en USD) et à la population fournies par la Banque mondiale 2006, sauf indication contraire ; données relatives aux salaires fournies par l'OIT 2006b ; données relatives à la population active fournies par l'OIT 2005a.
 - Colonne 11 : données correspondant à la différence entre le classement selon l'IDH et le classement selon l'ISDH de la colonne 1

Classement selon l'ISDH pour 136 pays

1 Norvège	25 Corée, Rép. de	49 Roumanie	72 Arabie Saoudite	94 Namibie	116 Togo
2 Islande	26 Portugal	50 Russie,	73 Tunisie	95 Maroc	117 Yémen
3 Australie	27 Chypre	Fédération de	74 Iran, République	96 Inde	118 Sénégal
4 Irlande	28 Tchèque, Rép.	51 Malaisie	islamique d'	97 Cambodge	119 Rwanda
5 Suède	29 Malte	52 Bélarus	75 Azerbaïdjan	98 Botswana	120 Nigeria
6 Luxembourg	30 Hongrie	53 Maurice	76 El Salvador	99 Comores	121 Guinée
7 Canada	31 Koweït	54 Macédoine, ERYM	77 Jamaïque	100 Lao, Rép.	122 Angola
8 États-Unis	32 Argentine	55 Brésil	78 Cap Vert	dém. pop.	123 Tanzanie, Rép.
9 Pays-Bas	33 Pologne	56 Colombie	79 Algérie	101 Ghana	unie de
10 Suisse	34 Estonie	57 Oman	80 Viet Nam	102 Bangladesh	124 Bénin
11 Finlande	35 Lituanie	58 Thaïlande	81 Indonésie	103 Papouasie-	125 Côte d'Ivoire
12 Belgique	36 Slovaquie	59 Albanie	82 Syrienne,	Nouvelle-Guinée	126 Zambie
13 Japon	37 Chili	60 Venezuela, RB	République arabe	104 Congo	127 Malawi
14 France	38 Bahreïn	61 Kazakhstan	83 Kirghizistan	105 Pakistan	128 Mozambique
15 Danemark	39 Uruguay	62 Ukraine	84 Ouzbékistan	106 Népal	129 Burundi
16 Royaume-Uni	40 Croatie	63 Samoa occident.	85 Moldova, Rép. de	107 Madagascar	130 Congo, Rép.
17 Autriche	41 Lettonie	64 Chine	86 Bolivie	108 Ouganda	dém. du
18 Italie	42 Costa Rica	65 Arménie	87 Mongolie	109 Cameroun	131 Tchad
19 Espagne	43 Émirats arabes unis	66 Philippines	88 Nicaragua	110 Soudan	132 Centrafricaine,
20 Nouvelle-Zélande	44 Bulgarie	67 Pérou	89 Honduras	111 Kenya	République
21 Allemagne	45 Mexique	68 Sri Lanka	90 Guatemala	112 Lesotho	133 Burkina Faso
22 Israël	46 Tonga	69 Jordanie	91 Tadjikistan	113 Zimbabwe	134 Mali
23 Grèce	47 Panama	70 Dominicaine, Rép.	92 Afrique du Sud	114 Swaziland	135 Sierra Leone
24 Slovaquie	48 Trinité-et-Tobago	71 Turquie	93 Guinée équatoriale	115 Mauritanie	136 Niger

Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c	
	Rang	Valeur					
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ							
1	Norvège	1	0,932	37,9	29	50	0,75
2	Islande	3	0,866	33,3	29	55	0,71
3	Australie	8	0,833	28,3	37	55	0,70
4	Irlande	17	0,753	14,2	29	51	0,51
5	Suède	2	0,883	45,3	31	51	0,81
6	Canada	11	0,810	24,3	36	56	0,63
7	Japon	42	0,557	10,7	10	46	0,44
8	États-Unis	12	0,808	15,0	42	55	0,62
9	Suisse	14	0,797	24,8	27	46	0,61
10	Pays-Bas	7	0,844	34,2	26	48	0,63
11	Finlande	6	0,853	37,5	28	54	0,71
12	Luxembourg	23,3	0,49
13	Belgique	5	0,855	35,7	30	48	0,63
14	Autriche	10	0,815	32,2	28	46	0,44
15	Danemark	4	0,861	36,9	25	52	0,73
16	France	13,9	0,64
17	Italie	24	0,653	16,1	21	45	0,46
18	Royaume-Uni	16	0,755	18,5	33	46	0,65
19	Espagne	15	0,776	30,5	32	47	0,50
20	Nouvelle-Zélande	13	0,797	32,2	36	52	0,70
21	Allemagne	9	0,816	30,5	35	50	0,58
22	Hong Kong, Chine (RAS)	27	40	0,49
23	Israël	23	0,656	14,2	29	54	0,64
24	Grèce	29	0,614	13,0	27	49	0,55
25	Singapour	18	0,707	18,9	26	45	0,51
26	Corée, République de	53	0,502	13,4	7	38	0,46
27	Slovénie	32	0,603	10,8	34	57	0,61
28	Portugal	20	0,681	21,3	32	52	0,59
29	Chypre	38	0,584	14,3	15	45	0,59
30	Tchèque, République	28	0,615	15,7	28	52	0,51
31	Barbade	17,6	43	52	..
32	Malte	58	0,493	9,2	16	39	0,48
33	Koweït	1,5	0,37
34	Brunéï Darussalam ^d
35	Hongrie	41	0,560	10,4	34	61	0,64
36	Argentine	19	0,697	36,5	25	55	0,53
37	Pologne	30	0,610	19,1	34	61	0,59
38	Chili	52	0,506	12,7	24	52	0,39
39	Bahreïn	7,5	0,33
40	Estonie	31	0,608	18,8	35	67	0,62
41	Lituanie	25	0,635	22,0	42	68	0,69
42	Slovaquie	34	0,599	16,7	32	61	0,58
43	Uruguay	50	0,513	10,8	35	53	0,55
44	Croatie	33	0,602	21,7	23	52	0,67
45	Lettonie	27	0,621	21,0	42	64	0,67
46	Qatar	0,0
47	Seychelles	29,4
48	Costa Rica	21	0,675	38,6	26	40	0,46
49	Émirats arabes unis	70	0,353	0,0	8	25	0,24
50	Cuba	36,0
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0,0
52	Bahamas	26,8	40	..	0,70
53	Mexique	35	0,597	25,0	25	42	0,39

TABLEAU
25

Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c
	Rang	Valeur				
54 Bulgarie	37	0,595	22,1	33	61	0,65
55 Tonga	3,3	0,47
56 Oman	7,8	0,18
57 Trinité-et-Tobago	22	0,660	25,4	38	54	0,46
58 Panama	40	0,568	16,7	39	51	0,56
59 Antigua-et-Barbuda	13,9
60 Roumanie	59	0,492	10,7	29	57	0,65
61 Malaisie	55	0,500	13,1	23	40	0,36
62 Bosnie-Herzégovine	12,3	0,65
63 Maurice	17,1	0,40
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN						
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	4,7
65 Russie, Fédération de	62	0,482	8,0	38	64	0,62
66 Macédoine, ERYM	43	0,554	19,2	28	53	0,48
67 Bélarus	29,8	0,64
68 Dominique	12,9
69 Brésil	61	0,486	9,1	34	53	0,57
70 Colombie	51	0,506	10,8 ^e	38	50	0,58
71 Sainte-Lucie	17,2	0,51
72 Venezuela, RB	46	0,532	18,0	27	61	0,51
73 Albanie	7,1	0,54
74 Thaïlande	60	0,486	10,7	28	53	0,59
75 Samoa occidentales	4,1	0,38
76 Arabie Saoudite	74	0,242	0,0	31	6	0,15
77 Ukraine	63	0,455	7,1	43	60	0,53
78 Liban	4,7	0,31
79 Kazakhstan	8,6	0,63
80 Arménie	5,3	0,63
81 Chine	20,3	0,64
82 Pérou	39	0,580	29,0	19	44	0,41
83 Équateur	49	0,524	16,0	34	49	0,55
84 Philippines	45	0,533	15,8	58	61	0,60
85 Grenade	28,6
86 Jordanie	7,9	0,30
87 Tunisie	19,3	0,28
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	18,2	0,51
89 Suriname	25,5	28	51	..
90 Fidji	11,7	0,48
91 Paraguay	9,6	0,41
92 Turquie	72	0,289	4,4	7	31	0,35
93 Sri Lanka	69	0,372	4,9	21	46	0,42
94 Dominicaine, République	15,4 ^e	..	50	0,42
95 Belize	57	0,495	11,9	31	52	0,39
96 Iran, République islamique d'	71	0,326	4,1	13	33	0,38
97 Géorgie	64	0,407	9,4	26	63	0,37
98 Maldives	12,0	15	40	..
99 Azerbaïdjan	12,3	0,64
100 Territoires palestiniens occupés	11	35	..
101 El Salvador	48	0,529	16,7	33	45	0,43
102 Algérie	5,3	0,33
103 Guyane	30,8	0,41
104 Jamaïque	13,6	0,57
105 Turkménistan	16,0	0,64
106 Cap Vert	15,3	0,35

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c	
	Rang	Valeur					
107	Syrie, République arabe	..	12,0	0,33	
108	Indonésie	..	11,3	0,45	
109	Viet Nam	..	27,3	0,71	
110	Kirghizistan	..	0,0	0,58	
111	Égypte	73	0,262	3,8	9	30	0,23
112	Nicaragua	..	20,7	0,32	
113	Ouzbékistan	..	16,4	0,60	
114	Moldova, République de	44	0,544	21,8	39	66	0,63
115	Bolivie	56	0,499	14,6	36	40	0,57
116	Mongolie	65	0,388	6,6	30	66	0,51
117	Honduras	47	0,530	23,4	22	36	0,45
118	Guatemala	..	8,2	0,32	
119	Vanuatu	..	3,8	0,68	
120	Guinée équatoriale	..	18,0	0,43	
121	Afrique du Sud	..	32,8 ^f	0,45	
122	Tadjikistan	..	19,6	0,57	
123	Maroc	..	6,4	0,25	
124	Gabon	..	11,9	0,57	
125	Namibie	26	0,623	26,9	30	55	0,57
126	Inde	..	9,2	0,31	
127	São Tomé-et-Principe	..	7,3	
128	Salomon, Îles	..	0,0	0,50	
129	Cambodge	68	0,373	11,4	14	33	0,74
130	Myanmar ^g	
131	Botswana	54	0,501	11,1	31	53	0,36
132	Comores	..	3,0	0,51	
133	Lao, Rép. dém. pop.	..	22,9	0,52	
134	Pakistan	66	0,377	20,4	2	26	0,29
135	Bhoutan	..	9,3	
136	Ghana	..	10,9	0,71	
137	Bangladesh	67	0,374	14,8 ^h	23	12	0,46
138	Népal	..	6,7	0,50	
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	0,9	0,73	
140	Congo	..	10,1	0,50	
141	Soudan	..	13,6	0,25	
142	Timor oriental	..	25,3 ⁱ	
143	Madagascar	..	8,4	0,70	
144	Cameroun	..	8,9	0,49	
145	Ouganda	..	28,8	0,70	
146	Swaziland	..	16,8	0,29	
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN							
147	Togo	..	8,6	0,43	
148	Djibouti	..	10,8	0,49	
149	Lesotho	..	17,0	0,53	
150	Yémen	75	0,128	0,7	4	15	0,30
151	Zimbabwe	..	20,8	0,58	
152	Kenya	..	7,3	0,83	
153	Mauritanie ^j	0,50	
154	Haïti	..	6,2	0,52	
155	Gambie	..	13,2	0,53	
156	Sénégal	..	19,2	0,53	
157	Érythrée	..	22,0	0,39	
158	Rwanda	..	45,3	0,74	
159	Nigeria	..	5,8	0,41	

TABLEAU 25

Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c
	Rang	Valeur				
160	Guinée	..	19,3	0,68
161	Angola	..	15,0	0,62
162	Tanzanie, Rép. unie de	36	0,597	30,4	49	0,73
163	Bénin	..	7,2	0,48
164	Côte d'Ivoire	..	8,5	0,32
165	Zambie	..	12,7	0,55
166	Malawi	..	13,6	0,73
167	Congo, Rép. dém. du	..	10,2	0,52
168	Mozambique	..	34,8	0,81
169	Burundi	..	31,7	0,78
170	Éthiopie	..	21,4	0,60
171	Tchad	..	6,5	0,65
172	Centrafricaine, République	..	10,5	0,61
173	Guinée-Bissau	..	14,0	0,51
174	Burkina Faso	..	11,7	0,66
175	Mali	..	10,2	0,67
176	Sierra Leone	..	14,5	0,45
177	Niger	..	12,4	0,57

NOTES

- a** Sauf indication contraire, données au 31 mai 2006. Lorsque le pouvoir est réparti entre une chambre basse et une chambre haute, les données correspondent à la moyenne pondérée du pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les deux assemblées.
- b** Données concernant l'année la plus récente disponible sur la période comprise entre 1992 et 2004. Les pays qui ont adopté la récente Classification internationale type des professions (CITP-88) produisent des données qui ne sont pas strictement comparables à celles des pays qui utilisent la classification antérieure (CITP-68).
- c** Calculs effectués sur la base des données des colonnes 9 et 10 du tableau 24. Les estimations sont basées sur les données concernant l'année

la plus récente disponible sur la période comprise entre 1991 et 2004.

- d** Actuellement, pas de parlement.
- e** Données au 1^{er} mars 2005.
- f** Ces chiffres ne comprennent pas les 36 délégués spéciaux renouvelables nommés selon les circonstances. Les pourcentages indiqués sont donc calculés sur la base des 54 sièges permanents.
- g** Le parlement élu en 1990 ne s'est jamais réuni et n'a jamais été autorisé à siéger. Nombre de ses membres ont été mis en détention ou ont été contraints à l'exil.
- h** En 2004, le nombre de sièges au parlement est passé de 300 à 345. Ces 45 sièges supplémentaires, réservés aux femmes, sont occupés depuis septembre et octobre 2005.

- i** Les élections du 30 août 2001 avaient pour but d'élire les membres de l'assemblée constituante du Timor oriental. Cette assemblée est devenue le Parlement national le 20 mai 2002, date à laquelle le pays a obtenu l'indépendance, sans procéder à de nouvelles élections.
- j** Le Parlement de Mauritanie a été suspendu après un coup d'État en août 2005.

SOURCES

- Colonne 1** : données déterminées sur la base des valeurs de l'IPF de la colonne 2.
- Colonne 2** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-6 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.
- Colonne 3** : calculs effectués sur la base des données relatives aux sièges parlementaires fournies par l'UIP 2006a, 2006c.
- Colonnes 4 et 5** : calculs effectués sur la base des données relatives au travail fournies par l'OIT 2006b.
- Colonne 6** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 9 et 10 du tableau 24.

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}	
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	99	1,00	97	1,01	98	1,54
2	98 ^g	0,98 ^g	88 ^g	1,04 ^g	79 ^g	1,78 ^g
3	96	1,01	86 ^g	1,01 ^g	80	1,23
4	96	1,00	89	1,06	66	1,28
5	99	1,00	100	1,03	102	1,55
6	100 ^{g, h}	1,00 ^{g, h}	94 ⁱ	0,99 ⁱ	70 ^j	1,36 ^j
7	100	1,00	100 ^{g, k}	1,01 ^{g, k}	51	0,89
8	91	0,96	91	1,02	96	1,39
9	94	1,00	80	0,93	42	0,80
10	98	0,99	90	1,01	62	1,08
11	99	1,00	94	1,01	98	1,20
12	91	1,00	82	1,07	13 ^g	1,18 ^g
13	99	1,00	97 ^{g, l}	1,01 ^{g, l}	69	1,21
14	54	1,19
15	100	1,00	94	1,03	87	1,42
16	99	1,00	97	1,02	63	1,28
17	98,0	99	99,8	100	99	1,00	93	1,02	72	1,34
18	99	1,00	97	1,03	70	1,37
19	99	0,99	99	1,04	72	1,22
20	99	1,00	96	1,03	74	1,41
21
22	90 ^m	0,95 ^m	77 ^m	0,97 ^m	32	0,97
23	95,9	97	99,6	100	98	1,01	89	1,00	65	1,33
24	94,2	96	99,0	100	99	0,99	88	1,04	86	1,17
25	88,6	92	99,6	100
26	99	0,99	88	1,00	67	0,61
27	98	1,00	95	1,00	86	1,38
28	99	0,99	87 ^l	1,11 ^l	65	1,32
29	95,1	96	99,8	100	96 ^m	1,00 ^m	95 ^m	1,03 ^m	36 ^m	0,98 ^m
30	45	1,10
31	97	0,99	98	1,05	54 ^h	2,47 ^h
32	89,2 ⁿ	103 ⁿ	97,8 ⁿ	104 ⁿ	94	1,00	90	1,06	30	1,33
33	91,0	96	99,8	100	87 ^g	1,03 ^g	80 ^{g, j}	1,05 ^{g, j}	33 ^g	2,72 ^g
34	90,2	95	98,9	100	17 ^g	1,74 ^g
35	88	0,99	90 ^g	0,99 ^g	70	1,40
36	97,2	100	99,1	100	98 ^l	0,99 ^l	82 ^l	1,07 ^l	77 ^l	1,51 ^l
37	98	1,00	92	1,03	72	1,41
38	95,6	100	99,2	100	42	0,95
39	83,6	94	97,3	100	97	1,01	93	1,07	45 ^g	1,84 ^g
40	99,8	100	99,8	100	94	1,00	91	1,03	82	1,68
41	99,6	100	99,7	100	89	1,00	93	1,01	89	1,55
42	40	1,22
43	53 ^{g, l}	2,04 ^{g, l}
44	97,1	98	99,7	100	87 ^l	0,99 ^l	86 ^l	1,02 ^l	42 ^l	1,19 ^l
45	99,7	100	99,8	100	94	1,72
46	88,6	99	97,5	103	94	0,99	86	0,98	34	3,67
47	92,3	101	99,4	101	97 ^m	1,01 ^m	96 ^m	1,07 ^m
48	95,1	100	98,0	101	28	1,26
49	70	0,97	64	1,06	40 ^{g, l}	3,24 ^{g, l}
50	99,8	100	100,0	100	95	0,97	87	1,02	38 ^l	1,34 ^l
51	98 ^m	1,08 ^m	97 ^m	0,97 ^m
52	85	1,02	78	1,12
53	89,6	97	97,6	100	98	1,00	65	1,03	23	0,98

TABLEAU 26

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}		
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	
54	Bulgarie	97,7	99	98,1	100	95	0,99	87	0,98	44	1,16
55	Tonga	99,0 ⁿ	100 ⁿ	99,4 ⁿ	100 ⁿ	89 ⁱ	0,97 ⁱ	75 ^g	1,23 ^g	8 ^g	1,67 ^g
56	Oman	73,5	85	96,7	99	79	1,02	75	1,01	15	1,38
57	Trinité-et-Tobago	92 ^m	0,99 ^m	74 ^g	1,06 ^g	13	1,27
58	Panama	91,2	99	95,6	99	98	0,99	67	1,10	57	1,59
59	Antigua-et-Barbuda
60	Roumanie	96,3	98	97,8	100	92	0,99	82	1,03	45	1,26
61	Malaisie	85,4	93	97,3	100	93 ^l	1,00 ^l	81 ^l	1,14 ^l	38 ^l	1,41 ^l
62	Bosnie-Herzégovine	94,4	95	99,8	100
63	Maurice	80,5	91	95,4	102	96	1,02	80 ^g	1,00 ^g	20	1,39
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN											
64	Libyen, Jamahiriya arabe	59 ^{g, l}	1,09 ^{g, l}
65	Russie, Fédération de	99,2	100	99,8	100	92 ^g	1,01 ^g	79 ^g	1,36 ^g
66	Macédoine, ERYM	94,1	96	98,5	99	92	1,00	80 ^{g, j}	0,97 ^{g, j}	33	1,39
67	Bélarus	99,4 ⁿ	100 ⁿ	99,8 ⁿ	100 ⁿ	88 ^g	0,97 ^g	88 ^g	1,01 ^g	71	1,39
68	Dominique	88 ^m	1,01 ^m	92 ^g	1,03 ^g
69	Brésil	88,8	100	97,9	102	78 ^l	1,07 ^l	25 ^l	1,32 ^l
70	Colombie	92,7	100	98,4	101	84	1,01	58 ^g	1,11 ^g	28	1,09
71	Sainte-Lucie	96	0,97	74 ^g	1,09 ^g	22	3,43
72	Venezuela, RB	92,7	99	98,1	102	92	1,01	66	1,15	41 ^{g, l}	1,07 ^{g, l}
73	Albanie	98,3	99	99,5	100	95 ^l	0,99 ^l	73 ^l	0,98 ^l	20 ^l	1,57 ^l
74	Thaïlande	90,5	95	97,8	100	44	1,17
75	Samoa occidentales	91 ^g	1,00 ^g	70 ^g	1,14 ^g	7 ^{g, h}	0,94 ^{g, h}
76	Arabie Saoudite	69,3	80	93,7	96	57 ^j	0,92 ^j	51 ^g	0,96 ^g	33	1,50
77	Ukraine	99,2	99	99,8	100	82 ^m	1,00 ^m	84 ^m	1,00 ^m	71 ^m	1,19 ^m
78	Liban	93	0,99	50	1,12
79	Kazakhstan	99,3 ⁿ	100 ⁿ	99,9 ⁿ	100 ⁿ	92	0,99	92	0,99	56	1,38
80	Arménie	99,2	99	99,9	100	96	1,04	90	1,03	29	1,21
81	Chine	86,5	91	98,5	99	17 ^g	0,84 ^g
82	Pérou	82,1	88	95,7	98	97	1,00	69	1,00	34 ^g	1,03 ^g
83	Équateur	89,7	97	96,5	100	98 ^g	1,01 ^g	53	1,01
84	Philippines	92,7	100	95,7	101	95	1,02	67	1,20	32	1,28
85	Grenade	84 ^m	0,99 ^m	82 ^g	1,10 ^g
86	Jordanie	84,7	89	98,9	100	92	1,02	82	1,02	41	1,10
87	Tunisie	65,3	78	92,2	96	98	1,00	69 ^{g, j}	1,04 ^{g, j}	33	1,36
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	93 ^g	0,97 ^g	63	1,02
89	Suriname	87,2	95	94,1	98	96 ^{g, l}	1,07 ^{g, l}	74 ^{g, l}	1,38 ^{g, l}	15 ^j	1,62 ^j
90	Fidji	96	0,99	85 ^g	1,06 ^g	17	1,20
91	Paraguay	28 ^{g, l}	1,37 ^{g, l}
92	Turquie	79,6	84	93,3	95	87 ^g	0,95 ^g	24	0,73
93	Sri Lanka	89,1	97	96,1	101	98 ^{g, l}	1,00 ^{g, l}
94	Dominicaine, République	87,2	100	95,4	103	87	1,02	54 ^g	1,21 ^g	41 ^g	1,64 ^g
95	Belize	96	1,01	73 ^g	1,05 ^g	4	2,47
96	Iran, République islamique d'	70,4	84	88	0,99	76	0,94	24	1,10
97	Géorgie	93	0,99	81	1,00	42	1,03
98	Maldives	96,4	100	98,3	100	90 ^j	1,01 ^j	55 ^{g, j}	1,15 ^{g, j}	(.) ^g	3,00 ^g
99	Azerbaïdjan	98,2 ⁿ	99 ⁿ	99,9 ⁿ	100 ⁿ	83	0,98	76	0,98	14	0,87
100	Territoires palestiniens occupés	88,0	91	98,8	100	86	1,00	92	1,05	39	1,03
101	El Salvador	93 ^g	1,00 ^g	49 ^{g, l}	1,03 ^{g, l}	20	1,22
102	Algérie	60,1	76	86,1	92	95	0,98	68 ^g	1,05 ^g	20	1,09
103	Guyane	12	1,94
104	Jamaïque	85,9 ⁿ	116 ⁿ	91	1,01	81	1,03	26 ^{g, l}	2,29 ^{g, l}
105	Turkménistan	98,3 ⁿ	99 ⁿ	99,8 ⁿ	100 ⁿ
106	Cap Vert	91	0,99	58	1,12	6	1,09

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}	
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f
107 Syrie, République arabe	73,6	86	90,2	96	92 ^l	0,95 ^j	56	0,93
108 Indonésie	86,8	92	98,5	100	93	0,98	57	0,99	15	0,79
109 Viet Nam	86,9 ⁿ	93 ⁿ	93,6 ⁿ	99 ⁿ	92 ^{g, h}	0,94 ^{g, h}	9 ^g	0,77 ^g
110 Kirghizistan	98,1 ⁿ	99 ⁿ	99,7 ⁿ	100 ⁿ	90	0,99	43	1,19
111 Égypte	59,4	71	78,9	88	94 ^g	0,97 ^g	77 ^{g, j}	0,94 ^{g, j}
112 Nicaragua	76,6	100	88,8	106	87	0,99	43	1,13	19 ^{g, l}	1,11 ^{g, l}
113 Ouzbékistan	14 ^g	0,79 ^g
114 Moldova, République de	97,7	99	99,5	100	86 ^m	0,99 ^m	79 ^m	1,04 ^m	43 ^m	1,36 ^m
115 Bolivie	80,7	87	96,1	98	96 ^g	1,01 ^g	73 ^g	0,99 ^g
116 Mongolie	97,5	100	98,4	101	85	1,01	88	1,14	49	1,64
117 Honduras	80,2	101	90,9	105	92	1,02	20 ^g	1,46 ^g
118 Guatemala	63,3	84	78,4	91	91	0,95	32 ^g	0,92 ^g	8 ^{g, l}	0,72 ^{g, l}
119 Vanuatu	93	0,98	36 ^g	0,86 ^g	4 ^g	0,57 ^g
120 Guinée équatoriale	80,5	86	94,9	100	78 ^l	0,85 ^j	18 ^{g, h}	0,59 ^{g, h}	2 ^k	0,43 ^k
121 Afrique du Sud	80,9 ⁿ	96 ⁿ	94,3 ⁿ	101 ⁿ	89 ^l	1,01 ^l	65 ^{g, k}	1,12 ^{g, k}	17 ^l	1,17 ^l
122 Tadjikistan	99,2	100	99,8	100	95	0,96	73	0,85	8	0,33
123 Maroc	39,6	60	60,5	75	83	0,94	32 ^{g, l}	0,86 ^{g, l}	10	0,87
124 Gabon	77 ^{g, h}	0,99 ^{g, h}	5 ⁱ	0,53 ⁱ
125 Namibie	83,5	96	93,5	103	77 ^l	1,08 ^l	43 ^l	1,35 ^l	7 ^l	1,14 ^l
126 Inde	47,8	65	67,7	80	87 ^g	0,94 ^g	9	0,66
127 São Tomé-et-Principe	98	0,99	27	1,08
128 Salomon, Îles	79	0,99	24 ^{g, l}	0,86 ^{g, l}
129 Cambodge	64,1	76	78,9	90	96	0,96	22 ^g	0,73 ^g	2	0,45
130 Myanmar	86,4	92	93,4	98	87	1,01	36	0,95	15 ^{g, h}	1,77 ^{g, h}
131 Botswana	81,8	102	95,6	104	83 ^g	1,03 ^g	64 ^g	1,11 ^g	6	0,85
132 Comores	51 ^{k, m}	0,85 ^{k, m}	2 ^g	0,77 ^g
133 Lao, Rép. dém. pop.	60,9	79	74,7	90	82	0,94	34	0,85	5	0,63
134 Pakistan	36,0	57	54,7	72	56 ^m	0,73 ^m	3	0,80
135 Bhoutan
136 Ghana	49,8	75	65,5	86	58 ^g	1,01 ^g	33 ^g	0,86 ^g	2	0,48
137 Bangladesh	95 ^m	1,03 ^m	51 ^l	1,11 ^l	4 ^l	0,50 ^l
138 Népal	34,9	56	60,1	75	73 ^{l, m}	0,87 ^{l, m}	3	0,41
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	50,9	80	64,1	93	2 ^{g, i}	0,56 ^{g, i}
140 Congo	1 ^{g, l}	0,18 ^{g, l}
141 Soudan	51,8	73	71,4	84	39 ^{g, k}	0,83 ^{g, k}	6 ^{g, k}	0,92 ^{g, k}
142 Timor oriental	12 ^{j, m}	1,48 ^{j, m}
143 Madagascar	65,3	85	68,2	94	89	1,00	11 ^{g, i}	1,03 ^{g, i}	2	0,89
144 Cameroun	59,8	78	4 ^g	0,63 ^g
145 Ouganda	57,7	75	71,2	86	14	0,90	3	0,62
146 Swaziland	78,3	97	89,8	103	77 ^l	1,01 ^l	32 ^l	1,24 ^l	5	1,08
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	38,5	56	63,6	76	72	0,85	14 ^{g, k}	0,48 ^{g, k}	1 ^{g, h}	0,20 ^{g, h}
148 Djibouti	29	0,80	15 ^g	0,70 ^g	1	0,82
149 Lesotho	90,3	123	89	1,06	28	1,54	3 ^l	1,50 ^l
150 Yémen	63 ^g	0,73 ^g	21 ^{g, k}	0,46 ^{g, k}	5	0,38
151 Zimbabwe	82 ^l	1,01 ^l	33 ^l	0,93 ^l	3 ^l	0,62 ^l
152 Kenya	70,2	90	80,7	101	77	1,00	40 ^g	1,01 ^g	2	0,61
153 Mauritanie	43,4	73	55,5	82	74	0,99	13 ^g	0,82 ^g	2	0,30
154 Haïti
155 Gambie	77 ^g	1,06 ^g	41 ^g	0,83 ^g	1	0,26
156 Sénégal	29,2	57	41,0	70	65	0,95	13	0,72
157 Érythrée	44	0,85	18	0,63	(.)	0,15
158 Rwanda	59,8	84	76,9	98	75	1,05	2	0,62
159 Nigeria	57 ^g	0,89 ^g	25 ^g	0,83 ^g	7	0,55

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux nets de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux nets de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}	
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f
160 Guinée	18,1	43	33,7	57	58	0,84	14 ^g	0,51 ^g	1	0,19
161 Angola	54,2	65	63,2	75	1 ^{g, l}	0,70 ^{g, l}
162 Tanzanie, Rép. unie de	62,2	80	76,2	94	85	0,98	1	0,41
163 Bénin	23,3	49	33,2	56	72	0,78	11 ^{g, h}	0,49 ^{g, h}	1 ^{g, h}	0,25 ^{g, h}
164 Côte d'Ivoire	38,6	63	52,1	74	50 ^{l, m}	0,80 ^{l, m}	15 ^{g, j}	0,57 ^{g, j}	3 ⁱ	0,36 ⁱ
165 Zambie	59,8 ⁿ	78 ⁿ	66,2 ⁿ	91 ⁿ	80	1,00	21 ^g	0,78 ^g	2 ^{g, k}	0,47 ^{g, k}
166 Malawi	54,0 ⁿ	72 ⁿ	70,7 ⁿ	86 ⁿ	98	1,05	23	0,86	(.)	0,60
167 Congo, Rép. dém. du	54,1	67	63,1	81
168 Mozambique	67	0,90	4	0,78	1	0,44
169 Burundi	52,2	78	70,4	92	54	0,89	1	0,38
170 Éthiopie	44	0,89	19 ^g	0,61 ^g	1	0,35
171 Tchad	12,8	31	23,2	42	46 ^{g, l}	0,68 ^{g, l}	5 ^{g, l}	0,33 ^{g, l}	(.) ^{g, h}	0,14 ^{g, h}
172 Centrafricaine, République	33,5	52	46,9	67	1 ^k	0,19 ^k
173 Guinée-Bissau	38 ^{g, h}	0,71 ^{g, h}	6 ^{g, h}	0,55 ^{g, h}	(.) ^{g, h}	0,17 ^{g, h}
174 Burkina Faso	15,2	52	24,8	65	35	0,77	8 ^g	0,68 ^g	1 ^g	0,31 ^g
175 Mali	11,9 ⁿ	44 ⁿ	16,9 ⁿ	52 ⁿ	43	0,85	1	0,46
176 Sierra Leone	24,4	52	37,2	63	1 ^{g, j}	0,39 ^{g, j}
177 Niger	15,1	35	23,2	44	32	0,71	5	0,67	(.)	0,36
Pays en développement	71,7	84	83,0	92
Pays les moins avancés	50,4	72	61,6	82
États arabes	59,7	74	80,4	89
Asie de l'Est et Pacifique
Amérique latine et Caraïbes	89,5	98	97,1	101
Asie du Sud	47,7	66	65,3	79
Afrique subsaharienne	53,2	76	64,0	86
Europe centrale et orientale et CEI	98,7	99	99,6	100
OCDE
Pays de l'OCDE à revenu élevé
Développement humain élevé
Développement humain moyen	74,4	86	85,6	93
Faible développement humain	46,1	70	57,5	82
Revenu élevé
Revenu moyen	86,4	93	96,2	99
Faible revenu	50,2	69	66,6	82
Monde	74,4	86	84,2

NOTES

- a** Données correspondant à des estimations de l'alphabétisation nationale basées sur des données de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005, sauf indication contraire. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.
- b** Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'enfants scolarisés ayant l'âge correspondant officiellement au niveau d'étude concerné et le nombre total d'enfants de cet âge. Les taux nets de scolarisation supérieurs à 100 % traduisent des différences entre ces deux séries de données.
- c** Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection.

- d** La scolarisation dans le supérieur est en règle générale exprimée sous la forme d'un taux brut.
- e** Correspond au rapport entre le taux de scolarisation des femmes et le taux de scolarisation des hommes.
- f** En 2006, l'Institut de statistiques de l'UNESCO a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004).
- g** Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.
- h** Données concernant l'année scolaire 2001

- i** Données concernant l'année scolaire 1999
- j** Données concernant l'année scolaire 2002
- k** Données concernant l'année scolaire 2000
- l** Données concernant l'année scolaire 2003
- m** Estimations nationales.
- n** Données concernant une année de la période comprise entre 1995 et 1999

SOURCES

- Colonnes 1 et 3 :** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonne 2 :** calculs effectués sur la base des données relatives au taux d'alphabétisation des adultes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonne 4 :** calculs effectués sur la base des données relatives au taux d'alphabétisation des jeunes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonnes 5, 7 et 9 :** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.
- Colonnes 6, 8 et 10 :** calculs effectués sur la base des données relatives aux taux nets de scolarisation fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.

Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Activité économique des femmes (de 15 ans et plus)			Taux d'activité par secteur économique ^a (en %)						Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale (en %)		
	Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom. 2004	Agriculture		Industrie		Services		Femmes 2004 ^b	Hommes 2004 ^b	
				Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b			
	2004	2004	2004	2003 ^b	2003 ^b	2003 ^b	2003 ^b	2003 ^b	2003 ^b	2003 ^b	2004 ^b	2004 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
1	Norvège	63,1	111	87	2	6	9	33	88	58	43	57
2	Islande	70,9	105	87	3	12	10	33	85	54	50	50
3	Australie	56,1	108	79	3	6	10	30	87	64	59	41
4	Irlande	51,9	146	72	2	11	14	39	83	50	53	47
5	Suède	58,8	93	87	1	3	11	36	88	61	55	55
6	Canada	60,2	104	83	2	4	11	33	87	64	66	34
7	Japon	48,5	97	65	5	5	21	37	73	57	80	20
8	États-Unis	59,6	105	81	1	3	12	32	87	65	64	36
9	Suisse	60,1	115	79	3	5	13	36	84	59	62	38
10	Pays-Bas	55,8	128	76	2	4	9	31	86	64	79	21
11	Finlande	56,9	98	86	4	7	14	40	82	53	36	55
12	Luxembourg	44,1	122	68
13	Belgique	43,4	119	72	1	3	10	36	82	58	85	15
14	Autriche	49,3	114	75	6	5	14	43	80	52	68	32
15	Danemark	59,4	96	84	2	5	14	36	85	59	86	14
16	France	48,2	105	79	1	2	13	34	86	64
17	Italie	37,0	103	61	5	6	20	39	75	55	54	46
18	Royaume-Uni	55,0	104	79	1	2	11	36	88	62	60	40
19	Espagne	44,2	130	65	5	8	15	42	81	51	64	36
20	Nouvelle-Zélande	59,8	112	81	6	12	12	32	82	56	68	32
21	Allemagne	50,4	114	76	2	3	18	44	80	52	76	24
22	Hong Kong, Chine (RAS)	52,9	112	74	(.)	(.)	10	27	90	73	86	14
23	Israël	49,7	121	84	71	29
24	Grèce	42,7	119	66	18	15	12	30	70	56	68	32
25	Singapour	50,8	101	66	(.)	(.)	18	31	81	69	76	24
26	Corée, République de	50,1	106	68	12	9	19	34	70	57	89	11
27	Slovénie	53,4	99	80	10	10	29	46	61	43	58	42
28	Portugal	55,2	112	79	14	12	23	44	63	44	65	35
29	Chypre	53,0	111	74	4	5	13	31	83	58	81	19
30	Tchèque, République	51,7	85	76	3	6	28	50	68	44	74	26
31	Barbade	64,6	109	83	4	5	10	29	63	49
32	Malte	32,5	153	47	1	3	21	36	78	61
33	Koweït	48,0	138	56
34	Brunéï Darussalam	44,3	99	56
35	Hongrie	42,1	91	73	4	9	26	42	71	49	71	29
36	Argentine	52,2	136	68	(.)	1	12	30	87	69	60	40
37	Pologne	47,9	84	78	19	19	18	40	63	40	60	40
38	Chili	36,4	113	51	54	46
39	Bahreïn	29,2	104	33
40	Estonie	52,2	81	80	4	10	23	42	73	48	50	50
41	Lituanie	51,8	87	81	12	20	21	34	67	45	62	38
42	Slovaquie	51,9	87	76	4	8	26	48	71	44	74	26
43	Uruguay	55,7	122	71	2	6	14	32	85	62	64	37
44	Croatie	44,7	96	74	15	16	21	37	63	47	73	27
45	Lettonie	49,1	78	77	12	18	16	35	72	47	56	45
46	Qatar	35,7	121	40
47	Seychelles
48	Costa Rica	43,7	133	54	4	22	15	27	80	51	50	50
49	Émirats arabes unis	37,4	149	41	(.)	9	14	36	86	55
50	Cuba	43,8	112	59
51	Saint-Kitts-et-Nevis
52	Bahamas	64,5	105	91	1	6	5	24	93	69
53	Mexique	39,9	115	49	6	24	22	28	72	48	51	49

TABLEAU 27

Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH		Taux d'activité par secteur économique ^a									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale	
		Activité économique des femmes			(en %)						(en %)	
		(de 15 ans et plus)			Agriculture		Industrie		Services			
		Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2004 ^b	Hommes 1995-2004 ^b
54	Bulgarie	41,9	70	79	65	35
55	Tonga	46,3	126	62
56	Oman	21,9	145	27
57	Trinité-et-Tobago	46,6	112	61	3	11	13	36	84	53	72	28
58	Panama	49,9	129	63	6	29	10	20	85	51	42	58
59	Antigua-et-Barbuda
60	Roumanie	50,7	95	80	45	40	22	30	33	30	70	30
61	Malaisie	46,1	105	56	14	21	29	34	57	45	71	29
62	Bosnie-Herzégovine	57,9	96	85
63	Maurice	42,2	101	53	13	15	43	39	45	46	75	25
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	30,8	161	39
65	Russie, Fédération de	54,3	90	80	8	15	23	36	69	49	7	22
66	Macédoine, ERYM	40,9	85	63
67	Bélarus	52,5	87	82
68	Dominique	14	31	10	24	72	40	51	49
69	Brésil	56,3	127	70	16	24	10	27	74	49	55	45
70	Colombie	60,5	133	75	7	33	17	19	76	48	60	40
71	Sainte-Lucie	53,4	113	67	16	27	14	24	71	49	68	32
72	Venezuela, RB	55,9	148	67	2	15	12	28	86	57
73	Albanie	49,4	85	69
74	Thaïlande	65,4	87	81	48	50	17	20	35	30	64	36
75	Samoa occidentales	39,6	101	51
76	Arabie Saoudite	17,3	116	22
77	Ukraine	49,9	87	79	17	22	22	39	55	33	50	50
78	Liban	31,7	100	40
79	Kazakhstan	65,0	106	87	54	46
80	Arménie	48,1	67	79
81	Chine	69,2	95	84
82	Pérou	58,2	124	71	6	11	10	24	84	65	66	34
83	Équateur	58,9	181	72	4	10	16	30	79	60	67	33
84	Philippines	53,8	114	65	25	45	12	18	63	37	56	44
85	Grenade	10	17	12	32	77	46
86	Jordanie	27,0	153	35
87	Tunisie	27,9	134	37
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	53,5	120	67
89	Suriname	33,1	91	52	2	8	1	22	97	64	45	55
90	Fidji	51,4	105	63
91	Paraguay	64,2	124	76	20	39	10	21	69	40
92	Turquie	27,8	81	36	56	24	15	28	29	48	67	33
93	Sri Lanka	35,0	78	45	49	38	22	23	27	37	70	30
94	Dominicaine, République	45,5	125	55	2	21	17	26	81	53	23	77
95	Belize	42,4	133	52	6	37	12	19	81	44	32	68
96	Iran, République islamique d'	37,2	173	50	46	54
97	Géorgie	51,1	74	67	53	53	6	12	41	35	65	35
98	Maldives	46,1	229	64	5	18	24	16	39	55	57	43
99	Azerbaïdjan	59,6	94	81	43	37	7	14	50	49
100	Territoires palestiniens occupés	10,3	112	15	26	9	11	32	62	58	52	48
101	El Salvador	46,7	92	61	4	34	22	25	74	42	41	59
102	Algérie	34,8	154	44	29	71
103	Guyane	43,3	119	53
104	Jamaïque	54,8	84	73	10	30	9	26	81	45	77	23
105	Turkménistan	60,4	94	83
106	Cap Vert	34,1	82	44

Classement selon l'IDH	Taux d'activité par secteur économique ^a (en %)									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale (en %)		
	Activité économique des femmes (de 15 ans et plus)			Agriculture		Industrie		Services		Femmes 1995- 2004 ^b	Hommes 1995- 2004 ^b	
	Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b			
	2004	2004	2004									
107	Syrie, République arabe	38,0	133	44	
108	Indonésie	50,7	101	60	
109	Viet Nam	72,4	98	93	71	29	
110	Kirghizistan	55,1	94	74	53	52	8	14	38	34	65	35
111	Égypte	20,1	76	28	39	27	7	25	54	48	40	60
112	Nicaragua	35,5	100	41
113	Ouzbékistan	56,2	94	78
114	Moldova, République de	56,6	92	81	50	52	10	18	40	31	75	25
115	Bolivie	62,1	128	74	3	6	14	39	82	55	63	37
116	Mongolie	53,9	97	66	70	30
117	Honduras	52,2	156	59	25	75
118	Guatemala	33,7	115	41	18	50	23	18	56	27	39	61
119	Vanuatu	79,3	100	90
120	Guinée équatoriale	50,5	105	56
121	Afrique du Sud	46,4	85	59	9	12	14	33	75	50	62	38
122	Tadjikistan	46,5	89	74
123	Maroc	26,7	109	33	6	6	40	32	54	63	19	81
124	Gabon	61,5	99	75
125	Namibie	47,0	96	74	29	33	7	17	63	49	59	41
126	Inde	34,0	94	41
127	São Tomé-et-Principe	29,6	80	40
128	Salomon, Îles	54,4	97	66
129	Cambodge	74,4	96	93	64	36
130	Myanmar	68,2	99	79
131	Botswana	45,7	80	67	17	22	14	26	67	51	36	64
132	Comores	57,8	92	66
133	Lao, Rép. dém. pop.	54,0	101	67
134	Pakistan	32,0	115	38	73	44	9	20	18	36	33	67
135	Bhoutan	44,3	127	55
136	Ghana	70,5	92	94
137	Bangladesh	52,9	84	61	77	53	9	11	12	30	58	42
138	Népal	49,7	103	63
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	71,8	100	97
140	Congo	56,4	98	65
141	Soudan	23,7	86	33
142	Timor oriental	53,5	107	66
143	Madagascar	78,9	100	92	63	37
144	Cameroun	51,8	93	64	73	27
145	Ouganda	79,7	99	92
146	Swaziland	31,5	83	43
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	50,5	94	56
148	Djibouti	53,1	95	64
149	Lesotho	46,3	82	64
150	Yémen	29,4	107	39	88	43	3	14	9	43	26	74
151	Zimbabwe	64,2	92	77
152	Kenya	69,3	93	78	16	20	10	23	75	57
153	Mauritanie	54,3	97	65
154	Haïti	55,2	96	67	37	63	6	15	57	23
155	Gambie	59,3	95	69
156	Sénégal	56,5	92	68
157	Érythrée	58,2	95	65
158	Rwanda	80,4	94	95	53	47
159	Nigeria	45,6	95	54	2	4	11	30	87	67

TABLEAU 27

Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Taux d'activité par secteur économique ^a									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale	
	Activité économique des femmes (de 15 ans et plus)			(en %)						(en %)	
	Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Agriculture		Industrie		Services		Femmes 1995- 2004 ^b	Hommes 1995- 2004 ^b
				Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b		
160 Guinée	79,4	100	90
161 Angola	73,8	100	81
162 Tanzanie, Rép. unie de	86,0	97	95
163 Bénin	54,0	93	63
164 Côte d'Ivoire	39,0	90	44
165 Zambie	66,1	100	73
166 Malawi	85,2	100	95	43	57
167 Congo, Rép. dém. du	61,2	101	68
168 Mozambique	84,7	96	102
169 Burundi	91,8	101	99
170 Éthiopie	70,9	98	79	59	41
171 Tchad	65,5	102	84
172 Centrafricaine, République	70,4	99	79
173 Guinée-Bissau	60,9	105	66
174 Burkina Faso	77,6	101	87
175 Mali	72,4	100	85
176 Sierra Leone	56,0	105	60
177 Niger	71,2	101	75
Pays en développement	52,4	97	64
Pays les moins avancés	61,8	95	72
États arabes	26,4	105	34
Asie de l'Est et Pacifique	65,4	96	79
Amérique latine et Caraïbes	51,4	125	64
Asie du Sud	36,0	96	44
Afrique subsaharienne	63,0	96	73
Europe centrale et orientale et CEI	52,4	89	79
OCDE	50,1	104	71
Pays de l'OCDE à revenu élevé	52,7	106	75
Développement humain élevé	50,8	105	72
Développement humain moyen	52,3	95	65
Faible développement humain	62,6	97	72
Revenu élevé	52,0	106	74
Revenu moyen	57,1	97	72
Faible revenu	45,7	96	55
Monde	52,5	98	67

NOTES

En raison de l'insuffisance des données, les comparaisons géographiques et temporelles des statistiques relatives au travail doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations sur les données, consulter l'OIT, 2005a, 2005b, 2006b.

- a** Les chiffres ayant été arrondis et certaines activités n'étant pas été reprises dans la classification, il est possible que le total des taux d'activité par secteur économique ne soit pas égal à 100
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

SOURCES

Colonne 1 : OIT 2005a.
Colonnes 2 et 3 : calculs effectués sur la base des données concernant les taux d'activité économique fournies par l'OIT 2005a.
Colonnes 4-9 : OIT 2005b.
Colonnes 10 et 11 : calculs effectués sur la base des données relatives aux travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale fournies par l'OIT 2006b.

Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes

Année ^a	Temps de travail total (en heures et minutes par jour)		Temps de travail des femmes (rapport en % femmes/ hommes)	Emploi du temps (en %)							
	Femmes	Hommes		Temps de travail total		Temps passé par les femmes		Temps passé par les hommes			
				Activ. mar- chandés ^b	Activ. non marchandes	Activ. mar- chandés ^b	Activ. non marchandes	Activ. mar- chandés ^b	Activ. non marchandes		
CERTAINS PAYS EN DÉVELOPPEMENT											
ZONES URBAINES											
Colombie	1983	6h 39m	5h 56m	112	49	51	24	76	77	23	
Indonésie	1992	6h 38m	6h 6m	109	60	40	35	65	86	14	
Kenya	1986	9h 50m	9h 32m	103	46	54	41	59	79	21	
Népal	1978	9h 39m	9h 14m	105	58	42	25	75	67	33	
Uruguay ^c	2002	7h 20m	6h 56m	115	49	51	33	67	68	32	
Venezuela, RB	1983	7h 20m	6h 56m	106	59	41	30	70	87	13	
ZONES RURALES											
Bangladesh	1990	9h 5m	8h 16m	110	52	48	35	65	70	30	
Guatemala	1977	11h 18m	9h 39m	117	59	41	37	63	84	16	
Kenya	1988	11h 16m	8h 20m	135	56	44	42	58	76	24	
Népal	1978	10h 41m	9h 7m	117	56	44	46	54	67	33	
Highlands	1978	11h 32m	9h 46m	118	59	41	52	48	66	34	
Mountains	1978	10h 49m	8h 54m	122	56	44	48	52	65	35	
Rural Hills	1978	9h 43m	8h 40m	112	52	48	37	63	70	30	
Philippines	1975-77	9h 6m	7h 32m	121	73	27	29	71	84	16	
AU NIVEAU NATIONAL											
Bénin ^c	1998	7h 55m	5h 30m	144	69	31	59	41	81	19	
Inde ^d	2000	7h 37m	6h 31m	117	61	39	35	65	92	8	
Madagascar ^c	2001	7h 15m	6h 24m	113	68	32	51	49	67	33	
Maurice ^c	2003	6h 33m	6h 9m	107	54	46	30	70	80	20	
Mongolie ^d	2000	9h 5m	8h 21m	109	61	39	49	51	75	25	
Afrique du Sud ^d	2000	5h 32m	4h 33m	122	51	49	35	65	70	30	
CERTAINS PAYS DE L'OCDE^e											
Australie	1997	7h 15m	6h 58m	104	46	54	30	70	62	38	
Autriche ^f	1992	7h 18m	6h 33m	111	49	51	31	69	71	29	
Canada	1998	7h 0m	7h 9m	98	53	47	41	59	65	35	
Danemark ^f	1987	7h 29m	7h 38m	98	68	32	58	42	79	21	
Finlande ^f	1987-88	7h 10m	6h 50m	105	51	49	39	61	64	36	
France	1999	6h 31m	6h 3m	108	46	54	33	67	60	40	
Allemagne ^f	1991-92	7h 20m	7h 21m	100	44	56	30	70	61	39	
Hongrie	1999	7h 12m	7h 25m	97	51	49	41	59	60	40	
Israël ^f	1991-92	6h 15m	6h 17m	99	51	49	29	71	74	26	
Italie ^f	1988-89	7h 50m	6h 7m	128	45	55	22	78	77	23	
Japon	1996	6h 33m	6h 3m	108	66	34	43	57	93	7	
Corée, République de	1999	7h 11m	6h 13m	116	64	36	45	55	88	12	
Lettonie	1996	8h 55m	8h 1m	111	46	54	35	65	58	42	
Mexique ^c	2002	8h 10m	6h 25m	127	46	54	23	77	78	22	
Pays-Bas	1995	5h 8m	5h 15m	98	48	52	27	73	69	31	
Nouvelle-Zélande	1999	7h 0m	6h 57m	101	46	54	32	68	60	40	
Norvège ^f	1990-91	7h 25m	6h 52m	108	50	50	38	62	64	36	
Royaume-Uni ^f	1985	6h 53m	6h 51m	100	51	49	37	63	68	32	
États-Unis ^f	1985	7h 33m	7h 8m	106	50	50	37	63	63	37	

NOTES

Les données correspondent à des estimations basées sur des enquêtes sur l'utilisation du temps disponibles au moment de la publication. Des données relatives à l'utilisation du temps sont également recueillies dans d'autres pays parmi lesquels Cuba, l'Équateur, le Mali, le Maroc, le Nicaragua, le Nigeria, Oman, la République démocratique populaire lao, la République dominicaine, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam.

- a** Les enquêtes réalisées avant 1993 ne sont pas strictement comparables à celles réalisées à une date ultérieure.
- b** Correspond aux activités de production tournées vers le marché telles que définies dans le système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version révisée de 1993
- c** Charmes 2006
- d** Les classifications des activités marchandes et non marchandes ne sont pas à proprement parler

basées sur le système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version révisée de 1993. Les comparaisons entre les pays et les régions doivent donc être effectuées avec circonspection.

e Y compris Israël et la Lettonie, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'OCDE.

f Goldshmidt-Clermont et Pagnossin Aligisakis 1995

SOURCES

Toutes les colonnes : pour les zones urbaines et rurales de certains pays en développement, Harvey 1995 ; pour les études nationales dans certains pays développés, ONU 2002 ; pour les pays de l'OCDE et la Lettonie, Harvey 2001, sauf indication contraire.

Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2006	2006	2006
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1	Norvège	1913	1907, 1913	1911 A	44,4	36	37,9	—
2	Islande	1915, 1920	1915, 1920	1922 E	27,3	21	33,3	—
3	Australie	1902, 1962	1902, 1962	1943 E	20,0	6	24,7	35,5
4	Irlande	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	21,4	8	13,3	16,7
5	Suède	1919, 1921	1919, 1921	1921 E	52,4	38	45,3	—
6	Canada	1917, 1960	1920, 1960	1921 E	23,1	13	20,8	35,0
7	Japon	1945, 1947	1945, 1947	1946 E	12,5	1	9,0	14,0
8	États-Unis	1920, 1965	1788 ^d	1917 E	14,3	7	15,2	14,0
9	Suisse	1971	1971	1971 E	14,3	14	25,0	23,9
10	Pays-Bas	1919	1917	1918 E	36,0	21	36,7	29,3
11	Finlande	1906	1906	1907 E	47,1	32	37,5	—
12	Luxembourg	1919	1919	1919 E	14,3	13	23,3	—
13	Belgique	1919, 1948	1921	1921 A	21,4	9	34,7	38,0
14	Autriche	1918	1918	1919 E	35,3	12	33,9	27,4
15	Danemark	1915	1915	1918 E	33,3	31	36,9	—
16	France	1944	1944	1945 E	17,6	7	12,2	16,9
17	Italie	1945	1945	1946 E	8,3	13	17,3	13,7
18	Royaume-Uni	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	28,6	6	19,7	17,5
19	Espagne	1931	1931	1931 E	50,0	15	36,0	23,2
20	Nouvelle-Zélande	1893	1919	1933 E	23,1	14	32,2	—
21	Allemagne	1918	1918	1919 E	46,2	..	31,8	18,8
22	Hong Kong, Chine (RAS)
23	Israël	1948	1948	1949 E	16,7	7	14,2	—
24	Grèce	1952	1952	1952 E	5,6	7	13,0	—
25	Singapour	1947	1947	1963 E	0	5	18,9	—
26	Corée, République de	1948	1948	1948 E	5,6	2	13,4	—
27	Slovénie	1946	1946	1992 E ^e	6,3	..	12,2	7,5
28	Portugal	1931, 1976	1931, 1976	1934 E+A	16,7	8	21,3	—
29	Chypre	1960	1960	1963 E	0	2	14,3	—
30	Tchèque, République	1920	1920	1992 E ^e	11,1	..	17,0	12,3
31	Barbade	1950	1950	1966 A	29,4	4	13,3	23,8
32	Malte	1947	1947	1966 E	15,4	3	9,2	—
33	Koweït	2005	2005	2005 A	0	..	1,5	—
34	Brunéi Darussalam	—	—	—	9,1	.. ^f	.. ^f	.. ^f
35	Hongrie	1918, 1945	1918, 1945	1945 E	11,8	21	10,4	—
36	Argentine	1947	1947	1951 E	8,3	6	35,0	41,7
37	Pologne	1918	1918	1919 E	5,9	14	20,4	13,0
38	Chili	1949	1949	1951 E	16,7	..	15,0	5,3
39	Bahreïn	1973, 2002	1973, 2002	2002 A	8,7	..	0,0	15,0
40	Estonie	1918	1918	1919 E	15,4	..	18,8	—
41	Lituanie	1919	1919	1920 A	15,4	..	22,0	—
42	Slovaquie	1920	1920	1992 E ^e	0	..	16,7	—
43	Uruguay	1932	1932	1942 E	0	6	11,1	9,7
44	Croatie	1945	1945	1992 E ^e	33,3	..	21,7	—
45	Lettonie	1918	1918	..	23,5	..	21,0	—
46	Qatar	2003 ^g	7,7	..	0,0	—
47	Seychelles	1948	1948	1976 E+A	12,5	16	29,4	—
48	Costa Rica	1949	1949	1953 E	25,0	11	38,6	—
49	Émirats arabes unis	—	—	—	5,6	0	0,0	—
50	Cuba	1934	1934	1940 E	16,2	34	36,0	—
51	Saint-Kitts-et-Nevis	1951	1951	1984 E	0	7	0,0	—
52	Bahamas	1961, 1964	1961, 1964	1977 A	26,7	4	20,0	43,8
53	Mexique	1947	1953	1952 A	9,4	12	25,8	21,9

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD			
	de vote	de candidature			Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
					Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
				2005	1990	2006	2006	
54	Bulgarie	1937, 1945	1945	1945 E	23,8	21	22,1	—
55	Tonga	1960	1960	1993 E	..	0	3,3	—
56	Oman	1994, 2003	1994, 2003	..	10,0	..	2,4	15,5
57	Trinité-et-Tobago	1946	1946	1962 E+A	18,2	17	19,4	32,3
58	Panama	1941, 1946	1941, 1946	1946 E	14,3	8	16,7	—
59	Antigua-et-Barbuda	1951	1951	1984 A	15,4	0	10,5	17,6
60	Roumanie	1929, 1946	1929, 1946	1946 E	12,5	34	11,2	9,5
61	Malaisie	1957	1957	1959 E	9,1	5	9,1	25,7
62	Bosnie-Herzégovine	1946	1946	1990 E ^e	11,1	..	16,7	0,0
63	Maurice	1956	1956	1975 E	8,0	7	17,1	—
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64	Libyen, Jamahiriya arabe	1964	1964	4,7	—
65	Russie, Fédération de	1918	1918	1993 E ^e	0	..	9,8	3,4
66	Macédoine, ERYM	1946	1946	1990 E ^e	16,7	..	19,2	—
67	Bélarus	1919	1919	1990 E ^e	10,0	..	29,1	31,0
68	Dominique	1951	1951	1980 E	0	10	12,9	—
69	Brésil	1932	1932	1933 E	11,4	5	8,6	12,3
70	Colombie	1954	1954	1954 A	35,7	5	12,0 ^h	8,8 ^h
71	Sainte-Lucie	1951	1951	1979 A	8,3	0	5,6	36,4
72	Venezuela, RB	1946	1946	1948 E	13,6	10	18,0	—
73	Albanie	1920	1920	1945 E	5,3	29	7,1	—
74	Thaïlande	1932	1932	1947 A	7,7	3	10,8	10,5
75	Samoa occidentales	1948, 1990	1948, 1990	1976 A	7,7	0	4,1	—
76	Arabie Saoudite	—	—	—	0	..	0,0	—
77	Ukraine	1919	1919	1990 E ^e	5,6	..	7,1	—
78	Liban	1952	1952	1963	6,9	0	4,7	—
79	Kazakhstan	1924, 1993	1924, 1993	1990 E ^e	17,6	..	10,4	5,1
80	Arménie	1918	1918	1990 E ^e	0	36	5,3	—
81	Chine	1949	1949	1954 E	6,3	21	20,3	—
82	Pérou	1955	1955	1956 E	11,8	6	29	—
83	Équateur	1929	1929	1956 E	14,3	5	16,0	—
84	Philippines	1937	1937	1941 E	25,0	9	15,7	16,7
85	Grenade	1951	1951	1976 E+A	40,0	..	26,7	30,8
86	Jordanie	1974	1974	1989 A	10,7	0	5,5	12,7
87	Tunisie	1959	1959	1959 E	7,1	4	22,8	13,4
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	1951	1951	1979 E	20,0	10	18,2	—
89	Suriname	1948	1948	1963 E	11,8	8	25,5	—
90	Fidji	1963	1963	1970 A	9,1	..	11,3	12,5
91	Paraguay	1961	1961	1963 E	30,8	6	10,0	8,9
92	Turquie	1930	1934	1935 A	4,3	1	4,4	—
93	Sri Lanka	1931	1931	1947 E	10,3	5	4,9	—
94	Dominicaine, République	1942	1942	1942 E	14,3	8	17,3 ^h	6,3 ^h
95	Belize	1954	1954	1984 E+A	6,3	0	6,7	25,0
96	Iran, République islamique d'	1963	1963	1963 E+A	6,7	2	4,1	—
97	Géorgie	1918, 1921	1918, 1921	1992 E ^e	22,2	..	9,4	—
98	Maldives	1932	1932	1979 E	11,8	6	12,0	—
99	Azerbaïdjan	1918	1918	1990 E ^e	15,0	..	12,3	—
100	Territoires palestiniens occupés
101	El Salvador	1939	1961	1961 E	35,3	12	16,7	—
102	Algérie	1944, 1962	1962	1962 A	10,5	2	6,2	2,8
103	Guyane	1953	1945	1953 E	22,2	37	30,8	—
104	Jamaïque	1944	1944	1944 E	17,6	5	11,7	19,0
105	Turkménistan	1927	1927	1990 E ^e	9,5	26	16,0	—
106	Cap Vert	1975	1975	1975 E	18,8	12	15,3	—

Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2006	2006	2006
107	Syrienne, République arabe	1949, 1953	1953	1973 E	6,3	9	12,0	—
108	Indonésie	1945	1945	1950 A	10,8	12	11,3	—
109	Viet Nam	1946	1946	1946 E	11,5	18	27,3	—
110	Kirghizistan	1918	1918	1990 E ^e	12,5	..	0,0	—
111	Égypte	1956	1956	1957 E	5,9	4	2,0	6,8
112	Nicaragua	1955	1955	1972 E	14,3	15	20,7	—
113	Ouzbékistan	1938	1938	1990 E ^e	3,6	..	17,5	15,0
114	Moldova, République de	1924, 1993	1924, 1993	1990 E	11,1	..	21,8	—
115	Bolivie	1938, 1952	1938, 1952	1966 E	6,7	9	16,9	3,7
116	Mongolie	1924	1924	1951 E	5,9	25	6,6	—
117	Honduras	1955	1955	1957 E	14,3	10	23,4	—
118	Guatemala	1946	1946, 1965	1956 E	25,0	7	8,2	—
119	Vanuatu	1975, 1980	1975, 1980	1987 E	8,3	4	3,8	—
120	Guinée équatoriale	1963	1963	1968 E	4,5	13	18,0	—
121	Afrique du Sud	1930, 1994	1930, 1994	1933 E	41,4	3	32,8	33,3 ⁱ
122	Tadjikistan	1924	1924	1990 E ^e	3,1	..	17,5	23,5
123	Maroc	1963	1963	1993 E	5,9	0	10,8	1,1
124	Gabon	1956	1956	1961 E	11,8	13	9,2	15,4
125	Namibie	1989	1989	1989 E	19,0	7	26,9	26,9
126	Inde	1935, 1950	1935, 1950	1952 E	3,4	5	8,3	11,2
127	São Tomé-et-Principe	1975	1975	1975 E	14,3	12	7,3	—
128	Salomon, Îles	1974	1974	1993 E	0	0	0,0	—
129	Cambodge	1955	1955	1958 E	7,1	..	9,8	14,8
130	Myanmar	1935	1946	1947 E ^j	.. ^j	.. ^j
131	Botswana	1965	1965	1979 E	26,7	5	11,1	—
132	Comores	1956	1956	1993 E	..	0	3,0	—
133	Lao, Rép. dém. pop.	1958	1958	1958 E	0	6	22,9	—
134	Pakistan	1935, 1947	1935, 1947	1973 E ^e	5,6	10	21,3	17,0
135	Bhoutan	1953	1953	1975 E	0	2	9,3	—
136	Ghana	1954	1954	1960	11,8	..	10,9	—
137	Bangladesh	1935, 1972	1935, 1972	1973 E	8,3	10	14,8 ^k	—
138	Népal	1951	1951	1952 A	7,4	6	5,9	16,7
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1964	1963	1977 E	..	0	0,9	—
140	Congo	1947, 1961	1963	1963 E	14,7	14	8,5	13,3
141	Soudan	1964	1964	1964 E	2,6	..	14,7	4,0
142	Timor oriental	22,2	..	25,3 ^l	—
143	Madagascar	1959	1959	1965 E	5,9	7	6,9	11,1
144	Cameroun	1946	1946	1960 E	11,1	14	8,9	—
145	Ouganda	1962	1962	1962 E	23,4	12	28,8 ^m	—
146	Swaziland	1968	1968	1972 E+A	13,3	4	10,8	30,0
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147	Togo	1945	1945	1961 E	20,0	5	8,6	—
148	Djibouti	1946	1986	2003 E	5,3	0	10,8	—
149	Lesotho	1965	1965	1965 A	27,8	..	11,7	36,4
150	Yémen	1967, 1970	1967, 1970	1990 E ^e	2,9	4	0,3	1,8
151	Zimbabwe	1919, 1957	1919, 1978	1980 E+A	14,7	11	16,0	31,8
152	Kenya	1919, 1963	1919, 1963	1969 E+A	10,3	1	7,3	—
153	Mauritanie	1961	1961	1975 E	9,1 ⁿ	.. ⁿ
154	Haïti	1957	1957	1961 E	25,0	..	4,0 ^m	13,8
155	Gambie	1960	1960	1982 E	20,0	8	13,2	—
156	Sénégal	1945	1945	1963 E	20,6	13	19,2	—
157	Érythrée	1955	1955	1994 E	17,6	..	22,0	—
158	Rwanda	1961	1961	1981 E	35,7	17	48,8	34,6
159	Nigeria	1958	1958	..	10,0	..	6,4	3,7

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2006		2006
160	Guinée	1958	1958	1963 E	15,4	..	19,3	—
161	Angola	1975	1975	1980 E	5,7	15	15,0	—
162	Tanzanie, Rép. unie de	1959	1959	..	15,4	..	30,4	—
163	Bénin	1956	1956	1979 E	19,0	3	7,2	—
164	Côte d'Ivoire	1952	1952	1965 E	17,1	6	8,5	—
165	Zambie	1962	1962	1964 E+A	25,0	7	12,7	—
166	Malawi	1961	1961	1964 E	14,3	10	13,6	—
167	Congo, Rép. dém. du	1967	1970	1970 E	12,5	5	12,0	2,5
168	Mozambique	1975	1975	1977 E	13,0	16	34,8	—
169	Burundi	1961	1961	1982 E	10,7	..	30,5	34,7
170	Éthiopie	1955	1955	1957 E	5,9	..	21,9	18,8
171	Tchad	1958	1958	1962 E	11,5	..	6,5	—
172	Centrafricaine, République	1986	1986	1987 E	10,0	4	10,5	—
173	Guinée-Bissau	1977	1977	1972 A	37,5	20	14,0	—
174	Burkina Faso	1958	1958	1978 E	14,8	..	11,7	—
175	Mali	1956	1956	1959 E	18,5	..	10,2	—
176	Sierra Leone	1961	1961	..	13,0	..	14,5	—
177	Niger	1948	1948	1989 E	23,1	5	12,4	—
AUTRES^o								
	Afghanistan	1963	1963	1965 E	10,0	4	27,3	22,5
	Andorre	1970	1973	1993 E	33,3	..	28,6	—
	Iraq	1980	1980	1980 E	18,8	11	25,5	—
	Kiribati	1967	1967	1990 E	0	0	4,8	—
	Corée, Rép. pop. dém. de	1946	1946	1948 E	..	21	20,1	—
	Libéria	1946	1946	..	13,6	..	12,5	16,7
	Liechtenstein	1984	1984	1986 E	20,0	4	24,0	—
	Marshall, Îles	1979	1979	1991 E	0	..	3,0	—
	États fédérés de Micronésie	1979	1979	0,0	—
	Monaco	1962	1962	1963 E	0	11	20,8	—
	Monténégro	.. ^p	.. ^p	12,5	—
	Nauru	1968	1968	1986 E	0	6	0,0	—
	Palaos	1979	1979	..	12,5	..	0,0	0,0
	Saint-Marin	1959	1973	1974 E	12,5	12	16,7	—
	Serbie	.. ^p	.. ^p	12,0	—
	Somalie	1956	1956	1979 E	..	4	7,8	—
	Tuvalu	1967	1967	1989 E	0	8	0,0	—

NOTES

- a** Année où les femmes se sont vues accorder des droits électoraux universels et égaux à ceux des hommes. Lorsque deux années sont indiquées, la première se rapporte à une première reconnaissance partielle du droit de vote ou de candidature. Dans certains pays, les femmes se sont vues accorder le droit de vote ou de candidature au niveau local avant d'obtenir ces mêmes droits pour les élections nationales. Les données relatives aux droits électoraux locaux ne sont pas reprises dans ce tableau.
- b** Situation au 1^{er} janvier 2005. Le nombre total comprend les fonctions de vice-premier ministre et de ministre. Sont également inclus les premiers ministres qui détiennent un portefeuille ministériel ainsi que les vice-présidents et chefs des départements ou organismes de niveau ministériel qui occupent une fonction ministérielle au sein de la structure gouvernementale.
- c** Sauf indication contraire, situation au 31 mai 2006. Ce pourcentage a été calculé sur la base du

nombre total de sièges pourvus au parlement à ce moment.

- d** Aucune information n'est disponible sur l'année où toutes les femmes ont obtenu le droit de candidature. Cependant, la Constitution ne fait pas mention de la question du genre concernant ce droit.
- e** Année où des femmes ont été élues dans le système parlementaire actuel.
- f** Actuellement, le Brunéi Darussalam n'a pas de parlement.
- g** Conformément à la nouvelle Constitution en vigueur depuis 2003, les femmes se sont vues accorder le droit de vote. Aucune élection n'a encore eu lieu depuis lors.
- h** Situation au 1^{er} mars 2005
- i** Ces chiffres ne comprennent pas les 36 délégués spéciaux renouvelables nommés selon les circonstances. Les pourcentages indiqués sont donc calculés sur la base des 54 sièges permanents.
- j** Le parlement élu en 1990 ne s'est jamais réuni et n'a jamais été autorisé à siéger. Nombre de

ses membres ont été mis en détention ou ont été contraints à l'exil.

- k** En 2004, le nombre de sièges au parlement est passé de 300 à 345. Ces 45 sièges supplémentaires, réservés aux femmes, sont occupés depuis septembre et octobre 2005
- l** Les élections du 30 août 2001 avaient pour but d'élire les membres de l'assemblée constituante. Cette assemblée est devenue le Parlement national le 20 mai 2002, date à laquelle le pays a obtenu l'indépendance, sans procéder à de nouvelles élections.
- m** UIP 2006a.
- n** Le Parlement a été suspendu après un coup d'État en août 2005
- o** Les États membres de l'ONU ne sont pas repris dans les principaux tableaux statistiques.
- p** La Serbie et le Monténégro se sont séparés en juin 2006 pour devenir deux États indépendants. Les femmes ont obtenu le droit de vote et de candidature en 1946, lorsque la Serbie et le Monténégro appartenaient à l'ex-Yugoslavie.

SOURCES

- Colonnes 1-3 :** UIP 2006b.
- Colonne 4 :** UIP 2005.
- Colonne 5 :** ONU 2006c, sur la base de données fournies par l'Union interparlementaire.
- Colonnes 6 et 7 :** UIP 2006c.

TABLEAU
30

Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs

État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ							
1	●	●	●	●	●	●	●
2	●	●	●	●	●	●	●
3	●	●	●	●	●	●	●
4	●	●	●	●	●	●	●
5	●	●	●	●	●	●	●
6	●	●	●	●	●	●	●
7	●	●	●	●	●	●	●
8	●	●	●	○	○	●	○
9	●	●	●	●	●	●	●
10	●	●	●	●	●	●	●
11	●	●	●	●	●	●	●
12	●	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●	●
14	●	●	●	●	●	●	●
15	●	●	●	●	●	●	●
16	●	●	●	●	●	●	●
17	●	●	●	●	●	●	●
18	●	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●	●
20	●	●	●	●	●	●	●
21	●	●	●	●	●	●	●
23	●	●	●	●	●	●	●
24	●	●	●	●	●	●	●
25	●	●	●	●	●	●	●
26	●	●	●	●	●	●	●
27	●	●	●	●	●	●	●
28	●	●	●	●	●	●	●
29	●	●	●	●	●	●	●
30	●	●	●	●	●	●	●
31	●	●	●	●	●	●	●
32	●	●	●	●	●	●	●
33	●	●	●	●	●	●	●
34	●	●	●	●	●	●	●
35	●	●	●	●	●	●	●
36	●	●	●	●	●	●	●
37	●	●	●	●	●	●	●
38	●	●	●	●	●	●	●
39	●	●	●	●	●	●	●
40	●	●	●	●	●	●	●
41	●	●	●	●	●	●	●
42	●	●	●	●	●	●	●
43	●	●	●	●	●	●	●
44	●	●	●	●	●	●	●
45	●	●	●	●	●	●	●
46	●	●	●	●	●	●	●
47	●	●	●	●	●	●	●
48	●	●	●	●	●	●	●
49	●	●	●	●	●	●	●
50	●	●	●	●	●	●	●
51	●	●	●	●	●	●	●
52	●	●	●	●	●	●	●
53	●	●	●	●	●	●	●
54	●	●	●	●	●	●	●

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide 1948	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative aux droits de l'enfant 1989
55 Tonga	●	●					●
56 Oman		●			●		●
57 Trinité-et-Tobago	●	●	●	●	●		●
58 Panama	●	●	●	●	●	●	●
59 Antigua-et-Barbuda	●	●			●	●	●
60 Roumanie	●	●	●	●	●	●	●
61 Malaisie	●				●		●
62 Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●	●	●
63 Maurice		●	●	●	●	●	●
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN							
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	●	●	●	●	●	●	●
65 Russie, Fédération de	●	●	●	●	●	●	●
66 Macédoine, ERYM	●	●	●	●	●	●	●
67 Bélarus	●	●	●	●	●	●	●
68 Dominique			●	●	●		●
69 Brésil	●	●	●	●	●	●	●
70 Colombie	●		●	●		●	●
71 Sainte-Lucie		●			●		●
72 Venezuela, RB	●	●	●	●	●	●	●
73 Albanie	●	●	●	●	●	●	●
74 Thaïlande		●	●	●	●		●
75 Samoa occidentales					●		●
76 Arabie Saoudite	●	●			●	●	●
77 Ukraine	●	●	●	●	●	●	●
78 Liban	●	●	●	●	●	●	●
79 Kazakhstan	●	●	●	●	●	●	●
80 Arménie	●	●	●	●	●	●	●
81 Chine	●	●	○	●	●	●	●
82 Pérou	●	●	●	●	●	●	●
83 Équateur	●	●	●	●	●	●	●
84 Philippines	●	●	●	●	●	●	●
85 Grenade		○	●	●	●		●
86 Jordanie	●	●	●	●	●	●	●
87 Tunisie	●	●	●	●	●	●	●
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	●	●	●	●	●	●	●
89 Suriname		●	●	●	●		●
90 Fidji	●	●			●		●
91 Paraguay	●	●	●	●	●	●	●
92 Turquie	●	●	●	●	●	●	●
93 Sri Lanka	●	●	●	●	●	●	●
94 Dominicaine, République	○	●	●	●	●	○	●
95 Belize	●	●	●	○	●	●	●
96 Iran, République islamique d'	●	●	●	●			●
97 Géorgie	●	●	●	●	●	●	●
98 Maldives	●	●			●	●	●
99 Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●	●
101 El Salvador	●	●	●	●	●	●	●
102 Algérie	●	●	●	●	●	●	●
103 Guyane		●	●	●	●	●	●
104 Jamaïque	●	●	●	●	●		●
105 Turkménistan		●	●	●	●	●	●
106 Cap Vert		●	●	●	●	●	●
107 Syrienne, République arabe	●	●	●	●	●	●	●
108 Indonésie		●	●	●	●	●	●

TABLEAU
30

État des principaux textes internationaux relatifs
aux droits de l'Homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989
109 Viet Nam	●	●	●	●	●		●
110 Kirghizistan	●	●	●	●	●		●
111 Égypte	●	●	●	●	●	●	●
112 Nicaragua	●	●	●	●	●	●	●
113 Ouzbékistan	●	●	●	●	●	●	●
114 Moldova, République de	●	●	●	●	●	●	●
115 Bolivie	●	●	●	●	●	●	●
116 Mongolie	●	●	●	●	●	●	●
117 Honduras	●	●	●	●	●	●	●
118 Guatemala	●	●	●	●	●	●	●
119 Vanuatu					●		●
120 Guinée équatoriale		●	●	●	●	●	●
121 Afrique du Sud	●	●	●	○	●	●	●
122 Tadjikistan		●	●	●	●	●	●
123 Maroc	●	●	●	●	●	●	●
124 Gabon	●	●	●	●	●	●	●
125 Namibie	●	●	●	●	●	●	●
126 Inde	●	●	●	●	●	○	●
127 São Tomé-et-Principe		○	○	○	●	○	●
128 Salomon, Îles		●		●	●		●
129 Cambodge	●	●	●	●	●	●	●
130 Myanmar	●				●		●
131 Botswana		●	●		●	●	●
132 Comores	●	●			●	○	●
133 Lao, Rép. dém. pop.	●	●	○	○	●		●
134 Pakistan	●	●		○	●		●
135 Bhoutan		○			●		●
136 Ghana	●	●	●	●	●	●	●
137 Bangladesh	●	●	●	●	●	●	●
138 Népal	●	●	●	●	●	●	●
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	●	●			●		●
140 Congo		●	●	●	●	●	●
141 Soudan	●	●	●	●		○	●
142 Timor oriental		●	●	●	●	●	●
143 Madagascar		●	●	●	●	●	●
144 Cameroun		●	●	●	●	●	●
145 Ouganda	●	●	●	●	●	●	●
146 Swaziland		●	●	●	●	●	●
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN							
147 Togo	●	●	●	●	●	●	●
148 Djibouti		○	●	●	●	●	●
149 Lesotho	●	●	●	●	●	●	●
150 Yémen	●	●	●	●	●	●	●
151 Zimbabwe	●	●	●	●	●		●
152 Kenya		●	●	●	●	●	●
153 Mauritanie		●	●	●	●	●	●
154 Haïti	●	●	●		●		●
155 Gambie	●	●	●	●	●	○	●
156 Sénégal	●	●	●	●	●	●	●
157 Érythrée		●	●	●	●		●
158 Rwanda	●	●	●	●	●		●
159 Nigéria		●	●	●	●	●	●
160 Guinée	●	●	●	●	●	●	●
161 Angola			●	●	●		●

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant	
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989	
162	Tanzanie, Rép. unie de	●	●	●	●	●	●	
163	Bénin	●	●	●	●	●	●	
164	Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	
165	Zambie	●	●	●	●	●	●	
166	Malawi	●	●	●	●	●	●	
167	Congo, Rép. dém. du	●	●	●	●	●	●	
168	Mozambique	●	●	●	●	●	●	
169	Burundi	●	●	●	●	●	●	
170	Éthiopie	●	●	●	●	●	●	
171	Tchad	●	●	●	●	●	●	
172	Centrafricaine, République	●	●	●	●	●	●	
173	Guinée-Bissau	○	○	●	●	○	●	
174	Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	
175	Mali	●	●	●	●	●	●	
176	Sierra Leone	●	●	●	●	●	●	
177	Niger	●	●	●	●	●	●	
AUTRES ^a								
	Afghanistan	●	●	●	●	●	●	
	Andorre	○	○	●	●	○	●	
	Iraq	●	●	●	●	●	●	
	Kiribati	●	●	●	●	●	●	
	Corée, Rép. pop. dém. de	●	●	●	●	●	●	
	Libéria	●	●	●	●	●	●	
	Liechtenstein	●	●	●	●	●	●	
	Marshall, Îles	●	●	●	●	●	●	
	États fédérés de Micronésie	●	●	●	●	●	●	
	Monaco	●	●	●	●	●	●	
	Monténégro ^c	○	○	●	●	○	●	
	Nauru	○	○	●	●	○	●	
	Palaos	●	●	●	●	●	●	
	Saint-Marin	●	●	●	●	○	●	
	Serbie ^c	●	●	●	●	●	●	
	Somalie	●	●	●	●	●	○	
	Tuvalu	●	●	●	●	●	●	
Nombre total d'États signataires ^b		138	170	156	153	183	141	192
Signatures non encore suivies d'une ratification		2	7	6	6	1	10	2

- Ratification, adhésion ou succession.
- Signature non encore suivie d'une ratification.

NOTES

Le tableau reprend les États qui ont signé ou ratifié au moins l'un des sept textes relatifs aux droits de l'Homme. Situation au 28 août 2006.

a Pays ou territoires s'ajoutant aux 177 pays ou territoires repris dans les principaux tableaux, ayant signé ou ratifié au moins l'un des sept textes relatifs aux droits de l'Homme.

b ratification, adhésion ou succession.

c Au terme de la séparation de la Serbie-et-Monténégro en deux États indépendants en juin 2006, toutes les actions relatives aux traités (ratification, signature) se poursuivent pour la République de Serbie. Au 28 août 2006, le Secrétaire général de l'ONU n'avait reçu aucune notification de la République du Monténégro concernant les traités figurant dans ce tableau, sauf indication contraire.

SOURCES

Toutes les colonnes : ONU 2006d.

TABLEAU
31

Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs

État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1	●	●	●	●	●	●	●	●
2	●	●	●	●	●	●	●	●
3	●	●	●	●	●	●		
4	●	●	●	●	●	●	●	●
5	●	●	●	●	●	●	●	●
6	●			●	●	●		●
7	●	●	●		●		●	●
8				●				●
9	●	●	●	●	●	●	●	●
10	●	●	●	●	●	●	●	●
11	●	●	●	●	●	●	●	●
12	●	●	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●	●	●
14	●	●	●	●	●	●	●	●
15	●	●	●	●	●	●	●	●
16	●	●	●	●	●	●	●	●
17	●	●	●	●	●	●	●	●
18	●	●	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●	●	●
20		●	●	●	●	●		●
21	●	●	●	●	●	●	●	●
23	●	●	●	●	●	●	●	●
24	●	●	●	●	●	●	●	●
25		●	●	▼	●		●	●
26					●	●	●	●
27	●	●	●	●	●	●	●	●
28	●	●	●	●	●	●	●	●
29	●	●	●	●	●	●	●	●
30	●	●	●	●	●	●		●
31	●	●	●	●	●	●	●	●
32	●	●	●	●	●	●	●	●
33	●		●	●		●	●	●
34								
35	●	●	●	●	●	●	●	●
36	●	●	●	●	●	●	●	●
37	●	●	●	●	●	●	●	●
38	●	●	●	●	●	●	●	●
39			●	●		●		●
40	●	●	●	●	●	●		●
41	●	●	●	●	●	●	●	●
42	●	●	●	●	●	●	●	●
43	●	●	●	●	●	●	●	●
44	●	●	●	●	●	●	●	●
45	●	●	●	●	●	●	●	●
46			●			●	●	●
47	●	●	●	●	●	●	●	●
48	●	●	●	●	●	●	●	●
49			●	●	●	●	●	●
50	●	●	●	●	●	●	●	●
51	●	●	●	●	●	●	●	●
52	●	●	●	●	●	●	●	●
53	●		●	●	●	●		●
54	●	●	●	●	●	●	●	●

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
55 Tonga								
56 Oman			•	•			•	•
57 Trinité-et-Tobago	•	•	•	•	•	•	•	•
58 Panama	•	•	•	•	•	•	•	•
59 Antigua-et-Barbuda	•	•	•	•	•	•	•	•
60 Roumanie	•	•	•	•	•	•	•	•
61 Malaisie		•	•	•	•		•	•
62 Bosnie-Herzégovine	•	•	•	•	•	•	•	•
63 Maurice	•	•	•	•	•	•	•	•
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	•	•	•	•	•	•	•	•
65 Russie, Fédération de	•	•	•	•	•	•	•	•
66 Macédoine, ERYM	•	•	•	•	•	•	•	•
67 Bélarus	•	•	•	•	•	•	•	•
68 Dominique	•	•	•	•	•	•	•	•
69 Brésil		•	•	•	•	•	•	•
70 Colombie	•	•	•	•	•	•	•	•
71 Sainte-Lucie	•	•	•	•	•	•	•	•
72 Venezuela, RB	•	•	•	•	•	•	•	•
73 Albanie	•	•	•	•	•	•	•	•
74 Thaïlande			•	•	•		•	•
75 Samoa occidentales								
76 Arabie Saoudite			•	•	•	•		•
77 Ukraine	•	•	•	•	•	•	•	•
78 Liban		•	•	•	•	•	•	•
79 Kazakhstan	•	•	•	•	•	•	•	•
80 Arménie	•	•	•	•	•	•	•	•
81 Chine					•	•	•	•
82 Pérou	•	•	•	•	•	•	•	•
83 Équateur	•	•	•	•	•	•	•	•
84 Philippines	•	•	•	•	•	•	•	•
85 Grenade	•	•	•	•	•	•	•	•
86 Jordanie		•	•	•	•	•	•	•
87 Tunisie	•	•	•	•	•	•	•	•
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	•	•	•	•	•	•	•	•
89 Suriname	•	•	•	•				•
90 Fidji	•	•	•	•	•	•	•	•
91 Paraguay	•	•	•	•	•	•	•	•
92 Turquie	•	•	•	•	•	•	•	•
93 Sri Lanka	•	•	•	•	•	•	•	•
94 Dominicaine, République	•	•	•	•	•	•	•	•
95 Belize	•	•	•	•	•	•	•	•
96 Iran, République islamique d'			•	•	•	•		•
97 Géorgie	•	•	•	•	•	•	•	•
98 Maldives								
99 Azerbaïdjan	•	•	•	•	•	•	•	•
101 El Salvador			•	•	•	•	•	•
102 Algérie	•	•	•	•	•	•	•	•
103 Guyane	•	•	•	•	•	•	•	•
104 Jamaïque	•	•	•	•	•	•	•	•
105 Turkménistan	•	•	•	•	•	•		
106 Cap Vert	•	•	•	•	•	•		•
107 Syrienne, République arabe	•	•	•	•	•	•	•	•
108 Indonésie	•	•	•	•	•	•	•	•

31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
109 Viet Nam					•	•	•	•
110 Kirghizistan	•	•	•	•	•	•	•	•
111 Égypte	•	•	•	•	•	•	•	•
112 Nicaragua	•	•	•	•	•	•	•	•
113 Ouzbékistan		•	•	•	•	•		
114 Moldova, République de	•	•	•	•	•	•	•	•
115 Bolivie	•	•	•	•	•	•	•	•
116 Mongolie	•	•	•	•	•	•	•	•
117 Honduras	•	•	•	•	•	•	•	•
118 Guatemala	•	•	•	•	•	•	•	•
119 Vanuatu					•	•		
120 Guinée équatoriale	•	•	•	•	•	•	•	•
121 Afrique du Sud	•	•	•	•	•	•	•	•
122 Tadjikistan	•	•	•	•	•	•	•	•
123 Maroc		•	•	•	•	•	•	•
124 Gabon	•	•	•	•	•	•		•
125 Namibie	•	•	•	•			•	•
126 Inde			•	•	•	•		
127 São Tomé-et-Principe	•	•	•	•	•	•	•	•
128 Salomon, Îles			•					
129 Cambodge	•	•	•	•	•	•	•	•
130 Myanmar	•		•					
131 Botswana	•	•	•	•	•	•	•	•
132 Comores	•	•	•	•	•	•	•	•
133 Lao, Rép. dém. pop.			•				•	•
134 Pakistan	•	•	•	•	•	•	•	•
135 Bhoutan								
136 Ghana	•	•	•	•	•	•		•
137 Bangladesh	•	•	•	•	•	•		•
138 Népal		•	•		•	•	•	•
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	•	•	•	•	•	•	•	•
140 Congo	•	•	•	•	•	•	•	•
141 Soudan		•	•	•	•	•	•	•
142 Timor oriental								
143 Madagascar	•	•	•		•	•	•	•
144 Cameroun	•	•	•	•	•	•	•	•
145 Ouganda	•	•	•	•	•	•	•	•
146 Swaziland	•	•	•	•	•	•	•	•
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147 Togo	•	•	•	•	•	•	•	•
148 Djibouti	•	•	•	•	•	•	•	•
149 Lesotho	•	•	•	•	•	•	•	•
150 Yémen	•	•	•	•	•	•	•	•
151 Zimbabwe	•	•	•	•	•	•	•	•
152 Kenya		•	•	•	•	•	•	•
153 Mauritanie	•	•	•	•	•	•	•	•
154 Haïti	•	•	•	•	•	•		
155 Gambie	•	•	•	•	•	•	•	•
156 Sénégal	•	•	•	•	•	•	•	•
157 Érythrée	•	•	•	•	•	•	•	
158 Rwanda	•	•	•	•	•	•	•	•
159 Nigéria	•	•	•	•	•	•	•	•
160 Guinée	•	•	•	•	•	•	•	•
161 Angola	•	•	•	•	•	•	•	•

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
162 Tanzanie, Rép. unie de	●	●	●	●	●	●	●	●
163 Bénin	●	●	●	●	●	●	●	●
164 Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	●	●
165 Zambie	●	●	●	●	●	●	●	●
166 Malawi	●	●	●	●	●	●	●	●
167 Congo, Rép. dém. du	●	●	●	●	●	●	●	●
168 Mozambique	●	●	●	●	●	●	●	●
169 Burundi	●	●	●	●	●	●	●	●
170 Éthiopie	●	●	●	●	●	●	●	●
171 Tchad	●	●	●	●	●	●	●	●
172 Centrafricaine, République	●	●	●	●	●	●	●	●
173 Guinée-Bissau		●	●	●	●	●		
174 Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	●	●
175 Mali	●	●	●	●	●	●	●	●
176 Sierra Leone	●	●	●	●	●	●		
177 Niger	●	●	●	●	●	●	●	●
AUTRESⁱ								
Afghanistan				●	●	●		
Iraq		●	●	●	●	●	●	●
Kiribati	●	●	●	●				
Libéria	●	●	●	●		●		●
Monténégro ^j								
Saint-Marín	●	●	●	●	●	●	●	●
Serbie ⁱ	●	●	●	●	●	●	●	●
Somalie			●	●		●		
Total des ratifications	145	154	169	163	163	165	147	161

- Convention ratifiée.
- ▼ Dénonciation de la convention.

NOTES

Le tableau comprend les États membres de l'ONU. Situation au 28 août 2006

a Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948).

b Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949).

c Convention concernant le travail forcé (1930).

d Convention concernant l'abolition du travail forcé (1957).

e Convention sur l'égalité de rémunération (1951).

f Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958).

g Convention sur l'âge minimum (1973).

h Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999).

i Pays ou territoires s'ajoutant aux 177 pays ou territoires repris dans les principaux tableaux et membres de l'Organisation internationale du travail (OIT).

j Au terme de la séparation de la Serbie-et-Monténégro en deux États indépendants en juin 2006, toutes les conventions ratifiées par la Serbie-et-Monténégro restent en vigueur pour la République de Serbie. Au 28 août 2006, l'OIT n'avait reçu aucune notification de la République du Monténégro concernant les conventions figurant dans ce tableau.

SOURCES

Toutes les colonnes : OIT 2006a.



Indicateurs du développement humain

Tableaux statistiques

Mesurer le développement humain : accroître les choix . . .

1	Indicateur du développement humain	283
1a	Indicateurs de base pour les autres pays de l'ONU	287
2	Indicateur du développement humain : tendances	288
3	Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays en développement	292
4	Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI	295

. . . vivre longtemps et en bonne santé . . .

5	Tendances démographiques	297
6	Assurer la santé : ressources, accès et services	301
7	Eau, conditions sanitaires et nutrition	305
8	Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants	309
9	Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale	311
10	Survie : progrès et reculs	315

. . . acquérir un savoir . . .

11	Assurer l'éducation : dépenses publiques	319
12	Alphabétisation et scolarisation	323
13	Technologie : diffusion et création	327

. . . accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent . . .

14	Paramètres économiques	331
15	Inégalités en termes de revenus ou de dépenses	335

16	Structure des échanges	339
17	Responsabilités des pays riches : l'aide	343
18	Flux d'aide, de capitaux privés et de dette	344
19	Priorités dans les dépenses publiques	348
20	Le chômage dans les pays de l'OCDE	352

. . . tout en les préservant pour les générations futures . . .

21	Énergie et environnement	353
-----------	--------------------------	-----

. . . vivre à l'abri de l'insécurité . . .

22	Réfugiés et armements	357
23	Victimes de la criminalité	361

. . . et parvenir à l'égalité entre hommes et femmes

24	Indicateur sexospécifique du développement humain	363
25	Indicateur de la participation des femmes	367
26	Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation	371
27	Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique	375
28	Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes	379
29	Participation des femmes à la vie politique	380

Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs

30	État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme	384
31	État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail	388

Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) ^c	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	Norvège	0,965	79,6	.. ^e	100 ^f	38 454	0,91	0,99	0,99	3
2	Islande	0,960	80,9	.. ^e	96 ^g	33 051	0,93	0,98	0,97	3
3	Australie	0,957	80,5	.. ^e	113 ^f	30 331	0,92	0,99	0,95	11
4	Irlande	0,956	77,9	.. ^e	99	38 827	0,88	0,99	1,00	-1
5	Suède	0,951	80,3	.. ^e	96	29 541	0,92	0,98	0,95	11
6	Canada	0,950	80,2	.. ^e	93 ^{g, h}	31 263	0,92	0,97	0,96	4
7	Japon	0,949	82,2	.. ^e	85	29 251	0,95	0,94	0,95	11
8	États-Unis	0,948	77,5	.. ^e	93	39 676	0,88	0,97	1,00	-6
9	Suisse	0,947	80,7	.. ^e	86	33 040	0,93	0,95	0,97	-3
10	Pays-Bas	0,947	78,5	.. ^e	98	31 789	0,89	0,99	0,96	-1
11	Finlande	0,947	78,7	.. ^e	100 ^f	29 951	0,89	0,99	0,95	4
12	Luxembourg	0,945	78,6	.. ^e	85 ^{h, i}	69 961 ^j	0,89	0,94	1,00	-11
13	Belgique	0,945	79,1	.. ^e	95	31 096	0,90	0,98	0,96	-2
14	Autriche	0,944	79,2	.. ^e	91	32 276	0,90	0,96	0,96	-7
15	Danemark	0,943	77,3	.. ^e	101 ^f	31 914	0,87	0,99	0,96	-7
16	France	0,942	79,6	.. ^e	93	29 300	0,91	0,97	0,95	1
17	Italie	0,940	80,2	98,4 ^e	89	28 180	0,92	0,96	0,94	3
18	Royaume-Uni	0,940	78,5	.. ^e	93 ^g	30 821	0,89	0,97	0,96	-5
19	Espagne	0,938	79,7	98,0 ^{e, k}	96	25 047	0,91	0,98	0,92	3
20	Nouvelle-Zélande	0,936	79,3	.. ^e	100 ^f	23 413	0,90	0,99	0,91	5
21	Allemagne	0,932	78,9	.. ^e	89 ^g	28 303	0,90	0,96	0,94	-2
22	Hong Kong, Chine (RAS)	0,927	81,8	.. ^l	77	30 822	0,95	0,88	0,96	-10
23	Israël	0,927	80,0	97,1	90	24 382	0,92	0,95	0,92	0
24	Grèce	0,921	78,3	96,0 ^e	93	22 205	0,89	0,97	0,90	3
25	Singapour	0,916	78,9	92,5	87 ^m	28 077	0,90	0,91	0,94	-4
26	Corée, République de	0,912	77,3	98,0 ^{e, k}	95	20 499	0,87	0,98	0,89	5
27	Slovénie	0,910	76,6	.. ^{e, l}	95	20 939	0,86	0,98	0,89	1
28	Portugal	0,904	77,5	92,0 ^{e, k}	89	19 629	0,87	0,96	0,88	5
29	Chypre	0,903	78,7	96,8	79 ^g	22 805	0,90	0,91	0,91	-3
30	Tchèque, République	0,885	75,7	.. ^e	81	19 408	0,85	0,93	0,88	4
31	Barbade	0,879	75,3	.. ^{e, h, l}	89 ^h	15 720 ^{h, n}	0,84	0,96	0,84	10
32	Malte	0,875	78,6	87,9 ^o	81	18 879	0,89	0,86	0,87	5
33	Koweït	0,871	77,1	93,3	73 ^g	19 384 ^p	0,87	0,87	0,88	2
34	Brunéi Darussalam	0,871	76,6	92,7	77 ^g	19 210 ^{h, q}	0,86	0,88	0,88	2
35	Hongrie	0,869	73,0	.. ^{e, l}	87	16 814	0,80	0,95	0,86	4
36	Argentine	0,863	74,6	97,2	89 ^h	13 298	0,83	0,95	0,82	10
37	Pologne	0,862	74,6	.. ^{e, l}	86	12 974	0,83	0,95	0,81	11
38	Chili	0,859	78,1	95,7	81	10 874	0,89	0,91	0,78	18
39	Bahreïn	0,859	74,5	86,5	85 ^g	20 758	0,82	0,86	0,89	-10
40	Estonie	0,858	71,6	99,8 ^e	92	14 555	0,78	0,97	0,83	4
41	Lituanie	0,857	72,5	99,6 ^e	92	13 107	0,79	0,97	0,81	6
42	Slovaquie	0,856	74,3	100,0 ^{e, k}	77	14 623	0,82	0,92	0,83	1
43	Uruguay	0,851	75,6	.. ^l	89 ^{g, h}	9 421	0,84	0,95	0,76	19
44	Croatie	0,846	75,2	98,1	73 ^h	12 191	0,84	0,90	0,80	7
45	Lettonie	0,845	71,8	99,7 ^e	90	11 653	0,78	0,96	0,79	9
46	Qatar	0,844	73,0	89,0	76	19 844 ^{h, r}	0,80	0,85	0,88	-14
47	Seychelles	0,842	72,7 ^{h, m}	91,8	80 ^g	16 652	0,80	0,88	0,85	-7
48	Costa Rica	0,841	78,3	94,9	72	9 481 ^p	0,89	0,87	0,76	13
49	Émirats arabes unis	0,839	78,3	.. ^l	60 ^{g, h}	24 056 ^p	0,89	0,71	0,92	-25
50	Cuba	0,826	77,6	99,8 ^e	80 ^h	.. ^s	0,88	0,93	0,67	43
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0,825	70,0 ^{h, m, t}	97,8 ^m	80 ^g	12 702 ^h	0,75	0,92	0,81	-2
52	Bahamas	0,825	70,2	.. ^l	66 ^g	17 843 ^h	0,75	0,86	0,87	-14
53	Mexique	0,821	75,3	91,0	75	9 803	0,84	0,86	0,77	7

Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) ^c	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
54	Bulgarie	0,816	72,4	98,2	81	8 078	0,79	0,92	0,73	12
55	Tonga	0,815	72,4	98,9 ^o	80 ^g	7 870 ^p	0,79	0,93	0,73	13
56	Oman	0,810	74,3	81,4	68 ^g	15 259	0,82	0,77	0,84	-14
57	Trinité-et-Tobago	0,809	69,8	.. ^l	67 ^g	12 182	0,75	0,88	0,80	-5
58	Panama	0,809	75,0	91,9	80	7 278	0,83	0,88	0,72	18
59	Antigua-et-Barbuda	0,808	73,9 ^{h, m, t}	85,8 ^{h, u}	69 ^{h, m}	12 586	0,82	0,80	0,81	-9
60	Roumanie	0,805	71,5	97,3	75	8 480	0,78	0,90	0,74	3
61	Malaisie	0,805	73,4	88,7	73 ^h	10 276	0,81	0,84	0,77	-4
62	Bosnie-Herzégovine	0,800	74,3	96,7	67 ^{h, v}	7 032	0,82	0,87	0,71	16
63	Maurice	0,800	72,4	84,4	74 ^g	12 027	0,79	0,81	0,80	-10
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	0,798	73,8	.. ^l	94 ^{g, h}	7 570 ^{h, w}	0,81	0,86	0,72	7
65	Russie, Fédération de	0,797	65,2	99,4 ^e	88 ^g	9 902	0,67	0,95	0,77	-6
66	Macédoine, ERYM	0,796	73,9	96,1	70	6 610	0,82	0,87	0,70	16
67	Bélarus	0,794	68,2	99,6 ^{e, o}	88	6 970	0,72	0,95	0,71	12
68	Dominique	0,793	75,6 ^{h, u}	88,0 ^{h, u}	83 ^g	5 643	0,84	0,86	0,67	27
69	Brésil	0,792	70,8	88,6	86 ^h	8 195	0,76	0,88	0,74	-5
70	Colombie	0,790	72,6	92,8	73	7 256 ^p	0,79	0,86	0,72	7
71	Sainte-Lucie	0,790	72,6	94,8 ^{h, u}	76	6 324	0,79	0,89	0,69	16
72	Venezuela, RB	0,784	73,0	93,0	74 ^{g, h}	6 043	0,80	0,87	0,68	17
73	Albanie	0,784	73,9	98,7	68 ^h	4 978	0,82	0,88	0,65	26
74	Thaïlande	0,784	70,3	92,6	74	8 090	0,75	0,86	0,73	-9
75	Samoa occidentales	0,778	70,5	.. ^l	74 ^g	5 613	0,76	0,90	0,67	22
76	Arabie Saoudite	0,777	72,0	79,4	59	13 825 ^p	0,78	0,72	0,82	-31
77	Ukraine	0,774	66,1	99,4 ^e	85	6 394	0,69	0,94	0,69	9
78	Liban	0,774	72,2	.. ^l	84	5 837	0,79	0,86	0,68	13
79	Kazakhstan	0,774	63,4	99,5 ^{e, o}	91	7 440	0,64	0,96	0,72	-5
80	Arménie	0,768	71,6	99,4 ^e	74	4 101	0,78	0,91	0,62	32
81	Chine	0,768	71,9	90,9	70	5 896 ^x	0,78	0,84	0,68	9
82	Pérou	0,767	70,2	87,7	86 ^g	5 678	0,75	0,87	0,67	12
83	Équateur	0,765	74,5	91,0	.. ^y	3 963	0,82	0,86	0,61	30
84	Philippines	0,763	70,7	92,6	82	4 614	0,76	0,89	0,64	19
85	Grenade	0,762	65,3 ^{h, u}	96,0 ^u	73 ^g	8 021	0,67	0,88	0,73	-18
86	Jordanie	0,760	71,6	89,9	79	4 688	0,78	0,86	0,64	16
87	Tunisie	0,760	73,5	74,3	75	7 768	0,81	0,75	0,73	-18
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,759	71,3	88,1 ^u	68	6 398	0,77	0,81	0,69	-3
89	Suriname	0,759	69,3	89,6	72 ^{g, h}	.. ^{p, z}	0,74	0,84	0,70	-5
90	Fidji	0,758	68,0	.. ^l	75 ^g	6 066	0,72	0,87	0,69	-2
91	Paraguay	0,757	71,2	.. ^l	70 ^{g, h}	4 813 ^p	0,77	0,86	0,65	9
92	Turquie	0,757	68,9	87,4	69	7 753	0,73	0,81	0,73	-22
93	Sri Lanka	0,755	74,3	90,7	63 ^g	4 390	0,82	0,81	0,63	13
94	Dominicaine, République	0,751	67,5	87,0	74 ^g	7 449 ^p	0,71	0,83	0,72	-21
95	Belize	0,751	71,8	75,1 ^{h, u}	81	6 747	0,78	0,77	0,70	-15
96	Iran, République islamique d'	0,746	70,7	77,0	72 ^g	7 525	0,76	0,75	0,72	-24
97	Géorgie	0,743	70,6	100,0 ^{e, k, aa}	75	2 844	0,76	0,91	0,56	23
98	Maldives	0,739	67,0	96,3	69 ^g	.. ^{h, p, z}	0,70	0,87	0,65	3
99	Azerbaïdjan	0,736	67,0	98,8 ^o	68	4 153	0,70	0,89	0,62	12
100	Territoires palestiniens occupés	0,736	72,7	92,4	81 ^g	.. ^{ab}	0,80	0,89	0,53	26
101	El Salvador	0,729	71,1	.. ^l	70 ^g	5 041 ^p	0,77	0,76	0,65	-3
102	Algérie	0,728	71,4	69,9	73	6 603 ^p	0,77	0,71	0,70	-19
103	Guyane	0,725	63,6	96,5 ^{h, u}	76 ^h	4 439 ^p	0,64	0,90	0,63	2
104	Jamaïque	0,724	70,7	79,9 ^o	77 ^g	4 163	0,76	0,79	0,62	6
105	Turkménistan	0,724	62,5	98,8 ^o	.. ^y	4 584 ^h	0,63	0,91	0,64	-1
106	Cap Vert	0,722	70,7	.. ^l	67	5 727 ^p	0,76	0,73	0,68	-14

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
107	Syrie, République arabe	0,716	73,6	79,6	63 ^g	3 610	0,81	0,74	0,60	8
108	Indonésie	0,711	67,2	90,4	68	3 609	0,70	0,83	0,60	8
109	Viet Nam	0,709	70,8	90,3 ^o	63 ^g	2 745	0,76	0,81	0,55	12
110	Kirghizistan	0,705	67,1	98,7 ^o	78	1 935	0,70	0,92	0,49	32
111	Égypte	0,702	70,2	71,4	76 ^g	4 211	0,75	0,73	0,62	-2
112	Nicaragua	0,698	70,0	76,7	70 ^g	3 634 ^p	0,75	0,75	0,60	2
113	Ouzbékistan	0,696	66,6	.. ^{e, l}	74 ^g	1 869	0,69	0,91	0,49	32
114	Moldova, République de	0,694	68,1	98,4	70 ^g	1 729	0,72	0,89	0,48	33
115	Bolivie	0,692	64,4	86,7	87 ^g	2 720	0,66	0,87	0,55	7
116	Mongolie	0,691	64,5	97,8	77	2 056	0,66	0,91	0,50	18
117	Honduras	0,683	68,1	80,0	71 ^g	2 876 ^p	0,72	0,77	0,56	2
118	Guatemala	0,673	67,6	69,1	66 ^g	4 313 ^p	0,71	0,68	0,63	-11
119	Vanuatu	0,670	68,9	74,0 ^o	64 ^g	3 051 ^p	0,73	0,71	0,57	-1
120	Guinée équatoriale	0,653	42,8	87,0	58 ^{g, h}	20 510 ^{h, p}	0,30	0,77	0,89	-90
121	Afrique du Sud	0,653	47,0	82,4 ^o	77 ^h	11 192 ^p	0,37	0,80	0,79	-66
122	Tadjikistan	0,652	63,7	99,5 ^e	71	1 202	0,65	0,90	0,41	34
123	Maroc	0,640	70,0	52,3	58	4 309	0,75	0,54	0,63	-15
124	Gabon	0,633	54,0	71,0 ^k	72 ^{g, h}	6 623	0,48	0,71	0,70	-43
125	Namibie	0,626	47,2	85,0	67 ^h	7 418 ^p	0,37	0,79	0,72	-50
126	Inde	0,611	63,6	61,0	62 ^g	3 139 ^p	0,64	0,61	0,58	-9
127	São Tomé-et-Principe	0,607	63,2	83,1 ^{h, m}	63	1 231 ^{h, r}	0,64	0,76	0,42	28
128	Salomon, Îles	0,592	62,6	76,6 ^{h, m}	47 ^{g, h}	1 814 ^p	0,63	0,67	0,48	18
129	Cambodge	0,583	56,5	73,6	60 ^h	2 423 ^p	0,52	0,69	0,53	-4
130	Myanmar	0,581	60,5	89,9	49 ^g	1 027 ^{h, w}	0,59	0,76	0,39	33
131	Botswana	0,570	34,9	81,2	71 ^g	9 945	0,16	0,78	0,77	-73
132	Comores	0,556	63,7	.. ^l	46 ^g	1 943 ^p	0,64	0,53	0,50	8
133	Lao, Rép. dém. pop.	0,553	55,1	68,7	61	1 954	0,50	0,66	0,50	5
134	Pakistan	0,539	63,4	49,9	38	2 225	0,64	0,46	0,52	-6
135	Bhoutan	0,538	63,4	47,0 ^k	.. ^y	1 969 ^{h, r}	0,64	0,48	0,50	2
136	Ghana	0,532	57,0	57,9	47 ^g	2 240 ^p	0,53	0,54	0,52	-9
137	Bangladesh	0,530	63,3	.. ^l	57 ^h	1 870	0,64	0,46	0,49	7
138	Népal	0,527	62,1	48,6	57 ^h	1 490	0,62	0,51	0,45	13
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,523	55,7	57,3	41 ^{g, h}	2 543 ^p	0,51	0,52	0,54	-15
140	Congo	0,520	52,3	.. ^l	52 ^g	978	0,46	0,72	0,38	25
141	Soudan ^{ac}	0,516	56,5	60,9	37 ^g	1 949 ^p	0,53	0,53	0,50	-2
142	Timor oriental	0,512	56,0	58,6 ^{h, m}	72 ^{g, h}	.. ^{ad}	0,52	0,63	0,39	20
143	Madagascar	0,509	55,6	70,7	57 ^g	857	0,51	0,66	0,36	26
144	Cameroun	0,506	45,7	67,9	62 ^g	2 174	0,34	0,66	0,51	-13
145	Ouganda	0,502	48,4	66,8	66	1 478 ^p	0,39	0,67	0,45	7
146	Swaziland	0,500	31,3	79,6	58 ^{g, h}	5 638	0,10	0,72	0,67	-50
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147	Togo	0,495	54,5	53,2	55 ^g	1 536 ^p	0,49	0,54	0,46	3
148	Djibouti	0,494	52,9	.. ^l	24	1 993 ^p	0,47	0,52	0,50	-13
149	Lesotho	0,494	35,2	82,2	66 ^g	2 619 ^p	0,17	0,77	0,54	-26
150	Yémen	0,492	61,1	.. ^l	55 ^g	879	0,60	0,51	0,36	18
151	Zimbabwe	0,491	36,6	.. ^l	52 ^{g, h}	2 065	0,19	0,77	0,51	-18
152	Kenya	0,491	47,5	73,6	60 ^g	1 140	0,37	0,69	0,41	7
153	Mauritanie	0,486	53,1	51,2	46	1 940 ^p	0,47	0,49	0,49	-12
154	Haïti	0,482	52,0	.. ^l	.. ^y	1 892 ^{h, p}	0,45	0,50	0,49	-11
155	Gambie	0,479	56,1	.. ^l	50 ^g	1 991 ^p	0,52	0,42	0,50	-19
156	Sénégal	0,460	56,0	39,3	38 ^g	1 713	0,52	0,39	0,47	-8
157	Érythrée	0,454	54,3	.. ^l	35	977 ^p	0,49	0,50	0,38	9
158	Rwanda	0,450	44,2	64,9	52	1 263 ^p	0,32	0,61	0,42	-5
159	Nigeria	0,448	43,4	.. ^l	55 ^g	1 154	0,31	0,63	0,41	-1

Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes ^b (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD) moins classement selon l'IDH ^d	
	2004	2004	2004	2004 ^c	2004					
160	Guinée	0,445	53,9	29,5	42	2 180	0,48	0,34	0,51	-30
161	Angola	0,439	41,0	67,4	26 ^{g, h}	2 180 ^p	0,27	0,53	0,51	-32
162	Tanzanie, Rép. unie de	0,430	45,9	69,4	48 ^g	674	0,35	0,62	0,32	13
163	Bénin	0,428	54,3	34,7	49 ^g	1 091	0,49	0,40	0,40	-2
164	Côte d'Ivoire	0,421	45,9	48,7	40 ^{g, h}	1 551	0,35	0,46	0,46	-15
165	Zambie	0,407	37,7	68,0 ^o	54 ^g	943	0,21	0,63	0,37	2
166	Malawi	0,400	39,8	64,1 ^o	64 ^g	646	0,25	0,64	0,31	10
167	Congo, Rép. dém. du	0,391	43,5	67,2	27 ^{g, h}	705 ^p	0,31	0,54	0,33	6
168	Mozambique	0,390	41,6	.. ⁱ	49	1 237 ^p	0,28	0,47	0,42	-14
169	Burundi	0,384	44,0	59,3	36	677 ^p	0,32	0,52	0,32	5
170	Éthiopie	0,371	47,8	.. ⁱ	36	756 ^p	0,38	0,40	0,34	1
171	Tchad	0,368	43,7	25,7	35 ^g	2 090 ^p	0,31	0,29	0,51	-39
172	Centrafricaine, République	0,353	39,1	48,6	30 ^{g, h}	1 094 ^p	0,24	0,42	0,40	-12
173	Guinée-Bissau	0,349	44,8	.. ⁱ	37 ^{g, h}	722 ^p	0,33	0,39	0,33	-1
174	Burkina Faso	0,342	47,9	21,8	26 ^g	1 169 ^p	0,38	0,23	0,41	-17
175	Malawi	0,338	48,1	19,0 ^o	35	998	0,39	0,24	0,38	-11
176	Sierra Leone	0,335	41,0	35,1	65 ^g	561	0,27	0,45	0,29	1
177	Niger	0,311	44,6	28,7	21	779 ^p	0,33	0,26	0,34	-7
Pays en développement										
	Pays les moins avancés	0,464	52,4	63,7	45	1 350	0,46	0,50	0,43	..
	États arabes	0,680	67,3	69,9	62	5 680	0,71	0,66	0,67	..
	Asie de l'Est et Pacifique	0,760	70,8	90,7	69	5 872	0,76	0,84	0,68	..
	Amérique latine et Caraïbes	0,795	72,2	90,2	81	7 964	0,79	0,87	0,73	..
	Asie du Sud	0,599	63,7	60,9	56	3 072	0,64	0,58	0,57	..
	Afrique subsaharienne	0,472	46,1	63,3	50	1 946	0,35	0,57	0,50	..
Europe centrale et orientale et CEI										
	OCDE	0,923	77,8	..	89	27 571	0,88	0,95	0,94	..
	Pays de l'OCDE à revenu élevé	0,946	79,0	..	95	32 003	0,90	0,98	0,96	..
Développement humain élevé										
Développement humain moyen										
Faible développement humain										
Revenu élevé										
Revenu moyen										
Faible revenu										
Monde										

NOTES

- a** Le classement selon l'IDH est déterminé par les valeurs d'IDH à la sixième décimale.
- b** Sauf indication contraire, les données se réfèrent à des estimations de l'alphabétisation nationale issues de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site <http://www.uis.unesco.org>.
- c** En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004). Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.
- d** Un chiffre positif indique que le classement selon l'IDH est supérieur au classement selon le PIB par habitant (en PPA en USD), un chiffre négatif indique le contraire.
- e** Une valeur de 99,0 % a été utilisée pour le calcul de l'IDH.
- f** Une valeur de 100 % a été utilisée pour le calcul de l'IDH.
- g** Estimation préliminaire de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.

- h** Les données concernent une année autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- i** Statec 2006. Les données concernent les personnes inscrites dans leur pays ainsi que celles inscrites à l'étranger et diffèrent par conséquent de la définition classique.
- j** Une valeur de 40 000 USD (en PPA en USD) a été utilisée pour le calcul de l'IDH.
- k** UNICEF 2004.
- l** En l'absence de données récentes, les estimations suivantes ont été utilisées pour le calcul : Bahamas 95, Bangladesh 41, Barbade 100, Cap Vert 76, Comores 56, Congo 83, Djibouti 65, El Salvador 80, Émirats arabes unis 77, Érythrée 57, Éthiopie 42, Fidji 93, Gambie 38, Guinée-Bissau 40, Haïti 52, Hong Kong, Chine (SAR) 94, Hongrie 99, Jamahiriya arabe libyenne 82, Liban 86, Mozambique 46, Nigeria 67, Ouzbékistan 99, Paraguay 93, Pologne 99, Samoa occidentales 99, Slovaquie 99, Trinité-et-Tobago 98, Uruguay 98, Yémen 49, Zimbabwe 90. Ces estimations fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO en 2003 sont basées sur d'anciens recensements ou enquêtes et doivent être interprétées avec circonspection.
- m** Données provenant de sources nationales.
- n** Banque mondiale 2005.
- o** Données concernant une année de la période comprise entre 1995 et 1999, selon l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.
- p** Estimations basées sur une régression.
- q** Banque mondiale 2003.

- r** Heston, Summers et Aten 2002. Les données diffèrent de la définition classique.
- s** Des efforts sont mis en œuvre afin de produire des estimations plus précises et plus récentes (voir *Guide du lecteur et note relative aux tableaux*). Une estimation préliminaire de 5 700 USD (en PPA en USD) a été utilisée.
- t** Données basées par le Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, sur la base de sources nationales.
- u** Données fournies par le Secrétariat de la Communauté caribéenne, sur la base de sources nationales.
- v** PNUD 2005a.
- w** Heston, Summers et Aten 2001. Les données diffèrent de la définition classique.
- x** Estimations basées sur une comparaison bilatérale entre la Chine et les États-Unis (Ruen et Kai, 1995).
- y** Le taux brut de scolarisation combiné n'étant pas disponible, les estimations suivantes du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain ont été utilisées : Bhoutan 49, Équateur 75, Haïti 48, et Turkménistan 75.
- z** En l'absence d'une estimation officielle du PIB par habitant (en PPA en USD), des estimations préliminaires de la Banque mondiale, sujettes à des révisions ultérieures, ont été utilisées comme suit : Maldives 4,798; et Suriname 6,552.
- aa** Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.

- ab** En l'absence d'une estimation du PIB par habitant (en PPA en USD), l'estimation de 2 331 USD établie par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à partir de la valeur du PIB en dollars US et de la proportion moyenne pondérée de PPA en dollars US par rapport aux dollars US dans les États arabes, a été utilisée.
- ac** Estimations basées principalement sur des informations concernant le Nord du Soudan.
- ad** Une estimation nationale de 1 033 USD (en PPA en USD) a été utilisée.

SOURCES

- Colonne 1** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 6-8 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.
- Colonne 2** : ONU 2005a, sauf indication contraire.
- Colonne 3** : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a, sauf indication contraire.
- Colonne 4** : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c, sauf indication contraire.
- Colonne 5** : Banque mondiale 2006, sauf indication contraire ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.
- Colonne 6** : calculs effectués sur la base des données de la colonne 2.
- Colonne 7** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3 et 4.
- Colonne 8** : calculs effectués sur la base des données de la colonne 5.
- Colonne 9** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 5.

Indicateurs de base pour les autres pays de l'ONU

Composants de l'indicateur du développement humain

	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %)	PIB par habitant (en PPA en USD)	Population totale (en milliers)	Taux de fécondité total (naissances par femme)	OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naiss. vivantes)	OMD Taux net de scolarisation dans le primaire (en %)	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans)	OMD Pers. souffrant de malnutrition (en % de la pop. totale)	OMD Population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)
	2000-05 ^b	2004 ^c	2004 ^d	2004	2004	2000-05 ^b	2004	2004 ^d	2005	2001/03 ^e	2004
Afghanistan	46,0	28,1	45,3	..	28 574	7,5	257	..	<0,1 [$<0,2$]	..	39
Andorre	66,9	..	67	..	7	89 ^f	100
Iraq	58,8	74,1	59,7	..	28 057	4,8	125	88	[$<0,2$]	..	81
Kiribati	77,2	..	97	..	65	97 ^{f,g}	..	6	65
Corée, Rép. pop. dém. de	63,0	22 384	2,0	55	..	[$<0,2$]	35	100
Libéria	42,5	..	57,4	..	3 241	6,8	235	66 ^h	[2,0-5,0]	49	61
Liechtenstein	69,3	..	34	..	5	88 ⁱ
Marshall, Îles	60	..	59	90 ^f	87
États fédérés de Micronésie	67,6	110	4,4	23	94
Monaco	35	..	5	100
Monténégro ^j	73,2	96,4 ^k	74,5 ^l	1,7	15	96 ^{l,m}	0,2 [0,1-0,3]	10	93
Nauru	50,6	..	13	..	30
Palaos	94,6	..	20	..	27	96 ^h	85
Saint-Marin	28	..	4
Serbie ^l	73,2	96,4 ^k	74,5 ^l	1,7	15	96 ^{l,m}	0,2 [0,1-0,3]	10	93
Somalie	46,2	7 964	6,4	225	..	0,9 [0,5-1,6]	..	29
Tuvalu	69,2	..	10	..	51	100

NOTES

- a** Ces données correspondent à des estimations précises et des fourchettes d'estimations calculées sur la base de nouveaux modèles développés dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Les fourchettes d'estimations sont présentées entre crochets.
- b** Données correspondant à des estimations pour la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Les données correspondent à des estimations de l'alphabétisation nationale issues de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection.

- d** En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004).
- e** Les données correspondent à la moyenne des années indiquées pour cette rubrique.
- f** Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.
- g** Données concernant l'année scolaire 1999.
- h** Données concernant l'année scolaire 2000.
- i** Estimations nationales.

- j** Données concernant la Serbie-et-Monténégro avant la séparation de celle-ci en deux États indépendants, en juin 2006.
- k** À l'exception du Kosovo et Metohia.
- l** La population cumulée de la Serbie et du Monténégro était de 10,51 millions d'habitants.
- m** Données concernant l'année scolaire 2001.

SOURCES

- Colonnes 1. 5 et 6:** ONU 2005b.
- Colonne 2:** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonnes 3 et 8:** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.
- Colonne 4:** Banque mondiale 2006.
- Colonne 7:** ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.
- Colonne 9:** ONUSIDA 2006.
- Colonne 10:** ONU 2006c, sur base de données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Colonne 11:** ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.

Indicateur du développement humain : tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ							
1 Norvège	0,868	0,888	0,898	0,912	0,936	0,956	0,965
2 Islande	0,865	0,888	0,897	0,916	0,921	0,945	0,960
3 Australie	0,848	0,866	0,878	0,893	0,933	0,947	0,957
4 Irlande	0,813	0,828	0,848	0,873	0,897	0,932	0,956
5 Suède	0,868	0,878	0,890	0,901	0,933	0,949	0,951
6 Canada	0,870	0,886	0,909	0,929	0,935	..	0,950
7 Japon	0,859	0,884	0,897	0,914	0,927	0,939	0,949
8 États-Unis	0,868	0,889	0,902	0,917	0,930	0,940	0,948
9 Suisse	0,882	0,893	0,900	0,914	0,925	0,941	0,947
10 Pays-Bas	0,871	0,883	0,898	0,913	0,932	0,944	0,947
11 Finlande	0,843	0,864	0,882	0,904	0,917	0,938	0,947
12 Luxembourg	0,843	0,854	0,861	0,887	0,913	0,930	0,945
13 Belgique	0,849	0,867	0,881	0,902	0,932	0,945	0,945
14 Autriche	0,846	0,861	0,874	0,897	0,916	0,937	0,944
15 Danemark	0,874	0,883	0,891	0,898	0,913	0,932	0,943
16 France	0,853	0,869	0,884	0,904	0,923	0,935	0,942
17 Italie	0,844	0,859	0,868	0,890	0,908	0,924	0,940
18 Royaume-Uni	0,851	0,859	0,868	0,889	0,927	0,939	0,940
19 Espagne	0,844	0,861	0,875	0,893	0,910	0,927	0,938
20 Nouvelle-Zélande	0,849	0,855	0,868	0,876	0,906	0,925	0,936
21 Allemagne	..	0,861	0,868	0,887	0,912	..	0,932
22 Hong Kong, Chine (RAS)	0,761	0,801	0,829	0,864	0,883	0,917	0,927
23 Israël	0,804	0,829	0,850	0,867	0,890	0,918	0,927
24 Grèce	0,839	0,854	0,868	0,876	0,880	0,897	0,921
25 Singapour	0,727	0,763	0,786	0,823	0,862	..	0,916
26 Corée, République de	0,712	0,746	0,785	0,823	0,860	0,890	0,912
27 Slovénie	0,855	0,888	0,910
28 Portugal	0,791	0,807	0,830	0,853	0,883	0,902	0,904
29 Chypre	..	0,803	0,823	0,846	0,868	0,893	0,903
30 Tchéquie, République	0,850	0,865	0,885
31 Barbade	0,879
32 Malte	0,730	0,766	0,793	0,828	0,855	0,876	0,875
33 Koweït	0,763	0,778	0,781	..	0,814	0,841	0,871
34 Brunéi Darussalam	0,871
35 Hongrie	0,783	0,798	0,811	0,811	0,815	0,845	0,869
36 Argentine	0,787	0,802	0,811	0,813	0,835	0,860	0,863
37 Pologne	0,807	0,820	0,848	0,862
38 Chili	0,706	0,741	0,765	0,787	0,818	0,843	0,859
39 Bahreïn	..	0,747	0,784	0,812	0,828	0,842	0,859
40 Estonie	0,813	0,793	0,831	0,858
41 Lituanie	0,825	0,789	0,830	0,857
42 Slovaquie	0,856
43 Uruguay	0,761	0,781	0,788	0,806	0,819	0,841	0,851
44 Croatie	0,810	0,803	0,828	0,846
45 Lettonie	..	0,795	0,809	0,803	0,769	0,815	0,845
46 Qatar	0,844
47 Seychelles	0,842
48 Costa Rica	0,745	0,772	0,776	0,793	0,812	0,832	0,841
49 Émirats arabes unis	0,734	0,769	0,786	0,810	0,819	0,833	0,839
50 Cuba	0,826
51 Saint-Kitts-et-Nevis	0,825
52 Bahamas	..	0,811	0,820	0,823	0,812	0,831	0,825
53 Mexique	0,691	0,737	0,757	0,766	0,784	0,811	0,821

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
54 Bulgarie	..	0,768	0,788	0,794	0,783	0,797	0,816
55 Tonga	0,815
56 Oman	0,492	0,546	0,639	0,695	0,740	0,776	0,810
57 Trinité-et-Tobago	0,751	0,783	0,790	0,793	0,791	0,801	0,809
58 Panama	0,712	0,739	0,750	0,751	0,774	0,797	0,809
59 Antigua-et-Barbuda	0,808
60 Roumanie	0,775	0,770	0,778	0,805
61 Malaisie	0,616	0,659	0,696	0,723	0,761	0,791	0,805
62 Bosnie-Herzégovine	0,800
63 Maurice	..	0,661	0,692	0,726	0,749	0,779	0,800
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN							
64 Libyen, Jamahiriya arabe	0,798
65 Russie, Fédération de	0,818	0,771	0,785	0,797
66 Macédoine, ERYM	0,796
67 Bélarus	0,788	0,753	0,775	0,794
68 Dominique	0,793
69 Brésil	0,647	0,684	0,699	0,720	0,749	0,785	0,792
70 Colombie	0,664	0,693	0,710	0,730	0,754	0,775	0,790
71 Sainte-Lucie	0,790
72 Venezuela, RB	0,719	0,734	0,742	0,760	0,768	0,774	0,784
73 Albanie	0,693	0,704	0,704	0,738	0,784
74 Thaïlande	0,615	0,654	0,680	0,717	0,751	0,775	0,784
75 Samoa occidentales	0,705	0,700	0,742	0,765	0,778
76 Arabie Saoudite	0,606	0,661	0,674	0,708	0,742	0,765	0,777
77 Ukraine	0,800	0,748	0,755	0,774
78 Liban	0,682	0,729	0,748	0,774
79 Kazakhstan	0,768	0,723	0,736	0,774
80 Arménie	0,738	0,701	0,736	0,768
81 Chine	0,527	0,560	0,596	0,628	0,685	0,730	0,768
82 Pérou	0,645	0,675	0,699	0,708	0,735	0,760	0,767
83 Équateur	0,632	0,676	0,700	0,716	0,732	..	0,765
84 Philippines	0,655	0,689	0,695	0,722	0,738	0,759	0,763
85 Grenade	0,762
86 Jordanie	..	0,643	0,665	0,685	0,710	0,744	0,760
87 Tunisie	0,516	0,572	0,623	0,659	0,700	0,739	0,760
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,759
89 Suriname	0,759
90 Fidji	0,663	0,686	0,701	..	0,742	0,744	0,758
91 Paraguay	0,671	0,705	0,712	0,721	0,740	0,754	0,757
92 Turquie	0,591	0,614	0,650	0,682	0,713	0,743	0,757
93 Sri Lanka	0,612	0,653	0,684	0,706	0,729	0,747	0,755
94 Dominicaine, République	0,622	0,652	0,674	0,682	0,703	0,733	0,751
95 Belize	..	0,709	0,719	0,748	0,770	0,780	0,751
96 Iran, République islamique d'	0,567	0,571	0,612	0,651	0,695	0,723	0,746
97 Géorgie	0,743
98 Maldives	0,739
99 Azerbaïdjan	0,736
100 Territoires palestiniens occupés	0,736
101 El Salvador	0,593	0,589	0,610	0,651	0,690	0,715	0,729
102 Algérie	0,508	0,560	0,611	0,650	0,672	0,701	0,728
103 Guyane	0,679	0,685	0,678	0,684	0,687	0,716	0,725
104 Jamaïque	0,687	0,695	0,699	0,719	0,725	0,737	0,724
105 Turkménistan	0,724
106 Cap Vert	0,628	0,679	0,711	0,722

Indicateur du développement humain : tendances

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
107 Syrie, République arabe	0,543	0,589	0,625	0,646	0,673	0,690	0,716
108 Indonésie	0,469	0,532	0,585	0,626	0,665	0,682	0,711
109 Viet Nam	0,618	0,661	0,696	0,709
110 Kirghizistan	0,705
111 Égypte	0,439	0,488	0,541	0,580	0,613	0,654	0,702
112 Nicaragua	0,585	0,595	0,603	0,610	0,642	0,667	0,698
113 Ouzbékistan	0,681	0,688	0,696
114 Moldova, République de	0,740	0,683	0,679	0,694
115 Bolivie	0,514	0,550	0,582	0,605	0,637	0,675	0,692
116 Mongolie	0,642	0,646	0,634	0,659	0,691
117 Honduras	0,519	0,570	0,602	0,625	0,642	0,654	0,683
118 Guatemala	0,511	0,546	0,561	0,586	0,617	0,656	0,673
119 Vanuatu	0,670
120 Guinée équatoriale	0,484	0,501	0,519	0,643	0,653
121 Afrique du Sud	0,653	0,673	0,703	0,735	0,741	0,691	0,653
122 Tadjikistan	0,700	0,697	0,631	0,627	0,652
123 Maroc	0,432	0,479	0,517	0,549	0,580	0,610	0,640
124 Gabon	0,633
125 Namibie	0,694	0,647	0,626
126 Inde	0,413	0,439	0,477	0,515	0,548	0,577	0,611
127 São Tomé-et-Principe	0,607
128 Salomon, Îles	0,592
129 Cambodge	0,536	0,545	0,583
130 Myanmar	0,581
131 Botswana	0,500	0,575	0,636	0,680	0,660	0,598	0,570
132 Comores	..	0,483	0,500	0,506	0,521	0,539	0,556
133 Lao, Rép. dém. pop.	0,425	0,451	0,488	0,523	0,553
134 Pakistan	0,365	0,388	0,420	0,463	0,493	0,511	0,539
135 Bhoutan	0,538
136 Ghana	0,438	0,467	0,482	0,511	0,531	0,555	0,532
137 Bangladesh	0,347	0,366	0,391	0,422	0,454	0,510	0,530
138 Népal	0,299	0,336	0,378	0,425	0,467	0,500	0,527
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,424	0,444	0,466	0,481	0,514	0,530	0,523
140 Congo	0,454	0,500	0,541	0,528	0,533	0,502	0,520
141 Soudan	0,350	0,376	0,396	0,427	0,465	0,496	0,516
142 Timor oriental	0,512
143 Madagascar	0,404	0,440	0,438	0,448	0,459	0,482	0,509
144 Cameroun	0,417	0,464	0,506	0,515	0,495	0,502	0,506
145 Ouganda	0,414	0,411	0,413	0,474	0,502
146 Swaziland	0,529	0,561	0,583	0,622	0,604	0,536	0,500
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN							
147 Togo	0,424	0,475	0,472	0,498	0,507	0,504	0,495
148 Djibouti	0,479	0,485	0,494
149 Lesotho	0,463	0,511	0,535	0,572	0,573	0,524	0,494
150 Yémen	0,394	0,438	0,467	0,492
151 Zimbabwe	0,548	0,576	0,642	0,639	0,591	0,525	0,491
152 Kenya	0,465	0,513	0,533	0,548	0,525	0,504	0,491
153 Mauritanie	0,342	0,365	0,386	0,390	0,425	0,447	0,486
154 Haïti	..	0,451	0,458	0,446	0,451	..	0,482
155 Gambie	0,286	0,426	0,459	0,479
156 Sénégal	0,313	0,342	0,378	0,405	0,422	0,439	0,460
157 Érythrée	0,420	0,441	0,454
158 Rwanda	0,342	0,388	0,401	0,339	0,337	0,426	0,450
159 Nigeria	0,317	0,376	0,387	0,407	0,419	0,433	0,448

Classement selon l'IDH	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
160 Guinée	0,445
161 Angola	0,439
162 Tanzanie, Rép. unie de	0,437	0,423	0,420	0,430
163 Bénin	0,310	0,341	0,365	0,372	0,397	0,416	0,428
164 Côte d'Ivoire	0,415	0,445	0,449	0,443	0,428	0,427	0,421
165 Zambie	0,470	0,477	0,486	0,464	0,425	0,409	0,407
166 Malawi	0,327	0,357	0,368	0,372	0,414	0,398	0,400
167 Congo, Rép. dém. du	0,414	0,423	0,431	0,422	0,392	..	0,391
168 Mozambique	..	0,302	0,290	0,316	0,330	0,364	0,390
169 Burundi	0,285	0,312	0,344	0,351	0,325	0,344	0,384
170 Éthiopie	0,293	0,314	0,322	0,349	0,371
171 Tchad	0,269	0,272	0,313	0,335	0,344	0,357	0,368
172 Centrafricaine, République	0,345	0,365	0,387	0,384	0,367	..	0,353
173 Guinée-Bissau	0,255	0,263	0,283	0,313	0,341	0,353	0,349
174 Burkina Faso	0,256	0,277	0,301	0,308	0,312	0,330	0,342
175 Mali	0,232	0,258	0,264	0,285	0,309	0,332	0,338
176 Sierra Leone	0,335
177 Niger	0,234	0,250	0,240	0,246	0,254	0,268	0,311

NOTE

Les valeurs de l'indicateur du développement humain de ce tableau ont été calculées sur la base d'une méthodologie et d'une série de données cohérentes. Elles ne sont pas strictement comparables à celles des précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*. Pour des notes détaillées, voir *Guide du lecteur et note relative aux tableaux*.

SOURCES

Colonnes 1-6 : calculs effectués sur la base des données relatives à l'espérance de vie, ONU 2005a ; données relatives au taux d'alphabétisation des adultes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2003, 2006a ; données relatives au taux brut de scolarisation combiné fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 1999, 2006c ; et données relatives au PIB par habitant (2000 en PPA en USD) et au PIB par habitant (en PPA en USD) fournies par la Banque mondiale 2006

Colonne 7 : colonne 1 du tableau statistique 1

TABLEAU
3

Mesurer le développement humain : accroître les choix . . .
**Pauvreté humaine et en termes de
revenu : pays en développement**

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ^{a,†} (en % de la cohorte) 2000-2005	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†} (en % des 15 ans et plus) 2004	Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés [†] (en %) 2004	OMD Enfants souffrant d'une insuff. pondérale [†] (en % des moins 5 ans) 1996-2004 ^e	OMD Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-1 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)					1 USD par jour 1990-2004 ^e	2 USD par jour 1990-2004 ^e	Seuil de pauvreté national 1990-2003 ^e	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
22	Hong Kong, Chine (RAS)	1,5
25	Singapour	7	6,3	1,8	7,5	0	14 ^e
26	Corée, République de	2,7	2,0 ^e	8	..	2,0	<2	..
29	Chypre	2,8	3,2	0
31	Barbade	5	4,5	6,3	.. ^f	0	6 ^e
33	Koweït	2,5	6,7	..	10
34	Brunéi Darussalam	2,8	7,3
36	Argentine	3	4,3	5,0	2,8	4	5	7,0	23,0	..
38	Chili	2	3,7	3,5	4,3	5	1	2,0	9,6	17,0
39	Bahrein	3,8	13,5	..	9 ^e
43	Uruguay	1	3,3	4,4	.. ^f	0	5 ^e	2,0	5,7	..
46	Qatar	13	7,9	4,7	11,0	0	6 ^e
47	Seychelles	8,2	12	6 ^e
48	Costa Rica	4	4,4	3,7	5,1	3	5	2,2	7,5	22,0
49	Émirats arabes unis	34	15,9	2,2	.. ^f	0	14 ^e
50	Cuba	6	4,7	3,2	0,2	9	4
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0
52	Bahamas	13,4	..	3
53	Mexique	9	7,2	6,0	9,0	3	8	4,4	20,4	20,3
55	Tonga	5,0	1,1 ^g	0
56	Oman	3,9	18,6	..	24 ^e
57	Trinité-et-Tobago	17	8,8	11,6	.. ^f	9	7 ^e	12,4	39,0	21,0
58	Panama	12	7,9	6,8	8,1	10	7	6,5	17,1	37,3
59	Antigua-et-Barbuda	9	10 ^e
61	Malaisie	15	8,3	4,3	11,3	1	11	2,0	9,3	15,5 ^h
63	Maurice	24	11,3	5,0	15,6	0	15 ^e
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	4,2	5 ^e
68	Dominique	12,0 ^{h,i}	3	5 ^e
69	Brésil	22	10,1	10,3	11,4	10	6	7,5	21,2	22,0
70	Colombie	10	7,6	8,3	7,2	7	7	7,0	17,8	64,0
71	Sainte-Lucie	5,9	..	2	14 ^e
72	Venezuela, RB	16	8,8	8,2	7,0	17	4	8,3	27,6	31,3 ^h
74	Thaïlande	19	9,3	9,9	7,4	1	19 ^e	2,0	25,2	13,1
75	Samoa occidentales	6,5	..	12
76	Arabie Saoudite	5,8	20,6	..	14
78	Liban	20	9,6	5,7	.. ^f	0	3
81	Chine	26	11,7	6,9	9,1	23	8	16,6	46,7	4,6
82	Pérou	25	11,6	10,3	12,3	17	7	12,5	31,8	49,0
83	Équateur	18	8,9	8,6	9,0	6	12	15,8	37,2	46,0
84	Philippines	31	15,3	7,2	7,4	15	28	15,5	47,5	36,8
85	Grenade	4,0 ⁱ	5
86	Jordanie	11	7,6	6,4	10,1	3	4	2,0	7,0	11,7
87	Tunisie	39	17,9	4,7	25,7	7	4	2,0	6,6	7,6
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	6,6	11,9 ⁱ
89	Suriname	23	10,3	10,1	10,4	8	13
90	Fidji	45	21,3	7,0	.. ^f	53	8 ^e
91	Paraguay	14	8,3	8,1	.. ^f	14	5	16,4	33,2	21,8
92	Turquie	21	9,8	8,9	12,6	4	4	3,4	18,7	27,0
93	Sri Lanka	38	17,7	4,3	9,3	21	29	5,6	41,6	25,0
94	Dominicaine, République	27	11,9	14,1	13,0	5	5	2,5	11,0	28,6
95	Belize	10,6	..	9	6 ^e
96	Iran, République islamique d'	35	16,4	7,2	23,0	6	11	2,0	7,3	..

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ^{a,†} (en % de la cohorte) 2000-2005	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†} (en % des 15 ans et plus) 2004	Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés [†] (en %) 2004	OMD Enfants souffrant d'une insuff. pondérale [†] (en % des moins 5 ans) 1996-2004 ^e	OMD Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-1 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)					1 USD par jour 1990-2004 ^e	2 USD par jour 1990-2004 ^e	Seuil de pauvreté national 1990-2003 ^e	
98 Maldives	36	16,9	11,4	3,7	17	30
100 Territoires palestiniens occupés	8	6,5	5,3	7,6	8	4
101 El Salvador	32	15,7	9,9	.. ^f	16	10	19,0	40,6	48,3	-12
102 Algérie	46	21,5	7,8	30,1	15	10	2,0	15,1	22,6	31
103 Guyane	18,2	..	17	14	2,0
104 Jamaïque	30	14,8	11,3	20,1 ^g	7	4	2,0	13,3	18,7	20
106 Cap Vert	43	18,7	7,6	.. ^f	20	14 ^e
107 Syrienne, République arabe	29	14,4	4,6	20,4	7	7
108 Indonésie	41	18,5	11,2	9,6	23	28	7,5	52,4	27,1	9
109 Viet Nam	33	15,7	9,4	9,7 ^g	15	28	28,9	..
111 Égypte	44	20,0	7,8	28,6	2	9	3,1	43,9	16,7	18
112 Nicaragua	40	18,0	10,1	23,3	21	10	45,1	79,9	47,9	-28
115 Bolivie	28	13,9	16,0	13,3	15	8	23,2	42,2	62,7	-20
116 Mongolie	42	18,5	13,3	2,2	38	13	27,0	74,9	35,6	-15
117 Honduras	37	17,2	15,8	20,0	13	17	20,7	44,0	48,0	-11
118 Guatemala	48	22,9	15,9	30,9	5	23	13,5	31,9	56,2	7
119 Vanuatu	49	24,7	8,9	26,0 ^g	40	20 ^e
120 Guinée équatoriale	69	38,1	47,7	13,0	57	19
121 Afrique du Sud	53	30,9	43,3	17,6 ^g	12	12	10,7	34,1	..	11
123 Maroc	59	33,4	8,6	47,7	19	9	2,0	14,3	19,0	37
124 Gabon	50	27,3	32,6	..	12	12
125 Namibie	57	32,5	45,4	15,0	13	24	34,9	55,8	..	-14
126 Inde	55	31,3	16,6	39,0	14	47	34,7	79,9	28,6	-14
127 São Tomé-et-Principe	17,1	..	21	13
128 Salomon, Îles	14,1	..	30	21 ^e
129 Cambodge	73	39,3	28,3	26,4	59	45	34,1	77,7	35,9	-1
130 Myanmar	47	21,6	21,2	10,1	22	32
131 Botswana	93	48,3	69,1	18,8	5	13	23,5	50,1	..	22
132 Comores	56	31,6	15,5	.. ^f	14	25
133 Lao, Rép. dém. pop.	63	36,0	28,0	31,3	49	40	27,0	74,1	38,6	-3
134 Pakistan	65	36,3	16,1	50,1	9	38	17,0	73,6	32,6	10
135 Bhoutan	71	39,0	18,0	..	38	19
136 Ghana	58	33,1	27,7	42,1	25	22	44,8	78,5	39,5	-18
137 Bangladesh	85	44,2	15,9	.. ^f	26	48	36,0	82,8	49,8	5
138 Népal	68	38,1	17,6	51,4	10	48	24,1	68,5	30,9	4
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	75	40,5	22,4	42,7	61	35 ^e	37,5	..
140 Congo	51	27,9	33,6	.. ^f	42	14
141 Soudan	54	31,3	27,0	39,1	30	17 ^e
142 Timor oriental	25,5	..	42	46
143 Madagascar	66	36,3	27,8	29,3	50	42	61,0	85,1	71,3	-20
144 Cameroun	61	35,6	43,9	32,1	34	18	17,1	50,6	40,2	6
145 Ouganda	62	36,0	41,6	33,2	40	23	37,7	..
146 Swaziland	97	52,5	74,3	20,4	38	10
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	72	39,2	31,0	46,8	48	25	32,3 ^h	..
148 Djibouti	52	30,0	30,6	.. ^f	27	18
149 Lesotho	89	47,5	67,6	17,8	21	18	36,4	56,1	..	8
150 Yémen	77	40,6	18,8	.. ^f	33	46	15,7	45,2	41,8	21
151 Zimbabwe	88	46,0	65,9	.. ^f	19	13	56,1	83,0	34,9	-1
152 Kenya	60	35,5	44,8	26,4	39	20	22,8	58,3	52,0	1
153 Mauritanie	81	41,0	30,5	48,8	47	32	25,9	63,1	46,3	9
154 Haïti	74	39,4	34,4	.. ^f	46	17	53,9	78,0	65,0 ^h	-10
155 Gambie	86	44,7	27,8	.. ^f	18	17	59,3	82,9	57,6	-5
156 Sénégal	84	44,0	26,6	60,7	24	23	22,3	63,0	33,4	18

Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays en développement

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ^{a,†} (en % de la cohorte) 2000-2005	Taux d'analphabétisme des adultes ^{b,†} (en % des 15 ans et plus) 2004	Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés [†] (en %) 2004	OMD Enfants souffrant d'une insuff. pondérale [†] (en % des moins 5 ans) 1996-2004 ^e	OMD Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-1 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)					1 USD par jour 1990-2004 ^e	2 USD par jour 1990-2004 ^e	Seuil de pauvreté national 1990-2003 ^e	
157 Érythrée	70	38,1	27,6	.. ^f	40	40	53,0	..
158 Rwanda	67	37,3	45,5	35,1	26	27	51,7	83,7	60,3	-12
159 Nigeria	76	40,6	46,0	.. ^f	52	29	70,8	92,4	34,1	-17
160 Guinée	96	52,0	30,0	70,5	50	21	40,0	..
161 Angola	79	40,9	48,1	32,6	47	31
162 Tanzanie, Rép. unie de	64	36,3	44,4	30,6	38	22	57,8	89,9	35,7	-19
163 Bénin	90	47,8	30,0	65,3	33	23	30,9	73,7	29,0	14
164 Côte d'Ivoire	82	41,5	42,3	51,3	16	17	14,8	48,8	..	26
165 Zambie	87	45,6	60,1	32,0 ^g	42	23	75,8	94,1	72,9	-10
166 Malawi	83	43,0	56,3	35,9 ^g	27	22	41,7	76,1	65,3	0
167 Congo, Rép. dém. du	80	40,9	45,4	32,8	54	31
168 Mozambique	94	48,9	50,9	.. ^f	57	24	37,8	78,4	69,4	11
169 Burundi	78	40,7	46,3	40,7	21	45	54,6	87,6	36,4	-8
170 Éthiopie	98	55,3	39,5	.. ^f	78	47	23,0	77,8	44,2	26
171 Tchad	100	57,9	45,2	74,3	58	28	64,0	..
172 Centrafricaine, République	91	47,8	56,2	51,4	25	24	66,6	84,0	..	-3
173 Guinée-Bissau	92	48,2	42,9	.. ^f	41	25
174 Burkina Faso	101	58,3	38,9	78,2	39	38	27,2	71,8	46,4	21
175 Mali	102	60,2	37,3	81,0 ^g	50	33	72,3	90,6	63,8	1
176 Sierra Leone	95	51,9	47,0	64,9	43	27	..	74,5	70,2	..
177 Niger	99	56,4	41,4	71,3	54	40	60,6	85,8	63,0 ^h	3

NOTES

[†] Se rapporte aux éléments utilisés pour calculer l'indicateur de pauvreté humaine (IPH-1). Pour de plus amples informations, voir la *Note technique 1*

^a Données correspondant à la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans, multipliée par 100

^b Données correspondant à des estimations de l'alphabétisation nationale basées sur des données de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005, sauf indication contraire. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.

^c Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

^d La pauvreté en termes de revenu correspond au pourcentage de la population vivant avec moins de 1 USD par jour. Tous les pays affichant un taux de pauvreté en termes de revenu inférieur à 2 % ont été classés au même rang. Les classements se fondent sur les pays pour lesquels des données sont disponibles pour les deux indicateurs considérés. Les résultats positifs indiquent que le pays en question enregistre de meilleurs résultats en matière de pauvreté en termes de revenu que de pauvreté humaine, les résultats négatifs signifiant le contraire.

^e Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.

^f Données concernant une année de la période comprise entre 1995 et 1999

^g En l'absence de données récentes, des estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a, basées sur d'anciens recensements ou enquêtes, ont été utilisées et doivent être interprétées avec circonspection : Bangladesh 58,9, Barbade 0,3, Cap Vert 24,3, Comores 43,8, Congo 17,2, Djibouti 34,5, El Salvador 20,3, Érythrée 43,3, Éthiopie 58,5, Fidji 7,0, Gambie 62,2, Guinée-Bissau 60,4, Haïti 48,1, Liban 13,5, Mozambique 53,5, Nigeria 33,2, Paraguay 7,0, Trinité-et-Tobago 1,5, Emirats arabes unis 22,7, Uruguay 2,3, Yémen 51,0 et Zimbabwe 10,0

^h Données concernant une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.

ⁱ Données fournies par le Secrétariat de la communauté caribéenne, sur la base de sources nationales.

SOURCES

Colonne 1 : données déterminées sur la base des valeurs de l'IPH-1 de la colonne 2

Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-6 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.

Colonne 3 : ONU 2005b.

Colonne 4 : calculs effectués sur la base des données relatives au taux d'alphabétisation des adultes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.

Colonne 5 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.

Colonne 6 : UNICEF 2005

Colonnes 7-9 : Banque mondiale 2006

Colonne 10 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 7

Classement selon l'IPH-1 de 102 pays et territoires en développement

1 Uruguay	22 Brésil	42 Mongolie	64 Tanzanie, Rép. unie de	85 Bangladesh
2 Chili	23 Suriname	43 Cap Vert	65 Pakistan	86 Gambie
3 Argentine	24 Maurice	44 Égypte	66 Madagascar	87 Zambie
4 Costa Rica	25 Pérou	45 Fidji	67 Rwanda	88 Zimbabwe
5 Barbade	26 Chine	46 Algérie	68 Népal	89 Lesotho
6 Cuba	27 Dominicaine, République	47 Myanmar	69 Guinée équatoriale	90 Bénin
7 Singapour	28 Bolivie	48 Guatemala	70 Érythrée	91 Centrafricaine, République
8 Territoires palestiniens occupés	29 Syrienne, République arabe	49 Vanuatu	71 Bhoutan	92 Guinée-Bissau
9 Mexique	30 Jamaïque	50 Gabon	72 Togo	93 Botswana
10 Colombie	31 Philippines	51 Congo	73 Cambodge	94 Mozambique
11 Jordanie	32 El Salvador	52 Djibouti	74 Haïti	95 Sierra Leone
12 Panama	33 Viet Nam	53 Afrique du Sud	75 Papouasie-Nouvelle-Guinée	96 Guinée
13 Qatar	34 Émirats arabes unis	54 Soudan	76 Nigeria	97 Swaziland
14 Paraguay	35 Iran, République islamique d'	55 Inde	77 Yémen	98 Éthiopie
15 Malaisie	36 Maldives	56 Comores	78 Burundi	99 Niger
16 Venezuela, RB	37 Honduras	57 Namibie	79 Angola	100 Tchad
17 Trinité-et-Tobago	38 Sri Lanka	58 Ghana	80 Congo, Rép. dém. du	101 Burkina Faso
18 Équateur	39 Tunisie	59 Maroc	81 Mauritanie	102 Mali
19 Thaïlande	40 Nicaragua	60 Kenya	82 Côte d'Ivoire	
20 Liban	41 Indonésie	61 Cameroun	83 Malawi	
21 Turquie		62 Ouganda	84 Sénégal	
		63 Lao, Rép. dém. pop.		

Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) ^a		Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ^{b,†} (en % de la cohorte) 2000-05	Pers. ayant des difficultés à comprendre un texte suivi ^{c,†} (en % des 16-65 ans) 1994-2003	Chômage de longue durée [†] (en % de la population active) 2005	Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-2 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d	
	Rang	Valeur (en %)				à 50 % du revenu médian [†] 1994-2002 ^e	11 USD par jour 1994-95 ^e	4 USD par jour 1996-99 ^e		
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	Norvège	2	7,0	8,4	7,9	0,4	6,4	4,3	..	-1
2	Islande	6,8	..	0,3 ^f
3	Australie	14	12,8	7,7	17,0 ^g	0,9	14,3	17,6	..	-1
4	Irlande	17	16,1	8,7	22,6 ^g	1,5	16,5	0
5	Suède	1	6,5	7,2	7,5 ^g	1,0 ^f	6,5	6,3	..	-3
6	Canada	8	10,9	8,1	14,6	0,7	11,4	7,4	..	-3
7	Japon	11	11,7	7,1	.. ^h	1,5	11,8 ⁱ	-1
8	États-Unis	16	15,4	11,8	20,0	0,6	17,0	13,6	..	-2
9	Suisse	7	10,7	7,8	15,9	1,6	7,6	0
10	Pays-Bas	3	8,2	8,7	10,5 ^g	2,5	7,3	7,1	..	-3
11	Finlande	4	8,2	9,7	10,4 ^g	2,1	5,4	4,8	..	3
12	Luxembourg	9	11,1	9,7	.. ^h	1,2 ^j	6,0	0,3	..	7
13	Belgique	12	12,4	9,4	18,4 ^{g,k}	4,3	8,0	4
14	Autriche	9,1	..	1,5	7,7
15	Danemark	5	8,4	10,4	9,6 ^g	1,3	.. ^l	0
16	France	10	11,4	9,8	.. ^h	4,3	8,0	9,9	..	2
17	Italie	18	29,9	7,8	47,0	4,0	12,7	4
18	Royaume-Uni	15	14,8	8,7	21,8 ^g	1,1	12,4	15,7	..	2
19	Espagne	13	12,6	8,7	.. ^h	3,0	14,3	-2
20	Nouvelle-Zélande	8,9	18,4 ^g	0,3
21	Allemagne	6	10,3	8,8	14,4 ^g	5,0	8,3	7,3	..	-4
23	Israël	7,7	15,6
24	Grèce	9,2	..	5,7	14,4
27	Slovénie	11,8	8,2	..	<1	..
28	Portugal	10,3	..	3,6
30	Tchèque, République	12,1	..	4,3	4,9	..	<1	..
32	Malte	7,7
35	Hongrie	18,3	..	3,3	6,7	..	<1	..
37	Pologne	15,1	..	9,3	8,6	..	10	..
40	Estonie	21,7	12,4	..	18	..
41	Lituanie	20,6	17	..
42	Slovaquie	14,9	..	11,2	7,0	..	8	..
44	Croatie	13,1
45	Lettonie	21,5	28	..
54	Bulgarie	16,6	22	..
60	Roumanie	19,0	8,1	..	23	..
62	Bosnie-Herzégovine	13,6

Pauvreté humaine et en termes de revenu : pays de l'OCDE, Europe centrale et orientale et CEI

Classement selon l'IDH	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) ^a		Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ^{b,†}	Pers. ayant des difficultés à comprendre un texte suivi ^{c,†}	Chômage de longue durée [†]	Population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)			Classement selon l'IPH-2 moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenu ^d
	Rang	Valeur (en %)	(en % de la cohorte) 2000-05	(en % des 16-65 ans) 1994-2003	(en % de la population active) 2005	à 50 % du revenu médian [†]	11 USD par jour 1994-95 ^e	4 USD par jour 1996-99 ^e	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN									
65	Russie, Fédération de	..	31,6	18,8	..	53	..
66	Macédoine, ERYM	..	13,3
67	Bélarus	..	26,7
73	Albanie	..	11,4
77	Ukraine	..	31,0	25	..
79	Kazakhstan	..	32,0	62	..
80	Arménie	..	18,0
97	Géorgie	..	18,9
99	Azerbaïdjan	..	24,9
105	Turkménistan	..	32,0
110	Kirghizistan	..	26,0	88	..
113	Ouzbékistan	..	26,3
114	Moldova, République de	..	25,5	82	..
122	Tadjikistan	..	29,0

NOTES

Ce tableau inclut Israël et Malte, qui ne font pas partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais ne tient pas compte du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie, qui en sont membres. Pour l'indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) et les éléments d'information relatifs à ces pays, se reporter au tableau 3

† Se rapporte aux éléments utilisés pour calculer l'indicateur de pauvreté humaine (IPH-2). Pour de plus amples informations, voir la *Note technique 1*

a L'IPH-2 est calculé uniquement pour une sélection de pays de l'OCDE à revenu élevé.

b Données correspondant à la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, multipliée par 100

c D'après le niveau 1 de compréhension de textes suivis de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes. Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

d La pauvreté en termes de revenu correspond au pourcentage de la population vivant avec moins

de 50 % du revenu médian disponible corrigé des ménages. Les résultats positifs indiquent que le pays en question enregistre de meilleurs résultats en matière de pauvreté en termes de revenu que de pauvreté humaine, les résultats négatifs signifiant le contraire.

e Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

f Données concernant l'année 2004

g D'après l'OCDE et Statistique Canada 2000. Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

h Une estimation de 16,4 %, correspondant à la moyenne non pondérée pour les pays pour lesquels des données sont disponibles, a été utilisée pour le calcul de l'IPH-2

i Smeeding 1997

j Les données sont basées sur des échantillons restreints et doivent être interprétées avec circonspection.

k Données concernant les Flandres.

l En l'absence d'estimations récentes concernant le Danemark, une ancienne valeur de 7,2 % a été utilisée pour calculer l'IPH-2. Des efforts sont mis

en œuvre afin de produire des estimations de la pauvreté plus précises et comparables entre les pays.

SOURCES

Colonne 1 : données déterminées sur la base des valeurs de l'IPH-2 de la colonne 2

Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-6 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.

Colonne 3 : calculs effectués sur la base des données relatives à l'espérance de vie de l'ONU 2005b.

Colonne 4 : OCDE et Statistique Canada, sauf indication contraire.

Colonne 5 : calculs effectués sur la base des données relatives au chômage de longue durée chez les jeunes et à la population active de l'OCDE 2006b.

Colonne 6 : LIS 2006.

Colonne 7 : Smeeding, Rainwater and Burtless 2000.

Colonne 8 : Milanovic 2002.

Colonne 9 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 6

Classement selon l'IPH-2 de 18 pays de l'OCDE

1	Suède	7	Suisse	13	Espagne
2	Norvège	8	Canada	14	Australie
3	Pays-Bas	9	Luxembourg	15	Royaume-Uni
4	Finlande	10	France	16	États-Unis
5	Danemark	11	Japon	17	Irlande
6	Allemagne	12	Belgique	18	Italie

TABLEAU
5

... vivre longtemps et en bonne santé ...

Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)	
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
	DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ													
1 Norvège	4,0	4,6	4,8	0,5	0,5	68,2	77,3	78,6	19,7	17,5	15,0	17,5	2,2	1,8
2 Islande	0,2	0,3	0,3	1,0	0,8	86,7	92,7	93,6	22,3	19,4	11,7	14,0	2,8	2,0
3 Australie	13,6	19,9	22,2	1,3	1,0	85,9	88,0	89,9	20,0	17,7	12,6	15,5	2,5	1,7
4 Irlande	3,2	4,1	4,7	0,9	1,2	53,6	60,2	63,8	20,3	20,2	10,9	12,6	3,8	1,9
5 Suède	8,2	9,0	9,3	0,3	0,3	82,7	84,1	85,1	17,7	16,4	17,1	20,4	1,9	1,6
6 Canada	23,1	32,0	35,1	1,1	0,8	75,6	80,0	81,4	17,9	15,3	13,0	16,2	2,0	1,5
7 Japon	111,5	127,9	128,0	0,5	(.)	56,8	65,7	68,2	14,1	13,3	19,2	26,0	2,1	1,3
8 États-Unis	220,2	295,4	325,7	1,0	0,9	73,7	80,5	83,7	20,9	19,7	12,3	14,1	2,0	2,0
9 Suisse	6,3	7,2	7,3	0,5	0,1	55,8	74,8	78,8	16,8	14,1	15,7	19,8	1,8	1,4
10 Pays-Bas	13,7	16,2	16,8	0,6	0,3	63,2	79,6	84,9	18,3	16,4	14,0	17,5	2,1	1,7
11 Finlande	4,7	5,2	5,4	0,4	0,2	58,3	61,1	62,7	17,5	15,8	15,7	20,3	1,6	1,7
12 Luxembourg	0,4	0,5	0,5	0,8	1,2	77,3	83,0	82,1	19,0	17,6	13,8	14,3	2,0	1,7
13 Belgique	9,8	10,4	10,5	0,2	0,1	94,5	97,2	97,5	16,9	15,5	17,5	19,4	1,9	1,7
14 Autriche	7,6	8,2	8,3	0,3	0,1	65,6	65,9	67,7	15,8	13,4	16,4	19,6	2,0	1,4
15 Danemark	5,1	5,4	5,6	0,2	0,2	82,2	85,5	86,9	18,8	17,0	14,9	18,4	2,0	1,8
16 France	52,7	60,3	62,3	0,5	0,3	72,9	76,5	79,0	18,2	17,6	16,6	19,0	2,3	1,9
17 Italie	55,4	58,0	57,8	0,2	(.)	65,6	67,5	69,5	14,1	13,2	19,7	23,0	2,3	1,3
18 Royaume-Uni	55,4	59,5	61,4	0,2	0,3	82,7	89,6	90,6	18,2	16,4	15,9	18,1	2,0	1,7
19 Espagne	35,6	42,6	44,4	0,6	0,4	69,6	76,6	78,3	14,3	15,3	16,5	18,0	2,9	1,3
20 Nouvelle-Zélande	3,1	4,0	4,3	0,9	0,7	82,8	86,1	87,4	21,7	18,9	12,2	15,0	2,8	2,0
21 Allemagne	78,7	82,6	82,5	0,2	(.)	72,7	75,1	76,3	14,6	12,9	18,3	20,7	1,6	1,3
22 Hong Kong, Chine (RAS)	4,4	7,0	7,8	1,6	1,0	89,7	100,0	100,0	14,8	12,7	11,8	14,4	2,9	0,9
23 Israël	3,4	6,6	7,8	2,3	1,6	86,6	91,6	91,9	27,9	25,8	10,1	11,5	3,8	2,9
24 Grèce	9,0	11,1	11,2	0,7	0,1	55,3	58,9	61,0	14,4	13,5	18,0	19,3	2,3	1,3
25 Singapour	2,3	4,3	4,8	2,2	1,1	100,0	100,0	100,0	20,2	13,2	8,2	13,3	2,6	1,4
26 Corée, République de	35,3	47,6	49,1	1,0	0,3	48,0	80,6	83,1	19,1	13,9	9,0	13,2	4,3	1,2
27 Slovénie	1,7	2,0	1,9	0,4	-0,1	42,4	50,9	53,3	14,2	13,0	15,4	18,1	2,2	1,2
28 Portugal	9,1	10,4	10,8	0,5	0,3	40,8	57,0	63,6	15,9	15,1	16,9	18,9	2,7	1,5
29 Chypre	0,6	0,8	0,9	1,0	1,0	47,3	69,2	71,5	20,4	17,2	11,9	14,2	2,5	1,6
30 Tchéquie, République	10,0	10,2	10,1	0,1	-0,1	63,7	73,6	74,1	15,0	13,4	14,1	18,4	2,2	1,2
31 Barbade	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	40,8	52,1	58,8	19,3	16,7	10,1	11,5	2,7	1,5
32 Malte	0,3	0,4	0,4	0,9	0,4	89,7	95,0	97,2	18,0	15,2	13,3	18,3	2,1	1,5
33 Koweït	1,0	2,6	3,4	3,3	2,4	89,4	98,3	98,5	24,5	23,2	1,7	3,1	6,9	2,4
34 Brunéï Darussalam	0,2	0,4	0,5	2,8	2,0	62,0	73,1	77,6	30,0	25,8	3,1	4,3	5,4	2,5
35 Hongrie	10,5	10,1	9,8	-0,1	-0,3	62,2	65,9	70,3	16,0	14,0	15,1	17,5	2,1	1,3
36 Argentine	26,0	38,4	42,7	1,3	1,0	81,0	89,9	91,6	26,7	23,9	10,1	11,1	3,1	2,4
37 Pologne	34,0	38,6	38,1	0,4	-0,1	55,3	62,0	64,0	16,8	14,3	12,8	14,9	2,3	1,3
38 Chili	10,4	16,1	17,9	1,5	1,0	78,4	87,3	90,1	25,5	20,9	7,9	10,5	3,6	2,0
39 Bahreïn	0,3	0,7	0,9	3,3	1,6	85,0	96,2	98,2	27,5	21,7	3,0	4,4	5,9	2,5
40 Estonie	1,4	1,3	1,3	-0,2	-0,3	67,6	69,1	70,1	15,6	15,7	16,3	17,4	2,2	1,4
41 Lituanie	3,3	3,4	3,3	0,1	-0,4	55,7	66,6	66,8	17,4	13,8	15,2	16,7	2,3	1,3
42 Slovaquie	4,7	5,4	5,4	0,5	(.)	46,3	56,2	58,0	17,2	14,0	11,7	14,1	2,5	1,2
43 Uruguay	2,8	3,4	3,7	0,7	0,6	83,4	91,9	93,1	24,4	22,4	13,2	13,8	3,0	2,3
44 Croatie	4,3	4,5	4,5	0,2	-0,2	45,1	56,3	59,5	15,8	13,9	17,0	18,7	2,0	1,3
45 Lettonie	2,5	2,3	2,2	-0,2	-0,5	64,2	67,8	68,9	15,2	14,1	16,6	18,3	2,0	1,3
46 Qatar	0,2	0,8	1,0	5,2	2,0	88,9	95,3	96,2	22,2	21,8	1,3	2,0	6,8	3,0
47 Seychelles	0,1	0,1	0,1	1,0	0,9	46,3	52,5	58,2
48 Costa Rica	2,1	4,3	5,0	2,5	1,4	41,3	61,2	66,9	29,0	23,8	5,7	7,4	4,3	2,3
49 Émirats arabes unis	0,5	4,3	5,6	7,2	2,4	83,6	76,7	77,4	22,4	19,8	1,1	1,4	6,4	2,5
50 Cuba	9,3	11,2	11,4	0,7	0,2	64,2	75,7	74,7	19,5	16,6	10,5	14,4	3,5	1,6
51 Saint-Kitts-et-Nevis	(.)	(.)	(.)	-0,2	1,1	35,0	32,2	33,5
52 Bahamas	0,2	0,3	0,4	1,8	1,2	71,5	90,1	92,2	28,6	24,7	6,1	8,2	3,4	2,3
53 Mexique	59,3	105,7	119,1	2,0	1,1	62,8	75,7	78,7	31,6	25,5	5,2	7,1	6,6	2,4

Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)	
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
54 Bulgarie	8,7	7,8	7,2	-0,4	-0,8	57,6	69,8	72,8	14,1	13,1	16,8	18,6	2,2	1,2
55 Tonga	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	20,3	23,8	27,4	36,3	30,7	5,9	6,9	5,5	3,5
56 Oman	0,9	2,5	3,2	3,5	2,0	34,1	71,5	72,3	34,9	30,6	2,5	3,4	7,2	3,8
57 Trinité-et-Tobago	1,0	1,3	1,3	0,9	0,3	11,4	11,9	15,8	22,0	20,2	7,2	9,9	3,5	1,6
58 Panama	1,7	3,2	3,8	2,1	1,6	49,0	69,9	77,9	30,6	27,2	5,9	7,5	4,9	2,7
59 Antigua-et-Barbuda	0,1	0,1	0,1	0,9	1,2	34,2	38,7	44,7
60 Roumanie	21,2	21,8	20,9	0,1	-0,4	42,8	53,5	56,1	15,9	14,4	14,6	15,5	2,6	1,3
61 Malaisie	12,3	24,9	29,6	2,4	1,6	37,7	66,3	75,4	32,8	27,2	4,5	6,1	5,2	2,9
62 Bosnie-Herzégovine	3,7	3,9	3,9	0,1	(.)	31,3	45,2	51,8	16,9	14,0	13,5	16,7	2,6	1,3
63 Maurice	0,9	1,2	1,3	1,1	0,8	43,4	42,4	44,1	24,9	21,3	6,5	8,3	3,2	2,0
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN														
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	2,4	5,7	7,0	2,9	1,8	57,3	84,5	87,4	30,4	28,9	4,0	5,6	7,6	3,0
65 Russie, Fédération de	134,2	143,9	136,7	0,2	-0,5	66,9	73,1	72,6	15,7	16,4	13,6	13,3	2,0	1,3
66 Macédoine, ERYM	1,7	2,0	2,1	0,7	0,1	50,6	68,1	75,2	20,1	16,6	10,9	12,9	3,0	1,5
67 Bélarus	9,4	9,8	9,2	0,2	-0,6	50,6	71,8	76,7	15,8	14,5	14,6	13,5	2,3	1,2
68 Dominique	0,1	0,1	0,1	0,3	0,9	55,3	72,5	76,4
69 Brésil	108,1	183,9	209,4	1,8	1,2	61,7	83,7	88,2	28,1	25,4	6,0	7,8	4,7	2,3
70 Colombie	25,4	44,9	52,1	2,0	1,3	60,0	72,4	75,7	31,4	26,8	5,0	6,5	5,0	2,6
71 Sainte-Lucie	0,1	0,2	0,2	1,3	0,8	25,2	27,6	29,0	29,4	25,4	7,2	7,3	5,7	2,2
72 Venezuela, RB	12,7	26,3	31,3	2,5	1,6	75,8	93,0	95,9	31,7	27,8	4,9	6,8	4,9	2,7
73 Albanie	2,4	3,1	3,3	0,9	0,6	32,7	44,6	52,8	27,6	23,1	8,1	9,9	4,7	2,3
74 Thaïlande	41,3	63,7	69,1	1,5	0,7	23,8	32,0	36,2	24,1	21,2	6,9	9,3	5,0	1,9
75 Samoa occidentales	0,2	0,2	0,2	0,7	0,3	21,0	22,3	24,9	40,8	34,2	4,5	5,0	5,7	4,4
76 Arabie Saoudite	7,3	24,0	30,8	4,1	2,3	58,4	80,8	83,2	37,8	32,3	2,9	3,5	7,3	4,1
77 Ukraine	49,0	47,0	41,8	-0,1	-1,1	58,4	67,6	70,2	15,4	13,5	15,8	16,4	2,2	1,1
78 Liban	2,7	3,5	4,0	1,0	1,0	67,0	86,5	87,9	29,1	24,4	7,3	7,7	4,8	2,3
79 Kazakhstan	14,1	14,8	14,9	0,2	(.)	52,6	57,1	60,3	23,9	21,3	8,3	8,0	3,5	2,0
80 Arménie	2,8	3,0	3,0	0,2	-0,2	63,6	64,2	64,1	21,7	17,4	11,9	11,0	3,0	1,3
81 Chine	927,8 ^d	1308,0 ^d	1393,0 ^d	1,2 ^d	0,6 ^d	17,4	39,5	49,2	22,0	18,5	7,5	9,6	4,9	1,7
82 Pérou	15,2	27,6	32,2	2,1	1,4	61,5	72,4	74,9	32,7	27,9	5,2	6,5	6,0	2,9
83 Équateur	6,9	13,0	15,1	2,2	1,4	42,4	62,3	67,6	32,8	28,1	5,7	7,3	6,0	2,8
84 Philippines	42,0	81,6	96,8	2,3	1,6	35,6	61,9	69,6	35,7	30,0	3,8	4,9	6,0	3,2
85 Grenade	0,1	0,1	0,1	0,4	1,3	32,6	30,6	32,2
86 Jordanie	1,9	5,6	7,0	3,6	2,0	57,7	81,9	85,3	37,6	31,7	3,1	4,0	7,8	3,5
87 Tunisie	5,7	10,0	11,1	2,0	1,0	49,9	64,9	69,1	26,7	21,9	6,2	6,8	6,2	2,0
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,1	0,1	0,1	0,7	0,4	27,0	45,6	50,0	29,8	26,5	6,5	7,1	5,5	2,3
89 Suriname	0,4	0,4	0,5	0,7	0,5	49,5	73,5	77,4	30,4	26,7	6,3	7,2	5,3	2,6
90 Fidji	0,6	0,8	0,9	1,3	0,6	36,7	50,3	56,1	32,0	27,6	3,8	5,4	4,2	2,9
91 Paraguay	2,7	6,0	7,6	2,8	2,1	39,0	57,9	64,4	38,0	33,9	3,7	4,3	5,7	3,9
92 Turquie	41,2	72,2	82,6	1,9	1,2	41,6	66,8	71,9	29,5	25,8	5,4	6,2	5,3	2,5
93 Sri Lanka	14,0	20,6	22,3	1,3	0,7	19,5	15,2	15,7	24,5	21,4	7,1	9,3	4,1	2,0
94 Dominicaine, République	5,1	8,8	10,1	1,9	1,3	45,7	65,9	73,6	33,1	29,5	4,1	5,3	5,6	2,7
95 Belize	0,1	0,3	0,3	2,3	1,8	50,2	48,1	51,2	37,3	31,2	4,3	4,7	6,3	3,2
96 Iran, République islamique d'	33,3	68,8	79,9	2,5	1,4	45,8	66,4	71,9	29,8	25,6	4,5	4,9	6,4	2,1
97 Géorgie	4,9	4,5	4,2	-0,3	-0,7	49,5	52,2	53,8	19,5	15,8	14,1	14,4	2,6	1,5
98 Maldives	0,1	0,3	0,4	2,9	2,4	17,3	29,2	34,8	41,3	35,7	3,5	3,3	7,0	4,3
99 Azerbaïdjan	5,7	8,4	9,1	1,3	0,8	51,9	51,5	52,8	26,8	21,2	6,9	6,7	4,3	1,9
100 Territoires palestiniens occupés	1,3	3,6	5,0	3,6	3,0	59,6	71,5	72,9	45,7	41,6	3,1	3,0	7,7	5,6
101 El Salvador	4,1	6,8	8,0	1,7	1,5	41,5	59,5	63,2	34,3	29,8	5,3	6,2	6,1	2,9
102 Algérie	16,0	32,4	38,1	2,4	1,5	40,3	62,6	69,3	30,4	26,7	4,5	5,0	7,4	2,5
103 Guyane	0,7	0,8	0,7	0,1	-0,1	30,0	28,3	29,4	29,6	24,8	5,1	6,6	4,9	2,3
104 Jamaïque	2,0	2,6	2,7	0,9	0,4	44,1	52,8	56,7	31,7	26,7	7,6	8,2	5,0	2,4
105 Turkménistan	2,5	4,8	5,5	2,2	1,3	47,6	46,0	50,8	32,7	27,0	4,7	4,4	6,2	2,8
106 Cap Vert	0,3	0,5	0,6	2,0	2,2	21,4	56,6	64,3	40,1	35,6	4,3	3,3	7,0	3,8

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)			Taux de croissance démographique annuelle (en %)		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)		
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c	
	107	Syrie, République arabe	7,5	18,6	23,8	3,1	2,3	45,1	50,5	53,4	37,4	33,2	3,1	3,6	7,5
108	Indonésie	134,4	220,1	246,8	1,7	1,0	19,3	47,0	58,5	28,6	25,2	5,4	6,4	5,2	2,4
109	Viet Nam	48,0	83,1	95,0	1,9	1,2	18,8	26,0	31,6	30,3	25,0	5,5	5,6	6,7	2,3
110	Kirghizistan	3,3	5,2	5,9	1,6	1,1	38,2	35,7	38,1	32,1	27,5	6,1	5,5	4,7	2,7
111	Égypte	39,3	72,6	88,2	2,1	1,8	43,5	42,7	45,4	33,9	31,4	4,7	5,5	5,7	3,3
112	Nicaragua	2,6	5,4	6,6	2,5	1,9	48,9	58,7	63,0	39,5	33,4	3,3	3,9	6,8	3,3
113	Ouzbékistan	14,0	26,2	30,7	2,2	1,4	39,1	36,7	38,0	34,0	28,3	4,7	4,4	6,3	2,7
114	Moldova, République de	3,8	4,2	4,1	0,3	-0,2	36,2	46,5	50,0	19,1	15,2	10,0	10,9	2,6	1,2
115	Bolivie	4,8	9,0	10,9	2,2	1,7	41,3	63,7	68,8	38,5	33,5	4,5	5,2	6,5	4,0
116	Mongolie	1,4	2,6	3,0	2,0	1,2	48,7	56,6	58,8	31,3	26,3	3,8	4,1	7,3	2,4
117	Honduras	3,0	7,0	8,8	2,9	2,0	32,1	46,0	51,4	39,7	33,8	3,8	4,5	7,1	3,7
118	Guatemala	6,2	12,3	15,9	2,4	2,3	36,7	46,8	52,0	43,5	39,7	4,3	4,7	6,2	4,6
119	Vanuatu	0,1	0,2	0,3	2,5	1,8	13,4	23,1	28,1	40,4	35,5	3,3	4,0	6,1	4,2
120	Guinée équatoriale	0,2	0,5	0,6	2,7	2,2	27,4	38,9	41,1	44,3	45,6	3,9	3,8	5,7	5,9
121	Afrique du Sud	25,9	47,2	47,9	2,1	0,1	48,1	58,8	64,1	32,8	30,2	4,1	6,1	5,5	2,8
122	Tadjikistan	3,4	6,4	7,6	2,2	1,5	35,5	24,9	24,6	39,7	33,0	3,8	3,5	6,8	3,8
123	Maroc	17,3	31,0	36,2	2,0	1,4	37,8	58,0	65,0	31,5	28,4	4,8	5,2	6,9	2,8
124	Gabon	0,6	1,4	1,6	2,8	1,5	43,0	83,0	87,7	40,5	35,5	4,4	4,4	5,3	4,0
125	Namibie	0,9	2,0	2,2	2,8	1,0	23,7	34,5	41,1	42,1	34,7	3,4	4,2	6,6	4,0
126	Inde	620,7	1087,1	1260,4	1,9	1,3	21,3	28,5	32,0	32,5	28,0	5,2	6,2	5,4	3,1
127	São Tomé-et-Principe	0,1	0,2	0,2	2,1	2,1	31,6	57,1	65,8	39,8	36,4	4,3	3,4	6,5	4,1
128	Salomon, Îles	0,2	0,5	0,6	3,0	2,2	9,1	16,7	20,5	41,0	36,4	2,4	2,8	7,2	4,3
129	Cambodge	7,1	13,8	17,1	2,3	1,9	10,3	19,1	26,1	37,7	34,1	3,4	4,4	5,5	4,1
130	Myanmar	30,1	50,0	55,0	1,7	0,9	24,0	30,1	37,4	30,1	23,6	4,9	6,4	5,8	2,5
131	Botswana	0,9	1,8	1,7	2,4	-0,4	11,8	56,6	64,6	37,9	34,7	3,2	4,8	6,8	3,2
132	Comores	0,3	0,8	1,0	3,1	2,5	21,2	36,4	44,0	42,2	38,5	2,7	3,1	7,1	4,9
133	Lao, Rép. dém. pop.	3,0	5,8	7,3	2,2	2,1	11,1	20,3	24,9	41,2	37,1	3,6	3,7	6,2	4,8
134	Pakistan	68,3	154,8	193,4	2,8	2,0	26,3	34,5	39,6	38,9	34,1	3,8	4,2	6,6	4,3
135	Bhoutan	1,2	2,1	2,7	2,1	2,2	4,6	10,8	14,8	38,9	34,7	4,5	5,1	5,9	4,4
136	Ghana	10,2	21,7	26,6	2,6	1,9	30,1	47,1	55,1	39,5	35,2	3,6	4,3	6,7	4,4
137	Bangladesh	73,2	139,2	168,2	2,2	1,7	9,9	24,7	29,9	35,9	31,4	3,6	4,2	6,2	3,2
138	Népal	13,5	26,6	32,7	2,3	1,9	4,8	15,3	20,9	39,5	33,9	3,6	4,2	5,8	3,7
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,9	5,8	7,0	2,4	1,8	11,9	13,3	15,0	40,7	34,0	2,4	2,7	6,1	4,1
140	Congo	1,5	3,9	5,4	3,2	3,1	43,3	59,8	64,2	47,0	47,4	2,9	2,7	6,3	6,3
141	Soudan	17,1	35,5	44,0	2,5	2,0	18,9	39,8	49,4	39,5	35,6	3,6	4,3	6,7	4,4
142	Timor oriental	0,7	0,9	1,5	1,0	4,7	14,6	26,1	31,2	41,6	46,7	2,9	3,0	6,2	7,8
143	Madagascar	7,9	18,1	23,8	2,9	2,5	16,3	26,6	30,1	44,2	40,7	3,1	3,3	6,7	5,4
144	Cameroun	7,6	16,0	19,0	2,6	1,6	27,3	53,7	62,7	41,6	37,2	3,7	3,9	6,3	4,6
145	Ouganda	10,8	27,8	41,9	3,3	3,7	7,0	12,5	14,5	50,4	50,8	2,5	2,2	7,1	7,1
146	Swaziland	0,5	1,0	1,0	2,3	-0,4	14,0	23,9	27,5	41,6	37,2	3,4	4,6	6,9	4,0
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN															
147	Togo	2,4	6,0	7,8	3,1	2,5	22,8	39,4	47,4	43,7	40,2	3,1	3,4	7,1	5,4
148	Djibouti	0,2	0,8	0,9	4,3	1,6	67,1	85,6	89,6	41,8	37,3	2,8	3,4	7,2	5,1
149	Lesotho	1,1	1,8	1,7	1,6	-0,3	10,8	18,5	22,0	39,0	36,6	5,2	5,8	5,7	3,6
150	Yémen	7,0	20,3	28,5	3,7	3,1	14,8	26,9	31,9	46,7	43,4	2,3	2,4	8,5	6,2
151	Zimbabwe	6,2	12,9	13,8	2,5	0,6	19,9	35,4	40,9	40,5	36,6	3,6	4,1	7,7	3,6
152	Kenya	13,5	33,5	44,2	3,1	2,5	12,9	20,5	24,1	42,9	42,6	2,8	2,8	8,0	5,0
153	Mauritanie	1,4	3,0	4,0	2,5	2,6	20,6	40,3	43,1	43,1	41,7	3,4	3,4	6,5	5,8
154	Haïti	4,9	8,4	9,8	1,8	1,3	21,7	38,1	45,5	38,0	34,9	4,0	4,5	5,8	4,0
155	Gambie	0,6	1,5	1,9	3,4	2,2	24,4	53,0	61,8	40,3	36,8	3,7	4,4	6,5	4,7
156	Sénégal	5,3	11,4	14,5	2,7	2,2	33,7	41,3	44,7	43,0	38,8	3,1	3,4	7,0	5,0
157	Érythrée	2,1	4,2	5,8	2,4	2,9	13,5	19,0	24,4	44,8	42,6	2,3	2,6	6,5	5,5
158	Rwanda	4,4	8,9	11,3	2,4	2,2	4,0	18,5	28,7	44,1	41,6	2,4	2,6	8,3	5,7
159	Nigeria	58,9	128,7	160,9	2,7	2,0	23,4	47,3	55,9	44,5	41,3	3,0	3,2	6,9	5,8

Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Taux de croissance démographique annuelle (en %)						Population urbaine (en % du total) ^a		Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)		Taux de fécondité (naissances par femme)	
	Population totale (en millions)													
	1975	2004	2015 ^b	1975-2004	2004-15 ^b	1975	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	2004	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
160 Guinée	4,2	9,2	11,9	2,7	2,3	19,5	32,6	38,1	43,8	42,0	3,5	3,9	6,9	5,9
161 Angola	6,8	15,5	20,9	2,8	2,7	19,1	52,7	59,7	46,6	45,5	2,5	2,4	7,2	6,8
162 Tanzanie, Rép. unie de	16,0	37,6	45,6	2,9	1,7	11,2	23,8	28,9	42,9	38,9	3,2	3,7	6,8	5,0
163 Bénin	3,2	8,2	11,2	3,2	2,9	21,9	39,7	44,6	44,5	42,0	2,7	3,0	7,1	5,9
164 Côte d'Ivoire	6,6	17,9	21,6	3,4	1,7	32,2	44,6	49,8	42,1	38,2	3,2	3,7	7,4	5,1
165 Zambie	5,2	11,5	13,8	2,8	1,7	34,9	34,9	37,0	46,0	43,7	3,0	3,2	7,8	5,7
166 Malawi	5,2	12,6	16,0	3,0	2,2	7,7	16,7	22,1	47,3	44,9	3,0	3,2	7,4	6,1
167 Congo, Rép. dém. du	23,9	55,9	78,0	2,9	3,0	29,5	31,6	38,6	47,2	48,0	2,7	2,6	6,5	6,7
168 Mozambique	10,6	19,4	23,5	2,1	1,7	8,7	33,7	42,4	44,1	41,6	3,3	3,6	6,6	5,5
169 Burundi	3,7	7,3	10,6	2,4	3,4	3,2	9,7	13,5	45,5	46,4	2,8	2,5	6,8	6,8
170 Éthiopie	34,1	75,6	97,2	2,7	2,3	9,5	15,7	19,1	44,8	41,7	2,9	3,2	6,8	5,9
171 Tchad	4,2	9,4	12,8	2,8	2,8	15,6	24,8	30,5	47,2	47,7	3,1	2,7	6,7	6,7
172 Centrafricaine, République	2,1	4,0	4,6	2,3	1,4	32,0	37,9	40,4	43,1	40,6	4,0	4,0	5,7	5,0
173 Guinée-Bissau	0,7	1,5	2,1	3,0	3,0	16,0	29,6	31,1	47,4	48,0	3,1	2,8	7,1	7,1
174 Burkina Faso	5,9	12,8	17,7	2,6	2,9	6,4	17,9	22,8	47,4	45,7	2,8	2,6	7,8	6,7
175 Mali	6,2	13,1	18,1	2,6	2,9	16,2	29,9	36,5	48,3	46,7	2,7	2,4	7,6	6,9
176 Sierra Leone	2,9	5,3	6,9	2,1	2,3	21,2	39,9	48,2	42,8	42,8	3,3	3,3	6,5	6,5
177 Niger	5,3	13,5	19,3	3,2	3,2	11,4	16,7	19,3	49,0	47,9	2,0	2,0	8,1	7,9
Pays en développement	2967,1 T	5093,6 T	5885,6 T	1,9	1,3	26,5	42,2	48,0	31,2	28,0	5,4	6,5	5,5	2,9
Pays les moins avancés	355,2 T	740,7 T	950,1 T	2,5	2,3	14,9	26,3	31,6	42,0	39,5	3,2	3,5	6,6	5,0
États arabes	144,6 T	310,5 T	386,0 T	2,6	2,0	41,8	54,9	58,9	35,8	32,5	3,8	4,4	6,7	3,7
Asie de l'Est et Pacifique	1310,4 T	1944,0 T	2108,9 T	1,4	0,7	20,4	41,9	51,0	24,3	20,7	6,8	8,7	5,0	1,9
Amérique latine et Caraïbes	318,4 T	548,3 T	628,3 T	1,9	1,2	61,2	76,8	80,4	30,4	26,5	5,9	7,5	5,1	2,6
Asie du Sud	838,7 T	1528,1 T	1801,4 T	2,1	1,5	21,2	29,9	33,8	33,6	29,3	4,8	5,7	5,6	3,2
Afrique subsaharienne	313,1 T	689,6 T	877,4 T	2,7	2,2	21,2	34,3	39,4	43,9	42,0	3,1	3,3	6,8	5,5
Europe centrale et orientale et CEI	366,6 T	405,3 T	396,8 T	0,3	-0,2	57,3	62,9	63,6	18,6	17,3	12,7	12,9	2,5	1,5
OCDE	925,7 T	1164,8 T	1233,6 T	0,8	0,5	66,8	75,4	78,1	19,6	17,8	13,6	16,1	2,6	1,8
Pays de l'OCDE à revenu élevé	765,9 T	922,6 T	968,5 T	0,6	0,4	69,3	76,8	79,4	17,7	16,4	15,2	18,0	2,2	1,6
Développement humain élevé	1012,5 T	1275,0 T	1350,0 T	0,8	0,5	67,2	75,9	78,7	19,6	17,8	13,5	16,0	2,5	1,7
Développement humain moyen	2743,2 T	4433,1 T	4995,8 T	1,7	1,1	27,7	42,4	48,2	28,8	25,4	6,1	7,2	5,0	2,5
Faible développement humain	255,0 T	571,7 T	737,1 T	2,8	2,3	18,3	32,0	37,6	44,8	42,6	2,9	3,1	7,0	5,8
Revenu élevé	792,3 T	982,5 T	1040,9 T	0,7	0,5	69,4	77,4	80,0	18,4	17,0	14,6	17,3	2,3	1,7
Revenu moyen	2042,9 T	3043,0 T	3319,6 T	1,4	0,8	34,7	53,2	60,3	25,4	22,4	7,2	8,6	4,6	2,1
Faible revenu	1237,0 T	2361,3 T	2856,0 T	2,2	1,7	20,7	29,9	34,4	36,8	33,2	4,3	4,9	6,0	3,9
Monde	4073,7 T ^e	6389,2 T ^e	7219,4 T ^e	1,6	1,1	37,2	48,3	52,8	28,5	25,9	7,3	8,4	4,5	2,7

NOTES

- a** Ces données reposent sur des définitions nationales concernant les villes et les agglomérations, les comparaisons entre les pays doivent être effectuées avec circonspection.
- b** Données correspondant au milieu de la fourchette de projection.
- c** Données correspondant à des estimations pour la période indiquée pour cette rubrique.
- d** Ces estimations démographiques tiennent compte de la province chinoise de Taïwan.
- e** Données correspondant à la population mondiale totale fournies par l'ONU 2005b. La population totale des 177 pays inclus dans les principaux tableaux statistiques était estimée à 4 068,1 millions en 1975, 6 381 millions en 2004 et projetée à 7 210,3 millions en 2015.

SOURCES

- Colonnes 1-3 13 et 14 :** ONU 2005b.
- Colonnes 4 et 5 :** calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 2
- Colonnes 6 et 8 :** ONU 2006e.
- Colonne 7 :** ONU 2006b.
- Colonnes 9 et 10 :** calculs effectués sur la base des données relatives à la population de moins de 15 ans et à la population totale fournies par l'ONU 2005b.
- Colonnes 11 et 12 :** calculs effectués sur la base des données relatives à la population de plus de 65 ans et à la population totale fournies par l'ONU 2005b.

Assurer la santé : ressources, accès et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ									
1 Norvège	8,6	1,7	3 809	..	88	100 ^c	313
2 Islande	8,8	1,7	3 110	..	93	362
3 Australie	6,4	3,1	2 874	..	93	100	247
4 Irlande	5,8	1,5	2 496	90	81	100	279
5 Suède	8,0	1,4	2 704	16 ^d	94	100 ^c	328
6 Canada	6,9	3,0	2 989	..	95	..	75 ^e	98	214
7 Japon	6,4	1,5	2 244	..	99	..	56	100	198
8 États-Unis	6,8	8,4	5 711	..	93	..	76 ^e	99	256
9 Suisse	6,7	4,8	3 776	..	82	..	82 ^e	..	361
10 Pays-Bas	6,1	3,7	2 987	..	96	..	79 ^e	100	315
11 Finlande	5,7	1,7	2 108	98	97	100	316
12 Luxembourg	6,2	0,6	3 680	..	91	100	266
13 Belgique	6,3	3,1	2 828	..	82	..	78 ^e	100 ^c	449
14 Autriche	5,1	2,4	2 306	..	74	..	51	100 ^e	338
15 Danemark	7,5	1,5	2 762	..	96	100 ^c	293
16 France	7,7	2,4	2 902	85	86	..	75 ^e	99 ^e	337
17 Italie	6,3	2,1	2 266	..	84	..	60	..	420
18 Royaume-Uni	6,9	1,1	2 389	..	81	..	84 ^f	99	230
19 Espagne	5,5	2,2	1 853	..	97	..	81 ^e	..	330
20 Nouvelle-Zélande	6,3	1,8	1 893	..	85	..	75 ^e	100 ^e	237
21 Allemagne	8,7	2,4	3 001	..	92	..	75 ^e	100 ^c	337
22 Hong Kong, Chine (RAS)	86 ^e
23 Israël	6,1	2,8	1 911	..	96	99 ^c	382
24 Grèce	5,1	4,8	1 997	88	88	438
25 Singapour	1,6	2,9	1 156	99	94	..	62	100	140
26 Corée, République de	2,8	2,8	1 074	93	99	..	81	100	157
27 Slovénie	6,7	2,1	1 669	98	94	..	74 ^e	100 ^c	225
28 Portugal	6,7	2,9	1 791	83	95	100 ^c	342
29 Chypre	3,1	3,3	1 143	..	86	100	234
30 Tchèque, République	6,8	0,8	1 302	99	97	..	72	100	351
31 Barbade	4,8	2,1	1 050	..	98	98	121
32 Malte	7,4	1,9	1 436	..	87	98 ^e	318
33 Koweït	2,7	0,8	567	..	97	..	50	98	153
34 Brunéï Darussalam	2,8	0,7	681	99	99	99	101
35 Hongrie	6,1	2,3	1 269	99	99	..	77 ^e	100	333
36 Argentine	4,3	4,6	1 067	99	95	99	301
37 Pologne	4,5	2,0	745	94	97	..	49 ^e	100 ^c	247
38 Chili	3,0	3,1	707	96	95	100	109
39 Bahreïn	2,8	1,3	813	70	99	..	62 ^e	98 ^e	109
40 Estonie	4,1	1,2	682	99	96	..	70 ^e	100	448
41 Lituanie	5,0	1,6	754	99	98	..	47 ^e	100	397
42 Slovaquie	5,2	0,7	777	98	98	..	74 ^e	99	318
43 Uruguay	2,7	7,1	824	99	95	100	365
44 Croatie	6,5	1,3	838	98	96	100	244
45 Lettonie	3,3	3,1	678	99	99	..	48 ^e	100	301
46 Qatar	2,0	0,7	685	99	99	..	43	99	222
47 Seychelles	4,3	1,6	599	99	99	151
48 Costa Rica	5,8	1,5	616	90	88	..	80	98	132
49 Émirats arabes unis	2,5	0,8	623	98	94	..	28 ^e	99 ^e	202
50 Cuba	6,3	1,0	251	99	99	..	73	100	591
51 Saint-Kitts-et-Nevis	3,4	1,9	670	89	98	99	119
52 Bahamas	3,0	3,4	1 220	..	89	99 ^c	105
53 Mexique	2,9	3,3	582	99	96	..	68	95	198

TABLEAU
6

Assurer la santé : ressources, accès et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
54 Bulgarie	4,1	3,4	573	98	95	..	42	99	356
55 Tonga	5,5	1,0	300	99	99	95	34
56 Oman	2,7	0,5	419	99	98	..	24 ^e	95	132
57 Trinité-et-Tobago	1,5	2,4	532	..	95	31	38	96	79
58 Panama	5,0	2,6	555	99	99	93	150
59 Antigua-et-Barbuda	3,2	1,3	477	..	97	100	17
60 Roumanie	3,8	2,3	540	99	97	..	64	99	190
61 Malaisie	2,2	1,6	374	99	95	..	55 ^e	97	70
62 Bosnie-Herzégovine	4,8	4,7	327	95	88	23	48	100	134
63 Maurice	2,2	1,5	430	99	98	..	75 ^e	98	106
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN									
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	2,6	1,5	327	99	99	..	45 ^e	94 ^e	129
65 Russie, Fédération de	3,3	2,3	551	96	98	99	425
66 Macédoine, ERYM	6,0	1,1	389	94	96	99	219
67 Bélarus	3,9	1,6	570	99	99	..	50 ^e	100	455
68 Dominique	4,5	1,8	320	99	99	100	50
69 Brésil	3,4	4,2	597	99	99	28	77	96	115
70 Colombie	6,4	1,2	522	92	92	44	77	86	135
71 Sainte-Lucie	3,4	1,6	294	99	95	100	517
72 Venezuela, RB	2,0	2,5	231	97	80	51	..	94	194
73 Albanie	2,7	3,8	366	97	96	51	75	98	131
74 Thaïlande	2,0	1,3	260	99	96	..	72	99	37
75 Samoa occidentales	4,3	1,1	209	93	25	100	70
76 Arabie Saoudite	3,0	1,0	578	95	97	..	32	91	137
77 Ukraine	3,8	1,9	305	98	99	..	68	100	295
78 Liban	3,0	7,2	730	..	96	..	61	89	325
79 Kazakhstan	2,0	1,5	315	65	99	22	66	99	354
80 Arménie	1,2	4,8	302	96	92	48	61	97	359
81 Chine	2,0	3,6	278	94	84	..	84	96	106
82 Pérou	2,1	2,3	233	91	89	46	69	59	117
83 Équateur	2,0	3,1	220	99	99	..	66	69	148
84 Philippines	1,4	1,8	174	91	80	76	19	60	58
85 Grenade	4,9	1,8	473	..	74	..	54 ^e	100	50
86 Jordanie	4,2	5,2	440	58	99	44	56	100	203
87 Tunisie	2,5	2,9	409	97	95	..	63	90	134
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,1	2,0	384	99	99	100	87
89 Suriname	3,6	4,3	309	..	86	43	42	85	45
90 Fidji	2,3	1,4	220	93	62	99	34
91 Paraguay	2,3	5,0	301	82	89	..	73	77	111
92 Turquie	5,4	2,2	528	88	81	19	64	83	135
93 Sri Lanka	1,6	1,9	121	99	96	..	70	96	55
94 Dominicaine, République	2,3	4,7	335	97	79	53	70	99	188
95 Belize	2,2	2,3	309	99	95	..	47 ^e	83	105
96 Iran, République islamique d'	3,1	3,4	498	99	96	..	73	90	45
97 Géorgie	1,0	3,0	174	91	86	..	41	96	409
98 Maldives	5,5	0,7	364	98	97	..	42	70	92
99 Azerbaïdjan	0,9	2,7	140	99	98	40	55	100	355
100 Territoires palestiniens occupés	98	96 ^c	97	..
101 El Salvador	3,7	4,4	378	94	93	..	67	92	124
102 Algérie	3,3	0,8	186	98	81	..	64	96	113
103 Guyane	4,0	0,8	283	94	88	40	37	86	48
104 Jamaïque	2,7	2,6	216	85	80	21	66	97	85
105 Turkménistan	2,6	1,3	221	99	97	..	62	97	418
106 Cap Vert	3,4	1,2	185	79	69	..	53	89	49

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
107 Syrie, République arabe	2,5	2,6	116	99	98	..	40 ^e	77 ^e	140
108 Indonésie	1,1	2,0	113	82	72	61	60	72	13
109 Viet Nam	1,5	3,9	164	96	97	39	79	85	53
110 Kirghizistan	2,2	3,1	161	98	99	16	60	98	251
111 Égypte	2,5	3,3	235	98	97	29	60	69	54
112 Nicaragua	3,7	4,0	208	88	84	49	69	67	37
113 Ouzbékistan	2,4	3,1	159	99	98	33	68	96	274
114 Moldova, République de	3,9	3,3	177	96	96	52	62	99	264
115 Bolivie	4,3	2,4	176	93	64	54	58	67	122
116 Mongolie	4,3	2,4	140	95	96	66	67	97	263
117 Honduras	4,0	3,1	184	93	92	..	62	56	57
118 Guatemala	2,1	3,3	235	98	75	22	43	41	90
119 Vanuatu	2,9	1,0	110	63	48	88	11
120 Guinée équatoriale	1,0	0,5	179	73	51	36	..	65	30
121 Afrique du Sud	3,2	5,2	669	97	81	37	56	84	77
122 Tadjikistan	0,9	3,5	71	97	89	29	34	71	203
123 Maroc	1,7	3,4	218	95	95	50	63	63	51
124 Gabon	2,9	1,5	255	89	55	44	33	86	29
125 Namibie	4,5	1,9	359	71	70	39	44	76	30
126 Inde	1,2	3,6	82	73	56	22	48 ^g	43	60
127 São Tomé-et-Principe	7,2	1,4	93	99	91	44	29	76	49
128 Salomon, Îles	4,5	0,3	87	84	72	85	13
129 Cambodge	2,1	8,8	188	95	80	59	24	32	16
130 Myanmar	0,5	2,3	51	85	78	48	37	57	36
131 Botswana	3,3	2,3	375	99	90	7	40	94	40
132 Comores	1,5	1,2	25	79	73	31	26	62	15
133 Lao, Rép. dém. pop.	1,2	2,0	56	60	36	37	32	19	59
134 Pakistan	0,7	1,7	48	80	67	33 ^c	28	..	74
135 Bhoutan	2,6	0,5	59	92	87	..	19 ^e	37	5
136 Ghana	1,4	3,1	98	92	83	40	25	47	15
137 Bangladesh	1,1	2,3	68	95	77	35	58	13	26
138 Népal	1,5	3,8	64	85	73	43	39	15	21
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,0	0,4	132	54	44	..	26	41	5
140 Congo	1,3	0,7	23	85	65	20
141 Soudan	1,9	2,4	54	51	59	38	10 ^e	87 ^c	22
142 Timor oriental	7,3	2,3	125	72	55	..	10	18	10
143 Madagascar	1,7	1,0	24	72	59	47	27	51	29
144 Cameroun	1,2	3,0	64	83	64	33	26	62	19
145 Ouganda	2,2	5,1	75	99	91	29	23	39	8
146 Swaziland	3,3	2,5	324	84	70	24	28	74	16
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
147 Togo	1,4	4,2	62	91	70	25	26	61	4
148 Djibouti	3,8	1,9	72	78	60	61	18
149 Lesotho	4,1	1,1	106	83	70	29	30	60	5
150 Yémen	2,2	3,3	89	63	76	23 ^c	21	27	33
151 Zimbabwe	2,8	5,1	132	95	80	80	54	73	16
152 Kenya	1,7	2,6	65	87	73	33	39	42	14
153 Mauritanie	3,2	1,0	59	86	64	28	8	57	11
154 Haïti	2,9	4,6	84	71	54	41	28	24	25
155 Gambie	3,2	4,9	96	95	90	38	10	55	11
156 Sénégal	2,1	3,0	58	95	57	33	11	58	6
157 Érythrée	2,0	2,4	50	91	84	54	8	28	5
158 Rwanda	1,6	2,1	32	86	84	16	13	31	5
159 Nigeria	1,3	3,7	51	48	35	28	13	35	28

TABLEAU
6

Assurer la santé : ressources, accès et services

Classement selon l'IDH	Dépenses de santé			OMD Enfants d'un an effectivement vaccinés		Enfants souffrant de la diarrhée recevant des thé- rapies de réhy- dratation orale et d'alimentation continue (en % des moins de 5 ans)	OMD Utilisation de moyens de contraception ^a (en % de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	OMD Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)	Médecins (pour 100 000 personnes)
	Publiques (en % du PIB)	Privées (en % du PIB)	Par habitant (en PPA en USD)	Contre la tuberculose (en %)	Contre la rougeole (en %)				
	2003	2003	2003	2004	2004				
160 Guinée	0,9	4,5	95	71	73	44	6	56	11
161 Angola	2,4	0,4	49	72	64	32	6	45	8
162 Tanzanie, Rép. unie de	2,4	1,9	29	91	94	38	25	46	2
163 Bénin	1,9	2,5	36	99	85	42	19	66	4
164 Côte d'Ivoire	1,0	2,6	57	51	49	34	15	68	12
165 Zambie	2,8	2,6	51	94	84	48	34	43	12
166 Malawi	3,3	6,0	46	97	80	51	31	61	2
167 Congo, Rép. dém. du	0,7	3,3	14	78	64	17	31	61	11
168 Mozambique	2,9	1,8	45	87	77	33	17	48	3
169 Burundi	0,7	2,4	15	84	75	16	16	25	3
170 Éthiopie	3,4	2,5	20	82	71	38	8	6	3
171 Tchad	2,6	3,9	51	38	56	50	3	16	4
172 Centrafricaine, République	1,5	2,5	47	70	35	47	28	44	8
173 Guinée-Bissau	2,6	3,0	45	80	80	23	8	35	12
174 Burkina Faso	2,6	3,0	68	99	78	..	14	38	6
175 Mali	2,8	2,0	39	75	75	45	8	41	8
176 Sierra Leone	2,0	1,5	34	83	64	39	4	42	3
177 Niger	2,5	2,2	30	72	74	43	14	16	3
Pays en développement	84	74	59	..
Pays les moins avancés	82	72	36	..
États arabes	85	86	72	..
Asie de l'Est et Pacifique	92	83	86	..
Amérique latine et Caraïbes	96	92	87	..
Asie du Sud	78	62	38	..
Afrique subsaharienne	77	66	43	..
Europe centrale et orientale et CEI	96	97	97	..
OCDE	92	92	97	..
Pays de l'OCDE à revenu élevé	84	92	99	..
Développement humain élevé	95	93	99	..
Développement humain moyen	86	76	65	..
Faible développement humain	74	64	39	..
Revenu élevé	88	92	99	..
Revenu moyen	94	87	87	..
Faible revenu	77	64	41	..
Monde	84 ^h	76 ^h	63 ^h	..

NOTES

- a** Ces données concernent habituellement les femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement ; la classe d'âge effectivement couverte peut varier d'un pays à l'autre.
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Données fournies par l'UNICEF 2005. Données concernant une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- d** Données concernant les enfants à risque élevé uniquement.
- e** Les données concernant une année ou une période autre que celle indiquée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.
- f** Hors Irlande du Nord.
- g** À l'exception de l'État de Tripura.
- h** Données correspondant aux agrégats mondiaux de l'UNICEF 2005.

SOURCES

- Colonnes 1 et 2 :** calculs effectués sur la base des données relatives aux dépenses de santé fournies par l'OMS 2006b.
- Colonne 3 :** OMS 2006b.
- Colonnes 4 et 6 :** UNICEF 2005
- Colonnes 5 et 8 :** ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.
- Colonne 7 :** ONU 2006c, d'après des données fournies par le Fonds des Nations Unies pour la population.
- Colonne 9 :** OMS 2006c.

TABLEAU
7

... vivre longtemps et en bonne santé ...

Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance pédonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ									
1 Norvège	100	100	5
2 Islande	100	100	100	100	4
3 Australie	100	100	100	100	7
4 Irlande	6
5 Suède	100	100	100	100	4
6 Canada	100	100	100	100	6
7 Japon	100	100	100	100	6 ^c	8
8 États-Unis	100	100	100	100	1 ^c	1	8
9 Suisse	100	100	100	100	6
10 Pays-Bas	100	100	100	100	1 ^c	..
11 Finlande	100	100	100	100	4
12 Luxembourg	100	100	8
13 Belgique	8
14 Autriche	100	100	100	100	7
15 Danemark	100	100	5
16 France	100	100	7
17 Italie	3 ^c	6
18 Royaume-Uni	100	100	8
19 Espagne	100	100	100	100	6
20 Nouvelle-Zélande	97	6
21 Allemagne	100	100	100	100	7
22 Hong Kong, Chine (RAS)
23 Israël	100	100	8
24 Grèce	8
25 Singapour	100	100	100	100	14 ^d	2	8
26 Corée, République de	92	<2,5	<2,5	4
27 Slovénie	3	6
28 Portugal	8
29 Chypre	100	100	100	100	<2,5	<2,5
30 Tchéquie, République	99	98	100	100	..	<2,5	1 ^c	2 ^c	7
31 Barbade	100	100	100	100	<2,5	<2,5	6 ^d	7 ^c	10
32 Malte	100	100	6
33 Koweït	24	5	10	3	7
34 Brunéi Darussalam	4	3	10
35 Hongrie	..	95	99	99	..	<2,5	2 ^d	3 ^c	9
36 Argentine	81	91	94	96	<2,5	<2,5	5	12	7
37 Pologne	<2,5	6
38 Chili	84	91	90	95	8	4	1	1	5
39 Bahreïn	9 ^c	10 ^c	8
40 Estonie	97	97	100	100	..	3	4
41 Lituanie	<2,5	4
42 Slovaquie	99	99	100	100	..	6	7
43 Uruguay	100	100	100	100	7	3	5 ^c	10 ^c	8
44 Croatie	100	100	100	100	..	7	1	1	6
45 Lettonie	..	78	99	99	..	3	5
46 Qatar	100	100	100	100	6 ^c	8 ^c	10
47 Seychelles	88	88	14	9	6 ^d	5 ^c	..
48 Costa Rica	..	92	..	97	6	4	5	6	7
49 Émirats arabes unis	97	98	100	100	4	<2,5	14 ^c	17 ^d	15
50 Cuba	98	98	..	91	8	<2,5	4 ^c	5	6
51 Saint-Kitts-et-Nevis	95	95	100	100	13	11	9
52 Bahamas	100	100	..	97	9	7	7
53 Mexique	58	79	82	97	5	5	8	18	9

TABLEAU
7

Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance pondérale néonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
54 Bulgarie	99	99	99	99	..	9	10
55 Tonga	96	96	100	100	1 ^c	0
56 Oman	83	..	80	24	10	8
57 Trinité-et-Tobago	100	100	92	91	13	11	7 ^d	4	23
58 Panama	71	73	90	90	21	25	7	18	10
59 Antigua-et-Barbuda	..	95	..	91	10 ^d	7 ^d	8
60 Roumanie	57	..	<2,5	6	10	9
61 Malaisie	..	94	98	99	3	3	11	16	10
62 Bosnie-Herzégovine	..	95	97	97	..	9	4	10	4
63 Maurice	..	94	100	100	6	6	15 ^c	10 ^c	13
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN									
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	97	97	71	..	<2,5	<2,5	5 ^c	15 ^c	7
65 Russie, Fédération de	87	87	94	97	..	3	3	13 ^d	6
66 Macédoine, ERYM	7	6	7	5
67 Bélarus	..	84	100	100	..	3	5
68 Dominique	..	84	..	97	4	8	5 ^d	6 ^d	10
69 Brésil	71	75	83	90	12	8	6	11	10
70 Colombie	82	86	92	93	17	14	7	14	9
71 Sainte-Lucie	..	89	98	98	8	5	14 ^d	11 ^c	8
72 Venezuela, RB	..	68	..	83	11	18	4	13	7
73 Albanie	..	91	96	96	..	6	14	35	3
74 Thaïlande	80	99	95	99	30	21	19 ^c	13 ^c	9
75 Samoa occidentales	98	100	91	88	11	4	2	4	4
76 Arabie Saoudite	90	..	4	4	14 ^c	16 ^c	11
77 Ukraine	..	96	..	96	..	3	1	3	5
78 Liban	..	98	100	100	<2,5	3	3	12	6
79 Kazakhstan	72	72	87	86	..	8	4	10	8
80 Arménie	..	83	..	92	..	29	3	13	7
81 Chine	23	44	70	77	16	12	8	14	6
82 Pérou	52	63	74	83	42	12	7	25	11
83 Équateur	63	89	73	94	8	5	12	26	16
84 Philippines	57	72	87	85	26	19	28	32	20
85 Grenade	97	96	..	95	9	7	9
86 Jordanie	93	93	97	97	4	7	4	9	10
87 Tunisie	75	85	81	93	<2,5	<2,5	4	12	7
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	22	12	10
89 Suriname	..	94	..	92	13	10	13	10	13
90 Fidji	68	72	..	47	10	4	8 ^c	3 ^c	10
91 Paraguay	58	80	62	86	18	15	5 ^c	14 ^c	9
92 Turquie	85	88	85	96	<2,5	3	4	16	16
93 Sri Lanka	69	91	68	79	28	22	29	14	22
94 Dominicaine, République	52	78	84	95	27	27	5	9	11
95 Belize	..	47	..	91	7	5	6 ^c	..	6
96 Iran, République islamique d'	83	..	92	94	4	4	11	15	7
97 Géorgie	97	94	80	82	..	13	3	12	6
98 Maldives	..	59	96	83	17	11	30	25	22
99 Azerbaïdjan	..	54	68	77	..	10	7	13	11
100 Territoires palestiniens occupés	..	73	..	92	..	16	4	9 ^d	9 ^d
101 El Salvador	51	62	67	84	12	11	10	19	13
102 Algérie	88	92	94	85	5	5	10	19	7
103 Guyane	..	70	..	83	21	9	14	11	12
104 Jamaïque	75	80	92	93	14	10	4	4	9
105 Turkménistan	..	62	..	72	..	8	12	22	6
106 Cap Vert	..	43	..	80	14 ^c	16 ^c	13

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance néonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
107 Syrie, République arabe	73	90	80	93	5	4	7	19	6
108 Indonésie	46	55	72	77	9	6	28	42	9
109 Viet Nam	36	61	65	85	31	17	28	37	9
110 Kirghizistan	60	59	78	77	..	4	11	25	7
111 Égypte	54	70	94	98	4	3	9	16	12
112 Nicaragua	45	47	70	79	30	27	10	20	12
113 Ouzbékistan	51	67	94	82	..	26	8	21	7
114 Moldova, République de	..	68	..	92	..	11	3	10 ^d	5
115 Bolivie	33	46	72	85	28	23	8	27	9
116 Mongolie	..	59	63	62	34	28	13	25	8
117 Honduras	50	69	84	87	23	22	17	29	14
118 Guatemala	58	86	79	95	16	23	23	49	13
119 Vanuatu	..	50	60	60	12	12	20 ^d	20	6
120 Guinée équatoriale	..	53	..	43	19	39 ^d	13
121 Afrique du Sud	69	65	83	88	12	25	15
122 Tadjikistan	..	51	..	59	..	61	..	36	15
123 Maroc	56	73	75	81	6	6	10	18	11
124 Gabon	..	36	..	88	10	5	12	21	14
125 Namibie	24	25	57	87	34	23	24	24	14
126 Inde	14	33	70	86	25	20	49	45	30
127 São Tomé-et-Principe	..	25	..	79	18	12	13	29	20 ^d
128 Salomon, Îles	..	31	..	70	33	20	21 ^d	27 ^c	13
129 Cambodge	..	17	..	41	43	33	45	45	11
130 Myanmar	24	77	57	78	10	5	32	32	15
131 Botswana	38	42	93	95	23	30	13	23	10
132 Comores	32	33	93	86	47	62	26	42	25
133 Lao, Rép. dém. pop.	..	30	..	51	29	21	40	42	14
134 Pakistan	37	59	83	91	24	23	38	37	19
135 Bhoutan	..	70	..	62	19	40	15
136 Ghana	15	18	55	75	37	12	22	30	11
137 Bangladesh	20	39	72	74	35	30	48	43	30
138 Népal	11	35	70	90	20	17	48	51	21
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	44	44	39	39	15	13	35 ^d	43 ^c	11
140 Congo	..	27	..	58	54	34	14	28 ^c	..
141 Soudan	33	34	64	70	31	27	17 ^c	43	31
142 Timor oriental	..	36	..	58	11	8	46	49	10
143 Madagascar	14	34	40	50	35	38	42	48	14
144 Cameroun	48	51	50	66	33	25	18	32	11
145 Ouganda	42	43	44	60	24	19	23	39	12
146 Swaziland	..	48	..	62	14	19	10	30	9
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
147 Togo	37	35	50	52	33	25	25	22	15
148 Djibouti	79	82	72	73	53	26	18	26	..
149 Lesotho	37	37	..	79	17	12	18	46	14
150 Yémen	32	43	71	67	34	37	46	52	32
151 Zimbabwe	50	53	78	81	45	45	13	27	11
152 Kenya	40	43	45	61	39	31	20	30	11
153 Mauritanie	31	34	38	53	15	10	32	35	..
154 Haïti	24	30	47	54	65	47	17	23	21
155 Gambie	..	53	..	82	22	27	17	19	17
156 Sénégal	33	57	65	76	23	23	23	25	18
157 Érythrée	7	9	43	60	..	73	40	38	21
158 Rwanda	37	42	59	74	43	36	27	43	9
159 Nigeria	39	44	49	48	13	9	29	38	14

Eau, conditions sanitaires et nutrition

Classement selon l'IDH	OMD Population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré (en %)		OMD Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés (en %)		OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total)		OMD Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)	Enfants souffrant d'insuffisance pondérale néonatale (en %)
	1990	2004	1990	2004	1990/92 ^a	2001/03 ^a	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b	1996-2004 ^b
160 Guinée	14	18	44	50	39	24	21	26	12
161 Angola	29	31	36	53	58	38	31	45	12
162 Tanzanie, Rép. unie de	47	47	46	62	37	44	22	44	13
163 Bénin	12	33	63	67	20	14	23	31	16
164 Côte d'Ivoire	21	37	69	84	18	14	17	25	17
165 Zambie	44	55	50	58	48	47	23	47	12
166 Malawi	47	61	40	73	50	34	22	49	16
167 Congo, Rép. dém. du	16	30	43	46	31	72	31	38	12
168 Mozambique	20	32	36	43	66	45	24	41	14
169 Burundi	44	36	69	79	48	67	45	57	16
170 Éthiopie	3	13	23	22	..	46	47	52	15
171 Tchad	7	9	19	42	58	33	28	29	17
172 Centrafricaine, République	23	27	52	75	50	45	24	28 ^c	14
173 Guinée-Bissau	..	35	..	59	24	37	25	31	22
174 Burkina Faso	7	13	38	61	21	17	38	39	19
175 Mali	36	46	34	50	29	28	33	38	23
176 Sierra Leone	..	39	..	57	46	50	27	34	23 ^d
177 Niger	7	13	39	46	41	32	40	40	17
Pays en développement	33	49	71	79	20	17
Pays les moins avancés	22	37	51	59	34	33
États arabes	61	71	84	86	11	10
Asie de l'Est et Pacifique	30	50	72	79	17	12
Amérique latine et Caraïbes	67	78	83	91	14	10
Asie du Sud	18	37	72	85	25	20
Afrique subsaharienne	32	37	48	56	31	30
Europe centrale et orientale et CEI	93	94
OCDE	94	96	97	99
Pays de l'OCDE à revenu élevé	100	100	100	100
Développement humain élevé	94	97	98	99
Développement humain moyen	34	51	74	83	19	15
Faible développement humain	28	35	45	52	32	32
Revenu élevé	100	100
Revenu moyen	46	61	78	84	15	11
Faible revenu	22	38	64	76	27	23
Monde	49 ^e	59 ^e	78 ^e	83 ^e	20	17

NOTES

- a** Données correspondant à la moyenne sur les années indiquées.
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Données concernant une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.
- d** UNICEF 2005. Les données concernent une année ou une période autre que celle indiquée, différent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.
- e** Chiffres correspondant aux agrégats mondiaux de l'ONU 2006c.

SOURCES

Colonnes 1-4 et 7 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la santé.

Colonnes 5 et 6 : ONU 2006c, d'après des données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Colonnes 8 et 9 : OMS 2006a.

TABLEAU
8

... vivre longtemps et en bonne santé ...

Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants

Classement selon l'IDH	Année considérée	Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)		Enfants d'un an effectivement vaccinés ^a (en %)		Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)		Taux de mortalité infantile ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		
		20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	
		DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
69	Brésil	1996	72	99	57	74	17	2	83	29	99	33
70	Colombie	1995	61	98	58	77	17	5	41	16	52	24
79	Kazakhstan	1999	99	99	69	62	13	4	68	42	82	45 ^c
80	Arménie	2000	93	100	66	68	16	8	52	27	61	30
82	Pérou	2000	13	88	58	81	29	4	64	14	93	18
84	Philippines	1998	21	92	60	87	49	21	80	29
86	Jordanie	1997	91	99	21	17	11	5	35	23	42	25
91	Paraguay	1998	53	98	28	70	15	3	68	30	85	33
92	Turquie	1990	41	98	20	53	17	3	43	16	57	20
94	Dominicaine, République	1996	89	98	34	47	14	2	67	23	90	27
105	Turkménistan	2000	97	98	85	78	17	11	89	58	106	70
108	Indonésie	1997	21	89	43	72	78	23	109	29
109	Viet Nam	2000	58	100	44	92	39	14	53	16
110	Kirghizistan	1997	96	100	69	73	28	12	83	46	96	49
111	Égypte	2000	31	94	91	92	16	8	76	30	98	34
112	Nicaragua	2001	78	99	64	71	22	4	50	16	64	19
113	Ouzbékistan	1996	92	100	81	78	20	16	54	46	70	50
115	Bolivie	1998	20	98	22	31	25	4	107	26	147	32
118	Guatemala	1998	9	92	66	56	30	7	58	39	78	39
121	Afrique du Sud	1998	68	98	51	70	62	17	87	22
123	Maroc	1992	5	78	54	95	23	7	80	35	112	39
124	Gabon	2000	67	97	6	24	21	9	57	36	93	55
125	Namibie	2000	55	97	60	68	18	9	36	23	55	31
126	Inde	1998	16	84	21	64	25	17	97	38	141	46
129	Cambodge	2000	15	81	29	68	27	14	110	50	155	64
132	Comores	1996	26	85	40	82	23	18	87	65	129	87 ^c
134	Pakistan	1990	5	55	23	55	25	17	89	63	125	74
136	Ghana	1998	18	86	50	79	20	9	73	26	139	52
137	Bangladesh	1999	4	42	50	75	93	58	140	72
138	Népal	2001	4	45	54	82	33	25	86	53	130	68
143	Madagascar	1997	30	89	22	66	25	25	119	58	195	101
144	Cameroun	1991	32	95	27	64	19	8	104	51	201	82
145	Ouganda	2000	20	77	27	43	25	18	106	60	192	106

TABLEAU
8

Inégalités en matière de santé chez les mères et les enfants

Classement selon l'IDH	Année considérée	Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en %)		Enfants d'un an effectivement vaccinés ^a (en %)		Enfants souffrant d'un retard de croissance (en % des moins de 5 ans)		Taux de mortalité infantile ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ^b (pour 1 000 naissances vivantes)		
		20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	
		FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147	Togo	1998	25	91	22	52	19	10	84	66	168	97
150	Yémen	1997	7	50	8	56	26	22	109	60	163	73
151	Zimbabwe	1999	57	94	64	64	19	13	59	44	100	62
152	Kenya	1998	23	80	48	60	27	11	96	40	136	61
153	Mauritanie	2000	15	93	16	45	18	15	61	62	98	79
154	Haïti	2000	4	70	25	42	18	5	100	97	164	109
156	Sénégal	1997	20	86	85	45	181	70
157	Érythrée	1995	5	74	25	84	23	15	74	68	152	104
158	Rwanda	2000	17	60	71	79	27	16	139	88	246	154
159	Nigeria	1990	12	70	14	58	22	19	102	69	240	120
160	Guinée	1999	12	82	17	52	19	12	119	70	230	133
162	Tanzanie, Rép. unie de	1999	29	83	53	78	29	16	115	92	160	135
163	Bénin	1996	34	98	38	74	17	12	119	63	208	110
164	Côte d'Ivoire	1994	17	84	16	64	21	10	117	63	190	97
165	Zambie	2001	20	91	64	80	27	20	115	57	192	92
166	Malawi	2000	43	83	65	81	26	23	132	86	231	149
168	Mozambique	1997	18	82	20	85	22	14	188	95	278	145
170	Éthiopie	2000	1	25	7	34	26	23	93	95	159	147
171	Tchad	1996	3	47	4	23	23	18	80	89	171	172
172	Centrafricaine, République	1994	14	82	18	64	22	15	132	54	193	98
174	Burkina Faso	1998	18	75	21	52	21	15	106	77	239	155
175	Mali	2001	8	82	20	56	20	12	137	90	248	148
177	Niger	1998	4	63	5	51	21	21	131	86	282	184

NOTES

Ce tableau présente des données concernant les pays en développement basées sur les enquêtes sur la démographie et la santé effectuées depuis 1990. Les quintiles sont définis par le statut socio-économique en termes d'actifs ou de richesse, plutôt qu'en termes de revenu ou de consommation. Pour de plus amples informations, consulter Gwatkin et al. 2005.

- a** Comprend les vaccins contre la tuberculose (BCG) et la rougeole, ainsi que contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT).
- b** Données basées sur les naissances des 10 années précédant l'enquête.
- c** Erreur d'échantillonnage importante en raison du petit nombre de cas.

SOURCES

Toutes les colonnes : Gwatkin et al. 2005

Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f	
		Femmes 1998-2004 ^g	Hommes 1998-2004 ^g	Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %) 1999-2004 ^g	Souffrant de fièvre traitée par des antipaludéens (en %) 1999-2004 ^g	Pour 100 000 personnes ^c 2004	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %) 2004	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %) 2003	Femmes 2002-04 ^g	Hommes 2002-04 ^g
		DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1 Norvège	0,1 [0,1-0,2]	4	46	97	25	27
2 Islande	0,2 [0,1-0,3]	2	57	100	20	25
3 Australie	0,1 [<0,2]	6	33	82	16	19
4 Irlande	0,2 [0,1-0,4]	9	26	28
5 Suède	0,2 [0,1-0,3]	3	69	84	18	17
6 Canada	0,3 [0,2-0,5]	4	58	35	17	22
7 Japon	<0,1 [<0,2]	39	45	76	15	47
8 États-Unis	0,6 [0,4-1,0]	4	85	70	19	24
9 Suisse	0,4 [0,3-0,8]	6	23	27
10 Pays-Bas	0,2 [0,1-0,4]	6	61	86	28	36
11 Finlande	0,1 [<0,2]	7	19	26
12 Luxembourg	0,2 [0,1-0,4]	9	83	..	26	39
13 Belgique	0,3 [0,2-0,5]	10	65	73	25	30
14 Autriche	0,3 [0,2-0,5]	11	42	68
15 Danemark	0,2 [0,1-0,4]	6	78	84	25	31
16 France	0,4 [0,3-0,8]	10	21	30
17 Italie	0,5 [0,3-0,9]	6	58	95	17	31
18 Royaume-Uni	0,2 [0,1-0,4]	9	25	27
19 Espagne	0,6 [0,4-1,0]	20
20 Nouvelle-Zélande	0,1 [<0,2]	11	59	36	22	24
21 Allemagne	0,1 [0,1-0,2]	6	51	71	28	37
22 Hong Kong, Chine (RAS)	77	55	78
23 Israël	<0,2]	7	34	80	18	32
24 Grèce	0,2 [0,1-0,3]	17
25 Singapour	0,3 [0,2-0,7]	41	67	77
26 Corée, République de	<0,1 [<0,2]	125	21	82
27 Slovénie	<0,1 [<0,2]	17	66	85
28 Portugal	0,4 [0,3-0,9]	35	78	84
29 Chypre	[<0,2]	4	69	79
30 Tchéquie, République	0,1 [<0,2]	11	61	79	20	31
31 Barbade	1,5 [0,8-2,5]	12	139	100
32 Malte	0,1 [0,1-0,2]	5	20	100	18	30
33 Koweït	[<0,2]	30	83	62
34 Brunéï Darussalam	<0,1 [<0,2]	63	130	60
35 Hongrie	0,1 [<0,2]	30	47	48	28	41
36 Argentine	0,6 [0,3-1,9]	53	65	66	25	32
37 Pologne	0,1 [0,1-0,2]	32	56	78	25	40
38 Chili	0,3 [0,2-1,2]	16	114	85	37	48
39 Bahreïn	[<0,2]	50	49	97
40 Estonie	1,3 [0,6-4,3]	49	75	70	18	45
41 Lituanie	0,2 [0,1-0,6]	67	89	74	13	44
42 Slovaquie	<0,1 [<0,2]	23	34	87
43 Uruguay	0,5 [0,2-6,1]	33	86	86	24	35
44 Croatie	<0,1 [<0,2]	65
45 Lettonie	0,8 [0,5-1,3]	71	83	74	19	51
46 Qatar	[<0,2]	77	35	73
47 Seychelles	83	106	100
48 Costa Rica	0,3 [0,1-3,6]	15	153	94
49 Émirats arabes unis	[<0,2]	26	17	64	1	17
50 Cuba	0,1 [<0,2]	12	90	94
51 Saint-Kitts-et-Nevis	15
52 Bahamas	3,3 [1,3-4,5]	50	68	62
53 Mexique	0,3 [0,2-0,7]	43	71	83	5	13

Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f	
		Femmes	Hommes	Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)	Souffrant de fièvre traitée par des antipaludéens (en %)	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g
54 Bulgarie	<0,1 [$<0,2$]	36	104	91
55 Tonga	42
56 Oman	[$<0,2$]	12	123	90
57 Trinité-et-Tobago	2,6 [1,4-4,2]	12
58 Panama	0,9 [0,5-3,7]	45	133	74
59 Antigua-et-Barbuda	10
60 Roumanie	<0,1 [$<0,2$]	188	41	80
61 Malaisie	0,5 [0,2-1,5]	133	69	72	2	43
62 Bosnie-Herzégovine	<0,1 [$<0,2$]	53	96	94	30	49
63 Maurice	0,6 [0,3-1,8]	135	33	87	1	32
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	[$<0,2$]	20	169	62
65 Russie, Fédération de	1,1 [0,7-1,8]	160	13	61
66 Macédoine, ERYM	<0,1 [$<0,2$]	34	73	84
67 Bélarus	0,3 [0,2-0,8]	68	42	73	7	53
68 Dominique	23
69 Brésil	0,5 [0,3-1,6]	77	47	83	14	22
70 Colombie	0,6 [0,3-2,5]	30	..	1	..	75	17	83
71 Sainte-Lucie	21	93	89
72 Venezuela, RB	0,7 [0,3-8,9]	52	77	82
73 Albanie	[$<0,2$]	31	34	91
74 Thaïlande	1,4 [0,7-2,1]	208	71	73
75 Samoa occidentales	43
76 Arabie Saoudite	[$<0,2$]	55	40	79
77 Ukraine	1,4 [0,8-4,3]	151
78 Liban	0,1 [0,1-0,5]	12	82	92	31	42
79 Kazakhstan	0,1 [0,1-3,2]	32	65	160	79	75
80 Arménie	0,1 [0,1-0,6]	..	44	98	44	77
81 Chine	0,1 [$<0,2$]	221	63	94	4 ^h	67
82 Pérou	0,6 [0,3-1,7]	19	216	83	89
83 Équateur	0,3 [0,1-3,5]	196	43	84
84 Philippines	<0,1 [$<0,2$]	463	73	88	8	41
85 Grenade	8
86 Jordanie	[$<0,2$]	5	79	87	8	51
87 Tunisie	0,1 [0,1-0,3]	24	96	91	2	50
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	39	33
89 Suriname	1,9 [1,1-3,1]	3	..	98
90 Fidji	0,1 [0,1-0,4]	41	58	86	4	26
91 Paraguay	0,4 [0,2-4,6]	107	21	85	7	23
92 Turquie	[$<0,2$]	45	3	93	18	49
93 Sri Lanka	<0,1 [$<0,2$]	91	70	81	2	23
94 Dominicaine, République	1,1 [0,9-1,3]	29	52	118	71	81	11	16
95 Belize	2,5 [1,4-4,0]	59	60	89
96 Iran, République islamique d'	0,2 [0,1-0,4]	35	58	84
97 Géorgie	0,2 [0,1-2,7]	89	79	66
98 Maldives	[$<0,2$]	57	94	91
99 Azerbaïdjan	0,1 [0,1-0,4]	1	1	90	47	70
100 Territoires palestiniens occupés	36	..	80
101 El Salvador	0,9 [0,5-3,8]	74	57	88
102 Algérie	0,1 [$<0,2$]	54	106	90	(.)	32
103 Guyane	2,4 [1,0-4,9]	6	3	185	27	57
104 Jamaïque	1,5 [0,8-2,4]	9	79	53
105 Turkménistan	<0,1 [$<0,2$]	83	38	82
106 Cap Vert	314

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f		
		Femmes	Hommes	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes	
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g	
107	Syrie, République arabe	[<0,2]	51	46	88	
108	Indonésie	0,1 [0,1-0,2]	..	68 ⁱ	..	1	275	53	87
109	Viet Nam	0,5 [0,3-0,9]	16	7	232	89	92	2	35
110	Kirghizistan	0,1 [0,1-1,7]	137	62	85
111	Égypte	<0,1 [<0,2]	35	61	80
112	Nicaragua	0,2 [0,1-0,6]	17	2	80	87	84
113	Ouzbékistan	0,2 [0,1-0,7]	..	50	156	28	81	1	24
114	Moldova, République de	1,1 [0,6-2,6]	44	63	214	59	65	2	34
115	Bolivie	0,1 [0,1-0,3]	20	37	290	71	81
116	Mongolie	<0,1 [<0,2]	209	80	88
117	Honduras	1,5 [0,8-2,4]	97	83	87
118	Guatemala	0,9 [0,5-2,7]	1	..	107	55	91
119	Vanuatu	64	107	56
120	Guinée équatoriale	3,2 [2,6-3,8]	1	49	322	82	51
121	Afrique du Sud	18,8 [16,8-20,7]	20	670	83	67	8	23
122	Tadjikistan	0,1 [0,1-1,7]	2	69	277	12	86
123	Maroc	0,1 [0,1-0,4]	105	80	86	(.)	29
124	Gabon	7,9 [5,1-11,5]	33	48	339	81	34
125	Namibie	19,6 [8,6-31,7]	48	69	3	14	586	88	63	10	23
126	Inde	0,9 [0,5-1,5]	51	59	312	57	86	17	47
127	São Tomé-et-Principe	23	61	253
128	Salomon, Îles	59	123	87
129	Cambodge	1,6 [0,9-2,6]	709	61	93
130	Myanmar	1,3 [0,7-2,0]	180	83	81	12	36
131	Botswana	24,1 [23,0-32,0]	75	88	553	67	77
132	Comores	<0,1 [<0,2]	9	63	95	39
133	Lao, Rép. dém. pop.	0,1 [0,1-0,4]	18	9	318	55	79	13	59
134	Pakistan	0,1 [0,1-0,2]	329	27	75
135	Bhoutan	<0,1 [<0,2]	184	35	90
136	Ghana	2,3 [1,9-2,6]	33	52	5	63	376	37	66	1	7
137	Bangladesh	<0,1 [<0,2]	435	44	85	27	55
138	Népal	0,5 [0,3-1,3]	257	67	87	24	49
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,8 [0,9-4,4]	448	19	58
140	Congo	5,3 [3,3-7,5]	464	65	69
141	Soudan	1,6 [0,8-2,7]	(.)	50	370	35	82
142	Timor oriental	[<0,2]	8	47	692	46	81
143	Madagascar	0,5 [0,2-1,2]	5	12	(.)	61	351	74	71
144	Cameroun	5,4 [4,9-5,9]	46	57	1,3	66	227	91
145	Ouganda	6,7 [5,7-7,6]	53	55	(.)	..	646	43	68
146	Swaziland	33,4 [21,2-45,3]	(.)	26	1 120	38	42	3	11
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147	Togo	3,2 [1,9-4,7]	22	41	2	60	718	17	64
148	Djibouti	3,1 [0,8-6,9]	1 137	43	74
149	Lesotho	23,2 [21,9-24,7]	50	48	544	86	70
150	Yémen	[<0,2]	144	40	82
151	Zimbabwe	20,1 [13,3-27,6]	42	69	673	42	66	2	20
152	Kenya	6,1 [5,2-7,0]	25	47	5	27	888	46	80	1	21
153	Mauritanie	0,7 [0,4-2,8]	4,1	33	502	44	58
154	Haïti	3,8 [2,2-5,4]	19	30	..	12	387	49	78	6 ^h	..
155	Gambie	2,4 [1,2-4,1]	15	55	329	66	75
156	Sénégal	0,9 [0,4-1,5]	34	54 ⁱ	2	36	451	52	70
157	Érythrée	2,4 [1,3-3,9]	..	81	4	4	437	14	85
158	Rwanda	3,1 [2,9-3,2]	28	41	5	13	660	29	67
159	Nigeria	3,9 [2,3-5,6]	24	46	1	34	531	21	59	1	..

Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH	Prévalence du VIH ^a (en % des 15-49 ans) 2005	OMD Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque ^b (en % des 15-24 ans)		OMD Enfants de moins de 5 ans Dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides (en %)		OMD Cas de tuberculose			Consommation de tabac (en % des adultes) ^f	
		Femmes	Hommes	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	Pour 100 000 personnes ^c	Détectés selon la stratégie DOTS ^d (en %)	Soignés selon la stratégie DOTS ^e (en %)	Femmes	Hommes
		1998-2004 ^g	1998-2004 ^g	1999-2004 ^g	1999-2004 ^g	2004	2004	2003	2002-04 ^g	2002-04 ^g
160 Guinée	1,5 [1,2-1,8]	42 ^h	27	4	56	410	52	75
161 Angola	3,7 [2,3-5,3]	2	63	310	94	68
162 Tanzanie, Rép. unie de	6,5 [5,8-7,2]	42	47	10	58	479	47	81
163 Bénin	1,8 [1,2-2,5]	19	34	7	60	142	82	81
164 Côte d'Ivoire	7,1 [4,3-9,7]	25	56	1	58	651	38	72
165 Zambie	17 [15,9-18,1]	35	40	7	52	707	54	75	1	16
166 Malawi	14,1 [6,9-21,4]	35	47	36	18	501	40	73	5	21
167 Congo, Rép. dém. du	3,2 [1,8-4,9]	1	45	551	70	83
168 Mozambique	16,1 [12,5-20,0]	29	33	..	15	635	46	76
169 Burundi	3,3 [2,7-3,8]	1	31	564	29	79
170 Éthiopie	[0,9-3,5]	17	30	..	3	533	36	70	(.)	6
171 Tchad	3,5 [1,7-6,0]	17	25	1	32	566	16	78
172 Centrafricaine, République	10,7 [4,5-17,2]	2	69	549	4	59
173 Guinée-Bissau	3,8 [2,1-6,0]	7	58	306	75	80
174 Burkina Faso	2 [1,5-2,5]	54	67	7	50	365	18	66
175 Mali	1,7 [1,3-2,1]	14	30	8	38	578	19	65
176 Sierra Leone	1,6 [0,9-2,4]	2	61	847	36	83
177 Niger	1,1 [0,5-1,9]	7	30	6	48	288	46	70
Pays en développement	1,1 [1,0-1,4]	275
Pays les moins avancés	2,7 [2,3-3,1]	456
États arabes	0,2 [0,2-0,4]	125
Asie de l'Est et Pacifique	0,2 [0,1-0,3]	236
Amérique latine et Caraïbes	0,6 [0,4-1,2]	83
Asie du Sud	0,7 [0,4-1,1]	315
Afrique subsaharienne	6,1 [5,4-6,9]	540
Europe centrale et orientale et CEI	0,6 [0,4-1,0]	124
OCDE	0,4 [0,3-0,5]	22
Pays de l'OCDE à revenu élevé	0,4 [0,3-0,6]	18
Développement humain élevé	0,4 [0,3-0,5]	27
Développement humain moyen	0,7 [0,6-1,0]	245
Faible développement humain	4,9 [4,1-5,7]	532
Revenu élevé	0,4 [0,3-0,6]	19
Revenu moyen	0,6 [0,5-0,8]	182
Faible revenu	1,8 [1,5-2,2]	376
Monde	1,0 [0,9-1,2]	229

NOTES

a Ces données correspondent à des estimations précises et des fourchettes d'estimations calculées sur la base de nouveaux modèles développés dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Les fourchettes d'estimations sont présentées entre crochets.

b En raison de l'insuffisance des données, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection. Pour certains pays, ces données ne correspondent pas à la définition standard ou ne s'appliquent qu'à une partie du pays considéré.

c Données correspondant à la prévalence de toutes les formes de tuberculose.

d Calculs effectués en divisant le nombre de nouveaux cas avérés de tuberculose détectés selon la stratégie DOTS de détection et traitement sous observation directe recommandée sur le plan international par le nombre estimatif annuel de nouveaux cas avérés. Les valeurs peuvent dépasser 100 % en raison du nombre important de cas décelés dans une zone où les cas chroniques sont nombreux, de déclarations parfois doubles, de diagnostics erronés et d'une sous-estimation (OMS 2006d).

e Ces données correspondent au pourcentage de nouveaux cas avérés et traités selon la stratégie DOTS en 2001 et dont le traitement a réussi.

f La classe d'âge varie selon les pays, mais correspond en général à 18 ans et plus ou à 15 ans et plus.

g Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

h Données concernant l'année 2005

SOURCES

Colonne 1 : ONUSIDA 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du rapport mondial sur le développement humain par l'ONUSIDA.

Colonnes 2 et 3 : ONU 2006c, sur la base d'un engagement commun d'ONUSIDA, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Colonnes 4-8 : ONU 2006c, sur la base de données fournies par l'UNICEF et l'OMS.

Colonnes 9 et 10 : Banque mondiale 2006, sur la base de données fournies par l'Organisation mondiale de la santé et le National Tobacco Information Online System.

TABLEAU 10

... vivre longtemps et en bonne santé ...

Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes 2000-05 ^d	Hommes 2000-05 ^d	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
	1990-2004 ^e	2000								
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1 Norvège	74,4	79,3	13	4	15	4	90,6	84,7	6	16
2 Islande	74,3	80,6	13	2	14	3	91,4	87,4	..	0
3 Australie	71,7	80,2	17	5	20	6	91,5	85,7	..	8
4 Irlande	71,3	77,7	20	5	27	6	89,7	83,1	6	5
5 Suède	74,7	80,1	11	3	15	4	91,5	86,4	5	2
6 Canada	73,2	79,9	19	5	22	6	90,7	85,0	..	6
7 Japon	73,3	81,9	14	3	21	4	93,3	85,7	8	10
8 États-Unis	71,5	77,3	20	7	26	8	86,7	79,1	8	17
9 Suisse	73,8	80,5	15	5	18	5	91,9	85,4	5	7
10 Pays-Bas	74,0	78,3	13	5	15	6	89,7	83,5	7	16
11 Finlande	70,7	78,4	13	3	16	4	91,2	80,9	6	6
12 Luxembourg	70,7	78,4	19	5	26	6	89,9	82,6	0	28
13 Belgique	71,4	78,8	21	4	29	5	90,4	82,5	..	10
14 Autriche	70,6	78,9	26	5	33	5	91,0	82,4	..	4
15 Danemark	73,6	77,1	14	4	19	5	87,0	81,0	10	5
16 France	72,4	79,4	18	4	24	5	91,2	80,9	10	17
17 Italie	72,1	80,0	30	4	33	5	92,2	84,6	7	5
18 Royaume-Uni	72,0	78,3	18	5	23	6	89,4	83,6	7	13
19 Espagne	72,9	79,5	27	3	34	5	92,8	82,1	6	4
20 Nouvelle-Zélande	71,7	79,0	17	5	20	6	89,1	84,1	15	7
21 Allemagne	71,0	78,7	22	4	26	5	90,5	82,3	8	8
22 Hong Kong, Chine (RAS)	72,0	81,5	93,7	86,4
23 Israël	71,6	79,7	24	5	27	6	91,5	85,5	5	17
24 Grèce	72,3	78,2	38	4	54	5	91,5	82,0	1	9
25 Singapour	69,5	78,6	22	3	27	3	90,7	84,5	6	30
26 Corée, République de	62,6	76,9	43	5	54	6	90,2	76,9	20	20
27 Slovénie	69,8	76,3	25	4	29	4	88,9	76,1	17	17
28 Portugal	68,0	77,2	53	4	62	5	90,2	79,8	8	5
29 Chypre	71,4	78,5	29	5	33	5	91,6	84,3	0	47
30 Tchéquie, République	70,1	75,5	21	4	24	4	88,2	75,2	3	9
31 Barbade	69,4	74,9	40	10	54	12	86,7	74,8	0	95
32 Malte	70,7	78,3	25	5	32	6	90,3	85,4	..	21
33 Koweït	67,0	76,8	49	10	59	12	87,9	82,7	5	5
34 Brunéi Darussalam	68,3	76,3	58	8	78	9	87,9	84,7	0	37
35 Hongrie	69,3	72,6	36	7	39	8	83,7	64,7	5	16
36 Argentine	67,1	74,3	59	16	71	18	84,9	72,1	44	82
37 Pologne	70,5	74,3	32	7	36	8	87,0	69,7	4	13
38 Chili	63,4	77,9	78	8	98	8	88,5	79,1	17	31
39 Bahreïn	63,3	74,2	55	9	82	11	84,6	78,9	46	28
40 Estonie	70,5	71,2	21	6	26	8	83,9	57,2	46	63
41 Lituanie	71,3	72,2	23	8	28	8	85,2	60,5	13	13
42 Slovaquie	70,0	74,0	25	6	29	9	86,8	69,3	16	3
43 Uruguay	68,7	75,3	48	15	57	17	85,9	73,3	26	27
44 Croatie	69,6	74,9	34	6	42	7	88,1	73,2	2	8
45 Lettonie	70,1	71,4	21	10	26	12	81,9	60,1	25	42
46 Qatar	62,1	72,7	45	18	65	21	81,2	74,0	10	7
47 Seychelles	46	12	59	14	57	..
48 Costa Rica	67,9	78,1	62	11	83	13	88,4	81,2	33	43
49 Émirats arabes unis	62,2	77,9	61	7	83	8	90,2	85,0	3	54
50 Cuba	70,7	77,2	34	6	43	7	86,2	80,0	34	33
51 Saint-Kitts-et-Nevis	18	..	21	250	..
52 Bahamas	66,5	69,5	38	10	49	13	73,6	61,4	..	60
53 Mexique	62,4	74,9	79	23	110	28	84,0	75,2	65	83

TABLEAU 10

Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes 2000-05 ^d	Hommes 2000-05 ^d	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
	1990-2004 ^e	2000								
54 Bulgarie	71,0	72,1	28	12	31	15	84,5	68,2	15	32
55 Tonga	65,6	72,1	40	20	50	25	78,2	73,4
56 Oman	52,1	74,0	126	10	200	13	84,2	78,8	23	87
57 Trinité-et-Tobago	65,9	69,9	49	18	57	20	76,1	64,5	45	160
58 Panama	66,2	74,7	46	19	68	24	85,1	76,3	70	160
59 Antigua-et-Barbuda	11	..	12	65	..
60 Roumanie	69,2	71,3	46	17	57	20	82,9	65,3	31	49
61 Malaisie	63,0	73,0	46	10	70	12	83,5	73,4	30	41
62 Bosnie-Herzégovine	67,5	74,1	60	13	82	15	85,2	74,2	10	31
63 Maurice	62,9	72,1	64	14	86	15	80,9	66,9	22	24
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyen, Jamahiriya arabe	52,8	73,4	105	18	160	20	82,5	74,6	77	97
65 Russie, Fédération de	69,7	65,4	29	17	36	21	76,3	44,7	32	67
66 Macédoine, ERYM	67,5	73,7	85	13	119	14	84,6	75,4	7	23
67 Bélarus	71,5	68,1	22	9	27	11	79,3	50,6	18	35
68 Dominique	13	..	14	67	..
69 Brésil	59,5	70,3	95	32	135	34	77,7	62,7	64	260
70 Colombie	61,6	72,2	69	18	108	21	81,0	71,0	78	130
71 Sainte-Lucie	65,3	72,3	..	13	..	14	77,0	71,3	35	..
72 Venezuela, RB	65,7	72,8	47	16	61	19	82,8	71,7	68	96
73 Albanie	67,7	73,7	78	17	109	19	87,6	80,0	23	55
74 Thaïlande	61,0	69,7	74	18	102	21	80,3	64,5	24	44
75 Samoa occidentales	56,1	70,0	73	25	101	30	78,4	65,5	..	130
76 Arabie Saoudite	53,9	71,6	118	21	185	27	81,2	73,4	..	23
77 Ukraine	70,1	66,1	22	14	27	18	76,4	46,6	13	35
78 Liban	66,4	71,9	45	27	54	31	81,7	73,0	100	150
79 Kazakhstan	63,2	63,2	..	63	..	73	71,9	48,0	50	210
80 Arménie	70,8	71,4	..	29	..	32	81,7	66,4	9	55
81 Chine	63,2	71,5	85	26	120	31	81,3	74,2	51	56
82 Pérou	55,5	69,8	115	24	178	29	77,1	68,1	190	410
83 Équateur	58,8	74,2	87	23	140	26	82,6	72,7	80	130
84 Philippines	58,1	70,2	56	26	90	34	78,6	70,1	170	200
85 Grenade	18	..	21	1	..
86 Jordanie	56,5	71,2	77	23	107	27	77,7	71,6	41	41
87 Tunisie	55,6	73,1	135	21	201	25	84,9	75,7	69	120
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	61,6	71,0	..	18	..	22	81,3	70,3	93	..
89 Suriname	64,0	69,0	..	30	..	39	77,3	63,1	150	110
90 Fidji	60,6	67,8	50	16	61	20	72,2	62,0	38	75
91 Paraguay	65,9	70,9	58	21	78	24	79,8	71,3	180	170
92 Turquie	57,0	68,6	150	28	201	32	77,9	67,3	130	70
93 Sri Lanka	63,1	73,9	65	12	100	14	85,6	76,1	92	92
94 Dominicaine, République	59,7	67,1	91	27	127	32	75,1	60,8	180	150
95 Belize	67,6	71,9	..	32	..	39	80,9	71,7	140	140
96 Iran, République islamique d'	55,2	70,2	122	32	191	38	79,2	71,7	37	76
97 Géorgie	68,2	70,5	..	41	..	45	83,0	66,3	52	32
98 Maldives	51,4	66,3	157	35	255	46	67,5	67,8	140	110
99 Azerbaïdjan	65,6	66,9	..	75	..	90	76,0	60,3	25	94
100 Territoires palestiniens occupés	56,6	72,4	..	22	..	24	81,4	75,0	..	100
101 El Salvador	58,2	70,7	111	24	162	28	77,7	67,3	170	150
102 Algérie	54,5	71,0	143	35	220	40	78,4	75,2	120	140
103 Guyane	60,0	62,9	..	48	..	64	65,7	54,2	190	170
104 Jamaïque	69,0	70,7	49	17	64	20	73,4	67,9	110	87
105 Turkménistan	59,2	62,4	..	80	..	103	69,8	52,1	14	31
106 Cap Vert	57,5	70,2	..	27	..	36	79,8	67,7	76	150

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes 2000-05 ^d	Hommes 2000-05 ^d	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
	1990-2004 ^e	2000								
107 Syrie, République arabe	57,4	73,2	90	15	128	16	83,2	76,3	65	160
108 Indonésie	49,2	66,5	104	30	172	38	72,1	63,8	310	230
109 Viet Nam	50,3	70,4	55	17	87	23	78,4	71,0	170	130
110 Kirghizistan	61,2	66,8	104	58	130	68	76,0	58,6	44	110
111 Égypte	52,1	69,6	157	26	235	36	79,3	69,3	84	84
112 Nicaragua	55,2	69,5	113	31	165	38	74,9	66,1	83	230
113 Ouzbékistan	63,6	66,5	83	57	101	69	72,9	59,9	34	24
114 Moldova, République de	64,8	67,5	46	23	61	28	74,3	56,5	44	36
115 Bolivie	46,7	63,9	147	54	243	69	68,0	60,0	230	420
116 Mongolie	53,8	63,9	..	41	..	52	67,6	57,9	99	110
117 Honduras	53,9	67,6	116	31	170	41	70,1	63,5	110	110
118 Guatemala	53,7	67,1	115	33	168	45	73,5	59,7	150	240
119 Vanuatu	54,0	68,4	107	32	155	40	75,2	67,6	68	32
120 Guinée équatoriale	40,5	43,5	..	122	..	204	33,0	30,6	..	880
121 Afrique du Sud	53,7	49,0	..	54	..	67	38,1	28,9	150	230
122 Tadjikistan	60,9	63,5	..	91	..	93	69,4	59,3	45	100
123 Maroc	52,9	69,5	119	38	184	43	78,9	70,3	230	220
124 Gabon	48,7	54,6	..	60	..	91	48,9	45,6	520	420
125 Namibie	53,9	48,6	85	47	135	63	36,7	31,6	270	300
126 Inde	50,3	63,1	127	62	202	85	67,4	59,2	540	540
127 São Tomé-et-Principe	56,5	62,9	..	75	..	118	68,6	63,1	100	..
128 Salomon, Îles	55,6	62,2	71	34	99	56	62,0	59,0	550	130
129 Cambodge	40,3	56,0	..	97	..	141	61,5	45,0	440	450
130 Myanmar	49,2	60,1	122	76	179	106	63,5	52,7	230	360
131 Botswana	56,1	36,6	99	84	142	116	16,5	13,1	330	100
132 Comores	48,9	63,0	159	52	215	70	66,5	57,8	520	480
133 Lao, Rép. dém. pop.	40,4	54,5	145	65	218	83	53,1	47,8	530	650
134 Pakistan	51,9	62,9	120	80	181	101	65,6	62,7	530	500
135 Bhoutan	41,5	62,7	156	67	267	80	65,3	60,2	260	420
136 Ghana	49,9	56,7	111	68	186	112	52,9	50,4	210	540
137 Bangladesh	45,2	62,6	145	56	239	77	63,7	59,3	380	380
138 Népal	44,0	61,4	165	59	250	76	61,0	57,9	540	740
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	44,7	55,1	106	68	147	93	46,6	41,5	370	300
140 Congo	54,9	51,9	100	81	160	108	43,5	38,6	..	510
141 Soudan	45,1	56,3	104	63	172	91	55,4	49,6	550	590
142 Timor oriental	40,0	55,2	..	64	..	80	52,7	47,3	..	660
143 Madagascar	44,9	55,3	109	76	180	123	54,1	48,7	470	550
144 Cameroun	45,7	45,8	127	87	215	149	36,1	33,1	430	730
145 Ouganda	51,1	46,8	100	80	170	138	34,4	32,9	510	880
146 Swaziland	49,6	33,0	132	108	196	156	12,0	9,3	230	370
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	49,8	54,2	128	78	216	140	53,8	45,2	480	570
148 Djibouti	44,4	52,7	..	101	..	126	48,1	42,9	74	730
149 Lesotho	49,8	36,7	128	61	190	82	18,6	11,6	..	550
150 Yémen	39,9	60,3	202	82	303	111	61,0	54,9	370	570
151 Zimbabwe	55,6	37,2	86	79	138	129	15,5	15,7	700	1 100
152 Kenya	53,6	47,0	96	79	156	120	31,8	35,0	410	1 000
153 Mauritanie	43,4	52,5	151	78	250	125	50,7	44,5	750	1 000
154 Haïti	48,5	51,5	148	74	221	117	41,3	38,2	520	680
155 Gambie	38,0	55,5	183	89	319	122	54,3	48,7	730	540
156 Sénégal	40,1	55,6	164	78	279	137	54,6	49,4	560	690
157 Érythrée	44,3	53,5	143	52	237	82	45,5	35,9	1 000	630
158 Rwanda	44,6	43,6	124	118	209	203	35,5	29,6	1 100	1 400
159 Nigeria	42,8	43,3	140	101	265	197	33,2	31,6	..	800

TABLEAU 10

Survie : progrès et reculs

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en années)		OMD Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		OMD Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans ^a (en % de la cohorte)		OMD Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	1970-75 ^d	2000-05 ^d	1970	2004	1970	2004	Femmes	Hommes	Tx officiel ^b	Tx ajusté ^c
							2000-05 ^d	2000-05 ^d	1990-2004 ^e	2000
160 Guinée	39,3	53,6	197	101	345	155	52,6	49,1	530	740
161 Angola	37,9	40,7	180	154	300	260	33,0	27,8	..	1 700
162 Tanzanie, Rép. unie de	49,5	46,0	129	78	218	126	35,8	33,4	580	1 500
163 Bénin	47,0	53,8	149	90	252	152	52,9	48,4	500	850
164 Côte d'Ivoire	49,8	46,0	158	117	239	194	38,5	34,8	600	690
165 Zambie	50,2	37,4	109	102	181	182	18,5	20,0	730	750
166 Malawi	41,8	39,6	189	110	330	175	24,5	23,2	1 100	1 800
167 Congo, Rép. dém. du	46,0	43,1	148	129	245	205	34,4	30,8	1 300	990
168 Mozambique	40,7	41,9	168	104	278	152	30,5	26,7	410	1 000
169 Burundi	44,1	43,5	138	114	233	190	33,1	29,7	..	1 000
170 Éthiopie	43,5	47,6	160	110	239	166	40,7	36,6	870	850
171 Tchad	40,6	43,6	..	117	..	200	35,1	31,2	830	1 100
172 Centrafricaine, République	43,5	39,4	145	115	238	193	24,5	21,9	1 100	1 100
173 Guinée-Bissau	36,5	44,6	..	126	..	203	38,8	33,2	910	1 100
174 Burkina Faso	43,8	47,4	166	97	295	192	41,7	37,9	480	1 000
175 Mali	38,0	47,8	225	121	400	219	44,8	40,8	580	1 200
176 Sierra Leone	35,4	40,6	206	165	363	283	36,2	30,7	1 800	2 000
177 Niger	38,4	44,3	197	152	330	259	40,2	37,8	590	1 600
Pays en développement	55,6	64,9	109	57	166	83	69,6	62,3
Pays les moins avancés	44,5	52,0	148	94	240	147	47,9	43,5
États arabes	52,1	66,9	132	38	202	51	73,3	66,3
Asie de l'Est et Pacifique	60,5	70,4	84	28	122	34	79,2	71,3
Amérique latine et Caraïbes	61,1	71,7	86	26	123	31	79,7	68,2
Asie du Sud	50,1	63,2	128	62	203	84	67,1	60,0
Afrique subsaharienne	45,8	46,1	144	103	243	174	37,0	33,8
Europe centrale et orientale et CEI	69,0	68,1	37	22	46	26	78,8	55,4
OCDE	70,3	77,6	41	10	52	12	88,4	79,6
Pays de l'OCDE à revenu élevé	71,6	78,8	22	5	27	6	89,9	81,8
Développement humain élevé	70,6	77,7	34	9	42	10	88,7	79,6
Développement humain moyen	57,4	66,9	103	45	156	60	73,5	64,5
Faible développement humain	44,4	45,6	151	106	254	178	36,7	34,0
Revenu élevé	71,5	78,6	24	6	30	7	89,7	81,6
Revenu moyen	62,0	70,0	87	27	126	34	78,7	68,4
Faible revenu	48,9	58,3	129	77	206	117	58,5	52,6
Monde	59,9	67,0	97	51	146	75	73,1	64,5

NOTES

- a** Données correspondant à la probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans, multipliée par 100
- b** Données fournies par les autorités nationales.
- c** Données ajustées sur la base des corrections effectuées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de tenir compte des problèmes reconnus de sous-estimation et de mauvaise classification.
- d** Les données correspondent à des estimations pour la période indiquée pour cette rubrique.
- e** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

SOURCES

Colonnes 1, 2, 7 et 8 : ONU 2005b.
Colonnes 3-6 et 10 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun de l'UNICEF et de l'OMS.
Colonne 9 : UNICEF 2005

Assurer l'éducation : dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'éducation				Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternel et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1 Norvège	7,1	7,7	14,6	..	38,3 ^c	29,4 ^d	26,9	35,8 ^d	16,5	31,5 ^d
2 Islande	..	8,0	41,9 ^d	..	33,7 ^d	..	16,2 ^d
3 Australie	4,9	4,8	14,8	34,7 ^d	..	38,8 ^d	..	24,5 ^d
4 Irlande	5,0	4,3	9,7	..	37,5	32,6 ^d	40,1	35,1 ^d	20,6	26,8 ^d
5 Suède	7,1	7,0	13,8	..	47,7	..	19,6	..	13,2	..
6 Canada	6,5	5,2	14,2	34,4 ^d
7 Japon	..	3,7
8 États-Unis	5,1	5,9	12,3
9 Suisse	5,3	5,4	18,8	..	49,5	34,3	25,7	38,7	19,4	24,0
10 Pays-Bas	5,6	5,3	14,3	..	22,6	34,9	36,9	39,7	31,8	25,3
11 Finlande	6,5	6,5	11,9	26,2 ^d	..	40,5 ^d	..	33,3 ^d
12 Luxembourg	3,0	..	10,8
13 Belgique	5,0	6,2	23,6 ^c	..	41,7	..	16,4	..
14 Autriche	5,5	5,5	7,6	..	23,9	27,4	46,2	45,9	19,8	22,5
15 Danemark	6,9	8,4	11,8	30,5	..	34,8	..	32,8
16 France	5,6	6,0	26,4	31,9	40,4	49,5	13,8	17,2
17 Italie	3,0	4,9	34,5	34,5	61,8	46,5	..	18,1
18 Royaume-Uni	4,8	5,5	..	11,5 ^d	29,7	..	43,8	..	19,6	..
19 Espagne	4,3	4,5	29,4	37,5	44,8	42,8	16,1	19,7
20 Nouvelle-Zélande	6,1	6,9	..	15,1	30,5	28,1 ^d	25,3	41,7 ^d	37,4	24,5 ^d
21 Allemagne	..	4,8
22 Hong Kong, Chine (RAS)	2,8	4,7	17,4	23,3	..	25,0	..	34,9	..	31,6
23 Israël	6,5	7,3	11,4	13,7	..	45,2	..	30,1	..	17,1
24 Grèce	2,3	4,3	33,7	29,0 ^d	45,3	36,8 ^d	19,6	29,9 ^d
25 Singapour	3,1	..	18,2
26 Corée, République de	3,8	4,6	25,6	16,1	44,5	35,6 ^d	38,6	40,8 ^d	7,2	14,7 ^d
27 Slovénie	4,8	6,0	16,1	..	43,3	..	37,0	..	17,0	..
28 Portugal	4,6	5,9	42,9	37,9	35,1	42,2	15,0	16,1
29 Chypre	3,7	7,4	11,6	..	38,8	36,7	49,7	51,3	3,9	12,0
30 Tchéquie, République	..	4,6	26,0	..	51,3	..	19,5
31 Barbade	7,8	7,3	22,2	17,3	..	31,9 ^d	..	31,0	..	34,4
32 Malte	4,4	4,6	8,5	..	23,0 ^c	31,6	40,1	47,9	19,0	20,0
33 Koweït	4,8	8,2	3,4	17,4	..	30,4	..	37,5	..	31,0
34 Brunéi Darussalam	3,5	22,4	..	29,6	..	2,0	..
35 Hongrie	6,1	6,0	7,8	..	55,4	31,5 ^d	24,6	41,6 ^d	14,9	18,9 ^d
36 Argentine	3,3	3,5	..	14,6	..	43,2 ^d	..	39,2 ^d	..	17,6 ^d
37 Pologne	5,2	5,8	14,6	12,8	36,5 ^c	40,5 ^d	..	39,1 ^d	..	18,4 ^d
38 Chili	2,5	3,7	10,0	18,5	..	49,8	..	39,1	..	11,1
39 Bahreïn	3,9	..	12,8
40 Estonie	..	5,7	32,2	..	40,2	..	20,9
41 Lituanie	5,5	5,2	20,6	23,1
42 Slovaquie	5,6	4,4	26,8 ^d	..	50,7 ^d	..	18,8 ^d
43 Uruguay	2,5	2,2	16,6	7,9	36,4 ^c	..	29,3	..	24,4	..
44 Croatie	5,5	4,5	..	10,0	..	32,4 ^d	..	46,2 ^d	..	19,3
45 Lettonie	4,1	5,4	16,9
46 Qatar	3,5
47 Seychelles	6,5	5,4 ^d	11,6	39,8 ^d	..	30,0 ^d	..	18,3 ^d
48 Costa Rica	3,4	4,9	21,8	18,5	38,2	65,7	21,6	34,3	36,1	..
49 Émirats arabes unis	1,9	1,6 ^d	15,0	22,5 ^d	..	45,2 ^d	..	50,6 ^d	..	2,6 ^d
50 Cuba	9,7	..	10,8	19,4	27,1	41,0	37,2	35,6	15,2	20,6
51 Saint-Kitts-et-Nevis	2,7	4,4 ^d	11,6	12,7	42,7	42,1	56,2	36,5
52 Bahamas	3,7	..	16,3
53 Mexique	3,8	5,8	15,3	..	39,4	49,2	27,6	28,6	16,7	19,6

TABLEAU 11

Assurer l'éducation : dépenses publiques

Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau^a (en % de l'ensemble des niveaux)

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'éducation				Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternel et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b
54 Bulgarie	5,4	4,2	70,0	38,2 ^d	..	47,2 ^d	13,8	14,3 ^d
55 Tonga	..	4,8	..	13,5	..	59,1 ^c	..	26,5
56 Oman	3,4	4,6 ^d	15,8	26,1 ^d	52,3 ^c	43,4 ^{c,d}	39,7	38,6 ^d	6,6	9,6 ^d
57 Trinité-et-Tobago	4,1	4,3 ^d	12,4
58 Panama	4,6	3,9 ^d	18,9	8,9 ^d	35,9 ^c	..	22,4	..	20,2	..
59 Antigua-et-Barbuda	..	3,8	31,9	..	34,8	..	7,0
60 Roumanie	3,5	3,6	23,2 ^d	..	47,1 ^d	..	17,3 ^d
61 Malaisie	5,1	8,0	18,0	28,0	34,0 ^c	29,3 ^d	34,9	33,2 ^d	19,9	36,5 ^d
62 Bosnie-Herzégovine
63 Maurice	3,8	4,7	11,8	15,7	37,7	31,4	36,4	40,2	16,6	14,0
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyenne, Jamahiriya arabe
65 Russie, Fédération de	3,6	3,7	..	12,3
66 Macédoine, ERYM	..	3,4
67 Bélarus	5,7	5,8	..	13,0	37,7 ^c
68 Dominique
69 Brésil	..	4,1	..	10,9
70 Colombie	2,4	4,9	14,3	11,7	..	42,2	..	29,1	..	12,9
71 Sainte-Lucie	..	5,0	48,1 ^c	47,7	..	33,2
72 Venezuela, RB	4,5	..	17,0
73 Albanie	..	2,8 ^d
74 Thaïlande	3,1	4,2	20,0	40,0 ^e	56,2	..	21,6	..	14,6	..
75 Samoa occidentales	..	4,3 ^d	..	13,7 ^d
76 Arabie Saoudite	5,8	..	17,8
77 Ukraine	6,2	4,6	18,9	18,3
78 Liban	..	2,6	..	12,7	26,4
79 Kazakhstan	3,9	2,4	19,1
80 Arménie	..	3,2 ^d
81 Chine	2,2	..	12,7
82 Pérou	2,8	3,0	..	17,1	..	44,1	..	28,4	..	15,0
83 Équateur	3,4	..	17,5
84 Philippines	3,0	3,2	10,5	17,2	..	59,5 ^d	..	24,6 ^d	..	13,7 ^d
85 Grenade	4,9	5,2	11,9	12,9	..	40,8 ^d	..	34,7 ^d	..	11,1 ^d
86 Jordanie	8,0	..	19,1
87 Tunisie	6,0	8,1	14,3	36,7 ^{c,d}	..	43,9 ^d	..	19,4
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	5,9	11,1	13,8	20,3	64,1	47,1	31,7	17,4
89 Suriname	59,0 ^c	..	15,2	..	9,1	..
90 Fidji	5,1	6,4	..	20,0	..	40,3	..	33,5	..	16,3
91 Paraguay	1,9	4,3	10,3	10,8	..	54,6	..	28,3	..	16,9
92 Turquie	2,4	3,7	59,2 ^c	..	29,2
93 Sri Lanka	3,2	..	8,4
94 Dominicaine, République	..	1,1	..	6,3	..	66,5	..	10,6
95 Belize	4,6	5,1	18,5	18,1	60,3 ^c	55,3	..	28,2	..	13,2
96 Iran, République islamique d'	4,1	4,8	22,4	17,9	..	24,7	..	35,5	..	14,5
97 Géorgie	..	2,9	..	13,1
98 Maldives	7,0	8,1 ^d	16,0 ^d
99 Azerbaïdjan	7,7	3,3 ^d	24,7	19,2	..	25,3 ^d	..	52,6 ^d	..	5,7
100 Territoires palestiniens occupés
101 El Salvador	1,8	2,8 ^d	15,2	20,0	..	60,0 ^d	..	23,6 ^d	..	7,0
102 Algérie	5,1	..	22,0
103 Guyane	2,2	5,5	6,5	18,4	..	55,9	..	23,0	..	4,1
104 Jamaïque	4,5	4,9	12,8	9,5	37,4	36,9 ^d	33,2	42,6 ^d	21,1	19,5 ^d
105 Turkménistan	3,9	..	19,7
106 Cap Vert	3,6	7,3	19,9	20,7	..	44,2 ^c	..	26,3	..	11,6

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)										
	Dépenses publiques d'éducation				Maternel et primaire			Secondaire		Supérieur	
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991
107	Syrie, République arabe	3,9	..	14,2
108	Indonésie	1,0	0,9	..	9,0 ^d	..	39,3 ^d	..	41,6 ^d	..	19,2 ^d
109	Viet Nam	1,8	..	9,7
110	Kirghizistan	6,0	4,4 ^d	22,7	22,6 ^d	..	45,6 ^d	..	18,7
111	Égypte	3,9
112	Nicaragua	3,4	3,1 ^d	12,1	15,0
113	Ouzbékistan	9,4	..	17,8
114	Moldova, République de	5,3	4,9 ^d	21,6	21,4	..	37,4 ^d	..	52,0 ^d	..	10,6
115	Bolivie	2,4	6,4 ^d	..	18,1	..	49,3	..	25,3	..	22,6
116	Mongolie	11,5	5,6	22,7	43,3	..	31,9	..	19,4
117	Honduras	3,8
118	Guatemala	1,3	..	13,0
119	Vanuatu	4,6	9,6	18,8
120	Guinée équatoriale	..	0,6 ^d
121	Afrique du Sud	5,9	5,4	..	18,1	75,6 ^c	40,5	..	36,1	21,5	13,9
122	Tadjikistan	..	2,8	24,4	16,9	..	29,5 ^d	..	49,7 ^d	..	5,6
123	Maroc	5,0	6,3	26,3	27,8	35,0 ^c	40,5 ^c	48,7	44,5	16,3	14,7
124	Gabon
125	Namibie	7,9	7,2
126	Inde	3,7	3,3	12,2	10,7
127	São Tomé-et-Principe
128	Salomon, Îles	3,8	..	7,9	..	56,5	..	29,8	..	13,7	..
129	Cambodge	..	2,0
130	Myanmar
131	Botswana	6,2	..	17,0
132	Comores	..	3,9	..	24,1
133	Lao, Rép. dém. pop.	..	2,3	..	11,0 ^d	..	58,5	..	23,9	..	9,8
134	Pakistan	2,6	2,0	7,4
135	Bhoutan
136	Ghana	39,2 ^e	..	37,4 ^e	..	18,0 ^e
137	Bangladesh	1,5	2,2	10,3	15,5	..	39,0 ^c	..	49,5	..	11,5
138	Népal	2,0	3,4	8,5	14,9	..	53,4 ^d	..	27,5	..	12,4
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée
140	Congo	7,4	3,2 ^d	41,1 ^d	..	30,6 ^d	..	26,5 ^d
141	Soudan	6,0	..	2,8
142	Timor oriental
143	Madagascar	2,5	3,3	..	18,2
144	Cameroun	3,2	3,8	19,6	17,2	10,9
145	Ouganda	1,5	5,2 ^d	11,5	18,3 ^d	..	61,9 ^{c,d}	..	19,9 ^d	..	12,1 ^d
146	Swaziland	5,8	6,2	19,5	..	31,1 ^c	37,7 ^d	..	28,0 ^d	..	26,6
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147	Togo	..	2,6	..	13,6	17,3
148	Djibouti	3,5	6,1	11,1	20,5	53,4 ^c	..	21,1	..	13,9	..
149	Lesotho	6,2	9,0 ^d	12,2	50,8 ^{c,d}	..	25,6 ^d	..	19,7 ^d
150	Yémen
151	Zimbabwe	7,7	54,1 ^c	..	28,6
152	Kenya	6,7	7,0	17,0	29,2	49,1 ^c	64,1	..	25,2	..	10,8
153	Mauritanie	4,6	3,4 ^d	13,9	54,3 ^c	..	32,6	..	4,3
154	Haïti	1,4	..	20,0	..	53,1	..	19,0	..	9,1	..
155	Gambie	3,8	1,9 ^d	14,6	8,9	41,6 ^c	..	21,2	..	17,8	..
156	Sénégal	3,9	4,0	26,9	..	43,0 ^c	44,7	..	15,6	..	22,9
157	Érythrée	..	3,8	32,5 ^c	..	14,7	..	31,2
158	Rwanda
159	Nigeria	0,9

TABLEAU 11

Assurer l'éducation : dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques d'éducation				Dépenses publiques courantes d'éducation par niveau ^a (en % de l'ensemble des niveaux)					
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques		Maternel et primaire		Secondaire		Supérieur	
	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b	1991	2002-04 ^b
160 Guinée	2,0	..	25,7
161 Angola
162 Tanzanie, Rép. unie de	2,8	..	11,4
163 Bénin	..	3,3 ^d
164 Côte d'Ivoire
165 Zambie	2,8	2,8	7,1	14,8	..	63,5 ^c	..	13,4	..	18,2
166 Malawi	3,2	6,0	11,1	..	44,7 ^c	62,7 ^c	..	10,2
167 Congo, Rép. dém. du
168 Mozambique
169 Burundi	3,5	5,2	17,7	13,0	43,0 ^c	44,4	28,1	31,7	27,2	23,9
170 Éthiopie	3,4	4,6 ^d	9,4	..	53,9	..	28,1
171 Tchad	1,6	47,1	..	20,9	..	8,2	..
172 Centrafricaine, République	2,2	54,5 ^c	..	16,7	..	23,7	..
173 Guinée-Bissau
174 Burkina Faso	2,6
175 Mali
176 Sierra Leone
177 Niger	3,3	2,3	18,6

NOTES

En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin. Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO. En raison de l'insuffisance des données et des différences de méthodologies, les comparaisons géographiques et temporelles des dépenses d'éducation doivent être effectuées avec circonspection. Pour plus de détails sur les données, consulter le site www.uis.unesco.org.

^a Les chiffres ayant été arrondis et certaines catégories ayant été omises (« post-secondaire » et « dépenses non affectées par niveau »), il est possible que le total des dépenses par niveau ne soit pas égal à 100

^b Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

^c Données correspondant aux dépenses consacrées au primaire uniquement.

^d Données correspondant à des estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.

^e Données concernant l'année 2005

SOURCES

Colonnes 1-5 et 7-10 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006b.

Colonne 6 : calculs effectués sur la base des données relatives aux dépenses publiques d'éducation, au niveau du maternel et du primaire, fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006b.

Alphabétisation et scolarisation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus)		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a (en % des 15-24 ans)		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b (en %)		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c} (en %)		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d (en % des élèves de première année)		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur (en % des inscriptions dans le supérieur) ^{e, f}
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e, f}
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1 Norvège	100	99	88	96	101	100	17
2 Islande	101 ^g	99 ^g	..	86 ^g	..	100 ^h	17
3 Australie	99	96	79 ^g	85 ^g	99	86 ^g	23
4 Irlande	90	96	80	87	101	100	23 ⁱ
5 Suède	100	99	85	98	102	..	30
6 Canada	98	99 ^{g, j}	89	94 ^k	97	..	20 ⁱ
7 Japon	100	100	97	100 ^g	100	..	20
8 États-Unis	97	92	85	90
9 Suisse	84	94	80	83
10 Pays-Bas	95	99	84	89	..	100	16
11 Finlande	98 ^g	99	93	94	101	100	38
12 Luxembourg	91	..	79	..	92 ^{g, h}	..
13 Belgique	96	99	87	97 ^{g, l}	91	..	21
14 Autriche	88 ^g	25
15 Danemark	98	100	87	92	94	100 ^m	19
16 France	101	99	..	96	96	98 ^k	..
17 Italie	97,7	98,4	99,8	99,8	103 ^g	99	..	92	..	96 ^j	24
18 Royaume-Uni	100 ^g	99	81	95
19 Espagne	96,3	..	99,6	..	103	99	..	97	31
20 Nouvelle-Zélande	98	99	85	95	19
21 Allemagne
22 Hong Kong, Chine (RAS)	98,2	93 ⁿ	..	78 ⁿ	101	100	30 ^{i, n}
23 Israël	91,4	97,1	98,7	99,8	92 ^g	98	..	89	..	100	30
24 Grèce	94,9	96,0	99,5	98,9	95	99	83	87	101	..	32
25 Singapour	88,8	92,5	99,0	99,5
26 Corée, République de	99,8	..	104	100	86	88	99	100	41
27 Slovénie	99,6	..	99,8	..	96 ^g	98	..	95	22
28 Portugal	87,2	..	99,5	..	98	99	..	82 ^l	29
29 Chypre	94,3	96,8	99,7	99,8	87	96 ⁿ	69	93 ⁿ	101	99	17
30 Tchéquie, République	87 ^g	98	30
31 Barbade	99,4	..	99,8	..	80 ^g	97	..	95	..	97	..
32 Malte	88,4	87,9 ^o	97,5	96,0 ^o	97	94	78	88	103	99 ^h	15
33 Koweït	76,7	93,3	87,5	99,7	49 ^g	86 ^g	..	78 ^{g, h}
34 Brunéï Darussalam	85,5	92,7	97,9	98,9	92	..	71	93 ^m	8
35 Hongrie	99,1	..	99,7	..	91	89	75	91 ^g	98	..	19
36 Argentine	95,7	97,2	98,2	98,9	..	99 ^l	..	79	..	84 ^h	19
37 Pologne	99,6	..	99,8	..	97	97	76	90	98	100	20
38 Chili	94,0	95,7	98,1	99,0	89	..	55	..	92	99	29
39 Bahreïn	82,1	86,5	95,6	97,0	99	97	85	90	89	100	21
40 Estonie	99,8	99,8	99,8	99,8	100 ^g	94	..	90	..	99	22
41 Lituanie	99,3	99,6	99,8	99,7	..	89	..	93	26
42 Slovaquie	26
43 Uruguay	96,5	..	98,7	..	91	97	88 ^h	..
44 Croatie	96,9	98,1	99,6	99,6	79	87 ^l	63 ^g	85 ^l	24
45 Lettonie	99,8	99,7	99,8	99,8	92 ^g	17
46 Qatar	77,0	89,0	90,3	95,9	89	95	70	87	64	..	19
47 Seychelles	..	91,8	..	99,1	..	96 ⁿ	..	93 ⁿ	93	99 ^h	..
48 Costa Rica	93,9	94,9	97,4	97,6	87	..	38	..	84	92 ^g	23
49 Émirats arabes unis	71,0	..	84,7	..	103	71	60	62	80	95	..
50 Cuba	95,1	99,8	99,3	100,0	93	96	70	87	92	98	..
51 Saint-Kitts-et-Nevis	94 ⁿ	..	98 ⁿ	..	87 ^m	..
52 Bahamas	96,5	..	90 ^g	84	..	74	84
53 Mexique	87,3	91,0	95,2	97,6	98	98	44	64	80	93	33

TABLEAU 12

Alphabétisation et scolarisation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b,c}		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(en %)		(en %)		(en % des élèves de première année)		(en % des inscriptions dans le supérieur)
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e,f}
54 Bulgarie	97,2	98,2	99,4	98,2	86	95	63	88	91	..	27
55 Tonga	..	98,9 ^o	..	99,3 ^o	..	96 ⁱ	..	68 ^g	..	92 ^m	..
56 Oman	54,7	81,4	85,6	97,3	69	78	..	75	97	98	14
57 Trinité-et-Tobago	96,8	..	99,6	..	91	92 ⁿ	..	72 ^g	..	100 ⁿ	..
58 Panama	89,0	91,9	95,3	96,1	..	98	..	64	..	84 ^g	21
59 Antigua-et-Barbuda
60 Roumanie	97,1	97,3	99,3	97,8	81 ^g	92	..	81	26
61 Malaisie	80,7	88,7	94,8	97,2	..	93 ^l	..	76 ^l	97	98 ^h	40
62 Bosnie-Herzégovine	..	96,7	..	99,8
63 Maurice	79,8	84,4	91,1	94,5	91	95	..	80 ^g	97	99 ⁱ	26
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN											
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	68,1	..	91,0	..	96 ^g	31
65 Russie, Fédération de	99,2	99,4	99,8	99,7	99 ^g	91 ^g
66 Macédoine, ERYM	..	96,1	..	98,7	94	92	..	81 ^{g,h}
67 Bélarus	99,5	99,6 ^o	99,8	99,8 ^o	86 ^g	90	..	87
68 Dominique	88 ⁿ	..	90 ^g	75	84	..
69 Brésil	82,0	88,6	91,8	96,8	85	93 ^l	17	76 ^l	73	..	16
70 Colombie	88,4	92,8	94,9	98,0	69	83	34	55 ^g	76	77 ^g	32
71 Sainte-Lucie	95 ^g	98	..	71 ^g	96	90	..
72 Venezuela, RB	88,9	93,0	96,0	97,2	87	92	18	61	86	91	..
73 Albanie	77,0	98,7	94,8	99,4	95 ^g	96 ^l	..	74 ^l	11
74 Thaïlande	92,4	92,6	98,1	98,0	76 ^g
75 Samoa occidentales	98,0	..	99,0	90 ^g	..	66 ^g	..	94 ^m	14
76 Arabie Saoudite	66,2	79,4	85,4	95,9	59	59 ^h	31	52 ^g	83	94	14
77 Ukraine	99,4	99,4	99,8	99,8	80 ^g	82	..	84
78 Liban	80,3	..	92,1	..	73 ^g	93	98	26
79 Kazakhstan	98,8	99,5 ^o	99,8	99,8 ^o	89 ^g	93	..	92
80 Arménie	97,5	99,4	99,5	99,8	..	94	..	89	7 ⁱ
81 Chine	78,3	90,9	95,3	98,9	97	86
82 Pérou	85,5	87,7	94,5	96,8	..	97	..	69	..	90	..
83 Équateur	87,6	91,0	95,5	96,4	98 ^g	98 ^g	..	52	..	76 ^g	..
84 Philippines	91,7	92,6	97,3	95,1	96 ^g	94	..	61	..	75	25
85 Grenade	84 ⁿ	..	78 ^g	..	79 ^h	..
86 Jordanie	81,5	89,9	96,7	99,1	94	91	..	81	..	99	27
87 Tunisie	59,1	74,3	84,1	94,3	94	97	..	67 ^{g,h}	86	97	..
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	94 ^g	..	62	..	88 ^{g,h}	..
89 Suriname	..	89,6	..	94,9	81 ^g	92 ^{g,l}	..	63 ^{g,l}	19
90 Fidji	88,6	..	97,8	96	..	83 ^g	87	99	..
91 Paraguay	90,3	..	95,6	..	94	..	26	..	74	82 ^h	..
92 Turquie	77,9	87,4	92,7	95,6	89	89 ^g	42	..	98	95 ^g	..
93 Sri Lanka	88,7	90,7	95,1	95,6	..	97 ^g	92
94 Dominicaine, République	79,4	87,0	87,5	94,2	57 ^g	86	..	49 ^g	..	59	..
95 Belize	89,1	..	96,0	..	94 ^g	95	31	71 ^g	67	91 ^m	9 ⁱ
96 Iran, République islamique d'	63,2	77,0	86,3	..	92 ^g	89	..	78	90	88 ^h	38
97 Géorgie	97 ^g	93	..	81	28
98 Maldives	94,8	96,3	98,1	98,2	..	90 ^h	..	51 ^{g,h}
99 Azerbaïdjan	..	98,8 ^o	..	99,9 ^o	89	84	..	77
100 Territoires palestiniens occupés	..	92,4	..	99,0	..	86	..	89	18
101 El Salvador	72,4	..	83,8	92 ^g	..	48 ^{g,l}	58	73 ^g	23
102 Algérie	52,9	69,9	77,3	90,1	89	97	53	66 ^g	95	96	18 ⁱ
103 Guyane	97,2	..	99,8	..	89	..	67	64 ^{g,j}	22
104 Jamaïque	82,2	79,9 ^{o,p}	91,2	..	96	91	64	79	..	90 ^h	..
105 Turkménistan	..	98,8 ^o	..	99,8 ^o
106 Cap Vert	63,8	..	81,5	..	91 ^g	92	..	55	..	91	..

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur	
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(en %)		(en %)		(en % des élèves de première année)		(en % des inscriptions dans le supérieur)	
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e, f}	
107	Syrie, République arabe	64,8	79,6	79,9	92,2	91	95 ^h	43	58	96	92 ^j	..
108	Indonésie	79,5	90,4	95,0	98,7	97	94	39	57	84	92	..
109	Viet Nam	90,4	90,3 ^o	94,1	93,9 ^o	90 ^g	93 ^{g, h}	..	65 ^{g, h}	..	87 ^{g, h}	..
110	Kirghizistan	..	98,7 ^o	..	99,7 ^o	92 ^g	90	14
111	Égypte	47,1	71,4	61,3	84,9	84 ^g	95 ^g	..	79 ^{g, h}	..	99 ^g	..
112	Nicaragua	62,7	76,7	68,2	86,2	73	88	..	41	44	59 ^g	..
113	Ouzbékistan	98,7	..	99,6	..	78 ^g
114	Moldova, République de	97,5	98,4	99,8	99,5	89 ^g	86 ⁿ	..	77 ⁿ
115	Bolivie	78,1	86,7	92,6	97,3	..	95 ^g	..	74 ^g	..	86 ^g	..
116	Mongolie	97,8	97,8	98,9	97,7	90 ^g	84	..	82	24
117	Honduras	68,1	80,0	79,7	88,9	89 ^g	91	21	23
118	Guatemala	61,0	69,1	73,4	82,2	..	93	..	34 ^g	..	78 ^g	19 ⁱ
119	Vanuatu	..	74,0 ^o	94	17	39 ^g	..	72 ^k	..
120	Guinée équatoriale	73,3	87,0	92,7	94,9	91 ^g	85 ^h	..	24 ^{g, j}	..	33 ^{g, j}	..
121	Afrique du Sud	81,2	82,4 ^o	88,5	93,9 ^o	90	89 ^l	45	62 ^{g, m}	..	84 ^h	19
122	Tadjikistan	98,2	99,5	99,8	99,8	77 ^g	97	..	79
123	Maroc	38,7	52,3	55,3	70,5	56	86	..	35 ^{g, l}	75	76	18
124	Gabon	85 ^g	77 ^{g, j}	69 ^{g, h}	..
125	Namibie	74,9	85,0	87,4	92,3	..	74 ^l	..	37 ^l	62	88 ^{g, h}	12
126	Inde	49,3	61,0	64,3	76,4	..	90 ^g	79	22
127	São Tomé-et-Principe	98	..	26	..	66	..
128	Salomon, Îles	80	..	26 ^{g, l}	88
129	Cambodge	62,0	73,6	73,5	83,4	69 ^g	98	..	26 ^g	..	60	19
130	Myanmar	80,7	89,9	88,2	94,5	98 ^g	87	..	37	..	69	42
131	Botswana	68,1	81,2	83,3	94,0	83	82 ^g	35	61 ^g	84	91 ^g	19
132	Comores	53,8	..	56,7	..	57 ^g	55 ^{m, n}	63	11
133	Lao, Rép. dém. pop.	56,5	68,7	70,1	78,5	63 ^g	84	..	37	..	63	11 ⁱ
134	Pakistan	35,4	49,9	47,4	65,5	33 ^g	66 ⁿ	70 ^q	..
135	Bhoutan	91 ^m	..
136	Ghana	58,5	57,9	81,8	70,7	54 ^g	58	..	36 ^g	80	63 ^h	26
137	Bangladesh	34,2	..	42,0	94 ⁿ	..	48 ^l	..	65	13
138	Népal	30,4	48,6	46,6	70,1	..	78 ^{l, n}	51	67 ^g	..
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	56,6	57,3	68,6	66,7	69	68 ^{g, h}	..
140	Congo	67,1	..	92,5	..	79 ^g	60	66 ^h	11 ⁱ
141	Soudan	45,8	60,9 ^r	65,0	77,2 ^r	40 ^g	43 ^{g, m}	94	92	..
142	Timor oriental	20 ^{g, j}
143	Madagascar	58,0	70,7	72,2	70,2	64 ^g	89	..	11 ^{g, k}	21	57	20
144	Cameroun	57,9	67,9	81,1	..	74 ^g	64 ^{g, h}	23 ⁿ
145	Ouganda	56,1	66,8	70,1	76,6	15	36	64 ^j	..
146	Swaziland	71,6	79,6	85,1	88,4	77 ^g	77 ^l	31	29 ^l	77	77 ^h	9
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	44,2	53,2	63,5	74,4	64	79	15	22 ^{g, m}	48	76	..
148	Djibouti	73,2	..	29	33	..	19 ^g	87	88 ^{g, j}	22
149	Lesotho	78,0	82,2	87,2	..	71	86	15	23	66	63	6 ⁱ
150	Yémen	32,7	..	50,0	..	51 ^g	75 ^g	..	34 ^{g, m}	..	73 ^g	..
151	Zimbabwe	80,7	..	93,9	82 ^l	..	34 ^l	76	70 ^{g, h}	..
152	Kenya	70,8	73,6	89,8	80,3	..	76	..	40 ^g	77	75 ⁿ	29
153	Mauritanie	34,8	51,2	45,8	61,3	35 ^g	74	..	14 ^g	75	82	10 ^g
154	Haïti	39,7	..	54,8	..	22
155	Gambie	42,2	..	48 ^g	75 ^g	..	45 ^g	21
156	Sénégal	28,4	39,3	40,1	49,1	43 ^g	66	..	15	85	78	..
157	Érythrée	60,9	..	16 ^g	48	..	24	..	80	37
158	Rwanda	53,3	64,9	72,7	77,6	66	73	7	..	60	46	..
159	Nigeria	48,7	..	73,6	..	58 ^g	60 ^g	..	27 ^g	89	36	..

TABLEAU 12

Alphabétisation et scolarisation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^b		Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Enfants atteignant la cinquième année d'école ^d		Taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur
	(en % des 15 ans et plus)		(en % des 15-24 ans)		(en %)		(en %)		(en % des élèves de première année)		(en % des inscriptions dans le supérieur)
	1990	2004	1990	2004	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2004 ^e	1991 ^e	2003 ^e	1999-2004 ^{e, f}
160 Guinée	..	29,5	..	46,6	27 ^g	64	..	21 ^g	59	82	34
161 Angola	..	67,4	..	72,2	50 ^g	18
162 Tanzanie, Rép. unie de	62,9	69,4	83,1	78,4	49	86	81 ^g	88	..
163 Bénin	26,4	34,7	40,4	45,3	41 ^g	83	..	17 ^{g, j}	55	69	25
164 Côte d'Ivoire	38,5	48,7	52,6	60,7	45	56 ^{l, n}	..	20 ^{g, h}	73	88 ^{g, m}	..
165 Zambie	68,2	68,0 ^o	81,2	69,5 ^o	..	80	..	24 ^g	..	98 ^j	..
166 Malawi	51,8	64,1 ^o	63,2	76,0 ^o	48	95	..	25	64	44 ^j	33
167 Congo, Rép. dém. du	47,5	67,2	68,9	70,4	54	55
168 Mozambique	33,5	..	48,8	..	43	71	..	4	34	49 ^j	24
169 Burundi	37,0	59,3	51,6	73,3	53 ^g	57	62	63	10 ⁱ
170 Éthiopie	28,6	..	43,0	..	22 ^g	46	..	25 ^g	18	..	19
171 Tchad	27,7	25,7	48,0	37,6	35 ^g	57 ^{g, l}	..	11 ^{g, l}	51 ^g	46 ^g	..
172 Centrafricaine, République	33,2	48,6	52,1	58,5	52	23
173 Guinée-Bissau	44,1	..	38 ^g	45 ^{g, j}	..	9 ^{g, j}
174 Burkina Faso	..	21,8	..	31,2	29	40	..	10 ^g	70	76	..
175 Mali	18,8	19,0 ^o	27,6	24,2 ^o	21 ^g	46	5 ^g	..	70 ^g	79	..
176 Sierra Leone	..	35,1	..	47,6	43 ^g	8
177 Niger	11,4	28,7	17,0	36,5	22	39	5	7	62	74	..
Pays en développement	68,8	78,9	83,0	87,4
Pays les moins avancés	52,4	63,7	66,9	71,9
États arabes	49,8	69,9	66,4	85,3
Asie de l'Est et Pacifique	79,7	90,7	95,0	97,8
Amérique latine et Caraïbes	85,6	90,2	93,3	96,7
Asie du Sud	49,1	60,9	62,7	75,1
Afrique subsaharienne	55,5	63,3	70,7	71,1
Europe centrale et orientale et CEI	98,7	99,2	99,7	99,6
OCDE
Pays de l'OCDE à revenu élevé
Développement humain élevé
Développement humain moyen	71,2	80,5	84,2	88,9
Faible développement humain	48,1	57,9	65,1	65,9
Revenu élevé
Revenu moyen	81,0	89,9	93,5	96,9
Faible revenu	51,6	62,3	65,9	75,2
Monde

NOTES

a Sauf indication contraire, les données pour 1990 correspondent à des estimations produites par l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la base de données antérieures à 1990 ; les données pour 2004 correspondent à des estimations du taux d'alphabétisation national issues de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.

b Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'enfants ayant l'âge correspondant officiellement au niveau d'étude concerné et le nombre total d'enfants de cet âge. Les taux nets de scolarisation supérieurs à 100 % traduisent des différences entre ces deux séries de données.

c Les taux de scolarisation sont basés sur la nouvelle Classification internationale type de l'éducation adoptée en 1997 (UNESCO 1997), et ne peuvent de ce fait pas être comparés de manière précise avec ceux des années précédentes.

d Calculs effectués sur la base du taux d'espérance de vie pouvant dépasser 100 % sous l'effet des fluctuations des inscriptions. De tels résultats signifient que le pays concerné affiche un taux d'espérance de vie proche de 100 %.

e En 2006, l'Institut de statistiques de l'UNESCO a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004). Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.

f Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

g Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.

h Données concernant l'année scolaire 2002

i Les chiffres doivent être interprétés avec circonspection dans la mesure où le nombre d'élèves inscrits indiqués sous la rubrique « Inconnu ou non spécifié » représentent plus de 10 % du total des inscriptions.

j Données concernant l'année scolaire 2001

k Données concernant l'année scolaire 1999

l Données concernant l'année scolaire 2003

m Données concernant l'année scolaire 2000

n Estimations nationales.

o Données concernant la dernière année disponible de la période comprise entre 1995 et 1999

p Données basées sur une évaluation de l'alphabétisation.

q Données concernant l'année scolaire 2004

r Estimations basées principalement sur des informations concernant le Nord du Soudan.

SOURCES

Colonnes 1-4 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.

Colonnes 5-10 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.

Colonne 11 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006d.

TABLEAU 13

... acquérir un savoir ...

Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautes (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1 Norvège	503	669	46	861	7	390	..	52,6	1,7	4 587
2 Islande	512	652	39	998	0	772	14	5,8	3,1	6 807
3 Australie	456	541	11	818	6	646	26	23,6	1,6	3 670
4 Irlande	280	496	7	929	0	265	80	54,2	1,1	2 674
5 Suède	683	708	54	1 034	6	756	275	384,0	4,0	5 416
6 Canada	550	..	21	469	4	626	35	94,5	1,9	3 597
7 Japon	441	460	7	716	(.)	587	874	122,7	3,1	5 287
8 États-Unis	545	606	21	617	8	630	281	178,2	2,6	4 484
9 Suisse	587	710	19	849	6	474	2,6	3 601
10 Pays-Bas	464	483	5	910	3	614	116	259,2	1,8	2 482
11 Finlande	535	453	52	954	4	629	222	162,3	3,5	7 992
12 Luxembourg	481	..	2	..	0	597	..	355,7	1,8	4 301
13 Belgique	393	456	4	876	(.)	403	2,3	3 478
14 Autriche	418	460	10	978	1	477	95	20,9	2,2	2 968
15 Danemark	566	643	29	956	1	696	28	..	2,5	5 016
16 France	495	561	5	738	1	414	156	84,1	2,2	3 213
17 Italie	394	451	5	1 090	(.)	501	..	13,3	1,2	1 213
18 Royaume-Uni	441	563	19	1 021	1	628	64	202,1	1,9	2 706
19 Espagne	325	416	1	905	(.)	336	39	11,4	1,1	2 195
20 Nouvelle-Zélande	426	443	16	745	0	788	..	24,7	1,2	3 405
21 Allemagne	401	661	3	864	1	500	156	61,7	2,5	3 261
22 Hong Kong, Chine (RAS)	434	549	23	1 184	0	506	5	49,5 ^c	0,6	1 564
23 Israël	349	441	3	1 057	1	471	..	74,7	4,9	1 613
24 Grèce	389	466	0	999	0	177	29	2,9	0,6	1 413
25 Singapour	346	440	17	910	0	571	75	52,4	2,2	4 745
26 Corée, République de	310	542	2	761	(.)	657	738	37,6	2,6	3 187
27 Slovénie	211	..	0	951	0	476	115	6,0	1,5	2 543
28 Portugal	240	404	1	981	0	281	10	3,9	0,9	1 949
29 Chypre	361	507	5	776	0	361	..	21,4	0,3	563
30 Tchéquie, République	157	338	0	1 054	0	470	29	5,6	1,3	1 594
31 Barbade	281	505	0	744	0	558	..	8,6
32 Malte	356	..	0	..	0	750	..	(.)	0,3	694
33 Koweït	156	202	10	813	0	244	..	0,0	0,2	69
34 Brunéi Darussalam	136	..	7	..	0	153	274
35 Hongrie	96	354	(.)	863	0	267	15	54,5	0,9	1 472
36 Argentine	93	227	(.)	352	0	133	..	1,5	0,4	720
37 Pologne	86	..	0	605	0	236	20	0,7	0,6	1 581
38 Chili	66	206	1	593	0	267	..	3,0	0,6	444
39 Bahreïn	191	268	10	908	0	213
40 Estonie	204	329	0	931	0	497	4	3,0	0,8	2 523
41 Lituanie	211	239	0	996	0	282	18	0,2	0,7	2 136
42 Slovaquie	135	232	0	794	0	423	7	9,2 ^c	0,6	1 984
43 Uruguay	134	291	0	174	0	198	1	0,0	0,3	366
44 Croatie	172	425	(.)	640	0	293	6	8,9	1,1	1 296
45 Lettonie	232	273	0	664	0	350	38	3,5	0,4	1 434
46 Qatar	197	246	8	631	0	212
47 Seychelles	124	253	0	589	0	239	19
48 Costa Rica	92	316	0	217	0	235	..	0,1	0,4	368
49 Émirats arabes unis	224	275	19	853	0	321
50 Cuba	32	68	0	7	0	13	4	..	0,6	537
51 Saint-Kitts-et-Nevis	231	532	0	213	0
52 Bahamas	274	439	8	584	0	292	..	0,0 ^c
53 Mexique	64	174	1	370	0	135	2	0,9	0,4	268

Indicateurs du développement humain

TABLEAU 13

Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautes (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
54 Bulgarie	250	357	0	609	0	283	11	0,9	0,5	1 263
55 Tonga	46	..	0	..	0	29
56 Oman	57	95	1	318	0	97
57 Trinité-et-Tobago	136	247	0	498	0	123	0,1	399
58 Panama	90	118	0	270	0	94	..	0,0	0,3	97
59 Antigua-et-Barbuda	254	474	0	674	0	250
60 Roumanie	102	202	0	471	0	208	43	0,4	0,4	976
61 Malaisie	89	179	5	587	0	397	..	0,8 ^c	0,7	299
62 Bosnie-Herzégovine	0	..	0	58	(.)
63 Maurice	53	287	2	413	0	146	..	0,1	0,4	201
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyen, Jamahiriya arabe	51	..	0	..	0	36	..	0,0	..	361
65 Russie, Fédération de	140	..	0	517	0	111	133	1,6	1,3	3 319
66 Macédoine, ERYM	150	308	0	..	0	78	11	1,5	0,3	..
67 Bélarus	154	329	0	249	0	163	76	0,2	0,6	1 871
68 Dominique	161	293	0	585	0	259
69 Brésil	63	230	(.)	357	0	120	..	0,6	1,0	344
70 Colombie	69	195	0	232	0	80	..	0,2	0,2	109
71 Sainte-Lucie	127	..	0	568	0	336	483
72 Venezuela, RB	75	128	(.)	322	0	89	..	0,0	0,3	236
73 Albanie	12	90	0	64	0	24	..	1,7 ^c
74 Thaïlande	24	107	1	430	0	109	..	0,2	0,2	286
75 Samoa occidentales	25	..	0	..	0	33
76 Arabie Saoudite	75	154	1	383	0	66	..	0,0
77 Ukraine	135	256	0	289	0	79	..	0,9	1,2	1 774
78 Liban	144	178	0	251	0	169
79 Kazakhstan	82	167	0	184	0	27	..	(.)	0,2	629
80 Arménie	158	192	0	67	0	50	48	..	0,3	1 537
81 Chine	6	241	(.)	258	0	73	..	0,2	1,3	663
82 Pérou	26	74	(.)	148	0	117	(.)	0,1	0,1	226
83 Équateur	48	124	0	348	0	48	..	0,0	0,1	50
84 Philippines	10	42	0	404	0	54	(.)	0,1
85 Grenade	162	309	2	410	0	76
86 Jordanie	78	113	(.)	293	0	110	1 927
87 Tunisie	37	121	(.)	359	0	84	..	1,8	0,6	1 013
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	120	161	0	481	0	68	0,2	179
89 Suriname	91	182	0	477	0	67
90 Fidji	59	..	0	..	0	73
91 Paraguay	27	50	0	294	0	25	..	32,2	0,1	79
92 Turquie	122	267	1	484	0	142	..	0,0	0,7	341
93 Sri Lanka	7	51	(.)	114	0	14
94 Dominicaine, République	48	107	(.)	289	0	91	..	0,0
95 Belize	92	119	0	346	0	124	..	0,0
96 Iran, République islamique d'	40	..	0	64	0	82	18	467
97 Géorgie	99	151	0	186	0	39	..	1,7	0,3	2 600
98 Maldives	29	98	0	353	0	59	..	20,4
99 Azerbaïdjan	87	118	0	215	0	49	0,3	1 236
100 Territoires palestiniens occupés	..	102	0	278	0	46
101 El Salvador	24	131	0	271	0	87	..	(.)	..	47
102 Algérie	32	71	(.)	145	0	26	1
103 Guyane	22	137	0	192	0	193	..	44,9
104 Jamaïque	44	189	0	832	0	403	..	3,7	0,1	..
105 Turkménistan	60	..	0	..	0	8
106 Cap Vert	23	148	0	133	0	50	..	0,2 ^c	..	127

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internautes (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
107 Syrie, République arabe	39	143	0	126	0	43	29
108 Indonésie	6	46	(.)	138	0	67	..	1,0
109 Viet Nam	1	70	0	60	0	71
110 Kirghizistan	71	..	0	59	0	52	..	0,9	0,2	406
111 Égypte	29	130	(.)	105	0	54	..	1,4	0,2	..
112 Nicaragua	12	40	0	137	0	23	..	0,0	(.)	44
113 Ouzbékistan	68	..	0	21	0	34	3
114 Moldova, République de	106	205	0	187	0	96	57	0,5	..	172
115 Bolivie	27	69	0	200	0	39	..	0,2	0,3	120
116 Mongolie	32	..	0	..	0	80	32	..	0,3	681
117 Honduras	18	53	0	100	0	32	..	0,0	(.)	78
118 Guatemala	21	92	(.)	258	0	61	..	(.)
119 Vanuatu	17	33	0	51	0	36
120 Guinée équatoriale	4	..	0	113	0	10
121 Afrique du Sud	94	..	(.)	428	0	78	..	1,0	0,8	307
122 Tadjikistan	45	..	0	..	0	1	2	0,2
123 Maroc	17	44	(.)	313	0	117	..	0,5	0,6	782
124 Gabon	22	28	0	359	0	29
125 Namibie	38	64	0	142	0	37	..	0,0 ^c
126 Inde	6	41	0	44	0	32	1	(.) ^c	0,8	119
127 São Tomé-et-Principe	19	..	0	..	0	131
128 Salomon, Îles	15	..	0	..	0	6
129 Cambodge	(.)	..	0	..	0	3
130 Myanmar	2	8	0	2	0	1	..	0,0 ^c
131 Botswana	18	77	0	319	0	34	..	1,9 ^c
132 Comores	8	..	0	..	0	14
133 Lao People's Dem,Rep,	2	13	0	35	0	4
134 Pakistan	8	30	(.)	33	0	13	..	0,1	0,2	86
135 Bhoutan	3	33	0	20	0	22
136 Ghana	3	14	0	78	0	17	..	0,0
137 Bangladesh	2	6	0	31	0	2	..	(.)
138 Népal	3	15	0	7	0	7	0,7	59
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	7	12	0	7	0	29
140 Congo	6	4	0	99	0	9	30
141 Soudan	2	29	0	30	0	32	0,3	263
142 Timor oriental
143 Madagascar	3	..	0	18	0	5	(.)	0,1 ^c	0,1	15
144 Cameroun	3	7	0	96	0	10
145 Ouganda	2	3	0	42	0	7	..	0,2	0,8	24
146 Swaziland	18	..	0	101	0	32	..	(.)
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	3	..	0	..	0	37	..	0,0 ^c
148 Djibouti	10	14	0	..	0	12
149 Lesotho	8	21	0	88	0	24	..	9,5	(.)	42
150 Yémen	10	39	0	53	0	9
151 Zimbabwe	12	25	0	31	0	63
152 Kenya	7	9	0	76	0	45	..	0,5
153 Mauritanie	3	..	0	175	0	5
154 Haïti	7	17	0	48	0	59	..	0,0 ^c
155 Gambie	7	..	0	118	0	33
156 Sénégal	6	..	0	90	0	42	..	0,0 ^c
157 Érythrée	..	9	0	5	0	12
158 Rwanda	1	3	0	16	0	4	..	0,0
159 Nigeria	3	8	0	71	0	14

TABLEAU 13

Technologie : diffusion et création

Classement selon l'IDH	OMD Lignes principales de téléphonie ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Abonnés à un service de téléphonie mobile ^a (pour 1 000 personnes)		OMD Internauts (pour 1 000 personnes)		Brevets délivrés à des résidents (par million d'habitants)	Redevances et droits de licence perçus (en USD par personne)	Dépenses de recherche et dévt (R&D) (en % du PIB)	Chercheurs travaillant en R&D (par million d'habitants)
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	2004	2000-03 ^b	1990-2003 ^b
160 Guinée	2	..	0	..	0	5	..	0,0	..	251
161 Angola	7	6	0	48	0	11	..	14,6
162 Tanzanie, Rép. unie de	3	..	0	44	0	9
163 Bénin	3	9	0	..	0	12	..	(.) ^c
164 Côte d'Ivoire	6	13	0	86	0	17	..	0,0
165 Zambie	8	8	0	26	0	20	51
166 Malawi	3	7	0	18	0	4
167 Congo, Rép. dém. du	1	(.)	0	37	0
168 Mozambique	4	..	0	36	0	7	..	(.)
169 Burundi	1	..	0	..	0	3	..	0,0 ^e
170 Éthiopie	2	..	0	3	0	2	..	(.)
171 Tchad	1	1	0	13	0	6
172 Centrafricaine, République	2	3	0	15	0	2
173 Guinée-Bissau	6	..	0	..	0	17
174 Burkina Faso	2	6	0	31	0	4	17
175 Mali	1	6	0	30	0	4	..	0,0 ^e
176 Sierra Leone	3	5	0	22	0	2	..	0,2
177 Niger	1	2	0	11	0	2
Pays en développement	21	122	(.)	175	(.)	64	..	0,7	1,1	416
Pays les moins avancés	3	9	0	28	0	8	..	0,4
États arabes	34	91	(.)	169	0	55	..	0,4
Asie de l'Est et Pacifique	18	199	(.)	262	(.)	91	..	1,3	1,7	740
Amérique latine et Caraïbes	61	179	(.)	319	0	115	..	1,0	0,6	306
Asie du Sud	7	35	(.)	42	0	29	..	(.)	0,7	132
Afrique subsaharienne	10	..	(.)	77	0	19	..	0,5
Europe centrale et orientale et CEI	125	..	(.)	455	0	139	75	2,5	1,0	2 204
OCDE	390	491	10	714	3	484	266	92,4	2,5	3 108
Pays de l'OCDE à revenu élevé	462	551	12	770	3	563	318	115,6	2,5	3 748
Développement humain élevé	369	469	10	703	2	470	250	85,1	2,5	2 968
Développement humain moyen	24	128	(.)	184	0	59	..	0,3	0,9	523
Faible développement humain	4	9	0	45	0	15	..	0,5
Revenu élevé	450	536	12	766	3	545	..	109,3	2,5	3 702
Revenu moyen	40	192	(.)	294	0	92	..	0,8	0,9	772
Faible revenu	6	30	(.)	42	0	24	..	(.)	0,7	..
Monde	98	190	2	276	1	138	..	17,3	2,4	1 153

NOTES

- a** Le total des abonnés (lignes principales et téléphonie mobile) représente un indicateur de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement ; voir l'Index des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement dans les tableaux statistiques.
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- c** Données concernant l'année 2003

SOURCES

Colonnes 1-6, 9 et 10 : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.

Colonne 7 : calculs effectués sur la base des données relatives aux brevets fournies par l'OMPI 2006 et des données relatives à la population fournies par l'ONU 2005b.

Colonne 8 : calculs effectués sur la base des données relatives aux redevances et droits de licence perçus fournies par la Banque mondiale 2006 et des données relatives à la population fournies par l'ONU 2005b.

Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée	Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %)		
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	1975-2004	1990-2004			1990-2004	2003-04	
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004			1990-2004	2003-04	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1	Norvège	250,1	176,5	54 465	38 454	2,6	2,5	38 454	2004	2,2	0,5
2	Islande	12,2	9,7	41 893	33 051	1,7	2,0	33 051	2004	3,2	2,8
3	Australie	637,3	610,0	31 690	30 331	2,1	2,5	30 747	1997	2,4	2,3
4	Irlande	181,6	158,0	44 644	38 827	5,2	7,3	38 827	2004	2,8	2,2
5	Suède	346,4	265,6	38 525	29 541	1,7	1,8	29 541	2004	1,7	0,4
6	Canada	978,0	999,6	30 586	31 263	1,6	2,1	31 263	2004	1,9	1,8
7	Japon	4 622,8	3 737,3	36 182	29 251	2,3	0,8	29 251	2004	0,3	(.)
8	États-Unis	11 711,8	11 651,1 ^a	39 883	39 676 ^a	2,0	1,9	39 676	2004	2,6	2,7
9	Suisse	357,5	244,1	48 385	33 040	1,0	0,2	34 304	2002	1,3	0,8
10	Pays-Bas	579,0	517,6	35 560	31 789	1,9	2,1	31 899	2002	2,6	1,3
11	Finlande	185,9	156,6	35 562	29 951	2,0	2,2	29 951	2004	1,6	0,2
12	Luxembourg	31,9	31,7	70 295	69 961	4,1	5,4	69 961	2004	2,0	2,2
13	Belgique	352,3	324,1	33 807	31 096	1,8	1,7	31 096	2004	1,9	2,1
14	Autriche	292,3	263,8	35 766	32 276	2,1	2,0	32 276	2004	2,0	2,1
15	Danemark	241,4	172,5	44 673	31 914	1,6	1,7	31 914	2004	2,2	1,2
16	France	2 046,6	1 769,2	33 896	29 300	1,8	1,7	29 300	2004	1,6	2,1
17	Italie	1 677,8	1 622,4	29 143	28 180	2,0	1,3	28 180	2004	3,2	2,2
18	Royaume-Uni	2 124,4	1 845,2	35 485	30 821	2,1	2,2	30 821	2004	2,7	3,0
19	Espagne	1 039,9	1 069,3	24 360	25 047	2,2	2,3	25 047	2004	3,4	3,0
20	Nouvelle-Zélande	98,9	95,1	24 364	23 413	1,2	2,1	23 413	2004	1,9	2,3
21	Allemagne	2 740,6	2 335,5	33 212	28 303	2,1	1,5	28 303	2004	1,7	1,7
22	Hong Kong, Chine (RAS)	163,0	212,1	23 684	30 822	4,1	2,0	30 822	2004	3,0	-0,4
23	Israël	116,9	165,7	17 194	24 382	1,9	1,6	25 959	2000	7,1	-0,4
24	Grèce	205,2	245,5	18 560	22 205	1,2	2,6	22 205	2004	6,8	2,9
25	Singapour	106,8	119,1	25 191	28 077	4,7	3,8	28 077	2004	1,3	1,7
26	Corée, République de	679,7	985,6	14 136	20 499	6,0	4,5	20 499	2004	4,4	3,6
27	Slovénie	32,2	41,8	16 115	20 939	..	3,6	20 939 ^b	2004	9,7	3,6
28	Portugal	167,7	206,1	15 970	19 629	2,7	2,1	20 117	2001	3,9	2,4
29	Chypre	15,4	18,8	18 668	22 805	4,5	3,0	22 805	2004	3,3	2,3
30	Tchèque, République	107,0	198,3	10 475	19 408	..	2,7	19 408 ^b	2004	5,6	2,8
31	Barbade	2,8	..	10 401	2,2	1,4
32	Malte	5,3	7,6	13 256	18 879	4,6	3,6	19 864	2000	2,8	2,8
33	Koweït	55,7	47,7 ^c	22 654	19 384 ^c	-0,8	-0,4	30 205 ^b	1975	1,8	1,2
34	Brunéi Darussalam
35	Hongrie	100,7	169,9	9 962	16 814	1,4	3,1	16 814	2004	15,9	6,8
36	Argentine	153,0	510,3	3 988	13 298	0,4	1,3	14 097	1998	7,1	4,4
37	Pologne	242,3	495,4	6 346	12 974	..	4,0	12 974 ^b	2004	17,5	3,6
38	Chili	94,1	175,3	5 836	10 874	3,9	3,7	10 874	2004	6,7	1,1
39	Bahreïn	11,0	14,9	15 384	20 758	1,2	2,2	20 758 ^b	2004	0,4	..
40	Estonie	11,2	19,6	8 331	14 555	2,1	4,3	14 555 ^b	2004	13,3	3,0
41	Lituanie	22,3	45,0	6 480	13 107	..	1,4	13 107 ^b	2004	16,7	1,2
42	Slovaquie	41,1	78,7	7 635	14 623	0,9	2,7	14 623 ^b	2004	8,1	7,5
43	Uruguay	13,2	32,4	3 842	9 421	1,1	0,8	10 126	1998	23,9	9,2
44	Croatie	34,3	54,2	7 724	12 191	..	2,5	12 191 ^b	2004	19,7	2,1
45	Lettonie	13,6	27,0	5 868	11 653	0,3	2,8	11 653	2004	17,0	6,2
46	Qatar	20,4 ^d	..	27 857 ^d	2,6	6,8
47	Seychelles	0,7	1,4	8 411	16 652	2,8	2,1	19 539	2000	2,5	3,8
48	Costa Rica	18,5	40,3 ^c	4 349	9 481 ^c	1,3	2,5	9 820	1999	13,7	12,3
49	Émirats arabes unis	104,2	103,9 ^c	24 121	24 056 ^c	-2,8	-0,5	48 529	1975
50	Cuba
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0,4	0,6 ^d	8 447	12 702 ^d	5,6	4,0	12 702 ^b	2003	3,1	2,3
52	Bahamas	5,3 ^d	5,5 ^e	16 728 ^d	17 843 ^e	1,0	0,2	18 726 ^b	1989	2,0	0,5
53	Mexique	676,5	1 017,5	6 518	9 803	0,9	1,3	9 843	2000	15,7	4,7

TABLEAU 14

Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		PIB par habitant			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation			
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée			
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004		1990-2004	2003-04		
54	Bulgarie	24,1	62,7	3 109	8 078	0,6	0,7	8 078 ^b	2004	75,1	6,3
55	Tonga	0,2	0,8 ^c	2 084	7 870 ^c	2,0	2,1	7 870 ^b	2004	4,8	11,0
56	Oman	24,3	38,7	9 584	15 259	2,3	1,9	15 259	2004	0,1	0,4
57	Trinité-et-Tobago	12,5	15,9	9 640	12 182	0,3	3,3	12 182	2004	5,1	3,7
58	Panama	13,7	23,1	4 325	7 278	1,1	2,2	7 278	2004	1,1	0,4
59	Antigua-et-Barbuda	0,9	1,0	10 794	12 586	3,9	1,5	12 586 ^b	2004
60	Roumanie	73,2	183,9	3 374	8 480	..	1,4	8 480 ^b	2004	72,3	11,9
61	Malaisie	118,3	255,8	4 753	10 276	4,1	3,5	10 276	2004	3,0	1,5
62	Bosnie-Herzégovine	8,5	27,5	2 183	7 032	..	12,0	7 032 ^b	2004
63	Maurice	6,0	14,8	4 889	12 027	4,4	3,9	12 027 ^b	2004	6,3	4,7
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN											
64	Libyen, Jamahiriya arabe	29,1	..	5 073	1,9	-2,2
65	Russie, Fédération de	581,4	1 424,4	4 042	9 902	-1,2	-0,6	11 407 ^b	1989	59,4	10,9
66	Macédoine, ERYM	5,4	13,4	2 637	6 610	..	-0,4	7 607 ^b	1990	6,3	-0,4
67	Bélarus	22,9	68,5	2 330	6 970	..	1,6	6 970 ^b	2004	163,7	18,1
68	Dominique	0,3	0,4	3 794	5 643	3,4	1,4	6 454 ^b	2000	1,6	2,3
69	Brésil	604,0	1 507,1	3 284	8 195	0,7	1,2	8 195	2004	98,3	6,6
70	Colombie	97,7	325,9 ^c	2 176	7 256 ^c	1,4	0,5	7 256	2004	16,1	5,9
71	Sainte-Lucie	0,8	1,0	4 663	6 324	3,7	0,4	6 324 ^b	2004	2,5	4,7
72	Venezuela, RB	110,1	157,9	4 214	6 043	-0,9	-1,2	8 255	1977	39,3	21,8
73	Albanie	7,6	15,5	2 439	4 978	1,3	4,8	4 978 ^b	2004	17,3	2,3
74	Thaïlande	161,7	515,3	2 539	8 090	5,0	2,6	8 090	2004	3,9	2,8
75	Samoa occidentales	0,4	1,0	2 042	5 613	1,5	4,9	5 640 ^b	2002	3,8	16,3
76	Arabie Saoudite	250,6	331,1 ^c	10 462	13 825 ^c	-2,3	-0,1	25 314	1977	0,5	0,3
77	Ukraine	64,8	303,4	1 366	6 394	-4,5	-3,2	9 959 ^b	1989	73,3	9,0
78	Liban	21,8	20,7	6 149	5 837	5,0	3,7	5 837 ^b	2004
79	Kazakhstan	40,7	111,6	2 717	7 440	..	1,7	7 440 ^b	2004	33,6	6,9
80	Arménie	3,1	12,4	1 017	4 101	..	2,7	4 101 ^b	2004	31,4	8,1
81	Chine	1 931,7	7 642,3 ^f	1 490	5 896 ^f	8,4	8,9	5 896	2004	5,5	4,0
82	Pérou	68,6	156,5	2 490	5 678	-0,5	2,1	5 999	1981	16,6	3,7
83	Équateur	30,3	51,7	2 322	3 963	0,3	0,2	3 963	2004	36,0	2,7
84	Philippines	84,6	376,6	1 036	4 614	(.)	0,9	4 689	1982	6,7	6,0
85	Grenade	0,4	0,8	4 135	8 021	2,9	3,1	8 241 ^b	2003	2,0	..
86	Jordanie	11,5	25,5	2 117	4 688	0,5	0,5	5 339	1987	2,8	3,4
87	Tunisie	28,2	77,2	2 838	7 768	2,3	3,2	7 768	2004	3,8	3,6
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,4	0,8	3 412	6 398	3,5	1,6	6 398	2004	1,8	2,9
89	Suriname	1,1	..	2 484	67,7	..
90	Fidji	2,6	5,1	3 125	6 066	1,0	1,4	6 066 ^b	2004	3,1	2,8
91	Paraguay	7,3	29,0 ^c	1 220	4 813 ^c	0,4	-0,8	5 670	1981	11,5	4,3
92	Turquie	302,8	556,1	4 221	7 753	1,8	1,6	7 753	2004	68,4	8,6
93	Sri Lanka	20,1	85,2	1 033	4 390	3,3	3,8	4 390	2004	9,5	7,6
94	Dominicaine, République	18,7	65,3 ^c	2 130	7 449 ^c	2,3	4,2	7 449	2004	9,8	51,5
95	Belize	1,1	1,9	3 870	6 747	3,2	2,6	6 895	2002	1,7	3,1
96	Iran, République islamique d'	163,4	504,2	2 439	7 525	-0,1	2,3	8 679	1976	22,0	14,8
97	Géorgie	5,2	12,8	1 151	2 844	-4,2	-1,0	6 514	1985	13,9	5,7
98	Maldives	0,8	..	2 345	4,6	6,4
99	Azerbaïdjan	8,5	34,5	1 026	4 153	..	5,5	4 153 ^b	2004	76,8	6,7
100	Territoires palestiniens occupés	3,5 ^d	..	1 026 ^d
101	El Salvador	15,8	34,1 ^c	2 340	5 041 ^c	0,2	1,8	5 544	1978	6,2	4,5
102	Algérie	84,6	213,7 ^c	2 616	6 603 ^c	0,1	0,9	6 603	2004	11,6	3,6
103	Guyane	0,8	3,3 ^c	1 047	4 439 ^c	0,8	1,5	4 624	1997	5,6	4,7
104	Jamaïque	8,9	11,0	3 352	4 163	0,6	-0,1	4 270	1991	17,3	13,6
105	Turkménistan	6,2	20,9 ^g	1 294	4 584 ^g	..	-4,4	6 585 ^b	1988
106	Cap Vert	0,9	2,8 ^c	1 915	5 727 ^c	3,0	3,5	5 727 ^b	2004	4,2	-1,9

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée	Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %)		
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	1975-2004	1990-2004	1990-2004		2003-04		
	2004	2004	2004	2004							
107	Syrie, République arabe	24,0	67,1	1 293	3 610	1,1	1,5	3 772	1998	4,9	..
108	Indonésie	257,6	785,2	1 184	3 609	4,1	1,8	3 609	2004	13,5	6,2
109	Viet Nam	45,2	225,5	550	2 745	5,6	5,5	2 745 ^b	2004	3,0	7,8
110	Kirghizistan	2,2	9,9	433	1 935	-2,3	-1,3	2 658 ^b	1990	14,7	4,1
111	Égypte	78,8	305,9	1 085	4 211	2,6	2,5	4 211	2004	6,8	11,3
112	Nicaragua	4,6	19,5 ^c	847	3 634 ^c	-2,3	0,1	7 429	1977	20,4	8,4
113	Ouzbékistan	12,0	49,0	456	1 869	..	1,3	1 869 ^b	2004
114	Moldova, République de	2,6	7,3	615	1 729	-6,1	-5,3	4 168 ^b	1989	17,0	12,5
115	Bolivie	8,8	24,5	974	2 720	(.)	1,2	2 763	1977	6,6	4,4
116	Mongolie	1,6	5,2	641	2 056	0,9	2,4	2 056 ^b	2004	26,3	8,2
117	Honduras	7,4	20,3 ^c	1 046	2 876 ^c	0,2	0,2	2 933	1979	15,7	8,1
118	Guatemala	27,5	53,0 ^c	2 233	4 313 ^c	0,4	1,3	4 327	2002	8,8	7,4
119	Vanuatu	0,3	0,6 ^c	1 526	3 051 ^c	-0,2	-0,2	3 978 ^b	1984	2,7	1,4
120	Guinée équatoriale	3,2	9,4 ^{c.g}	6 572	20 510 ^{c.g}	17,0	30,4	20 510 ^b	2001
121	Afrique du Sud	212,8	509,3 ^c	4 675	11 192 ^c	-0,5	0,6	12 038	1981	7,7	1,4
122	Tadjikistan	2,1	7,7	322	1 202	-6,8	-4,8	2 851 ^b	1988
123	Maroc	50,0	128,5	1 678	4 309	1,4	1,1	4 309	2004	2,9	1,0
124	Gabon	7,2	9,0	5 306	6 623	-1,1	-0,1	12 107	1976	3,3	0,4
125	Namibie	5,7	14,9 ^c	2 843	7 418 ^c	-0,8	1,3	8 939 ^b	1980	..	4,1
126	Inde	691,2	3 389,7 ^c	640	3 139 ^c	3,4	4,0	3 139	2004	7,5	3,8
127	São Tomé-et-Principe	0,1	..	407
128	Salomon, Îles	0,3	0,8 ^c	554	1 814 ^c	1,0	-2,7	2 778	1996	9,8	7,1
129	Cambodge	4,9	33,4 ^c	354	2 423 ^c	..	5,0	2 423 ^b	2004	4,0	3,9
130	Myanmar	25,7	4,5
131	Botswana	9,0	17,6	5 073	9 945	5,7	4,2	9 945	2004	9,4	6,9
132	Comores	0,4	1,1 ^c	623	1 943 ^c	-0,7	-0,5	2 263 ^b	1985
133	Lao, Rép. dém. pop.	2,5	11,3	423	1 954	3,6	4,2	1 954 ^b	2004	29,0	10,5
134	Pakistan	96,1	338,4	632	2 225	2,9	1,6	2 225	2004	7,7	7,4
135	Bhoutan	0,7	..	751	7,3	4,6
136	Ghana	8,9	48,5 ^c	409	2 240 ^c	0,6	1,9	2 240	2004	26,3	12,6
137	Bangladesh	56,6	260,4	406	1 870	1,7	2,5	1 870	2004	4,9	3,2
138	Népal	6,7	39,6	252	1 490	2,0	2,1	1 490	2004	7,0	2,8
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,9	14,7 ^c	677	2 543 ^c	0,6	0,5	2 891	1994	10,3	2,1
140	Congo	4,3	3,8	1 118	978	1,2	-0,2	1 355	1996	6,7	2,4
141	Soudan	21,1	69,2 ^c	594	1 949 ^c	1,6	3,4	1 949	2004	46,1	8,5
142	Timor oriental	0,3	..	367
143	Madagascar	4,4	15,5	241	857	-1,6	-1,1	1 356	1975	15,1	13,8
144	Cameroun	14,4	34,9	897	2 174	-0,6	0,5	2 913	1986	5,5	..
145	Ouganda	6,8	41,1 ^c	245	1 478 ^c	2,5	3,5	1 478 ^b	2004	7,4	3,3
146	Swaziland	2,4	6,3	2 140	5 638	2,1	2,1	5 638	2004	9,2	..
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147	Togo	2,1	9,2 ^c	344	1 536 ^c	-1,1	(.)	2 218	1980	6,1	0,4
148	Djibouti	0,7	1,6 ^c	851	1 993 ^c	..	-1,9	2 413 ^b	1995
149	Lesotho	1,3	4,7 ^c	730	2 619 ^c	4,7	4,5	2 619	2004	8,7	..
150	Yémen	12,8	17,9	631	879	..	1,7	879 ^b	2004	20,8	..
151	Zimbabwe	4,7	26,7	363	2 065	-0,3	-1,9	3 224	1998	36,1	..
152	Kenya	16,1	38,1	481	1 140	(.)	-0,6	1 247	1990	12,0	11,6
153	Mauritanie	1,5	5,8 ^c	515	1 940 ^c	0,2	1,2	1 967	2001	5,6	10,4
154	Haïti	3,5	15,7 ^{c.d}	420	1 892 ^{c.d}	-2,3	-2,2	3 423	1980	19,7	22,8
155	Gambie	0,4	2,9 ^c	281	1 991 ^c	(.)	0,2	2 137	1986	4,8	14,2
156	Sénégal	7,8	19,5	683	1 713	-0,1	0,9	1 725	1976	3,9	0,5
157	Érythrée	0,9	4,1 ^c	219	977 ^c	..	0,6	1 246 ^b	1997
158	Rwanda	1,8	11,2 ^c	208	1 263 ^c	-0,4	-0,1	1 451	1983	11,7	12,0
159	Nigeria	72,1	148,6	560	1 154	0,2	0,8	1 154	2004	24,5	15,0

TABLEAU 14

Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PIB		PIB par habitant		PIB par habitant			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation		
	en milliards d'USD	en PPA en milliards d'USD	en USD	en PPA en USD	Taux de croissance annuelle (en %)		Valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004 (en PPA en USD)	Année de la valeur la plus élevée	(en %)	
	2004	2004	2004	2004	1975-2004	1990-2004			1990-2004	2003-04
160 Guinée	3,9	20,1	421	2 180	0,7	1,0	2 197 ^b	2002
161 Angola	19,5	33,8 ^c	1 258	2 180 ^c	-0,7	-1,2	2 764 ^b	1992	446,2	37,3
162 Tanzanie, Rép. unie de	10,9	25,4	288	674	0,8	1,1	674 ^b	2004	14,9	(.)
163 Bénin	4,1	8,9	498	1 091	0,4	1,4	1 099	2003	6,0	0,9
164 Côte d'Ivoire	15,5	27,7	866	1 551	-2,1	-1,1	2 977	1978	5,6	1,4
165 Zambie	5,4	10,8	471	943	-2,0	-1,1	1 557	1976	42,4	18,0
166 Malawi	1,9	8,1	149	646	-0,4	0,9	733	1979	29,7	11,4
167 Congo, Rép. dém. du	6,6	39,4 ^c	119	705 ^c	-4,8	-6,0	2 469	1975	496,4	4,1
168 Mozambique	6,1	24,0 ^c	313	1 237 ^c	2,6	4,2	1 237 ^b	2004	23,4	12,7
169 Burundi	0,7	4,9 ^c	90	677 ^c	-0,8	-2,5	933	1991	13,9	12,6
170 Éthiopie	8,0	52,9 ^c	114	756 ^c	-0,2	1,5	776 ^b	1983	4,0	3,3
171 Tchad	4,2	19,7 ^c	447	2 090 ^c	0,7	2,1	2 090	2004	5,6	-5,4
172 Centrafricaine, République	1,3	4,4 ^c	328	1 094 ^c	-1,5	-0,6	1 761	1977	4,1	-2,1
173 Guinée-Bissau	0,3	1,1 ^c	182	722 ^c	-0,3	-2,6	1 106	1997	22,1	0,9
174 Burkina Faso	4,8	15,0 ^c	376	1 169 ^c	0,9	1,3	1 169	2004	4,3	-0,4
175 Mali	4,9	13,1	371	998	0,2	2,5	998	2004	4,0	-3,1
176 Sierra Leone	1,1	3,0	202	561	-3,1	-5,5	1 151	1982	20,9	14,2
177 Niger	3,1	10,5 ^c	228	779 ^c	-1,8	-0,7	1 322	1979	4,6	0,3
Pays en développement	8 346,5 T	24 127,9 T	1 685	4 775	2,4	3,0
Pays les moins avancés	257,3 T	990,7 T	355	1 350	0,6	1,6
États arabes	852,2 T	1 755,0 T	3 054	5 680	0,3	1,3
Asie de l'Est et Pacifique	3 608,4 T	11 327,5 T	1 921	5 872	6,1	5,8
Amérique latine et Caraïbes	2 028,0 T	4 350,2 T	3 755	7 964	0,6	1,1
Asie du Sud	1 041,3 T	4 650,6 T	697	3 072	2,5	3,3
Afrique subsaharienne	498,5 T	1 327,5 T	731	1 946	-0,6	0,3
Europe centrale et orientale et CEI	1 499,1 T	3 545,0 T	3 722	8 802	..	0,9
OCDE	33 031,8 T	32 007,9 T	28 453	27 571	2,0	1,8
Pays de l'OCDE à revenu élevé	31 561,5 T	29 492,0 T	34 249	32 003	2,2	1,9
Développement humain élevé	34 046,5 T	33 777,4 T	26 999	26 568	2,0	1,8
Développement humain moyen	6 520,2 T	21 564,7 T	1 494	4 901	2,2	2,9
Faible développement humain	227,8 T	630,0 T	402	1 113	-0,7	0,2
Revenu élevé	32 590,4 T	30 746,4 T	33 266	31 331	2,1	1,8
Revenu moyen	7 155,3 T	20 386,4 T	2 388	6 756	2,0	2,8
Faible revenu	1 236,6 T	5 381,4 T	538	2 297	2,0	2,7
Monde	40 850,4 T	55 970,3 T	6 588	8 833	1,4	1,4

NOTES

- a** En théorie, pour les États-Unis, la valeur du PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) en dollars devrait être la même que celle en dollars, mais les problèmes pratiques qui surgissent lors du calcul du PIB en PPA en USD empêchent qu'il en soit ainsi.
- b** Les données concernent une période plus courte que celle indiquée pour cette rubrique.
- c** Les estimations sont basées sur une régression.
- d** Données concernant l'année 2003.
- e** Données concernant l'année 2002.
- f** Estimations basées sur une comparaison bilatérale entre la Chine et les États-Unis (Ruoan et Chen Kai 1995).
- g** Données concernant l'année 2001.

SOURCES

- Colonnes 1-4** : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.
- Colonnes 5 et 6** : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale selon la méthode des moindres carrés.
- Colonnes 7 et 8** : données basées sur les séries temporelles de PIB par habitant (en PPA en USD) fournies par la Banque mondiale 2006.
- Colonnes 9 et 10** : calculs effectués sur la base des données relatives à l'indice des prix à la consommation de la Banque mondiale 2006.

TABLEAU 15

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Inégalités en termes de revenus ou de dépenses

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité			
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ									
1	Norvège	2000 ^c	3,9	9,6	37,2	23,4	6,1	3,9	25,8
2	Islande
3	Australie	1994 ^c	2,0	5,9	41,3	25,4	12,5	7,0	35,2
4	Irlande	2000 ^c	2,9	7,4	42,0	27,2	9,4	5,6	34,3
5	Suède	2000 ^c	3,6	9,1	36,6	22,2	6,2	4,0	25,0
6	Canada	2000 ^c	2,6	7,2	39,9	24,8	9,4	5,5	32,6
7	Japon	1993 ^c	4,8	10,6	35,7	21,7	4,5	3,4	24,9
8	États-Unis	2000 ^c	1,9	5,4	45,8	29,9	15,9	8,4	40,8
9	Suisse	2000 ^c	2,9	7,6	41,3	25,9	9,0	5,5	33,7
10	Pays-Bas	1999 ^c	2,5	7,6	38,7	22,9	9,2	5,1	30,9
11	Finlande	2000 ^c	4,0	9,6	36,7	22,6	5,6	3,8	26,9
12	Luxembourg
13	Belgique	2000 ^c	3,4	8,5	41,4	28,1	8,2	4,9	33,0
14	Autriche	2000 ^c	3,3	8,6	37,8	23,0	6,9	4,4	29,1
15	Danemark	1997 ^c	2,6	8,3	35,8	21,3	8,1	4,3	24,7
16	France	1995 ^c	2,8	7,2	40,2	25,1	9,1	5,6	32,7
17	Italie	2000 ^c	2,3	6,5	42,0	26,8	11,6	6,5	36,0
18	Royaume-Uni	1999 ^c	2,1	6,1	44,0	28,5	13,8	7,2	36,0
19	Espagne	2000 ^c	2,6	7,0	42,0	26,6	10,3	6,0	34,7
20	Nouvelle-Zélande	1997 ^c	2,2	6,4	43,8	27,8	12,5	6,8	36,2
21	Allemagne	2000 ^c	3,2	8,5	36,9	22,1	6,9	4,3	28,3
22	Hong Kong, Chine (RAS)	1996 ^c	2,0	5,3	50,7	34,9	17,8	9,7	43,4
23	Israël	2001 ^c	2,1	5,7	44,9	28,8	13,4	7,9	39,2
24	Grèce	2000 ^c	2,5	6,7	41,5	26,0	10,2	6,2	34,3
25	Singapour	1998 ^c	1,9	5,0	49,0	32,8	17,7	9,7	42,5
26	Corée, République de	1998 ^c	2,9	7,9	37,5	22,5	7,8	4,7	31,6
27	Slovénie	1998-99 ^c	3,6	9,1	35,7	21,4	5,9	3,9	28,4
28	Portugal	1997 ^c	2,0	5,8	45,9	29,8	15,0	8,0	38,5
29	Chypre
30	Tchèque, République	1996 ^c	4,3	10,3	35,9	22,4	5,2	3,5	25,4
31	Barbade
32	Malte
33	Koweït
34	Brunéi Darussalam
35	Hongrie	2002 ^d	4,0	9,5	36,5	22,2	5,5	3,8	26,9
36	Argentine	2003 ^{e, e}	1,1	3,2	56,8	39,6	34,5	17,6	52,8
37	Pologne	2002 ^d	3,1	7,5	42,2	27,0	8,8	5,6	34,5
38	Chili	2000 ^c	1,2	3,3	62,2	47,0	40,6	18,7	57,1
39	Bahreïn
40	Estonie	2003 ^d	2,5	6,7	42,8	27,6	10,8	6,4	35,8
41	Lituanie	2003 ^d	2,7	6,8	43,2	27,7	10,4	6,3	36,0
42	Slovaquie	1996 ^c	3,1	8,8	34,8	20,9	6,7	4,0	25,8
43	Uruguay	2003 ^{e, e}	1,9	5,0	50,5	34,0	17,9	10,2	44,9
44	Croatie	2001 ^d	3,4	8,3	39,6	24,5	7,3	4,8	29,0
45	Lettonie	2003 ^d	2,5	6,6	44,7	29,1	11,6	6,8	37,7
46	Qatar
47	Seychelles
48	Costa Rica	2001 ^c	1,3	3,9	54,8	38,4	30,0	14,2	49,9
49	Émirats arabes unis
50	Cuba
51	Saint-Kitts-et-Nevis
52	Bahamas
53	Mexique	2002 ^d	1,6	4,3	55,1	39,4	24,6	12,8	49,5

Indicateurs du développement humain

TABLEAU 15

Inégalités en termes de revenus ou de dépenses

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité		
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b
54 Bulgarie	2003 ^d	3,4	8,7	38,3	23,9	7,0	4,4	29,2
55 Tonga
56 Oman
57 Trinité-et-Tobago	1992 ^c	2,1	5,5	45,9	29,9	14,4	8,3	40,3
58 Panama	2002 ^c	0,8	2,5	60,3	43,6	54,7	23,9	56,4
59 Antigua-et-Barbuda
60 Roumanie	2003 ^d	3,3	8,1	39,2	24,4	7,5	4,9	31,0
61 Malaisie	1997 ^c	1,7	4,4	54,3	38,4	22,1	12,4	49,2
62 Bosnie-Herzégovine	2001 ^d	3,9	9,5	35,8	21,4	5,4	3,8	26,2
63 Maurice
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64 Libyen, Jamahiriya arabe
65 Russie, Fédération de	2002 ^d	2,4	6,1	46,6	30,6	12,7	7,6	39,9
66 Macédoine, ERYM	2003 ^d	2,4	6,1	45,5	29,6	12,5	7,5	39,0
67 Bélarus	2002 ^d	3,4	8,5	38,3	23,5	6,9	4,5	29,7
68 Dominique
69 Brésil	2003 ^c	0,8	2,6	62,1	45,8	57,8	23,7	58,0
70 Colombie	2003 ^c	0,7	2,5	62,7	46,9	63,8	25,3	58,6
71 Sainte-Lucie
72 Venezuela, RB	2000 ^c	1,6	4,7	49,3	32,8	20,4	10,6	44,1
73 Albanie	2002 ^d	3,8	9,1	37,4	22,4	5,9	4,1	28,2
74 Thaïlande	2002 ^d	2,7	6,3	49,0	33,4	12,6	7,7	42,0
75 Samoa occidentales
76 Arabie Saoudite
77 Ukraine	2003 ^d	3,9	9,2	37,5	23,0	5,9	4,1	28,1
78 Liban
79 Kazakhstan	2003 ^d	3,0	7,4	41,5	25,9	8,5	5,6	33,9
80 Arménie	2003 ^d	3,6	8,5	42,8	29,0	8,0	5,0	33,8
81 Chine	2001 ^d	1,8	4,7	50,0	33,1	18,4	10,7	44,7
82 Pérou	2002 ^c	1,1	3,2	58,7	43,2	40,5	18,6	54,6
83 Équateur	1998 ^d	0,9	3,3	58,0	41,6	44,9	17,3	43,7
84 Philippines	2000 ^d	2,2	5,4	52,3	36,3	16,5	9,7	46,1
85 Grenade
86 Jordanie	2002-03 ^d	2,7	6,7	46,3	30,6	11,3	6,9	38,8
87 Tunisie	2000 ^d	2,3	6,0	47,3	31,5	13,4	7,9	39,8
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines
89 Suriname
90 Fidji
91 Paraguay	2002 ^c	0,6	2,2	61,3	45,4	73,4	27,8	57,8
92 Turquie	2003 ^d	2,0	5,3	49,7	34,1	16,8	9,3	43,6
93 Sri Lanka	1999-00 ^d	3,4	8,3	42,2	27,8	8,1	5,1	33,2
94 Dominicaine, République	2003 ^c	1,4	3,9	56,8	41,3	30,0	14,4	51,7
95 Belize
96 Iran, République islamique d'	1998 ^d	2,0	5,1	49,9	33,7	17,2	9,7	43,0
97 Géorgie	2003 ^d	2,0	5,6	46,4	30,3	15,4	8,3	40,4
98 Maldives
99 Azerbaïdjan	2002 ^d	5,4	12,2	31,1	18,0	3,3	2,6	19,0
100 Territoires palestiniens occupés
101 El Salvador	2002 ^c	0,7	2,7	55,9	38,8	57,5	20,9	52,4
102 Algérie	1995 ^d	2,8	7,0	42,6	26,8	9,6	6,1	35,3
103 Guyane
104 Jamaïque	2000 ^d	2,7	6,7	46,0	30,3	11,4	6,9	37,9
105 Turkménistan	1998 ^d	2,6	6,1	47,5	31,7	12,3	7,7	40,8
106 Cap Vert

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité		Indice de Gini ^b	
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a		
		107	Syrie, République arabe
108	Indonésie	2002 ^d	3,6	8,4	43,3	28,5	7,8	5,2	34,3
109	Viet Nam	2002 ^d	3,2	7,5	45,4	29,9	9,4	6,0	37,0
110	Kirghizistan	2003 ^d	3,8	8,9	39,4	24,3	6,4	4,4	30,3
111	Égypte	1999-00 ^d	3,7	8,6	43,6	29,5	8,0	5,1	34,4
112	Nicaragua	2001 ^d	2,2	5,6	49,3	33,8	15,5	8,8	43,1
113	Ouzbékistan	2000 ^d	3,6	9,2	36,3	22,0	6,1	4,0	26,8
114	Moldova, République de	2003 ^d	3,2	7,8	41,4	26,4	8,2	5,3	33,2
115	Bolivie	2002 ^c	0,3	1,5	63,0	47,2	168,1	42,3	60,1
116	Mongolie	1998 ^d	2,1	5,6	51,2	37,0	17,8	9,1	30,3
117	Honduras	2003 ^c	1,2	3,4	58,3	42,2	34,2	17,2	53,8
118	Guatemala	2002 ^c	0,9	2,9	59,5	43,4	48,2	20,3	55,1
119	Vanuatu
120	Guinée équatoriale
121	Afrique du Sud	2000 ^d	1,4	3,5	62,2	44,7	33,1	17,9	57,8
122	Tadjikistan	2003 ^d	3,3	7,9	40,8	25,6	7,8	5,2	32,6
123	Maroc	1998-99 ^d	2,6	6,5	46,6	30,9	11,7	7,2	39,5
124	Gabon
125	Namibie	1993 ^c	0,5	1,4	78,7	64,5	128,8	56,1	74,3
126	Inde	1999-00 ^d	3,9	8,9	43,3	28,5	7,3	4,9	32,5
127	São Tomé-et-Principe
128	Salomon, Îles
129	Cambodge	1997 ^d	2,9	6,9	47,6	33,8	11,6	6,9	40,4
130	Myanmar
131	Botswana	1993 ^d	0,7	2,2	70,3	56,6	77,6	31,5	63,0
132	Comores
133	Lao, Rép. dém. pop.	2002 ^d	3,4	8,1	43,3	28,5	8,3	5,4	34,6
134	Pakistan	2002 ^d	4,0	9,3	40,3	26,3	6,5	4,3	30,6
135	Bhoutan
136	Ghana	1998-99 ^d	2,1	5,6	46,6	30,0	14,1	8,4	40,8
137	Bangladesh	2000 ^d	3,9	9,0	41,3	26,7	6,8	4,6	31,8
138	Népal	2003-04 ^d	2,6	6,0	54,6	40,6	15,8	9,1	47,2
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1996 ^d	1,7	4,5	56,5	40,5	23,8	12,6	50,9
140	Congo
141	Soudan
142	Timor oriental
143	Madagascar	2001 ^d	1,9	4,9	53,5	36,6	19,2	11,0	47,5
144	Cameroun	2001 ^d	2,3	5,6	50,9	35,4	15,7	9,1	44,6
145	Ouganda	1999 ^d	2,3	5,9	49,7	34,9	14,9	8,4	43,0
146	Swaziland	1994 ^c	1,0	2,7	64,4	50,2	49,7	23,8	60,9
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
147	Togo
148	Djibouti
149	Lesotho	1995 ^d	0,5	1,5	66,5	48,3	105,0	44,2	63,2
150	Yémen	1998 ^d	3,0	7,4	41,2	25,9	8,6	5,6	33,4
151	Zimbabwe	1995 ^d	1,8	4,6	55,7	40,3	22,0	12,0	50,1
152	Kenya	1997 ^d	2,5	6,0	49,1	33,9	13,6	8,2	42,5
153	Mauritanie	2000 ^d	2,5	6,2	45,7	29,5	12,0	7,4	39,0
154	Haïti	2001 ^c	0,7	2,4	63,4	47,7	71,7	26,6	59,2
155	Gambie	1998 ^d	1,8	4,8	53,4	37,0	20,2	11,2	50,2
156	Sénégal	1995 ^d	2,6	6,4	48,2	33,5	12,8	7,5	41,3
157	Érythrée
158	Rwanda	1983-85 ^d	4,2	9,7	39,1	24,2	5,8	4,0	28,9
159	Nigeria	2003 ^d	1,9	5,0	49,2	33,2	17,8	9,7	43,7

TABLEAU 15

Inégalités en termes de revenus ou de dépenses

Classement selon l'IDH	Année considérée	OMD Part des revenus ou des dépenses (en %)				Mesure de l'inégalité			
		10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	10 % les plus riches	10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres ^a	20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres ^a	Indice de Gini ^b	
160	Guinée	1994 ^d	2,6	6,4	47,2	32,0	12,3	7,3	40,3
161	Angola
162	Tanzanie, Rép. unie de	2000-01 ^d	2,9	7,3	42,4	26,9	9,2	5,8	34,6
163	Bénin	2003 ^d	3,1	7,4	44,5	29,0	9,4	6,0	36,5
164	Côte d'Ivoire	2002 ^d	2,0	5,2	50,7	34,0	16,6	9,7	44,6
165	Zambie	2002-03 ^d	2,4	6,1	48,8	33,7	13,9	8,0	42,1
166	Malawi	1997 ^d	1,9	4,9	56,1	42,2	22,7	11,6	50,3
167	Congo, Rép. dém. du
168	Mozambique	1996-97 ^d	2,5	6,5	46,5	31,7	12,5	7,2	39,6
169	Burundi	1998 ^d	1,7	5,1	48,0	32,8	19,3	9,5	42,4
170	Éthiopie	1999-00 ^d	3,9	9,1	39,4	25,5	6,6	4,3	30,0
171	Tchad
172	Centrafricaine, République	1993 ^d	0,7	2,0	65,0	47,7	69,2	32,7	61,3
173	Guinée-Bissau	1993 ^d	2,1	5,2	53,4	39,3	19,0	10,3	47,0
174	Burkina Faso	2003 ^d	2,8	6,9	47,2	32,2	11,6	6,9	39,5
175	Mali	1994 ^d	1,8	4,6	56,2	40,4	23,1	12,2	50,5
176	Sierra Leone	1989 ^d	0,5	1,1	63,4	43,6	87,2	57,6	62,9
177	Niger	1995 ^d	0,8	2,6	53,3	35,4	46,0	20,7	50,5

NOTES

Ces données provenant d'enquêtes auprès des ménages collectant des informations différentes et recourant à des méthodes différentes, les estimations de la répartition ne sont pas strictement comparables entre les pays.

- a** Ces données présentent le rapport entre la part des revenus ou des dépenses de la catégorie la plus riche et celle de la catégorie la plus pauvre. Les chiffres ayant été arrondis, les résultats peuvent être différents des ratios calculés à partir des pourcentages de revenus ou dépenses figurant dans les colonnes 2 à 5
- b** Le chiffre 0 représente une égalité parfaite, et le chiffre 100 une situation d'inégalité absolue.
- c** Données correspondant à la part des revenus en centiles de la population, classée en fonction du revenu par habitant.
- d** Données correspondant à la part des dépenses en centiles de la population, classée en fonction du revenu par habitant.
- e** Données concernant les zones urbaines uniquement.

SOURCES

Colonnes 1-5 et 8 : Banque mondiale 2006
Colonnes 6 et 7 : calculs effectués sur la base des données relatives aux revenus et aux dépenses fournies par la Banque mondiale 2006.

TABLEAU 16

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004		
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
1	Norvège	34	30	40	44	67	77	32	19	12	18	130
2	Islande	33	43	35	37	91	82	8	17	10	6	..
3	Australie	17	21 ^b	17	18 ^b	71	58	26	25	12	14	96
4	Irlande	52	65	57	80	26	10	70	86	41	34	94
5	Suède	29	38	30	46	16	14	83	81	13	17	98
6	Canada	26	34 ^b	26	38 ^b	36	35	59	60	14	14	99
7	Japon	9	10 ^b	10	12 ^b	3	3	96	93	24	24	116
8	États-Unis	11	14 ^b	10	10 ^b	21	14	75	82	34	32	112
9	Suisse	34	37 ^b	36	44 ^b	6	7	94	93	12	22	..
10	Pays-Bas	51	60	54	65	37	30	59	70	16	29	99
11	Finlande	24	32	23	37	17	16	83	83	8	21	99
12	Luxembourg	100	125	104	146	..	13	..	86	..	10	..
13	Belgique	69	81	71	84	19	18	77	81	..	8	..
14	Autriche	37	46	38	51	12	15	88	84	8	12	..
15	Danemark	31	38	36	43	35	31	60	66	15	20	110
16	France	23	26	21	26	23	17	77	83	16	19	..
17	Italie	20	26	20	27	11	11	88	88	8	8	132
18	Royaume-Uni	27	28	24	25	19	18	79	76	24	24	99
19	Espagne	20	29	16	26	24	21	75	77	6	7	121
20	Nouvelle-Zélande	27	29 ^b	27	29 ^b	72	65	26	31	10	14	121
21	Allemagne	25	33	25	38	10	9	89	84	11	17	112
22	Hong Kong, Chine (RAS)	124	184	132	193	7	3	92	96	..	32	99
23	Israël	45	49	35	44	13	5	87	94	10	19	118
24	Grèce	28	29	18	21	46	38	54	59	2	11	79
25	Singapour	27	13	72	84	40	59	70
26	Corée, République de	29	40	28	44	6	8	94	92	18	33	75
27	Slovénie	79	61	91	60	..	10	..	90	..	6	..
28	Portugal	39	38	33	31	19	15	80	85	4	9	..
29	Chypre	57	..	52	..	42	35	58	65	8	22	..
30	Tchèque, République	43	72	45	72	..	10	..	90	..	13	..
31	Barbade	52	54 ^b	49	49 ^b	55	47	43	52	..	15	..
32	Malte	99	83	85	76	7	9	93	90	44	58	..
33	Koweït	58	33	45	60	94	..	6	..	3
34	Brunéï Darussalam	97	88 ^b	3	12 ^b	..	5 ^b	..
35	Hongrie	29	68	31	64	35	11	63	88	..	29	84
36	Argentine	5	18	10	25	71	70	29	29	..	8	103
37	Pologne	22	41	29	39	..	19	..	81	..	3	459
38	Chili	31	30	35	36	87	86	11	13	5	5	47
39	Bahreïn	95	64	116	82	54	90	45	10	..	3	..
40	Estonie	..	86	..	78	..	22	..	77	..	14	..
41	Lituanie	61	61	52	54	..	42	..	58	..	5	..
42	Slovaquie	36	79	27	77	..	14	..	86	..	5	..
43	Uruguay	18	28	24	30	61	68	39	32	..	2	77
44	Croatie	..	56	..	47	..	27	..	72	..	13	..
45	Lettonie	49	60	48	44	..	36	..	61	..	5	..
46	Qatar	82	87	18	13	..	1	..
47	Seychelles	67	96	62	94	74	93	26	6	..	10	..
48	Costa Rica	41	49	35	46	66	37	27	63	..	37	125
49	Émirats arabes unis	41	65	66	82
50	Cuba
51	Saint-Kitts-et-Nevis	83	63	52	50	..	18 ^b	..	82 ^b	..	1 ^b	..
52	Bahamas
53	Mexique	20	32	19	30	56	20	43	80	8	21	32

TABLEAU 16
Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	
54	Bulgarie	37	69	33	58	..	33	..	62	..	4	..
55	Tonga	65	..	34	24
56	Oman	28	43	47	57	94	87	5	12	2	1	..
57	Trinité-et-Tobago	29	48	45	60	73	65 ^b	27	35 ^b	..	1 ^b	..
58	Panama	79	65	87	63	78	90	21	10	..	2	81
59	Antigua-et-Barbuda	87	69 ^c	89	61 ^c
60	Roumanie	26	46	17	37	26	17	73	82	2	3	..
61	Malaisie	72	100	75	121	46	23	54	76	38	55	138
62	Bosnie-Herzégovine	..	55	..	26
63	Maurice	71	56	64	56	34	28	66	71	1	4	96
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	31	36 ^c	40	47 ^c
65	Russie, Fédération de	18	22	18	35	..	62	..	21	..	9	..
66	Macédoine, ERYM	36	61	26	40	..	23	..	77	..	1	..
67	Bélarus	44	74	46	68	..	39	..	60	..	3	..
68	Dominique	81	61	55	48	65	42	35	58	..	8	..
69	Brésil	7	13	8	18	47	46	52	54	7	12	149
70	Colombie	15	22	21	21	74	62	25	38	..	6	83
71	Sainte-Lucie	84	69 ^b	73	56 ^b	68	71	32	28	..	20	..
72	Venezuela, RB	20	20	39	36	90	88	10	12	4	3	70
73	Albanie	23	43	15	21	..	18	..	82	..	1	..
74	Thaïlande	42	66	34	71	36	22 ^b	63	75 ^b	21	30 ^b	61
75	Samoa occidentales	..	48	..	26	90	23	10	77	..	(.)	..
76	Arabie Saoudite	32	25	41	53	92	88 ^c	8	12 ^c	..	2 ^c	..
77	Ukraine	29	54	28	61	..	32 ^c	..	67 ^c	..	5 ^c	..
78	Liban	100	41	18	21	..	31 ^b	..	68 ^b	..	2 ^b	..
79	Kazakhstan	..	46	..	55	..	84	..	16	..	2	..
80	Arménie	46	53	35	39	..	38	..	62	..	1	..
81	Chine	16	31	19	34	27	8	72	91	..	30	78
82	Pérou	14	18	16	21	82	80	18	20	..	2	45
83	Équateur	32	29	33	27	98	91	2	9	(.)	7	51
84	Philippines	33	51	28	52	31	10	38	55	..	64	84
85	Grenade	63	71 ^b	42	(.)	66	54 ^b	34	46 ^b	..	5 ^b	..
86	Jordanie	93	80	62	48	44	28	56	72	7	5	99
87	Tunisie	51	48	44	45	31	22	69	78	2	5	80
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	77	66	66	43	..	81	..	19	..	8	..
89	Suriname	44	64 ^b	42	28 ^b	26	..	74
90	Fidji	67	..	62	..	64	55	35	45	12	1	..
91	Paraguay	39	37	33	36	..	87	10	13	(.)	7	164 ^b
92	Turquie	18	35	13	29	32	15	68	85	1	2	94
93	Sri Lanka	38	45	29	36	42	26	54	74	1	1	119
94	Dominicaine, République	44	49	34	50	54
95	Belize	60	65 ^b	62	52 ^b	..	86 ^b	15	13 ^b	..	3 ^b	..
96	Iran, République islamique d'	24	30	22	32	..	91 ^b	..	9 ^b	..	2 ^b	..
97	Géorgie	46	47	40	31	..	63	..	37	..	38	..
98	Maldives	64	83	24	95	..	74	..	26	..	1	..
99	Azerbaïdjan	39	74	44	50	..	89	..	10	..	2	..
100	Territoires palestiniens occupés	..	49 ^b	..	10 ^b
101	El Salvador	31	44	19	27	62	40	38	60	..	4	97
102	Algérie	25	26	23	40	97	98	3	2	..	1	75
103	Guyane	80	106	63	96	..	70	..	30	..	(.)	..
104	Jamaïque	52	58	48	41	30	35 ^c	70	65 ^c	..	(.) ^c	..
105	Turkménistan	..	57	..	66
106	Cap Vert	44	64	13	31	88 ^b	91

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a	
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004	
107	Syrie, République arabe	28	34	28	35	64	87	36	11	..	1	..
108	Indonésie	24	27	25	31	65	44	35	56	1	16	..
109	Viet Nam	45	74	36	66	..	46 ^b	..	53 ^b	..	6 ^b	..
110	Kirghizistan	50	53	29	43	..	57	..	43	..	2 ^b	..
111	Égypte	33	29	20	29	57	64	42	31	..	1	50
112	Nicaragua	46	54	25	26	92	89	8	11	..	6	56
113	Ouzbékistan	48	33	29	40
114	Moldova, République de	51	82	48	51	..	64	..	36	..	4	..
115	Bolivie	24	26	23	31	95	86	5	14	..	9	58
116	Mongolie	53	87	24	75	..	62 ^b	..	38 ^b	..	(.) ^b	..
117	Honduras	40	54 ^b	36	37 ^b	91	73 ^b	9	27 ^b	..	2 ^b	79
118	Guatemala	25	32	21	18	76	58	24	42	..	7	70
119	Vanuatu	77	..	49	13	..	20
120	Guinée équatoriale	70	..	32
121	Afrique du Sud	19	27	24	27	..	42	..	58	..	6	95
122	Tadjikistan	35	65	28	46
123	Maroc	32	39	26	33	48	31	52	69	..	10	109
124	Gabon	31	40	46	61	..	93	..	7	..	15	41
125	Namibie	67	45	52	46	..	58 ^b	..	41 ^b	..	3 ^b	87
126	Inde	9	23	7	19	28	26	70	73	2	5	106
127	São Tomé-et-Principe	72	95	14	39
128	Salomon, Îles	73	44 ^b	47	42 ^b
129	Cambodge	13	76	6	65	..	3	..	97	..	(.)	..
130	Myanmar	5	..	3
131	Botswana	50	32	55	40	110
132	Comores	35	31	14	16	52
133	Lao, Rép. dém. pop.	25	42	12	29
134	Pakistan	23	15	16	16	21	15	79	85	(.)	1	65
135	Bhoutan	32	43 ^c	28	22 ^c
136	Ghana	26	54	17	35	..	85 ^b	..	14 ^b	..	4 ^b	59
137	Bangladesh	14	21	6	15	..	10	77	90	(.)	(.)	64
138	Népal	22	31	11	17	..	26 ^b	83	74 ^b	..	(.) ^b	..
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	49	60 ^b	41	71 ^b	89	94 ^b	10	6 ^b	..	39 ^b	..
140	Congo	46	57	54	84	125
141	Soudan	..	21	..	18	..	98 ^b	..	2 ^b	..	(.) ^b	..
142	Timor oriental
143	Madagascar	28	48	17	32	85	76	14	22	8	1	99
144	Cameroun	17	26	20	26	91	95	9	5	3	1	140
145	Ouganda	19	28	7	14	..	85	..	15	..	13	..
146	Swaziland	87	92	75	84	..	23 ^c	..	76 ^c	..	1 ^c	94
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	45	47	33	34	89	53	9	47	..	(.)	25
148	Djibouti	44	..	8
149	Lesotho	122	105	17	48	69
150	Yémen	20	34	14	25	..	97	..	3	..	13	..
151	Zimbabwe	23	44	23	36	68	72	31	28	2	1	123
152	Kenya	31	32	26	26	70	79	30	21	4	3	91
153	Mauritanie	61	70	46	29	131
154	Haïti	20	47 ^b	18	16 ^b	15	..	85	..	14	..	39
155	Gambie	72	52	60	42	..	73 ^b	..	27 ^b	..	3 ^b	63
156	Sénégal	30	40	25	28	77	61	23	39	..	6	60
157	Érythrée	..	86	..	13
158	Rwanda	14	27	6	10	..	90 ^b	..	10 ^b	..	25 ^b	156
159	Nigeria	29	37	43	55	..	98 ^b	..	2 ^b	..	2 ^b	68

TABLEAU 16

Structure des échanges

Classement selon l'IDH	Importations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de biens et services (en % du PIB)		Exportations de produits primaires (en % des exportations de marchandises)		Exportations de biens manufacturés (en % des exportations de marchandises)		Exportations de produits de haute technologie (en % des exportations de marchandises)		Termes de l'échange (1980=100) ^a
	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	2004
160 Guinée	31	23	31	21	..	75 ^c	..	25 ^c	..	(.) ^c	..
161 Angola	21	55	39	71	100	..	(.)
162 Tanzanie, Rép. unie de	37	29	13	19	..	80	..	20	..	2	..
163 Bénin	26	26	14	15	..	91 ^c	..	9 ^c	..	2 ^c	108
164 Côte d'Ivoire	27	38	32	48	..	78 ^b	..	20 ^b	..	8 ^b	60
165 Zambie	37	27	36	20	..	90	..	10	..	1	53
166 Malawi	33	49	24	27	93	84	7	16	4	2	50
167 Congo, Rép. dém. du	29	22 ^c	30	19 ^c	112
168 Mozambique	36	38	8	30	..	96 ^c	..	3 ^c	..	9 ^c	39
169 Burundi	28	25	8	9	..	95	..	5	..	6	36
170 Éthiopie	12	40	8	19	..	89 ^b	..	11 ^b	..	(.) ^b	..
171 Tchad	28	36	13	52	93
172 Centrafricaine, République	28	16	15	11	..	63 ^b	..	37 ^b	..	(.) ^b	38
173 Guinée-Bissau	37	49	10	35	75
174 Burkina Faso	24	23	11	9	..	92	..	8	..	10	150
175 Mali	34	36	17	28	2	97 ^b
176 Sierra Leone	24	39	22	23	7 ^c	..	31 ^c	..
177 Niger	22	26	15	16	..	91 ^b	..	8 ^b	..	3 ^b	57
Pays en développement	24	36	25	39	38	22	59	74	..	24	..
Pays les moins avancés	22	32	13	23	84	66
États arabes	38	36	38	48	73	75
Asie de l'Est et Pacifique	33	52	34	56	23	11	73	86	..	33	..
Amérique latine et Caraïbes	15	23	17	26	65	46	36	56	7	13	..
Asie du Sud	13	23	11	21	27	24	71	76	..	4	..
Afrique subsaharienne	26	34	27	33	73	70	..	32 ^b	..	4	..
Europe centrale et orientale et CEI	28	44	29	46	32	13	..	55	..	10	..
OCDE	18 ^b	22 ^b	17	21 ^b	20	17	77	80	18	18	..
Pays de l'OCDE à revenu élevé	18 ^b	21 ^b	17	20 ^b	19	17	78	80	19	18	..
Développement humain élevé	19 ^b	23 ^b	19	23 ^b	20	17	76	80	18	19	..
Développement humain moyen	19	29	19	31	49	25	50	60	..	17	..
Faible développement humain	29	37	27	36	74	71	..	8 ^b	..	3	..
Revenu élevé	19 ^b	22 ^b	18	22 ^b	19	16	77	80	18	19	..
Revenu moyen	21	32	22	35	53	26	50	64	..	20	..
Faible revenu	17	27	13	24	38	30	..	50 ^b	..	4	..
Monde	19 ^b	24 ^b	19	24 ^b	23	18	72	77	18	19	..

NOTES

a Le rapport entre l'indice des prix à l'exportation et celui à l'importation est calculé avec pour référence l'année 1980. Les chiffres supérieurs à 100 indiquent une augmentation du prix des exportations par rapport à celui des importations.

b Données concernant l'année 2003

c Données concernant l'année 2002

SOURCES

Colonnes 1-10 : Banque mondiale 2006, d'après des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.

Colonne 11 : calculs effectués sur la base des données relatives aux termes de l'échange fournies par la Banque mondiale 2006

Responsabilités des pays riches : l'aide

Classement selon l'IDH	OMD Aide publique du développement (APD) nette versée				OMD APD destinée aux services sociaux de base ^c				OMD APD bilatérale non liée		
	Total ^a (en millions d'USD)	En % du RNB		APD par habitant du pays donateur (en 2004 en USD)		OMD APD versée aux pays les moins avancés ^b (en % du total)		(en % du total alloué par secteur)		(en % du total)	
		2004	1990 ^d	2004	1990	2004	1990	2004	1995/96 ^e	2003/04 ^e	1990
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ											
1 Norvège	2 199	1,17	0,87	396	477	44	38	10,7	18,0	61	100
3 Australie	1 460	0,34	0,25	70	73	18	24	5,9	15,8	33	77
4 Irlande	607	0,16	0,39	26	152	37	53	0,5	28,9	..	100
5 Suède	2 722	0,91	0,78	257	302	39	28	14,2	16,0	87	87
6 Canada	2 599	0,44	0,27	103	81	30	27	8,9	29,0	47	57
7 Japon	8 922	0,31	0,19	94	70	19	19	2,0	5,4	89	94
8 États-Unis	19 705	0,21	0,17	61	67	22	23	19,0	19,1
9 Suisse	1 545	0,32	0,41	149	210	43	26	6,5	8,4	78	97
10 Pays-Bas	4 204	0,92	0,73	244	258	33	35	11,7	18,1	56	87
11 Finlande	680	0,65	0,37	174	130	38	25	8,9	15,3	31	..
12 Luxembourg	236	0,21	0,83	101	524	39	37	..	20,7
13 Belgique	1 463	0,46	0,41	120	141	41	44	9,2	14,7	..	93
14 Autriche	678	0,11	0,23	28	83	63	25	2,6	12,6	32	52
15 Danemark	2 037	0,94	0,85	305	377	39	36	13,1	23,6	..	89
16 France	8 473	0,60	0,41	160	137	33	37	..	10,0	64	94
17 Italie	2 462	0,31	0,15	75	43	41	32	7,3	18,4	22	..
18 Royaume-Uni	7 883	0,27	0,36	70	131	32	38	24,4	31,8	..	100
19 Espagne	2 437	0,20	0,24	33	56	20	17	8,3	13,8	..	68
20 Nouvelle-Zélande	212	0,23	0,23	41	52	19	31	1,7	19,1	100	81
21 Allemagne	7 534	0,42	0,28	124	91	28	31	8,8	12,7	62	92
24 Grèce	465	..	0,23	..	42	..	14	19,3	20,6	..	23
28 Portugal	1 031	0,24	0,63	25	100	70	85	4,2	2,8	..	99
DAC	79 553 T	0,33	0,26	91	91	29	30	8,1	16,0

NOTES

Ce tableau présente des données relatives aux membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- a** Certains pays ou territoires n'appartenant pas au CAD fournissent aussi une aide publique au développement (APD). Selon le CAD de l'OCDE 2006b, l'APD nette versée en 2004 par l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, la Hongrie, l'Islande, Israël, le Koweït, la Pologne, la République de Corée, la République slovaque, la République tchèque, la Turquie et d'autres petits donateurs tels que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie s'est élevée à 3 741 millions de dollars. La Chine apporte également une aide, mais n'en communique pas le montant.
- b** Comprend les flux multilatéraux imputés, qui rendent compte des versements effectués par le biais d'organisations multilatérales. Ces montants sont calculés en fonction de la répartition géographique des versements pour l'année considérée.
- c** Les données correspondent à la part d'ADP allouée par secteur ; elles n'intègrent pas les coûts de coopération technique et les frais administratifs.
- d** Les données relatives à des pays pris isolément (mais pas la moyenne de l'APD) comprennent l'annulation des créances non liées à l'APD.
- e** Les données correspondent à la moyenne des années indiquées pour cette rubrique.

SOURCES

Toutes les colonnes : OCDE/CAD 2006a.

TABLEAU 18

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)						OMD Service total de la dette					
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b,c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
	2004	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
22 Hong Kong, Chine (RAS)	7,0 ^d	1,0 ^d	0,1	(^d)	..	20,9
23 Israël	478,9 ^d	72,6 ^d	2,6	0,4 ^d	0,3	1,4
25 Singapour	9,2 ^d	2,2 ^d	(^d)	(^d)	15,1	15,0
26 Corée, République de	-67,6 ^d	-1,4 ^d	(^d)	(^d)	0,3	1,2
27 Slovénie	62,2 ^d	31,6 ^d	..	0,2 ^d	..	2,6
29 Chypre	60,0 ^d	72,6 ^d	0,7	0,4 ^d	2,3	7,2
30 Tchéquie, République	279,8 ^d	27,4 ^d	(^d)	0,3 ^d	0,2	4,2	..	2,6	..	7,8	..	3,0
31 Barbade	29,1	108,2	0,2	1,0	0,6	1,8	-0,8	-0,4	8,2	3,1	14,6	5,5
32 Malte	6,2 ^d	15,5 ^d	0,2	0,1 ^d
33 Koweït	2,6 ^d	1,0 ^d	(^d)	(^d)	0,0	(^d)
34 Brunéï Darussalam	0,8 ^d	2,1 ^d ^d
35 Hongrie	302,7 ^d	29,9 ^d	0,2	0,3 ^d	1,9	4,6	-1,4	12,3	12,8	17,0	33,4	4,9
36 Argentine	91,2	2,4	0,1	0,1	1,3	2,7	-1,5	-1,0	4,4	8,1	34,7	18,8
37 Pologne	1 524,8 ^d	39,5 ^d	2,2	0,6 ^d	0,2	5,2	(^d)	2,1	1,6	14,3	4,4	4,9
38 Chili	49,1	3,0	0,3	0,1	2,2	8,1	5,1	0,4	9,1	10,2	18,1	4,1
39 Bahreïn	103,9	145,1	3,2	0,9
40 Estonie	136,4 ^d	102,2 ^d	..	1,2 ^d	..	9,3	..	23,2	..	12,9	..	0,7
41 Lituanie	252,2 ^d	73,3 ^d	..	1,1 ^d	..	3,5	..	5,8	..	7,9	..	6,3
42 Slovaquie	235,2 ^d	43,5 ^d	(^d)	0,6 ^d	..	2,7	..	2,6	..	12,3	..	6,9 ^e
43 Uruguay	22,0	6,4	0,6	0,2	0,4	2,4	-2,1	-2,3	10,6	11,7	35,2	31,6
44 Croatie	120,8	26,6	..	0,4	..	3,6	..	11,4	..	15,4	..	8,7
45 Lettonie	164,6 ^d	71,0 ^d	..	1,2 ^d	..	5,1	..	12,2	..	10,1	..	5,8
46 Qatar	2,4 ^d	3,1 ^d	(^d)	.. ^d
47 Seychelles	10,3	129,4	9,8	1,5	5,4	5,3	-1,7	9,5	5,9	7,4	7,8	7,8
48 Costa Rica	13,5	3,2	4,0	0,1	2,9	3,4	-2,5	0,2	8,8	3,7	22,0	6,5
49 Émirats arabes unis	5,7 ^d	1,3 ^d	(^d)	(^d)
50 Cuba	90,5	8,0
51 Saint-Kitts-et-Nevis	-0,1	-2,6	5,1	(^d)	30,8	15,5	-0,3	-2,3	1,9	11,8	3,4	24,5 ^f
52 Bahamas	4,8 ^d	15,0 ^d	0,1	.. ^d	-0,6	3,6 ^e
53 Mexique	121,1	1,1	0,1	(^d)	1,0	2,6	2,7	-0,6	4,3	7,6	18,3	11,9
54 Bulgarie	622,4 ^d	80,0 ^d	0,1	2,6 ^d	(^d)	8,3	..	4,4	..	10,2	18,6	11,2
55 Tonga	19,3	188,9	26,2	9,1	0,2	0,0	-0,1	0,0	1,7	1,4	3,4	5,8 ^f
56 Oman	54,9	21,7	0,5	0,2	1,2	-0,1	-3,4	0,5	6,3	4,1	12,0	3,2
57 Trinité-et-Tobago	-0,8	-0,6	0,4	(^d)	2,2	8,0	-3,5	-1,2	8,9	3,2	15,6	3,3 ^e
58 Panama	37,7	11,9	1,9	0,3	2,6	7,4	-0,1	5,7	6,5	10,2	4,1	11,2
59 Antigua-et-Barbuda	1,7	20,5	1,2	0,2
60 Roumanie	915,7 ^d	42,0 ^d	0,6	1,3 ^d	(^d)	7,4	(^d)	5,6	(^d)	6,5	0,0	8,4
61 Malaisie	289,5	11,6	1,1	0,2	5,3	3,9	-4,2	3,7	9,8	7,8	10,6	4,7 ^e
62 Bosnie-Herzégovine	671,0	171,6	..	7,9	..	7,2	..	0,5	..	2,1	..	4,2
63 Maurice	37,9	30,8	3,7	0,6	1,7	0,2	1,9	-0,3	6,5	4,3	7,3	5,4
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	17,6 ^d	3,1 ^d	0,1	0,1 ^d
65 Russie, Fédération de	1 313,1 ^d	9,1 ^d	(^d)	0,2 ^d	..	2,1	..	1,9	..	3,6	..	6,1
66 Macédoine, ERYM	248,4	122,3	..	4,6	..	2,9	..	0,8	..	4,6	..	6,5
67 Bélarus	46,2 ^d	4,7 ^d	..	0,2 ^d	..	0,7	..	-0,3	..	1,4	..	1,5
68 Dominique	29,2	372,1	11,9	10,8	7,8	6,8	-0,3	0,0	3,5	6,8	6,0	9,1 ^f
69 Brésil	285,1	1,6	(^d)	(^d)	0,2	3,0	-0,1	-0,4	1,8	8,9	18,5	23,2
70 Colombie	509,0	11,3	0,2	0,5	1,2	3,1	-0,4	-1,2	9,7	7,9	34,5	18,5
71 Sainte-Lucie	-21,5	-134,8	3,1	-2,8	11,3	14,6	-0,2	-0,1	1,6	3,5	2,1	5,5 ^f
72 Venezuela, RB	48,6	1,8	0,2	(^d)	1,0	1,4	-1,2	0,6	10,6	6,0	19,6	10,5
73 Albanie	362,5	116,5	0,5	4,8	0,0	5,6	..	0,4	..	1,0	0,9	3,8 ^e
74 Thaïlande	-1,8	(^d)	0,9	(^d)	2,9	0,9	2,3	0,3	6,2	7,7	11,4	4,1
75 Samoa occidentales	30,8	167,4	42,6	8,2	0,0	0,1	0,0	0,0	4,9	5,6	10,6	..

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)								OMD Service total de la dette			
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b, c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
	2004	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
76 Arabie Saoudite	32,3	1,3	(.)	(.)
77 Ukraine	360,1 ^d	7,7 ^d	0,4	0,6 ^d	..	2,6	..	5,1	..	6,6	..	4,8
78 Liban	264,8	74,8	8,9	1,2	0,2	1,3	0,2	11,9	3,5	20,0
79 Kazakhstan	265,0	17,9	..	0,7	..	10,1	..	20,0	..	21,5	..	3,8
80 Arménie	254,1	84,0	..	8,3	0,2	7,1	..	(.)	..	3,5	..	7,4
81 Chine	1 661,1	1,3	0,6	0,1	1,0	2,8	1,3	1,0	2,0	1,2	10,6	1,2
82 Pérou	487,4	17,7	1,5	0,7	0,2	2,6	0,1	1,8	1,8	4,0	7,3	16,3
83 Équateur	160,5	12,3	1,6	0,5	1,2	3,8	0,6	2,0	10,5	12,3	31,0	21,8
84 Philippines	462,8	5,7	2,9	0,5	1,2	0,6	0,2	2,4	8,1	13,7	25,6	16,0
85 Grenade	15,4	150,4	6,3	3,5	5,9	9,7	0,1	8,6	1,5	6,7	3,1	15,3 ^f
86 Jordanie	581,4	104,5	22,1	5,0	0,9	5,4	5,3	-1,2	15,6	6,1	22,1	10,4
87 Tunisie	327,7	32,8	3,2	1,2	0,6	2,1	-1,6	1,6	11,6	7,2	25,6	13,8
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	10,5	88,3	7,8	2,6	4,0	13,8	0,0	6,0	2,2	5,2	3,1	6,7 ^f
89 Suriname	23,9	53,5	15,5	2,2
90 Fidji	63,9	76,0	3,8	2,4	6,9	-0,4	-1,2	-0,1	7,9	0,6	9,0	..
91 Paraguay	0,3	(.)	1,1	(.)	1,5	1,3	-0,2	-1,8	6,2	6,8	11,5	9,5
92 Turquie	257,0	3,6	0,8	0,1	0,5	0,9	0,8	3,1	4,9	11,2	29,9	19,5
93 Sri Lanka	519,1	25,2	9,1	2,6	0,5	1,2	0,1	-0,3	4,8	3,8	14,8	8,8
94 Dominicaine, République	86,9	9,9	1,4	0,5	1,9	3,5	(.)	2,2	3,3	4,0	10,7	7,4
95 Belize	7,4	27,9	7,4	0,7	4,1	11,7	0,5	-5,2	4,4	30,4	7,0	64,2
96 Iran, République islamique d'	189,4	2,8	0,1	0,1	-0,3	0,3	(.)	0,4	0,5	1,2	1,3	..
97 Géorgie	315,4	69,8	..	6,1	..	9,6	..	1,2	..	4,2	..	10,7
98 Maldives	27,9	87,0	9,8	3,7	2,8	2,0	0,5	2,6	4,1	4,3	4,0	4,5
99 Azerbaïdjan	175,6	21,0	..	2,1	..	41,7	..	1,4	..	2,8	..	3,2
100 Territoires palestiniens occupés	1 136,4	316,8
101 El Salvador	211,5	31,3	7,2	1,3	(.)	2,9	0,1	1,6	4,3	3,9	18,2	12,5
102 Algérie	312,6	9,7	0,2	0,4	0,1	1,0	-0,7	-0,6	14,2	6,8	63,7	..
103 Guyane	144,6	192,7	42,6	18,4	2,0	3,8	-4,1	-0,1	74,5	6,2	..	5,9 ^{g, h}
104 Jamaïque	75,4	28,6	5,9	0,9	3,0	6,8	-1,0	7,9	14,4	9,4	27,0	19,0
105 Turkménistan	37,2	7,8	..	0,6
106 Cap Vert	139,8	282,4	31,8	14,7	0,1	2,2	(.)	-0,5	1,7	2,7	8,9	6,7 ^e
107 Syrienne, République arabe	110,2	5,9	5,6	0,5	0,6	1,1	-0,1	(.)	9,7	1,4	20,3	2,5
108 Indonésie	84,1	0,4	1,5	(.)	1,0	0,4	1,6	0,5	8,7	7,9	25,6	12,7
109 Viet Nam	1 830,3	22,0	2,9	4,0	2,8	3,6	0,0	(.)	2,7	1,7	..	5,9 ^f
110 Kirghizistan	258,2	49,6	..	11,7	..	3,5	..	-2,4	..	7,3	..	6,2
111 Égypte	1 457,7	20,1	12,6	1,8	1,7	1,6	-0,2	-0,3	7,1	2,9	23,7	6,8
112 Nicaragua	1 232,4	229,2	32,9	27,1	0,1	5,5	2,0	0,6	1,6	2,8	2,3	4,6 ^{g, h}
113 Ouzbékistan	245,5	9,4	..	2,1	..	1,2	..	-1,3	..	7,1
114 Moldova, République de	117,9	28,0	..	4,5	..	3,1	..	-1,2	..	9,6	..	7,4
115 Bolivie	766,6	85,1	11,2	8,7	0,6	1,3	-0,5	(.)	7,9	5,9	33,5	12,6 ^{g, h}
116 Mongolie	261,9	100,2	..	16,2	..	5,8	..	(.)	..	2,5	0,3	2,8
117 Honduras	641,7	91,0	14,7	8,7	1,4	4,0	1,0	2,2	12,8	4,5	33,0	6,5 ^{g, h}
118 Guatemala	218,4	17,8	2,6	0,8	0,6	0,6	-0,1	1,3	3,0	2,0	12,6	10,2
119 Vanuatu	37,8	182,2	33,0	11,9	8,6	6,9	-0,1	0,0	1,6	1,1	1,6	1,2 ^e
120 Guinée équatoriale	29,7	60,3	46,0	0,9	8,3	51,4	0,0	0,0	3,9	0,2	11,5	..
121 Afrique du Sud	617,3	13,1	..	0,3	-0,1	0,3	..	3,4	..	1,8	0,0	2,4
122 Tadjikistan	240,9	37,5	..	11,6	..	13,1	..	-1,2	..	4,9	..	5,9
123 Maroc	705,9	22,8	4,1	1,4	0,6	1,5	1,2	(.)	7,0	6,0	27,9	15,2
124 Gabon	37,8	27,7	2,2	0,5	1,2	4,5	0,5	-0,3	3,0	3,1	4,8	10,8 ^e
125 Namibie	179,1	89,1	5,2	3,1
126 Inde	691,2	0,6	0,4	0,1	0,1	0,8	0,5	1,8	2,6	2,8	29,3	19,5 ^e
127 São Tomé-et-Principe	33,4	218,5	95,0	53,7	0,0	86,7	-0,2	0,0	4,9	15,4	28,7	11,6 ^{f, g, i}
128 Salomon, Îles	122,2	262,3	21,7	47,3	4,7	-1,9	-1,5	-3,0	5,5	6,4	11,3	..
129 Cambodge	478,3	34,7	3,7	9,8	..	2,7	0,0	0,0	2,7	0,6	..	0,8

TABLEAU 18

Flux d'aide, de capitaux privés et de dette

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)								OMD Service total de la dette				
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b,c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger		
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	
	2004	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	
130	Myanmar	121,1	2,4	18,2	3,3 ^{g,i}
131	Botswana	39,0	22,1	3,9	0,4	2,5	0,5	-0,5	0,1	2,8	0,5	4,3	1,2 ^e
132	Comores	24,5	31,5	17,3	6,7	0,1	0,5	0,0	0,0	0,4	0,9	2,5	.. ^{g,i}
133	Lao, Rép. dém. pop.	269,6	46,5	17,4	11,0	0,7	0,7	0,0	0,0	1,1	2,2	8,5	.. ^{g,i}
134	Pakistan	1 421,0	9,2	2,8	1,5	0,6	1,2	-0,2	0,2	4,8	4,5	22,9	22,8
135	Bhoutan	78,0	36,9	16,5	11,6	0,6	0,1	-0,9	0,0	1,8	1,8
136	Ghana	1 357,6	62,7	9,6	15,3	0,3	1,6	-0,4	0,3	6,2	2,7	36,0	5,6 ^{g,h}
137	Bangladesh	1 404,1	10,1	7,0	2,5	(.)	0,8	0,2	(.)	2,5	1,2	34,8	6,9
138	Népal	427,3	16,1	11,7	6,4	0,2	0,0	-0,4	(.)	1,9	1,7	15,2	8,9
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	266,3	46,1	12,8	6,8	4,8	0,7	1,5	-5,5	17,2	12,1	18,4	..
140	Congo	116,0	29,9	7,8	2,7	0,8	0,0	-3,6	0,0	19,0	8,1	32,2	14,7 ^{e,g,i}
141	Soudan	882,3	24,8	6,2	4,2	-0,2	7,2	0,0	0,3	0,4	1,5	4,8	8,1 ^{g,i}
142	Timor oriental	152,8	172,2	..	45,1
143	Madagascar	1 235,8	68,2	12,9	28,3	0,7	1,0	-0,5	(.)	7,2	1,8	44,4	4,4 ^{e,g,h}
144	Cameroun	761,5	47,5	4,0	5,3	-1,0	(.)	-0,1	0,2	4,6	4,5	13,1	7,1 ^{g,i}
145	Ouganda	1 159,0	41,7	15,5	17,0	-0,1	3,3	0,4	0,1	3,4	1,5	78,6	10,0 ^{g,h}
146	Swaziland	116,5	112,7	6,1	4,9	3,4	2,9	-0,5	0,7	5,3	1,8	5,6	1,7
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN													
147	Togo	61,4	10,3	16,0	3,0	1,1	2,9	0,3	0,1	5,3	1,0	11,5	2,1 ^{e,g,i}
148	Djibouti	64,1	82,3	46,4	9,7	(.)	5,0	-0,1	0,0	3,6	2,7
149	Lesotho	102,1	56,8	23,0	7,8	2,8	9,4	(.)	-0,7	3,8	4,0	4,2	4,6
150	Yémen	251,9	12,4	8,4	2,0	-2,7	1,1	3,3	0,0	3,5	1,7	7,1	4,3
151	Zimbabwe	186,5	14,4	3,9	4,0	-0,1	1,3	1,1	0,2	5,4	2,0	19,4	..
152	Kenya	635,1	19,0	13,8	3,9	0,7	0,3	0,8	-0,7	9,2	2,3	28,6	7,7
153	Mauritanie	179,8	60,3	23,3	11,7	0,7	19,6	-0,1	(.)	14,3	3,7	28,8	9,6 ^{g,h}
154	Haïti	242,7	28,9	5,9	6,9	0,3	0,2	0,0	0,0	1,2	3,8	9,0	10,7 ^e
155	Gambie	62,8	42,5	31,3	15,1	4,5	14,5	-2,4	0,0	11,9	8,1	21,8	23,2 ^{g,i}
156	Sénégal	1 051,5	92,4	14,4	13,5	1,0	0,9	-0,2	1,2	5,7	4,3	18,3	7,6 ^{e,g,h}
157	Érythrée	259,5	61,3	..	28,1	..	3,2	..	0,0	..	2,1
158	Rwanda	467,5	52,6	11,3	25,3	0,3	0,4	-0,1	0,0	0,8	1,3	10,7	9,8 ^{g,h}
159	Nigeria	573,4	4,5	0,9	0,8	2,1	2,6	-0,4	-0,2	11,7	3,3	22,3	8,8
160	Guinée	279,3	30,3	10,4	7,2	0,6	2,6	-0,7	0,0	6,0	4,4	19,6	7,5 ^{g,i}
161	Angola	1 144,1	73,9	2,6	5,9	-3,3	7,4	5,6	6,6	3,2	10,5	7,1	14,8
162	Tanzanie, Rép. unie de	1 746,0	46,4	27,5	16,1	(.)	2,3	0,1	(.)	4,2	1,1	31,3	6,4 ^{g,h}
163	Bénin	378,0	46,2	14,5	9,3	3,4	1,5	(.)	(.)	2,1	1,6	9,2	7,6 ^{e,g,h}
164	Côte d'Ivoire	153,6	8,6	6,4	1,0	0,4	1,1	0,1	-0,9	11,7	3,5	19,1	4,8 ^{g,k}
165	Zambie	1 081,0	94,2	14,6	20,0	6,2	6,2	-0,3	-0,4	6,1	7,9	14,5	18,2 ^{g,h}
166	Malawi	476,1	37,8	26,8	25,3	1,2	0,9	0,1	-0,1	7,1	3,2	28,0	13,5 ^{f,g,i}
167	Congo, Rép. dém. du	1 815,0	32,5	9,6	27,4	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	3,7	1,8	..	4,8 ^{g,i}
168	Mozambique	1 228,4	63,2	40,7	20,2	0,4	4,0	1,0	-0,4	3,2	1,4	17,3	3,2 ^{g,h}
169	Burundi	350,7	48,2	23,3	53,4	0,1	0,5	-0,5	-0,7	3,7	13,4	41,7	119,4 ^{e,g,i}
170	Éthiopie	1 823,1	24,1	11,8	22,8	0,1	6,8	-0,7	0,9	2,7	1,2	37,6	6,3 ^{g,h}
171	Tchad	318,9	33,8	18,0	7,6	0,5	11,3	(.)	0,0	0,7	1,1	3,8	1,8 ^{g,i}
172	Centrafricaine, République	104,5	26,2	16,8	8,0	0,1	-1,0	(.)	-0,3	2,0	1,4	12,5	.. ^{g,i}
173	Guinée-Bissau	76,2	49,5	52,7	27,2	0,8	1,8	(.)	0,0	3,4	16,0	22,1	5,5 ^{e,g,i}
174	Burkina Faso	610,0	47,6	10,6	12,6	(.)	0,7	(.)	0,0	1,1	1,2	7,8	9,1 ^{g,h}
175	Mali	567,4	43,2	19,9	11,7	0,2	3,7	(.)	(.)	2,8	2,1	14,7	6,4 ^{e,g,h}
176	Sierra Leone	359,7	67,4	9,4	33,4	4,9	2,4	0,6	0,0	3,3	2,5	10,1	10,2 ^{g,i}
177	Niger	536,1	39,7	16,0	17,4	1,7	0,0	0,4	-0,2	4,0	1,6	6,6	4,6 ^{e,g,h}

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) reçue ^a (versements nets)								OMD Service total de la dette			
	Total (en millions d'USD)	Par habitant (en USD)	En % du PIB		Entrées nettes d'invest. directs étrangers ^b (en % du PIB)		Autres flux privés ^{b,c} (en % du PIB)		En % du PIB		En % des export. de biens et services et profit net de l'étranger	
			1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004	1990	2004
Pays en développement	53 287,0 T	10,5	1,4	0,5	0,9	2,7	0,5	0,7	4,4	4,9	15,6	7,0
Pays les moins avancés	24 755,6 T	33,4	12,0	9,6	0,3	3,8	0,5	0,6	3,1	2,6	16,8	8,7
États arabes	11 163,2 T	35,9	2,7	0,6	0,5	1,5	21,3	8,5
Asie de l'Est et Pacifique	6 490,1 T	3,3	0,7	0,2	1,7	3,4	9,9	2,6
Amérique latine et Caraïbes	5 635,4 T	10,3	0,4	0,3	0,8	3,0	0,5	-0,2	4,0	7,8	20,6	14,6
Asie du Sud	6 947,8 T	4,5	1,1	0,5	(.)	0,7	0,3	1,3	2,3	2,6	22,8	14,7
Afrique subsaharienne	22 733,6 T	33,0	0,4	2,0	10,5	5,8
Europe centrale et orientale et CEI	10 697,9 T	26,4	4,0
OCDE	.. T	1,0	1,3
Pays de l'OCDE à revenu élevé	.. T	1,0	1,3
Développement humain élevé	.. T	1,0	1,5
Développement humain moyen	31 704,9 T	7,2	1,1	0,4	0,6	2,1	0,5	0,9	4,1	4,4
Faible développement humain	17 186,5 T	30,1	9,8	7,5	0,6	2,9	0,5	0,4	6,6	3,5	19,4	8,8
Revenu élevé	.. T	1,0	1,4
Revenu moyen	29 785,7 T	9,8	0,8	0,3	0,8	2,8	0,5	1,0	4,6	6,0
Faible revenu	33 954,4 T	14,4	4,0	2,5	0,4	1,4	0,3	1,0	3,8	2,8	22,2	9,7
Monde	64 470,0 T	11,7	1,0	1,6

NOTES

Ce tableau présente des données concernant les pays figurant dans les parties I et II de la liste des pays destinataires de l'aide établie par le Comité d'aide au développement ou CAD (OCDE/CAD 2006b). Les comparaisons entre l'aide publique au développement et le service total de la dette, d'une part, et la taille de l'économie, d'autre part sont par convention effectués sur la base du RNB, et non pas du PIB (voir la partie *Définitions des termes statistiques*). Toutefois, le PIB est utilisé ici pour permettre des comparaisons entre les données du tableau. À quelques exceptions près, les résultats sont similaires, que l'on se base sur le RNB ou le PIB.

a L'APD reçue représente l'ensemble des flux nets d'APD provenant des pays membres du CDA, ainsi que d'Arabie Saoudite, des Émirats arabes unis, de Hongrie, d'Islande, d'Israël, du Koweït, de Pologne, de la République de Corée, de la République

tchèque, de la République slovaque, de Turquie et d'autres petits donateurs tels que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, ainsi que des prêts concessionnels octroyés par des organisations multilatérales. Les valeurs négatives indiquent que le remboursement des prêts d'APD est supérieur au montant d'APD reçu.

b Les valeurs négatives indiquent que le montant versé par le pays est supérieur au montant reçu par celui-ci.

c Les autres flux privés englobent les flux d'investissements de portefeuille non créateurs de dette (fonds de capital-risque), les flux d'investissements de portefeuille sous forme de titres de dette et les prêts bancaires ou commerciaux.

d Données correspondant à l'aide publique.

e Données concernant l'année 2003

f Données concernant l'année 2002

g Pays bénéficiant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe).

h Point d'achèvement de l'Initiative PPTe étendue.

i Point de décision de l'Initiative PPTe étendue.

j Pays à intégrer dans l'Initiative PPTe étendue.

k Point de décision pour l'Initiative PPTe initiale mais pas pour l'Initiative PPTe étendue.

SOURCES

Colonnes 1-4 : OCDE/CAD 2006c.

Colonnes 5 et 6 : Banque mondiale 2006 ; agrégats calculés pour le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain par la Banque mondiale.

Colonnes 7 et 8 : calculs effectués sur la base des données relatives aux investissements de portefeuille, aux prêts bancaires ou commerciaux et au PIB fournies par la Banque mondiale 2006

Colonnes 9 et 10 : calculs effectués sur la base des données relatives au service total de la dette et au PIB fournies par la Banque mondiale 2006

Colonnes 11 et 12 : ONU 2006c, sur base d'un engagement commun du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

TABLEAU 19

... accéder aux ressources permettant d'assurer un niveau de vie décent ...

Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ						
1 Norvège	8,6	7,1	7,7	2,9	2,0	
2 Islande	8,8	..	8,0	0,0	0,0	
3 Australie	6,4	4,9	4,8	2,1	1,9	
4 Irlande	5,8	5,0	4,3	1,2	0,7	
5 Suède	8,0	7,1	7,0	2,6	1,6	
6 Canada	6,9	6,5	5,2	2,0	1,1	
7 Japon	6,4	..	3,7	0,9	1,0	
8 États-Unis	6,8	5,1	5,9	5,3	4,0	
9 Suisse	6,7	5,3	5,4	1,8	1,0	
10 Pays-Bas	6,1	5,6	5,3	2,5	1,7	
11 Finlande	5,7	6,5	6,5	1,6	1,2	
12 Luxembourg	6,2	3,0	..	0,9	0,9	
13 Belgique	6,3	5,0	6,2	2,4	1,3	
14 Autriche	5,1	5,5	5,5	1,0	0,8	
15 Danemark	7,5	6,9	8,4	2,0	1,5	
16 France	7,7	5,6	6,0	3,4	2,6	
17 Italie	6,3	3,0	4,9	2,1	2,0	
18 Royaume-Uni	6,9	4,8	5,5	3,9	2,8	
19 Espagne	5,5	4,3	4,5	1,8	1,1	
20 Nouvelle-Zélande	6,3	6,1	6,9	1,8	1,0	
21 Allemagne	8,7	..	4,8	2,8 ^e	1,4	
22 Hong Kong, Chine (RAS)	..	2,8	4,7	
23 Israël	6,1	6,5	7,3	12,4	8,7	
24 Grèce	5,1	2,3	4,3	4,5	4,2	
25 Singapour	1,6	3,1	..	4,9	4,7	
26 Corée, République de	2,8	3,8	4,6	3,7	2,4	
27 Slovénie	6,7	4,8	6,0	..	1,6	
28 Portugal	6,7	4,6	5,9	2,7	2,3	
29 Chypre	3,1	3,7	7,4	5,0	1,5	
30 Tchèque, République	6,8	..	4,6	..	1,8	..	7,8	
31 Barbade	4,8	7,8	7,3	0,8	..	8,2	3,1	
32 Malte	7,4	4,4	4,6	0,9	0,8	
33 Koweït	2,7	4,8	8,2	48,5	7,9	
34 Brunéi Darussalam	2,8	3,5	
35 Hongrie	6,1	6,1	6,0	2,8	1,5	12,8	17,0	
36 Argentine	4,3	3,3	3,5	1,2	1,1	4,4	8,1	
37 Pologne	4,5	5,2	5,8	2,8	2,0	1,6	14,3	
38 Chili	3,0	2,5	3,7	4,3	3,9	9,1	10,2	
39 Bahreïn	2,8	3,9	..	5,1	4,4	
40 Estonie	4,1	..	5,7	0,0	1,8	..	12,9	
41 Lituanie	5,0	5,5	5,2	..	1,7	..	7,9	
42 Slovaquie	5,2	5,6	4,4	..	1,7	..	12,3	
43 Uruguay	2,7	2,5	2,2	3,1	1,2	10,6	11,7	
44 Croatie	6,5	5,5	4,5	..	1,7	..	15,4	
45 Lettonie	3,3	4,1	5,4	..	1,7	..	10,1	
46 Qatar	2,0	3,5	
47 Seychelles	4,3	6,5	5,4 ^f	4,0	2,3	5,9	7,4	
48 Costa Rica	5,8	3,4	4,9	0,0	0,0	8,8	3,7	
49 Émirats arabes unis	2,5	1,9	1,6 ^f	6,2	2,4	
50 Cuba	6,3	9,7	
51 Saint-Kitts-et-Nevis	3,4	2,7	4,4 ^f	1,9	11,8	
52 Bahamas	3,0	3,7	..	0,6	0,7	
53 Mexique	2,9	3,8	5,8	0,4	0,4	4,3	7,6	

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		54	Bulgarie	4,1	5,4	4,2	3,5	2,4
55	Tonga	5,5	..	4,8	1,7	1,4
56	Oman	2,7	3,4	4,6 ^f	16,5	12,0	6,3	4,1
57	Trinité-et-Tobago	1,5	4,1	4,3 ^f	8,9	3,2
58	Panama	5,0	4,6	3,9 ^f	1,3	0,0	6,5	10,2
59	Antigua-et-Barbuda	3,2	..	3,8
60	Roumanie	3,8	3,5	3,6	4,6	2,1	(.)	6,5
61	Malaisie	2,2	5,1	8,0	2,6	2,3	9,8	7,8
62	Bosnie-Herzégovine	4,8	2,5	..	2,1
63	Maurice	2,2	3,8	4,7	0,3	0,2	6,5	4,3
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64	Libyen, Jamahiriya arabe	2,6	2,0
65	Russie, Fédération de	3,3	3,6	3,7	12,3	3,9	..	3,6
66	Macédoine, ERYM	6,0	..	3,4	..	2,6	..	4,6
67	Bélarus	3,9	5,7	5,8	..	1,4	..	1,4
68	Dominique	4,5	3,5	6,8
69	Brésil	3,4	..	4,1	2,5	1,5	1,8	8,9
70	Colombie	6,4	2,4	4,9	2,2	3,8	9,7	7,9
71	Sainte-Lucie	3,4	..	5,0	1,6	3,5
72	Venezuela, RB	2,0	4,5	1,2	10,6	6,0
73	Albanie	2,7	..	2,8 ^f	5,9	1,2	..	1,0
74	Thaïlande	2,0	3,1	4,2	2,6	1,2	6,2	7,7
75	Samoa occidentales	4,3	..	4,3 ^f	4,9	5,6
76	Arabie Saoudite	3,0	5,8	..	15,6	8,3
77	Ukraine	3,8	6,2	4,6	..	2,6	..	6,6
78	Liban	3,0	..	2,6	7,6	3,8	3,5	20,0
79	Kazakhstan	2,0	3,9	2,4	..	1,0	..	21,5
80	Arménie	1,2	..	3,2 ^f	..	2,6	..	3,5
81	Chine	2,0	2,2	..	2,7	2,4	2,0	1,2
82	Pérou	2,1	2,8	3,0	0,1	1,2	1,8	4,0
83	Équateur	2,0	3,4	..	1,9	2,4	10,5	12,3
84	Philippines	1,4	3,0	3,2	1,4	0,9	8,1	13,7
85	Grenade	4,9	4,9	5,2	1,5	6,7
86	Jordanie	4,2	8,0	..	9,9	8,2	15,6	6,1
87	Tunisie	2,5	6,0	8,1	2,0	1,5	11,6	7,2
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,1	5,9	11,1	2,2	5,2
89	Suriname	3,6
90	Fidji	2,3	5,1	6,4	2,3	1,2	7,9	0,6
91	Paraguay	2,3	1,9	4,3	1,0	0,7	6,2	6,8
92	Turquie	5,4	2,4	3,7	3,5	3,1	4,9	11,2
93	Sri Lanka	1,6	3,2	..	2,1	2,8	4,8	3,8
94	Dominicaine, République	2,3	..	1,1	0,6	0,5	3,3	4,0
95	Belize	2,2	4,6	5,1	1,2	..	4,4	30,4
96	Iran, République islamique d'	3,1	4,1	4,8	2,9	4,5	0,5	1,2
97	Géorgie	1,0	..	2,9	..	1,4	..	4,2
98	Maldives	5,5	7,0	8,1 ^f	4,1	4,3
99	Azerbaïdjan	0,9	7,7	3,3 ^f	..	1,8	..	2,8
100	Territoires palestiniens occupés
101	El Salvador	3,7	1,8	2,8 ^f	2,0	0,7	4,3	3,9
102	Algérie	3,3	5,1	..	1,5	3,4	14,2	6,8
103	Guyane	4,0	2,2	5,5	0,9	..	74,5	6,2
104	Jamaïque	2,7	4,5	4,9	0,6	0,7	14,4	9,4
105	Turkménistan	2,6	3,9
106	Cap Vert	3,4	3,6	7,3	0,0	0,7	1,7	2,7

TABLEAU 19

Priorités dans les dépenses publiques

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		107	Syrie, République arabe	2,5	3,9	..	6,9	6,6
108	Indonésie	1,1	1,0	0,9	1,8	1,1	8,7	7,9
109	Viet Nam	1,5	1,8	..	7,9	..	2,7	1,7
110	Kirghizistan	2,2	6,0	4,4 ^f	..	2,9	..	7,3
111	Égypte	2,5	3,9	..	4,5	2,8	7,1	2,9
112	Nicaragua	3,7	3,4	3,1 ^f	10,6	0,7	1,6	2,8
113	Ouzbékistan	2,4	9,4	7,1
114	Moldova, République de	3,9	5,3	4,9 ^f	..	0,4	..	9,6
115	Bolivie	4,3	2,4	6,4 ^f	2,4	2,0	7,9	5,9
116	Mongolie	4,3	11,5	5,6	5,7	2,0	..	2,5
117	Honduras	4,0	3,8	0,7	12,8	4,5
118	Guatemala	2,1	1,3	..	1,5	0,4	3,0	2,0
119	Vanuatu	2,9	4,6	9,6	1,6	1,1
120	Guinée équatoriale	1,0	..	0,6 ^f	3,9	0,2
121	Afrique du Sud	3,2	5,9	5,4	3,8	1,4	..	1,8
122	Tadjikistan	0,9	..	2,8	..	2,2	..	4,9
123	Maroc	1,7	5,0	6,3	4,1	4,5	7,0	6,0
124	Gabon	2,9	1,7	3,0	3,1
125	Namibie	4,5	7,9	7,2	..	3,1
126	Inde	1,2	3,7	3,3	3,2	3,0	2,6	2,8
127	São Tomé-et-Principe	7,2	4,9	15,4
128	Salomon, Îles	4,5	3,8	5,5	6,4
129	Cambodge	2,1	..	2,0	3,1	2,2	2,7	0,6
130	Myanmar	0,5	3,4
131	Botswana	3,3	6,2	..	4,1	3,8	2,8	0,5
132	Comores	1,5	..	3,9	0,4	0,9
133	Lao, Rép. dém. pop.	1,2	..	2,3	1,1	2,2
134	Pakistan	0,7	2,6	2,0	5,8	3,4	4,8	4,5
135	Bhoutan	2,6	1,8	1,8
136	Ghana	1,4	0,4	0,8	6,2	2,7
137	Bangladesh	1,1	1,5	2,2	1,0	1,2	2,5	1,2
138	Népal	1,5	2,0	3,4	0,9	1,7	1,9	1,7
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,0	2,1	0,6	17,2	12,1
140	Congo	1,3	7,4	3,2 ^f	19,0	8,1
141	Soudan	1,9	6,0	..	3,5	0,0	0,4	1,5
142	Timor oriental	7,3
143	Madagascar	1,7	2,5	3,3	1,2	..	7,2	1,8
144	Cameroun	1,2	3,2	3,8	1,5	1,4	4,6	4,5
145	Ouganda	2,2	1,5	5,2 ^f	3,1	2,3	3,4	1,5
146	Swaziland	3,3	5,8	6,2	1,9	..	5,3	1,8
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147	Togo	1,4	..	2,6	3,1	1,6	5,3	1,0
148	Djibouti	3,8	3,5	6,1	5,9	..	3,6	2,7
149	Lesotho	4,1	6,2	9,0 ^f	4,5	2,3	3,8	4,0
150	Yémen	2,2	7,9	6,3	3,5	1,7
151	Zimbabwe	2,8	7,7	..	4,4	..	5,4	2,0
152	Kenya	1,7	6,7	7,0	2,9	1,6	9,2	2,3
153	Mauritanie	3,2	4,6	3,4 ^f	3,8	1,4	14,3	3,7
154	Haïti	2,9	1,4	..	0,1	..	1,2	3,8
155	Gambie	3,2	3,8	1,9 ^f	1,2	0,4	11,9	8,1
156	Sénégal	2,1	3,9	4,0	2,0	1,4	5,7	4,3
157	Érythrée	2,0	..	3,8	2,1
158	Rwanda	1,6	3,7	2,2	0,8	1,3
159	Nigeria	1,3	0,9	..	0,9	1,0	11,7	3,3

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)		Dépenses militaires ^a (en % du PIB)		Service total de la dette ^b (en % du PIB)		
		2003-04 ^c	1991 ^d	2002-04 ^e	1990	2004	1990	2004
		160	Guinée	0,9	2,0
161	Angola	2,4	2,7	4,2	3,2	10,5
162	Tanzanie, Rép. unie de	2,4	2,8	1,1	4,2	1,1
163	Bénin	1,9	..	3,3 ^f	1,8	..	2,1	1,6
164	Côte d'Ivoire	1,0	1,3	..	11,7	3,5
165	Zambie	2,8	2,8	2,8	3,7	..	6,1	7,9
166	Malawi	3,3	3,2	6,0	1,3	..	7,1	3,2
167	Congo, Rép. dém. du	0,7	3,0	3,7	1,8
168	Mozambique	2,9	5,9	1,3	3,2	1,4
169	Burundi	0,7	3,5	5,2	3,4	6,3	3,7	13,4
170	Éthiopie	3,4	3,4	4,6 ^f	8,5	..	2,7	1,2
171	Tchad	2,6	1,6	1,0	0,7	1,1
172	Centrafricaine, République	1,5	2,2	1,2	2,0	1,4
173	Guinée-Bissau	2,6	3,4	16,0
174	Burkina Faso	2,6	2,6	..	3,0	1,3	1,1	1,2
175	Mali	2,8	2,1	1,9	2,8	2,1
176	Sierra Leone	2,0	1,4	1,2	3,3	2,5
177	Niger	2,5	3,3	2,3	..	1,1	4,0	1,6

NOTES

- a** En raison de l'insuffisance des données, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations sur les données, consulter SIPRI 2006a.
- b** Pour les agrégats, consulter le tableau 18
- c** Les données concernent la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.
- d** Les données ne sont pas strictement comparables d'un pays à l'autre en raison de différences dans les méthodes utilisées pour leur collecte.
- e** Les données concernent la République fédérale d'Allemagne avant la réunification.
- f** En l'absence d'estimations nationales, les données correspondent à des estimations de l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

SOURCES

- Colonne 1** : calculs effectués sur la base des données relatives aux dépenses de santé fournies par l'OMS 2006b.
- Colonnes 2 et 3** : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006b.
- Colonnes 4 et 5** : SIPRI 2006c.
- Colonnes 6 et 7** : calculs effectués sur la base des données relatives au PIB et au service total de la dette fournies par la Banque mondiale 2006

Le chômage dans les pays de l'OCDE

Classement selon l'IDH	Nombre de chômeurs (en milliers) 2005	Taux de chômage			OMD Chômage des jeunes		Chômage de longue durée (en % du chômage total)	
		Total (en % de la population active)	Moyen annuel (en % de la population active)	Femmes (rapport en % femmes/ hommes)	Total (en % de la population active des 15-24 ans) ^a	Femmes (rapport en % femmes/ hommes)	Femmes	Hommes
		2005	1995-2005	2005	2005	2005	2005	2005
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1 Norvège	111,2	4,6	4,1	91	12,0	92	8,5	10,4
2 Islande	4,2	2,5	3,1	99	7,2	70	14,0 ^b	8,8 ^b
3 Australie	535,0	5,1	6,9	106	10,8	95	14,9	20,2
4 Irlande	86,4	4,3	6,8	82	8,3	80	21,1	42,4
5 Suède	252,4	5,6	5,9	100	26,2	104	16,4 ^b	20,9 ^b
6 Canada	1 175,8	6,8	8,0	91	12,4	75	9,1	10,1
7 Japon	2 902,0	4,4	4,4	94	8,7	74	22,6	40,3
8 États-Unis	7 598,8	5,1	5,1	100	11,3	82	10,8	12,6
9 Suisse	179,2	4,1	3,4	131	8,8	108	40,4	37,1
10 Pays-Bas	539,5	6,2	4,5	99	9,7	91	35,0	44,7
11 Finlande	225,0	8,6	10,8	105	19,9	93	21,9	27,9
12 Luxembourg	9,8	4,6	3,3	167	13,7	138	20,3	33,6
13 Belgique	387,4	8,4	8,3	122	19,9	93	52,7	50,4
14 Autriche	252,7	5,8	5,4	118	7,8	83	26,5 ^b	28,6 ^b
15 Danemark	142,3	4,9	5,1	133	7,9	159	22,7	29,7
16 France	2 742,2	10,0	10,4	121	22,8	115	43,2	41,8
17 Italie	1 858,0	7,7	10,2	162	24,0	128	53,8	50,5
18 Royaume-Uni	1 438,7	4,8	6,0	82	11,8	75	16,9	26,2
19 Espagne	1 895,0	9,1	12,9	172	19,7	140	36,0	28,2
20 Nouvelle-Zélande	77,3	3,6	5,6	117	9,4	108	6,2	12,6
21 Allemagne	3 987,2	9,3	8,0	96	14,2	88	54,4	53,8
24 Grèce	492,0	10,6	10,7	259	25,3	199	59,6	43,1
26 Corée, République de	891,3	3,8	3,9	86	10,2	73	0,4	1,0
28 Portugal	412,0	7,5	5,8	129	16,1	140	49,9	47,1
30 Tchéquie, République	412,7	8,0	7,0	151	19,3	99	54,2	52,9
35 Hongrie	296,1	7,1	7,4	107	19,4	97	44,2	47,9
37 Pologne	3 020,2	17,8	15,6	115	37,8	107	53,1	51,3
42 Slovaquie	432,6	16,4	15,8	112	29,9	93	67,4	68,7
53 Mexique	1 575,2	3,6	3,1	105	6,6	121	2,6	2,3
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
92 Turquie	2 526,4	10,0	8,2	101	19,3	100	47,4	36,9
OCDE	36 458,5 T	6,5	6,6	108	13,3	94	33,0	32,9

NOTES

^a La classe d'âge est de 16 à 24 ans pour certains pays.

^b Données concernant l'année 2004

SOURCES

Colonnes 1-3 et 5 : OCDE 2006a.

Colonnes 4 et 6 : calculs effectués sur la base des données relatives au taux de chômage chez les hommes et les femmes fournies par l'OCDE 2006c.

Colonnes 7 et 8 : OCDE 2006b.

TABLEAU 21

... Tout en les préservant pour les générations future ...

Énergie et environnement

Classement selon l'IDH	Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)	Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		OMD PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		OMD Émissions de dioxyde de carbone			Ratification des traités sur l'environnement ^a				
		1980	2003	1980	2003	Par habitant (en tonnes métriques)		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique	
		2003	1980	2003	1980	2003	1980						2003
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ													
1	Norvège	6,1 ^{c, d}	22 400 ^c	25 295 ^c	4,5	6,8	8,2 ^e	9,9 ^e	0,2 ^e	●	●	●	●
2	Islande	0,0	13 838	29 412	3,1	2,5	8,2	7,6	(.)	○	●	●	●
3	Australie	7,1	6 599	11 446	3,6	4,8	13,9	18,0	1,4	●	●	○	●
4	Irlande	1,0	3 106	6 660	4,2	9,3	7,7	10,3	0,2	●	●	●	●
5	Suède	20,4	11 700	16 603	3,7	4,6	8,6	5,9	0,2	●	●	●	●
6	Canada	4,3	14 243	18 329	2,5	3,4	17,2	17,9	2,3	○	●	●	●
7	Japon	1,2	4 944	8 212	5,7	6,5	7,9	9,7	4,9	●	●	●	●
8	États-Unis	3,1	10 336	14 057	2,8	4,5	20,1 ^f	19,8 ^f	23,0 ^f	●	●	○	○
9	Suisse	5,8 ^g	5 878 ^g	8 701 ^g	7,8	8,1	6,5	5,6	0,2	●	●	●	●
10	Pays-Bas	1,4	4 560	7 026	4,2	5,8	10,9	8,7	0,6	●	●	●	●
11	Finlande	22,0	8 372	17 111	3,2	3,7	11,9	13,0	0,3	●	●	●	●
12	Luxembourg	1,2	10 879	16 348	2,4	6,5	29,1	22,0	(.)	●	●	●	●
13	Belgique	1,5	5 177	8 791	4,0	4,9	13,3	8,3	0,3	●	●	●	●
14	Autriche	13,2	4 988	8 527	6,1	7,2	6,9	8,6	0,3	●	●	●	●
15	Danemark	11,8	5 059	7 138	5,2	7,5	12,3	10,1	0,2	●	●	●	●
16	France	4,6 ^h	4 633 ^h	8 319 ^h	4,9	5,9	9,0 ^h	6,2 ^h	1,5 ^h	●	●	●	●
17	Italie	1,8 ⁱ	3 364 ⁱ	5 943 ⁱ	7,4	8,2	6,6 ⁱ	7,7 ⁱ	1,8 ⁱ	●	●	●	●
18	Royaume-Uni	0,6	5 022	6 755	4,8	7,1	10,5	9,4	2,2	●	●	●	●
19	Espagne	3,7	2 906	6 325	7,4	7,0	5,3	7,3	1,2	●	●	●	●
20	Nouvelle-Zélande	4,5	7 270	10 453	5,0	4,8	5,6	8,8	0,1	●	●	●	●
21	Allemagne	2,7	..	7 258	3,7	6,1	..	9,8	3,2	●	●	●	●
22	Hong Kong, Chine (RAS)	0,4 ^d	2 449	6 103	11,1	10,9	3,3	5,5	0,2	●	●	●	●
23	Israël	0,0	3 187	6 843	7,0	7,1	5,6	10,6	0,3	●	●	●	●
24	Grèce	3,9	2 413	5 497	8,7	7,3	5,4	8,7	0,4	●	●	●	●
25	Singapour	0,2	2 836	8 087	3,9	4,5	12,5	11,3	0,2	●	●	●	●
26	Corée, République de	1,8 ^d	1 051	7 338	4,5	4,2	3,3	9,6	1,8	○	●	●	●
27	Slovénie	7,5	..	7 109	..	5,2	..	7,8	0,1	●	●	●	●
28	Portugal	12,8	1 750	4 770	10,1	7,2	2,8	5,6	0,2	●	●	●	●
29	Chypre	1,1	1 692	5 656	5,7	6,3	5,2	8,9	(.)	●	●	●	●
30	Tchèque, République	3,0	..	6 567	..	3,9	..	11,4	0,5	●	●	●	●
31	Barbade	6,3	1 333	3 226	2,7	4,4	(.)	●	●	●	●
32	Malte	0,0	1 627	5 632	6,7	7,7	3,1	6,2	(.)	●	●	●	●
33	Koweït	0,0 ^j	6 849	16 379	1,8	1,8	19,7 ^j	31,1 ^j	0,3 ^j	●	●	●	●
34	Brunéï Darussalam	1,1	2 430	9 133	35,6	12,7	(.)	●	●	●	●
35	Hongrie	5,0	2 920	4 051	3,7	5,6	7,7	5,7	0,2	●	●	●	●
36	Argentine	4,1	1 413	2 543	7,9	7,2	3,8	3,4	0,5	○	●	●	●
37	Pologne	5,7	3 419	3 702	..	4,6	12,8	7,9	1,2	●	●	●	●
38	Chili	11,5	1 054	3 092	5,4	5,9	2,5	3,7	0,2	○	●	●	●
39	Bahreïn	..	4 784	11 274	1,6	1,8	22,6	31,0	0,1	●	●	●	●
40	Estonie	17,1	..	6 094	..	3,4	..	13,6	0,1	●	●	●	●
41	Lituanie	13,0	..	3 453	..	4,3	..	3,7	0,1	●	●	●	●
42	Slovaquie	2,2	..	5 377	..	3,7	..	7,0	0,1	●	●	●	●
43	Uruguay	23,1	1 163	2 310	8,5	10,5	2,0	1,3	(.)	○	●	●	●
44	Croatie	6,2	..	3 733	..	5,6	..	5,3	0,1	●	●	○	●
45	Lettonie	46,5	..	2 835	..	5,3	..	2,9	(.)	●	●	●	●
46	Qatar	0,0	10 616	19 374	57,2	63,1	0,2	●	●	●	●
47	Seychelles	..	794	2 716 ^d	1,5	6,9	(.)	●	●	●	●
48	Costa Rica	29,6	964	1 764	10,2	9,9	1,1	1,5	(.)	○	●	●	●
49	Émirats arabes unis	0,0	6 204	15 878	6,5	2,2	36,4	33,6	0,5	●	●	●	●
50	Cuba	17,7	1 029	1 407	3,2	2,3	0,1	●	●	●	●
51	Saint-Kitts-et-Nevis	3 256	3,0	(.)	●	●	●	●
52	Bahamas	..	4 062	6 700	38,1	6,0	(.)	●	●	●	●
53	Mexique	13,0	999	2 108	5,5	5,6	4,2	4,0	1,7	●	●	●	●

Indicateurs du développement humain

TABLEAU 21

Énergie et environnement

Classement selon l'IDH		Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)		OMD					Ratification des traités sur l'environnement ^a				
		Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		OMD		Émissions de dioxyde de carbone		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique	
		2003	1980	2003	1980	2003	Par habitant (en tonnes métriques)						1980
54	Bulgarie	6,5	4 371	4 735	1,6	2,8	8,5	5,6	0,2	●	●	●	●
55	Tonga	0,0 ^d	109	356 ^d	0,4	1,1	(.)	●	●	●	●
56	Oman	0,0	847	3 817	8,5	2,8	5,0	12,9	0,1	●	●	●	●
57	Trinité-et-Tobago	0,6	1 900	4 925	2,7	1,2	15,4	22,1	0,1	●	●	●	●
58	Panama	28,5	930	1 733	7,3	7,6	1,8	1,9	(.)	●	●	●	●
59	Antigua-et-Barbuda	..	984	1 603 ^d	2,2	5,0	(.)	●	●	●	●
60	Roumanie	12,4	3 061	2 441	..	4,0	8,7	4,2	0,4	●	●	●	●
61	Malaisie	6,5 ^d	740	3 196	4,5	3,9	2,0	6,4	0,6	●	●	●	●
62	Bosnie-Herzégovine	7,9	..	2 636	..	5,3	..	4,9	0,1	●	●	●	●
63	Maurice	25,5	482	1 683	0,6	2,6	(.)	●	●	●	●
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN													
64	Libyen, Jamahiriya arabe	1,7	1 588	3 347	8,9	8,9	0,2	●	●	●	●
65	Russie, Fédération de	2,7	..	6 303	..	1,9	..	10,3	5,9	●	●	●	●
66	Macédoine, ERYM	9,7	..	3 794	5,2	(.)	●	●	●	●
67	Bélarus	5,5	..	3 388	..	2,2	..	6,4	0,2	●	●	●	●
68	Dominique	..	149	1 243 ^d	0,5	1,8	(.)	●	●	●	●
69	Brésil	29,1	1 145	2 246	7,5	6,9	1,5	1,6	1,2	●	●	●	●
70	Colombie	15,8	726	1 045	7,4	10,1	1,4	1,3	0,2	●	●	●	●
71	Sainte-Lucie	..	504	1 851 ^d	0,9	2,1	(.)	●	●	●	●
72	Venezuela, RB	2,5	2 379	3 510	2,9	2,3	5,8	5,6	0,6	●	●	●	●
73	Albanie	6,3	1 204	1 743	..	6,4	1,8	1,0	(.)	●	●	●	●
74	Thaïlande	17,7	340	1 896 ^d	5,1	5,0	0,9	3,9	1,0	●	●	●	●
75	Samoa occidentales	..	252	613 ^d	0,6	0,8	(.)	●	●	●	●
76	Arabie Saoudite	(.) ^j	1 969	6 749	6,6	2,2	17,3 ^j	13,0 ^j	1,2 ^j	●	●	●	●
77	Ukraine	1,6	..	3 683	..	1,9	..	6,6	1,3	●	●	●	●
78	Liban	0,4	1 056	2 829	..	3,0	2,3	5,4	0,1	●	●	●	●
79	Kazakhstan	0,2	..	4 114	..	1,9	..	10,7	0,6	●	○	●	●
80	Arménie	1,1	..	1 375	..	5,2	..	1,1	(.)	●	●	●	●
81	Chine	4,6	307	1 440	1,3	4,5	1,5	3,2	16,5	●	●	●	●
82	Pérou	24,7	579	868	7,9	11,3	1,4	1,0	0,1	●	●	●	●
83	Équateur	18,7	423	950	5,2	4,9	1,7	1,8	0,1	●	●	●	●
84	Philippines	33,2	373	655	9,8	7,8	0,8	1,0	0,3	○	●	●	●
85	Grenade	0,0	281	1 628	0,5	2,2	(.)	●	●	●	●
86	Jordanie	1,3	366	1 524	5,5	4,0	2,1	3,2	0,1	●	●	●	●
87	Tunisie	8,6	434	1 200	6,9	8,1	1,5	2,1	0,1	●	●	●	●
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	276	940 ^d	0,4	1,6	(.)	●	●	●	●
89	Suriname	3,3	4 442	3 537	6,7	5,1	(.)	●	●	●	●
90	Fidji	36,0 ^d	489	627 ^d	1,2	1,3	(.)	●	●	●	●
91	Paraguay	55,0	233	1 113	7,3	6,4	0,5	0,7	(.)	●	●	●	●
92	Turquie	9,1	554	1 979	5,9	6,0	1,7	3,1	0,9	●	●	●	●
93	Sri Lanka	60,4	113	407	5,8	8,8	0,2	0,5	(.)	●	●	●	●
94	Dominicaine, République	26,9	582	1 532	6,5	7,4	1,1	2,5	0,1	●	●	●	●
95	Belize	25,0 ^d	370	708 ^d	1,3	3,0	(.)	●	●	●	●
96	Iran, République islamique d'	0,7	570	2 304	4,9	3,2	3,0	5,6	1,5	●	●	●	●
97	Géorgie	23,9	..	1 566	..	4,1	..	0,8	(.)	●	●	●	●
98	Maldives	0,0	25	490	0,3	1,4	(.)	●	●	●	●
99	Azerbaïdjan	0,0	..	2 815	..	2,3	..	3,5	0,1	●	●	●	●
100	Territoires palestiniens occupés	●	●	●	●
101	El Salvador	46,3	336	663	7,6	6,9	0,5	1,0	(.)	●	●	●	●
102	Algérie	6,4	381	929	8,5	5,6	3,5	5,1	0,7	●	●	●	●
103	Guyane	43,6	545	1 172 ^d	2,3	2,2	(.)	●	●	●	●
104	Jamaïque	17,0	834	2 696	2,9	2,5	4,0	4,1	(.)	○	●	●	●
105	Turkménistan	0,0	..	1 999	9,2	0,2	●	●	●	●
106	Cap Vert	0,0 ^d	55	100 ^d	0,4	0,3	(.)	●	●	●	●

Classement selon l'IDH	Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)	OMD							Ratification des traités sur l'environnement ^a				
		Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes métriques)		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique	
		1980	2003	1980	2003	1980	2003						2003
107	Syrie, République arabe	0,0	433	1 683	4,7	3,4	2,2	2,7	0,2	●	●	●	●
108	Indonésie	15,9	94	498	3,9	4,3	0,6	1,4	1,2	●	●	●	●
109	Viet Nam	23,3	78	503 ^d	..	4,4	0,3	0,9	0,3	●	●	●	●
110	Kirghizistan	0,0	..	2 417	..	3,2	..	1,0	(.)	●	●	●	●
111	Égypte	9,4 ^d	433	1 340 ^d	6,4	5,1	1,0	2,0	0,6	●	●	●	●
112	Nicaragua	69,3	363	492	8,7	5,5	0,7	0,7	(.)	●	●	●	●
113	Ouzbékistan	0,0	..	1 890	..	0,8	..	4,8	0,5	●	●	●	●
114	Moldova, République de	2,1	..	1 900	..	1,9	..	1,7	(.)	●	●	●	●
115	Bolivia	18,8	292	481	5,4	4,9	0,8	0,9	(.)	●	●	●	●
116	Mongolie	2,2	1 119	1 273	4,1	3,1	(.)	●	●	●	●
117	Honduras	63,6	259	694	5,0	4,9	0,6	0,9	(.)	○	●	●	●
118	Guatemala	72,1	245	501	7,0	6,5	0,6	0,9	(.)	●	●	●	●
119	Vanuatu	50,0 ^d	171	208 ^d	0,5	0,4	(.)	●	●	●	●
120	Guinée équatoriale	57,1	83	51 ^d	0,3	0,3	(.)	●	●	●	●
121	Afrique du Sud	11,6 ^k	3 181 ^k	4 595 ^k	4,5	3,9	7,2	7,8	1,4	●	●	●	●
122	Tadjikistan	2 645	..	2,1	..	0,7	(.)	●	●	●	●
123	Maroc	6,1	254	649	11,3	10,2	0,8	1,2	0,2	○	●	●	●
124	Gabon	65,8	766	1 229	3,5	4,9	8,9	0,9	(.)	●	●	●	●
125	Namibie	.. ^l	.. ^l	.. ^l	..	9,9	..	1,2	(.)	●	●	●	●
126	Inde	19,8	173	594	3,3	5,3	0,5	1,2	5,1	●	●	●	●
127	São Tomé-et-Principe	..	96	102 ^d	0,4	0,6	(.)	●	●	●	●
128	Salomon, Îles	50,0 ^d	93	69 ^d	0,4	0,4	(.)	●	●	●	●
129	Cambodge	92,2	15	9 ^d	(.)	(.)	(.)	●	●	●	●
130	Myanmar	83,9	44	126	0,1	0,2	(.)	○	●	●	●
131	Botswana	.. ^l	.. ^l	.. ^l	0,9	2,3	(.)	●	●	●	●
132	Comores	..	26	32 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
133	Lao, Rép. dém. pop.	78,4	68	135 ^d	0,1	0,2	(.)	●	●	●	●
134	Pakistan	23,5	176	493	3,5	4,2	0,4	0,8	0,5	○	●	●	●
135	Bhoutan	87,8	17	218 ^d	(.)	0,2	(.)	●	●	●	●
136	Ghana	84,7	450	285	4,8	5,0	0,2	0,4	(.)	●	●	●	●
137	Bangladesh	51,5	30	145	10,8	10,4	0,1	0,3	0,1	●	●	●	●
138	Népal	93,2	17	91	2,7	4,0	(.)	0,1	(.)	○	●	●	●
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	62,2	406	251 ^d	0,6	0,4	(.)	●	●	●	●
140	Congo	69,0	98	206	1,6	3,3	0,2	0,4	(.)	●	●	●	●
141	Soudan	86,5	47	101	2,5	3,7	0,2	0,3	(.)	●	●	●	●
142	Timor oriental	301 ^d	0,2	(.)	●	●	●	●
143	Madagascar	81,9	49	50 ^d	0,2	0,1	(.)	●	●	●	●
144	Cameroun	86,3	168	226	5,3	4,6	0,4	0,2	(.)	●	●	●	●
145	Ouganda	93,5	28	59 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
146	Swaziland	.. ^l	.. ^l	.. ^l	0,8	0,9	(.)	●	●	●	●
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN													
147	Togo	84,4	74	91	6,4	3,2	0,2	0,4	(.)	●	●	●	●
148	Djibouti	..	416	455 ^d	0,9	0,5	(.)	●	●	●	●
149	Lesotho	.. ^l	.. ^l	.. ^l	●	●	●	●
150	Yémen	4,0	..	212	..	2,8	..	0,9	0,1	●	●	●	●
151	Zimbabwe	67,2	1 020	998	2,8	2,6	1,3	0,9	(.)	●	●	●	●
152	Kenya	83,1	109	154	1,8	2,1	0,4	0,3	(.)	●	●	●	●
153	Mauritanie	35,8 ^d	60	60 ^d	0,4	0,9	(.)	●	●	●	●
154	Haïti	79,5	58	61	8,2	6,4	0,1	0,2	(.)	○	●	●	●
155	Gambie	66,7	70	101 ^d	0,2	0,2	(.)	●	●	●	●
156	Sénégal	70,9	115	192 ^d	4,3	5,2	0,6	0,4	(.)	●	●	●	●
157	Érythrée	85,2	..	62	0,2	(.)	●	●	●	●
158	Rwanda	84,7	32	39 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
159	Nigeria	82,9	108	162	1,3	1,3	1,0	0,4	0,2	●	●	●	●

TABLEAU 21

Énergie et environnement

Classement selon l'IDH	Conso. de combustibles traditionnels (en % du total des besoins énergétiques)	OMD							Ratification des traités sur l'environnement ^a			
		Consommation d'électricité per habitant (en kWh)		PIB par unité d'énergie consommée (2000 PPA en USD par kg d'équivalent pétrole)		Émissions de dioxyde de carbone Par habitant (en tonnes métriques)		Part dans le total des émissions mondiales ^b (en %)	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Convention-cadre sur les changements climatiques	Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques	Convention sur la diversité biologique
		1980	2003	1980	2003	1980	2003					
160 Guinée	87,1	85	89 ^d	0,2	0,1	(.)	○	●	●	●
161 Angola	74,4	214	178	..	3,1	0,7	0,6	(.)		●		●
162 Tanzanie, Rép. unie de	94,4	41	78	..	1,3	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
163 Bénin	81,3	37	82	2,4	3,5	0,1	0,3	(.)	●	●	●	●
164 Côte d'Ivoire	75,5	220	209	5,2	3,8	0,7	0,3	(.)		●		●
165 Zambie	87,2	1 125	631	1,5	1,4	0,6	0,2	(.)	●	●	●	●
166 Malawi	82,9	66	77 ^d	0,1	0,1	(.)	○	●	●	●
167 Congo, Rép. dém. du	97,2	161	86	6,0	2,1	0,1	(.)	(.)	●	●	●	●
168 Mozambique	90,9	364	399	1,0	2,5	0,3	0,1	(.)	●	●	●	●
169 Burundi	95,7	12	23 ^d	(.)	(.)	(.)		●	●	●
170 Éthiopie	96,5	..	33	..	2,1	(.)	0,1	(.)	●	●	●	●
171 Tchad	98,6	10	11 ^d	(.)	(.)	(.)	○	●		●
172 Centrafricaine, République	83,3	29	35 ^d	(.)	0,1	(.)	○	●		●
173 Guinée-Bissau	50,0	18	45 ^d	0,2	0,2	(.)		●	●	●
174 Burkina Faso	83,3	16	32 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
175 Mali	86,7	15	38 ^d	0,1	(.)	(.)	●	●	●	●
176 Sierra Leone	91,2	62	49 ^d	0,2	0,1	(.)		●		●
177 Niger	85,6	..	40 ^d	0,1	0,1	(.)	●	●	●	●
Pays en développement	26,3	388	1 157	3,7	4,7	1,3	2,2	42,7
Pays les moins avancés	78,3	83	114	..	3,8	0,1	0,2	0,5
États arabes	16,9	626	1 977	5,8	3,5	3,2	4,4	4,8
Asie de l'Est et Pacifique	11,4	329	1 418	2,1	4,6	1,4	2,9	22,5
Amérique latine et Caraïbes	23,3	1 019	1 932	6,4	6,2	2,4	2,4	5,2
Asie du Sud	24,8	171	598	3,8	5,0	0,5	1,2	7,2
Afrique subsaharienne	81,2	434	522	3,2	2,7	1,0	0,8	2,1
Europe centrale et orientale et CEI	4,1	3 284	3 432	..	2,5	10,1	6,2	12,2
OCDE	4,6	5 761	8 777	3,9	5,3	10,9	11,2	51,1
Pays de l'OCDE à revenu élevé	3,2	6 698	10 483	3,8	5,3	12,1	13,1	46,5
Développement humain élevé	4,9	5 532	8 502	3,9	5,2	10,7	11,1	54,7
Développement humain moyen	18,4	341	1 100	3,5	4,2	1,2	2,1	43,7
Faible développement humain	83,7	162	165	2,2	1,9	0,4	0,2	0,6
Revenu élevé	3,1	6 559	10 331	3,9	5,2	12,2	13,1	49,7
Revenu moyen	10,5	615	1 593	3,7	4,2	2,1	3,1	42,7
Faible revenu	44,0	174	414	3,2	4,2	0,5	0,8	7,6
Monde	21,7 ^m	1 573	2 490	3,8	4,7	3,4	3,7	100,0

- Ratification, acceptation, adoption, adhésion ou succession.
- Signature

NOTES

- a** Situation au 28 août 2006. Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques a été signé à Carthagène en 2000, la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies à New York en 1992, le Protocole de Kyoto pour la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies à Kyoto en 1997 et la Convention sur la diversité biologique à Rio de Janeiro en 1992.
- b** Le total des émissions mondiales inclut les émissions de dioxyde de carbone n'apparaissant pas dans les totaux nationaux telles que les rejets de fuels lourds et l'oxydation des hydrocarbures non combustibles, ainsi que les émissions des pays ne figurant pas dans les principaux tableaux.
- c** Y compris Svalbard et Île Jan Mayen.
- d** Les données correspondent à des estimations produites par les Nations Unies, division des

affaires économiques et sociales, service des statistiques.

- e** Données préliminaires.
- f** Données basées sur des chiffres relatifs au gaz naturel.
- g** Y compris le Liechtenstein.
- h** Y compris Monaco.
- i** Y compris Saint-Marin.
- j** Y compris une partie de la zone neutre.
- k** Les données concernent l'union douanière d'Afrique du Sud qui comprend le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.
- l** Compris dans les données concernant l'Afrique du Sud.
- m** Les données correspondent à l'agrégat de l'ONU 2006a.

SOURCES

- Colonne 1**: calculs effectués sur la base des données relatives à la consommation de combustibles traditionnels et au total des besoins énergétiques fournies par l'ONU 2006a.
- Colonnes 2 et 3**: ONU 2006f.
- Colonnes 4 et 5**: Banque mondiale 2006, sur la base de données fournies par l'Agence internationale de l'énergie.
- Colonnes 6-8**: ONU 2006, sur la base de données fournies par le Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique.
- Colonnes 9-12**: ONU 2006d.

Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers) 2005 ^e	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)				Effectif total des forces armées		
		Par pays d'asile (en milliers) 2005 ^e	Par pays d'origine ^c (en milliers) 2005 ^e	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006	
				1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05			
		2005 ^e	2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006	2006
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ										
1	Norvège	..	43	0	83	9	13	(.)	26	70
2	Islande	..	0	0	0	0	0	..
3	Australie	..	65	0	147	396	50	(.)	53	75
4	Irlande	..	7	0	0	4	10	73
5	Suède	..	75	0	95	104	592	2	28	43
6	Canada	..	147	0	339	112	365	2	62	75
7	Japon	..	2	0	877	250	0	0	260	107
8	États-Unis	..	379	1	415	387	7 101	30	1 546	72
9	Suisse	..	48	0	93	144	74	(.)	4	20
10	Pays-Bas	..	118	0	46	129	840	2	53	50
11	Finlande	..	12	0	159	77	22	(.)	28	77
12	Luxembourg	..	2	0	0	0	1	129
13	Belgique	..	15	0	16	0	173	(.)	37	40
14	Autriche	..	21	0	23	21	3	(.)	40	73
15	Danemark	..	44	0	127	78	2	(.)	21	71
16	France	..	137	0	43	3	2 399	9	255	55
17	Italie	..	21	0	315	224	827	2	191	50
18	Royaume-Uni	..	293	0	633	94	791	4	217	65
19	Espagne	..	5	0	363	281	113	1	147	46
20	Nouvelle-Zélande	..	5	0	7	8	0	(.)	9	73
21	Allemagne	..	700	0	252	216	1 855	6	285	60
22	Hong Kong, Chine (RAS)	..	2	0
23	Israël	150-300 ^f	1	1	265	1 422	160	2	168	118
24	Grèce	..	2	0	870	1 114	0	(.)	164	81
25	Singapour	..	0	0	237	423	3	(.)	73	133
26	Corée, République de	..	0	0	1 674	544	38	(.)	688	115
27	Slovénie	..	0	0	19	2	7	..
28	Portugal	..	0	0	18	406	0	0	45	62
29	Chypre	210	1	0	33	0	0	0	10	100
30	Tchèque, République	..	2	4	0	630	10	(.)	22	11
31	Barbade	0	1	61
32	Malte	..	2	0	0	18	0	(.)	2	250
33	Koweït	..	2	0	631	55	0	0	16	133
34	Brunéï Darussalam	0	0	0	7	171
35	Hongrie	..	8	4	24	12	70	(.)	32	30
36	Argentine	..	3	1	70	67	0	(.)	71	66
37	Pologne	..	5	20	125	96	124	(.)	142	45
38	Chili	..	1	1	468	456	0	(.)	78	77
39	Bahreïn	..	0	0	49	0	0	(.)	11	393
40	Estonie	..	0	1	18	10	0	0	5	..
41	Lituanie	..	1	1	4	9	0	(.)	14	..
42	Slovaquie	..	0	1	220	0	0	(.)	20	..
43	Uruguay	..	0	0	8	18	0	0	24	75
44	Croatie	5	3	119	22	0	0	0	21	..
45	Lettonie	..	0	2	16	7	0	0	5	..
46	Qatar	..	0	0	11	0	0	0	12	200
47	Seychelles	0	0	0	(.)	17
48	Costa Rica	..	11	0	0	0	0	..
49	Émirats arabes unis	..	0	0	426	2 381	10	(.)	51	119
50	Cuba	..	1	19	0	0	49	30
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0
52	Bahamas	0	0	0	1	172
53	Mexique	10-12	3	2	45	35	193	149

TABLEAU 22
Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers)	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)				Effectif total des forces armées		
		Par pays d'asile (en milliers)	Par pays d'origine ^c (en milliers)	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006	
				1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05			
		2005 ^e	2005 ^e	2005 ^e						
54	Bulgarie	..	4	4	0	158	0	(.)	51	34
55	Tonga	0	0	0
56	Oman	..	0	0	157	98	0	0	42	144
57	Trinité-et-Tobago	0	0	0	3	143
58	Panama	..	2	0	0	0	0	0
59	Antigua-et-Barbuda	0	(.)	170
60	Roumanie	..	2	11	0	579	17	(.)	97	51
61	Malaisie	..	34	0	898	467	0	0	110	100
62	Bosnie-Herzégovine	183	11	110	0	0	0	(.)	12	..
63	Maurice	..	0	0	0	0	0	..	0	0
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	..	12	2	0	0	0	(.)	76	104
65	Russie, Fédération de	265	2	103	40	0	5 771	31	1 027	19
66	Macédoine, ERYM	1	1	9	0	0	11	..
67	Bélarus	..	1	9	0	0	0	1	73	..
68	Dominique	0
69	Brésil	..	3	0	237	142	62	(.)	287	104
70	Colombie	1 706-3 663 ^g	0	60	37	11	207	313
71	Sainte-Lucie	0
72	Venezuela, RB	..	0	3	0	7	0	(.)	82	167
73	Albanie	..	0	13	24	31	22	54
74	Thaïlande	..	117	0	558	98	0	(.)	307	130
75	Samoa occidentales
76	Arabie Saoudite	..	241	0	975	470	36	(.)	200	320
77	Ukraine	..	2	84	188	2	188	..
78	Liban	68-600	1	18	34	1	0	(.)	72	414
79	Kazakhstan	..	7	4	99	68	0	(.)	66	..
80	Arménie	8	220	14	49	0	48	..
81	Chine	..	299	124	523	2 697	129	2	2 255	58
82	Pérou	60	1	5	32	368	0	(.)	80	63
83	Équateur	..	10	1	10	33	47	111
84	Philippines	60	0	0	36	38	106	92
85	Grenade	0
86	Jordanie	..	1	2	19	23	15	(.)	101	144
87	Tunisie	..	0	3	42	156	35	100
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0
89	Suriname	..	0	0	0	0	2	100
90	Fidji	1	12	0	4	148
91	Paraguay	..	0	0	0	1	10	69
92	Turquie	356-1 000+	2	170	1 562	746	28	(.)	515	82
93	Sri Lanka	325	0	108	49	8	111	514
94	Dominicaine, République	0	0	0	25	113
95	Belize	..	1	0	0	0	1	167
96	Iran, République islamique d'	..	716	99	373	403	0	(.)	545	89
97	Géorgie	240	2	7	0	0	0	(.)	11	..
98	Maldives	0	0	0
99	Azerbaïdjan	558	3	234	0	0	67	..
100	Territoires palestiniens occupés	21-50 ^h	0	350	1	0	0	..
101	El Salvador	..	0	4	3	0	16	38
102	Algérie	1 000 ⁱ	94	12	346	149	138	81
103	Guyane	0	0	0	1	15
104	Jamaïque	0	0	0	3	143
105	Turkménistan	..	12	1	0	0	26	..
106	Cap Vert	0	0	0	1	13

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers)	Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)						Effectif total des forces armées		
		Réfugiés		Importations		Exportations		En milliers	Indice (1985=100)	
		Par pays d'asile	Par pays d'origine ^c	(en millions d'USD)		En millions d'USD	Part ^d (en %)			
		2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006	2006	
107	Syrienne, République arabe	305	26	16	43	0	0	0	308	77
108	Indonésie	342-600	0	34	339	19	8	(.)	302	109
109	Viet Nam	..	2	357	270	291	455	44
110	Kirghizistan	..	3	3	0	3	0	(.)	13	..
111	Égypte	..	89	6	1 700	596	0	(.)	469	105
112	Nicaragua	..	0	1	0	0	0	0	14	22
113	Ouzbékistan	3	44	8	0	0	0	1	55	..
114	Moldova, République de	..	0	12	6	0	4	(.)	7	..
115	Bolivie	..	1	0	1	9	33	120
116	Mongolie	..	0	1	9	27
117	Honduras	..	0	1	0	0	12	72
118	Guatemala	242	0	3	3	0	29	91
119	Vanuatu
120	Guinée équatoriale	..	0	0	0	0	1	45
121	Afrique du Sud	..	30	0	38	606	39	(.)	56	53
122	Tadjikistan	..	1	55	0	0	8	..
123	Maroc	..	0	3	30	32	201	135
124	Gabon	..	9	0	0	0	5	208
125	Namibie	..	5	1	4	0	9	..
126	Inde	600	139	16	943	1 471	0	(.)	1 325	105
127	São Tomé-et-Principe	..	0	0
128	Salomon, Îles	0	0	0
129	Cambodge	..	0	18	0	0	0	0	124	354
130	Myanmar	540 ^f	0	165	216	20	376	202
131	Botswana	..	3	0	7	0	9	225
132	Comores	..	0	0
133	Lao, Rép. dém. pop.	..	0	24	0	0	29	54
134	Pakistan	20 ^f	1 085	30	316	161	9	(.)	619	128
135	Bhoutan	107	0	0
136	Ghana	..	54	18	0	0	7	46
137	Bangladesh	500	21	7	121	27	126	138
138	Népal	100-200	126	2	1	0	69	276
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	10	0	0	0	3	94
140	Congo	100-147	66	24	0	0	10	115
141	Soudan	5 355	147	693	3	0	105	186
142	Timor oriental	..	0	0	1	..
143	Madagascar	..	0	0	0	0	14	66
144	Cameroun	..	52	9	0	0	23	315
145	Ouganda	1 740 ^f	257	34	38	0	45	225
146	Swaziland	..	1	0	0	0
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147	Togo	3	9	51	3	0	9	250
148	Djibouti	..	10	1	3	0	10	333
149	Lesotho	..	0	0	0	0	2	100
150	Yémen	..	82	1	124	289	67	105
151	Zimbabwe	570	14	11	0	0	29	71
152	Kenya	382	251	5	0	25	24	175
153	Mauritanie	..	1	32	1	0	16	188
154	Haïti	..	0	14	0	0
155	Gambie	..	7	2	0	0	1	160
156	Sénégal	64	21	9	2	0	14	139
157	Érythrée	51	4	144	3	276	0	0	202	..
158	Rwanda	..	45	100	0	0	51	981
159	Nigeria	..	9	22	2	0	0	0	79	84

TABLEAU 22

Réfugiés et armements

Classement selon l'IDH	Personnes déplacées dans leur propre pays ^a (en milliers)	Réfugiés		Livraisons d'armes conventionnelles ^b (prix de 1990)				Effectif total des forces armées	
		Par pays d'asile (en milliers)	Par pays d'origine ^c (en milliers)	Importations (en millions d'USD)		Exportations		En milliers 2006	Indice (1985=100) 2006
				1995	2005	En millions d'USD 2005	Part ^d (en %) 2001-05		
		2005 ^e	2005 ^e	2005 ^e	1995	2005	2005	2001-05	2006
160 Guinée	82	64	6	0	0	10	101
161 Angola	62	14	216	1	22	0	(.)	108	218
162 Tanzanie, Rép. unie de	..	549	2	0	0	27	67
163 Bénin	..	30	0	0	0	5	111
164 Côte d'Ivoire	800 ^f	42	18	2	0	17	129
165 Zambie	..	156	0	0	0	0	0	15	93
166 Malawi	..	4	0	0	0	0	0	5	94
167 Congo, Rép. dém. du	1 664	204	431	0	14	65	135
168 Mozambique	..	2	0	0	0	11	70
169 Burundi	117	21	439	0	0	51	981
170 Éthiopie	150-265	101	65	0	0	183	84
171 Tchad	55-65	275	48	1	0	30	246
172 Centrafricaine, République	..	25	43	0	0	3	130
173 Guinée-Bissau	..	8	1	0	0	9	105
174 Burkina Faso	..	1	1	0	19	11	275
175 Mali	..	11	1	0	0	7	143
176 Sierra Leone	..	60	40	15	0	13	419
177 Niger	..	0	1	0	0	5	227
Pays en développement	..	5 761	13 909 T	89
Pays les moins avancés	..	2 265	1 862 T	159
États arabes	..	755	2 141 T	79
Asie de l'Est et Pacifique	..	464	5 955 T	80
Amérique latine et Caraïbes	..	37	1 269 T	94
Asie du Sud	..	2 087	2 822 T	111
Afrique subsaharienne	..	2 415	1 197 T	142
Europe centrale et orientale et CEI	..	482	2 115 T	32
OCDE	..	2 161	5 094 T	70
Pays de l'OCDE à revenu élevé	..	2 141	4 170 T	71
Développement humain élevé	..	2 240	5 520 T	71
Développement humain moyen	..	3 919	11 637 T	69
Faible développement humain	..	2 020	1 079 T	151
Revenu élevé	..	2 390	4 728 T	76
Revenu moyen	..	1 984	9 402 T	58
Faible revenu	..	4 013	5 546 T	111
Monde	23 700 T	8 387 T	..	21 085 T ^j	21 965 T ^j	21 961 T ^j	..	19 676 T	72

NOTES

- a** Estimations de l'Observatoire des situations de déplacements internes, sur la base de sources diverses. Ces estimations comportent un haut niveau d'incertitude.
- b** Données au 10 mai 2006. Ces chiffres ont une valeur d'indicateur de tendance. Ils renseignent uniquement sur le volume des livraisons internationales d'armes, et non sur la valeur financière réelle de ces livraisons. Les rapports publiés sur les livraisons d'armes donnent des informations partielles, toutes les livraisons n'étant pas intégralement rendues publiques. Les estimations présentées sont prudentes et peuvent sous-évaluer les volumes véritables de livraisons d'armes conventionnelles.
- c** Le pays d'origine de nombreux réfugiés n'est pas connu ou pas déclaré. Ces chiffres peuvent donc être sous-évalués.
- d** Calculs effectués sur la base du total pour 2001-2005 de l'ensemble des pays et des entités non gouvernementales exportant les principaux types

d'armes conventionnelles, selon la définition du SIPRI 2006h.

- e** Sauf indication contraire, les données concernent la fin de l'année 2005.
- f** Les estimations ne concernent pas certaines parties du pays ou certains groupes de personnes déplacées dans leur propre pays.
- g** Les estimations basses sont cumulées depuis 1994. Les estimations hausses sont cumulées depuis 1985.
- h** Les estimations basses concernent uniquement les personnes déplacées dans leur propre pays, principalement suite à la démolition de leur domicile depuis 2000. Les estimations hautes sont cumulées depuis 1967.
- i** Les chiffres sont cumulés depuis 1992.
- j** Les données correspondent au volume total des livraisons d'armes et concernent l'ensemble des pays et des entités non gouvernementales exportant les principaux types d'armes conventionnelles, selon la définition du SIPRI 2006a.

SOURCES

Colonne 1 : Observatoire des situations de déplacements internes 2006
Colonnes 2 et 3 : UNHCR 2006
Colonnes 4-6 : SIPRI 2006b.
Colonne 7 : calculs effectués sur la base des données relatives aux livraisons d'armes fournies par le SIPRI 2006b.
Colonne 8 : IISS 2006
Colonne 9 : calculs effectués sur la base des données relatives aux forces armées fournies par l'IISS 2006

Victimes de la criminalité

Personnes victimes de la criminalité^a
(en % du total)

	Année ^b	Total criminalité ^c	Infractions contre la propriété ^d	Vols qualifiés	Agressions sexuelles ^e	Agressions	Subornation (corruption) ^f
NATIONAL							
Australie	1999	30,1	13,9	1,2	1,0	2,4	0,3
Autriche	1995	18,8	3,1	0,2	1,2	0,8	0,7
Belgique	1999	21,4	7,7	1,0	0,3	1,2	0,3
Canada	1999	23,8	10,4	0,9	0,8	2,3	0,4
Danemark	1999	23,0	7,6	0,7	0,4	1,4	0,3
Angleterre et Pays de Galles	1999	26,4	12,2	1,2	0,9	2,8	0,1
Finlande	1999	19,1	4,4	0,6	1,1	2,1	0,2
France	1999	21,4	8,7	1,1	0,7	1,4	1,3
Italie	1991	24,6	12,7	1,3	0,6	0,2	..
Japon	1999	15,2	3,4	0,1	0,1	0,1	(.)
Malte	1996	23,1	10,9	0,4	0,1	1,1	4,0
Pays-Bas	1999	25,2	7,4	0,8	0,8	1,0	0,4
Nouvelle-Zélande	1991	29,4	14,8	0,7	1,3	2,4	..
Irlande du Nord	1999	15,0	6,2	0,1	0,1	2,1	0,2
Pologne	1999	22,7	9,0	1,8	0,2	1,1	5,1
Portugal	1999	15,5	7,5	1,1	0,2	0,4	1,4
Écosse	1999	23,2	7,6	0,7	0,3	3,0	..
Slovénie	2000	21,2	7,7	1,1	0,8	1,1	2,1
Suède	1999	24,7	8,4	0,9	1,1	1,2	0,1
Suisse	1999	18,2	4,5	0,7	0,6	1,0	0,2 ^g
États-Unis	1999	21,1	10,0	0,6	0,4	1,2	0,2
VILLE PRINCIPALE							
Asunción (Paraguay)	1995	34,4	16,7	6,3	1,7	0,9	13,3
Bakou (Azerbaïdjan)	1999	8,3	2,4	1,6	0,0	0,4	20,8
Pékin (Chine)	1991	19,0	2,2	0,5	0,6	0,6	..
Bichkek (Kirghizistan)	1995	27,8	11,3	1,6	2,2	2,1	19,3
Bogota (Colombie)	1996	54,6	27,0	11,5	4,8	2,5	19,5
Bratislava (Slovaquie)	1996	36,0	20,8	1,2	0,4	0,5	13,5
Bucarest (Roumanie)	1999	25,4	10,8	1,8	0,4	0,6	19,2
Budapest (Hongrie)	1999	32,1	15,6	1,8	0,9	0,8	9,8
Buenos Aires (Argentine)	1995	61,1	30,8	6,4	6,4	2,3	30,2
Le Caire (Égypte)	1991	28,7	12,1	2,2	1,8	1,1	..
Dar es Salaam (Tanzanie, Rép. unie de)	1991	..	23,1	8,2	6,1	1,7	..
Gaborone (Botswana)	1996	31,7	19,7	2,0	0,7	3,2	2,8
Djakarta (Indonésie)	1995	20,9	9,4	0,7	1,3	0,5	29,9
Johannesburg (Afrique du Sud)	1995	38,0	18,3	4,7	2,7	4,6	6,9
Kampala (Ouganda)	1995	40,9	20,6	2,3	5,1	1,7	19,5
Kiev (Ukraine)	1999	29,1	8,9	2,5	1,2	1,5	16,2
La Paz (Bolivie)	1995	39,8	18,1	5,8	1,5	2,0	24,4
Manille (Philippines)	1995	10,6	3,3	1,5	0,1	0,1	4,3
Maputo (Mozambique)	2001	40,6	29,3	7,6	2,2	3,2	30,5
Minsk (Biélarus)	1999	23,6	11,1	1,4	1,4	1,3	20,6
Moscou (Russie, Fédération de)	1999	26,3	10,9	2,4	1,2	1,1	16,6
Mumbai (Inde)	1995	31,8	6,7	1,3	3,5	0,8	22,9
New Delhi (Inde)	1995	30,5	6,1	1,0	1,7	0,8	21,0
Prague (Tchèque, République)	1999	34,1	21,6	0,5	0,9	1,1	5,7
Riga (Lettonie)	1999	26,5	9,4	2,8	0,5	1,9	14,3
Rio de Janeiro (Brésil)	1995	44,0	14,7	12,2	7,5	3,4	17,1
San José (Costa Rica)	1995	40,4	21,7	8,9	3,5	1,7	9,2
Skopje (Macédoine, ERYM)	1995	21,1	9,4	1,1	0,3	0,7	7,4
Sofia (Bulgarie)	1999	27,2	16,1	1,5	0,1	0,6	16,4
Tallinn (Estonie)	1999	41,2	22,5	6,3	3,3	3,7	9,3
Tbilisi (Géorgie)	1999	23,6	11,1	1,8	0,4	0,9	16,6

TABLEAU 23

Victimes de la criminalité

Personnes victimes de la criminalité ^a
(en % du total)

	Année ^b	Total criminalité ^c	Infractions contre la propriété ^d	Vols qualifiés	Agressions sexuelles ^e	Agressions	Subornation (corruption) ^f
Tirana (Albanie)	1999	31,7	11,2	2,9	1,2	0,7	59,1
Tunis (Tunisie)	1991	37,5	20,1	5,4	1,5	0,4	..
Oulan-Bator (Mongolie)	1999	41,8	20,0	4,5	1,4	2,1	21,3
Vilnius (Lituanie)	1999	31,0	17,8	3,2	2,0	1,4	22,9
Zagreb (Croatie)	1999	14,3	4,4	0,5	0,8	0,5	9,5

NOTES

- a** Les données sont basées sur les résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (International Crime Victims Survey).
- b** Les études ont été réalisées en 1992, 1995, 1996-1997 et 2000-2001. Les données concernent l'année précédant l'année de l'étude.
- c** Données concernant les personnes victimes d'un ou plusieurs des 11 crimes et délits enregistrés dans l'étude : vol qualifié, vol avec effraction, tentative de vol avec effraction, vol de voiture, vandalisme sur voiture, vol de bicyclette, agression sexuelle, vol effectué à partir d'une voiture, vol de biens personnels, voies de fait et menaces et vol de motocycle ou cyclomoteur.
- d** Y compris vol de voiture, vol effectué à partir d'une voiture, vol avec effraction et tentative de vol.
- e** Données concernant uniquement les femmes.
- f** Données concernant les personnes à qui un agent du gouvernement a demandé des pots-de-vin ou qui étaient susceptibles d'en payer.
- g** Données concernant l'année 1995

SOURCES

Toutes les colonnes : UNODC 2004

Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
1	Norvège	1	0,962	82,0	77,1	.. ^e	.. ^e	105	96	33 034	43 950	0
2	Islande	2	0,958	82,7	79,0	.. ^e	.. ^e	102 ^f	91 ^f	27 496	38 603	0
3	Australie	3	0,956	83,0	77,9	.. ^e	.. ^e	114	112	24 966	35 832	0
4	Irlande	4	0,951	80,5	75,4	.. ^e	.. ^e	101	97	26 160	51 633	0
5	Suède	5	0,949	82,5	78,1	.. ^e	.. ^e	102	91	26 408	32 724	0
6	Canada	7	0,947	82,6	77,6	.. ^e	.. ^e	96 ^{f,g}	90 ^{f,g}	24 277 ^h	38 374 ^h	-1
7	Japon	13	0,942	85,6	78,6	.. ^e	.. ^e	84	86	18 130	40 885	-5
8	États-Unis	8	0,946	80,2	74,8	.. ^e	.. ^e	97	89	30 581 ^h	49 075 ^h	1
9	Suisse	10	0,944	83,4	77,8	.. ^e	.. ^e	83	88	25 314	41 258	0
10	Pays-Bas	9	0,945	81,2	75,8	.. ^e	.. ^e	98	99	24 652	39 035	2
11	Finlande	11	0,943	81,9	75,3	.. ^e	.. ^e	104	97	24 862	35 263	1
12	Luxembourg	6	0,949	81,6	75,3	.. ^e	.. ^e	89 ⁱ	88 ⁱ	45 938 ^j	94 696 ^j	1
13	Belgique	12	0,943	82,1	75,9	.. ^e	.. ^e	96	93	24 123	38 338	1
14	Autriche	17	0,937	82,0	76,2	.. ^e	.. ^e	92	90	20 032	45 095	-3
15	Danemark	15	0,940	79,6	75,0	.. ^e	.. ^e	106	97	27 048	36 882	0
16	France	14	0,940	83,1	76,0	.. ^e	.. ^e	95	91	23 015	35 922	2
17	Italie	18	0,934	83,2	77,1	98,0 ^e	98,8 ^e	92	87	18 070 ^h	38 902 ^h	-1
18	Royaume-Uni	16	0,938	80,8	76,2	.. ^e	.. ^e	96 ^f	90 ^f	24 448	37 506	2
19	Espagne	19	0,933	83,3	76,0	.. ^e	.. ^e	99	93	16 751 ^h	33 648 ^h	0
20	Nouvelle-Zélande	20	0,932	81,5	77,0	.. ^e	.. ^e	105	95	19 264	27 711	0
21	Allemagne	21	0,928	81,7	75,9	.. ^e	.. ^e	88 ^f	89 ^f	20 851	36 114	0
22	Hong Kong, Chine (RAS)	84,8	78,9	74	79	20 637	42 166	..
23	Israël	22	0,925	82,0	77,8	95,9	98,5	92	87	19 165 ^h	29 714 ^h	0
24	Grèce	23	0,917	81,0	75,7	94,2 ^e	97,8 ^e	96	91	15 728	28 837	0
25	Singapour	80,8	77,0	88,6	96,6	18 905	37 125	..
26	Corée, République de	25	0,905	80,9	73,7	.. ^e	.. ^e	88	101	12 912	28 036	-1
27	Slovénie	24	0,908	80,2	72,9	.. ^e	.. ^e	100	91	15 992 ^h	26 129 ^h	1
28	Portugal	26	0,902	80,8	74,1	.. ^e	.. ^e	93	86	14 635	24 971	0
29	Chypre	27	0,900	81,2	76,2	95,1	98,6	79	78	17 012	28 891	0
30	Tchèque, République	28	0,881	78,9	72,5	.. ^e	.. ^e	82	81	13 141	26 017	0
31	Barbade	78,6	71,7	94 ^g	84 ^g
32	Malte	29	0,869	80,9	76,1	89,2 ^k	86,4 ^k	81	82	12 226	25 644	0
33	Koweït	31	0,864	79,7	75,4	91,0	94,4	79 ^f	69 ^f	9 623 ^h	25 847 ^h	-1
34	Brunéï Darussalam	79,1	74,5	90,2	95,2	78 ^f	76 ^f
35	Hongrie	30	0,867	77,1	68,9	.. ^e	.. ^e	90	85	13 311	20 666	1
36	Argentine	32	0,859	78,4	70,9	97,2	97,2	94 ^g	85 ^g	9 258 ^h	17 518 ^h	0
37	Pologne	33	0,859	78,6	70,5	.. ^e	.. ^e	90	82	9 746 ^h	16 400 ^h	0
38	Chili	37	0,850	81,1	75,1	95,6	95,8	80	82	6 134 ^h	15 715 ^h	-3
39	Bahreïn	38	0,849	76,0	73,2	83,6	88,6	89 ^f	82 ^f	9 654	29 107	-3
40	Estonie	34	0,856	77,2	65,8	99,8 ^e	99,8 ^e	98	86	11 377 ^h	18 285 ^h	2
41	Lituanie	35	0,856	78,0	66,9	99,6 ^e	99,6 ^e	96	87	10 839	15 699	2
42	Slovaquie	36	0,853	78,1	70,3	.. ^e	.. ^e	78	75	10 856 ^h	18 617 ^h	2
43	Uruguay	39	0,847	79,2	71,9	.. ^l	.. ^m	95 ^{f,g}	84 ^{f,g}	6 764 ^h	12 240 ^h	0
44	Croatie	40	0,844	78,6	71,6	97,1	99,3	75 ^g	72 ^g	9 872	14 690	0
45	Lettonie	41	0,843	77,2	66,1	99,7 ^e	99,8 ^e	97	84	9 530	14 171	0
46	Qatar	76,2	71,4	88,6	89,1	82	71
47	Seychelles	92,3	91,4	82	77
48	Costa Rica	42	0,831	80,8	76,0	95,1	94,7	69 ^{f,g}	67 ^{f,g}	5 969	12 878	0
49	Émirats arabes unis	43	0,829	81,1	76,7	.. ^l	.. ^m	68 ^{f,g}	54 ^{f,g}	7 630 ^h	31 788 ^h	0
50	Cuba	79,5	75,8	99,8 ^e	99,8 ^e	81 ^g	79 ^g
51	Saint-Kitts-et-Nevis	81	78
52	Bahamas	73,4	67,1	66 ^f	65 ^f	14 414 ^h	20 459 ^h	..
53	Mexique	45	0,812	77,8	72,8	89,6	92,4	76	75	5 594	14 202	-1

TABLEAU 24

Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
54	Bulgarie	44	0,814	75,8	69,1	97,7	98,7	81	81	6 406	9 855	1
55	Tonga	46	0,809	73,7	71,1	99,0 ^k	98,8 ^k	81 ^f	79 ^f	5 026 ^h	10 606 ^h	0
56	Oman	57	0,785	76,0	73,1	73,5	86,8	68 ^f	69 ^f	4 273 ^h	23 676 ^h	-10
57	Trinité-et-Tobago	48	0,805	72,8	67,0	.. ^l	.. ^m	68	66	7 766 ^h	16 711 ^h	0
58	Panama	47	0,806	77,6	72,5	91,2	92,5	83	76	5 219	9 300	2
59	Antigua-et-Barbuda
60	Roumanie	49	0,804	75,2	68,0	96,3	98,4	77	73	6 723	10 325	1
61	Malaisie	51	0,795	75,8	71,1	85,4	92,0	76 ^g	70 ^g	5 391	15 015	0
62	Bosnie-Herzégovine	77,0	71,5	94,4	99,0	5 568 ^h	8 582 ^h	..
63	Maurice	53	0,792	75,8	69,0	80,5	88,4	74 ^f	75 ^f	6 948 ^h	17 173 ^h	-1
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64	Libyen, Jamahiriya arabe	76,4	71,8	98 ^{f,g}	91 ^{f,g}
65	Russie, Fédération de	50	0,795	72,0	58,9	99,2 ^e	99,7 ^e	92 ^f	84 ^f	7 735 ^h	12 401 ^h	3
66	Macédoine, ERYM	54	0,791	76,5	71,5	94,1	98,2	71	69	4 286 ^h	8 943 ^h	0
67	Bélarus	52	0,793	74,1	62,5	99,4 ^{e,k}	99,8 ^{e,k}	90	86	5 510 ^h	8 632 ^h	3
68	Dominique	84	81
69	Bésil	55	0,789	74,8	67,0	88,8	88,4	88 ^g	84 ^g	6 004	10 447	1
70	Colombie	56	0,787	75,6	69,6	92,7	92,9	74	71	5 356	9 202	1
71	Sainte-Lucie	74,1	71,0	80	72	4 308 ^h	8 399 ^h	..
72	Venezuela, RB	60	0,780	76,1	70,2	92,7	93,3	76 ^{f,g}	73 ^{f,g}	4 083 ^h	7 982 ^h	-2
73	Albanie	59	0,780	76,9	71,1	98,3	99,2	67 ^g	69 ^g	3 487 ^h	6 492 ^h	0
74	Thaïlande	58	0,781	74,0	66,7	90,5	94,9	74	73	6 036	10 214	2
75	Samoa occidentales	63	0,770	73,9	67,5	.. ^l	.. ^m	76 ^f	72 ^f	3 046 ^h	7 980 ^h	-2
76	Arabie Saoudite	72	0,744	74,2	70,3	69,3	87,1	58 ^f	59 ^f	3 486 ^h	22 617 ^h	-10
77	Ukraine	62	0,771	72,4	60,1	99,2 ^e	99,7 ^e	87	83	4 535	8 583	1
78	Liban	74,4	70,1	85	82	2 786 ^h	9 011 ^h	..
79	Kazakhstan	61	0,772	69,1	58,0	99,3 ^{e,k}	99,8 ^{e,k}	93	89	5 799	9 222	3
80	Arménie	65	0,765	74,8	68,1	99,2 ^e	99,7 ^e	77	71	3 222 ^h	5 105 ^h	0
81	Chine	64	0,765	73,7	70,2	86,5	95,1	70 ^f	71 ^f	4 561 ^h	7 159 ^h	2
82	Pérou	67	0,759	72,9	67,8	82,1	93,5	88 ^f	85 ^f	3 294	8 036	0
83	Équateur	77,5	71,6	89,7	92,3	2 796 ^h	5 123 ^h	..
84	Philippines	66	0,761	72,8	68,6	92,7	92,5	84	79	3 449	5 763	2
85	Grenade	75 ^f	71 ^f
86	Jordanie	69	0,747	73,2	70,2	84,7	95,1	80	78	2 143	7 038	0
87	Tunisie	73	0,744	75,6	71,4	65,3	83,4	77 ^f	74 ^f	3 421 ^h	12 046 ^h	-3
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	74,1	68,5	67	68	4 300 ^h	8 513 ^h	..
89	Suriname	72,7	66,1	87,2	92,0	77 ^{f,g}	68 ^{f,g}
90	Fidji	70,3	65,9	76 ^f	74 ^f	3 921 ^h	8 142 ^h	..
91	Paraguay	73,5	68,9	70 ^{f,g}	69 ^{f,g}	2 789	6 806	..
92	Turquie	71	0,745	71,3	66,6	79,6	95,3	63	75	4 038	11 408	0
93	Sri Lanka	68	0,749	77,0	71,7	89,1	92,3	64 ^{f,g}	63 ^{f,g}	2 561	6 158	4
94	Dominicaine, République	70	0,745	71,3	64,1	87,2	86,8	78 ^f	70 ^f	4 376 ^h	10 461 ^h	3
95	Belize	74,4	69,5	81	81	3 760 ^h	9 674 ^h	..
96	Iran, République islamique d'	74	0,736	72,3	69,2	70,4	83,5	70 ^f	74 ^f	4 122 ^h	10 830 ^h	0
97	Géorgie	74,4	66,6	76	75	1 561	4 273	..
98	Maldives	66,6	67,4	96,4	96,2	69 ^f	68 ^f
99	Azerbaïdjan	75	0,733	70,6	63,3	98,2 ^k	99,5 ^k	67	69	3 262 ^h	5 096 ^h	0
100	Territoires palestiniens occupés	74,2	71,1	88,0	96,7	83 ^f	80 ^f
101	El Salvador	76	0,725	74,1	68,0	.. ^l	.. ^m	69 ^f	70 ^f	3 077	7 074	0
102	Algérie	79	0,713	72,7	70,1	60,1	79,6	73	73	3 259 ^h	9 888 ^h	-2
103	Guyane	66,7	60,6	78 ^{f,g}	78 ^{f,g}	2 615 ^h	6 375 ^h	..
104	Jamaïque	77	0,721	72,5	69,0	85,9 ^k	74,1 ^k	79 ^f	75 ^f	3 027 ^h	5 327 ^h	1
105	Turkménistan	66,9	58,4	98,3 ^k	99,3 ^k	3 425 ^h	5 385 ^h	..
106	Cap Vert	78	0,714	73,5	67,3	.. ^l	.. ^m	67	67	3 045 ^h	8 641 ^h	1

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
107	Syrie, République arabe	82	0,702	75,4	71,8	73,6	86,0	60 ^f	65 ^f	1 794 ^h	5 402 ^h	-2
108	Indonésie	81	0,704	69,2	65,3	86,8	94,0	67	70	2 257 ^h	4 963 ^h	0
109	Viet Nam	80	0,708	72,9	68,8	86,9 ^k	93,9 ^k	61 ^f	65 ^f	2 271 ^h	3 220 ^h	2
110	Kirghizistan	83	0,701	71,3	62,9	98,1 ^k	99,3 ^k	80	77	1 422 ^h	2 464 ^h	0
111	Égypte	72,4	68,0	59,4	83,0	1 588	6 817	..
112	Nicaragua	88	0,684	72,4	67,6	76,6	76,8	71 ^f	69 ^f	1 747 ^h	5 524 ^h	-4
113	Ouzbékistan	84	0,694	69,9	63,4	.. ^l	.. ^m	72 ^f	75 ^f	1 398 ^h	2 346 ^h	1
114	Moldova, République de	85	0,692	71,7	64,4	97,7	99,1	73	68	1 349 ^h	2 143 ^h	1
115	Bolivie	86	0,687	66,5	62,3	80,7	93,1	83 ^f	89 ^f	1 983 ^h	3 462 ^h	1
116	Mongolie	87	0,685	66,5	62,5	97,5	98,0	83	72	1 379 ^h	2 730 ^h	1
117	Honduras	89	0,676	70,2	66,1	80,2	79,8	74 ^f	68 ^f	1 771 ^h	3 964 ^h	0
118	Guatemala	90	0,659	71,3	63,9	63,3	75,4	63 ^f	69 ^f	2 130 ^h	6 604 ^h	0
119	Vanuatu	70,9	67,2	61 ^f	66 ^f	2 468 ^h	3 612 ^h	..
120	Guinée équatoriale	93	0,639	43,3	42,3	80,5	93,4	52 ^{f,g}	64 ^{f,g}	11 491 ^h	26 967 ^h	-2
121	Afrique du Sud	92	0,646	48,2	45,7	80,9 ^k	84,1 ^k	77 ^g	76 ^g	7 014 ^h	15 521 ^h	0
122	Tadjikistan	91	0,648	66,4	61,2	99,2 ^e	99,7 ^e	65	77	876 ^h	1 530 ^h	2
123	Maroc	95	0,615	72,2	67,8	39,6	65,7	54	62	1 742 ^h	6 907 ^h	-1
124	Gabon	54,7	53,4	68 ^{f,g}	72 ^{f,g}	4 814 ^h	8 449 ^h	..
125	Namibie	94	0,622	47,5	46,8	83,5	86,8	69 ^g	66 ^g	5 416 ^h	9 455 ^h	1
126	Inde	96	0,591	65,3	62,1	47,8	73,4	58 ^f	66 ^f	1 471 ^h	4 723 ^h	0
127	São Tomé-et-Principe	64,2	62,1	63	64
128	Salomon, Îles	63,3	61,9	45 ^{f,g}	49 ^{f,g}	1 202 ^h	2 387 ^h	..
129	Cambodge	97	0,578	60,1	52,7	64,1	84,7	55 ^{f,g}	65 ^{f,g}	2 077 ^h	2 793 ^h	0
130	Myanmar	63,5	57,8	86,4	93,9	50 ^f	48 ^f
131	Botswana	98	0,555	34,8	34,9	81,8	80,4	72 ^f	69 ^f	5 322	14 738	0
132	Comores	99	0,550	65,8	61,5	.. ^l	.. ^m	42 ^f	50 ^f	1 306 ^h	2 576 ^h	0
133	Lao, Rép. dém. pop.	100	0,545	56,3	53,8	60,9	77,0	55	66	1 328 ^h	2 579 ^h	0
134	Pakistan	105	0,513	63,6	63,2	36,0	63,0	32	44	977 ^h	3 403 ^h	-4
135	Bhoutan	64,6	62,2
136	Ghana	101	0,528	57,4	56,5	49,8	66,4	44 ^f	50 ^f	1 860 ^h	2 611 ^h	1
137	Bangladesh	102	0,524	64,2	62,5	.. ^l	.. ^m	58 ^g	56 ^g	1 170 ^h	2 540 ^h	1
138	Népal	106	0,513	62,4	61,6	34,9	62,7	52 ^g	62 ^g	995 ^h	1 993 ^h	-2
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	103	0,521	56,3	55,2	50,9	63,4	38 ^{f,g}	43 ^{f,g}	2 127 ^h	2 934 ^h	2
140	Congo	104	0,519	53,5	51,0	.. ^l	.. ^m	49 ^f	55 ^f	652 ^h	1 310 ^h	2
141	Soudan	110	0,492	58,0	55,1	51,8 ⁿ	71,1 ⁿ	34 ^f	39 ^f	778 ^h	3 105 ^h	-3
142	Timor oriental	57,1	54,9
143	Madagascar	107	0,507	56,9	54,3	65,3	76,5	55 ^f	58 ^f	704 ^h	1 012 ^h	1
144	Cameroun	109	0,497	46,2	45,1	59,8	77,0	56 ^f	69 ^f	1 435 ^h	2 921 ^h	0
145	Ouganda	108	0,498	48,8	47,9	57,7	76,8	65	67	1 216 ^h	1 741 ^h	2
146	Swaziland	114	0,479	31,3	31,3	78,3	80,9	57 ^{f,g}	59 ^{f,g}	2 576	8 936	-3
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN												
147	Togo	116	0,476	56,4	52,6	38,5	68,7	46 ^f	64 ^f	927 ^h	2 159 ^h	-4
148	Djibouti	54,1	51,8	21	27	1 305 ^h	2 681 ^h	..
149	Lesotho	112	0,486	36,2	34,0	90,3	73,7	66 ^f	65 ^f	1 848 ^h	3 506 ^h	1
150	Yémen	117	0,462	62,4	59,7	.. ^l	.. ^m	42 ^f	68 ^f	397 ^h	1 346 ^h	-3
151	Zimbabwe	113	0,483	36,0	37,2	.. ^l	.. ^m	51 ^{f,g}	54 ^{f,g}	1 527 ^h	2 613 ^h	2
152	Kenya	111	0,487	46,5	48,5	70,2	77,7	58 ^f	62 ^f	1 037	1 242	5
153	Mauritanie	115	0,478	54,7	51,5	43,4	59,5	44	47	1 295 ^h	2 601 ^h	2
154	Haïti	52,7	51,3	1 283 ^h	2 465 ^h	..
155	Gambie	57,5	54,7	50 ^f	51 ^f	1 378 ^h	2 615 ^h	..
156	Sénégal	118	0,451	57,2	54,8	29,2	51,1	36 ^f	41 ^f	1 200 ^h	2 243 ^h	0
157	Érythrée	56,1	52,3	29	41	557	1 414	..
158	Rwanda	119	0,449	45,8	42,6	59,8	71,4	52	52	1 083 ^h	1 454 ^h	0
159	Nigeria	120	0,443	43,5	43,2	.. ^l	.. ^m	50 ^f	60 ^f	669 ^h	1 628 ^h	0

Indicateur sexo-spécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (en années) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes ^a (en % des 15 ans et plus) 2004		Tx brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (en %) 2004 ^b		Revenu moyen estimé ^c (en PPA en USD) 2004		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH ^d	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
160	Guinée	121	0,434	54,2	53,6	18,1	42,6	35	49	1 764 ^h	2 576 ^h	0
161	Angola	122	0,431	42,5	39,6	54,2	82,9	24 ^{f,g}	28 ^{f,g}	1 670 ^h	2 706 ^h	0
162	Tanzanie, Rép. unie de	123	0,426	46,2	45,6	62,2	77,5	47 ^f	49 ^f	569 ^h	781 ^h	0
163	Bénin	124	0,412	55,0	53,5	23,3	47,9	41 ^f	58 ^f	702 ^h	1 475 ^h	0
164	Côte d'Ivoire	125	0,401	46,7	45,2	38,6	60,8	32 ^{f,g}	47 ^{f,g}	749 ^h	2 324 ^h	0
165	Zambie	126	0,396	37,1	38,2	59,8 ^k	76,3 ^k	52 ^f	56 ^f	670 ^h	1 216 ^h	0
166	Malawi	127	0,394	39,6	40,0	54,0 ^k	74,9 ^k	64 ^f	65 ^f	547 ^h	747 ^h	0
167	Congo, Rép. dém. du	130	0,378	44,5	42,5	54,1	80,9	24 ^{f,g}	30 ^{f,g}	482 ^h	931 ^h	-2
168	Mozambique	128	0,387	42,3	41,0	.. ^l	.. ^m	44	53	1 110 ^h	1 372 ^h	1
169	Burundi	129	0,380	44,9	43,0	52,2	67,3	32	40	594 ^h	765 ^h	1
170	Éthiopie	48,8	46,8	30	42	570 ^h	944 ^h	..
171	Tchad	131	0,350	44,7	42,6	12,8	40,8	25 ^f	44 ^f	1 644 ^h	2 545 ^h	0
172	Centrafricaine, République	132	0,336	39,8	38,4	33,5	64,8	23 ^{f,g}	36 ^{f,g}	836 ^h	1 367 ^h	0
173	Guinée-Bissau	46,2	43,4	29 ^{f,g}	45 ^{f,g}	487 ^h	963 ^h	..
174	Burkina Faso	133	0,335	48,6	47,2	15,2	29,4	23 ^f	30 ^f	930 ^h	1 405 ^h	0
175	Mali	134	0,329	48,7	47,4	11,9 ^k	26,7 ^k	30 ^f	40 ^f	800 ^h	1 197 ^h	0
176	Sierra Leone	135	0,317	42,4	39,6	24,4	46,9	55 ^f	75 ^f	353 ^h	775 ^h	0
177	Niger	136	0,292	44,7	44,6	15,1	42,9	18	25	560 ^h	989 ^h	0

NOTES

a Données correspondant à des estimations de l'alphabétisation nationale basées sur des données de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005, sauf indication contraire. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.

b En 2006, l'Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004). Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de l'UNESCO. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection.

c Faute de données différenciées pour le revenu des hommes et des femmes, les salaires de ces deux catégories de population ont été grossièrement estimés à partir de données concernant le rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole, leur part respective dans la population active, les populations féminine et masculine totales et le PIB par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat en dollars US (voir la Note technique 1). Les estimations ont été effectuées à partir des données relatives à la dernière année disponible sur la période 1991-2004, sauf indication contraire.

d Les classements selon l'IDH figurant dans cette colonne ont été recalculés pour les 136 pays en fonction de l'ISDH. Les chiffres positifs indiquent que le classement selon l'ISDH est supérieur à celui selon l'IDH, les chiffres négatifs signifient le contraire.

e Une valeur de 99,0 % a été utilisée pour le calcul de l'ISDH.

f Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.

g Données concernant une année autre que celle indiquée pour cette rubrique.

h Aucune donnée relative au salaire n'est disponible. Une valeur de 0,75 a été utilisée dans le calcul du revenu estimatif des femmes et des hommes pour le rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole.

i Statec 2006

j Une valeur de 40 000 USD (en PPA en USD) a été utilisée pour le calcul de l'ISDH.

k Données concernant la dernière année disponible de la période comprise entre 1995 et 1999

l En l'absence de données récentes, estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2005. Les données sont basées sur d'anciens recensements ou enquêtes et doivent être interprétées avec circonspection. Les estimations suivantes ont été utilisées : Bangladesh 33,1, Cap Vert 70,8, Comores 49,7, Congo 80,8, El Salvador 78,8, Émirats arabes unis 82,7, Mozambique 35,6, Nigeria 64,2, Ouzbékistan 99,1, Samoa occidentales 98,4, Trinité-et-Tobago 98,3, Uruguay 98,4, Yémen 33,4 et Zimbabwe 86,3

m En l'absence de données récentes, estimations de l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2005. Les données sont basées sur d'anciens recensements ou enquêtes et doivent être interprétées avec circonspection. Les estimations suivantes ont été utilisées : Bangladesh 51,7, Cap Vert 86,6, Comores 63,9, Congo 91,2, El Salvador 83,6, Émirats arabes unis 76,8, Mozambique 65,7, Nigeria 96,9, Ouzbékistan 99,6, Samoa occidentales 98,9, Trinité-et-Tobago 99,2, Uruguay 97,5, Yémen 72,5 et Zimbabwe 93,8

n Les données concernent une année ou une période autre que celle spécifiée, diffèrent de la définition classique ou se réfèrent à une partie du pays seulement.

Sources
Colonne 1 : données déterminées sur la base des valeurs de l'ISDH de la colonne 2
Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-10 ; voir la Note technique 1 pour de plus amples informations.
Colonnes 3 et 4 : ONU 2005a, sauf indication contraire.
Colonnes 5 et 6 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a, sauf indication contraire.
Colonnes 7 et 8 : Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c, sauf indication contraire.
Colonnes 9 et 10 : calculs effectués sur la base des données relatives au PIB par habitant (en PPA en USD) et à la population fournies par la Banque mondiale 2006, sauf indication contraire ; données relatives aux salaires fournies par l'OIT 2006b ; données relatives à la population active fournies par l'OIT 2005a.
Colonne 11 : données correspondant à la différence entre le classement selon l'IDH et le classement selon l'ISDH de la colonne 1

Classement selon l'ISDH pour 136 pays

1	Norvège	25	Corée, Rép. de	49	Roumanie	72	Arabie Saoudite	94	Namibie	116	Togo
2	Islande	26	Portugal	50	Russie,	73	Tunisie	95	Maroc	117	Yémen
3	Australie	27	Chypre		Fédération de	74	Iran, République	96	Inde	118	Sénégal
4	Irlande	28	Tchèque, Rép.	51	Malaisie		islamique d'	97	Cambodge	119	Rwanda
5	Suède	29	Malte	52	Bélarus	75	Azerbaïdjan	98	Botswana	120	Nigeria
6	Luxembourg	30	Hongrie	53	Maurice	76	El Salvador	99	Comores	121	Guinée
7	Canada	31	Koweït	54	Macédoine, ERYM	77	Jamaïque	100	Lao, Rép.	122	Angola
8	États-Unis	32	Argentine	55	Brésil	78	Cap Vert		dém. pop.	123	Tanzanie, Rép.
9	Pays-Bas	33	Pologne	56	Colombie	79	Algérie	101	Ghana		unie de
10	Suisse	34	Estonie	57	Oman	80	Viet Nam	102	Bangladesh	124	Bénin
11	Finlande	35	Lituanie	58	Thaïlande	81	Indonésie	103	Papouasie-	125	Côte d'Ivoire
12	Belgique	36	Slovaquie	59	Albanie	82	Syrienne,		Nouvelle-Guinée	126	Zambie
13	Japon	37	Chili	60	Venezuela, RB		République arabe	104	Congo	127	Malawi
14	France	38	Bahreïn	61	Kazakhstan	83	Kirghizistan	105	Pakistan	128	Mozambique
15	Danemark	39	Uruguay	62	Ukraine	84	Ouzbékistan	106	Népal	129	Burundi
16	Royaume-Uni	40	Croatie	63	Samoa occident.	85	Moldova, Rép. de	107	Madagascar	130	Congo, Rép.
17	Autriche	41	Lettonie	64	Chine	86	Bolivie	108	Ouganda		dém. du
18	Italie	42	Costa Rica	65	Arménie	87	Mongolie	109	Cameroun	131	Tchad
19	Espagne	43	Émirats arabes unis	66	Philippines	88	Nicaragua	110	Soudan	132	Centrafricaine,
20	Nouvelle-Zélande	44	Bulgarie	67	Pérou	89	Honduras	111	Kenya		République
21	Allemagne	45	Mexique	68	Sri Lanka	90	Guatemala	112	Lesotho	133	Burkina Faso
22	Israël	46	Tonga	69	Jordanie	91	Tadjikistan	113	Zimbabwe	134	Mali
23	Grèce	47	Panama	70	Dominicaine, Rép.	92	Afrique du Sud	114	Swaziland	135	Sierra Leone
24	Slovénie	48	Trinité-et-Tobago	71	Turquie	93	Guinée équatoriale	115	Mauritanie	136	Niger

Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c	
	Rang	Valeur					
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ							
1	Norvège	1	0,932	37,9	29	50	0,75
2	Islande	3	0,866	33,3	29	55	0,71
3	Australie	8	0,833	28,3	37	55	0,70
4	Irlande	17	0,753	14,2	29	51	0,51
5	Suède	2	0,883	45,3	31	51	0,81
6	Canada	11	0,810	24,3	36	56	0,63
7	Japon	42	0,557	10,7	10	46	0,44
8	États-Unis	12	0,808	15,0	42	55	0,62
9	Suisse	14	0,797	24,8	27	46	0,61
10	Pays-Bas	7	0,844	34,2	26	48	0,63
11	Finlande	6	0,853	37,5	28	54	0,71
12	Luxembourg	23,3	0,49
13	Belgique	5	0,855	35,7	30	48	0,63
14	Autriche	10	0,815	32,2	28	46	0,44
15	Danemark	4	0,861	36,9	25	52	0,73
16	France	13,9	0,64
17	Italie	24	0,653	16,1	21	45	0,46
18	Royaume-Uni	16	0,755	18,5	33	46	0,65
19	Espagne	15	0,776	30,5	32	47	0,50
20	Nouvelle-Zélande	13	0,797	32,2	36	52	0,70
21	Allemagne	9	0,816	30,5	35	50	0,58
22	Hong Kong, Chine (RAS)	27	40	0,49
23	Israël	23	0,656	14,2	29	54	0,64
24	Grèce	29	0,614	13,0	27	49	0,55
25	Singapour	18	0,707	18,9	26	45	0,51
26	Corée, République de	53	0,502	13,4	7	38	0,46
27	Slovénie	32	0,603	10,8	34	57	0,61
28	Portugal	20	0,681	21,3	32	52	0,59
29	Chypre	38	0,584	14,3	15	45	0,59
30	Tchèque, République	28	0,615	15,7	28	52	0,51
31	Barbade	17,6	43	52	..
32	Malte	58	0,493	9,2	16	39	0,48
33	Koweït	1,5	0,37
34	Brunéï Darussalam ^d
35	Hongrie	41	0,560	10,4	34	61	0,64
36	Argentine	19	0,697	36,5	25	55	0,53
37	Pologne	30	0,610	19,1	34	61	0,59
38	Chili	52	0,506	12,7	24	52	0,39
39	Bahreïn	7,5	0,33
40	Estonie	31	0,608	18,8	35	67	0,62
41	Lituanie	25	0,635	22,0	42	68	0,69
42	Slovaquie	34	0,599	16,7	32	61	0,58
43	Uruguay	50	0,513	10,8	35	53	0,55
44	Croatie	33	0,602	21,7	23	52	0,67
45	Lettonie	27	0,621	21,0	42	64	0,67
46	Qatar	0,0
47	Seychelles	29,4
48	Costa Rica	21	0,675	38,6	26	40	0,46
49	Émirats arabes unis	70	0,353	0,0	8	25	0,24
50	Cuba	36,0
51	Saint-Kitts-et-Nevis	0,0
52	Bahamas	26,8	40	..	0,70
53	Mexique	35	0,597	25,0	25	42	0,39

TABLEAU
25

Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c
	Rang	Valeur				
54 Bulgarie	37	0,595	22,1	33	61	0,65
55 Tonga	3,3	0,47
56 Oman	7,8	0,18
57 Trinité-et-Tobago	22	0,660	25,4	38	54	0,46
58 Panama	40	0,568	16,7	39	51	0,56
59 Antigua-et-Barbuda	13,9
60 Roumanie	59	0,492	10,7	29	57	0,65
61 Malaisie	55	0,500	13,1	23	40	0,36
62 Bosnie-Herzégovine	12,3	0,65
63 Maurice	17,1	0,40
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN						
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	4,7
65 Russie, Fédération de	62	0,482	8,0	38	64	0,62
66 Macédoine, ERYM	43	0,554	19,2	28	53	0,48
67 Bélarus	29,8	0,64
68 Dominique	12,9
69 Brésil	61	0,486	9,1	34	53	0,57
70 Colombie	51	0,506	10,8 ^e	38	50	0,58
71 Sainte-Lucie	17,2	0,51
72 Venezuela, RB	46	0,532	18,0	27	61	0,51
73 Albanie	7,1	0,54
74 Thaïlande	60	0,486	10,7	28	53	0,59
75 Samoa occidentales	4,1	0,38
76 Arabie Saoudite	74	0,242	0,0	31	6	0,15
77 Ukraine	63	0,455	7,1	43	60	0,53
78 Liban	4,7	0,31
79 Kazakhstan	8,6	0,63
80 Arménie	5,3	0,63
81 Chine	20,3	0,64
82 Pérou	39	0,580	29,0	19	44	0,41
83 Équateur	49	0,524	16,0	34	49	0,55
84 Philippines	45	0,533	15,8	58	61	0,60
85 Grenade	28,6
86 Jordanie	7,9	0,30
87 Tunisie	19,3	0,28
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	18,2	0,51
89 Suriname	25,5	28	51	..
90 Fidji	11,7	0,48
91 Paraguay	9,6	0,41
92 Turquie	72	0,289	4,4	7	31	0,35
93 Sri Lanka	69	0,372	4,9	21	46	0,42
94 Dominicaine, République	15,4 ^e	..	50	0,42
95 Belize	57	0,495	11,9	31	52	0,39
96 Iran, République islamique d'	71	0,326	4,1	13	33	0,38
97 Géorgie	64	0,407	9,4	26	63	0,37
98 Maldives	12,0	15	40	..
99 Azerbaïdjan	12,3	0,64
100 Territoires palestiniens occupés	11	35	..
101 El Salvador	48	0,529	16,7	33	45	0,43
102 Algérie	5,3	0,33
103 Guyane	30,8	0,41
104 Jamaïque	13,6	0,57
105 Turkménistan	16,0	0,64
106 Cap Vert	15,3	0,35

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c	
	Rang	Valeur					
107	Syrie, République arabe	..	12,0	0,33	
108	Indonésie	..	11,3	0,45	
109	Viet Nam	..	27,3	0,71	
110	Kirghizistan	..	0,0	0,58	
111	Égypte	73	0,262	3,8	9	30	0,23
112	Nicaragua	..	20,7	0,32	
113	Ouzbékistan	..	16,4	0,60	
114	Moldova, République de	44	0,544	21,8	39	66	0,63
115	Bolivie	56	0,499	14,6	36	40	0,57
116	Mongolie	65	0,388	6,6	30	66	0,51
117	Honduras	47	0,530	23,4	22	36	0,45
118	Guatemala	..	8,2	0,32	
119	Vanuatu	..	3,8	0,68	
120	Guinée équatoriale	..	18,0	0,43	
121	Afrique du Sud	..	32,8 ^f	0,45	
122	Tadjikistan	..	19,6	0,57	
123	Maroc	..	6,4	0,25	
124	Gabon	..	11,9	0,57	
125	Namibie	26	0,623	26,9	30	55	0,57
126	Inde	..	9,2	0,31	
127	São Tomé-et-Principe	..	7,3	
128	Salomon, Îles	..	0,0	0,50	
129	Cambodge	68	0,373	11,4	14	33	0,74
130	Myanmar ^g	
131	Botswana	54	0,501	11,1	31	53	0,36
132	Comores	..	3,0	0,51	
133	Lao, Rép. dém. pop.	..	22,9	0,52	
134	Pakistan	66	0,377	20,4	2	26	0,29
135	Bhoutan	..	9,3	
136	Ghana	..	10,9	0,71	
137	Bangladesh	67	0,374	14,8 ^h	23	12	0,46
138	Népal	..	6,7	0,50	
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	0,9	0,73	
140	Congo	..	10,1	0,50	
141	Soudan	..	13,6	0,25	
142	Timor oriental	..	25,3 ⁱ	
143	Madagascar	..	8,4	0,70	
144	Cameroun	..	8,9	0,49	
145	Ouganda	..	28,8	0,70	
146	Swaziland	..	16,8	0,29	
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN							
147	Togo	..	8,6	0,43	
148	Djibouti	..	10,8	0,49	
149	Lesotho	..	17,0	0,53	
150	Yémen	75	0,128	0,7	4	15	0,30
151	Zimbabwe	..	20,8	0,58	
152	Kenya	..	7,3	0,83	
153	Mauritanie ^j	0,50	
154	Haïti	..	6,2	0,52	
155	Gambie	..	13,2	0,53	
156	Sénégal	..	19,2	0,53	
157	Érythrée	..	22,0	0,39	
158	Rwanda	..	45,3	0,74	
159	Nigeria	..	5,8	0,41	

TABLEAU 25

Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Sièges parlementaires détenus par des femmes ^a (en % du total)	Postes parlementaires, de direction ou de responsabilité occupés par des femmes ^b (en % du total)	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes ^b (en % du total)	Rapport salaire estimatif des femmes / salaire estimatif des hommes ^c
	Rang	Valeur				
160	Guinée	..	19,3	0,68
161	Angola	..	15,0	0,62
162	Tanzanie, Rép. unie de	36	0,597	30,4	49	0,73
163	Bénin	..	7,2	0,48
164	Côte d'Ivoire	..	8,5	0,32
165	Zambie	..	12,7	0,55
166	Malawi	..	13,6	0,73
167	Congo, Rép. dém. du	..	10,2	0,52
168	Mozambique	..	34,8	0,81
169	Burundi	..	31,7	0,78
170	Éthiopie	..	21,4	0,60
171	Tchad	..	6,5	0,65
172	Centrafricaine, République	..	10,5	0,61
173	Guinée-Bissau	..	14,0	0,51
174	Burkina Faso	..	11,7	0,66
175	Mali	..	10,2	0,67
176	Sierra Leone	..	14,5	0,45
177	Niger	..	12,4	0,57

NOTES

- a** Sauf indication contraire, données au 31 mai 2006. Lorsque le pouvoir est réparti entre une chambre basse et une chambre haute, les données correspondent à la moyenne pondérée du pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les deux assemblées.
- b** Données concernant l'année la plus récente disponible sur la période comprise entre 1992 et 2004. Les pays qui ont adopté la récente Classification internationale type des professions (CITP-88) produisent des données qui ne sont pas strictement comparables à celles des pays qui utilisent la classification antérieure (CITP-68).
- c** Calculs effectués sur la base des données des colonnes 9 et 10 du tableau 24. Les estimations sont basées sur les données concernant l'année

la plus récente disponible sur la période comprise entre 1991 et 2004.

- d** Actuellement, pas de parlement.
- e** Données au 1^{er} mars 2005.
- f** Ces chiffres ne comprennent pas les 36 délégués spéciaux renouvelables nommés selon les circonstances. Les pourcentages indiqués sont donc calculés sur la base des 54 sièges permanents.
- g** Le parlement élu en 1990 ne s'est jamais réuni et n'a jamais été autorisé à siéger. Nombre de ses membres ont été mis en détention ou ont été contraints à l'exil.
- h** En 2004, le nombre de sièges au parlement est passé de 300 à 345. Ces 45 sièges supplémentaires, réservés aux femmes, sont occupés depuis septembre et octobre 2005.

- i** Les élections du 30 août 2001 avaient pour but d'élire les membres de l'assemblée constituante du Timor oriental. Cette assemblée est devenue le Parlement national le 20 mai 2002, date à laquelle le pays a obtenu l'indépendance, sans procéder à de nouvelles élections.
- j** Le Parlement de Mauritanie a été suspendu après un coup d'État en août 2005.

SOURCES

- Colonne 1** : données déterminées sur la base des valeurs de l'IPF de la colonne 2.
- Colonne 2** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 3-6 ; voir la *Note technique 1* pour de plus amples informations.
- Colonne 3** : calculs effectués sur la base des données relatives aux sièges parlementaires fournies par l'UIP 2006a, 2006c.
- Colonnes 4 et 5** : calculs effectués sur la base des données relatives au travail fournies par l'OIT 2006b.
- Colonne 6** : calculs effectués sur la base des données des colonnes 9 et 10 du tableau 24.

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}			
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e		
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f		
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
1	Norvège	99	1,00	97	1,01	98	1,54
2	Islande	98 ^g	0,98 ^g	88 ^g	1,04 ^g	79 ^g	1,78 ^g
3	Australie	96	1,01	86 ^g	1,01 ^g	80	1,23
4	Irlande	96	1,00	89	1,06	66	1,28
5	Suède	99	1,00	100	1,03	102	1,55
6	Canada	100 ^{g, h}	1,00 ^{g, h}	94 ⁱ	0,99 ⁱ	70 ^j	1,36 ^j
7	Japon	100	1,00	100 ^{g, k}	1,01 ^{g, k}	51	0,89
8	États-Unis	91	0,96	91	1,02	96	1,39
9	Suisse	94	1,00	80	0,93	42	0,80
10	Pays-Bas	98	0,99	90	1,01	62	1,08
11	Finlande	99	1,00	94	1,01	98	1,20
12	Luxembourg	91	1,00	82	1,07	13 ^g	1,18 ^g
13	Belgique	99	1,00	97 ^{g, l}	1,01 ^{g, l}	69	1,21
14	Autriche	54	1,19
15	Danemark	100	1,00	94	1,03	87	1,42
16	France	99	1,00	97	1,02	63	1,28
17	Italie	98,0	99	99,8	100	..	99	1,00	93	1,02	72	1,34
18	Royaume-Uni	99	1,00	97	1,03	70	1,37
19	Espagne	99	0,99	99	1,04	72	1,22
20	Nouvelle-Zélande	99	1,00	96	1,03	74	1,41
21	Allemagne
22	Hong Kong, Chine (RAS)	90 ^m	0,95 ^m	77 ^m	0,97 ^m	32	0,97
23	Israël	95,9	97	99,6	100	..	98	1,01	89	1,00	65	1,33
24	Grèce	94,2	96	99,0	100	..	99	0,99	88	1,04	86	1,17
25	Singapour	88,6	92	99,6	100
26	Corée, République de	99	0,99	88	1,00	67	0,61
27	Slovénie	98	1,00	95	1,00	86	1,38
28	Portugal	99	0,99	87 ^l	1,11 ^l	65	1,32
29	Chypre	95,1	96	99,8	100	..	96 ^m	1,00 ^m	95 ^m	1,03 ^m	36 ^m	0,98 ^m
30	Tchèque, République	45	1,10
31	Barbade	97	0,99	98	1,05	54 ^h	2,47 ^h
32	Malte	89,2 ⁿ	103 ⁿ	97,8 ⁿ	104 ⁿ	..	94	1,00	90	1,06	30	1,33
33	Koweït	91,0	96	99,8	100	..	87 ^g	1,03 ^g	80 ^{g, j}	1,05 ^{g, j}	33 ^g	2,72 ^g
34	Brunéï Darussalam	90,2	95	98,9	100	17 ^g	1,74 ^g
35	Hongrie	88	0,99	90 ^g	0,99 ^g	70	1,40
36	Argentine	97,2	100	99,1	100	..	98 ^l	0,99 ^l	82 ^l	1,07 ^l	77 ^l	1,51 ^l
37	Pologne	98	1,00	92	1,03	72	1,41
38	Chili	95,6	100	99,2	100	42	0,95
39	Bahreïn	83,6	94	97,3	100	..	97	1,01	93	1,07	45 ^g	1,84 ^g
40	Estonie	99,8	100	99,8	100	..	94	1,00	91	1,03	82	1,68
41	Lituanie	99,6	100	99,7	100	..	89	1,00	93	1,01	89	1,55
42	Slovaquie	40	1,22
43	Uruguay	53 ^{g, l}	2,04 ^{g, l}
44	Croatie	97,1	98	99,7	100	..	87 ^l	0,99 ^l	86 ^l	1,02 ^l	42 ^l	1,19 ^l
45	Lettonie	99,7	100	99,8	100	94	1,72
46	Qatar	88,6	99	97,5	103	..	94	0,99	86	0,98	34	3,67
47	Seychelles	92,3	101	99,4	101	..	97 ^m	1,01 ^m	96 ^m	1,07 ^m
48	Costa Rica	95,1	100	98,0	101	28	1,26
49	Émirats arabes unis	70	0,97	64	1,06	40 ^{g, l}	3,24 ^{g, l}
50	Cuba	99,8	100	100,0	100	..	95	0,97	87	1,02	38 ^l	1,34 ^l
51	Saint-Kitts-et-Nevis	98 ^m	1,08 ^m	97 ^m	0,97 ^m
52	Bahamas	85	1,02	78	1,12
53	Mexique	89,6	97	97,6	100	..	98	1,00	65	1,03	23	0,98

TABLEAU 26

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}	
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f
54 Bulgarie	97,7	99	98,1	100	95	0,99	87	0,98	44	1,16
55 Tonga	99,0 ⁿ	100 ⁿ	99,4 ⁿ	100 ⁿ	89 ⁱ	0,97 ⁱ	75 ^g	1,23 ^g	8 ^g	1,67 ^g
56 Oman	73,5	85	96,7	99	79	1,02	75	1,01	15	1,38
57 Trinité-et-Tobago	92 ^m	0,99 ^m	74 ^g	1,06 ^g	13	1,27
58 Panama	91,2	99	95,6	99	98	0,99	67	1,10	57	1,59
59 Antigua-et-Barbuda
60 Roumanie	96,3	98	97,8	100	92	0,99	82	1,03	45	1,26
61 Malaisie	85,4	93	97,3	100	93 ^l	1,00 ^l	81 ^l	1,14 ^l	38 ^l	1,41 ^l
62 Bosnie-Herzégovine	94,4	95	99,8	100
63 Maurice	80,5	91	95,4	102	96	1,02	80 ^g	1,00 ^g	20	1,39
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN										
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	59 ^{g, l}	1,09 ^{g, l}
65 Russie, Fédération de	99,2	100	99,8	100	92 ^g	1,01 ^g	79 ^g	1,36 ^g
66 Macédoine, ERYM	94,1	96	98,5	99	92	1,00	80 ^{g, j}	0,97 ^{g, j}	33	1,39
67 Bélarus	99,4 ⁿ	100 ⁿ	99,8 ⁿ	100 ⁿ	88 ^g	0,97 ^g	88 ^g	1,01 ^g	71	1,39
68 Dominique	88 ^m	1,01 ^m	92 ^g	1,03 ^g
69 Brésil	88,8	100	97,9	102	78 ^l	1,07 ^l	25 ^l	1,32 ^l
70 Colombie	92,7	100	98,4	101	84	1,01	58 ^g	1,11 ^g	28	1,09
71 Sainte-Lucie	96	0,97	74 ^g	1,09 ^g	22	3,43
72 Venezuela, RB	92,7	99	98,1	102	92	1,01	66	1,15	41 ^{g, l}	1,07 ^{g, l}
73 Albanie	98,3	99	99,5	100	95 ^l	0,99 ^l	73 ^l	0,98 ^l	20 ^l	1,57 ^l
74 Thaïlande	90,5	95	97,8	100	44	1,17
75 Samoa occidentales	91 ^g	1,00 ^g	70 ^g	1,14 ^g	7 ^{g, h}	0,94 ^{g, h}
76 Arabie Saoudite	69,3	80	93,7	96	57 ^j	0,92 ^j	51 ^g	0,96 ^g	33	1,50
77 Ukraine	99,2	99	99,8	100	82 ^m	1,00 ^m	84 ^m	1,00 ^m	71 ^m	1,19 ^m
78 Liban	93	0,99	50	1,12
79 Kazakhstan	99,3 ⁿ	100 ⁿ	99,9 ⁿ	100 ⁿ	92	0,99	92	0,99	56	1,38
80 Arménie	99,2	99	99,9	100	96	1,04	90	1,03	29	1,21
81 Chine	86,5	91	98,5	99	17 ^g	0,84 ^g
82 Pérou	82,1	88	95,7	98	97	1,00	69	1,00	34 ^g	1,03 ^g
83 Équateur	89,7	97	96,5	100	98 ^g	1,01 ^g	53	1,01
84 Philippines	92,7	100	95,7	101	95	1,02	67	1,20	32	1,28
85 Grenade	84 ^m	0,99 ^m	82 ^g	1,10 ^g
86 Jordanie	84,7	89	98,9	100	92	1,02	82	1,02	41	1,10
87 Tunisie	65,3	78	92,2	96	98	1,00	69 ^{g, j}	1,04 ^{g, j}	33	1,36
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	93 ^g	0,97 ^g	63	1,02
89 Suriname	87,2	95	94,1	98	96 ^{g, l}	1,07 ^{g, l}	74 ^{g, l}	1,38 ^{g, l}	15 ^j	1,62 ^j
90 Fidji	96	0,99	85 ^g	1,06 ^g	17	1,20
91 Paraguay	28 ^{g, l}	1,37 ^{g, l}
92 Turquie	79,6	84	93,3	95	87 ^g	0,95 ^g	24	0,73
93 Sri Lanka	89,1	97	96,1	101	98 ^{g, l}	1,00 ^{g, l}
94 Dominicaine, République	87,2	100	95,4	103	87	1,02	54 ^g	1,21 ^g	41 ^g	1,64 ^g
95 Belize	96	1,01	73 ^g	1,05 ^g	4	2,47
96 Iran, République islamique d'	70,4	84	88	0,99	76	0,94	24	1,10
97 Géorgie	93	0,99	81	1,00	42	1,03
98 Maldives	96,4	100	98,3	100	90 ^j	1,01 ^j	55 ^{g, j}	1,15 ^{g, j}	(.) ^g	3,00 ^g
99 Azerbaïdjan	98,2 ⁿ	99 ⁿ	99,9 ⁿ	100 ⁿ	83	0,98	76	0,98	14	0,87
100 Territoires palestiniens occupés	88,0	91	98,8	100	86	1,00	92	1,05	39	1,03
101 El Salvador	93 ^g	1,00 ^g	49 ^{g, l}	1,03 ^{g, l}	20	1,22
102 Algérie	60,1	76	86,1	92	95	0,98	68 ^g	1,05 ^g	20	1,09
103 Guyane	12	1,94
104 Jamaïque	85,9 ⁿ	116 ⁿ	91	1,01	81	1,03	26 ^{g, l}	2,29 ^{g, l}
105 Turkménistan	98,3 ⁿ	99 ⁿ	99,8 ⁿ	100 ⁿ
106 Cap Vert	91	0,99	58	1,12	6	1,09

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}	
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f
107 Syrie, République arabe	73,6	86	90,2	96	92 ^l	0,95 ⁱ	56	0,93
108 Indonésie	86,8	92	98,5	100	93	0,98	57	0,99	15	0,79
109 Viet Nam	86,9 ⁿ	93 ⁿ	93,6 ⁿ	99 ⁿ	92 ^{g, h}	0,94 ^{g, h}	9 ^g	0,77 ^g
110 Kirghizistan	98,1 ⁿ	99 ⁿ	99,7 ⁿ	100 ⁿ	90	0,99	43	1,19
111 Égypte	59,4	71	78,9	88	94 ^g	0,97 ^g	77 ^{g, i}	0,94 ^{g, i}
112 Nicaragua	76,6	100	88,8	106	87	0,99	43	1,13	19 ^{g, l}	1,11 ^{g, l}
113 Ouzbékistan	14 ^g	0,79 ^g
114 Moldova, République de	97,7	99	99,5	100	86 ^m	0,99 ^m	79 ^m	1,04 ^m	43 ^m	1,36 ^m
115 Bolivie	80,7	87	96,1	98	96 ^g	1,01 ^g	73 ^g	0,99 ^g
116 Mongolie	97,5	100	98,4	101	85	1,01	88	1,14	49	1,64
117 Honduras	80,2	101	90,9	105	92	1,02	20 ^g	1,46 ^g
118 Guatemala	63,3	84	78,4	91	91	0,95	32 ^g	0,92 ^g	8 ^{g, l}	0,72 ^{g, l}
119 Vanuatu	93	0,98	36 ^g	0,86 ^g	4 ^g	0,57 ^g
120 Guinée équatoriale	80,5	86	94,9	100	78 ^l	0,85 ⁱ	18 ^{g, h}	0,59 ^{g, h}	2 ^k	0,43 ^k
121 Afrique du Sud	80,9 ⁿ	96 ⁿ	94,3 ⁿ	101 ⁿ	89 ^l	1,01 ^l	65 ^{g, k}	1,12 ^{g, k}	17 ^l	1,17 ^l
122 Tadjikistan	99,2	100	99,8	100	95	0,96	73	0,85	8	0,33
123 Maroc	39,6	60	60,5	75	83	0,94	32 ^{g, l}	0,86 ^{g, l}	10	0,87
124 Gabon	77 ^{g, h}	0,99 ^{g, h}	5 ⁱ	0,53 ⁱ
125 Namibie	83,5	96	93,5	103	77 ^l	1,08 ^l	43 ^l	1,35 ^l	7 ^l	1,14 ^l
126 Inde	47,8	65	67,7	80	87 ^g	0,94 ^g	9	0,66
127 São Tomé-et-Principe	98	0,99	27	1,08
128 Salomon, Îles	79	0,99	24 ^{g, l}	0,86 ^{g, l}
129 Cambodge	64,1	76	78,9	90	96	0,96	22 ^g	0,73 ^g	2	0,45
130 Myanmar	86,4	92	93,4	98	87	1,01	36	0,95	15 ^{g, h}	1,77 ^{g, h}
131 Botswana	81,8	102	95,6	104	83 ^g	1,03 ^g	64 ^g	1,11 ^g	6	0,85
132 Comores	51 ^{k, m}	0,85 ^{k, m}	2 ^g	0,77 ^g
133 Lao, Rép. dém. pop.	60,9	79	74,7	90	82	0,94	34	0,85	5	0,63
134 Pakistan	36,0	57	54,7	72	56 ^m	0,73 ^m	3	0,80
135 Bhoutan
136 Ghana	49,8	75	65,5	86	58 ^g	1,01 ^g	33 ^g	0,86 ^g	2	0,48
137 Bangladesh	95 ^m	1,03 ^m	51 ^l	1,11 ^l	4 ^l	0,50 ^l
138 Népal	34,9	56	60,1	75	73 ^{l, m}	0,87 ^{l, m}	3	0,41
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	50,9	80	64,1	93	2 ^{g, i}	0,56 ^{g, i}
140 Congo	1 ^{g, l}	0,18 ^{g, l}
141 Soudan	51,8	73	71,4	84	39 ^{g, k}	0,83 ^{g, k}	6 ^{g, k}	0,92 ^{g, k}
142 Timor oriental	12 ^{j, m}	1,48 ^{j, m}
143 Madagascar	65,3	85	68,2	94	89	1,00	11 ^{g, i}	1,03 ^{g, i}	2	0,89
144 Cameroun	59,8	78	4 ^g	0,63 ^g
145 Ouganda	57,7	75	71,2	86	14	0,90	3	0,62
146 Swaziland	78,3	97	89,8	103	77 ^l	1,01 ^l	32 ^l	1,24 ^l	5	1,08
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN										
147 Togo	38,5	56	63,6	76	72	0,85	14 ^{g, k}	0,48 ^{g, k}	1 ^{g, h}	0,20 ^{g, h}
148 Djibouti	29	0,80	15 ^g	0,70 ^g	1	0,82
149 Lesotho	90,3	123	89	1,06	28	1,54	3 ^l	1,50 ^l
150 Yémen	63 ^g	0,73 ^g	21 ^{g, k}	0,46 ^{g, k}	5	0,38
151 Zimbabwe	82 ^l	1,01 ^l	33 ^l	0,93 ^l	3 ^l	0,62 ^l
152 Kenya	70,2	90	80,7	101	77	1,00	40 ^g	1,01 ^g	2	0,61
153 Mauritanie	43,4	73	55,5	82	74	0,99	13 ^g	0,82 ^g	2	0,30
154 Haïti
155 Gambie	77 ^g	1,06 ^g	41 ^g	0,83 ^g	1	0,26
156 Sénégal	29,2	57	41,0	70	65	0,95	13	0,72
157 Érythrée	44	0,85	18	0,63	(.)	0,15
158 Rwanda	59,8	84	76,9	98	75	1,05	2	0,62
159 Nigeria	57 ^g	0,89 ^g	25 ^g	0,83 ^g	7	0,55

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes ^a		OMD Taux d'alphabétisation des jeunes ^a		OMD Taux net de scolarisation dans le primaire ^{b, c}		OMD Taux net de scolarisation dans le secondaire ^{b, c}		OMD Taux brut de scolarisation dans le supérieur ^{c, d}	
	Femmes (en % des 15 ans et plus)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en % des 15-24 ans)	Rapport en % femmes/hommes	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e	Femmes (en %)	Rapport femmes/hommes ^e
	2004	2004	2004	2004	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f	2004 ^f
160 Guinée	18,1	43	33,7	57	58	0,84	14 ^g	0,51 ^g	1	0,19
161 Angola	54,2	65	63,2	75	1 ^{g, l}	0,70 ^{g, l}
162 Tanzanie, Rép. unie de	62,2	80	76,2	94	85	0,98	1	0,41
163 Bénin	23,3	49	33,2	56	72	0,78	11 ^{g, h}	0,49 ^{g, h}	1 ^{g, h}	0,25 ^{g, h}
164 Côte d'Ivoire	38,6	63	52,1	74	50 ^{l, m}	0,80 ^{l, m}	15 ^{g, j}	0,57 ^{g, j}	3 ⁱ	0,36 ⁱ
165 Zambie	59,8 ⁿ	78 ⁿ	66,2 ⁿ	91 ⁿ	80	1,00	21 ^g	0,78 ^g	2 ^{g, k}	0,47 ^{g, k}
166 Malawi	54,0 ⁿ	72 ⁿ	70,7 ⁿ	86 ⁿ	98	1,05	23	0,86	(.)	0,60
167 Congo, Rép. dém. du	54,1	67	63,1	81
168 Mozambique	67	0,90	4	0,78	1	0,44
169 Burundi	52,2	78	70,4	92	54	0,89	1	0,38
170 Éthiopie	44	0,89	19 ^g	0,61 ^g	1	0,35
171 Tchad	12,8	31	23,2	42	46 ^{g, l}	0,68 ^{g, l}	5 ^{g, l}	0,33 ^{g, l}	(.) ^{g, h}	0,14 ^{g, h}
172 Centrafricaine, République	33,5	52	46,9	67	1 ^k	0,19 ^k
173 Guinée-Bissau	38 ^{g, h}	0,71 ^{g, h}	6 ^{g, h}	0,55 ^{g, h}	(.) ^{g, h}	0,17 ^{g, h}
174 Burkina Faso	15,2	52	24,8	65	35	0,77	8 ^g	0,68 ^g	1 ^g	0,31 ^g
175 Mali	11,9 ⁿ	44 ⁿ	16,9 ⁿ	52 ⁿ	43	0,85	1	0,46
176 Sierra Leone	24,4	52	37,2	63	1 ^{g, j}	0,39 ^{g, j}
177 Niger	15,1	35	23,2	44	32	0,71	5	0,67	(.)	0,36
Pays en développement	71,7	84	83,0	92
Pays les moins avancés	50,4	72	61,6	82
États arabes	59,7	74	80,4	89
Asie de l'Est et Pacifique
Amérique latine et Caraïbes	89,5	98	97,1	101
Asie du Sud	47,7	66	65,3	79
Afrique subsaharienne	53,2	76	64,0	86
Europe centrale et orientale et CEI	98,7	99	99,6	100
OCDE
Pays de l'OCDE à revenu élevé
Développement humain élevé
Développement humain moyen	74,4	86	85,6	93
Faible développement humain	46,1	70	57,5	82
Revenu élevé
Revenu moyen	86,4	93	96,2	99
Faible revenu	50,2	69	66,6	82
Monde	74,4	86	84,2

NOTES

- a** Données correspondant à des estimations de l'alphabétisation nationale basées sur des données de recensements et d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2005, sauf indication contraire. En raison des différences de méthodologie et d'actualisation des données collectées, les comparaisons géographiques et temporelles doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org.
- b** Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'enfants scolarisés ayant l'âge correspondant officiellement au niveau d'étude concerné et le nombre total d'enfants de cet âge. Les taux nets de scolarisation supérieurs à 100 % traduisent des différences entre ces deux séries de données.
- c** Les données de certains pays peuvent correspondre à des estimations de sources nationales ou de l'Institut de statistiques de

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Pour de plus amples informations, consulter le site www.uis.unesco.org. Les données provenant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection.

- d** La scolarisation dans le supérieur est en règle générale exprimée sous la forme d'un taux brut.
- e** Correspond au rapport entre le taux de scolarisation des femmes et le taux de scolarisation des hommes.
- f** En 2006, l'Institut de statistiques de l'UNESCO a modifié sa convention afin de mentionner, en tant qu'année de référence des données relatives à l'éducation, l'année civile au cours de laquelle l'année universitaire ou fiscale a pris fin (par exemple, 2003/2004 est désormais remplacé par 2004).
- g** Estimation préliminaire de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sujette à révision.
- h** Données concernant l'année scolaire 2001

- i** Données concernant l'année scolaire 1999
- j** Données concernant l'année scolaire 2002
- k** Données concernant l'année scolaire 2000
- l** Données concernant l'année scolaire 2003
- m** Estimations nationales.
- n** Données concernant une année de la période comprise entre 1995 et 1999

SOURCES

- Colonnes 1 et 3 :** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonne 2 :** calculs effectués sur la base des données relatives au taux d'alphabétisation des adultes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonne 4 :** calculs effectués sur la base des données relatives au taux d'alphabétisation des jeunes fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006a.
- Colonnes 5, 7 et 9 :** Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.
- Colonnes 6, 8 et 10 :** calculs effectués sur la base des données relatives aux taux nets de scolarisation fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO 2006c.

Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Taux d'activité par secteur économique ^a									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale		
	Activité économique des femmes (de 15 ans et plus)			(en %)						(en %)		
	Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Agriculture		Industrie		Services		Femmes 2004 ^b	Hommes 2004 ^b	
				Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b			
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ												
1	Norvège	63,1	111	87	2	6	9	33	88	58	43	57
2	Islande	70,9	105	87	3	12	10	33	85	54	50	50
3	Australie	56,1	108	79	3	6	10	30	87	64	59	41
4	Irlande	51,9	146	72	2	11	14	39	83	50	53	47
5	Suède	58,8	93	87	1	3	11	36	88	61	55	55
6	Canada	60,2	104	83	2	4	11	33	87	64	66	34
7	Japon	48,5	97	65	5	5	21	37	73	57	80	20
8	États-Unis	59,6	105	81	1	3	12	32	87	65	64	36
9	Suisse	60,1	115	79	3	5	13	36	84	59	62	38
10	Pays-Bas	55,8	128	76	2	4	9	31	86	64	79	21
11	Finlande	56,9	98	86	4	7	14	40	82	53	36	55
12	Luxembourg	44,1	122	68
13	Belgique	43,4	119	72	1	3	10	36	82	58	85	15
14	Autriche	49,3	114	75	6	5	14	43	80	52	68	32
15	Danemark	59,4	96	84	2	5	14	36	85	59	86	14
16	France	48,2	105	79	1	2	13	34	86	64
17	Italie	37,0	103	61	5	6	20	39	75	55	54	46
18	Royaume-Uni	55,0	104	79	1	2	11	36	88	62	60	40
19	Espagne	44,2	130	65	5	8	15	42	81	51	64	36
20	Nouvelle-Zélande	59,8	112	81	6	12	12	32	82	56	68	32
21	Allemagne	50,4	114	76	2	3	18	44	80	52	76	24
22	Hong Kong, Chine (RAS)	52,9	112	74	(.)	(.)	10	27	90	73	86	14
23	Israël	49,7	121	84	71	29
24	Grèce	42,7	119	66	18	15	12	30	70	56	68	32
25	Singapour	50,8	101	66	(.)	(.)	18	31	81	69	76	24
26	Corée, République de	50,1	106	68	12	9	19	34	70	57	89	11
27	Slovénie	53,4	99	80	10	10	29	46	61	43	58	42
28	Portugal	55,2	112	79	14	12	23	44	63	44	65	35
29	Chypre	53,0	111	74	4	5	13	31	83	58	81	19
30	Tchèque, République	51,7	85	76	3	6	28	50	68	44	74	26
31	Barbade	64,6	109	83	4	5	10	29	63	49
32	Malte	32,5	153	47	1	3	21	36	78	61
33	Koweït	48,0	138	56
34	Brunéï Darussalam	44,3	99	56
35	Hongrie	42,1	91	73	4	9	26	42	71	49	71	29
36	Argentine	52,2	136	68	(.)	1	12	30	87	69	60	40
37	Pologne	47,9	84	78	19	19	18	40	63	40	60	40
38	Chili	36,4	113	51	54	46
39	Bahreïn	29,2	104	33
40	Estonie	52,2	81	80	4	10	23	42	73	48	50	50
41	Lituanie	51,8	87	81	12	20	21	34	67	45	62	38
42	Slovaquie	51,9	87	76	4	8	26	48	71	44	74	26
43	Uruguay	55,7	122	71	2	6	14	32	85	62	64	37
44	Croatie	44,7	96	74	15	16	21	37	63	47	73	27
45	Lettonie	49,1	78	77	12	18	16	35	72	47	56	45
46	Qatar	35,7	121	40
47	Seychelles
48	Costa Rica	43,7	133	54	4	22	15	27	80	51	50	50
49	Émirats arabes unis	37,4	149	41	(.)	9	14	36	86	55
50	Cuba	43,8	112	59
51	Saint-Kitts-et-Nevis
52	Bahamas	64,5	105	91	1	6	5	24	93	69
53	Mexique	39,9	115	49	6	24	22	28	72	48	51	49

TABLEAU
27

Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH		Taux d'activité par secteur économique ^a									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale	
		Activité économique des femmes			(en %)						(en %)	
		(de 15 ans et plus)			Agriculture		Industrie		Services			
		Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2003 ^b	Hommes 1995- 2003 ^b	Femmes 1995- 2004 ^b	Hommes 1995- 2004 ^b
54	Bulgarie	41,9	70	79	65	35
55	Tonga	46,3	126	62
56	Oman	21,9	145	27
57	Trinité-et-Tobago	46,6	112	61	3	11	13	36	84	53	72	28
58	Panama	49,9	129	63	6	29	10	20	85	51	42	58
59	Antigua-et-Barbuda
60	Roumanie	50,7	95	80	45	40	22	30	33	30	70	30
61	Malaisie	46,1	105	56	14	21	29	34	57	45	71	29
62	Bosnie-Herzégovine	57,9	96	85
63	Maurice	42,2	101	53	13	15	43	39	45	46	75	25
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
64	Libyenne, Jamahiriya arabe	30,8	161	39
65	Russie, Fédération de	54,3	90	80	8	15	23	36	69	49	7	22
66	Macédoine, ERYM	40,9	85	63
67	Bélarus	52,5	87	82
68	Dominique	14	31	10	24	72	40	51	49
69	Brésil	56,3	127	70	16	24	10	27	74	49	55	45
70	Colombie	60,5	133	75	7	33	17	19	76	48	60	40
71	Sainte-Lucie	53,4	113	67	16	27	14	24	71	49	68	32
72	Venezuela, RB	55,9	148	67	2	15	12	28	86	57
73	Albanie	49,4	85	69
74	Thaïlande	65,4	87	81	48	50	17	20	35	30	64	36
75	Samoa occidentales	39,6	101	51
76	Arabie Saoudite	17,3	116	22
77	Ukraine	49,9	87	79	17	22	22	39	55	33	50	50
78	Liban	31,7	100	40
79	Kazakhstan	65,0	106	87	54	46
80	Arménie	48,1	67	79
81	Chine	69,2	95	84
82	Pérou	58,2	124	71	6	11	10	24	84	65	66	34
83	Équateur	58,9	181	72	4	10	16	30	79	60	67	33
84	Philippines	53,8	114	65	25	45	12	18	63	37	56	44
85	Grenade	10	17	12	32	77	46
86	Jordanie	27,0	153	35
87	Tunisie	27,9	134	37
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	53,5	120	67
89	Suriname	33,1	91	52	2	8	1	22	97	64	45	55
90	Fidji	51,4	105	63
91	Paraguay	64,2	124	76	20	39	10	21	69	40
92	Turquie	27,8	81	36	56	24	15	28	29	48	67	33
93	Sri Lanka	35,0	78	45	49	38	22	23	27	37	70	30
94	Dominicaine, République	45,5	125	55	2	21	17	26	81	53	23	77
95	Belize	42,4	133	52	6	37	12	19	81	44	32	68
96	Iran, République islamique d'	37,2	173	50	46	54
97	Géorgie	51,1	74	67	53	53	6	12	41	35	65	35
98	Maldives	46,1	229	64	5	18	24	16	39	55	57	43
99	Azerbaïdjan	59,6	94	81	43	37	7	14	50	49
100	Territoires palestiniens occupés	10,3	112	15	26	9	11	32	62	58	52	48
101	El Salvador	46,7	92	61	4	34	22	25	74	42	41	59
102	Algérie	34,8	154	44	29	71
103	Guyane	43,3	119	53
104	Jamaïque	54,8	84	73	10	30	9	26	81	45	77	23
105	Turkménistan	60,4	94	83
106	Cap Vert	34,1	82	44

Classement selon l'IDH	Taux d'activité par secteur économique ^a									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale	
	Activité économique des femmes			(en %)						(en %)	
	(de 15 ans et plus)			Agriculture		Industrie		Services			
	Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2004 ^b	Hommes 1995-2004 ^b
107	Syrie, République arabe	38,0	133	44
108	Indonésie	50,7	101	60
109	Viet Nam	72,4	98	93	71	29
110	Kirghizistan	55,1	94	74	53	52	8	14	38	34	65
111	Égypte	20,1	76	28	39	27	7	25	54	48	40
112	Nicaragua	35,5	100	41
113	Ouzbékistan	56,2	94	78
114	Moldova, République de	56,6	92	81	50	52	10	18	40	31	75
115	Bolivie	62,1	128	74	3	6	14	39	82	55	63
116	Mongolie	53,9	97	66	70	30
117	Honduras	52,2	156	59	25	75
118	Guatemala	33,7	115	41	18	50	23	18	56	27	39
119	Vanuatu	79,3	100	90
120	Guinée équatoriale	50,5	105	56
121	Afrique du Sud	46,4	85	59	9	12	14	33	75	50	62
122	Tadjikistan	46,5	89	74
123	Maroc	26,7	109	33	6	6	40	32	54	63	19
124	Gabon	61,5	99	75
125	Namibie	47,0	96	74	29	33	7	17	63	49	59
126	Inde	34,0	94	41
127	São Tomé-et-Principe	29,6	80	40
128	Salomon, Îles	54,4	97	66
129	Cambodge	74,4	96	93	64	36
130	Myanmar	68,2	99	79
131	Botswana	45,7	80	67	17	22	14	26	67	51	36
132	Comores	57,8	92	66
133	Lao, Rép. dém. pop.	54,0	101	67
134	Pakistan	32,0	115	38	73	44	9	20	18	36	33
135	Bhoutan	44,3	127	55
136	Ghana	70,5	92	94
137	Bangladesh	52,9	84	61	77	53	9	11	12	30	58
138	Népal	49,7	103	63
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	71,8	100	97
140	Congo	56,4	98	65
141	Soudan	23,7	86	33
142	Timor oriental	53,5	107	66
143	Madagascar	78,9	100	92	63	37
144	Cameroun	51,8	93	64	73	27
145	Ouganda	79,7	99	92
146	Swaziland	31,5	83	43
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN											
147	Togo	50,5	94	56
148	Djibouti	53,1	95	64
149	Lesotho	46,3	82	64
150	Yémen	29,4	107	39	88	43	3	14	9	43	26
151	Zimbabwe	64,2	92	77
152	Kenya	69,3	93	78	16	20	10	23	75	57	..
153	Mauritanie	54,3	97	65
154	Haïti	55,2	96	67	37	63	6	15	57	23	..
155	Gambie	59,3	95	69
156	Sénégal	56,5	92	68
157	Érythrée	58,2	95	65
158	Rwanda	80,4	94	95	53	47
159	Nigeria	45,6	95	54	2	4	11	30	87	67	..

TABLEAU 27

Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique

Classement selon l'IDH	Taux d'activité par secteur économique ^a									Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale	
	Activité économique des femmes			(en %)						(en %)	
	(de 15 ans et plus)			Agriculture		Industrie		Services			
	Taux (en %)	Indice (1990=100)	Rapport en % fem./hom.	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2003 ^b	Hommes 1995-2003 ^b	Femmes 1995-2004 ^b	Hommes 1995-2004 ^b
160 Guinée	79,4	100	90
161 Angola	73,8	100	81
162 Tanzanie, Rép. unie de	86,0	97	95
163 Bénin	54,0	93	63
164 Côte d'Ivoire	39,0	90	44
165 Zambie	66,1	100	73
166 Malawi	85,2	100	95	43	57
167 Congo, Rép. dém. du	61,2	101	68
168 Mozambique	84,7	96	102
169 Burundi	91,8	101	99
170 Éthiopie	70,9	98	79	59	41
171 Tchad	65,5	102	84
172 Centrafricaine, République	70,4	99	79
173 Guinée-Bissau	60,9	105	66
174 Burkina Faso	77,6	101	87
175 Mali	72,4	100	85
176 Sierra Leone	56,0	105	60
177 Niger	71,2	101	75
Pays en développement	52,4	97	64
Pays les moins avancés	61,8	95	72
États arabes	26,4	105	34
Asie de l'Est et Pacifique	65,4	96	79
Amérique latine et Caraïbes	51,4	125	64
Asie du Sud	36,0	96	44
Afrique subsaharienne	63,0	96	73
Europe centrale et orientale et CEI	52,4	89	79
OCDE	50,1	104	71
Pays de l'OCDE à revenu élevé	52,7	106	75
Développement humain élevé	50,8	105	72
Développement humain moyen	52,3	95	65
Faible développement humain	62,6	97	72
Revenu élevé	52,0	106	74
Revenu moyen	57,1	97	72
Faible revenu	45,7	96	55
Monde	52,5	98	67

NOTES

En raison de l'insuffisance des données, les comparaisons géographiques et temporelles des statistiques relatives au travail doivent être effectuées avec circonspection. Pour de plus amples informations sur les données, consulter l'OIT, 2005a, 2005b, 2006b.

- a** Les chiffres ayant été arrondis et certaines activités n'étant pas été reprises dans la classification, il est possible que le total des taux d'activité par secteur économique ne soit pas égal à 100
- b** Données concernant la dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

SOURCES

Colonne 1 : OIT 2005a.
Colonnes 2 et 3 : calculs effectués sur la base des données concernant les taux d'activité économique fournies par l'OIT 2005a.
Colonnes 4-9 : OIT 2005b.
Colonnes 10 et 11 : calculs effectués sur la base des données relatives aux travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale fournies par l'OIT 2006b.

Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes

Année ^a	Temps de travail total (en heures et minutes par jour)		Temps de travail des femmes (rapport en % femmes/ hommes)	Emploi du temps (en %)							
	Femmes	Hommes		Temps de travail total		Temps passé par les femmes		Temps passé par les hommes			
				Activ. mar- chandés ^b	Activ. non marchandes	Activ. mar- chandés ^b	Activ. non marchandes	Activ. mar- chandés ^b	Activ. non marchandes		
CERTAINS PAYS EN DÉVELOPPEMENT											
ZONES URBAINES											
Colombie	1983	6h 39m	5h 56m	112	49	51	24	76	77	23	
Indonésie	1992	6h 38m	6h 6m	109	60	40	35	65	86	14	
Kenya	1986	9h 50m	9h 32m	103	46	54	41	59	79	21	
Népal	1978	9h 39m	9h 14m	105	58	42	25	75	67	33	
Uruguay ^c	2002	7h 20m	6h 56m	115	49	51	33	67	68	32	
Venezuela, RB	1983	7h 20m	6h 56m	106	59	41	30	70	87	13	
ZONES RURALES											
Bangladesh	1990	9h 5m	8h 16m	110	52	48	35	65	70	30	
Guatemala	1977	11h 18m	9h 39m	117	59	41	37	63	84	16	
Kenya	1988	11h 16m	8h 20m	135	56	44	42	58	76	24	
Népal	1978	10h 41m	9h 7m	117	56	44	46	54	67	33	
Highlands	1978	11h 32m	9h 46m	118	59	41	52	48	66	34	
Mountains	1978	10h 49m	8h 54m	122	56	44	48	52	65	35	
Rural Hills	1978	9h 43m	8h 40m	112	52	48	37	63	70	30	
Philippines	1975-77	9h 6m	7h 32m	121	73	27	29	71	84	16	
AU NIVEAU NATIONAL											
Bénin ^c	1998	7h 55m	5h 30m	144	69	31	59	41	81	19	
Inde ^d	2000	7h 37m	6h 31m	117	61	39	35	65	92	8	
Madagascar ^c	2001	7h 15m	6h 24m	113	68	32	51	49	67	33	
Maurice ^c	2003	6h 33m	6h 9m	107	54	46	30	70	80	20	
Mongolie ^d	2000	9h 5m	8h 21m	109	61	39	49	51	75	25	
Afrique du Sud ^d	2000	5h 32m	4h 33m	122	51	49	35	65	70	30	
CERTAINS PAYS DE L'OCDE^e											
Australie	1997	7h 15m	6h 58m	104	46	54	30	70	62	38	
Autriche ^f	1992	7h 18m	6h 33m	111	49	51	31	69	71	29	
Canada	1998	7h 0m	7h 9m	98	53	47	41	59	65	35	
Danemark ^f	1987	7h 29m	7h 38m	98	68	32	58	42	79	21	
Finlande ^f	1987-88	7h 10m	6h 50m	105	51	49	39	61	64	36	
France	1999	6h 31m	6h 3m	108	46	54	33	67	60	40	
Allemagne ^f	1991-92	7h 20m	7h 21m	100	44	56	30	70	61	39	
Hongrie	1999	7h 12m	7h 25m	97	51	49	41	59	60	40	
Israël ^f	1991-92	6h 15m	6h 17m	99	51	49	29	71	74	26	
Italie ^f	1988-89	7h 50m	6h 7m	128	45	55	22	78	77	23	
Japon	1996	6h 33m	6h 3m	108	66	34	43	57	93	7	
Corée, République de	1999	7h 11m	6h 13m	116	64	36	45	55	88	12	
Lettonie	1996	8h 55m	8h 1m	111	46	54	35	65	58	42	
Mexique ^c	2002	8h 10m	6h 25m	127	46	54	23	77	78	22	
Pays-Bas	1995	5h 8m	5h 15m	98	48	52	27	73	69	31	
Nouvelle-Zélande	1999	7h 0m	6h 57m	101	46	54	32	68	60	40	
Norvège ^f	1990-91	7h 25m	6h 52m	108	50	50	38	62	64	36	
Royaume-Uni ^f	1985	6h 53m	6h 51m	100	51	49	37	63	68	32	
États-Unis ^f	1985	7h 33m	7h 8m	106	50	50	37	63	63	37	

NOTES

Les données correspondent à des estimations basées sur des enquêtes sur l'utilisation du temps disponibles au moment de la publication. Des données relatives à l'utilisation du temps sont également recueillies dans d'autres pays parmi lesquels Cuba, l'Équateur, le Mali, le Maroc, le Nicaragua, le Nigeria, Oman, la République démocratique populaire lao, la République dominicaine, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam.

- a** Les enquêtes réalisées avant 1993 ne sont pas strictement comparables à celles réalisées à une date ultérieure.
- b** Correspond aux activités de production tournées vers le marché telles que définies dans le système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version révisée de 1993
- c** Charmes 2006
- d** Les classifications des activités marchandes et non marchandes ne sont pas à proprement parler

basées sur le système de comptabilité nationale des Nations Unies dans sa version révisée de 1993. Les comparaisons entre les pays et les régions doivent donc être effectuées avec circonspection.

e Y compris Israël et la Lettonie, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'OCDE.

f Goldshmidt-Clermont et Pagnossin Aligisakis 1995

SOURCES

Toutes les colonnes : pour les zones urbaines et rurales de certains pays en développement, Harvey 1995 ; pour les études nationales dans certains pays développés, ONU 2002 ; pour les pays de l'OCDE et la Lettonie, Harvey 2001, sauf indication contraire.

Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2006	2006	2006
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1	Norvège	1913	1907, 1913	1911 A	44,4	36	37,9	—
2	Islande	1915, 1920	1915, 1920	1922 E	27,3	21	33,3	—
3	Australie	1902, 1962	1902, 1962	1943 E	20,0	6	24,7	35,5
4	Irlande	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	21,4	8	13,3	16,7
5	Suède	1919, 1921	1919, 1921	1921 E	52,4	38	45,3	—
6	Canada	1917, 1960	1920, 1960	1921 E	23,1	13	20,8	35,0
7	Japon	1945, 1947	1945, 1947	1946 E	12,5	1	9,0	14,0
8	États-Unis	1920, 1965	1788 ^d	1917 E	14,3	7	15,2	14,0
9	Suisse	1971	1971	1971 E	14,3	14	25,0	23,9
10	Pays-Bas	1919	1917	1918 E	36,0	21	36,7	29,3
11	Finlande	1906	1906	1907 E	47,1	32	37,5	—
12	Luxembourg	1919	1919	1919 E	14,3	13	23,3	—
13	Belgique	1919, 1948	1921	1921 A	21,4	9	34,7	38,0
14	Autriche	1918	1918	1919 E	35,3	12	33,9	27,4
15	Danemark	1915	1915	1918 E	33,3	31	36,9	—
16	France	1944	1944	1945 E	17,6	7	12,2	16,9
17	Italie	1945	1945	1946 E	8,3	13	17,3	13,7
18	Royaume-Uni	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	28,6	6	19,7	17,5
19	Espagne	1931	1931	1931 E	50,0	15	36,0	23,2
20	Nouvelle-Zélande	1893	1919	1933 E	23,1	14	32,2	—
21	Allemagne	1918	1918	1919 E	46,2	..	31,8	18,8
22	Hong Kong, Chine (RAS)
23	Israël	1948	1948	1949 E	16,7	7	14,2	—
24	Grèce	1952	1952	1952 E	5,6	7	13,0	—
25	Singapour	1947	1947	1963 E	0	5	18,9	—
26	Corée, République de	1948	1948	1948 E	5,6	2	13,4	—
27	Slovénie	1946	1946	1992 E ^e	6,3	..	12,2	7,5
28	Portugal	1931, 1976	1931, 1976	1934 E+A	16,7	8	21,3	—
29	Chypre	1960	1960	1963 E	0	2	14,3	—
30	Tchèque, République	1920	1920	1992 E ^e	11,1	..	17,0	12,3
31	Barbade	1950	1950	1966 A	29,4	4	13,3	23,8
32	Malte	1947	1947	1966 E	15,4	3	9,2	—
33	Koweït	2005	2005	2005 A	0	..	1,5	—
34	Brunéi Darussalam	—	—	—	9,1	.. ^f	.. ^f	.. ^f
35	Hongrie	1918, 1945	1918, 1945	1945 E	11,8	21	10,4	—
36	Argentine	1947	1947	1951 E	8,3	6	35,0	41,7
37	Pologne	1918	1918	1919 E	5,9	14	20,4	13,0
38	Chili	1949	1949	1951 E	16,7	..	15,0	5,3
39	Bahreïn	1973, 2002	1973, 2002	2002 A	8,7	..	0,0	15,0
40	Estonie	1918	1918	1919 E	15,4	..	18,8	—
41	Lituanie	1919	1919	1920 A	15,4	..	22,0	—
42	Slovaquie	1920	1920	1992 E ^e	0	..	16,7	—
43	Uruguay	1932	1932	1942 E	0	6	11,1	9,7
44	Croatie	1945	1945	1992 E ^e	33,3	..	21,7	—
45	Lettonie	1918	1918	..	23,5	..	21,0	—
46	Qatar	2003 ^g	7,7	..	0,0	—
47	Seychelles	1948	1948	1976 E+A	12,5	16	29,4	—
48	Costa Rica	1949	1949	1953 E	25,0	11	38,6	—
49	Émirats arabes unis	—	—	—	5,6	0	0,0	—
50	Cuba	1934	1934	1940 E	16,2	34	36,0	—
51	Saint-Kitts-et-Nevis	1951	1951	1984 E	0	7	0,0	—
52	Bahamas	1961, 1964	1961, 1964	1977 A	26,7	4	20,0	43,8
53	Mexique	1947	1953	1952 A	9,4	12	25,8	21,9

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD			
	de vote	de candidature			Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
					Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
				2005	1990	2006	2006	
54	Bulgarie	1937, 1945	1945	1945 E	23,8	21	22,1	—
55	Tonga	1960	1960	1993 E	..	0	3,3	—
56	Oman	1994, 2003	1994, 2003	..	10,0	..	2,4	15,5
57	Trinité-et-Tobago	1946	1946	1962 E+A	18,2	17	19,4	32,3
58	Panama	1941, 1946	1941, 1946	1946 E	14,3	8	16,7	—
59	Antigua-et-Barbuda	1951	1951	1984 A	15,4	0	10,5	17,6
60	Roumanie	1929, 1946	1929, 1946	1946 E	12,5	34	11,2	9,5
61	Malaisie	1957	1957	1959 E	9,1	5	9,1	25,7
62	Bosnie-Herzégovine	1946	1946	1990 E ^e	11,1	..	16,7	0,0
63	Maurice	1956	1956	1975 E	8,0	7	17,1	—
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64	Libyen, Jamahiriya arabe	1964	1964	4,7	—
65	Russie, Fédération de	1918	1918	1993 E ^e	0	..	9,8	3,4
66	Macédoine, ERYM	1946	1946	1990 E ^e	16,7	..	19,2	—
67	Bélarus	1919	1919	1990 E ^e	10,0	..	29,1	31,0
68	Dominique	1951	1951	1980 E	0	10	12,9	—
69	Brésil	1932	1932	1933 E	11,4	5	8,6	12,3
70	Colombie	1954	1954	1954 A	35,7	5	12,0 ^h	8,8 ^h
71	Sainte-Lucie	1951	1951	1979 A	8,3	0	5,6	36,4
72	Venezuela, RB	1946	1946	1948 E	13,6	10	18,0	—
73	Albanie	1920	1920	1945 E	5,3	29	7,1	—
74	Thaïlande	1932	1932	1947 A	7,7	3	10,8	10,5
75	Samoa occidentales	1948, 1990	1948, 1990	1976 A	7,7	0	4,1	—
76	Arabie Saoudite	—	—	—	0	..	0,0	—
77	Ukraine	1919	1919	1990 E ^e	5,6	..	7,1	—
78	Liban	1952	1952	1963	6,9	0	4,7	—
79	Kazakhstan	1924, 1993	1924, 1993	1990 E ^e	17,6	..	10,4	5,1
80	Arménie	1918	1918	1990 E ^e	0	36	5,3	—
81	Chine	1949	1949	1954 E	6,3	21	20,3	—
82	Pérou	1955	1955	1956 E	11,8	6	29	—
83	Équateur	1929	1929	1956 E	14,3	5	16,0	—
84	Philippines	1937	1937	1941 E	25,0	9	15,7	16,7
85	Grenade	1951	1951	1976 E+A	40,0	..	26,7	30,8
86	Jordanie	1974	1974	1989 A	10,7	0	5,5	12,7
87	Tunisie	1959	1959	1959 E	7,1	4	22,8	13,4
88	Saint-Vincent-et-les Grenadines	1951	1951	1979 E	20,0	10	18,2	—
89	Suriname	1948	1948	1963 E	11,8	8	25,5	—
90	Fidji	1963	1963	1970 A	9,1	..	11,3	12,5
91	Paraguay	1961	1961	1963 E	30,8	6	10,0	8,9
92	Turquie	1930	1934	1935 A	4,3	1	4,4	—
93	Sri Lanka	1931	1931	1947 E	10,3	5	4,9	—
94	Dominicaine, République	1942	1942	1942 E	14,3	8	17,3 ^h	6,3 ^h
95	Belize	1954	1954	1984 E+A	6,3	0	6,7	25,0
96	Iran, République islamique d'	1963	1963	1963 E+A	6,7	2	4,1	—
97	Géorgie	1918, 1921	1918, 1921	1992 E ^e	22,2	..	9,4	—
98	Maldives	1932	1932	1979 E	11,8	6	12,0	—
99	Azerbaïdjan	1918	1918	1990 E ^e	15,0	..	12,3	—
100	Territoires palestiniens occupés
101	El Salvador	1939	1961	1961 E	35,3	12	16,7	—
102	Algérie	1944, 1962	1962	1962 A	10,5	2	6,2	2,8
103	Guyane	1953	1945	1953 E	22,2	37	30,8	—
104	Jamaïque	1944	1944	1944 E	17,6	5	11,7	19,0
105	Turkménistan	1927	1927	1990 E ^e	9,5	26	16,0	—
106	Cap Vert	1975	1975	1975 E	18,8	12	15,3	—

Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2006	2006	2006
107	Syrienne, République arabe	1949, 1953	1953	1973 E	6,3	9	12,0	—
108	Indonésie	1945	1945	1950 A	10,8	12	11,3	—
109	Viet Nam	1946	1946	1946 E	11,5	18	27,3	—
110	Kirghizistan	1918	1918	1990 E ^e	12,5	..	0,0	—
111	Égypte	1956	1956	1957 E	5,9	4	2,0	6,8
112	Nicaragua	1955	1955	1972 E	14,3	15	20,7	—
113	Ouzbékistan	1938	1938	1990 E ^e	3,6	..	17,5	15,0
114	Moldova, République de	1924, 1993	1924, 1993	1990 E	11,1	..	21,8	—
115	Bolivie	1938, 1952	1938, 1952	1966 E	6,7	9	16,9	3,7
116	Mongolie	1924	1924	1951 E	5,9	25	6,6	—
117	Honduras	1955	1955	1957 E	14,3	10	23,4	—
118	Guatemala	1946	1946, 1965	1956 E	25,0	7	8,2	—
119	Vanuatu	1975, 1980	1975, 1980	1987 E	8,3	4	3,8	—
120	Guinée équatoriale	1963	1963	1968 E	4,5	13	18,0	—
121	Afrique du Sud	1930, 1994	1930, 1994	1933 E	41,4	3	32,8	33,3 ⁱ
122	Tadjikistan	1924	1924	1990 E ^e	3,1	..	17,5	23,5
123	Maroc	1963	1963	1993 E	5,9	0	10,8	1,1
124	Gabon	1956	1956	1961 E	11,8	13	9,2	15,4
125	Namibie	1989	1989	1989 E	19,0	7	26,9	26,9
126	Inde	1935, 1950	1935, 1950	1952 E	3,4	5	8,3	11,2
127	São Tomé-et-Principe	1975	1975	1975 E	14,3	12	7,3	—
128	Salomon, Îles	1974	1974	1993 E	0	0	0,0	—
129	Cambodge	1955	1955	1958 E	7,1	..	9,8	14,8
130	Myanmar	1935	1946	1947 E ^j	.. ^j	.. ^j
131	Botswana	1965	1965	1979 E	26,7	5	11,1	—
132	Comores	1956	1956	1993 E	..	0	3,0	—
133	Lao, Rép. dém. pop.	1958	1958	1958 E	0	6	22,9	—
134	Pakistan	1935, 1947	1935, 1947	1973 E ^e	5,6	10	21,3	17,0
135	Bhoutan	1953	1953	1975 E	0	2	9,3	—
136	Ghana	1954	1954	1960	11,8	..	10,9	—
137	Bangladesh	1935, 1972	1935, 1972	1973 E	8,3	10	14,8 ^k	—
138	Népal	1951	1951	1952 A	7,4	6	5,9	16,7
139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1964	1963	1977 E	..	0	0,9	—
140	Congo	1947, 1961	1963	1963 E	14,7	14	8,5	13,3
141	Soudan	1964	1964	1964 E	2,6	..	14,7	4,0
142	Timor oriental	22,2	..	25,3 ^l	—
143	Madagascar	1959	1959	1965 E	5,9	7	6,9	11,1
144	Cameroun	1946	1946	1960 E	11,1	14	8,9	—
145	Ouganda	1962	1962	1962 E	23,4	12	28,8 ^m	—
146	Swaziland	1968	1968	1972 E+A	13,3	4	10,8	30,0
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147	Togo	1945	1945	1961 E	20,0	5	8,6	—
148	Djibouti	1946	1986	2003 E	5,3	0	10,8	—
149	Lesotho	1965	1965	1965 A	27,8	..	11,7	36,4
150	Yémen	1967, 1970	1967, 1970	1990 E ^e	2,9	4	0,3	1,8
151	Zimbabwe	1919, 1957	1919, 1978	1980 E+A	14,7	11	16,0	31,8
152	Kenya	1919, 1963	1919, 1963	1969 E+A	10,3	1	7,3	—
153	Mauritanie	1961	1961	1975 E	9,1 ⁿ	.. ⁿ
154	Haïti	1957	1957	1961 E	25,0	..	4,0 ^m	13,8
155	Gambie	1960	1960	1982 E	20,0	8	13,2	—
156	Sénégal	1945	1945	1963 E	20,6	13	19,2	—
157	Érythrée	1955	1955	1994 E	17,6	..	22,0	—
158	Rwanda	1961	1961	1981 E	35,7	17	48,8	34,6
159	Nigeria	1958	1958	..	10,0	..	6,4	3,7

Classement selon l'IDH	Date d'obtention pour les femmes du droit ^a		Année où la première femme a été élue (E) ou nommée (A) à un poste parlementaire	Postes ministériels occupés par des femmes (en % du total) ^b	OMD Sièges parlementaires détenus par des femmes (en % du total) ^c			
	de vote	de candidature			Chambre basse ou unique		Chambre haute ou sénat	
					1990	2006		2006
160	Guinée	1958	1958	1963 E	15,4	..	19,3	—
161	Angola	1975	1975	1980 E	5,7	15	15,0	—
162	Tanzanie, Rép. unie de	1959	1959	..	15,4	..	30,4	—
163	Bénin	1956	1956	1979 E	19,0	3	7,2	—
164	Côte d'Ivoire	1952	1952	1965 E	17,1	6	8,5	—
165	Zambie	1962	1962	1964 E+A	25,0	7	12,7	—
166	Malawi	1961	1961	1964 E	14,3	10	13,6	—
167	Congo, Rép. dém. du	1967	1970	1970 E	12,5	5	12,0	2,5
168	Mozambique	1975	1975	1977 E	13,0	16	34,8	—
169	Burundi	1961	1961	1982 E	10,7	..	30,5	34,7
170	Éthiopie	1955	1955	1957 E	5,9	..	21,9	18,8
171	Tchad	1958	1958	1962 E	11,5	..	6,5	—
172	Centrafricaine, République	1986	1986	1987 E	10,0	4	10,5	—
173	Guinée-Bissau	1977	1977	1972 A	37,5	20	14,0	—
174	Burkina Faso	1958	1958	1978 E	14,8	..	11,7	—
175	Mali	1956	1956	1959 E	18,5	..	10,2	—
176	Sierra Leone	1961	1961	..	13,0	..	14,5	—
177	Niger	1948	1948	1989 E	23,1	5	12,4	—
AUTRES^d								
	Afghanistan	1963	1963	1965 E	10,0	4	27,3	22,5
	Andorre	1970	1973	1993 E	33,3	..	28,6	—
	Iraq	1980	1980	1980 E	18,8	11	25,5	—
	Kiribati	1967	1967	1990 E	0	0	4,8	—
	Corée, Rép. pop. dém. de	1946	1946	1948 E	..	21	20,1	—
	Libéria	1946	1946	..	13,6	..	12,5	16,7
	Liechtenstein	1984	1984	1986 E	20,0	4	24,0	—
	Marshall, Îles	1979	1979	1991 E	0	..	3,0	—
	États fédérés de Micronésie	1979	1979	0,0	—
	Monaco	1962	1962	1963 E	0	11	20,8	—
	Monténégro	.. ^p	.. ^p	12,5	—
	Nauru	1968	1968	1986 E	0	6	0,0	—
	Palaos	1979	1979	..	12,5	..	0,0	0,0
	Saint-Marin	1959	1973	1974 E	12,5	12	16,7	—
	Serbie	.. ^p	.. ^p	12,0	—
	Somalie	1956	1956	1979 E	..	4	7,8	—
	Tuvalu	1967	1967	1989 E	0	8	0,0	—

NOTES

- a** Année où les femmes se sont vues accorder des droits électoraux universels et égaux à ceux des hommes. Lorsque deux années sont indiquées, la première se rapporte à une première reconnaissance partielle du droit de vote ou de candidature. Dans certains pays, les femmes se sont vues accorder le droit de vote ou de candidature au niveau local avant d'obtenir ces mêmes droits pour les élections nationales. Les données relatives aux droits électoraux locaux ne sont pas reprises dans ce tableau.
- b** Situation au 1^{er} janvier 2005. Le nombre total comprend les fonctions de vice-premier ministre et de ministre. Sont également inclus les premiers ministres qui détiennent un portefeuille ministériel ainsi que les vice-présidents et chefs des départements ou organismes de niveau ministériel qui occupent une fonction ministérielle au sein de la structure gouvernementale.
- c** Sauf indication contraire, situation au 31 mai 2006. Ce pourcentage a été calculé sur la base du

nombre total de sièges pourvus au parlement à ce moment.

d Aucune information n'est disponible sur l'année où toutes les femmes ont obtenu le droit de candidature. Cependant, la Constitution ne fait pas mention de la question du genre concernant ce droit.

e Année où des femmes ont été élues dans le système parlementaire actuel.

f Actuellement, le Brunéi Darussalam n'a pas de parlement.

g Conformément à la nouvelle Constitution en vigueur depuis 2003, les femmes se sont vues accorder le droit de vote. Aucune élection n'a encore eu lieu depuis lors.

h Situation au 1^{er} mars 2005

i Ces chiffres ne comprennent pas les 36 délégués spéciaux renouvelables nommés selon les circonstances. Les pourcentages indiqués sont donc calculés sur la base des 54 sièges permanents.

j Le parlement élu en 1990 ne s'est jamais réuni et n'a jamais été autorisé à siéger. Nombre de

ses membres ont été mis en détention ou ont été contraints à l'exil.

k En 2004, le nombre de sièges au parlement est passé de 300 à 345. Ces 45 sièges supplémentaires, réservés aux femmes, sont occupés depuis septembre et octobre 2005.

l Les élections du 30 août 2001 avaient pour but d'élire les membres de l'assemblée constituante. Cette assemblée est devenue le Parlement national le 20 mai 2002, date à laquelle le pays a obtenu l'indépendance, sans procéder à de nouvelles élections.

m UIP 2006a.

n Le Parlement a été suspendu après un coup d'État en août 2005.

o Les États membres de l'ONU ne sont pas repris dans les principaux tableaux statistiques.

p La Serbie et le Monténégro se sont séparés en juin 2006 pour devenir deux États indépendants. Les femmes ont obtenu le droit de vote et de candidature en 1946, lorsque la Serbie et le Monténégro appartenaient à l'ex-Yugoslavie.

SOURCES

Colonnes 1-3 : UIP 2006b.

Colonne 4 : UIP 2005.

Colonne 5 : ONU 2006c, sur la base de données fournies par l'Union interparlementaire.

Colonnes 6 et 7 : UIP 2006c.

TABLEAU
30

Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs

État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ							
1	●	●	●	●	●	●	●
2	●	●	●	●	●	●	●
3	●	●	●	●	●	●	●
4	●	●	●	●	●	●	●
5	●	●	●	●	●	●	●
6	●	●	●	●	●	●	●
7	●	●	●	●	●	●	●
8	●	●	●	○	○	●	○
9	●	●	●	●	●	●	●
10	●	●	●	●	●	●	●
11	●	●	●	●	●	●	●
12	●	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●	●
14	●	●	●	●	●	●	●
15	●	●	●	●	●	●	●
16	●	●	●	●	●	●	●
17	●	●	●	●	●	●	●
18	●	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●	●
20	●	●	●	●	●	●	●
21	●	●	●	●	●	●	●
23	●	●	●	●	●	●	●
24	●	●	●	●	●	●	●
25	●	●	●	●	●	●	●
26	●	●	●	●	●	●	●
27	●	●	●	●	●	●	●
28	●	●	●	●	●	●	●
29	●	●	●	●	●	●	●
30	●	●	●	●	●	●	●
31	●	●	●	●	●	●	●
32	●	●	●	●	●	●	●
33	●	●	●	●	●	●	●
34	●	●	●	●	●	●	●
35	●	●	●	●	●	●	●
36	●	●	●	●	●	●	●
37	●	●	●	●	●	●	●
38	●	●	●	●	●	●	●
39	●	●	●	●	●	●	●
40	●	●	●	●	●	●	●
41	●	●	●	●	●	●	●
42	●	●	●	●	●	●	●
43	●	●	●	●	●	●	●
44	●	●	●	●	●	●	●
45	●	●	●	●	●	●	●
46	●	●	●	●	●	●	●
47	●	●	●	●	●	●	●
48	●	●	●	●	●	●	●
49	●	●	●	●	●	●	●
50	●	●	●	●	●	●	●
51	●	●	●	●	●	●	●
52	●	●	●	●	●	●	●
53	●	●	●	●	●	●	●
54	●	●	●	●	●	●	●

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide 1948	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative aux droits de l'enfant 1989
55 Tonga	●	●					●
56 Oman		●			●		●
57 Trinité-et-Tobago	●	●	●	●	●		●
58 Panama	●	●	●	●	●	●	●
59 Antigua-et-Barbuda	●	●			●	●	●
60 Roumanie	●	●	●	●	●	●	●
61 Malaisie	●				●		●
62 Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●	●	●
63 Maurice		●	●	●	●	●	●
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN							
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	●	●	●	●	●	●	●
65 Russie, Fédération de	●	●	●	●	●	●	●
66 Macédoine, ERYM	●	●	●	●	●	●	●
67 Bélarus	●	●	●	●	●	●	●
68 Dominique			●	●	●		●
69 Brésil	●	●	●	●	●	●	●
70 Colombie	●		●	●		●	●
71 Sainte-Lucie		●			●		●
72 Venezuela, RB	●	●	●	●	●	●	●
73 Albanie	●	●	●	●	●	●	●
74 Thaïlande		●	●	●	●		●
75 Samoa occidentales					●		●
76 Arabie Saoudite	●	●			●	●	●
77 Ukraine	●	●	●	●	●	●	●
78 Liban	●	●	●	●	●	●	●
79 Kazakhstan	●	●	●	●	●	●	●
80 Arménie	●	●	●	●	●	●	●
81 Chine	●	●	○	●	●	●	●
82 Pérou	●	●	●	●	●	●	●
83 Équateur	●	●	●	●	●	●	●
84 Philippines	●	●	●	●	●	●	●
85 Grenade		○	●	●	●		●
86 Jordanie	●	●	●	●	●	●	●
87 Tunisie	●	●	●	●	●	●	●
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	●	●	●	●	●	●	●
89 Suriname		●	●	●	●		●
90 Fidji	●	●			●		●
91 Paraguay	●	●	●	●	●	●	●
92 Turquie	●	●	●	●	●	●	●
93 Sri Lanka	●	●	●	●	●	●	●
94 Dominicaine, République	○	●	●	●	●	○	●
95 Belize	●	●	●	○	●	●	●
96 Iran, République islamique d'	●	●	●	●			●
97 Géorgie	●	●	●	●	●	●	●
98 Maldives	●	●			●	●	●
99 Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●	●
101 El Salvador	●	●	●	●	●	●	●
102 Algérie	●	●	●	●	●	●	●
103 Guyane		●	●	●	●	●	●
104 Jamaïque	●	●	●	●	●		●
105 Turkménistan		●	●	●	●	●	●
106 Cap Vert		●	●	●	●	●	●
107 Syrienne, République arabe	●	●	●	●	●	●	●
108 Indonésie		●	●	●	●	●	●

TABLEAU 30

État des principaux textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989
109 Viet Nam	●	●	●	●	●		●
110 Kirghizistan	●	●	●	●	●	●	●
111 Égypte	●	●	●	●	●	●	●
112 Nicaragua	●	●	●	●	●	●	●
113 Ouzbékistan	●	●	●	●	●	●	●
114 Moldova, République de	●	●	●	●	●	●	●
115 Bolivie	●	●	●	●	●	●	●
116 Mongolie	●	●	●	●	●	●	●
117 Honduras	●	●	●	●	●	●	●
118 Guatemala	●	●	●	●	●	●	●
119 Vanuatu					●		●
120 Guinée équatoriale		●	●	●	●	●	●
121 Afrique du Sud	●	●	●	○	●	●	●
122 Tadjikistan		●	●	●	●	●	●
123 Maroc	●	●	●	●	●	●	●
124 Gabon	●	●	●	●	●	●	●
125 Namibie	●	●	●	●	●	●	●
126 Inde	●	●	●	●	●	○	●
127 São Tomé-et-Principe		○	○	○	●	○	●
128 Salomon, Îles		●		●	●		●
129 Cambodge	●	●	●	●	●	●	●
130 Myanmar	●				●		●
131 Botswana		●	●		●	●	●
132 Comores	●	●			●	○	●
133 Lao, Rép. dém. pop.	●	●	○	○	●		●
134 Pakistan	●	●		○	●		●
135 Bhoutan		○			●		●
136 Ghana	●	●	●	●	●	●	●
137 Bangladesh	●	●	●	●	●	●	●
138 Népal	●	●	●	●	●	●	●
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	●	●			●		●
140 Congo		●	●	●	●	●	●
141 Soudan	●	●	●	●		○	●
142 Timor oriental		●	●	●	●	●	●
143 Madagascar		●	●	●	●	●	●
144 Cameroun		●	●	●	●	●	●
145 Ouganda	●	●	●	●	●	●	●
146 Swaziland		●	●	●	●	●	●
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN							
147 Togo	●	●	●	●	●	●	●
148 Djibouti		○	●	●	●	●	●
149 Lesotho	●	●	●	●	●	●	●
150 Yémen	●	●	●	●	●	●	●
151 Zimbabwe	●	●	●	●	●		●
152 Kenya		●	●	●	●	●	●
153 Mauritanie		●	●	●	●	●	●
154 Haïti	●	●	●		●		●
155 Gambie	●	●	●	●	●	○	●
156 Sénégal	●	●	●	●	●	●	●
157 Érythrée		●	●	●	●		●
158 Rwanda	●	●	●	●	●		●
159 Nigéria		●	●	●	●	●	●
160 Guinée	●	●	●	●	●	●	●
161 Angola			●	●	●		●

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Convention relative aux droits de l'enfant	
	1948	1965	1966	1966	1979	1984	1989	
162	Tanzanie, Rép. unie de	●	●	●	●	●	●	
163	Bénin	●	●	●	●	●	●	
164	Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	
165	Zambie	●	●	●	●	●	●	
166	Malawi	●	●	●	●	●	●	
167	Congo, Rép. dém. du	●	●	●	●	●	●	
168	Mozambique	●	●	●	●	●	●	
169	Burundi	●	●	●	●	●	●	
170	Éthiopie	●	●	●	●	●	●	
171	Tchad	●	●	●	●	●	●	
172	Centrafricaine, République	●	●	●	●	●	●	
173	Guinée-Bissau	○	○	●	●	○	●	
174	Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	
175	Mali	●	●	●	●	●	●	
176	Sierra Leone	●	●	●	●	●	●	
177	Niger	●	●	●	●	●	●	
AUTRES ^a								
	Afghanistan	●	●	●	●	●	●	
	Andorre	○	○	●	●	○	●	
	Iraq	●	●	●	●	●	●	
	Kiribati	●	●	●	●	●	●	
	Corée, Rép. pop. dém. de	●	●	●	●	●	●	
	Libéria	●	●	●	●	●	●	
	Liechtenstein	●	●	●	●	●	●	
	Marshall, Îles	●	●	●	●	●	●	
	États fédérés de Micronésie	●	●	●	●	●	●	
	Monaco	●	●	●	●	●	●	
	Monténégro ^c	○	○	●	●	○	●	
	Nauru	○	○	●	●	○	●	
	Palaos	●	●	●	●	●	●	
	Saint-Marin	●	●	●	●	○	●	
	Serbie ^c	●	●	●	●	●	●	
	Somalie	●	●	●	●	●	○	
	Tuvalu	●	●	●	●	●	●	
Nombre total d'États signataires ^b		138	170	156	153	183	141	192
Signatures non encore suivies d'une ratification		2	7	6	6	1	10	2

- Ratification, adhésion ou succession.
- Signature non encore suivie d'une ratification.

NOTES

Le tableau reprend les États qui ont signé ou ratifié au moins l'un des sept textes relatifs aux droits de l'Homme. Situation au 28 août 2006.

a Pays ou territoires s'ajoutant aux 177 pays ou territoires repris dans les principaux tableaux, ayant signé ou ratifié au moins l'un des sept textes relatifs aux droits de l'Homme.

b ratification, adhésion ou succession.

c Au terme de la séparation de la Serbie-et-Monténégro en deux États indépendants en juin 2006, toutes les actions relatives aux traités (ratification, signature) se poursuivent pour la République de Serbie. Au 28 août 2006, le Secrétaire général de l'ONU n'avait reçu aucune notification de la République du Monténégro concernant les traités figurant dans ce tableau, sauf indication contraire.

SOURCES

Toutes les colonnes : ONU 2006d.

TABLEAU
31

Textes relatifs aux droits de l'Homme et des travailleurs

État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ								
1 Norvège	●	●	●	●	●	●	●	●
2 Islande	●	●	●	●	●	●	●	●
3 Australie	●	●	●	●	●	●		
4 Irlande	●	●	●	●	●	●	●	●
5 Suède	●	●	●	●	●	●	●	●
6 Canada	●			●	●	●		●
7 Japon	●	●	●		●		●	●
8 États-Unis				●				●
9 Suisse	●	●	●	●	●	●	●	●
10 Pays-Bas	●	●	●	●	●	●	●	●
11 Finlande	●	●	●	●	●	●	●	●
12 Luxembourg	●	●	●	●	●	●	●	●
13 Belgique	●	●	●	●	●	●	●	●
14 Autriche	●	●	●	●	●	●	●	●
15 Danemark	●	●	●	●	●	●	●	●
16 France	●	●	●	●	●	●	●	●
17 Italie	●	●	●	●	●	●	●	●
18 Royaume-Uni	●	●	●	●	●	●	●	●
19 Espagne	●	●	●	●	●	●	●	●
20 Nouvelle-Zélande		●	●	●	●	●		●
21 Allemagne	●	●	●	●	●	●	●	●
23 Israël	●	●	●	●	●	●	●	●
24 Grèce	●	●	●	●	●	●	●	●
25 Singapour		●	●	▼	●		●	●
26 Corée, République de					●	●	●	●
27 Slovénie	●	●	●	●	●	●	●	●
28 Portugal	●	●	●	●	●	●	●	●
29 Chypre	●	●	●	●	●	●	●	●
30 Tchéque, République	●	●	●	●	●	●		●
31 Barbade	●	●	●	●	●	●	●	●
32 Malte	●	●	●	●	●	●	●	●
33 Koweït	●		●	●		●	●	●
34 Brunéi Darussalam								
35 Hongrie	●	●	●	●	●	●	●	●
36 Argentine	●	●	●	●	●	●	●	●
37 Pologne	●	●	●	●	●	●	●	●
38 Chili	●	●	●	●	●	●	●	●
39 Bahreïn			●	●		●		●
40 Estonie	●	●	●	●	●	●		●
41 Lituanie	●	●	●	●	●	●	●	●
42 Slovaquie	●	●	●	●	●	●	●	●
43 Uruguay	●	●	●	●	●	●	●	●
44 Croatie	●	●	●	●	●	●	●	●
45 Lettonie	●	●	●	●	●	●	●	●
46 Qatar			●			●	●	●
47 Seychelles	●	●	●	●	●	●	●	●
48 Costa Rica	●	●	●	●	●	●	●	●
49 Émirats arabes unis			●	●	●	●	●	●
50 Cuba	●	●	●	●	●	●	●	
51 Saint-Kitts-et-Nevis	●	●	●	●	●	●	●	●
52 Bahamas	●	●	●	●	●	●	●	●
53 Mexique	●		●	●	●	●		●
54 Bulgarie	●	●	●	●	●	●	●	●

Indicateurs du développement humain

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
55 Tonga								
56 Oman			•	•			•	•
57 Trinité-et-Tobago	•	•	•	•	•	•	•	•
58 Panama	•	•	•	•	•	•	•	•
59 Antigua-et-Barbuda	•	•	•	•	•	•	•	•
60 Roumanie	•	•	•	•	•	•	•	•
61 Malaisie		•	•	•	•		•	•
62 Bosnie-Herzégovine	•	•	•	•	•	•	•	•
63 Maurice	•	•	•	•	•	•	•	•
DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN								
64 Libyenne, Jamahiriya arabe	•	•	•	•	•	•	•	•
65 Russie, Fédération de	•	•	•	•	•	•	•	•
66 Macédoine, ERYM	•	•	•	•	•	•	•	•
67 Bélarus	•	•	•	•	•	•	•	•
68 Dominique	•	•	•	•	•	•	•	•
69 Brésil		•	•	•	•	•	•	•
70 Colombie	•	•	•	•	•	•	•	•
71 Sainte-Lucie	•	•	•	•	•	•	•	•
72 Venezuela, RB	•	•	•	•	•	•	•	•
73 Albanie	•	•	•	•	•	•	•	•
74 Thaïlande			•	•	•		•	•
75 Samoa occidentales								
76 Arabie Saoudite			•	•	•	•		•
77 Ukraine	•	•	•	•	•	•	•	•
78 Liban		•	•	•	•	•	•	•
79 Kazakhstan	•	•	•	•	•	•	•	•
80 Arménie	•	•	•	•	•	•	•	•
81 Chine					•	•	•	•
82 Pérou	•	•	•	•	•	•	•	•
83 Équateur	•	•	•	•	•	•	•	•
84 Philippines	•	•	•	•	•	•	•	•
85 Grenade	•	•	•	•	•	•	•	•
86 Jordanie		•	•	•	•	•	•	•
87 Tunisie	•	•	•	•	•	•	•	•
88 Saint-Vincent-et-les Grenadines	•	•	•	•	•	•	•	•
89 Suriname	•	•	•	•				•
90 Fidji	•	•	•	•	•	•	•	•
91 Paraguay	•	•	•	•	•	•	•	•
92 Turquie	•	•	•	•	•	•	•	•
93 Sri Lanka	•	•	•	•	•	•	•	•
94 Dominicaine, République	•	•	•	•	•	•	•	•
95 Belize	•	•	•	•	•	•	•	•
96 Iran, République islamique d'			•	•	•	•		•
97 Géorgie	•	•	•	•	•	•	•	•
98 Maldives								
99 Azerbaïdjan	•	•	•	•	•	•	•	•
101 El Salvador			•	•	•	•	•	•
102 Algérie	•	•	•	•	•	•	•	•
103 Guyane	•	•	•	•	•	•	•	•
104 Jamaïque	•	•	•	•	•	•	•	•
105 Turkménistan	•	•	•	•	•	•		
106 Cap Vert	•	•	•	•	•	•		•
107 Syrienne, République arabe	•	•	•	•	•	•	•	•
108 Indonésie	•	•	•	•	•	•	•	•

31 État des conventions relatives aux droits fondamentaux du travail

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
109 Viet Nam					•	•	•	•
110 Kirghizistan	•	•	•	•	•	•	•	•
111 Égypte	•	•	•	•	•	•	•	•
112 Nicaragua	•	•	•	•	•	•	•	•
113 Ouzbékistan		•	•	•	•	•		
114 Moldova, République de	•	•	•	•	•	•	•	•
115 Bolivie	•	•	•	•	•	•	•	•
116 Mongolie	•	•	•	•	•	•	•	•
117 Honduras	•	•	•	•	•	•	•	•
118 Guatemala	•	•	•	•	•	•	•	•
119 Vanuatu					•	•		
120 Guinée équatoriale	•	•	•	•	•	•	•	•
121 Afrique du Sud	•	•	•	•	•	•	•	•
122 Tadjikistan	•	•	•	•	•	•	•	•
123 Maroc		•	•	•	•	•	•	•
124 Gabon	•	•	•	•	•	•		•
125 Namibie	•	•	•	•			•	•
126 Inde			•	•	•	•		
127 São Tomé-et-Principe	•	•	•	•	•	•	•	•
128 Salomon, Îles			•					
129 Cambodge	•	•	•	•	•	•	•	•
130 Myanmar	•		•					
131 Botswana	•	•	•	•	•	•	•	•
132 Comores	•	•	•	•	•	•	•	•
133 Lao, Rép. dém. pop.			•				•	•
134 Pakistan	•	•	•	•	•	•	•	•
135 Bhoutan								
136 Ghana	•	•	•	•	•	•		•
137 Bangladesh	•	•	•	•	•	•		•
138 Népal		•	•		•	•	•	•
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	•	•	•	•	•	•	•	•
140 Congo	•	•	•	•	•	•	•	•
141 Soudan		•	•	•	•	•	•	•
142 Timor oriental								
143 Madagascar	•	•	•		•	•	•	•
144 Cameroun	•	•	•	•	•	•	•	•
145 Ouganda	•	•	•	•	•	•	•	•
146 Swaziland	•	•	•	•	•	•	•	•
FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN								
147 Togo	•	•	•	•	•	•	•	•
148 Djibouti	•	•	•	•	•	•	•	•
149 Lesotho	•	•	•	•	•	•	•	•
150 Yémen	•	•	•	•	•	•	•	•
151 Zimbabwe	•	•	•	•	•	•	•	•
152 Kenya		•	•	•	•	•	•	•
153 Mauritanie	•	•	•	•	•	•	•	•
154 Haïti	•	•	•	•	•	•		
155 Gambie	•	•	•	•	•	•	•	•
156 Sénégal	•	•	•	•	•	•	•	•
157 Érythrée	•	•	•	•	•	•	•	
158 Rwanda	•	•	•	•	•	•	•	•
159 Nigéria	•	•	•	•	•	•	•	•
160 Guinée	•	•	•	•	•	•	•	•
161 Angola	•	•	•	•	•	•	•	•

Classement selon l'IDH	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
162 Tanzanie, Rép. unie de	●	●	●	●	●	●	●	●
163 Bénin	●	●	●	●	●	●	●	●
164 Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	●	●
165 Zambie	●	●	●	●	●	●	●	●
166 Malawi	●	●	●	●	●	●	●	●
167 Congo, Rép. dém. du	●	●	●	●	●	●	●	●
168 Mozambique	●	●	●	●	●	●	●	●
169 Burundi	●	●	●	●	●	●	●	●
170 Éthiopie	●	●	●	●	●	●	●	●
171 Tchad	●	●	●	●	●	●	●	●
172 Centrafricaine, République	●	●	●	●	●	●	●	●
173 Guinée-Bissau		●	●	●	●	●		
174 Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	●	●
175 Mali	●	●	●	●	●	●	●	●
176 Sierra Leone	●	●	●	●	●	●		
177 Niger	●	●	●	●	●	●	●	●
AUTRESⁱ								
Afghanistan				●	●	●		
Iraq		●	●	●	●	●	●	●
Kiribati	●	●	●	●				
Libéria	●	●	●	●		●		●
Monténégro ^j								
Saint-Marín	●	●	●	●	●	●	●	●
Serbie ⁱ	●	●	●	●	●	●	●	●
Somalie			●	●		●		
Total des ratifications	145	154	169	163	163	165	147	161

- Convention ratifiée.
- ▼ Dénonciation de la convention.

NOTES

Le tableau comprend les États membres de l'ONU. Situation au 28 août 2006

a Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948).

b Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949).

c Convention concernant le travail forcé (1930).

d Convention concernant l'abolition du travail forcé (1957).

e Convention sur l'égalité de rémunération (1951).

f Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958).

g Convention sur l'âge minimum (1973).

h Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999).

i Pays ou territoires s'ajoutant aux 177 pays ou territoires repris dans les principaux tableaux et membres de l'Organisation internationale du travail (OIT).

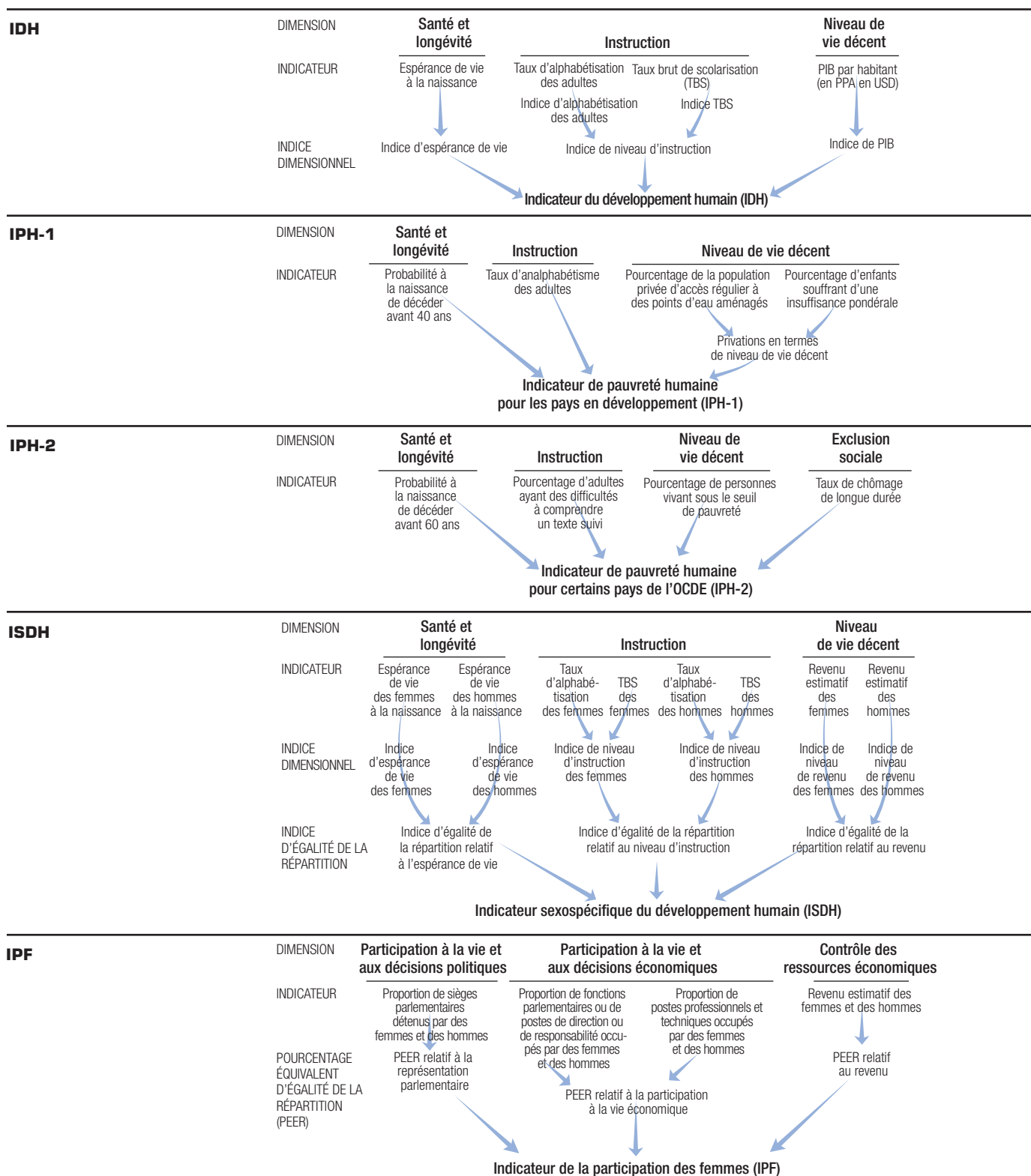
j Au terme de la séparation de la Serbie-et-Monténégro en deux États indépendants en juin 2006, toutes les conventions ratifiées par la Serbie-et-Monténégro restent en vigueur pour la République de Serbie. Au 28 août 2006, l'OIT n'avait reçu aucune notification de la République du Monténégro concernant les conventions figurant dans ce tableau.

SOURCES

Toutes les colonnes : OIT 2006a.

Calcul des indicateurs du développement humain

Les diagrammes ci-dessous résument la composition des cinq indicateurs composites du développement humain utilisés dans la *Rapport mondial sur le développement humain*. Ils mettent en exergue leurs points communs ainsi que leurs différences. Le texte des pages suivantes fournit une explication détaillée sur le calcul de ces indicateurs.

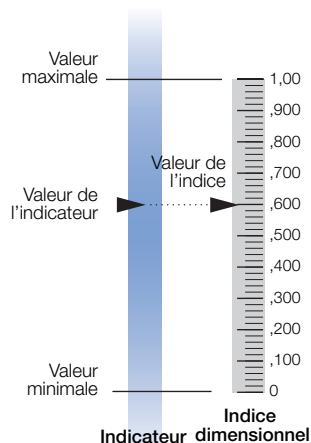


L'indicateur du développement humain (IDH)

L'IDH est un outil synthétique de mesure du développement humain. Il chiffre le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels :

- longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance,
- instruction, représentée par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers) et par le taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur (pour un tiers),
- niveau de vie décent, mesuré par le PIB par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) en USD.

Avant de calculer l'IDH proprement dit, un indice doit être déterminé pour chacune de ces dimensions. La détermination de ces indices dimensionnels – c'est-à-dire correspondant à l'espérance de vie, au niveau d'instruction et au PIB – repose sur la définition, pour chacun d'eux, d'une fourchette de variation comprise entre une valeur minimale et une valeur maximale.



Les résultats obtenus pour chacun des trois aspects sont représentés par une valeur comprise entre 0 et 1 selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

L'IDH correspond à la moyenne arithmétique de ces indices dimensionnels. L'encadré ci-contre illustre le calcul de l'IDH pour un pays témoin.

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'IDH

Indicateur	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (en années)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (en %)	100	0
PIB par habitant (en PPA en USD)	40 000	100

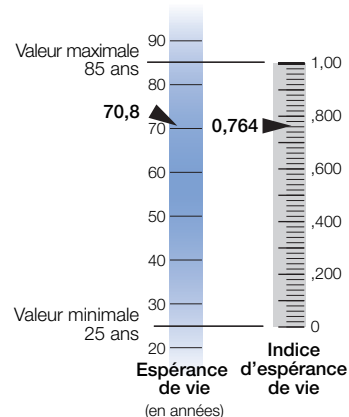
Calcul de l'IDH

Dans cet exemple, le calcul de l'IDH est effectué à partir de données concernant le Brésil.

1. Calcul de l'indice d'espérance de vie

L'indice d'espérance de vie mesure le niveau atteint par un pays donné en termes d'espérance de vie à la naissance. Au Brésil, l'espérance de vie était de 70,8 ans en 2004, soit un indice d'espérance de vie de 0,764.

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{70,8 - 25}{85 - 25} = 0,764$$



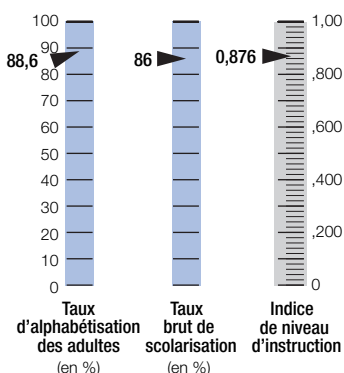
2. Calcul de l'indice de niveau d'instruction

L'indice de niveau d'instruction mesure le niveau atteint par un pays donné en termes d'alphabétisation des adultes et de taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur. La procédure consiste tout d'abord à calculer un indice pour l'alphabétisation des adultes et un autre pour le taux brut de scolarisation combiné. Ces deux indices sont ensuite fusionnés pour constituer l'indice de niveau d'instruction, dans lequel une pondération de deux tiers est affectée à l'alphabétisation des adultes et une pondération d'un tiers au taux brut de scolarisation combiné. Au Brésil, où le taux d'alphabétisation des adultes atteint 88,6 % en 2004 et le taux brut de scolarisation combiné 86 % en 2004, l'indice de niveau d'instruction est de 0,876.

$$\text{Indice d'alphabétisation des adultes} = \frac{88,6 - 0}{100 - 0} = 0,886$$

$$\text{Indice brut de scolarisation} = \frac{86 - 0}{100 - 0} = 0,857$$

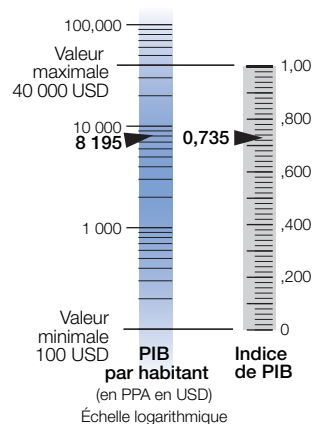
$$\text{Indice de niveau d'instruction} = \frac{2}{3} (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) + \frac{1}{3} (\text{indice brut de scolarisation}) = \frac{2}{3} (0,886) + \frac{1}{3} (0,857) = 0,876$$



3. Calcul de l'indice de PIB

L'indice de PIB est calculé sur la base du PIB par habitant corrigé (en PPA en USD). Le revenu intervient dans l'IDH afin de rendre compte de toutes les dimensions du développement humain qui ne sont pas représentées par la longévité, la santé et l'instruction. Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. Le calcul s'effectue donc au moyen d'un logarithme du revenu. Au Brésil, dont le PIB par habitant est de 8 195 USD (en PPA en USD) en 2004, l'indice de PIB s'établit à 0,735.

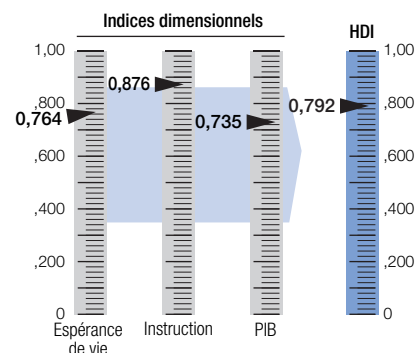
$$\text{Indice de PIB} = \frac{\log(8,195) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,735$$



4. Calcul de l'IDH

Une fois les trois indices dimensionnels calculés, il ne reste plus qu'à déterminer leur moyenne arithmétique pour parvenir à l'IDH.

$$\text{IDH} = \frac{1}{3} (\text{indice d'espérance de vie}) + \frac{1}{3} (\text{indice de niveau d'instruction}) + \frac{1}{3} (\text{indice de PIB}) = \frac{1}{3} (0,764) + \frac{1}{3} (0,876) + \frac{1}{3} (0,735) = 0,792$$



L'indicateur de pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1)

Alors que l'IDH mesure le niveau moyen atteint par un pays donné, l'IPH-1 mesure les privations observables dans les trois dimensions fondamentales du développement humain couvertes par l'IDH :

- longévité et bonne santé : probabilité de décéder à un âge relativement précoce, exprimée par la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans,
- instruction : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes,
- niveau de vie décent : impossibilité d'accéder aux biens économiques dans leur ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs, à savoir le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés, et le pourcentage d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale.

Le calcul de l'IPH-1 est plus direct que celui de l'IDH. En effet, les critères utilisés pour mesurer ces privations sont déjà normalisés entre 0 et 100 (puisqu'ils se présentent sous la forme de pourcentages). Il n'est donc pas nécessaire de définir des indices dimensionnels, comme dans le cas de l'IDH.

À l'origine, la mesure des privations en termes de niveau de vie décent comprenait également un indicateur de l'accès aux services de santé. Cependant, le manque de données récentes et fiables concernant cet aspect nous a contraints à réduire à deux, au lieu de trois initialement, les indicateurs pris en compte à cet égard dans le Rapport de cette année : ces deux indicateurs sont le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et le pourcentage d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale.

L'indicateur de pauvreté humaine pour certains pays de l'OCDE (IPH-2)

L'IPH-2 mesure les privations sous les mêmes aspects que l'IPH-1, en y ajoutant l'exclusion sociale. Il reflète donc ces privations sur quatre aspects :

- longévité et santé : probabilité de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans,
- instruction : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le pourcentage d'adultes (âgés de 16 à 65 ans) ayant des difficultés à comprendre un texte suivi,
- niveau de vie décent : exprimé par le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté (50 % du revenu médian disponible corrigé des ménages),
- exclusion sociale : exprimée par le taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois).

Calcul de l'IPH-1

1. Mesure des privations en termes de niveau de vie

Les privations en termes de niveau de vie sont exprimées par une moyenne non pondérée de deux indicateurs.

Moyenne non pondérée = 1/2 (population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés)
+ 1/2 (enfants souffrant d'une insuffisance pondérale)

Exemple de calcul : Namibie

Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés = 13 %

Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale = 24 %

Moyenne non pondérée = 1/2 (13) + 1/2 (24) = 18,5 %

2. Calcul de l'IPH-1

La formule de calcul de l'IPH-1 est la suivante :

$$\text{IPH-1} = [1/3 (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha)]^{1/\alpha}$$

Où :

P_1 = Probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans (multipliée par 100)

P_2 = Taux d'analphabétisme des adultes

P_3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale

$\alpha = 3$

Exemple de calcul : Namibie

$P_1 = 45,4 \%$

$P_2 = 15,0 \%$

$P_3 = 18,5 \%$

$$\text{IPH-1} = [1/3 (45,4^3 + 15,0^3 + 18,5^3)]^{1/3} = 32,5$$

Calcul de l'IPH-2

La formule de calcul de l'IPH-2 est la suivante :

$$\text{IPH-2} = [1/4 (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha + P_4^\alpha)]^{1/\alpha}$$

Où :

P_1 = Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans (multipliée par 100)

P_2 = Adultes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi

P_3 = Population vivant sous le seuil de pauvreté (50 % du revenu médian disponible corrigé des ménages)

P_4 = Taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois)

$\alpha = 3$

Exemple de calcul : Australie

$P_1 = 7,7 \%$

$P_2 = 17,0 \%$

$P_3 = 14,3 \%$

$P_4 = 0,9 \%$

$$\text{IPH-2} = [1/4 (7,7^3 + 17,0^3 + 14,3^3 + 0,9^3)]^{1/3} = 12,8$$

Pourquoi le coefficient est-il égal à 3 dans le calcul de l'IPH-1 et de l'IPH-2 ?

La valeur du coefficient α a une incidence considérable sur celle de l'IPH. Si $\alpha = 1$, l'IPH correspond à la moyenne de ses variables. En revanche, l'augmentation de α revient à attribuer une prépondérance à la composante pour laquelle les privations sont les plus importantes. Ainsi, à mesure que α tend vers l'infini, l'IPH se rapproche de la valeur de la variable pour laquelle les privations sont plus marquées (en Namibie, qui sert d'exemple pour le calcul de l'IPH-1, le chiffre serait 45,4, valeur égale à la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans).

Dans le présent Rapport, α est égal à 3, ce qui donne un poids supplémentaire, qui n'est toutefois pas excessif, aux composantes pour lesquelles les privations sont les plus marquées. Pour une analyse détaillée de la formulation mathématique de l'IPH, voir Sudhir Anand et Amartya Sen, *Concepts of Human Development and Poverty: A multidimensional Perspective*, ainsi que la note technique du Rapport mondial sur le développement humain 1997 (et les références biographiques succinctes, à la fin de la présente note technique).

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)

Alors que l'IDH mesure le niveau moyen atteint par un pays donné, l'ISDH corrige ce niveau de façon à refléter les *inégalités* entre femmes et hommes sous les aspects suivants :

- longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance,
- instruction, exprimée par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur,
- niveau de vie décent, exprimé par le salaire estimatif (en PPA en USD).

Le calcul de l'ISDH s'effectue en trois étapes. Des indices sont tout d'abord calculés pour les populations féminine et masculine pour chacune des variables, selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

Les indices obtenus pour chaque variable pour la population féminine et la population masculine sont ensuite combinés de manière à assigner une pénalité aux différences de niveau entre hommes et femmes. L'indice qui en résulte, appelé indice d'égalité de la répartition, se calcule selon la formule générale suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Indice d'égalité de la répartition} \\ &= \left\{ \left[\text{part de la population féminine (indice pour la population féminine}^{-\epsilon}) \right] \right. \\ & \left. + \left[\text{part de la population masculine (indice pour la population masculine}^{-\epsilon}) \right] \right\}^{1/(1-\epsilon)} \end{aligned}$$

€ représente l'aversion pour l'inégalité. Dans le calcul de l'ISDH, € est égal à 2. L'équation générale prend alors la forme suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Indice d'égalité de la répartition} \\ &= \left\{ \left[\text{part de la population féminine (indice pour la population féminine}^{-1}) \right] \right. \\ & \left. + \left[\text{part de la population masculine (indice pour la population masculine}^{-1}) \right] \right\}^{-1} \end{aligned}$$

On obtient ainsi la moyenne harmonique des indices pour la population féminine et la population masculine.

L'ISDH est ensuite calculé en combinant les trois indices d'égalité de la répartition pour obtenir une moyenne non pondérée.

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'ISDH

Indicateur	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie des femmes à la naissance (en années)	87,5	27,5
Espérance de vie des hommes à la naissance (en années)	82,5	22,5
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (en %)	100	0
Salaire estimatif (en PPA en USD)	40 000	100

Note: les valeurs maximale et minimale concernant l'espérance de vie sont supérieures de cinq ans pour la population féminine, afin de tenir compte de la plus grande longévité de celle-ci.

Calcul de l'ISDH

Dans ce exemple, le calcul de l'ISDH est effectué à partir de données concernant la Thaïlande.

1. Calcul de l'indice d'égalité de la répartition relatif à l'espérance de vie

La première étape consiste à calculer des indices distincts pour l'espérance de vie des populations féminine et masculine, en utilisant la formule générale relative aux indices dimensionnels.

FEMMES	HOMMES
Espérance de vie : 74,0 ans	Espérance de vie : 66,7 ans
Indice d'espérance de vie = $\frac{74,0 - 27,5}{87,5 - 27,5} = 0,776$	Indice d'espérance de vie = $\frac{66,7 - 22,5}{82,5 - 22,5} = 0,737$

On combine ensuite ces deux résultats pour obtenir l'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie, en utilisant la formule générale relative aux indices d'égalité de la répartition.

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,509	Part de la population : 0,491
Indice d'espérance de vie : 0,776	Indice d'espérance de vie : 0,737

$$\text{Indice d'égalité de la répartition relatif à l'espérance de vie} = \left\{ \left[0,509 (0,776^{-1}) \right] + \left[0,491 (0,737^{-1}) \right] \right\}^{-1} = 0,756$$

2. Calcul de l'indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction

On calcule tout d'abord des indices relatifs au taux d'alphabétisation des adultes et au taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur, en distinguant les populations féminine et masculine. Cette opération est assez simple puisque les indicateurs utilisés sont déjà normalisés entre 0 et 100.

FEMMES	HOMMES
Taux d'alphabétisation des adultes : 90,5 %	Taux d'alphabétisation des adultes : 94,9 %
Indice d'alphabétisation des adultes : 0,905	Indice d'alphabétisation des adultes : 0,949
Taux brut de scolarisation : 74,0 %	Taux brut de scolarisation : 73,4 %
Indice brut de scolarisation : 0,740	Indice brut de scolarisation : 0,734

On détermine ensuite l'indice de niveau d'instruction, dans lequel entrent pour deux tiers l'indice d'alphabétisation des adultes et pour un tiers l'indice brut de scolarisation. Ce calcul s'effectue séparément pour les populations féminine et masculine.

$$\begin{aligned} \text{Indice de niveau d'instruction} &= 2/3 (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) + 1/3 (\text{indice brut de scolarisation}) \\ \text{Indice de niveau d'instruction des femmes} &= 2/3 (0,905) + 1/3 (0,740) = 0,850 \\ \text{Indice de niveau d'instruction des hommes} &= 2/3 (0,949) + 1/3 (0,734) = 0,877 \end{aligned}$$

Enfin, on combine ces deux indices pour obtenir l'indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction.

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,509	Part de la population : 0,491
Indice de niveau d'instruction : 0,850	Indice de niveau d'instruction : 0,877

$$\text{Indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction} = \left\{ \left[0,509 (0,850^{-1}) \right] + \left[0,491 (0,877^{-1}) \right] \right\}^{-1} = 0,863$$

3. Calcul de l'indice d'égalité de la répartition pour le revenu

On estime tout d'abord séparément le salaire (en PPA en USD) des femmes et des hommes (pour de plus amples informations sur ce calcul, voir l'addendum à la présente note technique), avant de calculer l'indice de revenu pour chacune de ces populations. Comme pour l'IDH, le niveau de revenu est corrigé par l'utilisation du logarithme du salaire estimatif (en PPA en USD) :

$$\text{Indice de revenu} = \frac{\log(\text{valeur constatée}) - \log(\text{valeur minimale})}{\log(\text{valeur maximale}) - \log(\text{valeur minimale})}$$

FEMMES	HOMMES
Salaire estimatif (en PPA en USD) : 6 036	Salaire estimatif (en PPA en USD) : 10 214
Indice de revenu = $\frac{\log(6\,036) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,684$	Indice de revenu = $\frac{\log(10\,214) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,772$

Suite du calcul de l'ISDH à la page suivante

Calcul de l'ISDH (suite)

On combine ensuite les indices relatifs aux populations féminine et masculine pour obtenir l'indice d'égalité de la répartition relatif au revenu :

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,509	Part de la population : 0,491
Indice de revenu : 0,684	Indice de revenu : 0,772

$$\text{Indice d'égalité de la répartition relatif au revenu} = \{[0,509 (0,684^{-1})] + [0,491 (0,772^{-1})]\}^{-1} = \mathbf{0,725}$$

4. Calcul de l'ISDH

Le calcul de l'ISDH est aisé. Il s'agit simplement de la moyenne non pondérée des trois indices, à savoir l'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie, l'indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction et l'indice d'égalité de la répartition pour le revenu.

$$\begin{aligned} \text{ISDH} &= 1/3 (\text{indice d'espérance de vie}) + 1/3 (\text{indice de niveau d'instruction}) + 1/3 (\text{indice de revenu}) \\ &= 1/3 (0,756) + 1/3 (0,863) + 1/3 (0,725) = \mathbf{0,781} \end{aligned}$$

Pourquoi le coefficient est-il égal à 2 dans le calcul de l'ISDH ?

La valeur de ϵ correspond à l'ampleur de la pénalité assignée à un pays pour les inégalités qui y règnent entre populations féminine et masculine. Plus cette valeur est élevée, plus la société est pénalisée pour ses inégalités.

Si ϵ est égal à 0, le pays concerné n'est pas pénalisé pour ses inégalités (dans ce cas, la valeur de l'ISDH est identique à celle de l'IDH). Par contre, plus le coefficient ϵ est élevé et plus les pénalités sont importantes pour le groupe affichant les moins bons résultats.

Le coefficient ϵ est égal à 2 dans le calcul de l'ISDH (tout comme dans celui de l'IPF). La pénalité imposée pour les inégalités constatées entre les femmes et les hommes est donc modérée.

Pour une analyse détaillée de la formulation mathématique de l'ISDH, voir Sudhir Anand et Amartya Sen, *Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement*, Kalpana Bardhan et Stephan Klasen, *UNDP's Gender-Related Indices: A Critical Review*, ainsi que les notes techniques des *Rapports mondiaux sur le développement humain* 1995 et 1999 (voir les références bibliographiques succinctes à la fin de la présente note technique).

L'indicateur de la participation des femmes (IPF)

L'IPF mesure les opportunités offertes aux femmes, plutôt que les capacités qui sont les leurs. Il cible les inégalités femmes/hommes dans trois domaines essentiels :

- participation à la vie et aux décisions politiques, exprimée par la proportion de sièges parlementaires détenus par des femmes et des hommes,
- participation à la vie et aux décisions économiques, exprimée par deux éléments : la proportion de postes parlementaires ou de direction occupés par des femmes et des hommes et la proportion de postes professionnels et techniques occupés par des femmes et des hommes,
- le contrôle des ressources économiques, exprimé par le revenu estimatif des femmes et des hommes (en PPA en USD).

Pour chacun de ces trois dimensions, on calcule un pourcentage équivalent d'égalité de la répartition (PEER), qui prend la forme d'une moyenne pondérée par la population, selon la formule générale suivante :

$$\text{PEER} = \left\{ \frac{\text{part de la population féminine (indice pour la population féminine}^{\epsilon-1})}{\text{part de la population masculine (indice pour la population masculine}^{\epsilon-1})} \right\}^{1/\epsilon}$$

ϵ représente l'aversion pour l'inégalité. Dans l'IPF (comme dans l'ISDH), $\epsilon = 2$, la pénalité imposée pour les inégalités étant donc modérée. La formule devient alors :

$$\text{PEER} = \left\{ \frac{\text{part de la population féminine (indice pour la population féminine}^{-1})}{\text{part de la population masculine (indice pour la population masculine}^{-1})} \right\}^{-1}$$

En ce qui concerne la participation à la vie et aux décisions politiques et économiques, on ramène ensuite le PEER à un indice en le divisant par 50, ce pour la raison suivante : dans une société idéale, où la participation de chacun des deux sexes serait la même, les variables considérées par l'IPF seraient égales à 50 %. En d'autres termes, la part des femmes serait toujours égale à celle des hommes.

Là où la valeur de l'indice pour les hommes ou pour les femmes est égale à zéro, le PEER correspondant à la formule ci-dessus reste indéfini. Toutefois, la limite du PEER est de zéro lorsque l'indice tend vers zéro. En conséquence, dans ces cas, la valeur du PEER est établie à zéro.

Enfin, l'IPF est calculé en effectuant la moyenne arithmétique des trois PEER indexés.

Calcul de l'IPF

Dans cet exemple, le calcul de l'IPF est effectué à partir de données concernant l'Argentine.

1. Calcul du PEER relatif à la représentation parlementaire

Le PEER relatif à la représentation parlementaire mesure le pouvoir relatif des femmes sous l'angle de leur participation à la vie politique. Il se calcule à partir, d'une part, des pourcentages de population masculine et féminine dans la population totale et, d'autre part, des pourcentages de sièges parlementaires occupés par des hommes et des femmes, en utilisant la formule générale précédemment exposée.

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,511	Part de la population : 0,489
Représentation parlementaire : 36,5%	Représentation parlementaire : 63,5%

$$\text{PEER relatif à la représentation parlementaire} = \left\{ \frac{0,511 (36,5^{-1})}{0,489 (63,5^{-1})} \right\}^{-1} = 46,07$$

Ce PEER initial est ensuite indexé en fonction d'une valeur idéale de 50 %.

$$\text{PEER indexé pour la représentation parlementaire} = \frac{46,07}{50} = 0,921$$

2. Calcul du PEER relatif à la participation à la vie économique

À partir de la formule générale, on calcule deux PEER, l'un pour la proportion de fonctions parlementaires ou de postes de direction ou de responsabilité occupés par des femmes et des hommes, l'autre pour la proportion de postes professionnels et techniques occupés par des femmes et des hommes. On obtient ensuite le PEER relatif à la participation à la vie économique en déterminant la moyenne arithmétique de ces deux valeurs.

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,511	Part de la population : 0,489
Pourcentage de femmes parlementaires ou occupant des postes de direction : 25,4%	Pourcentage d'hommes parlementaires ou occupant des postes de direction : 74,6%
Pourcentage de postes professionnels et techniques : 54,7%	Pourcentage de postes professionnels et techniques : 45,3%

$$\text{PEER relatif aux fonctions parlementaires ou aux postes de direction} = \left\{ \frac{0,511 (25,4^{-1})}{0,489 (74,6^{-1})} \right\}^{-1} = 37,46$$

$$\text{PEER indexé relatif aux fonctions parlementaires ou aux postes de direction} = \frac{37,46}{50} = 0,749$$

$$\text{PEER relatif aux postes professionnels et techniques} = \left\{ \frac{0,511 (54,7^{-1})}{0,489 (45,3^{-1})} \right\}^{-1} = 49,67$$

$$\text{PEER indexé relatif aux postes professionnels et techniques} = \frac{49,67}{50} = 0,993$$

On détermine la moyenne des deux PEER indexés pour obtenir le PEER relatif à la participation à la vie économique :

$$\text{PEER relatif à la participation à la vie économique} = \frac{0,749 + 0,993}{2} = 0,871$$

3. Calcul du PEER relatif au revenu

On estime le revenu (en PPA en USD) séparément pour les femmes et les hommes, avant de procéder à une indexation par rapport aux valeurs minimales et maximales, de la même manière que pour l'IDH et l'ISDH. Pour l'IPF, toutefois, l'indice de revenu se fonde sur des valeurs non corrigées et non pas sur l'expression logarithmique du revenu. (Pour plus d'informations sur la détermination du salaire estimatif des hommes et des femmes, voir l'addendum à la présente note technique.)

FEMMES	HOMMES
Part de la population : 0,511	Part de la population : 0,489
Revenu estimatif (en PPA en USD) : 9,258	Revenu estimatif (en PPA en USD) : 17,518
Indice de revenu = $\frac{9\,258 - 100}{40\,000 - 100} = 0,230$	Indice de revenu = $\frac{17\,518 - 100}{40\,000 - 100} = 0,437$

Les indices relatifs aux hommes et aux femmes sont alors combinés pour constituer l'indice d'égalité de répartition :

$$\text{PEER relatif au revenu} = \left\{ \frac{0,511 (0,230^{-1})}{0,489 (0,437^{-1})} \right\}^{-1} = 0,299$$

4. Calcul de l'IPF

Une fois le PEER calculé pour les trois dimensions de l'IPF, la détermination de l'IPF est simple : il suffit d'établir la moyenne arithmétique des trois PEER exprimés en indice.

$$\text{GEM} = \frac{0,921 + 0,871 + 0,299}{3} = 0,697$$

ADDENDUM À LA NOTE TECHNIQUE 1 Revenu des femmes et des hommes

Malgré l'importance des données sexospécifiques concernant le revenu, il n'existe pas de mesures directes de cet aspect. Dans le présent Rapport, les estimations brutes du revenu des femmes et des hommes ont donc été calculées par dérivation.

Le revenu peut être envisagé sous deux angles : comme une ressource pour la consommation et comme la rémunération des individus. Il est difficile d'établir une distinction entre hommes et femmes en ce qui concerne l'utilisation du revenu car les deux sexes partagent leurs ressources au sein de la cellule familiale. En revanche, il est possible de distinguer ce que gagnent les différents membres de la famille car ils ont des revenus distincts.

La mesure du revenu utilisée dans le calcul de l'ISDH et de l'IPF correspond à la capacité d'un individu donné à obtenir un revenu. Elle permet de rendre compte, dans l'ISDH, des disparités entre hommes et femmes dans le contrôle des ressources et, dans l'IPF, de l'indépendance économique des femmes. (Pour les questions conceptuelles et méthodologiques relatives à cette approche, se reporter à l'ouvrage de Sudhir Anand et Amartya Sen, intitulé *Gender Inequality in Human Development*, ainsi qu'au chapitre 3 et aux notes techniques 1 et 2 du *Rapport mondial sur le développement humain 1995* ; voir les références bibliographiques succinctes à la fin de cette note technique.)

Le revenu des femmes et des hommes (en PPA en USD) est estimé à l'aide des données suivantes :

- rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole,
- pourcentage de femmes et d'hommes dans la population active,
- populations féminine et masculine totales,
- PIB par habitant (en PPA en USD).

Symboles

W_f / W_m = rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole
 EA_f = pourcentage de femmes dans la population active
 EA_m = pourcentage d'hommes dans la population active
 S_f = part des femmes dans la masse salariale
 Y = PIB total (en PPA en USD)
 N_f = population féminine totale
 N_m = population masculine totale
 Y_f = revenu estimatif des femmes (en PPA en USD)
 Y_m = revenu estimatif des hommes (en PPA en USD)

Estimation du revenu des femmes et des hommes

Dans cet exemple, l'estimation du revenu des femmes et des hommes est effectuée à partir de données de l'année 2004 concernant les Pays-Bas.

1. Calcul du PIB total (en PPA en USD)

Le PIB total (en PPA en USD) est calculé en multipliant la population totale par le PIB par habitant (en PPA en USD).

Population totale : 16 282 (en milliers)
 PIB par habitant (en PPA en USD) : 31 789
 PIB total (en PPA en USD) = 16 282 (31 789) = 517 386 944 (en milliers)

2. Calcul de la part des femmes dans la masse salariale

Étant donné la rareté des données sur les salaires dans les zones rurales et dans le secteur non structuré de l'économie, le Rapport se fonde sur le salaire non agricole et suppose que le rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole s'applique au reste de l'économie. La part des femmes dans la masse salariale est calculée à l'aide du rapport salaire des femmes hors secteur agricole / salaire des hommes hors secteur agricole et du pourcentage de femmes et d'hommes dans la population active. Une valeur de 75 % est appliquée lorsque les données ne permettent pas de calculer le rapport des salaires.

Rapport salaire des femmes / salaire des hommes hors secteur agricole (W_f/W_m) = 0,815
 Pourcentage de femmes dans la population active (EA_f) = 44,0%
 Pourcentage d'hommes dans la population active (EA_m) = 56,0%

$$\text{Part des femmes dans la masse salariale } (S_f) = \frac{W_f/W_m (EA_f)}{[W_f/W_m (EA_f)] + EA_m} = \frac{0,815 (44,0)}{[0,815 (44,0)] + 56,0} = \mathbf{0,391}$$

3. Calcul du revenu des femmes et des hommes (en PPA en USD)

Le calcul repose sur l'hypothèse selon laquelle la part des femmes dans la masse salariale est égale à la part des femmes dans le PIB.

Part des femmes dans la masse salariale (S_f) = 0,391
 PIB total (en PPA en USD) (Y) = 517 586 944 (en milliers)
 Population féminine (N_f) = 8 202 (en milliers)

$$\text{Revenu estimatif des femmes (en PPA en USD) } (Y_f) = \frac{S_f (Y)}{N_f} = \frac{0,391 (517 586 944)}{8 202} = \mathbf{24 652}$$

Population masculine (N_m) = 8 080 (en milliers)

$$\text{Revenu estimatif des hommes (en PPA en USD) } (Y_m) = \frac{Y - S_f (Y)}{N_m} = \frac{517 586 944 - [0,391 (517 586 944)]}{8 080} = \mathbf{39 035}$$

Références bibliographiques succinctes

- Anand, Sudhir et Amartya Sen. 1994. *Human Development Index: Methodology and Measurement*. Occasional Paper 12. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York. (IDH)
- . 1995. *Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement*. Occasional Paper 19. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York. (ISDH, IPF)
- . 1997. *Concepts of Human Development and Poverty: A Multi-dimensional Perspective*. Dans Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur*

le développement humain 1997 : Le Développement humain au service de l'éradication de la pauvreté, New York (IPH-1, IPH-2).

Bardhan, Kalpana et Stephan Klasen. 1999. *UNDP's Gender-Related Indices: A Critical Review*. *World Development* 27 (6): 985–1010. (ISDH, IPF)

Programme des Nations Unies pour le développement, 1995. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. New York : Oxford University Press. Notes techniques 1 et 2, et chapitre 3 (ISDH, IPF).

—. 1997. *Rapport mondial sur le développement humain 1997*. New York : Oxford University Press. Note technique 1 et chapitre 1. (IPH-1, IPH-2)

—. 1999. *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. New York : Oxford University Press. Note technique. (IDH, ISDH)

NOTE TECHNIQUE 2

Un indicateur du développement humain par tranches de revenus

L'indicateur du développement humain (IDH) est un indicateur composite de la moyenne nationale de trois indicateurs importants du bien-être humain (voir la *Note technique 1*). Cependant, il ne reflète pas les variations autour de la moyenne qui sont associées à des inégalités. Le Rapport de cette année présente, pour la première fois, un IDH par quintiles de revenus. Cette nouvelle mesure, dont l'objectif est à la fois d'intégrer un élément essentiel pour le développement humain et d'encourager la discussion, dévoile des inégalités marquées entre riches et pauvres dans de nombreux pays.

L'IDH par quintiles de revenus mesure les performances de 15 pays par quintiles de revenus. La méthodologie appliquée est présentée de manière détaillée dans un article rédigé pour le Rapport de cette année (Grimm et al. 2006). La présente note technique en fournit un résumé.

Méthodologie

L'IDH par quintiles de revenus est déterminé suivant une procédure identique à celle utilisée pour le calcul de l'IDH standard. Des données issues d'enquêtes sur les ménages et relatives à l'espérance de vie, au taux de scolarisation, au taux d'alphabétisation et au revenu par habitant sont utilisées pour calculer les trois indices dimensionnels (santé, éducation et revenu) par quintile de revenus.

Les données servant de base au calcul de l'indicateur proviennent de différentes sources. Pour les pays en développement, on utilise les enquêtes sur les revenus des ménages afin de calculer l'indice de niveau d'instruction et de produit intérieur brut (PIB) pour chaque quintile, tandis que les enquêtes démographiques et sanitaires sont utilisées pour calculer l'indice d'espérance de vie. Ces deux ensembles de données ne portant pas sur les mêmes ménages, des liens sont établis entre les informations issues des différentes enquêtes grâce à

une estimation des revenus des ménages ayant fait l'objet des enquêtes démographiques et sanitaires, à l'aide de variables disponibles dans les deux ensembles d'enquêtes. La corrélation entre les revenus des ménages par habitant et un ensemble de caractéristiques relatives aux ménages disponibles dans les deux enquêtes est déterminée et utilisée afin de fournir une estimation des revenus des ménages dans les enquêtes démographiques et sanitaires. Ces caractéristiques comprennent notamment la structure du ménage, le niveau d'instruction et l'âge du chef de famille, la région de résidence, les caractéristiques du logement, etc.

Pour les deux pays développés couverts par l'étude, à savoir la Finlande et les États-Unis, les données relatives au PIB et à l'éducation sont fournies par Luxembourg Income Study. Celles portant sur le revenu et l'espérance de vie sont issues de travaux empiriques publiés.

Les données servant à l'élaboration de l'indicateur sont obtenues selon la procédure décrite ci-après.

Espérance de vie

Les calculs sont effectués à partir des données relatives à la mortalité infantile provenant des enquêtes démographiques et sanitaires. La mortalité infantile représente un indicateur indirect fiable des caractéristiques de mortalité de la population globale et, de ce fait, de l'espérance de vie. Les taux de mortalité infantile correspondant à chaque quintile de revenus sont appliqués aux tables-types de Ledermann (outil d'estimation de l'espérance de vie basé sur la relation historique entre l'espérance de vie et la mortalité infantile).

Indice de niveau d'instruction

L'indice de niveau d'instruction est calculé à partir des données relatives à l'alphabétisation des adultes et au taux de scolarisation. Les données relatives à l'alphabétisation des adultes proviennent directe-

Ce travail sur l'indicateur du développement humain par tranches de revenus a été réalisé par Michael Grimm, Kenneth Harttgen, Stephan Klasen et Mark Misselhorn, avec la participation de Teresa Munzi et Tim Smeeding de l'équipe de Luxembourg Income Study.

ment des études sur les revenus des ménages pour chaque quintile de revenus. Pour calculer l'indice brut de scolarisation par quintile, on détermine le taux brut de scolarisation combiné de chaque quintile. Est considéré comme scolarisé tout individu âgé de 5 à 23 ans fréquentant un établissement scolaire ou universitaire général ou professionnel. L'indice brut de scolarisation par quintile est alors calculé en utilisant les mêmes valeurs minimales et maximales que pour le calcul de l'IDH standard.

Indice de PIB

L'indice de PIB est calculé en utilisant la variable « revenus » des enquêtes sur les revenus des ménages. Pour des raisons conceptuelles et compte tenu des erreurs de mesure, le revenu moyen par habitant calculé à partir des enquêtes sur les revenus des ménages peut être très différent du PIB par habitant déterminé à partir des données économiques nationales utilisées pour le calcul de l'indice de PIB de l'IDH standard. Afin d'éliminer les différences entre les niveaux de prix nationaux, le revenu des ménages par habitant, calculé à partir des enquêtes sur les revenus des ménages, est exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) en dollars US, en utilisant les facteurs de conversion issus des données sur les prix collectées dans le cadre des dernières enquêtes du programme de comparaison international de la Banque mondiale. Ce revenu par habitant est ensuite aligné sur la base du rapport entre la variable « revenus des ménages » et le PIB par habitant exprimé en PPA (à partir de l'IDH standard).

Enfin, ces données sont rapportées à la même moyenne que celle de l'IDH standard de l'année considérée. L'IDH ajusté est alors calculé en appliquant la formule standard (voir la Note technique 1) :

$$\frac{\text{Indice d'espérance de vie} + \text{indice de niveau d'instruction} + \text{indice de PIB}}{3} = \text{Indicateur du développement humain}$$

Le calcul est effectué pour chacun des quintiles.

Points à discuter

L'IDH par quintiles de revenus fournit une approche simple, intuitive et transparente pour mesurer les écarts importants de développement humain entre les pays. Il constitue un indicateur composite utile permettant de détecter les inégalités de revenu et les inégalités encore plus impor-

tantes au niveau des opportunités en termes de santé et d'éducation. Cependant, l'utilisation de l'IDH pour étudier les inégalités nationales soulève un certain nombre de problèmes conceptuels et méthodologiques.

Observons d'abord la relation entre le revenu et les autres indicateurs. L'IDH par quintiles de revenus mesure les revenus annuels, qui fluctuent considérablement sous l'effet des crises et de l'évolution des cycles de vie. Une synthèse annuelle moyenne des revenus d'un ménage du quintile le plus bas, par exemple, peut occulter des changements dynamiques très importants sur la durée. Ce qui entraîne d'autres problèmes méthodologiques, notamment parce que l'association de résultats plus stables sur la santé et l'éducation à des revenus qui fluctuent est susceptible de fausser les conclusions.

La qualité des données des enquêtes sur les ménages soulève d'autres problèmes, évoqués ici sous la forme des hypothèses simplifiées mentionnées ci-dessus et expliquées de façon plus détaillée par Grimm et al. (2006). Mais aligner les données des enquêtes démographiques et sanitaires sur celles des enquêtes sur les revenus des ménages est problématique en soi, et d'autres approches sont possibles. Dans les pays développés, la qualité des données constitue un problème moins immédiat. Mais les comparaisons entre pays restent difficiles. Dans le cas de la Finlande et des États-Unis, l'estimation de l'espérance de vie par tranches de revenus est réalisée sur la base de données datant du début des années 1990, des liens étant établis avec les revenus actuels. Cependant, les contraintes inhérentes aux données signifient que la mesure du revenu diffère de celle utilisée pour les deux autres composantes. Par ailleurs, les données de Luxembourg Income Study ne comportent pas le taux de scolarisation, qui doit alors être estimé à partir du niveau d'instruction.

Enfin, l'ampleur de l'inégalité pose également problème. Proportionnellement, les disparités entre riches et pauvres sont bien plus marquées en termes de revenus qu'en matière de santé et d'éducation. Toutefois, il est permis de croire que des disparités de moindre envergure en matière de santé et d'éducation ont un impact similaire sur le développement humain : par conséquent, davantage de poids devrait leur être attribué dans le calcul de l'IDH par quintiles de revenus. Ces questions de méthodologie qui se posent lors du calcul de tels indicateurs composites ont une portée plus vaste et seront abordées dans les Rapports futurs.

NOTE TECHNIQUE 3

Évaluer le risque inhérent au manque d'accès à l'eau et à l'assainissement

L'accès à l'eau et à l'assainissement est une question de vie ou de mort. Mais quels sont les risques auxquels sont confrontés ceux qui n'y ont pas accès ? Si l'on considère l'ampleur du problème en termes de maladies et de décès, il est surprenant de constater à quel point la question suscite peu d'intérêt.

Le chapitre 1 présente les résultats d'une étude portant sur les risques auxquels sont confrontées les populations n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement. Cette étude se fonde sur des techniques analytiques utilisées dans le domaine de la recherche médicale et économique pour analyser la relation entre le comportement ou le traitement et la santé. Elle cible le lien entre l'accès à des types spécifiques d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'évolution du risque de maladie ou décès prématuré. L'étude cible plus précisément l'impact de l'accès à l'eau et à l'assainissement sur le risque de mortalité néonatale (de 0 à 1 mois) et post-néonatale (de 1 à 12 mois), ainsi que sur le risque de diarrhée, première cause de décès lié à l'eau chez les enfants.

Données

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse proviennent d'enquêtes démographiques et sanitaires qui rassemblent des informations sur toute une série de variables socioéconomiques relatives aux individus, aux ménages et aux communautés et qui sont en principe menées tous les cinq ans afin de permettre des comparaisons temporelles. Chaque échantillon se compose de 5 000 à 30 000 ménages. Les échantillons ne présentent pas une structure longitudinale mais sont représentatifs sur le plan national, urbain et rural. Les enquêtes démographiques et sanitaires ciblent en premier lieu les femmes âgées de 15 à 49 ans mais rassemblent également des informations relatives à plusieurs indicateurs démographiques ayant trait à tous les membres d'un ménage, enfants compris.

Quelque 22 enquêtes menées dans 18 pays ont été utilisées pour établir les statistiques (tableau 1). Les enquêtes réalisées en ou depuis l'an 2000 ont servi de base dans la plupart des cas

et permis d'inclure les informations les plus récentes disponibles. Dans le cadre de la présente analyse, les travaux ont principalement ciblé les enfants.

Méthodologie

La méthodologie repose sur une approche en deux étapes. Les éléments affectant les possibilités de survie à différents âges ont tout d'abord été identifiés, mettant en lumière l'impact des caractéristiques propres à l'individu, au ménage et à la communauté sur la mortalité et la maladie. La variable principale utilisée pour l'évaluation de la mortalité néonatale correspond à un indicateur discret pouvant avoir deux valeurs : zéro si l'enfant est en vie et un s'il est décédé durant le premier mois de sa vie. Le risque de diarrhée est évalué sur la base de variables de résultat discontinues, l'une indiquant un épisode de diarrhée

Tableau 1 Couverture géographique

Pays	Année	Taille de l'échantillon
Bangladesh	1999-2000	6 368
Bénin	2001	5 349
Cameroun	2004	8 125
Égypte	1995 2000	12 135 11 467
Éthiopie	2000	10 873
Gabon	2000	4 405
Ghana	2003	3 844
Guatemala	1998-99	4 943
Haïti	2000	6 685
Indonésie	2002-03	16 206
Mali	2001	13 097
Maroc	2003-04	6 180
Népal	2001	6 931
Nicaragua	2001	6 986
Pérou	1996 2000	17 549 13 697
Ouganda	2000-01	7 113
Viet Nam	1997 2002	1 775 1 317
Zambie	2001-02	6 877
Zimbabwe	1999	3 643

survenu au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête. Un modèle logit a ensuite été formulé dans les deux cas (encadré 1).

L'impact d'éléments spécifiques sur la survie post-néonatale a été évalué suivant un autre modèle et une autre variable de résultat. Tous les enfants de plus d'un mois ont été pris en compte. La variable de résultat indique l'occurrence des décès survenus entre le deuxième et le onzième mois. Un modèle Cox à risque proportionnel a ensuite été utilisé pour estimer les chances de survie.

Plusieurs variables de contrôle ont été appliquées à chaque étape afin de déterminer les effets des caractéristiques spécifiques. Les variables de contrôle regroupent des variables individuelles (sexe de l'enfant, intervalles entre les naissances, allaitement ou non de l'enfant), des variables ayant trait aux ménages (type de logement, éducation de la mère, niveau de vie du ménage évalué sur la base d'un indice de patrimoine) et des variables ayant trait à la communauté (urbaine ou rurale, région de résidence, etc.). Une analyse de régression a ensuite été effectuée pour isoler les risques spécifiques associés à chaque type d'infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau, l'absence de ces infrastructures correspondant au scénario de référence.

Le niveau de vie des ménages est en principe mesuré par un indice de patrimoine standard qui fournit une évaluation des biens détenus (véhicules, téléviseurs, accès à l'eau et à l'assainissement). L'étude visant principalement à déterminer l'impact des infrastructures d'approvisionnement en eau et en assainissement sur la santé, un indice de patrimoine n'intégrant pas ces variables a été établi. Dans le cadre des procédures standard, huit éléments de patrimoine des ménages ont été pris en compte pour calculer la première composante principale qui a ensuite été utilisée pour définir un indice standardisé. Puis cet indice a été utilisé pour répartir les ménages en quintiles correspondant au niveau de vie.

La fiabilité des analyses a ensuite fait l'objet d'une vérification supplémentaire. L'analyse de la mortalité a notamment été étendue en utilisant la méthode d'appariement sur le score de propension dans le but de vérifier l'endogénéité de la variable de résultat ou les caractéristiques non observées pouvant être corréliées avec l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La plupart des résultats sont présentés et commentés dans le chapitre 1. Pour de plus amples informations, consulter les articles préparés pour le Rapport de cette année par Fuentes, Pfützte et Seck 2006¹.

Note

1 Fuentes, Pfützte et Seck 2006a, 2006b.

Encadré 1 Modèle technique de mesure du risque

Deux méthodes statistiques basiques ont été utilisées afin de cerner le risque sous-jacent à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Pour la mortalité néonatale et l'incidence diarrhéique, on a fait appel à un modèle logit standard. Les estimations logit sont utilisées lorsque la variable résultat possède deux valeurs possibles (raison pour laquelle les logits sont souvent appelés modèles binaires). Les deux résultats possibles sont qualifiés d'échec ($Y = 0$) ou de succès ($Y = 1$).

Dans les estimations logit, les paramètres peuvent s'interpréter comme un changement de probabilité associé à un accroissement d'une unité des variables indépendantes. Les paramètres résultant indiquent donc le changement de probabilité de l'événement fonction des caractéristiques de l'individu, du ménage et de la communauté.

Dans le modèle logit, la variable dépendante Y_i est censée suivre, sur la forme, une distribution de Bernoulli conditionnée par le vecteur de variable explicative X_i . La probabilité de succès est donc donnée par

$$P(Y_i = 1 | X_i) = \Lambda(x_i, \beta) \text{ et } P(Y_i = 0 | X_i) = 1 - \Lambda(x_i, \beta)$$

avec $\Lambda(z) = (1 + \exp^{-z})^{-1}$, qui est la fonction de distribution cumulative du modèle logistique.

La densité conditionnelle peut s'écrire

$$f(y_i | X_i) = \Lambda(x_i, \beta)^{y_i} [1 - \Lambda(x_i, \beta)]^{1-y_i}.$$

La fonction log-vraisemblance devient

$$l(\beta) = \sum_{i=1}^n \log f(y_i | X_i) = \sum_{y_i=1} \log \Lambda(x_i, \beta) + \sum_{y_i=0} \log [1 - \Lambda(x_i, \beta)].$$

L'estimation du maximum de vraisemblance de $\hat{\beta}$, notée β , est la valeur qui maximise la fonction log-vraisemblance $l(\beta)$.

Pour les facteurs déterminants en mortalité post-néonatale, on a besoin d'un cadre d'évaluation plus élaboré en raison du problème posé par les observations censurées. Les données utilisées ne contiennent pas d'observations sur toute la période d'analyse pour l'ensemble des enfants. Ainsi, un enfant âgé de quatre mois au moment de l'enquête et qui meurt à l'âge de cinq mois ne sera-t-il pas comptabilisé comme décédé dans le cadre de l'enquête ; cette caractéristique induit un biais qu'il faut corriger. Une des manières de régler ce problème est de restreindre l'échantillon aux enfants qui étaient âgés d'au moins 12 mois au moment de l'enquête. Cette méthode éliminerait toutefois un nombre considérable d'observations. Au lieu de cela, on utilise un modèle de risque afin de prendre en compte les questions de censure. Partant de l'abondante littérature consacrée à la mortalité, on a appliqué un modèle à risque proportionnel de Cox. Attendu que le taux de risque sous-jacent n'est pas modélisé par une formule fonctionnelle, ce modèle est une estimation semiparamétrique. Il ne requiert qu'une seule hypothèse structurelle : l'effet des covariables sur le taux de risque relatif doit être constant durant la période considérée.

La fonction de risque (conditionnel) du modèle de Cox étant donné un vecteur k -dimensionnel de covariables (X) est donnée par la formule

$$\lambda(t | X) = \lambda_0(t) \exp(\beta' X),$$

où $\beta' = (\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_k)$ est le vecteur de paramètres (changement proportionnel dans la fonction de risque) et $\lambda_0(t)$ est la fonction de risque de référence.

Les paramètres β' peuvent être estimés sans estimation de $\lambda_0(t)$ en utilisant la vraisemblance maximale. Soit $t_i, i = (1, 2, \dots, N)$, d_i l'indice servant à noter la suite ordonnée d'instant t_i , marqués par un échec, D_i le nombre d'observations manquantes à t_i , R_i la série d'observations à t_i et R_i le risque défini, la fonction de log-vraisemblance partielle peut alors s'écrire

$$l(\beta) = \sum_{i=1}^N d_i [\beta' X_i - \ln \sum_{j \in R_i} \exp(\beta' X_j)].$$

Définitions des termes statistiques

Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

Pourcentage d'accouchements suivis par du personnel (médecins, infirmiers et sages-femmes) ayant reçu une formation lui permettant de donner les soins, les directives et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période de post-partum, de procéder lui-même à des accouchements et de s'occuper des nouveaux-nés.

Activités marchandes Selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (version 1993), cet ensemble englobe l'emploi des établissements, les activités de production primaires menées hors des établissements, les services prestés en contrepartie d'un revenu et les autres formes de production de biens hors des établissements. Voir *Activités non marchandes* et *Temps de travail, total*.

Activités non marchandes Selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (version 1993), cet ensemble comprend l'entretien du foyer (nettoyage, lessive, préparation des repas et ménage), la gestion et les achats nécessaires à l'économie domestique, les soins prodigués aux enfants, malades, personnes âgées ou handicapées vivant à domicile et les services rendus à la collectivité. Voir *Activités marchandes* et *Temps de travail, total*.

Aide publique au développement (APD) destinée aux services sociaux de base APD allouée aux services sociaux de base, c'est-à-dire l'éducation de base (enseignement primaire, écoles maternelles et formation aux aptitudes de base des adolescents et adultes), les services de santé de base (soins, infrastructures et nutrition de base, lutte contre les maladies infectieuses, éducation sanitaire et formation du personnel sanitaire) et les politiques et programmes démographiques et de santé reproductive (politique démographique et gestion administrative y afférant, soins gynécologiques et obstétriques, planning familial, lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA, et formation de personnel en matière de santé publique et de soins de santé reproductive). L'aide à la fourniture d'eau et d'infrastructures d'assainissement n'est englobée dans cette statistique que si elle est intégrée à la lutte contre la pauvreté.

Aide publique au développement (APD) versée aux pays les moins avancés Voir *Aide publique au développement (APD), nette*, ainsi que la liste des pays les moins avancés.

Aide publique au développement (APD), non liée APD bilatérale au titre de laquelle des biens et services associés peuvent être acquis intégralement et gratuitement dans presque tous les pays, aide procurée par un pays à un autre.

Aide publique au développement (APD), nette Versements de prêts accordés à des conditions de faveur (nets de remboursement du principal) et de dons par les instances officielles des

pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), ainsi que par des instances multilatérales et par des pays non membres du CAD, en vue de favoriser le développement et le bien-être économiques dans les pays et territoires figurant en partie I de la liste des pays destinataires établie par le CAD. Sont compris les prêts assortis d'un mécanisme de don représentant au moins 25 % du total (calculé selon un taux d'actualisation de 10 %).

Aide publique au développement (APD), par habitant du pays donateur Aide publique au développement accordée par un pays donné, divisée par la population totale dudit pays. Voir *Aide publique au développement (APD), nette*.

Aide publique Dons et prêts répondant aux mêmes critères que l'aide publique au développement (APD), à ceci près que les destinataires ne remplissent pas officiellement les conditions pour être bénéficiaires de l'APD. Les pays concernés figurent en partie II de la liste des pays destinataires établie par le Comité d'aide au développement (CAD). Il s'agit de certains pays d'Europe centrale et orientale, des pays de l'ex-Union soviétique, ainsi que de certains autres pays et territoires avancés sur la voie du développement. Voir *Aide publique au développement (APD), nette*.

Alphabétisation des adultes, taux d' Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Alphabétisation des jeunes, taux d' Pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Analphabétisme des adultes, taux d' Se calcule par soustraction du taux d'alphabétisation des adultes de la valeur 100. Voir *Alphabétisation des adultes, taux d'*.

Armes conventionnelles, livraison d' Livraisons volontaires par leur fournisseur (ce qui exclut les armes prises au combat ou obtenues auprès de déserteurs) d'armes à usage militaire, destinées aux forces armées, aux forces paramilitaires ou aux services de renseignement d'un autre pays. Cet ensemble comprend six grandes catégories ou systèmes d'armes classiques : navires, aéronefs, missiles, pièces d'artillerie, véhicules blindés et systèmes de guidage et de radar (en sont exclus les camions, les services, les munitions, les armes légères, les accessoires, les composants et technologies y afférentes, ainsi que les pièces d'artillerie de marine ou d'artillerie remorquées d'un calibre inférieur à 100 millimètres).

Brevets délivrés à des résidents Les brevets sont des documents délivrés par l'administration publique, qui décrivent une invention et créent une situation juridique en vertu de

laquelle l'invention brevetée ne peut normalement être utilisée (c'est-à-dire fabriquée, utilisée, vendue ou importée) que par le titulaire du brevet ou avec son autorisation. La protection des inventions est généralement limitée à 20 ans à compter de la date du dépôt de la demande du brevet.

Chercheurs travaillant en R&D Personnes formées pour travailler dans un domaine scientifique quelconque et exerçant une activité professionnelle de recherche et développement (R&D). Dans la plupart des cas, les emplois en question nécessitent l'obtention d'un diplôme d'éducation supérieure.

Chômage de longue durée Période de chômage d'au moins 12 mois. Voir *Chômage*.

Chômage des jeunes Chômage au sein de la population âgée de 15 ou 16 ans à 24 ans, selon la définition nationale. Voir *Chômage*.

Chômage Se réfère à toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, mais qui sont disponibles pour travailler et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou de s'installer en tant que travailleurs indépendants.

Chômage, taux de Nombre de chômeurs divisé par celui de la population active (personnes occupant un emploi plus chômeurs). Voir *Chômage* et *Population active*.

Combustibles traditionnels, consommation de Consommation estimée de bois de feu, de charbon de bois, de bagasse (résidu de la canne à sucre) et de déchets animaux et végétaux.

Contraception, utilisation de moyens de Pourcentage de femmes mariées (ou vivant maritalement) âgées de 15 à 49 ans qui utilisent, ou dont le partenaire utilise, une forme quelconque de contraception, traditionnelle ou moderne.

Criminalité, personnes victimes de la Pourcentage de la population estimant avoir été victime de certains types de crimes et délits au cours des 12 derniers mois, calculé à partir des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité (International Crime Victims Survey).

Croissance démographique annuelle, taux de Renvoie à la moyenne du taux de croissance annuel exponentiel de la population pour la période considérée. Voir *Population totale*.

Dépenses de santé par habitant (en PPA en USD) Somme des dépenses publiques et privées consacrées à la santé (en parité de pouvoir d'achat en USD), divisée par le nombre d'habitants. Les dépenses de santé englobent l'administration de soins (préventifs et curatifs), le planning familial, les activités nutritionnelles et la part de l'aide d'urgence consacrée à la santé, mais ne comprennent pas la fourniture d'eau potable ou d'infrastructures d'assainissement. Voir *Dépenses de santé privées*, *Dépenses de santé publiques* et *PPA (parité de pouvoir d'achat)*.

Dépenses de santé privées Dépenses directes des ménages (payées par les usagers), assurances-maladie privées, dépenses des institutions à but non lucratif prêtant assistance aux ménages et sommes acquittées directement par les entreprises privées pour la santé de leur personnel. La somme des dépenses

de santé publiques et privées donne les dépenses totales de santé. Voir *Dépenses de santé par habitant (en PPA en USD)* et *Dépenses de santé publiques*.

Dépenses de santé publiques Dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrites aux budgets des administrations publiques (centrales et locales), plus prêts et dons de l'étranger (y compris les dons des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales) et activités des caisses d'assurance-maladie (obligatoire ou non). La somme des dépenses de santé publiques et privées donne les dépenses totales de santé. Voir *Dépenses de santé par habitant (en PPA en USD)* et *Dépenses de santé privées*.

Dépenses militaires Total des dépenses engagées par les ministères pour le recrutement et la formation de personnel militaire, ainsi que pour la production et l'achat de fournitures et d'équipements militaires. L'aide militaire est comprise dans les dépenses militaires du pays qui la fournit.

Dettes, service de la, total Total des intérêts et du remboursement du principal effectivement versé sous forme de devises, de biens ou de services, au titre de la dette à long terme (c'est-à-dire dont l'échéance est supérieure à un an), plus les intérêts payés sur la dette à court terme et les remboursements destinés au Fonds monétaire international.

Éducation et enseignement, dépenses publiques courantes d' Dépenses liées aux biens et services consommés durant l'année en cours et devant être renouvelés l'année suivante. Ces dépenses couvrent notamment la rémunération et les charges sociales du personnel, les achats ou fournitures de services, les livres et autres matériaux pédagogiques, l'aide sociale, le mobilier et les équipements, les petites réparations, les achats de combustibles, les assurances, les loyers, les télécommunications et les frais de déplacement liés à l'enseignement.

Éducation et enseignement, dépenses publiques d' Comprend à la fois les dépenses d'investissement (dépenses liées à la construction, à la rénovation, aux réparations de grande ampleur et achat de matériel lourd ou de véhicules) et les dépenses courantes. Voir *Éducation et enseignement, dépenses publiques courantes d'*.

Électricité, consommation par habitant Renvoie à la production brute, par habitant, et comprend la consommation d'électricité des stations auxiliaires, ainsi que toutes les pertes survenant dans les transformateurs des centrales électriques. Cette statistique intègre également le total de l'énergie électrique produite par les centrales à accumulation par pompage, sans déduction de l'électricité absorbée par le pompage.

Émissions de dioxyde de carbone Émissions de dioxyde de carbone liées aux activités humaines provenant de la combustion de combustibles fossiles, du torchage de gaz et de la production de ciment. Le volume de ces émissions est calculé à partir de statistiques sur la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que sur le torchage de gaz et la production de ciment.

Énergie consommée, PIB par unité d' Rapport entre le PIB (PPA en USD en 2000) et la consommation commerciale d'énergie, mesurée en kilogrammes d'équivalent pétrole. Ce rapport mesure l'efficacité énergétique en comparant, entre pays et de manière cohérente, le PIB réel et les intrants physi-

ques (unités énergétiques). Voir *PIB (produit intérieur brut)* et *PPA (parité de pouvoir d'achat)*.

Enfants atteignant la cinquième année d'école Pourcentage d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire une année donnée et atteignant la cinquième année d'école (ou la quatrième dans les pays où l'enseignement primaire dure quatre ans). Ces estimations se fondent sur la méthode de la cohorte reconstituée, qui s'appuie elle-même sur des statistiques d'inscription et de redoublement sur deux années consécutives.

Espérance de vie à la naissance Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de la population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Exportations de biens et services Valeur de tous les biens et services fournis au reste du monde. Cet indicateur comprend la valeur des marchandises, le fret, les assurances, les transports, les redevances de brevets et de licences et autres services : communication, bâtiment et travaux publics, finance, information, affaires commerciales, services aux personnes et administration publique, notamment. Il ne comprend ni les revenus du travail ou du patrimoine, ni les paiements de transferts.

Exportations de produits de haute technologie Exportations de produits dont la conception a nécessité d'importants efforts de recherche et développement. Cet ensemble couvre les produits de haute technologie dans les domaines de l'aérospatiale, de l'informatique, de la pharmacie, des instruments scientifiques et du génie électrique.

Exportations de produits manufacturés Englobe, selon la Classification type pour le commerce international (CTCI), les exportations de produits chimiques, de produits manufacturés de base, de machines et équipements de transport et de divers autres biens manufacturés.

Exportations de produits primaires Englobe, selon la Classification type pour le commerce international (CTCI), les exportations de produits alimentaires, de produits agricoles, de matières premières, de combustibles, de minerais et de métaux.

Fécondité, taux de, total Nombre d'enfants que mettrait au monde chaque femme, en supposant qu'elle demeure en vie jusqu'à la fin de sa période de fécondité et qu'elle donne naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalant pour cet âge.

Filières scientifiques, mathématiques et techniques du supérieur, taux d'inscription Proportion d'étudiants du supérieur inscrits en sciences naturelles, ingénierie, mathématiques et informatique, architecture et urbanisme, transports et communications, et dans les formations aux métiers de l'industrie et des techniques, ainsi qu'en agriculture, foresterie et pêche. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Flux privés, autres Catégorie englobant les flux d'investissements de portefeuille non créateurs de dette (somme des montants déposés dans les fonds de capital-risque pays, des certificats représentatifs d'actions étrangères et des achats directs d'actions par des investisseurs étrangers), les flux d'investissements de portefeuille sous forme de titres de dette (émissions d'obligations souscrites par des investisseurs étrangers) et les

prêts bancaires ou commerciaux (prêts des banques commerciales et autres crédits commerciaux).

Fonctions parlementaires ou postes de direction ou de responsabilité occupés par des femmes Selon la Classification internationale type des professions (CITP-88), ces catégories comprennent les parlementaires, les membres de la haute fonction publique, les chefs traditionnels et chefs de village, les hauts responsables d'organismes à but particulier, les dirigeants, présidents et directeurs d'entreprises, les responsables de services de production ou d'exploitation, les chefs d'autres services et les directeurs généraux.

Forces armées, effectif total des Nombre total du personnel des forces stratégiques terrestres, navales, aériennes, ainsi que de leur commandement, de leur administration et des services de logistique. Cet ensemble comprend également des forces paramilitaires telles que la gendarmerie, les services des douanes et les gardes-frontière dès lors qu'elles ont reçu une formation aux tactiques militaires.

Importations de biens et services Valeur de tous les biens et services reçus du reste du monde. Cet indicateur comprend la valeur des marchandises, le fret, les assurances, les transports, les redevances de brevets et de licences et autres services : communication, bâtiment et travaux publics, finance, information, affaires commerciales, services aux personnes et administration publique, notamment. Il ne comprend ni les revenus du travail ou du patrimoine, ni les paiements de transferts.

Indicateur du développement humain (IDH) Cet indicateur composite mesure le niveau moyen atteint selon trois aspects essentiels de la vie humaine : santé/longévité, instruction et niveau de vie décent. Pour plus de amples informations sur le calcul de cet indicateur, voir la *Note technique 1*.

Indicateur de la participation des femmes (IPF) Indicateur composite mesurant les inégalités entre hommes et femmes en fonction de trois aspects essentiels de la responsabilité des individus et des groupes : participation à la vie et aux décisions économiques, participation à la vie et aux décisions politiques et contrôle des ressources économiques. Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indicateur, voir la *Note technique 1*.

Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1) dans les pays en développement Cet indicateur composite mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine (tels que considérés par l'indicateur du développement humain) : santé/longévité, instruction et niveau de vie décent. Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indicateur, voir la *Note technique 1*.

Indicateur de pauvreté humaine (IPH-2) dans certains pays de l'OCDE à revenu élevé Cet indicateur composite mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine (tels que considérés par l'indicateur du développement humain) : santé/longévité, instruction et niveau de vie décent, en tenant également compte de l'exclusion sociale. Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indicateur, voir la *Note technique 1*.

Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) Indicateur composite mesurant le niveau moyen atteint par un pays en utilisant les variables essentielles de l'indicateur du développement humain : santé/longévité, ins-

truction et niveau de vie décent, mais en corrigeant le résultat obtenu afin de rendre compte des inégalités sociologiques constatées entre les populations féminine et masculine. Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indicateur, voir la *Note technique 1*.

Indice d'espérance de vie L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indice, voir la *Note technique 1*.

Indice de Gini Indique dans quelle mesure la répartition du revenu (ou de la consommation) entre les individus ou les ménages d'un pays s'écarte de l'égalité parfaite. On construit pour cela une courbe de Lorenz qui met en regard les pourcentages cumulés du revenu total et les nombres cumulés de personnes percevant ce revenu, en commençant par les individus ou les ménages les plus pauvres. L'indice de Gini mesure la zone située entre cette courbe de Lorenz et une ligne hypothétique représentant l'égalité absolue. La superficie de cette zone est exprimée en pourcentage de l'espace maximal situé sous cette ligne. Le chiffre 0 représente cette égalité parfaite (hypothétique), et le chiffre 100 une situation d'inégalité absolue.

Indice de niveau d'instruction L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Il se fonde sur le taux d'alphabétisation des adultes et sur le taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Voir *Alphabétisation des adultes, taux d' et Scolarisation, taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur*. Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indice, voir la *Note technique 1*.

Indice de PIB L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Il se fonde sur le PIB réel par habitant (en parité de pouvoir d'achat en USD ; voir PPA). Pour de plus amples informations sur le calcul de cet indice, voir la *Note technique 1*.

Indice des prix à la consommation, variation annuelle de l' Réflète les variations du coût d'achat, pour le consommateur moyen, d'un panier de biens et services dont la composition peut être fixée et modifiée à des intervalles spécifiés.

Insuffisance pondérale néonatale, enfants souffrant d' Pourcentage de nouveaux-nés pesant moins de 2 500 grammes.

Insuffisance pondérale, enfants de moins de 5 ans souffrant d'une Comprend les cas d'insuffisance pondérale modérée (plus de deux écarts-types en deçà du poids médian de la population de référence de l'âge considéré) et aiguë (plus de trois écarts-types en deçà du poids médian).

Internautes Personnes ayant accès à Internet.

Investissements directs étrangers, entrées nettes d' Entrées nettes d'investissements destinés à financer l'acquisition d'une participation durable (avec au moins 10 % des droits de vote) à la gestion d'une entreprise opérant dans un pays autre que celui de l'investisseur. Elles correspondent à la somme du capital, du réinvestissement des gains, et du capital à long et à court terme.

Logement, proportion de foyers ayant accès à un logement sûr Ménages ayant accédé ou accédant à la propriété, occupant

un logement en location dans le secteur privé ou un logement social ou en sous-location.

Malnutrition, personnes souffrant de Personnes dont la ration alimentaire est chroniquement insuffisante pour satisfaire leurs besoins énergétiques minimaux.

Médecins Comprend les diplômés des facultés ou écoles de médecine, quel que soit leur domaine d'activité spécifique (pratique, enseignement ou recherche).

Mortalité des enfants de moins de 5 ans, Taux de Probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

Mortalité infantile, taux de Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

Mortalité maternelle, taux corrigé de Taux de mortalité maternelle corrigé afin de prendre en compte les problèmes bien connus de non déclaration et de classement inapproprié des décès maternels, ainsi que les estimations pour les pays ne disposant pas de données. Voir *Mortalité maternelle, taux de*.

Mortalité maternelle, taux de Nombre de femmes décédant chaque année des complications de la grossesse, pour 100 000 naissances vivantes.

Mortalité maternelle, taux officiel de Taux de mortalité maternelle tel que déclaré par les autorités nationales. Voir *Mortalité maternelle, taux de*.

Niveaux d'enseignement L'enseignement est divisé en quatre catégories par la Classification internationale type de l'éducation (CITE) : préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. *L'enseignement préscolaire* (niveau 0 de la CITE) est dispensé dans des établissements tels que les jardins d'enfants, les crèches ou les écoles maternelles. Il s'adresse aux enfants qui ne sont pas encore en âge de fréquenter le primaire. *L'enseignement primaire* (niveau 1 de la CITE) a pour principale fonction d'inculquer les éléments de base de l'instruction, dans les écoles primaires et élémentaires. *L'enseignement secondaire* (niveaux 2 et 3 de la CITE) fait suite à au moins quatre années d'enseignement primaire et apporte une instruction générale et/ou spécialisée, par exemple dans les collèges, les établissements secondaires du premier cycle, les lycées, certaines écoles de formation d'instituteurs et les établissements d'enseignement professionnel ou technique. *L'enseignement supérieur* (niveaux 5, 6 et 7 de la CITE) est dispensé notamment dans les universités, les instituts de formation des maîtres et les écoles professionnelles supérieures. Pour s'y inscrire, il faut au moins avoir achevé avec succès l'enseignement secondaire ou prouvé qu'un niveau équivalent de connaissances a été atteint.

Paludisme, prévention chez les enfants de moins de 5 ans Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides.

Paludisme, traitement chez les enfants de moins de 5 ans Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme au cours des deux semaines précédant l'enquête et ayant reçu un traitement contre cette maladie.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) Taux de conversion tenant compte des différences de prix entre pays, afin de permettre des comparaisons internationales de la production et du revenu en termes réels. La PPA en USD (telle qu'exprimée dans le présent Rapport) correspond au rapport entre la quantité d'USD nécessaire aux États-Unis et la quantité d'USD nécessaire dans le pays concerné pour se procurer le même panier de biens et de services.

Personnes déplacées dans leur propre pays Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leur domicile ou lieu de résidence habituel, suite aux conséquences d'un conflit armé, à des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'Homme ou bien des catastrophes naturelles ou non, ou afin d'éviter ces événements, et qui n'ont franchi aucune frontière reconnue au niveau international.

PIB (en USD) PIB converti en dollars américains sur la base du taux de change officiel moyen publié par le Fonds monétaire international. Si l'on estime que ce taux de change officiel diverge dans des proportions exceptionnelles du taux effectivement appliqué aux transactions en devises et au commerce des produits, un facteur de conversion différent est utilisé. Voir *PIB (produit intérieur brut)*.

PIB (produit intérieur brut) Somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée de toutes les taxes sur les produits (hors subventions) non incluses dans la valorisation de la production. Le calcul du PIB ne tient pas compte des déductions au titre de l'amortissement des biens d'équipement manufacturés ou de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles. La valeur ajoutée correspond à la production nette d'un secteur, après addition de toutes les composantes de cette production et déduction des facteurs intermédiaires.

PIB par habitant (en PPA en USD) Produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat en USD) divisé par la population en milieu d'année. Voir *PIB (produit intérieur brut)*, *PPA (parité de pouvoir d'achat)* et *population totale*.

PIB par habitant (en USD) Produit intérieur brut en USD divisé par la population en milieu d'année. Voir *PIB (en USD)* et *population totale*.

PIB par habitant, taux de croissance annuelle du Taux de croissance annuel calculé selon la méthode des moindres carrés, à partir du PIB par habitant en prix constants, en monnaie locale.

Point d'achèvement de l'Initiative PPTE Date à laquelle un pays concerné par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a mené à bien les grandes réformes structurelles convenues au point de décision, parmi lesquelles l'élaboration et l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Ce pays bénéficie alors de la plus grande partie de l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, sans autre condition politique.

Point de décision de l'Initiative PPTE Date à laquelle un pays pauvre très endetté (PPTE) ayant obtenu de bons résultats dans le cadre de programmes d'ajustement prônés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale s'engage dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très

endettés (PPTE) à entreprendre des réformes supplémentaires, ainsi qu'à définir et appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté.

Points d'eau aménagés, population ayant un accès régulier à des Part de la population disposant d'un accès correct à l'un des moyens suivants pour se procurer de l'eau potable : réseaux d'adduction d'eau, robinets publics, trous de sonde équipés de pompes, puits protégés, sources et citernes d'eau de pluie protégées. Par accès régulier, on entend la possibilité de se procurer au moins 20 litres par personnes et par jour à partir d'un point d'eau situé à moins d'un kilomètre du logement.

Points d'eau aménagés, population privée d'accès régulier à des Différence entre la valeur 100 et le pourcentage de la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés. Sont compris dans les points d'eau non aménagés les services procurés par des vendeurs d'eau, l'eau en bouteille, les camions citernes et les sources et puits non protégés. Voir *Points d'eau aménagés, population ayant un accès régulier à des*.

Population active Ensemble des personnes disposant d'un emploi (individus au-dessus d'un âge donné qui, lors de la période considérée, disposaient d'un emploi rémunéré, exerçaient un métier ou un travail indépendant ou étaient titulaires d'un emploi sans être obligatoirement en poste) ou au chômage (individus au-dessus d'un âge donné qui, lors de la période considérée, étaient sans travail, disponibles pour exercer un travail et à la recherche d'un emploi).

Population totale Renvoie à la population de fait, c'est-à-dire à l'ensemble des personnes effectivement présentes dans une zone donnée à un moment donné.

Population urbaine Population, en milieu d'année, des zones classées comme urbaines selon les critères utilisés dans le pays considéré, telle que communiquée aux Nations Unies. Voir *Population totale*.

Postes ministériels occupés par des femmes Comprend les femmes occupant une fonction de vice-premier ministre ou de ministre. Les postes de premier ministre ont également été inclus lorsque ces derniers détenaient un portefeuille ministériel. Les vice-présidents et les responsables de services ou d'organismes au niveau ministériel ont été inclus s'ils occupaient une fonction ministérielle au sein de la structure gouvernementale.

Postes professionnels et techniques occupés par des femmes Selon la Classification internationale type des professions (CITP-88), ces catégories comprennent les physiciens, mathématiciens, ingénieurs et scientifiques (et autres spécialistes), les spécialistes des sciences de la vie et de la santé (et autres spécialistes), les enseignants (et autres spécialistes), ainsi que les autres spécialistes.

Préservatif masculin, utilisation lors du dernier rapport sexuel à risque Pourcentage d'hommes et femmes qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport avec un partenaire hors relations maritales et relations de cohabitation, parmi ceux ayant eu des rapports avec ce type de partenaire au cours des 12 derniers mois.

Prévisions moyennes Prévisions démographiques effectuées par le service de la population des Nations Unies en suppo-

sant une courbe du taux de fécondité moyenne, une mortalité normale et des migrations internationales normales. Chaque supposition implique les tendances prévues des niveaux de fécondité, de mortalité et de migrations nettes, en fonction des caractéristiques démographiques spécifiques et des politiques correspondantes de chaque pays ou de chaque groupe de pays. De plus, pour les pays gravement touchés par l'épidémie du VIH/SIDA, la prévision inclut l'impact du VIH/SIDA. Le service de la population des Nations Unies publie également des prévisions moyennes basses et fortes. Pour de plus amples informations, visiter le site <http://esa.un.org/unpp/assumptions.html>.

Probabilité à la naissance d'atteindre un âge donné Probabilité qu'un nouveau-né d'atteindre un âge donné dans l'hypothèse où les taux de mortalité spécifiques à chaque classe d'âge resteraient inchangés à compter de sa naissance.

Probabilité, à la naissance, de décéder avant un âge donné Différence entre la valeur 1 et le taux de probabilité de la cohorte considérée de survivre jusqu'à l'âge considéré. Voir *Probabilité à la naissance d'atteindre un âge donné*.

Recherche et développement, dépenses de Dépenses de fonctionnement et d'investissement (y compris les frais généraux) consacrées aux activités créatives et systématiques destinées à accroître les connaissances. Cet ensemble englobe les travaux de recherche fondamentale et appliquée, ainsi que les travaux de développement expérimental menant à des dispositifs, produits ou processus nouveaux.

Redevances et droits de licence perçus Somme versées aux résidents par des non-résidents en contrepartie de l'utilisation autorisée de droits de propriété et d'actifs immatériels, non financiers et ne faisant pas l'objet d'une production (tels que les brevets, marques commerciales, droits d'auteurs, procédés industriels, franchises), ainsi que pour l'utilisation, par le biais d'accords de licence, de produits originaux réalisés à partir de prototypes (tels que les manuscrits et les films). Les données sont ici fondées sur les statistiques de la balance des paiements.

Réfugiés Personnes qui ont fui leur pays parce qu'elles craignent, avec raison, d'être persécutées pour des considérations de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à une certaine catégorie sociale ou du fait de leurs opinions politiques, et qui sont dans l'incapacité d'y retourner ou ne sont pas disposées à le faire. On entend par pays d'asile le pays dans lequel un réfugié a déposé une demande d'asile sur laquelle il n'a pas encore été statué, ou est enregistré d'une autre manière en tant que demandeur d'asile. Le *pays d'origine* correspond à la nationalité du demandeur ou au pays dont celui-ci est officiellement ressortissant.

Retard de croissance, enfants de moins de 5 ans souffrant d'un Comprend les cas de retard de croissance modéré et aigu, défini comme correspondant à plus de deux écarts-types en deçà de la taille médiane de la population de référence.

Revenu ou consommation, parts de Proportion du revenu ou de la consommation de sous-groupes de la population indiqués par des déciles ou des quintiles, d'après des enquêtes nationales réalisées auprès des ménages couvrant différentes années. Les résultats des enquêtes sur la consommation font apparaître des degrés d'inégalité moindres entre les riches et

les pauvres que les enquêtes sur le revenu. En effet, les pauvres consomment généralement une part plus importante de leur revenu. Sachant que les données proviennent d'enquêtes couvrant des années différentes et réalisées selon des méthodes diverses, une certaine circonspection s'impose dans les comparaisons entre pays.

RNB (revenu national brut) Somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée, d'une part, de toutes les taxes sur les produits (hors subventions) non incluses dans la valorisation de la production et, d'autre part, de toutes les recettes nettes de revenu primaire (rémunération des salariés et des biens immobiliers situés à l'étranger). La valeur ajoutée correspond à la production nette d'un secteur, après addition de toutes les composantes de cette production et déduction des facteurs intermédiaires. Les données sont exprimées en dollars US courants, convertis selon la méthode de l'*Atlas de la Banque mondiale*.

Salaire estimatif (en PPA en USD) Calcul approximatif réalisé à partir du rapport entre le revenu moyen de la population féminine hors secteur agricole et le revenu moyen de la population masculine hors secteur agricole, des pourcentages masculin et féminin de la population exerçant une activité économique, des populations féminines et masculines totales et du PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat en USD ; voir *PPA*). Pour de plus amples informations sur cette estimation, voir la *Note technique 1*.

Salaire estimatif, rapport femmes/hommes Rapport entre le revenu moyen estimé de la population féminine et celui de la population masculine. Voir *Salaire estimatif (en PPA en USD)*.

Scolarisation, taux brut de Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement donné (quel que soit leur âge), exprimé en pourcentage de la population officiellement en âge de fréquenter ce niveau d'enseignement. Ce taux brut peut être supérieur à 100 % du fait des redoublements et des inscriptions survenant à un âge plus ou moins élevé que l'âge typique de l'année d'enseignement considérée. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Scolarisation, taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant pour les trois niveaux. Voir *Niveaux d'enseignement et Scolarisation, taux brut*.

Scolarisation, taux net de Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement et ayant l'âge correspondant officiellement à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population totale d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant. Voir *Niveaux d'enseignement*.

Seuil de pauvreté, population vivant sous le Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté, fixé, selon les cas :

- à 1 USD par jour, aux prix internationaux de 1985 (équivalent à 1,08 USD aux prix internationaux de 1993), corrigés des parités de pouvoir d'achat,
- à 2 USD par jour, aux prix internationaux de 1985 (équivalent à 2,15 USD aux prix internationaux de 1993), corrigés des parités de pouvoir d'achat,

- à 4 USD par jour, aux prix internationaux de 1990, corrigés des parités de pouvoir d'achat,
- à 11 USD par jour (par personne, pour une famille de trois personnes), aux prix internationaux de 1994, corrigés des parités du pouvoir d'achat,
- seuil de pauvreté national : seuil de pauvreté considéré comme pertinent par les autorités du pays concerné. Les statistiques nationales se fondent sur des estimations de sous-catégories pondérées par la population et établies à partir d'enquêtes auprès des ménages,
- à 50 % du revenu médian : correspond à 50 % du revenu médian corrigé disponible des ménages. Voir PPA (*parité de pouvoir d'achat*).

Sièges parlementaires détenus par des femmes Renvoi au nombre de sièges détenus par des femmes dans les chambres basse et haute (ou sénat), ou dans la chambre unique du parlement du pays considéré.

Dispositif d'assainissement amélioré, population ayant accès à un Pourcentage de la population ayant accès à des infrastructures appropriées pour l'évacuation des excréments, c'est-à-dire reliées à un réseau d'égouts ou à une fosse septique, utilisant des latrines à chasse d'eau, ou des latrines à fosse simple ou améliorée, celles-ci pouvant être ventilées ou non. Un système d'évacuation des excréments est considéré comme approprié s'il est privé ou partagé (mais non public) et s'il permet d'empêcher efficacement le contact des individus, des animaux et des insectes avec les excréments.

Tabac, consommation de, chez les adultes Pourcentage d'hommes et femmes qui fument des cigarettes.

Taux d'activité économique des femmes Proportion de la population féminine âgée de 15 ans et plus consacrant ou étant à même de consacrer sa force de travail à la production de biens et services.

Taux d'activité par secteur économique, femmes Activité des femmes dans l'industrie, l'agriculture ou les services, telle que définie par le système de Classification internationale type par industrie (CITI, révisions 2 et 3). *L'industrie* englobe l'exploitation des mines et des carrières, la production manufacturière, le bâtiment, les travaux publics et les services collectifs (eau, gaz et électricité). *L'agriculture* rassemble les activités agricoles, la chasse, la foresterie et la pêche. *Les services* comprennent le commerce de gros et de détail ; la restauration et l'hôtellerie ; les activités de transport, d'entreposage et de communication ; les finances, l'assurance, l'immobilier et les affaires ; ainsi que les services collectifs, sociaux et personnels.

Téléphonie mobile, abonnés à un service de (également appelés abonnés à un service de téléphonie cellulaire) Personnes abonnées à un service de communication automatique qui donne accès au réseau téléphonique commuté utilisant la technologie cellulaire. Ce réseau peut être analogique ou numérique.

Téléphonie, lignes principales Lignes téléphoniques reliant l'équipement d'un abonné au réseau téléphonique public commuté.

Temps de travail, total Temps consacré aux activités marchandes et non marchandes, selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (version 1993). Voir *Activités marchandes* et *Activités non marchandes*.

Termes de l'échange Rapport entre l'indice des prix à l'exportation et celui à l'importation calculé sur une année de référence. Les chiffres supérieurs à 100 indiquent une augmentation du prix des exportations par rapport à celui des importations.

Texte suivi, personnes ayant des difficultés à comprendre un Proportion de la population âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes. La plupart des tâches correspondant à ce niveau consistent à demander au lecteur de localiser, dans le texte, un élément d'information identique à ou synonyme de l'information fournie dans l'énoncé de la question.

Thérapies de réhydratation orale et d'alimentation continue, enfants souffrant de la diarrhée recevant des Pourcentage d'enfants (âgés de moins de 5 ans) souffrant de diarrhée ayant reçu soit une thérapie de réhydratation orale (solutions de réhydratation orale ou fluides maison), soit un apport accru de fluides et une alimentation en continu, et ce au cours de deux semaines au moins précédant l'enquête.

Traités sur l'environnement, ratification des Après la signature d'un traité, un pays doit procéder à sa ratification, souvent avec l'approbation du corps législatif. Un tel processus implique non seulement une expression d'intérêt, comme indiqué par la signature, mais également l'incorporation des principes et des obligations du traité dans la législation nationale.

Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale Selon la définition de la Classification internationale d'après le statut dans la profession (CISP) de 1993, personnes qui occupent un emploi non rémunéré dans une entreprise commerciale exploitée par un parent vivant dans le même ménage.

Tuberculose, prévalence des cas de Nombre total de cas de tuberculose déclarés à l'Organisation mondiale de la santé. Cette déclaration suppose que la présence de la tuberculose ait été confirmée par examen bactériologique ou diagnostic clinique chez le sujet atteint.

Tuberculose, cas détectés selon la stratégie DOTS Pourcentage de nouvelles infections par la tuberculose détectées (diagnostiquées sur une période donnée) dans le cadre de la stratégie DOTS, la stratégie recommandée à l'échelon international pour lutter contre la tuberculose.

Tuberculose, cas guéris selon la stratégie DOTS Pourcentage de nouvelles infections par la tuberculose guéries dans le cadre de la stratégie DOTS, la stratégie recommandée à l'échelon international pour lutter contre la tuberculose.

Vaccination, enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole ou la tuberculose Proportion d'enfants d'un an ayant reçu une injection d'antigène ou de sérum contenant des anticorps spécifiques agissant contre la rougeole ou la tuberculose.

VIH, prévalence du Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans infectées par le VIH.

Références statistiques

- Banque mondiale. 2003.** *World Development Indicators 2003*. CD-ROM. Washington, D.C.
- . **2005.** *World Development Indicators 2005*. CD-ROM. Washington, D.C.
- . **2006.** *World Development Indicators 2006*. CD-ROM. Washington, D.C.
- Charmes, Jacques. 2006.** Correspondance relative à l'utilisation du temps. Juin. Paris.
- Fuentes, Ricardo, Tobias Prüfte et Papa Seck. 2006a.** *Does Access to Water and Sanitation Affect Child Survival? A Five Country Analysis*. Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 2006*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- . **2006b.** *A Logistic Analysis of Diarrhea Incidence and Access to Water and Sanitation*. Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 2006*, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- Goldshmidt-Clermont, Luisella et Elisabetta Pagnossin Aligisakis. 1995.** *Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries*. Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- Grimm, M., K. Harttgen, S. Klasen et M. Misselhorn. 2006.** *A Human Development Index by Income Groups*. Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 2006*, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- Gwatkin, Davidson, Shea Rutstein, Kiersten Johnson, Eldaw Abdalla Suliman, Adam Wagstaff et Agbessi Amouzou. 2005.** *Socioeconomic Differences in Health, Nutrition, and Population*. Deuxième édition. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Harvey, Andrew S. 1995.** *Market and Non-Market Productive Activity in Less Developed and Developing Countries: Lessons from Time Use*. Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- . **2001.** *National Time Use Data on Market and Non-Market Work by Both Women and Men*. Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- Heston, Alan, Robert Summers et Bettina Aten. 2001.** Correspondance relative aux données du *Penn World Table 6.0*. Mars. Philadelphie, Penn.
- . **2002.** *Penn World Tables Version 6.1*. University of Pennsylvania, Center for International Comparisons, Philadelphia. [<http://pwt.econ.upenn.edu/>]. Consulté en mars 2005.
- IBGE (Institut brésilien de géographie et de statistiques). 2005.** *Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios 2004*. Brésil. [<http://www.ibge.gov.br/home/estatistica/populacao/trabalhoerendimento/pnad2004/sintese/pnad2004.pdf>]. Consulté en août 2006.
- IISS (Institut international d'études stratégiques). 2006.** *The Military Balance 2005–2006*. Londres : Routledge, Taylor and Francis Group.
- Kennedy, John F. 1962.** Commentaires à Pueblo, Colorado, 17 août. *The Public Papers of the President of the United States*. Washington, DC : National Archives and Records Administration.
- LIS (Luxembourg Income Study). 2006.** *Relative Poverty Rates for the Total Population, Children and the Elderly*. Luxembourg. [www.lisproject.org/keyfigures/povertytable.htm]. Consulté en mai 2006.
- Milanovic, Branko. 2002.** Correspondance relative au revenu, à l'inégalité et à la pauvreté durant la transition d'une économie planifiée vers une économie de marché. Mars. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Observatoire des situations de déplacements internes. 2006.** *Global Statistics*. Genève. [www.internal-displacement.org]. Consulté en mai 2006.
- OCDE-CAD (Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement). 2006a.** Correspondance relative aux subventions officielles d'aide au développement. Mai. Paris.
- . **2006b.** *DAC Journal: Development Cooperation 2006 Report*. Paris.
- . **2006c.** *DAC Online*. Base de données. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2006a.** Correspondance relative aux taux d'emploi. Mai. Paris.
- . **2006b.** Correspondance relative au chômage de longue durée. Mai. Paris.
- . **2006c.** Correspondance relative au chômage. Mai. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et Statistique Canada. 2000.** *Literacy in the Information Age: Final Report on the IALS*. Paris.
- . **2005.** *Learning a Living by Earning Skills: First Results of the Adult Literacy and Life Skills Survey*. Paris.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2005a.** *Estimates and Projections of the Economically Active Population, 1980–2020*. Cinquième édition, révision 2. Base de données. Genève.
- . **2005b.** *Key Indicators of the Labour Market*. Quatrième édition. CD-ROM. Genève. [www.ilo.org/kilm/]. Consulté en avril 2006.
- . **2005c.** *Database on International Labour Standards (ILOLEX)*. Genève. [www.ilo.org/ilolex/english/docs/declworld.htm]. Consulté en août 2006.
- . **2005d.** *LABORSTA Database*. Genève. [<http://laborsta.ilo.org>]. Consulté en avril 2006.
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). 2006.** *Patents Granted by Office (1985 to 2004)*. Genève. [http://wipo.int/ipstats/en/statistics/patents/source/granted_national_table.csv]. Consulté en mai 2006.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2006a.** *Core Health Indicators*. Genève. [www3.who.int/whosis/core/core_select.cfm]. Juin 2006.

- . **2006b.** Correspondance relative aux dépenses de santé. Mai. Genève.
- . **2006c.** *World Health Statistics 2006.* Genève.
- . **2006d.** *Global Tuberculosis Control: WHO Report 2006.* Genève. [http://www.who.int/tb/publications/global_report/en/index.html]. Consulté en juillet 2006.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2002.** Correspondance relative aux enquêtes sur l'utilisation du temps. Division des affaires économiques et sociales. Service des statistiques. Février. New York.
- . **2005a.** Correspondance relative à l'espérance de vie à la naissance. Division des affaires économiques et sociales, service de la population. Mars. New York.
- . **2005b.** *World Population Prospects 1950–2050: The 2004 Revision.* Base de données. Division des affaires économiques et sociales, service de la population. New York.
- . **2006a.** Correspondance relative à l'usage des combustibles traditionnels. Division des affaires économiques et sociales, service des statistiques. Mars. New York.
- . **2006b.** Correspondance relative à la population urbaine. Division des affaires économiques et sociales, service de la population. New York.
- . **2006c.** Base de données sur les indicateurs du Millénaire. Division des affaires économiques et sociales, service des statistiques. New York. [<http://mdgs.un.org>]. Consulté en juillet 2006.
- . **2006d.** *Multilateral Treaties Deposited with the Secretary-General.* New York. [<http://untreaty.un.org>]. Consulté en août 2006.
- . **2006e.** *World Urbanization Prospects: The 2005 Revision.* Division des affaires économiques et sociales, service de la population. New York.
- . **2006f.** Correspondance relative à la consommation d'énergie. Division des affaires économiques et sociales, service des statistiques. Mars. New York.
- ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). 2004.** Correspondance relative aux données concernant les victimes de la criminalité. Mars. Vienne.
- ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA). 2006.** Correspondance relative à la prévalence du VIH. Mai. Genève.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2005.** *Bosnia and Herzegovina Human Development Report 2005.* Sarajevo.
- . **2005b.** *Ethnic and Cultural Diversity: Citizenship in a Plural State.* Rapport national sur le développement humain au Guatemala, Ciudad Guatemala.
- . **2005c.** *Linking Industrialization with Human Development.* Rapport national sur le développement humain au Kenya, Nairobi.
- . **2005d.** *Towards Human Development with Equity.* Rapport national sur le développement humain en Chine, Pékin.
- Ruoen, Ren et Chen Kai. 1995.** *China's GDP in U.S. Dollars Based on Purchasing Power Parity.* Policy Research Working Paper 1415. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Sen, Amartya. 1999.** *Development as Freedom.* New York : Oxford University Press.
- SIPRI (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm). 2006a.** *SIPRI Yearbook: Armaments, Disarmaments and International Security.* Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- . **2006b.** Correspondance relative aux livraisons d'armes. Mars. Stockholm.
- . **2006c.** Correspondance relative aux données portant sur les dépenses militaires. Mai. Stockholm.
- Smeeding, Timothy M. 1997.** *Financial Poverty in Developed Countries: The Evidence from the Luxembourg Income Study.* Article préparé pour le *Rapport mondial sur le développement humain 1997.* Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, New York.
- Smeeding, Timothy M., Lee Rainwater et Gary Burtless. 2000.** *United States Poverty in a Cross-National Context.* Dans *Understanding Poverty* de Sheldon H. Danziger et Robert H. Haveman. New York: Russell Sage Foundation et Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Statec. 2006.** Correspondance sur le taux brut de scolarisation au Luxembourg. Mai. Luxembourg.
- UIP (Union interparlementaire). 2005.** Correspondance relative aux femmes occupant des postes ministériels. Mars. Genève.
- . **2006a.** Correspondance relative aux femmes parlementaires. Mai. Genève.
- . **2006b.** Correspondance relative à l'année où les femmes ont obtenu le droit de vote, le droit de se présenter à une élection et à l'année où la première femme a été élue ou nommée à un poste parlementaire. Juillet. Genève.
- . **2006c.** *Parline Database.* Genève. [www.ipu.org]. Consulté en mai 2006.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 1997.** *International Standard Classification of Education 1997.* Paris. [www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/iscsed/ISCED_A.pdf]. Consulté en mai 2006.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), Institut de statistiques 1999.** *Statistical Yearbook.* Montréal.
- . **2003.** Correspondance relative aux taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Mars. Montréal.
- . **2005.** Correspondance relative aux taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Mars. Montréal.
- . **2006a.** Correspondance relative aux taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Avril. Montréal.
- . **2006b.** Correspondance relative aux dépenses d'éducation. Mai. Montréal.
- . **2006c.** Correspondance relative aux taux de scolarisation bruts et nets et aux enfants atteignant la cinquième année d'école. Mai. Montréal.
- . **2006d.** Correspondance relative au taux d'inscription dans les filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction. Mai. Montréal.
- UNHCR (Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 2006.** Correspondance relative aux réfugiés selon le pays d'origine et d'asile. Mai. Genève.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2004.** *State of the World's Children 2005.* New York.
- . **2005.** *State of the World's Children 2006.* New York.
- UN-OHRLLS (Bureau du haut Représentant des nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement). 2006.** *List of least developed countries.* [www.un.org/special-rep/ohrls/ldc/list.htm]. Consulté en juin 2006.

Classification des pays

Pays regroupés selon leur niveau de développement humain

Développement humain élevé (IDH supérieur ou égal à 0,800)		Développement humain moyen (IDH compris entre 0,500 et 0,799)		Faible développement humain (IDH inférieur à 0,500)
Allemagne	Roumanie	Afrique du Sud	Myanmar	Angola
Antigua-et-Barbuda	Royaume-Uni	Albanie	Namibie	Bénin
Argentine	Saint-Kitts-et-Nevis	Algérie	Népal	Burkina Faso
Australie	Seychelles	Arabie Saoudite	Nicaragua	Burundi
Autriche	Singapour	Arménie	Ouganda	Centrafricaine, République
Bahamas	Slovaquie	Azerbaïdjan	Ouzbékistan	Congo, Rép. dém. du
Bahreïn	Slovénie	Bangladesh	Pakistan	Côte d'Ivoire
Barbade	Suède	Bélarus	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Djibouti
Belgique	Suisse	Belize	Paraguay	Érythrée
Bosnie-Herzégovine	Tchèque, République	Bhoutan	Pérou	Éthiopie
Brunéi Darussalam	Tonga	Bolivie	Philippines	Gambie
Bulgarie	Trinité-et-Tobago	Botswana	Russie, Fédération de	Guinée
Canada	Uruguay	Brésil	Sainte-Lucie	Guinée-Bissau
Chili	(63 pays ou territoires)	Cambodge	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Haïti
Chypre		Cameroun	Salomon, Îles	Kenya
Corée, République de		Cap Vert	Samoa occidentales	Lesotho
Costa Rica		Chine	São Tomé-et-Principe	Malawi
Croatie		Colombie	Soudan	Mali
Cuba		Comores	Sri Lanka	Mauritanie
Danemark		Congo	Suriname	Mozambique
Émirats arabes unis		Dominicaïne, République	Swaziland	Niger
Espagne		Dominique	Syrienne, République arabe	Nigeria
Estonie		Égypte	Tadjikistan	Rwanda
États-Unis		El Salvador	Territoires palestiniens occupés	Sénégal
Finlande		Équateur	Thaïlande	Sierra Leone
France		Fidji	Timor oriental	Tanzanie, Rép. unie de
Grèce		Gabon	Tunisie	Tchad
Hong Kong, Chine (RAS)		Géorgie	Turkménistan	Togo
Hongrie		Ghana	Turquie	Yémen
Irlande		Grenade	Ukraine	Zambie
Islande		Guatemala	Vanuatu	Zimbabwe
Israël		Guinée équatoriale	Venezuela, RB	(31 pays ou territoires)
Italie		Guyane	Viet Nam	
Japon		Honduras	(83 pays ou territoires)	
Koweït		Inde		
Lettonie		Indonésie		
Lituanie		Iran, République islamique d'		
Luxembourg		Jamaïque		
Malaisie		Jordanie		
Malte		Kazakhstan		
Maurice		Kirghizistan		
Mexique		Lao, Rép. dém. pop.		
Norvège		Liban		
Nouvelle-Zélande		Libyenne, Jamahiriya arabe		
Oman		Macédoine, ERYM		
Panama		Madagascar		
Pays-Bas		Maldives		
Pologne		Maroc		
Portugal		Moldova, République de		
Qatar		Mongolie		

Note: Ne figurent pas dans cette liste les États membres des Nations Unies pour lesquels l'indicateur de développement humain n'a pas pu être calculé : Afghanistan, Andorre, Îles Marshall, Iraq, Kiribati, Libéria, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nauru, Palaos, République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, Serbie, Somalie et Tuvalu.

Pays regroupés selon leur revenu

Revenu élevé (RNB par habitant supérieur ou égal à 10 066 USD en 2004)

Allemagne
Andorre
Arabie Saoudite
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Belgique
Brunéi Darussalam
Canada
Chypre
Corée, République de
Danemark
Émirats arabes unis
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Hong Kong, Chine (RAS)
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Koweït
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Qatar
Royaume-Uni
Saint-Marin
Singapour
Slovénie
Suède
Suisse
(41 pays ou territoires)

Revenu moyen (RNB par habitant compris entre 826 et 10 065 USD en 2004)

Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Angola
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Arménie
Azerbaïdjan
Barbade
Biélarus
Belize
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Bulgarie
Cap Vert
Chili
Chine
Colombie
Costa Rica
Croatie
Cuba
Djibouti
Dominicaine, République
Dominique
Égypte
El Salvador
Équateur
Estonie
Fidji
Gabon
Géorgie
Grenade
Guatemala
Guinée équatoriale
Guyane
Honduras
Hongrie
Indonésie
Iran, République islamique d'
Iraq
Jamaïque
Jordanie
Kazakhstan
Kiribati
Lettonie
Liban
Libyenne, Jamahiriya arabe
Lituanie
Macédoine, ERYM
Malaisie
Maldives
Marianes du Nord, Îles
Maroc
Marshall, Îles
Maurice
Mexique
Micronésie, États fédérés de
Monténégro^a
Namibie
Oman
Palaos
Panama
Paraguay
Pérou
Philippines
Pologne
Roumanie
Russie, Fédération de
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les
Grenadines
Samoa occidentales
Serbie^a
Seychelles
Slovaquie
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Syrienne, République arabe
Tchèque, République
Territoires palestiniens
occupés
Thaïlande
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Ukraine
Uruguay
Vanuatu
Venezuela, RB
(93 pays ou territoires)

Faible revenu (RNB par habitant inférieur ou égal à 825 USD en 2004)

Afghanistan
Bangladesh
Béni
Bhoutan
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Centrafricaine, République
Comores
Congo
Congo, Rép. dém. du
Corée, Rép. pop. dém. de
Côte d'Ivoire
Érythrée
Éthiopie
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Haïti
Inde
Kenya
Kirghizistan
Lao, Rép. dém. pop.
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Moldova, République de
Mongolie
Mozambique
Myanmar
Népal
Nicaragua
Niger
Nigeria
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Rwanda
Salomon, Îles
São Tomé-et-Principe
Sénégal
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Tadjikistan
Tanzanie, Rép. unie de
Tchad
Timor oriental
Togo
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe
(59 pays ou territoires)

Note: Liste établie d'après la classification de la Banque mondiale (valable à compter du 1^{er} juillet 2005) fondée sur le revenu national brut (RNB) par habitant. Les pays et territoires suivants qui, n'étant pas membres de l'ONU ne figurent pas dans les tableaux relatifs à l'IDH, en font partie : revenu élevé, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, Chine (RAS), Guam, Groenland, Îles Caïmanes, Île de Man, Îles Féroé, Îles Vierges des États-Unis, Macao, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Puerto Rico ; revenu moyen, Samoa américaines. Ces pays et territoires ne figurent pas dans la classification des pays et territoires selon leur revenu. Cette classification ne comprend pas Nauru et Tuvalu, deux pays membres de l'ONU, faute de données suffisantes.

^a La classification des pays selon leur revenu et les agrégats correspondants font référence à la Serbie-et-Monténégro avant sa séparation en deux États indépendants en juin 2006.

Classification des pays en grands groupes

Pays en développement				Europe centrale et orientale et Communauté des États indépendants (CEI)	
Afghanistan	Guatemala	Philippines	Cap Vert	Albanie	Grèce
Afrique du Sud	Guinée	Qatar	Centrafricaine, République	Arménie	Hongrie
Algérie	Guinée équatoriale	Rwanda	Comores	Azerbaïdjan	Irlande
Angola	Guinée-Bissau	Sainte-Lucie	Congo, Rép. dém. du	Bosnie-Herzégovine	Islande
Antigua-et-Barbuda	Guyane	Saint-Kitts-et-Nevis	Djibouti	Bulgarie	Italie
Arabie Saoudite	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Érythrée	Croatie	Japon
Argentine	Honduras	Salomon, Îles	Éthiopie	Estonie	Luxembourg
Bahamas	Hong Kong, Chine (RAS)	Samoa occidentales	Gambie	Géorgie	Mexique
Bahreïn	Inde	São Tomé-et-Principe	Guinée	Hongrie	Norvège
Bangladesh	Indonésie	Sénégal	Guinée équatoriale	Kazakhstan	Nouvelle-Zélande
Barbade	Iran, République islamique d'	Seychelles	Guinée-Bissau	Kirghizistan	Pays-Bas
Belize	Iraq	Sierra Leone	Haïti	Lettonie	Pologne
Bénin	Jamaïque	Singapour	Kiribati	Lituanie	Portugal
Bhoutan	Jordanie	Somalie	Lao, Rép. dém. pop.	Macédoine, ERYM	Royaume-Uni
Bolivie	Kenya	Soudan	Lesotho	Moldova, République de	Slovaquie
Botswana	Kiribati	Sri Lanka	Libéria	Monténégro ^b	Suède
Brésil	Koweït	Suriname	Madagascar	Ouzbékistan	Suisse
Brunéï Darussalam	Lao, Rép. dém. pop.	Swaziland	Malawi	Pologne	Tchèque, République
Burkina Faso	Lesotho	Syrienne, République arabe	Maldives	Roumanie	Turquie
Burundi	Liban	Tanzanie, Rép. unie de	Mali	Russie, Fédération de	(30 pays ou territoires)
Cambodge	Libéria	Tchad	Mauritanie	Serbie ^b	Pays de l'OCDE à revenu élevé
Cameroun	Libyenne, Jamahiriya arabe	Territoires palestiniens occupés	Mozambique	Slovaquie	Allemagne
Cap Vert	Madagascar	Thaïlande	Myanmar	Slovénie	Australie
Centrafricaine, République	Malaisie	Timor oriental	Népal	Tadjikistan	Autriche
Chili	Malawi	Togo	Niger	Tchèque, République	Belgique
Chine	Maldives	Tonga	Ouganda	Turkménistan	Canada
Chypre	Mali	Trinité-et-Tobago	Rwanda	Ukraine	Corée, République de
Colombie	Maroc	Tunisie	Salomon, Îles	(28 pays ou territoires)	Danemark
Comores	Marshall, Îles	Turquie	Samoa occidentales	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Espagne
Congo	Maurice	Tuvalu	São Tomé-et-Principe	Allemagne	États-Unis
Congo, Rép. dém. du	Mauritanie	Uruguay	Sénégal	Australie	Finlande
Corée, Rép. pop. dém. de	Mexique	Vanuatu	Sierra Leone	Autriche	France
Corée, République de	Micronésie, États fédérés de	Venezuela, RB	Somalie	Belgique	Grèce
Costa Rica	Mongolie	Viet Nam	Soudan	Canada	Irlande
Côte d'Ivoire	Mozambique	Zambie	Tanzanie, Rép. unie de	Corée, République de	Islande
Cuba	Myanmar	Zimbabwe	Tchad	Danemark	Italie
Djibouti	Namibie	(137 pays ou territoires)	Timor oriental	Espagne	Japon
Dominicaine, République	Nauru	Pays les moins avancés^a	Togo	États-Unis	Luxembourg
Dominique	Népal	Afghanistan	Tuvalu	Finlande	Norvège
Égypte	Nicaragua	Angola	Vanuatu	(50 pays ou territoires)	Nouvelle-Zélande
El Salvador	Niger	Bangladesh	Yémen	Belgique	Pays-Bas
Émirats arabes unis	Nigeria	Bénin	Zambie	Canada	Portugal
Équateur	Oman	Bhoutan		Corée, République de	Royaume-Uni
Érythrée	Ouganda	Burkina Faso		Danemark	Suède
Éthiopie	Pakistan	Burundi		Espagne	Suisse
Fidji	Palaos	Cambodge		États-Unis	(24 pays ou territoires)
Gabon	Panama			Finlande	
Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée			France	
Ghana	Paraguay				
Grenade	Pérou				

^a Classification des Nations Unies en fonction de UN-OHRLS 2006.

^b La classification régionale est basée sur des données relatives à la Serbie-et-Monténégro avant sa séparation en deux États indépendants en juin 2006.

Pays en développement regroupés selon la région

États arabes

Algérie
Arabie Saoudite
Bahreïn
Djibouti
Égypte
Émirats arabes unis
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Libyenne, Jamahiriya arabe
Maroc
Oman
Qatar
Somalie
Soudan
Syrienne, République arabe
Territoires palestiniens occupés
Tunisie
Yémen
(20 pays ou territoires)

Asie de l'Est et Pacifique

Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
Corée, Rép. pop. dém. de
Corée, République de
Fidji
Hong Kong, Chine (RAS)
Indonésie
Kiribati
Lao, Rép. dém. pop.
Malaisie
Marshall, Îles
Micronésie, États fédérés de
Mongolie
Myanmar
Nauru
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Salomon, Îles
Samoa occidentales
Singapour
Thaïlande
Timor oriental
Tonga
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam
(28 pays ou territoires)

Asie du Sud

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Inde
Iran, République islamique d'
Maldives
Népal
Pakistan
Sri Lanka
(9 pays ou territoires)

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominicaine, République
Dominique
El Salvador
Équateur
Grenade
Guatemala
Guyane
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela, RB
(33 pays ou territoires)

Europe du Sud

Chypre
Turquie
(2 pays ou territoires)

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap Vert
Centrafricaine, République
Comores
Congo
Congo, Rép. dém. du
Côte d'Ivoire
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigeria
Ouganda
Rwanda
São Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Swaziland
Tanzanie, Rép. unie de
Tchad
Togo
Zambie
Zimbabwe
(45 pays ou territoires)

Index des indicateurs

Tableau statistique Indicateur

A	
6	Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié
8	20 % les plus pauvres
8	20 % les plus riches
Aide publique au développement (APD) nette versée	
17	aide bilatérale non liée
17	aux pays les moins avancés
17	aux services sociaux de base
17	en % du RNB
17	par habitant du pays donateur
17	total
Aide publique au développement (APD) reçue (versements nets)	
18	en % du PIB
18	par habitant
18	total
1, 12, 1a	Alphabétisation des adultes, taux
24, 26	femmes
24	hommes
26	rapport en % femmes/hommes
12	Alphabétisation des jeunes
26	femmes
26	rapport en % femmes/hommes
3	Analphabétisme des adultes
Armes conventionnelles, livraisons	
exportations	
22	pourcentage
22	total
22	importations, total

B

13	Brevets délivrés à des résidents
----	----------------------------------

C

4	Chômage, de longue durée
20	femmes
20	hommes
Chômage, taux	
jeunes	
20	rapport en % femmes/hommes
20	total

Tableau statistique Indicateur

20	moyen annuel
20	rapport en % femmes/hommes
20	total
20	Chômeurs, nombre de
21	Combustibles traditionnels, consommation
6	Contraception, utilisation de moyens de
Conventions sur les droits des travailleurs, statuts de ratification	
des	
31	Abolition du travail des enfants
31	Élimination de la discrimination en matière de travail et d'emploi
31	Élimination du travail forcé et obligatoire
31	Liberté syndicale et négociation collective
Criminalité, personnes victimes de la criminalité	
23	agressions
23	agressions sexuelles
23	infractions contre la propriété
23	subornation (corruption)
23	vols qualifiés
23	total

D

Dépenses de santé	
6	par habitant
6	privées
6, 19	publiques
19	Dépenses militaires
Dettes, service de la, total	
18	en % des exportations de biens et services et profit net de l'étranger
18, 19	en % du PIB

E

16	Échanges
27	Économique, taux d'activité, femmes
27	rapport en % femmes/hommes
Éducation, dépenses publiques	
11, 19	en % du PIB
11	en % du total des dépenses publiques
11	maternelle et primaire

Tableau statistique **Indicateur**

11	secondaire
11	supérieur
29	Élection, année où les femmes ont obtenu le droit de se présenter à une
29	Élection ou nomination à un poste parlementaire, année où la première femme a été élue ou nommée
21	Électricité, consommation par habitant
	Émissions de dioxyde de carbone
21	par habitant
21	part dans le total des émissions mondiales
21	Énergie consommée, PIB par unité d'
12	Enfants atteignant la cinquième année d'école
1, 10, 1a	Espérance de vie à la naissance
24	femmes
24	hommes
	Exportations
16	de biens et services
16	de produits de haute technologie
16	de produits manufacturés
16	de produits primaires

F

5, 1a	Fécondité, taux, total
12	Filières scientifiques, techniques, de fabrication et de construction du supérieur, taux d'inscription dans les
18	Flux privés, autres
25	Fonctions parlementaires ou postes de direction ou de responsabilité occupés par des femmes
	Forces armées
22	index
22	total

I

16	Importations de biens et services
	Indicateur du développement humain (IDH)
1	classement et rang
1	classement selon le PIB par habitant moins classement selon l'IDH
2	tendances, depuis 1975
	Indicateur de la participation des femmes (IPF)
25	classement et rang
	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)
3	classement et rang
3	classement moins classement selon le rang de pauvreté en termes de revenus
	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-2)
4	classement et rang
4	classement moins classement selon le rang de pauvreté en

Tableau statistique **Indicateur**

	termes de revenus
	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)
24	classement et rang
24	classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH
1	Indice d'espérance de vie
1	Indice de niveau d'instruction
14	Indice des prix à la consommation, variation annuelle
	Inégalité des revenus, outils de mesure
15	indice de Gini
15	ratio de revenu, 10 % les plus riches / 10 % les plus pauvres
15	ratio de revenu, 20 % les plus riches / 20 % les plus pauvres
	Instruments internationaux de protection des droits de l'Homme
30	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
30	Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide
30	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
30	Convention relative aux droits de l'enfant
30	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
30	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
30	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
3, 7	Insuffisance pondérale, enfants de moins de 5 ans souffrant d'une
7	Insuffisance pondérale néonatale
13	Internauts
18	Investissements directs étrangers, entrées nettes

M

7, 1a	Malnutrition, personnes souffrant de
6	Médecins
10, 1a	Mortalité des enfants de moins de 5 ans, taux
8	20 % les plus pauvres
8	20 % les plus riches
10	Mortalité infantile, taux
8	20 % les plus pauvres
8	20 % les plus riches
	Mortalité maternelle, taux
10	ajusté
10	déclaré

P

	Paludisme
9	cas

Tableau statistique **Indicateur**

9	prévention, enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide
9	traitement, enfants de moins de 5 ans souffrant de fièvre traitée par les antipaludéens
	Participation des femmes à la vie politique et économique
29	année où la première femme a été élue ou nommée à un poste parlementaire
29	année où les femmes ont obtenu le droit de se présenter à une élection
29	année où les femmes ont obtenu le droit de vote
29	postes ministériels occupés par des femmes
25	fonctions parlementaires ou postes de direction ou de responsabilité occupés par des femmes
25	postes professionnels et techniques occupés par des femmes
25	sièges parlementaires détenus par des femmes
29	chambre basse ou unique
29	chambre haute ou sénat
	Pauvreté, revenu
3	population vivant avec moins d'1 USD par jour
3	population vivant avec moins de 2 USD par jour
4	population vivant avec moins de 4 USD par jour
4	population vivant avec moins de 11 USD par jour
4	population vivant avec moins de 50 % du revenu médian
3	population vivant sous le seuil de pauvreté national
22	Personnes déplacées dans leur propre pays
1	PIB, indice
	PIB par habitant
1, 14, 1a	en PPA en USD
14	valeur la plus élevée atteinte entre 1975 et 2004
14	année de la valeur la plus élevée
14	en USD
14	taux de croissance annuelle
	PIB, total
14	en milliards de PPA en USD
14	en milliards d'USD
	Points d'eau aménagés
7, 1a	population ayant un accès régulier
3	population privée d'accès régulier
	Population
5	âgée de moins de 15 ans
5	âgée de 65 ans et plus
5	taux de croissance annuelle
5, 1a	totale
5	urbaine
29	Postes ministériels occupés par des femmes
25	Postes professionnels et techniques occupés par des femmes
	Préservatif masculin, utilisation lors du dernier rapport sexuel à risque

Tableau statistique **Indicateur**

9	femmes
9	hommes
	R
	Recherche et développement (R&D)
13	chercheurs travaillant en
13	dépenses
13	Redevances et droits de licence perçus
	Réfugiés
22	par pays d'asile
22	par pays d'origine
7	Retard de croissance, enfants de moins de 5 ans souffrant d'un
8	20 % les plus pauvres
8	20 % les plus riches
	Revenu ou consommation, part
15	10 % les plus pauvres
15	20 % les plus pauvres
15	10 % les plus riches
15	20 % les plus riches
	S
	Salaire estimatif
24	femmes
24	hommes
25	rapport femmes/hommes
	Scolarisation, taux brut
1, 1a	combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur
24	femmes
24	hommes
	supérieur
26	femmes
26	rapport femmes/hommes
	Scolarisation, taux net
12, 1a	primaire
26	femmes
26	rapport femmes/hommes
12	secondaire
26	femmes
26	rapport femmes/hommes
25	Sièges parlementaires détenus par des femmes
29	chambre basse ou unique
29	chambre haute ou sénat
	Survie
3	probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans
4	probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans
	probabilité à la naissance d'atteindre 65 ans
10	femmes
10	hommes

Tableau statistique **Indicateur**

7 Système sanitaire amélioré, population ayant accès à un

T

Tabac, consommation de, chez les adultes

9 femmes

9 hommes

Taux d'activité par secteur économique

agriculture

27 femmes

27 hommes

industrie

27 femmes

27 hommes

services

27 femmes

27 hommes

13 Téléphonie, lignes principales

13 Téléphonie mobile, abonnés

Temps de travail

femmes

28 activités marchandes

28 activités non marchandes

28 rapport en % femmes/hommes

28 total

hommes

28 activités marchandes

28 activités non marchandes

28 total

total

Tableau statistique **Indicateur**

28 activités marchandes

28 activités non marchandes

4 Texte suivi, personnes ayant des difficultés à comprendre un

6 Thérapies de réhydratation orale et d'alimentation continue, enfants souffrant de la diarrhée

Traités sur l'environnement, ratification

21 Convention-cadre sur les changements climatiques

21 Convention sur la diversité biologique

21 Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques

21 Protocole de Kyoto / Convention-cadre sur les changements climatiques

Travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale

27 femmes

27 hommes

Tuberculose, cas

9 détectés selon la stratégie DOTS

9 soignés selon la stratégie DOTS

9 total

V

Vaccination, enfants d'un an effectivement vaccinés

6 contre la rougeole

6 contre la tuberculose

8 20 % les plus pauvres

8 20 % les plus riches

9, 1a VIH, prévalence

29 Vote, date d'obtention du droit de vote par les femmes

Index des indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement dans les tableaux statistiques

Objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire	Indicateurs de mesure du progrès	Tableau statistique
Objectif 1 Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim		
Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 USD par jour	1. Population vivant avec moins de 1 USD (en PPA) par jour	3
	2. Indice d'écart de la pauvreté (incidence x degré de pauvreté)	
	3. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation du pays	15
Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes souffrant de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale	3, 7
	5. Proportion des personnes n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	1a ^a , 7 ^a
Objectif 2 Garantir à tous l'enseignement primaire		
Cible 3 Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'enseignement primaire	6. Taux net de scolarisation dans le primaire	1a, 12
	7. Proportion d'élèves commençant la première année et achevant la cinquième année de primaire	12
	8. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	12
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	26 ^c
	10. Rapport taux d'alphabétisation des femmes/taux d'alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans	26 ^d
	11. Part de femmes salariées dans le secteur non-agricole ^b	
	12. Proportion de sièges parlementaires détenus par des femmes	29
Objectif 4 Réduire la mortalité infantile		
Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	1a, 10
	14. Taux de mortalité infantile	10
	15. Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	6
Objectif 5 Améliorer la santé maternelle		
Cible 6 Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle	10
	17. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	6
Objectif 6 Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Cible 7 Avoir enrayeré, d'ici 2015, la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans ^e	
	19. Taux d'utilisation du préservatif par rapport à d'autres moyens de contraception	
	19a. Utilisation du préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque	9
	19b. Pourcentage des 15-24 ans ayant une connaissance précise du VIH/SIDA	
	19c. Taux d'utilisation de moyens de contraception	6
Cible 8 Avoir enrayeré, d'ici 2015, la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux autres enfants de 10 à 14 ans	
	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité associé à cette maladie	
	22. Proportion de la population dans les zones à risque utilisant des moyens de prévention et de traitement efficaces contre le paludisme	9 ^f
	23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité associé à cette maladie	9 ^g
	24. Proportion des cas de tuberculose détectés et soignés selon la stratégie DOTS (traitement de courte durée sous observation directe)	9
Objectif 7 Assurer un environnement durable		
Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières	
	26. Proportion des zones protégées afin de maintenir la diversité biologique (par rapport à la superficie totale)	
	27. Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) pour 1 USD de PIB (en PPA)	21 ^h
	28. Émission de dioxyde de carbone par habitant et consommation de chlorofluorocarbones (CFC) appauvrissant la couche d'ozone	21 ⁱ
	29. Proportion de la population faisant usage de combustibles solides	

(suite page suivante)

Index des indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement dans les tableaux statistiques (suite)

Objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire	Indicateurs de mesure du progrès	Tableau statistique
Cible 10 Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable et à l'assainissement.	30. Proportion de la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés, en milieu urbain et rural	1a ^l , 7 ^j
	31. Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré, en milieu urbain et rural	7 ^k
Cible 11 Parvenir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	32. Proportion de foyers ayant accès à un logement sûr	
Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
Cible 12 Instaurer un système commercial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire pour les finances et le commerce international. Implique une volonté de bonne gouvernance, de développement et de réduction de la pauvreté, tant à l'échelon national qu'international	<i>Aide publique au développement (APD)</i>	
	33. Aide publique au développement (APD) nette, totale et versée aux pays les moins avancés, en pourcentage du RNB des pays donateurs de l'OCDE/CAD	17 ^l
Cible 13 Répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés. Comprend l'accès, sans droits de douane et sans quota, pour les exportations des pays les moins avancés, un programme d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE et l'annulation de la dette bilatérale officielle, ainsi qu'une APD plus généreuse aux pays qui s'engagent à réduire la pauvreté	34. Proportion de l'APD bilatérale totale par secteur fournie par les donateurs de l'OCDE/CAD attribuée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau potable et assainissement)	17
	35. Proportion de l'APD bilatérale fournie par les donateurs de l'OCDE/CAD, non liée	
	36. APD perçue par les pays enclavés en proportion de leur revenu national brut	17
Cible 14 Subvenir aux besoins spécifiques des pays enclavés et des petits États insulaires en développement	37. APD perçue par les petits États insulaires en développement en proportion de leur revenu national brut	
	<i>Accès au marché</i>	
Cible 15 Engager une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales pour la rendre supportable sur le long terme	38. Proportion du total des importations de pays développés (en valeur, à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, en franchise de droits de douane	
	39. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements provenant des pays en développement	
	40. Estimation du soutien des pays de l'OCDE au secteur agricole, en % de leur produit intérieur brut	
Cible 16 En coopération avec les pays en développement, élaborer et appliquer des stratégies pour proposer aux jeunes des emplois décents et productifs	41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales	
	<i>Viabilité de la dette</i>	
	42. Nombre total de pays ayant atteint le point de décision de l'initiative PPTTE et de pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE (cumulatif)	
Cible 17 En coopération avec des groupes pharmaceutiques, proposer des médicaments essentiels accessibles à tous dans les pays en développement	43. Allègement de la dette promis au titre de l'initiative PPTTE	
	44. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	18
Cible 18 En coopération avec le secteur privé, mettre à la disposition de tous les bienfaits des nouvelles technologies, notamment celles de l'information et des communications	45. Taux de chômage des 15-24 ans, hommes et femmes et total	20 ^m
	46. Proportion de la population ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux médicaments essentiels	
Cible 19 En coopération avec le secteur privé, mettre à la disposition de tous les bienfaits des nouvelles technologies, notamment celles de l'information et des communications	47. Nombre de lignes téléphoniques d'abonnés et abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 personnes	13 ⁿ
	48a. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants	
	48b. Nombre d'internautes pour 100 habitants	13

a Les tableaux 1a et 7 présentent cet indicateur sous la forme de la proportion de personnes souffrant de malnutrition par rapport à la population totale.

b Le tableau 27 comprend des données sur l'emploi des femmes selon l'activité économique.

c Ce tableau présente le taux de scolarisation des femmes (net ou brut) en pourcentage du taux de scolarisation des hommes dans le primaire, le secondaire et le supérieur séparément.

d Ce tableau présente des données relatives au taux d'alphabétisation des jeunes femmes en pourcentage de celui des hommes.

e Les tableaux 1 et 9 présentent les chiffres de prévalence du VIH parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans.

f Ce tableau présente des données relatives aux enfants âgés de moins de cinq ans et dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides, et à ceux de moins de cinq ans souffrant de fièvre et traités à l'aide de médicaments antipaludéens.

g Ce tableau comprend des données sur les cas de tuberculose pour 100 000 personnes.

h Ce tableau présente le PIB par unité d'énergie consommée (2000 en PPA en USD par kilogramme d'équivalent pétrole).

i Ce tableau comprend des données sur les émissions de dioxyde de carbone par habitant.

j Les tableaux 1a et 7 comprennent des données sur la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés, en milieu urbain et rural.

k Ce tableau comprend des données sur la population ayant un accès régulier à des systèmes d'assainissement améliorés, en milieu urbain et rural.

l Ce tableau comprend des données sur l'aide publique au développement (APD) versée aux pays les moins avancés en pourcentage de l'APD totale.

m Ce tableau comprend des données sur le taux de chômage total des 15-24 ans ainsi que sur le rapport taux de chômage des femmes / taux de chômage des hommes, dans les pays de l'OCDE uniquement.

n Ce tableau présente séparément les abonnés à une ligne téléphonique et à un service de téléphonie cellulaire.

